

JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1890.



PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

HACHETTE ET C[ie], LIBRAIRES-ÉDITEURS,
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

M DCCC XC.

JOURNAL DES SAVANTS.

JANVIER 1890.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XC.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, reclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1890.

La Vie de Molière. — *Notice biographique sur Molière,* par Paul Mesnard (*Œuvres de Molière,* tome X, Collection des *Grands Écrivains,* librairie Hachette, 1889). — *La Comédie de Molière, l'homme et son milieu,* par Gustave Larroumet (Hachette, 1887).

PREMIER ARTICLE.

La *Notice biographique sur Molière,* de M. Paul Mesnard, forme le dixième volume des *Œuvres de Molière* publiées dans la collection Adolphe Régnier. Cette notice est faite sur le même plan et avec le même soin que les autres notices du même auteur sur Racine, Mme de Sévigné, La Bruyère et La Fontaine. Ce sont des études aussi complètes que possible où sont rassemblés et appréciés avec une excellente critique et un goût sûr les documents de toute nature que nous possédons sur la vie de ces personnages célèbres. La vie de Molière, plus qu'aucune autre, avait besoin de ce travail de triage et de contrôle. Si, d'un côté, beaucoup d'anecdotes suspectes et d'histoires de fantaisie se sont mêlées à la légende traditionnelle, d'un autre côté, inversement, des recherches précises poussées avec une merveilleuse patience par les dévots de Molière ont fait découvrir dans notre siècle un bon nombre de faits et de documents authentiques qui n'avaient pas encore été réunis et fondus dans une synthèse complète. Les Soulié, les Vitu, les Loiseleur et d'autres ont fourni les matériaux. M. Paul Mesnard a fait l'œuvre elle-même ; il n'a rien négligé, rien omis ; et s'il n'a pas trouvé de faits nouveaux, il s'est approprié les faits découverts d'une manière

toute personnelle en les discutant et en donnant ses conclusions. En réunissant ces conclusions, en laissant de côté les discussions critiques qu'exigeait la publication dont fait partie la *Notice*, on aura une biographie de Molière aussi exacte que possible dans l'état actuel des données connues, et qui ne pourrait guère être modifiée que par des découvertes nouvelles.

En même temps que la *Notice* de M. Paul Mesnard, ou plutôt quelque temps auparavant, paraissait un autre ouvrage sur le même sujet : *La comédie de Molière, l'homme et son milieu*, par M. Gustave Larroumet. Cet ouvrage n'est pas, comme le titre semblerait l'indiquer, une étude littéraire sur le théâtre de Molière : c'est une série de monographies sur les circonstances extérieures de sa vie et sur les principaux personnages qui ont été mêlés à cette vie. Sans doute la littérature doit bénéficier de cette étude, comme de la *Notice* de M. Paul Mesnard; mais, de part et d'autre, nous avons surtout affaire à une biographie. M. Larroumet a également une connaissance très solide et très minutieuse des documents; il les rassemble avec art, les discute avec sagacité et il en tire un récit agréable et piquant; comme il est, sur certains points, en désaccord avec M. Paul Mesnard, il nous fournira d'utiles éléments de contrôle et de comparaison.

Grâce à cette double source, nous pourrons, sinon présenter la vie complète de Molière, du moins mettre en relief quelques-uns des points les plus importants de cette vie.

Parlons d'abord de sa famille. On sait que son père, Jean Poquelin, était marchand tapissier à Paris; il avait épousé Marie Cressé, fille de Louis Cressé, autre tapissier. C'était une bonne maison de commerce au cœur du vieux Paris, une famille de bons bourgeois analogue à celle de Mme Jourdain, dont le père vendait du drap à la « porte des Innocents ». Jean Poquelin était de ce quartier, car il demeurait rue Saint-Honoré, près des Halles, pas bien loin du marché des Innocents. La maison qu'habitait Jean Poquelin a disparu; on a attribué depuis à deux maisons, l'une au coin de la rue du Pont-Neuf, l'autre au coin de la rue des Vieilles-Étuves, l'honneur d'avoir remplacé la maison détruite. C'était d'ailleurs une erreur de Grimarest de dire, comme on l'a souvent répété depuis, que Molière était né sous les piliers des Halles. Jean Poquelin avait, en effet, une maison en cette place; mais il ne l'a achetée qu'en 1633, onze ans après la naissance de Molière, et même elle n'était pas encore complètement payée quand Jean Poquelin mourut. Quant à la mère de Molière, elle nous est malheureusement peu connue; il avait dix ans, en 1632, lorsqu'elle mourut. On a remarqué que jamais Molière, dans

son théâtre, n'a fait une place à la mère, si l'on excepte toutefois Mme Jourdain; en général les pères qu'il met sur le théâtre sont veufs ou remariés. Il est probable qu'il n'avait pas conservé de souvenirs assez vifs de sa mère pour en tirer la peinture vraie et fidèle qu'il cherchait toujours dans toutes ses productions. Son père se remaria un an après la mort de sa première femme; mais la seconde mourut elle-même au bout de trois ans. On a supposé que Molière s'est souvenu de cette belle-mère dans le personnage de Bélise du *Malade imaginaire;* c'est une conjecture bien arbitraire, quand on songe qu'il s'est écoulé près de trente-cinq ans entre les deux époques. On pourrait tout aussi bien prétendre que l'aimable Elvire de *Tartufe* cacherait un souvenir. Voilà ce que l'on sait des deux mères de Molière, c'est-à-dire rien. Rappelons seulement que l'inventaire que l'on a du mobilier de la première femme, Marie Cressé, semble indiquer une femme d'ordre et même d'une certaine élégance. On peut encore supposer qu'elle était lettrée, car on signale dans cet inventaire deux beaux livres, un Plutarque et une Bible; mais les lisait-elle? C'est ce que nous ne pouvons savoir. Ce sont là des indices bien fragiles et bien conjecturaux.

Pour en revenir au père de Molière, Jean Poquelin, nous savons qu'en 1631 il devint tapissier ordinaire du roi, à la place de son cadet Nicolas, qui se démit de cet office en sa faveur. En 1637, Jean Poquelin demanda et obtint la survivance de sa charge pour son fils aîné, qui était notre Molière: il avait alors quinze ans, et il prêta serment cette même année, malgré son jeune âge. A cette charge était attachée la fonction de valet de chambre du roi, fait important dans la vie de Molière, car c'est par là qu'il eut entrée plus tard à la cour et qu'il put approcher de Louis XIV. Quoique Molière fût ainsi prédestiné, par la naissance et par les circonstances, à mener la vie d'un marchand et bourgeois parisien, son père cependant, on ne sait pourquoi, mais probablement à cause de l'intelligence de l'enfant, eut l'idée de lui faire faire ses études. Ce serait une question de savoir s'il était alors dans l'usage des bonnes familles du commerce parisien de donner des études classiques aux enfants : dans ce cas, il n'y aurait rien ici à remarquer particulièrement; mais dans le cas où ce serait une exception, elle ferait honneur au père de Molière. Ce qui est certain, c'est qu'il voulut faire de son fils un homme instruit et éclairé, ce qui ne pouvait lui nuire, même dans l'hypothèse où il succéderait à la profession paternelle. Enfin, dans le même ordre d'idées, il lui fit commencer son droit, aussitôt après sa sortie du collège.

Mais bientôt la vocation du jeune Poquelin allait se dessiner d'une

manière tout à fait inattendue. D'un côté, sa culture littéraire le prédestinait à devenir un écrivain, de l'autre, la fréquentation des théâtres le conduisit à se faire acteur. C'est en 1641 qu'il paraît avoir fini ses études; c'est en 1643 qu'il forma sa première troupe, de concert avec un comédien dont le nom s'associe assez malheureusement au sien, Joseph Béjart. Molière déclara cette résolution à son père, il l'avertit (nous savons la date) le 6 janvier de cette année qu'il renonçait à la survivance de la charge de tapissier du roi, avec prière de faire passer cette charge à tel autre de ses enfants; et, en retour de cette cession, il obtient de son père la somme de 630 livres. Rappelons d'ailleurs en passant que plus tard, son frère étant venu à mourir, Molière reprit alors la charge dont il s'était démis et la conserva, malgré ses occupations de théâtre, jusqu'à sa mort.

Quelle fut l'attitude du père lorsqu'il apprit la nouvelle et la dangereuse résolution qu'avait prise son fils? Tous les biographes nous le représentent naturellement comme très irrité et comme ayant fait la plus vive opposition à ce projet. On a même supposé que Molière lui-même avait fait allusion à cette colère paternelle dans ces vers de *l'Étourdi :*

> Vous savez que sa bile assez souvent s'aigrit,
> Qu'il peste contre vous d'une belle manière;

allusion qui serait d'autant plus irrespectueuse que le même valet Mascarille qui prononce ces vers y ajoute cette conclusion :

> Moquez-vous des sermons d'un vieux barbon de père.

M. Paul Mesnard, tout en reconnaissant que Jean Poquelin avait des raisons de ne pas être satisfait, ne pense pas cependant que l'opposition ait été aussi vive qu'on le dit. Autrement, dit-il, comment expliquer cette somme de 630 livres qu'il eût pu aisément refuser de donner, et qui allait servir aux frais d'établissement de la nouvelle troupe? Ce qui prouve encore qu'il ne resta pas longtemps brouillé avec son fils, selon M. Mesnard, c'est qu'il lui fournit à plusieurs reprises d'assez importantes sommes d'argent. C'est ainsi qu'on le voit, par acte du 1er août 1643, avancer une somme de 160 livres à un nommé Georges Pinel qui faisait partie de la société des comédiens formée par Molière, somme qui répond précisément à la somme de 158 livres que ladite société devait payer à la même date pour location d'une salle. De même, nous trouvons une promesse, signée de Jean Poquelin, de payer à Léonard Aubry, un des créanciers de Molière, la somme de 320 livres qui lui est due, si son fils ne la payait pas. Il paraît même que ce fut encore lui

qui paya une somme de 125 livres due à la femme Pommier; nous savons enfin par l'inventaire de Jean Poquelin qu'il y avait une lettre missive de Molière sollicitant de son père ce payement : « Si nous avions cette lettre, dit M. Mesnard, elle nous en apprendrait beaucoup plus sur le plus ou moins de cordialité dans les relations du père et du fils. C'est du reste assez de l'accueil fait aux demandes de Molière pour autoriser à penser que ces relations n'étaient pas trop mauvaises. »

M. Gustave Larroumet, de son côté, s'occupant aussi des rapports de Jean Poquelin et de son fils Molière, ne présente pas les choses tout à fait sous le même jour. Il est plus sévère pour Jean Poquelin, et cette sévérité va quelquefois jusqu'à la dureté. Il est trop juste cependant pour ne pas reconnaître que, au moins jusqu'au moment où Molière est entré dans la carrière du théâtre, Jean Poquelin a rempli tous ses devoirs envers son fils, d'abord en lui faisant donner une éducation non seulement au niveau, mais au-dessus même de sa condition; en outre, en lui assurant dès l'âge de quinze ans la survivance de sa charge à la cour. Même à ce moment où Molière embrasse la dangereuse carrière qu'il doit suivre toute sa vie, M. Larroumet reconnaît encore que dans cette circonstance il faut être pour le père contre le fils; car on ne pouvait deviner d'avance l'immense gloire du jeune comédien, et un père avait le droit d'être effrayé des désordres auxquels une telle vocation pouvait conduire. Mais M. Larroumet ne pense pas que Jean Poquelin ait désarmé aussi vite que M. Mesnard paraît le croire. Où celui-ci voit des signes d'indulgence et presque de faiblesse paternelle, il voit au contraire des preuves de mécontentement et des actes de parcimonie. Reprenons l'histoire des sommes avancées par Poquelin à son fils. La première somme de 630 livres donnée à Molière le 6 janvier 1643 n'est nullement un acte de libéralité paternelle, car elle représentait une partie de ce qui revenait à Molière de la succession de sa mère, et aussi un avancement d'hoirie en échange de la charge que Molière abandonnait. Les 160 livres payées à Georges Pinel le 1er août de la même année devaient avoir un usage que le père n'avait pas prévu. Ce Georges Pinel, en effet, était un maître d'écriture et de comptabilité, auquel Jean Poquelin s'était adressé pour compléter l'éducation de son fils sous ces deux rapports; mais Georges Pinel suivit son élève sur les planches et entra comme comédien dans la nouvelle troupe. Il est donc très possible que Poquelin n'ait cru que payer des leçons, tandis qu'il payait les premiers frais du nouveau théâtre. Ce subterfuge, que M. Larroumet rapproche de ceux des *Fourberies de Scapin*, ne ferait pas, s'il était vrai, grand honneur à Molière, mais ne prouverait pas non plus que son père ait

consenti à lui fournir des fonds pour sa triste entreprise. Pendant les quatre ans que l'*Illustre Théâtre*, nom de la nouvelle troupe, demeura à Paris, Molière eut plus d'une fois besoin des secours paternels; mais ces secours lui firent défaut. Molière, à cette époque, empruntait de tous les côtés : 1,000 livres à Louis Baulot, maître de ballet du roi; 1,700 livres au même prêteur, le 17 décembre suivant. Le 31 mars 1645, il en vient à l'emprunt sur gages et reçoit de Jeanne Levé, marchande, 291 livres, en échange de « deux rubans en broderie or et argent ». Puis vient la prison. Nous voyons, le 2 août, Molière incarcéré au Châtelet, pour dette de 143 livres envers Antoine Fausser, marchand chandelier; il demande sa liberté sous caution, mais un autre créancier intervient et réclame le bénéfice de l'écrou. Il va sortir, lorsqu'un autre créancier encore, le linger Dubourg, obtient à son tour prise de corps pour la somme de 150 livres. S'il fallait croire à la faiblesse paternelle de Poquelin, comment s'expliquer qu'il eût laissé son fils dans de pareils embarras? C'est un étranger, Léonard Aubry, paveur, qui donne sa caution pour 320 livres. Il faut arriver jusqu'au 24 décembre 1646, dix-sept mois après, et au moment où la troupe de l'*Illustre Théâtre* abandonne Paris, pour voir Jean Poquelin intervenir de nouveau dans les affaires de son fils. Il consent alors à garantir la dette d'Aubry; et ce n'est qu'en 1649 que Molière obtient quittance définitive. « Mais il ne faut pas oublier, dit M. Larroumet, qu'à cette époque Molière avait atteint sa majorité légale et pouvait faire valoir ses droits à la succession de sa mère. En tout, Jean Poquelin n'avait donné à son fils que 1,075 livres; et la part du jeune homme sur la succession de sa mère s'élevait au moins à 5,000. Il arracha encore péniblement 890 livres par petites sommes, et depuis 1658 il ne demanda plus rien. » Ainsi le père restait donc bien en deçà de ce qu'il devait; et cependant c'était l'époque de sa plus grande prospérité commerciale. Nous savons qu'il avait pour clients les premiers de la cour et de la ville; de plus, il s'était fait prêteur, et on le voit créancier soit pour de grosses sommes s'élevant jusqu'à 2,000 livres, soit pour de petites descendant jusqu'à 13 livres, et de plus employant tous les moyens de justice contre les retardataires. En même temps, on le voit acheter en 1633 la fameuse maison près des piliers des Halles, où la tradition a longtemps fait naître Molière. En 1640, il obtient de sa sœur, Jeanne Poquelin, la cession de la maison de famille des Poquelin; en 1654, à l'âge de cinquante-huit ans, il se retire des affaires, cédant son commerce à son second fils, Jean, pour la part qui lui revient de la succession maternelle; il marie sa fille et ne lui donne que 3,500 livres en dot au lieu des 5,000 qui lui devaient revenir; il fait sa seconde

fille religieuse, et il lui donne bien sa part de 5,000 livres, mais en stipulant qu'il conserverait en pleine propriété la maison des Piliers achetée avec la dot de sa seconde femme et qui avait coûté 8,500 livres. Ainsi nous le voyons disputer à tous ses enfants leur légitime bien, loin d'avoir été disposé à faire à Molière des libéralités.

Enfin il vient un moment où le père et le fils se réconcilient. Dans les douze années du séjour de Molière en province, on ne trouve entre eux aucune trace de relations; mais il est probable que le succès et la faveur qui étaient venus à la fin couronner ses efforts et ceux de sa troupe durent mieux disposer son père et le ramener à l'indulgence.

En effet, nous savons qu'à l'époque du retour à Paris, pendant que la troupe de Molière était à Rouen en attendant les arrangements définitifs, lui-même logea chez son père : ce fut là qu'il prit élection de domicile pour tous les actes qu'il eut à conclure en cette circonstance.

En outre, dès cette époque, Jean Poquelin recommença à payer pour son fils, et nous trouvons, de 1660 à 1664, un total de 1,500 livres données par lui. De plus, ce qui prouve la réconciliation de la famille, ce sont les faits suivants : en 1659, Molière est le parrain de son neveu Jean-Baptiste, fils de son frère Jean; en 1662, Poquelin le père et André Boudet, son gendre, signent au contrat de mariage de Molière et assistent à la cérémonie du mariage. Ainsi, en 1662, près de vingt ans après la première incartade de Molière, Jean Poquelin non seulement acceptait un fils comédien, mais encore une belle-fille comédienne; et il est probable que, dans les fêtes de la noce, comédiens et tapissiers fraternisèrent ensemble; mais à ce moment Molière était déjà célèbre et en faveur à la cour.

Dans la seconde période de la vie de Molière, nous voyons entre le fils et le père les rôles renversés. Ce n'est plus Molière qui est misérable et son père qui est dans la prospérité; c'est Jean Poquelin qui se ruine et devient besoigneux. C'est Molière, son fils, qui essaye de lui venir en aide. Après avoir cédé son fonds de commerce à son second fils, Jean Poquelin avait dû le reprendre à la mort de celui-ci. Qu'était-il arrivé? Est-ce la mauvaise gérance de ce fils? est-ce la vieillesse du père devenu impropre aux affaires? sont-ce des dépenses ignorées? Quelles que soient les causes de cette décadence, toujours est-il que le père de Molière a fini dans l'embarras et dans la gêne, peut-être plus encore, une vie qui avait paru jusque-là si prospère. D'un autre côté, nous apprenons, par l'inventaire fait à la mort du tapissier, que Molière lui avait remboursé les 3,477 francs que son père lui avait avancés, et cela sans quittance, quoique en réalité il fût encore son créancier pour sa part de la succes-

sion maternelle. De plus, Jean Poquelin ayant eu besoin d'argent pour réparer la maison des Piliers, ce fut Molière qui lui prêta 10,000 livres. Seulement, soit à cause de la susceptibilité du vieillard, soit pour donner plus de garanties à sa créance, Molière ne fit pas ce prêt en son nom personnel; il employa l'intervention de son ami Rohault, le célèbre physicien. C'est en quelque sorte l'inverse de la scène de *l'Avare*, où le père est le créancier du fils à son insu. Enfin, il ressort manifestement de l'inventaire fait à la mort de Jean Poquelin et du triste mobilier laissé par celui-ci qu'il est mort obéré et ruiné.

En résumé, que faut-il penser du père de Molière et de ses rapports avec son fils? Peut-être faut-il prendre une moyenne entre l'impression des deux écrivains que nous venons de résumer. D'une part, il nous semble, malgré l'opinion de M. Paul Mesnard, qu'il ne peut guère être question d'indulgence ou de faiblesse paternelle, les avances faites à diverses reprises étant toujours restées au-dessous de ce que, légalement, le père devait à son fils. D'un autre côté, n'est-ce pas trop noircir Jean Poquelin que d'en faire un usurier et d'aller jusqu'à prononcer le nom d'Harpagon? Suffit-il pour justifier cette assertion d'avoir trouvé dans les papiers de Poquelin une petite créance de 13 livres, sans savoir en quelle circonstance ce prêt avait été fait? ou encore de savoir que, commerçant et habitué à traiter des affaires d'une manière positive, Poquelin était prêt à employer des moyens judiciaires pour se faire payer? Un fait reste inexpliqué : c'est le passage subit de la prospérité à la misère. Cette prospérité était-elle bien réelle? Le commerce de Paris vit souvent et longtemps sur des apparences. Poquelin a pu être gêné même dans le temps de sa prospérité apparente; et cela expliquerait qu'il ait eu tant de peine à s'acquitter envers ses enfants. D'un autre côté, faut-il lui en vouloir beaucoup de n'avoir pas trop aidé son fils dans les embarras de la carrière de comédien? Avait-il lieu d'être satisfait en cette circonstance, et n'était-il pas autorisé à dire que, Molière s'étant de lui-même jeté dans cette nasse, c'était à lui de s'en tirer comme il le pourrait. De tout cela, a-t-on le droit de conclure qu'il était un usurier et un avaricieux?

Pour tirer de ces différents faits des conséquences au point de vue littéraire (car c'est par là seulement qu'ils nous intéressent), nous pouvons dire, avec M. Larroumet, que le théâtre de Molière n'est pas une école de respect pour les jeunes gens envers les parents. S'il est vrai que le rôle des mères est nul dans ce théâtre, il est vrai aussi que le rôle des pères, sans être nul, n'y est pas très élevé. Orgon, Harpagon, Géronte, Argan, Chrysalde, Gorgibus, M. Jourdain, sont tous ou com-

muns ou ridicules. Un seul fait exception, c'est don Luis dans *Don Juan;* et encore est-ce plutôt un souvenir de Corneille qu'un souvenir de la vie. Molière n'a pas vécu dans un milieu élevé, ni au sein de sa famille ni dans cette autre famille de rencontre qu'il avait adoptée; et son père, quand même on supposerait que celui-ci a rempli tous ses devoirs envers lui ou que les torts fussent réciproques, ne lui a certainement rien inspiré de noble et de généreux. Le triste sens de la réalité que doit avoir un poète comique n'a pas permis à Molière de voir son père autrement qu'il n'était. Telle est la moralité des recherches méticuleuses auxquelles la critique s'est livrée, en scrutant jusqu'à la dernière minutie la vie et les affaires de Jean Poquelin.

L'historique que nous venons de résumer nous a conduits presque à la fin de la vie de Molière; car il ne survécut guère que de quatre ans à son père; nous devons revenir sur nos pas pour reprendre quelques autres points intéressants de son histoire. Nous avons vu que son père avait voulu lui faire faire ses études et l'avait placé au collège de Clermont. Il avait alors quatorze ans; Grimarest fixe la durée de ces études à cinq ans, et la limite à l'année 1641; mais ces dates sont un peu vagues, et M. Paul Mesnard conjecture que, dans ces cinq années, le biographe Grimarest fait entrer le temps des études libres que Molière fit plus tard, à la sortie du collège, avec Gassendi, et dont nous parlerons bientôt. Nous ne possédons malheureusement aucun renseignement précis sur les études de Molière. Que savait-il en entrant au collège? Dans quelle classe le fit-on entrer? Qu'a-t-il appris? Il avait alors l'âge auquel d'autres, tels que Bussy-Rabutin, finissaient leurs classes. Il est probable que Molière ne fit pas des études bien régulières et qu'il ne prit qu'une teinture assez superficielle des lettres classiques. Ce que M. Paul Mesnard fait surtout remarquer, dans cette éducation de collège, c'est le goût singulier qu'avaient les Jésuites pour les représentations théâtrales. Dans les distributions de prix, on jouait des tragédies latines, telles que *Suzanna*, et même des comédies. Il n'est pas impossible que ces représentations aient eu quelque influence sur la vocation du jeune homme. On dit même que l'on allait jusqu'à jouer des ballets, et l'on pourrait supposer que ce fut là que Molière prit le goût des intermèdes ou divertissements de son théâtre; mais cet usage ne s'introduisit qu'après lui. La seule circonstance intéressante et précise que nous ayons conservée du temps de Molière au collège, c'est le séjour qu'y fit en même temps que lui le prince de Conti, frère du grand Condé. Les biographes ont exagéré l'importance de cette circonstance en disant « qu'il avait eu l'avantage de suivre feu M. le prince de Conti

dans toutes ses classes » et en supposant que c'est à cette communauté d'études que Molière dut plus tard la faveur de ce prince. Mais M. Paul Mesnard fait remarquer qu'indépendamment de la différence de rang qui ne disparaissait pas au collège, la différence d'âge eût suffi pour éloigner toute idée de camaraderie entre les deux enfants, le prince de Conti ayant sept ans de moins que Molière; enfin, quoiqu'il soit vrai de dire que, plus tard, le prince de Conti fut un des protecteurs de Molière, nous verrons qu'il n'y a guère de traces de ces souvenirs de collège dans leur première rencontre.

Le seul point des études de Molière que l'on paraisse savoir avec quelque certitude, c'est qu'à la sortie du collège il étudia quelque temps la philosophie avec Gassendi. Cependant ce point même a été mis en doute comme n'étant pas suffisamment appuyé : « Aucune pièce authentique, dit M. Soulié, un des investigateurs les plus exacts de la biographie de Molière, aucun document ne vient confirmer ou démentir la tradition relative au maître et aux condisciples qu'on lui attribue : Gassendi, Chapelle, Bernier, Hesnault. » Le seul témoignage positif est celui de Grimarest, qui passe, on le sait, pour très suspect. Cependant M. P. Mesnard ne doute pas de la vérité de cette tradition. Il cite ce passage de la préface des *Œuvres de Molière*, de 1682, préface écrite par les amis ou les camarades de Molière, qui l'avaient bien connu. « Le succès de ses études fut tel qu'on pouvait l'attendre d'un génie aussi heureux que le sien. S'il fut fort bon humaniste, il devint encore plus grand philosophe. » On se demande à quoi ferait allusion cette remarquable assertion, si Molière n'avait pas fait d'autre philosophie que celle du cours maigre et scolastique du collège de Clermont. Ce passage vient donc à l'appui de la tradition. D'ailleurs, le témoignage de Grimarest est-il donc tellement à dédaigner? « Derrière lui, dit M. Mesnard, il est bon de voir ceux qui l'ont renseigné; et la valeur de sa Vie de Molière repose surtout sur celle des sources qui lui ont été ouvertes. » Voici d'ailleurs les circonstances qui ont pu très vraisemblablement faire rencontrer Molière avec Gassendi. Celui-ci était lié d'amitié avec un maître des comptes nommé Luillier chez lequel il séjournait quand il venait à Paris. Notamment il fit chez cet ami un séjour plus prolongé en l'année 1641, époque où Molière venait de sortir du collège. Ce Luillier avait un fils naturel nommé Chapelle, célèbre pour son esprit et surtout pour les relations d'amitié qu'il eut avec Racine, Boileau, La Fontaine. Or nous savons que Gassendi s'était chargé de compléter l'éducation de ce jeune homme et de lui enseigner la philosophie. Ce fait est attesté par Boileau et par Fontenelle. Le premier aurait dit à

Brossette que « son ami, M. de la Chapelle, était fils bâtard de M. Luillier, qui le mit chez M. Gassendi pour l'élever et en avoir soin ». Le second, dans sa notice sur Chapelle, nous dit que « le célèbre M. Gassendi lui enseigna la philosophie. » On sait d'autre part que Molière a été ami intime de Chapelle, qu'il avait pu connaître d'ailleurs au collège de Clermont. Enfin, l'on n'ignore pas que Chapelle est resté fidèle à la philosophie d'Épicure : on ne le connaît guère à la vérité, en général, que comme épicurien pratique, bon vivant et homme d'esprit; mais une lettre de Bernier, qui lui est adressée, nous apprend qu'il s'intéressait aux idées philosophiques d'une manière plus élevée. « J'ai appris, lui écrivait Bernier de l'Hindoustan, qu'on va vous voir prendre l'essor vers Démocrite et Épicure bien loin au delà de leurs flamboyantes murailles du monde, dans leurs espaces infinis, et nous rapporter victorieux ce qui se peut ou ce qui ne se peut pas sur l'existence, l'unité et la providence de Dieu. »

L'ami de Chapelle, Bernier, qui écrivait ces lignes, était lui-même un élève de Gassendi. Boileau disait de lui à Brossette que, « dans le même temps que Chapelle, Bernier était chez M. de Gassendi comme une espèce de secrétaire ou de valet ». Ce fut là évidemment qu'il prit connaissance de la philosophie de ce maître, dont il a été le vulgarisateur et l'abréviateur. Brossette nous dit encore, toujours d'après Boileau, « qu'il prenait soin de Chapelle », apparemment comme répétiteur. M. P. Mesnard se demande comment Boileau, en parlant de cette petite société qu'il paraissait si bien connaître, n'a pas nommé Molière parmi les auditeurs de Gassendi. Il explique cette omission de la manière suivante : c'est qu'à proprement parler, il n'y a pas eu de cours. Il n'y avait en réalité qu'un seul élève : c'était Chapelle. « Molière et Cyrano (car on nomme aussi celui-ci) avaient leurs entrées, moins comme disciples que comme auditeurs surnuméraires, deux ombres amenées au festin d'Épicure par le véritable invité. » On voit que la présence de Molière dans le cénacle de Gassendi ne s'appuie, si l'on veut, sur aucune preuve matérielle; mais de nombreuses vraisemblances morales nous autorisent à admettre le fait. Ce sont d'abord les relations d'amitié qui unissaient Molière, non seulement à Chapelle, mais à Bernier et même à Cyrano, à ceux enfin qu'on représente comme membres du cénacle. Si Chapelle a été son camarade de collège et même son ami de toute la vie, comment Molière n'aurait-il pas été instruit du remarquable commerce qui l'unissait avec un des premiers philosophes de son temps; et comment n'en aurait-il pas profité lui-même dans une certaine mesure? Et d'où lui serait venu, si ce n'est de là, la réputation que lui font ses amis de

la *Préface* de 1682, d'avoir été lui-même grand philosophe? Il n'est pas nécessaire d'en faire un élève régulier comme Chapelle lui-même : rien que par la conversation, il a dû, avec son heureuse et profonde intelligence, extraire tout le suc de cette philosophie si bien d'accord avec le sens commun et avec la nature de son esprit. D'autres présomptions s'ajoutent aux précédentes : on sait que Molière possédait très bien, au moins comme un homme éclairé, la philosophie de son temps. On sait aussi, et c'est le fait capital, qu'il avait fait une traduction de Lucrèce dont il nous est resté quelques vers dans le *Misanthrope*. Qui a pu mettre Molière sur la voie de cette étude, si ce n'est Gassendi? « Le poème de la *Nature*, dit M. Mesnard, était le bréviaire de ce maître, qui le cite constamment dans ses Lettres et le savait tout entier par cœur, au témoignage de Bernier. » N'est-il pas vraisemblable que ce fut lui qui conseilla à Molière cette traduction comme l'exercice le plus utile pour ses débuts littéraires? Du reste, Molière paraît avoir simplifié sa tâche, en se bornant à traduire, tantôt en prose, tantôt en vers, la meilleure partie du poème. A quelle époque serait-il plus vraisemblable de placer cette traduction qu'à l'époque de ses études gassendistes? Plus tard, dans les tracas et les vicissitudes de sa vie de comédien, aurait-il pu trouver le temps de s'y livrer? D'ailleurs, qu'elle ait été écrite plus tôt ou plus tard, peu importe; l'influence première n'en vient pas moins de cette source. Enfin une dernière question se présente : Molière, dans ses comédies et dans sa vie, se montre-t-il gassendiste, partisan de la philosophie d'Épicure à la manière de Bernier? Ici, une autre anecdote qui vient également de Grimarest nous le montre très indépendant à l'égard de la philosophie d'Épicure. On nous raconte qu'un jour en bateau il disputait avec Chapelle sur les mérites relatifs de la philosophie de Gassendi et de celle de Descartes, en présence d'un bon père dont Molière invoquait l'autorité et qui ne disait rien : « J'en fais juge ce bon père, si le système de Descartes n'est pas cent fois mieux imaginé que tout ce que M. de Gassendi nous a ajusté au théâtre pour faire passer les rêveries d'Épicure. Passe pour sa morale, mais le reste ne vaut pas la peine que l'on y fasse attention. » On sait en outre que Molière était particulièrement lié avec le cartésien Rohault, puisque c'est par son intermédiaire et sous son nom qu'il fit passer à son père les 10,000 livres dont celui-ci avait besoin. On voit par là que Molière a pu être cartésien aussi bien que gassendiste; mais cela ne prouverait rien contre sa première éducation philosophique par Gassendi. Il n'y a rien d'étonnant, en effet, à ce qu'ayant commencé à étudier sous celui-ci, plus tard, grâce à d'autres relations, celle de Rohault par exemple, grâce aussi peut-être à certaines lectures, il eût

appris à préférer la physique de Descartes à celle d'Épicure : resterait toujours d'ailleurs la morale, pour laquelle il faisait lui-même une exception. En tout cas, ce qui est certain, c'est que Molière, aussi bien qu'Horace, n'était pas homme à s'aliéner lui-même entre les mains d'un seul maître : ce qui est probable aussi, c'est qu'il n'a pas dû attacher une grande importance aux systèmes purement spéculatifs, mais que, d'une manière générale, il se montrait, dans ses comédies, philosophe dans le sens large du mot, c'est-à-dire avec un esprit d'indépendance et de libre examen analogue à celui qui régnait dans la société de Gassendi, chez les Naudé, les Gui-Patin, les Lamothe-le-Vayer, les Bernier, et plus tard chez Ninon et Saint-Évremont. C'est à ce groupe, en retranchant tout esprit de secte, que Molière doit être rapporté, sans qu'il paraisse jamais être sorti des limites de la religion naturelle et d'une philosophie de sens commun.

PAUL JANET.

(La suite à un prochain cahier.)

Lettres de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des filles de la Charité. Paris, imprimé par Pillet et Dumoulin, 1880, 4 vol. in-8°. — *Histoire de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des filles de la Charité,* par Mgr Bougaud, évêque de Laval. Paris, Poussielgues frères, 1889, 2 vol. in-8°.

Saint Vincent de Paul a été vénéré comme un saint dès son vivant. Il n'a pas vécu loin du monde dans quelque monastère. Il a vécu à Paris, à la cour, en plein XVIIe siècle. Ses actes sont des œuvres qui vivent encore, qui vont grandissant; ses témoins, les hommes les plus éminents du plus beau temps de notre histoire. Sa vie a été écrite peu d'années après sa mort par un homme qui l'avait connu, Abelly, évêque de Rodez, ou plutôt, sous le patronage et le nom d'Abelly, par M. Fournier, secrétaire de la congrégation des Missions. Sa canonisation a suivi sa mort à un intervalle exceptionnellement rapproché et elle a provoqué une enquête où un grand nombre de ceux qui avaient conversé avec lui furent entendus. Le saint n'a pas seulement agi : il a écrit, il a parlé, et ses paroles ont été religieusement recueillies. On a donc, pour ra-

conter sa vie, les matériaux les plus nombreux et les plus sûrs. On les a surtout depuis que ses lettres, mises à profit déjà par plusieurs [1], ont été recueillies et publiées par les soins de sa famille religieuse, les Lazaristes.

Ces lettres ne suffiraient point assurément à refaire l'histoire de saint Vincent de Paul. Dans un temps où l'on fit tant de mémoires, nul, en écrivant, ne songea moins à fournir les matériaux à un biographe. Si quelque chose était à son honneur, son plus grand soin était de le cacher. Mais si sa correspondance ne nous donne pas le tableau complet de sa vie, elle nous fait assister à la naissance et au progrès de ses grandes institutions, et elle nous le fait connaître lui-même. C'est là que sa charité déborde, c'est là que s'exhale le parfum de ses vertus chrétiennes. Pouvait-il faire que ce qu'il y avait en lui de bonté, de simplicité, d'humilité ne se fît pas sentir là où était sa main?

Les *Lettres de saint Vincent de Paul*, qui viennent d'être publiées en quatre volumes, sont donc le plus fidèle miroir de son âme, et c'est à cette source que Mgr Bougaud, qui vient de mourir évêque de Laval, a puisé ce qu'il y a de plus neuf dans cette nouvelle histoire. Il ne faut pas croire en effet que tout ait été dit sur ce saint vraiment populaire. Même quand on connaît sa vie, ses grandes institutions, il est bon de le voir à l'œuvre, de le suivre dans cette voie où il s'achemine sans précipitation, mais avec le désir ardent de faire le bien, de soulager toutes les misères. Il y a là mille traits à relever qui donnent plus de relief à sa physionomie, qui font entrer plus avant dans le secret de ses procédés. C'est ce que l'on trouvera dans le livre du vénérable auteur. L'ancien vicaire de Mgr Dupanloup à Orléans était déjà connu, sans parler de ses écrits dogmatiques, par l'*Histoire de saint Bénigne*, premier évêque de Dijon, par celle de *sainte Chantal* et de *sainte Monique*. L'histoire de saint Vincent de Paul est le digne couronnement de son œuvre. Il y mettait la dernière main quand il est mort. L'ouvrage, d'ailleurs, était presque achevé, et M. l'abbé Lagrange, son ancien collègue à Orléans, qui a pris à tâche de le publier, n'a eu besoin que d'emprunter un chapitre à Abelly sur les vertus surnaturelles de saint Vincent pour présenter au lecteur une vie complète du saint comme l'auteur l'avait conçue.

Les lettres de saint Vincent de Paul, disais-je, ont ce caractère qu'il parle aussi peu que possible de lui-même, excepté pour les choses qui

[1] L'abbé Meynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres*. Paris, Bray, 1860, 4 vol. in-8°. — Alph. Feillet, *La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*. Paris, Didier, 1868, 1 vol. in-12.

sont en rapport avec son humilité. Ainsi il parle de son origine[1] parce qu'elle était obscure, de ses parents parce qu'ils étaient de modestes paysans, de son enfance parce qu'elle se passa à soigner le bétail. Il parle des études qu'il fit, de douze à seize ans, chez les Cordeliers, pour s'accuser d'avoir rougi de son père un jour qu'il était venu le voir au collège dans son habit de pauvre paysan. Il revient plus tard sur ce chapitre pour s'en humilier devant sa congrégation :

Hélas! messieurs, leur dit-il, à qui rendez-vous obéissance ? A celui qui, comme les scribes et les pharisiens, est rempli de vices et de péchés. Mais c'est ce qui rendra votre obéissance plus méritoire. J'y pensais encore tantôt, et je me ressouvenais qu'étant petit garçon, comme mon père me menait avec lui dans la ville, j'avais honte d'aller avec lui et de le reconnaître pour mon père, parce qu'il était mal habillé et un peu boiteux. Oh! misérable, combien j'ai été désobéissant[2]!

C'est cependant par une lettre de lui que l'on connaît les détails de cet épisode de sa vie qu'on aurait pu regarder comme un fait légendaire si lui-même n'en avait, dans le temps même, fait le récit. Je veux parler de sa captivité en Afrique.

Il avait achevé ses études à Toulouse avec l'assistance d'un homme vénérable, juge du village de Pouy, M. de Commet; il était prêtre depuis le 23 septembre 1600; il aurait pu être curé de Thil, près de Dax, grâce au patronage du même protecteur; mais, un compétiteur lui ayant disputé ce bénéfice, il avait mieux aimé y renoncer que de plaider. Il était revenu à l'université de Toulouse, quand il apprit qu'une dame âgée l'avait institué en mourant son héritier. Voici comme il raconte à M. de Commet, son bienfaiteur, la suite de l'aventure, dont je reproduis un passage avec l'orthographe que les éditeurs lui ont gardée exceptionnellement pour en donner un échantillon :

Vous avez pu savoir, Monsieur, comme trop advertis de mes affaires, comme je trouvis, à mon retour de Bourdeaux, un testament faict en ma faveur par une bonne fame de Tholose, le bien de laquelle concistoyt en quelques meubles et quelques terres que la chambre my-partie de Castres luy avoit adjugé pour trois ou quatre cents escus qu'un méchand mauvais garnément lui devoyt. Pour retirer partie duquel je m'acheminis sur le lieu, pour vendre le bien, comme conseillé de mes meilleurs amis et de la nécessité que j'avois d'argent pour satisfaire aux debtes que j'avois faictes et grande dépense que j'apercevois qu'il me convenoyt faire à la poursuite de l'affaire que ma témérité ne me permet de nommer[3]. Estant sur le lieu, je trouvis que le galand avoyt quitté son pays, pour une prinse de corps que

[1] Il naquit à Pouy, village des Landes, arr. de Dax, le 24 avril 1576.

[2] *Hist. de S. Vincent de Paul*, t. I, p. 11.

[3] Note des éditeurs : « Le bruit courait que M. le duc d'Épernon voulait le faire nommer évêque. »

la bonne fame avoyt contre lui pour les mèmes debtes, et feus adverty comme il faisoyt bien ses affaires à Marceille, et qu'il y avoyt de beaux moyens. Sur quoy mon procureur conclud, comme aussi à la vérité la nature des affaires le requéroyt, qu'il me falout acheminer à Marceille, estimant que, l'ayant prisonnier, j'en pourrois avoir deux ou trois cens escus. N'ayant point d'argent pour expédier cela, je vendis le cheval que j'avois prins de louage à Tholose, estimant le payer au retour, que l'infortune fist être aussi retardé que mon déshonneur est grand pour avoir laissé mes affaires si embrouillez; ce que je n'aurois faict si Dieu m'eût donné aussi heureux succez en mon entreprinse que l'apparence me le promectoyt. Je partis donc sur cet advis, attrapis mon homme à Marseille, le fis emprisonner et m'accordis à trois cens escus qu'il me bailla content [1]. »

Chose piquante! c'est pour être venu faire emprisonner son débiteur qu'il allait être fait prisonnier lui-même. Quelle belle leçon il en aurait pu tirer contre lui dans ces conférences où il recherchait toute occasion de s'humilier devant tout le monde, s'il n'eût fallu alors raconter sa captivité, épisode de sa vie qui n'était certes pas à son désavantage et dont il s'abstenait toujours de parler! Disons, du reste, qu'il n'aurait eu aucunement lieu de se repentir d'avoir fait emprisonner ce « méchant mauvais garnement ». Ce n'était pas un malheureux, mais un malhonnête homme : il n'était pas juste qu'il jouît de sa fraude, et saint Vincent de Paul, si bon pour tous, ne s'est jamais cru obligé de ménager les malhonnêtes gens. Il revenait donc de cette expédition, ayant pris, au lieu du chemin par terre, de Marseille à Toulouse, la route par mer, de Marseille à Narbonne, quand la barque où il était fut prise par des corsaires turcs, non sans mort d'hommes ni blessure pour lui-même, « un coup de flèche, dit-il, qui me servira d'horloge tout le reste de ma vie ». Il fut conduit à Tunis et vendu comme esclave à un pêcheur d'abord, qui s'en défit, car il ne pouvait mettre les pieds dans une barque sans avoir le mal de mer; puis par ce pêcheur à un vieux médecin qui depuis cinquante ans cherchait la pierre philosophale. Ce vieux médecin, dont il n'eut qu'à se louer, appelé à Constantinople, le laissa à un neveu, et ce neveu, apprenant que le consul de France avait un firman du sultan pour réclamer tous les esclaves français, le vendit à un renégat italien « de Nice en Savoie ».

C'est par une voie plus extraordinaire que le saint captif devait recouvrer sa liberté. Ce renégat avait trois femmes. L'une de ces trois femmes était turque :

Curieuse qu'elle estoyt de savoir notre façon de vivre, dit le saint, elle me venoyt

[1] *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. I. — Mgr Bougaud, qui donne ce passage avec l'orthographe rectifiée, aurait dû écrire *comptant*.

voir tous les jours aux champs où je fossioys, et après tout me commanda de chanter louanges à mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodo cantabimus in terra aliena* des enfants d'Israël, captifs en Babylone, me fist commencer, avec la larme à l'œil, le psaume *Super flumina Babylonis*, et puis le *Salve regina*, et plusieurs autres choses, en quoi elle print autant de plaisir que la merveille en feust grande. Elle ne manqua point de dire à son mari, le soir, qu'il avoyt heu tort de quitter sa religion, qu'elle estimoyt extrèmement bonne, pour un récit que je lui avois faict de notre Dieu et quelques louanges que je lui avois chanté en sa présence; en quoi, disoyt-elle, elle avait eu un si divin plaisir, qu'elle ne croyoit point que le paradis de ses pères et celui qu'elle espéroit un jour fust si glorieux, ni accompagné de tant de joie que le plaisir qu'elle avoyt pendant que je louois mon Dieu, concluant qu'il y avoit quelque merveille [1]. »

Cet homme en fut touché; il le témoigna à son esclave, et après dix mois d'hésitation ou d'attente il s'enfuit avec lui sur un petit esquif. Ils abordèrent à Aigues-Mortes et vinrent à Avignon, où le renégat abjura entre les mains du vice-légat Montorio.

C'est pour donner de ses nouvelles, quand depuis deux ans on n'avait plus entendu parler de lui, que Vincent de Paul écrivit cette lettre à M. de Commet. Il fallait bien qu'il fît connaître les causes de son absence. Sa lettre fut gardée. Vers la fin de sa vie, apprenant qu'elle existait encore, le saint voulut la détruire. On sut la conserver alors; on ne sut pas la soustraire au pillage de Saint-Lazare dans les premiers jours de la Révolution; mais elle n'avait point péri, et après plus d'une éclipse elle est aux mains d'une personne connue [2]. Elle figure en tête de la collection des lettres du saint qui vient d'être publiée.

Je n'ai point à refaire ici la vie de saint Vincent de Paul après Mgr Bougaud. Je me borne à signaler ce que cette vie eut d'extraordinaire, ce que les œuvres du saint eurent de vraiment original.

Ce qui domine dans ses œuvres, c'est l'imprévu, et dans sa vie ce sont les contrastes entre ce qu'il fut et ce qu'il semblait devoir être.

D'abord il est conduit à Rome par le vice-légat Montorio. Le vice-légat était curieux des sciences que le vieux médecin avait pratiquées devant son esclave et dont Vincent n'avait pas manqué sans doute de parler au prélat; il s'était procuré, en l'emmenant avec lui, le moyen de prolonger l'entretien sur cette matière. A Rome, tout en suivant les cours de la Sapience, tenus par les Dominicains, Vincent est en relation avec les diplomates que la cour de France avait auprès du saint-siège, qu'elle y avait fort nombreux à une époque où Henri IV méditait son grand dessein contre la maison d'Autriche; et il y eut alors une

[1] *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 29. — [2] *Ibid.*, p. 35, note 1.

chose si secrète à faire connaître au roi, que les ministres de France, n'osant la mettre en écrit, la confièrent au jeune prêtre dont ils avaient su apprécier la sûreté et la discrétion. C'est à ce titre de messager d'un ordre tout spécial que Vincent de Paul aborda Henri IV et le vit plusieurs fois (1609). Était-ce une entrée dans la carrière diplomatique? Henri IV périt peu de temps après, sans l'avoir autrement employé; mais, à quelque temps de là, c'est l'épouse séparée de ce roi, c'est la reine de Navarre, Marguerite de Valois, la galante princesse, l'auteur de contes si peu édifiants, qui le prend pour aumônier. Un peu plus tard encore il entrera dans la maison de Gondi et sera le précepteur du trop fameux cardinal de Retz.

Quel étrange noviciat, dira-t-on, pour le fondateur de la congrégation de la Mission et des filles de la Charité! Mais la destinée du saint se préparait dans ces voies qui semblaient si détournées. Sa vocation s'était bien prononcée dès le commencement : c'était de secourir les pauvres, de soulager les malades. A son retour de Rome à Paris, il s'était logé rue des Saints-Pères, attiré par l'hôpital de la Charité qui venait d'être bâti par Marie de Médicis (1607). C'est dans cet hôpital, au chevet des malades, qu'il connut M. de Bérulle. Il le prit pour directeur et alla demeurer dans la maison où M. de Bérulle, qui allait fonder l'Oratoire, avait réuni ses premiers disciples. Il continuait d'aller remplir ses fonctions au palais de Marguerite de Valois, qui était au voisinage, rue de Seine, avec des jardins descendant jusqu'au bord de la rivière. Il ne se sentit pas appelé à l'Oratoire, et M. de Bérulle ne l'y entraîna point. Mais l'installation de l'Oratoire, le 11 novembre 1611 [1], lui procura une autre position. Dans le petit nombre de prêtres qui formèrent sous M. de Bérulle la nouvelle congrégation, était François Bourgoing, curé de Clichy, ce père Bourgoing dont Bossuet a fait l'oraison funèbre. Le nouvel oratorien cherchait à qui remettre sa cure. Il la remit, sur la recommandation de M. de Bérulle, à Vincent de Paul, qui accepta cette charge, résignant avec joie et ses fonctions d'aumônier de la reine de Navarre et l'abbaye de Saint-Léonard-de-la-Chaume, au diocèse de Saintes, que Marguerite lui avait fait obtenir (2 mai 1612).

Vincent de Paul ne demeura à Clichy que juste le temps d'y rebâtir son église (elle existe encore) et d'édifier sa paroisse, qui l'édifia lui-même par la façon dont elle répondait à ses soins. « Ah! se disait-il,

[1] Rue Saint-Jacques, dans la partie où s'éleva un peu plus tard le monastère du Val-de-Grâce.

que tu es heureux d'avoir un si bon peuple ! Le pape est moins heureux que moi. »

M. de Bérulle estima néanmoins qu'il pouvait faire plus de bien ailleurs et il le fit entrer dans la maison de Gondi, si puissante alors au sein de l'État et de l'Église. Le Gondi chez lequel entra Vincent de Paul était Emmanuel, second fils d'Albert de Gondi, marquis de Belle-Isle et maréchal de France, c'est-à-dire de celui qui conseilla la Saint-Barthélemy et aurait même voulu y faire comprendre les princes du sang. Emmanuel avait hérité de son père la charge de général des galères et de lieutenant général du roi dans les mers du Levant. Il avait épousé une pieuse femme, Marguerite de Silly, dont il eut trois enfants, et ce fut pour présider à l'éducation de ces enfants que le saint fut introduit dans cette famille. En même temps que les plus grandes charges de l'État y étaient héréditaires de père en fils, les plus hautes dignités de l'Église s'y transmettaient d'oncle en neveu ou de frère en frère, et c'est ainsi que le siège de Paris, auquel se joignit chaque fois la pourpre romaine, passa, par la voie des coadjutoreries, de Pierre, frère d'Albert, à Henri; de Henri à Jean-François, tous deux neveux d'Albert et frères d'Emmanuel; et de Jean-François (l'évêché de Paris était, depuis 1622, érigé en archevêché) à François-Paul, celui qui fut le trop célèbre cardinal de Retz, dernier fils d'Emmanuel, l'un des trois jeunes seigneurs que Vincent de Paul était chargé d'élever.

Le voilà, à ce qu'il semble, jeté bien loin de sa voie. C'est, au contraire, par cette route que le saint allait arriver à ses grandes fondations.

La maison de Gondi avait de vastes domaines en plus d'une province. La pieuse épouse d'Emmanuel s'affligeait de voir les paysans qui vivaient sur ses terres trop négligés de leurs pasteurs. Elle pria le saint, devenu son directeur, de prêcher dans un de ses villages, puis dans d'autres encore, et le résultat fut tel qu'elle mit immédiatement en réserve une somme de 16,000 livres pour l'offrir à une congrégation qui, de cinq ans en cinq ans, irait y faire une mission. C'est l'origine de l'œuvre que le saint devait organiser plus tard en s'y consacrant tout le premier. La charité de Mme de Gondi offrait à Vincent de Paul bien des ressources pour ces pauvres qu'il aimait tant à secourir, et c'est là ce qui l'avait déterminé à entrer dans cette maison, selon le conseil de M. de Bérulle; mais il ne croyait plus pouvoir suffire à l'éducation qui lui était confiée, il sentait qu'il avait autre chose à faire. Il partit donc, sans prendre congé, envoyant ses excuses, et de l'aveu de M. de Bérulle, qui se rendit à ses raisons, il reprit les fonctions de curé dans la petite ville de Châtillon-les-Dombes (juillet 1617).

C'est, dans la carrière du saint, une nouvelle étape à laquelle se rattachent les premières origines de la seconde de ses œuvres capitales, et c'est encore la main d'une femme qui l'y amène. « Un jour, dit Mgr Bougaud, que notre saint s'habillait pour célébrer la sainte messe, Mme de la Chassaigne le pria de recommander à la charité des paroissiens une pauvre famille dont tous les membres, père, mère, enfants, étaient tombés malades dans une maison située à une demi-lieue de Châtillon. Il en parla, en effet, au prône avec sa vivacité et sa tendresse ordinaires. Dans l'après-midi, il partit pour aller visiter cette pauvre famille avec un de ses paroissiens, grand homme de bien; en route il fut agréablement surpris de rencontrer une foule de personnes qui, émues des paroles du saint, revenaient déjà de la maison, où elles avaient été porter des secours. « Voilà, dit-il, une grande charité, mais qui est mal réglée. « Ces pauvres malades, pourvus de trop de provisions à la fois, en « laisseront une partie se gâter et se perdre, et ils retomberont ensuite « dans leur première nécessité. »

« Il fit venir Mme de la Chassaigne et Mme de Brie, leur montra les inconvénients d'une charité si mal dirigée, et leur demanda de l'aider à réunir quelques dames de bonne volonté : « Je leur proposai, dit « saint Vincent de Paul, de se cotiser pour faire le pot chacune sa jour- « née, non seulement pour lesdits malades, mais encore pour ceux qui le « seraient à l'avenir. Voilà le premier endroit, ajouta-t-il, où la charité « fut établie. »

« Avec ce bon sens et cet esprit d'organisation qui le caractérisaient, il commença à appliquer à ce service pendant trois mois, sans règles écrites, les dames de la paroisse; puis, après avoir vu fonctionner l'œuvre, il en rédigea les règles. Un heureux hasard a fait retrouver, il y a quelques années seulement, le 20 février 1839, dans les archives de la mairie de Châtillon, l'autographe de ce précieux règlement, le premier qu'ait fait saint Vincent de Paul, et déjà marqué au sceau d'une sagesse si consommée qu'il a été sans cesse reproduit depuis. »

L'auteur en fait une rapide analyse et il ajoute : « Ainsi fut constituée la première association de charité, créée par saint Vincent de Paul. C'était la première fois qu'on organisait à domicile la visite des pauvres et des malades, et qu'on y appliquait des dames du monde, libres de tout engagement et de tout vœu, continuant à vivre en famille, n'en sortant pour visiter les pauvres qu'avec la permission de leurs maris, de leurs pères ou de leurs mères, et unissant les devoirs de la famille avec les devoirs de la charité. »

C'est le seul trait que je veux relever dans le tableau du bien qu'il fit

à Châtillon. Il semble qu'il n'y ait été conduit que pour y ébaucher cette institution nouvelle; après quoi il se laisse ramener sur un plus grand théâtre où il trouvera les moyens de l'étendre. Je veux parler de son retour chez M[me] de Gondi.

M[me] de Gondi ne s'était pas consolée de son départ, et Vincent de Paul céda aux considérations d'un intérêt général que le père de Bence, de l'Oratoire, lui exposa pour le décider. Sans négliger ses devoirs envers les enfants de la maison, le saint étendit aux villages de ce grand domaine l'institution qu'il venait de créer à Châtillon, et en deux ou trois ans il fonda des charités dans trente ou quarante villages, à la suite des missions qu'il y prêchait. Il y trouvait, comme il y avait compté, l'assistance de M[me] de Gondi; il y trouvait aussi le concours de Marguerite de Gondi, marquise de Maignelais, restée veuve à vingt ans et qui n'était demeurée dans le monde que pour y faire le bien. En 1620, dans une mission à Folleville, ce ne furent plus seulement les femmes, ce furent les hommes qu'il réunit sur ce même modèle, en société de charité visitant les pauvres, les malades. La société de Saint-Vincent-de-Paul, qui a célébré naguère son premier jubilé et qui s'étend déjà dans tout le monde chrétien, a donc sa première origine dans une institution du saint lui-même.

Saint Vincent de Paul n'avait pas la prétention de supprimer la pauvreté. Il avait lu dans l'Évangile : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous; » mais il voulait qu'il n'y eût plus de mendiants, car c'était encore une parole de l'Écriture : *Et omnino indigens et mendicus non erit inter vos* [1]. Il réclamait des secours pour les vieillards, les malades, les infirmes, et du travail pour les valides; qu'on les employât à la campagne aux travaux des champs, à la garde des troupeaux; dans les villes aux travaux des ateliers :

Tous les pauvres, disait le saint dans son règlement, sont ou petits enfants de quatre à huit ans, ou petits garçons de huit à quinze ou vingt ans; ou d'âge parfait, mais impotents; ou vieux, qui ne peuvent gagner qu'une partie de leur vie; ou décrépits, qui ne peuvent rien faire. L'on donnera aux petits enfants, aux impotents et aux décrépits ce qu'il leur faudra pour vivre par semaine; à ceux qui gagneront une partie de leur vie, la compagnie leur donnera l'autre; et pour les jeunes garçons, on les mettra à quelque petit métier, comme de tisserand, qui ne coûte que trois ou quatre écus pour chaque apprenti; ou bien l'on dressera une manufacture de quelque ouvrage facile, comme de bas d'étain (estame). L'on y assemblera tous les jeunes garçons en une maison de louage, propre, où on les fera vivre et travailler sous la direction d'un ecclésiastique et la conduite d'un maître ouvrier, selon le présent règlement [2].

[1] *Deut.*, xv, 4. — [2] *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 111.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il y eut d'autres malheureux dont la charité du saint s'occupa, et c'est une œuvre qui naquit encore de ses rapports avec la maison de Gondi : « Quant aux passants, ajoute Mgr Bougaud, il avait créé en leur faveur ce qu'on appelle aujourd'hui l'*hospitalité de nuit*. On les recevait, on leur donnait à souper, on les couchait, et le lendemain matin on leur remettait deux sous, avec ordre de continuer leur route et de quitter le pays. »

Emmanuel de Gondi, on l'a vu, était capitaine général des galères, ces vaisseaux longs naviguant à la rame, qui faisaient essentiellement le service, j'allais dire la police de la Méditerranée. C'est la justice criminelle qui leur fournissait les rameurs, recrutés parmi les condamnés; plus d'une fois on les prit même parmi les simples vagabonds : condamnés ou vagabonds, tous, *galériens*, *forçats*, étaient traités alors avec une inhumanité extrême. Avant d'être envoyés à Toulon ou à Marseille, un certain nombre séjournaient dans quelque geôle à Paris. C'est là que Vincent eut l'occasion de les voir, et, touché de pitié pour leur misère et leur abandon, il obtint de M. de Gondi, qui s'y prêta avec empressement, l'autorisation de leur porter, avec un ou deux autres prêtres, les consolations de sa parole. Il fit plus : avec le concours des membres de la famille de Gondi, à savoir l'évêque de Paris, Mme de Gondi, la marquise de Maignelais, et de quelques autres, il sut faire qu'on les transportât dans un bâtiment de la rue Saint-Honoré transformé en hôpital, et là, grâce à de meilleurs traitements, il opéra tant de merveilles que le roi, sur le récit de M. de Gondi, lui conféra la charge nouvelle d'aumônier général et royal des galères de France [1].

C'était un titre pour entrer dans les bagnes. Il s'empressa de les visiter, à commencer par celui de Marseille, et les historiens de saint Vincent de Paul nous disent tout le bien qu'il y fit. Si l'on en croit la tradition, Vincent ne se borna point à soulager les prisonniers : il voulut prendre, en quelque sorte, sur lui leur misère, en se chargeant lui-même des chaînes d'un forçat, un jeune homme condamné par erreur et qu'il rendit ainsi à sa famille. Le nouvel historien de saint Vincent de Paul accepte cette tradition qui a trouvé place dans la bulle de canonisation, avec cette particularité qu'on y parle d'un compagnon d'esclavage et qu'ainsi on semble rapporter le fait à la captivité du saint en Barbarie. Disons que les témoins du procès ne parlent point de la Barbarie, mais qu'ils déposent par ouï-dire, faisant tous allusion aux galères, sans rien fixer ni du temps ni du lieu. Mgr Bougaud cherche à

[1] Voir le *Brevet de nomination*, t. I, p. 130.

déterminer ces deux conditions principales. Ce pourrait être, selon lui, à Toulon, quand M. de Gondi conduisit, par extraordinaire, ses galères dans l'Océan, pour concourir au siège de la Rochelle, et qu'on armait de nouvelles galères : simple conjecture, avouons-le, et le seul argument qu'il apporte à l'appui de la chose, c'est le silence gardé par saint Vincent quand plus tard on lui en parla [1]. Cette raison ne paraît pas décisive. M. de Chantelauze, qui a regardé le fait de très près, n'a pas cru pouvoir l'admettre, et le plus sûr est de le laisser dans la légende.

Comme aumônier des galères, Vincent de Paul avait été à Bordeaux; c'était bien près de son pays : il y alla, et ce voyage mit en lumière ce qu'il avait d'affection pour les siens, ce qu'il dut prendre d'empire sur lui-même pour n'y point céder selon la nature :

> Ayant, dit-il, passé huit ou dix jours avec mes parents, pour les informer des voies de leur salut et pour les éloigner du désir d'avoir des biens, jusqu'à leur dire qu'ils n'attendissent rien de moi; que, quand j'aurais des coffres d'or et d'argent, je ne leur en donnerais rien, parce qu'un ecclésiastique qui a quelque chose le doit à Dieu et aux pauvres; le jour que je partis, j'eus tant de douleur de quitter mes pauvres parents, que je ne fis que pleurer tout le long du chemin, et pleurer quasi sans cesse.

Mais cette douleur n'était-elle pas un avertissement? Avait-il pris le bon parti?

> A ces larmes, continue-t-il, succéda la pensée de les aider et de les mettre en meilleur état, de donner à tel ceci, à tel cela. Mon esprit attendri leur partageait ainsi tout ce que j'avais, et même ce que je n'avais pas. Je le dis à ma confusion, et je le dis parce que, peut-être, Dieu permit cela pour me faire mieux connaître l'importance du conseil évangélique dont nous parlons. Je fus trois mois dans cette passion importune d'avancer mes frères et mes sœurs; c'était le poids continuel de mon pauvre esprit. Parmi cela, quand je me trouvais un peu libre, je priais Dieu qu'il eût agréable de me délivrer de cette tentation, et je l'en priai tant, qu'enfin il eut pitié de moi et qu'il m'ôta ces tendresses excessives pour mes parents; et quoiqu'ils aient été à l'aumône et le soient encore, le bon Dieu m'a fait la grâce de les commettre à sa Providence, et de les estimer plus heureux que s'ils avaient été bien accommodés.

C'est à son retour à Paris qu'il établit la congrégation des prêtres de la Mission, dont on a vu les préliminaires. Mme de Gondi, qui en avait eu la première idée, y concourut avec son mari. Le contrat de fondation est du 17 avril 1625. Parmi les clauses dont on peut voir l'analyse dans le livre que nous examinons, il en est une qui stipule que « lesdits ecclésiastiques vivront en commun sous l'obéissance dudit sieur de Paul ». Si

[1] *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 121-137.

l'on veut voir l'inspiration du saint dans le contrat, on peut être sûr que cette condition est bien de Mme de Gondi, qui ne croyait pas l'œuvre parfaite si le saint n'en restait pas l'âme. Ce fut en quelque sorte le testament de cette pieuse femme, et son mari, qui avait été de moitié dans tous ses actes de bienfaisance, ne tarda point à se démettre de toutes ses charges pour entrer dans la congrégation de l'Oratoire, où il aspirait et où il réussit à se faire oublier.

Cette fondation est celle qui marque le commencement des grandes œuvres de saint Vincent de Paul, et il avait alors cinquante ans. Les débuts en furent modestes. On n'y pouvait pas même appliquer l'adage *Tres faciunt collegium*. Le saint, que Mme de Gondi aurait voulu retenir dans sa maison, même après sa mort, dans l'intérêt de M. de Gondi et de ses enfants, vœu d'une mourante dont il se fit relever par M. de Gondi lui-même, le saint n'eut d'abord qu'un auxiliaire, M. du Portail, qu'il envoya, en attendant l'heure de l'y rejoindre, occuper le collège des Bons-Enfants, rue Saint-Victor, choisi pour siège de la congrégation à faire. Quand ils furent deux, « ils s'adjoignirent un bon prêtre auquel ils donnaient trente écus par an pour subvenir à ses besoins ». « Rien n'est touchant, ajoute Mgr Bougaud, comme les premières missions de ces temps-là. On allait recevoir la bénédiction de l'archevêque; puis, après avoir mis tout en ordre dans le vieux collège des Bons-Enfants, on fermait les portes avec soin, et comme on n'avait pas le moyen d'avoir un portier, on mettait la clef chez un voisin. Après quoi on s'en allait, chacun portant sur son épaule le petit sac qui contenait ses effets. On s'arrêtait de préférence dans les plus pauvres hameaux, et souvent il fallait coucher sur la paille; Dieu bénissait une telle pauvreté. »

Nous allions, dit le saint, tout bonnement et simplement, envoyés par nos seigneurs les évêques, évangéliser les pauvres, ainsi que Notre-Seigneur avait fait. Cependant je n'avais qu'un seul sermon, que je tournais de mille manières : c'était sur la crainte de Dieu. Telle était notre conduite, lorsque quelques ecclésiastiques, témoins des bénédictions que Dieu répandait sur nos travaux, demandèrent et obtinrent de se joindre à nous. Ô Sauveur! qui eût jamais pensé que cela fût venu en l'état où il est maintenant? Qui m'eût dit cela pour lors, j'aurais cru qu'il se serait moqué de moi. Et néanmoins, c'était par là que Dieu voulait donner commencement à la Compagnie. Eh bien, appellerez-vous humain ce à quoi nul homme n'avait jamais pensé? car ni moi ni le pauvre M. Portail n'y pensions pas; hélas! nous en étions bien éloignés[1].

Il fut bien plus étranger encore, si je puis dire, à l'établissement de la congrégation dans Saint-Lazare.

[1] Tome I, p. 171.

Saint-Lazare était un prieuré fondé vers la fin du moyen âge pour y recueillir les lépreux, grande maison où il n'y avait plus de lépreux, mais où il y avait encore des moines ou plutôt des chanoines. Le supérieur, se faisant scrupule des loisirs qui lui étaient faits, vint trouver son voisin, M. de Lestocq, curé de Saint-Laurent, et lui demanda s'il n'y aurait pas quelque œuvre utile à quoi l'on pût faire servir ces grands bâtiments. M. de Lestocq lui parla de la congrégation naissante qui comptait alors huit prêtres. Ils vinrent trouver saint Vincent, qui remercia et refusa. Tout ce qu'on put obtenir de lui, ce fut qu'il prît six mois pour y réfléchir. Les six mois écoulés, il refusa encore. M. de Lestocq n'en revenait pas. « J'aurais voulu, dit-il, prendre sur mes épaules ce père des missionnaires et le transporter à Saint-Lazare pour le séduire par la beauté et les avantages du lieu; mais il était insensible aux choses extérieures, et, pendant les dix-huit mois que durèrent les poursuites, il n'alla pas une seule fois voir la maison [(1)]. »

Les poursuites avaient donc abouti. Au bout de dix-huit mois, le saint avait cédé à l'avis d'un prêtre de grande autorité, le docteur Duval, son confesseur, loué et admiré par saint François de Sales, consulté par M[me] de Chantal. Il vint à Saint-Lazare. « Il y avait, dit M[gr] Bougaud, au fond du jardin, dans des cabanons, cinq ou six fous que les religieux, pour entrer autant que possible dans les intentions des fondateurs, avaient recueillis et soignaient. On les montra à saint Vincent de Paul, qui en fut touché jusqu'aux larmes. C'est là peut-être ce qui acheva de le décider à accepter [(2)]. »

Le bon prieur qui cédait à Vincent de Paul sa maison aurait voulu lui faire reprendre aussi ses chanoines. « Il avait imaginé de fondre ensemble les deux communautés. Les disciples de saint Vincent de Paul porteraient l'aumusse et le domino, comme les chanoines de saint Victor, prendraient indistinctement rang au chœur, coucheraient au même dortoir. « Vos disciples n'en souffriront pas, disait-il à M. Vincent, et « mes religieux ne pourront échapper à la salutaire impression de tant « de silence, de régularité et de modestie. De l'admiration ils passe- « ront bientôt à l'imitation [(3)]. »

Vincent de Paul s'y refusa. Il ne voulut pas faire de ses missionnaires des chanoines; il craignait trop de faire perdre aux siens ce que les autres auraient pu gagner à ce contact. On ne négligea pas les intérêts des religieux qui cédaient leur maison. On leur assura une pension de 500 livres, garantie par le père de Gondi : c'est sous ce titre que, pour

[(1)] Tome I, p. 179. — [(2)] *Ibid.*, p. 180. — [(3)] *Ibid.*, p. 181.

une fois, l'ancien capitaine général des galères reparaît; et saint Vincent de Paul prit possession de la maison.

La congrégation de la Mission, établie à Saint-Lazare, vit ses charges s'accroître en même temps que ses ressources, et l'on peut croire que le saint n'y fut pas étranger. Parmi les conditions mises au transfèrement par l'archevêque de Paris, on lit :

Enfin nous voulons qu'aux Quatre-Temps de l'année, et sans préjudice des missions, maître Vincent de Paul et ses disciples reçoivent les ordinands du diocèse de Paris envoyés par nous, et qu'ils les entretiennent gratuitement pendant quinze jours, pour leur donner les exercices spirituels [1]. »

C'est la main d'un Gondi qui est là; c'est probablement aussi la pensée même de saint Vincent. La réforme du clergé, l'épuration du sacerdoce était une des choses dont il avait le plus souci. Le moyen le plus sûr était de fonder des écoles préparatoires, des séminaires. C'était le vœu du concile de Trente et de plusieurs conciles provinciaux, après le grand concile; c'était le plus ardent désir de trois ou quatre saints prêtres qui honoraient alors l'Église de France : M. de Bérulle, à l'Oratoire rue Saint-Jacques; M. Bourdoise, au séminaire Saint-Nicolas-du Chardonnet; M. Ollier, à Vaugirard; Vincent de Paul, au collège des Bons-Enfants. Les premières tentatives avaient mal réussi. Saint Vincent de Paul, après plusieurs échecs, crut en voir la cause dans la réunion d'enfants et de jeunes gens qui ne comportaient pas la même discipline. Il eut l'idée de les séparer, gardant les jeunes gens au séminaire des Bons-Enfants et envoyant les enfants dans une maison qu'il avait achetée, au bout de l'enclos Saint-Lazare, et qu'on appela le *séminaire Saint-Charles;* et du même coup il fonda, dit Mgr Bougaud, les grands et les petits séminaires dans la double forme qu'ils n'ont jamais quittée depuis [2]. C'est ce que fit aussi M. Ollier, dont saint Vincent de Paul voulait faire un évêque et qui trouva sa véritable vocation en fondant Saint-Sulpice. Une chose qui est aussi à noter dans les vues de saint Vincent de Paul à ce sujet, c'est que pour maîtres il voulait qu'on prît, non des religieux, mais des prêtres séculiers. La sécularisation, c'est le caractère général des œuvres de saint Vincent de Paul : tenir au monde pour ramener le monde à Dieu.

Le nouvel historien de saint Vincent de Paul ne pouvait point ne pas relever après les autres les témoignages rendus à ses vertus par les hautes marques de confiance qui lui furent données, le pieux appel que

[1] Tome I, p. 188. — [2] *Ibid.*, p. 224.

fit à sa charité et à ses lumières Louis XIII mourant, l'entrée du saint dans le conseil de conscience institué pour éclairer la régente dans la distribution des évêchés et des bénéfices. Il nous dit le respect qu'inspirait son pauvre habit au milieu des splendeurs qu'il avait à traverser pour se rendre à ce conseil, son franc parler, l'empire qu'il savait prendre dans la discussion des choix qu'on avait faits si légèrement jusque-là et qui intéressaient à un si haut degré l'Église.

Saint Vincent de Paul marqua fort bien sa trace dans ce conseil, comme il faisait partout où il passait. « La première chose, dit Mgr Bougaud, qu'il parvint à faire établir par le conseil de conscience fut qu'on ne mettrait plus sur les sièges épiscopaux des enfants. Pour être nommé à une abbaye, il faudrait avoir dix-huit ans accomplis; à un prieuré ou à un canonicat dans une église cathédrale, seize ans; à un canonicat dans une collégiale, quatorze ans. Quant aux évêques, on n'en nommerait plus qui n'eussent un an de prêtrise. Hélas! dès ces premiers mots, on touche aux plaies vives de l'Église de France au XVIIe siècle. Il fallait que le mal fût bien profond pour que saint Vincent de Paul n'osât pas demander davantage.

« La seconde chose que notre saint fit établir, c'est qu'avant de nommer aux évêchés on ne les dépouillerait pas de leurs biens. C'était l'usage de tailler dans les biens d'un évêché des revenus pour des seigneurs et des fils de seigneurs, en sorte que, quand le pauvre évêque arrivait, il n'avait plus de quoi faire face aux dépenses nécessaires et aux bonnes œuvres indispensables. On avait ainsi, surtout dans les provinces éloignées, des évêques à la portion congrue, qui ne voulaient pas résider, et qui venaient à Paris, en quête d'évêchés plus riches ou de prieurés et d'abbayes, pour arrondir leur fortune.

« La troisième chose qu'obtint saint Vincent de Paul fut la suppression ou la diminution très considérable de ce qu'on appelait, en termes de droit, un dévolu. Des ecclésiastiques obtenaient un brevet par lequel il leur était permis de jeter leur dévolu sur un évêché, une abbaye, un canonicat, dont ils deviendraient possesseurs s'ils parvenaient à obtenir la démission du titulaire légitime. Alors ils le harcelaient, surveillaient ses moindres actes, le dénonçaient aux tribunaux, l'obligeaient à plaider, et le forcaient ainsi, ou à leur céder, ou à se rédimer à prix d'argent. C'était la légitimation de l'ambition et de l'espionnage[1]. »

Le principe fut admis, mais il le fallait faire passer dans l'application, et c'est ici que l'auteur montre combien le saint eut à lutter. « La reine

[1] Tome I, p. 309 et 310.

était bonne, dit-il, mais un peu faible, et tout à la merci de Mazarin. Celui-ci, quoique cardinal, ne fut jamais prêtre. Il avait la foi, *mais à l'italienne,* mêlée de concessions de toutes sortes; et, bien plus encore que Richelieu, il ne considérait les choses de la religion et de l'Église qu'au point de vue politique [1]. »

L'auteur montre combien le saint luttait contre cette néfaste influence, et comment, du reste, Mazarin s'arrangeait pour éviter la lutte, en ne le convoquant point lorsqu'il voulait faire passer des noms qui seraient trop combattus. Mais ce n'était pas seulement le ministre, c'était maint seigneur puissant, mainte grande dame qui disputaient pour quelqu'un des leurs les dignités ecclésiastiques. On trouvera dans ce livre plus d'une anecdote qui nous montre le saint résistant avec la même fermeté et la même douceur aux sollicitations les plus puissantes et aux menaces les plus brutales, mais avec quelle tristesse aussi!

Je tremble, disait-il, que ce damnable trafic des évêchés n'attire la malédiction de Dieu sur le royaume.

Et un jour que le bruit courait qu'il était disgracié de la cour :

Ah! plût à Dieu que ce fût vrai! s'écriait-il, mais un misérable comme je suis n'était pas digne de cette faveur [2].

Quelquefois c'était du sein même de l'Église qu'on le sollicitait : « Un religieux, célèbre dans son ordre par sa régularité, au dehors par son éloquence, lui écrivit un jour pour lui représenter ses longs travaux, l'austérité de sa règle, la diminution de ses forces et la crainte de ne pouvoir plus continuer longtemps ses services à Dieu et à l'Église:

Mais, ajoutait-il, si la Cour me faisait suffragant de l'archevêché de Reims, dispensé, comme évêque, du jeûne et des autres austérités religieuses, je pourrais prêcher longtemps encore avec vigueur et fruit. Je vous prie, comme mon ami, de m'en dire votre sentiment, et, s'il m'est favorable, de m'aider à obtenir la nomination du roi, auprès de qui je suis sûr d'être appuyé par des personnes qui ont à la cour crédit et autorité.

Le saint lui répondit :

Je ne doute point que Votre Révérence ne fît merveille dans la prélature, si elle y était appelée de Dieu; mais, ayant fait voir qu'il vous voulait en la charge où vous êtes, par le bon succès qu'il a donné à vos emplois et à vos conduites, il n'y a pas d'apparence qu'il vous en veuille tirer; car, si la Providence vous appelait à l'épiscopat, elle ne s'adresserait pas à vous pour vous le faire rechercher; elle inspirerait plutôt à ceux en qui réside le pouvoir de nommer aux charges et dignités

[1] Tome I, p. 310. — [2] Tome I, p. 312.

ecclésiastiques de vous choisir pour celle-là, sans que vous en fissiez aucune avance; et alors votre vocation serait pure et assurée. Mais de vous produire vous-même, il semble qu'il y aurait quelque chose à redire, et que vous n'auriez pas sujet d'espérer les bénédictions de Dieu dans un tel changement, qui ne peut être ni désiré ni poursuivi par une âme véritablement humble comme la vôtre. Et puis, mon révérend père, quel tort feriez-vous à votre saint ordre, de le priver d'une de ses principales colonnes, qui le soutient et qui l'accrédite par sa doctrine et par ses exemples! Si vous ouvriez cette porte, vous donneriez sujet à d'autres d'en sortir après vous, ou pour le moins de se dégoûter des exercices de la pénitence; ils ne manqueraient pas de prétextes pour les adoucir et diminuer au préjudice de la règle : car la nature se lasse des austérités, et, si on la consulte, elle dira que c'est trop, qu'il se faut épargner pour vivre longtemps et pour servir Dieu davantage, au lieu que Notre Seigneur a dit : « Qui aime son âme la perdra, et qui la hait la sauvera. » Vous savez mieux que moi tout ce qui peut se dire sur cela, et je n'entreprendrais pas de vous en écrire ma pensée, si vous ne me l'aviez ordonné. Mais peut-être que vous ne preniez pas garde à la couronne qui vous attend : ô Dieu, qu'elle sera belle! Vous avez déjà tant fait, mon révérend père, pour l'emporter heureusement! et peut-être ne vous reste-t-il plus que peu de chose à faire : il faut la persévérance dans le chemin étroit où vous êtes entré, lequel conduit à la vie. Vous avez déjà surmonté les plus grandes difficultés : vous devez donc prendre courage et espérer que Dieu vous fera le grâce de vaincre les moindres. Si vous m'en croyez, vous cesserez pour un temps les travaux de la prédication, afin de rétablir votre santé. Vous êtes pour rendre encore beaucoup de services à Dieu et à votre religion, qui est une des plus saintes qui soient en l'église de Jésus-Christ.

On pourrait voir dans le ton de cette lettre une légère pointe d'ironie, mais tempérée par une si grande charité! Un cœur droit n'en pouvait être blessé. « Le religieux, dit Mgr Bougaud, comprit la leçon et renonça à ses projets ambitieux[1]. »

L'auteur fait ressortir les mêmes qualités de Vincent dans sa conduite à l'égard du jansénisme naissant. Si j'avais à parler ici non de saint Vincent de Paul, mais de saint François de Sales, qu'il vénérait tant, j'aurais à relever le récit d'une conversation de la mère Marie Angélique avec son neveu Antoine Le Maistre, avocat au Parlement et plus tard solitaire à Port-Royal, conversation où l'on prête à saint François de Sales des sentiments et une doctrine qui ne s'accordent ni avec sa discrétion bien connue ni avec ses principes sur cette matière. L'auteur, puisqu'il a jugé bon de reproduire cette prétendue conversation (t. I, p. 249), aurait bien fait de le faire remarquer. Il nous montre aussi le rôle tout d'apaisement que saint Vincent de Paul crut devoir remplir au milieu des troubles de la Fronde. Il met surtout en relief son infatigable charité au milieu des effroyables misères que la guerre étrangère et la

[1] Tome I, p. 317.

guerre civile, avec les bandes indisciplinées de ce temps-là, amies ou ennemies, répandaient dans les campagnes. C'est pour y remédier que saint Vincent de Paul fut amené à mettre la dernière main à ses deux œuvres capitales et particulièrement à l'institution des filles de la Charité.

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Les Prologues de Térence, par Philippe Fabia, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée d'Avignon. Paris, Thorin.

M. Fabia vient de consacrer tout un volume aux prologues de Térence — plus de trois cents pages à moins de trois cents vers — et l'on ne trouvera pas que ce soit trop, si l'on songe à l'importance des questions que ces prologues soulèvent, aux renseignements qu'ils contiennent à propos du poète et de son temps, à la lumière qu'ils répandent sur la littérature naissante de Rome. L'ouvrage de M. Fabia se lit avec intérêt; il renferme beaucoup de vues justes et fines, et quelques idées contestables. Je vais en donner une analyse succincte, en indiquant au passage quelques-unes des opinions qui ne me semblent pas suffisamment établies.

Il y a peu d'observations à faire sur le premier chapitre, qui traite de l'authenticité des prologues de Térence. A vrai dire, personne ne l'a sérieusement mise en doute, si ce n'est ce François Guyet que Bentley, qui pourtant avait du goût pour la témérité, appelait *vir sagacissimus, sed audacia præceps*. Mais si l'ensemble des prologues est au-dessus de toute atteinte, ils contiennent des passages difficiles à expliquer, que quelques critiques croient devoir modifier, intervertir, ou même supprimer tout à fait. Tels sont les vers par lesquels s'ouvre celui de l'*Heautontimoroumenos :*

Ne cui sit vestrum mirum cur partis seni
Poeta dederit quæ sunt adulescentium,
Id primum dicam, deinde quod veni eloquar.

L'acteur annonce donc qu'il va commencer par nous dire pourquoi le poète a confié cette fois le rôle d'un jeune homme à un vieillard, puis qu'il accomplira sa mission ordinaire; mais il fait justement tout l'opposé. Il nous apprend d'abord le nom et le caractère de la pièce qu'il va

représenter et n'arrive qu'après le dixième vers aux explications par lesquelles il devait débuter. On a essayé différentes manières de remédier à ce désordre. M. Fabia propose de revenir simplement à la correction de Guyet, déjà mentionnée dans le *Bembinus* :

Id deinde dicam, primum quod veni eloquar.

Cette correction me paraît assez vraisemblable; il est possible, en effet, qu'un copiste peu intelligent ait cru bien faire de remettre *primam* à la première place, et *deinde* à la seconde, ce qui lui semblait l'ordre naturel. C'est avec le même bonheur que M. Fabia rend raison d'une autre difficulté qui a embarrassé quelques critiques. On lit dans le prologue de l'*Andrienne* :

Nam in prologis scribundis operam abutitur, etc.

Ce pluriel ne se comprend guère quand on se souvient que l'*Andrienne* est la première comédie de l'auteur et que par conséquent il n'avait pas eu l'occasion d'écrire d'autre prologue avant celui-là. Aussi quelques savants ont-ils supposé qu'il n'avait pas été fait pour la première représentation de la pièce, mais pour une reprise. « Il n'est pas besoin, dit M. Fabia, de recourir à cette hypothèse pour justifier le pluriel en question : c'est un pluriel emphatique, qui exprime bien la vive contrariété causée au poète par l'obligation où les attaques imprévues de Luscius l'ont mis d'écrire un discours pour défendre ses pièces, fastidieuse besogne avec laquelle il n'avait pas compté. Il y a même quelque chose de plus. Térence dit : « Me voilà forcé d'écrire des prologues, » et non « un prologue », parce qu'il se doute bien que les attaques se reproduiront et que l'obligation reviendra à chaque pièce nouvelle. » Je crois, avec M. Fabia, que ces raisons suffisent et qu'il est inutile d'imaginer d'autres conjectures.

Après avoir discuté les passages contestés dans les prologues de Térence, puis essayé d'établir l'ordre dans lequel ils ont été composés, ce qui n'était pas une entreprise aisée, les didascalies ne s'accordant pas tout à fait entre elles, M. Fabia en vient à une question plus importante. Pour faire bien comprendre le caractère que le prologue a pris dans Térence, il indique celui qu'il avait dans le théâtre antérieur. Il fait voir comment, après avoir été longtemps une partie intégrante de la pièce, celle qui précédait le premier chant du chœur, et qui contenait l'exposition, il s'en est détaché avec Euripide, et sous quelle forme il est enfin venu aux Romains. M. Fabia leur attribue l'idée de l'avoir incarné dans un personnage qui en portait le nom, qui se présentait devant le public toujours vêtu de la même manière, *ornatu Prologi*, et

tenait à peu près les mêmes discours. « Prologus, dit-il, est bien d'origine romaine. Peut-être un poète comique athénien s'avisa-t-il un jour de personnifier Prologos, de même qu'on avait personnifié Elenchos et Phobos. Mais il ne se condamna certainement pas à enfermer toutes ses conceptions dans ce cadre une fois trouvé; Prologos, comme les autres abstractions, ne servit que pour une pièce. Prologus, personnage permanent du prologue, ne vient pas de Grèce : il naquit à Rome. » Cette opinion de M. Fabia, quoiqu'elle ne s'appuie sur aucun texte formel, me paraît assez probable. Il était dans les habitudes des Romains de créer de ces personnages types, sortes d'abstractions individualisées, avec lesquels le public distrait des grands théâtres se familiarisait vite, qu'il reconnaissait d'abord à leur costume, et qu'il n'avait presque pas besoin d'entendre pour savoir ce qu'ils voulaient dire. Prologus se retrouve en tête de quelques-unes des pièces de Plaute; Térence s'en est toujours servi, et il lui a donné un caractère particulier. C'est précisément à constater et à définir ce caractère, à en démontrer la nouveauté et l'originalité, que M. Fabia emploie la partie la plus importante de son livre.

Il est évident que Térence ne goûtait pas la manière dont ses prédécesseurs avaient traité le prologue. Ils s'en servaient en général pour faire connaître d'avance au public la pièce qu'on allait jouer devant lui. Cet usage était devenu si commun que Térence se croit obligé de s'excuser de ne pas le suivre, et que, prévoyant qu'on pourra s'en plaindre, il en fait retomber la faute sur ses ennemis. Au début de l'*Andrienne*, il se plaint de perdre son temps, dans ses prologues, non pas à raconter le sujet de sa comédie, mais à répondre aux accusations du vieux poète malintentionné. Il laisse donc entendre que, s'il n'était pas obligé de se défendre, il suivrait l'usage ordinaire, et que c'est bien malgré lui qu'il s'en écarte; mais il ne faut pas le croire tout à fait sur parole. S'il désirait vraiment faire comme ses devanciers, rien ne l'en empêchait. Ses prologues ne sont pas longs; celui de l'*Andrienne* n'a que vingt-cinq vers. Ne pouvait-il pas y joindre le résumé de la pièce? et quand même l'étendue du prologue en aurait été doublée ou même triplée, il n'égalerait pas en longueur celui du *Pœnulus*, qui a cent vingt-huit vers, et celui de l'*Amphitryon*, qui en a plus de cent cinquante. Il est donc vraisemblable que ce long récit placé en tête de l'ouvrage lui déplaisait, que son goût délicat était choqué de cette annonce faite par avance au public de ce qu'il allait voir, qu'il lui semblait que l'intérêt en était amoindri et la pièce déflorée, qu'enfin il était bien aise de trouver un prétexte pour s'en dispenser.

Il a donc remplacé l'*argumentum* par un plaidoyer. Attaqué au dehors du théâtre par des ennemis et des concurrents, il répondit sur la scène même, au grand jour, et plaida sa cause par la voix de Prologus. Voilà l'innovation de Térence; elle est assurément curieuse et mérite d'être remarquée, mais je crains que M. Fabia n'en ait un peu exagéré l'importance. Est-ce vraiment, comme il a l'air de le croire, une invention de génie, « un coup d'audace, qui fut un coup de maître », et faut-il la regarder comme une sorte de révolution dans l'art dramatique? Et d'abord quelle est véritablement la part de Térence dans cette nouveauté? Consiste-t-elle dans la suppression de l'*argumentum?* Mais M. Fabia fait remarquer lui-même que Plaute se l'est permise quelquefois et que Térence le savait bien, puisqu'il reproduit les termes dont Plaute s'est servi quand il veut entrer brusquement en matière. Il nous dit à la fin du prologue des *Adelphes :*

> Dehinc ne exspectetis argumentum fabulæ,
> Senes qui primi venient, ei partem aperient, etc.,

ce qui est une imitation presque littérale du *Trinummus* de Plaute :

> Sed de argumento ne exspectetis fabulæ;
> Senes qui huc venient, i rem vobis aperient [1].

L'usage que Térence fait du prologue pour se défendre est plus original sans doute, mais il est difficile d'affirmer qu'il fût entièrement nouveau. S'il n'y a rien de pareil dans ceux de Plaute, il ne faut pas oublier que la plupart d'entre eux ne sont pas authentiques. Qui sait ce qui se trouvait dans les véritables? M. Fabia raisonne comme s'ils devaient ressembler à ceux que nous possédons aujourd'hui. Je ne le crois pas, car si l'on avait pu s'en servir, on n'aurait pas éprouvé le besoin de les refaire. Il est vraisemblable qu'ils avaient été composés pour une circonstance particulière, et qu'une fois cette circonstance passée, ils ne pouvaient plus avoir d'intérêt pour le public. Voilà pourquoi on en a fait de nouveaux. Il n'est donc pas impossible que, dans les anciens, le poète ait soutenu quelques polémiques littéraires, du genre de celles de Térence. Quoi qu'il en soit, l'idée de se servir du prologue pour se défendre était si simple, si naturelle, si indiquée, qu'en supposant que Térence s'en soit avisé le premier, ce n'est pas une raison de lui en faire de si grands compliments. M. Fabia en éprouve une admiration si vive qu'elle va jusqu'à changer pour lui la manière dont on doit se représenter le poète. Elle lui révèle un Térence audacieux.

[1] Le prologue du *Trinummus* est un de ceux qu'on ne conteste pas à Plaute.

décidé, batailleur, tout le contraire enfin de celui qu'on se plaisait à imaginer jusqu'aujourd'hui. Le doux poète mélancolique, qui fut, dans les lettres latines, comme une première ébauche de Virgile, lui paraît être un homme d'affaires, un avocat, un esprit pratique « jusqu'au point de ne pas reculer devant le sophisme et le mensonge ». « Il est évident, nous dit M. Fabia, comme conclusion de sa thèse, que la nature ne lui avait pas donné l'âme d'un irrésolu et d'un naïf. » Je doute beaucoup que les lecteurs de M. Fabia en soient aussi convaincus qu'il paraît l'être.

Il me semble que, dans tout son livre, mais spécialement dans cette partie de son travail, l'auteur fait trop de place aux conjectures, qu'il considère trop souvent comme démontré ce qui n'est que vraisemblable ou même possible, et qu'il est trop pressé d'en tirer des conséquences importantes. Il est clair que l'édifice ne peut pas avoir plus de solidité que les bases sur lesquelles il repose. Voici une preuve de cette façon de raisonner qui me paraît périlleuse. M. Fabia, s'appuyant sur un texte de Donat, admet qu'avant la représentation d'une pièce on en proclamait le titre devant le peuple, avec le nom de l'auteur et celui de la comédie grecque dont elle était imitée. C'est une opinion très vraisemblable; mais il va plus loin et se demande qui était chargé de faire cette proclamation. Personne ne nous l'ayant dit, il nous est impossible de le savoir; ce qui ne l'empêche pas d'affirmer sans aucune preuve que ce devait être le directeur même de la troupe [1]. Ces prémisses posées, il étudie le prologue de l'*Heautontimoroumenos* et fait remarquer que l'auteur croit devoir apprendre aux spectateurs le titre de la comédie, comme s'ils ne le savaient pas :

Hodie sum acturus Heautontimorumenon.

Il leur dit ensuite qu'il ne leur apprendra pas le nom de l'auteur et la pièce d'où elle est tirée, parce qu'il sait que la plupart d'entre eux le connaissent :

Nunc qui scripserit
Et cuja græca sit, ni partem maximam
Existimarem scire vestrum, id dicerem.

Ce ne sont pas, nous dit M. Fabia, quelques-uns seulement, mais tous, qui doivent le savoir, puisqu'ils ont entendu la *pronuntiatio tituli*, et il en conclut que pour cette fois l'annonce a dû être supprimée. J'avoue qu'il m'est bien difficile de le croire. Comment admettre que

[1] Il est beaucoup plus vraisemblable de penser que la *pronuntiatio tituli* était confiée au crieur public.

de pareilles irrégularités aient eu lieu chez un peuple si ami de l'ordre, dans des spectacles qui faisaient partie de fêtes religieuses et nationales, où tout était si minutieusement réglé d'avance. Il y a d'ailleurs d'autres prologues où nous retrouvons ce qui nous étonne dans celui de l'*Heautontimoroumenos*. On lit en tête de l'*Asinaria* de Plaute :

Huic nomen græce est *Onagos* fabulæ :
Demophilus scripsit, Plautus vortit barbare;

et dans *Casina :*

Comœdiæ nomen dare vobis volo.

Il faudra donc admettre que, pour ces deux pièces aussi, la *pronuntiatio tituli* avait été omise. Ne serait-il pas plus simple de supposer que le peuple écoutait mal cette proclamation banale, et que, quand l'auteur tenait à faire bien savoir son nom et celui de sa pièce, il se croyait obligé de les redire? Dans tous les cas, ces conjectures me semblent trop incertaines pour qu'on puisse rien asseoir de solide sur elles. Ce n'est pas l'opinion de M. Fabia, et voici le petit roman qu'il en tire : « Le premier échec de l'*Hécyre* fit sur Térence une impression assez forte pour le tenir deux ans éloigné du théâtre, et il n'y reparut qu'avec une peur exagérée des caprices du public. Ce sentiment lui suggéra l'idée de faire jouer sa pièce sans dire son nom. Mais comment s'y prendre pour échapper à la formalité obligatoire? Térence s'avisa d'un expédient fort adroit. Comme chef de troupe, Ambivius, probablement sans costume, ou, pour nous servir d'une locution moderne, en habits de ville, aurait dû venir faire l'annonce : le poète lui confia le rôle et lui fit prendre les attributs de Prologus. Les spectateurs furent grandement étonnés, non pas de voir paraître Ambivius qu'ils attendaient, mais de le voir paraître, lui vieillard, en Prologus, personnage que jouait toujours un jeune acteur; de sorte que leur attention se détourna aussitôt de la *pronuntiatio tituli* et que cette première surprise les prépara à d'autres irrégularités. Alors seulement se produisit l'annonce, mais, bien entendu, sous une forme extraordinaire. Le titre de la pièce nouvelle, qui n'avait rien de compromettant, fut annoncé comme d'habitude; puis, arrivé à l'endroit où il aurait dû dire le nom de l'auteur, Ambivius se déroba par un subterfuge... Par égard pour lui, les spectateurs écoutèrent en silence le reste du prologue, et, favorablement impressionnés, se laissèrent aller à l'intérêt de la pièce. Quand ils eurent le temps de réfléchir et purent se rendre compte de la supercherie, ils avaient applaudi, le tour était joué. » Voilà sans doute une jolie scène de comédie que M. Fabia construit avec des hypothèses greffées les

unes sur les autres; mais je crains bien qu'elle surprenne un peu et ne contente guère ceux qui demandent des preuves certaines et ne veulent croire que sur des textes formels.

Dans les derniers chapitres de son livre, M. Fabia se trouve sur un terrain plus solide; comme les renseignements y sont plus nombreux et plus sûrs, la conjecture y tient moins de place. Il y discute fort ingénieusement les reproches qu'on adressait à la comédie de Térence : c'est une polémique sur laquelle il me semble inutile de revenir. Je remarque pourtant dans la discussion de M. Fabia une opinion qui me paraît fort contestable. Le vieux poète accusait Térence non seulement de mêler ensemble deux pièces grecques pour n'en faire qu'une, ce qui est proprement la *contaminatio*[1], mais aussi d'avoir pris deux personnages dont Névius et Plaute s'étaient déjà servis, le parasite et le soldat fanfaron, pour les placer dans sa comédie de l'*Eunuque*. Cette dernière faute était grave. Aux yeux des critiques de ce temps, on n'était pas coupable d'imiter les Grecs, au contraire il fallait les imiter le plus fidèlement possible; mais c'était un larcin et un plagiat de toucher aux auteurs latins. Térence répond qu'il est allé chercher ses personnages dans le *Colax* de Ménandre, qu'il les a directement transportés de là dans sa pièce, et qu'il ne savait pas que ses prédécesseurs les eussent employés avant lui. S'il est coupable, il n'a péché que par ignorance :

Si id est peccatum, peccatum imprudentia est.

M. Fabia refuse absolument de le croire et aime mieux supposer qu'il a trompé le public. Les raisons qu'il en donne me paraissent bien légères. « Plaute, nous dit-il, était trop près de notre poète pour que se fût déjà formée l'épaisse incertitude qui, du temps de Varron, régnait sur le nombre et le titre de ses œuvres; on devait alors, dans le monde lettré, connaître toutes ses pièces, au moins de nom. » Je crois, au contraire, que l'incertitude a commencé du vivant même de Plaute, ou au lendemain de sa mort, s'il est vrai, comme Varron le prétend, qu'occupé sans cesse à fournir une troupe de comédiens de pièces nouvelles, il ait remis à la mode du jour les comédies de poètes plus anciens, et qu'il ait passé pour en être l'auteur. M. Ritschl conjecture que, du temps de Térence, les pièces de Plaute n'étaient pas représentées; nous

[1] On a quelquefois prétendu que le mot *contaminatio* se prenait uniquement dans le sens de mélange, sans qu'il s'y mêlât aucune idée défavorable. M. Fabia fait remarquer avec raison que Térence y joint le sens d'altération, de souillure, dans le vers suivant (*Eun.*, 55) :

Ne hoc gaudium contaminet vita ægritudine aliqua.

savons, par le prologue de *Casina*, qu'elles furent reprises une trentaine d'années après la mort de l'auteur et quand Térence lui-même n'existait plus. N'est-il pas très naturel que, dans un temps où les exemplaires des auteurs étaient rares, parmi les cent ou cent trente pièces attribuées à Plaute, il y en ait quelques-unes qui aient échappé à Térence?

Mais M. Fabia tient à prendre Térence en faute. « Il a commis ici un mensonge, nous dit-il; ce n'est pas d'ailleurs le seul que l'on puisse relever dans ses prologues. » Voilà un jugement bien sévère, et ce qu'il y a de plus piquant, c'est qu'en maltraitant son poète, M. Fabia croit au fond le servir. Il tient à en faire un avocat, et il lui semble qu'il n'y a pas d'avocat parfait sans un peu de fourberie. M. Fabia a pris tout à fait à la lettre ce vers du prologue de l'*Hécyre :*

Orator ad vos venio ornatu prologi,

et, pour prouver que Térence était un orateur accompli, il a voulu retrouver chez lui toutes les règles de l'art oratoire. Il ne faut pas s'étonner qu'elles s'y trouvent, puisqu'elles ne sont que les procédés naturels que tout homme de bon sens emploie quand il plaide sa cause. Mais assurément Térence n'avait pas la pensée de les y mettre, et M. Fabia ne se serait pas donné tant de peine pour les y chercher s'il avait plus fréquenté Servius et les grammairiens de la décadence. Il aurait vu à quels abus et à quels enfantillages ces sortes de recherches peuvent conduire. Tout l'effort de ces critiques consiste à montrer que les anciens auteurs ont composé leurs ouvrages d'après les règles que les rhéteurs donnaient à leurs élèves (*secundum artem rhetoricam*), et Servius croit faire le plus grand éloge d'un beau morceau de Virgile, quand il dit : *rhetoricum est.* C'est à force de chercher, dans ces chefs-d'œuvre, des qualités qui n'y sont pas qu'on a cessé de voir celles qui s'y trouvent. M. Comparetti a raison de dire que le défaut des maîtres du moyen âge n'était pas tout à fait d'ignorer les auteurs classiques, mais de ne pas les comprendre.

M. Fabia a été naturellement amené, dans son étude sur Térence, à parler de Plaute, et il en a très bien parlé. Le goût particulier qu'il ressent pour un auteur avec lequel il a familièrement vécu ne le rend pas insensible aux qualités de son grand prédécesseur[1]. « On sent, dit-il,

[1] Je regrette pourtant que M. Fabia, opposant Plaute à Aristophane et à Ménandre, auxquels il donne le nom de magiciens, l'appelle « un saltimbanque qui allèche une foule d'ignorants et de badauds par les bouffonneries d'un boniment ». Il ne s'agit à la vérité que des prologues de ses pièces, dont il n'est

tout ce qui manque au style de Térence, égal et paisible, quand on lui oppose le style de Plaute, torrent souvent bourbeux, mais d'une superbe impétuosité. Ses tranquilles dialogues, où les personnages, même s'ils sont de condition infime, s'expriment toujours en excellents termes, corrects et choisis, paraissent bien froids, bien dépourvus de variété et de vie, à côté des dialogues de Plaute, bruyants, pétulants, féconds en surprises et en caprices de ton et de langage. Son comique discret, fait de raillerie spirituelle, de délicates épigrammes, de piquantes sentences, dont l'effet ne va pas au delà du sourire, est un mets de saveur un peu fade pour qui a goûté au comique fortement relevé de Plaute, mélange d'allitérations, de gros jeux de mots, d'expressions burlesques, tirées de l'argot populaire ou bizarrement forgées, d'énormes plaisanteries, abondant et débordant, qui épanouit largement le rire. » On ne saurait mieux dire. Ailleurs pourtant il semble qu'une comparaison entre Plaute et Térence serait à sa place, quand M. Fabia nous parle en passant des *Cantica*. Il n'en a pas dit assez, et ce qu'il en dit n'est pas toujours juste. Il croit que les *cantica* sont « des monodies où la passion d'un personnage se développe, dans les moments de crise, à la façon lyrique. » La définition est incomplète. Depuis les beaux travaux de Ritschl et l'examen attentif qu'on a fait des manuscrits de Plaute, on sait qu'on appelait *cantica*, au sens le plus large, toutes les scènes ou parties de scènes qui n'étaient pas écrites en *senarii*, c'est-à-dire qui étaient chantées et accompagnées par la musique. Il se trouve, dans ces scènes, autant de dialogues que de monologues. La différence entre les *diverbia* et les *cantica* demande à être faite avec le plus grand soin; elle peut seule rendre compte de certains passages des pièces de Plaute auxquels on ne comprenait rien, et qui ne s'expliquent que lorsqu'on sait qu'ils étaient faits pour être chantés. Il y a là des duos, des airs de bravoure, des ensembles, qu'on peut tout à fait comparer à ceux de nos pièces lyriques. A ce propos, M. Fabia nous dit : « Sans doute le public préférait le dialogue à ces longues méditations solitaires. » C'est justement le contraire qui est la vérité. Les Romains avaient un goût très prononcé, et même, à notre sens, beaucoup trop vif, pour les *cantica* : c'est encore une vérité que Ritschl a mise dans tout son jour[2]. Plaute le savait bien et c'est pour cela qu'il a fait tant de place aux *cantica* dans son théâtre. On calcule qu'en général ils remplissent les

pas responsable, puisque la plupart ne sont pas de lui. Mais, parmi ces prologues même, il y en a de charmants, comme ceux du *Rudens* et du *Trinummus*, qui sont plus poétiques que ceux de Térence.

[2] Voir Ritschl, *Canticum und diverbium*, dans le *Rhein. Mus.*, XXVI, p. 599.

deux tiers de ses pièces [1]. Chez Térence, ils n'ont plus le même caractère et ne sont composés le plus souvent que d'*octonarii* et de *septenarii* ïambiques ou trochaïques, au lieu de ces mélanges d'anapestes, de crétiques, de péons et de bacchiaques, qui se trouvent chez Plaute. Surtout ils sont devenus moins nombreux et n'occupent guère que la moitié de ses comédies. Quintilien trouve encore que c'est trop et il aurait voulu que le poète se contentât des *senarii* (*utinam intra trimetros stetisset!*). Mais ce n'était pas l'opinion du peuple, et je suis bien sûr qu'en écoutant les pièces de Térence, il a dû regretter plus d'une fois l'abondance, l'animation, la variété des *cantica* de Plaute. C'est ce qui achève d'expliquer comment il n'a pas été toujours juste pour son successeur.

GASTON BOISSIER.

EURIPIDES HERAKLES, erklärt von Ulrich von Wilamowitz-Moellendorff. — Volume I. *Einleitung in die Attische Tragödie*, XII et 388 p. in-8°. — Volume II. *Text und Commentar*, 308 pages, Berlin, Weidmann, 1888.

PREMIER ARTICLE.

L'auteur des deux volumes que nous annonçons, M. de Wilamowitz-Möllendorff, n'appartient pas à la race des philologues, assez nombreux en Allemagne, qui se vouent leur vie durant à un seul auteur; et cependant, au milieu de recherches variées, d'une féconde activité poussée dans tous les sens, le théâtre grec et particulièrement Euripide ont été le point de départ et n'ont cessé de demeurer l'objet favori et le centre de ses études. Dans le premier ouvrage qui le fit connaître, les *Analecta Euripidea*, publié en 1875, M. de Wilamowitz, après avoir exploré en Italie les manuscrits d'Euripide qui constituent ce qu'on appelle la seconde famille, chercha à établir le texte des *Suppliantes*; ce qu'il fit en touchant à une foule de questions, en jetant par-ci par-là des vues sur les autres ouvrages du poète, ses procédés métriques et dramatiques, sur la tragédie attique, sur la méthode à suivre pour la constitution des textes, tout cela pêle-mêle dans un désordre chaotique, ὁμοῦ τὰ πάντα, comme à l'origine de la cosmogonie

[1] Voir les *Prolegomena* d'Ussing, dans son édition de Plaute.

d'Anaxagore. En 1879, M. de Wilamowitz fit imprimer un texte revisé de l'*Hercule Furieux*, ou, pour lui donner son vrai titre, de l'*Héraklès*[1] d'Euripide, accompagné d'une traduction allemande en vers blancs. Cet essai, qui n'était pas destiné à entrer dans le commerce, parut sans le nom de l'auteur; mais des vers grecs placés en tête du volume le laissaient deviner. Le jeune auteur dédiait le livre à son beau-père *Μῶμος* (prononcez Mommsen) et il mentionnait *Κέφαλος* (Haupt) et *Γελάσανδρος* (Lachmann), noms qui rappelaient les réunions amicales des plus éminents hellénistes de Berlin. Aujourd'hui le même auteur donne une édition savante et un ample commentaire de l'*Héraklès*, et il traite dans un autre volume, qui sert d'introduction, de la vie d'Euripide, de la tragédie attique, de l'histoire du texte des tragiques grecs dans l'antiquité et dans les temps modernes, de la légende d'Hercule, enfin de l'*Hercule* d'Euripide. Voilà des matières très diverses, sans doute; mais chacune fait l'objet d'un chapitre distinct: le jour s'est fait dans le chaos des *Analecta*, *Νοῦς* en a démêlé le désordre primitif.

Quelle était l'idée qu'au ve siècle avant notre ère un Athénien attachait au mot de *tragédie?* Qu'est-ce qu'une tragédie attique? Faut-il chercher la réponse à cette question dans la *Poétique* d'Aristote? La définition du philosophe repose évidemment sur l'examen d'un grand nombre de drames, particulièrement de ceux qu'il avait vu jouer, œuvres de ses contemporains du IVe siècle, ou pièces du siècle précédent qui s'étaient, comme on dirait aujourd'hui, maintenues au répertoire. Mais ce n'est là qu'un point de départ pour Aristote; il vise à quelque chose de plus général, et il entend donner la notion, non de la tragédie attique, mais du genre tragique. Notre auteur cherche une définition tout historique et locale, assez étroite pour ne s'appliquer qu'au théâtre d'Athènes du temps de la grande production dramatique, assez large pour embrasser les drames d'Eschyle aussi bien que ceux d'Euripide, les pièces faibles et défectueuses aussi bien que les chefs-d'œuvre. A cette fin, il passe en revue les phases que parcourut la tragédie, il remonte à ses origines, et, comme tout se tient, il est entraîné à parler de la marche générale de la poésie grecque. Allons tout de suite au résultat. Voici comment M. de Wilamowitz définit une tragédie attique : « Une tragédie attique, dit-il, est un morceau, complet en lui-même, de la légende héroïque, traité poétiquement dans le style sublime, pour être représenté, comme partie intégrante du culte

[1] L'épithète *μαινόμενος* ne vient que de l'édition Aldine; elle n'est pas dans les manuscrits.

public, dans le sanctuaire de Dionysos, par un chœur de citoyens d'Athènes et deux ou trois acteurs. » On remarquera que cette définition évite d'insister sur la nature dramatique de la tragédie, et qu'elle exclut à dessein le caractère pathétique, celui-là même que nous avons en vue quand nous disons qu'une action est tragique.

On aime à voir un homme d'esprit s'interdire l'esprit, s'attacher au terre à terre des faits matériels, renoncer de propos délibéré à toutes les belles théories ambitieuses. Il faut lui accorder que les tragédies grecques ne répondaient pas toutes à l'idéal abstrait de quelques œuvres choisies que nous nous sommes habitués à considérer comme les représentants du genre. Le grand nombre de pièces nouvelles qui devaient être fournies annuellement aux grandes Dionysiaques, l'exubérante fécondité des poètes, qui en était la conséquence, amenaient nécessairement une grande diversité de sujets et d'exécution; et il est très vrai que la ressemblance d'œuvres si variées tenait à ce qu'on y voyait toujours, ou presque toujours, des actions et des personnages de l'âge héroïque, à ce qu'on retrouvait partout un certain style, un ton traditionnel; elle tenait enfin aux habitudes, aux conventions théâtrales et à quelque chose de plus précis encore, le règlement administratif, qui renfermait les poètes dans des limites assez étroites : entraves gênantes sans doute, mais commodes aussi pour les talents de second ordre, qui y trouvaient une routine et comme des lisières, et d'un autre côté impuissantes à arrêter l'essor du génie, qui est stimulé par l'entrave, qui sait en tirer des beautés imprévues et faire de nécessité vertu. Il serait facile d'en citer des exemples : on n'a qu'à se souvenir de certains personnages condamnés au mutisme par le règlement des deux ou trois acteurs, et dont le silence nous plaît ou excite même notre admiration.

Après avoir accordé à notre auteur qu'il était légitime d'opposer aux définitions théoriques et esthétiques une autre, fondée uniquement sur des données historiques et locales, nous pouvons cependant nous demander s'il a raison de refuser au pathétique une place parmi les éléments essentiels de la tragédie grecque, et d'en atténuer le caractère dramatique. Aristote avait-il donc tort de regarder comme un trait distinctif du poème tragique d'émouvoir profondémeent les âmes, d'agir par la crainte et la pitié, de nous faire frémir ou de nous tirer des larmes? Il me semble que l'on trouve dans toutes les tragédies antiques ce que le philosophe appelle *πάθος*, une souffrance, soit morale, soit physique, un malheur qui arrive ou qui menace seulement, n'importe : le dénouement de l'action peut être indifféremment heureux ou mal-

heureux; si l'on n'a pas à déplorer une infortune qui accable le héros, il suffit qu'on ait tremblé à la voir suspendue sur sa tête. Que ce soit là un caractère inhérent à la tragédie, on l'aperçoit très nettement dans le choix des sujets pris exceptionnellement en dehors de la légende héroïque. Les *Perses* d'Eschyle montrent directement, non le triomphe des vainqueurs, mais l'abattement des vaincus. Il en était de même dans les *Phéniciennes* de Phrynichos. Dira-t-on que ces poètes obéissaient à un autre motif, qu'ils dépaysaient le spectateur, parce qu'il leur répugnait de mettre sur la scène des Grecs contemporains? Nous répondrons que, dans la *Prise de Milet* du même Phrynichos, les Ioniens vaincus, non les Perses vainqueurs, figuraient assurément au premier plan. Nous savons peu de chose du *Thémistocle* de Moschion, mais le sujet de la pièce était très certainement la mort du héros : il nous paraît tout à fait inadmissible qu'elle ait roulé sur la bataille de Salamine.

Un autre fait vient à l'appui de la théorie d'Aristote : tout porte à croire que la lamentation était un élément constitutif de la tragédie primitive. On trouve partout dans Eschyle ce chant lugubre, accompagné de ces excessives démonstrations de douleur que le poète décrit complaisamment. Plus tard, sans doute, l'antique lamentation ne revient pas dans toutes les pièces, la douleur s'exhale autrement; mais le terme qui désignait ces lamentations, le nom de *κομμός*, reste attaché à tous les dialogues lyriques entre le chœur et les acteurs, et témoigne du caractère originel de ces morceaux.

Arrivons au second point. Sans contester, ce qui est impossible, que la tragédie grecque soit un jeu dramatique, M. de Wilamowitz en atténue cependant le caractère dramatique et ne veut pas le considérer comme essentiel. Il objecte à Aristote que tout n'est pas mis en action ni montré aux yeux, que le récit du Messager est un morceau presque obligé, et que, dans Eschyle, il arrive souvent que la plus grande partie de la pièce se passe en chants et en récits. Cela est incontestable. Plus on remonte vers les origines, plus on s'aperçoit que la tragédie naquit de la juxtaposition de l'élément lyrique et de l'élément épique; elle n'en a pas moins, dès l'origine, la tendance à se dramatiser de plus en plus. Notre auteur assure qu'aux yeux d'un Athénien du v° siècle la tragédie et la comédie n'avaient rien de commun que de se produire l'une et l'autre aux fêtes de Bacchus, caractère qu'elles partageaient avec les chœurs tout lyriques du dithyrambe; et que l'école péripatéticienne s'avisa d'abord de comprendre ces deux espèces de divertissement sous le nom générique de drame. Nous pensons qu'une classification aussi naturelle s'était faite

depuis longtemps dans les esprits, et les faits nous donnent raison. Sans parler de Platon, qui rapproche la tragédie et la comédie, comme constituant le genre de poésie entièrement imitatif[1], les vieux poètes comiques se servent déjà du mot drame pour désigner l'une et l'autre. Aristophane appelle les *Sept Chefs* d'Eschyle un drame plein d'Arès, et avant lui Ekphantidès avait désigné par le même terme ses comédies, quand il disait : *Αἰσχύνομαι τὸ δρᾶμα Μεγαρικὸν ποιεῖν*[2].

Ces poètes n'auraient donc pas accordé à M. de Wilamowitz que le caractère dramatique fût purement accessoire dans la tragédie athénienne. Ce caractère lui est, au contraire, distinctif et essentiel, et à mesure qu'elle se développe, il devient plus saillant et plus envahissant. Aristote aurait répondu, pour justifier sa définition, que, pour connaître la vraie nature d'un être, il faut l'observer, non à ses débuts, mais au moment où il est arrivé à pleine expansion : pour connaître le chêne, il ne faut pas prendre un gland, mais un arbre; ce n'est pas l'enfant, mais l'homme fait, qui révèle la nature de l'homme; l'état sauvage est appelé très improprement l'état de nature, et la nature humaine ne se montre véritablement qu'à l'état policé. Il en est de la tragédie et des autres genres littéraires, aurait-il-dit, comme des êtres vivants, ils ne manifestent leur nature qu'après pleine éclosion. En effet, l'*Orestie* d'Eschyle est plus dramatique que ses *Suppliantes; Œdipe Roi, Iphigénie à Aulis* sont plus dramatiques que l'*Orestie;* et cependant, dans les plus anciennes pièces que nous possédions de lui, Eschyle s'efforce déjà de varier l'action et de frapper par un spectacle imposant. Dans l'*Orestie*, il ne fait pas même usage du Messager; et si l'on y trouve des récits, ils portent sur le passé, non sur des faits simultanés à l'action.

M. de Wilamowitz n'en a pas moins raison de dire que comédie et tragédie ne sont pas des rameaux sortis de la même racine, mais qu'elles ont eu des origines toutes différentes. La comédie vient des danses populaires usitées aux fêtes de Bacchus dans l'Attique, comme ailleurs; le germe de la tragédie est venu du Péloponèse; il fut transplanté dans l'Attique au VIe siècle, quand Pisistrate institua les Dionysiaques urbaines

[1] Platon, *Républ.*, III, p. 394 C : *Τῆς ποιήσεως ... ἡ μὲν διὰ μιμήσεως ὅλη ἐστὶν..., τραγῳδία τε καὶ κωμῳδία.* Démocrite déjà, en opposant la tragédie à la comédie, les ramenait implicitement au même genre. Pour expliquer comment les combinaisons d'atomes homogènes peuvent produire une infinie diversité de phénomènes, il disait que les mêmes lettres servent à composer une tragédie et une comédie : *Ἐκ τῶν αὐτῶν γὰρ τραγῳδία τε καὶ κωμῳδία γίγνεται γραμμάτων* (Aristote, *De generatione et corruptione*, I, 2, p. 315, b, 14).

[2] Ekphantidès, fr. 2, Kock.

et voulut donner à cette fête printanière l'éclat de jeux et de concours nouveaux. Il n'est pas possible de se faire une idée nette des antécédents péloponésiens de la tragédie attique, de dire au juste ce que pouvaient être les chœurs dithyrambiques organisés par Arion à Corinthe, du temps de Périandre, ou les chœurs tragiques qui parurent à la même époque, c'est-à-dire vers 600, à Sicyone, sous le tyran Clisthène. Cependant il semble évident que leurs chants se distinguaient déjà par quelque chose de dramatique, puisque les choreutes se déguisaient et représentaient autre chose qu'ils n'étaient en effet. M. de Wilamowitz insiste, avec tout le monde, sur ce trait, où l'on voit poindre le drame à venir.

En rapprochant des indications concordantes ou faciles à concilier, qui nous viennent de plusieurs sources, Welcker a établi que le nom de tragédie signifiait d'abord le chant des boucs, c'est-à-dire des hommes-boucs ou Satyres, dont l'imagination populaire peuplait la solitude des bois. Arion fut, ce semble, le premier qui eut l'idée de charger du chant en l'honneur de Dionysos un chœur composé de ces Satyres[1].

[1] A vrai dire, la notice la plus complète que nous ayons sur Arion, celle qui se trouve dans le lexique de Suidas, semble distinguer les Satyres des choreutes qui chantaient le dithyrambe. Ce texte important a besoin, je crois, de quelques rectifications : *Λέγεται καὶ τραγικοῦ τρόπου εὑρετὴς γενέσθαι, καὶ πρῶτος χόρον σlῆσαι <κύκλιον>, καὶ διθύραμβον ᾆσαι* (lisez *διδάξαι*) *καὶ ὀνομάσαι τὸ ᾀδόμενον ὑπὸ τοῦ χοροῦ, καὶ σατύρους εἰσενεγκεῖν ἔμμετρα λέγοντας*. Justifions d'abord nos corrections. Il n'est pas vrai qu'Arion ait arrangé le premier chœur : il a été le premier à établir un chœur dithyrambique ou circulaire. La phrase complète s'est conservée chez le scoliaste d'Aristophane (*Ois.*, 1403) : *Τοὺς κυκλίους χοροὺς σlῆσαι πρῶτον... Ἀρίονα τὸν Μηθυμναῖον*. Arion ne chantait pas le dithyrambe lui-même, mais le faisait chanter par un chœur : c'est en cela que consistait son innovation. Suidas a donc écrit ou aurait dû écrire, non ΑΙΣΑΙ, mais ΔΙΔΑΞΑΙ. En effet, cette partie de la notice est une paraphrase de ce qu'Hérodote dit d'Arion (I, 28) : *διθύραμβον πρῶτον ἀνθρώπων ὤν ἡμεῖς ἴδμεν ποιήσαντά τε καὶ ὀνομάσαντα καὶ διδάξαντα ἐν Κορίνθῳ*. Du reste, la leçon *ᾆσαι* est inadmissible de toute façon : Arion aurait chanté le dithyrambe et aurait donné le nom de dithyrambe au chant du chœur : cela est contradictoire. Arrivons au dernier membre de phrase. Peut-on croire que les Satyres figuraient à côté du chœur et parlaient déjà en vers métriques, comme feront plus tard les acteurs? Les indications fournies par Aristote, le nom même de *τραγῳδία*, toutes les vraisemblances s'opposent à cette hypothèse. L'article de Suidas se compose, sans doute, d'une série d'extraits divers mis bout à bout. Les vers métriques mentionnés dans le dernier de ces extraits ne peuvent être que les tétramètres trochaïques, dont parle Aristote, et qui se trouvent déjà dans le dithyrambe monodique d'Archiloque (fr. 77). Les Satyres qui chantaient le dithyrambe d'Arion se servaient aussi de ce mètre fortement rythmé pour accompagner leurs danses.

Ce chant s'appelait dithyrambe, et l'on croit généralement qu'il avait pour sujet les souffrances (τὰ πάθη) du dieu. Notre auteur, qui ne regarde pas le pathétique comme un caractère essentiel de la tragédie proprement dite, est conséquent avec lui-même en refusant ce caractère à ce prélude de la tragédie. Il s'inscrit en faux contre l'opinion reçue, et il soutient que les souffrances de Dionysos sont une invention des littérateurs modernes, entraînés à leur insu par l'analogie des jeux de la passion. En effet, le texte sur lequel repose cette opinion ne dit pas en propres termes ce qu'on veut lui faire dire. Hérodote rapporte qu'avant Clisthène les Sicyoniens avaient consacré des chœurs tragiques aux infortunes, aux souffrances (τὰ πάθεα) d'Adraste et rendu ainsi à ce héros des honneurs dus au dieu Dionysos. Inutile de dire que « chœur tragique » signifie ici « chœur de Satyres », l'épithète τραγικός ne peut aujourd'hui induire personne en erreur; mais on a pensé que, puisque Adraste et Dionysos alternaient comme héros de ces chants, leurs aventures devaient aussi se ressembler. Quand on lit dans l'*Iliade* comment Dionysos fut poursuivi par Lycurgue le Thrace et se réfugia tout tremblant dans le sein de Thétis, on voit bien que les résistances opposées au culte de ce dieu, les persécutions subies par ses adorateurs, les combats qu'ils eurent à livrer, étaient présentés par la légende comme des avanies infligées au dieu en personne. Dans la *Lycurgie* d'Eschyle, Bacchus souffrait avant de faire souffrir ses adversaires; dans le *Penthée*, du même poète, ainsi que dans les *Bacchantes* d'Euripide, le dieu était enchaîné et persécuté avant de triompher. Cependant nous n'oserions affirmer que tel était le caractère de toutes les aventures de Dionysos qui fournirent des sujets au dithyrambe tragique et à la tragédie primitive, satyresque, sauteuse et bouffonne, dont nous parle Aristote. Avouons que ces origines sont et resteront toujours pour nous enveloppées d'une profonde obscurité: *rebus nox abstulit atra colorem.* Renonçons donc à savoir au juste ce qu'était la tragédie avant la tragédie; dès le commencement du v[e] siècle, dès qu'il est sorti des limbes et devenu lui-même, le jeu tragique présente le caractère pathétique qu'il gardera toujours: je veux dire que de grandes infortunes, des douleurs, des souffrances, se rencontrent dans les mythes, et jusque dans les sujets contemporains, qu'il met sous les yeux des spectateurs.

Revenons à la définition de la tragédie grecque proposée par notre auteur, et reprenons-en les autres termes. Il est vrai que cette tragédie est, à très peu d'exceptions près, découpée dans la légende héroïque, que chacune en est un morceau détaché et complet en lui-même. Elle a ses racines dans les vieilles traditions nationales et dans les récits épiques

où ces traditions se trouvaient à la fois conservées et transformées poétiquement. Faisons remarquer en passant que les mêmes princes qui jetèrent le premier germe de la tragédie dans le sol attique établirent aussi les concours des rapsodes, interprètes de la vieille épopée. Eschyle fit pâlir ces concours et détrôna en quelque sorte les rapsodes, quand il façonna en drames la matière épique, évoqua les héros de jadis et montra aux yeux de ses contemporains leurs grandes figures agissantes et vivantes. Cette création était sans doute annoncée par certains précédents. Il n'en est pas moins vrai qu'Eschyle est bien nommé le père de la tragédie, et que notre auteur l'appelle avec raison le nouvel Homère.

En effet, Eschyle conquit pour le théâtre tout le domaine de l'épopée. Nous ne possédons qu'une petite partie de son œuvre; mais les titres et les fragments de ses drames perdus en disent assez, ils laissent entrevoir et suffisent pour nous faire admirer toute l'étendue de ses conquêtes. Eschyle méditait sans cesse l'histoire de sa nation, ces traditions dont le sens se révélait à lui par les combats auxquels il prit part lui-même, par la victoire merveilleuse de la liberté hellénique sur le despotisme oriental. Le passé s'animait à ses regards de poète, il y voyait le prélude et le germe du présent, il découvrait avec admiration l'enchaînement merveilleux des événements à travers les siècles. Pindare prenait dans la légende des exemples typiques, Eschyle la régénérait et donnait un corps à ses héros. M. de Wilamowitz dit excellemment qu'Homère, c'est-à-dire l'épopée, la tradition poétique, était pour Eschyle ce que la société contemporaine, la vie des hommes qui l'entouraient, sera pour Ménandre, et que ce dernier aurait pu dire, en variant un mot d'Eschyle, qu'il régalait ses spectateurs de plats empruntés au grand banquet de la vie. Eschyle vivait dans le passé, qu'il faisait revivre en y infusant les sentiments, les aspirations, les enthousiasmes qui vibraient en lui et autour de lui.

Aristote dit que la tragédie a traversé beaucoup de phases avant d'arriver à sa forme définitive; mais il n'indique exactement que quelques-uns de ces changements successifs, ceux qu'il juge les plus importants. Ainsi il omet de nous dire comment s'est formé l'usage d'après lequel chacun des poètes tragiques qui concouraient aux grandes Dionysiaques devait donner trois tragédies suivies d'un drame satyrique. On comprend que les Satyres de la tragédie primitive aient été conservés, tant par respect pour la tradition que pour amuser le peuple; mais pourquoi trois tragédies? Les poètes comiques ne présentaient qu'une seule pièce au concours; cependant l'usage constant du ve siècle, nous le savons positivement, demandait aux poètes tragiques une tétralogie, et c'est à

peine si au siècle suivant le règlement se relâcha quelque peu. En effet, de récentes découvertes épigraphiques nous ont appris qu'au milieu du IVe siècle on se contentait d'un seul drame satyrique pour toute la fête, et qu'il arrivait aussi, exceptionnellement, ce semble, que chacun des concurrents, au lieu de trois tragédies, n'en présentât que deux. On voit qu'au IVe siècle les poètes cherchaient à s'affranchir de certaines traditions qui les gênaient, mais qu'ils n'y arrivaient qu'imparfaitement. Heimsoeth est, je crois, le premier qui ait essayé sérieusement de se rendre compte de l'origine de la tétralogie. Voici comment il expliquait cette coutume dans un programme de l'université de Bonn[1]. Quand la tragédie n'était encore qu'un jeu lyrique, une suite de chants et de danses interrompue par les récits ou les discours d'un seul acteur, elle jouissait de toute la liberté de la poésie lyrique et sautait à son gré pardessus les distances de temps et de lieu. Rien ne l'empêchait d'embrasser, comme l'épopée, une suite d'aventures plus ou moins liées les unes aux autres, en s'arrêtant plus particulièrement sur certains endroits, réservés à l'acteur unique, qui pouvait changer de costume et de rôle. En ajoutant un deuxième acteur et en faisant, comme dit Aristote, du dialogue, le protagoniste de son poème, Eschyle organisa ce jeu rudimentaire, cette matière épico-lyrique, en trois corps de drames qui se tenaient, tout en ayant chacun son unité et son indépendance. Récemment, M. Maurice Croiset, sans connaître le travail du professeur de Bonn, a développé les mêmes vues, en précisant et creusant davantage, dans un ingénieux article de la *Revue des études grecques*[2]. De même que Heimsoeth, M. Croiset s'aide de quelques lignes de la *Poétique* d'Aristote : « La tragédie, dit le philosophe, s'efforce autant que possible d'enfermer son action dans la durée d'une révolution de soleil ou de ne la dépasser que fort peu : l'épopée, au contraire, n'est pas limitée par le temps, et par là elle diffère de la tragédie. Toutefois, dans les premiers temps, on faisait à cet égard dans la tragédie comme dans l'épopée[3]. » Il est vrai que ce texte ne dit pas expressément tout ce que l'on prétend en tirer; certaines pièces conservées suffiraient à justifier l'assertion d'Aristote. La première scène de l'*Agamemnon* d'Eschyle nous transporte au moment de la chute de Troie à la fin de la nuit fatale, et bientôt nous voyons arriver le roi victorieux, qui a, comme par enchantement, partagé le butin, embarqué son armée et traversé la mer Égée. Les

(1) F. Heimsoeth, *De tragœdiæ græcæ trilogiis commentatio*, Bonn, 1869.

(2) M. Croiset, *De la tétralogie dans l'histoire de la tragédie grecque. Revue des études grecques*, 1888, p. 369 et suiv.

(3) Aristote, *Poétique*, chap. V.

actes de la tragédie des *Euménides* sont aussi séparés par un long intervalle de temps, pendant lequel Oreste a erré sur terre et sur mer, poursuivi par les déesses vengeresses. Il doit être permis cependant de se servir du passage de la *Poétique* à l'appui d'une hypothèse séduisante et assez vraisemblable en elle-même. M. de Wilamowitz suppose que le chœur tragique avait pris l'habitude de changer quatre fois de costume et préludait ainsi à la constitution de la tétralogie créée par Eschyle. Ces vues se rapprochent de celles des deux savants qui s'étaient occupés de la même question ; ne nous arrêtons pas aux divergences, puisque après tout, dans une matière aussi obscure, il est impossible de préciser les détails; prise dans son ensemble, dans ses traits généraux, l'hypothèse est satisfaisante. Nous voyons un sujet continu et illimité s'organiser d'abord en trois drames distincts, mais liés. Nous voyons ensuite cette distinction, cette séparation des trois membres de la trilogie, s'accuser davantage; puis enfin le lien qui unissait les trois corps d'ouvrage se rompre tout à fait. Les *Suppliantes* d'Eschyle ne sont guère que le premier acte d'une action tragique qui n'aboutissait à sa fin que dans la troisième pièce de la trilogie, les *Danaïdes*. L'*Orestie*, que nous avons le bonheur de posséder en entier, comme la *Thébaïde*, dont il ne reste que la troisième tragédie, se compose de trois drames connexes, il est vrai, mais séparés par de longs intervalles de temps, par la diversité des acteurs, et formant chacun un tout complet. La séparation définitive de ces trois ou quatre éléments est la règle des tétralogies dès le troisième tiers du ve siècle, et cependant elle avait eu des précédents assez anciens. En effet, les *Perses* d'Eschyle ne tenaient, quoi qu'on en ait dit, par aucun lien aux deux tragédies qui les entouraient, et quand le même poète fut, quelques années plus tard, couronné pour sa *Thébaïde*, l'un de ses concurrents donnait aussi une trilogie, mais l'autre concourut avec des drames non liés par le sujet. D'un autre côté, la tradition de la trilogie liée ne se perdit pas entièrement plus tard, et il arriva aussi plus d'une fois, comme de raison, que les poètes prissent les sujets des trois tragédies dans le même cycle, de manière qu'il y eût entre elles une certaine relation, plutôt historique que poétique. Ces faits n'empêchent pas d'admettre, d'une manière générale, la succession des diverses formes de la tétralogie, comme nous venons de l'indiquer.

On lit dans la *Poétique* d'Aristote que Sophocle ajouta le troisième acteur et la peinture des décors (σκηνογραφία). On a longtemps cherché à éluder ce texte, parce qu'on ne pouvait se résoudre à croire qu'Eschyle se fût passé de décors peints pendant la plus grande partie de sa carrière dramatique : il faut, disait-on, entendre le mot de *scénographie* d'une

peinture perfectionnée, conforme aux lois de la perspective. Cependant, en relisant sans prévention plusieurs pièces d'Eschyle, on a fini par reconnaître qu'elles pouvaient s'accorder avec l'interprétation exacte du texte d'Aristote. Sans doute, l'*Orestie* suppose un palais peint sur le fond de la scène; mais cette œuvre de la vieillesse du poète fait, on le sait, usage de trois acteurs, et ne fut jouée que lorsque Sophocle avait déjà obtenu la réforme du règlement. Dans les *Suppliantes*, le plus ancien, on ne saurait en douter, des drames venus jusqu'à nous, et même encore dans les *Sept contre Thèbes*, qui sont de l'an 467, il n'est question, en fait d'ornements de la scène ou de l'orchestre, que d'images des dieux. Il y avait quelques statues, point de peinture. Le rocher sur lequel est attaché Prométhée et qu'une trappe fait disparaître à la fin de la pièce ne faisait évidemment point partie d'un tableau peint. Ce fait peut contribuer à déterminer la date de cette tragédie. D'un côté, elle doit être postérieure, non seulement à l'éruption de l'Etna, à laquelle il y est fait allusion, mais aussi aux *Perses*. Nous savons, en effet, qu'Eschyle donna en même temps que les *Perses* un drame satyrique où l'on voyait Prométhée apportant le feu sur la terre. A en juger d'après les procédés habituels à Eschyle, un drame satyrique pareil aurait suivi la trilogie consacrée à la fable de Prométhée, si cette trilogie avait été composée auparavant. Aussi suis-je disposé à croire que cette petite pièce plaisante suggéra à Eschyle l'idée de traiter complètement et en grand le sujet auquel il venait de toucher. Si cette conjecture est fondée, la date du *Prométhée* doit être assez voisine de celle des *Perses*, c'est-à-dire de 472. D'un autre côté on cite du *Sphinx*, qui fut joué avec les *Sept contre Thèbes*, deux vers[1] où se trouve mentionnée la couronne d'osier, lien symbolique dont se ceignit Prométhée après avoir été délivré de ses chaînes. Il est très probable, comme le fait remarquer M. de Wilamowitz, que le poète se référait ici à sa propre trilogie. Le *Prométhée* se placerait donc entre les *Perses* et les *Sept*.

Les *Perses* seuls faisaient difficulté, parce qu'on se figurait que le fond de la scène y représentait le palais de Suse. La pièce elle-même, interrogée sans prévention, nous apprend tout le contraire : la reine arrive sur un char; Xerxès paraît avant que sa mère ait eu le temps d'apporter le vêtement royal qu'elle est allée chercher dans le palais. M. de Wilamowitz en a conclu avec raison que les *Perses* n'exigeaient pas non plus de décor peint. Mais ce critique est allé plus loin encore,

[1] Frag. 235 Nauck.

trop loin à notre gré. A l'entendre [1], il n'y aurait pas eu, avant la réforme de Sophocle, de scène proprement dite, mais seulement une estrade au milieu de l'orchestre circulaire. Le chœur tragique aurait, comme le chœur du dithyrambe, fait ses évolutions autour de ce centre; les spectateurs placés tout autour de l'orchestre auraient, de leur propre mouvement, abandonné une partie de l'amphithéâtre, pour ne pas voir les acteurs de dos. Voilà qui est bien singulier. Il n'y avait pas encore de décor peint, sans doute; mais cela n'empêchait qu'il existât une paroi unie au fond de la scène; je crois même que le proscenium n'était pas sans plafond. Dans le *Prométhée*, les Océanides paraissent sur un char ailé, Océan arrive monté sur un hippogriffe. Comment se figure-t-on ces personnages suspendus en l'air au milieu d'un espace découvert? Ces machines supposent une paroi et même, ce me semble, un plafond.

La question de savoir si l'estrade des acteurs se trouvait au milieu ou au fond de l'orchestre est tout à fait indépendante de celle qui concerne la date de la construction permanente d'un théâtre en pierre. En fouillant l'emplacement du théâtre de Dionysos, sur le flanc de l'Acropole, M. Doerpfeld n'a trouvé aucune trace d'une construction pareille antérieure à l'édifice de Lycurgue [2]. On lit dans Suidas qu'aux débuts d'Eschyle, vers l'an 500, les sièges en bois des spectateurs s'étant écroulés, les Athéniens décrétèrent l'érection d'un théâtre en pierre; et c'est sur la foi d'une anecdote aussi mal autorisée qu'on avait antidaté ce fait, en dépit des textes les plus clairs. Pour n'en citer qu'un seul, Aristophane [3] parle des échafaudages construits à l'usage du public. On rusait avec ce témoignage, on supposait que les Athéniens avaient continué de se servir du mot *ἴκρια*, c'est-à-dire « plancher de bois », pour désigner une construction en pierre. Si l'on fait abstraction d'une anecdote sans valeur, aucun texte ancien ne mentionne de théâtre en pierre à Athènes avant Lycurgue. Aux passages réunis par notre auteur on peut ajouter un mot de Xénophon : dans la *Cyropédie*, il fait construire à son héros des tours mobiles et légères, « dont les poutres, dit-il, n'avaient pas plus d'épaisseur que celles d'une scène dressée pour la tragédie [4] ». On voit que, du temps de Xénophon, on avait encore l'habitude de dresser une construction en bois pour les décors et les acteurs. La seule partie

(1) Voir, outre l'ouvrage dont nous rendons compte, un mémoire intitulé *Die Bühne des Aischylos*, dans *Hermes*, XXI (1886), p. 597 et suiv.

(2) Voir Hermann-Mueller, *Handbuch der griechisch. Bühnenalterthümer*, p. 415.

(3) *Thesmophores*, 395.

(4) Xénophon, *Cyrop.*, VI, 1, 54 : *Ὥσπερ τραγικῆς σκηνῆς τῶν ξύλων πάχος ἐχόντων.*

permanente et maçonnée du théâtre était donc l'orchestre circulaire; mais, dès qu'il y eut des acteurs distincts des choreutes, on a dû couper un segment du cercle au moyen d'une estrade, dont le bord antérieur formait la corde de ce segment, et au-dessus de laquelle s'élevait bientôt une paroi, d'abord unie, plus tard, entre les dates de 467 à 458, couverte de peintures. Par une erreur facile à expliquer, on s'était longtemps figuré le théâtre du ve siècle tout pareil à celui dont parlent Vitruve et Pollux; mais tout n'a pas été créé en un jour: les progrès essentiels de la tragédie se firent successivement dans le cours d'un siècle; les perfectionnements matériels mirent encore plus de temps à s'accomplir.

Pour ce qui est de la vie d'Euripide, qui fait le sujet du premier des mémoires réunis dans le présent volume, contentons-nous de toucher à un seul point. La tragédie d'Euripide diffère de celle de ses prédécesseurs, moins par la forme et la constitution matérielle du drame que par l'esprit. Il est donc intéressant de connaître les rapports qui peuvent exister entre le poète et les penseurs contemporains. On croit généralement qu'Euripide commença par être disciple d'Anaxagore, et que, jeune encore, il vécut dans l'intimité du vieux philosophe. Après avoir autrefois contesté cette tradition, M. de Wilamowitz y revient aujourd'hui, au moment où M. Decharme la combat à son tour. Tout en admettant la vraisemblance de certains rapports de fréquentation et d'amitié, notre savant collègue, dans un intéressant article de la *Revue des études grecques*[1], se refuse à voir dans Euripide le disciple d'Anaxagore. D'après Denys d'Halicarnasse, la fable de Mélanippe n'aurait guère été pour Euripide qu'un prétexte pour exposer le système du philosophe de Clazomènes. L'héroïne du drame prononçait une longue tirade, dont nous n'avons plus que les premiers vers. En voici le sens: « A l'origine, le ciel et la terre, confondus ensemble, ne présentaient qu'un même aspect; quand ils se furent séparés l'un de l'autre, ils enfantèrent toute chose et firent paraître au jour les arbres, les tribus ailées, les animaux qui peuplent la terre et la mer, et la race des hommes. » Est-il vrai que cette cosmogonie diffère essentiellement de celle du philosophe ionien? Nous ne le pensons pas. Le trait distinctif du système d'Anaxagore, c'est qu'il tira le monde, non de la combinaison des éléments primitifs, mais de leur séparation. D'après lui, l'ordre naît quand la confusion originelle se démêle. Cette idée est traduite d'une manière populaire dès le début de ce morceau; nous n'en avons pas la suite,

[1] 1889, 3e fascicule, p. 234 et suiv.

mais Denys le lisait en entier, et je ne vois pas pourquoi nous récuserions son témoignage. Mélanippe essaye de sauver ses enfants, fruits d'un amour clandestin, qu'elle avait exposés et qui vont être brûlés vifs, parce qu'on les a trouvés au milieu des troupeaux et qu'on les prend pour des monstres nés d'un taureau et d'une vache. Sans trahir son secret, elle entreprend d'exposer les lois de la nature, afin de démontrer qu'il n'y a pas de prodiges. Cette thèse est tout à fait conforme à ce que nous savons d'Anaxagore. Il enseignait que les éclipses du soleil et de la lune s'expliquaient naturellement, et combattait la superstition qui y voyait des signes effrayants. Un jour les bergers de Périclès viennent annoncer la naissance d'un bélier à une corne; le devin Lampon interprète ce prodige comme le présage d'une révolution politique; Anaxagore ouvre le crâne de la bête et fait voir que le phénomène tient à une conformation particulière du cerveau. Le récit que Plutarque [1] fait à ce sujet vient évidemment des mémoires du temps; et Anaxagore y raisonne absolument comme le personnage d'Euripide. La jeune femme déclarait que cette sagesse n'était pas la sienne, mais lui venait de sa mère, fille du centaure Chiron. C'était là, d'après Denys, un tour indirect dont se servait le poète pour rendre hommage à un maître tendrement aimé, et nous sommes tout disposés à en croire Denys. C'est ainsi que le chœur, ou le coryphée, de l'*Alceste* attribue à l'un de ses parents (*ἐμοί τις ἦν ἐν γένει* [2]) la fermeté d'âme dont Anaxagore avait fait preuve dans une circonstance douloureuse. Est-ce à dire qu'Euripide doive être regardé comme un adepte de la philosophie d'Anaxagore? Il est clair, au contraire, que le poète n'est inféodé à aucun système. Vivant dans un siècle de fermentation philosophique, il a subi toute sorte d'influences, agité tous les problèmes, médité toutes les questions qui peuvent solliciter, tourmenter l'esprit des hommes, sans prétendre en donner de solution définitive.

Arrivons à Socrate. Sa liaison avec Euripide était généralement admise dans l'antiquité; les comiques contemporains, Aristophane, Téléclide, se plaisaient à faire du philosophe le collaborateur du poète; le chœur des *Grenouilles* [3] explique la défaite d'Euripide et les défauts de ses tragédies par son commerce avec Socrate. M. de Wilamowitz nie ce commerce : l'irréflexion seule, dit-il, peut croire à l'amitié entre deux esprits aussi profondément différents. Socrate passe sa vie dans les gymnases, Euripide aime la solitude; Socrate fait parade de son

[1] *Vie de Périclès*, chap. VI. — [2] *Alceste*, v. 903. — [3] Aristophane, *Gren.*, v. 1491 et suiv.

ignorance, Euripide vante la sagesse des sophistes; Socrate soutient qu'il suffit de connaître le bien pour le faire, Euripide est convaincu que les meilleures intentions ne sauraient résister aux entraînements de la passion. Cela est vrai, mais cela prouve-t-il que le philosophe et le poète n'aient pu être liés, que tout ce qu'on nous dit de leurs relations soit controuvé? Deux hommes peuvent différer d'opinion sur beaucoup de points, et cependant prendre plaisir à converser ensemble, surtout s'ils ont l'un et l'autre le goût de la discussion, s'ils aiment à raisonner, à tourner et retourner les idées pour les examiner de tous les côtés. Du reste, si les vues de Socrate et d'Euripide se séparaient souvent, elles se rencontraient aussi quelquefois. Les deux penseurs s'accordaient à condamner les égarements de l'amour qui étaient entrés dans les mœurs des Grecs, ils voulaient que l'homme de bien se prît d'affection pour les qualités morales de son jeune ami et s'appliquât à le rendre meilleur.

M. de Wilamowitz n'a pas laissé de signaler une autre ressemblance d'Euripide avec Socrate : comme ce dernier, Euripide regarde en lui-même, il observe ses semblables, et l'étude de l'âme humaine l'occupe au point qu'il n'est guère touché du spectacle de la nature. Cependant les *Bacchantes* nous transportent dans les montagnes solitaires, on y respire l'air des grands bois, on voit le chevreuil bondir par les prés. Notre critique explique ce fait, suivant lui tout exceptionnel, par la forte impression que les sites de la Macédoine auraient faite sur le vieux poète fatigué de l'agitation de la grande ville. Ajoutons que ces vives descriptions étaient exigées par le sujet : il s'agissait de peindre les transports des Ménades, ces extases qui les arrachaient au moi, au sentiment de l'existence personnelle, pour les plonger, les absorber, dans la grande vie de la nature. Est-il vrai, du reste, que les *Bacchantes* tranchent absolument à cet égard dans le théâtre d'Euripide? Nous ne le pensons pas. Qu'on relise le beau chœur de l'*Hélène* (vers 1451 et suiv.) qui débute par la peinture de la mer calme, quand, dans le silence des vents, la rame du marin conduit le chœur des dauphins; et plus loin les oiseaux voyageurs qui fuient devant les pluies de l'hiver, le conducteur expérimenté vole de rang en rang, son sifflet leur promet les plaines ensoleillées de la fertile Égypte, et la bande aux longs cous s'élève dans les airs et part à tire-d'aile de compagnie avec les nuages. Dans la monodie d'Ion, au commencement de la pièce qui porte son nom, on voit les étoiles se réfugier dans le sein de la nuit quand le soleil dore les cimes inaccessibles du Parnasse, puis on voit accourir les cygnes, et les hirondelles voler autour du temple d'Apollon. Rien

IMPRIMERIE NATIONALE.

de plus frais que le réveil matinal de la nature, des animaux et des hommes, dans le premier chœur du *Phaéthon*. Un chœur d'*Iphigénie à Aulis* (vers 1036 et suiv.) dépeint le local des noces de Pélée et de Thétis : le mont Pélion baigné par la mer, ici les danses des Néréides sur le sable brillant de la grève, là les Centaures qui sortent de la forêt appuyés sur des troncs de sapin et couronnés de verdure. On lit dans un fragment de la *Danaé*[1] : « J'aime la lumière du soleil; belles sont les vagues de la mer agitée par un souffle léger; la terre, quand elle refleurit au printemps, et les eaux vives des rivières sont belles à voir... » Rappellerai-je le pré pur et intact où Hippolyte cueille des fleurs pour sa déesse virginale? Dans ce morceau exquis le sentiment moral se mêle au sentiment de la nature, mais ce dernier n'en est que plus vif, plus pénétrant, et Euripide montre en cet endroit, comme en beaucoup d'autres, qu'un grand poète, un poète complet, quelque occupé qu'il soit à retracer les passions des hommes et leurs tragiques conséquences, n'en conserve pas moins l'âme ouverte au spectacle de la nature.

La légende d'Hercule et la tragédie consacrée par Euripide à une partie de cette légende feront l'objet d'un second article.

HENRI WEIL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Voir A. Nauck, *Tragicorum græcorum fragmenta*, frag. 318 d'Euripide.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Cosson, membre libre de l'Académie des sciences, est décédé le 31 décembre 1889.

L'Académie des sciences a tenu sa séance publique annuelle du lundi 30 décembre 1889, sous la présidence de M. Hermite.

La séance est ouverte par un discours du président proclamant les prix décernés pour 1889 et les sujets des prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

GÉOMÉTRIE. — *Prix Francœur.* — Ce prix est décerné à M. Maximilien Marie.

Prix Poncelet. — Ce prix est décerné à M. Édouard Goursat.

MÉCANIQUE. — *Prix extraordinaire de 6,000 francs,* destiné à récompenser tout travail de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales. — Ce prix est partagé également entre MM. Caspari, Clauzel et Degouy.

Prix Montyon. — Ce prix est décerné à M. G. Eiffel.

Prix Plumey. — Ce prix est décerné à M. Widmann.

Prix Fourneyron. — Sujet : « Étude théorique et pratique sur les progrès qui ont été réalisés depuis 1880 dans la navigation aérienne. » Le prix n'est pas décerné; la question est retirée du concours.

ASTRONOMIE. — *Prix Lalande.* — Ce prix est décerné à M. Gonnessiat.

Prix Valz. — Ce prix est décerné à M. Charlois.

Prix Janssen. — Ce prix est décerné à M. Norman Lockyer.

PHYSIQUE. — *Prix L. La Caze.* — Ce prix est décerné à M. Hertz.

STATISTIQUE. — *Prix Montyon.* — Ce prix est décerné à feu Petitdidier et à M. Lallemand. Un prix supplémentaire égal au précédent est attribué à M. le docteur Ledé. Une mention honorable est accordée à M. Dislère. Les ouvrages de M. Ramon Fernandez et de M. E. Clément sont réservés pour des concours ultérieurs. L'Académie mentionne avec éloge MM. Chauvel, Senut et Mireur.

CHIMIE. — *Prix Jecker.* — La moitié du prix Jecker est accordée à M. Alphonse Combes; une somme de 3,000 francs est accordée à M. R. Engel, et une somme de 2,000 francs à M. A. Verneuil.

Prix Lacaze. — Ce prix est décerné à M. F.-M. Raoult.

GÉOLOGIE. — *Prix Delesse.* — Ce prix est décerné à M. Michel Lévy.

BOTANIQUE. — *Prix Desmazières.* — Ce prix est décerné à M. E. Bréal.

Prix Montagne. — Ce prix est décerné à MM. Richon et Roze.

Prix Thore. — Ce prix est partagé également entre M. de Bosredon et M. de Ferry de la Bellone.

Prix de La Fons Mélicocq. — Ce prix n'est pas décerné.

AGRICULTURE. — *Prix Vaillant.* — Sujet : « Études des maladies des céréales. » — Ce prix est décerné à M. Ed. Prilleux, auteur du mémoire inscrit sous le n° 1.

ANATOMIE ET ZOOLOGIE. — *Grand prix des sciences physiques.* — Sujet : « Étude complète de l'embryologie et de l'évolution d'un animal, au choix du candidat. »

Ce prix est partagé entre MM. Henneguy et Roule, et des encouragements sont accordés à M. Maupas, à M. Beauregard et à l'*Auteur anonyme.*

Prix Bordin. — Sujet : « Étude comparative de l'appareil auditif chez les vertébrés à sang chaud, mammifères et oiseaux. » Ce prix n'est pas décerné; il est prorogé à l'année 1891.

Prix Savigny. — Ce prix n'est pas décerné.

Médecine et Chirurgie. — *Prix Montyon.* — Les trois prix ordinaires sont accordés à M. Charrin, à MM. Kelsch et Kiener, et à M. Danilewsky; une mention honorable est accordée à MM. F. Widal, Ch. Sabourin et J. Arnould; des citations sont accordées à MM. A. Nicolas, G. Bœckel, A. Rémond, à MM. Le Gendre, Barette et Lepage, et à M. L.-H. Petit.

Prix Bréant. — Ce prix est décerné à M. A. Laveran.

Prix Barbier. — Ce prix est partagé entre M. Duval, d'une part, MM. Heckel et Schlagdenhauffen, d'autre part.

Prix Godard. — Ce prix est décerné à M. le docteur Le Dentu, et une mention honorable à M. le docteur Truffier.

Prix Lallemand. — Ce prix est décerné à M. le docteur Paul Loye pour son ouvrage : « La mort par la décapitation. »

Prix Bellion. — Ce prix est partagé entre M. F. Lagrange et MM. Laborde et Magnan.

Prix Mège. — Les intérêts annuels de la fondation sont accordés, à titre d'encouragement, à M. le docteur A. Auvard.

Physiologie. — *Prix Montyon.* — Ce prix est décerné à M. le docteur d'Arsonval, et une mention honorable est accordée à M. Moussu.

Prix L. Lacaze. — Ce prix est décerné à M. François Franck.

Prix Pourat. — Ce prix est decerné à MM. J. Gad et J.-F. Heymans, auteurs du mémoire intitulé : « Influence de la température sur la fonction de la substance musculaire. »

Prix Martin-Damourette. — Ce prix est décerné à M. le docteur Laborde.

Géographie physique. — *Prix Gay.* — Sujet : « Déterminer, par l'étude comparative des faunes ou des flores, les relations qui ont existé entre les îles de la Polynésie et les terres voisines. » Le prix est décerné à M. Drake del Castillo, et une mention très honorable est accordée à M. Crié.

PRIX GÉNÉRAUX.

Prix Montyon, arts insalubres. — Une mention honorable est accordée à M. le docteur Maxime Randon, auteur d'un Mémoire intitulé : « Morue rouge, étiologie, hygiène, prophylaxie. »

Prix Trémont. — Ce prix est décerné à M. Jules Morin.

Prix Gegner. — Ce prix est décerné à M. Toussaint.

Prix Petit-d'Ormoy, sciences mathématiques pures et appliquées. — Ce prix est décerné à M. Paul Appell.

Prix Petit d'Ormoy, sciences naturelles. — Ce prix est décerné à M. J.-H. Fabre.

Prix Leconte. — Ce prix est décerné à M. Paul Vieille.

Prix Laplace. — Ce prix est décerné à M. Verlant (Eugène-Antoine-Alexandre) et à M. Herscher (Eugène-Charles-Ernest), sortis premiers *ex æquo* de l'École polytechnique en 1889.

PRIX PROPOSÉS.

PRIX À DÉCERNER EN 1890. — *Grand prix des sciences mathématiques* (*3,000 francs*). — Sujet : « Perfectionner en un point important la théorie des équations différentielles du premier ordre et du premier degré. »

Prix Bordin (*3,000 francs*). — Sujet : « Étudier les surfaces dont l'élément peut être ramené à la forme $ds^2 = [f(u) - \varphi(v)](du^2 + dv^2)$. »

Prix Francœur (*1,000 francs*). — Ce prix est destiné à récompenser les découvertes ou travaux utiles au progrès des sciences mathématiques pures ou appliquées.

Prix Poncelet (*2,000 francs*). — Destiné à l'auteur de l'ouvrage le plus utile au progrès des sciences mathématiques pures ou appliquées.

Prix extraordinaire (*6,000 francs*). — Destiné à récompenser tout progrès de nature à accroître l'efficacité de nos forces navales.

Prix Montyon (*700 francs*). — Mécanique.

Prix Plumey (*2,500 francs*). — Destiné à l'auteur du perfectionnement des machines à vapeur ou de toute autre invention qui aura le plus contribué au progrès de la navigation à vapeur.

Prix Lalande (*540 francs*). — Astronomie.

Prix Damoiseau (*3,000 francs*). — Sujet : « Perfectionner la théorie des inégalités à longues périodes causées par les planètes dans le mouvement de la Lune. »

Prix Valz (*460 francs*). — Astronomie.

Prix Janssen (*médaille d'or de 310 francs*). — Astronomie physique.

Prix Montyon (*500 francs*). — Statistique.

Prix Jecker (*10,000 francs*). — Chimie organique.

Prix Fontanes (*2,000 francs*). — Destiné à l'auteur de la meilleure publication paléontologique.

Prix Vaillant (*4,000 francs*). — Sujet : « Étude des refoulements qui ont plissé l'écorce terrestre ; rôle des déplacements horizontaux. »

Prix Gay (*2,500 francs*). — Sujet : « Faire l'étude orographique d'un système de montagnes par des procédés nouveaux et rapides. »

Prix Barbier (*2,000*). — Destiné à celui qui fera une découverte précieuse dans

les sciences chirurgicale, médicale, pharmaceutique, et dans la botanique ayant rapport à l'art de guérir.

Prix Desmazières (*1,600 francs*). — Destiné à l'auteur de l'ouvrage le plus utile sur tout ou partie de la cryptogamie.

Prix Montagne (*1,500 francs*). — Destiné aux auteurs de travaux importants ayant pour objet l'anatomie, la physiologie, le développement ou la description des cryptogames inférieures.

Prix Thore (*200 francs*). — Destiné alternativement aux travaux sur les cryptogames cellulaires d'Europe et aux recherches sur les mœurs ou l'anatomie d'une espèce d'insectes d'Europe.

Prix Bordin (*3,000 francs*). — Sujet : « Étude comparative de l'appareil auditif chez les animaux vertébrés à sang chaud, mammifères et oiseaux. »

Prix Savigny (*975 francs*). — Destiné à de jeunes zoologistes voyageurs.

Prix Serres (*7,500 francs*). — Ouvrage sur l'embryologie générale appliquée autant que possible à la physiologie et à la médecine.

Prix Dusgate (*2,500 francs*). — Destiné à l'auteur du meilleur ouvrage sur les signes diagnostiques de la mort et sur les moyens de prévenir les inhumations précipitées.

Prix Montyon (*3 prix de 2,500 francs et 3 mentions de 1,500 francs*). — Médecine et chirurgie.

Prix Bréant (*100,000 francs ou, à défaut du prix, les intérêts ou 5,000 francs*). — Destiné à celui qui aura trouvé le moyen de guérir le choléra asiatique.

Prix Godard (*1,000 francs*). — Mémoire sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie des organes génito-urinaires.

Prix Lallemand (*1,800 francs*). — Destiné à récompenser ou encourager les travaux relatifs au système nerveux, dans la plus large acception des mots.

Prix Bellion (*1,400 francs*). — Destiné à celui qui aura écrit des ouvrages ou fait des découvertes surtout profitables à la santé de l'homme ou à l'amélioration de l'espèce humaine.

Prix Mège (*10,000 francs et, à défaut du prix, les intérêts de 10,000 francs*). — Destiné à celui qui aura continué et complété l'essai du docteur Mège sur les causes qui ont retardé ou favorisé les progrès de la médecine.

Prix Montyon (*750 francs*). — Physiologie expérimentale.

Prix Pourat (*1,800 francs*). — Sujet : « Des propriétés et des fonctions des cellules nerveuses annexées aux organes des sens ou à l'un de ces organes. »

Prix Delalande-Guérineau (*1,000 francs*). — Destiné au voyageur français ou au savant qui, l'un ou l'autre, aura rendu le plus de services à la France ou à la science.

Prix Jérôme Ponti (*3,500 francs*). — Destiné à l'auteur d'un travail scientifique dont la continuation ou le développement seront jugés importants pour la science.

Prix Montyon (*les prix sont de 2,500 francs et les mentions de 1,500 francs*). — Arts insalubres.

Prix Trémont (*1,100 francs*). — Destiné à tout savant, artiste ou mécanicien auquel une assistance sera nécessaire pour atteindre un but utile et glorieux pour la France.

Prix Gegner (*4,000 francs*). — Destiné à soutenir un savant qui se sera distingué par des travaux sérieux poursuivis en faveur du progrès des sciences positives.

Prix Laplace (*œuvres complètes de Laplace*). — Destiné au premier élève sortant de l'École polytechnique.

Prix à décerner en 1891. — *Prix Dalmont* (*3,000 francs*). — Destiné aux ingénieurs des ponts et chaussées qui auront présenté à l'Académie le meilleur travail ressortissant à l'une de ces sections.

Prix Cuvier (*1,500 francs*). — Destiné à l'ouvrage le plus remarquable soit sur le règne animal, soit sur la géologie.

Prix da Gama Machado (*1,200 francs*). — Étude sur les parties colorées du système tégumentaire des animaux ou sur la matière fécondante des êtres animés.

Prix Chaussier (*10,000 francs*). — Destiné à des travaux importants de médecine légale ou de médecine pratique.

Prix Jean Reynaud (*10,000 francs*). — Destiné au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

Prix Delesse (*1,400 francs*). — Destiné à l'auteur d'un travail concernant les sciences géologiques ou, à défaut, les sciences minéralogiques.

Prix L. La Caze (*3 prix de 10,000 francs*). — Destiné à l'auteur du meilleur travail sur la physique, la chimie et la physiologie.

Prix Petit-d'Ormoy (*2 prix de 10,000*). — Travaux sur les sciences mathématiques pures ou appliquées et les sciences naturelles.

Prix Martin-Damourette (*1,400 francs*). — Physiologie thérapeutique.

Grand prix des sciences physiques (*3,000 francs*). — Sujet : « Des organes des sens chez les invertébrés au point de vue anatomique et physiologique. Le prix pourra être donné à un travail complet sur l'un des organes des sens dans un groupe d'invertébrés. »

Prix Bordin (*3,000 francs*). — Sujet : « Étudier les phénomènes intimes de la fécondation chez les plantes phanérogames, en se plaçant particulièrement au point de vue de la division et du transport du noyau cellulaire.

« Indiquer les rapports qui existent entre ces phénomènes et ceux qu'on observe dans le règne animal. »

Prix Fourneyron (*1,000 francs*). — Sujet : « Perfectionner la théorie des machines à vapeur, en tenant compte des échanges de chaleur entre le fluide et les parois des cylindres et conduits de vapeur. »

Prix Gay (*2,500 francs*). — Sujet : « Des lacs de nouvelle formation et de leur mode de peuplement. »

Prix Pourat (*1,800 francs*). — Sujet : « Fonctions du corps thyroïde. »

PRIX À DÉCERNER EN 1892. — *Prix de La Fons Mélicocq* (*900 francs*). — Destiné au meilleur ouvrage de botanique sur le nord de la France.

Prix Leconte (*50,000 francs*). — Destiné : 1° aux auteurs de découvertes nouvelles et capitales en mathématique, physique, chimie, histoire naturelle, sciences médicales ; 2° aux auteurs d'applications nouvelles de ces sciences.

PRIX À DÉCERNER EN 1893. — *Prix Morogues* (*1,700 francs*). — Destiné à l'ouvrage qui aura fait faire le plus grand progrès à l'agriculture en France.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, il est donné lecture de la notice historique sur Lavoisier, par M. Berthelot, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 24 janvier 1890, a élu académicien libre M. Hamy, en remplacement de M. Faidherbe, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques, a élu, dans la séance du 28 décembre 1889, M. Sorel membre de la section d'histoire générale et philosophique ; et dans la séance du 11 janvier 1890, M. de Pressensé membre de la section de morale.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Diet, membre de l'Académie des beaux-arts, section d'architecture, est décédé le 17 janvier 1890.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les signes d'infamie au moyen âge, par M. Ulysse Robert. Paris, 1889, 116 pages in-8°.

Il s'agit des signes extérieurs imposés, durant le moyen âge, aux juifs, sarrazins, hérétiques, lépreux, cagots et aux filles publiques. M. Robert cite des règle-

ments nombreux et reproduit quelques documents figurés qui font très bien comprendre quels étaient ces signes et dans quelle intention le port en avait été prescrit, soit par la loi civile, soit par les tribunaux ecclésiastiques. Ils n'étaient pas, d'ailleurs, partout les mêmes; les textes prouvent que la forme et la couleur en ont été modifiées suivant les lieux et les temps. On voit aussi que, parmi les juifs, les hérétiques ou les fils d'hérétiques, des personnes considérables se firent plus d'une fois dispenser d'obéir aux règlements. À prix d'argent, bien entendu.

L'intéressant opuscule de M. Robert servira, nous pouvons l'assurer, à l'éclaircissement de plus d'un texte. Il y a, dans les écrits de toute sorte, en prose ou en vers, des allusions obscures à ces signes d'infamie. Il sera maintenant facile de se les expliquer.

Bibliothèque nationale. — Catalogue des manuscrits du fonds de La Trémoïlle, par L. Delisle. Paris, Champion, 51 p. in-8.

Les manuscrits récemment donnés par M. le duc de la Trémoïlle à la Bibliothèque nationale, et savamment décrits par M. Delisle, sont au nombre de quarante-neuf: deux grecs, quelques-uns français, pour la plupart latins. Plusieurs, citons l'*Introductorium* de Michel Scot, donnent à résoudre d'assez obscures questions d'histoire littéraire. D'autres ont, pour l'histoire ecclésiastique ou civile, un intérêt déjà signalé par les critiques. M. le duc de La Trémoïlle nous a fait un riche présent. On ne saurait trop vivement l'en remercier. De tels manuscrits ne sont, dans les bibliothèques privées, que des ornements. Dans les bibliothèques publiques, ce sont des instruments de travail d'une utilité longtemps méconnue, aujourd'hui très justement appréciée.

Chartularium universitatis Parisiensis, sub auspiciis consilii generalis facultatum Parisiensium, ex diversis bibliothecis collegit H. Denifle, O. P., auxiliante Æ. Chatelain, t. I. Parisiis, Delalain, 1889, 713 pages in-4°.

Le premier tome de ce *Cartulaire* commence, même avant l'institution légale de l'Université de Paris, à l'année 1163 et finit à l'année 1286. Assurément bon nombre des pièces qu'il contient avaient été déjà, bien ou mal, publiées; mais il en offre beaucoup d'autres dont l'existence même était ignorée jusqu'à ce jour. L'ensemble, qui se compose de 530 lettres, mandements, diplômes de toute sorte, forme un recueil d'une importance vraiment capitale. Ce n'est pas trop dire. L'histoire de l'illustre Université de Paris est à refaire sur tous ces documents. Ils apportent aussi de très neuves et très utiles informations sur plus d'un écrivain qu'on a jusqu'à ce jour regretté de ne pas mieux connaître. Nous nous proposons de faire apprécier, dans un compte rendu particulier, tout l'intérêt de cette belle publication. Nous nous contentons aujourd'hui de l'annoncer, en félicitant les vrais savants qui l'ont entreprise et le conseil général des facultés de Paris qui l'a si libéralement patronnée.

BELGIQUE.

Dernières découvertes concernant le docteur Solennel, Henri de Gand, fils de Jean le Tailleur, par M. N. de Pauw. Bruxelles, 1889, 114 p. in-8°.

Henri de Gand, un des plus célèbres docteurs du XIIIe siècle, est une des gloires de la Belgique. On ne peut donc s'étonner de voir tant d'érudits belges s'employer à nous faire mieux connaître, sinon ses œuvres, ses doctrines, qui sont loin d'être claires, du moins son origine, sa vie. Sur son origine il a couru beaucoup de

IMPRIMERIE NATIONALE.

fables. On l'a fait descendre, en alléguant des pièces fausses, de l'illustre famille des sieurs de Goëthal. La fraude étant enfin reconnue, on lui a cherché des parents d'un non moindre renom. M. de Pauw s'est proposé de montrer que toutes ces conjectures ont la même valeur, et que maître Henri de Gand était d'une famille plébéienne. Les preuves qu'il en fournit, et qui sont nombreuses, paraissent vraiment irrécusables. Son intéressante brochure doit donc être jointe aux écrits récents de M. Delehaye, de M. Wauters, du P. Ehrle sur cette intéressante question. On s'emploiera peut-être un jour à étudier le philosophe qui, pour se mettre à l'écart de tous les maîtres contemporains, les a tous contredits, mais sans s'expliquer clairement sur les points litigieux.

AUTRICHE.

Das Registrum multorum auctorum des Hugo von Trimberg, publié par M. Huemer. Vienne, 1888, 48 pages in-8°.

Ce *Registrum multorum auctorum* est un poème en vers rythmiques et rimés deux à deux, dont l'auteur, Hugues de Trimberg, *auctorista*, c'est-à-dire professeur de belles-lettres, à Saint-Gangolf, dans la ville de Bamberg, vivait en l'année 1280. C'est de lui-même que nous tenons ces renseignements sur sa personne. L'objet de son écrit est de mentionner tous les poèmes que lisaient les écoliers de son temps, d'en nommer les auteurs et de joindre à leurs noms quelques notes historiques ou critiques. Ce qui fait l'intérêt de cette sorte de catalogue, c'est que le poète nous donne, outre les titres des livres, les premiers mots de ces livres :

Auctorista minimus Hugo nuncupatus,
Cupiens scolaribus cunctis fore gratus,
Retexebat titulos omnium auctorum,
Simul et versiculos primos singulorum,
In quibus studuerat sæpius legendo,
Scolis dum præfuerat pueros docendo.

On comprend que la citation de ces premiers mots peut fournir de très utiles informations pour l'histoire littéraire. Il s'agit quelquefois, en effet, de poètes ou de poèmes aujourd'hui peu connus, comme, par exemple, le poète Sextus Amarcius et les poèmes intitulés *Genealogus* (v. 554), *Pistologus* (v. 562), *De virgula et flore* (v. 570). Malheureusement Hugues de Trimberg s'est plusieurs fois trompé. Il fait vivre sous Henri II Geoffroi de Vinsauf, qui fut contemporain de Richard Cœur de Lion. En outre, toutes ses attributions ne sont pas exactes. Les notes succinctes de l'éditeur nous prouvent qu'il l'a plus d'une fois constaté. D'autres erreurs pourraient être encore corrigées. Ainsi le *Floridus aspectus*, cité parmi les œuvres d'Alain de Lille (v. 295), n'est pas de lui; il est de Pierre Riga. Plus loin (v. 768) Hugues nomme parmi les poètes latins un certain Philon, personnage imaginaire, et met à son compte un poème, conservé dans le numéro 2521 de Vienne, dont l'auteur se nomme lui-même, dans un épilogue, Ulrich de Babenberg. Quoi qu'il en soit, ce *Registrum multorum auctorum* sera souvent consulté par les curieux. Nous leur signalons, au vers 279, une naïve réponse à cette question plus d'une fois posée : Pourquoi la littérature latine fut-elle, au XIIIe siècle, en si grande décadence ? Hugues de Trimberg répond :

Sallustius et Tullius in usu modernorum
Non sunt, et Terentius et plures antiquorum.

On ne lisait plus ni Térence, ni Salluste, ni Cicéron; mais on lisait Alexandre de Villedieu, Évrard de Béthune, Jean de Garlande, Geoffroi de Vinsauf, Matthieu de Vendôme et autres poètes ou prosateurs de même farine, et c'est à leur école qu'on se formait le goût.

L'édition du *Registrum multorum auctorum* a été faite par M. Huemer sur un seul manuscrit, conservé dans la bibliothèque de l'Université de Grazer. On a beaucoup à regretter de n'en pas connaître d'autres. Quelques mots, quelques noms font supposer des altérations commises par un copiste, et l'on n'ose pas les corriger par conjecture. Espérons qu'au moins une seconde copie sera découverte un jour dans telle ou telle bibliothèque jusqu'à ce jour inexplorée. Nous ne savons pas encore tout ce que possèdent nos bibliothèques de Paris. Nous pouvons donc, sans incriminer personne, facilement admettre qu'il existe encore en Allemagne des dépôts mal connus.

AMÉRIQUE.

Archives do Musea nacional do Rio de Janeiro, volume VII. Rio de Janeiro, Imprimerie nationale, 1887.

Ce volume publié par les soins de M. Ladislas Netto, directeur général du Musée national de Rio de Janeiro, est une contribution à la paléontologie du Brésil dont M. Charles A. White, paléontologiste de la commission géologique et directeur de la paléontologie au Musée national des États-Unis, est l'auteur. Ce savant a déterminé les fossiles invertébrés, appartenant au terrain crétacé, qui avaient été recueillis par feu M. le Directeur Charles Fred Hartt. Après la mort regrettable de ce savant, tous les fossiles furent déposés au Musée national; M. Orville A. Derby, à qui ils furent confiés, n'a cru devoir mieux faire que de les adresser à M. White, à New-York, avec prière de les déterminer.

Il convient tout d'abord de dire que c'est avec le généreux encouragement de l'empereur Dom Pedro II que tous les travaux du *Geological Survey* ont été exécutés; sans son puissant concours, ils n'auraient pu recevoir de publicité.

Jusqu'à présent, la paléontologie des diverses régions de l'Amérique du Sud n'a été l'objet que d'un nombre de publications assez restreint. A cette occasion l'auteur rappelle celles dont on est redevable à Léopold de Buch, dès 1839; à Isaac Lea, en 1840; à Alcide d'Orbigny, de 1843 à 1853; à Edwards Forbes, en 1844; à James D. Dana (1849); à MM. Bayle et Coquand (fossiles secondaires recueillis au Chili par Ignace Domeyko, 1851); à H. Karsten (1856); à Philippe (1860); à Hartt (1870); à Alphens Hyatt (1875); à Gabb (1877); à Steinmann (1881).

Ce sont seulement les mollusques et les échinodermes du terrain crétacé qui ont été transmis à l'examen du paléontologiste des États-Unis. Le volume où il les décrit, dans un double texte portugais et anglais, se divise en cinq parties comprenant les conchifères, les gastéropodes, les céphalopodes, les échinodermes appartenant à des couches marines, ainsi que la faune d'eau douce du groupe de Bahia.

D'après M. Orville Derby, les couches crétacées dont proviennent ces fossiles constituent des bassins isolés s'étendant le long de la côte du Brésil, entre l'embouchure de l'Amazone et celle du Rio Real, à environ 12° de latitude australe. Plus au sud, le long de la côte de la province de Bahia et jusqu'aux îles Abrolhos, par 18° de latitude, le terrain crétacé se poursuit encore, mais il est représenté par des dépôts d'eau douce. Tous ces bassins crétacés sont supportés par des couches plus

anciennes, fortement disloquées et dont l'altitude est plus considérable; ces dernières n'ont pas encore fourni de fossiles qui aient pu en faire déterminer l'âge. D'autre part, les mêmes dépôts crétacés sont recouverts en stratification discordante par des couches horizontales de sable et d'argile, également sans fossiles, mais que leur situation doit faire rapporter à l'âge tertiaire. Aux îles Abrolhos des éruptions trapéennes les ont traversées.

C'est également au terrain crétacé, mais à un étage distinct, que paraissent devoir être rapportées les couches de la province de Ceara dans lesquelles se trouvent les beaux poissons fossiles décrits depuis longtemps par Agassiz.

Le volume entier, consacré à la description de nombreux fossiles, n'est pas susceptible d'analyse. Le texte, de 273 pages in-4°, est accompagné de nombreuses figures formant 28 planches, très habilement dessinées, et d'une table alphabétique des matières. Il contribue à bien faire connaître, au point de vue des fossiles qui y sont enfouis, des terrains assez développés dans le sol du Brésil.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

FÉVRIER 1890.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XC.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

Le JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1890.

Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne, par Fustel de Coulanges, membre de l'Institut, professeur d'histoire en Sorbonne, 1 vol. in-8°. Paris, Hachette, 1889.

La mort a frappé M. Fustel de Coulanges au moment où il allait mettre la dernière main à son grand ouvrage sur l'histoire des institutions politiques de l'ancienne France, mais l'immense travail auquel il avait consacré la moitié de sa vie ne sera pas perdu. Aux trois volumes qu'il avait lui-même publiés s'ajoute un quatrième dont il avait encore pu corriger les épreuves. Deux ou trois autres sont restés inachevés, assez avancés pourtant pour que des amis dévoués, initiés à la pensée du maître, puissent en entreprendre la publication. Nous venons rendre compte aujourd'hui du volume qui vient de paraître et qui traite de l'alleu et du domaine rural, c'est-à-dire des conditions et du régime de la propriété pendant l'époque mérovingienne.

Le point de départ de cette étude est le régime imposé à la Gaule par la domination romaine. L'idée de la propriété privée n'est pas particulière au droit romain, mais c'est dans le droit romain qu'elle a trouvé son expression la plus énergique. En même temps, et par des causes qu'il serait trop long de rechercher, la propriété de la terre tendait toujours à se concentrer dans un petit nombre de mains. Ainsi, sous l'empire, le territoire de l'Italie se trouvait divisé en un certain nombre de domaines, quelques-uns immenses, tous d'une étendue moyenne considérable. Les cités avaient aussi des terres, mais ces terres formaient elles-mêmes des domaines qui étaient exploités comme les domaines des

particuliers. Quant aux villages, ils n'existaient pas à proprement parler, ils se confondaient avec la cité dont ils faisaient partie intégrante, et les portions de forêts ou de pâturages qui étaient laissées à l'usage commun des habitants d'une localité n'étaient autre chose qu'une propriété indivise entre ces habitants. Ici nous exposons fidèlement l'opinion de l'auteur; nous la discuterons plus loin.

Le *vicus* était donc une certaine agglomération locale, formée tantôt par des hommes libres, tantôt par des esclaves, mais sans existence légale dans l'un comme dans l'autre cas, et dépendant tantôt de la cité, tantôt d'un domaine. De ces deux espèces de villages la seconde est de beaucoup la plus nombreuse. On en peut suivre le développement dans les documents que nous possédons. Le domaine rural a d'abord été cultivé par des esclaves, c'est-à-dire par la *familia rustica*, sous la direction du maître ou de son *villicus*. Pour rendre l'exploitation plus productive, on prit ensuite le parti d'intéresser les esclaves à l'opération en leur donnant une habitation séparée, un morceau de terre et un troupeau, et en les chargeant du tout moyennant une redevance. L'esclave ainsi casé, *casatus*, est porté, avec son maître, sur les registres du cens. Dès lors il ne peut plus être séparé de la terre qu'il occupe, et sa redevance ne peut pas être augmentée. A côté des esclaves on trouve encore, sur le domaine, des affranchis, des fermiers et enfin des colons qui sont, comme on sait, des cultivateurs héréditaires libres, mais attachés au sol. Cette dernière classe de travailleurs a fini par remplacer toutes les autres. Elle s'est fondue avec celle des *casati*, et c'est de là qu'est sorti le servage de la glèbe.

Le domaine ainsi peuplé se divise en deux parts, l'une réservée à l'habitation et à la jouissance du maître, l'autre distribuée entre les cultivateurs qui exploitent, moyennant redevance, les portions de terre à eux abandonnées, et travaillent par corvées sur la part réservée au maître. C'est ainsi que dans l'intérieur du domaine nous voyons s'élever le village à côté du château.

Tel est le régime que les Romains ont pratiqué sous l'empire et qu'ils ont introduit en Gaule, comme dans les autres provinces. Les grands domaines ruraux couvrent la presque totalité du territoire et absorbent la plus grande partie de la population. Qu'est devenu ce régime après l'invasion des barbares? C'est ce qu'il s'agit de rechercher. Mais, avant de suivre l'auteur dans cette recherche, il est nécessaire d'assurer le point de départ. Le tableau tracé par M. Fustel de Coulanges est en général exact; nous devons cependant faire une observation qui a son importance. Elle a trait aux communaux de village. Les *agrimensores* nous

montrent que les *vici* possédaient des forêts et des pâturages. Tantôt ils disent que ces biens appartiennent aux *vici*, tantôt que la propriété est commune entre un certain nombre d'habitants. Ces expressions un peu vagues ont porté M. Fustel de Coulanges à penser que ces biens n'étaient en réalité qu'une propriété indivise entre certaines personnes. Mais il ne faut pas oublier que les *agrimensores* écrivaient au premier siècle de notre ère, à une époque où la personnalité des *vici* n'était pas encore officiellement reconnue. Elle l'a été plus tard, par un rescrit de Marc Aurèle, et les jurisconsultes du IIIe siècle ne font aucune difficulté de l'admettre[1]. Il suit de là que les forêts et pâturages des *vici* ne sont pas des biens indivis entre certaines personnes, qui auraient pu en demander le partage; ce sont de véritables communaux qui appartiennent au *vicus* et dont les habitants n'ont que l'usage en commun. Sans doute le *vicus* n'avait pas de municipalité, il dépendait de la cité, mais il n'en avait pas moins une personnalité distincte et des biens propres. La condition légale des *vici* était analogue à celle de nos sections de communes. Nous verrons bientôt quelles conséquences on doit tirer de ce fait.

L'invasion des barbares a-t-elle modifié, en Gaule, le régime de la propriété romaine? M. Fustel de Coulanges ne le pense pas. Le contraire a été soutenu, et plusieurs systèmes ont été proposés. Les uns ont dit que les Germains avaient introduit en Gaule l'exploitation de la terre en commun, d'autres ont cru que le nouveau pouvoir politique avait distribué les terres à titre de bénéfices, ou même qu'il avait partagé les terres entre les conquérants. Mais de tout cela, dit l'auteur, on ne trouve aucune trace dans les textes. Les Romains sont restés sous l'empire des lois romaines, non seulement dans le royaume des Burgondes et dans celui des Visigoths, où des recueils de droit romain ont été composés et promulgués par les conquérants eux-mêmes, pour l'usage du peuple conquis, mais même chez les Francs, qui n'ont pas fait faire de recueil de ce genre. « Inter Romanos, dit un capitulaire de Clotaire II, negotia causarum romanis legibus præcipimus terminari. » Les barbares, il est vrai, avaient d'autres lois, mais ces lois parlent en maint endroit de la propriété privée. Elle a pour objet toute espèce de terre, même des forêts et des pâturages. Les lois germaniques ne diffèrent des lois romaines qu'en un seul point, c'est que les mâles succèdent seuls à la terre, « tota terra ad virilem sexum pertineat. » Pour tout le reste, la propriété est soumise aux mêmes règles. Il y a bien, à la vérité, quelques textes où il est question de forêts communes; mais ce sont, si l'on y prend

[1] Gaius, l. 73, § 1, D. *de legatis* (xxx).

garde, des forêts indivises entre deux ou plusieurs copropriétaires. Ainsi, dans les lois barbares comme dans les lois romaines, la propriété est partout, la communauté nulle part. Et qu'on ne dise pas que la pratique était différente. Nous possédons un grand nombre d'actes, de chartes, de formules qui remontent à l'époque mérovingienne. Pas un seul de ces documents ne nous fait voir autre chose que la propriété individuelle, telle que les Romains la concevaient, telle que nous la concevons nous-mêmes, et ni les pâturages ni les forêts ne sont soumis à un régime différent.

Telle est la thèse de M. Fustel de Coulanges. Nous n'avons pas à la contredire, à une condition toutefois, c'est qu'on ne prétendra pas en exagérer la portée. L'auteur lui-même a bien senti que son système, car c'en est bien un, pouvait paraître exclusif. Il a cherché à atténuer ses propres affirmations. Il concède (p. 112) qu'il a pu exister quelques forêts communales, mais il maintient que la plupart des forêts ne l'étaient pas. « Nous ne voulons pas dire, ajoute-t-il (p. 125), qu'il n'y ait pas eu, surtout au Nord et à l'Est, quelques grandes forêts, en dehors de tout domaine. » Et plus loin (p. 125) il réitère la même concession. « On peut, dit-il, faire l'hypothèse qu'il y a eu quelques forêts communes à un canton ou à une région; je ne l'admets pas pour ma part, parce que je ne vois aucun indice de pareille chose; mais je conçois que quelques-uns l'admettent, à condition qu'ils n'y voient qu'une exception. » C'est précisément sur ce point que porte notre dissentiment. Comme M. Fustel de Coulanges, nous croyons que la propriété, dans la Gaule mérovingienne, est restée ce qu'elle était dans la Gaule romaine, et qu'elle comprenait des pâturages et des forêts aussi bien que des maisons, des champs et des vignes; mais nous croyons aussi qu'en dehors de ces propriétés individuelles il existait des biens communaux, que ces biens communaux avaient existé à l'époque romaine, et qu'ils avaient principalement pour objet des pâturages et des forêts.

La Gaule, comme l'Italie, était divisée en cités. Chaque cité comprenait un certain nombre de *vici* ou villages libres. M. Fustel de Coulanges nous apprend lui-même qu'on en connaît plus de cinquante. Il y en avait certainement bien davantage. Il est difficile de supposer que ces villages ruraux n'aient pas eu de biens communaux, comme les *vici* italiens, surtout si l'on songe qu'à cette époque les forêts n'avaient de valeur que pour les voisins immédiats.

Au raisonnement viennent se joindre les textes. Nous n'invoquerons ici ni le titre XIII ni le titre XXXI de la loi des Burgondes, où il n'est en effet question que d'une indivision entre deux propriétaires; mais il

en est autrement du titre LXXVI de la loi des Ripuaires : « Si quis Ripuarius in silva communi seu regis vel alicujus locata materiamina vel ligna fissata abstulerit, xv solidos culpabilis judicetur ». « Il existe donc trois catégories de forêts, dit M. Fustel de Coulanges, mais ce même article de loi marque bien que par forêt commune il ne faut pas entendre une forêt qui appartienne à tout le peuple, puisque cet article a précisément pour objet de punir d'une forte amende le Ripuaire qui y prendrait du bois. » En conséquence, l'auteur pense que la *communis silva* est une forêt qui appartient indivisément à un groupe d'hommes. Mais nous ne pouvons admettre cette explication. Le fait prévu et puni par cet article n'est pas le fait d'avoir pris du bois; c'est le fait d'avoir pris le bois coupé et façonné par un autre, ce qui est très différent. La *silva communis* est donc bien une forêt communale dans laquelle chacun peut prendre pour ses besoins, mais à la condition de respecter le travail des autres. Il ne s'agit pas d'une forêt indivise, car peu importe, au point de vue où se place le législateur, que la forêt appartienne à un seul propriétaire ou à plusieurs.

Le titre XXVIII de la loi des Burgondes est ainsi conçu : « Si quis Burgundio aut Romanus silvam non habet, incidendi ligna ad usus suos de jacentivis et sine fructu arboribus in cujuslibet silva habeat potestatem, neque ab eo cujus est silva depellatur ». « Les expressions *in cujuslibet silva, ille cujus est silva,* marquent bien que la forêt est la propriété d'un homme, dit M. Fustel de Coulanges, et l'expression *si quis silvam non habet* marque bien que la forêt n'est pas commune à tous. » Elle n'est pas commune à tous, dirons-nous à notre tour, mais rien n'empêche qu'elle soit commune aux habitants d'un même canton, qui auront sur leur forêt communale un droit exclusif à l'égard de tous les forains et pourront garder cette forêt comme le ferait tout propriétaire.

Dans la plupart des actes de vente qui datent de l'époque mérovingienne, les domaines sont transférés avec toutes leurs dépendances, notamment avec les forêts et les pâturages, et même avec les eaux, *cum silvis et pascuis, cum aquis aquarumque decursibus.* Donc, dit l'auteur, ces forêts, ces pâturages, ces eaux étaient la propriété du vendeur, comme le fonds lui-même. Il en est souvent ainsi, répondrons-nous, mais pas toujours. En bien des cas on voit clairement que la dépendance dont il s'agit consiste non dans une pleine propriété, mais dans un certain droit de jouissance et d'usage sur un bien communal. Dans deux chartes de l'an 796 (Lacomblet[1], nos 6 et 8), deux donateurs confèrent à l'abbaye de

[1] *Urkundenbuch zur Geschichte des Niederrheins,* t. I, in-4°, 1840.

Verden, avec certains biens déterminés, *communionem in silvam, omnem communionem mecum in silvam.* Dans un acte de l'an 800 (Lacomblet, n° 17) on lit : « Simili modo tradidimus et dominationem aliquam in eandem silvam adjacentem. » Un acte de 801 porte (Lacomblet, n° 20) « unum curtile cum pascuis, perviis, usibus aquarum, dominationemque in silvas ad supradictam villam pertinentes cum pastu plenissimo juxta modulum curtilis ipsius ». Un grand grand nombre d'actes spécifient le nombre de porcs que le domaine vendu a le droit d'envoyer à la paisson. Supposer que le fonds servant, dans ces actes, est une propriété particulière, et non un communal, c'est aller contre toute vraisemblance. Si le fonds servant avait eu un propriétaire autre que la commune, l'acte n'aurait pas manqué de le nommer.

Les indications qui précèdent nous paraissent suffisantes. Une démonstration complète appuyée sur la discussion de tous les textes dépasserait de beaucoup les limites d'un simple compte rendu. On n'aperçoit pas bien, au surplus, pourquoi M. Fustel de Coulanges se refuse absolument à toute concession sur la question des biens communaux. La thèse qu'il défend n'y perdrait rien et échapperait même à beaucoup d'objections. Il n'est pas nécessaire de nier la propriété communale pour soutenir que le régime de la propriété est resté en Gaule essentiellement romain, que les dispositions divergentes des lois barbares ont disparu très rapidement après l'invasion, enfin qu'il n'existe aucune trace d'un partage des terres dans le royaume franc, entre les anciens habitants et les nouveaux venus, ni de terres attribuées aux guerriers francs, à charge de service militaire. Nous ne contesterons pas que le mot *alodis*, aleu, signifie un propre, c'est-à-dire un bien transmis par succession, que *sors* désigne un bien attribué par un partage de succession. Nous ferons seulement une réserve sur l'étymologie du mot *alodis*, qui paraît bien se rattacher aux langues germaniques et qui se retrouve dans l'*odhal* norvégien. Ce rapprochement aurait même pu fournir un argument à M. Fustel de Coulanges; car l'*odhal* norvégien n'est pas une concession de l'autorité souveraine ni un bien acquis par conquête : c'est tout simplement un bien propre, héréditaire, comme le *dominium* du droit romain.

L'auteur arrive enfin à cette question : Est-il vrai que les Francs aient pratiqué la communauté de village? Plusieurs écrivains modernes l'ont soutenu et le soutiennent encore, avec plus ou moins de tempéraments. Le dernier défenseur de ce système, M. Glasson, l'a résumé en quelques pages dans le troisième volume de son *Histoire du droit et des institutions de la France,* publié en 1889. M. Fustel de Coulanges prend un à un tous les textes cités par M. Glasson, les discute et arrive à une

conclusion dont voici les termes : « Les citations de M. Glasson s'élèvent au chiffre de 45. Sur les 45 il en est 13 qui sont tout à fait étrangères à la thèse qu'il soutient, et il en est 32 qui sont justement l'opposé de cette thèse. Pas une d'elles ne contient même une allusion à un régime de communauté. Ainsi, sur 45 citations, il n'y en a pas une d'exacte. » Voilà un jugement bien sévère. Est-il juste? Nous ne le croyons pas. M. Glasson n'a pas prétendu que le village franc ait vécu sous le régime du communisme agraire. Il a seulement soutenu qu'à l'époque mérovingienne, et sous un régime de propriété individuelle, il restait encore certains vestiges de l'ancien état de choses, et surtout qu'il existait des biens communaux. Les textes qu'il allègue sont plus ou moins concluants. On comprend que nous ne pouvons pas ici les examiner tous, mais nous en relèverons quelques-uns, pour montrer ce que la critique de M. Fustel de Coulanges a d'excessif.

Le principal est le titre XLV de la loi salique, *de migrantibus*. Nous avons eu, dans un précédent article, l'occasion de discuter ce texte et de critiquer l'explication que M. Fustel de Coulanges en a donnée. Nous n'ajouterons ici qu'un mot. Pour écarter le sens naturel et généralement admis, M. Fustel de Coulanges invoque un capitulaire de l'an 819 dont voici la teneur : « *De eo qui villam alterius occupaverit.* De hoc capitulo judicaverunt ut nullus villam aut res alterius migrandi gratia per annos tenere vel possidere possit, sed in quacumque die invasor illarum rerum interpellatus fuerit, aut easdem res quærenti reddat aut eas, si potest, juxta legem se defendendo, sibi vindicet. » Pour bien comprendre cette disposition interprétative, il faut, selon nous, la rapprocher du paragraphe 3 du chapitre XLV de la loi salique : « Si vero quis migraverit et infra duodecim menses nullus testatus fuerit, securus sicut et alii vicini maneat. » D'après ce dernier texte, l'homme qui venait s'établir dans une *villa* ne pouvait plus être expulsé lorsqu'une année s'était écoulée sans qu'il y eût d'opposition à son établissement. Mais la question s'était élevée de savoir si la revendication de l'ancien propriétaire se trouvait, le cas échéant, atteinte par cette prescription d'un an. Le capitulaire décide que non. En conséquence, le nouveau venu ne peut plus être expulsé à la requête d'un tiers après l'expiration d'une année, mais la revendication du propriétaire qui se prétend injustement dépossédé subsiste pendant trente ans. M. Fustel de Coulanges ne veut à aucun prix admettre qu'il y ait un lien quelconque entre les habitants de la *villa*. « Est-ce qu'une communauté s'est réunie? dit-il. Est-ce qu'elle a pris une décision? Un homme seul a pris l'initiative, et le comte seul a procédé à l'exécution. » Mais pourquoi l'opposition d'un seul aurait-elle cette puissance? N'est-ce

pas parce que, d'après la coutume, nul ne peut s'établir dans une localité sans le consentement exprès ou tacite de tous les habitants?

Un autre texte non moins important est l'édit de Chilpéric qu'on place à la date de 575, et dont le paragraphe 3 porte que, quand un homme a des *vicini*, sa terre passe après sa mort à ses fils, en second lieu à ses filles, en troisième lieu à ses frères, à l'exclusion des *vicini*, enfin en dernier lieu à ses sœurs. « Quicumque vicinos habens, porte l'édit..., frater accipiant, non vicini. » Malgré l'incorrection et l'obscurité de ce texte, on ne peut s'empêcher d'y voir que les *vicini*, c'est-à-dire les habitants du *vicus*, ont sur la terre, au moins en certains cas, un droit préférable à celui des collatéraux. L'édit de Chilpéric abroge ce droit. Suivant M. Fustel de Coulanges, les mots *non vicini* font allusion à un abus possible, non à un droit. Par le mot *vicini* on ne peut entendre que les voisins, au sens ordinaire. Mais comprend-on une loi de succession qui serait faite pour un homme ayant des voisins, comme si l'on pouvait supposer le cas d'un propriétaire qui n'aurait pas de voisins? Peut-on admettre que la loi, au moment où elle appelle les collatéraux à la succession, prenne soin de dire que la terre ne sera pas abandonnée à l'usurpation des voisins? Si la loi parle des *vicini* pour les exclure, c'est évidemment qu'ils ont eu jusqu'ici un droit. A la vérité ce droit n'est pas mentionné dans la loi salique. Cela tient à ce que l'ordre de succession établi par Chilpéric est exceptionnel et ne s'applique qu'à certains biens d'une nature particulière. Nous ne savons pas, d'ailleurs, si le droit des *vicini* était un droit de succession ou un simple droit de retrait.

Passons maintenant à l'article 9 des *capita extravagantia legis salicæ* : « Si un meurtre a été commis entre deux *villæ*, et qu'on ne connaisse pas le coupable, le comte devra convoquer à son de trompe les habitants des deux *villæ* et leur dire : Je vous cite à comparaître au tribunal, tel jour, et vous jurerez que vous êtes innocents du meurtre; si vous le jurez, aucune composition ne sera exigée de vous ». « Voilà le texte, dit M. Fustel de Coulanges, dont nous empruntons la traduction. Où y trouve-t-on la solidarité des voisins dont parle M. Glasson? Où y voit-on qu'ils soient punis à la place du coupable? C'est le contraire qui est dit. » On ne peut lire cette critique sans quelque étonnement. Le texte dit bien que les habitants ne payeront rien s'ils prêtent le serment demandé, mais il ajoute, ce qui du reste allait de soi, que, s'ils ne prêtent pas serment, ils payeront : « Si istud ante XL noctes non fecerint, noverint se persona mortui requirenti legibus satisfacere. »

Une charte alamanique de l'an 887, insérée dans le recueil de Zeumer, p. 388, contient une constitution de dot dans les termes suivants :

« Dedi ei dotis nomine curtem, silvas, agros, prata, . . . usum lignorum, pascuarium in communi marca, sicut mihi et progenitoribus meis competit. » M. Fustel de Coulanges traduit : « un droit d'usage dans une forêt qui est commune à plusieurs propriétaires. » Comment se fait-il alors que ces propriétaires ne soient pas nommés? *Communis marca* ne peut pas signifier autre chose que le communal; et, pour le dire en passant, voilà au moins un exemple du mot *marca* employé dans le sens non de limite mais de territoire.

Encore un mot : il est parfaitement vrai que le titre LXXXVI de la loi des Ripuaires, *de caballo excorticato*, n'a aucun trait à la question, mais il y a faute d'impression évidente. Il faut lire LXXVI, *de materiamime vel lignis furatis*. C'est le texte que nous avons déjà examiné dans une des pages précédentes, et M. Glasson a eu raison de l'invoquer.

Nous n'insisterons pas davantage sur cette discussion. Elle peut servir à montrer que M. Fustel de Coulanges n'a pas toujours raison dans ses critiques et à faire regretter qu'il y ait mis tant d'amertume. Il faut toujours se méfier, en histoire, des solutions absolues et exclusives. Que la plus grande partie du territoire de la France mérovingienne ait été couverte de *villæ*, ou grands domaines, que ces domaines aient tenu lieu de ce que nous appelons aujourd'hui commune rurale, c'est ce que M. Fustel de Coulanges établit d'une façon incontestable, avec une grande abondance de preuves; aucun texte important ne lui a échappé; mais qu'en dehors de ces domaines il y ait eu des villages libres, et que ces villages aient eu des communaux, alors comme aujourd'hui, c'est ce qu'il nous paraît impossible de nier. M. Fustel de Coulanges argumente du silence des textes. L'argument est peu concluant, car les biens communaux dont les habitants ont la jouissance en nature ne sont d'ordinaire l'objet d'aucune transaction, et il ne se fait pas d'acte qui en constate l'existence. On peut cependant faire la preuve directe de cette existence. M. Fustel de Coulanges l'admet à partir du XIIe siècle. Il la nie pour les siècles précédents. « C'est, dit-il, dans les faits de l'histoire sociale du onzième siècle qu'il faut chercher l'explication de ce changement. Les érudits qui, trouvant cette signification de biens communs dans des textes du XIIe siècle, l'ont transportée aux époques plus anciennes, ont commis une des plus graves erreurs que l'esprit de système ait introduites dans l'histoire. Pour nous, nous devons constater, par l'observation de tous les textes du sixième au neuvième siècle dans lesquels se trouve le mot *marca*, que pas une seule fois l'idée de communauté n'y est jointe. La *marca*, comme la *finis*, n'est d'abord que la limite d'un domaine; elle est ensuite ce domaine lui-même. »

Laissons de côté, si l'on veut, le mot *marca*, qui a d'abord désigné une limite, qui a ensuite signifié l'espace compris entre certaines limites, ni plus ni moins. Cet espace pouvait comprendre des propriétés privées, mais il pouvait aussi comprendre des biens communs, car il est difficile de donner un autre sens au mot *communis marca* qui se trouve dans des actes du neuvième siècle. On rencontre fréquemment dans les actes de cette époque un autre mot qui est significatif, c'est celui de *comprehensio*[1], c'est-à-dire l'appropriation par le défrichement. Un acte de l'an 805 (Lacombet, n° 27) porte donation à l'abbaye de Verden de tout ce qui appartient au donateur à quelque titre que ce soit. « Quicquid ibi habuimus, dit la charte, aut per jus hereditatis aut per conprehensionem, aut per aliam quamcumque adquisitionem. » La *comprehensio* est donc une manière d'acquérir, comme la succession. Il suit de là qu'avant d'être défrichée et occupée la forêt n'appartenait à personne. Quand la soumission des Frisons et des Saxons eut amené la paix en Germanie, les populations commencèrent à respirer et se livrèrent à la culture du sol en défrichant les forêts qui couvraient autrefois la plus grande étendue du pays. Il n'est presque pas d'habitant qui, à côté de l'héritage paternel, ne possède une *comprehensio*. Quand il donne, il ne sépare pas l'une de l'autre : « totam comprehensionem in silva quam ibi dudum comprehendi (*ibid.*, n° 6); cum illis comprehensionibus in silva quæ notæ sunt (n° 9); hanc traditionem quæ dudum comprehensio mea esse dinoscitur (n° 11); comprehensionem illam quam ipse Helmbaldus in propria hereditate et in communione proximorum suorum, proprio labore et adjutorio amicorum suorum, legibus comprehendit et stipavit (n° 21); comprehensionem nostram in silva quæ vocatur Witherowald, quam comprehensionem homines tui una nobiscum circuierunt et novis signis obfirmaverunt (n° 64). » Il suffit de parcourir un recueil de chartes pour voir comment les forêts primitives ont été conquises par la culture et se sont ainsi transformées en propriétés individuelles.

Cette transformation économique qui s'accomplit dans la Germanie aux VIIIe et IXe siècles, qui dans la Gaule s'était faite plus tôt, et probablement sous la domination romaine, a dû se passer de même en tous pays. Dans la péninsule scandinave on la suit en quelque sorte pas à pas. Au commencement du IXe siècle, la Norvège était couverte d'immenses forêts. Chaque tribu, chaque village exploitait en commun les bois situés sur son territoire. Chaque habitant pouvait couper du bois

[1] On trouve aussi les mots *aprisio*, *exartum*, en français *pourpris*, *essart*, en allemand *bifang*.

pour ses besoins, faire paître ses troupeaux à sa volonté, défricher même, cultiver et enclore tout ce qui était à sa convenance, à la seule condition de ne pas prendre ce qui était déjà occupé par un autre. Cet état de choses n'a jamais cessé d'exister et s'est perpétué jusqu'à ce jour. La tradition raconte que le premier roi de Norvège, Harald Haarfager, après avoir soumis toutes les tribus à son autorité, voulut mettre la main sur les biens des paysans et sur les terres communes, et se faire reconnaître une sorte de droit supérieur[1]; mais cette tentative échoua. Les paysans furent réintégrés dans leur droit, et ce droit est proclamé par les anciennes lois, rédigées au commencement du XIIIe siècle[2]. Le roi ne conserva sur les communaux (*allmenning*) qu'un droit supérieur de police. Les défrichements ne purent se faire qu'avec l'autorisation des officiers royaux, mais la jouissance des communaux par les paysans resta libre comme elle l'avait été de tout temps. Ce sont les termes mêmes des anciennes lois. Il existe, du reste, un témoignage bien plus ancien encore. C'est celui de la loi islandaise qui a été rédigée en 1118, d'après l'ancienne coutume norvégienne, apportée en Islande par les premiers colons scandinaves, au IXe siècle. Le chapitre 240 de cette loi est intitulé : Des terres communes (*um allmenningar*). « Il y a, dit-il, dans ce pays, des biens communs. On entend par biens communs ceux que tous les hommes d'un quartier possèdent ensemble[3]. » En Suède, les lois provinciales reconnaissent toutes le droit des paysans sur les *allmaenning*. Chacun a le droit de défricher, pourvu qu'il obtienne le consentement des autres. C'est seulement à partir du XVe siècle que les rois se sont attribué un droit supérieur de police[4]. En Danemark, l'influence du pouvoir central se fit sentir plus tôt, mais sans prendre un caractère différent. La loi du Jutland, rédigée en 1241, dit que le tréfonds de l'*alminding* appartient au roi, et la superficie aux paysans (*Iydskelov*. I, 53).

Les indications qui précédent paraîtront peut-être suffisantes. Il faudrait un volume entier pour traiter complètement la question. Ajoutons encore un mot, cependant, pour ce qui concerne la Suisse, qui est par excellence le pays des *allmenden*. Blumer, le savant historien des petits cantons, relève un certain nombre de marches qui existaient à l'époque

[1] Voir la Saga d'Egil, ch. 4, texte du XIe siècle.

[2] Frostathingslov. XVI, 2, et XIV, 8; Gulathingslov. ch. 84-86. Cf. Brandt, *Norske Retshistorie*, 1880, t. I, p. 241.

[3] Gragas, ed. Finsen, Kiöbenhavn, 1852, 2e partie, p. 186 : « Almeningar ero alande her, pat ero almeningar er fiordungsmenn eigo saman. »

[4] Nordström, *Svenska samhällsförfattningens historia*, 1840, t. I, p. 113.

carolingienne, notamment quatre dans le canton d'Appenzell, une dans le canton de Schwyz, une dans le canton de Zug. Tout habitant libre avait la jouissance des biens communs situés sur le territoire de la marche[1]. En parcourant les pays de montagnes, le Jura, les Alpes, l'Auvergne, les Pyrénées[2], on trouverait des traces nombreuses de communaux appartenant à des populations libres et n'ayant jamais fait partie d'un domaine rural.

Après avoir analysé les éléments du domaine rural au temps des Mérovingiens, M. Fustel de Coulanges étudie la population de ce domaine. Elle comprend d'abord les esclaves, dont la classe s'alimente par des sources très diverses. Les uns sont esclaves de naissance et descendent des anciens esclaves de la Gaule ou de la Germanie; d'autres le sont par violence, ayant été enlevés dans quelque guerre ou quelque razzia et amenés en Gaule; d'autres le sont par suite d'un crime commis, dont ils n'ont pu payer la composition; il y en a enfin beaucoup qui descendent d'anciens hommes libres, lesquels ont consenti, pour des motifs divers, à entrer dans la condition servile, la plupart du temps par indigence ou pour s'assurer une protection. Quant à la condition des esclaves, elle reste en droit ce qu'elle était sous l'empire romain. En fait elle est modifiée par l'influence croissante du christianisme. L'Église protège l'esclave contre les abus de pouvoir du maître et reconnaît le mariage des esclaves, qui acquièrent ainsi une famille et un foyer.

Au-dessus des esclaves sont les affranchis. Il y en a aussi de plusieurs sortes, suivant le mode employé pour l'affranchissement. Tantôt il s'accomplit en présence du roi, *per denarium*, en faisant tomber un denier de la main de l'esclave. C'est le mode le plus solennel. Tantôt on se contente d'une simple déclaration faite dans l'église ou par testament, ou même par simple lettre. C'est le mode d'affranchissement qui détermine la condition de l'affranchi. Comme en droit romain, l'ancien maître conserve sur son affranchi un droit de patronage, à moins qu'il n'y renonce ou que l'affranchissement ait lieu *per denarium*. Les obligations de l'affranchi envers son patron consistent en certains services qui sont déterminés par la lettre même d'affranchissement. Elles se transmettent héréditairement. A la classe des affranchis se rattachent encore certains hommes qui ne sont déjà plus esclaves et n'ont cependant qu'une liberté

(1) Blumer, *Staats und Rechtsgeschichte der schweizerischen Democratien*, t. I, p. 11. L'auteur cite des chartes des IXe et Xe siècles réunies par Zellweger : *Urkunden zur Geschichte des Appenzellischen Volkes*. Trogen, 1831. Voir notamment une charte de l'an 890.

(2) Voir notamment pour les Pyrénées le savant ouvrage de Marca, les Fors de Béarn et la Coutume de Soule.

restreinte, les *liti*, les *ecclesiastici*, les *regii*. « Nous inclinons à croire, conclut M. Fustel de Coulanges, que l'usage des affranchissements fit peu d'hommes libres et peu de propriétaires du sol. Ce qu'il produisit, ce fut une classe intermédiaire entre la servitude et la liberté. » Enfin la classe des colons, libres de condition, mais attachés à la glèbe, est restée ce qu'elle avait été sous l'empire romain.

Le domaine rural ainsi peuplé se divisait habituellement en deux parts, une cultivée directement par le maître aidé de ses esclaves, une autre répartie entre les autres paysans, à titre de tenures héréditaires, assujetties à des redevances fixes. Déjà sous l'empire romain on avait compris que, pour rendre le travail servile plus productif, il fallait intéresser l'esclave à la production. D'un simple ouvrier on avait fait une sorte d'entrepreneur à forfait. Cette pratique se perpétua après la chute de l'empire et devint générale. Dans tous les domaines on distingue le *dominicum* ou réserve du maître, et les *mansi* ou *hobae*, exploités par les tenanciers. Ces manses ne se distinguaient eux-mêmes entre eux que par la condition sociale des hommes qui les occupaient. Il y avait des manses d'esclaves, des manses d'affranchis, des manses de colons. Les polyptyques dressés aux IXᵉ et Xᵉ siècles permettent d'étudier dans tous ses détails cette organisation, qui, du reste, en beaucoup de pays s'est perpétuée jusqu'à ces derniers temps. On peut ainsi faire une sorte de statistique et donner une base positive aux considérations historiques. Nous n'aurions que des éloges à donner à cette partie du travail de M. Fustel de Coulanges, si nous ne retrouvions ici cette question des communaux sur laquelle nous ne pouvons nous entendre avec lui. Les communaux, suivant lui, dérivent toujours d'une concession faite par le propriétaire du domaine à ses tenanciers. « Le domaine, dit-il, comprenait ordinairement trois parts. Le propriétaire gardait l'une dans sa main et l'exploitait à son profit exclusif; c'était le manse dominical. Il avait mis la seconde entre les mains de petits tenanciers, serfs ou colons; c'étaient les manses serviles ou ingénuiles. Il restait une troisième part, qui comprenait les terres incultes, ou de culture trop difficile. Cette partie, ne pouvant guère être distribuée en tenures, était laissée par le propriétaire à l'usage commun des tenanciers. Tous ces tenanciers en jouissaient suivant certaines règles déterminées par le propriétaire, chacun d'eux pouvant envoyer tel nombre de moutons dans la prairie, tel nombre de porcs à la glandée. » C'est bien ainsi, en effet, que les choses se sont passées dans les domaines; mais les domaines ne couvraient pas toute la surface du territoire. Les populations libres qui vivaient en dehors de ces domaines avaient aussi des communaux et on en trouve

la trace dans les chartes. M. Fustel de Coulanges le nie. « Tout cela, dit-il, est de pure imagination. » Mais alors d'où sont venus les communaux des populations libres? Quand on voit dans un acte de vente un propriétaire céder ses biens avec toutes leurs dépendances, *cum agris, silvis, communibus aut propriis, cum perviis et communiis*, cela veut dire qu'il transmet son domaine tel qu'il se poursuit et comporte avec toutes les servitudes qui y sont attachées, notamment avec tel droit d'usage dans la forêt commune ou dans le pâturage commun. On ne peut pas dire que le vendeur cède la propriété des *communia*, car ce serait une contradiction dans les termes. On ne peut d'ailleurs pas supposer que ces *communia* sont simplement des biens indivis entre cohéritiers, car alors le vendeur déclarerait qu'il cède sa part indivise, formant une fraction déterminée, un quart par exemple ou un cinquième. Il faut donc s'en tenir au sens naturel des termes et dès lors reconnaître que les *communia* sont, non pas toujours, mais très souvent, des biens qui n'appartiennent à personne et qui sont réservés à l'usage commun des habitants d'un certain canton. C'est à peu près ce qu'a soutenu M. Thévenin dans une dissertation spéciale publiée en 1886 et insérée aux *Mélanges Renier*. M. Fustel de Coulanges combat vivement M. Thévenin; mais, malgré tous ses efforts, il ne réussit pas, suivant nous, à démontrer que M. Thévenin a mal compris tous les textes qu'il cite.

Restons donc dans l'intérieur de ce domaine si bien décrit dans tous ses détails par M. Fustel de Coulanges. Ici du moins tout dérive du droit qui appartient au propriétaire. C'est lui qui concède les tenures, qui surveille et dirige l'exploitation par un maire qui est son agent et son représentant, qui juge enfin les contestations entre ses tenanciers et exerce la police dans toute l'étendue de son domaine. Ces droits, qui sont la conséquence du droit de propriété, sont si bien reconnus et acceptés par tous que le pouvoir royal les confirme par des concessions d'immunité, interdisant aux fonctionnaires de l'État le droit de pénétrer dans l'intérieur du domaine. En d'autres termes, au commencement du VIIIe siècle le propriétaire du domaine rural est déjà un seigneur.

Tel est en résumé le livre de M. Fustel de Coulanges. On peut, selon nous, en faire deux parts, une positive, celle qui suit le domaine rural depuis l'époque romaine jusqu'à l'avènement des Carolingiens; l'autre négative, qui combat toute autre explication de la société mérovingienne. La première est très remarquable. Elle restera dans la science, et on peut la considérer dans son ensemble comme un modèle de fermeté et de précision. La seconde sera vivement contestée. L'auteur ne s'est peut être pas assez défendu contre l'entraînement de ses propres idées,

et peut-être aussi a-t-il quelquefois confondu ce qu'il y a de raisonnable dans la thèse de ses adversaires avec des exagérations qui se discréditent d'elles-mêmes. A un problème complexe il a cru pouvoir donner une solution simple, et, pour exprimer notre critique en style juridique, il n'a dit que la vérité, mais non toute la vérité.

R. DARESTE.

Théories transformistes. — *Histoire de la création des êtres organisés d'après les lois naturelles,* par Ernest Hæckel; traduit de l'allemand par le docteur Letourneau. — *Anthropogénie ou histoire de l'évolution humaine,* par le même; traduit par le docteur Letourneau. — *Les preuves du transformisme, réponse à Virchow,* par le même; traduit par Jules Soury.

PREMIER ARTICLE.

I. — Tandis que certains disciples de Darwin sapaient dans ses bases mêmes l'édifice élevé par le maître, comme Romanes, ou bien le démolissaient pierre à pierre, comme Carl Vogt, d'autres poussaient plus ou moins logiquement jusqu'au bout les conséquences des principes posés par le naturaliste anglais, ou les appliquaient au hasard. Ils arrivaient ainsi à des résultats de plus en plus en opposition avec les faits. Par cela même, ils mettaient en évidence ce que la doctrine a foncièrement de peu fondé, à peu près comme le mathématicien dévoile la fausseté d'une proposition qui peut paraître acceptable au premier abord, en montrant qu'elle finit par se trouver en contradiction soit avec un axiome, soit avec une vérité précédemment démontrée. Toutefois, cette *preuve par l'absurde,* le mathématicien la fait sciemment; tandis que les théoriciens dont je parle arrivent au même résultat sans s'en douter. Aussi ont-ils bien mérité d'être appelés par Claparède les *enfants terribles de la doctrine darwinienne.* Mais le savant génevois, qui leur applique cette épithète, est lui-même un darwiniste zélé; et, sous sa plume, ces paroles et les développements qui les accompagnent peuvent être pris également pour un aveu involontaire, dont on comprendra sans peine la portée.

Le savant dont je voudrais examiner aujourd'hui les théories avait publié depuis peu d'années sa *Morphologie générale.* C'est évidemment à

ce livre que s'adressent surtout les remarques critiques dont Claparède s'excuse auprès de l'auteur qu'il appelle « son ami et ancien camarade »[1]. M. Ernest Hæckel, professeur de zoologie à l'université d'Iéna, doit en effet être mis au premier rang des hommes de science qui ont le plus compromis le darwinisme par leurs exagérations et par la direction nouvelle qu'ils ont donnée à cette doctrine.

Hæckel, dont le nom est aujourd'hui presque aussi populaire en Allemagne que celui de Darwin, s'est fait connaître d'abord par un certain nombre de recherches fort intéressantes sur divers groupes d'animaux inférieurs marins. Les travaux accomplis par lui dans cette direction méritent d'occuper une place honorable dans l'histoire scientifique des trente dernières années, et la plupart des résultats annoncés par l'auteur ont été acceptés par les naturalistes comme définitivement acquis[2]. Les exigences de son enseignement l'ont en outre familiarisé avec toutes les branches de la zoologie et de la paléontologie. C'est donc un véritable savant, qui a fait ses preuves personnelles et qui est bien au courant de ce que la science doit à la plupart de ses confrères. Malheureusement, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, il est doué d'une imagination peut-être excessive[3] et se laisse trop aisément emporter par elle. Séduit par les théories de Darwin, il ne s'est pas contenté de les accepter en entier; il les a outrepassées de beaucoup. En outre et surtout, il les a accolées à une conception philosophique qui les domine. Il a fondé ainsi une école transformiste qui a ses dogmes aussi absolus, aussi intransigeants que ceux de n'importe quelle secte religieuse.

Il me faut donc bien dire quelques mots de cette *philosophie* au nom de laquelle on nous promet de tout expliquer. Mais je ne suivrai pas

(1) « Les vrais ennemis de la théorie de la sélection naturelle ne sont plus ceux d'autrefois. Cette théorie a moins à se défendre contre ses adversaires directs qu'à faire bonne garde contre les exagérations de ses partisans. » (*La sélection naturelle*, par Édouard Claparède, professeur à l'Académie de Genève. *Revue scientifique de la France et de l'étranger*, 1870, p. 565.)

(2) Parmi ces premières publications je signalerai de nombreuses recherches sur les *Méduses* vivantes et fossiles; diverses études sur les *Rhizopodes*, sur les *Infusoires*, sur les *Radiaires*, qui ont fourni le sujet d'une grande monographie; sur le développement des *Siphonophores*, sur les *Éponges*. Tous ces travaux ont une valeur des plus sérieuses. Le mémoire *sur un nouveau mode de génération alternante* a même pu faire croire un moment que le problème de l'origine des espèces allait pouvoir être abordé avec quelques donnés nouvelles résultant de l'observation directe. Mais Steenstrup a montré que Hæckel avait pris un fait de parasitisme pour un fait de bourgeonnement.

(3) *Les preuves du transformisme, réponse à Virchow*, p. 60.

longtemps l'auteur sur ce terrain, m'étant fait une loi de ne jamais mêler les controverses philosophiques ou religieuses aux questions scientifiques. Hæckel est naturellement de l'avis contraire. « C'est par la philosophie seule, dit-il, que la connaissance physique de la nature devient une vraie science[1]. » Mais si cet aphorisme avait quelque chose de vrai, il mettrait dans un grand embarras le naturaliste consciencieux. Il y a bien des philosophies, et qui sont loin d'être d'accord. Laquelle faudra-t-il prendre pour guide? Sera-ce la philosophie catholique invoquée par Blainville à l'appui de sa *série animale*, à laquelle personne ne croit aujourd'hui ? Sera-ce la *philosophie de la nature*, qui a conduit Oken aux étrangetés repoussées à cette heure par les Allemands eux-mêmes et par Hæckel tout le premier[2]? Sera-ce quelque doctrine intermédiaire? Dans le doute je crois plus sage de ne pas me risquer à faire un choix qui pourrait m'égarer et de m'en tenir dans mes études à l'expérience, à l'observation, aux déductions chaque jour de plus en plus générales et élevées auxquelles elles conduisent.

II. — Voyons néanmoins quelle est la doctrine philosophique de Hæckel. Il y revient bien souvent dans tous ses livres; mais il l'a très nettement formulée au début de sa réponse à Virchow[3], en y rattachant

[1] *Création naturelle*, p. 71.

[2] « On trouve chez Oken quantité de vues justes et profondes, enfouies sous un amas d'idées erronées, hasardées et fantastiques. » (Hæckel, *Création naturelle*, p. 83). Malgré tous ses travers, Oken a laissé dans la science une trace réelle et quelques-unes de ses conceptions sont encore admises aujourd'hui avec les modifications qu'exigeait le progrès des sciences.

[3] Dans une des séances du Congrès tenu à Munich en 1877, Hæckel avait développé ses idées transformistes. Quatre jours après, Virchow soutint la thèse contraire et résuma sa manière de voir en disant : « Le plan de l'organisation est immuable dans l'espèce : l'espèce ne se détache pas de l'espèce. » Les journaux s'emparèrent de ce désaccord entre les deux professeurs et la controverse prit vite les formes peu courtoises qu'elle revêt aisément outre-Rhin. Hæckel affirme qu'il a gardé longtemps le silence en souvenir de ses anciennes et amicales relations avec Virchow et qu'il n'a pris qu'à regret le parti de répondre; mais alors il l'a fait avec une âpreté rare. Au reste, si l'on veut juger du ton que le professeur d'Iéna apporte dans ses polémiques, on n'a qu'à lire l'article qu'il a publié sur Agassiz, peu de mois après la mort de ce dernier (*Revue scientifique de la France et de l'étranger*, 1876, p. 511). Là, il ne se contente pas d'attaquer le savant, de nier la valeur de presque tous ses travaux ou d'en attribuer le mérite à d'autres; il s'en prend à l'homme lui-même et appelle Agassiz un *grand chevalier d'industrie* (p. 513). Tous les hommes de science et de cœur protesteront contre ces jugements et surtout contre ces paroles appliquées à un savant aussi estimé pour le charme et l'élévation du caractère que pour son œuvre scientifique.

IMPRIMERIE NATIONALE.

deux autres théories qu'il formule aussi brièvement. Voici cette espèce de profession de foi en trois articles :

« 1° *La théorie générale de l'évolution*, la théorie de la *progenèse*, ou théorie de l'évolution au sens le plus large, en tant que conception philosophique de l'univers, soutient qu'il existe dans la nature entière un grand processus évolutif, un, continu et éternel; et que tous les phénomènes de la nature sans exception, depuis le mouvement des corps célestes et la chute d'une pierre jusqu'à la croissance d'une plante et à la conscience de l'homme, arrivent en vertu d'une seule et même loi de causalité; bref, que tout est réductible à la mécanique des atomes. Conception mécanique ou mécaniste, unitaire ou moniste du monde, ou, d'un seul mot, *monisme*.

« 2° *La théorie de la descendance*, en tant que théorie de l'origine naturelle des êtres organisés, soutient que tous les organismes complexes dérivent d'organismes simples, que tous les animaux et les végétaux polycellulaires descendent d'être unicellulaires et que ceux-ci sont eux-mêmes la postérité d'organismes rudimentaires encore plus simples, de « monères ». Comme nous voyons les espèces organiques, les espèces si variées des plantes et des animaux, se modifier sous nos yeux par l'*adaptation*, et que l'hérédité de formes ancestrales communes peut seule rendre raison des ressemblances qui persistent dans la structure interne, il faut admettre l'existence, au moins pour les grands groupes principaux des règnes animal et végétal, pour les classes, les ordres. . . , de formes ancestrales communes. Le nombre de ces formes sera ainsi très limité; et les plus anciennes ne sauraient être que les monères. Que nous admettions une seule et unique forme ancestrale commune (hypothèse monophylétique), ou que nous en admettions plusieurs (hypothèse polyphylétique), il n'importe au fond pour la théorie de la descendance. De même, il est indifférent, pour le principe de cette doctrine, que l'on rapporte à telle ou telle cause mécanique la transformation des espèces. L'hypothèse de cette transformation des espèces est seule nécessaire. La théorie de la descendance s'appelle aussi à bon droit théorie de la transformation des espèces, ou *transformisme*, ou encore du nom de Lamarck, qui l'a le premier établie en 1809, *lamarckisme*.

« 3° *La théorie de la sélection*, en tant que théorie particulière de la sélection [1], soutient que presque toutes, ou du moins la plupart des

[1] Il y a probablement ici une faute d'impression; et le mot *transformation*, ou tout autre exprimant la même pensée, doit sans doute être substitué à celui de *sélection;* mais j'ai dû reproduire fidèlement le texte.

espèces organiques, résultent de la sélection : les espèces artificielles (animaux domestiques et plantes cultivées) par la sélection artificielle; les espèces naturelles de plantes et d'animaux à l'état sauvage par la sélection naturelle. Chez les premières, c'est la volonté de l'homme qui, de propos délibéré, a agi; chez les secondes, c'est la lutte pour l'existence, mais sans plan ni dessein. Dans les deux cas, la transformation des formes organiques a eu lieu par l'action réciproque des lois de l'hérédité et de l'adaptation. Dans les deux cas, cette transformation repose sur la sélection d'une minorité d'êtres mieux doués. Ce principe, Charles Darwin en a, pour la première fois, en 1859, reconnu toute l'importance et toute la valeur. La théorie de la sélection, fondée sur ce principe, est proprement le *darwinisme* [1]. »

Hæckel précise dans les termes suivants les relations qui existent, selon lui, entre ces trois théories [2] :

« 1° Le *monisme*, la théorie universelle de l'évolution, ou la théorie moniste de la progenèse, est la seule et unique théorie scientifique qui présente une explication rationnelle de l'univers et satisfasse notre besoin rationnel de causalité, en tant qu'elle rattache par un enchaînement de causes mécaniques tous les phénomènes de la nature comme les parties d'un grand processus évolutif unique [3].

« 2° Le *transformisme* ou la théorie de la descendance est un élément essentiel et nécessaire de la théorie moniste de l'évolution, parce qu'elle est la seule et unique théorie scientifique qui explique rationnellement, c'est-à-dire par des transformations, et ramène à des causes mécaniques l'origine des espèces organiques.

[1] Je ferai remarquer en passant que Hæckel précise très justement ici la part qui revient à Lamarck et à Darwin dans le mouvement d'idées transformistes moderne. Il attribue avec raison au premier l'invention du fond même de la doctrine, au second l'honneur d'avoir découvert le procédé de la transformation. J'étais arrivé aux mêmes conclusions avant de connaître les écrits de Hæckel, et on comprend que c'est avec un vrai plaisir que je les ai vues confirmées par un témoignage qui ne peut être suspect. Voir aussi *Création naturelle*, p. 99 et 133.

[2] *Les preuves du transformisme, réponse à Virchow*, p. 18.

[3] Dans un autre ouvrage, Hæckel, combattant l'idée d'un Dieu personnel admise par Agassiz, cite les paroles de Giordano Bruno qui aurait dit : « Dans tout il y a un esprit : pas un corps, si petit soit-il, qui ne renferme une parcelle de la substance divine qui l'anime. » Le professeur d'Iéna semble ici pencher vers cette doctrine panthéiste; car il termine en disant : « Par là, nous parvenons à la conception élevée de l'unité de Dieu et de la nature. » (*Création naturelle*, p. 63.)

« 3° La théorie de la sélection, ou le *darwinisme*, est jusqu'ici la plus importante entre les diverses théories qui cherchent à expliquer par des causes mécaniques la transformation des espèces. Mais il s'en faut qu'elle soit la seule. »

Ainsi le monisme, comme point de départ; la descendance par transformation des espèces, comme conséquence nécessaire du monisme; la sélection, comme procédé habituel de la descendance, telle est la conception que Hæckel oppose à chaque instant à celles qu'il appelle dualistiques, théléologiques, ou créatistes.

Je n'ai pas à m'occuper de ces controverses, et me borne à faire une seule remarque.

Dans une foule de passages, Hæckel exprime plus ou moins explicitement la pensée qu'il existe une étroite solidarité entre le monisme et les théories de Lamarck et de Darwin. Rien n'est moins fondé que cette assertion. Lui-même accepte que, pour mettre sa conscience en repos, on peut admettre un Créateur, et il cite la lettre écrite à Darwin à ce sujet par un ecclésiastique distingué [1]. Mais il aurait pu choisir des exemples plus frappants, peut-être trop frappants pour sa cause. Darwin a formellement déclaré n'avoir jamais été athée [2]. Lamarck était un déiste convaincu, et nul chrétien n'a plus nettement distingué Dieu de la nature, nul n'a parlé de la toute-puissance du Dieu créateur dans des termes plus absolus que ce premier découvreur du transformisme moderne [3]. Geoffroy Saint-Hilaire portait dans l'expression de ses croyances religieuses son enthousiasme habituel. On sait que d'Omalius

[1] La question de savoir si la doctrine de Darwin peut s'accorder avec les dogmes chrétiens a été très vivement discutée en Angleterre. Des savants éminents ont pris part à ces controverses, dont on trouvera des exemples, entre autres, dans deux ouvrages publiés par le docteur Saint-George Mivart, membre de la Société royale de Londres et professeur de biologie au collège de l'Université de Kensington. (*On the genesis of species*, 2e éd., 1871, et *Lessons from nature as manifested in mind and matter*, 1876.) Huxley a pris une part active à ces discussions (*Lay sermons*).

[2] *La vie et la correspondance de Charles Darwin*, traduction de M. Henri C. de Varigny, t. I, p. 353.

[3] Lamarck revient très souvent sur des considérations de cet ordre dans ses trois ouvrages généraux intitulés : *Philosophie zoologique; Histoire des animaux sans vertèbres; Introduction* et *Système analytique des connaissances positives de l'homme*. Dans la première leçon de mon cours, en 1888, j'ai cité plusieurs passages pris dans ces trois livres, ainsi que d'autres empruntés aux auteurs dont je parle dans le texte (*Le transformisme, la philosophie et le dogme*, imprimé dans la *Revue scientifique*, 1888, p. 609). Je ne saurais les reproduire ici et me borne à indiquer les plus essentiels : *Philosophie zoologique*, tome II, p. 51; *Introduction*, p. 322, 331; *Système analytique*, p. 8, 15, 43.

d'Halloy trouvait dans ses convictions catholiques un argument en faveur de ses opinions transformistes[1]. Burdach, le panthéiste, termina son livre en rappelant l'Être primordial et infini, qui se révèle comme vie et amour[2]. Tous ces savants illustres ont été transformistes chacun à sa façon. Enfin, le R. P. Bellinck, jésuite et professeur dans un grand collège de son ordre, en même temps que membre de l'Académie des sciences de Bruxelles, a déclaré que le transformisme, même appliqué à l'homme, et la génération spontanée n'ont rien de contraire aux dogmes fondamentaux de l'Église[3].

On peut donc être religieux à divers degrés, de diverses manières, et croire au transformisme; on peut, en revanche, être libre-penseur et se refuser à l'admettre. Auguste Comte avait combattu les idées de Lamarck; son disciple, Charles Robin, a toujours condamné celles de Darwin et de Hæckel. Au nom de l'embryogénie et de l'histologie, il déclare que les êtres vivants évoluent seulement entre la monstruosité et la mort, mais nullement vers la transmutation *de specie in speciem*[4]. A diverses reprises, il repousse le transformisme comme n'étant qu'une pure hypothèse dépourvue de toute preuve[5]. Cela même l'a rendu injuste envers Darwin et lui a fait méconnnaître ce qu'ont de très sérieux, de très positif bien des travaux du savant anglais, dans lequel il ne voulait guère voir qu'un théoricien fantaisiste[6].

Les faits que je viens de rappeler conduisent évidemment à la conclusion que les doctrines transformistes, quelles qu'elles soient, n'ont aucun rapport *nécessaire* avec la philosophie ou le dogme, qu'elles relèvent

[1] *Sur le transformisme* (*Bulletin de l'Académie de Belgique*, 2e série, vol. XXXVI).

[2] *Traité de physiologie*, traduit par Jourdan, t. IX, p. 701.

[3] *Revue des études religieuses, historiques et littéraires* (1868). On voit que je ne parle ici que des morts. Je m'abstiens volontairement de citer les vivants que j'aurais pu ajouter à cette liste. On sait qu'elle comprendrait quelques-uns des noms les plus honorés de la science moderne.

[4] *Anatomie et physiologie cellulaires; Introduction*, p. xxv.

[5] *Ibid.*, p. xxxiv; p. 73; divers articles du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*.

[6] Lors de la première candidature de Darwin comme correspondant de l'Académie des sciences, candidature dont j'étais le chaud partisan, Ch. Robin alla jusqu'à dire «qu'il y avait peut-être cent zoologistes qui devraient passer avant lui» (*Revue scientifique*, 1870, p. 563). C'est que, histologiste et embryogéniste plus que zoologiste ou botaniste, il ne pouvait apprécier complètement les mérites scientifiques du savant anglais, et ne voyait guère en lui que l'auteur d'une théorie inacceptable. — On sait que la candidature de Darwin, d'abord repoussée, a été plus tard accueillie par l'Académie, qui, après avoir refusé d'admettre le théoricien, fut heureuse de rendre justice au savant.

essentiellement de la science seule, et qu'il faut laisser aux philosophes, comme aux théologiens, le soin de tirer des faits constatés par elle ce qui peut servir à leurs études spéciales.

Laissons donc de côté le monisme lui-même et cherchons, en nous plaçant au point de vue exclusivement scientifique, à quels résultats cette doctrine a conduit Hæckel.

III. — Tout d'abord, le professeur d'Iéna est amené à admettre « l'unité de la nature organique et anorganique »[1]. Il développe et précise dans les termes suivants ce qu'il entend par cette expression : « Nous arrivons ainsi à la conviction extrêmement importante que tous les corps connus de la nature sont également *animés*, et que l'opposition jadis établie entre le monde des corps vivants et celui des corps morts n'existe pas. Qu'une pierre lancée dans l'espace libre tombe sur le sol d'après des lois déterminées; que, dans une solution saline, un cristal se forme, ces phénomènes appartiennent tout aussi bien à la vie mécanique que la croissance ou la floraison des plantes, que la multiplication ou l'activité consciente des animaux, que la sensibilité ou l'entendement de l'homme. Avoir bien établi cette conception unitaire de la nature, voilà le mérite le plus grand et le plus général de la doctrine généalogique réformée par Darwin[2]. »

Je ne sais jusqu'à quel point cet éloge venant d'un disciple dont « l'audace le faisait parfois trembler[3] » aura fait plaisir au maître. Toujours est-il que dans aucun de ses écrits on ne trouve quoi que ce soit qui permette de lui attribuer une pensée quelque peu analogue à celle que Hæckel a si nettement formulée.

IV. — En vertu de cette prétendue identité biologique fondamentale, Hæckel s'efforce de rapprocher et de confondre autant que possible la manière dont se constituent les divers corps de la nature, et il compare à ce point de vue les cristaux et les êtres vivants. D'après lui, les uns et les autres se forment et grandissent en vertu de deux forces, l'une interne et l'autre externe. Chez tous, la *force formatrice interne* est l'effet immédiat de la composition chimique. *La force formatrice externe* ou *adaptation* est le résultat de l'action exercée par la matière ambiante[1]. Cristaux et êtres vivants s'accroissent de même par addition de nouvelles molécules.

[1] *Création naturelle*, p. 20.

[2] *Création naturelle*, p. 21.

[3] Lettre à Hæckel (*Vie et correspondance de Charles Darwin, avec un chapitre autobiographique*, publié par son fils, M. Francis Darwin; traduit par Henry de Varigny, 1888, p. 420).

[1] *Création naturelle*, p. 298.

Toutefois il est bien obligé de reconnaître que, chez les premiers, l'accroissement s'opère par couches extérieures qui se superposent, tandis que chez les seconds, « grâce, dit-il, à l'état semi-solide de l'agrégat », les molécules acquises pénètrent dans l'intérieur de l'organisme (intussusception). « Mais, ajoute-t-il, cette grande différence entre la croissance par juxtaposition et la croissance par intussusception n'est qu'apparente; elle est seulement le résultat nécessaire et immédiat des divers modes de condensation, d'agrégation des organismes et des anorganismes [1]. »

Parmi les assertions de Hæckel que je ne puis admettre, celle-ci est une de celles qui m'ont le plus surpris, parce qu'elle suppose un oubli, au moins fort singulier, de faits extrêmement frappants qui séparent les corps bruts des êtres organisés, précisément en ce qui touche le mode d'accroissement. Le professeur reconnaît que le cristal grandit, à peu près à la manière d'une des piles régulières de boulets qu'on voit dans les arsenaux; il n'ignore pas que les molécules, qui sont pour le cristal ce que les sphères de fonte sont pour la pile, resteront en place, immobiles et sans changement, à moins qu'une force extérieure ne vienne les atteindre. En est-il de même des corps vivants? Les molécules qui ont pénétré dans l'*agrégat* s'y fixent-elles à demeure, sans éprouver de modifications? Comme nous tous, Hæckel sait bien que non. Il sait bien que, à peine entrées dans un organisme vivant, les molécules sont saisies par ce qu'on a justement appelé le *tourbillon vital*, qui les attaque jusque dans leur composition, réalise avec leurs éléments les combinaisons chimiques les plus diverses, transforme successivement celles-ci et finit par rejeter la matière, primitivement ingérée, sous la forme d'excrétions qui ne ressemblent en rien aux aliments. Hæckel sait bien que ce travail s'accompagne de pertes incessantes, au moment même de la croissance la plus rapide, et que l'animal ou la plante doivent réparer ces pertes sous peine de mourir. Quelque idée qu'il se fasse de la vie, il sait bien que tous les êtres vivants ont besoin de *se nourrir* et que le cristal *ne se nourrit pas*. Indépendamment d'une addition de molécules, il y a donc chez tous les êtres organisés un phénomène général, sans lequel ils ne peuvent ni grandir ni durer et qui est absolument étranger aux corps inorganiques. Comment Hæckel a-t-il pu le passer sous silence en parlant de l'accroissement?

Hæckel invoque à chaque instant à l'appui de ses idées ce qui se passe chez les animaux inférieurs; et il reproche bien souvent à Virchow *son ignorance* pour tout ce qui touche à la morphologie (*anatomie*

[1] *Création naturelle*, p. 297.

comparée) et à l'embryogénie de ces êtres[1]. Il ne peut guère m'opposer cette fin de non recevoir. Pendant bien des années, et avec plus de persévérance que lui[2], j'ai exploré le monde des animaux inférieurs marins et d'eau douce; j'ai suivi le développement de plusieurs d'entre eux à partir de l'apparition de leurs premiers éléments[3]. Eh bien, si j'avais jamais conçu le moindre doute relativement aux différences radicales qui séparent les empires organique et inorganique, ce sont précisément ces études qui les auraient promptement dissipés. Tout observateur, qui se tiendra quelque peu en garde contre les théories préconçues, éprouvera certainement la même impression. En voyant une lombrinaire géante sécréter en quelques secondes une masse de mucus supérieure au volume de son propre corps, en constatant avec quelle rapidité certaines éponges vicient l'eau d'un grand vase où on les a placées, il se dira forcément que le *tourbillon vital* est encore plus actif dans ces organismes simplifiés que dans les animaux supérieurs. S'il a suivi de l'œil, comme je l'ai fait, tout ce qui se passe dans l'œuf d'une hermelle, à partir du moment de la fécondation, s'il a vu cet œuf se transformer de toutes pièces, en douze ou quinze heures, en une larve qui nage en pleine eau et donne des signes de spontanéité, il s'est dit certainement que rien ne ressemble moins à la manière dont se constitue un cristal.

Dans l'œuf de la hermelle, lors même qu'il n'a pas été fécondé, la vie s'accuse très vite par des mouvements que l'œil armé du microscope

(1) « Virchow ne sait pas combien il est ignorant en morphologie. » (*Réponse*, p. 44.) « Il ne peut faire doute pour personne et il est généralement reconnu que c'est précisément l'anatomie comparée et l'histoire de l'évolution des animaux inférieurs, je dis des plus inférieurs, qui ont résolu le problème capital de la vie et aplani les principales difficultés de la théorie de l'évolution... Virchow n'en sait absolument rien. » (*Ibid.*, p. 46.)

(2) Mes premières publications sur l'anatomie et l'embryogénie des animaux inférieurs marins ou d'eau douce datent de 1835; une des dernières a été mon *Histoire naturelle des Annélides et des Géphyriens*, parue en 1865.

(3) L'ensemble des mémoires originaux que j'ai publiés sur l'anatomie et l'embryogénie des animaux inférieurs marins (Mollusques, Annelés et Rayonnés) formerait plusieurs volumes et un atlas considérable dont toutes les figures ont été peintes ou dessinées par moi d'après nature. Je ne me suis guère moins occupé des animaux inférieurs d'eau douce; et, en particulier, j'ai passé bien des heures de jour et de nuit à suivre les mouvements des Infusoires et des Amibes. Mais je n'ai publié à ce sujet que quelques planches qui ont paru dans le *Règne animal illustré* et une courte note que Dujardin a insérée dans son article *Infusoires* du *Dictionnaire d'histoire naturelle* de d'Orbigny. Mes longues recherches mêmes m'avaient donné la conviction que nos moyens d'étude étaient encore insuffisants.

suit aisément, que j'ai décrits et figurés [1]. La masse entière est comme pétrie par une force dont le siège est évidemment dans ce que j'ai appelé la *gangue vivante* qui en soude toutes les molécules. Mais ces mouvements sont désordonnés et aboutissent au bout de trente à quarante heures à une désorganisation totale. Si l'œuf a été fécondé, les mouvements sont plus lents, moins irréguliers, mais ils n'en existent pas moins. La masse ovarique se sillonne et forme des lobes, en général au nombre de deux d'abord, puis de trois ou quatre. Ces lobes s'effacent pendant quelque temps, puis reparaissent plus nombreux [2]. Ces mouvements alternatifs de fractionnement incomplet et de concentration se répètent plusieurs fois jusqu'au moment où l'œuf entier ressemble à une framboise. A partir de ce moment les granulations se partagent en deux couches, la différenciation des tissus commence, une cavité interne se prononce, la bouche s'ouvre, des cils vibratiles apparaissent et hérissent bientôt presque tout le corps. L'*œuf* est alors devenu une *larve* qui, après avoir oscillé quelque temps sur place, s'échappe tout à coup et parcourt en tous sens l'espace livré à son activité [3]. Je le demande, quel rapprochement peut-on établir entre ces phénomènes et ceux que présente un cristal qui grandit, toujours immobile et mort, par la seule addition successive de couches extérieures?

Oui, on peut hardiment l'affirmer, plus la science pénètre profondément dans l'intimité des organisations et des phénomènes, plus elle fait comprendre combien est large et profond l'abîme qui sépare les corps bruts des êtres vivants.

V. — Hæckel admet la génération spontanée et la rattache intimement à la manière dont il comprend l'identité fondamentale de tous les corps et de tous les êtres [4]. Il confond ainsi deux questions parfaitement

[1] *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1848; *Annales des sciences naturelles*, troisième série, t. X, p. 153, pl. 3 et 4.

[2] Ces faits de *refusion* des lobes résultant du *sillonnement* du vitellus m'avaient conduit à combattre la théorie cellulaire de Schwan. Je ne pouvais voir des *cellules* dans ces petites masses qui se fondaient les unes dans les autres. La *théorie des plastides* de Hæckel fait comprendre comment les *cytodes*, acquérant successivement une enveloppe et un nucléus, se transforment en vraies cellules. Aussi je l'accepte très volontiers.

[3] Pour faire ces observations, j'ai passé une fois plus de vingt heures à mon microscope, sans perdre de vue les œufs que je venais de féconder, et calquant à la chambre claire les formes diverses que je leur voyais prendre. J'ai publié seulement une partie de ces dessins. Ils sont du reste suffisants pour attester l'exactitude des détails donnés dans le texte des *Annales des sciences naturelles* (*loc. cit.*).

[4] *Création naturelle*, p. 299.

distinctes. L'inertie de la matière n'entraîne nullement pour elle l'impossibilité de s'animer sous l'influence de certaines forces. C'est là un fait qui se passe journellement, constamment, sous nos yeux à l'intérieur des animaux et des plantes. On devait être assez facilement entraîné à penser que le même phénomène pouvait s'accomplir sous l'action de quelques forces extérieures; et l'on sait que cette croyance fort ancienne a été acceptée de nos jours encore, même par des savants éminents, qui n'en distinguaient pas moins bien le monde organique du monde inorganique. Je me borne à rappeler ce qu'a dit à ce sujet celui-là même dont Hæckel a parlé avec admiration et qu'il a justement regardé comme le fondateur du transformisme moderne. Lamarck, lui aussi, croyait à la génération spontanée; et pourtant il a fait la déclaration suivante :

« Ces mêmes corps (les corps *inorganiques*), de quelque nature, consistance et grandeur qu'ils soient, diffèrent essentiellement de ceux qui possèdent la vie[1]. » — « Les corps *vivants* constituent une catégorie particulière de corps très singuliers, qui, sous tous les rapports, n'ont absolument rien de commun avec aucun des autres[2]. »

Pour Lamarck comme pour Hæckel, la vie est un phénomène purement physique, dû aux forces générales qui régissent la matière. Mais le premier reconnaît que la résultante de ces forces est absolument différente dans les corps bruts et dans les êtres vivants. En admettant que le mode d'action des agents physiques est identique chez les uns et chez les autres, le professeur d'Iéna exagère donc les idées du savant français au point de se séparer de lui sur une des questions les plus fondamentales. Il en agit à peu près de même envers Darwin lorsqu'il accepte la génération spontanée et la prend pour point de départ de toute sa conception évolutioniste.

En effet, le grand penseur anglais avait parfaitement compris combien ce mode de production des êtres vivants, si la réalité en était démontrée, compléterait sa conception. On voit qu'il désirerait cette démonstration; mais il s'arrête devant les résultats de l'expérience, et tout en faisant quelques réserves pour l'avenir, dans ses livres[3] comme dans sa correspondance[4], il exprime l'opinion que l'état actuel de la science ne permet pas d'accepter la formation, même des organismes les plus simples, par la seule action des agents physico-chimiques.

[1] *Système analytique des connaissances positives de l'homme*, p. 100. Cette opinion est d'ailleurs reproduite dans tous les livres de Lamarck.

[2] *Ibid.*, p. 114.

[3] *Origine des espèces*, p. 171.

[4] Lettre à Hæckel (*Vie et correspondance*, t. II, p. 516), et lettre à R. Wallace (*ibid.*, p. 502).

Il en est tout autrement de Hæckel. Le professeur d'Iéna distingue, avec raison, deux sortes de générations spontanées. L'une, l'*autogonie*, suppose l'apparition d'êtres vivants dans une dissolution ne contenant que des corps inorganiques (acide carbonique, ammoniaque, sels binaires, etc.); l'autre, la *plasmagonie*, se passerait dans un liquide associé à des matériaux ayant déjà fait partie de corps organisés (albumine, graisse, tissus divers, etc.). Cette dernière n'a évidemment aucun rapport avec la question dont il s'agit ici, c'est-à-dire avec l'apparition des êtres organisés, plantes ou animaux, qui se sont montrés les premiers sur le globe. Seule l'autogonie présente, à ce point de vue, une importance capitale; et c'est elle dont Hæckel s'efforce de démontrer au moins la probabilité, en insistant sur ce qu'on a appelé sa *théorie du carbone*.

Pour lui, « la matière primordiale, celle d'où résulte la constitution matérielle spéciale des organismes, est le carbone; il faut donc ramener, en dernière analyse, aux propriétés du carbone tous les phénomènes de la vie et notamment les deux faits fondamentaux de la nutrition et de la reproduction [1] ». Le carbone a la propriété caractéristique de se combiner avec d'autres éléments dans des proportions infiniment variées en nombre et en poids; il est, en particulier, la base des composés albuminoïdes; et « c'est uniquement dans la semi-fluidité et l'instabilité de ces composés qu'il faut voir les causes mécaniques des phénomènes de mouvement particuliers par lesquels les organismes et les inorganismes se différencient, et que l'on appelle, dans un sens plus restreint, la vie » [2].

A la suite d'affirmations si précises, on pouvait craindre que Hæckel, entraîné par ses théories, ne cherchât à puiser quelques arguments l'appui de la génération spontanée dans les résultats si souvent et si bruyamment annoncés par ceux qui croyaient avoir réalisé ce phénomène. On est heureux de constater qu'il n'en est rien. Certes, après les expériences de Schultze, de Schwann, de Milne Edwards, après celles de M. Pasteur, qui a répondu si victorieusement aux dernières arguties, il était bien difficile de soutenir encore que l'on avait vu des êtres vivants se produire de toutes pièces dans nos laboratoires, même dans des infusions ou des mélanges de substances ayant déjà vécu. Mais on n'en doit pas moins savoir gré à Hæckel d'avoir franchement reconnu ce fait et d'avoir dit : « Jusqu'ici ni le phénomène de l'autogonie ni celui de la plasmagonie n'ont été observés directement et incontestablement [3]. »

Le professeur d'Iéna ne renonce pas pour cela à l'autogonie. Il refuse toute valeur aux résultats négatifs d'expériences « faites dans des condi-

[1] *Création naturelle*, p. 297. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*, p. 300.

tions absolument artificielles [1] »; il argue des différences de conditions générales que présentait notre globe à l'époque où l'eau s'est déposée pour la première fois sur la croûte terrestre à peine refroidie et où l'atmosphère contenait une énorme quantité d'acide carbonique, fixé plus tard par les végétaux dont les cadavres ont formé nos houillères. La densité et l'état électrique de cette atmosphère étaient nécessairement tout autres que de nos jours. La mer qui recouvrait alors tout le globe n'avait ni la même température ni la même densité qu'aujourd'hui. Il conclut de ces faits que la génération spontanée, fût-elle impossible dans les conditions actuelles, a pu se produire quand ces conditions étaient tout autres. Mais, ajoute-t-il, il est vraisemblable que les monères actuelles sont nées, « dans le cours de l'évolution géologique, par des actes réitérés de génération spontanée, et dès lors la génération spontanée peut tout aussi bien exister aujourd'hui encore [2] ».

Hæckel compte d'ailleurs sur les progrès de la chimie. Wœhler a fait de toutes pièces de l'urée, regardée jusque-là comme ne pouvant être que le résultat des forces vitales; on peut donc, dit-il, espérer voir produire dans les laboratoires des composés albuminoïdes ou plasmatiques. Or les *monères* ne sont autre chose que « un petit grumeau de substance carbonée albuminoïde, sans structure. . . ; il ne répugne nullement à l'esprit d'attribuer leur origine à la génération spontanée [3]. » Plus loin il accorde qu'il n'y a là qu'une hypothèse; mais il se hâte d'ajouter : « Cette hypothèse est indispensable à l'enchaînement tout entier de l'histoire de la création. . . ; si on la rejette, force est alors, pour ce point seulement de la théorie évolutive, d'avoir recours au miracle d'une création surnaturelle [4]. »

Je ne crois pas avoir besoin d'insister longuement sur la nature de cette argumentation ni de la réfuter. Il faut bien que Hæckel lui-même ait vivement senti tout ce qu'elle a d'insoutenable au point de vue scientifique pour en venir à reconnaître que la génération spontanée, l'autogonie, n'est qu'une pure hypothèse qui a jusqu'ici contre elle tous les résultats de l'expérience et de l'observation. Mais il faut choisir, selon lui, entre cette hypothèse et la croyance à un Créateur; et dès lors son choix ne pouvait être douteux. On voit clairement ici combien, chez le professeur d'Iéna, le philosophe moniste domine et entraîne le savant.

(*La suite à un prochain cahier.*)

A. DE QUATREFAGES.

[1] *Création naturelle*, p. 301. — [2] *Ibid.*, p. 307. — [3] *Ibid.*, p. 303. — [4] *Ibid.*, p. 307.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE, par Alfred Croiset, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et Maurice Croiset, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
Tome Ier : Homère. — La poésie cyclique. — Hésiode. Paris, Ernest Thorin, 1887, 1 volume in-8°.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Pour achever l'examen de la partie principale du travail de M. Maurice Croiset sur l'*Iliade*, il me reste à parler d'un chapitre étendu, le IIIe, qui en est la conclusion développée. C'est, à mon avis, le meilleur morceau, celui où se montrent le mieux les qualités propres de l'auteur; en particulier une force d'esprit capable de déduire avec précision et d'enchaîner étroitement les développements d'un système. Ce n'est pas un mince mérite dans une matière où les détails et même les points de vue, presque infinis, sollicitent de tout côté l'attention. Il faut ajouter que, si certains excès de logique ou certaines appréciations très contestables, que j'ai cru pouvoir relever dans les analyses qui précèdent, ne sauraient être abandonnés par un critique qui lie si fortement ses idées, il fait paraître un sentiment plus vif de la grandeur du poème.

M. Croiset achève de déterminer avec précision quel est son propre système : d'abord en rappelant brièvement les principales théories de la critique moderne et en disant pourquoi et jusqu'à quel point il les admet ou les repousse; puis en exposant de nouveau ses propres idées, qu'il rapproche et complète pour leur donner toute leur valeur.

Le nom de Wolf devait précéder et dominer toute cette exposition, car c'est de lui, c'est des diverses idées, parfois contradictoires, qui se sont présentées à cet esprit actif et sincère, que dérive, en somme, toute la critique négative dans la question homérique. M. Croiset parle donc d'abord de Wolf et met surtout en relief les deux principales propositions des *Prolégomènes* : l'*Iliade* n'a pas été faite pour être lue; les Grecs n'ont appris que tard à composer un ensemble en poésie, *sero Graeci didicerunt ponere totum in poesi.* La première exprime une vérité capitale, aussi nécessaire pour se représenter la naissance de l'épopée et pour en apprécier la nature que pour comprendre la poésie homérique. La seconde est jugée par M. Croiset trop absolue; et, en effet, l'*Iliade*

[1] Voir les cahiers de mars, p. 157; de juillet, p. 428, et de décembre, p. 705, année 1889.

renferme évidemment de grands morceaux qui forment des ensembles composés, et, ce qui est plutôt sa pensée, le travail de constitution qui a fait un tout de ce vaste poème n'est pas postérieur au commencement des Olympiades. Cependant il l'admet au moins en ce sens qu'il ne croit pas lui-même à une composition primitive, ni à de grandes récitations qui en auraient été à la fois l'objet et la cause.

Il répartit les auteurs des systèmes modernes en trois classes : les partisans de l'unité primitive; ceux qui ne voient dans l'*Iliade* qu'une réunion faite après coup de chants à l'origine indépendants; ceux qui adoptent une opinion intermédiaire.

Nitzsch et Otfried Müller sont désignés avec raison comme les principaux partisans de l'unité primitive. M. Croiset, nous le savions d'avance, est l'adversaire de tous deux. Chez le premier, il critique cette conception qui suppose d'abord l'existence de chants primitifs suscités par l'idée d'un dessein de Zeus défavorable aux Grecs, puis, après cela, peu avant les Olympiades, le travail d'Homère, puisant dans ce trésor d'antique poésie et faisant entrer ses emprunts dans une composition dont l'unité est fondée sur le développement du caractère d'Achille. Je ne pense pas que l'idée du dessein de Zeus trouve encore aujourd'hui beaucoup de faveur, et cette supposition d'un Homère plus arrangeur que poète n'est propre à satisfaire ni ceux qui admirent la beauté des scènes particulières ni ceux qui croient à une invention puissante, créatrice d'un grand ensemble. Une partie des objections de M. Croiset paraît donc justifiée. Mais tout le monde n'admettra pas avec lui la fausseté d'une vue qui donne au poème, dès l'origine, un caractère dramatique, en faisant d'Achille le centre d'une action très intéressante.

A plus forte raison tout le monde ne souscrira pas à tous ses jugements sur Otfried Müller, dont il me paraît du reste forcer un peu la pensée, en disant qu'il attribue à Homère « la grande idée d'avoir conçu comme sujet possible d'un poème épique une série de péripéties purement morales qui prédominent dans son œuvre sur les événements eux-mêmes ». M. Croiset conteste que le point culminant du poème et le moment décisif de l'action entière soient, comme le prétend Otfried Müller, ce changement du caractère d'Achille qui le transforme d'ennemi des Grecs en ennemi des Troyens, et il appuie son opinion sur l'insuffisance de la scène entre le héros et Thétis. J'ai dit que je ne pouvais être, sur la valeur de cette scène en elle-même, comme sur son importance dans le poème, que d'un avis diamétralement opposé. Ce n'est pas que la théorie du grand philologue s'impose tout entière à notre confiance, bien qu'il signale certaines interpolations : elle paraît aujourd'hui trop

absolue et trop simple; il y a bien des points qu'elle néglige ou laisse dans le vague. Depuis lui, la critique a gagné, sinon un sentiment plus profond du génie hellénique, du moins plus de précision dans l'analyse et dans l'expression des idées. C'est un progrès; il est à craindre que, dans la question homérique, ce ne soit le seul. Il faut remarquer aussi que, dans une histoire assez abrégée de la littérature grecque, Otfried Müller ne donne à Homère qu'un petit nombre de pages où il ne peut tout dire.

Si M. Croiset combat les partisans de l'unité primitive de l'*Iliade*, il ne se range pas pour cela du côté de ceux qui leur sont absolument opposés. A Lachmann et aux disciples soumis à sa puissante influence, qui décomposent le poème en un certain nombre de chants originairement isolés et indépendants, il reproche l'abus de l'analyse et l'indifférence destructive d'une critique qui paraît mettre sur la même ligne tous ces morceaux d'inégale valeur, sans distinguer ceux qui ont nécessairement précédé les autres et les ont même fait naître ou attirés à eux par leur propre force. Il se rapproche plutôt lui-même des auteurs de systèmes intermédiaires, mais en disant pourquoi il n'adopte pour son compte aucun de ces systèmes.

De même que Wolf avait préludé dans ses *Prolégomènes* aux hardiesses de la critique franchement négative, de même, par une phrase de sa seconde préface à son édition de l'*Iliade*, écrite très peu après, il introduisit dans la critique l'idée commune des sceptiques modérés. Cette idée, plus nettement exprimée par Godefroid Hermann dans sa dissertation sur les *Interpolations dans Homère*, suppose l'existence d'un poème primitif de médiocre étendue, qui s'est accru et complété peu à peu. C'est elle qui a inspiré les travaux de tout un groupe dans lequel M. Croiset distingue les noms de Fauriel, de Kayser, de Bernhardy, de Bergk et de W. Christ. A tous il oppose une objection qui me paraît très plausible. « Si l'*Iliade* primitive, dit-il, était un poème complet qui subsiste dans le poème actuel, on doit pouvoir à peu près l'y retrouver sous la forme d'un récit continu; et c'est en effet ce que la plupart des critiques s'efforcent de faire. Mais, pour établir cette continuité, tout en faisant les retranchements nécessaires, il faut prendre un petit morceau ici, un autre là, en les découpant assez arbitrairement au milieu des parties qu'on délaisse. » Évidemment le résultat d'un pareil travail ne peut s'imposer à la confiance de personne, et le détail doit prêter à des contestations infinies.

Grote a employé un procédé différent. Il suffit, après l'analyse donnée dans les précédents articles, de regarder la composition de son *Achil-*

léide primitive, pour être sûr que son système ne saurait être admis par M. Croiset. Il la forme avec les livres I, VIII et XI-XXII, où il reconnaît d'ailleurs l'existence d'altérations. Quant aux dix autres livres de l'*Iliade*, huit (II-VII, IX, X) étaient originairement des chants distincts ou appartenant à d'autres poèmes, qui ont transformé l'*Achilléide* en *Iliade*, et les deux autres (XXIII, XXIV) sont des chants supplémentaires et postérieurs. Cette distribution diffère beaucoup de celle qu'adopte M. Croiset et s'accorde médiocrement avec ses principales idées. En particulier, elle a pour lui le tort de substituer, selon ses expressions, « un accroissement artificiel du poème à un accroissement organique et naturel ».

C'est la préoccupation de cette idée qui lui fait mettre à part deux autres critiques : M. Guigniaut, dont il apprécie beaucoup la *Notice sur Homère*[1], et auquel il ne paraît reprocher que d'avoir attribué au poète primitif un *plan*, transmis aux Homérides et suivi par eux dans leurs compositions; et Koechly, le disciple de Lachmann, qu'on est un peu surpris de rencontrer dans cette catégorie des systèmes intermédiaires. M. Croiset lui sait gré d'avoir soutenu « que le premier germe a dû être, non pas un poème à proprement parler, mais une série de chants détachés qui se reliaient les uns aux autres ».

Après cette rapide appréciation des principaux systèmes modernes, M. Croiset revient, comme il était naturel, sur son propre système, en insistant plus qu'il ne l'avait fait dans son analyse de l'*Iliade* sur ce qu'il appelle l'*accroissement organique*. Nous venons de voir que cette idée inspire une partie de ses jugements sur les tentatives qui ont été faites pour expliquer la formation du poème. Qu'entend-il au juste par là? Il nous l'a dit dans les préliminaires et surtout dans les conclusions de son analyse. Il y a eu primitivement un groupe de chants, composés par un poète d'un merveilleux génie, qui, ayant chacun une existence indépendante et sans être autrement enchaînés que par la suite des faits, ont mis en scène les moments principaux d'une même action. C'est là l'œuvre première. Par le succès qu'elle obtint, par sa supériorité sur toutes les autres productions poétiques passées ou contemporaines, par sa force dramatique et par une sorte de sève qu'elle avait en elle, elle suscita d'autres chants qui la développèrent et la complétèrent successivement, et c'est ainsi que ce principe intérieur de vie qui l'animait en vint à produire et à former ce grand corps qui est l'*Iliade;* c'est ainsi

[1] Publiée en tête du *Dictionnaire d'Homère et des Homérides*, de Theil et Hallez d'Arros.

que le poète primitif, « sans avoir fait un poème, a été le véritable fondateur du poème actuel ».

M. Croiset ne se dissimule pas que son hypothèse laisse plus d'un point indéterminé. « Cette conception, dit-il, est-elle susceptible d'une précision absolue ?... Quel était au juste le nombre des chants primitifs ? Quelle était l'étendue exacte de chacun d'eux ? A quelle date relative ont-ils été composés ? Autant de questions qui sont aujourd'hui et qui seront peut-être toujours un objet de recherches et de discussions. » Ce sont d'excellentes réserves, dont la justesse me semble évidente. Du reste, le système se tient; l'enchaînement en paraît logique et naturel.

Après les chants principaux viennent les chants secondaires, qui sont ou des chants de développement ou des chants de raccord. La différence entre les deux classes se saisit facilement. Les uns s'inspirent plus ou moins directement et librement de la pensée du maître; les autres sont nés de l'idée de rattacher au corps du poème des chants qui, originairement, n'en faisaient pas partie malgré leurs rapports avec le sujet. Ce double travail, exécuté principalement par les Homérides, s'explique par divers mobiles. Ils éprouvèrent le désir de contribuer à une œuvre si grande et si admirée, et, par suite, de la compliquer par de nouvelles inventions et de l'embellir par le merveilleux : de là, par exemple, le grand épisode de l'assaut dirigé contre le rempart du camp et une grande partie de l'Achilléide, la fabrication des armes, le combat des dieux, la lutte d'Achille contre les fleuves troyens. A mesure que le groupe grossit et apparut de plus en plus comme un ensemble, on sentit le besoin de le compléter. Plus l'*Iliade* grandit, plus elle attira les autres légendes sur la guerre de Troie et tendit à devenir une image abrégée de cette guerre : de là les catalogues du second livre et d'autres morceaux; plus aussi les chefs des principales tribus grecques établies en Asie durent tenir à y voir figurer leurs ancêtres : de là des additions comme certaines parties du rôle de Nestor, comme ce qui concerne Glaucus et Sarpédon. Enfin, à mesure que le poème recevait ces accroissements, on désirait lier plus étroitement entre elles les parties de ce grand ensemble, et ainsi devint de plus en plus sensible l'unité qui était en germe dans la conception première.

Dans le précédent article, je me proposais surtout d'examiner la valeur des arguments et des jugements de M. Croiset considérés en eux-mêmes : ce serait le moment d'apprécier le système et de voir jusqu'à quel point il avance la solution de la question homérique. Une discussion étendue ne serait pas ici à sa place; je me bornerai donc à indiquer rapidement ce qui me paraît essentiel.

IMPRIMERIE NATIONALE.

D'abord le principe du système, et ce qui en fait la nouveauté, donne lieu à quelques réflexions. Un groupe de chants à la fois connexes et indépendants, un poète qui les conçoit avec leur relation intime et met ainsi un germe d'unité dans son œuvre, mais qui n'a aucune idée d'une composition générale : ces distinctions sont assez délicates à saisir. M. Croiset admet que ce poète a fait dans les légendes relatives à la guerre de Troie un choix qui comprend une suite de faits et qui produira une série de chants : une pareille conception est au moins le commencement d'une idée de composition générale, et, comme un art incontestable de composition éclate dans chacun des chants particuliers, il semble assez naturel de ne pas refuser au poète de génie qui en est l'auteur le dessein de les unir entre eux par un lien plus étroit que l'ordre des faits racontés. Je ne crois pas fausser la pensée de M. Croiset; car il est persuadé que le premier livre de l'Iliade a été fait avant les autres, et, tout en maintenant l'indépendance du chant de la *Querelle*, il émet l'opinion que la seconde moitié du livre, œuvre postérieure du même poète, est née de l'intention de préparer d'autres chants qui doivent être composés d'après la donnée de la colère d'Achille. Il y a donc eu, d'après lui, sinon un plan, du moins un vague dessein de rattacher au premier fait qu'il raconte ceux qui en seront les conséquences. N'est-on pas forcé d'aller plus loin, et de penser, puisque les légendes étaient déjà faites, que ces conséquences, c'est-à-dire les revers des Grecs, la mort de Patrocle et celle d'Hector, se sont présentées nettement et tout de suite à l'esprit du poète?

J'ai déjà dit que j'étais depuis longtemps disposé à croire, comme M. Croiset, à une composition successive. Je me représente volontiers le poète portant avec lui sa pensée pendant tout le cours de sa vie, la complétant et en modifiant l'expression dans de nombreuses récitations qui n'étaient pas nécessairement identiques ni régulièrement ordonnées, et arrivant un jour à former de ses chants un ensemble qui se suit. Voilà pour moi la première cause de l'unité que M. Croiset reconnaît dans l'*Iliade*. L'objection la plus forte à cette hypothèse est encore une de celles que Wolf présentait avec tant d'esprit : comment supposer que puisse naître la pensée de composer un poème remarquable à la fois par son étendue et par son unité, si ces qualités ne doivent être perceptibles pour personne, si de longues récitations ne permettent pas que l'ensemble soit saisi par un même public? Or M. Croiset pense aujourd'hui, comme le pensait Wolf, que les récitations homériques ne dépassaient pas une mesure courte ou médiocre. Mais le fait n'est rien moins que prouvé. Pourquoi ces récitations n'auraient-elles pas gagné en longueur

à mesure que le poème lui-même se développait? M. Croiset voit dans les chants de Démodocos, au VIII[e] livre de l'*Odyssée*, le type exact des récitations faites par les aèdes : s'il y a là un témoignage des mœurs de l'époque homérique, il est naturel d'accorder la même valeur à la scène qui est dépeinte au livre suivant. Les convives d'Alcinoüs écoutent avec une insatiable curiosité les récits d'Ulysse, qui se continuent sans interruption pendant quatre livres entiers. Il y avait donc alors un public avide de longues narrations, et elles pouvaient se produire à la table des princes. Mais qui pourrait mesurer aujourd'hui la force d'attention des auditeurs de la poésie homérique et la puissance d'invention d'un Homère?

Quelle était l'étendue de ces longues récitations dont l'existence ne me semblerait pas impossible? Comprenaient-elles dès le temps d'Homère à peu près tout le poème actuel? En d'autres termes, l'*Iliade* est-elle l'œuvre d'Homère tout seul ou d'Homère et des Homérides venus après lui? C'est la seconde opinion qu'adopte M. Croiset, et c'est celle qui trouve le plus de faveur aujourd'hui, quelque difficulté que l'on ait à se représenter une école ou une confrérie de grands poètes se consacrant à l'achèvement de l'œuvre d'autrui. Admettons cette communauté de labeur poétique : quelle est la part du maître et quelle est celle des disciples ou des successeurs? Nous connaissons la réponse de M. Croiset. Voici l'image ingénieuse qui lui sert à résumer et à mettre sous nos yeux sa pensée :

> Le premier poète avait élevé de sa main puissante sur l'immense terrain de la légende trois ou quatre tours superbes pour marquer l'espace qu'il s'y était réservé; ses successeurs les relièrent peu à peu les unes aux autres, d'abord par d'autres constructions poétiques, plus richement décorées, mais moins simples et moins grandioses; puis par une simple muraille, destinée à fermer les intervalles qui restaient ouverts. Ainsi se forma avec le temps une enceinte continue, et la cité épique qui s'était constituée de cette manière fut appelée l'*Iliade*.

Les tours, seulement au nombre de trois ou quatre, ce sont les grandes scènes de l'action; les constructions plus richement décorées, ce sont les chants de développement; enfin la muraille représente les chants de raccord. La part d'Homère est donc très restreinte; beaucoup trop, à mon sens.

M. W. Christ est à la fois plus généreux et plus explicite. Il est aussi moins décidé. Faisant une édition de l'*Iliade*, il a regardé de très près le texte et a voulu essayer de déterminer l'âge relatif des nombreux morceaux dont il le croit formé. Dans ses *Prolégomènes*[1] il laisse, en

[1] Page 95 et suiv.

somme, une part considérable au poète primitif, puisque, sur six parties, qui représentent pour lui la division du poème par ordre de dates, il se montre disposé à lui en attribuer trois. Quant à la répartition du travail de composition, sans prétendre à une démonstration positive, il s'en tient, après quelques hésitations, à des idées qu'il résume, lui aussi, sous la forme d'une image empruntée à l'architecture. L'édifice de l'*Iliade* a deux principaux architectes. Le premier a élevé une construction simple, que le second a compliquée et achevée. Puis sont venus des architectes secondaires, au nombre de deux ou davantage, qui ont rempli les joints des grandes pierres avec des petites et ajouté des créneaux et des tourelles. Ces idées elles-mêmes ne sont pas définitives; car, dans les *Épilégomènes* qu'il publie à la fin de son édition, M. Christ propose une nouvelle distribution chronologique des quarante chants dont la réunion, d'après lui, a formé l'*Iliade*. Je ne serais pas surpris qu'il en proposât une troisième, s'il faisait une seconde édition, et je serais loin de l'en blâmer; je n'y verrais qu'une preuve de plus de sa sincérité; mais je me permets de conclure que le travail qu'il a entrepris est bien difficile et que les résultats en sont fort douteux. Pour ma part, sans nier qu'il y ait eu des altérations et des additions, et sans méconnaître les inégalités qu'on peut remarquer entre les diverses parties de l'*Iliade*, je me contenterai de répéter que l'œuvre du poète primitif me paraît beaucoup trop diminuée par M. Croiset. J'ajouterai que le problème de la formation de ce grand poème est vraiment insoluble. Évidemment il y a eu un premier état très différent de l'état actuel; comment s'est fait le passage de l'un à l'autre, c'est ce que personne ne saura jamais.

Seulement, on peut affirmer une chose, c'est que ce passage s'est effectué rapidement. Wolf et ceux qu'on peut appeler les Wolfiens, Lachmann en tête, attribuaient la constitution de l'*Iliade*, à peu près telle que nous la connaissons, à cette espèce de commission qui fut établie à Athènes par Pisistrate, si l'on en croit une scolie de Tzetzès. M. Croiset et M. Christ sont d'accord pour voir dans le travail de ces commissaires, non pas une réunion intelligente de chants qui équivaudrait à une composition, mais une simple rédaction, revêtue d'un caractère officiel et destinée à protéger le poème contre les désordres des récitations rapsodiques. En même temps que le premier publiait son édition de l'*Iliade*, M. de Vilamowitz-Möllendorff faisait paraître une étude minutieuse et approfondie sur la *Récension de Pisistrate*[1]. Il conclut hardiment

[1] *Philologische Untersuchungen*, siebentes Heft, 1884, pages 235-266.

que l'*Iliade* et l'*Odyssée*, dans leur état actuel, sont antérieures au tyran athénien.

Il faut donc remonter jusqu'aux Homérides et admettre que le poème était complètement achevé, au plus tard, un peu avant les Olympiades, vers le temps où il servait de centre aux épopées des premiers cycliques, moins d'un siècle après la date probable des premiers chants de l'*Iliade*. Or, s'il en est ainsi, une conséquence est à tirer d'un pareil fait. D'après l'observation de Wolf, dont nous avons plus haut reconnu la justesse, pour que l'ensemble du poème fût saisi par les auditeurs, il faut nécessairement supposer l'existence de grandes récitations : à quoi bon une vaste composition, si personne ne doit s'apercevoir de ses proportions ni de son unité? Dans quelles circonstances et de quelle manière ces récitations avaient-elles lieu? Était-ce, comme plus tard au Panathénée, dans des fêtes publiques et dans des concours dont l'institution avait pu être favorisée par l'abolition ou l'affaiblissement du pouvoir royal dans les cités grecques? Les Homérides avaient-ils une organisation particulière qui facilitait ces grandes récitations? Nous l'ignorons; mais, d'une façon quelconque, l'*Iliade* n'étant pas faite pour la lecture et la lecture n'étant pas alors possible, il fallait bien qu'elle fût récitée tout entière, car autrement son existence ne se comprendrait pas.

Maintenant, par qui fut fait cet arrangement définitif, auquel est liée l'idée d'une récitation complète? Il est bon de constater d'abord que, malgré quelques gaucheries ou quelques lacunes dans les liaisons et malgré l'infériorité de quelques morceaux, à tout prendre, cet arrangement est fort habile. Les fréquentes allusions qui établissent dans le détail des rapports entre les divers livres sont souvent très heureusement enchâssées et font corps avec les passages où elles se trouvent, et, en somme, l'unité est incontestable et l'ordonnance générale d'une grande beauté. A proprement parler, ce n'est pas un arrangement, c'est un remaniement qui a dû être fait par un poète ou par des poètes d'un remarquable talent. Y a-t-il eu un ou plusieurs remanieurs? Il n'est pas impossible que le poème, en s'accroissant, ait subi des remaniements partiels et successifs; mais nous n'en savons rien, et aucun fait, aucun indice certain n'autorise cette supposition. L'hypothèse la plus vraisemblable, celle qui explique le mieux l'harmonie qui unit à peu près toutes les parties de ce vaste ensemble, c'est que cette harmonie est l'œuvre d'un seul auteur. Mais alors, nous voici ramenés assez près des vieilles théories qui, s'appuyant sur des étymologies plus ou moins justifiées, donnaient au nom d'Homère la signification d'*assembleur* ou d'*arrangeur*, d'après le rôle qu'il aurait joué.

Telle est la nature de la question homérique. La critique, qu'elle sollicite et qu'elle attire, est souvent déçue et s'aperçoit qu'elle s'agite dans un cercle fermé. Il ne serait cependant pas exact de dire qu'après tant d'efforts elle n'a réussi qu'à revenir à son point de départ. Des savants tels que M. Maurice Croiset contribuent à marquer avec plus de précision les principales données du problème, et, s'ils n'en apportent pas la solution, ils ont le mérite d'intéresser davantage à ce difficile sujet par leurs vues ingénieuses ou par la suite de leur argumentation, surtout si, comme lui, ils y joignent le talent de l'exposition et l'attrait du style.

JULES GIRARD.

TIRYNTHE. LE PALAIS PRÉHISTORIQUE DES ROIS DE TIRYNTHE. Résultat des dernières fouilles, par Henri Schliemann, avec une préface de M. le professeur E. Adler et des contributions de M. le docteur W. Doerpfeld. Illustré d'une carte, de 4 plans, de 24 planches en chromolithographie et de 188 gravures sur bois. Un volume in-8°, Reinwald, 1885.

PREMIER ARTICLE.

De tous les livres de M. Schliemann, le mieux fait, ou le moins mal fait, comme l'on voudra, c'est celui qu'il a consacré à cette vieille cité de l'Argolide, Tirynthe, dont les murs, construits en blocs énormes, passaient, dans l'antiquité, pour l'œuvre des Cyclopes. Sans doute, comme tous les autres ouvrages du même auteur, celui-ci est composé de pièces et de morceaux; mais tous les morceaux en sont bons. Il y a d'abord une intéressante préface de M. Adler, l'architecte distingué qui a partagé avec M. Ernest Curtius la haute direction des mémorables fouilles d'Olympie. Pendant son séjour en Grèce, M. Adler a eu l'occasion de visiter Orchomène, Tirynthe et Mycènes; il avait donc qualité pour étudier l'architecture de cette période obscure et reculée que l'on est convenu d'appeler la période mycénienne, et pour en déterminer les caractères, pour comparer les uns aux autres des monuments qui lui ont tous passé sous les yeux et qu'il a examinés avec la compétence et le coup d'œil de l'homme du métier. A la suite de cet essai viennent le récit des travaux d'exhumation entrepris par M. Schliemann à Tirynthe

en 1876 et 1884 (chap. I), l'histoire et la topographie de Tirynthe (chap. II), puis la description des objets de pierre, de terre cuite et de métal recueillis dans ces tranchées (chap. III, IV et V), le tout rédigé par M. Schliemann lui-même. On reconnaît d'ailleurs sa manière habituelle aux renseignements qu'il croit devoir donner à ses lecteurs sur son installation à Nauplie, au *Grand hôtel des étrangers*, « où il avait deux chambres propres pour 6 francs par jour », et sur la vie qu'il menait pendant que, de concert avec M. Doerpfeld, il fouillait les ruines de Tirynthe. « Selon mon habitude, je me levais toujours de bonne heure, à trois heures trois quarts; j'avalais quatre grains de quinine, à titre de préservatif contre la fièvre, puis je prenais un bain. Moyennant 1 franc par jour, mon batelier m'attendait ponctuellement au port, à quatre heures du matin, afin de me conduire au large, où je me plongeais dans la mer pendant cinq ou dix minutes. Mon homme n'ayant point de marchepied, force m'était, pour remonter dans la barque, de grimper le long d'un aviron; mais une longue habitude m'avait rendu cette opération aisée et je m'en acquittais toujours sans dommage. Après le bain, je buvais toujours régulièrement, de grand matin encore, une tasse de café noir sans sucre, au café d'Agamemnon, où, quoique le prix de toutes choses se fût élevé dans d'énormes proportions, la tasse de café ne coûtait encore que l'ancien prix de 10 centimes. Un bon cheval de selle, qui me coûtait 6 francs par jour, m'attendait devant le café et, en vingt-cinq minutes, me menait à Tirynthe, où j'arrivais avant le lever du soleil et d'où je renvoyais ma monture chercher le docteur Doerpfeld. Nous déjeunions toujours vers huit heures du matin, pendant le premier repas de nos ouvriers. C'était dans l'antique palais de Tirynthe, sur une base de colonne, que nous faisions ce repas, consistant en *corned beef* de Chicago, dont mes excellents amis MM. J. Henry Schroeder et Cie, de Londres, m'avaient largement pourvu; nous y ajoutions du pain, du fromage de brebis tout frais, une couple d'oranges, le tout arrosé de vin blanc résineux [1]. »

J'arrête ici la citation, craignant de lasser la patience du lecteur, qui regrettera peut-être de ne pas trouver ici, ne fût-ce qu'en note, l'adresse de cette maison qui fournit aux archéologues du *corned beef* de si bonne qualité. Que l'on sourie ou non de tous ces détails un peu inattendus à cette place, on ne saurait s'empêcher d'admirer la prodigieuse activité de cet homme qui, beaucoup plus âgé que son compagnon et

[1] *Tirynthe*, p. 4.

touchant déjà à la vieillesse, était le premier levé des deux, le premier sur le chantier.

Quoique moins matinal que son chef de file, M. Doerpfeld ne perdait pas son temps. M. Doerpfeld est le savant architecte qui, chargé pendant quelque temps de la direction des fouilles d'Olympie, a si bien pris goût au pays et aux monuments que, depuis une dizaine d'années, c'est à peine s'il a quitté Athènes pour faire en Allemagne, en Angleterre ou en Italie quelques rapides voyages; lorsque M. Koehler est retourné à Berlin pour y prendre une chaire d'archéologie à l'université, c'est M. Doerpfeld qui lui a succédé comme directeur de l'École allemande. Depuis qu'il est arrivé en Grèce, il ne s'y est pas fait de fouilles d'une certaine importance qu'il ne les ait suivies ou qu'il n'en ait vérifié sur place les résultats. Associé ici par M. Schliemann à ses travaux d'excavation comme il l'avait déjà été à *Hissarlik* en 1882, il était mieux préparé que personne à conduire avec méthode la recherche sur le terrain et à en dégager, avec une sagacité prudente, les conclusions que comportent les faits observés. M. Doerpfeld était donc tout naturellement désigné pour décrire les constructions que supporte le plateau rocheux de Tirynthe, celles qui étaient apparentes, qu'ont vues et dessinées les explorateurs précédents, et celles, bien plus curieuses encore, qui ont été rendues au jour par la bêche et par la pioche des ouvriers de M. Schliemann. Dans une exposition des mieux ordonnées et des plus claires, il relève jusqu'aux moindres vestiges de ces ouvrages; il s'applique à en deviner la valeur et à en établir le sens; on suit ses remarques sur des plans dressés avec beaucoup de soin, qu'accompagnent des figures qui auraient pu, avec avantage, être plus nombreuses. Des bâtiments qui ne sont pas tous du même temps ont laissé sur le sol des traces qui ont dû paraître au premier abord très confuses; à force d'attention, il arrive à se reconnaître au milieu de ce dédale de murs, à distinguer des remaniements postérieurs l'édifice qu'il appelle *le palais de Tirynthe*. En écartant toutes ces additions, celles qui remontent à l'âge classique et celles qui descendent jusqu'à l'époque byzantine, il parvient à reconstituer un ensemble vraiment imposant, celui d'une résidence princière qu'enveloppe un puissant mur de fortification, résidence qui, par le caractère de ses dispositions principales, répond sensiblement à l'idée que l'on s'était faite, d'après l'*Iliade* et surtout d'après l'*Odyssée*, des demeures où le poète fait vivre ses héros, les Priam, les Nestor, les Ménélas et les Ulysse; mais ce plan réel, où n'entre aucun élément qui ne soit fourni par l'état des ruines, a une bien autre précision que les plans restitués

par conjecture sur les données éparses dans l'épopée; celle-ci suppose les choses connues; elle y fait allusion plutôt qu'elle ne les décrit au sens propre du mot. Il en est de même pour la décoration de ces bâtiments; le caractère général s'en laissait entrevoir, grâce à certaines indications des poèmes; mais on n'était pas toujours d'accord sur la signification qu'il convenait d'attribuer à telle ou telle épithète homérique. Aujourd'hui toutes les difficultés ne sont pas levées; cependant, à la lumière des découvertes récentes, le sens de plus d'un terme obscur s'est éclairé d'un jour subit; c'est ce dont plus d'un exemple curieux sera fourni par l'analyse détaillée que nous donnerons du livre.

La description que M. Doerpfeld a présentée dans le chapitre v est complète; plan, élévation et décoration de l'édifice principal, débris de construction postérieure, tout y est étudié; lorsqu'on arrive au terme de cet essai, on serait tenté de croire que l'habile architecte a épuisé le sujet qu'il s'était chargé de traiter. Ce n'est donc pas sans quelque surprise que l'on rencontre ensuite un sixième chapitre, encore signé de M. Doerpfeld et intitulé : *Les fouilles de l'année 1885*. Entrepris au printemps, les travaux de cette dernière campagne, qui ne laissent pour ainsi dire plus rien à faire aux explorateurs futurs, ont porté surtout sur l'enceinte fortifiée, tandis que ceux de l'année précédente avaient eu pour principal objet le déblayement du palais qui occupait toute la partie haute de la citadelle. Cependant enceinte et palais sont si près l'un de l'autre que l'on n'a pu opérer entre eux une séparation absolue. Dans le chapitre v, M. Doerpfeld avait déjà décrit et figuré les parties de la fortification qui étaient apparentes au-dessus du sol, et, d'autre part, lorsque ses ouvriers se sont appliqués à dégager les portions enfouies de l'énorme construction cyclopéenne, ils lui ont fourni les moyens de mieux établir le tracé des murs extérieurs du palais, tracé que, d'un côté tout au moins, les excavations précédentes avaient laissé assez vague. Enfin, en remuant à nouveau les décombres, en dégageant les galeries pratiquées dans l'épaisseur du rempart colossal, on a recueilli un certain nombre d'objets, fragments de crépis peints, tessons de vases, idoles de terre cuite, analogues à ceux qui avaient été antérieurement ramassés. Ainsi s'est imposée à M. Doerpfeld la nécessité de revenir sur ses pas, de reprendre, pour la corriger et la compléter, la description du palais et surtout celle du rempart et de ses dispositions si originales; quant aux petits monuments, MM. les docteurs E. Fabricius et Koepp se sont chargés de les étudier; mais, comme le premier a cru devoir en avertir le lecteur, ils ont été obligés de le faire en hâte, d'après les notes qu'ils avaient prises sur place, pendant

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'exécution des travaux, mais sans avoir sous les yeux ces débris, sur lesquels le gouvernement grec avait mis la main[1]. A la fin du volume, il n'y a qu'un de ces appendices dont M. Schliemann aime à enrichir ses ouvrages[2]. Celui-ci est court et intéressant; c'est une note de M. Helm, professeur à Dantzig, où le savant chimiste expose les résultats de l'analyse qu'il a faite de deux perles d'ambre, trouvées dans une des tombes de Mycènes, qui lui ont été envoyées par M. Schliemann, analyse d'où il conclut que ces perles sont faites d'ambre baltique. Cette constatation a son importance; elle prouve qu'au temps où les Phéniciens, comme l'atteste Homère[3], trafiquaient de l'ambre dans la mer Égée après l'avoir marié à l'or dans les bijoux qu'ils mettaient en vente, il y avait déjà des routes de commerce par lesquelles cette matière rare traversait toute l'épaisseur de l'Europe orientale pour arriver jusqu'aux rivages de la Méditerranée.

Ce bref résumé suffit à avertir le lecteur de l'importance des découvertes que nous aurons à faire connaître dans la suite de ces articles; on y devine aussi combien M. Schliemann a été près, cette fois, de remporter le seul triomphe qui lui ait été refusé jusqu'ici : peu s'en est fallu qu'il ne composât un livre qui fût d'une ordonnance régulière et vraiment satisfaisante. Lorsqu'il s'est décidé à entreprendre ses fouilles de 1885, pourquoi n'a-t-il pas eu le courage de surseoir à l'impression de son ouvrage, et, si celle-ci était commencée, de remettre au pilon les feuilles déjà tirées? C'était là un sacrifice que lui permettait de faire cette fortune qu'il emploie si bien au profit de la science et dont il a tenu à nous donner l'état, vers la fin de son autobiographie[4]. Il aurait dû

(1) *Tirynthe*, p. 326.

(2) Il n'y en a pas moins de douze à la suite du volume intitulé *Ilios*.

(3) *Odyssée*, XV, 469-454.

(4) On nous permettra de citer tout le passage, qui est vraiment curieux : « A mon dernier voyage en Angleterre et en Allemagne, j'ai entendu dire que, me laissant entraîner par l'ambition, je me ruinais en explorations archéologiques, au grand détriment de mes enfants, qui se trouveraient au dépourvu après ma mort; aussi me semble-t-il bon de rassurer mes lecteurs. Bien que je m'abstienne de toute spéculation, à cause des travaux scientifiques qui m'absorbent entièrement, et tout en me bornant à ne retirer de mes capitaux qu'un très faible intérêt, j'ai néanmoins 100,000 francs de revenu annuel, du fait de mes quatre maisons à Paris. J'ai de plus 150,000 francs de rente sur les fonds publics, ce qui me fait en tout 250,000 francs par an. Or, avec ce que me coûtent mes fouilles, je ne dépense pas plus de 125,000 francs par an, de sorte que, chaque année, je puis grossir mon capital d'une somme équivalente à mes dépenses. J'espère donc laisser à chacun de mes enfants une fortune qui leur permettra de continuer les explorations scientifiques de leur père, sans entamer leur capital. » (*Ilios, ville et pays des Troyens*, Paris, Didot, 1885, in-8°, p. 94.)

avoir ce courage et attendre quelques mois; son collaborateur et lui auraient eu alors tout loisir pour répartir et fondre dans une exposition d'ensemble tous les monuments, tous les faits fournis par les deux campagnes successives de fouilles. Les relevés faits avec tant de conscience par M. Doerpfeld auraient tous été reportés sur un plan général qui aurait eu un caractère définitif. Au contraire, étant donnée la résolution qu'a prise M. Schliemann de laisser subsister les parties rédigées et les planches dressées avant que le terrain eût dit son dernier mot, M. Doerpfeld a été contraint d'insérer, en tête du chapitre VI, un nouveau plan qui annule en partie les plans auxquels renvoie le chapitre précédent, ceux qui constituent les planches I, II et III.

M. Schliemann nous répondra que, lorsqu'on a fait des trouvailles comme celles que lui avait values, dès 1884, la citadelle supérieure de Tirynthe, on est pressé d'en saisir le public, et peut-être serait-ce se montrer sévère hors de propos que de ne pas comprendre et de ne pas excuser cette impatience.

« Romains, j'aime la gloire et ne veux point m'en taire, » pourrait dire M. Schliemann, comme le Cicéron de la tragédie. Nous aurions vraiment mauvaise grâce à nous en plaindre. C'est cet amour de la gloire qui a poussé M. Schliemann à entreprendre ses fouilles de Troie et de Mycènes, d'Orchomène et de Tirynthe, fouilles qui elles-mêmes en ont provoqué d'autres non moins fécondes à *Ménidi*, à *Spata*, à *Nauplie*, à *Vafio*, sur bien d'autres points encore de la Grèce continentale et des îles. A lui seul, M. Schliemann a plus fait pour élargir l'horizon des érudits de son temps que les gouvernements mêmes qui ont consacré les sommes les plus considérables à de grandes entreprises d'exhumation. Mycènes et Tirynthe n'ont pas livré, comme Olympie, des marbres travaillés par le ciseau de Pæonios, d'Alcamène et de Praxitèle; les artistes ne séjourneront guère dans les salles de musée que remplissent les monuments arrachés aux vieilles sépultures de l'Argolide et aux autres tombes à coupole qui datent du même temps; mais l'archéologue et l'historien y emploieront de longues heures à essayer de reconstituer cette civilisation de la Grèce primitive dont ils soupçonnaient à peine le caractère, avant qu'eussent éclaté ces mémorables découvertes; maintenant ils en ont devant eux et ils en touchent du doigt toute la dépouille, rangée dans ces vitrines où les séries ébauchées s'enrichissent et se complètent d'année en année; ce sont plusieurs siècles du passé de la race hellénique qui sortent des entrailles du sol et qui reparaissent au jour. Ces fouilles de M. Schliemann nous ont révélé des secrets plus oubliés et plus profondément cachés que

celles qui ont été faites sur les rives de l'Alphée; elles ont reculé davantage les limites de nos connaissances.

Dans ces conditions, il y aurait vraiment ingratitude et puérilité à chicaner M. Schliemann sur l'étrangeté de ses confidences et sur le décousu de ses livres. S'il tenait moins à la bonne opinion de ses contemporains, on ne le verrait pas, à près de soixante-dix ans, quitter, comme il vient de le faire, en plein mois de décembre, son bel hôtel d'Athènes pour aller camper, pendant plusieurs semaines, sur la colline venteuse d'*Hissarlik*, les pieds dans la boue de ces tranchées qu'il a voulu ouvrir à nouveau afin de forcer ses contradicteurs, amenés à ses frais sur le terrain, à y reconnaître et à y confesser leurs erreurs. S'il avait reçu cette éducation universitaire qui lui a manqué, peut-être aurait-il su mieux écrire et mieux composer ses livres; mais il n'aurait pas eu à y conter des trouvailles aussi surprenantes, parce qu'il n'aurait pas eu cette foi enthousiaste et aveugle en la véracité des poètes et des voyageurs de l'antiquité qui l'a servi si merveilleusement. Sachons donc le prendre tel qu'il est, avec ses défauts qui ne sont que l'envers et la rançon de ses qualités; ne lui cherchons pas querelle sur des vétilles, et, tout en le plaisantant parfois sur ses allures un peu bizarres, soyons-lui très reconnaissants de tout ce qu'il nous a donné, de tout ce qu'il nous a appris au cours de ces vingt-cinq années de fouilles où il a si vaillamment payé de son argent et de sa personne. C'est dans ce sentiment, très sincère et, à tout prendre, très respectueux que nous analyserons l'ouvrage où M. Schliemann expose les résultats des recherches qu'il a entreprises à Tirynthe et que nous résumerons les polémiques auxquelles a donné lieu, surtout en Angleterre, la publication de ce livre.

Georges PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Les Contes moralisés de Nicole Bozon, frère Mineur, publiés, pour la première fois, d'après les manuscrits de Londres et de Cheltenham, par Lucy Toulmin Smith et Paul Meyer.

L'auteur de ce livre, l'Anglais Nicole Bozon, frère Mineur, qui vivait, comme il semble, dans la première moitié du XIVe siècle, était resté jusqu'à ce jour tout à fait inconnu. On peut dès l'abord s'en étonner, car il a laissé divers écrits, les uns en prose, les autres en vers. Mais ses vers et sa prose sont dans une langue que tous les clercs de son temps, et particulièrement les religieux, tenaient en très grand mépris. N'ayant donc pas lu ses écrits, qu'il n'avait pas faits pour eux, ses confrères ont dû tout naturellement omettre de consigner son nom dans les annales de leur ordre. C'est pourquoi Wadding et Sbaraglia ont, plus tard, ignoré qu'il eût vécu.

Mais que peut-on augurer quant à la fortune des livres? Si Mlle Lucy Toulmin Smith et M. Paul Meyer se sont aujourd'hui si diligemment employés tant à publier qu'à commenter les *Contes* de Nicole Bozon, c'est précisément parce que ce Mineur peu lettré, certainement frivole, les a composés dans l'idiome mondain de son pays et de son temps, un français très corrompu, mais d'autant plus intéressant pour les philologues. S'il les avait rédigés, comme il convenait, comme il le devait à sa robe, en latin, ils n'auraient probablement jamais vu le jour.

Ils n'ont pas, en effet, un notable mérite. Bozon a peu d'instruction et moins d'esprit. Il est honnête, disent les éditeurs : oui, honnête et même bon homme; ce qui ne l'empêche pas de donner d'assez dures leçons aux laïques, dans un livre écrit pour eux. Ce qui lui manque surtout, c'est l'originalité. Les éditeurs le reconnaissent d'abord dans une remarquable préface, qui ne saurait être trop recommandée, et ils le prouvent ensuite dans une longue série de très savantes notes où tous les paragraphes du texte sont successivement commentés. Bozon est donc vraiment un compilateur. Mais l'ont été, comme lui, tous ceux de ses contemporains (ils sont nombreux) qui nous ont laissé de semblables morales en action. Il ne compile pas, d'ailleurs, en vulgaire copiste, transcrivant un mot après un mot. Il amplifie quelquefois, le plus souvent il abrège les narrations qu'il emprunte. Combien d'autres se sont épargné cette peine de changer quelque chose à ce qu'ils trouvaient bon de piller! Avait-on au moyen âge une claire notion de ce que nous appelons aujourd'hui la propriété littéraire? J'en doute, quand je vois un nouvel interprète des *Sentences* ou des *Catégories* reproduire

littéralement toute une suite d'arguments extraits de commentaires justement renommés; quand j'entends un prédicateur réciter en chaire des fragments de sermons, quelquefois même des sermons entiers, qui, peu d'années auparavant, ont obtenu, prononcés par un autre, un succès mérité. Nous avons déjà signalé bon nombre de ces larcins. M. Meyer nous donne ici l'occasion d'en dénoncer plusieurs autres.

Bozon ayant rapporté un des contes plaisants qui sont devenus la matière du *Médecin malgré lui,* M. Meyer indique une autre narration de la même bouffonnerie, qu'on lit dans un sermon de Jacques de Vitry. N'a-t-il pas connu celle-ci : « On lit qu'une femme et son mari revenaient du marché. Devant eux passe un lièvre qu'ils veulent prendre, mais qui leur échappe. Le mari dit alors : « Ce lièvre était gras; si nous l'avions « pris, nous l'aurions mangé rôti, avec des oignons cuits dans sa graisse. « — Je l'aime mieux au poivre, » répondit la femme. — Il est meilleur, « répliqua le mari, rôti comme je l'ai dit. — Non, dit la femme; je « n'en veux manger qu'au poivre. » Après qu'ils se furent longtemps querellés sur ce lièvre qu'ils n'avaient pas, le mari, pour châtier l'entêtement de sa femme, la battit bel et bien. Alors elle imagina de se venger, et, ayant appris que le roi était gravement malade, elle dit à ses serviteurs : « J'ai un mari qui est très bon médecin, mais, pour faire qu'il « vienne en aide à quelqu'un, il faut l'effrayer et le battre. » On le conduit vers le roi, on le prie de le guérir, il jure qu'il n'est pas médecin, et il est proprement battu. » M. Meyer nous répond sans doute qu'il connaît parfaitement ce texte du conte; que nous venons de traduire, abrégeant la fin, le passage par lui signalé de Jacques de Vitry. Eh bien, non, ce n'est pas à Jacques de Vitry que nous venons de faire l'emprunt de ce texte; c'est à Guibert de Tournay, son plagiaire effronté [1].

M. Meyer fait remarquer, un peu plus loin, qu'une autre anecdote, assez mal racontée par Bozon, l'est beaucoup mieux par le même Jacques de Vitry : « Un père avait un fils auquel il avait donné tout son bien. Il arriva qu'un jour, devenu vieux, il pria son fils, ayant soif, de lui verser à boire. « Je n'ai, dit le fils, que cinq tonneaux de vin. — « Eh bien, dit le père, donne-moi du premier. — Non, parce qu'il est « doux. — Donne-moi donc du deuxième. — Non, parce qu'il est rosat. « — Du troisième. — Non, parce qu'il est ferrugineux. — Du qua- « trième. — Non, parce qu'il est vieux. » Le cinquième tonneau contenait un vin faible, couvert de fleurs, et cependant le fils n'en voulut pas donner à son père. » Oui, c'est bien ainsi que Jacques de Vitry conte

[1] Mss. lat. 9606 de la Bibl. nat., fol. 36 v°.

cette historiette; mais nous l'avons traduite littéralement d'après un autre, d'après Guy d'Évreux [1].

Bozon a, répétons-le, beaucoup plus de vergogne; il ne copie jamais servilement, et, s'il avait nommé tous les auteurs auxquels il a pris quelque chose, on n'aurait assurément rien à lui reprocher.

Mais, s'il les avait nommés, il aurait dispensé les éditeurs de les rechercher et nous aurait ainsi frustrés d'un excellent travail, qu'on peut appeler sans emphase une des œuvres les plus estimables de la critique contemporaine.

Peut-on humblement demander la permission de joindre quelques notes à celles des doctes éditeurs? On n'a certes pas le dessein de les contredire; mais on croit utile d'indiquer encore quelques textes dont Bozon s'est peut-être servi. D'ailleurs toutes les formes des contes moraux sont à signaler, avec les réflexions que ces contes inspirent à ceux qui les rapportent. Ce sont là de précieux documents pour l'histoire des idées et des mœurs.

Un saint homme pleurait. On lui demande pourquoi. Dieu, dit-il, m'avait constamment jusqu'alors gratifié de quelque maladie ou de quelque autre « grevance », et, depuis un an, aucun malheur ne m'est advenu. Hélas! Dieu m'oublie (p. 120). M. Meyer dit n'avoir pas trouvé la source de cet exemple. Le voici sous une autre forme. Sept écoliers de Paris habitaient la même maison. Tous tombent malades et s'alitent, hormis un, qui soigne les autres. Eux guéris, celui que le mal n'avait pas atteint fond en larmes. Pourquoi, dit-il à ses amis, Dieu ne m'a-t-il pas visité comme vous? *Flagellat Deus*, comme l'enseigne l'apôtre, *omnem filium quem recipit*. Et, pour aller chercher lui-même ce châtiment que Dieu lui avait refusé, soudain il quitta ses amis et se fit moine [2]. Il alla s'enfermer, dit un autre conteur, à Clairvaux [3].

Le goût de la souffrance n'est pas naturel. Aussi n'était-il pas, au moyen âge, très répandu, même parmi les moines, et nous pourrions en citer plusieurs qui l'ont blâmé. On ne s'étonne pourtant pas qu'une piété vive ait poussé de tristes ascètes à maltraiter leur corps, et qu'ils aient joui de la douleur, la croyant méritoire. Mais on s'attend moins à voir des clercs louer les douceurs de la vie laïque et, par exemple, glorifier, même dogmatiquement, le mariage. Assurément ils ne le font pas tous. L'annotateur de Raymond de Penafort, Guillaume de Rennes, dit du mariage que c'est un sacrement institué pour les gens qui sont

[1] Mss. lat. 15966 de la Bibl. nat., fol. 58. — [2] Mss. lat. de la Bibl. nat., n° 14798, fol. 427. — [3] Mss. lat. de la Bibl. nat., n° 13587, fol. 190.

moralement de basse condition, à proprement parler les infirmes. Bozon n'est pas de cet avis. « Nostre Seignur ne veot pas, dit-il, nestre de virgine tant qe ele entrast le ordre de matrimonie » (p. 163). C'est la remarque qu'avait faite longtemps avant lui, dans les mêmes termes, le frère Prêcheur Henri de Provins : *Beata Virgo, regina paradisi, fuit desponsata, nec Dominus voluit nasci de ea antequam esset in matrimonio* [1]. Il y a lieu toutefois de noter que les deux religieux ne tirent pas des mêmes prémisses une aussi ferme conclusion. Mariez-vous donc, s'écrie vivement Bozon, qui paraît regretter de n'avoir pas fait ce qu'il conseille. S'il vous plaît de vous marier, dit Henri, ne vous engagez pas trop vite, sans avoir prévu que vous allez courir de grands périls. A Paris surtout. Et le voilà déclamant à cœur joie contre les robes traînantes, les faux cheveux, les cornes et les cornettes des femmes de Paris. Déclamation banale : à Paris, la ville des étudiants, les femmes ont eu, durant tout le moyen âge, un très mauvais renom. On disait :

Femina casta, securis acuta cliensque fidelis;
Hæc tria Parisius nunquam vel raro videbis [2].

Bozon a cela de commun avec la plupart des prédicateurs de son ordre qu'il malmène sous tout prétexte les évêques, les seigneurs, leurs baillis, les riches bourgeois, prenant contre eux la défense des pauvres gens, par eux, dit-il, artificieusement volés ou brutalement opprimés. A propos des évêques il ne pouvait manquer (p. 115) de citer cette lettre célèbre : « Le prince des ténèbres aux princes de l'Église, salut. Soyez bien vivement remerciés de nous envoyer autant d'âmes qu'il vous en est confié. » M. Meyer nous en fait connaître quatre autres textes, peu différents les uns des autres. Mais qui les lui a fournis? Quatre religieux : deux dominicains, Vincent de Beauvais et Thomas de Cantimpré; un franciscain, Salimbene; un cistercien, Eudes de Cheriton. Ces religieux devaient croire authentique une lettre où se trouvait si fortement exprimée leur commune opinion sur les chefs de l'Église séculière. A leur témoignage M. Meyer en aurait pu joindre un cinquième, celui du Mineur Jacques de Lausanne reproduisant dans un sermon, presque sans y rien changer, le dire du Prêcheur Thomas [3]; et un sixième, celui d'un *Sermo paratus*, où la morale du récit est ainsi clairement déduite : clercs séculiers, ayant charge d'âmes, abdiquez vos bénéfices, entrez en

[1] Manuscrits lat. de la Bibliothèque nationale, n° 16481, fol. 61. — *Histoire littéraire de la France*, tome XXVI, p. 419.

[2] Mss. lat. de la Bibl. nat., n° 8247, fol. 127.

[3] Mss. lat. de la Bibl. nat., n° 14799, fol. 222.

religion, ou vous serez tous damnés[1]. C'est bien encore un religieux qui donne ce prudent conseil. Et l'on ne voit pas que les séculiers aient mis en doute la réalité de l'injurieuse missive. C'est qu'on ne discutait pas alors sur ces choses-là. Critiquer les contes faits par un autre, n'aurait-ce pas été l'autoriser à critiquer ceux qu'on faisait soi-même? On ne critiquait rien, mais on ne répétait pas les malveillants propos de ses ennemis. Ou, quand on les répétait, c'était en les modifiant de manière à détourner l'injure. Ainsi Jacques de Vitry, prêtre parisien, rapporte, citant la lettre, qu'elle fut jadis écrite, dit-on, à certains prélats du royaume de Sicile[2]. Voilà tous les autres prélats mis à couvert.

Quant aux riches bourgeois, Bozon les compare à des porcs, qui, vivants, ne font rien, ne servent à rien, mais sont, après leur mort, de grand prix : « Après la mort sourde le prou de ly » (p. 141). L'âne, au contraire, travaille durant tout le cours de sa misérable vie, et « de sa mort nul gayn de vient ». Voilà le pauvre paysan. C'est là ce que dit aussi Robert de Sorbon, mettant en parallèle, non le porc et l'âne, mais le porc et la brebis. Nous citons : « Je dis que tous les usuriers, tous les avares, qui détiennent le bien d'autrui, sont des voleurs, et que le prévôt de l'enfer les saisira comme voleurs à l'heure de leur mort, pour les conduire à ses fourches patibulaires. Ils ont maintenant la main tenace; rien ne s'en échappe; mais, dès qu'ils seront morts, on ouvrira leurs caisses jusqu'alors fermées et l'on en tirera l'or et l'argent qu'ils chérissaient comme leurs entrailles. Je les compare à des porcs qui sont, quand ils vivent, de grande dépense. Un porc coûte beaucoup à qui le nourrit et cependant il n'est, vivant, d'aucun profit; bien plus, il souille la maison. La brebis, au contraire, est de petite dépense. Elle mange de l'herbe; ce que le porc ne fait pas. Elle donne du lait et de la laine, tandis que le porc ne donne rien. Mais le porc mort vaut beaucoup[3]. » Bozon n'a pas cet entrain oratoire, c'est un moraliste plus calme. Cela ne veut pourtant pas dire qu'il soit moins rigide.

Il ne peut, ayant mal parlé des bourgeois en général, se taire sur les usuriers. Mais il emprunte à peu près tout ce qu'il dit sur leur compte. « Cum le siecle est ore bestornee! Jadis estoyt custume en terre, si com nous trovoms en escrit qe a peyne fust trové un usurer en un citee » (p. 35). Il a donc lu cela, dit-il, dans un écrit. Quel est cet écrit? Il ne le nomme pas. Mais nous le connaissons; c'est le *Verbum abbreviatum* de Pierre le Chantre; et voici le curieux passage que Bozon a traduit

[1] *Sermones parati*, serm. 125. — [2] Mss. lat. de la Bibl. nat., n° 17509, fol. 4 v°. — [3] Mss. lat. de la Bibl. nat., n° 15971, fol. 128 v°.

à sa manière : « Anciennement on trouvait à peine un usurier dans une ville entière, et il se cachait, ne prêtait qu'aux pauvres, en secret, après les avoir fait jurer de ne rien dire. Et si par hasard il s'élevait contre lui quelque fâcheux soupçon, on appelait sa maison la maison du diable; sa vigne, son puits, son champ, la vigne, le puits, le champ du diable; et personne, à la messe, ne lui donnait le baiser de paix. On ne venait pas dans sa maison lui demander du feu, on n'avait aucun commerce avec lui, les enfants eux-mêmes fuyaient à son approche et se le montraient du doigt. Tant l'usure était alors réputée un détestable vice! Mais aujourd'hui, à notre honte,

Fiunt ista palam, cupiunt et in acta referri[1].

Hélas! ces hommes abominables sont devenus les familiers des princes, des prélats, leur ayant prêté de l'argent pour faire de leurs fils d'autres prélats, d'autres princes[2]. . . »

Bozon n'est pas, comme Pierre le Chantre, un lettré; il ne cite pas à tout propos Juvénal, Horace, Virgile et Lucain. Nous ne le lui reprochons guère. Ce que nous lui reprochons, c'est de n'avoir pas introduit dans son livre plus de narrations, plus d'exemples. Ces exemples, bien qu'ils ne soient généralement dignes d'aucune confiance, sont presque toujours instructifs. Le gros livre d'Étienne de Bourbon, auquel M. Meyer renvoie plus d'une fois, n'est certes pas d'un homme ingénieux et d'un écrivain élégant; mais on y trouve un très grand nombre d'anecdotes plaisantes. S'il les raconte mal, c'est qu'il manque d'esprit; mais cela n'empêche pas qu'il fournisse souvent à l'historien, sans en avoir le dessein, des renseignements très utiles. De même les *Illustria miracula* de Césaire d'Heisterbach nous en apprennent plus que bien des chroniques sur les usages et les préjugés, les manières de vivre et de penser du XIIIe siècle. Tous ces miracles sont, bien entendu, des contes à dormir debout; mais le narrateur met en scène, quand il en fait le récit, des personnes réelles, qu'on voit dans leurs logis, dans leurs châteaux, dans leurs cellules, pratiquant leurs métiers, s'acquittant de leurs devoirs civils ou religieux, voyageant avec ou sans équipage, conversant avec ou sans esprit, enfin agitant diverses questions qui, sans doute, ne nous intéressent plus, mais sur lesquelles nous sommes très curieux d'avoir leur opinion. Bozon, peut-être moins crédule que Césaire, a préféré les fables aux narrations. Nous le regrettons. Nous avons d'autant plus à le regretter qu'il n'a pas toujours choisi, pour les reproduire, les

[1] Juvénal, lib. I, sat. II. — [2] Petri Cantoris *Verbum abbrev.*, cap. L.

meilleures formes de ces fables; nous voulons dire celles où se voit la plus forte empreinte des opinions, des mœurs du temps.

Voici, par exemple, la fable du soleil ayant formé le dessein de se marier. Comment Bozon nous la conte-t-il? En deux mots (p. 113), plus brièvement encore que Phèdre et que Marie de France. Envoyés à la recherche de quelque grande dame, les émissaires du soleil vont trouver la Destinée, et celle-ci leur montre que le mariage projeté ne peut que leur être dommageable. C'est là tout. Et pourtant quelle meilleure occasion pouvait-il avoir, ce religieux ami des pauvres, de manifester ses sentiments hostiles aux puissances du siècle? Écoutons Jacques de Vitry : « Combien fous sont les gens qui bondissent de joie quand il naît des fils à leurs maîtres. Non, la pluralité des maîtres n'est pas chose dont il faille s'applaudir. On dit que le dieu Soleil, celui qu'on appelle Phœbus, donna le jour, ayant pris femme, à un autre Soleil. Or, tandis que beaucoup se réjouissaient d'avoir deux Soleils, la Terre pleurait, et, comme on lui demandait pour quel motif elle ne prenait pas part à l'allégresse commune, elle répondait : « Un seul Soleil me desséchait quelquefois à ce point que je ne pouvais rien produire. Combien plus vont me dessécher deux Soleils et me rendre stérile [1] ! » Cela certes est suffisamment clair et vif. Eh bien, Guibert de Tournay, copiant, selon sa coutume, Jacques de Vitry, énonce encore plus fermement la moralité de l'apologue: *Hodie sic: quot filii, tot domini* [2]. Bozon n'a pas de ces mots-là.

Citons encore une fable, celle du Renard et de la Colombe. Bozon la conte assez agréablement, d'après Marie de France (p. 84). Tout autre est le récit de Jacques de Vitry. L'oiseau que le renard essaye de séduire n'est plus une colombe; c'est une mésange, qui feint de le croire et se moque de lui. Mais où les deux fables diffèrent surtout, c'est à la moralité finale. Ne vous fiez pas, dit simplement Bozon, aux gens qui vous engagent à pécher en vous disant que cela vous sera facilement pardonné. Soit! Mais quels sont ces séducteurs? Ce sont, s'écrie Jacques de Vitry, ces clercs frauduleux, ces exécrables prêtres, *pessimi sacerdotes*, qui, s'approchant des femmes, des jeunes filles, et leur parlant d'abord sur le ton d'une affectueuse piété, en viennent bientôt à leur adresser les tendres avis d'une galante sollicitude, et puis enfin, par des attouchements familiers, les excitent, les entraînent à commettre le péché dont ils deviennent les complices [3]. Nous n'osons pas littérale-

[1] Mss. lat. de la Bibl. nat., n° 17509, fol. 106 v°. — [2] Mss. lat., n° 9606, fol. 28. — [3] Mss. lat. de la Bibl. nat., n° 17509, fol. 22 v° et 3529 A, fol. 84 v°.

ment traduire ce passage ; nous n'osons pas même en reproduire le texte latin, quoique le latin ait, dit-on, le privilège de braver l'honnêteté.

Nous avons assez fait comprendre que les *Contes moralisés* de Bozon n'ont pas le même intérêt que plusieurs autres petits livres composés dans le même dessein et sur le même plan. Qu'en tirer pour l'histoire? Presque rien. Mais la société savante qui les a publiés s'inquiète moins de procurer des documents aux historiens que des textes aux linguistes, et, comme le démontrent clairement les éditeurs, le français barbare de ces *Contes* mérite d'être particulièrement étudié.

B. HAURÉAU.

Sur les Registres inédits du laboratoire de Lavoisier.

PREMIER ARTICLE.

Nous possédons treize Registres du laboratoire de Lavoisier, déposés actuellement par M. de Chazelles dans les Archives de l'Institut. Ces Registres décrivent une partie des expériences qu'il a faites entre les années 1772 et 1788 : ils offrent un grand intérêt parce qu'ils nous font connaître les procédés de travail de Lavoisier et la marche de son esprit, je veux dire les degrés progressifs de l'évolution de sa pensée intérieure. Ils fournissent en même temps des renseignements intéressants sur l'état des connaissances et la nature des appareils employés à cette époque. Tels sont les motifs qui m'ont décidé à faire une étude intrinsèque de ces Registres.

Une remarque essentielle doit être présentée d'abord, afin de bien marquer le caractère du travail que j'entreprends et de prévenir toute fausse interprétation. En général nous ne connaissons la pensée d'un savant que sous sa forme arrêtée et définitive, au moment où l'auteur a cru pouvoir la mettre sous les yeux du public. C'est dans ces conditions que nous la comparons avec celle des autres savants contemporains. Et il n'est pas utile, pour les hommes ordinaires, qu'il en soit autrement. Cependant, quand il s'agit d'hommes de l'ordre de Lavoisier, il peut être intéressant de pénétrer dans les développements et tâtonnements successifs de leur élaboration intellectuelle. Mais il serait fort injuste de prétendre tirer de ces tâtonnements mêmes des critiques contre la méthode ou contre l'œuvre définitive : nous mettons ici à nu une phase de

leurs idées qui reste voilée dans la biographie des autres savants; elle intéresse surtout l'histoire de la psychologie scientifique, plus que celle des découvertes accomplies.

Je décrirai d'abord l'état actuel des Registres, leur disposition matérielle et leur distribution générale; puis j'en indiquerai sommairement le contenu, en relevant spécialement les indications de vues personnelles qui s'y trouvent signalées de temps en temps.

Ces Registres constituent, je le répète, treize volumes petit in-folio, dont douze reliés et un cartonné. Les huit premiers sont reliés en veau couleur marron, avec tranche rouge, jusqu'au neuvième inclusivement; le dos est couvert de fleurons dorés, soigneusement dessinés et qui rappellent la fleur du chardon. Les fleurons des divers Registres sont analogues, mais non identiques; ce qui montre que les Registres n'ont pas été reliés simultanément et avec les mêmes fers, mais probablement fabriqués chaque année; les dessins dorés de la tranche des couvertures offrent également de légères variantes.

Les trois volumes suivants (X, XI, XII) portent, au lieu de cette fleur, des dessins en forme d'arc, dont le dos est tourné vers le haut et qui sont soutenus par des figures triangulaires. Le dernier (XIII) seul, plus négligé, n'a pas de dorures. Les fleurs ont la tête en haut dans les Registres, sauf V et VII, dont la tête est en bas; peut-être parce que le Registre, commencé dans un sens, puis abandonné, a été repris plus tard par l'autre bout.

Il en a été ainsi assurément pour le Registre VII, consacré dans sa partie principale à des expériences de calorimétrie, mais qui avait été commencé de l'autre côté, en vue d'expériences sur la tension des vapeurs. Ces détails ne sont pas sans intérêt, au point de vue de l'emploi qui a été fait des Registres et des conditions où ils ont été écrits et conservés.

Les reliures actuelles existaient déjà au moment de l'achat des Registres et avant qu'ils eussent servi, comme on peut s'en assurer par l'examen des écritures qu'ils renferment. En effet aucune ligne écrite n'est coupée, contrairement à ce qui arrive d'une façon à peu près inévitable dans les reliures faites après coup. En général l'écriture s'arrête un peu avant la tranche, qui en marque la limite; cependant, par accident, quelques mots trop prolongés ont dû être achevés en inclinant l'écriture qui s'abaisse vers l'extrémité de la ligne. La chose arrive de temps en temps pour le mot *grains*, ajouté au-dessus des chiffres qui expriment les pesées (t. XII, fol. 181, 183, et *passim*). Je citerai encore (t. XI, fol. 110) le mot *ramollissement* et (t. XII, fol. 133) le mot *fermentation*. Une autre

preuve peut être tirée des mots inachevés, dont la dernière syllabe est transcrite soit au-dessus de la même ligne, par exemple $\frac{bère}{rever}$ (t. IV, fol. 118), soit au commencement de la ligne suivante, par exemple *inflamma — ble* (t. IV, fol. 150). Mais ces sortes de renvois de syllabes sont excessivement rares dans les Registres.

Le nom du papetier figure une seule fois, sur une étiquette intérieure apposée sur la couverture du dernier volume, qui porte :

« Chaulin m[d] papetier des Bureaux du Roi, successeur de M. Dubois, rue S[t] Honoré, au coin de celle d'Orléans. »

Le premier volume renferme à l'intérieur de la couverture et au centre, sur un petit carré imprimé et collé, les armes de Lavoisier; la gravure est signée « de la Gardette fecit ». Sauf en ce dernier point et en ceci qu'elle ne porte pas les mots : *Ex libris de Lavoisier,* elle est conforme à la gravure donnée par M. Grimaux (*Lavoisier,* p. 194). J'ai eu occasion d'en voir d'autres exemplaires dans des ouvrages provenant de la bibliothèque de Lavoisier et qui appartiennent aujourd'hui à des amateurs.

Passons à l'examen général des titres et des dates des Registres.

Tous, à l'exception de celui qui est cartonné, portent au verso de la feuille de garde des indications de nombre et d'année; par exemple : « Tome troisième, du 25 mars 1774 au 13 février 1776. » — Un des volumes qui répondent à ces indications de nombre manque, le second : le volume cartonné est en plus, non numéroté. Le volume perdu aurait, suivant une tradition dont je ne saurais garantir l'authenticité, été prêté à Arago et ne se serait pas retrouvé dans ses papiers. Mais toutes ces indications de nombre et de date générale n'ont qu'une valeur relative; elles ont été ajoutées après coup, et probablement postérieurement à la mort de Lavoisier, sur ce qui a été retrouvé de ses papiers et de ses instruments, à la suite des transports, séquestres et aventures diverses auxquels ils ont été exposés et lorsqu'ils ont été restitués à sa veuve. Ce qui montre qu'il en est ainsi, c'est que les indications de nombre et de date sont faites par à peu près : pour certains volumes (les tomes VII et XII, par exemple), elles ne répondent pas fidèlement au contenu même du volume. Il est difficile d'admettre que de telles inexactitudes aient été commises par Lavoisier lui-même, ou sous sa dictée.

Plusieurs Registres contiennent des expériences faites la même année et à des époques simultanées, ce qui se remarque particulièrement pour l'année 1776, qui figure dans les Registres IV, V, VII, VIII, IX, comme si ces registres avaient été écrits dans des lieux différents : le fait est même incontestable pour Paris (IV) et pour Montigny (VIII).

Dans d'autres cas, il semble que certaines séries d'expériences aient

été consignées sur un Registre à part; ce qui est évident pour les essais relatifs à la formation du salpêtre (Registre cartonné), pour les expériences faites sur les poudres (IX), pour les préparations relatives au cours de Bucquet (V), pour la description des machines destinées à déterminer la composition de l'eau (X). Un Registre consacré au début à une série d'expériences a servi fréquemment à en inscrire d'autres (IX par exemple). Dans certains cas, une ancienne série a été complétée par des essais faits sept ou huit ans après, sur les versos restés blancs et sur le bas des pages. Des tables générales pour la réduction des mesures vulgaires en décimales et pour la composition de l'eau ont été intercalées dans le tome I, qui est consacré à l'année 1773; or les dernières de ces tables sont datées expressément de 1784.

L'intercalation des tables précédentes en 1784 sur le Registre de 1773 et divers faits analogues montrent que la plupart des Registres demeurèrent sous la main de Lavoisier, dans son laboratoire ou dans son cabinet de travail, pendant toute la durée de sa vie; autrement on ne comprendrait pas qu'il eût inséré ainsi sur un ancien volume des tables d'usage courant.

Tous ces incidents répondent aux pratiques communes d'un savant, rédigeant pour lui-même les expériences faites chaque jour, et le faisant dans un Registre de notes qu'il se réserve de classer et de débrouiller plus tard, lorsqu'il se décidera à imprimer ses résultats définitifs.

Occupons-nous maintenant des procédés de rédaction des Registres.

Une première rédaction était faite par Lavoisier, suivant l'usage ordinaire des chimistes, en utilisant des indications extemporanées, prises pendant le cours même des expériences sur des feuilles volantes, dont beaucoup se trouvent intercalées entre les pages mêmes du Registre correspondant. Ces feuilles sont de toutes grandeurs et dimensions; parfois on a utilisé des bouts de papier, le verso blanc de lettres commencées, ou de lettres écrites par d'autres personnes, des fragments de cartes à jouer, etc.; on sait que celles-ci ont été employées autrefois et jusque de notre temps dans les laboratoires, à cause de leur rigidité et de leur poli, pour opérer certains mélanges ou projections. Lavoisier utilisait donc, pour prendre des notes et exécuter des calculs, tout ce qu'il avait sous la main. Ces brouillons volants sont écrits d'ordinaire à l'encre, rarement au crayon.

Revenons maintenant aux Registres eux-mêmes et à leur composition générale. Un seul, le premier, renferme une table méthodique des sujets qui y sont traités, table inscrite sur les premiers folios, qui avaient été réservés à dessein. Il semble qu'elle ait été exécutée en vue d'une im-

pression. Presque tous les Registres sont numérotés par folios, à l'exception des tomes VIII et XII, qui le sont par pages. En général l'expérience, avec sa date et son titre, est inscrite au recto, et les calculs et déductions, faits après coup, au verso; quelques-uns de ces calculs ont été ajoutés plusieurs années après. La description de l'expérience même continue d'ordinaire de recto en recto, en ménageant les verso, quoiqu'il y ait plusieurs cas où elle est décrite à la suite, de recto à verso, suivant l'usage courant des écritures ordinaires.

Les titres particuliers des expériences donnent lieu à des remarques très dignes d'intérêt. En effet, ils sont inscrits dans les premiers volumes conformément au langage du temps; puis, à une époque postérieure de douze à seize ans, la main de Lavoisier ou celle d'un inconnu a transcrit à côté les titres des mêmes sujets, dans le langage de la nouvelle nomenclature chimique. Par exemple, à côté des mots *huile de vitriol* ou *acide vitriolique*, dont Lavoisier s'est servi jusqu'en 1787, on a inscrit *acide sulfurique*. Parfois le premier titre a été rayé et on a mis le nouveau au-dessus; d'autres fois cette radiation a été partielle. Ainsi au tome IV, fol. 128, figure le titre : *Sucre et acide nitreux;* les lettres *eux* du dernier mot ont été rayées et remplacées par *ique;* ce qui ne peut être que postérieur à l'époque (vers 1787) où l'on distingua les deux acides nitrique et nitreux, jusque-là confondus sous une même dénomination. De même à côté du titre *Air déphlogistiqué*, qui a été employé jusqu'en 1784, la même main a inscrit : *oxigène* ou parfois *oxygène*, les deux orthographes se trouvant dans les Registres, mais chacune employée, ce semble, d'une façon systématique, de façon peut-être à indiquer que les nouveaux titres auraient été inscrits par deux personnes distinctes. A côté du titre *Esprit-de-vin*, seul employé dans les premières années, on trouve plus tard le mot *alkool*, etc.

Ces titres spéciaux donnent lieu à une autre remarque : ils sont souvent répétés deux fois, en intervertissant l'ordre des substances mises en réaction; usage que certains des titres primitifs paraissent même devoir faire remonter à Lavoisier. Pour citer un exemple de cette répétition de titre, on trouvera des indications telles que les suivantes :

Acide vitriolique et alkali végétal crayeux (titre ancien);

Acide sulfurique et carbonate de potasse;

Carbonate de potasse et acide sulfurique (titres nouveaux surajoutés).

Les titres ainsi ajoutés ne sont pas toujours la répétition des titres anciens; ils désignent parfois ou prétendent désigner des expériences demeurées sans titre, et ces désignations n'ont pas toujours été faites par une personne qui comprît suffisamment le texte lui-même; elles sont

parfois approximatives, quelquefois tout à fait fausses. D'autres attribuent après coup aux expériences un sens qu'elles n'avaient pas au moment où elles ont été faites : par exemple, en ce qui touche la coloration rouge que la teinture de tournesol acquiert en présence de l'air traversé par une série d'étincelles électriques. Cette observation, due à Priestley et répétée par Lavoisier en 1774, a été mise par une surcharge sous un titre qui l'attribue à la formation de l'acide nitrique : cette surcharge est nécessairement postérieure à 1784, époque de la découverte de ladite formation par Cavendish.

Les variations de langage que ces titres accusent se retrouvent dans certaines notations, rares d'ailleurs, mais qui rappellent les signes abrégés dont se servaient les alchimistes et dont la tradition s'est perpétuée, sous une forme plus rationnelle, dans nos notations modernes. Je remarque seulement le signe alchimique du mercure (IV, fol. 14), celui de l'argent et divers signes courants aux XVIIe et XVIIIe siècles pour l'esprit-de-vin, l'alcali, etc.

Les Registres renferment plusieurs écritures différentes : celle de Lavoisier d'abord, fort peu régulière, mais facile à distinguer dans tous; celle de Bucquet, dans le Registre des « produits de son cours », c'est-à-dire des préparations; celle de Laplace, avec calculs par logarithmes, différentiations, etc., dans les portions relatives à la décomposition de l'eau; celle de Mme Lavoisier, régulière, grosse, un peu lourde et presque masculine; enfin les écritures de diverses personnes inconnues.

Quelques tableaux relatifs soit à l'analyse des poudres, soit aux expériences sur le salpêtre, soit aux machines destinées à la mesure des gaz pour l'étude de la composition de l'eau, sont préparés et écrits avec la perfection calligraphique ordinaire aux employés de bureau.

L'orthographe même de ces registres donnerait lieu à des remarques nombreuses. La ponctuation, les accents et apostrophes y font très souvent défaut; l'auteur écrit *souphre, huille, thérébentine, litarge, absorbtion*, etc.; mais ce sujet a trop peu d'importance chimique pour que j'y insiste.

Il sera plus intéressant de comparer le contenu des Registres avec celui des mémoires et ouvrages imprimés de Lavoisier; car nous y retrouvons la date exacte des essais et mesures successifs[1] qui l'ont conduit à ses découvertes. Toutefois deux remarques essentielles doivent dominer cette comparaison : l'une est relative aux travaux dont nous pouvons

[1] Pourvu qu'on tienne compte des intercalations de textes et des additions de titres signalées plus haut; ce qui est en général facile avec un peu d'attention.

préciser l'indication exacte et parallèle dans les Registres et dans les mémoires imprimés. Pour quelques-uns d'entre eux, nous possédons à la fois le brouillon original du laboratoire et la rédaction définitive du mémoire imprimé, comme il arrive par exemple pour certaines des expériences faites sur le diamant en 1772 et 1773 avec le verre ardent[1].

Dans le Registre IV, en effet, se trouve une feuille volante intercalaire qui renferme le brouillon d'une expérience faite le 22 octobre 1773 sur la calcination du diamant dans une atmosphère d'air-fixe (acide carbonique), expérience décrite au tome II, p. 80, des *Œuvres* de Lavoisier. Il s'agit de l'expérience dont il a conclu que le diamant ne s'évapore pas, s'il n'éprouve une combustion.

Cette lecture comparative montre d'abord que certaines données numériques du mémoire imprimé ne figurent pas sur le brouillon; probablement parce qu'elles étaient transcrites sur des feuilles volantes, ou sur d'autres Registres qui ne nous sont point parvenus. En outre, le mémoire renferme des séries entières d'expériences que nous ne retrouvons aujourd'hui dans aucun Registre. La comparaison, dans quelques autres cas où nous avons à la fois le premier brouillon, le récit manuscrit du Registre et le mémoire imprimé, peut même être poussée plus loin encore. Elle montre, par une preuve plus décisive encore, que nous ne possédons qu'une partie des données à l'aide desquelles ont été rédigés les mémoires imprimés, même lorsqu'il s'agit d'expériences décrites dans les Registres.

Ce n'est pas tout : un grand nombre des faits rapportés dans les publications de Lavoisier n'ont laissé aucune trace dans les Registres que nous possédons; telle est, par exemple, l'expérience célèbre de l'analyse et de la synthèse de l'air au moyen du mercure, exposée dans son *Traité de chimie*, tome I, p. 34 à 40 (2e édition, 1793), expérience faite vers 1776 ou 1777, car elle figure dans son mémoire sur la respiration des animaux, lu à l'Académie en 1777 et imprimé deux ans après[2].

Avant 1772, il avait cependant publié des travaux assez nombreux, mais dont les notes ne nous sont point parvenues. Nous possédons seulement pour la période de 1767 à 1772 de petits Registres verts, in-18, de ses voyages en Lorraine, Alsace, Allemagne, Suisse, Champagne, Flandre, etc.; deux Registres in-8° d'observations météorologiques et minéralogiques, un Registre d'expériences sur les eaux-de-vie et l'esprit-de-vin; deux volumes d'analyses de diverses eaux, faites en 1768 et 1771-1772, et un volume in-8° intitulé : Physique et géométrie, daté de 1771;

[1] *Œuvres de Lavoisier*, t. II, p. 65; t. III, p. 337 à 342. — [2] *Œuvres de Lavoisier*, t. II, p. 175.

c'est un cahier d'étude. Les trois derniers sont les seuls qui portent la trace d'expériences chimiques d'ordre théorique. Dans le cahier in-18, qui concerne les analyses de diverses eaux, se trouvent les expériences sur la prétendue conversion de l'eau en terre et les distillations d'eau au pélican, relatées au tome II, p. 11, des *Œuvres*. Ces expériences ont été faites du 12 août au 20 novembre 1768 et reprises le 5 mai 1771, dans le cahier intitulé : Physique, etc. Dans un autre cahier in-8° sur les analyses d'eaux, on trouve une page barrée, intitulée : Expériences sur le phosphore, du 10 septembre 1772. Lavoisier vérifie d'abord que le phosphore fume et devient lumineux; puis il continue :

« Enhardi par ce succès, j'ai voulu par le même appareil vérifier si le phosphore absorbe de l'air dans sa combustion. »

Ceci marque une date capitale, celle de ses premiers essais sur l'absorption de l'air dans les oxydations.

Ce n'est qu'à partir de 1773 que Lavoisier a substitué à ces petits cahiers de divers formats la forme magistrale des grands Registres reliés. Après 1788, Lavoisier eut encore en 1791 une dernière période d'activité scientifique, attestée par des lectures relatées dans les Registres de l'Académie et relatives aux recherches qu'il poursuivait avec Séguin sur la respiration et la transpiration; mais elle n'est représentée par aucune note manuscrite ou cahier conservé. C'est donc la période comprise entre 1773 et 1788 qui répond aux Registres conservés, comme à ses grandes découvertes.

Nous ne possédons cependant point tous les Registres compris dans cet intervalle. Les recherches de Lavoisier sur la formation de l'eau, exécutées en 1783, n'ont laissé d'autre trace que quelques lignes incomplètes. Je me suis livré à une comparaison analogue pour ses principales expériences, et j'ai reconnu ainsi que les Registres venus jusqu'à nous ne renferment qu'une portion des expériences dont il a publié les résultats.

Les expériences antérieures à 1773 n'y figurent point, non plus que celles postérieures à 1788. Dans l'intervalle compris entre ces deux années 1773 et 1788, les Registres, d'ailleurs, ne forment pas une série continue, ni comme dates, ni comme matières; à l'exception des tomes III et IV, qui se suivent et qui semblent avoir fait suite eux-mêmes aux tomes I et II (ce dernier perdu).

Les autres Registres appartiennent à des groupes d'essais différents et souvent même enchevêtrés par leur date et leur contenu (les tomes VI, VII et VIII notamment). Autant qu'on peut l'induire des Registres que nous possédons, le travail scientifique de Lavoisier dans son laboratoire ne paraît avoir été à peu près continu que de 1772 à 1777. Il semble

avoir subi alors quelques interruptions, sans doute en raison de ses occupations techniques et financières, d'une part, et de la rédaction de ses mémoires, d'autre part. Il est cependant attesté par divers rapports lus à l'Académie, et par le contenu du Registre VI, dans chacune des années qui ont suivi jusqu'en 1782; mais il n'a donné naissance pendant cet intervalle à aucune grande œuvre originale. Le travail personnel de Lavoisier dans son laboratoire ne recommence avec activité que vers 1782, comme le montrent les dates de ses mémoires imprimés.

Les Registres sont très significatifs à cet égard.

En effet, les expériences sur la chaleur débutent au mois de novembre 1777 (t. V, fol. 157) par des mesures de chaleurs spécifiques; puis elles sont interrompues, pour reprendre presque au même point en juillet 1782. Les expériences sur la respiration des animaux dans l'oxygène offrent la même solution de continuité, de 1777 au mois de mai 1782.

De 1782 à 1788 nous possédons des groupes d'expériences qui ne sont pas distribuées en séries de Registres consécutifs; puis la trace des recherches personnelles de Lavoisier disparaît; ou, pour mieux dire, elle n'est plus attestée que dans la publication des travaux collectifs, tels que ceux effectués avec Séguin sur la respiration, et avec les membres de la Commission des poids et mesures.

Quoi qu'il en soit de ces inductions, il est certain qu'il a dû exister plusieurs autres Registres et il paraît probable que nous possédons seulement ce qui a été recueilli et classé par M[me] Lavoisier, après les catastrophes finales.

Tels qu'ils sont, ces Registres nous conservent la trace des expériences de Lavoisier sur des points touchant tantôt à la plus haute théorie, telles que ses recherches sur la composition de l'air, sur la combustion et sur la chaleur; tantôt à la pratique des fonctions dont il était chargé, telles que les essais sur les poudres et la formation du salpêtre; ou bien encore à des objets spéciaux soumis à son examen par l'Académie (analyse de l'eau du lac Asphaltite), ou par les Ministres (analyse du girofle de Cayenne, etc.). On y trouve la preuve de cette activité extrême que Lavoisier portait sur les sujets les plus divers.

Donnons maintenant l'analyse très sommaire de chacun des Registres que nous possédons.

Le tome I[er], qui comprend les expériences faites du 20 février au 2 août 1773, débute par une introduction générale, datée du 20 février 1772, dans laquelle Lavoisier se trace à l'avance le plan de ses recherches:

« Avant de commencer la longue suite d'expériences que je me propose de faire sur le fluide élastique qui se dégage des corps, ainsi que sur l'air absorbé dans la combustion d'un grand nombre de substances, je crois devoir mettre ici quelques réflexions par écrit pour me former à moi-même le plan que je dois suivre. L'importance du sujet m'a engagé à reprendre tout ce travail, qui m'a paru fait pour occasionner une révolution en physique et en chimie. J'ai cru ne devoir regarder tout ce qui avait été fait avant moi que comme des indications; je me suis proposé de les répéter, afin de former une théorie. »

Ce large et puissant début montre que Lavoisier avait aperçu tout d'abord la portée de son entreprise. Les expériences mêmes contenues dans le Registre répondent à une partie de celles qui figurent dans les *Opuscules* de Lavoisier, ouvrage publié en 1774.

Elles roulent surtout sur la calcination des métaux en vase clos et sur celle de leurs oxydes en présence du charbon, origine de toutes les découvertes de Lavoisier; sur la transformation des alcalis carbonatés en alcalis caustiques, conformément aux expériences de Black; sur la formation de l'alcali volatil et de son carbonate; sur l'ébullition des liquides dans le vide, étudiée au point de vue de la génération supposée des divers gaz par le mélange de l'air ordinaire avec les vapeurs des corps volatils; sur la dissolution du fer, du mercure, de la craie dans l'acide nitrique; sur la combustion du phosphore; sur la détonation du nitre; sur l'extinction de la chaux; sur les essais de combustion du phosphore et de détonation de la poudre à canon et de l'or fulminant dans le vide; sur la respiration des animaux dans l'air modifié de diverses manières, etc.

On voit que les principales questions que Lavoisier doit éclaircir plus tard s'y trouvent traitées dès le début.

Ce volume se distingue des autres, parce qu'il contient au commencement une table alphabétique des matières. Lavoisier y a intercalé, tant sur les premières feuilles que dans diverses autres parties du cahier, des tables d'usage courant pour la réduction des fractions vulgaires de livre en décimales; pour le calcul de la capacité des cloches employées dans les expériences, pour les indications d'un aréomètre d'argent à volume constant, souvent employé dans les essais de l'auteur; enfin des tables relatives à la composition de l'eau, ces dernières ajoutées après coup, le 1er mai 1784. Toutes ces tables montrent que le Registre renferme les données courantes du calcul des expériences faites pendant la durée de la vie scientifique de Lavoisier, données inscrites à diverses époques.

En décrivant ses expériences, Lavoisier transcrit au courant de la

lume quelques réflexions intéressantes, parce qu'elles marquent le ours progressif de ses idées. J'y relève les suivantes (fol. 12) :

« Les alcalis volatils s'évaporent dans le vide; donc ce n'est pas l'air qui opère leur volatilisation, mais un autre fluide que nous ne voyons pas. »

En d'autres termes, il se demande si l'ammoniaque est un gaz en soi, ou bien si c'est un corps volatil, réduit en vapeur dans l'air, ou dans un autre gaz qui lui servirait de support. On discutait alors la question de savoir s'il n'y avait qu'un gaz unique, subsistant par lui-même, l'air ordinaire, ou bien s'il existait plusieurs gaz spécifiquement distincts, et l'expérience de Lavoisier portait sur cette question.

Un peu plus loin il s'étonne que le minium puisse décomposer le sel ammoniac comme le fait la chaux, en formant également un alcali privé d'air (c'est-à-dire exempt d'acide carbonique) :

« Comment accorder cet état avec celui que je suppose qu'est (*sic*) le minium? Cette dernière substance est, suivant moi, une combinaison d'air et de plomb. Cet air devrait passer dans l'alcali volatil, avec lequel il a une prodigieuse affinité; cependant il se dissipe et s'échappe pendant l'opération. Cette difficulté est embarrassante et je crois qu'on doit en conclure que l'air combiné avec le plomb dans le minium n'est point cet air fixe qui a tant d'aptitude à se combiner avec les alcalis. C'est sans doute l'air même de l'atmosphère. Peut-être aussi cet air qui se dégage du plomb n'est-il pas assez chargé de phlogistique pour se combiner aux alcalis. Mais j'avoue que tout ceci présente beaucoup d'incertitude. »

Ainsi Lavoisier était dans le doute à ce moment sur l'identité de l'acide carbonique avec l'oxygène, qu'il ne connaissait pas, ou plutôt avec l'air ordinaire, ou même avec le contenu du gaz ammoniac, et il ne rejetait pas encore la notion du phlogistique.

Il revient plus loin encore (fol. 29, avril 1773) sur ces doutes :

« Je me suis fait bien des fois une objection contre mon système de la réduction métallique. La chaux, suivant moi, n'est qu'une terre calcaire privée d'air; les chaux métalliques sont au contraire des métaux saturés d'air. Cependant les unes et les autres produisent un effet semblable sur les alcalis : ils les rendent caustiques. »

Quelques observateurs prétendaient même qu'il suffisait de refroidir très fortement l'air fixé (acide carbonique), ou de l'agiter avec de l'eau, pour le ramener à l'état d'air ordinaire, et Lavoisier discute ces expériences, sans pénétrer encore la cause des erreurs commises par les auteurs, lesquelles étaient dues aux échanges gazeux qui se font entre

l'atmosphère extérieure et l'atmosphère confinée des vases, par l'intermédiaire de l'eau. Par suite tout l'acide carbonique finissait par disparaître, étant remplacé par un certain volume d'air. Mais on ne s'en aperçut que plus tard. Tout ceci montre quelle difficulté présentaient alors l'expérimentation et surtout l'interprétation des expériences; dans quelles obscurités on se débattait; quels tâtonnements on a dû traverser; combien il fallait avoir l'esprit libre et dégagé de tout préjugé pour sortir de cette confusion et combien a été grande la révolution opérée par le génie de Lavoisier.

Aux folios 13-17, il examine par quelles épreuves on peut établir que l'air sorti des corps[1] est un véritable gaz, doué des propriétés physiques fondamentales de l'air ordinaire.

« Il faut déterminer son poids; s'il est élastique, compressible; le laver avec différentes matières pour observer ensuite son effet sur les animaux... Il est encore un article, c'est de déterminer s'il est dilatable par le chaud et par le froid de la même manière que celui de l'atmosphère. »

Puis il ajoute ces détails personnels :

« Les différentes machines ci-dessus indiquées ne sont point encore finies par la lenteur des ouvriers. Une maladie d'ailleurs de quinze jours et différentes affaires m'ont obligé d'interrompre mes expériences. Cependant, comme je voudrais pouvoir annoncer quelque chose à la rentrée et que le temps presse, » etc.

C'est le 29 mars 1773 qu'on trouve le premier soupçon de la composition de l'air atmosphérique :

« Peut-être la totalité de l'air que nous respirons n'entre-t-il pas dans les métaux que l'on calcine, mais seulement une portion qui ne se trouve pas bien abondamment dans une masse donnée d'air. »

M. BERTHELOT.

(*La fin à un prochain cahier.*)

[1] C'est-à-dire les gaz dégagés par des réactions chimiques ou par la chaleur.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du vendredi 7 février 1890, a élu M. de Lasteyrie académicien titulaire, en remplacement de M. Pavet de Courteille, et M. Sickel, à Vienne, associé étranger, en remplacement de M. Cobet.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. André, membre de l'Académie des beaux-arts, section d'architecture, est décédé le 30 janvier 1890.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. le comte Daru, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé le 20 février 1890.

LIVRES NOUVEAUX.

BELGIQUE.

Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, etc., en usage dans l'Église latine, depuis les origines jusqu'à nos jours, par le chan. Ulysse Chevalier. Louvain, 1889, 1er fascicule, 272 pages in-8°.

Le titre de cet ouvrage en indique assez l'utilité. Avec une patience dont il a déjà donné plus d'une preuve, M. le chanoine Ulysse Chevalier a compulsé tous les imprimés, tous les manuscrits qu'il a pu connaître, et il nous offre aujourd'hui le catalogue alphabétique de toutes les poésies liturgiques qu'il y a rencontrées. Son premier fascicule ne comprend que les lettres A à C; l'ouvrage entier aura vingt-cinq mille numéros; ce qui veut dire qu'il mentionnera vingt-cinq mille pièces. Il n'y a guère de genre littéraire qu'on ait plus cultivé que le genre liturgique. Malheureusement on y a fait plus preuve de piété que de talent.

Ce *Répertoire* a sa place marquée dans les bibliothèques de tous les érudits. Ils auront souvent l'occasion de le consulter.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MARS 1890.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XC.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1890.

Les Manuscrits de Léonard de Vinci, appartenant à la bibliothèque de l'Institut, publiés en fac-similés (procédé Arosa), avec transcription littérale, traduction française et tables méthodiques, par M. Charles Ravaisson-Mollien. — 3ᵉ volume, in-folio, recto et verso, contenant les manuscrits C, E, K; 4ᵉ volume, contenant les manuscrits F et I. — Paris, A. Quantin, imprimeur-éditeur, 1888 et 1889 [1].

Depuis plus de dix ans, M. Charles Ravaisson-Mollien travaille, avec autant d'habileté et de succès que d'ardeur, à la publication intégrale des manuscrits de Léonard de Vinci que possède la bibliothèque de l'Institut de France. Le conseil lui en avait été donné par son père, dont la haute intelligence s'est de bonne heure éprise du vaste génie de l'auteur de *la Cène* et des pensées profondes qui ont été réunies sous le titre de *Traité de la peinture*. M. Félix Ravaisson aurait accompli lui-même, s'il en avait eu le loisir, la tâche que son fils a entreprise; la façon dont celui-ci s'en acquitte prouve qu'elle a été remise en très bonnes mains.

Dans trois articles qui ont paru ici même, le premier en juillet 1882, les deux autres en janvier et mars 1885, j'ai rendu compte des deux premiers volumes de cette importante publication, qui contiennent les manuscrits A et B. Comme les études que j'y ai consacrées sont déjà

[1] Voir nos précédents articles, relatifs aux manuscrits A, B et D, dans le *Journal des Savants* de juillet 1882, de janvier et mars 1885.

anciennes, je crois utile de rappeler brièvement quels étaient les principaux mérites que je signalais chez le jeune et courageux éditeur.

De ces mérites, le premier est d'avoir nettement compris la nécessité de mettre au jour la totalité du contenu des manuscrits dont l'Institut de France doit se considérer plus encore comme le dépositaire que comme le possesseur. Au point de vue de l'art et de la science, la valeur de ces écrits est aujourd'hui incontestée. Mais convenait-il de se borner à n'en faire connaître que certains extraits? M. Charles Ravaisson ne s'est pas lassé de soutenir, au contraire, que le devoir s'imposait de ne rien laisser inédit, par la très forte raison que Léonard, qui accumulait dans ses notes, d'après son propre aveu, les matériaux de plusieurs traités, se corrige, se complète chemin faisant, en sorte que tel fragment, du reste bien choisi, courrait risque de ne présenter qu'une erreur ailleurs corrigée, ou qu'un rudiment de conception plus tard développé et expliqué. Au point de vue de la conservation, la nécessité d'une publication intégrale n'est pas moins évidente. Dans les bibliothèques les mieux surveillées, les manuscrits précieux sont constamment menacés par l'incendie et même, on l'a vu il y a peu de temps à l'Institut, par l'eau destinée à éteindre le feu. Le moyen le plus sûr de prévenir un désastre est la publication des ouvrages inédits et la diffusion des exemplaires. Ce n'est pas tout; une triste expérience a prouvé que ces richesses ne sont pas à l'abri de certaines convoitises à la fois savantes et effrénées. On se rappelle qu'un homme, que sa science et sa situation mettaient au-dessus du soupçon, a osé lacérer les manuscrits de Léonard entre autres, qu'il en a dérobé des pages nombreuses, et que l'éminent directeur de la Bibliothèque nationale a dû, au nom de la France, aller racheter en Angleterre ces feuillets, d'abord volés, puis vendus. Contre cet autre péril, la publication est un préservatif assuré.

Le second mérite que j'avais fait valoir est le mode même de publication qu'a adopté M. Charles Ravaisson. Il a cru avec raison, disions-nous il y a huit ans, qu'il était bon de publier le texte de Léonard de Vinci sans rien changer ni à l'orthographe ni à la ponctuation de l'original; mais que ce texte, sous cette forme, devant présenter d'assez grandes difficultés à la plupart des lecteurs, il fallait y joindre une traduction française aussi fidèle et même aussi littérale que possible. Il lui a semblé que les manuscrits de Léonard devaient être reproduits en fac-similés. Ces fac-similés, obtenus par le procédé photoglyptique Arosa, occupent la partie supérieure du verso de chaque page; au-dessous est transcrit le texte italien, et la traduction française se lit en regard. Mais

la transcription du texte a exigé un travail de déchiffrement dont la fatigue avait découragé précédemment les érudits et les historiens de l'art. Léonard de Vinci, en effet, écrivait à rebours. Cette écriture de droite à gauche, nette et ferme assurément, mais très serrée, tout à fait en dehors de nos habitudes, avait fait dire à un critique éminent, M. Charles Clément, que par là les livres de ce maître « nous sont en partie scellés ». Or, après la publication du manuscrit A, M. Charles Clément avait été tellement satisfait qu'il n'avait pas hésité à écrire : « L'entreprise ardue de M. Charles Ravaisson mérite les plus vifs encouragements, et ce début du jeune savant est d'un excellent augure pour l'avenir ». « Cette écriture (à rebours), dit à son tour M. de Geymüller, m'irrite moi-même chaque fois que je la vois, bien que je n'aie eu à l'étudier qu'au point de vue restreint de l'architecture, et je sympathise pleinement avec M. Ch. Ravaisson, qui, plus que tout autre, doit éprouver ces difficultés, puisque sa publication aborde la totalité des sujets si variés étudiés par Léonard de Vinci. » Ajoutons enfin qu'une table alphabétique et analytique placée après les textes dans chaque volume rend faciles les recherches et les vérifications.

Aussi cette publication, regardée si longtemps comme impossible, a-t-elle rencontré tout de suite le plus favorable accueil en Italie, en Angleterre, en France. Tout récemment l'utilité en a été reconnue par l'Académie française, dont l'éminent secrétaire perpétuel, dans la dernière séance publique, s'est exprimé dans les termes suivants :

« En réalité, les *Manuscrits de Léonard de Vinci*, formant une sorte d'encyclopédie complète, appartiennent par cela même à toutes les académies, et chacune d'elles peut, sans remords, réclamer sa part dans le patrimoine commun, dont jadis, lors de sa fondation, l'Institut eut la bonne fortune d'être doté, pour sa bibliothèque, grâce au jeune et brillant vainqueur de Montenotte et de Marengo.

« Digne fils de son père, savant comme lui, et, comme lui, travailleur infatigable, M. Ch. Ravaisson-Mollien est parvenu à déchiffrer ces documents indéchiffrables. . . . . ; il les a tirés de l'ombre où ils étaient enfouis et les a mis en pleine lumière, pour le grand profit de la science et pour le grand honneur des lettres. . . . . En lui décernant dans son entier le prix de 3,000 francs fondé par M. Bordin, l'Académie française n'a pas cru trop récompenser le beau travail de M. Charles Ravaisson. »

M. Camille Doucet a eu raison de dire que toutes nos académies ont intérêt à étudier de près les manuscrits de Léonard de Vinci. Ce génie universel appartient par quelque côté à chacune d'elles. Venturi, Libri,

Govi, ont considéré en lui le savant, c'est-à-dire le mathématicien, l'opticien, le mécanicien, l'hydraulicien. Stendhal, Charles Blanc, Charles Clément, Délécluze et bien d'autres, se sont surtout attachés à montrer en quoi il fut un sculpteur puissant et un admirable peintre. M. de Geymüller a été frappé de la science et de la force inventive de l'architecte. M. J.-P. Richter a réuni un ensemble de précieux fragments dont il a formé deux beaux volumes intitulés : *Les œuvres littéraires de Léonard de Vinci* (*The literary works of Leonardo da Vinci*), et qui ont paru à Londres en 1883. Quant à nous, en rendant compte du premier volume de M. Ch. Ravaisson, contenant le manuscrit A, nous nous demandions déjà, comme M. Gabriel Séailles [1], et presque en même temps que lui, si les sciences morales, ainsi que l'académie qui en France les représente, ne trouveraient pas, dans ce trésor de pensées et de réflexions, quelques parcelles des richesses qui composent leur bien propre. Et, en effet, nous nous étions réjoui d'y rencontrer de notables fragments relatifs à la philosophie, notamment à la méthode, à la psychologie, à l'existence de Dieu. Nous nous proposons d'examiner, dans le présent travail, si les derniers volumes publiés contredisent ou confirment ces premières observations. Par là, nous éclairerions de nouveau le côté philosophique d'une vaste et profonde intelligence, et, de plus, nous apporterions une preuve à l'appui de cette opinion, toujours et fermement soutenue par M. Ch. Ravaisson, qu'on ne saurait caractériser d'une façon exacte et définitive le génie de Léonard de Vinci, avant d'avoir sous les yeux, dans une forme accessible, la totalité de ses écrits.

Léonard de Vinci aimait-il assez l'érudition pour s'être composé une bibliothèque ? Cette question, écrivions-nous en 1882, M. le marquis d'Adda l'a résolue jusqu'à un certain point et très méthodiquement, dans son ouvrage intitulé : *Leonardo da Vinci e la sua libreria, note di un bibliofilo*, Milan, 1873. Lorsque le savant et très regretté M. G. Govi réunissait les matériaux de son travail sur Léonard de Vinci, considéré comme lettré et comme ami de la science, il découvrit un document du plus haut intérêt, relatif aux études que le grand peintre ajoutait à ses travaux d'art. M. Govi signala à M. le marquis d'Adda cette pièce, laquelle n'est autre chose qu'une liste de livres inscrite au folio 207 (n° 1, recto) du manuscrit de Milan connu sous le nom d'*Atlantique*. M. le marquis d'Adda y vit comme une sorte de catalogue de la biblio-

[1] Voir, dans la *Revue politique et littéraire* du 14 mai 1881, un ingénieux et brillant article de M. Gabriel Séailles sur *Léonard de Vinci philosophe et savant.*

thèque particulière de Léonard. On y trouve mentionnés des ouvrages de Tite Live, de Pline, de Justin, un écrit d'Albert le Grand, un autre sur l'immortalité de l'âme et, ce qui est non moins digne d'attention, les vies des philosophes de Diogène Laërte. De la présence de quelques-uns de ces livres chez le peintre de la *Monna Lisa*, M. le marquis d'Adda conclut discrètement que l'artiste était, non point précisément un philosophe, mais au moins un esprit philosophique. Cette conclusion paraît tout à fait juste.

Et d'abord les manuscrits A et B de l'Institut, ainsi que certains passages des manuscrits qui sont en Angleterre et en Italie, avaient appris que Léonard, à l'inverse de ce que fit Bacon un siècle plus tard, ne repoussait point de parti pris les maîtres de la philosophie grecque et leurs doctrines. Loin de là, il semble s'être mis en communication avec les anciens systèmes autant qu'il l'a pu. Les noms de Socrate, de Xénophon, de Platon, d'Aristote, viennent fréquemment sous sa plume dans tous ses cahiers de notes, dans ceux qui sont marqués des lettres C, E, K, F et I, autant que dans les manuscrits A et B. Il importe de signaler ce penchant, qui atteste un esprit large et compréhensif. Toutefois il convient de ne pas exagérer ce mérite et de se demander comment Léonard connaissait les anciens philosophes, comment il les jugeait, s'il leur empruntait leurs idées ou s'il se bornait le plus souvent à s'en inspirer.

Il est douteux qu'il ait lu dans le texte ceux dont il mentionne les noms et les pensées. Il y a même lieu de croire que, la plupart du temps, il cite de seconde main et de mémoire, puisqu'il lui arrive de prêter à l'un ce qui appartient à un autre. Par exemple, au manuscrit F (fol. 4 recto), on lit la réflexion suivante : « Je m'étonne que Socrate ait blâmé ce corps-là (le soleil) et qu'il ait dit qu'il était à la ressemblance d'une pierre ardente; et certes, qui le tira d'une telle erreur, n'eut guère tort. » Léonard se trompe ici; il attribue à Socrate une doctrine qui appartient à Anaxagore et que Diogène Laërte expose ainsi : « Anaxagore disait que le soleil est une pierre enflammée et qu'il est plus grand que le Péloponèse; opinion que l'on attribue aussi à Tantale. » Mais si Léonard commet une faute d'attribution, ce qu'il cite lui inspire une éloquente protestation en faveur du rôle magnifique que joue le soleil dans le monde. Le morceau est si curieux que nous le reproduisons en entier, tel à peu près que l'a traduit M. Charles Ravaisson :

« Je voudrais avoir des mots assez forts pour blâmer ceux qui veulent que l'on adore plutôt les hommes que ce soleil, moi qui ne voir dans

l'univers aucun autre corps de proportions et de puissance aussi grandes que celui-là, dont la lumière illumine tous les corps célestes qui sont répartis dans l'univers. »

Et cet astre semble si beau à Léonard qu'il ne craint pas de reconnaître en lui à la fois la source des âmes et de la vie :

« Toutes les âmes, dit-il, descendent de lui, parce que la chaleur qui est dans les animaux vivants vient des âmes. Il n'y a aucune autre chaleur ni lumière dans l'univers. . . . . , et certes ceux qui ont voulu adorer les hommes en tant que dieux, comme Jupiter, Saturne, Mars et d'autres semblables, ont fait une erreur énorme, puisqu'on voit que, quand même l'homme serait aussi grand que notre monde, il paraîtrait semblable à une minime étoile, laquelle paraît un point dans l'univers, et qu'on voit encore ces hommes mortels putrescibles et corruptibles dans leurs sépultures. »

Ne concluons pas de cette page brillante que Léonard ait divinisé le soleil. Mais n'est-il pas remarquable qu'il ait, en passant, réfuté, d'un côté, les vues par trop étroites d'Anaxagore sur cet astre, et, d'un autre côté, jugé et réduit à néant l'anthropomorphisme cosmologique ?

Cet esprit studieux se réclame d'Aristote; prenons garde cependant, il est avant tout libre et original et, en ayant l'air de se rapprocher de ce maître, il ne le copie ni ne le répète, ni, encore moins, ne le subit. Le manuscrit I nous en fournit une preuve qui est à recueillir. Au folio 130 verso, il y a une page sur le mouvement en général que M. Charles Ravaisson traduit très exactement ainsi :

« Quelle chose est la cause du mouvement. Quelle chose est le mouvement en soi; quelle chose est celle qui est le plus apte au mouvement. Quelle chose est l'élan (*impeto*); quelle chose est la cause de l'élan et du milieu où il se produit. Quelle chose est la percussion; quelle chose en est la cause. Quelle chose est la courbure du mouvement droit et sa cause. » Ces questions posées, Léonard renvoie à Aristote, IIIe livre de la Physique, à Albert le Grand, à saint Thomas d'Aquin et à d'autres, et encore au VIIe livre de la Physique d'Aristote, au *De Cælo et de Mundo*.

Or Léonard vient de poser ce qu'il regarde comme les questions principales relativement aux causes et aux formes du mouvement, ainsi qu'à ses conditions essentielles. Eh bien, si l'on consulte les livres d'Aristote auxquels il se réfère, on s'aperçoit que le philosophe grec présente, énumère et distingue les questions d'une façon et en termes tout à fait différents. Chez Léonard, nulle allusion à l'acte et à la puissance, à la définition aristotélique du mobile, aux trois espèces de mouvement de

génération, d'accroissement et de décroissement, et enfin de translation, qui résument la physique d'Aristote et la rattachent à sa métaphysique. Ses lectures des anciens attestent que Léonard les respectait, les admirait; toutefois elles lui sont plutôt des excitants qui aiguillonnent son vigoureux génie et le poussent à philosopher par lui-même que des leçons qu'il se complaît à suivre.

Ce qui l'attire et l'excite chez Aristote, ce sont les ouvrages qui traitent de la physique, de l'astronomie, en un mot de la nature. S'il a connu la scolastique, le syllogisme, l'Organum d'Aristote plus ou moins défiguré par le moyen âge, il n'a fait que passer devant ce côté du péripatétisme, il ne s'y est pas arrêté. Il n'a pas livré bataille à la logique; on ne le voit pas écrire comme Bacon : « Rejiciamus igitur syllogismum; » on ne l'entend pas traiter de sophistes les plus grands philosophes grecs, comme Bacon aime à le faire. A considérer son inclination pour Aristote, il est permis de soupçonner que, à côté du métaphysicien qu'il négligeait, il avait aperçu l'observateur. Nul ne doute plus aujourd'hui qu'il n'y ait eu dans Aristote un naturaliste, un physiologiste, un zoologiste, un anatomiste qui consultait directement les phénomènes physiques et les êtres vivants. Les belles préfaces que M. Barthélemy-Saint Hilaire a placées en tête de ses lumineuses traductions de la Physique, du traité des *Parties des animaux*, du traité du *Mouvement des animaux*, du livre sur la *Génération et la destruction*, du vaste ouvrage sur l'*Histoire des animaux*, ont mis en pleine évidence le génie observateur d'Aristote et le constant usage qu'il fait, je ne dis pas de l'expérimentation, ce serait exagérer, mais assurément de l'expérience. S'il a séduit un esprit aussi positif que celui de Léonard de Vinci, ce ne peut être que par là. Et, en fait, ce n'est guère que ce lien qui les rapproche. Il n'est donc pas téméraire de croire et même d'affirmer que Léonard a, beaucoup mieux que Bacon, compris la puissante intelligence d'Aristote, en ce qui touche l'emploi de l'observation et de l'expérience.

Mais lui-même a-t-il hautement apprécié et recommandé l'observation et l'expérience? Est-ce à juste titre que plusieurs auteurs l'ont représenté comme un précurseur de François Bacon sur ce point? Dans le mémoire que lut Venturi à l'Académie des sciences de Paris à la fin du siècle dernier, après avoir cité un passage remarquable du manuscrit E sur la méthode d'observation, ce savant terminait en disant : « Ainsi parlait Léonard un siècle avant Bacon. » Au chapitre LXII de son *Histoire de la peinture en Italie*, chapitre intitulé : *Idéologie de Léonard*, Stendhal, après avoir reproduit le fragment qu'il a connu dans l'écrit de Venturi, conclut en ces termes : « Si l'on trouve encore un peu d'embarras dans

ces phrases, qu'on relise Bacon : on verra que le Florentin est plus clair. La raison en est simple : l'Anglais avait commencé par lire Aristote; l'Italien par copier les visages ridicules qu'il rencontrait dans Florence. » Stendhal n'a pas tort de trouver Léonard clair en cet endroit; mais l'explication qu'il en donne d'un ton si tranchant paraît aujourd'hui bien étrange. Les manuscrits témoignent que Léonard avait lu Aristote, peut-être autant que Bacon. Comment peut-il se faire que l'étude d'Aristote ait, d'un côté, rendu l'Anglais obscur et, de l'autre, laissé le Florentin très clair? Que la même cause ait produit deux effets si contraires, n'est-ce pas surprenant?

M. Charles Ravaisson a déchiffré et traduit de nouveau, en serrant le texte de plus près que Venturi, cette page désormais célèbre de Léonard de Vinci sur la raison et l'expérience. Ce n'est pas à propos de visages ridicules qu'elle a été jetée sur le papier, mais tout simplement à propos d'une certaine manière de construire des balances; tant il était naturel au génie de Léonard de s'élancer d'un fait ordinaire aux considérations les plus hautes! Voici ce passage :

« D'abord je ferai quelque expérience avant d'aller plus loin, parce que mon intention est d'alléguer d'abord l'expérience, et puis de montrer avec la raison pourquoi cette expérience est contrainte à agir ainsi; c'est la vraie règle selon laquelle les spéculateurs des effets naturels ont à procéder. Et, bien que la nature commence par la raison et termine dans l'expérience, à nous il nous faut faire le contraire, c'est-à-dire commencer par l'expérience, et avec celle-ci aller à la recherche de la raison. »

Que veulent dire ces mots : la nature commence par la raison et termine dans l'expérience? La signification, qui en paraît profonde, resterait difficile à saisir si nous ne lisions, dans le manuscrit C (f. 23 v°), cette forte pensée : « La nature est contrainte par la raison de sa loi qui vit infuse en elle. » Nous n'avons aucun moyen de savoir si cette maxime, d'un caractère évidemment métaphysique, est un écho des *idées* de Platon, ou une réminiscence des *entéléchies* d'Aristote, ou un rappel des *raisons spermatiques* des stoïciens. Elle pourrait bien être uniquement le résultat des méditations de Léonard lui-même, puisqu'elle est à la fois l'explication et la conséquence de la méthode préconisée dans le fragment considérable qu'on a lu précédemment. En admettant qu'il l'ait reçue de quelque maître ou de quelque commentateur, pour la revêtir de cette forme énergique et concise, il a fallu qu'il la fît sienne, ce qui équivaut presque à l'avoir découverte. Or c'est en ce point surtout que se montre chez lui l'un des précurseurs de François Bacon.

Nous avons tenté, il y a quelques années, de faire voir quelle est, dans l'œuvre de Bacon, la part de l'expérience et quelle est la part de la raison [1]. Il serait beaucoup trop long de reproduire, même en nous bornant à le résumer, notre travail d'alors. Nous n'en extrairons ici que ce qui peut marquer la ressemblance philosophique, ordinairement laissée dans le vague, entre Bacon et Léonard.

Ce qui frappe chez celui-ci, c'est l'affirmation d'une loi qui vit infuse dans la nature et qui la gouverne, loi qui échappe à l'expérience, mais que la raison conçoit après qu'on a consulté l'expérience. Cette loi vivante, Bacon l'appelle la forme. Cette forme est, selon lui, non seulement la loi des phénomènes, mais une certaine puissance de produire les phénomènes conformément à cette loi. La forme ainsi conçue est identique à la loi et à l'axiome; mais la forme, l'axiome, la loi, sont fort au-dessus de l'expérience. « Toute philosophie naturelle, solide et féconde, dit Bacon, se sert d'une échelle double, savoir l'échelle ascendante et l'échelle descendante : l'une qui monte de l'expérience aux axiomes, l'autre qui descend des axiomes à de nouvelles découvertes. » Et plus loin : « Les sciences sont comme autant de pyramides dont l'histoire et l'expérience sont la base ; . . . . . l'étage le plus voisin de la base est la physique, et le plus voisin du sommet, la métaphysique. » Comme Bacon, Léonard distingue deux mouvements contraires de l'esprit humain, celui de l'expérience et celui de la raison. Comme Bacon, Léonard prescrit de commencer en toute recherche par l'expérience, c'est-à-dire par l'observation des faits. Comme Bacon enfin, Léonard conçoit et affirme, dans la nature, des lois, des axiomes, qui sont en même temps jusqu'à un certain point des causes productrices. C'est beaucoup sans doute; mais c'est tout. Il n'y a pas lieu de pousser plus loin le parallèle entre les deux penseurs. Ce serait une double erreur de dire que Léonard a sacrifié la raison à l'expérience, et d'ajouter qu'en cela il a heureusement devancé Bacon. Ni l'un ni l'autre n'a méconnu le rôle de la raison dans la recherche de la vérité; ce rôle, Bacon l'a quelquefois amoindri; quant à Léonard, s'il l'a reconnu, il n'en a pas assez parlé, du moins dans les textes aujourd'hui traduits, pour que l'on sache au juste jusqu'où il en a étendu la portée.

Mais rien n'est plus facile que de constater quel habile et persévérant usage il a fait de l'expérience. Je ne sais s'il a jamais existé un observateur aussi curieux, aussi fin, aussi passionné et tenant aussi minutieusement registre de ses remarques sur toutes choses. Les manuscrits déjà

[1] *Revue philosophique*, février 1877, p. 138.

IMPRIMERIE NATIONALE.

publiés et traduits par M. Charles Ravaisson fournissent à cet égard une multitude de renseignements toujours intéressants, souvent fort inattendus. Beaucoup de ces textes ont été déjà recueillis, publiés, commentés, en ce qui touche les arts et les sciences. Nous voudrions signaler ici quelques-uns de ceux qui nous apprennent avec quelle attention pénétrante Léonard étudiait certains individus, en véritable psychologue, et quelles conclusions morales il tirait de ses observations par rapport à l'humanité en général.

Il avait des élèves, des apprentis. Il tenait à les instruire; il paraît s'être attaché à connaître jusqu'au fond leur caractère, leurs défauts peut-être encore plus que leurs qualités. Et ce qui porte à croire qu'il les étudiait plutôt par curiosité philosophique que par précaution ou par intérêt, c'est qu'après avoir plusieurs fois pris un coupable en flagrant délit, il se borne à en esquisser le portrait moral, à noter qu'il en a obtenu ou non des aveux, et ne parle ni de l'avoir puni ni de l'avoir chassé. Il semble s'être complu à garder auprès de lui un aussi précieux sujet d'expériences. A ce point de vue, voici une page singulièrement instructive.

Méfaits de Jacques André.

Jacques vint demeurer avec moi le jour de la Madeleine 1490, à l'âge de dix ans. Voleur, menteur, obstiné, glouton! Le second jour, je lui fis tailler deux chemises, une paire de chausses, un pourpoint, et, quand je me mis les deniers au côté pour payer lesdites choses, il me vola ces deniers dans l'escarcelle, et jamais il ne me fut possible de le lui faire confesser, bien que j'en eusse une vraie certitude. Le jour suivant, j'allai souper avec Jacques André, et ledit Jacques soupa pour deux et fit mal pour quatre, puisqu'il brisa trois fioles, renversa le vin et après cela vint souper où j'étais. Item, au jour du 7 septembre, il vola un style de la valeur de vingt-deux sous à Marc, qui était avec moi, lequel style était d'argent, et le lui prit dans son étude; puis, lorsque ledit Marc s'en fut beaucoup enquis, il le trouva caché dans la caisse dudit Jacques. Item, au jour du 26 janvier suivant, tandis que j'étais chez Messire Galéaz de Sanseverino à ordonner la fête de la joûte, et que quelques estafiers (écuyers) se déshabillaient pour s'essayer des vêtements d'hommes sauvages devant figurer dans cette fête, Jacques s'approcha de l'escarcelle de l'un d'eux, qui était sur le lit avec d'autres effets et prit quelques deniers qu'il y trouva. Item, une peau turque m'ayant été donnée en ladite maison, par maître Augustin de Pavie, pour faire une paire de bottines, ce Jacques me la vola dans le mois et la vendit à un savetier pour vingt sous; et de ces deniers, selon ce que lui-même me confessa, il acheta des bonbons d'anis [1].

Ce document n'est suivi d'aucune réflexion. Qu'en voulait faire Léonard? Cela ressemble à un procès-verbal ou plutôt à une pièce propre

[1] Manuscrit C, fol. 15 v°.

à prendre place dans le casier judiciaire qu'aurait formé le maître pour chacun de ses apprentis. Peut-être qu'en même temps que le grand peintre recueillait ces notes, il épiait sur le visage du vaurien les mouvements de physionomie qui correspondaient à ses méfaits, à ses ruses, à ses réticences, à ses aveux. Telle était effectivement son habitude. Beaucoup de prescriptions contenues dans le *Traité de la peinture* en font foi. A l'appui de notre conjecture, nous ne rappellerons qu'un fait. Lorsque Léonard composait *la Cène*, il consacra toute une année à chercher une face qui fût l'image de Judas, et, à force de fréquenter les prisons et les lieux habités par les êtres les plus abjects, il rencontra la figure qui convenait au personnage. Et toutefois il ajouta au masque quelques traits empruntés à d'autres scélérats, afin que rien n'y manquât [1].

Une autre note de carnet, relative aussi à l'un de ses élèves, est ainsi rédigée : « Au jour d'octobre 1508, j'avais trente écus; j'en prêtai treize à Salaï pour compléter la dot de sa sœur, et il m'en resta dix-sept. » Et au-dessous, on lit cette maxime mélancolique : « Si tu n'as pas prêté, tu posséderas quelque chose. — Si tu as prêté, tu n'auras pas de sitôt ce que tu auras prêté. »

Léonard est compté au nombre des artistes dont la vie a été heureuse. Mais ses biographes nous apprennent qu'il était délicat, tendre, très sensible, souvent inquiet. Le besoin qu'il avait d'examiner attentivement les hommes ne se satisfaisait souvent qu'au prix d'une tristesse voisine du désenchantement et même de quelque misanthropie. Il lui arrive de dépriser l'intelligence humaine. « L'homme, dit-il, a grand discours; mais la plus grande partie en est vaine et fausse; les animaux l'ont petit, mais utile et de bon sens; mieux vaut la petite certitude que le grand mensonge [2]. » Ailleurs, il a l'air de se consoler de la fausseté des hommes en constatant qu'elle trouve en elle-même son châtiment : « La vérité, écrit-il, fait que le mensonge nuit aux langues menteuses [3]. » Mais les menteurs à ses yeux les plus haïssables sont les charlatans : « Beaucoup font boutique de tromperies et de miracles feints, trompant la sotte multitude, et si personne n'était assez connaisseur pour démasquer leurs tromperies, ils les placeraient [4]. » Partisan déclaré de l'expérience, des vérités qu'elle découvre et des leçons utiles qu'elle donne, Léonard s'irrite contre l'empirisme de la médecine de son temps; aucune nuance comique, aucun sourire ne tempèrent son indi-

(1) John Coindet, *Histoire de la peinture en Italie*, p. 62.

(2) Ms. F, 96 r°.

(3) Manuscrit F, recto de la couverture.

(4) Ms. F, 5 v°.

gnation. Pires que les charlatans, les médecins sont, d'après lui, des êtres rapaces et homicides. Ils sont dans l'opulence, comment s'en étonner? « Tout homme désire amasser un capital pour le donner aux médecins, à ces destructeurs de la vie; donc les médecins deviennent riches. » Mais, de leur côté, ceux qui ont confiance en eux sont méprisables[1]. « Ils en arriveront à un tel degré de sotte bassesse qu'ils verront avec plaisir ces hommes triompher par leurs maladies et en leur faisant perdre leur véritable fortune, c'est-à-dire la santé[2]. »

Dans les sentences moroses ou sévères que nous venons de citer, l'erreur, la fourberie, la cupidité, l'ignorance, sont attaquées de front, sans détour. Cependant, même lorsqu'il exprime des pensées générales, Léonard ne se contente pas toujours de la forme directe du discours; souvent il reste artiste tout en philosophant, et il présente ses idées sous une enveloppe pittoresque ou même symbolique. De là, toute une série de curieuses maximes que M. Charles Ravaisson nomme justement des prédictions allégoriques. Et, chose singulière, Léonard, après avoir ainsi prophétisé, explique lui-même sa prophétie, ou, si l'on veut, traduit en deux mots l'oracle qu'il vient de rendre. Était-ce un simple jeu d'esprit? Avait-il en vue quelque moyen à lui d'enseigner une sagesse tantôt assez vulgaire, tantôt haute et religieuse? D'autres manuscrits nous l'apprendront sans doute. Dès à présent, telles qu'elles nous sont offertes, elles manifestent l'originalité quelquefois un peu bizarre de ce libre génie.

Par exemple, il écrit : « Nombreux seront ceux qui, écorchant leur mère, lui retourneront la peau. — Les laboureurs de la terre. »

Autre prédiction : « On verra les pères livrer leurs filles à la luxure des hommes et leur donner le prix, et abandonner toute leur surveillance d'autrefois. — Quand les filles se marient. » On n'aperçoit pas clairement s'il ne s'agit ici que des mauvais mariages, ou si le mariage est critiqué, quel qu'il soit.

Une signification plus nette se montre dans la remarque suivante, d'ailleurs conforme avec le respect de l'auteur pour la tradition : « Heureux seront ceux qui observeront, qui prêteront l'oreille aux paroles des morts! — Lire les bons ouvrages et observer ce qu'ils enseignent. »

Je surprends un accent de tristesse profonde qui me fait songer à certaines pensées de Pascal, dans ces lignes d'une brièveté éloquente : « Les hommes poursuivront la chose qu'ils redoutent le plus. — C'est-à-dire ils se rendront misérables pour ne pas tomber dans la misère. »

(1) F, 96 r°. — (2) Ms. I, 66 v°.

Le sentiment religieux chez Léonard était profond. C'est la foi chrétienne qui l'inspirait lorsqu'il composait son chef-d'œuvre *la Cène*. Dans ce tableau, il laissa longtemps, dit Vasari, la tête du Christ inachevée parce qu'il craignait de ne pouvoir donner à cette image la divinité céleste qu'elle réclamait. Tel autre peintre n'aurait eu ni ces scrupules ni cette crainte, le Pérugin, par exemple, qui a représenté tant de scènes religieuses, tant de saintes figures, sans croire ni à Dieu, ni à l'âme. Léonard était offensé par la profanation des objets du culte. Un jour, il avait vu des marchands vendre quelques crucifix; il écrivit sur son carnet ces paroles indignées : « Je vois de nouveau le Christ crucifié et ses saints martyrisés [1]. »

Cependant sa croyance en Dieu revêtait aussi un caractère philosophique et, par conséquent, démonstratif. On a noté déjà plusieurs beaux passages qui l'attestent. J'en ai recueilli un, il y a huit ans, dans le manuscrit A, qui contient à la fois une prière et une preuve. Je le reproduis ici :

« Qu'admirable est ta justice, ô toi, premier moteur! Tu n'as pas voulu qu'il manquât à aucune puissance créée l'ordre et les qualités de ses effets nécessaires, puisque, si une puissance doit chasser à cent brasses une chose vaincue, et que celle-ci, en lui obéissant, trouve [éprouve] un choc, tu as ordonné que la puissance du coup causât un nouveau mouvement qui, par différents bonds, pût recouvrer la somme entière du voyage qu'elle devait faire [2]. »

Ce morceau est parfaitement clair. Léonard y démontre l'existence de Dieu par la nécessité d'une première cause motrice. C'est le grand argument d'Aristote magnifiquement établi, développé, dans le douzième livre de la *Métaphysique*, rappelé, repris dans le *Traité de l'âme*, dans la *Physique*, et ailleurs encore. Saint Thomas l'a préféré à tout autre. S'appropriant la pensée d'Aristote, il raisonne ainsi dans la *Somme contre les Gentils* [3] : « Toutes les choses qui existent dans le monde obéissent à la loi du mouvement; elles ont donc un moteur et ce moteur est lui-même immobile. S'il ne l'était pas, il ne serait qu'une cause seconde, et au-dessus de lui serait celui qui le meut. » Saint Thomas copie presque Aristote. Léonard argumente comme Aristote et comme saint Thomas. Peut-être a-t-il lu ces deux maîtres sur ce grave sujet, car nous l'avons vu citer, dans d'autres occasions, et Aristote et Albert le Grand et saint Thomas. Mais il ne copie aucun de ces philosophes. En passant par son génie, la preuve fameuse en reçoit la forte empreinte. Il l'a donc

[1] Ms. I, 66 v°. — [2] Ms. A, 24 r°. — [3] Livre I, chap. XIII.

méditée, repensée, il se l'est donc assimilée. Et cela, il l'a fait, une autre fois encore, en termes admirables, éclatants. Nous lisons en effet dans le manuscrit F, l'avant-dernier de ceux qu'a publiés et traduits M. Ch. Ravaisson :

« Regarde la lumière et considère sa beauté. Cligne de l'œil et regarde-la : ce que tu vois n'était pas d'abord, et ce qui en était n'est plus.

« Quel est celui qui la refait si celui qui l'a faite meurt continuellement ? »

« Guarda il lume e considera la sua bellezza; batti l'occhio e riguardalo : co che di lui tu vedi prima non era, e co che di lui era piu non e.

« Chi e quel chello rifa, sel fattore al continuo more[1] ? »

Quelle application saisissante et quelle forme originale du principe de causalité ! Le répéter ainsi, c'est le réinventer.

D'après les textes que nous avons exposés, il semble très probable, presque certain, jusqu'ici du moins, que Léonard de Vinci a eu des idées vraiment philosophiques sur la méthode, sur les rapports de la raison et de l'expérience, sur les lois de la nature, sur l'homme et sur la vie, et enfin sur Dieu. Une place lui revient donc dans l'histoire de la philosophie. Quelle place ? Celle d'un chapitre ou celle d'un livre ? Pour en décider, il faut attendre encore. M. Ch. Ravaisson a déchiffré, traduit, publié huit manuscrits sur douze que possède notre bibliothèque de l'Institut. Il n'est pas à craindre que les quatre qui restent à connaître viennent démentir nos conclusions; mais ils pourraient les confirmer et même les élargir. L'achèvement de la publication est donc infiniment désirable. Espérons que le savant, pénétrant et infatigable éditeur et interprète la terminera heureusement. Souhaitons que les forces ne lui fassent pas plus défaut que ne lui ont manqué, que ne lui manqueront jusqu'à la fin nos éloges, nos encouragements et les conseils de son père.

Ch. LÉVÊQUE.

[1] Ms. F, 49 v°.

La Vie de Molière. — *Notice biographique sur Molière,* par M. Paul Mesnard (*Œuvres de Molière,* tome X. *Collection des Grands Écrivains,* librairie Hachette, 1889). — *La Comédie de Molière,* par Gustave Larroumet (Hachette, 1887).

DEUXIÈME ARTICLE [1].

L'une des parties de la vie de Molière qui a été le mieux élucidée par les recherches patientes et heureuses des amateurs, c'est l'histoire de la troupe depuis le début de cette troupe à Paris en 1643 jusqu'à son retour et son établissement définitif dans cette ville en 1658.

C'est donc en 1643 que Molière commença sa vie de comédien. Il s'était lié avec un acteur du nom de Joseph Béjart, et l'on sait qu'il avait été lié aussi par des liens plus ou moins intimes avec la sœur de cet acteur, avec Madeleine Béjart. Associé à ces deux personnes et à quelques autres encore, il fonda à Paris une troupe nouvelle. On a retrouvé l'acte d'association par lequel J.-B. Poquelin et les autres se liaient pour une entreprise théâtrale, le 30 juin 1643. Cette troupe prit le nom de l'*Illustre Théâtre* et s'établit dans un endroit situé près de la tour de Nesles et nommé le *Jeu de paume des métayers*. Mais ce ne fut pas à Paris que ces nouveaux comédiens firent leurs premières armes. Pendant le temps que s'achevaient les travaux d'appropriation, Molière et ses associés se rendirent à Rouen pour essayer leurs forces : « La destinée, qui a parfois de ces traits d'esprit, dit M. Paul Mesnard, a placé dans la ville natale de Corneille les débuts de Molière. » Ces représentations de Rouen ne durèrent pas longtemps, car nous voyons la troupe de retour à Paris vers le mois de décembre; et ce fut en janvier 1644 qu'elle fit ses débuts. M. Paul Mesnard nous donne quelques détails sur les tragédies jouées par l'*Illustre Théâtre,* entre autres deux tragédies de Tristan l'Hermite, l'une sur *la mort de Crispe,* l'autre sur *la mort de Sénèque.* Mais le succès ne répondit pas aux efforts des associés. A la fin de décembre 1644, la troupe quitta le quartier de la tour de Nesles, pour aller dans un autre jeu de paume, à *la Croix noire,* près du port Saint-Paul; cette seconde tentative ne fut pas plus heureuse que la première; elle ne nous est connue que par les embarras d'argent dont nous avons déjà parlé. Enfin il est certain que le malheureux théâtre fut

[1] Pour le premier article, voir le cahier de janvier 1890.

obligé de fermer vers la fin de 1645; car nous voyons en 1646 les comédiens de cette troupe émigrer en province et s'associer avec la troupe du duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne. C'est ce qui résulte de plusieurs documents que M. Paul Mesnard nous résume et qu'il serait trop long d'analyser. Il est vrai que, dans les actes retrouvés, on ne rencontre pas encore la signature de Molière lui-même, mais seulement celle de ses associés : toutefois il n'est pas probable qu'ils se soient séparés. Quant aux premiers débuts de la troupe en province, ils n'eurent pas lieu, comme on pourrait le croire, à Bordeaux, au moins n'en reste-t-il pas de traces, mais au château de Cadillac, demeure presque royale du duc, ou à Agen, où régnait sa belle maîtresse, Nanon de Lartigues, puis à Toulouse et à Alby, et enfin à Carcassonne, où nous trouvons la trace de leur passage en 1647. Comment, en 1648, se trouvaient-ils à Nantes? Nous ne saurions le dire. On a supposé que le duc, ayant alors de grosses affaires avec les Bordelais, n'avait plus le temps de s'occuper de ses comédiens, et qu'après avoir exploité le Midi, ceux-ci devenus libres coururent chercher fortune ailleurs, à Nantes, par exemple, où nous trouvons pour la première fois le nom de Molière, à Fontenay, puis de nouveau à Toulouse, comme le prouve un acte de 1649, puis à Poitiers, où le nom de Molière se retrouve de nouveau, à Narbonne, et enfin à Agen, où le duc d'Épernon les rappelait, mais pour les quitter de nouveau en 1651, étant rappelé à Paris. C'est la date que l'on indique, comme ayant mis fin à l'engagement des comédiens auprès du duc d'Épernon.

Il n'y a pas lieu d'ailleurs de s'attarder sur le détail, si difficile à constater avec précision, des pérégrinations de Molière. Une question plus intéressante et plus importante est celle de savoir à quelle époque Molière a commencé à ajouter à son rôle d'acteur et de comédien celui d'auteur dramatique. Il est probable que ce fut de très bonne heure et peut-être dès le commencement de ses tournées de province que Molière a commencé à écrire ses farces, dont le souvenir est resté, et dont une au moins, la *Jalousie du Barbouillé*, est arrivée jusqu'à nous. Le premier témoignage que nous ayons des compositions de Molière est celui de Chorier dans sa biographie de Pierre Boissat, érudit dauphinois, de la ville de Vienne, que l'on appelait Boissat l'Esprit, et dont Chorier, son compatriote, nous a laissé la vie en latin. Voici le passage tiré de cette vie qui concerne Molière : « J.-B. Molière, excellent acteur et auteur de comédies, était venu vers ce temps (1651) à Vienne. Boissat le traitait avec honneur. Quelque pièce qu'il jouât, Boissat en était le spectateur assidu. Il faisait même asseoir à sa table cet homme éminent dans son art... Il avait loué des places au théâtre pour lui-même et pour des dames et

des demoiselles de qualité qu'il se proposait de mener voir une comédie faite par Molière. » Il paraît même que cette location fut sur le point d'amener un duel. La date est fixée par les circonstances que Chorier ajoute, à savoir que, dans ce temps même, *his diebus*, Heinsius, allant à Rome, passa par Vienne pour visiter Boissat; or le voyage de Heinsius à Rome est de 1651. A cette époque donc Molière n'était pas seulement acteur, mais auteur, puisqu'il s'agissait d'aller voir une pièce que Molière avait faite. Qu'avait-il donc composé? Eugène Despois, qui avait commencé l'édition de Molière poursuivie par M. Mesnard, conjecture, et selon nous avec quelque vraisemblance, que Molière devait avoir déjà ébauché vers cette époque quelques-unes des pièces qu'il fit jouer plus tard à Paris. Néanmoins il n'y a aucun document précis qui confirme le fait. La seule chose constatée, c'est que ce fut à Lyon, en 1653, que parut la première comédie de Molière qui mérite véritablement ce nom, à savoir la pièce de l'*Étourdi*. Lyon était déjà, pour notre auteur, un lieu digne de son talent. On y aimait la comédie; il y avait plusieurs troupes : l'une permanente, d'autres ambulatoires, comme on disait. La troupe de Molière était de ce genre. Ce fut à Lyon que Molière rencontra une actrice, fille de saltimbanque et destinée à devenir, au moins par sa beauté, l'une des plus brillantes de la troupe, la Du Parc, surnommée la Marquise parce que l'un de ses prénoms était « Marquise », et qui eut depuis la singulière fortune d'être aimée de nos plus grands tragiques, Corneille et Racine. A Lyon, Molière fit encore l'acquisition d'une autre actrice célèbre, Mlle de Brie. C'est à cette époque que l'on est d'accord pour placer l'apparition de l'*Étourdi*. M. Paul Mesnard, tout en acceptant comme possible que la première ébauche de cette pièce soit de 1653, en retarde jusqu'en 1655 la publication définitive. C'est à Lyon que Molière paraît avoir pris connaissance du théâtre italien : une pièce italienne, *l'Inavvertito*, a été l'origine de la comédie de l'*Étourdi*.

Vers la fin de 1653 se place un autre événement intéressant pour la destinée dramatique de Molière : c'est sa rencontre avec le prince de Conti, son ancien condisciple du collège de Clermont. Ce prince, après les aventures de la Fronde, s'étant lassé de la guerre civile, avait laissé Bordeaux en la possession de l'armée des Frondeurs et, avec l'autorisation de la cour, s'était retiré au château de la Grange-des-Prés, en Languedoc, près Pézenas. Son secrétaire ou intendant[1], Daniel de Cosnac, nous apprend dans ses *Mémoires* comment le prince y passait son temps. « Le prince avait fait venir dans son château sa maîtresse,

[1] Il était, nous dit-on, chargé de l'argent des menus plaisirs du prince.

Mme de Calvimont, et celle-ci, pour se distraire, appela des comédiens..... J'avais appris que la troupe de Molière et de la Béjart était en Languedoc; je leur mandai qu'ils vinssent à Lagrange. » Dans le même temps et d'autre part, Mme de Calvimont et le prince s'étaient engagés avec une autre troupe. De là grand embarras. Deux paroles avaient été données; et le prince disait qu'il était juste que ce fût lui, Cosnac, qui manquât à la sienne, plutôt que le prince. Molière arriva sur ces entrefaites et demanda qu'on lui payât au moins les frais de son voyage. Le prince de Conti s'entêta à ne rien vouloir donner : on voit le peu d'influence qu'avaient eue sur lui les prétendus rapports de camaraderie qui les auraient unis au collège : « Ce mauvais procédé, dit Cosnac, me touchant de dépit, je résolus de les faire monter sur le théâtre à Pézenas et de leur donner 1,000 écus de mon argent plutôt que de leur manquer de parole. » Le prince, piqué au jeu, décida que la troupe de Molière viendrait donner une représentation au château. Elle ne réussit pas d'abord, grâce à l'entêtement de Mme de Calvimont, qui n'était d'ailleurs guère bon juge, s'il faut en croire Cosnac. Suivant lui, on ne pouvait dire lequel était le plus surprenant en elle, « de sa beauté ou de sa sottise ». Cependant, grâce à Cosnac et à Sarrazin, autre secrétaire du prince et, dit-on, amoureux de la Du Parc, Molière finit par l'emporter, et sa troupe se trouve alors associée à la fortune du prince de Conti. Peu à peu il regagna la faveur de ce prince, qui serait allé, selon Grimarest, jusqu'à vouloir en faire un de ses secrétaires : il est heureux que cette marque de faveur n'ait pas été acceptée.

En 1655, un nouveau séjour de Molière à Lyon nous est attesté par le témoignage du célèbre d'Assoucy, que Molière avait eu l'occasion de connaître dans ses courses théâtrales, et qui paraît avoir un peu vécu aux dépens de la troupe, car il raconte dans ses *Aventures* que, « ayant eu la maison de Béjart pour amie, il s'était vu plus riche et plus content que jamais ». De Lyon, Molière alla à Avignon et de là à Pézenas, où se tenaient les états. C'est à cette époque que l'on place l'apogée de la faveur de Molière auprès du prince de Conti, et aussi le commencement de sa défaveur, par suite de la conversion du prince, due à l'évêque d'Aleth, Nicolas Pavillon. Molière n'en resta pas moins à Pézenas pendant toute la durée des états. Ce séjour a laissé des traces dans la tradition. On sait l'histoire du fauteuil où Molière se tenait assis dans la boutique du barbier Gély. On croit avoir de bonnes preuves pour croire que ce fauteuil n'a jamais été perdu de vue; on croit bien que c'est le même qui a été conservé jusqu'à nous, et il est aujourd'hui à Paris depuis 1873.

En 1656, nous retrouvons Molière à Béziers; et son séjour dans cette ville est signalé par un événement intéressant au point de vue littéraire, la représentation du *Dépit amoureux*, qui, avec l'*Étourdi*, appartient certainement à la période de Molière en province. A ces deux ouvrages Molière en ajouta-t-il encore un troisième? La charmante comédie des *Précieuses ridicules* a-t-elle été aussi composée et jouée en province? On serait tenté de le croire; mais la chose n'est pas certaine. Grimarest nous dit que cette pièce a été jouée à Béziers avec le *Dépit amoureux*. Mais la préface de 1682, à laquelle on croit que Lagrange a contribué, donne pour les *Précieuses* la date de 1659. Cependant cette date n'exclurait pas l'hypothèse d'une première apparition des *Précieuses* en province. Cette pièce a eu certainement une première forme, comme nous le savons par le *Récit de la farce des Précieuses* par Mlle des Jardins, dans laquelle nous trouvons des détails qui ne sont pas dans la pièce imprimée. Il y avait d'ailleurs des précieuses en province. « L'air précieux, dit Molière, n'a pas seulement infecté Paris; il s'est aussi répandu dans les provinces; » et il nomme ses deux héroïnes « des pecques provinciales ». Chapelle, dans son *voyage avec Bachaumont*, a signalé le même mal. Il n'y aurait donc rien d'impossible à ce que la province ait vu la première le troisième chef-d'œuvre de Molière.

A ce point de sa carrière, Molière n'avait plus pour jouir de son génie qu'à revenir à Paris, qu'il avait quitté depuis douze ans. C'est en 1650 qu'a lieu cette nouvelle entreprise tentée dans de bien autres conditions de succès que la première fois. Comme jadis aussi, la troupe, en attendant que les travaux d'exécution fussent prêts, alla faire un séjour de quelques semaines à Rouen. Le fait est attesté par une lettre de Thomas Corneille à l'abbé de Pure. Nous avons aussi un autre témoignage de ce séjour, qui prouve que non seulement Thomas Corneille, mais son illustre frère prit intérêt à la troupe de Molière. Le grand Corneille, alors âgé de cinquante-deux ans, nous a laissé la confidence d'une passion quelque peu surannée dans des stances charmantes adressées à la Marquise, c'est-à-dire à la Du Parc, et commençant par ces mots :

> Allez, belle marquise, allez en d'autres lieux
> Semer les deux périls qui naissent de vos yeux.

Mais enfin voici Molière à Paris. Une circonstance importante à rappeler, c'est qu'avant de faire ses débuts devant le public, la troupe fut admise au plus grand honneur qu'on pût ambitionner alors : ce fut d'être appelée à la cour et admise à jouer devant le roi lui-même, preuve

manifeste de la réputation dont cette troupe était précédée. Ce fut le 24 octobre 1658 qu'eut lieu cette représentation. On joua la tragédie de *Nicomède*. Il semble que cet hommage à Corneille indique bien que Molière avait dû le voir à Rouen pendant le court séjour qu'il venait de faire dans cette ville. Enfin la troupe fit ses débuts devant le public le 3 novembre 1658, dans la salle du Petit-Bourbon, qui était située alors entre le Louvre et Saint-Germain l'Auxerrois. On ne nous dit pas quelles furent les pièces qui remplirent cette première représentation; mais nous savons que, très peu de jours après, l'*Étourdi* et le *Dépit amoureux* furent joués avec un grand succès et établirent définitivement le triomphe de Molière et de sa troupe.

A partir de ce moment, l'histoire de Molière comédien se confond avec celle de Molière auteur et avec l'histoire de ses comédies. Nous nous abstiendrons de toucher à cet historique qui nous entraînerait trop loin, et nous résumerons seulement quelques-uns des points qui touchent à la vie privée de notre auteur.

Parmi les « points obscurs » de la vie de Molière, selon l'expression de M. Loiseleur, l'un des érudits qui a poussé le plus loin ces recherches biographiques minutieuses que l'on aime tant aujourd'hui, on peut compter la question de son mariage. Un critique distingué, M. F. Brunetière, se plaint qu'on se soit trop appliqué à fouiller des questions scabreuses et délicates qui intéressent, à ce qu'il semble, si peu la littérature. « Cette réserve, dit M. Paul Mesnard, serait de notre goût; mais elle a depuis longtemps été trop peu gardée pour qu'elle ne soit pas tardive. Nous craindrions que tant de scrupule s'accordât mal avec nos devoirs de biographe. Comment retracer une vie avec la résolution d'y laisser de si visibles lacunes? » Nous ajouterons à notre tour que l'histoire des chagrins domestiques de Molière n'est pas indigne de la littérature, s'il est vrai que ses propres sentiments l'aient inspiré dans quelques-unes de ses pièces.

Le mariage de Molière est noté dans le *Registre* de Lagrange en ces termes : « M. de Molière épousa Armande-Claire-Élisabeth-Grésinde Béjart le mardi gras de 1662. » Il y a là une légère erreur constatée par l'acte de mariage que nous possédons et qui a été publié par Jal. Ce fut le lundi et non le mardi qu'eut lieu le mariage : peu importe. Qu'était-ce maintenant qu'Armande Béjart? Le contrat de mariage, que l'on a aussi retrouvé, lui donne vingt ans à peu près au moment de son mariage. Elle serait donc née vers 1642. On sait de plus que Molière avait pris soin de son éducation. « Il avait pour elle, dit l'auteur de la *Fameuse comédienne*, célèbre pamphlet du temps, une inclination particulière comme

l'ayant élevée. » Les ennemis de Molière le comparaient à Arnolphe ayant élevé Agnès pour lui-même.

> Je n'en puis faire mieux que d'en faire ma femme.
> Ainsi que je voudrai, je tournerai cette âme.

Il semble aussi que Molière ait pensé à lui-même dans l'*École des Maris*, où les deux tuteurs sont chargés de l'éducation des deux jeunes filles qu'ils veulent épouser. Mais la question importante est celle de la famille d'Armande Béjart. De qui était-elle fille? Ou du moins quelle était sa mère? car dans ce monde de théâtre, je parle du théâtre d'alors, c'est le cas d'appliquer l'aphorisme célèbre : *Pater semper incertus*. Il y a ici deux opinions différentes : l'une est adoptée avec quelques réserves par M. Paul Mesnard; l'autre soutenue avec chaleur par M. Larroumet. L'opposition de ces deux critiques va nous permettre d'exposer la question sous ses deux faces.

Suivant une vieille tradition, remontant jusqu'à Molière, Armande Béjart serait la fille de Madeleine, laquelle aurait été lors des débuts de la troupe la maîtresse de Molière. Là est l'origine des calomnies cruelles qui furent dirigées contre Molière pendant toute sa vie. Cette tradition, qui remonte au XVII[e] siècle, n'avait jamais été mise en doute jusqu'à nos jours. Mais la découverte curieuse de plusieurs pièces authentiques a autorisé une autre opinion. Dans l'acte de mariage et dans le contrat de mariage de Molière et d'Armande, celle-ci est donnée comme la fille de Joseph Béjart et de Marie Hervé, et par conséquent comme la sœur et non comme la fille de Madeleine. Cette seconde opinion couperait court, comme on le voit, à toute espèce de soupçon odieux et à toute impression pénible, dont on ne peut réellement pas s'affranchir dans l'autre hypothèse, même en en retranchant l'élément le plus grave et, pour tout dire, l'accusation d'inceste, à laquelle personne n'a cru sérieusement au XVII[e] siècle : ce qui resterait, cela écarté, serait encore passablement répugnant. On voit quelle bonne fortune pour les amis de Molière de rencontrer des documents justificatifs d'une telle importance.

Et cependant, malgré l'autorité des deux actes mentionnés, M. Paul Mesnard incline à conserver l'opinion traditionnelle. Il y a, suivant lui, des raisons de soupçonner ici quelque falsification. L'opinion unanime des contemporains a été qu'Armande Béjart était la fille et non la sœur de Madeleine. Sans parler des témoins calomnieux et diffamatoires, nous avons des témoignages singulièrement autorisés, ceux par exemple de Boileau et de Racine, amis intimes de Molière. Brossette, en effet,

écrivait en 1702, du vivant de Boileau : « M. Boileau m'a dit que Molière avait été amoureux premièrement de la comédienne Béjart, dont il avait épousé la fille. » Le témoignage de Racine vient confirmer la même opinion. « Montfleury, dit-il, vient de faire une requête contre Molière. Il l'accuse d'avoir épousé la fille et d'avoir autrefois été l'amant de la mère. » Nous adoucissons le texte, qui est beaucoup plus cru. Enfin Grimarest, dont M. Mesnard ne rejette pas tout à fait l'autorité, puisqu'il aurait tenu ses documents de Baron lui-même, Grimarest dit aussi qu'Armande était fille de Madeleine. Que si l'on a des pièces d'un côté, on pourrait aussi en invoquer de l'autre. Dans un arrêt judiciaire intervenu à l'occasion d'une créance de Madeleine Béjart, la demoiselle Armande Béjart est qualifiée comme ayant repris l'instance au nom de ladite défunte, sa *mère;* mais cet argument semble de peu de poids, car, dans l'arrêt définitif de la même affaire, Madeleine reprend son titre de sœur. Ce ne serait donc qu'une erreur du greffier, qui prouve seulement à quel point l'opinon courante dominait tous les esprits. On invoque encore le testament de Madeleine, qui a laissé de préférence à Armande la plus grande partie de son avoir. A la vérité, il resterait à chercher les motifs que la famille aurait pu avoir pour que, dans un acte aussi important qu'un acte de mariage confirmé par un contrat, on ait dissimulé ainsi la vérité. M. Paul Mesnard énumère quelques-uns de ces motifs, dont le principal serait sans doute de prévenir précisément les graves imputations qui eurent lieu en effet. Cependant il veut bien laisser à Molière le bénéfice de quelque incertitude en ajoutant d'ailleurs que, « lors même qu'il eût épousé non la fille mais la sœur de son ancienne maîtresse, la tache sur son honorable caractère ne serait pas effacée, mais seulement très atténuée. La vérité est que, vivant dans un monde de théâtre, il s'était familiarisé avec une morale très facile en toute occasion où l'amour est en jeu. » Après cela, est-il nécessaire d'aller jusqu'à défendre Molière contre l'accusation bien autrement grave d'un mariage incestueux ? Ses ennemis ne lui ont pas ménagé cette injure; mais de son temps les honnêtes gens n'ont pas cru un mot de ces odieuses imputations. Un personnage du nom de Guichard, ayant osé imprimer, dans une affaire où la veuve de Molière était témoin, « qu'elle était fille de son mari et femme de son père », fut condamné à faire amende honorable nu-tête et à genoux. Qui peut croire que, si le moindre soupçon sérieux eût pu peser sur Molière, il eût continué de remplir ses fonctions à la cour, et surtout obtenu de Louis XIV l'insigne honneur de tenir sur les fonts l'un des enfants nés de ce mariage ? Enfin M. P. Mesnard croit savoir que les dates résistent à cette répugnante

supposition. M. Michelet, au contraire, croit qu'elles sont d'accord. Mais c'est une occasion où il n'est pas facile de vérifier les dates.

Tandis que M. Paul Mesnard reste fidèle à la tradition, M. Larroumet, au contraire, prend parti pour la thèse nouvelle. En effet, non seulement les pièces citées, mais d'autres encore revêtues de l'autorité légale nous donnent Armande Béjart comme fille de Joseph Béjart et de Marie Hervé, qui sont également le père et la mère de Madeleine. Dans le contrat, on lui donne l'âge de vingt ans, ce qui, en remontant en arrière, nous ramène à un acte de 1643 par lequel Marie Hervé, veuve de Joseph Béjart, est déclarée tutrice de ses enfants, Joseph, Madeleine et *une petite fille non encore baptisée*. Selon M. Larroumet, cette petite ne serait autre que la jeune fille épousée par Molière vingt ans après. Il est vrai qu'on n'a pas pu retrouver l'acte de naissance de cette enfant; mais on n'a pas retrouvé davantage l'acte de décès de Joseph Béjart : ce qui semble indiquer, selon M. Larroumet, que, ces deux actes faisant défaut à la fois, les deux événements ont eu lieu hors de Paris et que l'enfant naquit un peu avant ou un peu après la mort de son père. Pour aller à l'encontre de ces faits, il faut supposer que, dès 1643, Marie Hervé a fait une fausse déclaration en donnant cette petite non baptisée comme sa fille, tandis qu'elle ne serait que sa petite-fille, fille de Madeleine. Mais quel intérêt à cette époque pouvait-on avoir à falsifier ainsi les faits? Et quel concours de faux aurait-il fallu! Il faudrait supposer, dans cet acte de 1643, huit faux témoins composant le conseil de famille, dont trois procureurs! Aurait-il été facile de les tromper tous les huit? A la vérité, on objecte que, dans cette déclaration de 1643, il y avait une fausseté incontestable : c'est que les deux aînés, Joseph et Madeleine, y étaient déclarés mineurs, tandis qu'ils étaient majeurs en réalité. Mais il a pu y avoir à cela des causes que nous ne savons pas, et il y a une différence grave entre une simple déclaration de minorité et une supposition d'enfant. On objecte aussi l'âge de Marie Hervé, qui, d'après son acte de décès, serait morte en 1670 à l'âge de quatre-vingts ans, ce qui lui donnerait cinquante-trois ans lors de la naissance d'Armande, âge bien tardif pour une maternité. Mais, outre que cet âge n'a pas arrêté le lieutenant civil qui recevait la déclaration, on peut dire que les actes civils étaient alors très inexacts par rapport aux dates. L'épitaphe de Marie Hervé au cimetière Saint-Paul ne lui donne que soixante-treize ans : ce qui change grandement les choses. Armande Béjart, au contraire, fut rajeunie au moment de sa mort. Elle avait cinquante-huit ans, et son acte de décès ne lui en donne que cinquante-cinq. Enfin, outre cet acte prétendu faux de 1643, il faudrait encore taxer de faux et le

contrat de mariage et l'acte de mariage. Voilà bien des faux. Pourquoi aller contre des faits si authentiquement attestés pour s'en rapporter à une tradition incertaine?

Si cette opinion était admise, il ne serait plus besoin de chercher à disculper Molière de l'odieuse accusation qui pèse sur sa mémoire. Mais M. Larroumet va plus loin encore dans sa justification de Molière. Il va jusqu'à mettre en doute les rapports d'intimité que l'on prétend avoir existé entre Molière et Madeleine, et il soutient que ceux qui acceptent que Molière ait été l'amant de Madeleine se privent par là même de tout moyen de réfuter la grande calomnie, quelque odieuse qu'elle soit. Sur quoi repose la tradition d'un amour de Molière pour Madeleine pendant la première année de leur association théâtrale? Sur des témoignages que M. Larroumet déclare très suspects. Et d'abord, celui de Tallemant, qui confond les deux femmes : « Molière, dit-il en parlant de Madeleine, en devint amoureux, se mit de sa troupe et l'épousa. » Quant au témoignage de Boileau, M. Larroumet fait remarquer que nous ne le connaissons que par Brossette. A la vérité, ce témoignage est si précis qu'il est difficile de supposer qu'il ait été altéré. Mais, dit M. Larroumet, si Boileau s'est trompé, d'après la thèse précédente, en croyant qu'Armande était la fille de Madeleine, il a pu aussi se tromper sur le reste. Racine est plus explicite encore; et ici c'est bien son propre témoignage et non celui d'un intermédiaire. Mais ce qui prouve, selon M. Larroumet, le peu de solidité de ce témoignage, c'est la légèreté de Racine en rapportant le bruit dont il s'agit. Malgré cet habile plaidoyer, il est difficile de réduire la valeur de ces témoignages qui prouvent au moins ceci, c'est que c'était alors le bruit public. M. Larroumet pousse son argument plus loin; comme Michelet, il croit que les dates, bien loin de contredire, confirmeraient au contraire la plus odieuse des deux accusations. Ce sont là, nous l'avouons, en faveur de la thèse nouvelle, bien de fortes présomptions. Il reste cependant très étrange qu'aucun témoignage contemporain ne vienne confirmer cette hypothèse et que personne alors, même parmi les intimes amis, n'ait su et n'ait dit la vérité.

Ce point, non pas éclairci, mais épuisé, on se demande avec curiosité quelle a été la destinée du mariage de Molière. Il est impossible de ne pas s'en enquérir quand on sait quelle a été l'influence de ce mariage sur son théâtre et sur ses œuvres. Ici, M. Larroumet et M. Paul Mesnard se rencontrent dans une pensée commune et dans une commune indulgence. Ils croient que l'opinion est par trop défavorable à Armande Béjart et ils essayent d'atténuer les torts qui lui sont reprochés : « Il ne faut pas, dit M. Mesnard, céder trop à la crainte d'être naïvement cré-

On le voit, c'est exactement la situation d'Alceste dans le *Misanthrope*, qui parle presque dans les mêmes termes que nous venons de citer :

> ....Elle a l'art de me plaire,
> J'ai beau voir ses défauts et j'ai beau l'en blâmer,
> En dépit qu'on en ait elle se fait aimer.

Quel était donc le charme de cette personne pour avoir ainsi subjugué le cœur d'un si grand homme? On croit que Molière lui-même nous a donné le portrait de sa femme dans la scène charmante du *Bourgeois gentilhomme*, dans laquelle Cléonte, brouillé avec Élise, veut que son valet Covielle lui en dise du mal et tourne en louanges toutes ses critiques : « Elle a les yeux petits, dit Covielle. — Cela est vrai; mais elle les a pleins de feu, les plus brillants et les plus perçants du monde. — Elle a la bouche grande. — Oui, mais on y voit des grâces qu'on ne voit point aux autres bouches. — Pour sa taille, elle n'est pas grande. — Non, mais elle est aisée et bien prise. — Pour de l'esprit... — Ah! elle en a, et du plus fin. — Sa conversation... — Sa conversation est charmante. — Mais enfin elle est capricieuse autant que personne au monde. — Oui, elle est capricieuse; mais tout sied bien aux belles; on souffre tout des belles. » M. P. Mesnard tire occasion de ce passage pour nous dire que Molière a puisé dans sa propre expérience la peinture profonde et vive qu'il fait de l'amour dans ses comédies; il lui a donné, dit-il, ainsi que Racine, une véritable éloquence. Il a peint surtout l'amour jaloux, non comme Racine chez les amantes, mais chez les amants : « C'est, dit-il, tantôt Arnolphe, tout ridicule qu'il est; tantôt le singulier mais noble Alceste, ou don Garcie, première épreuve de ce rôle; c'est encore l'Éraste du *Dépit amoureux*, ou le Cléonte du *Bourgeois gentilhomme*. » M. Mesnard essaye en outre de surprendre les traces des différentes scènes de brouillerie et de réconciliation qui ont eu lieu entre Molière et sa femme; mais ces traces sont si peu certaines que le plus simple est de se souvenir en gros que le ménage de Molière a été un assez mauvais ménage, traversé de temps à autre de quelque éclair d'affection. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a jamais eu de rupture absolue. « Molière n'a cessé de jouer ses comédies avec Armande et de choisir pour elle des rôles très propres à la faire briller. » Croyons donc avec M. Mesnard et M. La roumet que le malheur de Molière n'a pas été aussi grand qu'on pourrait le croire et qu'il a eu une femme légère, mais non corrompue.

Une dernière question sur laquelle nous interrogerons la notice de M. Paul Mesnard, et qui intéresse l'histoire littéraire, est celle des rela-

tions de Molière et de Racine, de leur amitié et de leur rupture. Qui a eu tort, qui a eu raison dans cette querelle?

Racine, très jeune au début de sa carrière littéraire, entra en relation avec Molière dès 1663. Il écrit à son ami l'abbé Levasseur qu'il a rencontré Molière au lever du roi et que celui-ci lui a donné des louanges. « J'en ai été bien aise pour lui; et il a été bien aise aussi que je fusse présent. » Dans une autre lettre il disait : « Je n'ai pas vu l'*Impromptu* ni son auteur depuis huit jours. » Ces mots semblent indiquer qu'ils se voyaient assez souvent. On sait d'ailleurs pertinemment et par un témoin autorisé, Louis Racine, que son père, avec Boileau, La Fontaine et Chapelle, voyait familièrement Molière; ils se rassemblaient, suivant un autre témoin, deux ou trois fois par semaine, rue du Colombier. L'un des membres de cette société nous a laissé le tableau charmant de cette réunion d'amis, dans laquelle, disait-il, « on causait avec un agrément qui ne sentait pas du tout le berceau d'esprit ». La Fontaine peint Racine sous le nom d'Acante et Molière sous le nom de Gélaste[1]. Pour grossir les torts de Racine envers Molière, on a été jusqu'à représenter celui-ci comme son protecteur. Selon Voltaire, ce serait Molière qui aurait indiqué à Racine le sujet des *Frères ennemis* et qui l'aurait aidé à refaire cette tragédie : « Corrigé, dit-il, d'après ses conseils, l'ouvrage eut du succès. » Selon M. Mesnard, c'est là une légende convaincue de fausseté par les lettres mêmes de Racine à cette époque. Ces lettres nous apprennent que la première tragédie de Racine était destinée à l'*Hôtel de Bourgogne*, ce qui ne s'expliquerait pas si Molière l'eût commandée et y eût travaillé. Ce fut par impatience des lenteurs des grands comédiens qu'il se décida à porter sa pièce au théâtre du *Palais-Royal* où était la troupe de Molière. Le succès de la pièce resserra les liens qui unissaient déjà les deux poètes. Mais il n'y eut rien de plus que de l'amitié et nullement les rapports du protecteur au protégé. Le premier succès devait en amener un second. Ce fut la représentation d'*Alexandre*, joué également par la troupe de Molière; mais ce fut là aussi l'occasion de la brouille. Soit que Racine en effet ait été mécontent de cette représentation et qu'il n'ait pas trouvé les acteurs à la hauteur de leur rôle, soit pour toute autre raison, toujours est-il qu'au bout de quelque temps il retira sa pièce pour la donner à l'Hôtel de Bourgogne. Déjà, après la quatrième représentation, il avait fait jouer la tragédie nouvelle chez la comtesse d'Armagnac, devant Monsieur et Madame, par ceux qu'on appelait les *Grands Comédiens* ou *Troupe royale*. Floridor jouait

[1] D'autres prétendent cependant que Gélaste n'est pas Molière, mais Chapelle.

Alexandre. Comme il ne s'agissait encore que d'une représentation de salon ou de « visite », comme on disait alors, on ne voit pas que Molière ait fait d'abord aucune réclamation. Mais bientôt Racine autorisa les mêmes comédiens à jouer la pièce sur leur théâtre, en même temps qu'elle continuait à être jouée par Molière et sa troupe. Le 18 décembre la tragédie fut représentée à la fois sur les deux scènes : fait qui d'ailleurs s'était déjà produit pour la représentation de *Sertorius*. Molière se montra très froissé du procédé et refusa à Racine ses droits d'auteur, tout en continuant de jouer la pièce. Tout porte à croire qu'à partir de ce moment les relations de Molière et de Racine furent très refroidies; mais un nouveau grief plus grave encore que le précédent changea ce refroidissement en brouille déclarée. Deux mois après les incidents précédents, Racine voulut faire jouer sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne sa nouvelle tragédie d'*Andromaque*. Il avait besoin d'une actrice pour ce rôle : il pensa à une actrice de Molière, qui, si elle n'était pas une bonne comédienne, était du moins une jolie femme et des plus séduisantes : c'était Mlle Du Parc, que Racine n'hésita pas à enlever à la troupe de son ancien ami. La Du Parc réussit très bien dans son rôle d'Andromaque, non par son propre talent, car, d'après le dire de Boileau, « Racine lui avait appris son rôle comme à une écolière », mais on nous dit que les attraits de la comédienne avaient sans doute charmé Racine plus que son talent. Si Racine n'usa pas dans cette affaire d'un procédé très délicat, il faut avouer qu'il en a été plus tard bien singulièrement puni : car c'est ce goût pour la Du Parc qui le fit impliquer de la manière la plus absurde dans la fameuse affaire des poisons par une dénonciation de la Voisin. Racine empoisonneur! Ce fut là un des traits les plus tristement comiques de cette odieuse affaire. Inutile d'insister sur ce détail incompréhensible. Disons enfin, pour en finir avec la querelle de Molière et de Racine, que le théâtre du Palais-Royal donna une parodie d'Andromaque sous le titre de la *Folle Querelle*. C'était une plate comédie que Racine fit semblant de prendre pour l'œuvre de Molière et qu'il déclarait « un de ses meilleurs ouvrages ». Ajoutons que Molière sut conserver la loyauté et l'indépendance de son jugement à l'égard de son jeune et ancien ami; car on raconte qu'ayant assisté à la seconde représentation des *Plaideurs*, il aurait dit que « ceux qui se moquaient de cette pièce méritaient qu'on se moquât d'eux ». Tel est le dernier mot qui nous soit parvenu sur les relations de ces deux grands hommes, et il est tout à l'honneur de Molière. Dans le récit de cette querelle si intéressante pour notre histoire littéraire, M. Paul Mesnard s'est appliqué à écarter les circonstances exagérées qui aggravaient la responsabilité de

Racine; mais, en définitive, il n'hésite pas à conclure que c'est celui-ci qui a eu tous les torts.

Bien d'autres questions intéressantes pourraient encore être élucidées par la *Notice biographique* de M. Mesnard. Mais il ne faut pas en épuiser tout le suc et l'intérêt, et nous aimons mieux inviter le lecteur à prendre connaissance de l'œuvre elle-même.

PAUL JANET.

Lettres de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des filles de la Charité. Paris, imprimé par Pillet et Dumoulin, 1880, 4 vol. in-8°. — *Histoire de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des filles de la Charité,* par Mgr Bougaud, évêque de Laval. Paris, Poussielgue frères, 1889, 2 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

L'institution qui, dans l'œuvre de saint Vincent de Paul, fut la plus féconde, celle qui, pour ainsi dire, engendra toutes les autres, c'est l'institution des *Charités,* réunions de dames formées par ses soins à la visite des pauvres, des malades, puis des prisonniers, et qui devaient étendre leur sollicitude à toutes les misères. Parmi les pauvres et les infirmes, le saint pouvait-il ne pas songer à ces enfants que l'indigence, autant que le crime, en les rejetant hors de la famille, abandonnait à la pitié publique et le plus souvent à la mort? Il y avait pour les recueillir une maison dite *maison de la couche,* tenue par une veuve et deux servantes. Saint-Vincent eut occasion de la connaître en y portant un enfant qu'il venait de soustraire à un affreux supplice pire que la mort même : il l'avait arraché des mains d'un scélérat qui travaillait à lui déformer les membres pour exploiter par ce spectacle la commisération des passants! Mais cette maison n'était point pour ces malheureuses petites créatures un bien sûr asile. On en faisait trafic : on les vendait, et à quel usage? On les abandonnait à la moindre maladie. C'est ce que révéla une enquête faite par les dames que saint Vincent avait attendries sur leur situation déplorable. Que faire? Puisqu'on les vendait, Vincent de Paul aurait voulu qu'on les rachetât tous. Mais comment y suffire? On commença

[1] Pour le premier article, voir le cahier de janvier 1890.

par en tirer douze au sort pour les élever avec soin, tout en veillant, par une inspection charitable, sur les autres. Ce n'était point assez, et Vincent de Paul fit si bien qu'à la fin on les prit tous. Mais il en venait toujours de nouveaux, et, les ressources s'épuisant, il s'adressa à la reine mère, au jeune roi, aux grands seigneurs. L'argent manqua pourtant à la suite des calamités de la Fronde, et les dames se virent forcées de déclarer qu'il était impossible de continuer l'œuvre plus longtemps. C'est alors que le saint, les réunissant, leur fit cet admirable discours où il les mit en demeure de prononcer sur la vie ou la mort de ces enfants dont elles étaient devenues les mères; car l'abandon, c'était la mort. Toutes fondirent en larmes : il avait sauvé les enfants ; il avait sauvé l'institution même qui a traversé nos révolutions.

Toutes ces œuvres étaient alors dans leur plein développement. Les plus grandes dames y prenaient part et le saint ne craignait pas de les en louer comme de choses d'édification, n'estimant pas qu'on pût en tirer gloire pour soi-même quand elles étaient à la gloire de Dieu. Il écrivait à Marie de Gonzague, reine de Pologne :

> Nos bonnes filles ont été remplies d'émotion quand je leur dis que Votre Majesté filait et dévidait le fil qu'il faut pour coudre le linge des pauvres. Cela est sans exemple dans l'Église de Dieu. Nous savons bien que l'histoire nous fait voir une princesse qui filait le fil qui devait servir à couvrir son corps, mais je ne me ressouviens d'aucune qui ait porté la piété au point que Votre Majesté l'a fait en employant l'ouvrage de ses mains au service des pauvres. Et c'est, Madame, ce que je pense que Notre-Seigneur fait voir aux anges et aux âmes bienheureuses comme l'objet de leur admiration, et ce que l'Église voit avec joie en ce même esprit. Loué soit Dieu, Madame, des grâces auxquelles il fait participer Votre Majesté, et qu'il veuille bien vous conserver longtemps pour édifier de la sorte l'Église de Dieu[1] !

Ce n'est pas seulement la reine de Pologne ; la reine de France aussi, Anne d'Autriche, voulut former une *Charité* à la cour. Et saint Vincent de Paul, à sa demande, en fit le règlement. Il était, au fond, semblable à celui des autres :

> Lesdites dames assisteront les compagnies de la Charité de l'Hôtel-Dieu, des enfants trouvés, des forçats, des petites-filles de Mlles Pollalion et de l'Étang, et des pauvres filles servantes de la Charité des paroisses, des filles de la Madeleine, et généralement toutes les bonnes œuvres instituées par des femmes en ce siècle.

Mais on y peut remarquer cet article, spécialement applicable aux dames que la reine y admettrait :

> Elles auront pour maxime de ne pas traiter là des affaires particulières ni géné-

[1] *Lettres de saint Vincent de Paul* (22 août 1659), t. IV, p. 446.

rales, notamment de celles de l'État, ni de se servir de cette occasion pour faire leurs affaires, honoreront la Reine et affectionneront son service d'une affection toute particulière et s'entre-chériront les unes les autres comme des sœurs que Notre-Seigneur a liées du lien de son amour... et honoreront enfin le silence de Notre-Seigneur en toutes choses qui regarderont la Compagnie, pour ce que le prince du monde se joue des choses saintes qui se divulguent dans le monde [1].

Mais il n'y avait pas à redouter seulement que l'esprit du mal entrât avec ces grandes dames dans ces œuvres; il y avait à craindre que le relâchement ne s'introduisît dans les pratiques essentielles à leur accomplissement.

Saint Vincent essaya d'abord de combattre les abus en chargeant d'une tournée d'inspection une femme d'un dévouement inspiré par le sien, et sur laquelle il importe d'arrêter un instant notre attention, car elle eut un rôle capital dans l'établissement des filles de la Charité. Elle tient, à ce titre-là, une grande place dans la correspondance de saint Vincent de Paul, et rien ne montre mieux que ces lettres l'esprit du saint, la tendresse de son cœur, la libéralité et la prudence de sa direction.

Il s'agit de Mlle Legras, Louise de Marillac, nièce des deux Marillac, l'un garde des sceaux, l'autre maréchal de France [2], victimes de leur attachement à la reine mère, dont ils avaient pris le parti contre Richelieu. Elle avait épousé Antoine Legras, secrétaire de Marie de Médicis, et comme, malgré sa parenté avec les Marillac, elle n'était pas grande dame, on l'appelait mademoiselle, selon l'usage du temps. Elle était restée veuve depuis 1625 avec un fils sur lequel elle avait reporté toutes ses affections; et elle ne l'en privait pas en admettant les pauvres à les partager. Elle fut la principale auxiliaire de saint Vincent de Paul dans ses œuvres de charité. Elle était d'une santé délicate, naturellement mélancolique, comme une femme dont les forces trahissent la volonté, sans l'empêcher d'ailleurs de se prodiguer dans la pratique du bien avec une ardeur qui éveille la sollicitude de saint Vincent de Paul. Il y a mille traits charmants à recueillir dans ses lettres sur cette matière :

Béni soit Dieu, lui écrit-il le 7 décembre 1630, de ce que vous voilà arrivée en bonne santé! et ayez donc bien soin de la conserver pour l'amour de Notre-Seigneur et de ses pauvres membres (les pauvres), et prenez garde de n'en pas faire trop : c'est une ruse du diable dont il trompe les bonnes âmes que de les inciter à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puissent rien faire; et l'esprit de Dieu

[1] *Histoire de saint Vincent de Paul,* t. I, p. 365. — [2] Le premier, on le sait, mourut en prison; le second, sur l'échafaud en la même année 1632.

incite doucement à faire le bien que raisonnablement l'on veut faire, afin que l'on fasse persévéramment et longuement; faites donc ainsi, Mademoiselle, et vous agirez selon l'esprit de Dieu [1].

Et encore (fin juin 1632) :

Mon Dieu, Mademoiselle, que j'ai de la peine de vous voir si longtemps sans aller prendre l'air, et dans ce travail continuel que vous faites à l'Hôtel-Dieu! Ne pourriez-vous pas bien aller à Grigny pour sept ou huit jours et laisser Marie pour tenir ces filles en état? Elle est assez sérieuse et exacte pour cela; faites cela, je vous en prie, pendant mon absence [2].

Dans une autre circonstance (1633) :

Adieu, ma chère fille, tenez-vous bien gaie; au retour nous parlerons de tout ce que dessus et de votre voyage aux champs [3].

La gaieté, ce n'est pas seulement le signe d'une meilleure santé qu'il lui veut, c'est le complément du remède :

Ainsi soyez bientôt guérie pour servir Dieu. Oh! que mon cœur désire que cela soit, et promptement! Or sus, faites-y de votre côté ce qu'il faut. Soyez bien gaie cependant, et faites gaiement ce que vous avez à faire [4].

La gaieté, c'est ce qu'il lui prêche comme devoir de religion :

Conciliez-vous le plus de gaieté qu'il vous sera possible en union de celle de la sainte Vierge.

Soyez bien gaie en Notre-Seigneur [5].

Il craint qu'elle ne se donne trop de peine :

Vous réfléchissez trop; il faut aller bonnement et simplement [6].
Honorez la tranquillité de Notre-Seigneur [7].
Quant à votre petite retraite, faites-la tout doucement [8].

Il la presse d'aller à la campagne, de faire gras :

Autant qu'en moi est je vous l'ordonne, comme aussi de rejeter les défiantes pensées que vous permettez à votre cœur. Et soyez pleine de confiance que vous êtes la chère fille de Notre-Seigneur. Je vous ordonne de plus de vous rendre la sainte joie de votre cœur par tous les divertissements (distractions) qui vous seront possibles [9].

Pour sa santé il ne ménage rien. Comme elle était tombée malade à Angers, il la presse de revenir en litière ou en brancard; prendre un brancard et louer à cet effet « deux bons forts chevaux; car le carrosse,

[1] *Lettres*, t. I, p. 32. — [2] Tome I, p. 61. — [3] Tome I, p. 82. — [4] *Lettres* (1638), t. I, p. 202. — [5] Tome I, p. 113. — [6] Tome I, p. 108. — [7] Page 121. — [8] Page 126. — [9] *Lettres* (1635), t. I, p. 68.

ajoute-t-il, surtout sur le pavé de Paris à Orléans, vous tourmenterait trop[1]. »

La pieuse femme avait pour son fils une tendresse que le saint partageait bien, mais dont il eût voulu bannir l'inquiétude :

Ô certes, lui écrivait-il, Notre-Seigneur a bien fait de ne vous pas prendre pour sa mère. Honorez donc la tranquillité de la sainte Vierge en cas pareil. Je suis bien aise de ce que vous nous enverrez demain ce bon enfant et de ce qu'il passera la matinée céans[2].

Et encore :

Bon Dieu! Mademoiselle, qu'il fait bon être l'enfant de Dieu, puisqu'il aime encore plus tendrement ceux qui ont le bonheur d'avoir cette qualité auprès de lui que vous n'aimez le vôtre, quoique vous ayez plus de tendresse pour lui que quasi mère que je voie pour ses enfants. Ô bien nous en parlerons à votre retour. Cependant soyez pleine de confiance que celle à qui Notre-Seigneur a donné tant de charité pour les enfants d'autrui méritera que Notre-Seigneur en ait une toute particulière pour le sien, et vivez, s'il vous plaît, en repos dans cette confiance, je dis même dans la gaieté d'un cœur qui désire être tout conforme à celui de Notre-Seigneur[3].

N'ayant pu se consacrer à Dieu, elle aurait voulu lui offrir le fruit de son mariage. Elle souhaitait vivement que son fils prît les ordres. Saint Vincent de Paul n'y contredisait pas. Il se prêta à lui faire faire les études qui pouvaient l'y conduire, mais il tempérait la trop vive sollicitude de la mère :

Vous avez l'esprit trop défiant, lui répétait-il. Ayez confiance que Notre-Seigneur fera son bon plaisir de Monsieur votre fils[4].

Il voulait qu'elle attendît les signes d'une véritable vocation; et quand il vit que le jeune homme ne se sentait point appelé à ce sacrifice, il fut le premier à recommander à sa mère de s'incliner devant la volonté de Dieu :

. . . Je vous dirai que Monsieur votre fils a dit à M. de la Salle qu'il n'entrait dans cette condition que pour ce que vous le vouliez : qu'il s'est désiré la mort à cause de cela, et que pour vous complaire il prendrait les moindres ordres. Or cela est-ce une vocation? Il y a quelque temps qu'un bon enfant de cette ville prit le sous-diaconat en cet esprit-là et ne put passer aux autres ordres; voulez-vous exposer Monsieur votre fils au même danger? Laissez Dieu le conduire; il est plus son père que vous n'êtes sa mère et l'aime plus que vous [ne l'aimez]; laissez-lui en avoir la conduite. Il saura bien l'appeler en un autre temps, s'il le désire, ou lui donner un emploi convenable à son salut. Je me ressouviens d'un prêtre qui a été cassé, qui a

[1] *Lettres* (1640), t. I, p. 282 et 283.
[2] *Lettres* (1638), t. I, p. 203.
[3] *Lettres* (1640), t. I, p. 299.
[4] *Lettres* (1641), t. I, p. 369.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pris l'ordre de la prêtrise en un trouble d'esprit. Dieu sait où il en est maintenant. Bonjour, Mademoiselle, soyez tout à Notre-Seigneur et conforme à son bon plaisir. Je vous prie de faire votre oraison sur Zébédée et ses enfants, à laquelle Notre-Seigneur dit, comme elle s'empressait pour l'établissement de ses enfants : « Vous ne savez ce que vous demandez [1]. »

Quelques années après, la mère priait saint Vincent de Paul de signer au contrat de mariage de son fils, et le saint, acceptant, lui disait :

Je prie Notre-Seigneur qu'il bénisse les mariés et qu'il vous donne les dispositions qu'il donna à la sainte Vierge lorsqu'elle assista avec son fils au mariage de Cana [2].

L'œuvre de saint Vincent de Paul ne fut pas sans rencontrer quelque opposition dans le clergé. Au cours de l'une de ses tournées en Champagne, M[lle] Legras fut arrêtée par l'évêque de Châlons, un saint homme pourtant, mais qui, trouvant tout cela nouveau, inconnu dans l'Église, et dont on s'était bien passé jusque-là, lui envoya l'ordre de retourner à Paris. Vincent de Paul, instruit par elle de cet obstacle, lui écrivit :

Si M[gr] de Châlons vous a envoyé quérir et qu'il soit proche, vous ferez bien de l'aller voir et de lui dire tout simplement ce que vous faites. Offrez de retrancher ce qu'il lui plaira, et de tout quitter s'il l'a agréable : c'est là l'esprit de Dieu.

L'évêque ayant insisté, saint Vincent de Paul écrivit à M[lle] Legras de rentrer immédiatement à Paris :

Que vous êtes heureuse, lui dit-il pour la consoler, d'être, comme le Fils de Dieu, obligée de vous retirer d'une province où, Dieu merci, vous ne faisiez pas de mal ! Imitez saint Louis dans la tranquillité avec laquelle il s'en revint de la Terre-Sainte, sans avoir réussi selon son dessein, et peut-être que vous n'aurez jamais occasion en laquelle vous puissiez plus donner à Dieu qu'en celle-ci [3].

Ces Charités, il faut le dire, avaient des obligations dont une femme du monde ne pouvait pas toujours ponctuellement s'acquitter. Que faire alors ? Priver le pauvre du secours dont il avait besoin ? Non, sans doute ; mais, faute de pouvoir le lui porter, on le lui envoyait par quelqu'un des gens de la maison, et cela pouvait tourner en habitude. Saint Vincent, faisant la part des empêchements légitimes de ces dames, leur voulut donner des auxiliaires de sa propre main. C'est à cette fin qu'il recruta quelques filles de campagne, mieux disposées à servir les autres, et qui, si elles entraient dans l'esprit de ces visites des pauvres, ne laisseraient rien à désirer aux malheureux. Ce sont ces filles qui, réunies sous

[1] *Lettres* (1639) t. I, p. 246. — [2] Janvier 1650, t. II, p. 213. — [3] *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 359.

la direction de Mlle Legras et entretenues dans le sentiment de la dignité des pauvres, comme membres vivants de Jésus-Christ, par les conférences périodiques du saint, allaient former cette admirable congrégation des filles de la Charité, qui vivra, on le peut dire, aussi longtemps que la charité sur la terre.

Pour la former de ces éléments, il ne fallut pas moins que la vigilance de Mlle Legras et la prudence du saint. Ces filles de campagne, entrant dans cette famille nouvelle, n'avaient pas toutes encore dépouillé la rudesse de leurs manières; mais cela ne devait pas durer, car le saint réclamait d'elles la douceur avant tout :

Renvoyez Jeanne, écrit-il à Mlle Legras, et dites-lui que c'est pour avoir battu sa compagne. Le scandale serait trop grand; il ne faut pas dire des filles de Charité qu'elles se battent comme chien et chat[1].

Leurs services ne furent pas toujours appréciés d'abord comme il convenait de ceux mêmes qui avaient le plus à profiter de leur concours. Mlle Legras devait en être vivement affectée. Saint Vincent de Paul la console :

Il faut agréer la conduite de Dieu sur vos filles, les lui offrir et demeurer en paix. Le fils de Dieu a vu sa compagnie dispersée et quasi dissipée de son temps : il faut unir votre volonté à la sienne. Quel sujet a M. de Saint-Roch d'en user de la sorte que vous me dites? Si cela (*sic*), c'est un sujet d'honorer la peine qu'a eue Notre-Seigneur quand il s'est vu chassé des lieux où il était et ses apôtres aussi; oh! qu'il est bon d'avoir de pareilles occasions pour s'unir au bon plaisir de Dieu[2]!

Mais la vertu de l'œuvre triompha; et saint Vincent de Paul admirait d'autant plus naïvement ses progrès, qu'il ne s'en rapportait rien à lui-même. C'est Mme de Gondi qui avait eu l'idée des missions, c'est Mlle Legras qui avait formé les filles de la Charité, c'est la main de Dieu qui avait fait toute chose par des voies où lui-même n'avait eu qu'à laisser faire.

Combien pourtant n'a-t-il pas fait lui-même comme instrument de cette Providence à laquelle il savait si bien tout rapporter! Prenons les prêtres de la Mission. Ils avaient eu pour objet d'annoncer la parole de Dieu et de diriger dans l'observance de ses lois la population des villages de Mme de Gondi. C'était Vincent de Paul tout seul qui constituait la Mission alors. Quand on en fit une institution au collège des Bons-Enfants, ils étaient deux. Quand ils prirent possession de Saint-Lazare, ils étaient huit ou dix; et déjà, outre leur mission dans les

(1) *Lettres* (1637), t. I, p. 165. — (2) *Lettres* (1637), t. I, p. 183.

campagnes, ils avaient à préparer au sacerdoce une partie du clergé de France. Mais voici que la France ne suffit plus à leur zèle. Saint Vincent les envoie en Angleterre, en Irlande, en Écosse, où ils renouvellent déjà l'ère des martyrs; il les envoie, avec bien plus de péril encore, dans ces régions de Barbarie où lui-même a été captif, où plus de 100,000 Français, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, sous l'administration de Richelieu et de Mazarin, gémissaient dans les fers. Pas un prêtre n'était là pour les consoler dans leur misère. Les consuls, il est vrai, d'après les traités passés entre le roi de France et le sultan, pouvaient avoir un chapelain; mais ils n'en avaient point, par peur des Turcs. Saint Vincent de Paul se mit en rapport avec ces consuls; il les rappela à leurs devoirs de chrétiens et de Français et leur fit recevoir quelques prêtres; puis, comme les consulats se vendaient ni plus ni moins que les autres charges, il fit acheter ceux d'Alger et de Tunis par la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, pour les donner à de pieux laïques; enfin il en fit investir des prêtres mêmes de la Mission. On s'en émut à Rome; la congrégation de la Propagande en fit des remontrances à Vincent de Paul, rappelant les saints canons qui interdisent aux prêtres, surtout aux missionnaires dans les pays infidèles, tout commerce, toute immixtion dans les affaires temporelles. Vincent répondit qu'il ne s'agissait là ni de politique ni de négoce, mais du service de Dieu et des esclaves; et il montrait que ces consulats, avec leurs bénéfices, étaient une lourde charge pour la congrégation, à la façon dont elle les gérait : « Nous aurions abandonné ces offices-là plus de six fois, disait-il, s'il ne fallait en même temps abandonner aux loups vingt et trente mille âmes que l'on tâche de conserver à l'Église et de gagner à Dieu sous l'appui de ces charges temporelles[1]. » La Propagande insista; mais il appuya sur ses raisons, demandant, sinon l'autorisation, du moins la tolérance, et il l'obtint; et il eut ainsi liberté d'envoyer en Afrique des consuls qui poussèrent le dévouement à remplir leur charge jusqu'à mourir ou sous le bâton des Turcs, ou dans les bûchers, ou, comme Jean Le Vacher, attachés à la gueule des canons. Mgr Bougaud cite plu-

[1] Il écrivait encore à M. Jolly, supérieur de la maison de Rome, le 7 septembre 1657 : « Et ainsi, Monsieur, il est à propos que vous fassiez entendre à Sa Sainteté combien il importe qu'elle permette à ces deux prêtres l'exercice de ladite charge, puisque c'est pour pouvoir assister spirituellement et corporellement les membres souffrants de Notre-Seigneur, et que, sans cette permission, il faudrait abandonner plus de vingt mille chrétiens esclaves qui sont en la seule ville d'Alger, dont beaucoup se feraient Turcs s'ils n'étaient secourus. » (*Lettres de saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 558.)

sieurs exemples émouvants de ces missions héroïques. Saint Vincent de Paul s'inclinait devant les martyrs, mais il songeait aux esclaves pour lesquels ils avaient péri et que leur mort n'affranchissait pas. Il pressait Mazarin de songer à l'honneur de la France, engagé dans ces captivités; et lui-même, vers les derniers temps de sa vie, il conçut la pensée de lancer une flotte libératrice vers ces rivages : « Il entama, dit l'auteur, des négociations avec un marin intrépide connu sous le nom du chevalier Paul, qui, né dans une barque, s'étant caché à sept ans dans un navire prêt à lever l'ancre et embarqué ainsi malgré le capitaine, devint rapidement de mousse matelot, de matelot soldat, de soldat capitaine, et enfin, à force d'exploits merveilleux, chef d'escadre, lieutenant général et vice-amiral des mers du Levant. » Notre saint l'avait rencontré un jour chez le cardinal Mazarin, et, au sortir du palais, il lui avait confié son projet. Une expédition pareille, si hasardeuse et si belle, n'était pas pour déplaire au chevalier Paul. Il l'accueillit avec enthousiasme. Saint Vincent s'occupa immédiatement de réunir les fonds nécessaires, et, afin d'écarter tous les obstacles, il obtint même du cardinal ministre et de Louis XIV, par l'entremise de la duchesse d'Aiguillon, que cette expédition, au lieu de n'être qu'une expédition privée, revêtirait une sorte de cachet officiel. On a un certain nombre de lettres de saint Vincent de Paul destinées à exciter le zèle du chevalier Paul et à préparer l'expédition :

Je vous prie, écrivait-il à M. Get, supérieur à Marseille, de voir le chevalier de ma part, de le congratuler de ce dessein; qu'il n'appartient qu'à lui de faire de tels exploits; qu'il en a déjà fait de fort beaux; que son courage, avec sa bonne conduite et ses bonnes intentions, donne sujet d'espérer un heureux succès de cette entreprise; que je m'estime heureux de porter son nom et de lui avoir fait autrefois la révérence chez M. le cardinal, et que je lui fais un renouvellement des offres de mon obéissance... Vous l'entretiendrez du traitement qui a été fait à M. le consul d'Alger (M. Barreau), et lui pourrez dire qu'il relèvera la France des insultes que ces barbares prennent sur elle, qu'il ne saurait faire une œuvre plus agréable à Notre-Seigneur [1].

Et encore :

J'ai été fort consolé de votre lettre, qui m'apprend votre voyage à Toulon et ce

[1] *Lettres* (28 février 1658), t. IV, p. 24, et *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 194. Voir encore d'autres lettres au même M. Get : 28 décembre (t. III, p. 709); — 3 mai 1658 : il regrette qu'il ne l'ait pas vu (t. IV, p. 58); — 19 juillet 1658 : « Je rends grâces à Dieu de ce que vous ne cessez d'agir vers la ville de Marseille pour la porter à contribuer à l'entreprise de M. le chevalier Paul et à inviter les autres villes maritimes d'y contribuer aussi » (t. IV,

que vous avez négocié avec M. le commandeur Paul; en quoi il me semble que vous ne pouviez agir avec plus de discrétion et de succès que vous avez fait. Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de celle qu'il vous a fait trouver dans le cœur de ce vaillant homme et de la disposition qu'il a d'aller en Barbarie faire les choses que vous me mandez [1].

Tout était préparé pour cette expédition quand il mourut. Elle n'eut pas lieu. « Mais l'idée de cette expédition, continue l'auteur, ne mourut pas avec notre saint. Recueillie par la pieuse duchesse d'Aiguillon et transmise par elle au duc de Beaufort, commandant de l'armee navale, reprise avec plus de vigueur par Tourville, elle eut un commencement d'exécution sous l'amiral Duquesne, qui jeta un millier de bombes dans Alger, ce qui obligea les Turcs à capituler, et ce qui excita parmi les chrétiens d'Occident et surtout parmi les Français un véritable enthousiasme. Bossuet s'en fit l'interprète, en prononçant l'oraison funèbre de la reine de France Marie-Thérèse [2]. » Il fallut attendre jusqu'au règne de Charles X pour qu'elle s'accomplît.

L'extension donnée à l'œuvre des *filles de la Charité* ne fut pas moins remarquable :

Fondées en 1633, dit notre auteur [3], pour aider les dames de l'Assemblée, qui allaient visiter les pauvres à domicile, elles étaient sorties de cette situation inférieure à force d'humilité, de modestie, de dévouement; et, sans qu'elles le désirassent, sans même qu'elles s'en aperçussent, elles avaient vu ces grandes dames s'effacer et se retirer devant elles. De là, sans qu'elles y pensassent davantage, elles étaient entrées dans les hôpitaux : d'abord dans celui d'Angers, « où l'on trouvait qu'elles avaient une bénédiction de Dieu toute particulière pour le service des pauvres malades des hôpitaux »; ce qui explique les instances de l'évêque d'Angers pour les avoir dans son second hôpital. Saint Vincent de Paul ne put les lui refuser, malgré leur petit nombre. Et bientôt, en dépit de toutes les résistances, il lui en fallut donner à l'hôpital de Nantes, à la Fère, où elles devinrent l'édification de toute la ville; à Cahors, à Metz, où la reine les envoyait pour « faire connaître la sainteté de la religion catholique aux hérétiques et aux juifs, si nombreux dans cette ville; à l'hôpital d'Ussel, en Limousin; et un peu plus tard à Narbonne, à Sainte-Menehould, et enfin dans les cinq ou six hôpitaux de Paris où elles se multipliaient, comme par enchantement, au grand contentement des malades et des médecins.

Avant qu'on en fût là, dès 1636, il écrivait à Mlle Legras :

Vous voilà peu d'ouvrières pour beaucoup d'ouvrage. Eh bien, Notre-Seigneur travaillera avec vous.

p. 106); — 26 juillet 1658, t. IV, p. 112; — 30 août 1658, t. IV, p. 139; — 9 septembre 1660 : « Il faut attendre l'événement de l'entreprise du chevalier Paul, et puis nous verrons. » C'est une de ses dernières lettres (t. IV, p. 598).

[1] *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 140.

[2] Tome II, p. 143.

[3] *Ibid.*, p. 180.

Et ce n'est pas M[lle] Legras qui reculait devant l'ouvrage : « Je crains bien que vous n'en fassiez trop, » lui disait-il. Et encore :

Au nom de Dieu, soignez-vous; vous voyez le besoin qu'on a de votre chétiveté et ce que vos œuvres deviendraient sans vous.

Mais lui-même comment y pouvait-il suffire !

Demandez à Dieu que j'aie du temps pour y travailler; c'est pitié de mon fait. Je n'ai point de temps; Dieu me donne l'éternité [1].

Et ce n'était pas tout. Reprenons notre auteur :

Des hôpitaux ordinaires aux hôpitaux des galériens, il n'y avait qu'un peu plus de dévouement à avoir, et ce n'était pas de quoi faire reculer les *filles de la Charité;* mais ici encore l'initiative ne vint pas d'elles. Elle vint des dames de l'Assemblée, qui sentirent promptement que si leurs visites, accompagnées « de confitures et quelquefois d'un petit écu », pouvaient faire du plaisir et même du bien aux pauvres forçats, elles ne pouvaient pas leur suffire; et que, pour leur faire prendre leurs maux en patience, pour les empêcher de blasphémer Dieu et les hommes, il fallait des dévouements, des soins délicats que seules pouvaient leur donner les sœurs de charité. Elles en parlèrent à saint Vincent de Paul, qui tressaillit. Ce bon et tendre vieillard avait un faible pour ces chers forçats. Les voir confiés aux mains de ses filles à Paris, à Marseille, à Toulon, à Alger, lui fut d'une douceur extrême. Il ne sut pas en cacher l'expression.

En même temps, et toujours par la même force des choses, les enfants trouvés tombaient de plus en plus à la charge des *filles de la Charité.* Après la seconde crise si pénible que nous avons racontée, il devint évident que, si elles ne s'en chargeaient pas entièrement, l'œuvre aurait bientôt péri. Elles hésitèrent un instant. M[lle] Legras trouvait le fardeau trop lourd; où trouver chaque année tant d'argent? Mais, quand le grand hôpital des Enfants Trouvés eut été établi, elles n'hésitèrent plus, et elles apportèrent à ces pauvres abandonnés un cœur et des tendresses qu'elles ne leur ont jamais retirés depuis [2].

Après les enfants trouvés, les petites écoles, œuvre de prédilection de la première sœur de charité, Marguerite Nazeau, dont l'histoire est touchante :

Ce n'était, dit notre auteur, qu'une pauvre petite bergère qui gardait ses moutons. Où avait-elle pris qu'il était si bon de savoir lire et écrire? Elle ne rêvait que de l'enseigner à ses petites compagnes. Et, comme elle ne le savait pas elle-même, elle avait acheté un alphabet, l'épelait en gardant son troupeau; et, quand elle voyait passer sur la route quelqu'un qu'à sa tenue elle jugeait savoir lire, elle courait lui demander comment on prononçait telle lettre, tel mot. Dès qu'elle en sut assez, elle commença à le montrer aux autres, et dès lors sa vie fut vouée entièrement à l'éducation des petits enfants. Bientôt même, son village ne suffisant pas à son zèle, elle partit, accompagnée de deux ou trois de ses élèves auxquelles elle avait soufflé le même feu, et s'en alla de village en village à la recherche des ignorants, méprisée,

[1] *Lettres*, t. I, p. 153, 154, 157 et 161. — [2] *Hist. de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 180-182.

tournée en dérision par les paysans, qui ne comprenaient rien à une telle idée. Manquant souvent de tout, elle trouvait moyen de faire assez d'économies pour aider à l'éducation de jeunes clercs qui se préparaient à être prêtres; autre dévotion plus élevée qu'elle répandait autour d'elle. C'est dans un de ses voyages qu'elle rencontra saint Vincent de Paul, et au contact de notre saint toutes ses vertus s'épanouirent : une amabilité telle que, sur les paroisses de Saint-Benoît, de Saint-Sauveur, de Saint-Nicolas-des-Champs, tout le monde la chérissait; un amour des pauvres que nulle fatigue ne pouvait lasser, et un tel dévouement et oubli d'elle-même qu'elle en mourut. Ayant rencontré une pauvre femme atteinte de la peste, elle la recueillit dans sa petite chambre, et, atteinte à son tour, elle expira, laissant à toutes celles qui viendront après elle un premier et suprême exemple de ce que doit être une fille de la Charité [1].

Marguerite Nazeau, on en conviendra, était prédestinée à l'œuvre des écoles.

Enfin les champs de bataille. Elles firent leur début dans les grandes guerres du temps :

Oh! mes filles, leur disait saint Vincent de Paul, voilà que la reine vous demande pour aller à Calais panser les pauvres soldats blessés. Eh! quel sujet de vous humilier, mes sœurs, voyant que Dieu veut se servir de vous pour de si grandes choses! Les hommes vont à la guerre pour tuer les hommes, et vous, mes filles, vous y allez pour réparer le mal qu'ils font. Oh! quelle bénédiction de Dieu! Les hommes tuent le corps et bien souvent l'âme; et vous, vous allez pour redonner la vie, ou pour le moins aider à la conserver en ceux qui resteront, par le soin que vous en aurez. — Des filles, avoir le courage d'aller aux armées, d'aller visiter de pauvres blessés, non seulement dans la France, mais jusque dans la Pologne! Ah! mes filles, y a-t-il rien de pareil à cela? Avez-vous jamais ouï dire qu'il se soit fait chose pareille? Pour moi, je n'ai jamais vu cela et ne sache pas qu'il se soit trouvé aucune compagnie qui ait fait les œuvres que Dieu fait par la vôtre [2].

Témoignage qu'il leur rendait avec d'autant moins de scrupules, qu'il savait bien que, comme lui, elles rapportaient tout à Dieu. Mais la main du saint se montre bien, quoi qu'il dise, dans la constitution qu'il a donnée à sa congrégation, dans les règles qu'il lui a prescrites et dans les voies où il l'a dirigée lui-même jusqu'à la fin.

Ce que tout le monde admire en saint Vincent de Paul, c'est l'intarissable amour des pauvres d'où ses grandes œuvres sont sorties. Ce que l'on connaît moins et ce qu'on ne saurait assez admirer, c'est le grand sens dont il a fait preuve dans ce gouvernement de la charité. Lui, à qui l'on reprochait familièrement de ne s'en point rapporter assez à lui-même, parce que, dans son humilité, il prenait volontiers l'avis des autres [3], il

[1] *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 372.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 183.

[3] « Pourquoi, lui disait un jour une dame, ne pas tenir davantage à vos avis, qui sont toujours les meilleurs? —

montre dans la poursuite de ses desseins une justesse de vue, une fermeté, une persévérance qui n'excluaient ni la défiance de soi-même ni la déférence aux autorités légitimes, mais qui faisaient que toute opposition finissait par céder.

Il eut à lutter en effet contre les défiances qu'inspirait la nouveauté de ses principes. Quelle révolution ne faisait-il pas dans la pratique de la vie religieuse pour les femmes, par la façon dont il conçut l'institution des filles de la Charité!

Jusque-là on n'avait compris la vie religieuse des femmes que dans le cloître. C'était une protection au milieu des désordres du moyen âge, une garantie pour la prière et le recueillement. Saint François de Sales lui-même, qui aurait voulu joindre les œuvres de charité à la prière dans l'institution des religieuses de la Visitation, s'arrêta devant les exigences des vœux perpétuels et de la clôture. Saint Vincent de Paul n'excluait pas assurément la prière, ni même le recueillement, de la vie de ses filles; mais il les vouait essentiellement aux œuvres de charité, et par conséquent il les jetait dans le monde. Les donnant au monde, il supprimait les vœux perpétuels: au plus, un engagement d'un an, comme les filles de service. Il supprimait même le voile, qui semblait plus nécessaire dans cette fréquentation forcée du monde. « Elles auront la modestie pour voile, » dit-il. C'est que le voile était le signe de la vie religieuse et qu'il ne voulait pas qu'elles se crussent religieuses. Il en écartait toutes les apparences :

D'abord, leur disait-il, on a jugé à propos que le nom de *confrérie* ou *société* vous demeurât, par la crainte que, si l'on vous eût donné à la place le nom de *congrégation*, il ne s'en trouvât parmi vous, dans le temps à venir, qui voulussent changer la maison en cloître et se faire religieuses, comme ont fait les filles de Sainte-Marie[1].

Il revient sans cesse sur ces considérations:

Mes filles, vous n'êtes pas des religieuses, et s'il se trouvait parmi vous quelque esprit brouillon qui dît : « Il faudrait être religieuses, cela est bien plus beau, » ah! mes sœurs, la compagnie serait à l'extrême-onction. Craignez, mes filles, et, tant que vous vivrez, ne permettez pas ce changement; pleurez, gémissez, et représentez-le aux supérieurs, n'y consentez en aucune sorte; car qui dit religieuses dit un cloître, et les filles de la Charité doivent aller partout[2].

Point d'autre monastère que la maison des malades, et point d'autres

A Dieu ne plaise, Madame, répondit-il, que mes chétives pensées prévalent sur celles des autres! Je suis bien aise que Dieu fasse ses affaires sans moi, qui ne suis qu'un misérable. » (*Histoire de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 343.)

[1] *Ibid.*, t. I, p. 433.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 434.

IMPRIMERIE NATIONALE.

chapelles que l'église de la paroisse, et il leur fit garder l'habit séculier. Si cet habit diffère de celui des autres femmes aujourd'hui, c'est qu'il ne leur était pas prescrit de suivre la mode et qu'elles ont gardé le pauvre habit qu'elles portaient à l'origine, l'habit des femmes du peuple des environs de Paris.

Voilà les traits généraux de l'institution des filles de la Charité; mais rien de tout cela n'était encore consacré par une règle et le saint ne se pressait pas de l'écrire. Plus sa conception était nouvelle, plus il voulait qu'elle eût pour elle l'autorité d'une expérience incontestée. Il était pourtant bien nécessaire que lui-même l'arrêtât. Depuis longtemps Mlle Legras l'en sollicitait, et il lui reprochait paternellement son impatience; mais il avait soixante-dix-neuf ans : l'inquiétude de sa fidèle auxiliaire était bien légitime. Il rédigea donc sa règle et la soumit à l'acceptation de l'autorité supérieure. Deux questions avaient dû être résolues tout d'abord en tête de cette règle : celle du directeur et celle de la supérieure générale. La supérieure, pour le moment, aux yeux du saint et, on peut le dire, de tout le monde, était toute désignée : c'était la femme qui avait formé la congrégation autour d'elle, Mlle Legras. Mais fallait-il la prendre dans la suite parmi les dames de la Charité ou parmi les filles de la Charité? Celles-ci, vu leur humble origine, pour la plupart, auraient-elles assez de lumières? Le saint n'hésita point : elles étaient à la peine, il était sûr qu'elles seraient très dignement à l'honneur. Quant au directeur, dès 1646 Vincent de Paul avait prié l'archevêque de Paris d'ériger la société des filles de la Charité en confrérie sous la direction d'un prêtre nommé par lui-même, et l'archevêque Pierre de Gondi, cardinal de Retz, l'ancien élève du saint, s'était empressé de lui conférer cet office, se réservant d'y nommer encore après lui. Mais la pièce tarda à être enregistrée au parlement. Dans l'intervalle, Mlle Legras montra l'avantage de retenir les deux œuvres, celle des filles de la Charité et celle des Missions, sous un même directeur, comme elles l'étaient depuis l'origine, et, à la demande de Vincent de Paul, le cardinal de Retz modifia la clause en ce sens, ce qui fut confirmé par le roi en 1657 et par le pape en 1668.

Rien n'est plus touchant que le commentaire fait par le saint lui-même de la règle dans l'assemblée générale où il en fit lecture à ses chères filles. Après avoir montré les avantages de la vie en commun et contraint Mlle Legras à accepter, par exception, le titre de supérieure sa vie durant, il dit aux autres :

Votre confrérie portera le nom de *sœurs de la Charité*, servantes des pauvres malades. Oh! quel beau titre! la belle qualité!... C'est autant que si l'on disait

servantes de Jésus-Christ, puisqu'il répute fait à lui tout ce qui est fait à ses membres. Il n'a d'ailleurs fait autre chose que de servir les pauvres.

Et après avoir achevé la lecture des règles :

Nous avons voulu, mes filles, qu'il fût dit de vous ce qui a été dit de Notre-Seigneur, qu'il commença à faire et puis à enseigner. Ce que vous venez d'entendre, mes filles, n'est-ce pas ce que vous faites depuis vingt-cinq ans ? Y a-t-il quelque chose que vous n'ayez pas fait ? Non, par la miséricorde de Dieu ; et vous l'avez fait avant qu'il vous fût commandé, au moins d'une manière expresse ; car le feu pape me l'avait bien commandé ; mais maintenant vous le ferez parce qu'il vous est enjoint [1].

Il poursuit, soumettant sa règle à leur acceptation et priant Dieu de les bénir.

Les conférences qu'il continua d'avoir avec elles, même jusqu'à la fin, étaient un perpétuel commentaire de leur règle. Citons seulement ce passage où, dans les derniers jours de sa vie, il résuma en quelque sorte toute leur histoire :

Vous savez, mes filles, que vous vous êtes données à Dieu pour assister les pauvres malades, non en une maison seulement comme celle de l'Hôtel-Dieu, mais partout, les allant trouver en leur maison, ainsi que faisait Notre-Seigneur. Ce que voyant, Dieu a dit : « Ces filles me plaisent, elles se sont bien acquittées de cet emploi ; je veux leur en donner un second, » et c'est celui des pauvres enfants abandonnés, qui n'avaient personne pour prendre soin d'eux. Et comme il a vu que vous avez embrassé ce second emploi avec charité, il dit : « Je vais leur en donner encore un autre. » Et quel est cet autre emploi ? C'est l'assistance des pauvres forçats. Oh ! mes filles, quel bonheur pour vous de les servir, eux qui sont délaissés entre les mains de personnes qui n'en ont aucune pitié ! Je les ai vus, ces pauvres gens, traités comme des bêtes. Après cela, Dieu a voulu vous confier ces pauvres gens qui ont perdu l'esprit. Il faut aller à ces pauvres pour honorer en eux la sagesse incarnée d'un Dieu qui a voulu être traité d'insensé. Nous ne savons pas si nous vivrons assez longtemps pour voir si Dieu donne de nouveaux emplois à la Compagnie. Assurément il le fera si nous faisons tout bien, comme je l'espère [2].

Et quelle bonhomie dans ses conseils sur leur manière de vivre et de se conduire, quelle simplicité et quel bons sens !

Vous sortez sans cesse dans le monde, vous traitez avec toutes sortes de personnes ; faites-le simplement, rondement, avec un œil clair et un cœur pur.

Ce qui n'excluait pas le soin d'éviter le scandale qu'on peut causer, même en ne faisant rien que d'honnête :

Vous ne devez pas souffrir qu'aucun homme entre dans vos chambres, ni même

[1] *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 194. — [2] *Ibid.*, p. 199.

les femmes, hors le cas de nécessité... Si vous avez à parler à vos confesseurs, vous pouvez leur parler à l'église, mais jamais dans vos chambres, et encore que ce fût M. Portail ou moi, vous ne devez point nous y souffrir [1].

Cette direction qu'il donna aux filles de la Charité, il devait, à plus forte raison, l'assurer à l'institution des prêtres de la Mission, qui était son œuvre originaire. Nous en parlerons dans un dernier article.

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Théories transformistes. — *Histoire de la création des êtres organisés d'après les lois naturelles*, par Ernest Hæckel; traduit de l'allemand par le docteur Letourneau. — *Anthropogénie ou histoire de l'évolution humaine*, par le même; traduit par le docteur Letourneau. — *Les preuves du transformisme, réponse à Virchow*, par le même; traduit par Jules Soury.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

VI. — L'autogonie une fois admise, voyons quel rôle lui attribue Hæckel.

Les produits immédiats de cette génération spontanée sont, selon lui, des corpuscules albuminoïdes ou supposés tels, corpuscules qui se meuvent, se nourrissent et se propagent. C'est lui qui les a découverts;

[1] *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 205. Voyez encore la lettre familière et touchante où il traite la manière de se conduire de deux sœurs en voyage (*Lettres* [1641], t. I, p. 367); il faudrait tout citer. — Il veut la simplicité en tout et fait notamment cette recommandation que nos bonnes sœurs oublient un peu, quand, pour se conformer sans doute au goût de la province, elles amènent aux processions les enfants habillés en anges thuriféraires, en chérubins, en petits saint Jean, même en petits Jésus :

« Qu'on fasse les processions sans apparat, je dis même sans faire habiller les enfants que des surplis qu'on trouvera sur les lieux...

« Que l'on n'habille pas les enfants à la procession, en quelque manière que ce soit, pas même de surplis, si ce n'est ceux qui ont accoutumé d'en porter. » (*Lettres* [1638], t. I, p. 199, 202.)

Mais le fait que nous indiquions se pratiquait déjà dans son temps. Un curé s'en plaignait et il le blâmait lui-même :

« Que si enfin il trouve à redire à la solennité de la procession, on la fera plus simplement qu'il se pourra, sans habiller certains enfants en forme d'anges comme on a fait en certains endroits, et en vérité cela ne me semble pas faisable. » (27 novembre 1645, t. I, p. 502.)

[2] Pour le premier article, voir le cahier de février 1890.

il leur a donné le nom de *monères* et en a décrit plusieurs espèces [1]. Les monères sont les êtres vivants les plus simples. Leur corps, composé d'une matière homogène, change de forme à chaque instant, projetant en tout sens des lobes irréguliers ou des rayons plus ou moins fins, qui rentrent ensuite dans la masse commune (*pseudopodes*). La monère chemine ainsi lentement; et, s'il se rencontre sur sa route quelque corpuscule propre à la nourrir, elle l'englobe, le digère; puis rejette ou mieux abandonne les parties solides qui ne peuvent lui servir. Quand elle a acquis un certain volume, il se forme autour de son corps un étranglement annulaire, qui se creuse de plus en plus. Le petit être est bientôt partagé en deux moitiés, qui à partir de ce moment constituent deux individus jouissant d'une vie indépendante. Ceux-ci grandissent, puis se partagent à leur tour. Les monères se multiplient ainsi indéfiniment *par simple fissiparité*, ou du moins on n'a encore rien signalé chez elles qui rappelle même les phénomènes de conjugaison observés chez les Infusoires.

Avant d'aller plus loin, je dois déclarer que tout ce que Hæckel a dit des monères est parfaitement exact. A l'époque où je m'occupais des Infusoires, il y a de cela environ cinquante ans, je les ai rencontrées plus d'une fois sous mon microscope; toutefois je les confondais alors avec les *Amibes* ou *Protées*, qui en diffèrent seulement en ce qu'ils possèdent, au milieu de la masse homogène du corps, un corpuscule plus dense, *noyau* ou *nucléus*, dont on ne connaissait pas alors l'importance. C'est de ces Amibes que le naturaliste français Dujardin avait déjà dit tout ce que Hæckel a répété en parlant des monères.

VII. — Revenons à Hæckel.

Le professeur d'Iéna déclare que sa manière de comprendre l'organisation repose tout entière sur la théorie cellulaire de Schwan. Selon cette théorie, tout organisme est ou bien une cellule simple, ou bien une collectivité de cellules étroitement unies [2]. Pour Hæckel, tout organisme élevé, l'homme aussi bien que le chêne, « est en quelque sorte une société, un état, composé d'individus élémentaires, multiformes, diversement modifiés suivant les exigences de la division du travail [3]. » L'ensemble des formes et des phénomènes vitaux est simplement le résultat général des formes et des phénomènes de ces individus organiques primordiaux qui conservent une sorte d'indépendance. Par suite des

[1] *Monographie der Moneren*, 1868. — [2] *Création naturelle*, p. 305. — [3] *Ibid.*, p. 168.

progrès accomplis récemment par la théorie, on doit, ajoute Hæckel substituer le terme de *plastides* à celui des *cellules*. Cette expression est en effet plus juste et je l'accepte volontiers. Les plastides présentent elles-mêmes des degrés divers de complication organique, et pour ce motif, l'auteur en forme quatre groupes distincts. Les unes n'ont ni noyau ni enveloppe; d'autres ont un noyau, mais pas d'enveloppe; les troisièmes présentent une enveloppe, mais manquent de noyau. Enfin il est des plastides qui possèdent à la fois une enveloppe et un noyau. Ces dernières seules sont de vraies cellules. Les plus simples de toutes sont les *cytodes primitives*, que nous trouvons individualisées et jouissant d'une vie indépendante sous la forme de monères.

Suivant Hæckel, qui reproduit en cela l'opinion de Lamarck [1], les cytodes primitives, les monères, « sont les seules plastides provenant immédiatement de la génération spontanée [2] ». Il se borne d'ailleurs à affirmer qu'il en est ainsi, sans formuler la moindre raison en faveur de sa manière de voir. Mais on sait qu'il se met ainsi en désaccord avec bien des hommes éminents qui, eux aussi, ont cru à l'autogonie. Je me borne à rappeler quelle était sur ce point l'opinion de Burdach, qui, avant la venue de J. Muller, a occupé en Allemagne le premier rang parmi les physiologistes et qui peut être regardé comme un de nos contemporains, puisqu'il travaillait à la seconde édition de son livre en 1837 [3].

Comme Hæckel, l'illustre professeur de Kœnigsberg déclare ne pouvoir comprendre le peuplement de notre planète qu'en admettant la génération spontanée. Toutefois il ne veut pas plus d'une origine unique pour toutes les espèces que d'une origine spéciale pour chacune d'elles. Il admet que, « de temps à autre, des espèces affines proviennent de celles qui subsistent déjà... Nous devons donc présumer, ajoute-t-il, que toutes les espèces d'organismes entre lesquelles on aperçoit des différences essentielles sont provenues de la matière inorganique à des époques

(1) Indépendamment de la génération spontanée des Infusoires, Lamarck admettait celle des Vers intestinaux, qu'il savait bien présenter une organisation beaucoup plus compliquée. Mais on comprend qu'il n'y a rien de commun entre la formation de ces Vers, opérée à l'intérieur d'un être vivant, et l'autogonie dont il s'agit ici. On sait d'ailleurs que Lamarck était dans l'erreur au sujet des Intestinaux tout autant qu'au sujet des Infusoires.

(2) *Création naturelle*, p. 306.

(3) *Traité de physiologie considérée comme science d'observation*, par C.-F. Burdach, professeur à l'Université de Kœnigsberg; traduit par J.-L. Jourdan, 1837. Dès son apparition, ce livre a été comparé aux *Elementa physiologiæ* du grand Haller.

diverses et qu'elles sont arrivées peu à peu à l'état où nous les voyons [1]. » Ainsi Burdach croit à un transformisme restreint, ne pouvant donner naissance qu'à des espèces toujours voisines; et, pour lui, tous les types premiers des petits groupes ainsi formés ont pris naissance par autogonie. A qui lui objecte qu'aucun être vivant d'une organisation un peu élevée ne s'est jamais produit spontanément et qu'il ne peut citer que des Infusoires comme devant leur origine à ce procédé, Burdach répond : « Bien des choses n'arrivent plus maintenant qui ont dû avoir lieu jadis. . . La terre a possédé des forces différentes aux diverses époques de son existence; elle a dépassé maintenant l'âge de la jeunesse, où la vie débordait, pour ainsi dire, en elle de toutes parts et où sa force plastique s'épanchait en une infinie diversité de produits. . . Nous et nos pères, depuis des milliers d'années, nous la voyons dans son âge de vieillesse, et de ce qu'elle n'a plus la faculté d'engendrer des hommes, nous ne devons pas conclure qu'elle ne l'a jamais possédée. . . Si, de nos jours et dans un âge si avancé, la terre donne encore des produits si surprenants (les Infusoires), pourquoi n'aurait-elle pas pu former aussi un organisme humain (peut-être quelque peu différent de celui d'aujourd'hui) [2], quand elle était dans toute la force de la jeunesse [3]? »

On voit qu'il y a bien des manières de comprendre cette génération spontanée, si commode à invoquer pour expliquer l'apparition de la vie sur notre globe, mais que personne n'a vue se produire; on voit que de nombreuses discussions pourraient surgir entre ceux qui admettent la réalité de ce phénomène sans l'avoir jamais constaté. Toutefois ces controverses ne sauraient aboutir à une conclusion quelconque. Dans le vaste champ des conceptions *à priori* et des hypothèses ne reposant sur aucun fait d'expérience ou d'observation, on ne peut que s'opposer réciproquement des assertions aussi impossibles à prouver que difficiles parfois à réfuter. Hæckel, ne tenant aucun compte des expériences et regardant comme *nécessaire* l'hypothèse de l'autogonie, telle qu'il la comprend, affirme que « on n'a jamais pu en faire une réfutation positive [4], » et regarde ce fait comme venant à l'appui de son hypothèse. Mais lui-même pourrait-il démontrer l'impossibilité de la génération spontanée telle que l'admet Burdach ?

[1] *Loc. cit.*, t. I, p. 403.

[2] *Loc. cit.*, t. I, p. 405. Burdach admettait un certain transformisme. A ce titre il a été justement placé par Darwin au nombre de ceux qui l'ont précédé dans la voie qu'il a lui-même parcourue avec tant d'éclat. Mais le physiologiste allemand n'a nulle part, que je sache, développé ses vues à ce sujet et ne s'est exprimé qu'en termes assez vagues.

[3] *Ibid.*, p. 404.

[4] *Création naturelle*, p. 307.

Il y a plus : les découvertes scientifiques faites depuis l'époque où Burdach écrivait pourraient fournir en faveur de ce dernier des arguments assez inattendus. La théorie de Hæckel, aussi bien que celle de Lamarck, conduit à regarder les espèces animales et végétales comme s'étant graduellement perfectionnées et caractérisées de plus en plus. Par suite, les plus anciens types doivent présenter des caractères moins tranchés, plus généraux et parfois même plus ou moins embryonnaires. C'est sur ces données que Lamarck et Hæckel ont dressé les généalogies dont je parlerai plus tard. On sait d'ailleurs que telle est aussi la conception de Darwin. Or, dans un des articles où j'ai résumé les doctrines spéciales de C. Vogt, j'ai montré comment ce savant, resté transformiste convaincu, s'est néanmoins séparé de Darwin et de Hæckel en ce qui touche au mode de constitution des séries phylogéniques [1]. Pour lui, dans une foule de cas, ces séries ont commencé, non par les représentants inférieurs du type, mais au contraire par les plus élevés. A l'appui de cette manière de voir il invoque des faits précis empruntés à la paléontologie aussi bien qu'à l'embryogénie et constatés chez les Mollusques, les Crustacés, les Rayonnés, ainsi que chez certains mammifères eux-mêmes; et, faisant allusion aux travaux de Hæckel, il est amené à formuler la conclusion suivante : « On sera bien forcé de remanier et de renverser presque tous les arbres phylogéniques qu'on nous a présentés jusqu'à présent comme le dernier mot de la science et du darwinisme en particulier [2]. » Antérieurement, un autre naturaliste éminent et darwiniste dévoué, Huxley, dans un travail spécial et à la suite d'une revision sommaire des espèces paléontologiques, avait dit : « On ne saurait concevoir qu'une théorie quelconque, impliquant un développement nécessairement progressif, puisse se maintenir [3]. »

On le voit, à se placer sur le terrain mouvant et absolument hypothétique de la génération spontanée, mais en tenant compte des faits, c'est en faveur de Burdach et non pas de Hæckel que les transformistes devraient conclure, au moins dans un grand nombre de cas.

VIII. — Quoi qu'il en soit, les monères sont pour Hæckel le point de départ obligé de l'empire organique entier et il en fait une *classe* à part, parfaitement distincte, qu'il oppose à toutes les autres [4]. Pour lui, tout être vivant, plante, animal ou homme, a pour ancêtre premier une monère. L'archétype, dont Darwin, entraîné par la logique et l'ana-

[1] *Quelques hérésies darwinistes* (*Revue scientifique*, 1886). — [2] *Ibid.*, p. 486. — [3] *Lay sermons*, p. 193. — [4] *Création naturelle*, p. 375.

logie, regardait l'existence seulement comme probable, existe réellement selon le professeur d'Iéna et a été découvert par lui. Voyons comment il fait sortir de ce corpuscule colloïde toute cette création vivante, dont nous admirons la richesse et la variété d'autant plus que nous la connaissons davantage.

Pour établir cette généalogie universelle, il fallait d'abord aborder et résoudre une grave question que l'auteur formule en ces termes : « Le monde organique tout entier a-t-il une origine commune ou provient-il d'actes multiples de génération spontanée[1] ? » L'*hypothèse monophylétique* rattache *à une seule espèce de monère* tous les grands groupes ou *phyles* (embranchements des auteurs classiques[2]); l'*hypothèse polyphylétique* admet que ces phyles sont sortis *de diverses espèces de monères*, toutes nées par génération spontanée[3]. De ces deux hypothèses, quelle est celle qu'il convient d'adopter? Hæckel répond qu'il importe peu, car « il est de toute nécessité que l'une et l'autre aboutissent aux monères »; et, celles-ci ne différant au fond que par des caractères chimiques qui nous échappent, la question est sans importance[4].

Cette conclusion me semble quelque peu singulière de la part d'un apôtre du lamarckisme et du darwinisme. Une des grandes prétentions de ces deux doctrines est de transformer la notion d'*affinité*, qui repose uniquement sur l'expérience et l'observation, en notion de *parenté* résultant de l'hypothèse fondamentale. Or il est évident que, si tous les phyles ont eu un seul et même ancêtre premier, ils sont rattachés les uns aux autres par les liens du sang; que, si au contraire, chacun d'eux a pris naissance isolément chez des espèces de monères distinctes, toute trace de parenté disparaît entre les descendants de ces monères. Pour en revenir à la comparaison de Darwin et à ce que j'ai dit ailleurs sur ce sujet, au lieu d'un seul *arbre de vie* on a tout au moins un *bosquet*, ce qui n'est pas la même chose.

Au reste, Hæckel n'a adopté ni l'une ni l'autre de ces deux solutions extrêmes. Après une courte discussion où il montre une réserve assez rare chez lui, il conclut que « il est plus sage aujourd'hui d'admettre la théorie monophylétique, d'une part pour le règne animal, de l'autre pour le régne végétal[5] ». Mais, sur les limites inférieures de ces deux

(1) *Création naturelle*, p. 367.

(2) Cuvier admettait quatre embranchements seulement pour le règne animal. Quelques auteurs modernes portent ce nombre à six; et Hæckel accepte ce chiffre. En revanche, il est disposé à ramener à quatre, ou même à trois, le nombre des groupes fondamentaux du règne végétal, regardé actuellement par la plupart des botanistes comme étant de six.

(3) *Création naturelle*, p. 367.

(4) *Ibid.*, p. 369.

(5) *Ibid.*, p. 370.

règnes, on rencontre une foule de petits êtres, presque toujours microscopiques, dont il est fort difficile de reconnaître la nature réelle et que, depuis bien des années, les zoologistes, les botanistes se disputent ou se renvoient les uns aux autres. Hæckel les regarde comme étant intermédiaires entre les animaux et les végétaux, et en forme un règne spécial, le *règne des Protistes*[1].

Cette idée n'est rien moins que nouvelle. Il y a plus de soixante ans qu'elle a été émise par un naturaliste français, de plus d'esprit que de savoir sérieux, par Bory de Saint-Vincent, qui lui aussi était transformiste et avait adopté les idées de Lamarck[2]. Mais elle a été vivement combattue par Blainville[3] et par Dujardin, à qui ses remarquables travaux sur les organismes dont il s'agit ici méritent une autorité toute spéciale[4]. Aussi le *règne psychodiaire* de Bory n'a-t-il été adopté par aucun naturaliste, que je sache. Il en sera sans doute de même du règne des protistes pour la plupart de ceux qui repoussent les théories générales de Hæckel.

Pour moi, je ne verrais pas grand inconvénient à l'accepter, à condition qu'on le regardât seulement comme un de ces groupes provisoires où on relègue les types et les espèces *incertæ sedis*. Mais je ne pense pas qu'il existe des êtres réellement intermédiaires entre les animaux et les plantes. Mes longues et trop souvent infructueuses études microscopiques m'ont laissé la conviction que nos incertitudes, au sujet de la place qui revient aux protistes, tiennent essentiellement à l'insuffisance de nos moyens d'investigation. Quand on aura perfectionné les instruments et les procédés histologiques, on saura sans doute répartir ces êtres ambigus dans les deux grands groupes qui se partagent le monde vivant. Le passé permet ici de prévoir l'avenir. Bory avait placé parmi ses psychodiaires bien des types, bien des espèces dont la nature, soit animale, soit végétale, est aujourd'hui incontestablement déterminée; et il est plus que probable qu'il en sera de même pour les protistes de Hæckel.

« Rien de plus obscur encore que la généalogie des protistes, » déclare le professeur d'Iéna[5]. Pour résoudre la difficulté, il admet l'existence de *monères neutres*. Il place celles-ci dans son tableau entre les *monères végétales* et les *monères animales*. Il semble d'ailleurs regarder les unes

[1] *Création naturelle*, p. 371.

[2] *Dict. class. d'hist. nat.*, art. *Histoire naturelle*, 1825, et *Psychodiaire*, 1826.

[3] *Dictionnaire des sciences naturelles*, art. *Psychodiaire*, 1826.

[4] *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, articles *Psychodiaire* et *Règne intermédiaire*, 1847.

[5] *Création naturelle*, p. 373.

et les autres comme issues de *monères archigoniques* provenant immédiatement de la génération spontanée [1]. « On peut, ajoute-t-il, se figurer le monde organique comme une immense prairie presque desséchée. Sur cette prairie s'élèvent deux grands arbres, très branchus, très ramifiés. Ces arbres sont aussi, en grande partie, frappés de mort; leurs rameaux frais et verdoyants seront les animaux et les végétaux actuels; les branches flétries, au feuillage desséché, figureront les végétaux et les animaux des groupes disparus. L'aride gazon de la prairie correspondra aux groupes de protistes éteints, qui sont vraisemblablement fort nombreux; les quelques brins d'herbe encore verts seront les phyles encore vivants du règne des protistes. Quant au sol de la prairie, duquel tout est sorti, c'est le protoplasma [2]. »

On voit que pour Hæckel les protistes sont les avortons de la génération spontanée. Ces descendants de monères neutres n'ont pu donner naissance qu'à des phyles bientôt arrêtés dans leur évolution. Seules, les monères, animales et végétales, ont eu une descendance qui, de siècle en siècle s'est non seulement multipliée, mais de plus diversifiée au point que nous savons. Même en acceptant tels que les comprend Hæckel l'autogonie et le transformisme, il est facile de voir ce que cette conception a de foncièrement arbitraire. Il serait trop long de toucher à toutes les questions qu'elle soulève, à tous les *pourquoi*, à tous les *comment* qu'elle suggère. Je me borne à renvoyer le lecteur à ce qu'ont si bien dit à ce sujet MM. Vogt et Gaudry [3], et n'y ajouterai qu'une courte observation.

On a vu ce que Hæckel entend par les mots de « théorie monophylétique ». Il revient sur cette question un peu plus loin et déclare que « deux petits groupes de monères donnèrent naissance au règne végétal et au règne animal [4] ».

[1] *Création naturelle*, tableau, p. 394.

[2] *Ibid.*, p. 396. Après ce que l'auteur a dit si souvent des monères en général, on ne comprend pas trop la distinction qu'il fait entre les monères animales, végétales et neutres, et les *monères archigoniques*. On est aussi surpris de voir apparaître le mot de *protoplasma*. Serait-ce une allusion au prétendu *Bathybius Hæckelii*, espèce de monère géante ou agrégation de monères, que l'on a cru un moment tapisser le fond de la mer de ses ramifications et qui s'est trouvée n'être en définitive qu'un précipité de sulfate de chaux, d'apparence gélatineuse? Huxley, qui en a parlé le premier, a franchement reconnu son erreur, et Hæckel paraît avoir fait de même, depuis la rédaction de son livre. Mais il n'y avait là rien qui entraînât l'abandon de sa théorie, comme il le dit avec raison dans sa *Réponse à Virchow* (p. 48).

[3] Voir mon article sur Carl Vogt (*Journal des Savants*, sept 1889).

[4] *Création naturelle*, p. 293.

Ainsi ce grand et merveilleux phénomène d'une force évolutive inépuisable, déposée dans des corpuscules engendrés par les agents purement mécaniques ou physico-chimiques, ne se serait produit qu'une seule fois, à l'origine des choses, pour chacun des deux règnes organiques!

Eh bien, ce serait là un fait absolument sans exemple dans l'histoire du monde. Toutes les forces, tous les agents que nous connaissons, dans le ciel comme sur la terre, sont sans cesse à l'œuvre et révèlent leur existence par des phénomènes, les uns incessants, les autres plus ou moins intermittents, mais qui se répètent et nous enseignent que les actions naturelles et les lois qui les régissent n'ont pas varié depuis les plus anciens temps. Si la génération spontanée a jamais contribué à peupler le globe, elle doit faire de même encore de nos jours, au moins de temps à autre; si jamais quelques monères, par n'importe quel concours des forces mécaniques ou physico-chimiques, ont reçu la faculté d'engendrer des générations capables de devenir des végétaux, des animaux supérieurs, ce fait a dû se reproduire sur plus d'un point et à bien des époques. Or, dans les deux cas, les conditions de milieu n'ont pu être identiques. En admettant que la *force évolutive interne* de Hæckel soit restée partout et toujours la même, sa *force évolutive externe* a forcément varié. Les résultantes n'ont donc pu être les mêmes; et par conséquent l'hypothèse fondamentale du professeur d'Iéna conduirait à admettre qu'il s'est produit un nombre indéterminé de phyles parfaitement distincts les uns des autres, et à placer dans sa prairie hypothétique deux bosquets au lieu de deux arbres. C'est là ce que Carl Vogt a bien compris, et voilà pourquoi il s'est, dès le début, formellement prononcé contre toute doctrine monophylétique[1]. J'aurai à revenir plus loin sur cette question, mais je ferai remarquer dès à présent que la conclusion du professeur de Genève est seule logique.

IX. — Jusqu'ici nous avons suivi Hæckel dans la voie qu'il a tenté de se frayer à travers le vaste et obscur inconnu que Darwin lui-même n'avait pas cru pouvoir aborder. Il nous reste à l'accompagner sur le terrain où il a rejoint son maître. Mais ici, je me bornerai à passer rapidement en revue ce qu'il dit au sujet du règne animal, me reconnaissant peu compétent pour juger des questions relatives aux végétaux.

Dans un appendice de son ouvrage sur la variation des animaux et

[1] *Leçons sur l'homme*, p. 594 et 616. Voir dans le *Journal des Savants* (sept. 1889) mon article sur les doctrines transformistes de Carl Vogt.

des plantes, Darwin a abordé le problème de la génération et a montré assez sommairement que les divers modes de reproduction reconnus par les naturalistes pouvaient se ramener à la même cause qui fait grandir et entretient les organismes[1]. Hæckel a développé assez longuement la même idée; et, comme Darwin, il a pris pour point de départ ce qui se passe chez les animaux se propageant par fissiparité[2].

J'ai le plaisir de m'être rencontré avec le maître et le disciple sur cette question générale. Dans une série d'articles insérés dans la *Revue des Deux Mondes*[3] et publiés plus tard en volume[4], j'étais arrivé treize ou quatorze ans avant eux à la même conclusion. Les résultats de mes observations sur l'embryogénie des animaux inférieurs, rapprochés des principaux faits déjà découverts, m'avaient conduit à reconnaître que toute génération agame et la parthénogenèse elle-même se rattachent à l'accroissement proprement dit, et que le corpuscule destiné à devenir plus tard un œuf se constitue par le même procédé qui donne naissance au bourgeon, c'est-à-dire encore par un phénomène d'accroissement[5]. Cela même m'avait permis de préciser le rôle dévolu au père dans la reproduction sexuelle et de montrer, par des expériences précises, que la fécondation a pour résultat, non pas de donner la vie à l'œuf, qui la possède déjà, mais seulement de régulariser les mouvements dont j'ai parlé plus haut et d'en assurer la durée[6].

Je n'étais pas allé plus loin et n'avais touché ni à la question de la nature intime de la nutrition et de l'accroissement, ni à celle de l'hérédité des caractères distinctifs des espèces et des individus. Darwin et Hæckel ont été plus hardis; mais ici ils se séparent. Le premier a imaginé une hypothèse, que du reste il qualifie lui-même de provisoire, par laquelle il semble avoir voulu fondre les anciennes idées de Buffon au sujet des *particules organiques* et la théorie cellulaire actuelle. Il admet que les *cellules*, presque toujours microscopiques elles-mêmes, engendrent des *gemmules* infiniment plus petites, qui circulent librement dans

[1] *De la variation des animaux et des plantes sous l'action de la domestication*, t. II, *Hypothèse provisoire de la pangenèse.*

[2] *Création naturelle*, 8e leçon.

[3] *Les métamorphoses* (*Revue des Deux Mondes*, 1855 et 1856).

[4] *Métamorphoses de l'homme et des animaux*, 1862. Dans ce volume, je n'ai fait que développer et compléter les articles publiés quelques années auparavant dans la *Revue des Deux Mondes*. Ce petit livre a été traduit en anglais.

[5] *Métamorphoses de l'homme et des animaux*, p. 291.

[6] J'ai fait connaître les principaux faits qui motivent ces conclusions dans deux mémoires relatifs à l'embryogénie des hermelles et à celle du taret (*Annales des sciences naturelles* et résumés dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences, 1847 et 1849).

tout l'organisme, peuvent se multiplier indéfiniment par division et se transformer ultérieurement en cellules semblables à celles qui leur ont donné naissance. Ces gemmules sont transmises des parents aux enfants et se développent d'ordinaire dès la première génération. Mais elles peuvent aussi traverser plusieurs générations *à l'état dormant* et se développer plus tard. Dans ce dernier état, elles s'agrègent en bourgeons ou en éléments sexuels. Ce ne sont donc à vrai dire ni les bourgeons, ni les œufs, ni le père ni la mère qui engendrent les nouveaux organismes. Les vrais parents sont les cellules elles-mêmes, c'est-à-dire les éléments du corps entier, dont les gemmules agglomérées constituent les éléments reproducteurs quels qu'ils soient. Dans cette hypothèse, l'accroissement du nouvel être tient essentiellement à la multiplication des gemmules et à leur transformation en cellules; l'hérédité des caractères de tout genre résulte de l'origine des gemmules qui viennent de toutes les parties du corps des parents; enfin, le sommeil des gemmules pendant quelques générations et leur réveil à un moment donné permettent d'expliquer la génération alternante aussi bien que les phénomènes de retour, d'atavisme [1].

Quant à Hæckel, il en revient à sa conception mécanique. Il dit: « La vie d'un organisme quelconque n'est rien autre chose qu'un enchaînement continu de mouvements matériels... Le mouvement vital est homogène, persistant, immanent... » Dans la génération sexuelle, « la direction de ce mouvement vital est déterminée par la constitution spécifique, ou plus exactement individuelle de la semence et de l'œuf. Pas le moindre doute n'est possible quant à la nature purement mécanique et matérielle de ce phénomène [2]... La génération transmet à l'enfant une quantité plus ou moins grande de particules matérielles albuminoïdes et lui lègue en même temps le mode individuel de mouvement inhérent à ces molécules de protoplasma appartenant à l'organisme générateur. Puisque ce mode de mouvement persiste, il faut bien que les particularités délicates, inhérentes à l'organisme producteur, apparaissent aussi tôt ou tard chez l'organisme produit [3]. »

Il n'est pas facile de discuter ces assertions émises dans des termes absolus et sans aucun développement qui permette de saisir la pensée de l'auteur. En les lisant, je me demandais de quelle nature pouvait être un mouvement persistant, homogène et immanent; comment un tel mouvement pouvait présenter des modes spéciaux en aussi grand nombre qu'il existe d'espèces et d'individus; comment il était possible

[1] *De la variation des animaux et des plantes*, t. II; *Hypothèse provisoire de la pangenèse.* — [2] *Création naturelle*, p. 177. — [3] *Ibid.*, p. 181.

de concevoir que, dans la génération, la quantité de mouvement individuel possédée par la cellule fécondante et la cellule fécondée s'entretienne par elle-même et transforme en son mode particulier le mouvement de toutes les molécules qui constituent un organisme supérieur ou inférieur. Ces phénomènes me semblaient bien étranges et fort peu d'accord avec les notions élémentaires de la mécanique proprement dite. Je me demandais alors si Hæckel avait voulu faire allusion à certains phénomènes chimiques et en particulier à ceux de la fermentation comprise à la manière de Liebig[1]. Mais les idées de l'illustre chimiste sur cette question, idées que je savais avoir été combattues par M. Pasteur, avaient-elles encore quelque autorité en science et pouvaient-elles trouver ici une application quelque peu plausible ?

Je n'ai pas cru pouvoir m'en remettre à mes seules appréciations personnelles pour juger ces questions de mécanique et de chimie. J'ai consulté deux de mes confrères de l'Académie des sciences; je leur ai exposé les idées de Hæckel; j'ai cité textuellement ses paroles et demandé ce qu'ils en pensaient. Le mécanicien m'a répondu qu'il ne connaissait aucun mouvement ayant de l'analogie avec celui dont parle le professeur d'Iéna et pouvant produire les phénomènes qu'il lui attribue. Le chimiste m'a déclaré que la théorie mécanique imaginée par Liebig pour expliquer la fermentation est aujourd'hui absolument abandonnée et qu'il ne lui connaissait plus un seul partisan. Tous les deux ont conclu en disant que la conception de Hæckel était insoutenable.

J'ajouterai qu'une théorie mécanique quelconque ne saurait rendre compte de la génération alternante, du retour, de l'atavisme, etc., Hæckel a bien indiqué ces phénomènes; il a sommairement fait connaître en quoi ils consistent et a cité quelques faits. Mais nulle part, que je sache, il n'a cherché à montrer comment il serait possible de les rattacher à sa théorie. Il se borne à dire qu'il y a là une *loi d'hérédité intermittente* ou *latente*, quelque peu en opposition avec la *loi d'hérédité ininterrompue* ou *continue*[2].

Ici Hæckel est bien inférieur à Darwin. Si le savant anglais fait une part trop large à l'imagination, du moins il s'efforce de relier les phénomènes et d'en montrer l'enchaînement. A le suivre dans la voie qu'il a tracée, on arrive à expliquer quelques-uns des faits les plus étranges de

[1] Liebig admettait que les ferments sont des corps en train de se décomposer en se dédoublant. Le dédoublement ne peut s'accomplir sans un mouvement des molécules et c'est ce mouvement qui, se communiquant aux molécules des corps fermentescibles, produirait les phénomènes que l'on sait.

[2] *Création naturelle*, p. 184 et suivantes.

l'histoire des êtres vivants. Mais sa donnée fondamentale est absolument hypothétique et ne repose sur rien; elle se complique en outre d'hypothèses secondaires, tout aussi arbitraires qu'elle. La *théorie des gemmules* ne saurait donc être acceptée par aucun esprit quelque peu soucieux des principes, fondements de toute science sérieuse. Au reste, en la qualifiant *d'hypothèse provisoire*, Darwin a bien montré que lui-même n'avait en elle qu'une confiance limitée.

Quant à la conception de Hæckel, si hautement présentée comme une vérité indiscutable, sans que l'auteur essaye d'en faire la moindre application, ce n'est pas une *théorie*, c'est une simple affirmation sans preuves; et l'on a vu ce qu'en pensent des hommes éminents, parlant au nom des sciences dans lesquelles ils ont su se faire un nom honoré. Je laisse au lecteur le soin de juger qui mérite sa confiance, de ces savants ou du professeur d'Iéna.

Sans doute, il se passe constamment dans tous les êtres organisés des phénomènes mécaniques, physiques, chimiques, et bien des fois on a tenté d'interpréter à l'aide des seules lois qui les régissent les diverses manifestations de la vie. Certes, de nombreuses et remarquables découvertes ont récompensé les efforts tentés dans cette direction. On a reconnu souvent, on a parfois imité avec bonheur quelques-uns des *procédés* mis en œuvre par la nature pour développer et entretenir les êtres vivants [1]. Mais, au delà de ces procédés, on a toujours jusqu'ici rencontré *une inconnue* que l'on n'a pu déterminer. Y parviendra-t-on quelque jour? Je ne sais trop quelle réponse il est permis de faire à cette question. Le fameux *ignorabimus* de Dubois-Raymond est peut être aussi peu fondé que les hautaines assertions de ceux qui affirment avoir découvert le grand secret [2]. Mais, pour le moment, et quoi que nous garde l'avenir, quand il s'agit des phénomènes généraux les plus intimes de la vie, aucun savant sérieux n'hésitera à dire : *ignoramus*.

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

(1) Fécondations et incubations artificielles, digestions artificielles...

(2) Dans une grande réunion de naturalistes et de médecins tenue à Leipzig en 1872, le célèbre physiologiste de Berlin, Dubois-Raymond, prononça un discours *sur les limites de la connaissance de la nature*. Ce discours se terminait par le mot *ignorabimus*. L'orateur indiquait comme devant être toujours au-dessus de nos moyens d'investigation : 1° la nature et les rapports de la matière et de la force; 2° la conscience. Ce discours produisit en Allemagne une certaine sensation et a été vivement critiqué par Hæckel (*Les preuves du transformisme, réponse à Virchow*, p. 119 et suivantes).

Chartularium universitatis Parisiensis, sub auspiciis consilii generalis facultatum Parisiensium, ex diversis bibliothecis..... collegit Henricus Denifle, O. P., auxiliante Æmilio Chatelain; t. I; 1889, in-4°.

PREMIER ARTICLE.

Toutes les universités qui n'ont pas encore publié leurs cartulaires s'emploient présentement à rechercher les monuments de leur histoire et annoncent l'intention de les mettre au jour. L'université de Paris, qui fut sans contredit, durant quatre siècles, la première de toutes, avait depuis longtemps donné cet exemple. Cependant beaucoup de lacunes étaient signalées dans le gros recueil formé par le laborieux Du Boulay, et toutes n'avaient pas été comblées soit par M. Ch. Jourdain, soit par d'autres. Il restait à Rome et ailleurs un assez grand nombre de pièces à tirer des ténèbres. Le P. Denifle, de l'ordre des frères Prêcheurs, et M. Émile Chatelain, conservateur adjoint de la bibliothèque de la Sorbonne, ont pris à tâche de nous donner enfin une édition complète de tous les documents, de toutes les lettres, officielles ou autres, qui contiennent d'utiles renseignements sur les origines, l'établissement, le régime légal de cette université fameuse et les solennelles interventions d'un si grand corps dans les affaires les plus considérables de l'Église et de l'État. Le premier tome de leur *Cartulaire*, qui seul est encore imprimé, ne contient pas moins de cinq cent quatre-vingt-cinq pièces, de l'année 1163 à l'année 1236. Voilà certes un riche trésor. N'omettons pas d'ajouter que des notes très savantes sont jointes à la plupart de ces pièces : très savantes, mais très succinctes, exemptes de tout pédantisme.

Non, l'honnête histoire de Crévier n'est plus à citer; voici trop de témoignages qui la contredisent. Qu'un historien nouveau se présente. Il est maintenant attendu. Nous nous bornerons à signaler ici, pour notre part, les plus utiles renseignements fournis par quelques-unes de ces pièces sur divers docteurs plus ou moins connus. Ainsi nous ferons soupçonner tout ce que l'on y peut trouver en les considérant d'un plus large point de vue.

Notre attention est d'abord appelée sur certain maître Mainerius que nous voyons en grande faveur près du pape Alexandre III. Ce pape l'ayant fait pourvoir d'une prébende dans l'église de Paris, les chanoines

IMPRIMERIE NATIONALE.

de cette église ont écrit au pape que s'ils ont, pour lui plaire, attribué cette prébende à son protégé, cela ne s'est pas fait sans quelque dérogation à leurs privilèges, et qu'ils voudraient n'être plus invités à légaliser de telles concessions. Deux lettres du pape, du mois d'octobre 1274, attestent qu'il reconnaît les droits du chapitre (p. 6 et 7). Ces deux lettres avaient déjà été publiées par M. Guérard; mais nous ne les avions pas remarquées.

Quel est donc ce Mainerius? Le nom n'est pas commun. Jean de Salisbury, dans une lettre écrite vers 1166, se plaint d'un clerc ainsi nommé, qui, dit-il, vient d'affliger les honnêtes gens, en d'autres termes les partisans de Thomas Becket, en se déclarant pour le roi contre son évêque [1]. Il n'est guère vraisemblable qu'un adversaire de Thomas Becket soit devenu l'un des favoris d'Alexandre III. Cependant on a vu des gens quitter un parti, passer dans un autre, puis demander et recevoir le prix de leur conversion. Mais voici d'autres témoignages qui concernent plus sûrement le protégé du pape. Dans un poème rythmique que M. Wright a publié sous le nom de Walter Mapes [2], Manerius ou Mainerius est ainsi désigné parmi les maîtres de Paris :

Adest et Manerius, quem nullis secundo,
Alto loquens spiritu et ore profundo,
Quo quidem subtilior nullus est in mundo.

Estime-t-on cet éloge emphatique, parce qu'il est d'un poète? Gérald de Barri nous dit en prose avoir entendu professer Manerius à l'école de Paris, et c'était, ajoute-t-il, le principal disciple de Pierre Abélard, un orateur d'un talent incomparable, *rhetorem incomparabiliter eximium* [3]. Comment donc un homme d'un tel mérite et, de son vivant, si renommé, n'est-il mentionné dans aucun de nos répertoires historiques ou littéraires? Il était éloquent, mais il n'a rien écrit, et c'est par des écrits qu'on perpétue sa mémoire. *Verba volant!* Les éditeurs du *Cartulaire* nous ayant fourni l'occasion de remettre en scène ce maître injustement oublié, nous l'avons promptement saisie. C'est une injustice que nous aurions dû, confessons-le, réparer plus tôt.

J'entendis un jour, nous dit Gérald de Barri, l'éloquent Manerius tristement commenter devant ses écoliers cette prédiction de l'antique sibylle : un temps viendra où l'étude des lois anéantira l'étude des lettres. Cette sibylle n'était pas, quoique sibylle, suffisamment bien

[1] Joann. Sarisb. *Epist.*; *Opera*, t. II, p. 154. — [2] *The latin poems attributed*, etc., p. 29. — [3] Giraldus Cambr., *Opera*, t. IV, p. 7, et t. II, p. 349.

informée; elle aurait, en effet, dû savoir que l'étude de la médecine ne devait pas moins contribuer que l'étude des lois au fatal déclin des lettres. Dès la fin du XIIe siècle, la condition des lettrés étant partout plus ou moins misérable, les légistes étaient appelés aux plus hauts emplois, et les médecins, pour la plupart, étaient riches. C'est à cause de cela sans doute que Du Boulay, voyant, en 1221, un professeur de théologie donner aux dominicains arrivant à Paris une maison, une de ses maisons, celle qui doit être un jour le célèbre couvent de Saint-Jacques, suppose que ce théologien propriétaire devait être aussi médecin. Il s'agit de Jean de Barastre, doyen de Saint-Quentin, confondu par Du Boulay, singulière méprise, avec Jean de Saint-Gilles, médecin du roi. Nous avons autrefois distingué l'un de l'autre[1]. Les éditeurs du *Cartulaire* nous offrent le texte de sa donation, pour la première fois intégralement publié (page 100). C'est une pièce très intéressante. Elle l'est d'autant plus qu'elle doit être la matière de contestations assez vives. On accusera Jean de Barastre d'avoir donné plus qu'il ne possédait; mais finalement l'affaire s'arrangera, et les dominicains resteront maîtres de la place. Jean de Barastre, leur bienfaiteur, fut aussi, qu'on s'en étonne, chargé de leur enseigner la théologie. Le pape dit qu'il l'en chargea lui-même, *mandato nostro*. Il n'y avait donc pas un théologien parmi ces nouveaux religieux. Quoi qu'il en soit, nous regrettons beaucoup que Jean de Barastre n'ait, lui aussi, rien écrit. Ne devons-nous pas, en effet, être curieux de savoir si ses opinions personnelles exercèrent quelque influence et si quelque part lui revient dans la constitution de la doctrine dominicaine? Cette doctrine étant celle que nous persistons à préférer, il nous plairait de pouvoir montrer qu'un Français en a produit, dans l'école de Saint-Jacques, les premiers et principaux articles, en professant que l'imagination doit toujours céder le pas à la raison. Mais il est bien probable que tout l'honneur de cette œuvre appartient à l'école de Cologne.

Voici deux lettres très curieuses, qui concernent l'une et l'autre le célèbre Michel Scot, ce sinistre magicien que Dante n'a pas été surpris de rencontrer parmi les damnés. Nous le voyons ici très en faveur près de deux papes, Honorius III et Grégoire IX. Honorius III écrit, le 18 janvier 1224, au docte Étienne de Langton, archevêque de Cantorbery, lui demandant un bénéfice dans son église pour maître Michel Scot, cet homme d'un savoir extraordinaire, dont la grande renommée atteste le mérite vraiment supérieur, et il espère bien, dit-il, qu'il obtiendra

[1] *Not. et extr. des man.*, t. XXI, 2e partie, p. 180.

facilement d'un lettré ce qu'il sollicite pour un autre lettré, *qui majoribus dignus esset* (p. 105). Cette première lettre met à néant la conjecture de M. Daunou faisant naître Michel Scot en 1214 [1]. Il aurait eu, selon cette conjecture, dix ans au plus le 18 janvier 1224. Il faut donc reculer de vingt ans environ la date de sa naissance. Il n'est même guère probable que ce maître ait été déjà si fameux à l'âge de trente ans. La seconde lettre, que nous avons pour la première fois, il y a trente ans, publiée [2], est de Grégoire IX, et datée du 28 avril 1227. Étienne de Langton avait aussitôt, de très bon cœur, *hilariter*, fait à Michel Scot le don d'une église; mais il ne l'avait pas encore mis en mesure d'en percevoir les revenus. Le pape le presse donc de compléter son bienfait, de ne pas laisser plus longtemps dépourvu du nécessaire un homme si désintéressé, qui s'est appliqué, dès son enfance, à savoir, outre le latin, l'arabe et l'hébreu, qui possède à fond ces trois langues et n'a d'autre souci que de les enseigner aux autres (page 110). Ce sont là d'utiles informations sur la jeunesse de Michel Scot. Grégoire ajoute qu'il a prié lui-même son prédécesseur d'écrire la lettre du 18 janvier 1224. Nous l'apprenons avec plaisir; avidement nous recueillons tout ce qui peut honorer la mémoire d'un pape qui, dès son avènement, a levé l'interdit prononcé contre la *Physique* d'Aristote et fait absoudre les maîtres poursuivis ou condamnés pour n'avoir pas scrupuleusement observé les prescriptions de cet interdit. Supposez qu'Albert le Grand et saint Thomas n'aient pu lire la *Physique;* ils seraient restés, comme philosophes, bien imparfaits. Albert surtout, qui, par don de nature, était plus physicien que métaphysicien.

Un mot encore sur Michel Scot. Il n'existe pas un catalogue exact de ses ouvrages. Il serait bon cependant qu'on prît le soin de rechercher, d'une part, s'il est ou n'est pas l'auteur de tous ceux qui lui sont attribués et si, d'autre part, il n'en a pas écrit plusieurs qui sont demeurés inconnus jusqu'à ce jour à tous les bibliographes. Le protégé de Grégoire IX était, pour son temps, un homme d'un savoir très étendu. D'autres que nous peuvent désirer le connaître comme alchimiste, comme astronome. Pour notre part, nous voudrions bien savoir si l'on ne possède pas en quelque lieu ce livre plein « d'abominables propos », dit Albert le Grand, qu'il avait composé sous le pseudonyme de *Nicolaus Peripateticus*. Nous n'en avons encore trouvé que des phrases décousues. Est-il vraiment perdu? Nous espérons qu'il ne l'est pas et qu'en le signalant nous le ferons découvrir. Il doit contenir, étant d'un averroïste, une doctrine

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XX, p. 45. — [2] *Bull. des comit. hist.*, 1870, p. 255.

qui n'est certes pas la nôtre. Mais cela n'importe guère. Ce qui n'importe pas moins aux adversaires qu'aux partisans de l'averroïsme, c'est de connaître ces *fœda dicta* dénoncés avec tant d'aigreur et de dédain par Albert le Grand.

Jacques de Dinant, archidiacre de Morinie, chapelain d'Innocent IV, nommé par ce pape, en 1247, évêque d'Arras, est sans doute un bien moindre personnage que Michel Scot. Ne négligeons pas néanmoins de faire remarquer que deux lettres, ici pour la première fois publiées (pages 117 et 141), nous le montrent occupant à Paris une chaire de théologie en 1228 et 1231. Il faut joindre ce renseignement et d'autres encore à la notice qui le concerne dans le tome XXI de notre *Histoire littéraire*. Le seul écrit qu'il nous ait laissé manque d'intérêt; mais, puisqu'il a tour à tour obtenu la confiance de Grégoire IX et d'Innocent IV, c'était sans doute un professeur distingué.

Guillaume d'Auxerre, archidiacre de Beauvais, est plus connu, mais ne l'est pas autant qu'il devrait l'être. L'*Histoire littéraire* n'a pas même mentionné tous ses ouvrages. A ceux dont elle donne la liste il faut au moins ajouter des scolies sur l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille, où, le premier de tous les maîtres parisiens, il cite non seulement la *Physique* et la *Métaphysique* d'Aristote, dont la lecture fut plus tard interdite, en 1210 et en 1215, mais encore, le fait est bien plus notable, le commentaire d'Averroès sur la *Métaphysique*[1]. Il a donc été, sinon condamné, du moins judiciairement blâmé. Mais nous allons le voir obtenir la cassation de l'arrêt. L'abbé Lebeuf et l'*Histoire littéraire* le font traverser les monts en l'année 1230, à la suite de Milon de Nanteuil, évêque de Beauvais, qui va plaider devant la cour romaine contre son église par lui mise en interdit[2]. Mais cela n'est qu'une fausse conjecture. Guillaume d'Auxerre était en effet à Rome le 2 avril 1230; mais il y était avec le titre de *regis nuntius*, envoyé par le jeune roi Louis IX qui l'avait chargé d'aller négocier en son nom une affaire toute politique. Voilà ce que nous apprend le *Cartulaire*, et, de plus, que la négociation échoua (p. 132). Mais le pape retint Guillaume près de lui. Les écoliers et les bourgeois de Paris étant alors en guerre ouverte, Grégoire IX, qui se proposait de les concilier, voulait être conseillé par un homme aussi bien informé que Guillaume devait l'être de leurs droits et de leurs torts réciproques (p. 134). C'est alors qu'il fut désigné par le pape comme le premier des trois docteurs chargés de reviser les livres interdits d'Aristote (p. 134).

[1] *Not. et extr. des man.*, t. XXXI, 2e partie, p. 290. — [2] *Hist. litt. de la France*, t. XVIII, p. 117.

Avait-il demandé que ce mandat lui fût confié? Nous espérons qu'il l'avait demandé. Il est du moins probable qu'il avait qualifié les décrets devant le pape de manière à prouver que personne n'était plus désireux que lui de les voir abroger. Il savait bien pourtant que le mandataire devait appeler sur sa tête quelques orages. N'allait-on pas aussi le dénoncer comme ayant trop chaudement plaidé la cause des écoliers contre les bourgeois, contre les officiers de la justice civile et même contre la cour qui les protégeait? Aussi, revenant à Paris, le 6 mai 1231, se faisait-il vivement recommander par le pape tant au roi (p. 145) qu'à la reine, persuadé qu'il allait être calomnié près d'eux, de toute façon, par deux légions d'adversaires humiliés. On avait déjà fait connaître, d'après les copies de M. La Porte Du Theil, quelques-unes de ces pièces[1]. Celle du 2 avril 1230, qu'on n'avait pu lire encore, confirme pleinement ce qu'on avait conclu des autres. Une dernière enfin, jusqu'à ce jour pareillement ignorée, nous apprend que Guillaume d'Auxerre était mort à la date du 8 août 1237 (p. 162). On avait donc justement soupçonné que Du Boulay l'avait fait vivre à tort jusqu'en 1243[2].

Ici nous entendons un commandement de halte. Les savants éditeurs du *Cartulaire* nous arrêtent et nous provoquent à fournir quelques explications sur deux questions d'histoire littéraire. La lettre du 6 mai 1231 recommande, outre Guillaume d'Auxerre, deux maîtres de Paris, nommés Geoffroi de Poitiers et Jean *Pagius*, qui, dans le même temps, quittaient Rome et rentraient en France, après avoir conféré plus d'une fois avec le pape sur les affaires de l'université. Or ce Geoffroi de Poitiers, qui n'a pas de notice dans l'*Histoire littéraire*, n'avait-il pas le droit d'en obtenir une, et ce Jean *Pagius* n'y a-t-il pas été trop tard mentionné? Voilà les deux questions.

Le n° 15747 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale contient un gros recueil de dissertations théologiques intitulé : *Summa mag. Galfredi Pictaviensis*. A la suite est un ouvrage, non moins considérable, de Guillaume d'Auxerre : *Summa in quartum librum Sententiarum*. Voilà donc, comme il semble, réunis dans le même volume, deux écrits de deux contemporains, qui paraissent avoir été deux amis. Cela pourtant ne va pas de soi. Il faut d'abord remarquer que, malgré l'importance de la *Somme* qui lui est ici donnée, ce Geoffroi de Poitiers est demeuré jusqu'à ce jour inconnu à tous les bibliographes. S'il n'est pas nommé dans l'*Histoire littéraire*, il ne l'est pas ailleurs. N'est-ce donc pas une fausse

[1] *Not. et extr. des man.*, t. XXI, 2e partie, p. 221. — [2] *Not. et extr. des man.*, t. XXI, 2e partie, p. 223.

attribution? Un autre exemplaire de la même *Somme* est dans le n° 220 de Bruges sous le nom de Guillaume de Paris, c'est-à-dire du célèbre évêque de Paris qu'on appelle communément Guillaume d'Auvergne. Un autre, vu jadis par Oudin au Mont-Saint-Michel, était inscrit, dans un catalogue de cette abbaye, sous le nom de Gautier de Bruges, évêque de Poitiers[1]. Montfaucon, sur la foi d'un titre plus moderne que le manuscrit et même que le catalogue, a cru devoir substituer à ce nom celui de Guillaume[2]. Mais Sbaraglia, plus confiant dans Oudin, a remplacé Guillaume par Gautier[3]. Nous avons enfin à citer M. Ravaisson, qui, rencontrant sous le n° 121 d'Avranches l'ancien manuscrit du Mont-Saint-Michel, s'est prononcé pour Gautier, Guillaume étant écarté[4]. Ces autorités produites, on s'explique pourquoi les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont mentionné ladite *Somme* dans leur notice sur Gautier de Bruges[5]. Guillaume de Poitiers est, en effet, un écrivain imaginaire, et Guillaume d'Auvergne est un écrivain très bien connu, à qui l'on ne peut, sur la foi d'un seul manuscrit, attribuer un si gros livre, composé suivant une méthode qui n'est pas celle de son temps. Mais Gautier de Bruges ne doit-il pas être aussi mis à l'écart? En fait, le manuscrit d'Avranches a pour simple rubrique : *G. Pictaviensis Summa*, et l'ancien catalogue, cité par Oudin, est depuis longtemps perdu; ce qui nous rend impossible de contrôler le dire d'un critique souvent pris en défaut. Donc, pour conclure, le témoignage du manuscrit de Bruges, qui ne mérite aucune confiance, est le seul qu'on puisse alléguer présentement contre celui du manuscrit de Paris. Nous est-il pénible de conclure ainsi? Nullement. Cette erreur qu'on nous a probablement fait commettre, on nous voit prêt à la corriger.

Quant à Jean *Pagius*, l'*Histoire littéraire* ne l'ayant pas fait figurer parmi les auteurs morts avant la fin du XIIIe siècle, on s'est cru le droit de supposer, après avoir rencontré son nom dans plusieurs manuscrits, qu'il avait pu vivre encore dans les premières années du XIVe. La présence du même nom dans la lettre du 6 mai 1231 prouve, en effet, qu'il eût mieux valu parler plus tôt de cet obscur théologien. Mais il ne faut pas dire que le rédacteur de sa notice trop tardive[6] aurait dû reconnaître l'erreur commise par ses devanciers en voyant, dans le n° 15652 de la Bibliothèque nationale, un écrit de Jean *Pagius* joint à

[1] Oudin, *Comm. de script. eccl.*, t. III, col. 565.
[2] Montfaucon, *Bibl. bibl.*, sous le n° 132 du Mont-Saint-Michel.
[3] *Supplem. Waddingi*, p. 314.
[4] Ravaisson, *Rapports*, p. 174.
[5] *Hist. litt. de la France*, t. XXV, p. 310.
[6] *Hist. litt. de la France*, t. XXIX, p. 564.

d'autres de même sorte, tous antérieurs, sans exception, à l'année 1250. De ces écrits, pour la plupart anonymes, un seul est certainement antérieur à cette année; c'est celui de Gautier de Château-Thierry, mort en 1249. Peut-être faut-il aussi considérer comme antérieures trois leçons de Pierre de Lamballe, qui devint archevêque de Tours en 1252. Il n'est pourtant pas prouvé que ce docteur ne professât pas encore la veille de son élection. Mais quant aux autres théologiens ou canonistes dont les noms se lisent dans le même volume, ce sont presque tous des gens inconnus, ou mal connus, si ce n'est Jean de Monci ou de Moussi, qui vivait à la fin du XIII[e] siècle, Adam (si c'est Adam de Paris), qui prêchait encore en septembre 1273, et le dominicain Étienne de Poligny, qu'Altamura place en 1297 et qu'il convient peut-être, dit Échard, de beaucoup rajeunir. Ainsi le contenu du volume ne pouvait éclairer le rédacteur de la notice. C'est la lettre du 6 mai 1231 qui l'éclaire; et il doit aux éditeurs du *Cartulaire* un témoignage de gratitude pour avoir appelé son attention sur cette lettre trop brièvement résumée par M. Ch. Jourdain.

Maintenant à d'autres pièces. Nous en lisons une, à la page 148, qui nous raconte une scène tragique dont les chroniqueurs auraient dû faire au moins quelque mention. Philippe de Grève, chancelier de Paris et archidiacre de Noyon, procédant à l'installation d'un nouvel abbé de Saint-Pris dans l'église de cette abbaye, Gilles de Fontaine-sur-Somme, sénéchal de Vermandois, envahissant l'église à la tête d'une bande ameutée, s'est deux fois précipité sur le chancelier, a déchiré ses vêtements et tenté de l'étrangler. Cependant l'auteur de cette agression féroce, mis d'abord en prison, a bientôt après été relâché. C'est pourquoi le pape écrit au roi, le 27 février 1233, une lettre emphatiquement louangeuse, dont la conclusion est qu'un attentat pareil contre un homme si considérable ne doit pas rester impuni. Philippe de Grève était, nous le savons de reste, un homme altier, très ferme en ses desseins, et qu'il ne fallait pas contredire. Il était, en outre, bel esprit; ce qui généralement ne fait pas aimer. Il est donc probable que beaucoup de gens étaient intervenus en faveur du sénéchal. Nous ne pouvons néanmoins ne pas regretter qu'un roi dont on a souvent, non sans raison, vanté la justice, ait la responsabilité d'une telle indulgence. Le sénéchal fut à la vérité, comme sacrilège, excommunié (p. 149). Mais il n'aurait pas été le seul, au XIII[e] siècle, à rire de cette peine autrefois si redoutée.

Nous avons ensuite un nombre considérable de documents, dont quelques-uns encore inédits, pour compléter ou corriger la notice de l'*Histoire littéraire* sur Guillaume de Saint-Amour. Il est douteux que la

cause de ce vaillant homme ait été la meilleure. Toutes les choses qui sont nées, dit l'Ecclésiaste, devant mourir, un temps vient où la tradition la plus authentique et l'autorité la plus légitime doivent, par quelques concessions opportunes, entrer en accommodement avec la nouveauté, avec la liberté. Guillaume de Saint-Amour, austère gallican, qui tenait à bon droit pour suspect l'outrecuidant ascétisme des ordres nouveaux, eut le tort de ne pas comprendre que le public se portait de leur côté; qu'ils s'attiraient, parmi les jeunes écoliers, les mieux doués, les plus désireux de paraître; qu'ils avaient déjà les professeurs les plus applaudis, et qu'il fallait, en traitant avec eux, céder aux circonstances. Mais ce tort, qu'il l'a cruellement expié! De quels outrages l'ont accablé ses ennemis finalement vainqueurs! Avant qu'il en vînt aux prises avec ces révolutionnaires, c'était bien l'homme le plus considérable de l'université. Sa jeunesse avait été laborieuse et successivement il avait obtenu le bonnet de docteur dans la faculté des arts, dans celle de décret et dans celle de théologie. Non, sans doute, il n'occupa pas longtemps, comme on l'a dit, la chaire de philosophie du parvis Notre-Dame; il n'y avait pas de chaire de philosophie dans ce lieu-là. Mais il est constant qu'il eut, comme professeur, un grand succès; ce qui le fit nommer chanoine de Beauvais, de plus curé bénéficiaire de Guerville ou Graville, et le recommanda même à Rome. Une lettre de Grégoire IX, de novembre 1238, l'autorise à posséder encore un autre bénéfice (p. 166), et, le 22 août 1247, Innocent IV renouvelle cette autorisation, à la prière du comte Thomas de Savoie et de l'élu de Tarentaise (p. 205). Comme on le voit, il était alors en de bons termes avec la cour romaine. L'université de Paris croyait donc avoir fait choix d'un ambassadeur qui devait être bien accueilli, quand elle l'envoyait près du pape, en 1254, le chargeant d'aller plaider pour elle contre les deux ordres mendiants. Nous le voyons en effet, le 15 juillet de cette année, dans la ville d'Anagni, bien traité par le pape, qui lui fait prêter, pour acquitter les frais de la justice pontificale, 300 livres tournois remboursables par l'université (p. 265). Le pape régnant était encore Innocent IV: mais, lui mort le 12 décembre de cette année, les choses vont tout à coup changer de face. Alexandre IV, qui lui succède, n'a d'oreilles que pour écouter les plaintes des religieux dont il a porté la robe et publie décrets sur décrets en leur faveur. Guillaume, toujours chargé de faire valoir les droits méconnus de l'université séculière, proteste fermement et même résiste. Il est aussitôt traité de rebelle (p. 300), et, les esprits s'échauffant tous les jours davantage, à Paris comme à Rome, une bulle du 17 juin 1256, le dépossède de tous ses bénéfices, même de son titre

de maître (p. 319). N'est-ce point assez? Le 27 du même mois, le pape demande au roi très chrétien d'expulser de son royaume ce fléau de l'Église, et, provisoirement, de l'arrêter, de le jeter en prison (p. 324). Le roi n'ordonna pas de l'emprisonner et dit au pape de signer lui-même l'arrêt de son exil. Le pape le signa le 9 août 1257 (p. 362) et, deux jours après, somma le roi de l'exécuter (p. 363). Guillaume quitte alors Paris, plusieurs de ses complices se désistent, se soumettent, les religieux triomphent bruyamment, et puis il se fait un grand silence. Mais, si la résistance est vaincue, les cœurs ne sont pas soumis et le nom de Guillaume est honoré comme celui d'un martyr.

Alexandre IV meurt enfin le 25 mai 1261, et Guillaume rentre à Paris. Voilà qu'il proteste encore, mais moins vivement. S'il croit toujours à la bonté de sa cause, il sent qu'elle est perdue. Elle l'est en effet.

B. HAURÉAU.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du samedi 15 mars 1890, a élu M. Normand membre de la section d'architecture, en remplacement de M. Diet.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Charton, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé à Versailles le 27 février 1890.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du samedi 1er mars 1890, a élu M. Bérenger membre de la section de morale, en remplacement de M. Lucas.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Plaintes et doléances de la province de Touraine aux États généraux du royaume, publiées et annotées par M. Charles de Grandmaison. Tours, Pericat, 1890, 157 pages in-8°.

Ce recueil contient six pièces, des années 1560, 1561, 1588, 1596, 1614. La première, qui seule est donnée comme émanant du clergé, ne nous paraît avoir ni le style ni le ton d'un document officiel; c'est, à notre avis, le manifeste d'un particulier, non celui d'un des corps de l'État. Quant aux autres pièces, émanées soit du tiers état, soit de la noblesse, elles ne sont pas seulement authentiques, elles sont encore du plus grand intérêt. On répète sans cesse que les grandes réformes de 1789 ont été la conséquence fatale des prédications philosophiques et que, sans les philosophes, tout ce qu'alors on a détruit serait resté debout. Qu'on lise donc les articles rédigés à Tours, en 1561, par les députés de la noblesse : on s'étonnera, les ayant lus, que deux siècles après il y eût encore des biens du clergé.

Beaucoup de pièces semblables à celles que nous donne aujourd'hui M. Charles de Grandmaison ont malheureusement été perdues. A peu près toutes les archives provinciales ou municipales sont restées longtemps livrées à qui voulait y piller. Et puis, combien de révolutions et combien d'incendies ! « Sans les révolutions et les incendies, disait Barère, le monde ne serait bientôt plus qu'un monde de papier. » Sauvons, disons-nous aujourd'hui, les papiers, quoi qu'il puisse advenir. C'est pour cela que nous savons très bon gré à M. Charles de Grandmaison d'avoir tiré de l'oubli, peut-être préservé de la ruine, les six pièces qu'il vient de nous donner.

Des poèmes latins attribués à saint Bernard, par B. Hauréau. Paris, Klincksieck, 102 pages in-8°.

On ne lira pas dans ce volume une simple reproduction des articles publiés par M. Hauréau dans le *Journal des Savants*, au cours de l'année 1882. L'auteur a fait à ces articles des additions nombreuses. Mais sa conclusion reste la même : aucun des poèmes conservés sous le nom de saint Bernard n'est attribué justement à cet illustre abbé.

ALLEMAGNE.

Die Entstehung der griechischen Literatursprachen (La formation des langues littéraires de la Grèce), von Eduard Zarncke. Leipzig, Weigel, 1890.

On sait que, dans ces dernières années, des inscriptions découvertes dans toutes les parties de la Grèce ont fait connaître d'une manière beaucoup plus précise les nombreux dialectes de la grande famille hellénique. On a essayé de se servir de ces données nouvelles pour corriger le texte traditionnel des auteurs, en le mettant d'accord avec l'idiome de leur canton natal. Ainsi ont été bannies des textes des écrivains attiques des formes contraires à l'usage de leur pays ou de leur temps et un certain nombre de ces corrections peuvent être considérées comme parfaitement

légitimes. On peut se demander toutefois si certains éditeurs ne sont pas allés trop loin dans cette voie, s'ils n'ont pas méconnu les différences qui existent toujours entre la langue écrite et la langue parlée. Ces vues ont été exposées par M. Zarncke dans une conférence faite dans la salle des actes de l'université de Leipzig, devant un public évidemment très sérieux et très instruit. M. Zarncke remonte à Homère : *Ab Jove principium.* La langue homérique n'a été parlée nulle part, ni jamais; elle contient des archaïsmes et elle semble mêler à l'ionisme, qui en constitue le fond, quelques vocables, quelques formes des autres dialectes grecs que les aèdes ambulants s'étaient appropriés. Cette première langue littéraire exerça une influence variable, mais constante, sur tous les poètes et même sur les prosateurs de la Grèce. Et d'abord on peut dire qu'elle resta, à quelques légères modifications près, la langue de l'épopée et de l'élégie. Elle agit sur la langue des ïambes inaugurés par Archiloque, en colorant l'idiome local qui domine naturellement dans cette poésie familière. Chez les lyriques, ces deux éléments, la langue littéraire d'Homère et la langue parlée dans le pays, se mêlent en proportions différentes selon qu'ils expriment des sentiments plus personnels ou plus généraux, qu'ils épanchent leur cœur ou qu'ils redisent de vieilles traditions; c'est ainsi qu'un dorisme tempéré, qui ne répond exactement à l'idiome parlé dans aucun pays grec, devient la langue de la poésie chorique. Le dialogue de la tragédie emploie des mots vieux et poétiques; quant aux formes, il se rapproche de l'usage attique, moins cependant que le dialogue de la comédie: il s'en distingue toujours par certaines différences que plusieurs éditeurs n'ont pas assez respectées. La prose ionienne et la prose attique sont, à divers degrés, des compromis entre la langue poétique ou littéraire et l'idiome parlé à Milet ou à Athènes. Elle aboutit à une langue écrite qui n'admet plus qu'un très petit nombre de vocables poétiques et qui ne s'élève au-dessus de l'usage commun que par la structure des phrases et des périodes et l'expressive originalité des tournures; cependant les orateurs se permettent, dans l'intérêt de l'euphonie, l'emploi discret de formes tombées en désuétude. On voit que l'étude est des plus délicates; et si l'on considère que, même dans les littératures modernes, pour lesquelles nos sources d'informations sont si abondantes, elle présente de grandes difficultés, nous nous résignerons à ignorer bien des nuances qui distinguaient, dans la vieille Grèce, la langue littéraire de la langue parlée. N'oublions pas en terminant de signaler les notes qui forment l'appendice de l'écrit de M. Zarncke. Elles contiennent beaucoup d'utiles renvois et quelques développements intéressants.

H. W.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1890.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XC.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1890.

EURIPIDES HERAKLES, erklärt von Ulrich von Wilamowitz-Moellendorff. — Volume I. *Einleitung in die Attische Tragödie*, XII et 388 p. in-8°. — Volume II. *Text und Commentar*, 308 pages, Berlin, Weidmann, 1888.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Héraklès est le plus grand des héros grecs, le type même de l'humanité divinisée; son culte s'est répandu parmi toutes les tribus, dans tous les pays helléniques, il s'est introduit à Rome et chez les autres peuples italiens; un grand nombre de maisons princières, et des plus illustres, se faisaient gloire de descendre de lui; et cependant il n'a pas eu son Homère. Les *Hérakléides*, dont parle Aristote, pâlirent dès leur apparition devant l'Iliade et l'Odyssée; les poètes athéniens ont rarement puisé dans sa légende un sujet de tragédie, ils ont plus souvent introduit dans leurs drames satiriques un Hercule à la fois glorieux fils de Zeus, demi-dieu invincible, et Béotien à l'appétit pantagruélique. Héraklès est cependant une figure à part, fortement caractérisée par la légende, par l'art et par la poésie : il ne ressemble ni à Achille, le héros juvénile, doué de toutes les qualités brillantes et aimables, comme des défauts, d'une bouillante jeunesse, et moissonné à la fleur de l'âge, au comble de la gloire; ni à Ulysse, ce héros éminemment ionien, aussi rusé que brave, sachant se faire tout à tous, toujours maître de lui-même. Tout différent est Héraklès, nature plus rude à la fois et plus

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de janvier, p. 43.

puissante, d'un âge plus voisin de la sauvagerie primitive. Notre auteur le compare très bien à l'Adam de Michel-Ange, si le marbre se dressait et que la vie circulât dans ses veines. Dans les travaux qui forment le noyau de sa légende, nous le voyons lutter contre les bêtes féroces et les géants malfaisants, seul, sans compagnon, sans armure, n'ayant pour combattre de près que ses bras et sa massue, et ses flèches inévitables pour atteindre au loin. Dans l'Iliade, la massue est l'arme d'Aréïthoos, guerrier d'une autre génération, antérieure à la jeunesse du vieux Nestor[1]. Dans l'*Odyssée*, l'ombre d'Orion, héros gigantesque des temps jadis, poursuit avec sa massue les ombres des bêtes qu'il tua de son vivant.

Mais les traits caractéristiques d'Héraklès tiennent peut-être autant à la race qu'au siècle qui les a d'abord conçus. M. de Wilamowitz le regarde, après d'autres, comme le héros de la race dorienne; voici comment il s'exprime à ce sujet : « La légende d'Hercule s'adresse à l'homme dorien : pour lui seul elle est l'Évangile; en dehors de lui elle ne connaît point d'hommes, elle ne voit qu'esclaves et malfaiteurs. Voici ce qu'elle dit : « Tu es né bon, et tu peux le bien dès que tu le « veux. Tu reposes sur toi seul, sur ta force; aucun dieu ni aucun « homme ne te décharge de ce que tu as à faire; mais ta force, si tu en « fais usage, suffit pour remporter la victoire. Tu veux vivre : agis. La « vie, c'est le travail, le travail sans paix ni trêve, non le travail de « l'égoïsme, qui ne voit que son intérêt, ni celui de l'égoïsme négatif, « de l'ascétisme, qui se sacrifie pour d'autres, mais le travail qui consiste « à faire tous les jours tout ce que l'on peut faire, parce qu'on le peut « et parce qu'il le faut. Tu dois remplir ta mission, tu es du sang des « dieux, et tu dois aider à établir et à défendre le royaume de ton dieu. « Quelque part que surgisse un méchant, ennemi de ce royaume, « marche droit contre lui et abats-le sans crainte. En dépit de tous les « fantômes effrayants, de tous les charmes séducteurs, empoigne vaillamment et tiens bon; si tu n'as pas peur, la victoire sera à toi. Ta « vie ne sera que peine et que travail; mais le plus noble prix t'est « assuré. Pour le mériter, tu ne dois pas suivre le grand chemin du « commun des mortels, vil peuple issu de la terre et incapable de s'en « détacher. Il faut, si tant est que tu sois de sang divin, que tu marches « par le sentier étroit, en avant, toujours en avant. En haut se montre

[1] Voir *Iliade*, VII, v. 137 et suivants. Il est vrai que ce morceau ne s'accorde guère avec les vers 8-10 du même livre, où l'homme à la massue, κορυνήτης Ἀρηΐθοος, se trouve singulièrement rajeuni, puisqu'on y voit son fils combattre devant Troie.

« la porte du ciel; quand tu y frapperas, les bienheureux maîtres du « ciel te feront une place dans leurs rangs et t'offriront la coupe où « brille le nectar de la vie éternelle. Tu es né pour la valeur virile, « qui est l'honneur de l'homme, ἀρετή; tu dois la conquérir, elle ne « s'achète qu'au prix de la vie; mais celui qui y met cet enjeu y gagne « la vie éternelle. » Nous avons tenu à traduire ce morceau aussi fidèlement que possible, pour faire sentir la manière de l'auteur et ces anachronismes de style au moyen desquels il se plaît à rapprocher les idées antiques de nos conceptions modernes.

L'originalité du type d'Hercule s'explique aux yeux de notre auteur par celle de la race dorienne. Suivant lui, les Doriens, ainsi que leurs proches parents les Thessaliens et les Béotiens, sont des envahisseurs barbares, étrangers à la race hellénique, qu'ils subjuguèrent. C'est une extension de la thèse d'Otfried Müller, qui en avait dit autant des Thessaliens. Les généalogies hésiodiques donnent Doros pour fils aîné d'Hellen et ne font descendre Ion du père commun de la race hellénique que par l'intermédiaire de Xouthos; Hérodote considère les Doriens comme les Hellènes par excellence; leur idiome est sans contredit un dialecte grec. Auraient-ils adopté la langue de leurs sujets, à une époque où la civilisation de ces derniers ne semble pas avoir été assez avancée pour s'imposer aux vainqueurs? La thèse des Doriens originairement non hellènes est, on le voit, très hasardée. Je me demande même si pareille question doit être posée. Le nom d'Hellène ne s'est étendu qu'assez tard à l'ensemble des peuples qui constituèrent la famille hellénique, celle-ci s'est formée peu à peu d'éléments divers, plus ou moins congénères. Ce que nous appelons la race hellénique ne doit pas être cherché dans les origines du peuple, c'est le résultat d'un mélange, d'une longue élaboration, qui aboutit à une civilisation commune. Cette communauté n'exclut pas des différences, des contrastes même, dans le sein de la même famille. Doriens et Ioniens sont frères, ils se ressemblent par certains traits; mais, comme il arrive entre frères, ils diffèrent par d'autres côtés, et cette différence est assez forte pour produire un antagonisme permanent.

Pour ce qui est du mythe d'Hercule, nous le trouvons localisé à Argos, à Thèbes et dans la Thessalie. La légende argienne est généralement regardée comme la plus ancienne que nous puissions atteindre. Héraklès réside à Tirynthe et accomplit ses fameux travaux au service du lâche Eurysthée. C'est, dit-on, une fable inventée par les Doriens afin de légitimer leur conquête, en présentant l'invasion comme le retour des maîtres légitimes, descendants de Persée. Qu'est-ce qui empê

cherait de donner de cette fable une autre interprétation historique? On pourrait dire que des bandes de Doriens, venues du nord de la Grèce, servirent comme mercenaires les princes d'Argos avant de se rendre maîtres du pays, comme les Germains feront plus tard dans l'empire romain. Loin de moi l'idée d'émettre pareille hypothèse; mais les mythologues, comme les peintres et les poètes, n'ont-ils pas toujours joui du privilège de pouvoir tout oser?

Le cycle des douze travaux remonte à une haute antiquité; ce qui le prouve, c'est que des expéditions et des guerres, bien plus considérables que les combats contre les brigands et les bêtes féroces, ont toujours été rattachées aux douze travaux comme des faits secondaires. Comme ces amplifications de la légende d'Hercule se trouvaient déjà dans le poème de Pisandre de Camiros, M. de Wilamowitz a raison de soutenir qu'il ne faut pas regarder ce poète du VIe siècle comme le premier qui ait établi le cycle des douze travaux. Il l'attribue avec vraisemblance à un poète péloponésien du VIIIe siècle, dont le nom et l'œuvre seraient tombés en oubli quand l'épopée homérique, venue d'Ionie, éclipsa toutes les autres productions épiques. Comme le costume du héros se rattache à ces travaux, on ne peut pas non plus en faire honneur à l'imagination de Pisandre. Quoi qu'en dise Strabon, les plus anciens monuments figurés représentent déjà Hercule nu, brandissant la massue et lançant des flèches [1].

Parmi les douze travaux, les deux derniers occupent une place à part : les mythographes assurent qu'ils furent ajoutés après coup par Eurysthée, et ils sont en effet d'une nature particulière. On y voit le héros triompher de la Mort en domptant Cerbère, triompher aussi (on peut l'ajouter d'après d'anciens monuments figurés) de la Vieillesse, et cueillir la pomme de l'Immortalité dans le jardin des Hespérides. M. de Wilamowitz suppose que ces deux travaux, tout en faisant partie du cycle primitif, n'y étaient pas imposés par Eurysthée. C'est qu'il pense que, dès la première conception du personnage d'Hercule, le héros s'était déjà élevé par son mérite au rang des dieux. Cela est possible, mais on pourrait aussi dire que la place distincte occupée par les deux derniers travaux indique que l'apothéose est plus récente que le mythe primitif; on pourrait ajouter que la pomme de l'arbre de vie immortelle rappelle des traditions orientales.

L'Hercule thébain n'est plus seul, il a pour compagnon son neveu

[1] Voir l'article *Héraklès* de M. Furtwaengler dans *Lexikon der griechischen und römischen Mythologie* de Roscher.

Iolaos, le conducteur de ses chevaux. Dans le *Bouclier* hésiodique, Hercule paraît ainsi sur son char, armé comme les héros d'Homère, et l'on sait que le souvenir du compagnonnage héroïque s'est longtemps conservé à Thèbes. Les serpents étouffés par le nouveau-né sont un autre mythe thébain, dont la portée n'a pas été assez appréciée. Il pourrait être invoqué par ceux qui regardent Hercule comme un dieu ravalé par une espèce de dégradation à la condition humaine. En effet, les dieux ont le privilège d'être dès leur naissance tout ce qu'ils seront plus tard, de se trouver soustraits à l'infirmité de l'enfance, aussi bien qu'à celle de la vieillesse. Athéné sort tout armée de la tête de Zeus et jette le cri de guerre; Apollon se débarrasse des langes dont on l'avait enveloppé et demande la cithare et l'arc, en marchant à grands pas sur le sol de Délos; Hermès s'échappe de son berceau pour construire une lyre avec la carapace d'une tortue et voler les bœufs d'Apollon. En étouffant de ses mains les dragons envoyés par Héra, Héraclès marque sa nature divine. C'est ce que Pindare a fait admirablement sentir dans sa première *Néméenne.* Informé du prodige, Tirésias révèle tous les glorieux labeurs du bienfaiteur de l'humanité, couronnés par l'apothéose. Du berceau de l'enfant sort la lumière qui, grâce à la prophétie du devin, éclaire toute sa vie à venir[1].

Le bûcher du mont Œta appartient à la légende thessalienne. M. de Wilamowitz fait remarquer avec justesse que c'est là un mythe parallèle à celui de la pomme des Hespérides, une autre manière d'exprimer l'apothéose. Le bûcher et les flammes qui consument la partie terrestre et mortelle du héros rappellent la légende du dieu désigné par les Grecs comme l'Hercule phénicien. M. de Wilamowitz, qui conteste les influences orientales, rapproche du bûcher d'Hercule les récits d'après lesquels Thétis met son enfant dans la flamme pour le rendre immortel, et Déméter durcit par le même moyen son nourrisson éleusinien contre la vieillesse et la mort. Si vous voulez pénétrer, dit-il, jusqu'à l'antique conception thessalo-dorienne et l'admirer dans toute sa grandeur et sa pureté, écartez les femmes, Déjanire et Iole, l'amour et la jalousie; l'idéal dorien de l'homme dieu ne connaît point ces faiblesses : l'épopée

[1] Quiconque lira ce morceau sans opinion préconçue restera convaincu, quoi qu'en dise M. de Wilamowitz, que Pindare regarde la participation d'Héraclès à la lutte des Dieux contre les Géants comme le plus grand exploit du héros et comme la transition naturelle à son apothéose. Ce morceau indique comment Pindare entendait les mots *μέγα ἔργον ἐν ἀθανάτοισιν ἀνύσσας* au vers 954 de la *Théogonie* d'Hésiode, et nous ferons bien de nous en tenir à l'interprétation de Pindare.

ionienne et la tragédie attique ont altéré les traits du héros et, en le rapprochant de l'humanité, l'ont dégradé pour le rendre plus intéressant. A ceux qui objecteront que les dieux grecs ne sont pas non plus exempts des faiblesses que les traditions reçues prêtent à Hercule, M. de Wilamowitz répondra que les Doriens primitifs n'étaient pas des Hellènes et que leur idéal différait de l'idéal hellénique. Notre auteur est conséquent avec lui-même, toutes les parties de sa construction se tiennent; il faut l'accepter ou la rejeter en bloc.

La fable qui fait le sujet de la tragédie d'Euripide donne un démenti flagrant à la conception d'un Hercule sans faute et sans faiblesse. Comment se fait-il qu'un pareil héros tue ses enfants dans un accès de délire? Notre auteur trouve un ingénieux moyen pour échapper à cette difficulté. La fable en question, suivant lui, aurait eu une origine tout accidentelle. Que pouvait répondre un Thébain du IIe siècle si on lui demandait : Pourquoi Héraclès quitta-t-il votre ville, où il était né, pour aller servir Eurysthée à Argos? Vous dites qu'il épousa Mégara, la fille de votre roi; où sont leurs enfants? d'où vient qu'ils n'ont pas laissé de descendants? La réponse était dictée par l'analogie d'une foule de récits des temps héroïques. Hercule fut obligé de s'expatrier pour avoir commis un homicide; s'il n'est pas question de ses enfants thébains, c'est qu'il les tua; et s'il commit cette action, c'est que la jalouse Héra lui envoya la démence. Cette explication n'est peut-être pas tout à fait satisfaisante. D'après la version thébaine, Hercule tua ses enfants en les jetant dans le feu; cela fait penser à un sacrifice et à ces influences phéniciennes dont les traces semblent trop nombreuses à Thèbes pour être contestées.

On racontait aussi à Thèbes que le héros était sur le point de tuer Amphitryon, son père, et qu'il n'en avait été empêché que par une pierre lancée par Athéna, qui l'étendit à terre sans connaissance[1]. Euripide a conservé ce trait, qui porte le cachet d'une haute antiquité. Si le délire d'Hercule n'avait été imaginé que pour expliquer son exil, il était inutile d'en pousser la peinture jusqu'à la limite d'un parricide qui n'est pas exécuté. Nous voilà arrivés à la tragédie d'Euripide. Là, Dieu merci, nous ne tâtonnons plus dans l'ombre; il fait jour et nous voyons clairement comment le poète a mis en œuvre les éléments traditionnels qu'il avait reçus, comment il les modifia, quels sont les incidents qu'il y ajouta, quel est l'esprit dont il anima la vieille fable.

Et d'abord Euripide introduit un contraste saisissant dans l'action de son drame : ces mêmes enfants qu'Hercule tuera dans un accès de

[1] Voir *Pausanias*, IX, II, 2.

démence, il vient de les sauver de la mort. Le héros étant descendu aux enfers, ses ennemis espèrent qu'il ne reviendra plus, et ses amis le craignent. Un usurpateur s'empare du pouvoir dans Thèbes, et, pour affermir son nouveau règne, il veut mettre à mort toute la famille d'Hercule. Tous ces incidents sont évidemment imaginés par Euripide. A cette fin il donne au roi Lycos, qui figurait dans les vieilles traditions de Thèbes, un fils du même nom. Les enfants, leur mère Mégara, le vieil Amphitryon, vont mourir par le feu (il y a là peut-être un souvenir de la légende thébaine rappelée plus haut), quand Hercule paraît. Et le poète se plaît à peindre par des traits familiers la tendre affection du héros pour ses enfants. Ils s'attachent à ses vêtements, le bon père les laisse faire, les traîne à la remorque, les caresse; et un instant après, il les immolera lui-même.

La seconde innovation n'a pas moins de portée. Dans la légende, la démence et le meurtre des enfants ont pour suite l'exil d'Hercule et sa servitude ou son vasselage à Argos. Ils précèdent donc les travaux du héros. Euripide place la démence après l'accomplissement des travaux, à la fin de la carrière du héros. Il est déjà le plus grand des mortels, le bienfaiteur de l'humanité; les chants du chœur exaltent tous ses hauts faits : et c'est alors, au comble de la gloire, qu'une divinité jalouse trouble son esprit et fera du héros victorieux un objet de pitié pour tous, d'horreur pour lui-même.

Le délire d'Hercule n'est pas traité par Euripide comme le délire d'Oreste. Ce dernier est malade, et les Furies qu'il croit voir n'existent que dans son imagination hallucinée. La fureur qui possède Hercule est un être démoniaque, distinct de sa personne, et que le poète montre aux yeux du spectateur. Euripide revient, dans ce drame, à la conception mythologique, il procède à la façon d'Eschyle : ce qui se passe dans l'âme d'Hercule est projeté en dehors, prend un corps et s'appelle la Fureur, Λύσσα. Pourquoi Euripide abandonne-t-il ici l'explication psychologique et la méthode qui lui est propre, pour revenir aux idées légendaires? Son intention est évidente, il reprend la vieille fable afin de protester contre elle. La haine implacable d'Héra, acharnée à dégrader ce que le ciel et la terre admirent, sa basse jalousie, sont indignes d'une divinité. Le poète le déclare dans ses vers; mais il ne s'en tient pas là, il fait ressortir d'une manière plus frappante l'odieux de la conduite de cette déesse, en mettant la protestation dans la bouche de Fureur. Cet être aux traits hideux, qui n'a d'autre fonction que d'égarer l'esprit des hommes, hésite à se faire l'instrument de l'injuste Héra. Il lui répugne de frapper le héros, et c'est à contre-cœur qu'il obéit aux ordres de la reine du ciel.

Cette dernière est représentée par Iris, sa messagère et sa fidèle servante; on voit paraître à la fois la belle déesse olympienne et l'horrible démon infernal; de ces deux êtres, le plus équitable, le plus humain, c'est celui qui semble voué par sa nature à faire le mal et à s'y complaire. Il était impossible de flétrir plus énergiquement les croyances populaires.

Euripide avait-il en même temps l'intention de présenter le délire d'Hercule comme l'effet naturel d'une longue suite de victoires sans exemple, comme la conséquence dans les âmes héroïques du sentiment exagéré de leur propre grandeur? C'est l'avis de M. de Wilamowitz. Aristote remarque quelque part que les hommes de génie sont sujets aux accès de la bile noire (*μελαγχολικοί*), et le premier exemple qu'il cite est précisément celui d'Hercule. Nous nous exprimerions plutôt comme Sénèque, qui dit, en traduisant le passage du philosophe grec, que les grands hommes ne sont pas sans un grain de folie [1]. M. de Wilamowitz pense que tel était aussi le sentiment d'Euripide. Il appelle l'attention sur les propos que tient Hercule avant que le démon de la fureur se loge dans son corps. Le héros s'emporte, il veut renverser le palais de Lykos, faire mourir avec le tyran tous les Thébains qui ont pris son parti, remplir de leurs cadavres, teindre de leur sang, les rivières de Thèbes. Ces paroles annoncent-elles, en effet, que l'esprit d'Hercule est sur le point de s'égarer? Je ne le pense pas. Sans doute la vengeance méditée par le héros est terrible, mais d'après les idées des anciens elle n'a rien d'excessif. Les rebelles qui ont conspiré avec l'usurpateur ont mérité de mourir avec lui; la cruauté de Lykos, qui s'acharne sur la femme, les enfants, toute la famille du héros, est digne d'un châtiment exemplaire; et la tendresse d'Hercule pour ses enfants explique les éclats de sa colère. Dans la tragédie d'Ion, quand la fille d'Érechthée croit qu'Apollon veut introduire un fils naturel de Xouthos, un étranger, dans l'antique maison de ses pères, le vieillard qui accompagne cette princesse lui propose, d'abord de mettre le feu au temple de Delphes, ensuite de tuer son mari, enfin d'assassiner l'odieux enfant. Celui qui donne de tels conseils a été le gouverneur d'Érechthée; c'est un homme cassé par l'âge, qui gravit à grand'peine les degrés du temple : il est de sens rassis, et rien n'indique en lui un dérangement de l'esprit. Pour revenir à Hercule, il suit les conseils de prudence que lui donne Amphitryon; il entre dans sa demeure pour saluer les dieux domestiques; il fait la remarque que les hommes placés au plus haut rang

[1] Voir Aristote, *Problèmes*, XXX, 1; Sénèque, *De tranquillitate animi*, XVII, 10 : « Sive credimus... Aristoteli : nullum magnum ingenium sine mixtura dementiæ fuit. »

aiment leurs enfants comme les plus obscurs : rien dans sa conduite n'indique un esprit dérangé.

Il y a plus, la manière dont Euripide présente le délire d'Hercule exclut, à mon sens, l'explication psychologique. Chez Eschyle, chez Sophocle, chez les poètes croyants, les faits extraordinaires ont beau être expliqués par une action surnaturelle, cela ne nous empêche pas d'y reconnaître le cours naturel des choses humaines. La démence d'Ajax est présentée comme un châtiment infligé par Athéna, et ne laisse pas d'être une suite de l'orgueil démesuré qui égare l'esprit du héros. Le cas d'Euripide n'est pas le même. Il introduit les dieux pour les accuser, et cette accusation n'aurait pas de sens si l'intervention divine n'était que l'expression mythologique d'un fait naturel.

La troisième innovation est inspirée à la fois par le patriotisme attique et par une noble conception philosophique. Revenu à la raison, Hercule ne veut pas survivre à sa honte et aux actions atroces dont il s'est souillé malgré lui, il est sur le point de faire comme Ajax; quand arrive Thésée qu'il vient de ramener des enfers. Thésée lui fait comprendre que le suicide serait indigne de son courage, et qu'il faut plus d'héroïsme pour supporter la vie quand on est malheureux que pour se donner la mort. Hercule trouvera un asile, des honneurs et un culte dans Athènes, et il part pour sa nouvelle patrie, appuyé sur le bras de l'ami. M. de Wilamowitz fait observer avec justesse que ce dénouement est la cause d'une autre modification introduite par le poète dans la fable traditionnelle. D'après cette dernière, les enfants seuls ont été victimes de la démence d'Hercule. Euripide y ajoute l'épouse; c'est que le rôle de consolatrice revenait naturellement à Mégara, si elle avait survécu. Il fallait l'écarter pour faire place à Thésée.

Prise dans son ensemble, cette tragédie est de celles dans lesquelles Euripide s'est plu à combiner deux actions qui se tiennent tout en étant distinctes l'une de l'autre, et dont le rapprochement frappe par un contraste saisissant. L'usurpateur triomphe, Hercule descendu aux enfers passe pour mort, sa famille est sur le point d'être immolée par le tyran, sa femme et ses enfants sont parés pour le sacrifice; quand tout à coup Hercule revient, les délivre et châtie le tyran. Cette première péripétie est suivie d'une autre, tout aussi imprévue et bien plus navrante. Le même Hercule, qui vient de sauver de la mort sa femme et ses enfants, les tue dans un accès de délire. Cette action n'est pas mise sous les yeux du spectateur, le théâtre grec reculait devant de telles horreurs; mais elle est rapprochée de notre imagination par deux scènes, l'apparition de la Fureur en personne, le récit du Messager. De ces deux scènes, la

IMPRIMERIE NATIONALE.

première est certainement la plus belle, la plus poétique. On peut la comparer avec celle des prophéties de Cassandre dans l'*Agamemnon* d'Eschyle, mais c'est aller trop loin que de la mettre au même rang. La scène de Cassandre, peinture anticipée de la catastrophe imminente, et qui dispense de tout récit, pleine à la fois de terreur et de pitié, est unique dans le théâtre grec. D'un autre côté, il n'y a rien dans Eschyle, et il ne pouvait rien y avoir chez ce poète, qui ressemble aux dernières scènes de l'*Héraklès* : le réveil du héros, son désespoir et sa résignation. On peut trouver là une nouvelle péripétie, toute différente du coup de théâtre qui terminait la première partie du drame, moins faite pour être goûtée par le gros du public, mais plus rare et plus exquise, parce qu'elle se passe tout entière dans l'âme du héros.

Si l'on compare maintenant notre tragédie avec celle d'*Hécube*, on voit dans l'une comme dans l'autre deux actions distinctes qui font contraste; mais dans l'*Hécube* les deux actions se ramènent à l'unité par le personnage qui remplit et qui domine toute la pièce. Il n'en est pas de même ici. Le personnage le plus important de l'action ne remplit pas le premier rôle dans la pièce : Hercule ne paraît que tard, pour disparaître aussitôt; son délire se passe derrière la scène, et quand on le revoit, il est d'abord plongé dans un profond sommeil. Le protagoniste n'est pas Hercule, mais Amphitryon. Amphitryon est un personnage vénérable, sympathique par l'affection qu'il ressent et qu'il inspire. Défenseur, autant que sa vieillesse le lui permet, de sa famille, qu'on menace, et de la mémoire d'Hercule, qu'on outrage, puis consolateur d'un fils qu'il chérit et qui le révère, il ne quitte presque pas la scène, et il est le seul des acteurs qui ait des morceaux de chant dans son rôle. Hercule n'est donc pas l'acteur principal dans le drame qui porte son nom, on ne saurait en douter; mais, faut-il avec M. de Wilamowitz, le reléguer au troisième rang? Les rôles d'Hercule et de Lykos, d'un côté, et, de l'autre, ceux de Mégara et de Thésée, revenaient nécessairement au même acteur. Mais nous sommes libres de donner au tritagoniste ces deux derniers rôles avec celui d'Iris, et de réserver le rôle difficile de Fureur, ainsi que celui du Messager, à l'acteur qui jouait Hercule, et qui se trouvera ainsi être le deutéragoniste.

Revenons au personnage d'Amphitryon, qui soulève un problème singulier. Héraklès est indifféremment appelé fils d'Amphitryon et fils de Zeus : que faut-il penser de cette double filiation? La première réponse qui se présente, c'est que le dieu est le vrai père du héros, le mortel son père légal, putatif. C'est ainsi qu'Euripide a traité la naissance d'Ion, que la tradition donnait comme fils de Xouthos et d'Apollon :

l'intrigue de la tragédie d'*Ion* est si habilement combinée par le dieu, ou plutôt par le poète, qu'après avoir failli amener une catastrophe, elle finit par un dénouement qui contente à la fois le mari et la femme. Le cas d'Alcmène, qui se prête si bien à la comédie, avait fourni à Euripide la matière d'une complication tragique. Dans la présente tragédie, les deux paternités sont si nettement affirmées que le lecteur se trouve perplexe. Héraklès dit au vers 1258 qu'il est né d'Amphitryon (*ἐκ τοῦδ' ἐγενόμην*), et un instant après, au vers 1263, il dit que Zeus l'engendra (*Ζεύς... μ' ἐγείνατο*). M. de Wilamowitz pense que, pour Euripide, Héraklès n'est pas matériellement fils de Zeus, qu'il doit à ce dieu, non la vie, mais l'héroïsme surhumain. En effet, pour expliquer les malheurs qui le frappent, Héraklès rappelle qu'Amphitryon s'unit à Alcmène après avoir tué le père d'Alcmène : s'il porte la peine de cette faute, il est donc né de leur union. Mais il assure aussi que la jalousie d'Héra (*λέκτρων φθονοῦσα Ζηνί*, v. 1309) est cause de tous ses malheurs : il est donc le fruit des amours de Zeus et d'Alcmène. Je ne sais si l'on a remarqué qu'Euripide s'est souvenu en cet endroit d'un petit poème dont la valeur littéraire nous paraît aujourd'hui contestable, mais qui jouissait d'une grande autorité auprès des anciens. Dans le poème hésiodique du *Bouclier*, le fils de Zeus s'écrie : « Ah! grande fut la faute d'Amphitryon quand il épousa la fille de l'homme qu'il avait tué, puisque ses deux fils, Iphiclès et moi, sont voués à tant de souffrances. » Tel est le sens des paroles qu'Héraklès adresse à son fidèle Ioalos[1], si je comprends bien la suite des idées; et cependant Héraklès est très nettement désigné comme fils de Zeus dans le même poème. Les deux données contradictoires qui nous embarrassent remontent donc beaucoup plus haut qu'Euripide. Comment les concilier? Admettait-on que deux pères, l'un mortel, l'autre immortel, concourent à la génération d'un héros qui était à la fois homme et dieu? Cela est fort étrange, mais il paraît bien que c'est cela. N'a-t-on pas imaginé de donner à Pan jusqu'à cinquante pères?

Le dernier volume contient, nous l'avons dit, l'édition de l'*Héraklès* d'Euripide; mais les principes sur lesquels repose la constitution du texte sont exposés dans quelques chapitres du premier volume. On sait que les dix-neuf pièces d'Euripide venues jusqu'à nous se composent de deux séries. Supposons que le recueil qui porte le titre de chefs-d'œuvre de Corneille et qui renferme dix drames de ce poète soit transmis à la postérité avec des notes à l'usage des écoles; ce recueil répondrait assez

(1) *Bouclier d'Héraklès*, v. 79-94 : *Ἦ τι μέγ' ἀθανάτους μάκαρας, τοὶ Ὄλυμπον ἔχουσιν, ἤλιτεν Ἀμφιτρύων... αὐτὰρ ἐμοὶ δαίμων χαλεποὺς ἐπετέλλετ' ἀέθλους*. — Les vers 52-56 sont avec raison écartés par les derniers éditeurs.

aux neuf drames d'Euripide qui forment la première série et que nous lisons, accompagnés de scolies, dans un assez grand nombre de manuscrits. Imaginons d'un autre côté une édition sans commentaire du théâtre complet de Corneille, dans laquelle les pièces auraient été rangées d'après l'ordre alphabétique des titres, et dont tous les volumes n'auraient pas été conservés; nous aurons l'équivalent des deux manuscrits d'Euripide qui contiennent, outre les neuf drames de la première série, les dix de la seconde.

Afin de bien établir la méthode à suivre pour la recension du texte soit de l'une, soit de l'autre de ces deux séries, M. de Wilamowitz essaye de refaire, autant que cela est possible, l'histoire du texte d'Euripide dans l'antiquité et les temps modernes, sujet qui s'élargit sous sa main jusqu'à embrasser l'histoire du texte des tragiques et, en général, des poètes grecs. Indiquons rapidement les étapes principales de cette histoire. Dès le ve siècle avant notre ère, les œuvres des grands poètes tragiques d'Athènes ont été publiées soit par eux-mêmes, soit par leurs héritiers; mais n'insistons pas sur ces éditions, ni sur le fameux exemplaire officiel déposé dans les archives d'Athènes sur la proposition de l'orateur Lycurgue; nos textes traditionnels dérivent des exemplaires dus aux soins des grands critiques d'Alexandrie et, en particulier, d'Aristophane de Byzance. A côté d'éditions accompagnées de signes critiques, ils rédigèrent des mémoires (*ὑπομνήματα*) destinés à leurs disciples et aux savants qui s'occupaient des mêmes études. Plus tard il y eut à Rome et dans l'empire romain un grand nombre de lettrés qui s'intéressaient à la littérature grecque et qui demandaient qu'on leur en facilitât l'intelligence, sans les obliger de recourir à un grand nombre de volumes. C'est pour répondre à des besoins nouveaux que Didyme, s'aidant des trésors d'érudition accumulés dans les bibliothèques, donna des éditions où le texte établi se trouvait entouré d'un commentaire à l'usage du monde lettré. Le siècle des Antonins, enfoncé dans la rhétorique, engoué d'un purisme attique qui s'efforçait d'exhumer les mots usités dans les rues et sur l'agora d'Athènes depuis Andocide jusqu'à Démosthène, se détourna de la haute poésie. La lecture des tragiques se réduisit à un nombre de pièces restreint; le commentaire, élagué d'un côté, délayé de l'autre, affecta la forme d'une paraphrase prosaïque, d'une traduction en langue vulgaire : le public qu'on avait en vue n'était plus le même, on ne s'adressait plus aux savants ni aux lettrés, mais aux écoliers. A mesure qu'on s'éloignait de la haute antiquité, ces tendances se marquaient davantage : l'annotation devint de plus en plus élémentaire, le choix de plus en plus maigre, bientôt il ne comprenait

plus que sept drames de chacun des trois grands tragiques, enfin il descendit à trois fois trois drames.

Cependant, jusque vers la fin du XIIe siècle, on s'abstint de toucher au texte; les leçons, telles que les Alexandrins les avaient établies, étaient fidèlement reproduites, sauf quelques erreurs, quelques fautes involontairement commises par les copistes, légères et clairsemées grâce à la surveillance incessante des reviseurs. Ce n'est qu'à partir du XIIIe siècle que les grammairiens de Constantinople se mirent à corriger les textes par conjecture, ouvrant ainsi une voie où s'engagèrent à l'envi les éditeurs modernes, et leur donnant des exemples de science et d'ignorance, de prudence et de témérité, de divination heureuse et malheureuse. M. de Wilamowitz passe en revue les travaux de Thomas Magister et de Démétrios Triklinios, des philologues italiens, français, hollandais, anglais, allemands, qui se sont succédé depuis la Renaissance. Signalons quelques pages qu'on lira avec intérêt, celles où il raconte la querelle qui divisa naguère les deux écoles rivales, l'une plus occupée des textes littéraires, l'autre plus ouverte aux études historiques, et représentées, la première par Gottfried Hermann, la seconde par August Boeckh et Otfried Müller. M. de Wilamowitz les juge, les uns et les autres, avec une parfaite impartialité. Quand il arrive aux contemporains, ses jugements sont moins équitables, il écoute ses sympathies et ses antipathies : il a un faible pour ses amis, sans excepter, bien entendu, l'ami qui nous est naturellement le plus cher de tous; et de l'autre côté, il est des hommes, des savants, qu'il ne peut souffrir. Cela se comprend; les querelles savantes ont leurs vivacités aussi bien que les querelles politiques; on peut cependant regretter le ton hautain et blessant de certaines attaques où l'auteur s'est laissé entraîner par sa nature ardente et son humeur batailleuse. Après tout, il faut se résigner à des excès qui ne sont peut-être que le revers obligé d'efforts obstinément et passionnément voués à la science et à la vérité.

Revenons à Euripide et aux deux séries de ses tragédies. La première série, celle des drames choisis, nous a été transmise dans un texte qui n'a guère varié depuis les Alexandrins jusqu'au XIIe siècle : des fragments sur papyrus ou sur parchemin, beaucoup plus anciens que nos manuscrits, attestent ce fait. Si ce texte est altéré en plusieurs endroits, la plupart de ses blessures remontent très haut et sont, par là même, difficiles à guérir, sinon incurables. Ajoutons qu'il convient de distinguer entre les tragédies de cette série, suivant qu'elles ont été conservées dans le meilleur manuscrit (le n° 471 de la bibliothèque de Saint-Marc), ou qu'elles ne se trouvent que dans des manuscrits inférieurs. L'*Héraklès*

appartient à la seconde série, celle qui est tirée d'un recueil complet du théâtre d'Euripide; les pièces qu'elle contient n'ont plus été commentées, ce semble, dès le siècle des Antonins, et leurs copies n'ont pas été surveillées avec le même soin que celles des pièces qui jouissaient du privilège d'être lues et appliquées dans les classes. Là encore, il y a des distinctions à faire, le texte n'est pas gâté au même degré dans toutes les tragédies; cependant il l'est partout assez pour fournir large matière à la sagacité des éditeurs. Nous devons les drames de la seconde série à deux manuscrits, le n° XXXII, 2 de la bibliothèque Laurentienne, et le Palatinus 287 de la Vaticane. M. Kirchhoff préférait ce dernier manuscrit; mais, grâce aux collations exactes de MM. de Wilamowitz et Vitelli, on sait aujourd'hui que la première main du Laurentianus doit servir de base à la critique. Quant à l'*Héraclès*, la présente édition a le mérite de faire, pour la première fois, connaître les leçons de cette première main, difficiles à déchiffrer, parce qu'elles se trouvent obscurcies par des corrections récentes. L'annotation critique en bas des pages est un modèle de concision : elle donne tout ce qu'il importe de savoir pour se rendre compte de la constitution du texte, rien au delà. En revanche, le commentaire a pris des proportions telles qu'il a fallu le rejeter à la suite du texte; autrement les vers du poète eussent été *rari nantes in gurgite vasto*. Le texte est imprimé d'une manière particulière et inusitée. L'alternance des interlocuteurs est indiquée par une petite barre (la παράγραφος des manuscrits); d'autres signes, empruntés à la pratique des anciens, notent la division des morceaux lyriques et leur correspondance. Espérons que ces nouveautés archaïques, peu commodes pour le lecteur, ne trouveront pas d'imitateurs.

Donnons maintenant une idée de la manière dont M. de Wilamowitz s'est acquitté de sa double tâche d'éditeur et de commentateur. Quand il s'agit du texte d'un vieux poète grec, il n'est pas donné à tout le monde de savoir à propos comprendre et ne pas comprendre, je veux dire de distinguer, parmi les endroits qui peuvent embarrasser le lecteur, ceux qui ont besoin d'être interprétés de ceux qu'il convient de suspecter ou de corriger. Ne reculer devant rien, expliquer bravement les leçons les plus impossibles, est une infirmité qui tient à une trop grande subtilité d'esprit ou bien à une connaissance imparfaite de la langue. D'un autre côté, les plus savants hellénistes sont plus d'une fois tombés dans l'excès contraire. Il est arrivé aux Dindorf, aux Cobet, aux Nauck de traiter des tournures originales d'incorrections, et de condamner des hardiesses poétiques comme des non-sens : leur goût chatouilleux altère la main de l'auteur en prétendant corriger la bévue d'un copiste. Nous ne ferons

pas un médiocre éloge de la présente édition en déclarant qu'elle nous paraît heureusement éviter l'un et l'autre écueil : soit qu'elle maintienne des leçons contestées, soit qu'elle adopte des corrections ou qu'elle en introduise de nouvelles, elle nous semble presque toujours dans le vrai.

Voici quelques exemples de tournures rares et poétiques qu'on avait essayé d'écarter comme vicieuses et auxquelles notre éditeur s'est sagement gardé de toucher. Pour rendre l'idée qu'un petit nombre d'autochtones a peuplé par sa descendance la ville de Thèbes, le prologue (v. 7) s'exprime ainsi : Κάδμου πόλιν | τεκνοῦσι παίδων παισίν. Introduire dans ces vers un tour de phrase plus usuel, ce serait effacer la marque du poète. Faut-il, avec notre éditeur, prêter au verbe τεκνοῦσι le sens de « pourvoir d'enfants »? Nous aimons mieux le prendre dans son sens ordinaire de « enfanter » et traduire Κάδμου πόλιν par *Cadmi civitatem* « le peuple de Kadmos ». — Les enfants d'Hercule sont expulsés, exclus de leur demeure par l'usurpateur, ἐκκεκλῃμένοι δόμων. Peut-on croire que des copistes aient substitué à cette locution usitée ce que nous lisons dans le texte ἐκ γὰρ ἐσφραγισμένοι | δόμων (v. 53)? Au lieu de « empêcher de rentrer en fermant à clef », le poète dit « exclure en apposant des cachets, en mettant le scellé ». Les écrivains enrichissent la langue en formant des mots nouveaux sur le patron de mots courants. — Les composés grecs peuvent prendre des sens différents, même opposés. Ἐκποιεῖν signifie « achever » et « aliéner ». Ἐκφέρειν veut dire « enlever », « produire » ou « accomplir ». Si ἐκπονεῖν s'emploie généralement dans l'acception de « élaborer », ce n'est pas une raison pour interdire à Euripide d'attacher à ce verbe un sens privatif : l'analogie l'y autorisait pleinement. Son Hercule peut très bien dire : « Moi qui ai tant peiné au service d'Eurysthée, ne ferai-je pas un effort pour détourner la mort de mes enfants? » Τῶν δ' ἐμῶν τέκνων | οὐκ ἐκπονήσω θάνατον (v. 581). Ici les conjectures sont d'autant plus téméraires que le verbe ἐκμοχθεῖν se lit un peu plus haut (v. 309) avec le sens de « faire des efforts pour éviter ». — Un relief mis au jour par les fouilles de l'Acropole justifie la leçon des manuscrits τρισωμάτους Τυφῶνας au vers 1271. Faute de connaître une vieille conception mythologique, on avait préféré la leçon de Plutarque πελωρίους Τυφῶνας.

Il y a très peu de corrections inutiles dans la présente édition; nous n'oserions dire qu'il n'y en a aucune. Thésée ayant reproché à Hercule de trop céder à la douleur, celui-ci demande : « Me juges-tu faible, moi qui (je puis bien le dire) ne le fus jamais? » (v. 1413)

Ζῶ σοι ταπεινός; ἀλλὰ πρόσθεν οὐ, δοκῶ.

Thésée répond : « Il n'est que trop vrai ; où est le grand Hercule d'autrefois ? »

Ἄγαν γ'· ὁ κλεινὸς Ἡρακλῆς ποῦ κεῖνος ὤν;

M. de Wilamowitz écrit *ὁ κλεινὸς Ἡρακλῆς οὐκ εἶ νοσῶν*. Nous conserverions la leçon des manuscrits, qui équivaut à *ἄγαν γε ζῇς μοι ταπεινός, οὐδαμοῦ ὢν ὁ κλεινὸς Ἡρακλῆς ἐκεῖνος.*

Arrivons aux changements introduits dans le texte. Ils sont de plusieurs espèces : vers transposés, vers écartés au moyen de crochets, leçons modifiées ; quelquefois l'éditeur indique une lacune, quelquefois il se contente de marquer d'une croix un endroit qu'il estime fautif. Jamais il ne propose de conjecture en note : le doute semble répugner à son caractére décidé, il corrige ou s'abstient. Nous aurions à faire par-ci par-là une réserve sur les transpositions et les éliminations ; mais il faudrait citer de longs morceaux et entrer en des développements qui dépasseraient les limites de cet article. Bornons-nous à signaler quelques corrections dans les dernières scènes de la tragédie.

Après son réveil, Héraklès, se voyant chargé de liens et entouré de cadavres, se demande s'il ne se trouve pas de nouveau aux enfers ; mais non, objecte-t-il (v. 1103-1104),

ἀλλ' οὔτε Σισύφειον εἰσορῶ πέτρον,
Πλούτωνά τ' οὐδὲ σκῆπτρα Δήμητρος κόρης.

Il faut accorder que *σκῆπτρα* désigne ici l'empire de Perséphone et que ni *Πλούτωνα* ni surtout la conjonction *τε* ne sont de mise. Le mal est certain, mais le remède est douteux. M. de Wilamowitz écrit *οὐ δώματ' οὐδὲ σκῆπτρα*. J'aimerais mieux *οὐ Τιτυόν*.

Le malheureux apprend la cruelle vérité d'Amphitryon, ou plutôt il la lui arrache peu à peu dans une longue stichomythie, à la fin de laquelle notre éditeur a placé, par une transposition plausible, les vers 1142-1143 :

ΗΡ. Ἦ γὰρ συνήραξ' οἶκον ἢ βάκχευσ' ἐμόν;
ΑΜ. Οὐκ οἶδα πλὴν ἕν· πάντα δυστυχεῖ τὰ σά.

Cependant, comme le premier de ces deux vers n'offre pas de sens, il le rétablit ainsi par une correction facile :

Ἦ γὰρ συνήραξ' οἶκον ἐν βακχεύμασιν;

Voici maintenant trois vers du dialogue entre Thésée et Héraklès (1239-1241) :

ΘΗ. Ἅπτῃ κάτωθεν οὐρανοῦ δυσπραξίᾳ.
ΗΡ. Τοιγὰρ παρεσκευάσμεθ' ὥστε κατθανεῖν.
ΘΗ. Δοκεῖς ἀπειλῶν σῶν μέλειν τι δαιμόνων;

Il est vrai qu'Héraklès veut se donner la mort; mais s'il déclarait dès maintenant en termes précis qu'il se prépare à mourir, Thésée ne pourrait lui demander un peu plus bas quel est son dessein et ce qu'il compte faire; on ne comprendrait pas non plus qu'il traitât le suicide de défi jeté aux dieux. M. de Wilamowitz a mille fois raison de ne pas supporter la leçon κατθανεῖν, qui n'est qu'une glose explicative. Il y substitue καὶ περᾶν, et il suppose un malentendu : Héraklès veut dire περᾶν τὴν δυσπραξίαν, Thésée comprend περᾶν τὸν οὐρανόν. Parions que le lecteur n'y comprendra absolument rien, avant de lire le commentaire de l'éditeur, et encore. Voici une correction qui sera peut-être plus claire. Thésée accorde que le malheur d'Hercule est immense : « Tu atteins, dit-il dans le langage hyperbolique des Grecs, le ciel par ton infortune. — Aussi, répond Hercule, suis-je résolu à l'emporter sur le ciel. »

Τοιγὰρ παρεσκευάσμεθ' ὥστε καὶ κρατεῖν.

Voici en revanche une correction satisfaisante à tout égard, une des plus belles que l'on trouve dans ce volume. Hercule se ravise : il a compris que le vrai courage consiste à supporter virilement les coups de la fortune, que s'y soustraire par le suicide serait une lâcheté. Il se rend donc aux instances de son ami, il consent à vivre. Mais le vers 1351 lui fait dire le contraire de ce qu'il pense : on y lit ἐγκαρτερήσω θάνατον. Les éditeurs avaient imaginé un mauvais palliatif, qui achevait de corrompre le texte. M. de Wilamowitz a vu que le contresens ne provenait pas d'une erreur de lecture, mais de la sottise d'un copiste : il écrit ἐγκαρτερήσω βίοτον, « je supporterai la vie ». — Citons encore le vers 1422 :

Ἀλλ' ἐσκόμιζε τέκνα, δυσκόμιστα γῇ.

Il serait malaisé d'expliquer ce que cela veut dire, et on doit approuver l'éditeur d'avoir cherché autre chose. Sa conjecture δυσκόμιστ' ἄχη ne laisse rien à désirer.

Le commentaire, abondant, surabondant même, a été rédigé avec un soin tout particulier. L'auteur ne s'est pas borné à résoudre les difficultés qui peuvent arrêter le lecteur et à lui expliquer le sens de l'original, il s'est

IMPRIMERIE NATIONALE.

efforcé de saisir la nuance des mots, des locutions, des tours de phrase, à distinguer ce qui appartient au langage usuel, ce qui est archaïque, ce qu'Euripide doit aux poètes épiques, aux lyriques, aux philosophes, ce qu'il a rajeuni en l'empruntant, ce qu'il a osé le premier. Telle métaphore a passé d'un écrivain à l'autre, en se modifiant, en s'appliquant à un autre ordre d'idées : M. de Wilamowitz la suit de proche en proche, en fait l'histoire. Et il ne se renferme pas dans le rôle de rapporteur, il juge, il critique, il trouve certaines tournures heureuses, d'autres obscures, recherchées, précieuses, boursouflées; tout en rendant justice à son érudition et à son goût, nous tremblons parfois pour lui, nous nous demandons où il prend tant de courage, tant de décision. Le sentiment des nuances délicates de style, de ce qui convient et de ce qui dépasse la mesure, les esprits cultivés peuvent l'acquérir pour leur langue maternelle; ils ne peuvent se flatter de l'avoir au même degré pour les langues étrangères, quoique vivantes encore. Que sera-ce quand on entreprend de juger un auteur, un poète, qui écrivit il y a plus de vingt siècles dans une langue qui est morte, quoi qu'on puisse en dire aujourd'hui à Athènes? Sans doute, nous avons la légitime ambition de comprendre l'antiquité et ses écrivains; et comprendre ne va pas sans juger, sans approuver et désapprouver, admirer et critiquer; il convient cependant d'y mettre beaucoup de discrétion, de nous souvenir toujours que nous savons peu de chose, et que nous sentons les choses, les écrits, les chants d'autrefois encore plus imparfaitement que nous ne les connaissons.

La défiance en ces matières délicates nous est d'autant plus commandée que nous n'échappons pas à l'erreur dans les choses plus palpables. Quand Hercule demande à Amphitryon d'enterrer les morts et de supporter le séjour de Thèbes, il lui dit (v. 1366) :

ψυχὴν βιάζου τἀμὰ συμφέρειν κακά.

Les mots *ψυχὴν βιάζου* veulent dire « force ton âme, fais violence à ton inclination », et l'explication de notre éditeur « force-toi à vivre » est absolument impossible. Cet exemple prouve une chose qui n'a pas besoin de preuve, à savoir que les plus forts peuvent se tromper. Personne ne contestera à M. de Wilamowitz de posséder le grec à un degré rare; son commentaire est plein de choses excellentes, instructives et suggestives. Ici les exemples abondent; nous n'en citerons qu'un seul. A propos de l'adverbe *ὄντως*, qui se lit au vers 610, notre éditeur fait observer qu'Aristophane s'en sert déjà dans les *Guêpes* (997), apparemment avant Euripide, et qu'on le trouve d'abord chez Antiphon (*Tetral.* I, *β*, 10).

C'est évidemment la société raisonneuse des sophistes et des rhéteurs qui forma ce vocable et qui le fit entrer dans l'atticisme. Or M. Schanz s'est récemment servi de ce vocable pour déterminer la suite chronologique des dialogues de Platon : le philosophe l'aurait employé de plus en plus exclusivement dans ses derniers ouvrages, après avoir d'abord rendu la même idée par τῷ ὄντι. Cette observation aboutit à des résultats imprévus : le *Phèdre* aurait été écrit assez tard, après le *Banquet*, et le *Phédon* serait de beaucoup antérieur au *Lysis*. Que devient ce système en présence du fait que le mot ὄντως était depuis longtemps reçu dans l'usage attique? Ajoutons que M. Schanz confirme son système par une autre observation, qui nous paraît propre à le ruiner. Il constate que l'emploi de ὡς ἀληθῶς et de ἀληθῶς est parallèle à celui de τῷ ὄντι et de ὄντως; là encore l'expression plus concise succède à la locution composée de deux mots. Or rien n'est d'un usage plus courant que l'adverbe ἀληθῶς tout court : on le trouve déjà dans les vers de Simonide. Le hasard seul a pu faire que, dans certains ouvrages, Platon a écrit plus souvent ὡς ἀληθῶς que ἀληθῶς; mais les faiseurs de ces laborieuses statistiques, qui comptent les vocables et jusqu'aux particules, ne comptent pas avec le hasard.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions signaler et discuter tout ce que ces deux volumes renferment de science, d'idées, de vues, d'excursions intéressantes dans le domaine de la grammaire, de la littérature, de la philosophie, de la mythologie, de l'archéologie de l'art. Ce serait déjà un travail de classer toutes ces bonnes choses qui entourent une excellente édition d'une des belles tragédies d'un grand poète.

HENRI WEIL.

THÉORIES TRANSFORMISTES. — *Histoire de la création des êtres organisés d'après les lois naturelles*, par Ernest Hæckel; traduit de l'allemand par le docteur Letourneau. — *Anthropogénie ou histoire de l'évolution humaine*, par le même; traduit par le docteur Letourneau. — *Les preuves du transformisme, réponse à Virchow*, par le même; traduit par Jules Soury.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

X. — Après avoir fait des monères les ancêtres primordiaux des animaux et des plantes, après avoir rattaché à sa théorie mécanique la reproduction et la filiation des êtres vivants, Hæckel aborde le darwinisme proprement dit, et il en adopte toutes les lois secondaires aussi bien que les données fondamentales. Je n'ai pas à reproduire ici les objections que j'ai opposées bien souvent à cette doctrine [2]; mais je dois justifier ce que j'ai dit au début de cet article et montrer que, entraîné par son esprit systématique, Hæckel est allé plus loin que son maître, au point de s'attirer de vives critiques de la part même de savants qui partagent d'ailleurs ses croyances générales. Quelques exemples suffiront pour cela.

Remarquons d'abord que ni Hæckel ni Darwin ne disent nulle part nettement ce qu'ils entendent par le mot *espèce*. En lisant attentivement les écrits du savant anglais, on reconnaît, il est vrai, qu'il s'en fait une idée purement morphologique. Mais cette idée est bien vague, puisqu'il en vient à déclarer qu'on ne doit voir dans l'espèce que « une simple combinaison artificielle, nécessaire pour la commodité » [3]. Dans son livre sur la création naturelle, Hæckel commence un de ses chapitres en disant : « La manière de comprendre le mot *espèce* est le point capital à déterminer dans le conflit d'opinions existant entre les naturalistes au sujet de l'origine des organismes de la création ou de l'évolution [4] ». Puis il critique les idées de Linné, de Cuvier et d'Agassiz sur ce sujet; mais il ne dit rien des siennes. Il revient plus loin très sommairement sur cette question et se borne à peu près à répéter les paroles de Darwin [5].

[1] Pour le premier et le second article, voir les cahiers de février et de mars 1890.

[2] J'ai exposé la plupart de ces objections, notamment dans le volume intitulé : *Charles Darwin et ses précurseurs français*, 1870.

[3] *Origine des espèces*, p. 509.

[4] *Création naturelle*, p. 43.

[5] *Ibid.*, p. 243.

Il a été plus explicite dans sa *Réponse à Virchow*. Là il déclare que « la notion morphologique de l'espèce, loin d'être absolue, n'est que relative et qu'ici l'arbitraire ne connaît pas de limites »[1]. Il ajoute que « la notion d'espèce n'a pas plus de valeur physiologique et que la question même des bâtards (*hybrides*) a aujourd'hui perdu toute signification »[2]. Pour lui, il est démontré que des espèces différentes s'accouplent et peuvent donner naissance à des bâtards féconds; et que par contre, dans certaines circonstances, les descendants d'une même espèce ou ne s'accouplent pas ou ne procréent que des bâtards inféconds.

Pour cette dernière assertion, il suffit de renvoyer Hæckel à Darwin, dont j'ai rappelé les opinions sur ce point dans un article précédent[3]; car, pour combattre le disciple, je ne saurais dire ni mieux ni plus que le maître. Quant à la première, je l'ai trop souvent réfutée, en discutant avec détail tous les exemples invoqués en sa faveur, pour y revenir encore aujourd'hui. Je me borne à faire remarquer que le professeur d'Iéna, comme tous ceux qui soutiennent la même manière de voir, confond deux choses absolument distinctes, savoir : la fécondité de certains hybrides pendant un petit nombre de générations et la possibilité pour ces mêmes hybrides d'engendrer une postérité durable indéfiniment, en conservant ses caractères intermédiaires. Le premier fait n'est nié par personne; le second ne s'est jamais produit malgré les soins les plus éclairés et les plus persévérants. Toujours, au bout d'un temps plus ou moins long, le *phénomène du retour* a ramené les hybrides à l'une ou à l'autre des espèces croisées. Ce résultat d'expériences répétées maintes et maintes fois, sur les plantes cultivées aussi bien que sur les animaux domestiques, constaté chez des végétaux et des animaux sauvages, n'empêche pas Hæckel d'affirmer que « l'hybridité peut donner naissance à des espèces nouvelles » qui se constituent ainsi par un procédé tout à fait distinct de la sélection naturelle[4]. Par là il en revient, comme Érasme Darwin[5], à l'ancienne opinion de Linné. Mais, si l'état de la science à l'époque où écrivait le grand Suédois explique et excuse son erreur, je comprends difficilement qu'on puisse la reproduire aujourd'hui.

Hæckel va jusqu'au bout dans cette voie où l'entraînent le défaut de notions précises sur la nature de l'espèce et la méconnaissance du lien physiologique qui en relie les représentants. Virchow lui avait demandé

[1] *Création naturelle*, p. 29.

[2] *Ibid.*, p. 30.

[3] *La sélection physiologique* (*Journal des Savants*).

[4] *Création naturelle*, p. 243.

[5] *Zoonomie* ou *Lois de la vie organique*, par Érasme Darwin, traduit de l'anglais sur la troisième édition par Joseph-François Kluyskens, 1810; article *Génération*, t. II, p. 276.

d'apporter quelque expérience à l'appui de ses assertions. Le professeur d'Iéna repousse cette exigence dans des termes qu'il n'est pas mauvais de citer : « Il ne se peut rien imaginer de plus absurde, et qui laisse mieux voir plus manifestement qu'on ignore la nature même de notre théorie de la descendance, que de demander qu'on la fonde d'une manière empirique sur l'expérience... Qu'est-ce que l'expérience peut donc prouver en pareille matière[1] ? » Puis il se ravise et déclare que la transformation de l'espèce, le passage d'une espèce à une ou plusieurs espèces nouvelles sont des faits prouvés par une expérience séculaire. Pour lui, toutes nos races animales et végétales sont des « *espèces artificielles* que l'homme a produites ou *créées* par ses procédés de sélection »[2], et il cite surtout plusieurs races de chevaux et de pigeons.

Rien ne pouvait faire mieux comprendre jusqu'à quel point Hæckel pousse l'oubli ou le dédain des faits que le dernier exemple choisi par lui-même. Les pigeons sont, après le chien, celle de nos espèces animales domestiques qui a le plus varié. Dans son magnifique travail sur ce sujet, Darwin a montré que les caractères extérieurs sont assez différents de race à race pour que, à en juger par eux seulement, on dût répartir ces races dans quatre ou cinq *genres* distincts; il a mis, de plus, hors de doute que la variation a atteint l'organisme intérieur jusqu'au squelette[3]. Voilà donc, pour les morphologistes purs, des *espèces* bien caractérisées. Mais toutes ces modifications extérieures ou anatomiques n'ont pu atteindre le *nous ne savons quoi* qui caractérise essentiellement l'espèce. Comme l'a démontré Darwin, toutes ces formes animales si différentes descendent du biset seul; et, en dépit des graves changements que le type premier a subis, en dépit de la distance qui les sépare *morphologiquement*, le *lien physiologique* qui les unit n'a pas été brisé; il n'a pas même été relâché. « Toutes ces races domestiques, nous dit Darwin, s'apparient bien entre elles; et, ce qui est également important, leur progéniture hybride (*métisse*) est tout à fait fertile[4]. » Lui-même a multiplié les expériences; et, dans l'une d'elles, il a réuni dans un seul oiseau le sang des cinq races les plus dissemblables, sans que la fécondité en ait souffert[5]. En revanche, quand on a croisé ces mêmes pigeons domestiques, tous petits-fils du biset, avec d'autres *espèces* du même *genre*, toujours les croisements ont été inféconds, ou bien les hybrides obtenus ont été stériles[6]. Les résultats si nets de ces expériences com-

[1] *Réponse à Virchow*, p. 26.
[2] *Ibid.*, p. 29.
[3] *De la variation des animaux et des plantes*, t. I, chap. V et VI.
[4] *De la variation des animaux et des plantes*, t. I, p. 203.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, p. 205.

paratives et qui se contrôlent réciproquement attestent hautement ce qu'a de fondé la notion physiologique de l'espèce. Comment ces faits, découverts ou signalés avec insistance par un maître qu'il honore, ont-ils échappé à Hæckel? ou bien comment ne s'est-il pas arrêté un moment, pour montrer qu'on pouvait les concilier avec ses théories absolues?

Dans les diverses questions que je viens d'indiquer, jamais Darwin n'est allé aussi loin que Hæckel; et l'on peut, je crois, affirmer qu'il n'aurait accepté ni les *espèces bâtardes* (*hybrides*) ni les *espèces artificielles* imaginées par son disciple. Sans doute il a conclu trop souvent de la race à l'espèce et a cherché à rapprocher autant que possible celle-ci de de celle-là. Mais il les distingue pourtant toujours; et ce qui le préoccupe constamment en elles, c'est la différence qu'elles présentent au point de vue du croisement. Il consacre à cette question tout un chapitre dans son livre sur l'origine des espèces [1] et cinq chapitres entiers dans son ouvrage sur la variation des animaux et des plantes [2]. Dans le cours de ce long examen, il lui échappe bien des aveux. C'est qu'au milieu de ses entraînements Darwin reste naturaliste et que, à ce titre, il ne peut méconnaître entièrement l'autorité de l'expérience et de l'observation. Il en est autrement de Hæckel. Philosophe avant tout, il va logiquement jusqu'où le pousse sa conception fondamentale; et s'il rencontre quelque fait en désaccord avec le monisme, il n'en parle pas.

Qu'on me permette ici une observation toute personnelle. Dans sa *Réponse à Virchow*, Hæckel reproche en termes très durs à son contradicteur de n'avoir lu « ni le grand ouvrage de Darwin sur l'origine des espèces, ni aucun des autres écrits de ce naturaliste », ou de les avoir seulement feuilletés en courant [3]. Il ne saurait m'adresser la même objection quand je cherche à montrer en quoi il s'écarte de son maître. Après le témoignage que je tenais de Darwin lui-même, témoignage que son fils a rendu public et a reproduit de vive voix, il m'est permis de dire que j'ai bien compris et fidèlement exposé les opinions du grand naturaliste et penseur anglais [4]. Je n'ai pas besoin d'ajouter que j'ai cherché à en agir de même envers Hæckel.

(1) Chap. VIII.

(2) Tome II, ch. XV à XIX.

(3) *Réponse à Virchow*, p. 33.

(4) J'avais envoyé à Darwin un tirage à part des articles de la *Revue des Deux Mondes* où j'exposais et où je critiquais sa théorie. Il me répondit par une lettre dont je crois pouvoir citer les passages suivants : « ... Il est impossible de rendre compte de mes idées d'une façon plus juste et plus complète, étant donné l'espace dont vous disposiez, que vous ne l'avez fait... Quand j'eus terminé la seconde partie, je pensai que vous aviez présenté le cas sous un jour tellement favorable, que

XI. — Sans être transformiste, notre éminent anatomiste Serres pensait que, au cours de son développement, tout animal supérieur traverse, pour arriver à son état définitif, tous les degrés d'organisation inférieurs; si bien que l'homme lui-même commence par n'être qu'un infusoire et devient successivement mollusque, annelé, poisson, reptile, mammifère, avant d'acquérir ses caractères propres. Pour lui, l'embryogénie était une véritable anatomie comparée transitoire et l'anatomie comparée une embryogénie permanente [1].

La théorie de la descendance devait amener logiquement Darwin et ses disciples à embrasser les idées de Serres, tout en les adaptant à leurs propres conceptions. C'est ce qui a eu lieu en effet. La plupart ont admis qu'il existe des concordances plus ou moins étroites entre le développement individuel des représentants d'une espèce donnée et la filiation de cette même espèce. Mais il s'est produit à ce sujet entre transformistes des dissidences dont j'ai dit quelques mots ici même, en résumant les doctrines de Carl Vogt [2], et sur lesquelles il n'est pas inutile de revenir.

Ce que Darwin a écrit au sujet de l'embryogénie est assez incomplet et un peu confus [3]. Il ne dit rien des modifications premières du germe et ne s'occupe guère que des animaux à métamorphoses. Les formes diverses que présentent les larves des insectes et des crustacés attirent surtout son attention. Or ces formes sont en définitive peu nombreuses. Elles ne sauraient représenter la série entière des innombrables types qui, d'après sa théorie, ont dû s'intercaler entre le premier être apparu et les espèces actuelles. En outre, dans ces classes mêmes, des groupes entiers ne présentent pas de métamorphoses [4]; et il en est d'autres où la métamorphose existe ou n'existe pas, selon que leurs représentants vivent sur terre, dans les eaux douces ou les eaux salées [5]. Darwin est

vous convertiriez plus de monde à ma cause qu'à la vôtre. En lisant les parties suivantes, il m'a fallu changer de point de vue et perdre de ma confiance... Je puis dire en toute sincérité que j'aime mieux être critiqué par vous de cette façon que d'être loué par bien d'autres. » (*La vie et la correspondance de Charles Darwin*, traduction de M. H. de Varigny, p. 436). M. Francis Darwin, dans un banquet qui lui a été donné à Paris et auquel j'ai eu le regret de ne pas assister, a rappelé ces paroles de son père, attestant ainsi qu'elles étaient bien l'expression de sa pensée et non pas un simple acte de courtoisie envers un adversaire scientifique.

[1] Serres a exposé cette doctrine principalement dans son *Anatomie comparée du cerveau* et dans son *Précis d'anatomie transcendante*.

[2] *Journal des Savants*, 1889, p. 546 et suivantes.

[3] *Origine des espèces*, ch. XIII.

[4] Les seiches, par exemple, parmi les céphalopodes (Darwin, p. 465).

[5] « Les mollusques terrestres et les crustacés d'eau douce naissent avec leurs

le premier à signaler ces faits et il tâche de les expliquer. Il fait jouer ici un rôle considérable au principe d'utilité et à l'adaptation, et admet que, par suite de cette double action, il y a, dans certains cas, *suppression de développement*[1]. Il glisse d'ailleurs assez légèrement sur cette question capitale et discute plus longuement quelques détails secondaires auxquels je crois inutile de m'arrêter.

Voici ses deux conclusions les plus explicites : « Il est très probable que c'est dans l'état embryonnaire ou larvaire d'un grand nombre d'animaux que nous devons trouver, d'une manière plus ou moins complète, l'état de l'ancêtre adulte du groupe entier... »

« ..... Il est de même probable, d'après ce que nous savons des embryons de mammifères, oiseaux, reptiles et poissons, que ces animaux sont les descendants modifiés de quelque forme ancienne, qui, dans son état adulte, était pourvue de branchies, d'une vessie natatoire, de quatre membres simples et d'une queue, le tout adapté à une vie aquatique[2]. » Il s'en tient là et se garde bien de chercher à préciser quel peut être ce premier ancêtre de tous les vertébrés. Il admet en outre, comme conséquence de sa conception, qu'une classification naturelle ne peut qu'être *généalogique*[3]; mais, plus prudent que Lamarck[4], il n'a dressé aucun tableau destiné à montrer comment il entendait la filiation et l'ordre de descendance, même des principaux types du règne animal.

Il fallait s'attendre à ce que Hæckel fût bien moins réservé que Darwin. Le professeur d'Iéna aborde, en effet, toutes ces questions avec l'assurance dont nous avons déjà vu tant de preuves, et les résout sans hésiter de la manière la plus absolue. Mais il n'atteint ce résultat qu'en accumulant les assertions et les hypothèses, si bien qu'il a fini par s'attirer de sévères critiques, non plus seulement de la part de savants n'ayant jamais partagé ses idées générales, mais même de quelques-uns de ceux que l'on aurait pu croire le plus disposés à se rapprocher de ses conceptions. Carl Vogt, en particulier, a consacré quelques articles à l'examen de ces théories phylogénétiques, et je lui céderai la plupart du temps la parole dans l'appréciation de cette partie de l'œuvre que je

formes propres, tandis que les membres marins de ces deux grandes classes subissent, dans le cours de leur développement, des modifications considérables. » *Origine des espèces*, p. 469.

[1] *Ibid.*, p. 466 et 470.

[2] *Ibid.*, p. 472.

[3] Pages 456 et 502.

[4] Lamarck a publié deux fois l'arbre généalogique des groupes classiques du règne animal : le premier, dans sa *Philosophie zoologique, additions*; le second, dans un *Supplément* à l'*Introduction* de son *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*. Ces deux tableaux présentent d'assez grandes différences.

IMPRIMERIE NATIONALE.

cherche à résumer, parce que le professeur de Genève, transformiste et libre-penseur comme Hæckel, apporte ici un témoignage à la fois aussi autorisé et aussi peu suspect que possible.

XII. — Hæckel pose en principe que « les deux séries de développement organique, l'ontogenèse de l'individu (*embryogénie*) et la phylogenèse du groupe auquel il appartient (*succession des formes ancestrales*) sont étiologiquement liées de la façon la plus intime[1]. » De là résulte le parallélisme admis par lui des faits embryologiques et paléontologiques. Une troisième série également parallèle aux précédentes serait formée par les caractères anatomiques progressivement développés que présentent les animaux adultes étudiés dans l'ensemble des espèces animales. C'est ce que l'auteur appelle *l'évolution systématique ou spécifique*[2].

Hæckel a développé à diverses reprises ces notions générales, et voici notamment comment il s'exprime dans son *Anthropogénie*[3] : « La série des formes parcourues par tout organisme, depuis l'ovule jusqu'à l'âge adulte, est une répétition brève et rapide de celle qu'ont aussi parcourue les ancêtres, depuis l'origine de la vie jusqu'à nos jours. Cette récapitulation est... le lien étiologique mécanique qui rattache l'une à l'autre les deux branches de l'évolution organique. En effet *le développement de l'espèce ou tribu est la cause première de celui de l'embryon; la phylogenèse est la cause efficiente de l'ontogenèse.* S'il n'y avait point eu d'évolution de l'espèce, il n'y aurait pas d'évolution embryologique... En s'en tenant aux idées de création généralement reçues, chaque organisme devrait être créé complet, tout prêt à vivre... » De cet ensemble de données Hæckel tire ce qu'il a appelé sa *loi biogénétique fondamentale* énoncée par lui dans les termes suivants : « L'ontogenèse est un court sommaire de la phylogenèse[4]. »

A chaque instant, dans le cours de son livre, Hæckel invoque cette loi pour résoudre quelqu'une des mille questions que lui pose la généalogie des êtres vivants. Il n'en est pas moins obligé de reconnaître, au moment même où il vient de la formuler, qu'elle est fort loin de concorder toujours avec les faits. Pour expliquer ce désaccord, qui ne pouvait être à ses yeux qu'une anomalie étrange, le professeur d'Iéna a adopté entièrement les idées émises par Fritz Muller-Desterro, dont il cite le passage suivant : « Les documents historiques contenus dans l'embryologie s'effacent peu à peu, parce que l'évolution de l'œuf à l'âge adulte s'effectue toujours de plus en plus directement; en outre ces documents

(1) *Création naturelle*, p. 274. — (2) *Ibid.*, p. 276. — (3) *Anthropogénie ou histoire de l'évolution humaine*, p. 258. — (4) *Ibid.*, p. 257.

sont fréquemment altérés par la lutte pour vivre qu'ont à soutenir les larves vivant d'une vie indépendante.» En réalité, Hæckel n'a fait que généraliser ces idées en les appliquant à l'ensemble des faits embryogéniques et en admettant deux nouvelles *lois* qu'il qualifie d'*importantes*[1] : la loi de l'*hérédité abrégée* et la loi de l'*hérédité altérée*. Il arrive ainsi à admettre ce qu'il a appelé la *cœnogenèse*, expression que Vogt traduit par les mots *évolution falsifiée*[2].

De toutes les conceptions de Hæckel, c'est peut être celle qui a le plus éveillé le sens justement critique du professeur de Genève. A l'époque même où il admettait encore une certaine concordance entre les phénomènes embryogéniques et les faits paléontologiques, Vogt s'élevait avec vivacité contre la pensée que des phénomènes naturels puissent être altérés; il signalait l'arbitraire injustifiable que cette hypothèse introduirait dans la science; il disait : «Dès qu'un phénomène quelconque ne cadre pas avec les tracés préconçus, on l'accuse d'être falsifié et l'on passe outre[3].» Il admettait bien alors pour certains organes des phases de développement passagères et abrégées. Mais il se demandait : «Suit-il de là que l'on puisse parler de falsifications, de procédés cœnogéniques, et que l'on puisse à son gré faire un choix dans les différents phénomènes de l'ontogenèse pour dire : celui-ci est bon, celui-là est falsifié?» et il répondait : «Certainement non[4].» Enfin il ajoutait : «En laissant de côté même la question du *pourquoi*, du *comment* et du *par qui*, il est évident qu'en considérant les choses au point de vue de M. Hæckel lui-même, il n'y a pas une ontogénie ni une phylogénie quelconque qui ne soit falsifiée d'un bout à l'autre, autant par le but auquel tend le développement que par les conditions mécaniques de ce développement lui-même[5].» Vogt n'a pas eu de peine à démontrer le bien fondé de cette affirmation par des exemples et des faits qu'il serait trop long de reproduire ici.

Lorsqu'il s'exprimait ainsi, le savant génevois admettait, quoique avec bien des restrictions, les idées générales sur lesquelles repose la loi biogénétique de Hæckel. Mais il a reconnu plus tard que cette prétendue loi est «absolument fausse par sa base[6]», et l'on comprend que la cœnogenèse lui a paru de plus en plus inadmissible. Dans son article intitulé *Quelques hérésies darwinistes*, il signale un certain nombre de faits incom-

(1) *Anthropogénie*, etc., p. 259.

(2) *Sur un nouveau genre de Médusaire sessile, Lipkea Ruspoliana* (C. V.).

(3) *L'origine de l'homme*, dans la *Revue scientifique*, 1877, p. 1059.

(4) *L'origine de l'homme*, dans la *Revue scientifique*, 1877, p. 1059.

(5) *Ibid.*

(6) *Quelques hérésies darwinistes*, dans la *Revue scientifique*, 1886, p. 485.

patibles avec cette hypothèse; puis il ajoute: « Je sais bien qu'on a senti ces contradictions. Mais, au lieu de délaisser le dogme, désormais insoutenable, on a inventé une chose plus insoutenable encore, si cela est possible. On parle de *cœnogénie* ou embryogénie falsifiée. Pauvre logique, comme on la torture! La nature qui dénature son propre plan en y introduisant des éléments hétérogènes, qui troublent l'homogénéité de la loi biogénétique !... Maudit embryon, qui désobéit à la loi octroyée par un prince de la science; nous allons le stigmatiser comme faussaire [1]! »

Vogt est revenu plus récemment sur ce sujet dans un travail où il s'occupe de la phylogénie des méduses. Il reproduit à ce sujet sa manière de voir que j'ai déjà fait connaître [2], il réfute rapidement les idées de Hæckel et conclut par les réflexions suivantes: « Je n'aurais pas parlé ici de ces conceptions, si elles étaient restées dans le domaine de ces théories abstraites dont on nous a gratifiés à foison depuis un certain temps et qui trouveront leur fin comme la défunte philosophie de la nature. Mais on se heurte à chaque pas à ces divagations; et elles se mêlent, chez certains auteurs, tellement avec les faits observés qu'il est souvent difficile de démêler les éléments de la mixture qu'on vous offre. Il y a en outre un danger sérieux... On invoque la cœnogenèse par présomption, par ignorance ou par paresse, si j'ose m'exprimer en termes aussi durs, mais qui de fait sont justifiés [3]... »

Je crois inutile d'ajouter la moindre réflexion à ces jugements du savant professeur de Genève.

XIII. — En admettant l'*hérédité altérée* et l'*hérédité abrégée*, Hæckel a dû reconnaître qu'elles compliquaient le problème de la descendance. « Ces deux importantes lois, dit-il, rendent naturellement assez difficile et peu sûre la déduction de la phylogenèse d'après les faits ontogénétiques [4]. » Dans l'embryogénie de l'homme et des mammifères, « il y a des séries entières de degrés évolutifs inférieurs et de date très ancienne qui font défaut ou sont modifiés [5]. » Pour combler ces lacunes, pour corriger ces altérations, Hæckel croit pouvoir recourir à la méthode des géologues. Nulle part on ne trouve la série entière des couches sédimentaires qui se sont successivement superposées à la surface du globe. Pourtant, en coordonnant les observations faites sur divers points, on

[1] *Quelques hérésies darwinistes*, dans la *Revue scientifique*, 1886, p. 485.
[2] *Journal des Savants*, 1889.
[3] *Sur un nouveau genre de Médusaire sessile, Lipkea Ruspoliana* (C. V.), 1887, p. 37.
[4] *Anthropogénie*, p. 259.
[5] *Ibid.*, p. 261.

est arrivé à reconstituer cette série, qui se complète de plus en plus. Hæckel a pensé qu'il pouvait agir de même et arriver à tracer la phylogénie entière de l'homme et des mammifères, « en rapprochant divers fragments phylogénétiques, constatables encore dans des groupes zoologiques très différents »[1].

Mais, lorsque les géologues établissent la succession des couches sédimentaires, ils se fondent sur des faits précis, bien constatés et vérifiables. Lorsque, dans plusieurs localités différentes et plus ou moins éloignées les unes des autres, la couche B s'est constamment montrée immédiatement supérieure à la couche C et inférieure à la couche A, on est évidemment autorisé à conclure que l'ordre de succession de ces couches est représenté par C, B, A, jusqu'au moment où l'on aura découvert une quatrième couche interposée. Il en est tout autrement des généalogies animales, même si l'on accepte toutes les idées générales de Hæckel. Des fragments phylogénétiques, dont l'existence n'est souvent admise que sur la foi de phénomènes ontogénétiques qui tous peuvent être abrégés ou altérés, ne sauraient évidemment conduire à des conclusions quelque peu certaines. Cette manière de procéder ne peut qu'ouvrir une large porte aux plus capricieuses appréciations et conduire à des résultats inacceptables pour quiconque tient quelque peu compte des faits. C'est là ce qu'a bien démontré Carl Vogt. Dans un mémoire spécial, le professeur de Genève a discuté pied à pied la généalogie des mammifères, telle que Hæckel l'a tracée, depuis l'homme jusqu'à l'amphioxus, et en a mis tous les défauts en évidence[2]. Je ne saurais, on le comprend, reproduire ici cette réfutation détaillée, dans laquelle Vogt montre que l'auteur est presque à chaque pas en contradiction avec les faits et parfois avec lui-même. Je ne puis que renvoyer le lecteur à ce travail dont les conclusions ont d'autant plus de signification qu'il a été écrit à l'époque où le savant génevois admettait encore certains rapports entre l'ontogenèse et la phylogenèse[3].

XIV. — Telles sont les données générales à l'aide desquelles le professeur d'Iéna a pensé pouvoir établir l'arbre généalogique du règne animal, non pas en se bornant comme Lamarck à indiquer la filiation des types fondamentaux et des principales *classes*, mais en allant jusqu'aux *ordres* et aux *familles*. Il faut ici lui rendre justice. Il ne s'est pas dissimulé l'étendue et les difficultés de cette tâche; et, avant de l'aborder, il s'exprime avec

(1) *Anthropogénie*, p. 260. — (2) *L'origine de l'homme*, dans la *Revue scientifique*, 1877. — (3) Voir, entre autres, p. 1084 et 1087.

une réserve, on pourrait dire avec une modestie, à laquelle il ne nous avait guère préparés. Il dit qu'en essayant de résoudre le problème phylogénétique du monde organisé, sa seule prétention a été « de frayer la route et de susciter de plus heureux efforts », et qu'en somme ses hypothèses généalogiques « méritent d'être prises en considération, tant qu'elles n'auront pas été remplacées par quelque chose de mieux »[1]. De temps à autre, dans le courant de son exposé généalogique, Hæckel tient à peu près le même langage, et il faut lui en savoir gré; mais il retrouve bien vite sa hardiesse et son assurance habituelles. Nulle part peut-être il n'en a donné plus de preuves que dans la manière dont il a cru pouvoir résoudre les difficultés résultant pour la théorie de la descendance des considérations paléontologiques.

Ces difficultés et les objections que l'on en a tirées avaient déjà vivement préoccupé Darwin. Le savant anglais a consacré à leur examen deux chapitres entiers de son livre sur l'origine des espèces[2]. Il insiste principalement sur l'insuffisance de nos connaissances paléontologiques; il invoque les révolutions qui ont dû ensevelir au fond de la mer la plupart des fossiles; il considère les archives géologiques comme une histoire du globe qui a été incomplètement conservée, écrite dans un dialecte changeant, dont nous ne possédons que le dernier volume auquel il ne reste que quelques fragments de chapitres et quelques lignes éparses dans chaque page[3]. Hæckel ne pouvait manquer d'accepter sur ce point toutes les idées de son maître; et lui aussi a consacré presque tout un chapitre à démontrer notre ignorance relative pour tout ce qui est du ressort de la paléontologie[4].

Mais, si Darwin avait eu le tort de regarder cette ignorance même comme militant jusqu'à un certain point en faveur de ses idées, il n'a jamais essayé de récrire les volumes perdus de l'histoire du globe, de rétablir les chapitres arrachés, ou de remplir les lacunes des pages qui nous sont parvenues. C'est au contraire ce que Hæckel fait à chaque instant. Chaque fois qu'il manque une branche ou un rameau à ses arbres généalogiques, chaque fois que le passage d'un type à l'autre serait évidemment trop brusque si l'on s'en tenait aux êtres réels et connus, il invente de toutes pièces des espèces, des groupes entiers auxquels il assigne, sans hésiter, une place dans sa phylogénie, souvent un rôle dans la phylogenèse; parfois il invoque l'ontogénie pour motiver l'invention d'ancêtres supposés; mais souvent aussi il se borne à en affirmer l'exis-

[1] *Création naturelle*, p. 364. — [2] *Création naturelle*, chap. IX et X. — [3] *Création naturelle*, chap. IX, p. 340. — [4] *Création naturelle*, chap. XV.

tence. Il crée ainsi toute une faune absolument hypothétique et composée d'êtres dont Vogt a dit avec raison que « on n'en a jamais vu une trace et que l'on n'en verra jamais [1] ».

Je n'ai pas à suivre Hæckel dans les détails de ses généalogies; ce serait sortir du cadre de ces articles. Mais on me demandera sans doute une appréciation générale des résultats auxquels le professeur d'Iéna a été conduit par l'ensemble d'hypothèses que j'ai cherché à résumer. Cette fois encore je préfère passer la parole à Carl Vogt. J'emprunte donc le passage suivant à son *Mémoire sur l'origine de l'homme :*

« On déclare falsifié ce qui ne cadre pas avec un plan dressé d'avance et on arrive ainsi à des arbres généalogiques qui ressemblent, à s'y méprendre, aux ifs si capricieusement taillés dont Le Nôtre et ses successeurs ornaient les jardins. En prenant une certaine dose d'hérédité, autant d'adaptation, une pincée de falsification; en y ajoutant, comme sirop, quelques notions bien trouvées sur le monisme philosophique et la loi biogénique fondamentale, on pourra toujours composer une mixture propre à guérir les plaies béantes de la phylogénie [2]. »

Comme je l'ai rappelé à diverses reprises, ces lignes ont été imprimées à un moment où Vogt regardait encore l'embryogénie comme pouvant fournir certains renseignements sur la filiation des êtres et où il avait, par conséquent, quelques points communs avec Hæckel. Cela même fait ressortir ce qu'a de grave, pour les conceptions du professeur d'Iéna, un jugement dont la forme humoristique ne voile guère la juste sévérité.

XV. — Sans avoir examiné d'aussi près les théories de Hæckel, bien des savants ont signalé ce qu'elles ont de par trop hypothétique. Le professeur d'Iéna n'accepte pas ce reproche, ou plutôt il le renvoie à toutes les sciences. A ses yeux, tout le savoir humain repose uniquement sur des hypothèses [3]. Pour lui, les axiomes placés à la base des mathématiques « ne sont pas susceptibles d'être prouvés ». « La gravitation elle-même n'est qu'une hypothèse [4]. » L'optique est aujourd'hui envisagée

[1] *Quelques hérésies darwinistes.*, p. 484. Hæckel en a agi de même en géologie. Les faits paléontologiques ne s'accordant pas avec ses conceptions, il a inventé ce qu'il appelle des *anté-périodes*, qu'il intercale entre celles qu'admettent les géologues et qui lui servent à expliquer la brusque apparition de nouveaux types. Huxley, qui a d'ailleurs fait l'éloge de son livre (la *Création naturelle*), déclare être ici entièrement en désaccord avec lui. Il cite comme exemple l'hypothèse d'une *période antétriasique*, faite par Hæckel; et, invoquant la paléontologie, il déclare qu'elle est à ses yeux « entièrement incroyable » (*Critiques and addresses*, p. 311).

[2] *Revue scientifique*, 1877, p. 1060.

[3] *Réponse à Virchow*, p. 81.

[4] *Ibid.*, p. 83.

au point de vue de la *théorie des vibrations*, qui a détrôné la *théorie de l'émission*, regardée maintenant comme insoutenable [1]. Quant à la chimie, toute sa partie théorique « est un édifice si fragile d'hypothèses qu'à peine en existe-t-il un semblable dans une autre science » [2].

J'ai quelque peine à croire que Hæckel lui-même ait regardé cette argumentation comme sérieuse. Tout au moins présente-t-elle une véritable confusion de mots et d'idées. Les axiomes mathématiques n'ont pas besoin d'être démontrés, parce qu'ils ne sont au fond que des définitions ou de simples dénominations appliquées à des faits précis et d'observation continuelle. Le mot de *gravitation* désigne la cause inconnue de la chute des corps : il n'y a là aucune hypothèse. L'hypothèse intervient, il est vrai, lorsqu'on admet que la gravitation agit *par attraction*, et non *par impulsion* [3]. Mais du moins elle repose sur des faits incontestables et je n'ai pas besoin de rappeler les services qu'elle a rendus. Il en est de même des théories qui se sont succédé en physique et en chimie. Toutes ont eu pour point de départ un certain nombre de faits faciles à vérifier et ont conduit à en découvrir d'autres. Toutes ont reposé et reposent encore sur l'observation de plus en plus attentive, sur l'expérimentation de plus en plus perfectionnée; et cela même explique pourquoi elles se sont transformées. Comment Hæckel peut-il les assimiler à ses conceptions relatives à l'autogonie, qu'il reconnaît lui-même n'avoir jamais été ni observée ni produite; à la confusion des mondes organique et inorganique, absolument contraire au témoignage de toutes les observations, de toutes les expériences, ou à la cœnogenèse, imaginée uniquement pour masquer les contradictions de la phylogenèse et des faits, ainsi que l'a si bien démontré Carl Vogt ?

En somme, en dehors de la question du monisme et des conséquences qu'il en a tirées, Hæckel n'a guère fait que développer les idées de Darwin avec beaucoup d'imagination et non sans une certaine logique. On vient de voir jusqu'où il a été entraîné, et il est inutile d'insister sur ce point. Mais il peut être bon de faire remarquer que ses exagérations mêmes et ses erreurs ont servi la science sérieuse, en ce sens qu'elles ont déjà fait comprendre à plus d'un de ses lecteurs et feront de mieux en mieux sentir où nous en sommes pour tout ce qui touche aux origines et à la constitution du monde organique. A cet égard, les naturalistes qui veulens expliquer ce qui est encore inexplicable agissent à la façon des ancient astronomes, alors que ceux-ci, trompés par les apparences et incapables

(1) *Réponse à Virchow*, p. 83.

(2) *Ibid.*, p. 84.

(3) On sait que Newton hésita entre ces deux manières d'interpréter les phénomènes. Notre éminent confrère, M. de Tessan, penchait pour la seconde.

de voir ce qui se passe hors de notre globe, plaçaient la terre au centre du monde et multipliaient au gré de leur caprice ces sphères de cristal qui révoltaient le bon sens d'Alfonse le Sage. Pour faire justice de leurs inventions, qui paraissent aujourd'hui si étranges, il a fallu de longs siècles, la découverte d'instruments inconnus jusque-là et le génie de Copernic, de Képler, de Newton. Les sciences naturelles trouveront-elles un jour l'équivalent des lunettes astronomiques? Auront-elles leur Newton? Je l'ignore et ne voudrais répondre ni oui ni non. Mais qu'on lise sans parti pris les écrits transformistes, que l'on rapproche, que l'on compare entre elles toutes ces conceptions qui se heurtent et se réfutent mutuellement, et il faudra bien se résigner à avouer que nous ne savons encore rien de ce qui a déterminé la première apparition des êtres organisés, leur succession dans le temps et leur merveilleuse multiplication dans l'espace.

A. DE QUATREFAGES.

Tirynthe. Le palais préhistorique des rois de Tirynthe. Résultat des dernières fouilles, par Henri Schliemann, avec une préface de M. le professeur E. Adler et des contributions de M. le docteur W. Doerpfeld. Illustré d'une carte, de 4 plans, de 24 planches en chromolithographie et de 188 gravures sur bois. Un volume in-8°, Reinwald, 1885.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

L'emplacement de Tirynthe, une des plus vieilles cités de l'Argolide, contemporaine de Mycènes, est un des premiers qu'ait déterminés la science moderne, quand elle a commencé de rechercher les sites des villes antiques de la Grèce. Guidée par les indications des auteurs anciens, elle l'a bien vite reconnu, entre Nauplie et Argos, à 1,500 mètres environ de la mer, dans l'angle sud-est de la plaine, sur la moins haute et la plus aplatie des collines rocheuses qui se groupent en ce point et qui s'élèvent comme des îles au-dessus de la campagne marécageuse. Il a été fixé tout

[1] Pour le premier article, voir le cahier de février 1890.

IMPRIMERIE NATIONALE.

d'abord au lieu dit *Palæokastro*, que désignaient à l'attention les restes d'une puissante enceinte, bâtie en blocs énormes, celle de la ville qui passait pour avoir donné naissance à Hercule et dont les remparts, avec leur prodigieuse épaisseur et leurs étranges galeries, étaient regardés par les anciens comme l'ouvrage des Cyclopes.

Dès le ve siècle avant notre ère, cette ville, comme Mycènes, était déserte; les habitants en avaient été expulsés par les Argiens; il n'y avait plus là que des ruines, qui étonnaient le voyageur et que l'on ne visitait pas sans admiration, à cause de leur caractère imposant et des souvenirs qui s'y rattachaient. Dans les premières années de notre siècle, Leake, Gell, Dodwell et Abel Blouet ont retrouvé Tirynthe et Mycènes à peu près telles que les avaient vues, du temps d'Auguste et d'Hadrien, Strabon et Pausanias. On s'est empressé de décrire, de relever et de dessiner les parties apparentes de ces constructions étranges; on a remarqué combien l'aspect en était différent de celui des bâtiments de l'âge classique; mais, jusqu'au jour où M. Schliemann a entrepris, à Tirynthe et à Mycènes, ces fouilles hardies qui sont descendues jusqu'au roc ou au sol vierge, on n'avait aucune idée de l'art très particulier et de l'industrie déjà fort avancée que possédaient les hommes qui ont élevé ces murailles; on ne soupçonnait pas l'importance de leur civilisation et les différences profondes qui la séparent de celle qui lui a succédé dans cette même contrée et à qui nous demandons encore des leçons et des modèles. Ces fouilles ont rendu au jour les restes des tombeaux et des demeures de ces lointains ancêtres des Grecs de l'histoire, de ces Achéens, si l'on veut les appeler ainsi, qui ne se laissaient entrevoir que bien vaguement à travers les brouillards de la légende; elles nous ont livré leurs armes et leurs vêtements, ou tout au moins les ornements qui décoraient les étoffes disparues, leurs bijoux, leurs vases de métal et d'argile, les premiers essais qu'ils avaient faits pour interpréter et pour représenter la forme vivante. Si l'absence de l'écriture ne permet pas d'atteindre l'âme même du peuple dont la dépouille est sortie de ces tranchées, et si nous ne savons rien de ses croyances, nous devinons pourtant, à la disposition des bâtiments, à la nature et au caractère des objets que l'on ramasse parmi leurs débris, comment ces sociétés se gouvernaient et quelles étaient leurs relations avec l'étranger, avec ce monde oriental où la vie policée remontait à une antiquité si reculée; nous nous faisons une idée assez complète de l'outillage que possédaient les tribus qui habitaient alors l'Argolide; nous sommes en mesure de définir le goût et le style de leurs artisans, d'apprécier l'habileté de main qu'ils avaient acquise et l'abondance des matériaux précieux qu'ils mettaient en œuvre,

serviteurs dociles de princes qui s'entouraient d'un luxe à demi-barbare et qui abritaient leurs trésors derrière les remparts de leurs indestructibles citadelles.

C'est Mycènes qui a été exhumée la première et qui a donné au vaillant explorateur la plus riche moisson d'antiquités, d'où les termes de *civilisation mycénienne, d'art mycénien*, qui sont devenus d'un emploi courant dans la langue des archéologues et auxquels il n'y a pas lieu de renoncer, quoique d'année en année des découvertes nouvelles élargissent l'aire où l'on rencontre des monuments qui offrent les mêmes caractères que ceux de la capitale des Atrides; mais les travaux que M. Schliemann a entrepris à Tirynthe, en 1884 et 1885, sans avoir dégagé un aussi grand nombre et une aussi extraordinaire variété d'objets ouvrés, offrent pourtant un très vif intérêt. A Tirynthe sans doute la tombe et son mobilier font défaut; mais en revanche on y trouve davantage à apprendre sur l'art de la fortification, tel qu'il était alors compris, ainsi que sur le plan et la décoration des demeures royales. Nous résumerons donc ici les résultats acquis, sans faire de distinction entre ce qui appartient à la première campagne et ce qui n'a été constaté qu'au cours de la seconde. Ce qui nous aidera d'ailleurs à présenter cette vue d'ensemble, c'est l'ouvrage que vient de publier M. Carl Schuchardt[1], où il expose, avec une critique très sûre, avec beaucoup de méthode et de clarté, toute la suite des informations et des idées nouvelles que la science de l'antiquité doit aux recherches et aux prouesses de M. Schliemann. Dans le chapitre qu'il consacre à Tirynthe, M. Schuchardt a déjà su rapprocher et fondre en un seul corps les données que contiennent les deux relations séparées dont se compose le livre que nous analysons. Nous n'aurons, le plus souvent, qu'à suivre sa trace; par malheur, nous n'aurons pas, comme lui, la ressource de semer dans notre texte ces figures et d'y joindre ces planches sans le secours desquelles il est si difficile de donner au lecteur même le plus attentif l'intelligence et comme la vision directe d'un monument de la plastique.

Le mamelon de roche calcaire qui porte les ruines de Tirynthe a environ 300 mètres de long sur 100 mètres de large; le point culminant en est à 18 mètres au-dessus de la plaine environnante, et à 26 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce massif ne se termine pas, à sa partie supérieure, par un plateau semblable à celui que présente aujourd'hui

[1] *Schliemann's Ausgrabungen in Troja, Tiryns, Mykenæ, Orchomenos, Ithaka, im Lichte der heutigen Wissenschaft*, dargestellt von Dr Carl Schuchardt, Director des Kestnermuseums zu Hannover. Mit 2 Portræts, 6 Karten und Plænen und 290 Abbildungen. Leipzig, Brockhaus, in-8°, IX-731 pages.

l'Acropole d'Athènes; la surface en est inclinée de plusieurs mètres dans la direction du sud au nord. Comme l'ont démontré les fouilles récentes, elle forme trois larges degrés que l'on peut désigner par les termes de haute, moyenne et basse citadelle. A elles toutes, ces trois terrasses n'offrent qu'une aire très restreinte, où il n'y avait place que pour un petit nombre d'habitants, et cependant, s'il n'y avait pas eu sur ce point une population agglomérée d'une certaine importance, pourquoi y aurait-on élevé des constructions aussi imposantes et où aurait-on trouvé les bras dont le concours était nécessaire? Il faut qu'il y ait eu là une ville; mais cette ville était dans la plaine. Le prince, avec sa famille, ses hommes d'armes et ses serviteurs, vivait dans la forteresse; quant au petit peuple, laboureurs, pâtres et artisans, il avait serré ses demeures tout autour du roc que couronnait l'imprenable château, à l'ombre de ce que l'on appelait chez nous, il y a quelques siècles, la motte féodale. Si des pirates avaient débarqué sur la grève, si l'ennemi tenait la campagne, un ennemi trop redoutable pour qu'il fût sage de lui livrer bataille, les gens du bourg, emportant leurs provisions et ce qu'ils avaient de plus précieux, entraînant avec eux ce qu'ils avaient pu ramassser de leurs troupeaux, se réfugiaient derrière le rempart et s'y entassaient pour quelques jours; le péril passé, ils reprenaient possession de leurs champs, et ils avaient bientôt rebâti leurs cabanes de bois et de briques crues, lorsque l'envahisseur, arrêté au pied de la forteresse, s'était vengé de sa déconvenue en mettant le feu aux maisons. Si ces masures n'ont guère laissé de traces apparentes, il faut s'en prendre à la charrue qui, depuis bien des siècles, se promène sur ces terres fertiles; mais, dans les puits nombreux qu'il a creusés tout autour de la citadelle pour interroger le sol, M. Schliemann a trouvé, lorsqu'il descendait jusqu'à une certaine profondeur, des fragments de poteries préhistoriques, peintes et monochromes, ainsi que des couteaux et des têtes de flèche en obsidienne[1]. Ces débris proviennent du village ouvert qui entourait comme d'une vivante ceinture la cité royale et qui devait s'étendre surtout dans la direction de la mer; c'était certainement là que se trouvait le marché où les paysans des environs apportaient leurs grains et leurs bestiaux et où venaient étaler leurs marchandises les négociants étrangers qui abordaient au petit port situé à environ 2 kilomètres vers le sud-ouest de Tirynthe, près de la chapelle d'Haghios Pandéélémon; il y a là les restes d'une jetée bâtie en gros blocs frustes qui paraissent accuser une très haute antiquité[2].

[1] *Tirynthe*, p. 9 et 45. — [2] *Tirynthe*, p. 216.

Il suffisait d'indiquer la présence et de marquer le caractère du centre populeux que suppose une forteresse comme celle de Tirynthe; c'est celle-ci, préservée par sa situation même et par le poids des matériaux dont elle est bâtie, qui va désormais seule attirer notre attention. Nous y distinguerons l'enceinte et l'espace qu'elle enclôt. L'enceinte qui, par sa masse colossale, attire les regards du voyageur, avait été déjà décrite par Dodwell, par Leake, par Blouet et par d'autres encore, tout récemment par M. Steffen; mais MM. Schliemann et Doerpfeld, en la dégageant presque tout entière, y ont signalé bien des particularités de construction qui avaient échappé aux explorateurs précédents; ils ont fait mieux apprécier les ressources dont disposait l'architecture militaire dans ces siècles reculés.

Jusqu'à ces derniers temps, on ne s'était même pas demandé s'il restait quelque chose des bâtiments que n'avait pu manquer d'envelopper le rempart.

Du temps de Strabon et de Pausanias, les ruines de ces édifices étaient déjà cachées sous la terre et les broussailles, et c'était le mur seul que l'on allait regarder et admirer; on en attribuait, disons-nous, la construction à ces ouvriers légendaires, originaires de l'Asie Mineure, que l'on appelait les Cyclopes, et la surprise que l'on éprouvait devant cet ouvrage d'un aspect si étrange se traduisait par de singulières exagérations. « Le mur d'enceinte, dit Pausanias, seul débris qui reste de Tirynthe, a été bâti par les Cyclopes; il se compose de pierres brutes, si grosses qu'un attelage de deux mules ne suffirait pas à déplacer la plus petite d'entre elles; pour mieux consolider les grosses pierres, on en a rempli les interstices avec de petites pierres[1]. »

Il est exact que de petites pierres ont été placées dans les intervalles que laissent entre eux, par endroits, les gros blocs, polyèdres plus ou moins irréguliers; mais il l'est moins que ceux-ci soient des quartiers de roc brut, comme le croyait Pausanias et comme l'ont répété après lui maints voyageurs modernes. C'est ce que M. Doerpfeld a constaté en examinant les pans de murailles récemment dégagés, dont la conservation était meilleure que celle des portions d'enceinte depuis longtemps exposées aux intempéries : « Presque toutes les pierres, avant d'être utilisées, ont été travaillées, tantôt sur une, tantôt sur plusieurs de leurs faces; cette façon leur était donnée avec un marteau pointu; de cette manière on arrivait tantôt à leur assurer une assiette plus solide, tantôt à en aplanir complètement la face externe. Pour ce qui est des murailles

[1] Pausanias, II, xxv, 8; cf. IX, xxxvi, 5.

de Tirynthe, il ne saurait donc être question de pierres non taillées; c'étaient seulement des pierres peu taillées [1]. »

Il y a aussi quelque hyperbole dans ce que dit Pausanias de la dimension des blocs. Sans doute on en remarque qui ont de 2 m. 90 à 3 mètres de longueur sur 1 m. 10 à 1 m. 50 de hauteur, sur une épaisseur de 1 m. 20 à 1 m. 50. On se demande comment le constructeur a pu transporter et mettre en place de si énormes fragments de roc, dont le poids est évalué par M. Adler à 12,000 ou 13,000 kilogrammes [2]. La carrière est, il est vrai, à faible distance; on l'a retrouvée au pied du roc qui continue le massif sur lequel repose la citadelle de Nauplie, à droite de la route qui conduit de cette ville à Tirynthe [3]; cependant il n'en reste pas moins surprenant que l'on ait pu, avec des moyens d'action très primitifs, déplacer et manier de pareils morceaux de calcaire.

Ceux-ci sont, à la vérité, l'exception, et, s'il y a beaucoup de pierres qui doivent encore peser de 3,700 à 4,000 kilogrammes, on en compterait un bon nombre que remueraient aisément un ou deux ouvriers [4]. Pourtant, à tout prendre, les pierres sont ici plus grosses qu'à Mycènes; on rencontrerait difficilement en Grèce une autre enceinte où les matériaux soient de si fort échantillon.

Les voyageurs qui ont décrit ces murailles avaient tous affirmé qu'aucune liaison n'avait été employée pour rattacher les pierres les unes aux autres et pour garnir les joints qui restent toujours très larges. Comme Pausanias, ils s'étaient contentés d'appeler l'attention sur les petits moellons ou les cailloux auxquels le maçon avait eu recours afin de boucher les trous, là où l'irrégularité des blocs en laissait de trop gros. M. Doerpfeld, qui y a regardé de plus près, n'est pas du même avis que ses devanciers. « Tous les murs de Tirynthe, dit-il, ont été liés avec un mortier d'argile. Dans les joints où ce mortier n'existe plus aujourd'hui, c'est qu'il a été enlevé par les pluies ou de toute autre manière; les lézards et les souris qui, depuis des siècles, nichent par milliers dans ces murs, ont agi dans le même sens. C'est seulement dans certaines fondations que les pierres semblent être assemblées sans mortier [5]. »

Il y a aussi quelque inexactitude dans l'idée que l'on se fait de cet appareil d'après les termes de *polygonal* et de *cyclopéen* que l'on emploie communément pour en indiquer le caractère; ils éveillent l'image d'un

[1] *Tirynthe*, p. 317-318. — [2] *Ibid.*, p. VII. — [3] *Ibid.*, p. 17. — [4] *Ibid.*, p. 166. — [5] *Ibid.*, p. 298 et 318.

lacis capricieux de joints, où il est impossible de retrouver quoi que ce soit qui ressemble à une stratification régulière. C'est bien là l'aspect que présente une partie du mur de Mycènes [1]. Mais ici, malgré l'inégale grosseur et l'imperfection de la taille des blocs, il y a presque partout des lits d'assises; la tendance à l'horizontalité, très marquée dans certaines parties de l'enceinte, se laisse encore deviner là même où le travail paraît le plus grossier [2].

Une dernière observation générale, c'est que le mur de Tirynthe n'offre nulle part cette inclinaison que j'ai signalée, comme une particularité rare, dans l'enceinte de la cité des Ptéréens, en Cappadoce [3], et que M. Schliemann a aussi rencontrée à Hissarlik [4]. Ici, point de talus; la face externe du rempart est partout verticale. C'est autour de la citadelle basse que ce rempart a gardé la plus grande hauteur; là, par endroits, il atteint jusqu'à 7 m. 50 d'élévation et il est épais de 7 à 8 mètres; on ne voit d'ailleurs pas à quoi ont pu servir les niches qui sont ménagées dans la face interne de cette muraille. Des dispositions bien plus variées et plus intéressantes distinguent la portion de l'enceinte qui enveloppe le plateau supérieur, celui qui portait les principaux édifices. Là, sur certains points, le mur a une épaisseur prodigieuse, jusqu'à 17 m. 50; mais ce n'est pas seulement par l'énormité de sa masse qu'il étonne et qu'il pique la curiosité. Les angles saillants sont nombreux; ils jouent le rôle de tours et permettent de battre en tous sens les abords de la place; des passages intérieurs et des réduits, pratiqués dans les flancs du rempart, facilitaient les mouvements de la garnison et la protégeaient contre les projectiles; rien n'a été négligé de ce qui pouvait ajouter aux ressources de la défense et en prolonger la durée.

Nulle part l'architecte n'a fait un plus grand effort que pour la construction du mur méridional. Au sud-ouest, dans une sorte de bastion qui se dresse sur une saillie du roc, on remarque d'abord deux pièces rectangulaires qui n'ont pas d'entrée; c'étaient des silos ou peut-être plutôt encore des citernes [5]. La partie supérieure en était bâtie en briques crues; c'est ce qu'on a conclu de la grande quantité d'éclats de briques qui remplissaient ces cavités. En arrière du massif qui renferme ces réservoirs, la face sud se développe sur une longueur de

[1] Schliemann, *Mycènes*, fig. 17.

[2] *Tirynthe*, p. 318-320, fig. 135 et 163.

[3] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, tome IV, p. 619, figures 301 et 302.

[4] Schliemann, *Troie*, p. 334 et figure 163.

[5] *Tirynthe*, fig. 125, AA.

20 mètres. Avant que cette portion de l'enceinte eût été complètement dégagée, voici l'idée que l'on s'en était faite. Le mur aurait été à deux étages. Il y aurait eu, comme une espèce de socle, un mur inférieur, épais de 11 mètres, au-dessus duquel aurait régné un chemin de ronde large de 6 m. 50. L'étage supérieur, d'une épaisseur de 4 m. 50, aurait renfermé la galerie dont le dessin a été tant de fois reproduit; les cinq portes qui s'ouvrent sur celle-ci auraient donné accès au promenoir extérieur; groupés dans le couloir, les défenseurs du château se seraient servis de ces baies pour se répandre, en cas d'assaut, sur la terrasse découverte, puis pour revenir se mettre à l'abri, aussitôt l'attaque repoussée. Le déblayement de 1885 a conduit à des résultats tout nouveaux. Il n'y a jamais eu de chemin de ronde; là où on le plaçait par hypothèse, on a reconnu les restes de cinq chambres sur lesquelles donnaient les cinq portes en question. Le vide de ces chambres s'amortissait en ogive par le dépassement graduel des assises qui en formaient les parties latérales. Au-dessus de ces pièces, le mur devait atteindre la hauteur qu'il possède encore dans le plan du corridor. Il était ainsi tout d'une venue; mais, autour du creux de ces casemates, il s'est produit des tassements qui ont eu pour effet d'ébranler les pierres et d'en amener quelques-unes à se détacher. La crête de la face externe du rempart s'est écroulée; c'est ce qui a donné lieu à l'erreur d'appréciation que M. Dœrpfeld a signalée et réfutée [1].

Si l'on étudie l'ensemble des dispositions de cette partie des bâtiments à la lumière des découvertes récentes, voici le résultat auquel on arrive. Devant le palais s'étend une grande cour; sur son flanc méridional, il semble y avoir quelques traces d'un portique; en tout cas, c'est de ce côté que se trouvait le départ d'un escalier qui, partagé en deux volées se coupant à angle droit, conduisait à un couloir ménagé dans l'épaisseur de la muraille. Ce corridor, que sépare de la cour un massif plein, épais de 7 m. 50, a une largeur moyenne de 1 m. 55 sur une longueur de 11 mètres et une hauteur de près de 5 mètres. A quatre mètres au-dessus du sol, les pierres des deux parois commencent à se rapprocher et leur encorbellement dessine un arc aigu. A son extrémité occidentale, ce passage est fermé; à l'est, il est éclairé par une fenêtre dont l'ébrasement a la dimension même de la galerie, mais qui va ensuite se rétrécissant à la façon d'une meurtrière. Les blocs qui formaient parement ont disparu; mais, d'après la pente des deux côtés du tableau, il est probable qu'il n'y avait guère plus de 10 centimètres

[1] *Tirynthe*, p. 296-307.

d'ouverture sur la face du rempart. Grâce à l'évasement de cette sorte d'archère, il n'en fallait pas davantage pour éclairer suffisamment tout le corridor.

Elles aussi, les chambres prenaient-elles jour sur le dehors, par d'étroites baies ménagées dans le mur de fond? Nous inclinons à le penser, car, autrement, c'eût été dans ces pièces la nuit noire; mais il ne reste plus rien du parement où devaient être pratiqués ces percements. On en est donc, sur ce point, réduit à la conjecture. Il est vrai que les chambres accolées à la galerie semblable qui règne dans le mur oriental n'ont pas de fenêtres; mais, là, le corridor semble avoir été plus clair.

Comme le fait remarquer M. Dœrpfeld, la disposition que nous venons de décrire est, à peu de chose près, celle même de ces murs de Carthage dont Appien a laissé une description à laquelle correspondent certaines parties encore subsistantes de l'enceinte[1]. Il y a bien certaines différences qui méritent d'être relevées. Ainsi, à Carthage, les chambres, par rapport à la ville, sont en dedans et non, comme à Tirynthe, en dehors du couloir; de plus, elles se terminent en abside, par un demi-cercle. L'analogie des deux plans n'en reste pas moins curieuse. Nous hésitons pourtant beaucoup à tirer de cette ressemblance les conclusions devant lesquelles MM. Schliemann et Dœrpfeld ne reculent point, à en inférer avec eux que les remparts de Tirynthe aient été bâtis par les Phéniciens[2]. Une construction du genre de cette étonnante place d'armes suppose un effort considérable et prolongé, comme celui qu'a pu faire, en prenant son temps, une dynastie puissante, maîtresse incontestée de toute la plaine d'Argos. Cet effort, les Phéniciens ne l'auraient pas tenté pour protéger un de ces comptoirs qu'ils établissaient sur les rivages qu'ils fréquentaient d'ordinaire, un de ces dépôts qu'ils formaient pour y ravitailler et y approvisionner à nouveau leurs navires. On ne trouve rien de pareil sur les côtes que les Phéniciens ont, à notre connaissance, le plus souvent et le plus longtemps visitées, et la situation de Tirynthe ne répond d'ailleurs pas à ce que nous savons de leurs habitudes. Si jamais la mer a battu le pied de ce roc, c'est bien des siècles avant que fussent construits les édifices dont les ruines le couronnent aujourd'hui. Cette baie ne reçoit pas de fleuve dont les apports travaillent à la combler; le contour de ses plages ne paraît pas avoir changé sensiblement, depuis le début de l'âge historique; c'est ce que prouvent à la fois les indications de distance fournies

[1] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. III, p. 347-352, fig. 47 et 251. — [2] *Tirynthe*, p. 25 et 305.

par les anciens et maints restes de bassins et de môles auxquels nous avons déjà fait allusion. Tirynthe n'a jamais été une cité maritime; or, quelques séductions que leur offrît la plaine même la plus féconde, les Phéniciens tenaient toujours, quand ils débarquaient, à rester au bord même de la mer, la main appuyée sur les bordages de leurs navires; ils ressemblaient à ces amphibies qui ne sortent de l'eau que pour s'y replonger en toute hâte au premier bruit, à la première menace. Ce qu'ils préféraient de beaucoup, c'étaient les îles voisines d'un continent; là, et là seulement, ils se sentaient en pleine sécurité. Dans les parages où ces stations insulaires leur faisaient défaut, s'ils se hasardaient sur la terre ferme, c'était pour occuper l'extrémité de quelque promontoire, relié au continent par un isthme que suffisaient à barrer, en cas de besoin, une palissade et un fossé.

C'est probablement une autre hypothèse que M. Dœrpfeld a eue en vue. Tirynthe n'aurait pas été un comptoir phénicien; mais les princes qui régnaient ici auraient été les amis et les clients des Phéniciens, et, quand ils ont voulu bâtir une forteresse qui commandât la campagne, ils auraient mandé ces fameux maçons giblites qui, à peu près vers le même temps, allaient construire pour Salomon, à Jérusalem, ces substructions puissantes qui portaient le temple avec le palais et sur lesquelles repose peut-être encore aujourd'hui une partie de l'esplanade du *Haram-ech-chérif*. Ce serait ainsi qu'il faudrait entendre la tradition d'après laquelle les puissants ouvriers qui ont dressé de leurs mains les remparts de Tirynthe seraient venus d'outre-mer, de l'Asie Mineure, disait-on, et particulièrement de la Lycie [1]. Cette mention de la Lycie ainsi substituée à la Phénicie serait le résultat d'une confusion. Le souvenir de très anciennes relations entre l'Argolide et la Lycie s'est conservé chez Homère, dans le conte de Prœtos et de Bellérophon, ainsi que dans un récit d'Apollodore [2]; Iobatès, roi de Lycie, avait, racontait-on, fait une expédition en Argolide et pris Tirynthe, pour en rendre le trône à Prœtos, son gendre. De là l'erreur de la légende; elle aurait fini par se tromper sur la vraie patrie de ces constructeurs étrangers, tout en n'oubliant pas qu'ils étaient d'origine orientale.

Sans doute on ne saurait nier, après les fouilles récentes, qu'il y ait eu un commerce assez actif entre les Phéniciens et les habitants de l'Argolide. Les plus anciennes tombes de ce pays ont fourni nombre d'objets qui portent la marque certaine de l'industrie des artisans syriens

[1] Strabon, VIII, VI, 11. — [2] Homère, *Iliade*, VI, 155-194; Apollodore, III, II, 1.

ou de celle des peuples dont les ouvrages passaient par les entrepôts de Chanaan pour être ensuite distribués et répandus sur toutes les plages de la Méditerranée. Chaque année, quand le printemps avait aplani les chemins de la mer, les trafiquants reparaissaient dans le golfe d'Argos et revenaient faire, sur la grève même, un de ces déballages dont Hérodote a conservé le souvenir [1]; ils y tenaient une sorte de foire où l'on accourait de toutes les bourgades d'alentour, et ils ne repartaient que quand ils avaient vidé, puis rempli les flancs creux de leurs navires, quand ils y avaient entassé les matières brutes qu'ils acceptaient en échange des produits de leur industrie. Pour opérer ce troc, il n'y avait même pas besoin que ceux qui le pratiquaient eussent appris la langue les uns des autres; il suffisait du langage des signes et de quelques mots saisis à la volée. Il y a loin de là aux relations qui existaient entre les Phéniciens et les Juifs; dans la Palestine septentrionale, on vivait côte à côte; les territoires étaient limitrophes, le contact était de tous les jours et de tous les instants; on parlait deux dialectes, à peine distincts, d'un même idiome. Quelle différence entre les deux situations! Est-il quelque indice qui nous permette de penser que, malgré la différence des races et des langues, malgré la distance et la difficulté de ces communications qui restaient forcément interrompues pendant de longs mois, les rois achéens de Mycènes et de Tirynthe aient noué avec ceux de Sidon et de Tyr des rapports assez intimes pour faire venir de ces cités lointaines un architecte et des gens de métier, comme David et Salomon empruntèrent à Hiram, leur voisin et leur allié, la meilleure partie du personnel qui fut chargé de l'exécution des grands travaux que les princes entreprirent sur la colline de Sion?

Cette conjecture ne s'accorderait guère avec l'idée que l'on est amené à se faire, d'après les textes et les analogies, des rapports qui existaient, dans ces temps reculés, entre les Grecs et les Phéniciens; chez ceux-ci, le marchand était toujours prêt à tourner au pirate; c'est ce dont nous donnent un sentiment très net le passage d'Hérodote auquel nous venons de faire allusion et surtout le récit d'Eumée, dans le 15e livre de l'Odyssée [2]. D'ailleurs, sans remonter jusqu'à l'antiquité, on trouverait, dans l'histoire du commerce maritime, bien des exemples de ces violences et de ces perfidies que les rancunes populaires imputaient au marchand phénicien, du temps d'Homère et longtemps après. Tant qu'il n'y a pas égalité sensible de culture et de force entre deux peuples qui font des affaires ensemble, le plus avancé, le mieux outillé, le mieux

[1] Hérodote, I, 1. — [2] Homère, *Odyssée*, XV, 415-484.

pourvu d'armes et de moyens rapides de transport résiste mal à la tentation d'abuser de sa supériorité; il ne se croit tenu à aucun ménagement envers ceux qu'il traite de sauvages. Si c'était ainsi que les choses se passaient, entre Sémites et Aryens, avant que la Grèce et l'Italie se fussent donné une civilisation qui leur appartînt en propre, on a peine à comprendre comment une équipe d'ouvriers phéniciens aurait pu venir se fixer en Argolide et y prêter son concours, pendant des années, aux rois du pays.

M. Dœrpfeld indique, sans s'y arrêter, une autre solution du problème. « Peut-être, dit-il, avons-nous là une disposition architecturale qui, après avoir été découverte dans une haute antiquité par un peuple quelconque, est devenue peu à peu typique et a été exécutée de la même manière par divers peuples. » C'est fort bien; mais ce peuple qui aurait été ainsi à la fois le maître de la Phénicie et celui de la Grèce primitive, où le chercherez, où le trouverez-vous? Quelle trace a-t-il laissée dans l'histoire ou sur le sol? A-t-on signalé, en Asie Mineure ou ailleurs, le moindre débris de ces monuments qui auraient servi de modèles à la fois aux remparts de Tirynthe et à ceux de Carthage?

C'est là une hypothèse en l'air, une pure imagination. Pourquoi ne pas admettre qu'il y a là, entre l'architecte grec et l'architecte phénicien, une simple rencontre? L'un et l'autre avaient à satisfaire aux mêmes besoins; ils s'y sont pris à peu près de même manière. Dans l'étroite citadelle achéenne comme dans la grande cité qui régnait sur l'Afrique, il paraissait utile que la garnison du fort possédât des magasins où les armes et surtout les vivres se conservassent à l'abri de la pluie, de la poussière et des variations de la température. On eut l'idée très naturelle d'utiliser à cet effet l'épaisseur de la muraille, épaisseur qui avait elle-même pour raison d'être les nécessités de la défense. Quant à la destination que nous attribuons, avec M. Dœrpfeld, à la galerie et aux chambres où elle donne accès, il ne semble pas qu'il puisse y avoir de doute à ce sujet. Si l'on admet, ce qui est vraisemblable, que le mur de fond était percé, dans toutes les pièces, d'une fente étroite semblable à celle qui éclaire le couloir, chacune de ces meurtrières n'aurait pu donner place qu'à un seul tireur d'arc. Est-ce pour ranger en tout six archers sur cette partie de la courtine que l'on aurait entrepris un pareil travail? Ce travail trouve au contraire son explication dans le désir, éprouvé par le constructeur, d'assurer l'approvisionnement de la forteresse. Les murs étaient trop massifs pour que l'on eût chance de les renverser, trop hauts pour que l'escalade fût facile; il ne fallait pas que la garnison fût exposée à voir sa résistance vaincue par la famine.

Dans la partie méridionale du mur oriental, il y a une autre galerie, sur laquelle ouvrent six chambres. Cette galerie et les casemates qui en dépendent sont connues depuis longtemps; il est donc inutile de les décrire. Toute trace a disparu de l'escalier par lequel on y arrivait; mais ce que les fouilles ont permis de conjecturer, c'est que la suite des degrés devait commencer sous un portique situé à l'est de la grande cour intérieure, sorte de place d'armes d'où les défenseurs de la citadelle pouvaient se porter rapidement sur tous les points où ils avaient leurs réserves et aller se grouper soit sur le sommet du rempart, soit auprès des entrées que menacerait l'ennemi.

Dans la disposition de ces entrées, on trouve partout la marque du même soin que dans la construction des murs et dans l'arrangement des escaliers, des couloirs et de leurs dépendances. La principale voie d'accès, une route de chars, était située à l'est; c'était une rampe dont la pente devait aller prendre naissance assez loin vers le nord; elle aboutissait non loin de l'endroit où un mur intérieur séparait ce que nous avons appelé la citadelle moyenne et la citadelle haute. Cette rampe a 4 m. 70 de large, et une ouverture de la même largeur a été ménagée dans le mur, là où elle y pénètre; on remarque cependant que l'ébrasure de la baie a été réduite à 2 m. 50 par des blocs ajoutés après coup, contre la partie inférieure des parois entre lesquelles on passait. On s'étonne de ne trouver là aucune trace de clôture, ni seuil, ni pieds-droits. On a quelque peine à admettre qu'il n'y ait pas eu là une porte qui pût se fermer. Quoi qu'il en soit, l'arrangement général est déjà celui qui restera usité, plus tard, dans tous les tracés de la fortification grecque. L'assaillant qui gravissait la rampe était forcé de longer le mur oriental sur les deux tiers de son développement; pendant toute la durée de cette ascension, il présentait aux défenseurs de la place le côté droit, celui qui n'était pas couvert par le bouclier.

Pour ce qui est de cette portion de l'enceinte, le déblayement exécuté en 1884 et 1885 n'a pas beaucoup ajouté à ce que l'on savait; c'est au contraire ce déblayement qui a révélé une entrée secondaire dont l'existence n'avait même pas été soupçonnée, entrée qui se trouve sur la face occidentale de l'enceinte[1]. Là, en avant du mur rectangulaire qui suit le contour de l'esplanade où se dressaient les bâtiments d'habitation, il y a comme une sorte de demi-lune, vers le pied de la colline. A travers le mur, épais de 7 m. 50, s'ouvre un passage, large d'environ 3 mètres, qui s'amortit en triangle à son sommet, comme le font le corridor et les

[1] *Tirynthe*, p. 308-313, fig. 130 et 131.

chambres du sud et de l'est. Cette poterne conduit à un escalier dont les premières marches sont taillées dans la roche vive et les suivantes, jusqu'à la vingtième, posées dans une brèche que l'outil a creusée à même la falaise calcaire; à partir de ce point, les degrés étaient appliqués contre la face interne du mur. On les compte jusqu'au soixante-cinquième; puis il n'y a plus de visible que les substructions qui les portaient, et encore celles-ci mêmes finissent-elles par manquer; mais il reste assez de parties de cet ensemble pour que l'on reconnaisse où aboutissait la montée. L'escalier débouchait dans une cour située derrière le palais; quelques marches, qui sont encore en place, faisaient communiquer cette cour avec les pièces principales de l'édifice. C'était par ce chemin que les habitants de la citadelle haute pouvaient gagner le plus directement et le plus vite la bourgade dont les maisons étaient répandues dans la plaine, et, en cas de siège, tomber sur l'ennemi au moment où il s'y attendait le moins. En même temps, celui-ci n'avait guère chance de pénétrer dans la forteresse par cette voie; engagé dans cet étroit passage, il aurait été criblé de traits par la garnison groupée sur le rempart et culbuté par les soldats postés sur les degrés supérieurs.

Par cette description, qu'il faudrait pouvoir suivre sur le plan donné par M. Dœrpfeld, on se sera fait quelque idée de la force des défenses qu'avaient accumulées, sur les flancs de cette colline, les chefs militaires qui y avaient établi leur résidence. Dans une prochaine étude, nous montrerons comment ils avaient mis à profit la sécurité ainsi garantie pour se bâtir, à l'abri de ce puissant rempart, une demeure où ils avaient déployé tout le luxe que comportait alors l'état de la civilisation. En dégageant les murs de la forteresse, on a, nous l'avons vu, fait des observations intéressantes; mais la vraie surprise que nous devons à M. Schliemann, celle qui n'a pas moins étonné les archéologues que l'exhumation des tombes fameuses de l'acropole mycénienne, ç'a été la découverte du palais, de ses curieuses dispositions et de sa décoration d'une haute originalité.

Georges PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

CHARTULARIUM UNIVERSITATIS PARISIENSIS, sub auspiciis consilii generalis facultatum Parisiensium, ex diversis bibliothecis..... collegit Henricus Denifle, O. P., auxiliante Æmilio Chatelain; t. I; 1889, in-4°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Aux pages 196 et 198, dans la même pièce, sont nommés deux lettrés qui nous ont laissé quelques œuvres et qui pourtant n'ont obtenu, ni l'un ni l'autre, aucune mention dans l'*Histoire littéraire* du XIIIe siècle : Ascelin, abbé de Saint-Victor, et maître Pierre de Lamballe.

Dans cette pièce, pour la première fois publiée, nous voyons Ascelin traitant, au mois de novembre 1246, avec Étienne, abbé de Saint-Bernard. L'affaire n'est pas grave : il s'agit de quelques pièces de terre situées au lieu dit le Chardonnet. Ascelin était alors nouvellement abbé. Nous le voyons plus tard, le 16 mai 1248, souscrire à la condamnation du Talmud (p. 210); puis, en 1254, abdiquer sa charge, pour mourir simple chanoine. Il vivait encore en 1276. Le numéro 1072 de la Mazarine conserve un petit poème de sa façon, sur l'utilité des chasse-mouches [2], poème composé de soixante-quatre vers élégiaques, tous léonins. Il avait fait ces vers étant abbé : *quos fecit*, dit le titre de la pièce, *abbas Ascelinus*. Qu'on ne s'en étonne pas trop. Hugues, Achard, Richard, Absalon, tous ces graves docteurs, justement renommés, appartiennent au XIIe siècle, et l'école qu'ils ont tant illustrée est maintenant tellement déchue qu'il n'y a plus même, le fait est notable, un maître de théologie. C'est là ce que nous apprend une bulle de Grégoire IX, du 26 janvier 1237 (p. 159). Depuis quelque temps, *aliquandiu*, depuis longtemps peut-être, on n'enseignait plus la théologie à Saint-Victor, et le pape autorise les chanoines à relever la chaire qu'ils ont laissée tomber. S'ils l'ont, en effet, relevée, personne ne s'y est plus fait remarquer. Dès que la jeunesse eut cessé de prêter l'oreille aux brillants professeurs de mysticisme, l'école de Saint-Victor ns fut que l'ombre d'un vain nom.

Maître Pierre de Lamballe est cité, dans l'accord entre les deux abbés,

[1] Pour le premier article, voir le cahier de mars 1890. — [2] *Journal des Savants*, 1887, p. 178.

comme propriétaire de terrains voisins de la Seine, au Chardonnet. Nous le connaissons à d'autres titres. Trois questions de droit canonique sont traitées sous son nom, aux folios 107-109 du numéro 15652 de la Bibliothèque nationale : *De voto; de purgatione; de fornicatione.* Il était, au mois de janvier 1249, chanoine de Paris et demeurait au Cloître[1]. C'est de là que les chanoines de Tours l'appelèrent en 1252, l'ayant élu leur archevêque. Qui le leur avait recommandé? C'est ce qu'on ne dit pas. La recommandation fut sans doute puissante, car les Tourangeaux n'aimaient pas les Bretons. Avait-il eu, quand il professait à Paris, quelque débat avec ses collègues? On le suppose, quand on le voit, après son élection, s'engager avec ardeur dans la lutte entre les séculiers et les réguliers et se montrer un des plus véhéments adversaires de Guillaume de Saint-Amour. Il parla, dit-on, très vivement contre lui dans le conseil du roi, en l'année 1255. Aussi la confiance d'Alexandre IV lui fut-elle acquise, et fut-il un des deux prélats que ce pape chargea, le 19 octobre 1256, de faire exécuter l'arrêt par lui rendu contre les chefs des rebelles (p. 335). Mais c'est une mission qu'il ne put remplir, car il mourut le 24 du même mois.

Voici, p. 206, une pièce que d'Argentré nous avait déjà fait connaître, mais que nous ne pouvons, la rencontrant de nouveau, ne pas signaler. C'est le mandement du cardinal légat Eudes de Châteauroux notifiant la sentence rendue par l'évêque, le chancelier et les maîtres en théologie contre deux autres maîtres, Jean de Brescain et Raimond. Jean de Brescain est chassé du diocèse de Paris à perpétuité; Raimond, qu'on avait emprisonné, puis relâché, sera de nouveau mis en prison pour avoir, assure-t-on, répété les propos hérétiques qui l'avaient fait condamner. Le cardinal légat aurait bien dû nous apprendre quels étaient ces propos. Il nous dit au moins quel avait été le crime commis par Jean de Brescain. Ce téméraire avait osé dire que la lumière appartient à la catégorie, non de la qualité, mais de la substance, et qu'elle a pour propriétés l'infinité et l'immensité. Et c'est pour cela qu'on l'exilait. Nous nous demandons ce qu'entendent par la liberté ceux qui s'obstinent à soutenir que le moyen âge a seul joui de l'enseignement libre. Raimond, Jean de Brescain, intéressantes victimes, vos noms sont inscrits dans notre martyrologe, et chaque fois qu'on nous offrira l'occasion de vous témoigner notre pitié, nous nous empresserons de la saisir.

Au nombre des régents de théologie, qui participèrent, le 15 mai 1248, à la condamnation du Talmud, nous trouvons (p. 210) un certain Pierre,

[1] Guérard, *Cartul. de N.-D.*, t. II, p. 414.

dictus Archiepiscopus, que les auteurs de l'*Histoire littéraire* n'ont pas omis, mais dont ils ont prolongé la vie, par simple conjecture, jusque dans les dernières années du XIIIe siècle[1]. Son vrai nom était donc Pierre, et il professait en 1248. Voilà des renseignements certains. On a de lui, dans le n° 15652 de la Bibliothèque nationale, quelques fragments d'un commentaire sur les *Sentences*. Ils ont peu d'intérêt. Parmi les juges du Talmud figure encore un Guillaume de Cramant, ailleurs de Gramayt[2], au nom duquel les éditeurs du *Cartulaire* ne joignent aucune annotation. Ils auraient pu dire qu'il a laissé un ou plusieurs sermons conservés dans le n° 691 du catalogue d'Arras. Il en est de même du frère Prêcheur Jean Pointlasne, qui siégeait près de Guillaume dans cette célèbre assemblée du mois de mai 1248; le manuscrit d'Arras, que nous venons de citer, nous offre aussi plusieurs de ses sermons. Les éditeurs ayant pris le soin de rechercher, jusque dans les bibliothèques les plus lointaines et les moins explorées, tout ce qui se rapporte aux personnes dont les noms se rencontrent dans les documents par eux publiés, il nous semble utile de leur communiquer les moindres renseignements sur telles ou telles de ces personnes, particulièrement sur les plus obscures: peut-être, pensons-nous, en tireront-ils quelque profit. Eux ou d'autres.

Il nous faut parler un peu plus longuement du chancelier Aimes ou Aimery, de Vary, de Vares ou de Vaires, auquel les éditeurs, non pas, il est vrai, de leur chef, rapportent des sermons qui, selon nous, ne sont pas de lui. Le n° 2516 A de la Bibliothèque nationale est un recueil de sermons composé de deux parties de tout temps unies. La première, du feuillet 1 au feuillet 191, contient ce qu'on appelle communément la *Somme* de Jean Halgrin d'Abbeville; la seconde, du feuillet 42 au feuillet 191, est une forte liasse de sermons anonymes pour les dimanches et les fêtes. La première n'étant pas, dans le catalogue imprimé, distinguée de la seconde, M. Petit-Radet a tiré de celle-ci plusieurs notes biographiques qu'il a toutes rapportées à Jean Halgrin[3]. Mais il s'est ici gravement trompé. Aucune de ces notes ne peut concerner Jean Halgrin, doyen d'Amiens, archevêque de Besançon, enfin cardinal-évêque de Sainte-Sabine. On avait depuis justement supposé que ces sermons, prononcés à Paris, devaient appartenir à quelque dignitaire de cette église, quand, au verso du feuillet 168, on a vu ce dignitaire désigné par la lettre *h.*, avec le titre de chancelier; et l'on s'est dit que cette lettre *h.* ne pouvait signifier

[1] *Hist. litt. de la Fr.*, t. XXIX, p. 563. — [2] *Ibid.*, t. XXVI, p. 396. — [3] *Ibid.*, t. XVIII, p. 165 et 166.

IMPRIMERIE NATIONALE.

que le chancelier *Haimericus*. Mais c'était une moins heureuse conjecture, car elle était fondée sur l'étourderie d'un copiste qui devait écrire, non pas *h.*, mais *Ph.* La seconde partie des sermons contenus dans le n° 2516 A de la Bibliothèque nationale est, en effet, du célèbre chancelier Philippe de Grève. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer cet exemplaire anonyme aux nombreux manuscrits des mêmes sermons qui portent le nom de l'auteur. Un des plus anciens et des plus beaux, le n° 354 de la Mazarine, serait absolument conforme au n° 2516 A de la Bibliothèque nationale, s'il ne contenait quatre sermons de plus et quatre de moins. Or faut-il compter, parmi ces quatre sermons de moins, celui que la lettre *h.* précède dans le n° 2516 A? Non; il se trouve au feuillet 101 du volume. De même, dans le n° 3280 de la Bibliothèque nationale, autre recueil des sermons de Philippe, il est au feuillet 139. La faute du copiste est donc évidente, et si nous avons conservé quelques sermons du chancelier Aimeri, on ne les a pas encore trouvés. Il n'en est pas moins un personnage auquel est due l'attention des historiens, et la notice qui le concerne dans le livre de Claude Héméré n'est pas suffisante. Il est assez souvent nommé dans le *Cartulaire.* En 1248, étant encore simple chanoine de Paris, il siégeait, comme docteur en théologie, dans l'assemblée qui condamnait le Talmud (p. 210). Il habitait alors, dans le Cloître, une maison modeste, dont le loyer était de sept livres [1]. L'année suivante, il était nommé chancelier, Gautier de Château-Thierry venant d'être appelé sur le siège épiscopal. Le *Cartulaire* nous le montre recevant du pape divers mandats, qu'il avait peut-être sollicités, pour entreprendre avec plus d'autorité la réforme de certains abus. Mais son acte le plus important est d'avoir conféré la licence à frère Thomas d'Aquin. Alexandre IV l'en a félicité, le 3 mars 1256 (p. 307), cela n'ayant pu se faire sans causer beaucoup de déplaisir aux universitaires, que ce pape détestait. Et nous aussi nous l'en félicitons, mais, on le comprend bien, sans aucun sentiment de malveillance envers les conservateurs obstinés du vieil état de choses. Nous l'en félicitons parce que c'est un grand honneur d'avoir admis à la licence un futur docteur tel que Thomas d'Aquin. Aimeri de Vary mourut, croit-on, dans les derniers mois de l'année 1262, ou les premiers de l'année 1263, et fut enseveli sous le petit péristyle de Saint-Martin-des-Champs [2].

Nous lisons, à la page 267, le nom de certain maître Nicolas de Paris,

[1] Guérard, *Cartul. de N.-D.*, t. II, p. 414. — [2] Marrier, *Hist. S. Mart. de Camp.*, p. 571.

qui tenait école, en 1254, au Clos-Bruneau. Ayant autrefois rencontré son épitaphe, par lui-même composée, nous l'avons publiée [1], mais sans commentaire, ne sachant rien sur lui, si ce n'est ce qu'il avait bien voulu nous apprendre. Et c'était peu de chose. Il est deux fois cité dans le *Cartulaire*, en 1254 et en 1263 (p. 429), toujours enseignant dans le même lieu. Nous ne négligeons pas de recueillir cette information, à laquelle nous pourrons peut-être un jour, le hasard nous servant, en joindre d'autres. Jacques de Vitry, dans son *Histoire occidentale* [2], et un poète du même temps nous parlent de professeurs peu goûtés, qui, pour avoir des élèves, les payaient. Nicolas n'aurait pas enseigné durant tant d'années, si son école n'avait été fréquentée que par des auditeurs soudoyés. C'était donc probablement un maître renommé. Il avait été, pourtant, oublié.

Nous avons ensuite plusieurs lettres, jusqu'à ce jour inédites, de l'un des plus signalés parmi les généraux des frères Prêcheurs, Humbert de Romans. La première, du commencement d'avril 1256, est une longue et véhémente encyclique, dont l'objet est de solliciter des prières en faveur de l'ordre, odieusement diffamé. En vain, dit Humbert, le pape a pris notre défense, en vain il a condamné, flétri, mis au ban de l'Église nos criminels persécuteurs; cela n'a fait que les pousser à commettre des attentats nouveaux. Les maîtres de l'université, qui se prétend et veut demeurer séculière, ont soulevé contre nous toute la jeunesse de Paris. Si quelques-uns de nos frères sont aperçus dans les rues de la ville, aussitôt on les insulte, on les couvre d'ordures, on les bat. Le roi, sachant que nos vies sont en péril, fait garder, durant la nuit, notre maison (p. 309). Cette lettre a sans doute le ton déclamatoire. Mais retranchez-en tout ce qui sent le rhéteur pour n'en conserver que l'énumération des griefs; il vous reste une page d'histoire de grand intérêt. Les écoliers de Paris, qui sont des clercs, mais des clercs mutins, ont pris parti pour leurs maîtres et pourchassent tout religieux dont ils font la rencontre. S'il ne leur était pas défendu de porter des armes (p. 238), il y aurait, sans doute, des meurtres à dénoncer. L'heure de l'Antéchrist, dit Humbert, n'est-elle pas venue? On peut, en effet, se le demander, tant l'un des deux partis, acharné contre l'autre, suscite de troubles et commet d'excès. La seconde lettre, du mois de juin de la même année est, au contraire, d'un homme présentement satisfait de l'état des choses. Les maîtres séculiers sont toujours, à la vérité, hostiles aux religieux

[1] *Not. et extr. des man.*, t. XXX, 1re partie, p. 105.

[2] « Tot magistri fieri festinabant quod plerique eorum non nisi prece vel pretio scolares habere valerent. » *Hist. occid.*, p. 280 de l'édit. de 1597.

mais leur fureur est tombée et leurs violences ont cessé. Les frères de Paris ont maintenant le ferme espoir que, pour eux du moins, le temps des grandes tribulations est passé. Le succès de leurs prédicateurs, de leurs maîtres, ne peut ne pas exciter l'envie; mais, d'autre part, combien leur adviennent de bons témoignages, combien d'hommages consolateurs! Le roi lui-même leur rendait, il y a quelques jours, visite et se recommandait à leurs prières. Et à la suite du roi, quelle foule de prélats, de princes, de barons! Humbert informe, en outre, ses confrères que leur maison de Paris s'est, durant la persécution, considérablement enrichie, les dons y affluant alors de toutes parts (p. 317). Nous avons une troisième encyclique d'Humbert, datée de l'année 1257. Il est à Florence, venant de présider un chapitre général. Le style de cette lettre est d'une constante noblesse; mais on n'en peut guère rien tirer pour l'histoire (p. 358).

A la page 364 s'offre à nous une pièce curieuse, datée du 12 août 1257. Parmi les complices de Guillaume de Saint-Amour, un des plus animés avait été certain chanoine de Beauvais, nommé Chrétien de Verdun, qui professait, comme théologien, au dire d'Albert le Grand, des opinions assez particulières. Privé de son bénéfice et sachant qu'on va l'exiler, il demande son pardon et, pour l'obtenir, il accepte toutes les humiliations, fait toutes les promesses. Cela n'a rien d'extraordinaire; on a vu bien d'autres transfuges s'incliner aussi bas. Mais il faut entendre celui-ci racontant d'abord toutes les circonstances d'une démarche qu'il a faite préalablement auprès du pape, répétant les questions et les réponses de son interrogatoire, exposant enfin les causes qui l'ont empêché d'exécuter les premiers ordres qu'il a reçus. On l'accuse d'avoir conspiré contre les religieux. Il s'en défend, disant que, loin d'avoir été leur adversaire, il s'est avec eux rendu, quand ils ont été séparés de l'université, dans l'école de Jacques, doyen de Tours, et comme eux a protesté contre cette inique exclusion. On ignorait que Jacques de Guérande, alors doyen de Tours, futur évêque de Nantes, eût été maître à Paris. On le sait maintenant et, le sachant, on comprend ce vers de son épitaphe : *Divinæ legis doctor devotus et ægis*. Continuons. Chrétien s'étant presque justifié, ses juges l'envoient faire à Bologne la déclaration publique de son repentir et de sa soumission. Mais, ayant dit qu'il ne sait pas la langue qu'on parle à Bologne, il obtient l'autorisation de la faire à Paris. Il faut de là conclure, comme le remarquent les éditeurs du *Cartulaire*, que la formule d'obédience devait être prononcée, non seulement dans la langue des clercs, mais encore dans celle des laïques. C'est un fait à constater. Quant au texte latin de cette formule, il est reproduit dans

la pièce du 12 août 1257 tel que l'avaient rédigé, le 23 octobre 1256, les cardinaux chargés par le pape d'entendre et de juger Chrétien (p. 338). N'offre-t-il rien de notable? On va peut-être s'en étonner, il prouve qu'il y a deux dates fausses dans les notices de l'*Histoire littéraire* sur ces deux personnages justement célèbres, dont on doit croire la vie bien connue, Bonaventure et Thomas d'Aquin. Le 23 octobre 1256, Chrétien s'engage à traiter désormais avec les plus grands égards tous les religieux Prêcheurs et Mineurs, et particulièrement Thomas d'Aquin et Bonaventure, qui, reçus docteurs, *doctores theologiæ*, sollicitent encore leur admission dans le corps universitaire. Or l'*Histoire littéraire* suppose que saint Thomas ne fut pas reçu docteur avant l'année 1258, et dit de saint Bonaventure qu'il fut élu général de son ordre en 1256; il fallait dire, suivant le nouveau style, le 2 février 1257. Corrigeons les fautes des autres, et les nôtres, même légères. On sert toujours quelque futur historien quand on redresse une erreur.

Chrétien avait été nominativement condamné par Alexandre IV, comme Guillaume de Saint-Amour, et proscrit comme lui. Mais le pape n'avait pu sévir avec la même rigueur contre tous les maîtres qui s'étaient opposés aux prétentions des religieux. Il en est un, par exemple, fréquemment cité dans les pièces et les notes du *Cartulaire*, Géraud d'Abbeville, qui, malgré ses vives protestations contre les dires intéressés des Prêcheurs et des Mineurs, paraît n'avoir été jamais inquiété, jusqu'à sa mort, dans la possession de ses titres. Maître-régent en théologie (p. 421 et 469), archidiacre de Ponthieu dans l'église d'Amiens (p. 420 et 469), mais dispensé de remplir cette charge, il avait à Paris sa résidence habituelle, sur la montagne Sainte-Geneviève (p. 486). Son crédit l'avait fait nommer par le Saint-Siège conservateur des privilèges de l'université, et, conservant les anciens, il travaillait, dans l'occasion, à s'en faire accorder de nouveaux. Ainsi nous voyons, en 1262, Enguerrand, sieur de Maintenay, affranchissant de tout péage, à sa prière, les étudiants, c'est-à-dire les étudiants anglais, qui traverseraient ses terres, soit allant à Paris, soit retournant dans leur pays (p. 420). C'est au conservateur des privilèges universitaires qu'Urbain IV s'adresse, le 15 mai de la même année, l'invitant à contraindre les maîtres de toutes les facultés à payer une grosse dette en leur nom contractée (p. 422). Ces maîtres ont, d'autre part, réclamé l'appui du pape contre certains coupables de divers attentats sur leurs domaines. Le 3 juin, le pape mande à Géraud d'employer la censure ecclésiastique pour obliger ces usurpateurs à respecter le droit d'autrui (p. 423). Il l'employa sans doute, mais peut-être sans résultat. Il était grand temps que la justice

civile intervînt pour protéger les gens d'Église; le glaive spirituel n'effrayait plus. Rien de tout cela n'est raconté dans l'*Histoire littéraire*. On y fait même cet aveu, qu'on n'a rien appris touchant la vie de Géraud [1]. Et l'on n'a pas mieux connu les circonstances de sa mort, que l'on date par conjecture. Il mourut, en effet, comme on l'a supposé, vers la fin de l'année 1271 ou de l'année 1272, mais après avoir fait, le 19 octobre 1271, un testament, ici publié, dont toutes les dispositions pourraient être la matière d'une étude intéressante. Il a beaucoup de livres, des terres, quelques maisons et, dans sa chapelle, de riches ustensiles. Il lègue à la maison de Sorbonne les ustensiles de sa chapelle; à cette maison et à d'autres, qu'il désigne vaguement, mais à la condition, dit-il expressément, qu'elles seront séculières (*quia religiosi satis habent*), il lègue ses livres de théologie, de droit canonique et de philosophie. Ses livres de médecine, ses terres, ses maisons seront vendus, et l'on en partagera le prix entre ses pauvres parents d'Abbeville et les pauvres écoliers de Paris. Pour ne parler que de ses livres, il ne possédait pas moins de trois cents volumes, dont cent dix-huit, comme nous l'apprend M. Delisle [2], figurent aujourd'hui sur les rayons de notre Bibliothèque nationale, d'autres étant ailleurs conservés. C'était là, pour le temps, un très riche trésor.

Il y a, dans l'*Histoire littéraire*, deux notices sur Géraud d'Abbeville. La première, que nous venons de citer, est, sous tous les rapports, incomplète; la seconde au tome XXI, est une scrupuleuse, quoique partiale, analyse des écrits qu'il a composés pour la défense de l'université séculière, quand la formidable invasion des réguliers n'était pas encore un fait accompli. Les éditeurs du *Cartulaire* signalent une erreur dans cette seconde notice. Un des libelles qu'elle donne à Géraud serait, disent-ils, d'un trésorier de Lisieux nommé Nicolas. Il paraît bien, en effet, qu'elle appartient à ce Nicolas. Mais, quand même cela ne serait pas définitivement admis, il resterait une lacune à combler dans l'*Histoire littéraire*, où ce Nicolas n'a pas obtenu la notice qu'on lui devait. Il y avait certainement droit, comme auteur d'un ou de plusieurs autres libelles conservés, sous son nom, dans le n° 15986 de la Bibliothèque nationale. Des libelles universitaires, c'est bien entendu. A ces œuvres diverses les éditeurs du *Cartulaire* ajoutent une lettre écrite, vers l'année 1270, à Guillaume de Saint-Amour (p. 495). On y voit quelle vénération il avait pour Guillaume exilé. Il parle, d'ailleurs, avec quelque respect de frère Thomas, Thomas d'Aquin, dont il combat une propo-

[1] *Hist. litt. de la Fr.*, t. XIX, p. 216. — [2] *Cab. des man.*, t. II, p. 148.

sition, sans doute mal entendue. Mais Guillaume, en lui répondant, ne ménage aucun de ses adversaires, qu'il appelle tous de détestables hypocrites. Le mot n'est pas juste. Il aurait pu les taxer d'ambition et même d'arrogance. Contre le collège des maîtres séculiers et, dans le même temps, contre les évêques dont ils contestent l'autorité, leur langage est violent et hautain; jamais ils n'ont recours aux artifices de l'hypocrisie. Mais Guillaume, par eux si maltraité, n'était certes pas bien coupable, quand il leur imputait un vice dont il ne pouvait faire preuve.

Est-on curieux de savoir où demeurait, au mois de décembre 1263, l'historien estimé Guillaume de Chartres? Il habitait, près du palais des Thermes, une maison à laquelle attenait un verger. Cependant il n'avait que la jouissance gratuite de cette maison, car elle appartenait au roi (p. 434). On peut supposer, en lisant l'*Histoire littéraire* [1], que Guillaume de Chartres avait revêtu, longtemps avant l'année 1263, l'habit des frères Prêcheurs. Il est ici prouvé que cette supposition serait fausse.

Aussitôt après Guillaume de Chartres, nous voyons paraître en scène un docteur moins lettré peut-être, néanmoins plus connu parce qu'il fut plus remuant. Il s'agit du chancelier Étienne Tempier, futur évêque de Paris. Les éditeurs du *Cartulaire*, habituellement très réservés sur le compte des personnes, ne se défendent pas de reprocher au chancelier, surtout à l'évêque, d'assez graves défauts de caractère. M. Daunou ne l'avait pas non plus, dans l'*Histoire littéraire*, très favorablement jugé. Cependant M. Daunou ne savait pas tout ce que le *Cartulaire* vient de nous apprendre sur lui. Nommé chancelier quand il n'était pas encore maître en théologie, Étienne, reçu maître, refuse de souscrire à l'un des articles du serment professionnel; en conséquence, il est dit qu'on ne lui permettra pas d'enseigner. L'affaire portée devant le pape Urbain, celui-ci le condamne (p. 438). Cette sentence est du 26 mai 1264. Une autre lettre du même pape, du 28 juin suivant, presse l'exécution de cette sentence et nous fait, en outre, connaître que l'arrogant despote, quoique le plus nouveau des maîtres en théologie, s'est attribué le titre de doyen et les prérogatives afférentes à ce titre jusqu'alors honoré (p. 440). Le même jour, le même pape ordonne qu'une peine quelconque soit infligée à ce chancelier, qui, dit-on, se permet, contre l'usage, contre la loi, de conférer la licence à des jeunes gens que leurs maîtres n'ont pas autorisés à la demander (p. 441). Urbain a-t-il regretté d'avoir fait choix d'un tel représentant? Cela ne paraît pas. Dans ce temps troublé, plus ou moins de censures ne perdaient pas un homme.

[1] Tome XIX, p. 359.

L'exemple d'Étienne le prouve clairement. Il est en guerre ouverte avec les maîtres, et, même en cour de Rome, ceux-ci gagnent aisément tous les procès qu'ils sont contraints de lui faire; eh bien, cette violence qui ne tient compte d'aucune loi, cette vigueur qui méprise tout obstacle rencontrent de nombreux et considérables approbateurs, et, l'évêque Regnaud de Corbeil étant mort le 6 juin 1268, les chanoines de cette église lui donnent Étienne pour successeur. L'acte le plus important de son épiscopat est cette fameuse sentence du 7 mars 1277 où sont reproduites deux cent dix-neuf propositions jugées hérétiques. C'est un gros chiffre. Quoi! tant d'erreurs à la fois professées par les plus doctes des maîtres, les maîtres de Paris! Mais, comme on l'a déjà remarqué, plus d'une proposition condamnée en contredit une autre qui l'est pareillement. Où donc est l'erreur? Voilà bien l'outrecuidante question d'un logicien! Mais les logiciens n'ont point affaire ici. Il n'y a que des théologiens parmi les juges. Or il est incontestable que des propositions les plus contraires on peut déduire des conséquences qui ne concordent pas avec les dogmes de la foi. Cela reconnu, qu'elles soient les unes et les autres, disent les théologiens, pareillement condamnées. Cette mise à l'index d'un si grand nombre de thèses suspectes avait été réclamée par un ancien professeur de logique, le pape Jean XXI. Il est donc probable que, parmi les deux cent dix-neuf propositions réprouvées, plus d'une aurait été, sans trop de peine, trouvée dans les écrits philosophiques de Pierre d'Espagne. Mais personne n'aurait, sans doute, osé les y chercher.

B. HAURÉAU.

(La suite à un prochain cahier.)

Sur les Registres inédits du laboratoire de Lavoisier.

Deuxième article[1].

Le second tome ou Registre est cité dans le troisième, qui en réfère à la page 116 du tome II de 1773. Ce Registre est perdu; mais nous pouvons rechercher quel en était le contenu.

A première vue, il semble qu'il aurait dû renfermer les expériences exécutées entre le 28 août 1773 et le 23 mars 1774, dates indiquées à la fin du premier Registre et au début du troisième. Mais Lavoisier

[1] Pour le premier article, voir le cahier de février 1890.

ne paraît pas avoir travaillé d'une manière suivie dans son laboratoire pendant cette période. C'est en effet l'époque où il a rédigé le volume imprimé des *Opuscules*, dont le contenu répond précisément au premier Registre. Or ce volume, présenté d'abord à l'Académie des sciences, a été l'objet d'un rapport lu le 7 décembre 1773 par MM. de Trudaine, Macquer, Cadet et Le Roy, rapporteur, rapport destiné à donner à Lavoisier l'approbation de l'Académie pour l'impression. La rédaction de ce volume a dû occuper les mois qui ont précédé, et l'impression du même volume, paru en 1774, a dû également prendre le temps de Lavoisier pendant le commencement de l'année 1774.

Le Registre II a donc dû renfermer la suite des expériences contenues dans les *Opuscules*, suite relatée dans le *Mémoire sur la calcination de l'étain dans des vases fermés*, lu à l'Académie à la rentrée publique de la Saint-Martin 1774 (12 novembre). Ce mémoire est analysé dans l'*Histoire de l'Académie des sciences pour 1774* (*Œuvres de Lavoisier*, t. II, p. 97 et 105); mais il a été remis seulement le 10 mai 1777 à l'impression. Or il n'existe dans les Registres actuels de laboratoire, autres que le tome II, aucune trace de ce groupe d'expériences. Cependant une feuille volante, annexée au Registre IV et qui porte la date du 22 octobre 1773, expose divers résultats relatifs à la calcination du diamant qui ne figurent pas dans le Registre IV. Le Registre qui en renfermait les détails rédigés est donc perdu : ce devait être aussi le numéro II. Son existence réelle est attestée encore par une citation faite au folio 3 du Registre III et au folio 20, citation rapportée à la date du 20 mars 1774. Il n'y a pas lieu de parler davantage du Registre II.

Le Registre troisième va, d'après son en-tête, du 23 mars 1774 au 13 février 1776. Ces dates concordent en effet avec le contenu du Registre. Lavoisier s'y propose surtout de répéter les expériences de Priestley sur les différentes espèces d'airs (c'est-à-dire de gaz) que celui-ci venait de découvrir. Il cherche à en découvrir de nouveaux; il étudie la composition du nitre et de l'acide nitreux (nitrique), ainsi que les propriétés de l'air vital (oxygène). Ces essais, exécutés au début sur l'annonce de ceux publiés par Priestley, ont été suivis ensuite parallèlement à ceux du savant anglais; ce qui fait comprendre l'assertion de Lavoisier réclamant une part dans la découverte de l'oxygène [1]. Il le soupçonnait en effet depuis 1773, d'après la phrase relevée plus haut.

Les premières idées de Lavoisier sur l'analyse végétale et sur la nature

[1] *Traité élémentaire de chimie*, t. I, p. 38, 2e édition, 1793; *Œuvres*, t. I, p. 38.

IMPRIMERIE NATIONALE.

des acides en général sont consignées dans le présent Registre. Il renferme à la fois des expériences faites à Paris, dans le laboratoire de Lavoisier, et des expériences faites à Montigny, dans le laboratoire de M. Trudaine : ce qui montre la manière de travailler de Lavoisier. On voit en outre qu'il n'avait pas à ce moment un Registre de rédaction particulier pour chacune de ces deux localités.

Au début du Registre III, on rencontre les premiers essais de Lavoisier pour déterminer la nature du produit de la combustion de l'hydrogène; produit dont l'identité avec l'eau ne fut constatée que neuf ans plus tard :

« J'étais persuadé que l'inflammation de l'air inflammable n'était autre chose qu'une fixation d'une portion de l'air de l'atmosphère ou une décomposition d'air, et que le dégagement de la matière du feu pouvait bien venir du principe inflammable de l'air, qui se séparait de la partie fixe. Dans ce cas, dans toute inflammation d'air il devait y avoir augmentation de poids. »

On voit qu'à ce moment Lavoisier supposait que le principe de l'inflammabilité résidait dans l'air, et non dans l'hydrogène, et qu'il ne répudiait pas la théorie du phlogistique. Mais il se tenait fermement à son principe directeur, à savoir que dans toute combustion il doit y avoir fixation d'air et augmentation de poids.

Malheureusement une expérience mal conçue lui donna précisément le résultat contraire. En effet il dégagea l'hydrogène au moyen de l'acide sulfurique étendu et du fer contenus dans un matras et il enflamma le gaz à l'orifice du col du matras. Or, quand la dissolution fut achevée, il constata une diminution de poids de 39 grains. C'est que l'eau, produit ignoré de la combustion, s'était dissipée à mesure dans l'air extérieur, sous forme de vapeur. Un peu plus loin (fol. 86, avril 1775), Lavoisier essaye de brûler l'hydrogène dans des vaisseaux fermés. Il ajoute : « Il paraît que l'air inflammable ne brûle qu'en proportion de l'air commun qu'on y introduit, » et il se demande : « S'il brûlait en entier, que resterait-il? »

Mais, comme il opérait sur l'eau, il ne put reconnaître le produit de la combustion, qui est précisément de l'eau. Ce n'est que bien plus tard, lorsque l'on eut réussi à opérer la combustion de l'hydrogène en vase clos, sans le contact de l'eau, et peut-être aussi lorsque le principe, longtemps douteux, de la conservation du poids des matériaux mis en expérience fut généralement adopté par les chimistes, par suite même des découvertes de Lavoisier; c'est alors seulement que le problème de la combustion de l'hydrogène put être définitivement éclairci et la com-

position de l'eau démontrée. Mais il n'en est pas moins intéressant de suivre les tâtonnements qui ont conduit peu à peu à cette grande découverte. Observons encore à cet égard que Lavoisier discute (fol. 87) si l'air inflammable dégagé de l'acide acétique par le fer est le même que celui dégagé de l'acide sulfurique. Ainsi l'on croyait alors que la nature du gaz dégagé par les métaux dépend de celle de l'acide qui le développe; ce qui est vrai d'ailleurs pour l'acide sulfureux, dégagé au moyen de l'acide sulfurique concentré, et pour les oxydes d'azote, dégagés au moyen de l'acide azotique. De là de nouvelles causes de doute et de confusion, qui ont dû être éclaircies une à une.

Le Registre III renferme des expériences sur les gaz dégagés du nitre par sa déflagration avec le charbon : sujet qui n'a cessé d'occuper Lavoisier pendant sa carrière et auquel ses fonctions de régisseur des poudres et salpêtres donnèrent bientôt pour lui un intérêt exceptionnel. La présence de l'azote dans le nitre étant inconnue en 1775, la perte de poids correspondant à son dégagement se trouve attribuée par erreur à l'eau, prétendu élément du nitre.

On trouve encore dans ce Registre des essais nombreux, exécutés tant pour répéter les études de Priestley sur les gaz que ce dernier venait de découvrir, que pour tâcher d'en observer de nouveaux : spécialement dans les circonstances où il se produit des fumées (liqueur de Libavius, liqueur de Boyle, vinaigre radical, acide sulfurique fumant, éther nitreux, etc.). On y rencontre aussi diverses analyses sur l'eau du lac de Gomorrhe (mer Morte ou lac Asphaltite), sur les eaux mères du salpêtre, sur l'acier, sur le platine, etc. Enfin des études sur l'analyse végétale, sur la nature des acides et des différents airs (gaz) et sur l'oxygène sont contenues dans le même Registre.

Ce sont les trois derniers points que je vais examiner. Commençons par les *Réflexions sur l'analyse végétale.* C'est le point de départ des découvertes que Lavoisier fit dix ans après sur la constitution élémentaire des matières organiques. Je donne ici l'article tout entier :

« Nous ignorons :

« 1° Quelle est la qualité de cette immense quantité d'air qui se dégage pendant la distillation; il y a probablement de l'air fixe et de l'air inflammable;

« 2° Ce que c'est que l'huille (*sic*). Il paraît que par la combustion on peut la réduire en air et en eau; mais nous ne savons rien au delà. (Déterminer les proportions des deux en brûlant une lampe en vase clos);

« 3° Ce que c'est que le charbon. Nous savons bien qu'en brûlant il convertit l'air environnant en air fixe; mais nous ne savons pas s'il donne lui-même de l'air fixe, ce qui s'en dégage pendant la combustion et le rapport de ce qui reste avec le poids qu'avait originairement le charbon.

« . . . Il serait en outre intéressant de brûler du charbon dans un vaisseau fermé. Si le charbon est composé d'une quantité sensible de son poids de phlogistique, il doit passer et s'échapper à travers les vaisseaux et il doit y avoir diminution de poids après la combustion. Cette expérience peut se faire dans un matras scellé hermétiquement. »

Viennent ensuite des réflexions (fol. 52) sur les acides et sur les gaz qui les engendrent en s'unissant à l'eau, avec ou sans le concours de l'air. C'est la première ébauche de sa théorie des acides :

De la nature des acides. De la nature des différents airs.

« On a d'abord été frappé de retirer des végétaux une grande quantité d'air [1]. On a trouvé dans cet air l'élasticité, à peu près la pesanteur spécifique de l'air, et on en a conclud (*sic*) que c'était de l'air semblable à celui de l'atmosphère. On n'a pas fait attention que l'état d'élasticité et d'expansibilité n'est pas particulier à l'air : c'est un état commun à tous les corps de la nature; tous, ou plus exactement presque tous, peuvent se présenter à nos yeux dans trois états différents, sous forme solide, sous forme fluide et sous forme expansive.

« Quelques fluides comme l'eau ne peuvent rester longtemps sous la forme expansive; le refroidissement au delà de 80 degrés du thermomètre de Réaumur la réduit à l'état de fluide; mais il est des corps dans lesquels l'état d'expansibilité est durable. Tels sont les acides, du moins la plupart; l'esprit de sel et l'acide nitreux ne se dégagent que dans l'état d'expansibilité [2]. Le froid ne suffit pas pour changer cet état; mais il faut le contact de l'eau. Cette dernière aussitôt s'en imprègne, de sorte qu'au lieu de dire : de l'acide nitreux, de l'acide marin en liqueur, on parlerait aussi exactement, en disant : eau imprégnée d'air nitreux, eau imprégnée d'air marin. De même, au lieu de dire : eau imprégnée d'air fixe, on pourrait dire acide aérien en liqueur. En effet, cet acide ne diffère de tous les autres que parce qu'il se combine en beaucoup moindre quantité avec l'eau.

« On objectera peut-être que l'air nitreux n'est point du tout l'acide

[1] Ceci est un premier essai, dont est sortie la rédaction imprimée du mémoire intitulé : « Considérations générales sur la nature des acides, » présenté à l'Académie en 1777, lu en 1779; imprimé vers 1780. (*Œuvres*, t. II, p. 248).

[2] Cette idée est juste pour l'acide chlorhydrique, mais elle serait fausse pour l'acide nitrique. Voir plus loin.

nitreux en vapeur; que ce dernier est très aisément absorbé par l'eau, tandis que l'air nitreux reste des années sur l'eau sans être absorbé. Je répondrai que l'air nitreux n'est pas effectivement de l'acide nitreux en vapeur; qu'il lui manque pour acquérir cette qualité un quelque chose qui est contenu dans l'air; que ce quelque chose s'y combine, lorsqu'on mêle de l'air nitreux avec l'air ordinaire et qu'aussitôt il devient acide nitreux, se combine avec l'eau et cesse d'être air nitreux, dans un état d'expansion fixe. »

Ce dernier développement montre que Lavoisier avait dès lors observé les faits que nous traduisons aujourd'hui par la formation du bioxyde d'azote et par sa combinaison avec une dose convenable d'oxygène pour former les acides nitreux et nitrique. Il ne tarda pas à éclaircir complètement la question.

J'arrive à la découverte de l'oxygène et aux travaux exécutés sur ce gaz décrits dans le présent Registre; j'extrais purement et simplement les textes qui le concernent, sans prétendre les comparer, comme date ou contenu, avec les travaux des autres chimistes contemporains.

Au folio 62, écrit vers le commencement du mois de mars 1775, on trouve ce qui suit :

« Air du mercure précipité *per se* » (c'est-à-dire gaz dégagé de l'oxyde rouge de mercure).

« On était bien persuadé que cet air ainsi dégagé d'une espèce de chaux métallique était de l'air fixe et on lui a fait subir l'épreuve de l'eau de chaux. Il l'a rendu un peu opale, mais sans en occasionner la précipitation. On a essayé d'y introduire une lumière; mais, loin qu'elle s'y éteignît, sa flamme au contraire fut considérablement augmentée. »

Lavoisier compare ce gaz avec l'air nitreux (notre bioxyde d'azote) qui a eu le contact prolongé d'une grande surface de fer; ce qui l'a changé, nous le savons aujourd'hui, en protoxyde d'azote. La confusion de l'oxygène et du protoxyde d'azote était presque inévitable à ce moment. Lavoisier ajoute :

« Ces différentes expériences ont démontré que l'air qui se dégage du mercure précipité *per se* est dans l'état d'air commun et qu'il tient seulement de la nature de l'air inflammable. »

Ce qui signifiait dans sa pensée qu'il active la combustion, les notions de corps comburant et combustible étant ainsi confondues dans une expression équivoque. Lavoisier poursuit ses expériences, en précisant toujours davantage.

Il distingue d'une façon exacte la substance combinée avec le mercure dans l'oxyde rouge, c'est-à-dire l'oxygène, du gaz dégagé par le

charbon dans les réductions métalliques, qui est l'air fixe ou acide carbonique : c'est la première fois que les deux gaz obtenus par la réduction des chaux métalliques sont clairement discernés comme distincts. Il constate en outre (fol. 80) que l'air fixe ainsi obtenu est en quantité plus grande que l'air obtenu par l'oxyde de mercure seul[1] : « d'où il suivrait que cet air fixe n'est pas de l'air commun diminué par la vapeur du charbon. »

Lavoisier mesure la quantité d'oxygène dégagée par un poids donné d'oxyde de mercure; il constate les effets de ce gaz sur les animaux et sur les corps enflammés (fol. 19) :

« On a répété deux fois et dans de grandes jarres l'expérience de la chandelle; elle est charmante; la flamme est beaucoup plus grande, beaucoup plus claire, beaucoup plus belle que dans l'air commun, mais sans couleur autre que la flamme ordinaire. »

Ces expériences ont été utilisées dans le « Mémoire sur la nature des principes qui se combinent aux métaux pendant leur calcination et qui en augmentent le poids[2] » et dans quelques-unes des publications consécutives de Lavoisier. Le Registre se termine par l'étude méthodique de la dissolution du mercure dans l'acide nitrique (février 1776); étude dont Lavoisier a tiré son « Mémoire sur l'existence de l'air dans l'acide nitreux (nitrique) et sur les moyens de décomposer et de recomposer cet acide[3] ».

Je note en passant le mot *fermenter*, employé (fol. 59) pour désigner l'agitation instantanée qui se produit dans un mélange d'oxygène et de bioxyde d'azote, sens dans lequel le mot était fréquemment employé par les alchimistes; et le mot *minium* (fol. 67) appliqué à l'oxyde de mercure, précisément comme chez les anciens et chez les alchimistes[4].

Le QUATRIÈME REGISTRE porte en tête : « Du 13 février 1776 au 3 mars 1778. Il y a une expérience de 1779. » J'ai trouvé aussi dans ce volume une feuille volante datée de 1773, relative à la combustion du diamant.

Ce Registre est bien moins régulièrement tenu que les précédents :

[1] Ceci n'est pas exact en principe, le volume de l'acide carbonique étant précisément le même que celui de l'oxygène qui concourt à le former en s'unissant au carbone; mais en fait, dans la plupart des réductions métalliques, il se produit de l'oxyde de carbone, dont le volume est au contraire double de celui de l'oxygène qui l'a formé. Le mélange d'oxyde de carbone et d'acide carbonique qui se produit d'ordinaire donne lieu dès lors à un accroissement de volume.

[2] *Œuvres*, t. II, p. 122.

[3] *Œuvres*, t. II, p. 129.

[4] Voir mon *Introduction à la chimie des anciens*, p. 261.

en partie parce que Lavoisier était alors occupé de la rédaction de ses Mémoires; en partie parce que les expériences faites en 1776 et 1777 ont été distribuées entre plusieurs Registres, ainsi qu'on le reconnaît par l'étude des suivants. Il renferme la suite des expériences sur l'oxygène; puis des expériences relatives à la respiration; aux doubles décompositions entre l'eau mère du salpêtre, riche en nitrates de chaux et de magnésie, et divers sulfates; à l'étude des roches salpêtrées, sujet qui intéressait la régie des poudres et salpêtres, dont Lavoisier fut chargé vers cette époque; à l'oxydation du sucre par l'acide nitrique, et à diverses autres questions. Dans ce volume, il n'y a guère de vues nouvelles qui méritent d'être relevées à part.

Le cinquième Registre porte en tête : « Année 1777. Produit du cours de M. Bucquet. »

Ce volume est d'un caractère tout différent des précédents. Il est consacré presque entièrement à décrire les préparations du cours de Bucquet, ami de Lavoisier, préparations désignées sous le nom générique de « produits » ou « procédés ». Une partie est écrite de la main de Bucquet; le reste semble de la main de Lavoisier, comme si toutes ces préparations avaient été exécutées ou répétées dans son laboratoire, en vue de compléter son éducation personnelle. En tout cas, elles donnent une idée de ce qu'était alors un cours de chimie. En dehors de cet ordre d'idées, on y décrit en détail des expériences sur la distillation du sulfate de potasse avec du charbon. Ce cours est suivi d'expériences sur les chaleurs spécifiques, faites en novembre 1777, et qui paraissent être le début des expériences de Lavoisier sur la chaleur.

Registre sixième, depuis août 1778 jusqu'en septembre 1782. Cette indication n'est pas tout à fait exacte. Le Registre débute par des essais sur les terres salpêtrées de diverses régions de la France, entreprises pour la Régie des poudres et auxquelles on peut attribuer la date d'août 1778; il se termine aux derniers folios par des analyses d'eau de Seine, datées du mois de septembre 1778, congénères d'analyses relatées aux feuillets 38 et 54 à 61, faites en octobre et novembre de la même année sur l'eau de Seine et celle des divers puits de Paris.

En 1779, on trouve seulement quelques essais relatifs à l'oxydation du sucre par l'acide nitrique et à l'oxydation du phosphore par le même agent et sur la comparaison des divers combustibles; en 1780 et 1781, des essais divers sur la formation de l'éther par l'acide phosphorique; sur les réactions entre l'acide phosphorique et les métaux; sur la réac-

tion entre l'acide sulfurique et les huiles (prétendue cire artificielle); sur la dilatation du mercure entre 0° et 100° mesurée, d'une part, par la hauteur du baromètre, d'autre part, par la méthode qui a pris plus tard le nom de méthode du thermomètre à poids (les nombres obtenus par Lavoisier sont assez exacts); sur la fermentation du sucre; sur l'acide nitrique[1], etc. J'y note trois essais calorimétriques imparfaits pour mesurer la chaleur de vaporisation de l'éther et les chaleurs de fusion de la cire et du suif.

En 1782, on trouve divers essais sur l'acier, sur le manganèse, sur la matière fécale, quelques tentatives sur l'échauffement du corps au moyen d'un mélange d'oxygène et d'hydrogène (notre chalumeau à gaz tonnant) et surtout une longue suite d'expériences faites sur diverses substances avec la lampe d'émailleur alimentée par l'oxygène : ce qui nous conduit jusqu'en janvier 1783. Plusieurs de ces expériences répondent à des rapports faits à l'Académie par Lavoisier et imprimés dans ses *Œuvres*.

En somme, pendant le cours de l'année 1778 jusqu'au milieu de 1782, on ne trouve ni dans ses cahiers d'expériences ni même dans les *Mémoires de l'Académie* de traces nouvelles et importantes de l'activité scientifique de Lavoisier, je veux dire de ces travaux fondamentaux qui marquent la période qui précède et celle qui suit. Les publications faites dans les *Mémoires de l'Académie* sous la rubrique des années 1780 et 1781 se rapportent en réalité à des travaux rédigés et publiés de 1783 à 1785. Lavoisier, pendant cette période de sa vie, fut-il entièrement absorbé par les occupations administratives de la ferme générale et de la régie des poudres? ou bien est-ce une période de recueillement, pendant laquelle il a rédigé et publié la suite de ses expériences antérieures sur la composition de l'air et sur le rôle de l'oxygène? Ce n'est qu'en 1782 que nous le retrouvons occupé d'expériences capitales sur la chaleur, faites au moyen de son calorimètre à glace et en collaboration avec Laplace.

On doit rapporter à la même époque que le sixième Registre un volume cartonné, qui ne porte aucune indication de nombre; il renferme une suite d'expériences faites de 1775 à 1778 sur la formation du salpêtre.

Le SEPTIÈME REGISTRE a pour titre : « Expériences sur la chaleur et autres, du 16 décembre 1782 au 14 avril 1784; premières expériences sur la décomposition de l'eau. »

[1] Une expérience faite pendant cette période et relative à la détonation du nitre (décembre 1781) est citée à la feuille 59 du Registre IX.

Ce Registre renferme d'abord une suite d'expériences méthodiques, faites avec la collaboration de Laplace et au moyen du calorimètre à glace, principalement sur la chaleur spécifique de divers corps et sur leur combustion, ainsi que sur la respiration. Ces expériences sont d'une grande importance; mais comme elles ont été publiées dans les œuvres imprimées de Lavoisier et qu'elles ne renferment point de réflexions personnelles particulières, il n'y a point lieu de nous y arrêter ici.

A partir du folio 75, commencent les expériences sur la décomposition de l'eau par le fer et par le charbon, ainsi que sur l'action de divers métaux incandescents sur l'eau : expériences sur lesquelles il n'y a pas lieu non plus de s'étendre, attendu qu'elles ne renferment aucune réflexion ou fait qui ne figure dans les mémoires imprimés de Lavoisier.

En retournant le cahier, on trouve, en sens inverse et depuis l'autre extrémité du Registre, des expériences rédigées d'une belle écriture sur la tension des vapeurs; elles ont été exécutées dans des tubes barométriques, juxtaposés le long d'une planche verticale. Ce tableau comprend l'eau, l'esprit-de-vin, l'éther et un tube vide; il continue jusqu'au verso de la feuille 105 (en sens inverse). Ce tableau est daté de décembre 1777. Il montre qu'à cette époque Lavoisier s'occupait des propriétés physiques des vapeurs. Une suite se trouve à la page 199 du Registre VIII. Ces expériences n'ayant pas été continuées, le Registre VII, dont quelques pages à peine étaient utilisées, a été retourné et employé en 1782 pour une nouvelle série d'essais.

Registre huitième, du 25 mars 1783 au février 1784.

Ce titre et ces dates ne sont pas exacts. En effet, le Registre débute par des expériences faites depuis octobre 1776 jusqu'en avril 1777, à Montigny, lesquelles auraient dû figurer au Registre IV. Il semble que le cahier ait été commencé à Montigny, puis transporté à Paris en janvier 1783. Il est consacré aux expériences purement chimiques exécutées dans le cours de cette année-là et jusqu'au 2 février 1784; tandis que le Registre VII, qui est contemporain, a été consacré, du moins à l'origine, aux expériences sur la chaleur. Le Registre VII ne paraît d'ailleurs renfermer sur cette question que des expériences faites jusqu'à la fin de février 1783; puis il reprend sur d'autres sujets, à partir du 3 février 1784. Les deux Registres VII et VIII sont donc enchevêtrés l'un dans l'autre, aussi bien que les Registres IV et VII.

Examinons de plus près les matières traitées dans le Registre VIII.

La première partie, exécutée en 1776-1777, est relative à l'oxygène

et à son influence sur la combustion et la respiration. Ces expériences sont reprises et poursuivies en 1783. Puis viennent les expériences relatives à l'action de l'acide nitreux (nitrique) sur le mercure et sur divers autres sujets, et toute une série d'expériences sur les caloriques spécifiques, les chaleurs de combustion, la chaleur animale et l'analyse de la cire par combustion. Elles se terminent le 2 février 1783, précisément au point où le Registre VII reprend par la date du 3 février de la même année (fol. 53).

J'extrais de ce Registre VIII les indications suivantes, relatives à la transformation de l'oxygène de l'air en acide carbonique, fol. 19, avril 1777 :

« Combustion dans l'air ordinaire. La combustion des lumières diminue-t-elle l'air? C'est une question puérile en apparence et il n'est personne qui ne s'empresse de répondre affirmativement. Cependant, si l'on considère qu'une partie de l'air se change en air fixe[1] par la combustion, on pourra soupçonner que la diminution qu'on observe ne provient que de la combinaison de l'air fixe avec l'eau. J'ai voulu vérifier ce point important et je n'ai vu d'autre moyen que d'opérer sur du mercure. Mais j'y rencontre de grandes difficultés. »

Et un peu plus loin:

« Il ne se consomme dans l'air commun, ou plutôt il ne se convertit en air fixe que la portion d'air pur contenue dans l'air de l'atmosphère. »

Au folio 63, on trouve, sous une forme très incomplète, la seule mention qui ait été conservée des premières expériences de Lavoisier sur la recomposition de l'eau, faites le 24 juin 1783.

Registre neuvième, du 26 avril 1784 jusqu'au dernier décembre 1784.

Ces indications ne répondent qu'à une portion du contenu du Registre. En effet, celui-ci débute par le détail des épreuves techniques des poudres faites à l'Arsenal en novembre 1776; d'autres concernent les années 1777 et 1778. Mais le Registre, ayant cessé de servir à cet usage, a été repris en avril 1784 pour faire suite immédiatement au Registre VII. Il contient des études sur les enveloppes des aérostats, sur la combustion du fer, sur le nitre ammoniacal, sur la détonation du nitre avec le charbon, expériences dont les calculs paraissent avoir été faits ou refaits en 1786; des essais sur la dessiccation du tabac, sujet qui donna lieu à quelques-unes des accusations calomnieuses dirigées contre Lavoisier au moment de sa mort[2]; des recherches préparatoires à une

[1] Dont le volume est égal à celui de l'oxygène qu'il renferme. — [2] Voir l'ouvrage de M. Grimaux, *Lavoisier*, p. 282.

expérience sur la composition de l'eau; des épreuves sur les eaux mères de la raffinerie du salpêtre, etc., ces dernières datées du 20 juin 1785; une analyse de l'eau de la Beuvronne, en mai 1788, etc. On voit que ce Registre touche à toutes sortes de sujets. Au début se trouve sur une feuille volante un essai de symbolisme curieux, relatif à la composition de l'acide nitrique.

Registre dixième, année 1785. Machines pour manœuvrer les gaz. Expérience en grand sur la composition de l'eau, avec procès-verbaux signés des commissaires de l'Académie, Bailly, Lage, Laplace, Lavoisier, Meusnier, Cadet, Berthollet, Bochart de Savon, Monge, Legendre, etc.

Registre onzième, du 24 avril 1785 au (*sic*).
Essais pour déterminer la chaleur de combustion et la composition des matières organiques (esprit-de-vin, huile d'olive, soufre, bougie, hydrogène, etc.) et réactions diverses.

Registre douzième, de septembre 1785 à la fin de 1787.
Ces dates ne sont pas exactes, le Registre renfermant des expériences faites en mai 1785, juin 1785, février 1786 et dans tout le cours de la même année, c'est-à-dire simultanées avec celle du Registre XI. Les deux Registres ont donc servi en même temps pour des séries d'expériences différentes. Le Registre XII contient en outre des expériences faites en 1787 et en 1788. Ce Registre renferme des essais sur l'électricité, que Lavoisier cherchait à assimiler à une combustion très lente :
« Je soupçonne depuis longtemps que les phénomènes électriques ne sont, comme ceux de la combustion, qu'un effet de la décomposition de l'air; que l'électricité n'est en conséquence autre chose qu'une combustion très lente. »
Puis viennent des études sur la fermentation spiritueuse; sur la dissolution de l'or dans l'eau régale; sur l'analyse du sucre par l'oxyde rouge de mercure, première ébauche de nos méthodes actuelles d'analyse par les oxydes métalliques, et sur des sujets très divers.

Registre treizième, du 20 novembre 1788 au (*sic*).
Ce volume commence par des expériences destinées à convertir le chevalier Landriani, qui restait fidèle à la théorie du phlogistique. La difficulté qui l'arrêtait semble, d'après le récit de ces expériences et la feuille volante qui les accompagne, avoir résidé principalement dans une confusion faite alors entre l'hydrogène et l'oxyde de carbone. Au

moyen du charbon et de l'oxyde de mercure, composés exempts d'hydrogène, ou supposés tels, on préparait de l'acide carbonique, et ce gaz, dirigé sur du fer porté au rouge, développait un gaz inflammable, que l'on prenait pour de l'hydrogène. De là cette conclusion que l'hydrogène dérivait soit de la matière du charbon ou de l'oxyde de mercure, générateurs de l'acide carbonique, soit du fer métallique, qui décomposait ce dernier. Le Registre ne fournit aucun renseignement sur la discussion elle-même. Mais en fait Landriani ne fut pas converti, car, plusieurs années après, il publiait encore des ouvrages contre la théorie pneumatique.

Puis viennent une série d'analyses de matières organiques, sucre, gommes, résines, au moyen de l'oxyde rouge de mercure, et quelques essais analogues au moyen de l'oxyde de manganèse. Le tout forme un ensemble de tentatives pour réaliser une méthode générale d'analyse organique, par combustion au moyen des oxydes métalliques; tentatives fort imparfaites d'ailleurs, en raison des conditions alors mal réglées des combustions. Elles n'en méritent pas moins une mention historique, parce qu'elles sont l'origine de nos méthodes actuelles.

D'autres essais sur la distillation du sucre (XII, f. 183), du tartrate acide de potasse, de la corne, de la cire, de l'ivoire, de l'amidon, de la viande, représentent des tentatives d'analyses organiques faites par une autre voie, qui était depuis longtemps dans la tradition des chimistes, mais sans qu'on eût jusque-là pris les gaz en considération.

Il y a encore dans ce volume des expériences sur la fermentation du sucre, sur la combustion du charbon et du soufre par le nitre, sur celle du charbon par le muriate oxygéné (chlorate) de potasse, sur la préparation de l'oxygène par ce sel ainsi que par l'oxyde de mercure, sur les machines employées dans la recomposition de l'eau, etc. Le volume se termine au 23 octobre 1788. C'est le dernier Registre de Lavoisier qui soit parvenu jusqu'à nous et il est douteux qu'il en ait entrepris d'autres, occupé dès lors entièrement par les commissions et par les services administratifs de tout genre qui lui étaient imposés.

M. BERTHELOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Hébert, membre de la section de minéralogie de l'Académie des sciences, est décédé le 4 avril 1890.

M. Péligot, membre de la section d'économie rurale de l'Académie des sciences, est décédé le 15 avril 1890.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du samedi 26 avril 1890, a élu M. Bardoux membre de la section de morale, en remplacement de M. Havet.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, Paris, 1890, t. XXXIII, in-4°.

Les deux parties qui composent ce tome viennent d'être ensemble publiées. La première partie contient une notice de M. P. Meyer sur deux anciens manuscrits français ayant appartenu au marquis de La Clayette, une notice de M. Omont sur un manuscrit grec en onciales des épîtres de saint Paul, et diverses notices de M. Hauréau sur les n°s 14883, 13602, 15131, 712, 13468, 16590, 2590, 2513, 13579, 8083 et 14961, des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale. La seconde est tout entière occupée par une notice de M. Ernest Langlois sur les manuscrits français ou provençaux qui sont aujourd'hui conservés dans les bibliothèques de Rome.

Gesta domni Aldrici, Cenomannicæ urbis episcopi, a discipulis suis; texte publié et annoté par les abbés Charles et Froger. Mamers, 1889, 223 pages in-4°.

Saint Aldric, évêque du Mans, vivait au IXe siècle. Ces *Gesta* contiennent l'histoire de sa vie, dans laquelle ont été intercalées, peu de temps après sa mort, beaucoup de pièces apocryphes. Baluze en avait déjà publié la plus grande partie; mais son texte est souvent fautif. Les premiers chapitres, mais les premiers seulement, ont été plus correctement donnés par M. Waitz dans les *Monumenta Germaniæ*. Enfin en voici une édition complète et bonne, avec des notes suffisantes.

Il a été reconnu dès l'année 863, au concile de Verberie, que les *Gesta domni Aldrici* renferment un certain nombre de faux diplômes, assez habilement fabriqués, par un chanoine du Mans, dans l'intérêt de son évêque. C'est ce qu'on appelle les fausses chartes de Saint-Calais. Et comme il existe, d'autre part, divers recueils de fausses décrétales qui paraissent, non seulement du même temps, mais encore du même style, on a récemment entrepris de démontrer qu'il y avait dans le chapitre du Mans, au XIe siècle, toute une bande de faussaires, auteurs des fausses décrétales comme des chartes jugées fausses par le concile de 863. Il y a de forts arguments à l'appui de cette thèse. Cependant les éditeurs des *Gesta* ne les estiment pas décisifs. Pour les chartes de Saint-Calais aucun doute n'est permis; il y a arrêt. Mais, comme il répugne à des clercs manceaux de croire si coupables d'autres clercs de leur pays, ils veulent rester persuadés que les auteurs des fausses décrétales sont encore à rechercher.

La France pendant la guerre de Cent ans; épisodes historiques et vie privée aux XIVe et XVe siècles, par S. Luce, membre de l'Institut. Paris, Hachette, 1890, 396 pages in-16.

Ce volume est un recueil de mémoires, au nombre de dix-neuf, qui tous nous apprennent quelque chose de nouveau sur des événements d'ailleurs connus, ou nous révèlent des faits jusqu'à présent ignorés. M. Siméon Luce a découvert ces particularités historiques en interrogeant les pièces d'archives qui pouvaient lui venir en aide pour illustrer sa savante édition de Froissart. Il n'y a pas un de ces mémoires qu'on ne lise avec intérêt, d'abord parce qu'ils sont tous instructifs, ensuite parce qu'ils sont tous écrits, avec quelque degré de passion pour ou contre les personnes, dans une langue à la fois vive et pure. On regrette de ne pouvoir faire l'analyse d'un livre dont tous les chapitres traitent de choses diverses; on peut du moins témoigner qu'on a pris grand plaisir à le lire et que de cette lecture on a retiré grand profit.

Δαμασκίου διαδόχου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν εἰς τὸν Πλάτωνος Παρμενίδην. Partim secundis curis recensuit, partim nunc primum edidit Car. Æm. Ruelle. Pars altera. — Paris, Imprimerie nationale. Se vend chez C. Klincksieck, 1889, 344 pages grand in-8°.

Le traité du philosophe néo-platonicien Damascius sur les premiers principes est coupé au milieu par une lacune que le plus ancien manuscrit, ainsi que quelques autres, indique par plusieurs feuillets laisses en blanc. C'est là que s'était arrêtée l'édition donnée en 1826 par Joseph Kopp. M. Ruelle en publie pour la première fois la seconde partie. Mais les deux tronçons appartiennent-ils en effet au même ouvrage? Le titre placé en tête du traité porte *Doutes et solutions sur les premiers principes,* tandis qu'à la fin on lit la souscription *Doutes et solutions sur le Parménide de Platon.* Serions-nous donc en présence de deux ouvrages distincts, mutilés l'un au commencement, et l'autre à la fin? Telle était l'opinion des copistes, telle est

aussi la thèse soutenue récemment par M. Émile Heitz. M. Ruelle, qui avait, dès 1861, défendu l'unité de l'ouvrage, vient de confirmer cette opinion par des raisons péremptoires, dans un Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il est évident que Damascius entend exposer les premiers principes en prenant pour point de départ l'ouvrage de Platon.

M. Ruelle publie la partie inédite du traité d'après un manuscrit du IXᵉ ou du Xᵉ siècle, le n° 246 de la Bibliothèque de Saint-Marc, lequel est en quelque sorte le manuscrit unique, puisque les vingt-neuf autres en dérivent plus ou moins directement. M. Ruelle s'est tiré de la tâche toujours difficile d'un premier éditeur en paléographe habile, avec une exactitude et une conscience parfaites. Ceux qui voudront s'occuper par la suite du même texte lui sauront gré de leur avoir laissé encore quelque chose à faire, espèce de devoir de politesse auquel les premiers éditeurs n'ont garde habituellement de se soustraire. Il leur suffira souvent d'une légère correction, d'un changement de ponctuation, pour éclairer un passage resté obscur. Donnons un ou deux exemples. Nous lisons, p. 17, l. 21 : *Περὶ τῆς δευτέρας τάξεως τῶν νοητῶν, δεῖ πρὸ πάντων ἐπισκέψασθαι ὅπως ὁ αἰὼν καὶ ὁλότης καὶ ζωὴ λέγεται. Ἐπ' αὐτῆς ἄρα ὡς πρᾶγμα ἓν καὶ ταὐτὸν ἅπαντα, ἢ ὡς τρία μὲν, συντρέχοντα δὲ εἰς ταὐτόν, ἢ*... Le sens demande cette rectification : *δεῖ πρὸ πάντων ἐπισκέψασθαι ὅπως... λέγεται ἐπ' αὐτῆς· ἆρα ὡς*... On lit un peu plus loin, p. 18, l. 6 : *Τὸ ἀληθῶς ὅλον πάντως ἀΐδιον· τὸ δὲ μέρος μᾶλλον ἢ ὅλον· καὶ φαινόμενον ὅλον, ταύτῃ φθαρτόν, ᾗ οὐχ ὅλον*. Le second membre de phrase n'offre aucun sens. Il faut écrire sans ponctuation *uno tenore : τὸ δὲ μέρος μᾶλλον ἢ ὅλον <ὂν> καὶ φαινόμενον ὅλον ταύτῃ φθαρτὸν ᾗ οὐχ ὅλον*.

Il est inutile de multiplier les exemples de ces erreurs. M. Ruelle a rendu service à l'histoire de la philosophie grecque en faisant connaître plus complètement la doctrine du dernier scholarque d'Athènes, celui qui fut forcé de descendre de sa chaire, de son *trône*, comme on disait alors, quand l'empereur Justinien ferma l'école de philosophie païenne. Nous admirons sincèrement la patience et le courage d'un éditeur qui s'est condamné à vivre pendant des années dans un monde peuplé d'abstractions, de fantômes créés par des esprits subtils, milieu où l'on respire difficilement.

Espérons que M. Ruelle donnera bientôt la première partie du traité, déjà publiée, il est vrai, mais non d'après le manuscrit prototype, ainsi que l'ample introduction et l'index grec qu'il nous promet. Dès à présent l'*Index capitum*, indication sommaire de tous les points discutés dans l'ouvrage, sera très utile aux lecteurs.

H. W.

Les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie, d'après les archives inédites du château de la Lorie, par André Joubert. (Angers, Germain et Grassin, 363 pages, in-8°.)

M. André Joubert a réuni de nombreux documents sur le Maine et l'Anjou, et de temps en temps il en communique quelques-uns au public, en les faisant précéder par un fidèle résumé de ce qu'ils contiennent. Tous n'ont pas, à vrai dire, le même intérêt; mais tous offrent des informations nouvelles sur l'état des choses, la condition, les mœurs des personnes ecclésiastiques ou civiles, durant les siècles écoulés, dans les deux provinces dont M. Joubert s'est fait l'historien. Le volume qu'il nous donne aujourd'hui concerne plusieurs prévôts d'Anjou qui ne paraissent pas avoir été de fort habiles gens, mais qui, chargés d'exécuter les ordres des maré-

chaux de France, eurent à jouer le principal rôle dans la poursuite de plus d'une affaire criminelle, et le détail de ces affaires est très instructif. Nous avons particulièrement remarqué dans ce volume les procès-verbaux des interrogatoires subis par des protestants convertis, mais suspects d'entretenir quelques relations avec les non convertis réfugiés en Angleterre, en Hollande. Si peu qu'on soit libéral, on ne peut les lire sans être indigné.

E. Roschach, *La Conquête d'Albigeois*. Paris, Ollendorf, 1890, 408 p. in-18.

Raymond de Saint-Geniès a été, pendant quinze ans, emmuré dans les cachots de Toulouse, pour avoir, durant une nuit, reçu sous son toit quelques misérables affamés, qui, pour son malheur, étaient des Albigeois, c'est-à-dire des hérétiques. Pendant quinze ans il a subi le supplice du mur, ses biens ont été confisqués, son château démoli, sa famille anéantie ou dispersée, et, sa peine expirée, il va partir pour la Terre-Sainte comme chevalier de l'ordre de Saint-Jean. Mais, le navire qui doit le transporter sur les plages orientales n'étant pas prêt à le recevoir, il erre dans les rues de Toulouse, en franchit les murs, et puis cède au désir de revoir la terre natale. Tout ce qui frappe ses regards dans les murs de la grande ville, tout ce qu'il entend dire par les gens dont il fait la rencontre le remplit d'étonnement. L'invasion française a tout transformé, même les mœurs. Arrivé dans le lieu où s'élevait autrefois le manoir de ses pères, il n'y voit pas même des ruines; une verte prairie en recouvre les fondements. Enfin il part pour l'Orient, où, pense-t-il, il va combattre les infidèles; mais il y est tué dans un combat entre Johannites et Templiers.

Tout cela n'est qu'une fiction; mais cette fiction a pour objet de décrire l'état réel des choses dans le pays de Toulouse et sur la terre d'Orient durant la seconde moitié du XIIIe siècle, et cette description, faite avec beaucoup d'art et d'impartialité par un véritable historien, est du plus grand intérêt.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI 1890.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XC.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1890.

Inscriptions romaines de Bordeaux, par M. Camille Jullian, t. II.

M. Jullian ne nous a pas fait longtemps attendre l'achèvement de son important ouvrage sur les inscriptions romaines de Bordeaux. Le premier volume avait été publié en 1887; le deuxième et dernier vient de paraître, et cette rapidité n'a pas été obtenue, comme il arrive trop souvent, aux dépens de la perfection du travail. La seconde partie tient toutes les promesses de l'autre. On y retrouve la même sûreté de méthode, la même étendue d'informations, la même abondance de vues et d'idées, la même aptitude à féconder un sujet qui paraissait d'abord assez restreint et à tirer de l'histoire d'une ville des renseignements qui peuvent s'appliquer à toute la France.

Ce qui me semble le plus simple, pour faire connaître le mérite du livre de M. Jullian, c'est de me mettre à sa suite, d'analyser successivement toutes les parties de son ouvrage, de montrer, à propos de chacune d'elles, ce qu'elle contient de nouveau et de certain, et ce qui peut en être contesté.

Dans son premier volume, M. Jullian nous avait donné tout ce que Bordeaux possède d'inscriptions profanes; il commence le second par l'étude des inscriptions chrétiennes. Elles sont fort peu nombreuses et médiocrement anciennes; ce qui ne paraît pas surprenant quand on sait que le christianisme ne s'est pas introduit de bonne heure à Bordeaux. Tout ce qu'on raconte de l'apostolat d'un disciple du Christ, saint Martial, est une fable; la prétendue lettre du saint aux Bordelais a été fabriquée au moyen âge, pour donner quelque autorité à la légende. En

réalité, le premier témoignage certain que nous ayons de l'existence d'une communauté chrétienne à Bordeaux est la présence de l'évêque Orientalis au concile d'Arles, en 314. M. Jullian pense même que cet évêque doit être le premier, ou l'un des premiers, qui ait occupé le siège de la ville. Fortunat nous dit en effet que Léonce II, qui fut nommé évêque en 545, avait eu douze prédécesseurs. En accordant à chacun d'eux une moyenne de vingt ans d'épiscopat, on remonte juste au temps d'Orientalis. C'est donc vers l'époque de Constance Chlore ou de Constantin que l'Église de Bordeaux a dû s'organiser. Cette date paraît très vraisemblable; aucune inscription, où l'on ait trouvé des traces certaines de christianisme, ne remonte plus haut. Le fameux cimetière de Saint-Seurin, dont la réputation égalait celle des Aliscamps d'Arles, a dû contenir beaucoup de tombes de ces temps primitifs; mais on n'en a guère tiré jusqu'ici que des sarcophages qui portent seulement le monogramme du Christ, et une épitaphe mutilée dont l'âge est fort incertain. D'autres cimetières en ont fourni qui sont datées du règne de Thorismond, roi des Wisigoths, et de celui de Clovis II ou de Clovis III, roi des Francs. C'est fort peu de chose; M. Jullian a cru devoir y joindre deux épitaphes d'évêques et une longue description de la basilique de Saint-Martin, qui sont l'œuvre du poète Fortunat. Il a été les prendre dans le recueil des poésies de l'auteur, car elles ne se retrouvent plus sur les monuments, et il est même assez douteux qu'elles y aient jamais été gravées. Fortunat ne manquait pas l'occasion de la dédicace d'une église ou de la mort de quelque personnage important pour composer une de ces pièces de vers qui devaient lui mériter quelque reconnaissance. Mais comme on ne sait si ces fades compliments ont jamais été placés sur une église ou sur une tombe, il me paraît d'une saine critique de les laisser dans les œuvres de l'auteur et de n'en pas grossir inutilement les recueils épigraphiques.

Aux inscriptions de Bordeaux M. Jullian a voulu ajouter celles du département de la Gironde. Il n'en a pu trouver que trente-trois, qui ne sont pas fort importantes. Mais il ne faut pas se plaindre de la peine qu'il a prise pour les chercher et les réunir; elles lui ont fourni l'occasion d'étudier la topographie des environs de Bordeaux à l'époque romaine, et son travail est une contribution qui n'est pas sans importance pour la géographie de la Gaule. Les investigations minutieuses qu'il a faites, malgré le résultat médiocre auquel il est arrivé, l'ont conduit à cette conviction que l'état de ce pays était fort prospère à l'époque de l'Empire, et il en donne des raisons qui semblent très convaincantes. « Ce n'est pas seulement à Bordeaux, nous dit-il, que nous rencontrons une

variété infinie d'objets de fabrication ou de production étrangère. Les moindres localités de la Gironde présentent des ruines, et partout, dans ces ruines, les mêmes objets industriels, les mêmes témoignages de l'activité commerciale. Pour nous en tenir aux preuves que fournissent les seules inscriptions publiées dans ce volume, nous trouvons, dans le Médoc, indépendamment de briques fabriquées par un industriel aquitain, des poteries romaines, qui proviennent des manufactures d'Arezzo, en Toscane. Nous revoyons les mêmes marques d'industriels étrangers dans les ruines des palais luxueux de Bordeaux et dans la tombe misérable des sauvages paysans du pays de Buch. Dans la vallée de la Dordogne, nous rencontrons des inscriptions sur plomb ou sur argent, celles-ci sans doute des derniers temps du Bas-Empire, mais celles-là des premiers temps de la conquête romaine, aussi anciennes que la plus ancienne inscription de Bordeaux. Les grands sarcophages en marbre des Pyrénées, les tombeaux chrétiens à ornements symboliques se voient dans les moindres villages du département aussi bien que dans les cryptes célèbres de Saint-Seurin, et même, fait à remarquer, tandis que les inscriptions chrétiennes de Bordeaux sont généralement sur pierre, celles de Loupiac et de Sainte-Croix-du-Mont sont sur des plaques de marbre des meilleures carrières, et leur gravure ne témoigne d'aucune négligence et d'aucune impéritie de la part de l'artiste qui les a gravées, qu'il fût rural ou citadin. En somme, il est complètement impossible, au point de vue de la valeur soit artistique, soit industrielle, des objets fabriqués ou travaillés sur place, de trouver la moindre différence entre les monuments gravés de Bordeaux et ceux du département. Il n'y a pas chez nous d'épigraphie ou d'archéologie *rurale* ou *rustique.* »

M. Jullian ajoute que cette prospérité survécut à l'invasion, au moins pendant quelques années. Les barbares n'ont jamais été très nombreux et ils n'ont occupé d'abord que les villes. Dans les campagnes la vie dut continuer à peu près comme à l'ordinaire. C'est ce que nous montrent très clairement les poésies de Sidoine Apollinaire et de Fortunat. Ils nous décrivent volontiers des villas somptueuses, qui ressemblent beaucoup à celles de Pline le Jeune; on y trouve des appartements pour chaque saison, exposés au vent du nord ou chauffés par des calorifères, des salles de bain, des portiques où l'on se promène en causant de choses sérieuses ou gaies, de grands jardins, avec des allées bien droites, et des ifs bien taillés, des bibliothèques qui contiennent des livres de piété pour les femmes, et, pour les hommes, les grands auteurs sacrés et profanes, Varron et saint Augustin, Horace et Prudence, Origène traduit par Rufin, Virgile surtout, dont tout le monde fait sa lecture

habituelle[1]; lieux charmants, où l'on passe des heures si agréables, pendant que le monde s'écroule :

O convivia, fabulæ, libelli,
Risus, serietas, dicacitates!

Cependant on voit poindre déjà, dans la villa romaine, le château du moyen âge. Le *Burgus* de Leontius, près du Bec d'Ambès, est entouré de murailles et flanqué de tours. Encore quelque temps et l'ancienne maison de plaisir ne sera plus qu'une forteresse, avec des fossés, des créneaux, des ponts-levis, où l'on n'aura d'autre souci que de se mettre à l'abri d'un coup de main.

Après avoir réuni toutes les inscriptions profanes et chrétiennes de Bordeaux (de compte fait, et en ne négligeant aucun des plus informes débris, il s'en trouve 970), M. Jullian nous apprend comment elles nous ont été conservées. En rendant compte de son premier volume, dans le *Journal des Savants*, je lui reprochais de ne pas l'avoir fait précéder, comme c'est assez l'usage, d'une notice générale sur les savants qui s'étaient occupés avant lui du même travail. Cette notice, il nous la donne, dans le second volume, aussi consciencieuse, aussi étendue qu'on pouvait le souhaiter. C'est une histoire très intéressante, car elle nous fait suivre, siècle par siècle, les vicissitudes par lesquelles ont passé les antiquités bordelaises. Qui le croirait? le XVIIe siècle fut l'époque la plus désastreuse pour elles. On ne prenait plus alors aucun souci de recueillir les inscriptions que le hasard rendait au jour, et on laissa perdre plusieurs de celles que le siècle précédent avait trouvées. En février 1677, on démolit sans pitié un des plus beaux monuments de l'architecture romaine dans les Gaules, le temple de la déesse tutélaire de la ville. De ces piliers de tutelle, comme on les appelait, que les touristes de l'Europe entière venaient visiter pendant la Renaissance, il ne resta plus que le nom d'une rue. Les débris eux-mêmes de l'édifice furent ensevelis sous le sol nivelé « et l'on peut dire que l'antiquité mourut alors à Bordeaux une seconde fois ». A côté des gens dévoués, qui ont servi la science, en recueillant, en conservant les débris du passé, et dont le nom mérite de n'être pas oublié, M. Jullian parle de ceux qui ont fabriqué et propagé de fausses antiquités. Parmi eux, il cite le nom de l'acteur Beaumesnil, qui de comédien ambulant se fit épigraphiste « non moins comédien et non moins ambulant ». Il parcourut le sud-ouest de la France, copiant inexactement les inscriptions qu'il trouvait sur sa route,

[1] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, II, 9.

en imaginant d'autres qui n'existaient nulle part, décrivant ou même dessinant des monuments qu'il n'avait pas vus, et recevant 1,500 francs par an de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour ce beau travail.

Je laisse de côté ce que nous dit M. Jullian des conditions extérieures et matérielles de l'épigraphie bordelaise, quelque intérêt que présentent ces recherches, qui sont à peu près nouvelles, et j'arrive à ce qui est la partie vraiment importante du volume. En publiant chaque inscription, M. Jullian l'avait accompagnée d'un large commentaire, qui en donnait le sens exact et en expliquait toutes les difficultés. Sa tâche pouvait sembler terminée; mais il ne l'a pas jugé ainsi. Après les avoir étudiées l'une après l'autre, il les a reprises d'ensemble, pour chercher ce qu'elles peuvent nous faire connaître du passé de la ville. Il a voulu nous présenter, au moyen des inscriptions, l'histoire de Bordeaux à l'époque romaine.

Dans cette étude, M. Jullian a pu montrer tout ce que son intelligence a de ressource et de finesse. L'épigraphie est peut-être la science qui demande le plus un esprit hardi et délié. Quand on aborde pour la première fois ces petits monuments qui souvent sont si courts et paraissent contenir toujours les mêmes formules, on est tenté de croire que l'étude en sera bientôt faite et qu'ils n'ont pas grand'chose à nous apprendre. Mais pour qui regarde de près et tient compte de tout, ces quelques lignes disent beaucoup. Les détails qu'elles nous donnent sur la vie privée et publique, sur l'administration des provinces, sur le gouvernement des villes, sur la hiérarchie de l'armée, qui semblent insignifiants, pris à part, deviennent importants lorsqu'on les rapproche; il serait impossible de tracer sans eux un tableau complet et vivant du grand empire. L'épigraphie, étant une science d'induction, est un puissant moyen de découverte; mais l'avantage peut devenir un danger. Pour bien conclure, il ne faut pas conclure trop vite; c'est un défaut que M. Jullian ne sait pas toujours éviter. Il cherche avec tant d'ardeur à tirer d'une inscription tout ce qu'elle renferme, qu'il lui arrive d'y trouver un peu plus qu'elle ne contient. On verra dans ce qui va suivre que, s'il nous fournit le plus souvent des renseignements certains, indiscutables, il cède aussi trop aisément à la tentation de généraliser et construit quelquefois des systèmes un peu fragiles.

Il nous montre d'abord comment la cité des Bituriges Vivisques est devenue très vite romaine. La chose est d'autant plus remarquable qu'elle se fit très librement, sans contrainte. Bordeaux n'a pas été, comme Trèves, comme Lyon, le siège d'une colonie. Les anciens habitants n'y étaient pas en contact avec des habitants nouveaux qui leur ont imposé

leurs coutumes et leur langue; ils sont donc allés d'eux-mêmes vers Rome, plutôt que Rome n'est allée vers eux; c'est, du reste, ce qui arriva presque partout. Le signe visible de ce penchant qui entraînait les Bordelais vers la civilisation de leur vainqueur est la facilité avec laquelle ils ont abandonné leurs noms indigènes pour prendre des noms latins. M. Jullian présente à ce propos plusieurs observations intéressantes, celle-ci surtout : « On remarque que les noms gaulois les plus répandus sont ceux qui, comme *Cinto*, *Cintugenus*, *Cintugnatus*, signifient « premier » ou « premier-né »; en revanche, les noms latins les plus fréquents sont dérivés de *Secundus*. On conclura aisément de ce fait que le premier né d'une famille recevait d'ordinaire un nom d'origine gauloise; le second portait un nom latin. Il y a là comme un signe de l'équilibre maintenu dans les grandes familles entre les deux influences : les souvenirs celtiques et les usages romains marchent de front. » M. Jullian avait déjà émis cette opinion dans son premier volume, et je disais, en la mentionnant, qu'elle me paraissait fort ingénieuse, mais qu'il fallait attendre la statistique qui devait terminer l'ouvrage pour voir sur quels faits elle s'appuie et si l'on peut la regarder comme démontrée. Il me semble aujourd'hui que la statistique ne lui est guère favorable. Le surnom de *Secundus*, sur lequel M. Jullian appuie son raisonnement, est en effet assez fréquent dans l'épigraphie bordelaise, mais une seule fois il paraît avoir été donné à un enfant parce qu'il était le cadet de la famille; et précisément cette fois l'aîné ne porte pas un nom celte : il s'appelle *Major* [1]. Je crains bien qu'ici M. Jullian n'ait conclu un peu trop vite.

En revanche, il me semble tout à fait dans la vérité quand il fait remarquer que non seulement on n'a trouvé aucune inscription celte ou ibérique à Bordeaux, mais que les inscriptions latines qu'on y découvre ne portent aucune trace des langues qu'on avait parlées dans le pays. On croyait autrefois qu'il en était autrement et l'on était disposé à voir du celte partout. La publication du *Corpus* prouvera, je crois, qu'il n'y avait pas plus de latinité celtique en Gaule que de latinité ibérique en Espagne et de latinité punique dans l'Afrique, que le latin était parlé, dans le monde entier, à peu près de la même manière, quand on le parlait bien, et, ce qui est plus extraordinaire, qu'il s'est altéré partout à peu près de la même façon, quand on s'est mis à le mal parler. Je ne veux pas dire qu'il n'y eût pas quelques façons de s'exprimer un peu différentes, dans les diverses contrées; mais ce qu'on ne peut pas

[1] *Inscript. de Bordeaux*, n. 272.

prouver, c'est que ces variétés tiennent à l'influence persistante des anciens idiomes du pays. Dans la Gaule, par exemple, où l'on avait autrefois parlé la même langue, certaines formules changent d'une cité à l'autre; à Narbonne, à Agen, elles ne sont pas tout à fait les mêmes qu'à Lyon. Voici un spécimen des épitaphes de Bordeaux :

DIIS MANIBVS ET MEMORIAE
VERECVNDAE DEFVNCTAE ANNORVM XXX.

Il y a là quelques particularités qui ne se retrouvent guère ailleurs, notamment l'adjonction de *memoriæ* à *Diis Manibus*. Je ne sais si les raisons que donne M. Jullian pour expliquer ce pléonasme sont tout à fait légitimes, et si en effet le mot *memoria* est plus ancien et rappelle « les temps lointains où les tombes étaient moins des autels et des temples que de simples pierres de souvenir ». Peut-être est-ce donner trop d'importance à ces formules vagues que d'essayer d'en rendre rigoureusement raison. Il se peut qu'elles soient nées par hasard et qu'on les ait répétées par habitude. Lorsqu'une mère ou une femme romaine écrivait sur une tombe : *Diis Manibus mariti*, ou *Diis Manibus filii*, savait-elle exactement ce qu'elle voulait dire? songeait-elle à se demander pourquoi elle attribuait plusieurs dieux mânes à celui qu'elle avait perdu? J'en doute beaucoup, et ma raison de ne pas le croire, c'est qu'aucun savant, dans l'antiquité, ne s'est posé cette question et qu'aujourd'hui nous ne savons comment la résoudre. C'était là une formule usitée, on l'employait parce qu'on l'avait vue ailleurs, et comme on la connaissait depuis l'enfance et qu'on la rencontrait partout, on ne se demandait pas ce qu'elle signifiait. Il est vraisemblable que les Bordelais n'avaient pas d'autre raison de joindre, dans leurs épitaphes, ces deux expressions *Diis Manibus* et *memoriæ*, qu'ailleurs on employait séparément. Quant à la tournure *defunctus annorum xxx*, elle paraît propre à l'épigraphie de Bordeaux; mais, en soi, elle n'a rien qui soit absolument contraire à la grammaire latine, et M. Jullian fait remarquer qu'elle rappelle l'expression *natus annorum*, qui n'est pas rare dans les inscriptions anciennes. On retrouve donc, dans le latin des inscriptions bordelaises, certaines anomalies qui suffisent à justifier le fameux passage de saint Jérôme : *latinitas et regionibus mutatur et tempore*, auquel on avait donné, je crois, un sens trop étendu; mais il n'est pas possible de prouver qu'aucune de ces locutions locales soit un reste du celtique; il est plus juste d'y voir une altération naturelle et spontanée du latin.

Est-ce une raison de croire que l'ancienne langue ait disparu tout d'un coup devant la nouvelle, et qu'au moment où l'on gravait les in-

scriptions latines que nous avons conservées, on eût cessé entièrement de s'en servir. M. Jullian ne le pense pas. « Trouverait-on, dit-il très justement, beaucoup d'épitaphes en gascon ou en provençal, je ne dis pas de ce siècle, mais depuis le xve? Faudrait-il en conclure qu'on ne les parle plus depuis cinq siècles? Assurément non; on n'écrit pas toujours, à plus forte raison on ne grave pas la langue que l'on parle. » Au-dessous de cette couche latine, qui couvrait le sol, le celtique a dû continuer à vivre, comme le patois vit sous le français dans nos contrées du Midi; il a dû persister surtout dans les campagnes, où M. Jullian a retrouvé si peu d'inscriptions romaines, et ce qui lui semble la preuve qu'il ne devait pas être tout à fait hors d'usage au commencement du ve siècle, c'est que l'Aquitain Marcellus l'Empirique, qui écrivit alors un recueil de recettes et de remèdes, éprouve assez souvent le besoin de donner aux plantes officinales leur nom en langue gauloise, en même temps qu'en grec et en latin.

Il n'est pas surprenant que la cité des Bituriges soit devenue de si bon cœur et si vite romaine. Comme elle devait sa prospérité au commerce, aucune n'a tiré plus de profit de la sécurité des relations et de la paix du monde qui furent le grand bienfait de la domination de Rome. On a la preuve que Bordeaux a été, sous l'Empire, très fréquenté par les étrangers qui venaient y faire le commerce. M. Jullian a voulu savoir de quelle contrée ils venaient surtout; les inscriptions lui ont appris que c'était du centre de la Gaule, des bords de la Meuse, de la Seine, du Rhin, et l'épigraphie est ici d'accord avec la vraisemblance et le bon sens. Malheureusement elle ne nous donne pas beaucoup de détails sur ce qu'ils venaient y faire. Nous ne savons pas quel genre de négoce y était surtout florissant. Remarquons, en passant, que le vin du Médoc ne paraît pas avoir été l'objet d'un commerce particulier; il était pourtant déjà célèbre à cette époque; Ausone nous l'apprend. Dans une de ses lettres à Paulus où il rend hommage aux huîtres de son pays, il dit qu'elles ont été jugées dignes de figurer sur la table des Césars et qu'elles partagent la gloire du vin de Bordeaux :

Usque ad Cæsareas tulit admiratio mensas,
Nec laudata minus nostri quam gloria vini.

Parmi ces étrangers que le désir de vendre ou d'acheter attirait à Bordeaux, M. Jullian pense qu'il y avait beaucoup de Grecs; il en est même si convaincu qu'il n'hésite pas à prétendre que la Grèce a été pour Bordeaux et pour le midi de la France « une éducatrice incomparable ». C'est une question très difficile que de décider quelle a été l'influence

de la Grèce sur la culture gallo-romaine; mais plus elle est délicate, plus il faut ne la traiter qu'avec précaution. Assurément, il est très vraisemblable que des négociants hardis et entreprenants, comme les Grecs de Marseille, aient visité de bonne heure une ville qui était un entrepôt du commerce de la Gaule, et il est sûr qu'ils n'y pouvaient aller sans apporter avec eux ce qui les accompagnait partout, le goût des lettres et des arts. Strabon dit que les marchands grecs qui voulaient aller en Bretagne s'embarquaient de préférence aux embouchures de la Gironde; il est bien évident qu'il veut désigner Bordeaux. A ce propos, M. Jullian fait remarquer que les relations de cette ville avec l'Angleterre ont commencé de bonne heure et qu'elles ont été de tout temps pour elle le plus sûr garant de sa prospérité. Les Grecs avaient donc une raison particulière de venir à Bordeaux et il n'est pas douteux qu'ils n'y soient venus. Mais quelles traces y ont-ils laissées de leur séjour? Il faut avouer que, quelque peine que se soit donnée M. Jullian, il n'en a guère trouvé. Il a pu tout juste constater, au moyen des inscriptions, la présence de quatre Grecs que les intérêts de leur commerce appelaient à Bordeaux et qui y sont morts. C'est ce qu'il appelle, en termes un peu trop pompeux, « une colonie orientale »; et il se croit en droit d'ajouter « que Bordeaux n'a jamais cessé d'être un lieu de rendez-vous pour les Grecs et pour les Sémites qui trafiquaient en Gaule ». C'est bien possible; c'est même, si l'on veut, assez probable; mais les quatre tombes grecques qu'on y a découvertes n'autorisent pas de pareilles conclusions. Les autres preuves que M. Jullian veut nous donner me paraissent encore plus faibles. J'avoue que je ne suis pas convaincu par celle qu'il prétend tirer de la présence des portraits du mort sur les tombes gauloises. Les Allemands attribuent cet usage à la vanité propre aux Celtes qui sont bien aises de conserver leur visage à l'admiration de la postérité. M. Jullian y voit une imitation de l'art grec. Mais il faudrait prouver d'abord que, chez les Grecs, l'art était plus réaliste que chez les Romains, ce qui me semble bien difficile à établir; de plus, comme cette habitude de reproduire les traits des défunts sur la tombe est répandue dans toute la Gaule celtique, et même plus fréquente peut-être sur les bords du Rhin qu'ailleurs, on devrait admettre que l'influence grecque ne s'est pas seulement exercée à Bordeaux, mais jusqu'en Germanie. M. Jullian suppose enfin, ce qui me semble encore moins probable, que cette influence durait encore à la fin du IVe siècle aussi vive, plus vive peut-être qu'aux premiers jours, et il lui paraît qu'elle se résume pour nous dans le poète Ausone. Ausone savait le grec, cela est sûr, et il prend plaisir à le montrer. « Plus que son maître Virgile, nous dit M. Jullian, plus

qu'aucun des poètes latins dont il se réclame, il est véritablement hanté par les souvenirs grecs. L'Anthologie lui est aussi familière que l'Énéide; il émaille ses lettres de mots grecs, d'hémistiches, de vers entiers empruntés à la langue de l'Attique. La plupart de ses petits poèmes ont des titres grecs. Il vit autant avec la tradition des héros de la guerre troyenne qu'avec celle du siècle d'Auguste. C'est l'*Iliade*, c'est Ménandre qu'il recommande à son petit-fils, avant Virgile, Horace et Térence. Il compte par olympiades, alors même qu'il s'agit de l'âge de ses parents, et il parle couramment de *philippes d'or.* » Qu'en conclure? Que c'est un pédant qui se pare volontiers de ses connaissances; et j'ajoute que je suis tenté de croire qu'il est d'autant plus fier de son savoir que ce savoir était plus rare autour de lui. Il compte par *philippes d'or,* uniquement parce que les bourgeois de son temps ne connaissent que les sesterces, et si ce n'était pas l'habitude de ne distinguer les années que par le nom des consuls, il se garderait bien de parler d'olympiades. Cependant M. Jullian croit pouvoir conclure de cet exemple « que la langue grecque était au moins aussi familière que la langue latine aux riches familles de ce temps ». Des exemples qu'il cite, pour soutenir son opinion, je n'en vois qu'un qui paraisse lui être favorable. Le père d'Ausone, qui fut un médecin célèbre, savait mieux le grec que le latin; c'est son fils qui le dit:

Sermone impromptus latio, verum attica lingua
Suffecit culti vocibus eloquii.

Je crois que cette singularité ne peut s'expliquer que par quelque circonstance particulière: il est probable qu'il aura été élevé dans une école grecque et qu'il aura gardé l'habitude de parler la langue dont il s'était servi dans sa jeunesse. C'est ce qui est arrivé pour Paulin de Pella, le petit-fils d'Ausone, qui était né en Grèce et qui avait des serviteurs grecs auprès de lui. Il nous dit qu'il eut grand'peine à comprendre le latin, et la facture de ses vers nous montre qu'il ne l'a jamais correctement écrit. M. Jullian insiste aussi sur ce fait « qu'il y avait à l'école de Bordeaux des maîtres chargés spécialement d'enseigner le grec »; mais c'est ce qui se faisait partout. Nous trouvons, dans les grandes écoles de l'Orient, des grammairiens et des rhéteurs latins, ainsi que des rhéteurs et des grammairiens grecs dans les écoles de l'Occident. C'était une ancienne tradition, et l'enseignement aurait été regardé comme incomplet si l'on n'avait appris les deux langues, *docte sermones utriusque linguæ.* Seulement nous savons qu'il devenait de plus en plus rare qu'on les sût parfaitement l'une et l'autre. A Nicomédie les jeunes Grecs n'apprenaient pas

le latin, et Lactance, qu'on avait fait venir d'Afrique pour occuper une des chaires de rhétorique latine, n'ayant pas d'élèves, trouva le temps d'écrire son grand ouvrage de polémique religieuse. Dans les écoles d'Occident, c'était la grammaire grecque qui était délaissée. Ausone nous apprend que ceux qui l'enseignaient à Bordeaux obtenaient peu de résultats, *fructus exilis*, et que lui-même fut d'abord rebelle à leurs leçons. Il semble même qu'en agissant ainsi il obéissait à une sorte de préjugé commun aux enfants de son âge, *puerilis ævi noxius error*. C'est plus tard seulement qu'il apprit à fond le grec. Mais ceux qui avaient ce courage ne devaient pas être fort communs. Son ami Paulin de Noles nous dit franchement qu'il ne l'a jamais su, *sermo ignotus*[1], et saint Augustin, dans le même temps, ne le savait guère. Ainsi s'opérait de plus en plus la séparation définitive de l'Orient et de l'Occident. Pour croire qu'au moment où les deux parties de l'Empire prenaient congé l'une de l'autre et se faisaient des destinées distinctes, il y avait encore, dans une ville gauloise, sur les bords de l'Océan, une petite colonie grecque, restée fidèle aux arts, aux lettres, à la langue d'Homère et de Platon, il faudrait des preuves plus nombreuses et plus décisives que celles que donne M. Jullian.

Vers l'époque où nous sommes arrivés, ou peu d'années auparavant, il s'était passé à Bordeaux un événement qui, comme on va le voir, ne manque pas d'importance : la ville avait été entourée de murailles. On s'en était passé jusque-là : tant que les légions arrêtaient l'ennemi à la frontière, on ne sentait pas le besoin de se défendre contre des attaques imprévues. Mais le jour où l'armée fut ramenée en arrière et distribuée dans l'intérieur de l'empire, on ne fut plus à l'abri d'un coup de main. C'est alors, vers le règne de Constantin, que les villes furent partout fortifiées. L'affaire dut être menée assez rondement; cependant les murs étaient solides, puisqu'ils ont duré pendant tout le moyen âge et soutenu l'assaut des barbares, des Sarrasins et des Normands. Plus tard, lorsque, les villes s'étendant sans cesse, il a fallu les débarrasser de cette ceinture étroite qui les enserrait, on a eu la plus grande peine à démolir ces murailles, vieilles de quinze siècles, et qui s'obstinaient à rester debout. On les a trouvées presque partout construites de la même façon; partout elles reposaient sur des blocs de toute matière et de toute nature, entassés au hasard et qui provenaient de la ruine de monuments antérieurs; ce sont des fûts de colonnes, des autels brisés, des fragments de frises et de bas-reliefs, des tombes, des inscriptions. Comment tous ces

[1] Paulin, *Epist.*, VI, 2.

débris se sont-ils trouvés sous la main de ceux qui construisaient les fortifications? M. Jullian ne peut pas croire qu'ils aient volontairement renversé des temples et détruit des tombes pour fournir des matériaux à leurs constructions nouvelles. Il est plus vraisemblable que ces monuments étaient à terre quand ils ont eu l'idée d'en profiter. Nous savons en effet que le règne de Dioclétien et de Constantin a été précédé par une longue période de désastres pendant laquelle les ennemis du dehors et du dedans ont ravagé l'Empire. Ce sont donc les ruines que les barbares ou les Bagaudes avaient faites que les ingénieurs romains ont employées pour fortifier les villes. Ils eurent d'autant moins de répugnance à les utiliser que les murailles étant, selon les opinions des anciens, des choses saintes, ce n'était pas une profanation de se servir d'autels et de tombes ruinées pour les construire. C'est une chance très heureuse pour nous qu'ils aient eu l'idée de le faire : en enfouissant tous ces débris, ils nous les ont conservés. Pour ce qui concerne Bordeaux, M. Jullian fait remarquer que, si l'on ne s'était pas décidé, vers l'époque de Constantin, à fortifier la ville, il est probable que l'épigraphie bordelaise n'existerait pas. De 369 inscriptions sur pierre et sur marbre, il n'y en a que 16 qui soient postérieures au III[e] siècle. Les autres ont été toutes ou presque toutes extraites des fondations de la vieille muraille.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur le travail de M. Jullian, quoiqu'on pût encore en tirer beaucoup de remarques originales et de renseignements utiles; mais, avant de finir cette longue étude, il convient de remercier une fois de plus la ville de Bordeaux du soin qu'elle prend de son histoire et du bon exemple qu'elle donne aux autres villes de France. Il faut aussi la féliciter d'avoir trouvé chez elle et sous sa main, pour publier et commenter ses vieilles inscriptions, un épigraphiste comme M. Jullian. Il me semble avoir épuisé la matière; et, comme il ne laisse plus grand'chose à dire à ceux qui viendront après lui, il a rendu la tâche facile aux savants qui sont chargés de publier, dans le XIII[e] volume du *Corpus*, les inscriptions latines de l'Aquitaine, et s'est fait d'avance leur collaborateur obligé.

GASTON BOISSIER.

Lettres de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des filles de la Charité. Paris, imprimé par Pillet et Dumoulin, 1880, 4 vol. in-8°. — *Histoire de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des filles de la Charité,* par Mgr Bougaud, évêque de Laval. Paris, Poussielgue frères, 1889, 2 vol. in-8°.

TROISIÈME ARTICLE[1].

En 1655, la congrégation de la Mission comptait déjà vingt maisons soit en France, soit au dehors, en Pologne, en Suisse, en Italie, à Rome même, et elle n'était pas encore reconnue. Ce qui pourra paraître étrange, c'est que son établissement souffrait plus de difficultés que celui des filles de la Charité :

Pendant que saint Vincent de Paul, dit Mgr Bougaud, donnait solennellement des règles aux Filles de la Charité, il négociait à Rome, sans pouvoir l'obtenir, l'approbation des statuts et constitutions des prêtres de la Mission. Un point arrêtait tout : c'était la manière dont il voulait établir sa congrégation, et qui brisait avec tous les précédents. Il ne consentait pas à faire de ses prêtres des religieux. Volontiers, comme M. Olier, il ne leur eût point fait faire de vœux. Il avait consenti cependant, sur des instances réitérées, à ce qu'ils en fissent, mais des vœux simples, non solennels, et qui ne les constituaient pas en ordre religieux. Les missionnaires ne prendraient pas le nom de *père*, mais ils garderaient celui de *monsieur* avec leurs noms de famille. Ils jouiraient de leurs biens, mais avec permission du supérieur[2]; ils porteraient l'habit des prêtres séculiers, et rien ne les en distinguerait, qu'une plus grande modestie et une plus parfaite régularité. Si on eût demandé à saint Vincent de Paul pourquoi il tenait tant à ce que ses disciples ne fussent pas religieux, il en aurait donné sans doute de bonnes raisons; mais la principale était ce souffle de l'esprit de Dieu qui passait alors sur l'Église, et qui, s'adaptant divinement aux temps et aux circonstances, après avoir créé au moyen âge de si grands et de si saints ordres religieux, allait couvrir les temps modernes de simples congrégations, ni moins saintes, ni moins ferventes, ni moins fécondes[3].

[1] Voir, pour les précédents articles, les cahiers de janvier et de mars 1890.

[2] « Notre vœu de pauvreté, écrit saint Vincent de Paul à M. Get, supérieur à Marseille, nous laisse seulement la liberté de disposer des fonds de notre bien, si nous en avons; mais il nous ôte le maniement des fruits, qui demeurent à la Compagnie; et par conséquent ceux qui ont fait ledit vœu ne peuvent, en leur particulier, recevoir, tenir ou employer aucun argent ni autre chose qu'avec la permission du supérieur. » (*Lettres*, 4 février 1656, t. III, p. 243.)

[3] *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 210. — Le 26 février 1640,

Quoi qu'il en soit, le saint persévérait dans ses vues et attendait sans se plaindre, recommandant à ses fondés de pouvoir l'activité et la patience :

A ce que je vois, écrivait-il le 9 juillet 1655 à M. Blatiron, supérieur de Gênes, qui était à Rome, les difficultés continuent toujours; mais il ne se peut faire autrement, puisque vous avez en tête un tel cardinal et un tel grand corps; cela n'empêchera pas, quand même ils m'auraient arraché les yeux, que je ne les estime et les chérisse autant que les enfants leur père. *Putant enim obsequium præstare Christo.* Je souhaite et je prie Notre-Seigneur que chacun de notre congrégation en fasse de même. Ne laissez pas, Monsieur, de solliciter notre affaire dans la confiance que c'est le bon plaisir de Dieu, qui permet quelquefois qu'il arrive des contradictions entre les saints et les anges mêmes, ne manifestant pas les mêmes choses aux uns et aux autres. Le succès de semblables poursuites se donne souvent à la patience et à la vigilance qu'on y exerce [1].

On touchait au but : à quelques semaines de là, le pape Alexandre VII, ayant entendu le cardinal de Retz, trancha le différend entre saint Vincent de Paul et le Sacré-Collège; il approuva par un bref (22 septembre 1655) le principe fondamental des statuts rédigés par le saint. Les prêtres de la Mission devaient prononcer les vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, sous la réserve que ces vœux ne les constitueraient pas en ordre religieux. *Atque dicta congregatio non censeatur propterea in numero ordinum religiosorum, sed sit de corpore cleri secularis.*

Le saint, en communiquant ce bref à ses disciples assemblés, put leur rappeler les difficultés que l'institution, telle qu'il l'avait conçue, avait rencontrées au sein même de la Compagnie :

Je leur fis entendre, écrit-il à M. Jolly, supérieur de Rome, comment il a plu à Dieu de donner à la Compagnie dès le commencement le désir de se mettre dans l'état le plus parfait qu'elle pourrait, sans entrer en celui de religion; qu'à cet effet nous avons fait des vœux pour nous unir plus étroitement à Notre-Seigneur et à son

saint Vincent de Paul écrivait à M. Le Breton, qui était à Rome : « Je ne vous dis rien de notre principale affaire, sinon que je me trouve en perplexité sur les doutes qui me viennent et la résolution à prendre sur les dernières manières que je vous ai proposées : ou bien il suffira de faire un vœu de stabilité et pour l'observance de la pauvreté et de l'obéissance... (excommunication générale ou serment individuel). Je vous supplie, Monsieur, d'en conférer avec le R. P. assistant et de savoir si le seul vœu de stabilité constitue l'état religieux. Tout le monde ici a tant d'aversion de cet état que c'est pitié; si néanmoins il est jugé expédient, il le faudra faire. La religion chrétienne était d'autrefois contredite en tous lieux, et néanmoins c'était le corps mystique de Jésus-Christ; et bienheureux ceux qui, *confusione contempta*, embrassent cet état. » (*Lettres*, t. I, p. 291.)

[1] *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. III, p. 175.

Église, et le supérieur de la Compagnie à ses membres, et les membres au chef; que ce fut la deuxième ou troisième année; que ces vœux étaient simples et que nous les renouvelâmes deux ou trois ans de suite; qu'enfin nous en avions fait une règle qui avait été approuvée par monseigneur l'archevêque de Paris et que nous les fîmes ensuite ensemble [1]; mais qu'à peine eûmes-nous fait cela, le murmure commença par quelques-uns de la Compagnie, qui se répandit au dehors; ce qui nous donna sujet d'assembler les principaux docteurs de Paris; et leur ayant proposé si nous avions pu faire ce que nous avions fait, ils furent d'avis de l'affirmative. Ensuite de quoi nous fîmes une assemblée ici des principaux supérieurs et de quelques anciens de la Compagnie, et entre autres choses nous y traitâmes du même sujet, et, ayant été de l'avis des docteurs, ils estimèrent que nous devions continuer, nonobstant les difficultés qui s'y rencontraient au dedans et au dehors [2].

Nouveaux murmures, nouvelle consultation, assemblée nouvelle, qui, d'accord avec les docteurs, persiste, et, la contradiction ne cessant pas, recours à Rome, où les difficultés furent bien plus grandes jusqu'au bref du pape qui résolut la question; le bref, communiqué à la communauté, fut accueilli avec actions de grâces.

Pour la conduite des filles de la Charité, saint Vincent de Paul pouvait s'en remettre à Mlle Legras; c'est avec Mlle Legras qu'il correspond à leur sujet, et il ne laissait point de prendre sa part à leur direction dans ses conférences, aussi bien que dans ses lettres. Pour les missions, il était seul en présence des maisons qu'il avait fondées. Il est en correspondance continue, et avec les supérieurs qu'il y a établis, et avec les simples missionnaires qui les composent, et avec les évêques sous l'autorité desquels ils doivent opérer. C'est la partie la plus considérable des quatre volumes de ses lettres, et rien ne donne une plus haute idée du puissant esprit de cet humble prêtre, qui demandait à ses missionnaires de se souvenir de lui aux paroles de la messe : *nobis quoque peccatoribus*, « comme du plus grand pécheur qui soit sur la terre » [3].

Ce que saint Vincent de Paul devait surtout vouloir garder intact dans sa congrégation, c'est la pureté de la doctrine. Le jansénisme commençait à paraître, et, par le talent de ses principaux promoteurs, pouvait, avant d'être condamné, séduire beaucoup d'esprits. Deux lettres à M. d'Horgny, supérieur à Rome, montrent que le saint, malgré l'affection et la déférence qu'il portait aux personnes, n'était pas disposé à

(1) Voir le compte qu'il rend d'une assemblée de supérieurs du voisinage et des anciens de la maison à M. Codoing, à Rome, 24 octobre 1642, t. I, p. 425.

(2) *Lettres*, 29 octobre 1655, t. III, p. 204.

(3) *Lettres de saint Vincent de Paul*, (1648), t. II, p. 83.

se laisser gagner aux nouveautés. M. d'Horgny[1] lui avait fait deux remontrances que le saint résume ainsi au début de sa lettre :

L'une, que nous donnons des emplois trop considérables à nos frères coadjuteurs, et l'autre, que nous avons mal fait de nous déclarer contre les opinions du temps.

Le saint répond avec remerciement au premier point, et il s'explique plus catégoriquement sur le second. Il l'a fait : 1° en raison de son emploi au conseil ecclésiastique ; 2° par la connaissance qu'il a du dessein de l'auteur de ces opinions nouvelles d'anéantir l'état présent de l'Église et de la remettre en son pouvoir ; 3° parce que trois ou quatre papes ont condamné les opinions de Baïus que Jansénius soutient ; 4° en s'inspirant de la pensée du « bon pape » Célestin, que se taire, en pareil cas, ce serait paraître y consentir ; et il entre dans le fond de la question. Il prend l'une après l'autre les objections de M. d'Horgny[2] et les réfute :

Mais, direz-vous, faut-il que les missionnaires prêchent contre les opinions du temps, qu'ils s'en entretiennent, qu'ils disputent, attaquent et défendent à cor et à cri les anciennes opinions ?

Ah ! Jésus, Monsieur, nenni ! Voici comme nous en usons : Jamais nous ne disputons de ces matières ; jamais nous n'en prêchons, ni jamais nous n'en parlons dans les compagnies, si l'on ne nous en parle ; mais si on le fait, on tâche de n'en parler qu'avec le plus de retenue possible.

Mais quoi ! direz-vous encore, désirez-vous qu'on n'en parle point à la mission de Rome ou ailleurs ? C'est à quoi je prie les officiers de tenir la main et de donner pénitence à ceux qui le feront, si ce n'est au cas que j'ai dit.

Et en terminant, il prie M. d'Horgny de communiquer sa lettre à ceux de la Compagnie :

Afin, dit-il, qu'on voie les raisons que j'ai eues d'entrer dans les sentiments anciens de l'Église et de me déclarer contre les nouvelles [opinions], afin aussi que nous fassions tout ce qui est en nous pour être *cor unum et anima una*, en ce fait comme en tout le reste[3].

M. d'Horgny lui répondit, s'attachant particulièrement au livre d'Arnaud sur la fréquente communion dont quelques personnes, disait-il, avaient éprouvé de bons effets. — Oui, répond le saint.

Mais [pour] une centaine qu'il y en a, peut-être, qui en ont profité à Paris, en deve-

[1] On le trouve en 1638 à Saint-Lazare, et dans l'adresse d'une lettre du 1er mars 1647 il est qualifié supérieur à Rome. *Lettres*, t. I, p. 226 et t. II, p. 15.

[2] Sur le livre de la fréquente communion, sur l'étude approfondie que Jansénius a faite de saint Augustin, sur les grâces suffisantes et efficaces, etc.

[3] Tome II, p. 289. Cf. sa lettre à M. Lambert, supérieur à Varsovie, *ibid.*, p. 410.

nant plus respectueux en l'usage des sacrements, il y en a pour le moins dix mille à qui il a nui en les retenant tout à fait.

Que je loue Dieu, ajoute-t-il, de ce que vous en usez comme je fais, qui est de ne point parler de ces choses en la famille et de ce qu'elle va son train à Rome comme ici!

Et il traite doctrinalement la question dans la suite de cette lettre, qui n'a pas moins de neuf à dix pages[1].

Quand les évêques de France arrivèrent à Rome pour solliciter le pape de se prononcer sur les opinions nouvelles, saint Vincent de Paul, comme on le peut déjà soupçonner par ces lettres, s'associa de tout son cœur à leur démarche, et, quand le jansénisme fut condamné, on peut être sûr que M. d'Horgny ne disputa pas davantage, qu'il fut avec son maître *cor unum et anima una;* car nous le retrouvons longtemps encore supérieur à Rome et c'est lui que le saint mit ensuite à la tête du séminaire des Bons-Enfants; c'est à lui qu'il confia la visite des maisons en province; c'est lui qu'il appela à ses côtés, lorsque mourut M. Portail [2].

Si le saint détournait sa compagnie des disputes théologiques, à plus forte raison lui interdisait-il la politique, bien que lui-même dût s'en mêler dans une pensée d'apaisement au temps de la Fronde :

Nous devons être bien fidèles, écrivait-il, à la pratique que nous avons de ne nous point entretenir de ces choses-là ni des nouvelles du monde[3].

Ce qu'il recommandait aux supérieurs avant tout, c'était de former les jeunes clercs qui se destinaient aux missions; l'œuvre était digne de tous leurs soins :

Nous n'avons pas des hommes qui se fassent au tour, disait-il à un supérieur qui lui demandait des auxiliaires; vous devez travailler à former les vôtres comme nous tâchons de dresser ceux qui nous viennent, prenant soin de les voir de temps à autre et de leur montrer vous-même comment ils doivent agir et comment ils doivent être faits, etc [4].

Il travaillait lui-même à former les supérieurs qui devaient maintenir l'esprit de la Compagnie dans les maisons, leur recommandant l'indulgence, la douceur, la modération dans la poursuite du bien :

Je vous dirai donc, Monsieur, écrivait-il à M. d'Escart, à Annecy, qu'il me semble que le zèle que vous avez pour l'avancement de la Compagnie est toujours accompagné de quelque âpreté et que cela passe même à l'aigreur. Ce que vous me dites et que

[1] T. II, p. 111-120. — [2] Voir *Lettres*, t. III, p. 384; t. IV, p. 466 et 564. — [3] 25 décembre 1642, t. I, p. 436. — [4] 13 janvier 1657, t. III, p. 401.

vous appelez lâcheté et sensualité en quelques-uns me le fait voir, et notamment l'esprit dans lequel vous me le dites; ô mon Dieu, Monsieur, il faut prendre garde à cela. Il est facile, Monsieur, de passer du défaut à l'excès des vertus, de juste de devenir rigoureux, et de zélé, inconsidéré. L'on dit que le bon vin devient facilement vinaigre. Il est vrai que le zèle est l'âme des vertus; mais certes, Monsieur, il faut qu'il soit selon la science, dit saint Paul.

Ce qui avait provoqué cet excès de zèle de M. d'Escart, c'étaient deux missionnaires qui, venus en Savoie et frappés sans doute de la beauté du pays, s'étaient un peu attardés dans les montagnes. Saint Vincent de Paul lui rappelle l'exemple de Marthe murmurant contre la sainte oisiveté de sa sœur Madeleine :

Vous me direz peut-être qu'il y a différence entre écouter Notre-Seigneur comme la Madeleine, et écouter nos petites tendretés comme nous faisons. Hélas! Monsieur, que savons-nous si ce n'est pas Notre-Seigneur qui a inspiré lui-même la pensée du voyage des deux dont vous me parlez et celle des petits soulagements qu'ils prennent. Je suis bien assuré d'une chose, Monsieur, c'est que *diligentibus Dei omnia cooperantur in bonum*, et ne doute pas que ces mêmes personnes n'aiment bien le bon Dieu. Et comment auraient-ils quitté leurs parents, leurs amis, leurs biens et toutes les satisfactions qu'ils avaient en tout cela pour aller chercher la pauvre brebis égarée parmi ces montagnes, s'ils n'aimaient pas Dieu? Et si l'amour de Dieu est en eux, comment n'estimons-nous pas que Dieu leur inspire ce qu'ils font et ce qu'ils laissent à faire, et que tout ce qu'ils font est pour le mieux, et ce qu'ils laissent à faire aussi, etc. [1]?.

Cette lettre est de 1640. A mesure qu'il approche de sa fin, il s'attache davantage à prêcher l'indulgence. Il écrit à M. Cabel, supérieur à Sedan, le 1er mai 1658 :

M. N... est homme de bien, qui se porte à la vertu et qui croît en estime et en bonne réputation dans le monde. Si, maintenant qu'il est parmi nous, il a l'esprit inquiet, s'il s'embarrasse de son petit temporel et a l'affection des parents, et enfin s'il fait de la peine à ceux qui sont avec lui, il le faut supporter. S'il n'avait point ces défauts, il en aurait d'autres; et si vous n'aviez rien à souffrir de lui ni des autres, votre charité n'aurait pas beaucoup d'exercice ni votre conduite assez de rapports avec celle de Notre-Seigneur, qui a voulu avoir des disciples grossiers et sujets à divers manquements, pour avoir occasion de pratiquer envers eux la douceur, l'humilité et la patience, afin de nous montrer par son exemple comment doivent agir ceux qui sont en charge [2].

Et encore à M. Dupont, supérieur à Tréguier (8 octobre 1659) :

Je suis très affligé de la peine que vous fait M. L... J'avoue qu'il est un peu difficile à conduire, mais il est vrai aussi qu'il a l'âme bonne et le fond bon, ce qui

[1] *Lettres*, t. I, p. 325, 25 juillet 1640. — [2] A M. Cabel, supérieur à Sedan, 1er mars 1658, t. IV, p. 55.

mérite bien qu'on excuse sa timidité et ce qui lui peut manquer d'une prompte et douce soumission. Nous devons tenir pour constant qu'il n'est pas d'homme qui n'ait ses défauts, et je suis celui qui en a davantage... Vous devez donc faire en sorte, Monsieur, de gagner celui-là par douceur et patience. Notre-Seigneur nous a grandement recommandé le support, sachant que, sans lui, l'union ne peut naître ni subsister entre les hommes, tant ils sont misérables. Par la grâce de Dieu, vous avez toujours maintenu et fomenté celle de votre petite famille jusqu'à présent, et j'espère qu'elle ira croissant à l'avenir par l'onction de votre esprit et votre sage conduite. J'en prie le Seigneur [1].

Sa plainte est plus vive quand la charité se trouve blessée [2] et, au besoin, il sait se montrer sévère. Voyez comme il écrit (le cas est peut-être unique) à un supérieur négligent :

Monsieur, je vous prie de me donner votre avis sur ce que je dois faire à l'égard d'une de nos maisons, où l'on a peine de ce que le supérieur est peu régulier, assiste rarement aux exercices de la communauté (notamment à l'oraison), a peu de soin d'aider les âmes qui lui sont commises (non plus de paroles que d'exemples) à l'amour de la régularité et de leur perfection, et de ce qu'il est toujours à la campagne et a à cet effet un cheval à l'étable, sans qu'il veuille qu'on l'occupe à autre chose. Je vous prie, Monsieur, de me donner avis sur cela. Il est au reste un homme accompli, etc. [3].

Le correspondant n'avait point à transmettre l'avertissement à personne, et sans doute, en homme accompli qu'il était, il en fit son profit [4].

La correspondance du saint ne se borne pas aux supérieurs; elle s'étend, je l'ai indiqué, à tous les missionnaires. Il avait établi en règle que tous pouvaient écrire directement au supérieur général; quelques supérieurs ne s'y étaient point conformés; il donne à cet égard les instructions les plus expresses à M. d'Horgny, chargé d'une inspection :

Vous savez, dit-il, que notre petite Compagnie a pour règle, de même que toutes les communautés de l'Église de Dieu bien réglées, que chacun peut écrire au

[1] T. IV, p. 484.

[2] Je vous prie d'habiller notre frère Christofle; mon Dieu, Monsieur, que ne l'avez-vous fait dès son arrivée? Vous avez vu son besoin, vous saviez qu'il était notre frère et que vous nous feriez plaisir, et cependant vous l'avez laissé avec ses haillons!... Vous avez de plus laissé aller ou plutôt vous avez renvoyé ces deux nègres qui ont passé chez nous sans les accueillir ni faire reposer qu'une nuit seulement après tant de fatigues et de mésaises qu'ils ont essuyés... Il est à souhaiter, Monsieur, que vous ayez un peu plus de charité pour les passants qui sont de la Compagnie ou qui ont relation avec elle, quand ils sont destitués de toutes choses, comme ceux-là, etc. » (A M. Rivet, supérieur à Saintes, 25 août 1658, t. IV, p. 135.)

[3] 19 juillet 1653, t. II, p. 557.

[4] Voir aussi la lettre à un frère de la Mission qui paraissait aspirer à être supérieur (9 mai 1658, t. IV, p. 60).

général sans montrer sa lettre au supérieur particulier, et que ledit supérieur ne doit pas voir non plus les lettres que ledit général envoie à ceux de cette maison-là. Cependant je suis averti que quelques supérieurs, qui sont peu en nombre, ont peine que cela se fasse ainsi, voulant tout voir et tout savoir. C'est pourquoi, Monsieur, je vous prie de recommander à toutes nos familles où vous passerez, et même en plein chapitre, l'observance de cette règle. Vous vous informerez exactement partout si cela s'y pratique et demanderez, s'il vous plaît, à chaque particulier s'il est libre, afin de nous en donner avis [1].

Les lettres de saint Vincent de Paul aux simples missionnaires sont extrêmement nombreuses dans ce recueil; ce sont les mêmes exhortations affectueuses, les mêmes conseils de prudence, de douceur, de charité, de patience même à l'égard des supérieurs trop vifs :

Je vous remercie des avis que vous m'avez donnés, écrit-il à un missionnaire de Saintes. J'écris à la personne et j'espère qu'elle reviendra de sa façon d'agir. C'est un orage qui passe, excité par l'âge et les passions. Dieu merci, le fond est bon et mérite qu'on supporte la faiblesse de sa nature comme vous faites, dont je rends grâce à Notre-Seigneur, de qui vous honorez la patience par celle que vous exercez à l'égard des enfants d'autrui, les supportant comme il supportait la rusticité de ses disciples et supporte tous les jours de plus grands pécheurs, comme moi.

Il compte sur le plaignant lui-même pour réformer son supérieur :

Certes, Monsieur, il est difficile de trouver des supérieurs accomplis. Le vôtre est sans expérience [illegible] est vrai, et sans beaucoup d'apparence extérieure; mais il est sage et vertueux, et c'est cela qui m'a fait espérer que Notre-Seigneur suppléerait au reste, attendant que, par l'exercice, il eût acquis une partie de ce qui lui manque. Je vous prie, Monsieur, de contribuer de parole et d'exemple à ce que la famille lui ait confiance et qu'elle se porte à nos petites observances. Je lui recommanderai que, de sa part, il agisse plus humblement et suavement, ce qui lui sera bien aisé, y ayant beaucoup de disposition, ce me semble [2].

On comprend avec quel abandon les simples missionnaires devaient s'ouvrir à lui (ces lettres ne nous sont pas données et probablement ne sont pas restées) quand on voit par les réponses de saint Vincent de Paul avec quelle tendresse il répondait à leurs épanchements, avec quelle douceur il les soutenait dans leurs épreuves :

La candeur avec laquelle vous m'avez exprimé vos peines est une grâce de Dieu, et je vous en souhaite une autre, qui est la patience; votre abattement d'esprit ne

[1] 21 septembre 1659, t. IV, p. 473. Cf. une autre lettre du 14 juillet 1659 : « Ne faites nulle difficulté de porter à la poste les lettres qui seront pour moi, quoique le supérieur ne les ait pas vues: il sait bien qu'il est loisible à chacun des missionnaires de décharger son cœur dans celui du supérieur général. » (Au frère Aubin Gontier, missionnaire à Turin, 18 juillet 1659).

[2] A M. Rivet, à Saintes, 20 février 1650, t. II, p. 219.

durera pas; c'est un nuage épais qui passe. L'homme est comme le temps, qui n'est jamais au même état, et je veux croire que, depuis votre lettre écrite, vous avez ressenti quelque allègement... Les saints ont été exercés en diverses manières, et c'est par leur patience dans les difficultés et par leur persévérance dans les saintes entreprises qu'ils se sont rendus victorieux; vous le savez, Monsieur, et je sais aussi que vous ne voulez pas aller à Dieu par un autre chemin que le leur [1].

Saint Vincent de Paul voulait que les supérieurs fussent circonspects dans l'admission des postulants :

Il suffit néanmoins, disait-il, qu'ils eussent une bonne santé, un esprit raisonnable et une bonne intention, encore qu'ils n'aient rien d'extraordinaire ni même aucun talent pour la prédication. Nous avons tant d'autres choses à faire que, Dieu merci, personne ne demeure oisif qui veut travailler parmi nous; au contraire, les simples ouvriers et les plus communs sont pour l'ordinaire les plus propres et les plus utiles pour le pauvre peuple. Dieu sait faire des pierres des enfants d'Abraham. Et Notre-Seigneur, ayant choisi des gens grossiers pour ses disciples, en fit des hommes apostoliques qui, sans avoir des sciences acquises, ni des esprits élevés, ni de belles prestances, ont néanmoins servi d'instruments à leur divin maître pour conquérir le monde [2].

Cela n'empêchait point qu'il ne s'occupât très sérieusement de l'enseignement des séminaires et, à cet égard, il donne des préceptes que l'Université a tardé bien longtemps à mettre en pratique. Il veut qu'on ne dicte pas les leçons :

J'ai su, écrit-il, que M. Guesdon donne des leçons par écrit à ses séminaristes, ce qui est contre l'usage de la Compagnie et une façon d'enseigner fort peu utile : d'autant que les écoliers s'en rapportent à leurs écrits et n'appliquent pas leur jugement ni leur mémoire; et aussi leur esprit demeure vide pendant qu'ils se chargent de papiers, lesquels peut-être ils ne regarderont jamais plus [3]...

[1] 17 mai 1656, t. III, p. 279. Il en est aussi qui, attirés dans la Mission par l'objet qu'on s'y proposait, oubliaient que le premier devoir des missionnaires était l'obéissance; tel M. Plunket, prêtre irlandais de la Mission à Saintes, qu'on y employait à enseigner le chant au séminaire. Saint Vincent de Paul lui avait écrit une lettre toute paternelle à laquelle il n'avait pas répondu. Le saint lui écrit de nouveau et nous apprend par les remontrances mêmes qu'il lui fait pourquoi on ne l'employait pas à autre chose : « Mon Dieu, Monsieur, que prétendez-vous faire? d'aller en mission? Vous n'y êtes pas propre pour le présent, n'ayant pas assez l'usage de notre langue pour parler en public. Nous avons de la peine à vous entendre ici; comment donc les pauvres gens vous entendraient-ils? » (21 mai 1659, t. IV. p. 347. Cf. p. 313.)

[2] A M. Pesnelle, supérieur à Gênes, 21 août 1658 (t. IV, p. 128). — Un homme marié demandait à entrer dans la Mission, tandis que sa femme se ferait sœur de charité. Le saint s'excuse très humblement en refusant l'une et l'autre proposition (10 juillet 1658, t. IV, p. 98).

[3] 28 février 1652, t. III, p. 4. Il y revient à la fin de sa vie dans une lettre

Il exprime aussi une opinion qui n'est pas sans valeur pour l'instruction publique :

J'estime, Monsieur, qu'il sert de peu à la jeunesse de commencer l'étude du latin quand elle n'a pas moyen d'y faire quelque progrès, ainsi qu'il arrive lorsque les parents ne peuvent leur donner les choses nécessaires : si ce n'est quelque bon esprit qui, se faisant reconnaître pour tel par son avancement extraordinaire, donne sujet à quelque personne charitable de l'aider à se pousser. Hors cela, la plupart sont pour demeurer à mi-chemin. Il vaut bien mieux que de bonne heure ils apprennent un métier, et c'est le bien que vous devez procurer à ces pauvres enfants, en portant leurs parents à les mettre dans quelque apprentissage [1].

Dans la congrégation même, plus d'une vocation qui avait paru sérieuse fut parfois ébranlée, et la facilité de rompre le lien qui y rattachait en donnait la tentation. Le saint ne cherchait pas à y retenir ceux qui en effet n'y paraissaient point appelés, et quelquefois il invita les supérieurs à provoquer les départs; mais cette instabilité dans les professions lui paraissait chose si grave pour le salut des âmes, qu'il ne manquait pas de faire les plus vives instances auprès de ceux qui paraissaient se décourager trop vite, et de pareilles lettres étaient pour eux comme une dernière épreuve [2]. S'il voulait soutenir ceux qui se rebutaient trop facilement, il ne combattait pas moins les résolutions de ceux qui se croyaient appelés à une vie plus sévère. Il écrit à un de ses missionnaires, le supérieur de Saintes, qui était tenté de se faire chartreux :

Vous savez, Monsieur, que, quoique la vie contemplative soit plus parfaite que l'autre, elle ne l'est pas toutefois plus que celle qui embrasse tout ensemble la contemplation et l'action, comme fait la vôtre par la grâce de Dieu; mais quand le contraire serait, il est certain que Dieu n'appelle pas tout le monde aux choses plus parfaites. Tous les membres du corps ne sont pas la tête; tous les anges ne

à M. Pesnelle, supérieur à Rome : « Je sais bien qu'il est quelquefois bon et qu'ils auront peine à s'empêcher de donner quelques notes; mais la suite est à craindre, qui est que peu à peu on vient à donner des écrits tout entiers qui, pour bons qu'ils soient, ne valent jamais mieux que ce que l'on trouve dans les livres. Il vaut donc mieux qu'ils s'en abstiennent entièrement. » (5 septembre 1659, t. IV, p. 460.) Et comme M. Pesnelle, l'ayant permis, lui demandait s'il avait mal fait : « Oui, Monsieur, vous avez mal fait... Ce qui m'oblige à vous dire qu'il vaudrait mieux ne pas enseigner la philosophie que de la montrer de cette sorte. » (20 août 1660, t. IV, p. 592.)

[1] A M. Coglée, supérieur à Sedan, 13 avril 1656, t. III, p. 259.

[2] Voir ses lettres à M. de La Fosse (16 octobre 1658), à M. Thollard (même date), et ses deux lettres à M. Bienvenu, prêtre de la Mission au Mans (octobre et novembre 1658), t. IV, p. 169, 170, 185 et 194.

sont pas de la première hiérarchie, et les bienheureux qui ont moins de gloire n'envient pas ceux qui en ont une plus grande. Nous devons de même nous contenter de l'état où nous sommes par la disposition de la Providence et dans lequel Dieu nous bénit. Certes, l'enfant d'une pauvre femme laisse là toutes les mères pour se coller au sein de la sienne [1].

Les prêtres de la Mission et les filles de la Charité formant deux congrégations sœurs, maintenues sous la direction générale de leur père commun, il était difficile qu'il n'y eût pas de relation de l'une à l'autre. Les filles de la Charité avaient pour supérieure Mlle Legras. Mais saint Vincent de Paul, tout en se confiant à elle pour leur organisation, leur recrutement, ne laissait pas que d'y tenir la main; et il y avait une direction spirituelle qui ne pouvait pas appartenir à une simple femme. Saint Vincent de Paul s'acquittait activement de ce devoir.

Indépendamment de ses conférences hebdomadaires pour les sœurs de Paris, il était en correspondance avec celles qui étaient en province. Il leur donnait des préceptes généraux comme celui-ci, bien expressif dans sa concision : « Les filles de la Charité doivent peu dire et beaucoup faire [2]. » Il leur donnait aussi des avis en particulier; car elles pouvaient lui écrire comme le faisaient les missionnaires. Le saint était plein de sollicitude pour chacune d'elles [3]. Il y a une lettre de direction à une simple novice, qui est une des plus étendues de tout le recueil [4]. Saint Vincent de Paul connaissait et pratiquait la parabole du Bon Pasteur à leur égard, mais il ne pouvait remplir auprès de chacune d'elles l'office de confesseur. Elles devaient donc recourir aux prêtres. Où les chercher?

Saint Vincent de Paul était très résolument opposé à ce que les prêtres de la Mission s'occupassent des religieuses. La direction spirituelle d'un couvent était une chose qui ne lui paraissait pas compatible avec le devoir essentiel des prêtres de la Mission, le devoir d'aller prêcher l'Évangile dans les campagnes. On pouvait lui objecter que lui-même était le directeur spirituel des monastères de la Visitation à Paris. Il répondait qu'il avait accepté cet office avant la formation de sa congrégation et sur les instances de saint François de Sales, leur fondateur. Il

[1] 1647, t. II, p. 22. Voir encore la lettre à M. N..., prêtre de la Mission à Troyes, 27 sept. 1657, t. III, p. 589.

[2] A ma sœur N..., fille de la Charité à Richelieu, 26 juillet 1656, t. III, p. 319.

[3] T. III, p. 423 et suiv. Voir surtout deux longues lettres à deux sœurs attachées au même lieu (Ussel) et qui s'y trouvaient mal (10 et 24 août, t. IV, p. 124 et 131.)

[4] A Mlle Champagne, novice de l'abbaye de Notre-Dame-de-Sézanne, 25 juin 1658, t. IV, p. 87.

l'avait dit à M. de Beaumont, supérieur à Richelieu [1]. Il le répète à M. Rivet, supérieur à Saintes, qui était pressé par l'évêque d'accepter la charge de quelques monastères :

Il est vrai que, pour mon particulier, je suis dans la pratique contraire, ayant soin des filles de Sainte-Marie ; mais il faut savoir que je l'avais avant que la Mission fût établie, m'ayant été imposée par le bienheureux évêque de Genève ou plutôt par la Providence de Dieu pour mon châtiment; car c'est une croix pour moi et la plus pesante que j'aie, laquelle je suis contraint de porter, après avoir fait plusieurs efforts pour m'en décharger [2].

Mais les filles de la Charité n'étaient pas dans les mêmes conditions, et saint Vincent de Paul explique avec beaucoup de netteté pourquoi les missionnaires peuvent et doivent leur rendre cet office :

Les filles de la Charité ne sont pas religieuses, mais des filles qui vont et viennent comme des séculiers ; ce sont des personnes de paroisse sous la conduite des curés ; et si nous avons la direction de la maison où elles sont élevées, c'est parce que la conduite de Dieu, pour donner naissance à leur petite compagnie, s'est servie de la nôtre; et vous savez que les mêmes choses que Dieu emploie pour donner l'être aux choses, il s'en sert pour les conserver.

Il rappelle que la Compagnie s'est donnée à Dieu pour servir le pauvre peuple corporellement et spirituellement, et comment elle s'est développée :

Cela exposé, les filles de la Charité étant entrées dans l'ordre de la Providence comme un moyen que Dieu nous donne pour faire par leurs mains ce que nous ne pouvons pas faire par les nôtres en l'assistance corporelle des pauvres malades, et de leur dire par leur bouche quelque mot d'instruction et d'encouragement pour leur salut, nous avons aussi l'obligation de les aider à leur propre avancement dans la vertu pour se bien acquitter de leurs exercices charitables.

Il ajoute, à propos du danger qu'il pourrait y avoir de converser avec elles, que défense est faite aux missionnaires de les visiter jamais chez elles dans les paroisses ; qu'elles-mêmes doivent se clore dans leur chambre :

En sorte que, si moi-même je me présente pour entrer, elles me fermeront la porte ; ce qui s'observe exactement de part et d'autre, grâce à Dieu [3].

Cette vie du prêtre de la Mission, qui confinait à la vie séculière et à la vie religieuse, offrait des avantages et des périls ; elle demandait une main prudente et exercée pour que chacun restât dans la ligne tracée

[1] *Lettres*, 23 avril 1656, t. III, p. 268. — [2] 16 juillet 1658, t. IV, p. 98. — [3] A M. de La Fosse, prêtre de la Mission à Troyes, 7 février 1860, t. IV, p. 536.

par la règle. L'apprentissage en avait été fait avant que la règle fût écrite et c'est par là que saint Vincent de Paul s'était préparé à l'écrire. Le régime du missionnaire était simple, sans mollesse comme sans excès d'austérité. Le missionnaire vivait dans le monde et pouvait se trouver entraîné aux usages de la société qu'il fréquentait. Saint Vincent de Paul y apporta toute sa vigilance. Il écrit au supérieur de Sedan (13 avril 1656):

On m'a dit une chose qui m'a fort surpris et certes plus affligé que je ne puis vous l'exprimer : c'est que vous avez pris en délibération, en votre compagnie, s'il était à propos qu'elle allât manger en ville, et que, la plupart des opinions ayant été pour l'affirmative, vous avez ensuite introduit cette coutume. Je vous prie, Monsieur, de trouver bon que je vous dise que vous avez mal fait de mettre à la pluralité des voix une chose que vous saviez bien être contre notre usage; car un supérieur particulier ne pouvant rien innover dans sa maison que de l'ordre du général, ceux qui la composent ne le peuvent faire non plus, quand même ils en conviendraient tous ensemble. Les banquets sont fort fréquents en Pologne et nos prêtres ont été obligés, du commencement, de se trouver à quelques-uns pour ne pas condamner d'abord une coutume si fort approuvée; mais, parce que l'usage tourne facilement en abus, nous avons été aussi contraints de leur défendre absolument de manger hors de la maison. Faites savoir à la vôtre, s'il vous plaît, Monsieur, que je la prie de prendre cette défense pour elle, comme j'espère que vous ferez pour vous, en sorte que désormais on ne voie aucun missionnaire aller boire ni manger en ville, en quelque lieu ni sous quelque prétexte que ce soit[1].

Il voulait que tous eussent le nécessaire; et il en donne un avertissement très net aux économes :

J'ai, dit-il à l'un deux, nouvelle d'une de nos maisons, que la mauvaise nourriture qu'on y donne fait de mauvais effets dans les corps et dans les esprits; en sorte que, si la personne qui a soin de la dépense et qui, pensant épargner, se porte à cet excès de ménagerie, ne fait un meilleur ordinaire après l'avertissement que je lui en fis et la lettre que je lui en écris, je serai contraint d'y en mettre un autre à sa place. Je vous dis ceci, Monsieur, à cause que vous êtes en pareil office et afin que vous ayez soin, s'il vous plaît, d'éviter semblables inconvénients, tâchant de donner de bon pain, bonne viande, et de ne pas vendre le meilleur vin pour en donner de pire, ni exposer la communauté aux plaintes d'un avare traitement[2].

Mais s'il leur assurait le nécessaire, il leur refusait le superflu.

Le supérieur de Crécy avait un cheval qui se trouvait, on ne dit pas comment, à la disposition de saint Vincent de Paul. Le saint lui écrit qu'il ne le lui renverra pas, mais qu'il lui en enverra le prix, Dieu aidant. Il ne faut pas avoir de cheval; ce serait de mauvais exemple :

Lorsque vous en aurez besoin, vous en pourrez prendre dans le lieu, ainsi qu'on

[1] Tome III, p. 260. — [2] 9 novembre 1649, t. II, p. 188.

avait accoutumé de faire. Il s'y en trouve assez, et vos voyages ne seront pas si grands et si fréquents que, pour chétives que soient les montures de louage, elles ne puissent suffire.

Je vois bien que vous en pouvez dire : Médecin, guéris-toi toi-même, pour ce qu'autrefois je me suis servi d'un cheval, et que maintenant je me sers de carrosse : cela est vrai, à ma grande confusion, mais il est vrai que la nécessité m'y a contraint; et toutefois, Monsieur, si vous me conseillez de faire autrement, je le ferai [1].

Il n'est pas dit si le missionnaire lui conseilla de renoncer à son carrosse : mais, quant au cheval, il dut se contenter d'en prendre un de louage, quand il en avait besoin. Saint Vincent de Paul condamne donc ce qui peut toucher au superflu; mais il est un point sur lequel il veut qu'on aille, s'il le faut, au delà du nécessaire, c'est quand un membre de la congrégation est malade :

Je lui écris, dit-il à un confrère, et le prie de faire le possible et de ne rien épargner pour se faire guérir. Je vous prie, Monsieur, d'y tenir la main et de faire en sorte que le médecin le voie tous les jours et que ni les médicaments ni les aliments ne lui manquent. Oh! que je désire que la Compagnie soit généreuse pour eux! J'aurais un grand plaisir si, de quelque endroit, on me mandait que quelqu'un de la Compagnie a vendu les calices pour cet effet [2].

Et dans une autre circonstance :

Je ne vous le recommande pas, estimant que vous n'épargnez rien pour son soulagement. Les ouvriers de l'Evangile sont des trésors qui méritent d'être soigneusement conservés [3].

Il avait grand besoin qu'on le lui rappelât à lui-même. Mais il allait, traitant, comme il pouvait, sa *petite fiévrotte* [4].

Cette sollicitude pour la santé des siens, il la manifesta bien des fois d'une manière touchante à l'égard de plusieurs de ses supérieurs de France ou du dehors qui ne se ménageaient point assez : M. Get à Marseille, M. Martin à Turin, M. Jolly à Rome. Il invite M. Get à quitter Marseille pour « aller à Annecy ou à Notre-Dame de Lorm, au diocèse de Montauban, où l'air est bon et le pays beau et où passe la Garonne, qui est une belle rivière [5] », dit-il avec ses souvenirs de Gascogne.

Si les médecins jugent que l'air de Rome vous est contraire, écrit-il à M. Jolly, le 31 août 1657, je vous prie de vous en revenir : votre conservation nous est trop chère pour ne la préférer à tous les biens que vous pourriez faire de delà [6].

[1] *Lettres*, novembre 1651, t. II, p. 364.

[2] *Lettres*, 8 janvier 1649, t. II, p. 139.

[3] *Ibid.*, 3 avril 1650, p. 237.

[4] Tome I, p. 162.

[5] 20 septembre 1658, t. IV, p. 152.

[6] 31 août 1657, t. III, p. 553, et encore 8 août 1659 : « Je vous prie de faire de votre côté tout ce que vous

Cette sollicitude et cette prudence, il la montra en particulier dans les grandes épreuves que sa congrégation eut à traverser, par exemple, quand la peste sévit à Rome, à Gênes. Il impose un frein au zèle de ses supérieurs. Il mande à M. Blatiron, supérieur à Gênes :

J'écris à M. Jolly, supérieur de la maison de Rome, de l'avis de nos assistants, le priant de ne pas s'exposer, et sa famille de ne le point permettre, pour les grands inconvénients qui suivraient la perte de sa personne. Je vous fais à vous, Monsieur, la même prière et à votre famille aussi ! Que vos prêtres aillent assister les pestiférés au lieu de vous, à la bonne heure ; il est juste que les membres s'exposent pour la conservation du chef ; c'est ce que la nature fait. Mais de dire que c'est au chef de commencer le premier, cela n'est pas vrai, sinon en certaines circonstances qui ne sont pas de la qualité et de l'importance qu'est celle-ci ; car quand il s'agit d'une grande désolation où les supérieurs doivent donner des ordres, ainsi que les généraux des armées dans les combats et les batailles, ils sont et doivent être les derniers à se mettre en danger. Il se trouvera quelqu'un de votre famille qui s'offrira d'y aller le premier et d'autres de continuer [1].

M. Blatiron et un de ses prêtres n'en étaient pas moins allés offrir leurs services à un bienfaiteur de leur maison qui les refusa pour ne les point exposer eux-mêmes à la mort et mourut ; et saint Vincent de Paul loue leur démarche :

C'est un saint mouvement digne de votre vocation, qui était dû à l'affection et au mérite de ce bon défunt. Mais je ne sais qui a plus excédé en charité, de vous ou de lui : vous, en voulant exposer votre vie à son sujet ; ou lui, en aimant mieux se priver de votre assistance dans ce besoin extrême que de vous voir en danger en cette occasion [2].

La règle qu'il leur avait prescrite dans cette affliction publique, c'était de se mettre à la disposition du cardinal de Gênes :

Ce sera assez que vous renouveliez à Monseigneur le cardinal l'offre que M. Blatiron lui a fait de sa famille en général et de chacun en particulier pour l'assistance spirituelle des malades, lorsque Sa Grandeur trouvera à propos de l'employer en cela ; vous direz tout et ferez tout ce que vous devez, Dieu ne vous en demande pas davantage. Il sait vos dispositions et saura bien vous appeler par votre nom quand l'heure sera venue qu'il se faudra servir de vous en cette occasion. Je vous prie de ne la prévenir pas en vous portant seul sans un ordre spécial [3].

Les missionnaires ne se ménagèrent pas, et M. Blatiron pas plus que les autres. Allant soigner les malades, ils rapportèrent le mal dans la

pourrez pour vous bien porter et d'aller, toutes choses cessantes, prendre l'air à Frascati ou autre hospice de Palestrine t vous y reposer. » Tome IV, p. 433.

[1] 11 août 1656, t. III, p. 327.

[2] T. III, p. 336. Il s'étend sur ces considérations dans la suite de la lettre.

[3] Tome III, p. 499.

communauté; plusieurs moururent, et M. Blatiron un des premiers. Le saint en fut vivement affecté. Il en gémit et se résigne :

Oh! quelle perte! Oh! quelle affliction! C'est bien à cet accident étrange que nous devons adorer Dieu et lui faire un sacrifice de nos sentiments en les soumettant à sa conduite tout aimable et conformant notre volonté à la sienne toujours adorable [1].

Les missions du dehors donnaient au saint d'autres sujets de sollicitude, d'autres occasions de bénir, en s'inclinant, la volonté de Dieu.

H. WALLON.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Chartularium universitatis Parisiensis, sub auspiciis consilii generalis facultatum Parisiensium, ex diversis bibliothecis..... collegit Henricus Denifle, O. P., auxiliante Æmilio Chatelain; t. I; 1889, in-4°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [2].

Étienne Tempier étant mort, les chanoines de Paris lui donnèrent un successeur dont le pape n'approuva pas l'élection, et, le chancelier de Paris étant alors Jean d'Orléans, c'est lui que le pape, *proprio motu*, fit évêque. Mais celui-ci n'avait, paraît-il, aucun goût pour l'épiscopat, et, voulant se soustraire à l'obligation de gouverner un clergé qu'il n'aimait pas, il se réfugia chez les dominicains de Saint-Jacques et prit leur habit. Tout ce que le *Cartulaire* nous apprend de nouveau sur ce Jean d'Orléans, c'est qu'il avait été reçu docteur par son compatriote, son ami, le chancelier Étienne, d'une façon tout à fait irrégulière. Ayant appris cela, le pape avait annulé sa licence, le 26 juin 1264 (p. 441). C'était un homme simple, sans faste, exempt d'orgueil comme d'ambition, mais qui avait deux torts, celui de désapprouver la lecture des philosophes et un autre, peut-être plus blâmable, celui de qualifier en

[1] A M. Jolly, supérieur à Rome, 28 septembre 1657, t. IV, p. 591. Cf. deux lettres antérieures à M. Chiroye, à Luçon, et à M. Ménétrier, à Agen, 26 août 1657, t. IV, p. 544 et 545.

[2] Pour le premier et pour le second article, voir les cahiers de mars et d'avril 1890.

des termes superlativement grossiers les gens, moins simples que lui, dont il n'approuvait pas la conduite. Ceux de ses sermons qui nous ont été conservés sont pleins d'invectives contre les clercs séculiers. On reproche à notre temps une trop grande liberté de langage. Le vice est notoire, et certainement nous ne l'excusons pas. Mais il nous serait facile de montrer, en citant quelques phrases des sermons prononcés par ce religieux et par d'autres, que l'injure et la diffamation ne sont pas des délits nouveaux.

Siger de Brabant, dont nous rencontrons le nom à la suite du sien, plus devait parler habituellement, étant un grave philosophe, un langage décent; mais la décence et l'hétérodoxie ne sont pas incompatibles, et les éditeurs du *Cartulaire* prouvent très bien que Siger de Brabant, le célèbre et redouté professeur de la rue du Fouarre, doit être réputé l'auteur des treize propositions hérétiques qui furent condamnées à Paris en l'année 1270. Toutes ces propositions se tiennent et toutes sont averroïstes. Quelques-unes sont reproduites dans la sentence collective de l'année 1277, pêle-mêle avec d'autres qui, nous l'avons dit, leur sont contraires, notamment avec celles d'un nominaliste imprudent, *Boetius* le Danois. Imprudent parce qu'il ne pouvait manquer, osant exprimer si librement ses opinions philosophiques, de soulever contre lui tous les théologiens. Les éditeurs du *Cartulaire* contestent la conformité de quelques phrases tirées de ses livres avec divers articles de la sentence mis en regard de ces phrases. Cette conformité nous semble pourtant évidente. Les théologiens ont simplement changé, pour rendre l'hérésie plus claire, certains mots du texte mis sous leurs yeux, mais ils n'ont fait dire au professeur censuré rien de plus que ce qu'il avait dit. Nous en convenons, on le comprend bien, sans souscrire à la sentence des juges. Nous considérons aujourd'hui ce téméraire Danois, qu'on nomme en latin Boetius, comme beaucoup plus sensé que son acharné contradicteur, Raymond Lull. Quant à Siger, il croyait, disait-il, comme philosophe, à l'unité de l'intellect, mais sans y croire comme chrétien. Il avait tort, à notre avis, comme philosophe, et grand tort; mais, si nous avions à le juger, nous lui dirions, la cause entendue : Accusé, vous êtes, selon nous, convaincu d'avoir tenu les propos qu'on vous prête. Vous pouvez vous retirer, et, si cela vous plaît, les tenir encore. Sachez bien pourtant que nous déclarons faux ce que vous croyez vrai. Voilà notre sentence. Ce pauvre Siger! Combien nous sommes loin d'approuver l'excès de son réalisme ! Mais quelle horreur nous inspirent les fanatiques qui l'ont, dit-on, assassiné !

Le 17 mai 1272, s'assemblent à Paris, dans l'église de Saint-Julien,

tous les maîtres-régents de la faculté de décret, venant délibérer sur le cas d'un licencié, nommé Guy de Gastine, qui demande à faire partie de leur collège et néanmoins s'obstine à ne prêter aucun serment (p. 500). Là sont présents plusieurs maîtres peu connus, aux noms desquels nous pouvons joindre quelques notes. Voici d'abord le doyen de la faculté, Gérard de Cutry, qui reparaît dans le *Cartulaire*, à l'année 1277 (p. 542), portant plainte devant ses collègues contre un certain Emmanuel, archidiacre de Crémone. Gérard avait son école dans une maison qu'il louait douze livres. Ayant donc autorisé l'archidiacre à y donner des leçons, il lui demandait la moitié de la somme, et l'archidiacre la refusant est déclaré parjure et rebelle. Gérard occupait encore sa chaire en 1290; nous le voyons en effet, cette année, assistant à la réception de six licenciés en décret, le distributeur des licences étant le chancelier Berthaut de Saint-Denys[1].

Nous avons de moins sûres informations sur Jean de Gand; nous croyons pourtant que ce docteur en décret se fit plus tard recevoir, comme beaucoup d'autres, docteur en théologie, devint alors chanoine de Notre-Dame et vécut jusqu'en l'année 1316[2]. Mais il n'était certainement pas, comme l'a supposé M. Jourdain, frère de Henri de Gand. Henri de Gand eut-il même un frère de ce nom? Cela paraît peu vraisemblable. M. de Pauw vient de montrer clairement qu'il ne faut rien croire de tout ce qu'on a dit jusqu'à ce jour sur la famille de l'éminent philosophe, fils de vilain et de vilaine, dont le lieu de naissance fut la ville de Gand.

Quelques autres noms cités dans la même pièce offrent d'autres problèmes à résoudre. Nous avons vu figurer, à la page 469, un Jean de Champlay, dit, en 1267, chanoine d'Auxerre, que les éditeurs du *Cartulaire* ont justement cru la même personne qu'un Jean de Champlay nommé par le pape, en 1279, évêque du Mans. Il était déjà depuis longtemps chanoine d'Auxerre, au moins depuis l'année 1262; et en 1279, lorsqu'il fut fait évêque, il était, en outre, archidiacre de Sologne dans l'église d'Orléans. Mais ce chanoine d'Auxerre, cet archidiacre de Sologne et cet évêque du Mans doivent-ils être encore identifiés avec un maître en décret du même nom auquel notre pièce donne, en 1272, le titre de chanoine de Reims? Cela paraît douteux aux éditeurs (p. 501). Et à nous aussi. Cela n'est pourtant pas impossible; il était alors habituel de cumuler plusieurs bénéfices, et les régents *actu*, comme on

[1] Note sur la feuille de garde du n° 558 des manuscrits de Tours. — [2] Guérard, *Cart. de Notre-Dame*, t. II, p. 546.

disait, se faisaient facilement dispenser d'exercer les charges dont ils percevaient les fruits. Les clercs qui, non pourvus, aspiraient à l'être, murmuraient contre ce cumul, le disant scandaleux, inique, contraire à la pratique, aux lois de l'ancienne Église; mais la cour de Rome, s'inquiétant peu de ces murmures, dispensait chaque jour de plus en plus, y trouvant profit. Ce qui est bien certain, c'est que l'évêque Jean de Champlay, à tort nommé dans l'*Histoire littéraire* Jean de Tanlai, n'a fait aucun des écrits qui lui sont attribués par l'auteur de sa notice. Nous l'avons autrefois prouvé [1].

Passons maintenant à un autre nom, celui de Jean *de Blanesco*. Ce Jean *de Blanesco* siège ici dans le même conseil que Jean de Champlay, comme occupant à Paris, en 1272, une chaire de droit canonique. M. Jourdain n'hésite pas à le confondre avec le Bourguignon Jean de Blanot (*Joannes de Blanosco*), dont parle Savigny, qui professait le droit romain à Bologne en 1256, et qui nous a laissé d'intéressants ouvrages mentionnés par l'*Histoire littéraire* [2]. C'est peut-être, *forte*, le même, disent les éditeurs du *Cartulaire;* mais ils ne l'assurent pas. Ils ont raison de ne pas l'assurer, car c'est très sûrement un autre. Le célèbre professeur de Bologne quitta cette ville, vers l'année 1260, non pour venir à Paris, mais, comme nous l'apprend son épitaphe, pour rentrer dans son pays de Bourgogne, à la prière de son seigneur, Hugues IV:

> Hunc Burgundorum dux Hugo, schemate morum
> Præditus, accivit [3]..... ;

et, presque aussitôt après son retour, il fut fait official de l'église de Lyon, charge qu'il remplit assidûment de l'année 1262 à l'année 1287, ainsi que nous l'attestent de nombreuses chartes récemment publiées par M. de Charpin-Feugerolles [4]. Le décrétiste n'est donc pas le légiste. Il est sans doute extraordinaire que deux Jean de Blanot aient vécu dans le même temps, l'un à Paris, l'autre à Lyon. Cela pourtant ne semble pas pouvoir être contesté; à moins, toutefois, que la leçon du *Cartulaire* ne soit pas bonne et qu'il ne faille lire, non pas *Joannes de Blanesco*, mais, comme dans l'édition première, *Joannes de Blanesto*.

La plupart des documents qui viennent à la suite avaient été déjà bien ou mal publiés par Du Boulay. C'est pourquoi nous ne nous y arrêtons pas. Ils sont tous intéressants, instructifs, mais ils étaient connus.

[1] *Biographie générale*, t. XXVI, col. 553.

[2] *Hist. litt. de la France*, t. XXVIII, p. 496.

[3] *Hist. litt. de la France*, t. XXVIII, p. 495.

[4] *Grand Cartulaire de l'abbaye d'Ainay*.

Nous ne résistons pas cependant à la tentation qui nous prend de dire quelques mots sur deux des articles condamnés en 1277 comme hérétiques. La sentence est connue sans doute, trop connue; mais un de ces articles, que l'on a mal compris, a fait imputer à saint Thomas une erreur dont nous avons à cœur de le disculper. Cet article, qui porte le numéro 81, est ainsi rédigé : *Quod quia intelligentiæ non habent materiam, Deus non posset facere plures ejusdem speciei.* Cela semble vouloir dire que les intelligences séparées, par exemple les anges, étant dépourvues de matière, ne peuvent être plusieurs en nombre, et qu'il n'existe en conséquence qu'un ange, comme il n'existe qu'une âme, selon Averroès. Eh bien, dans une édition antérieure, que nous avons sous les yeux, on lit après cet article : *Contra fratrem Thomam.* Les éditeurs du *Cartulaire* n'ont pas reproduit cette annotation, ne l'ayant, assurent-ils, rencontrée dans aucun manuscrit. C'est donc une addition de quelque moderne, peu versé dans la matière des controverses scolastiques. Que les juges soient donc, sur ce point, absous. Ils n'ont pas fait dire à saint Thomas ce que certainement il n'a pas dit. Oui, sans doute, plusieurs propositions de saint Thomas sont censurées dans cette sentence de 1277, celle-ci, par exemple (art. 96): *Quod Deus non potest multiplicare individua sub una specie sine materia.* Mais, si l'article 81 a quelque sens, il est contraire à cette proposition, dont saint Thomas est vraiment l'auteur, et que, pour notre part, nous ne condamnons pas. Veut-on rendre l'article 81 correct, clair et thomiste? Qu'on le lise ainsi : *Si intelligentiæ non haberent materiam, Deus non posset*, etc. Or, n'est-ce pas ainsi que les juges l'avaient libellé? Nous savons combien il faut se méfier des copistes. Il y en avait de toute sorte. Copier était encore, au XIIe siècle, un devoir; dès le XIIIe siècle, c'était un métier, et les libraires étaient plus capables d'apprécier, chez les scribes qu'ils employaient, l'écriture que la littérature.

Après les articles condamnés à Paris, le *Cartulaire* reproduit ceux qui le furent vers le même temps à Oxford. Partout alors on s'agite, et partout les conservateurs tremblent : non seulement les conservateurs des institutions déjà réputées vieilles, quoiqu'elles n'aient pas encore un siècle d'existence, mais encore les conservateurs plus puissants, plus redoutables, de la foi traditionnelle, manifestement mise en péril par l'audace naturelle de l'esprit philosophique. Aussi partout on s'assemble, on se concerte, on recueille des témoignages et l'on dicte des arrêts. L'éditeur responsable des articles d'Oxford est l'archevêque de Cantorbery, Robert Kilwardeby, qui s'était fait compter, dans sa jeunesse, parmi les philosophes de l'école dominicaine. Nous voulons croire qu'il

n'en est pas le rédacteur, car les uns sont puérils, les autres obscurs; il en est enfin qui taxent d'erreur d'incontestables vérités. Parmi les assertions réprouvées, on remarque celle-ci : *Quod non est inventum ab Aristotele quod intellectiva manet post separationem.* Ce n'est donc pas Pomponace qui, le premier, s'est permis d'assurer qu'Aristote ne démontre pas l'immortalité de l'âme; quelqu'un, nous ne savons qui, l'avait osé dire, au XIIIe siècle, dans les écoles d'Oxford. Le fait est à signaler.

Un assez grand nombre de pièces pour la première fois publiées nous apportent des informations nouvelles touchant les mauvaises mœurs et l'humeur batailleuse des écoliers de Paris. Quand ils ont affaire à forte partie et qu'ils sont battus, blessés, emprisonnés, l'université les défend et les réclame. Mais il suffit de lire les factums universitaires pour être convaincu qu'ils ont presque toujours été les agresseurs. C'est ce dont les accusait un jour, en des termes très vifs, le cardinal Eudes de Châteauroux. « Tous vos colloques, leur dit-il, sont des conjurations. Prenez garde que cela ne vous porte malheur et que les bourgeois, par vous provoqués, ne fassent contre vous des conspirations semblables aux vôtres [1]. » Cela pourtant n'excuse pas les moines de Saint-Germain-des-Prés, qui, s'étant un jour armés pour les repousser, en tuèrent plusieurs à coups d'épée. Ces moines belliqueux nous paraissent avoir été justement condamnés par le légat et par le roi (p. 566, 567, 569).

On lit, à la page 582, une lettre très instructive du pape Nicolas III à Gautier de Bruges, évêque de Poitiers. Elle était inédite; cependant nous ne nous y arrêtons pas, en ayant déjà fait connaître le contenu d'après une copie de M. La Porte du Theil [2]. Cet évêque lettré demeura d'ailleurs étranger, toute sa vie, aux affaires de l'université. Beaucoup trop d'autres l'occupèrent. Il fut à la fois en lutte ouverte avec le roi de France et avec l'archevêque de Bordeaux, son métropolitain; ce qui le fit d'abord priver de son temporel, puis déposer. Mais une autre pièce, en elle-même beaucoup moins intéressante et déjà publiée, va nous retenir assez longtemps à la page 595. Cette pièce est un simple avis donné par quelques maîtres en théologie sur les prétentions opposées de certains confesseurs. Assurément leur avis nous importe peu; mais les éditeurs ont si doctement annoté les noms de ces maîtres, que nous n'avons pu passer outre sans avoir recueilli tous les renseignements que nous offrent leurs consciencieuses recherches. Et puis, cédant à l'entraînement de l'exemple, nous avons ajouté

[1] Man. latin de la Bibl. nat., n° 15951, fol. 243 v°. — [2] *Hist. litt. de la France*, t. XXV, p. 298.

diverses notes à celles des éditeurs. Quelqu'un, peut-être, nous en saura gré.

Au mois de novembre de l'année 1282, sont assemblés, sous la présidence de l'évêque de Paris, Ranulphe de Humblières, quinze maîtres en théologie très considérés parmi leurs nombreux collègues. L'évêque lui-même est un ancien docteur. Outre ses *Quodlibets* conservés dans le n° 379 de l'Arsenal, il a laissé des sermons : nous en avons un dans les n° 14947 (fol. 75) et 15005 (fol. 181) de la Bibliothèque nationale; un autre dans les n° 14899 (fol. 115) et 16481 (fol. 54). Nous les indiquons uniquement parce que l'*Histoire littéraire* n'en a pas parlé, car ils ne contiennent rien d'intéressant. Après l'évêque, le principal personnage est, dans cette assemblée, le doyen de la faculté de théologie, Eudes de Saint-Denys, un vieillard très honoré, que de nombreux suffrages avaient appelé sur le siège épiscopal en 1279, mais qui, voyant son élection contestée, avait mieux aimé retourner à sa chaire que s'employer à faire valoir un droit douteux. A ses côtés, Jean des Alleux, frère Prêcheur, ancien chancelier, et Grégoire, prieur du Val des Écoliers. Nous avons ci-dessus parlé de Jean des Alleux. Grégoire, maintenant prieur du Val, était déjà maître en théologie, quoique simple religieux, dès l'année 1267 (p. 469). Un de ses sermons est dans les n° 14947 (fol. 85) et 15005 (fol. 190). Il y traite assez mal les évêques; ce qui ne peut étonner, puisqu'il était régulier. Guillaume de Moussi, chanoine de Paris, paraît avoir été du parti contraire; ce qui ne surprend pas davantage, puisqu'il était séculier. Voici trois de ses sermons : un dans le n° 16481 (fol. 52); un autre dans les n° 14947 (fol. 4) et 15005 (fol. 131); un troisième dans le n° 14899 (fol. 43). C'était peut-être un habile théologien, mais c'était certainement un orateur médiocre. Pour ce qui regarde le chanoine de Paris, Pierre de Joigny, nous regrettons de ne pouvoir faire aucune addition aux notes des éditeurs; mais nous y en ferons une touchant Albert, religieux de Cluny, prieur de Montdidier. Deux de ses sermons sont à signaler : l'un dans les n° 14947 (fol. 52) et 15005 (fol. 164); l'autre dans les n° 14947 (fol. 77) et 15005 (fol. 183). Albert prêche gravement, comme on prêchait au XII° siècle. Il est d'un ordre ancien, qui se défend d'avoir rien de commun avec les ordres nouveaux. Pour Adénulfe d'Anagni, neveu de Grégoire IX, prieur de Saint-Omer, les éditeurs du *Cartulaire* renvoient à la notice qui le concerne dans l'*Histoire littéraire*. C'est pourtant, nous devons le reconnaître, une notice bien imparfaite. Ici même[1]

[1] *Journal des Savants*, 1889, p. 305 et suiv.

nous avons essayé de la compléter, et peut-être aurons-nous prochainement l'occasion d'y faire encore une addition importante. On dit, en effet, avoir découvert un livre d'Adénulfe que des catalogues trompeurs portent au nom d'un autre. Nous attendons la preuve de cette découverte. Sur le chanoine Nicolas Du Pressoir, moindre et moins riche dignitaire qu'Adénulfe, et de moins noble origine, mais prédicateur plus original et plus gai, les éditeurs nous communiquent une précieuse information. On conserverait, disent-ils, à la Bibliothèque nationale de Madrid, un recueil de *Questions théologiques* par lui traitées. Nous ne connaissons pas en France un autre exemplaire de ce recueil peut-être intéressant. Nous n'ajoutons rien à ce que les éditeurs nous apprennent sur le provincial des Mineurs, Dreux de Provins. Sur le prieur de Saint-Jacques, Jean de Tour, il y a plus à dire que ce qu'on lit dans la nomenclature d'Étienne de Sabanhac. Trois sermons de lui nous ont été conservés : n°s 14947 (fol. 85) et 15005 (fol. 90); 14947 (fol. 15) et 15005 (fol. 140); 14947 (fol. 64) et 15005 (fol. 173). Son langage est celui de tout dignitaire de sa robe en cette année 1282; très animé contre les évêques qui disputent aux religieux le droit de prêcher et de confesser sans leur agrément, il les traite fort mal, leur reprochant de manquer à tous leurs devoirs. De Jean de Saint-Benoît, autre frère Prêcheur, nous avons aussi, dans le n° 14947, trois sermons déjà signalés, mais que l'*Histoire littéraire* ne mentionne pas[1]. Des quatre docteurs dont nous lisons ensuite les noms, les premiers sont presque inconnus; les deux autres, au contraire, Hugues Aicelin de Billiom et Arlotto da Prato, sont bien connus, et sur eux nous n'avons à dire rien de nouveau. Peut-être en avons nous trop dit sur les maîtres dont les noms précèdent. Nous sommes, du moins, persuadé que les éditeurs du *Cartulaire* ne nous le reprocheront pas. Ils sont, en effet, curieux, et doivent l'être; quiconque n'a pas le don de la curiosité doit renoncer à l'étude de cet obscur moyen âge. Nous croyons les avoir particulièrement intéressés en leur signalant les sermons, récemment retrouvés, du fougueux Jean de Tour. Les autres aussi sont à lire. Comme on ne prêchait pas en ce temps-là suivant une méthode commune, en observant des règles, ce que nous appelons les règles du genre parénétique, rien ne fait mieux connaître que les sermons le naturel et les sentiments des personnes. Ils sont généralement médiocres au point de vue littéraire et souvent même détestables; mais, les uns lourds, les autres vifs, tous sont d'allure franche et peuvent être lus avec profit par l'historien.

[1] *Hist. litt. de la France*, t. XXI, p. 636.

La pièce la plus considérable du volume est le mémoire de Jean de Malignes, procureur de la faculté des arts, contre le chancelier Philippe de Thory; mais elle avait été déjà publiée par M. Jourdain et l'on savait ce qu'elle contient. Les maîtres et les chanceliers ne pouvaient vivre en paix. Le successeur de Philippe de Thory, Nicolas de Nonancourt, nous dit qu'ils auraient beaucoup moins guerroyé les uns contre les autres, si on ne les y avait poussés par intérêt. *Multi*, dit-il, *non haberent unde viverent nisi essent contentiones*[1]. C'est une accusation portée contre les procureurs. Doutons-nous qu'elle soit fondée? Non, certainement, nous n'en doutons pas.

Ce que l'on savait moins, et ce que montrent clairement les pièces 512, 513, 519 et 520, c'est le taux de la contribution que les maîtres et les écoliers devaient solder chaque semaine pour subvenir aux frais généraux de l'université. Cette contribution hebdomadaire était, en 1283, de deux sous parisis. Mais on ne les versait pas volontiers. C'est pourquoi nous voyons le pape Martin IV et, après lui, le chancelier de Sainte-Geneviève menacer d'excommunier comme rebelles tous ceux qui ne les auront pas versés au jour prescrit. Beaucoup d'écoliers étaient pauvres, quelques-uns servant comme domestiques leurs compagnons d'étude. Ces deux sous parisis devaient quelquefois leur manquer. Il nous semble donc qu'il était bien dur de les excommunier pour défaut de payement. Mais l'effet ne suivait peut-être pas toujours la menace.

Avons-nous fait soupçonner toute l'importance du travail entrepris par le P. Denifle, avec l'aide de M. Chatelain, sous les auspices du conseil général des facultés de Paris? Il nous semble que non. Nous aurions plus sûrement atteint ce but en négligeant les personnes pour ne parler que des choses. Mais une simple analyse des choses n'aurait pu suffire; il en aurait fallu faciliter l'intelligence par de fréquentes digressions. Nous sommes si loin de ce temps-là! Le sens des mots a tant changé! Le volume publié ne concerne qu'un siècle. Or, durant ce siècle unique, combien de débats, de procès, de révoltes, d'émeutes, même sanglantes! Pourquoi? Pour faire valoir des droits, des privilèges, dont aucun n'a survécu, et qui tous, pourtant, ont eu leurs raisons d'être. La nécessité d'expliquer toutes ces raisons nous a fait reculer. Le futur Crévier, auquel de nouveau nous faisons appel, les expliquera. Nous n'avons pas, d'ailleurs, à dissimuler que nous avons commencé l'étude de ce volume avec l'intention d'y chercher particulièrement ce

[1] *Not. et extr. des man.*, t. XXXIII, 1re partie, p. 307.

qui concerne les personnes. Que le P. Denifle et son collaborateur veuillent bien nous pardonner si nous n'avons pas dit tout ce qui était à dire sur leur beau livre.

B. HAURÉAU.

Le Talmud de Jérusalem, traduit par M. Moïse Schwab. T. XI. *Le traité Aboda Zara*. Paris, 1889, in-8°.

Aux premiers siècles de l'Église, deux cultes d'une vitalité invincible ont existé en face d'une puissante religion d'État. L'un violemment persécuté pour ses nouveautés dangereuses, le second toléré comme remontant à une antiquité reculée, le christianisme, le judaïsme, inspiraient aux païens une même haine, un même mépris. Ni l'un ni l'autre ne pouvait se prêter à ces fusions, à ces compromis que Rome savait provoquer et obtenir chez les nations soumises par ses armes. Le nom du Dieu fort et jaloux ne souffrait pas d'association à ceux des divinités dont les gentils peuplaient l'Olympe.

Dans un milieu social où tout se rattachait aux observances du paganisme, juifs et chrétiens devaient vivre et se mouvoir en se gardant de toute parole, de tout acte contraire à leur foi. Ce que Tertullien ne jugeait pas possible pour qui acceptait, dans l'Empire, la charge d'une fonction publique, l'était à peine pour les simples citoyens. Quelle que fût leur profession, pussent-ils même n'en exercer aucune, des difficultés incessantes naissaient sous leurs pas, s'ils voulaient se garder de tout manquement, de toute souillure. N'étaient-ils pas mêlés à ces païens dont le contact leur était odieux? Ne devait-on pas, quoi qu'on pût faire, s'en rapprocher à toute heure pour les besoins matériels de la vie? Ne fallait-il point trafiquer, contracter avec eux?

Des principes furent établis pour réglementer, pour restreindre, dans la mesure du possible, des rapports douloureux aux ennemis de l'idolâtrie. Ce qu'en furent, chez les fidèles, les lignes principales, nous l'entrevoyons par leurs livres. Afin de se soustraire aux influences de la fréquentation des païens, pour ne pas être le témoin involontaire de leurs actes condamnables, le chrétien vivrait le moins qu'il se pourrait au dehors[1]; il prendrait ses repas avec ses frères[2]. En présence des

[1] *Constit. apost.*, l. I, c. 4. — [2] *Epistola ad Jacobum* (Migne, *Patrol. græca*, t. I, p. 467).

infidèles, il demeurerait silencieux et grave[1]. Si la charité lui commandait de se rapprocher de ceux d'entre eux qui auraient besoin de son assistance, il repousserait l'aumône offerte par les ennemis de Dieu[2]. Toute cérémonie païenne, la fréquentation des théâtres, des festins publics lui étaient interdites; il éviterait les marchés mêmes, si ce n'était pour acheter quelque esclave que l'on pourrait tenter de convertir[3]. Il ne lirait point les livres des idolâtres, ne redirait point leurs chansons où les démons sont célébrés[4]. Attentif à se garder de toute parole condamnable, il ne jurerait point par les dieux dont il ne fallait pas prononcer le nom maudit, ni par les astres, ni par la terre[5]. Ses différends ne seraient point portés devant la justice officielle, mais respectueusement soumis aux pasteurs de l'Église[6]. Ces règles, d'autres encore que l'on retrouve éparses chez les écrivains ecclésiastiques, étaient-elles réunies quelque part et formulées dans un corps de doctrine? Rien ne paraît devoir le faire penser. Les interdictions, les préceptes que je viens de rappeler et dont nous ne possédons, à coup sûr, qu'une partie, se transmettaient sans doute de bouche en bouche, confiés à la piété de chacun et rappelés, quand il était besoin, par les pasteurs du troupeau du Christ.

Il en était autrement chez les juifs. Le traité d'Aboda Zara[7] codifie les règles à suivre par les israélites vivant en contact avec les idolâtres. Curieux en eux-mêmes, ces préceptes tirent un prix particulier de leur comparaison avec ceux des chrétiens et des renseignements qu'ils nous apportent sur certaines particularités du culte idolâtrique.

Dès les premières lignes de ce texte apparaît la marque profonde de l'éloignement éprouvé par les anciens juifs pour tous ceux qui n'étaient pas des leurs, l'*hostile odium adversus omnes alios* dont a parlé Tacite[8].

[1] Minutius Felix, *Octavius*, c. VIII.

[2] *Constit. apostol.*, IV, 8; Pontius, *Vita et passio S. Cypriani*, § IX; Hieron. *Epist.* CXX, § 1, *ad Hedibiam;* Socrat. *Hist. eccl.*, VII, 21, 25; Julian. *Epist.* XLIX, *ad Arsacium.*

[3] *Constit. apostol.*, II, 62.

[4] *Ibid.*, I, 6; V, 10.

[5] *Ibid.*, V, 11.

[6] *Ibid.*, II, 46, 47.

[7] Entièrement étranger aux études hébraïques, je suis ici une double traduction du traité Aboda Zara. La première a été donnée, en 1703, par Surenhus, au tome IV de son recueil intitulé : *Mischna sive totius Hebræorum juris, rituum, antiquitatum ac legum oralium systema, cum Maimonidis et Bartenoræ commentariis.* La seconde version, qui comprend, pour la première fois, la totalité de la *Gemara*, est due à la persévérance et au savoir de M. Schwab. Les pages auxquelles je renverrai dans le courant de cet article sont celles du tome XI de sa traduction du *Talmud de Jérusalem.*

[8] *Hist.*, V, 5.

A leurs yeux, les païens sont suspects des plus grands crimes, des plus lâches turpitudes. Il ne faut pas, dit la Mischnâ, laisser entre leurs mains un animal : ils pourraient commettre sur lui un acte honteux; une femme ne doit pas demeurer seule avec eux, car leur débauche est notoire; un homme même doit y prendre garde, il courrait risque d'être assassiné (p. 195). Ainsi qu'on prend un animal impur pour allaiter un nouveau-né, on peut aussi choisir une nourrice païenne; mais on doit, dans ce cas, la tenir à la maison, car elle pourrait tuer l'enfant si on lui permettait de l'emporter chez elle (p. 195). On se gardera de se faire soigner par un médecin païen, de se confier à lui si l'on souffre des yeux : il pourrait, avec ses collyres, aveugler le malade et peut-être même lui donner la mort (*ibid.*)[1]. C'est une grave imprudence que de se faire raser par un idolâtre, si l'on doit rester seul avec lui (*ibid.*).

Une israélite ne doit pas coiffer une femme païenne, parce qu'il est défendu d'ajouter à ses attraits (p. 190). Elle ne doit pas non plus l'accoucher, afin de ne point prendre part à la naissance d'un gentil. La païenne peut, au contraire, accoucher une juive, mais à la condition expresse de n'opérer qu'à l'extérieur; autrement on craindrait que, par malice, elle n'écrasât l'enfant dans le sein de la mère. Défense à une israélite d'allaiter un nouveau-né païen : on ne doit pas donner la vie à celui qui sera un idolâtre (p. 194). « Cela prouve, dit un rabbin, que l'on ne doit pas non plus enseigner un métier à des gentils; ainsi, il y avait, à Guiro, deux familles, l'une de verriers, l'autre de menuisiers: la première, qui ne montra pas son métier aux païens, prospéra; mais la seconde le fit et elle tomba dans la misère » (p. 195).

On ne saurait trop se défier de ces ennemis d'Israël. « Si l'un d'eux demande à un juif où il va, ce dernier le déroutera par ses indications, comme a fait autrefois Jacob répondant à Esaü : « Jusqu'à ce que j'arrive « auprès de mon maître à Séir, » tandis qu'en réalité Jacob est allé à Souccoth » (p. 194). Si l'on se trouve en route avec un gentil, on se placera à droite afin d'avoir le bras libre et, au besoin, de pouvoir se défendre. Si un païen porte une épée à gauche, l'israélite se postera à la droite

[1] A l'éloignement qu'inspiraient les païens et leurs remèdes de provenance idolâtrique, venait aussi se joindre la crainte de les voir employer quelques-uns de ces moyens de magie dont parle le traité Schabbath (*Le Talmud*, traduction Schwab, t. IV, p. 155). Mieux valait, disait-on, mourir que de devoir la vie à de semblables pratiques. Parmi les moyens prohibés, j'en noterai, à titre de curiosité, un qui rappelle l'histoire célèbre d'Antiochus et de Stratonice (Plutarch., *Demetrius*, c. LII) : celui qui consisterait à faire passer la femme aimée devant les yeux d'un malade d'amour. (*Talmud*, *loc. cit.*)

pour sa sûreté; s'il porte un bâton de la main droite, l'israélite se mettra à gauche, afin d'être prêt à la riposte. Quand on monte une montagne ou quand on descend une vallée avec un païen, on doit se placer de façon à être au-dessus de lui, en le précédant sur la montagne ou en le suivant dans la vallée (p. 194).

S'il arrivait qu'un païen fêtât quelque événement heureux, son retour d'un voyage en mer, sa sortie de prison, les noces d'un fils, il était prescrit de s'en écarter (p. 183).

Les fidèles ne regardaient point comme des êtres imaginaires les dieux dont ils condamnaient le culte. C'étaient pour eux d'impurs démons dont ils proclamaient l'action malfaisante et redoutable. Pendant de longs siècles, l'effort de la polémique chrétienne porta sur la démonstration de leur indignité, de leurs débauches, de leurs crimes. Dans le traité qui nous occupe, rien de semblable, et je ne saurais dire si les juifs ont recouru à ce moyen d'attaque. Le long chapitre de l'Aboda Zara où il est parlé des idoles ne contient rien sur l'infamie des démons que la consécration y faisait descendre [1]. Tout se borne à l'expression de l'horreur qu'inspiraient ces simulacres, à l'énumération des règles édictées pour les hommes que le sort condamnait à vivre au milieu des impies.

Toutes se faisaient plus rigoureuses dans les temps où venaient les grandes fêtes des idolâtres. Trois jours avant que ces fêtes fussent célébrées, on devait éviter d'avoir avec eux des relations de commerce, de leur prêter, de leur emprunter ou d'en rien recevoir. Il n'y avait pas toutefois accord complet sur ce dernier point, car un rabbin estimait qu'il était alors permis de réclamer d'eux un payement parce qu'il leur serait déplaisant de débourser (p. 176). Avec ceux qui allaient par bandes et en procession aux marchés dans ces jours de fête, le commerce était interdit; il devenait licite lors du retour, si les infidèles revenaient isolément et sans pompe (p. 196, 197). Nous avons vu que, pour acheter des esclaves qu'on tenterait de convertir, il était permis aux chrétiens de se rendre aux marchés païens. En ces temps de solennités publiques, la règle des juifs était la même (p. 179), bien que les marchés fussent consacrés à quelque génie, à quelque idole (p. 185) [2]; eux aussi espéraient trouver des prosélytes dans les esclaves qu'ils achèteraient.

Chez les Romains il était d'usage d'orner, dans les jours de réjouissances publiques, les portes de couronnes et de guirlandes, de les illuminer avec ces lampes d'argile dont nous retrouvons un si grand nombre.

[1] Arnobe, VI, 17, etc. — [2] Cf. Servius *in Æneid.*, V, 95.

Souvent Tertullien parle de ces marques d'une allégresse à laquelle les chrétiens ne doivent pas s'associer. « C'est ainsi, dit-il, que l'on a coutume de décorer les portes des mauvais lieux ; veut-on donner un tel aspect à sa demeure ? L'un de nos frères s'est vu, en songe, cruellement flagellé parce que ses esclaves avaient couronné sa porte de lauriers[1]. » La règle juive n'est pas moins sévère : « Si, dans les jours de fêtes païennes, est-il dit, certaines boutiques sont ornées de couronnes, on devra s'abstenir d'y entrer; l'accès des autres reste permis » (p. 183, 185).

Dans toutes les pages de l'Aboda Zara se montre l'horreur inspirée par les idoles à l'israélite véritablement pieux, l'ὅσιος, le δίκαιος, selon la formule sacramentelle des vieilles épitaphes judaïques[2]. « Passe et ferme les yeux, » disaient les rabbins à ceux qui s'arrêtaient indécis en rencontrant des idoles sur leur route (p. 218). Ainsi que le chrétien, le juif crachait sur elles (p. 225, 227), comme elles cracheraient un jour sur leurs misérables adorateurs (p. 228). Il était interdit, dans les deux camps, de sceller avec une pierre gravée représentant une divinité (p. 209, cf. p. 227)[3]. Un rabbin estimait toutefois que la défense visait les seules intailles et ne devait pas s'étendre aux camées, dont les empreintes sans relief ne rappellent en rien les *scalptilia* condamnés par la Bible (p. 209)[4]. Celui qui travaillerait à construire pour les gentils des édifices, des salles de bain, s'arrêterait à la naissance de la voûte où l'idole devait être placée (p. 187).

De nombreux écrivains mentionnent les inscriptions des *arbores sacræ*[5] que les monuments nous représentent chargés d'offrandes, de tablettes votives[6]. Pour ne parler que des grands dieux de l'Olympe, il en était de consacrés à Jupiter, à Apollon, à Cybèle, à Vénus, à Neptune, à Hercule. L'Aboda Zara ajoute ici de curieux détails à ceux que nous tenons déjà des anciens. Sur ces arbres dont les saints, les Conciles, les Capitulaires, les Pénitentiels poursuivirent la destruction, sur les bocages sacrés des idolâtres, la loi juive faisait peser une interdiction rigoureuse (p. 213, 214, 217). Il n'était même pas permis de se reposer à leur ombrage, car c'eût été en tirer un profit (p. 218). Dans quel cas pourra-t-on faire usage d'un de ces arbres ayant abrité une idole

[1] *De corona militis*, XIII; *Apologet.*, XXXVII; *Idolol.*, XV.

[2] Garrucci, *Dissertazioni di vario argomento*, t. II, p. 152, 167, 177, 186, 191.

[3] Clem. Alex., *Pædagog.*, l. III, c. XI : Οὐ γὰρ εἰδώλων πρόσωπα ἐναποτυπωτέον, οἷς καὶ τὸ προσέχειν ἀπείρηται.

[4] *Exod.*, XX, 4; *Levit.*, XXVI, 1; *Deut.*, V, 8; XXVII, 15.

[5] Orelli, n° 2107, 2108.

[6] Raoul Rochette, *Peintures antiques inédites*, pl. VI et p. 23, 402.

IMPRIMERIE NATIONALE.

que nous montre un bas-relief d'Astro [1], de celui sur lequel ont été gravées des images idolâtriques [2]? Dans quelles circonstances sera-t-il permis de se servir du bois provenant d'un bocage sacré? La Mischnâ et son commentaire s'étendent sur ces points; mais il ne s'agit là que des cas d'exception, car une règle sévère est édictée : « Si d'un bocage d'idoles on a enlevé du bois, il est interdit d'en faire usage. Si de ce bois on a chauffé un four, le four devra être démoli. Le pain que l'on y aura cuit est interdit, et si ce pain a été mêlé à d'autres, tous sont interdits également. Si, dans l'arbre d'un bois consacré à une idole, on taille une navette, on ne devra pas s'en servir. Si l'on a pris cette navette pour tisser une étoffe, celle-ci ne pourra être employée; si l'étoffe a été mêlée à d'autres et si ces dernières ont été mêlées à leur tour, toutes demeureront également interdites » (p. 219).

L'horreur qu'inspiraient les idoles se montre encore par d'autres traits. Toute maison louée à un païen malgré le précepte de la Mischnâ (p. 190) demeurait interdite jusqu'à l'heure où l'impie en aurait emporté son dieu (p. 215). S'il se trouvait que la maison d'un juif fût adossée à un temple, il était défendu de la relever, alors qu'elle tomberait en ruine, à moins qu'en la reconstruisant on ne la reculât de quatre coudées (p. 214). On ne devait point céder de terrain pour l'édification d'un temple (p. 188). Des textes anciens nous montrent souvent les statues, et en particulier celles des dieux, parées d'ornements et de bijoux [3]. Les gentils ne travaillaient pas seuls à les décorer de la sorte. Tertullien parle sévèrement des chrétiens qui s'employaient à cette œuvre défendue [4]. « On ne doit pas, dit aussi la Mischnâ, faire aux idoles des ornements, des bagues, des boucles, des colliers » (p. 188).

Il était un manquement plus grave, celui de « donner un corps aux démons » [5] en fabriquant de toutes pièces des simulacres maudits. Des fidèles avaient subi la mort plutôt que d'y consentir [6]. A ceux qui acceptaient de tels travaux en répétant : « Faire une idole, ce n'est point l'adorer, » à ceux qui alléguaient pour excuse l'exemple de Moïse érigeant, au désert, un serpent d'airain, le célèbre prêtre africain opposait le principe inscrit dans l'Exode : *Non feceris similitudinem.* « Si vous

[1] *Annali dell' Istituto di corrispond. arch.*, 1829, fascic. I, II, p. 132, tav. C. Cf. Visconti, *Opere varie*, t. I, pl. VIII.

[2] Je ne rencontre nulle part ailleurs des mentions d'arbres portant sur leur tronc des gravures idolâtriques.

[3] Orelli, n° 1874; *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1859, p. 98; mon mémoire intitulé *Les Actes des martyrs, supplément aux Acta sincera de Ruinart*, § 77.

[4] *De idolol.*, c. VIII.

[5] *Ibid.*, c. VII.

[6] *Passio SS. quatuor coronatorum* (Max Büdinger, *Untersuchungen zur Römischen Kaisergeschichte*, t. III, p. 331).

voulez imiter Moïse et désobéir à la Loi, attendez-donc comme lui, ajoutait-il, que le Seigneur vous l'ait ordonné [1]. » Chez les juifs, comme chez les chrétiens, il était des hommes peu scrupuleux ou qui, poussés par le besoin, se prêtaient à l'œuvre défendue. L'Aboda Zara, qui en témoigne, distingue à ce propos entre l'idole sortie des mains d'un païen et celle qu'a fabriquée un juif. La première, dit le texte, devient immédiatement interdite, car l'ouvrier s'est à coup sûr agenouillé devant elle aussitôt après l'avoir achevée; le simulacre fait par un israélite ne devient au contraire interdit qu'après l'acte d'adoration (p. 219, 224).

Alors qu'il s'applique à démontrer combien il est difficile aux marchands de ne pas enfreindre les règles de la foi chrétienne, Tertullien vise en particulier les vendeurs d'encens : « Ceux-là, dit-il, contribuent à la pompe des sacrifices et se font les pourvoyeurs des idoles. Pourraient-ils cracher sur les autels où brûlent leurs propres parfums [2]? » Les juifs ne devaient livrer de l'encens ni aux prêtres païens ni à ceux que l'on savait en vendre pour l'usage des temples (p. 186).

Une même prohibition s'étendait à tout ce qui pouvait servir au culte des idoles. Un coq blanc, par exemple, ne pouvait être cédé si un infidèle le voulait prendre isolément : cet homme pourrait l'offrir en sacrifice, car les victimes de couleur blanche, *color laetus,* comme le dit Arnobe, étaient tenues pour agréables aux dieux [3]. Si l'acheteur persistait à ne vouloir qu'un coq blanc, il faudrait couper un ergot à l'animal; on s'assurerait de la sorte qu'il ne pourrait être immolé, car, chez les païens comme chez les juifs, les victimes devaient être sans tare [4].

C'était participer en quelque sorte au culte des impies que de leur fournir, même indirectement, un moyen de le pratiquer. « Il vaut mieux, disait un rabbin, laisser ses vignes en friche que de les louer à des païens » (p. 190) : le vin qu'ils récolteraient pourrait servir à leurs libations idolâtriques.

On ne devait point user des aliments qui avaient passé par leurs mains : le pain [5], le fromage (p. 201), le vin, le vinaigre qui en était tiré (p. 196, 198), et l'on eût même souhaité, avec les chrétiens, de pouvoir s'abstenir de l'eau de ces impies (p. 238) [6]. Le *Talmud* pro-

[1] *Idolol.*, c. V, VI.

[2] *Idolol.*, c. XI.

[3] *Adversus gentes*, l. VII, § 19. Cf. Servius, *Ad Æneid.*, III, 18.

[4] *Levitic.*, XXII, 20-24; Ovid., *Metam.*, XV, 30 : « Victima labe carens; » Plin., *Hist. nat.*, VIII, LXX.

[5] *Le Talmud*, traduct. de M. Schwab, t. IV, p. 18.

[6] « Est-il permis, écrivait un fidèle à saint Augustin, de boire à une fontaine, à un puits où l'on aurait jeté quelque objet sacrifié aux idoles? Si le puits est situé dans un temple aban-

crivait également leur huile[1], le lait qu'ils avaient trait sans être vus par un israélite, leur sel, auquel ils avaient pu mêler de la graisse de porc (p. 203, 206). Il était défendu de leur louer un âne pour transporter le vin de libation, et si quelques gouttes de ce vin tombaient sur des raisins, des figues, des dattes qui en fussent pénétrés, ces fruits devenaient interdits (p. 235).

L'idole, l'image, voilà l'objet abominable. On ne devra pas même regarder les inscriptions des bas-reliefs et des peintures (p. 207), car il est dit au Lévitique : « Ne vous tournez pas vers les idoles[2], » et le seul fait de se tourner vers elles constitue une adoration. Un docteur était salué du nom de « grand homme » parce qu'il n'avait jamais jeté les yeux sur l'image d'une monnaie (p. 207). On ne pouvait regarder les statues des faux dieux que lorsqu'elles étaient tombées à terre.

Les annuler, les rendre impropres à être adorées par leurs dévots, était une joie et un triomphe. On le faisait en les déshonorant par une mutilation, même légère, en leur brisant un doigt, l'extrémité du nez ou de l'oreille (p. 227), car ces images devaient être intactes comme les victimes qu'on leur offrait. Les stèles païennes s'annulaient par la simple rupture d'un angle; quant aux autels, quelques docteurs estimaient qu'il les fallait ébrécher pierre par pierre (p. 226). Il était pourtant des statues, des bases, dont on ne pouvait détruire le caractère impie : celles devant lesquelles un juif avait fait acte d'adoration. On racontait qu'un homme, chargé de briser toutes les idoles d'un bain public, en avait laissé une seule intacte, parce qu'un israélite avait, croyait-on, brûlé de l'encens devant elle (p. 225). Les piédestaux construits pendant les temps de persécutions religieuses ne pouvaient pas non plus être annulés, quelque juif y ayant dû être contraint d'y accomplir un acte d'adoration; il était, par suite, défendu de faire usage des débris qui en pourraient provenir (p. 240). Une même interdiction frappait tout ce qui avait servi au culte des idoles : leurs coupes, les instruments de musique dont on avait joué devant elles (p. 223, 226).

Les ustensiles de cuisine provenant des païens devaient être purifiés, les uns avec de l'eau, d'autres par la flamme. On ne pouvait se servir de leurs couteaux qu'après les avoir repassés ou enfoncés par trois fois en

donné, peut-on y boire ? Si dans la fontaine ou dans le puits d'un temple où l'on adore les faux dieux, rien d'impur n'a été jeté, le chrétien peut-il y puiser de l'eau et y boire ? » (S. August., *Epist.* XLVI, quæstio XIV).

[1] Voir, pour l'huile, le fait rapporté par Josèphe, *Ant. Jud.*, XIII, 3.

[2] XIX, 4. Cf., pour les chrétiens, Clément d'Alexandrie, *Pædag.*, III, XI : *Οὐ γὰρ εἰδώλων πρόσωπα ἐναποτυπωτέον, οἷς καὶ τὸ προσέχειν ἀπείρηται.*

terre. « Il en est ainsi, ajoute un rabbin, pour les couteaux de petite dimension; quant aux autres, ils devront être blanchis au feu jusqu'à ce que des étincelles en jaillissent » (p. 244, 245).

L'éloignement qu'inspiraient aux fidèles les spectacles chers à la foule païenne se montre également chez les juifs. Il leur était même défendu de travailler à la construction des hippodromes, des amphithéâtres, des tribunes d'où l'on assistait aux jeux. « De tels spectacles, dit le *Talmud*, mènent à négliger la Loi; ils peuvent entraîner à l'idolâtrie. Prendre place aux cirques où l'on exécute les condamnés [1], c'est participer à un meurtre juridique » (p. 187, 188).

Lorsque intervenait une convention, le serment, suivant la loi païenne, devait sanctionner cet accord. Tertullien s'irrite contre ceux des fidèles qui, tacitement ou d'une façon expresse, consentaient à se lier de la sorte : « C'est là, disait-il, un hommage rendu aux faux dieux. Quand viendra l'heure du jugement suprême, les anges accusateurs produiront devant le tribunal céleste vos contrats marqués de leurs sceaux [2]. » Je ne saurais dire si les juifs avaient eux aussi à subir la nécessité dont s'émouvait le prêtre africain. Les privilèges dont ils jouissaient, le soin que prenaient les Romains de ne leur rien imposer qui blessât leur croyance, les en tenaient sans doute exempts [3], car le traité Aboda Zara, qui mentionne les prêts avec contrat (p. 179, 238), est muet sur la question du serment promissoire.

Je n'y trouve de même aucun indice d'une situation semblable à celle que faisait aux chrétiens l'obligation du service militaire. Le Christ avait, en désarmant saint Pierre, condamné, disaient leurs pasteurs, le métier de soldat. Pour qui consentait à le subir, tout en voulant sauvegarder sa foi, la vie des camps était pleine de périls. La *Natalitia* des princes, les fêtes du *Decennalia*, le culte des *Dii*, des *Lares militares*, celui des génies protecteurs de la *turma*, de la centurie, celui des aigles adorées comme l'étaient les idoles mêmes, entraînaient des cérémonies que réprouvaient les âmes chrétiennes [4]. Les écrits des Pères, les actes des

(1) Cf. Martial, *De spectaculis*, VII; Paul, *Sentent.*, V, 29, 1; *Acta S. Ignatii*, § 3; *Passio S. Polycarpi*, § 12; Josèphe, *Bell. Judaic.*, VII, 3, 1, etc.

(2) Voir *Mélanges de l'École française de Rome*, 1888, p. 46, 47.

(3) Lamprid., *Alex. Sever.*, c. XXII : « Judæis privilegia reservavit »; l. 15, § 6, *De excusationibus* : « Constitutiones enim in iis solis sine molestia eos esse jubent, per quæ cultus eorum inquinari videtur » (*Digest.*, lib. XXVII, tit. I); l. 3, § 3, *De decurionibus* : « Necessitates eis imposuerunt quæ superstitionem eorum non lædereent » (lib. L, tit. II). Cf. Tertull., *Apolog.*, XXI; *Philosophumena*, lib. IX, c. II et suiv.

(4) *Mélanges de l'École française de Rome*, 1888, p. 49.

martyrs témoignent souvent de l'horreur qu'inspiraient ces démonstrations impies. Rien de pareil dans l'Aboda Zara, si rempli cependant de prescriptions minutieuses. Ici se présente une question sur laquelle aucun texte n'apporte, que je sache, de lumières directes. Des juifs étaient-ils, aux temps païens, soldats de l'armée romaine? Dans un État où le recrutement se faisait, le plus souvent, par engagements volontaires [1], peu d'entre eux devaient, à coup sûr, souhaiter de servir sous les aigles. On peut toutefois se demander si, dès le temps du Haut-Empire, ceux des israélites qui, comme saint Paul, avaient reçu le droit de cité, si d'autres, soit sans le posséder [2], soit après l'extension de ce droit à tous les sujets de Rome [3], n'ont pu être appelés sous les armes par voie de *dilectus* [4] et, comme nous en rencontrons la preuve au début du ve siècle [5], être enrôlés dans la milice. Le silence du Talmud, en ce qui touche les difficultés qu'ils y devaient trouver, me paraît digne de remarque, car il peut montrer que, sous les empereurs païens, les juifs ne prenaient pas place dans l'armée ou que, si quelques-uns d'entre eux y figuraient, ils étaient, là comme ailleurs, exemptés des démonstrations contraires à leur croyance.

La rigueur d'une loi mène toujours à en chercher quelque interprétation clémente. Dans les liens qui les enserraient, juifs et chrétiens devaient également s'y résoudre. S'il n'était pas permis à ces derniers d'accepter un secours donné par des impies, s'il valait mieux, leur enseignait-on, mourir de misère que d'être assisté par les ennemis de Dieu, la défense fléchissait parfois devant une nécessité pressante. L'aumône impure serait alors employée à acheter du bois et du charbon; elle se dissiperait de la sorte en fumée et sans servir directement à la

[1] L. 4, § 10, *De re militari* : « Plerumque voluntario militi numeri supplentur. » (*Digest.*, lib. XLIX, tit. XVI.)

[2] Des hommes non citoyens figuraient dans les cadres, comme le montrent les mots suivants qui sont de formule dans les diplômes militaires dont nous possédons des exemplaires jusqu'au règne de Philippe : IPSIS LIBERIS POSTERISQVE EORVM (*Imperator*) CIVITATEM DEDIT. (Marini, *Arvali*, p. 448-465.)

[3] L. 17, *De statu hominum* (*Digest.*, lib. I. tit. V).

[4] L. 4, § 10, *De re militari* : « Qui ad dilectum olim non respondebant »; § 12 : « Qui filium suum debilitavit dilectu per bellum indicto » (*Digest.*, lib. XLIX, tit. XVI); Paul. *Sentent.*, V, 29, 1, ad legem Juliam majestatis : « Qui injussu Imperatoris bellum gesserit, dilectumve habuerit, exercitum comparaverit, sollicitaverit... »

[5] C. XXIV, *De Judæis, Cælicolis et Samaritanis* (*Cod. Theod.*, lib. XVI, c. VIII) : « Illos (Judæos) qui armatam probantur adpetisse militiam, absolvi cingulo sine ambiguitate decernimus, nullo meritorum patrocinante suffragio » (a° 418).

nourriture des fidèles[1]. Les juifs avaient, eux aussi, à se dégager de certaines règles trop étroites. On recourait alors à ces docteurs dont il est dit au Livre des Proverbes : « Lingua sapientium sanitas est[2]. » Ces sages trouveraient le moyen de résoudre la difficulté. C'était ainsi que Gamaliel, après s'être enveloppé la tête pour mieux méditer, avait pu prononcer l'annulation d'un vœu (p. 189-190). Habile à dégager les autres, il ne l'était pas moins à se dégager lui-même. Il y avait à Acco, en Galilée, une maison de bains appartenant à la déesse Aphrodite et dont les revenus servaient à l'entretien du temple et de ses prêtres. Gamaliel, qui venait habituellement dans ce lieu, y voyait, à coup sûr, la statue d'Aphrodite, car Tertullien nous apprend qu'une idole était placée à la porte des bains[3]. Un païen lui demanda comment il pouvait fréquenter une telle maison, alors que la loi mosaïque défendait d'user, de profiter des choses consacrées aux faux dieux. Le docteur répondit : « Je ne vais pas dans le domaine de l'idole; c'est elle qui vient dans le mien; la maison est publique et m'appartient, comme elle appartient à tout le monde » (p. 212). Inutile d'ajouter que, comme tant d'autres, cette solution était discutée, car l'esprit des israélites se plaisait à la controverse et rien ne saurait mieux le montrer que l'étude du livre sur lequel j'ai voulu, malgré toute mon incompétence, appeler un moment l'attention.

J'ai noté, au courant de ces pages, les points où se rencontrent les préceptes de l'Aboda Zara et les quelques règles chrétiennes qui nous sont connues. Je signalerai encore d'autres traits parallèles, non pas, cette fois, dans les écrits des Pères, mais dans une lettre où un noble personnage nommé Publicola soumet à saint Augustin certains scrupules qu'apparemment il n'était pas seul à concevoir. Nous avons vu plus haut ses questions sur l'usage des sources situées dans les domaines des païens[4]. « Peut-on, écrivait-il encore au grand évêque, peut-on employer le bois des arbres consacrés aux démons[5]? Est-il permis de se baigner dans les thermes où l'on sacrifie aux idoles[6]? » Ce sont là, comme nous l'avons vu, deux des points réglés par le Talmud, et de telles rencontres devaient être à coup sûr nombreuses, car les prescriptions de l'Aboda Zara sont le plus souvent propres à satisfaire tout ennemi de l'idolâtrie.

Que, dans les deux camps, l'âpreté des préceptes se soit élevée à un

(1) *Constit. Apost.*, IV, 8, 10.
(2) XII, 18.
(3) *Idolol.*, xv.
(4) Ci dessus, p. 315.
(5) Saint Augustin, *Epist.* XLVI, quæstio VII. Cf. *Aboda Zara*, c. III, § 12.
(6) *Epist. cit.*, quæstio XVI; cf. *Aboda Zara*, c. III, § 4.

degré égal, que les fidèles aient, par exemple, interdit aux femmes d'assister les païennes en couches et de donner le sein à leurs enfants, j'hésite à le croire, car la foi du Christ condamne tout sentiment de haine[1]. Mais, à d'autres égards, j'imagine que certaines règles de conduite ont pu être les mêmes. Les chrétiens ne devaient-ils pas, comme les juifs, s'écarter des païens aux jours des fêtes idolâtriques? Ne s'interdisaient-ils pas aussi de faire usage des objets employés aux cérémonies d'un culte impie? Ne devaient-ils pas éviter de louer aux gentils des maisons qu'on souillerait en y apportant des idoles, des vignes dont on tirerait le vin des oblations? N'était-il pas recommandé aux fidèles d'isoler leurs demeures des temples, de ne point vendre des terrains pour en élever de nouveaux, ou des animaux propres à être offerts en sacrifice?

Peut-être n'est-il pas trop téméraire de penser que sur ces points, sur plusieurs autres encore, il y a pu avoir parité entre les préceptes de l'Église et ceux de la Synagogue, en un mot, que les données de l'Aboda Zara permettent d'entrevoir l'existence de quelques règles chrétiennes dont les Pères ne nous ont pas instruits.

EDMOND LE BLANT.

SUR DEUX LETTRES PEU CONNUES DE PASCAL, qui n'ont été reproduites dans aucune édition de ses œuvres.

La traduction latine de ces lettres a été imprimée en 1660; le livre qui les contient, quoique rare, est facile à consulter. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire : *Veterum geometria promota in septem de cycloide libris*. Le nom de l'auteur (c'est le P. Lalouère) et le sujet traité, l'étude de la cycloïde, devaient attirer l'attention des amis de Pascal et celle de Pascal lui-même. Le livre, d'ailleurs, est dédié à Fermat et imprimé à Toulouse. Aucun doute ne peut s'élever sur l'authenticité des deux lettres. Les lettres autographes n'existent plus sans doute; mais une copie faite par le P. Lalouère, dans une lettre citée en 1877

[1] Reinesius, xx, 314 : ΟΥΔΕΝΙ ΕΧΘΡΟϹ; Boldetti, p. 545 : AMICVS OMNIBVS. Cf. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I. p. 43; t. II, p. 603. Je note, sans vouloir toutefois en tirer de conséquences absolues, que Caracalla avait été allaité par une chrétienne (Tertull., *Ad Scapulam*, § 4).

par la *Revue des questions historiques*, se trouve dans le fonds des manuscrits à la Bibliothèque nationale, n° 2812, fol. 254. La traduction latine, imprimée dans le livre sur la cycloïde, est conforme au texte français. Les deux lettres cependant s'accordent mal avec les documents connus; c'est par là qu'elles sont dignes d'attention.

Pascal, depuis longtemps éloigné de la science et indifférent aux progrès de la géométrie, avait rencontré, par ses propres méditations, la solution de plusieurs beaux et difficiles problèmes relatifs à la cycloïde. La méthode était nouvelle et les admirateurs de Pascal voyaient dans ses résultats le dernier effort de la géométrie. Désireux de montrer la supériorité du défenseur de Port-Royal sur tous les géomètres contemporains, ils l'engagèrent à proposer, sous forme de défi, la solution de ces problèmes nouveaux, avec promesse de quarante pistoles à l'auteur de la meilleure solution. Les plus illustres géomètres en voyèrent des réponses, la plupart sans traiter toutes les questions; deux seulement prétendirent au prix : le grand géomètre anglais Wallis et le père jésuite Lalouère. Tous deux s'étaient trompés; le prix ne fut pas accordé.

Pascal, cependant, avait introduit dans le programme cette clause, libérale en apparence, fort imprudente en réalité : on ne tiendra pas compte des erreurs de calcul. Qu'est-ce qu'une erreur de calcul? Comment fixer la limite qui la sépare d'une erreur de raisonnement? Wallis et Lalouère, écartés tous deux par les juges du concours, se crurent en droit de réclamer. Leurs méthodes étaient exactes, disaient-ils, et le peu de temps accordé pour faire les calculs (le terme était de trois mois) expliquait l'inexactitude des résultats.

Il est impossible aujourd'hui de savoir sur ce point la vérité. Les solutions publiées sont exactes, mais elles sont postérieures à celles de Pascal. En quoi diffèrent-elles des mémoires envoyés au concours? Les deux auteurs ont négligé de le dire. Le jugement, quoi qu'ait dit Condorcet, était équitable; en l'absence de toute preuve contraire, il n'est pas permis d'en douter.

Rappelons cependant l'appréciation de Condorcet; la réputation de l'auteur lui donne de l'importance :

« Le projet de Pascal, en publiant ces problèmes, était de gagner de l'autorité auprès de ceux qu'on appelait alors « esprits forts ». Sans doute il crut que, pour l'intérêt de la bonne cause, il ne fallait pas qu'un jésuite partageât sa gloire. Quelques fautes de copiste, que Lalouère avait laissées dans le manuscrit envoyé à Pascal, furent le prétexte de cette injustice. Pascal, dans les écrits qu'il publia à ce sujet, eut encore, comme dans ses autres querelles avec les jésuites, le secret d'être plaisant et d'avoir

le public pour lui. Peut-être Pascal, ajoute Condorcet, s'imaginait-il n'avoir été que juste envers Lalouère et qu'il haïssait trop les jésuites pour imaginer qu'il pût y avoir chez eux de bons géomètres. Il serait cruel d'être obligé de soupçonner Pascal de mauvaise foi; disons plutôt qu'il se laissa entraîner à l'esprit de parti, seule tache qu'il faille reconnaître dans l'esprit de cet homme célèbre et qu'on doit pardonner, surtout dans un siècle où la raison, réduite à quelques disciples isolés et cachés, n'avait point encore de parti. Pour ce qui regarde Wallis, comme il n'était point question de gloire mais d'intérêts, il est impossible qu'un motif si bas pût animer un homme qui avait dissipé sa fortune en aumônes; mais ce défi de Dettonville avait été une espèce de bravade adressée aux ennemis des jansénistes encore plus qu'aux géomètres. L'honneur de ce parti demandait que l'auteur des *Provinciales* n'eût pas de rivaux dans les sciences, et surtout qu'il n'eût pas un hérétique pour rival. Or, quand l'intérêt d'une secte est compromis, on ne peut plus compter sur la justice de personne. »

Condorcet calomnie Pascal. Les assertions qu'il propose sont tellement contraires aux faits qu'il est impossible de croire à une erreur. Quand il déclare qu'en présence d'un intérêt de secte il ne faut compter sur la justice de personne, il joint l'exemple au précepte. Personne avant Condorcet, pas même les deux concurrents, n'avait osé soutenir que Lalouère et Wallis eussent envoyé des solutions exactes; jamais dans leurs réclamations il n'a été question d'erreur *des copistes*. Condorcet le premier a allégué cette excuse. Lalouère n'y avait pas songé.

Pascal, sans mériter les reproches injustes de Condorcet, ne peut pas être entièrement approuvé. Le concours avait lieu sur son invitation, il avait choisi les juges, lui-même se chargeait du rapport. S'il ne devait que la stricte justice, on devait attendre de sa courtoisie envers des concurrents de grand mérite quelques paroles bienveillantes pour ceux qui, sans réussir complètement, avaient fait preuve de science et de talent. Pascal accorde strictement ce qu'il doit, c'est-à-dire rien, sans adoucir par la forme de la sentence la rigueur nécessaire des conclusions. Wallis avait résolu sans faute les premiers problèmes. Le rapport de Pascal, pour nous l'apprendre, se borne à dire que tous les articles, à partir du trentième, contenaient des résultats inexacts.

Les erreurs, suivant Pascal, n'étaient point de calcul, mais de méthode, et proprement des paralogismes; parce que les calculs étaient conformes aux méthodes, on jugea que les erreurs donnaient sans difficulté l'exclusion. Le rapport sur le P. Lalouère est plus sévère encore, et sans aucune nécessité, car il avait corrigé tardivement ses

solutions sans respecter la date fixée; il ne prétendait plus au prix et l'avait déclaré; on n'était pas obligé d'examiner son œuvre. On l'examina cependant pour la traiter avec un injurieux dédain. « Les mesures qu'il a données, dit le rapporteur, qui n'est autre que Pascal, sont différentes des véritables, chacune presque de la moitié; et, dans un solide aigu par une extrémité et qui va toujours en s'élargissant vers l'autre, il assigne le centre de gravité vers l'extrémité aiguë, ce qui est manifestement contre la vérité. »

Pascal, dans le récit qui accompagne le rapport et qu'il nomme *Histoire de la roulette*, a eu le tort beaucoup plus grave de porter, sans preuve aucune, une accusation injurieuse contre Torricelli. Son récit détaillé et précis ne laisse supposer aucun doute :

« Un Français, M. de Beaugrand, ayant recueilli les solutions du plan de la roulette, dont il y avait plusieurs copies, avec une excellente méthode *de maximis et de minimis* de M. de Fermat, envoya l'une et l'autre à Galilée, sans en nommer les auteurs. Il est vrai qu'il ne dit pas précisément que cela fût de lui; mais il écrivit de sorte qu'en n'y prenant pas garde de près, il semblait que ce n'était que par modestie qu'il n'y avait pas mis son nom, et, pour déguiser un peu les choses, il changea les premiers noms de roulette et de trochoïde en celui de cycloïde.

« Galilée mourut peu de temps après, et M. de Beaugrand aussi. Torricelli succéda à Galilée, et, tous ses papiers lui étant venus entre les mains, il y trouva, entre autres, les solutions de la roulette sous le nom de cycloïde, écrites de la main de M. de Beaugrand, qui paraissait en être l'auteur; lequel étant mort, il crut qu'il y avait assez de temps passé pour faire que la mémoire en fût perdue, et ainsi il pensa à en profiter. »

L'accusation est grave, elle ne repose sur aucune preuve. Les détails qui suivent sont contraires à la vérité aujourd'hui bien connue :

« Torricelli fit imprimer son livre en 1644, dans lequel il attribue à Galilée ce qui est dû au P. Mersenne, d'avoir formé la question de ce plan, et à lui-même ce qui est dû à M. de Roberval, d'en avoir le premier donné la résolution; en quoi il fut non seulement inexcusable, mais encore malheureux; car ce fut un sujet de rire en France de voir que Torricelli s'attribuait, en 1644, une invention qui était publiquement et sans contestation reconnue depuis huit ans pour être de M. de Roberval. »

Il fallait, comme l'a remarqué Wallis, que les Français eussent le rire facile pour trouver si étrange que Torricelli, en 1644, ne connût pas à

Florence une découverte que Roberval n'avait jamais publiée, et dont ses amis seuls avaient entendu parler à Paris.

Pascal continue son récit:

« M. de Roberval s'en plaignit à Torricelli par une lettre qu'il lui écrivit la même année, et le P. Mersenne, en même temps mais encore plus sévèrement, lui donna tant de preuves et imprimés et de toute sorte qu'il l'obligea d'y donner les mains et de céder cette invention à M. de Roberval, comme il fit par des lettres que l'on garde écrites de sa main. »

Qui ne croirait que Pascal a vu ces lettres? Il n'en est rien. Elles ont été publiées et ne prouvent rien de contraire à la bonne foi de Torricelli.

Roberval, écrivant à Torricelli, n'a pas l'impertinence de l'accuser de plagiat, et Torricelli, répondant à des réclamations exprimées en termes courtois, accepte avec politesse les assertions de Roberval sans avoir à défendre sa loyauté.

C'est contre Lalouère surtout que Pascal se montre sévère et qu'il retrouve les traits les plus piquants de son esprit satirique.

Après avoir publié l'histoire de la roulette et les résultats du concours, Pascal y ajouta, sans qu'il soit facile d'en deviner la raison, un supplément intitulé : *Suite de l'Histoire de la roulette, où l'on voit le procédé d'une personne qui avait voulu s'attribuer l'invention des problèmes proposés sur ce sujet.*

Cette personne est le P. Lalouère.

Les premières lignes montrent dans quel esprit sera fait le récit :

« Les matières de géométrie sont si sérieuses d'elles-mêmes qu'il est avantageux qu'il s'offre quelque occasion pour les rendre un peu divertissantes. L'histoire de la roulette avait besoin de quelque chose de pareil, et fût devenue languissante si on n'y eût vu autre chose, sinon que j'avais proposé des problèmes avec des prix, que personne ne les avait gagnés, et que j'en eusse ensuite donné moi-même les solutions sans aucun incident qui égayât ce récit, comme est celui que l'on va voir dans le discours. »

Le récit de Pascal présente le P. Lalouère comme un ignorant, incapable d'entrer en lutte contre les difficultés proposées. « Je fus surpris, dit-il, de sa petite ambition, car je connaissais sa force et la difficulté de mes problèmes, et je jugeais assez, par tout ce qu'il avait produit jusqu'ici, qu'il était incapable d'y arriver. »

Pascal, comme il l'a fait pour Torricelli, produit ses conjectures comme des certitudes : « Lalouère ayant appris qu'entre les problèmes que M. de Roberval avait résolus se trouvait la dimension du solide autour

de l'axe, il fit dessein, après avoir connu les moyens par lesquels M. de Roberval y était arrivé, de se faire passer pour y être aussi venu de lui-même et par sa méthode particulière. »

Pascal ici ne peut savoir qu'une chose : Roberval a découvert depuis longtemps le théorème, mais n'a rien publié de la démonstration. Lalouère le produit comme nouveau. Les deux faits sont incontestables. Ajouter que Lalouère avait connu la découverte de Roberval, et qu'il veut se l'approprier, est un jugement téméraire. Pascal le propose comme s'il en avait la preuve.

L'une des lettres publiées par Lalouère du vivant de Pascal ne permet pas d'accepter le récit. La conviction de Pascal est complète assurément, mais elle n'a pas été immédiate.

Pascal, fort peu attentif depuis longtemps à la géométrie, n'avait pas gardé le souvenir des documents, inédits, il faut le répéter, de son ami Roberval. Les résultats de Lalouère, quand il les reçut, lui parurent nouveaux, mais inexacts. Loin d'y voir une tentative de plagiat, il les considéra comme erronés et le fit savoir à Lalouère. Lalouère maintint les conclusions et Pascal répondit. C'est l'une des deux lettres publiées du vivant de Pascal et qui semble jusqu'ici avoir été ignorée de tous ceux qui ont traité la question.

Pascal, dans la première lettre, croit les résultats de Lalouère plus généraux que ceux de Roberval et met en doute leur exactitude :

« Mon révérend Père, je voudrais que vous vissiez la joie que votre dernière lettre me donne, où vous dites que vous avez trouvé la dimension du solide sur l'axe tant de la cycloïde que de son segment. Je vous supplie de croire qu'il n'y a personne qui publie plus hautement les mérites des personnes que moi; mais il faut, à la vérité, qu'il y ait sujet de le faire; c'est une chose rare, et surtout en ceux qui font profession des sciences, que d'avoir cette sincérité dont je me vante et que je ferai bien paraître à votre sujet, car je vous assure que j'ai autant de joie de publier que vous avez résolu les plus difficiles problèmes de la géométrie que j'aurais de regret en disant que ceux que vous avez résolus étaient peu auprès de ceux-là.

« Il est certain, mon Père, que c'est un grand problème, et je souhaite fort de savoir par où vous y êtes arrivé; car enfin M. de Roberval, qui est assurément fort habile, a été dix ans à le trouver, et vous avez la solidité générale dont la méthode ne donne qu'un cas, qui est celui de la cycloïde entière. »

Pascal, on le voit, crut le résultat nouveau, plus général que celui de Roberval, mais il déclare franchement qu'il doute de l'exactitude.

Dans sa seconde lettre, il n'a plus de doute :

« Mon très révérend Père, je ne puis vous témoigner combien nous avons d'impatience de voir le biais par où vous avez trouvé les solides de la cycloïde sur l'axe. J'avais tort de craindre qu'il y eût erreur de votre calcul; il n'y en a pas, et je l'ai vérifié. »

Cette lettre est absolument contraire au récit imprimé de Pascal, d'après lequel il a aperçu immédiatement l'identité des résultats de Lalouère avec ceux de Roberval et tenu le plagiat pour certain.

Comment concilier ces faits, qui sont certains, avec la véracité de Pascal?

Une première hypothèse est possible, mais injurieuse pour Pascal.

Pascal, dans son récit imprimé, déclare que, dès le premier jour, la bonne foi du jésuite lui parut suspecte; il ne cache même pas qu'il tint pour certaines ses intentions de fraude. C'est cette conviction qu'il faut accorder pour croire à la sincérité de Pascal, avec les lettres de lui qu'on vient de lire. Pascal nous suggère l'explication :

« Je m'assurai, dit-il dans son récit imprimé, ou qu'il s'était trompé lui-même, et qu'en ce cas il fallait le traiter avec toute la civilité possible, s'il le reconnaissait de bonne foi, ou qu'il voulait nous tromper et attendre que j'eusse publié mes problèmes pour se les attribuer ensuite, et qu'alors il fallait en tirer le plaisir de le convaincre. »

Le problème dont parle ici Pascal n'est pas celui qui avait été déjà résolu par Roberval; mais s'il est vrai que Pascal, comme il le déclare expressément, fût convaincu de la mauvaise foi du jésuite, cette lettre si empressée et si pleine de prévenances, dans laquelle il déclare les résultats exacts et plus généraux que ceux de Roberval, ne serait qu'un piège tendu à Lalouère pour l'engager à persévérer dans ses intentions déloyales, en lui faisant croire qu'on en est la dupe, et pour se donner le plaisir de le convaincre.

Cette explication, il faut l'avouer, fait peu d'honneur à la sincérité de Pascal. Si on la repousse, il faut supposer que Pascal, se rappelant mal les travaux de Roberval, s'est mépris deux fois dans ses premières relations avec Lalouère : une première fois en croyant le résultat inexact, une seconde fois, après en avoir vérifié l'exactitude, en le croyant nouveau, et qu'éclairé par Roberval, convaincu que Lalouère n'avait rien trouvé, il a donné le récit au public sans faire mention de ses deux méprises. C'était, s'il en est ainsi, un tort à la fois et une imprudence; car le jésuite avait la preuve entre les mains, et, au lieu de publier les lettres sans en faire aucun bruit, il pouvait, avec apparence de raison, répondre au récit de Pascal : *Mentiris impudentissime.*

Si l'on voulait rejeter comme défavorables à la mémoire de Pascal les deux hypothèses proposées, il ne resterait qu'un troisième parti : celui de nier l'authenticité des lettres. L'opinion n'est pas soutenable.

Pascal, en effet, a déclaré lui-même qu'il avait écrit à Lalouère, et les dates qu'il a données sont précisément celles des deux lettres imprimées.

Pascal, il est vrai, ne dit pas : j'ai écrit, mais on a écrit. C'était chez lui une habitude bien connue. Le moi est haïssable.

Les lettres traduites entièrement, depuis *Mon révérend Père* jusqu'à la phrase de politesse qui précède la signature, ont été imprimées deux fois du vivant de Pascal, car Lalouère rappelle qu'elles ont paru déjà dans un livret sur la *Théorie de la chute des graves*. Pascal est mort en 1662, le livre sur la cycloïde est de 1660 et le livret sur la chute des graves probablement de 1659. Est-il possible qu'au moment où l'attention était appelée sur les suites du concours, où les juges du concours ne pouvaient manquer d'être attentifs à la polémique soulevée par eux, lorsque Fermat, ami et admirateur de Pascal, acceptait la dédicace du livre, on pût concevoir seulement la pensée d'un mensonge aussi grossier que la supposition ou l'altération des deux lettres publiées sous le nom de Pascal ?

La certitude est absolue. Pascal a écrit à Lalouère deux lettres non seulement polies, mais bienveillantes; il a accueilli sa première communication comme importante, mais de vérité douteuse; après l'avoir examinée de plus près, il en a reconnu l'exactitude. Tout cela est passé sous silence dans son récit imprimé. Le P. Lalouère, dès la première ligne, est présenté comme un ignorant et traité comme tel jusqu'à la fin.

Une autre observation est peut-être digne d'intérêt.

Les deux historiens de la science mathématique, Bossut et Montucla, ont parlé tous deux de l'ouvrage de Lalouère sur la cycloïde; ils ne l'ont pas lu, car ils y auraient trouvé les lettres de Pascal et ne pouvaient les passer sous silence. Chasles, dans son *Aperçu historique*, cite Lalouère, qu'il nomme Laloubère; pas plus que Montucla et que Bossut, il n'a lu son livre sur la cycloïde.

Je veux saisir l'occasion qui m'est offerte pour signaler une découverte récente et très importante relative à Pascal.

M. Barroux, archiviste aux Archives de la Seine, a publié dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques, 1888, n°s 3 et 4, une série d'actes notariés relatifs à Pascal dont les conséquences me paraissent du plus grand intérêt.

Je veux parler surtout de six donations distinctes datées des 19, 20,

22, 23, 25 et 26 octobre 1651, et faites par Pascal à sa sœur Jacqueline ou par Jacqueline à son frère Blaise.

Ils avaient perdu leur père le 24 septembre, et c'est à l'occasion de l'héritage attendu qu'ils firent enregistrer ces donations. La première donation de Blaise est faite deux jours après la célèbre lettre sur la mort écrite en commun avec Jacqueline; elle consiste en une rente viagère de 700 livres assurée à sa sœur Jacqueline « pour le bon amour et affection que ledit sieur donateur a dit porter à ladite demoiselle donataire, sa sœur, et que telle est sa volonté d'ainsi le faire ».

Il s'agit donc d'un don; on prend soin de le déclarer.

Le lendemain Jacqueline prend le rôle de donatrice. Elle fait don à son frère d'une somme de 8,000 livres.

Cette donation a été faite pour la bonne amitié que ladite demoiselle donatrice a dit porter audit sieur donataire, son frère, et que telle est sa volonté d'ainsi le faire.

M. Barroux s'étonne de rencontrer deux actes séparés quand un seul aurait suffi. Jacqueline donne 8,000 livres; dans trois jours, elle donnera une seconde somme égale à la première.

Blaise donne 700 livres de rentes viagères; deux jours après il en donnera 500. Cela s'appelle pour Jacqueline convertir son argent en rentes viagères au taux de 7 1/2 p. 100. Pourquoi ne pas adopter cette forme et par là diminuer les frais en même temps que le nombre des visites chez le notaire? La raison me paraît évidente.

Il a été dit : *Mutuum date, nihil inde sperantes.*

Jacqueline et Blaise observent le précepte à la lettre; ils donnent par pure amitié; chaque acte est irréprochable, généreux même et empreint d'un sentiment de charité. Comment leur réunion serait-elle blâmable?

Cela ressemble fort au contrat Mohatra, et quand Pascal, cinq ans plus tard, écrivait la huitième Provinciale, il a dû, en songeant aux conventions faites avec Jacqueline, éprouver quelque embarras à flétrir ceux qui, pour éviter un péché, remplacent par deux conventions distinctes et indépendantes la stipulation d'un intérêt que l'Église, si petit qu'il soit, nomme usure.

Les conventions entre Pascal et sa sœur, disons, si l'on veut, les donations, puisqu'ils s'appliquent à leur conserver ce nom, seraient, dans leur ensemble, à peu près équitables, si diverses clauses favorables à Pascal ne leur donnaient un caractère véritablement léonin.

L'axiome *Is fecit cui prodest* ne doit pas s'appliquer à la famille Pascal. Jacqueline, évidemment, a voulu se dépouiller en faveur de son frère.

Son sacrifice a été complet, car, par un troisième acte du 26 octobre, précédé par le don d'une troisième rente viagère de 400 livres, elle donne à Blaise, sans désignation spéciale, la totalité des rentes et des sommes d'argent qui pourront lui échoir dans le partage de la succession paternelle. Le but de Jacqueline est évident : elle veut enrichir Blaise et lui rendre plus facile l'achat d'une charge auquel il pensait alors, peut-être aussi lui permettre un brillant mariage dont il ne repoussait pas l'idée.

Les conventions cependant seraient équitables si l'on n'y avait pas ajouté que les rentes viagères de Jacqueline pourraient s'éteindre non seulement par sa mort, comme il est juste, mais par celle de Blaise, qui ne s'engage nullement à la faire son héritière, ou par son entrée au couvent.

Jacqueline, au mois d'octobre 1651, était irrévocablement décidée à entrer à Port-Royal; elle avait retardé par obéissance la réalisation de ses projets. La mort de son père la rendait libre; deux mois après, son noviciat commençait; elle entrait au couvent pour n'en plus sortir. La promesse d'une rente viagère, qui doit s'éteindre quand elle aura prononcé ses vœux, était donc pour son frère une charge insignifiante.

Jacqueline, ayant donné à Blaise toute la part disponible de sa fortune, restait propriétaire pour un tiers des terres laissées par son père; mais une convention faite entre les trois enfants d'Étienne, en laissant ces biens dans l'indivis, en interdisait la vente ou l'hypothèque. Jacqueline, au moment d'entrer à Port-Royal, se trouva donc dans l'impossibilité de payer la dot, d'autant plus nécessaire que la communauté était pauvre; elle fut sur le point d'entrer comme sœur converse, et la faiblesse de sa santé fut la principale objection qu'on lui fit. Pascal paya de très mauvaise grâce une dot inférieure aux dons qu'il avait acceptés. L'histoire des difficultés d'argent qui ont retardé l'entrée de Jacqueline à Port-Royal n'était jusqu'ici connue que par le récit fait par Jacqueline avec une admirable discrétion. Blaise y paraissait comme un donateur peu empressé, et généreux avec hésitation. Telle était l'impression laissée par l'étude de Cousin. Les documents découverts par M. Barroux donnent un caractère tout nouveau aux hésitations de Pascal.

J. BERTRAND.

IMPRIMERIE NATIONALE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du lundi 28 avril 1890, a élu M. Léauté membre de la section de mécanique, en remplacement de M. Phillips.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du samedi 3 mai 1890, a élu M. Pascal membre de la section d'architecture, en remplacement de M. André.

M. Robert Fleury, membre de la section de peinture, est décédé le lundi 5 mai 1890.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du samedi 10 mai 1890, a élu M. Buffet membre libre, en remplacement de M. le comte Daru.

Dans la séance du samedi 17 mai 1890, elle a élu M. Paul de Rémusat membre libre, en remplacement de M. Charton.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Géographie de Strabon, traduction nouvelle par A. Tardieu; t. IV. Paris, Hachette, 1890, 612 p. in-18.

Ce quatrième et dernier volume de la traduction achevée par M. A. Tardieu est occupé tout entier par la table analytique de l'ouvrage. Il y a tables et tables. Celle-ci, faite avec le plus grand soin par un scrupuleux érudit, peut être appelée un des modèles du genre. Voilà, pour trois volumes, une table de mille deux cent vingt-quatre colonnes, en petit texte. Que peut-il y manquer? Rien sans doute. Mais quelle constance de courage il faut avoir pour mener à bonne fin un tel travail!

Nouveaux essais de critique philosophique, par Ad. Franck. Paris, Hachette, 1890, 360 p. in-18.

La plupart des articles que contient ce volume ont été, pour la première fois, publiés dans le *Journal des Savants*. Nous ne pouvons donc témoigner avec quel intérêt, avec quel agrément nous venons de les relire. Tout ce que nous permettent les convenances, c'est d'en annoncer l'édition nouvelle.

Histoire de Louis XII, par M. de Maulde La Clavière. Première partie, *Louis d'Orléans;* t. I et II, Paris, Leroux, 1889, 1890, in-8°.

Cette *Histoire* s'annonce comme devant être un ouvrage considérable; le dernier des deux volumes aujourd'hui publiés s'arrête, en effet, à l'année 1492, et Louis XII ne monta sur le trône qu'en l'année 1498. Il y a diverses manières d'écrire l'histoire. Celle que M. de Maulde a préférée est la manière anecdotique. Il n'introduit pas un personnage en scène sans faire son portrait, physique et moral, sans définir son caractère et décrire ses mœurs. L'étendue de son ouvrage est déjà presque expliquée. Elle le sera tout à fait quand nous aurons dit qu'il ne raconte pas un événement sans avoir préalablement exposé les causes, même lointaines, de cet effet. Écrite ainsi, tout à la fois *ad narrandum* et *ad probandum*, l'histoire est très instructive et très intéressante. M. de Maulde ne s'est épargné, pour conduire à bonne fin son entreprise, aucun travail, aucune recherche. C'est ce que prouvent les notes qui renvoient à tous les livres, imprimés ou manuscrits, à toutes les pièces, aux documents de toute sorte qu'il a consultés. Quoique nous ayons maintenant à notre service des catalogues bien meilleurs que les anciens, ces scrupuleuses enquêtes ne sont pas faciles. Il faut donc grandement féliciter ceux qui ont eu d'abord le courage et puis ont la patience de les mener aussi loin que M. de Maulde.

BELGIQUE.

Passiones SS. Maximæ, Donatillæ et Secundæ, S. Typasii, veterani, et S. Fabii, vexilliferi. Bruxelles, 1890, 30 pages in-8°.

Les actes que renferme cette brochure sont extraits du tome IX des *Analecta Bollandiana*. Si les doctes successeurs de Bolland ont cru devoir en accroître la publicité par une édition particulière, c'est que ces actes étaient restés jusqu'à ce jour inconnus et qu'ils les ont jugés d'une très bonne date. C'est un manuscrit encore mal exploré de la Bibliothèque nationale qui les leur a fournis.

RUSSIE.

Monuments de la législation de Douchan, empereur des Serbes et des Grecs, par Timothée Florinsky, professeur à l'université de Kiev. Kiev, 1888, in-8°.

Douchan, tsar de Serbie, a régné de 1331 à 1355. Il réunit à son royaume, outre les pays habités par les Slaves, plusieurs provinces détachées de l'empire grec, l'Albanie, la Macédoine, l'Épire, la Thessalie, l'Acarnanie et l'Étolie, et en 1345 il prit le titre d'empereur des Romains. Ses travaux législatifs ont attiré l'attention des historiens et des jurisconsultes de race slave. Nous avons eu déjà l'occasion de faire connaître le travail publié sur ce sujet par M. Zigel, professeur à Varsovie.

M. Florinsky a poussé ses recherches beaucoup plus loin et a obtenu des résultats d'un grand intérêt.

La législation de Douchan se compose de quatre éléments : 1° les chartes, ordonnances ou chrysobulles, au nombre de 80; 2° le Code proprement dit, conservé par 17 manuscrits, dont un du XIV° siècle; 3° un extrait du recueil publié en 1335 par Vlastaris sous le titre de **Σύνταγμα κανόνων**; 4° un livre intitulé *Code de l'empereur Justinien* et contenant 33 articles empruntés pour la plupart aux Νόμοι γεωργικοί. Quelques dispositions de ce livre proviennent de l'*Ecloga* de Léon et Constantin. Un article est copié d'une novelle de Constantin Porphyrogénète, de l'an 922.

Quant au Code proprement dit de Douchan, il contenait originairement 136 articles. Une rédaction, postérieure de quelques années, a porté le nombre des articles à 205.

M. Florinsky analyse avec soin tous ces textes, et montre comment la législation serbe s'est formée sous l'influence du droit byzantin, influence d'autant plus naturelle que les lois faites par les empereurs de Constantinople avaient été rédigées, non seulement pour les populations grecques, mais aussi pour les populations slaves de l'empire d'Orient, et contiennent par suite un élément slave. C'est là un point de vue qu'il ne faut pas négliger dans l'étude du droit gréco-romain.

R. D.

ERRATA.

CAHIER D'AVRIL. — Page 214, ligne 5, lisez : *expliquées* pour *appliquées*.
Page 217, ligne 5, lisez : **δαίμοσιν** pour **δαιμόνων**.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUIN 1890.

SOMMAIRE DU CAHIER.

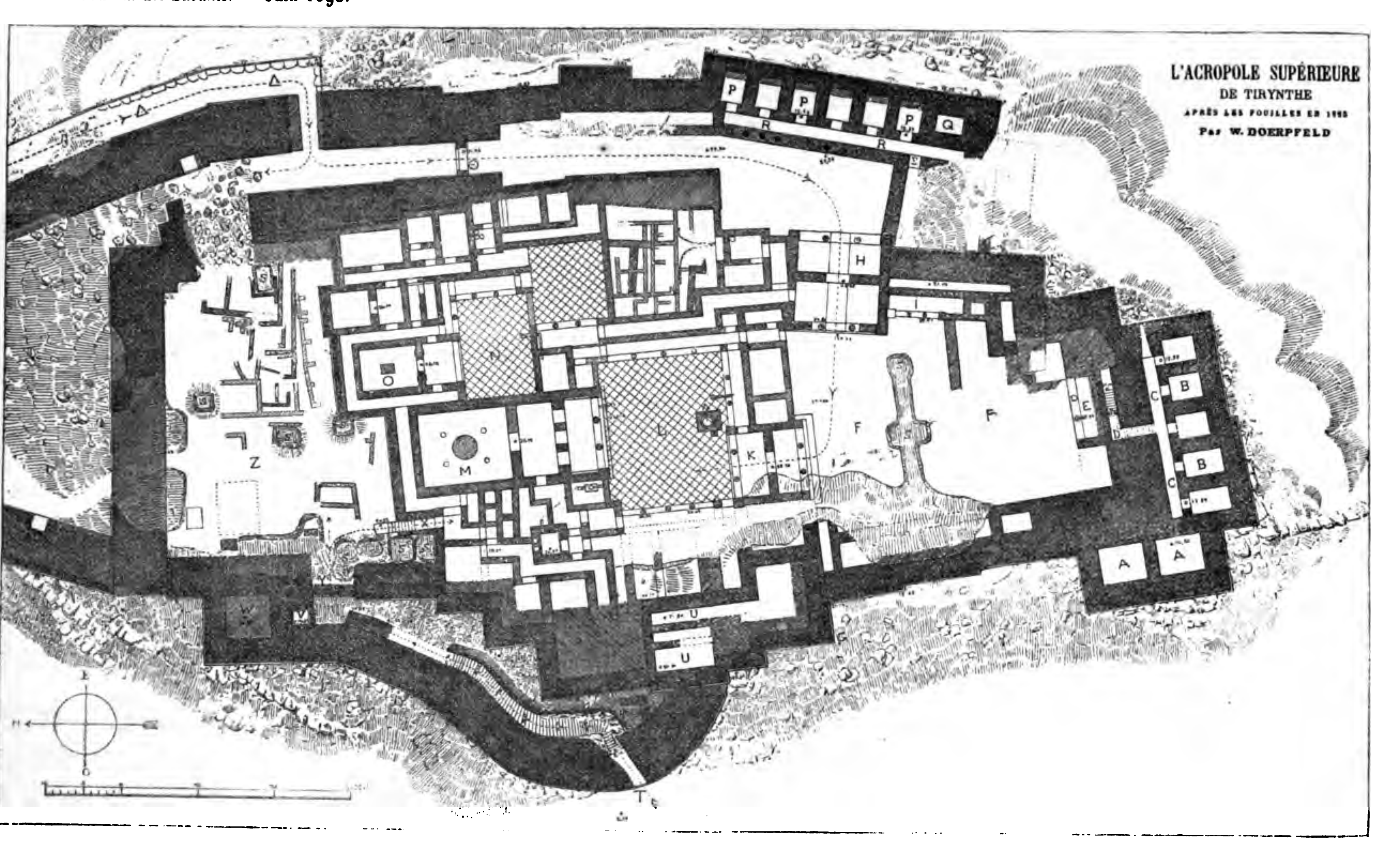
PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XC.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.


L'ACROPOLE SUPÉRIEURE
DE TIRYNTHE
APRÈS LES FOUILLES EN
Par W. DOERPFELD

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1890.

Tirynthe. Le palais préhistorique des rois de Tirynthe. Résultat des dernières fouilles, par Henri Schliemann, avec une préface de M. le professeur E. Adler et des contributions de M. le docteur W. Doerpfeld. Illustré d'une carte, de 4 plans, de 24 planches en chromolithographie et de 188 gravures sur bois. Un volume in-8°, Reinwald, 1885.

TROISIÈME ARTICLE [1].

L'exhumation du palais est, avons-nous dit, le résultat le plus inattendu et le plus important des fouilles de Tirynthe; c'est la description des ruines de cet édifice qui tient le plus de place dans le livre de M. Schliemann. Cette description si intéressante, nous ne pouvons ici que la résumer très brièvement; mais, grâce au plan que l'on nous a permis de joindre à cette étude, le lecteur sera pourtant à même de se faire une idée claire de l'ensemble des bâtiments et du caractère de leurs dispositions.

Nous nous attacherons, au cours de cette analyse, à mettre en lumière les nouveaux renseignements qui viennent ainsi compléter ce que l'on savait déjà du style et du goût de la civilisation mycénienne. Il restera ensuite à chercher dans quelle mesure tout ce que l'on rencontre ici correspond à l'idée que l'on croyait devoir se faire, d'après l'Iliade et l'Odyssée, de l'habitation et de l'ameublement des princes à la table

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février, p. 106, et, pour le second, le cahier d'avril, p. 233.

desquels s'asseyaient, pour chanter les exploits des héros leurs ancêtres, les aèdes prédécesseurs ou contemporains d'Homère.

Reportons-nous à la baie qui s'ouvre, au sommet de la rampe (Δ), dans le mur oriental de la citadelle haute. Ce passage, nous l'avons remarqué, ne semble pas avoir jamais été clos par une vraie porte; peut-être, en cas de siège, se contentait-on de le barricader avec des pierres et des madriers. L'ennemi l'avait-il forcé, il n'avait pas encore ville gagnée; c'était même alors que sa situation devenait le plus difficile. Il se trouvait engagé dans une étroite allée, comprise entre le gros mur de l'enceinte et le mur extérieur du palais, qui est ici particulièrement épais. Des terrasses qui surmontaient ces deux murailles, les défenseurs de la place, abrités derrière des créneaux ou plutôt derrière des parapets de bois, pouvaient faire pleuvoir des traits et des quartiers de roc sur la troupe des assaillants, resserrée dans cette sorte de nasse et comme prise au piège. L'assaillant, malgré ce désavantage, faisait-il effort pour pousser de l'avant et pour pénétrer dans le château, il trouvait partout le chemin barré devant ses pas. Vers le nord, l'état du terrain ne permet pas de bien définir la nature des obstacles qu'il rencontrait; on croit deviner une porte qui menait à la cour postérieure de la citadelle haute et un étroit passage conduisant à la citadelle moyenne (Z); mais le déblayement n'a pas été achevé sur ce point et le sol est couvert de décombres qui empêchent de rien affirmer[1].

Vers le sud au contraire, là où était l'accès principal, tout a été dégagé. De ce côté, une porte monumentale se dressait dans le prolongement de la rampe, porte qui devait beaucoup ressembler à la fameuse porte de Mycènes connue sous le nom de *Porte des lions*. Mêmes matériaux, de grands quartiers de brèche. Même arrangement des pieds-droits, qui sont formés de deux pièces indépendantes, longs madriers de pierre, et non, comme au *Trésor d'Atrée*, constitués par les lits mêmes de l'appareil, où le chambranle est dessiné par une moulure qui se continue d'une assise à l'autre. Les dimensions aussi sont à peu près pareilles[2].

Par malheur, la porte de Tirynthe n'est pas aussi bien conservée. Le seuil est encore en place. C'est un énorme bloc, large de 1 m. 45 et long de 3 mètres.

Sur ce seuil reposent les deux jambages, deux gros quartiers de brèche, qui mesurent 1 m. 40 en largeur et 0 m. 95 en profondeur. L'un d'eux, encore intact, a 3 m. 20 d'élévation; l'autre est brisé vers

[1] *Tirynthe*, fig. 125 et p. 308. — [2] *Tirynthe*, p. 179-181.

la moitié de sa hauteur. Du linteau, plus de trace, non plus que de l'allège triangulaire qui le surmontait sans doute comme à Mycènes et de la dalle qui en remplissait le vide. Les pièces dont se composait la partie supérieure de cette baie auront été utilisées dans des édifices postérieurs. Il semble que la population de Tirynthe ait été arrachée à ses anciennes demeures, par la jalouse ambition des Argiens, vers 468, en même temps que celle de Mycènes; mais, entre l'époque très reculée où ont été érigés les murs de la citadelle et le commencement du cinquième siècle, bien des générations se sont succédé sur l'étroit plateau, et, à mesure que variaient leurs besoins et leurs goûts ainsi que l'état du pays, elles ont dû avoir mainte occasion de modifier le plan et l'aspect des bâtiments [1]. Le palais a été remanié, on en a la preuve [2]; d'autres édifices ont été élevés sur ses débris [3].

Même après que la vieille cité eut été frappée de déchéance, le site n'a jamais été tout à fait abandonné. Les sondages exécutés par M. Schliemann paraissent indiquer que, si l'acropole était inhabitée, il existait dans la plaine, au pied du roc, entre le cinquième siècle et les temps macédoniens, une petite, toute petite ville, qui a frappé des monnaies dont un groupe a été découvert, il y a environ trente ans, au-dessous de la citadelle, du côté de l'est; mais la forteresse n'était alors qu'une colline couverte de décombres, d'où émergeaient, sur tout le pourtour, les puissantes murailles de l'enceinte, que l'on allait visiter comme une des curiosités recommandées aux voyageurs. Ce fut seulement durant la période byzantine que l'on recommença de bâtir sur le haut du rocher. A l'extrémité sud de l'acropole, par-dessus les débris des édifices de la grande cour d'entrée, on construisit une église chrétienne dont les fondations ont été dégagées par les fouilles; celle-ci devint le centre d'un cimetière où l'on a rencontré, au cours des travaux, nombre de tombes dont les unes sont agencées avec des dalles de pierre et les autres avec des moellons et un mortier calcaire, parfois même avec de simples tuiles [4].

On croit pouvoir affirmer, d'après l'état des ruines, qu'ici, comme à *Hissarlik*, c'est le feu qui a détruit l'édifice dans lequel on reconnaît un des monuments les plus considérables de la civilisation mycénienne; mais, entre le moment où s'est allumé cet incendie et le jour où le

[1] Sur la date de la destruction de Mycènes et de Tirynthe en tant que cités indépendantes, voir Mahaffy et Schliemann (*Tirynthe*, p. 31-40).

[2] *Tirynthe*, p. 183, 214, 225, 226, 250.

[3] *Tirynthe*, p. 214, 274-276.

[4] *Tirynthe*, p. 45.

christianisme est venu substituer ici ses cérémonies aux vieux cultes locaux, il s'est présenté plus d'une occasion de remployer les anciens matériaux, en les retaillant pour les adapter à un nouvel usage. C'est ainsi que certains membres de la construction se sont trouvés disparaître et qu'on les cherche en vain sur le sol, près de la place qu'ils occupaient jadis. Le désert est le seul gardien fidèle, le seul qui ne laisse rien perdre de ce qui lui a été confié.

La porte est donc incomplète, et c'est grand dommage; car, étant données la richesse et la variété de l'ornementation qui a été partout répandue dans le palais, il est difficile d'admettre que la porte principale, elle aussi, n'ait pas eu son décor. Peut-être y avait-il ici, comme au *Trésor d'Atrée*, des appliques de bronze sur le linteau, et, au-dessus de celui-ci, des emblèmes, lions affrontés ou tout autre groupe, qui faisaient allusion à la puissance et à la prouesse des maîtres de ce château. Cette partie de l'ensemble se dérobe à notre curiosité; mais, en revanche, ce qui reste du chambranle a gardé les traces les plus claires du mode de clôture qui avait été adopté pour fermer l'entrée. Dans le seuil, on a les trous des gonds, et, dans les pieds-droits, ceux où jouait la grande barre de bois qui, la porte close, contre-butait les battants. Sur chacun des jambages, à 1 m. 55 au-dessus du seuil, juste à mi-hauteur de la porte, il y a une cavité cylindrique de 0 m. 17 de diamètre. La poutrelle était arrondie, et, lorsque l'on ouvrait la porte, elle pouvait, au travers du jambage de l'est, rentrer dans le mur d'enceinte. Voulait-on fermer? On retirait la barre du mur, et on la poussait jusqu'au jambage de l'ouest, où son extrémité s'engageait dans un trou qui n'avait que 0 m. 41 de profondeur. Au niveau de la feuillure où étaient logés les deux vantaux, la baie a une largeur de 2 m. 86, qui est exactement celle de la *Porte des lions*, à Mycènes; l'ébrasement s'élargit ensuite et atteint jusqu'à 3 m. 16. Les battants s'ouvraient en dedans et allaient s'appuyer contre les parois du tableau [1].

Tout ornée qu'elle a dû être à sa manière, cette première porte restait toujours une porte de forteresse; c'est à 55 mètres plus loin que l'on rencontrait la vraie porte de l'habitation princière, après avoir contourné l'angle nord-est du palais et traversé ce que M. Doerpfeld appelle l'*esplanade*. « La porte, qui est à deux battants, est pourvue, à l'est, d'un vestibule antérieur, à l'ouest, d'un autre vestibule postérieur. Ces deux vestibules sont disposés comme les *templa in antis*, c'est-à-dire que leur front consiste en deux colonnes placées entre deux pilastres. Si simple

[1] *Tirynthe*, p. 286-287.

que soit le plan de cette porte, il est pourtant d'une grande importance pour l'histoire de l'architecture grecque; car c'est, à peu de chose près, celui de toutes les portes grecques qui datent des âges suivants. A toutes les époques, depuis notre porte construite dans l'âge héroïque jusqu'aux riches Propylées de l'Acropole d'Athènes, on retrouve toujours le même motif principal : une porte entre deux vestibules qui forment portiques [1]. »

Ce portail est relativement bien conservé (H); le large seuil de pierre calcaire est encore en place; il a près de 4 mètres de long sur 2 mètres de large. A l'intérieur de la construction, on voit l'antique pavage, composé de petits cailloux et de chaux. Les murs, bâtis en moellons et en argile, s'élèvent d'au moins 50 centimètres au-dessus du sol. De trois des antes, il reste le gros bloc inférieur, et, des quatre colonnes, leurs bases. Par conséquent, pas le plus léger doute au sujet du plan.

Le fût des colonnes et la partie haute des antes étaient en bois. On ne trouve en effet aucune trace de fûts monolithes ou de tambours en pierre, et, d'autre part, sur la face supérieure de la portion conservée de l'ante, on remarque des trous qui ne comportent qu'une explication : ils ont servi à recevoir des chevilles de bois ou de métal dont l'autre bout pénétrait dans les madriers qui se superposaient à cette sorte de socle. Un tel mode de liaison n'a pu être employé que pour établir un rapprochement entre des matériaux de nature différente [2].

Le vestibule postérieur est un peu plus profond que l'antérieur. Dans sa partie septentrionale, une porte était percée qui, par un long couloir, conduisait à maintes pièces secondaires et au quartier où l'on croit reconnaître l'appartement des femmes. Ce n'était d'ailleurs là qu'une voie détournée; les visiteurs passaient par la porte centrale et par ses deux vestibules; ils arrivaient ainsi dans une grande cour que le mur d'enceinte entoure de trois côtés, tandis que la façade du palais se développe sur le quatrième côté, vis-à-vis de ce grand bastion du sud dont nous avons décrit les galeries et les casemates [3]. Ce n'est pas au centre de cette façade que s'ouvre la porte d'honneur (K); elle en occupe l'angle sud-ouest et elle reproduit, en plus petit, la disposition du premier portail, d'où le nom de *petit propylée* que lui donne M. Doerpfeld [4]. Ici aussi, la baie est percée dans un mur qui sépare deux vestibules; elle conduit à la principale cour intérieure du palais, à celle du quartier des hommes. On est là sur le point culminant de la citadelle. Jusqu'alors, en effet,

[1] *Tirynthe*, p. 179-181. — [2] *Tirynthe*, p. 181. — [3] *Tirynthe*, p. 181-186. — [4] *Tirynthe*, p. 186-187.

on n'a pas cessé de monter. La porte du château ne se trouve qu'à 21 m. 36 au-dessus du niveau de la mer. Au *grand propylée* on est à 24 m. 63, et ici, devant les degrés par lesquels on accède à la salle qui forme le centre du palais, à 26 m. 18.

Cette seconde cour (L) dessine un rectangle de 15 m. 77 sur 20 m. 25. Elle est tout entière munie d'un pavé de chaux et de petits cailloux qui repose sur une couche épaisse d'une sorte de béton. Sur toutes les faces de cet espace, il y a des portiques; on y était à l'air, et en même temps abrité du soleil et de la pluie; c'était là que les hôtes de cette demeure devaient passer une grande partie de leurs heures de loisir. Avant d'aller plus avant et de pénétrer dans l'intérieur de la maison, il convient d'appeler l'attention sur une particularité curieuse, qui a été constatée au cours de la seconde campagne de fouilles [1]. Il s'agit d'un massif rectangulaire de maçonnerie, au milieu duquel se creuse une cavité circulaire, entourée d'une bordure de moellons de grès, qui a 1 m. 20 de diamètre (A). On crut d'abord avoir affaire à une citerne ou à un puits; mais, quand on eut déblayé l'ouverture, on reconnut que la couronne de pierres appareillées ne descendait que jusqu'à une profondeur de 90 centimètres. Plus bas, ni mur, ni pavement artificiel. Selon M. Doerpfeld, et sa conjecture paraît très vraisemblable, il faut voir là un autel d'un caractère spécial, ce que l'on peut appeler une *fosse à offrandes*. C'est un type qui reste encore assez rare, mais qui est pourtant connu aujourd'hui par plusieurs exemples dûment constatés, dont le plus intéressant est celui que M. Conze a étudié dans le sanctuaire des Cabires à Samothrace [2]. Ce type a pu être beaucoup plus répandu que l'on ne serait tenté de le croire d'après le petit nombre d'échantillons qui en subsistent; l'autel creux est exposé à beaucoup plus de chances de destruction que l'autel plein, lequel peut être renversé et même déplacé sans perdre la forme et l'aspect qui le font reconnaître. Cet autel était dressé vers le milieu du grand côté de la cour, près des bâtiments de sa face méridionale; c'est en regard de lui, derrière le portique auquel il fait face, que se trouve la plus vaste salle du palais, qui devait dominer tous les bâtiments voisins. C'est ici le point où le sol est le plus élevé; les murs sont plus épais que partout ailleurs, ce qui donne à supposer qu'ils offraient aussi une plus grande hauteur. Tout indique l'importance exceptionnelle de cette pièce; c'est le seul quartier de l'édifice où la façade,

[1] *Tirynthe*, p. 320-322.

[2] Conze, Hauser, Benndorf, *Untersuchungen auf Samothrake*, t. I, p. 20, et t. II, p. 21. Sur une fosse du même genre qui a été retrouvée dans l'Asclepieion d'Athènes, voir Köhler, *Mittheilungen des deutschen archæologischen Instituts, Athenische Abth.*, t. II, p. 233.

comme celle d'un temple grec, soit pourvue de degrés; deux marches d'une exécution très soignée conduisent de la cour au vestibule. Les dimensions de la pièce dépassent celles de toutes les autres chambres. Enfin, la symétrie est ici plus rigoureuse que dans d'autres parties du palais; l'entrée, qui fait vis-à-vis à l'autel, occupe exactement le milieu du côté septentrional de la cour. L'architecte, on le sent, a voulu frapper les yeux par la noblesse des dispositions qu'il a adoptées, et, pour les faire mieux valoir, il a, nous le verrons, mis à profit toutes les ressources de la décoration, toutes celles du moins que connaissait l'art de son temps[1]. Nous appellerons cette salle le *mégaron* (M); c'est le nom que porte, dans l'épopée, la principale pièce de l'habitation, celle où se tient d'ordinaire le maître de la maison et où il reçoit ses hôtes.

Les deux marches que nous avons signalées donnent accès à un premier vestibule, ouvert sur sa face antérieure. Le plan est celui que nous ont déjà offert les deux propylées, celui du *templum in antis;* il y a encore ici deux colonnes comprises entre les têtes des murs. Trois larges baies établissent une ample et facile communication entre ce portique et un second vestibule qui est aussi large que le premier, mais moins profond. Les trois seuils (de grands blocs de brèche) sont encore en place; les jambages des portes étaient formés de puissants madriers contre lesquels les battants, lorsqu'ils étaient ouverts, venaient s'appuyer, de manière à ne pas gêner la circulation; c'est ce qui résulte de la position qu'occupent les trous des gonds, tout près du bord antérieur des seuils. Le bois jouait d'ailleurs un grand rôle dans l'aménagement de cette pièce. C'était le bois qui constituait toute la paroi postérieure de cette spacieuse antichambre et toute la partie haute des antes. Sur la face supérieure des deux grosses pierres posées aux deux angles du portique, l'ouvrier a ménagé une bordure aplanie, large de 30 centimètres, sur laquelle ont été creusés cinq trous cylindriques; le reste du champ est demeuré fruste et s'élève de quelques travers de doigt au-dessus de la bande qui règne à la périphérie[2]. Il résulte de là qu'aucun autre bloc n'a pu être superposé à ce bloc inférieur; sans cela la surface où aurait dû se produire le contact aurait été plus ou moins égalisée. On est donc forcé d'admettre que la portion supérieure de l'ante était composée de poteaux fixés par des tenons sur le bloc de la base. Ces poteaux devaient

[1] *Tirynthe*, p. 195-214.

[2] C'est ce que fait comprendre on ne peut mieux la figure 114 (*Tirynthe*, p. 198), qui montre en perspective l'état actuel de l'un des côtés du premier vestibule.

avoir un diamètre d'environ 30 centimètres et être au nombre de cinq. On pourrait aussi supposer une large pièce de bois, parallèle au sol, couchée sur le socle de pierre; il y a, dans les constructions de cette époque, maintes traces de ces poutres horizontales placées dans toute la longueur du mur. Enfin, c'étaient des pans de bois qui formaient le parement interne des murs latéraux du vestibule. Il y en avait peut-être d'appliqués contre le pied de la muraille; il y en avait certainement dans la partie moyenne du mur, au-dessus de cette sorte de plinthe. Ces pans de bois avaient-ils pour revêtement des plaques de métal? C'est une question que nous discuterons lorsque nous étudierons la décoration mycénienne.

Le second vestibule a deux portes. L'une, sur la gauche, qui était fermée par un seul vantail, conduit à une chambre que nous visiterons plus tard, la chambre de bain; l'autre, située dans l'axe du bâtiment, ne porte aucune trace d'un mode de clôture quelconque; une tenture, attachée au linteau, se tirait ou se rabattait à volonté. « Le *mégaron* est une vaste salle de 11 m. 81 de long sur 9 m. 80 de largeur; la surface en mesurait environ 115 mètres carrés. Il surpasse donc en grandeur les *cellæ* de la plupart des temples grecs; ainsi la *cella* du temple de Thésée, à Athènes, n'a qu'une surface de 75 mètres carrés. Une toiture sans soutiens ne convient guère à une aussi vaste pièce; aussi avait-on érigé quatre colonnes intérieures, sur lesquelles reposaient les fortes poutres destinées à supporter les solives du toit. On voit encore les bases arrondies de ces colonnes; elles ont un diamètre de 78 centimètres, et, sur la face supérieure de ces bases, se dessine un cercle dont le diamètre, qui est de 66 centimètres, nous donne celui du fût. Dans l'intérieur de ce cercle, la pierre est assez bien conservée; mais, tout autour, elle a été attaquée par le feu et exfoliée. Tout cela prouve que les colonnes étaient en bois et d'un moins fort calibre que les bases[1]. »

Au milieu même de la salle, par conséquent dans le carré long dont les quatre colonnes marquent les angles, on a découvert un cercle d'environ 3 m. 30 de diamètre. Que ce cercle indique la place du foyer, c'est ce qui ne paraît guère douteux. Dans toute l'antiquité, le foyer était le point central de l'habitation; autour de lui se rassemblait la famille; sur lui se préparaient les repas; près de lui l'hôte avait sa place d'honneur. Les poètes et les philosophes appellent donc le foyer l'ombilic, le centre de la maison.

[1] *Tirynthe*, p. 202 203.

Du foyer proprement dit il ne reste rien; mais on a remarqué que le cercle est entouré d'un enduit formant une bande épaisse, ce qui permet de croire que l'âtre circulaire était construit en argile ou en briques et qu'il s'élevait au-dessus du sol; cet exhaussement du massif sur lequel flambait le bois résineux et que couvraient les cendres chaudes mettait la flamme plus près des mains qui venaient s'y réchauffer et permettait aux pieds de se poser plus commodément sur le rebord du tambour.

Du moment que le foyer était à cette place, il fallait qu'une ouverture fût ménagée au-dessus pour laisser passer la fumée; celle-ci aurait rempli toute la pièce et l'aurait rendue inhabitable, si elle n'avait eu pour s'échapper que la porte et que quelques jours étroits, pratiqués sur les côtés de la salle, vers le haut des murs ou entre les poutres du comble. Le système le plus simple eût été un trou carré percé dans le toit; mais, pendant la mauvaise saison, alors que le feu est le plus nécessaire, l'eau du ciel serait tombée par ce trou sur la flamme et l'aurait éteinte; les pluies torrentielles, je le sais par expérience, ne sont pas rares dans le golfe d'Argos. On était dès lors, tout l'indique, assez avancé dans l'art de la construction pour trouver un moyen de remédier à cet inconvénient. Nous pouvons supposer ici un de ces *louvres* que les paysans arméniens, au témoignage de Botta, dressent au milieu du plafond de leurs demeures; par une disposition de charpente à la fois très ingénieuse et très élémentaire, ils obtiennent une sorte de petit dôme ouvert au sommet, qui fait fonction de cheminée d'appel[1]. M. Doerpfeld propose une autre solution, ce qu'il appelle l'emploi du *mode basilical;* pour parler plus simplement, nous dirons que, dans la coupe longitudinale du *mégaron* restauré que présente sa planche III, il surélève la portion de la toiture qui correspond à l'espace compris entre les quatre colonnes. Dans les parois verticales de cette sorte de lanterne, on pouvait pratiquer des ouvertures, petites ou grandes, qui donnaient à la fumée une facile issue. L'Égypte connaissait déjà ce moyen de pourvoir à l'aération et à l'éclairage d'une vaste pièce, et c'est aussi ce parti que M. Chipiez a pris lorsqu'il a eu à restaurer la grande salle hypostyle de Persépolis et qu'il a dû se préoccuper d'y répandre au moins un demi-jour qui permît d'en apprécier la somptueuse décoration[2].

De manière ou d'autre, que ce fût par un louvre ou par une lan-

[1] On trouvera le plan d'un de ces louvres dans notre *Histoire de l'art*, t. II, p. 189, fig. 61.

[2] Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. I, p. 617-618, fig. 410; t. V, p. 485 et pl. VII.

terne, le but à poursuivre était atteint; percées juste au-dessus du foyer, ces ouvertures livraient passage à la fumée et versaient une certaine quantité de lumière juste sur la partie de la salle où ses hôtes ordinaires séjournaient le plus volontiers. Il serait intéressant de ne pas s'en tenir là et de chercher quel était le mode de couverture adopté pour cette pièce et pour les autres bâtiments du palais. D'après maints indices tirés des poèmes homériques et des habitudes qui persistent dans ce pays dont le climat n'a pas changé sensiblement depuis l'antiquité, on croit pouvoir affirmer qu'il y avait partout là des terrasses comme celles où, en Grèce et en Asie Mineure, j'ai dormi plus d'une nuit, roulé dans ma couverture; mais c'est tout ce que l'on peut dire avec quelque assurance; aucun mur n'a gardé sa crête, et il ne subsiste rien des chapiteaux qui portaient les architraves. Dans ces conditions, restituer la charpente est une entreprise où la conjecture aura nécessairement une grande part et que M. Doerpfeld n'a pas pensé devoir tenter [1].

Il y a là des vestiges certains d'une construction qui, à une époque postérieure, a été érigée sur l'emplacement d'une partie du *mégaron;* on a relevé la direction d'un mur qui, de l'une des colonnes, va, d'une part, rejoindre le côté oriental de la grande pièce et, d'autre part, se prolonge jusqu'au vestibule. Ceci date d'un temps où le palais avait cessé d'être habité, où ce n'était plus qu'une ruine. M. Doerpfeld suppose, avec toute vraisemblance, que ce mur représente les fondations de la *cella* d'un temple qui a été bâti sur le sommet du roc, entre la fin de la période mycénienne et le moment où la ville a été détruite, après les guerres médiques. Il en a retrouvé deux morceaux fort curieux, un chapiteau et une antéfixe [2]. Ces fragments ont un cachet assez particulier pour qu'aucun historien de l'architecture grecque ne puisse désormais négliger d'en faire mention. S'ils ne donnent pas le moyen de restituer l'ordre tout entier, ils permettent tout au moins d'entrevoir un dorique plus ancien que celui des plus vieux temples de l'Italie et de la Sicile, que celui même du temple d'Héra à Olympie [3].

Nous arrêter à décrire ici ces débris, ce serait perdre de vue ce qui est le sujet même de cette étude, l'architecture et l'industrie de l'âge

[1] Elle a été essayée par J. Henry Middleton. Voir, dans le *Journal of Hellenic studies,* t. VII, p. 161-169, l'article intitulé : *A suggested restoration of the great hall in the palace of Tiryns.*

[2] *Tirynthe,* p. 274-276.

[3] Les proportions, ici, sont tout autres que dans les types connus jusqu'à présent; ainsi l'abaque a ici environ deux fois et demi la longueur du diamètre de la colonne, tandis que, dans le chapiteau du temple d'Héra, ce rapport n'est guère que d'un diamètre et demi.

vraiment primitif du monde grec; il convient donc de ne point nous en laisser détourner, de reprendre et d'achever l'exploration des restes du palais.

La porte qui s'ouvre dans le mur de gauche du second vestibule conduit à une pièce qui, toute petite qu'elle est, est une des parties les plus intéressantes de cet ensemble. Le sol en est formé par un seul bloc de calcaire qui a 4 mètres de long sur plus de 3 mètres de large, avec une épaisseur moyenne de 0 m. 70; le poids en est évalué à environ 20,000 kilogrammes. Cette énorme dalle, dont la tranche est partout engagée sous les quatre murs qui enveloppent la chambre, a sa face supérieure aplanie. La partie apparente de cette face dessine un rectangle de 2 m. 65 de large sur 3 m. 05 de long, autour duquel court un rebord étroit, qui dépasse de 3 centimètres le champ qu'il entoure. Tout le long de cette bande, on voit, symétriquement disposés par paires, des trous, tous d'égale profondeur; ils n'ont pu servir qu'à recevoir des tenons arrondis au moyen desquels était assujetti et fixé un revêtement [1]. L'état des portions conservées de la muraille montre que ce revêtement devait consister en pans de bois; partie des moellons sont transformés en chaux; le mortier d'argile est devenu, sous l'action du feu, terre cuite rouge. D'après la largeur de la bande et la disposition des trous, on a pu calculer l'épaisseur, la largeur et le nombre des planches qui étaient ainsi appliquées sur la paroi. Nous pourrions être tentés de chercher ici un grand réservoir, une sorte de cuve spacieuse qui aurait renfermé la provision d'eau des hôtes du *mégaron;* mais ce qui interdit cette hypothèse, c'est que sur la face sud de cette pièce il y avait une porte. Celle-ci, en fait, n'existe plus; là, le mur est complètement détruit; mais, sur les deux tiers de ce côté du rebord, les trous font défaut, ce dont nous sommes fondé à conclure que le revêtement s'interrompait en cet endroit, et ce qui explique le mieux cette interruption, c'est de supposer une baie ouverte dans cette partie de la paroi. C'était donc bien là une chambre; mais cette chambre présente des particularités qui nous avertissent qu'elle avait une destination toute spéciale. Celle-ci se devine à un premier indice : le pavage calcaire est ici remplacé par un puissant monolithe. Pourquoi le constructeur se serait-il imposé l'effort considérable qu'exigeait la mise en place de cette lourde dalle, sinon pour obtenir une aire que l'effusion et le suintement de l'eau ne risquassent point de dégrader? Ce qui prouve qu'il y avait lieu de nourrir ici cette préoccupation, c'est l'existence d'une rigole quadran-

[1] *Tirynthe*, p. 214-221.

gulaire, pratiquée à l'angle nord-est de la dalle, rigole que continue un conduit qui passe sous le mur oriental. Ceci donne déjà fort à penser; l'idée d'une *chambre de bain* se présente à l'esprit, et cette conjecture est aussitôt confirmée par la découverte qui a été faite, dans cette chambre même, d'un fragment d'une baignoire en terre cuite, qui, à en juger par ce morceau, avait à peu près la forme de nos baignoires actuelles. Elle avait en haut un large bord, et latéralement de fortes poignées. Elle était ornée, à l'intérieur, de dessins en spirale, tels que les aimait l'art mycénien.

De la chambre de bain, une suite de passages qui font de nombreux coudes et par lesquels on tourne autour du *mégaron* conduisait à une petite cour (N) entourée de portiques et de pièces adjacentes, qui sont sans communication directe avec la grande cour; on a proposé, non sans vraisemblance, d'y reconnaître l'appartement des femmes ou le *gynécée*[1]. Ici, comme dans le quartier des hommes, c'est sur le côté septentrional de la cour que se trouve la pièce principale, celle que l'on a appelée le *mégaron des femmes* (O); mais les dimensions en sont bien plus réduites; la pièce n'a que 5 m. 64 sur 7 m. 60, et elle n'est précédée que d'un seul vestibule. Celui-ci est ouvert sur le devant; mais il n'est pas assez large pour qu'il ait été nécessaire d'interposer des colonnes entre les deux têtes de mur qui portent l'architrave. Point de colonnes non plus autour du foyer, dont la place se laisse soupçonner, vers le milieu de la salle, dans un endroit où il ne semble jamais y avoir eu de pavage. Tout est donc ici plus simple et à une moindre échelle que dans l'appartement destiné à l'autre sexe; mais la décoration ne semble pas y avoir été moins soignée que dans les autres parties des bâtiments; il y a aussi à terre des traces de couleurs et de dessins, ainsi que des crépis peints sur les murs. C'est même là le seul quartier où ces crépis soient encore en place; partout ailleurs on ne les a retrouvés que détachés de la paroi qu'ils ornaient jadis; on les a ramassés sous forme d'éclats, parmi les décombres.

Un corridor enveloppe ce grand salon, qui doit avoir été le lieu de réunion des femmes, celui où elles se rassemblaient pour manier le fuseau, la navette ou l'aiguille. A l'est, de l'autre côté du couloir, s'étend, sur un espace à peu près égal, un autre bâtiment, parallèle au premier; il est divisé en plusieurs petites pièces. Par derrière, il y a un autre passage, puis encore des pièces de dimensions assez restreintes. Tout cela, ce seraient les chambres à coucher, qui auraient occupé tout l'angle

[1] *Tirynthe*, p. 220-227.

nord-est de l'édifice. Les plus spacieuses auraient été celles des maîtres; les autres auraient servi aux esclaves des deux sexes.

Tout le plan de cette partie de l'édifice se lit assez bien sur le sol; mais il n'en est pas de même pour la portion du terrain qui est comprise entre le mur septentrional de la citadelle et le fond des deux appartements que nous avons décrits. Il y a là de nombreux débris de murs qui s'entre-croisent en plusieurs sens; mais il est difficile de s'y reconnaître. On peut supposer que de ce côté se trouvaient les cuisines, les magasins, les réduits destinés à l'habitation de ceux des domestiques qui n'étaient pas particulièrement attachés à la personne des propriétaires du palais. Même confusion, même incertitude pour d'autres débris de murailles qui ne présentent pas un aspect moins embrouillé, au sud-est d'une cour contiguë à celle du *mégaron* des femmes. Ce serait par là que celles-ci et leurs servantes auraient le plus aisément communiqué avec l'extérieur, par un long corridor qui va déboucher dans la partie postérieure du grand propylée.

Pour donner une idée de l'édifice et de ses dispositions caractéristiques, nous avons dû faire abstraction de maintes murailles qui n'appartiennent évidemment pas à l'ensemble que nous avons décrit; elles sont indiquées par une teinte particulière sur le plan dressé par M. Doerpfeld [1]. La plupart de ces constructions se révèlent, à divers signes, comme postérieures au palais; il en est cependant aussi que l'on croit plus anciennes. On pense entrevoir une première colonie qui aurait précédé, sur ce plateau, les générations qui ont bâti le palais et probablement aussi l'enceinte à laquelle il s'appuie [2]. C'est dans l'angle sud-ouest de la citadelle moyenne (Z) que l'on a trouvé les restes les plus importants de cet établissement antérieur; on les y a rencontrés à 3 m. 30 au-dessous de la dernière marche d'un escalier qui paraît contemporain des remparts. Deux amorces de murs marquent l'emplacement d'une chambre; mais ici point de lit de sable, de cailloux et de chaux; rien qu'une aire d'argile battue. Autre indice d'une haute antiquité: on n'a trouvé dans les gravois qu'une poterie monochrome qui remonte aux débuts mêmes de l'art du céramiste.

Afin d'atteindre cette couche inférieure et vraiment primitive, il faudrait défoncer partout les pavages et pousser jusqu'au roc; or il y a fort à parier que l'on ne serait pas payé de sa peine, tant serait pauvre et rustique l'outillage dont les faibles restes seraient ainsi rendus au jour. Au contraire, avec l'édifice dont nous avons parcouru les pièces princi-

(1) *Tirynthe*, pl. II. — (2) *Tirynthe*, p. 235-237.

pales, on se trouve en présence d'une civilisation déjà assez avancée; c'est ce que l'on a dû déjà deviner à l'étude du plan et ce que fera mieux comprendre encore celle que nous consacrerons à la décoration du bâtiment et aux diverses industries dont les produits se retrouvent mêlés à ces ruines. Ce qui ajoute encore à l'intérêt de cette enquête, ce sont les rapports que l'on croit saisir entre l'habitation exhumée par M. Schliemann et celle que laissent entrevoir les descriptions des poèmes homériques ou plutôt les nombreuses allusions que fait l'épopée à l'économie des maisons où vivaient Priam et Pélée, Nestor et Ménélas, Alkinoos et Ulysse. Ces cours où se répandent les habitants et les visiteurs du palais, où ils passent à l'air, sous des portiques, une partie de leur temps, c'est l'*αὐλή*, qui est si souvent mentionnée dans Homère, et ces propylées qui font à ces cours une entrée monumentale, c'est ce qu'il appelle *πρόθυρον*, ou *πρόθυρα τῆς αὐλῆς* [1]. Il n'est, il est vrai, question que d'une seule cour et d'un seul *πρόθυρον*, à Ithaque, chez Ulysse; mais Ulysse était un bien petit seigneur, et chez un souverain plus puissant, comme un roi de Tirynthe ou de Mycènes, maître de la riche plaine d'Argos, le développement des constructions devait être plus considérable; la cour et le portail pouvaient être en double. La cour du palais de Pélée et celle du palais d'Ulysse renfermaient un autel consacré à Zeus Herkeios, où le chef de la famille exposait à la flamme les cuisses grasses des victimes et répandait la libation [2]; cet autel s'est retrouvé à Tirynthe, à la place même où on aurait été tenté de le chercher. Nous avons remarqué ces grands blocs de brèche qui forment partout les seuils des portes; l'expression *λάϊνος οὐδός* « seuil de pierre » indique assez l'importance que l'on attachait à cette partie de la construction [3]. Le tableau que le premier et les derniers livres de l'Odyssée tracent de la vie que les prétendants mènent dans le palais suppose une salle haute et spacieuse où ils se rassemblent en nombre pour s'y livrer aux joies du festin, pour y causer, pour y écouter le chant des aèdes, pour y danser au son des instruments; or il y a ici, en arrière de la seconde cour, une pièce que mettent à part la place qu'elle occupe et l'ampleur de ses dimensions; il est difficile de n'y pas reconnaître le *mégaron* homérique, avec les vestibules qui le précèdent et qui en augmentent la commodité,

[1] *Odyssée*, I, 103.

[2] *Iliade*, XI, 772-777; *Odyssée*, XXII, 332-336.

[3] L'une des portes du *mégaron*, dans l'*Odyssée*, a un seuil de frêne, *μέλινος οὐδός*, et l'autre un seuil de pierre, *λάϊνος οὐδός*. Chaque fois qu'il mentionne le temple d'Apollon dans la rocheuse Pytho, c'est toujours par son seuil de pierre qu'Homère le désigne. (Voir *Iliade*, IX, 404; *Odyssée*, VIII, 80.)

avec l'*αἴθουσα* et le *πρόδομος*[1]. Dans les pièces qui servaient de lieux de réunion soit aux hommes, soit aux femmes, dans ce que nous pourrions appeler, si le mot ne risquait pas de paraître trop moderne, les salons, il y avait un foyer près duquel se dressaient des colonnes où appuyaient leurs sièges ceux ou celles qui venaient se chauffer à sa flamme et travailler à sa lumière[2]; or voici, au centre de la maîtresse pièce du palais de Tirynthe, le cercle qui marque la place du foyer et, tout près de lui, les bases des colonnes qui l'encadraient. On sait le rôle que joue le bain dans la vie des héros d'Homère[3]. L'hôte qui arrive fatigué d'une longue journée de marche est conduit tout d'abord, par les servantes, dans une pièce où il trouve, pleine d'une eau tiède, la baignoire bien polie, *ἀσάμινθον εὔξεστον*[4]; or il y a ici, dans le voisinage du *mégaron*, une chambre qui a été aménagée tout exprès pour servir de salle de bain et où l'on a recueilli jusqu'aux débris d'une de ces baignoires. Outre les pièces destinées à la vie commune et où pénètre l'étranger, la demeure de Nestor, de Ménélas, d'Alkinoos renferme une suite de *θάλαμοι* ou chambres à coucher qui sont groupées « au fond de la maison », *ἐν μυχῷ δόμου*[5]; une de ces pièces, chez Ulysse, est dite *θάλαμος ἔσχατος* « la dernière chambre »[6]; c'est-à-dire qu'elle est située le plus loin possible de la porte d'entrée. De même, à Tirynthe, on voit, dans l'angle le plus éloigné de la grande cour et de son *prothyron*, notamment dans l'angle nord-est, toute une série de pièces qui, par leurs dimensions et par le caractère de leurs dégagements, ne peuvent guère avoir servi qu'à cet usage.

Il y a là, même en n'insistant que sur les traits principaux, bien des ressemblances vraiment frappantes entre la maison d'Ulysse, telle qu'on se la représente d'après les indications du poète, et celle que permettent de restituer les fouilles de Tirynthe, ainsi que les fouilles de Mycènes et de Troie, où l'on a retrouvé les restes d'édifices dont le plan paraît avoir été, au moins dans ses grandes lignes, à peu près le même que celui du palais de Tirynthe[7]. Le premier mouvement serait donc, chez le critique qui vient de faire ces rapprochements, d'affirmer tout d'abord que M. Schliemann et ses émules nous ont rendu des exemplaires plus

[1] Sur le sens des mots *αἴθουσα* et *πρόδομος* voir les textes réunis par Percy Gardner et ses observations (*Journal of Hellenic studies*, t. III, p. 268).

[2] *Odyssée*, VI, 305-307.

[3] Voir Helbig, *Das Homerische Epos*, 2e édit., p. 257.

[4] *Odyssée*, XVII, 87.

[5] *Odyssée*, III, 402; IV, 304; VII, 346.

[6] *Odyssée*, XXI, 8-9.

[7] *Tirynthe*, p. 210, fig. 115 et pl. V; Schuchardt, *Schliemann's Ausgrabungen*, p. 319-329.

ou moins complets du type architectural qu'Homère avait sous les yeux. Avant de céder à cette tentation, il est pourtant nécessaire d'examiner les objections qui se sont produites à ce propos; un érudit aussi autorisé que M. Jebb n'a pu, sans avoir à alléguer des raisons tout au moins très spécieuses, s'aviser de révoquer en doute cette identité des deux types que proclamaient si haut MM. Schliemann et Doerpfeld [1].

La principale différence entre les deux plans, différence sur laquelle M. Jebb insiste avec beaucoup de force, est celle-ci : dans le palais de Tirynthe, le quartier des femmes est situé à une certaine distance de celui des hommes et ne communique avec lui que par d'étroits passages qui exigent de longs détours; au contraire, pour ce qui regarde la maison d'Ulysse, il résulte de tout le contexte du poème que le gynécée était contigu au *mégaron* et juste derrière lui, que dans le mur postérieur de celui-ci une porte s'ouvrait par laquelle on passait directement dans les chambres des femmes. On était déjà arrivé à cette conclusion en travaillant, sans autre secours que les vers mêmes du poète, à restituer la maison homérique [2].

Les deux plans, on ne saurait le contester, diffèrent à cet égard; mais quelle raison avons-nous de supposer que, du temps d'Homère, toutes les maisons seigneuriales aient été, d'un bout à l'autre du monde grec, exactement pareilles, qu'elles aient été toutes construites sur un seul et même plan? Pourquoi, de la Grèce asiatique à la Grèce européenne, de la demeure d'un prince puissant à celle du chef d'une petite île ou d'un pauvre canton perdu dans la montagne, n'y aurait-il pas eu, dans la disposition de certaines parties du bâtiment, des variantes assez sensibles? Tout ce qu'on est en droit d'exiger, c'est que la maison qui vient d'être exhumée à Troie, à Mycènes et surtout à Tirynthe réponde bien, par l'ensemble de ses caractères, à l'idée que donne le poète des plus riches demeures qui se soient offertes à sa vue, c'est que, de part et d'autre, on reconnaisse l'expression des mêmes sentiments, l'influence du même milieu, l'empreinte des mêmes habitudes et des mêmes mœurs, la satisfaction donnée par l'architecte et par le décorateur aux mêmes goûts et aux mêmes besoins. L'étude que nous avons faite des grandes lignes du plan a déjà dû laisser l'impression que la concordance est réelle, malgré de légères différences dans le détail. Cette impression sera, croyons-nous, encore fortifiée par les observations qu'il nous reste à présenter sur l'œuvre de l'ornemaniste, sur les matières qu'il a em-

(1) R.-C. Jebb, *The Homeric house in relation to the remains at Tiryns* (*Journal of Hellenic studies*, t. VII, p. 170-188).

(2) Percy Gardner, *The palaces of Homer* (*Journal of Hellenic studies*, t. III, p. 264-282).

ployées et sur les motifs dont il s'est servi pour parer l'habitation princière. Cette double enquête terminée, nous serons en mesure de décider quelle créance méritent les doutes que certaines personnes ont exprimés au sujet de la haute antiquité que MM. Schliemann et Doerpfeld attri buent aux constructions qu'ils ont découvertes et dégagées sur le plateau de Tirynthe.

GEORGES PERROT.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LA PHILOSOPHIE DE PLATON, par Alfred Fouillée, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques et par l'Académie française. Deuxième édition, revue et augmentée; 4 vol. in-12. Paris, Hachette et Cie, 1888.

PREMIER ARTICLE.

L'une des principales causes du retour de la philosophie au spiritualisme, dans notre pays, aux environs de 1820, a été sans contredit la renaissance du platonisme. Celui qui écrira l'histoire complète de la pensée française depuis les premières années de la Restauration devra, pour être exact, dire que le promoteur ardent, infatigable, de ce renouvellement de la doctrine platonicienne fut M. Victor Cousin, et que cette importante partie de son œuvre eut une fécondité sans pareille. Nous savons que, volontairement ou non, on oublie ou l'on passe sous silence cette vaste et bienfaisante entreprise. Ce nous est une raison de la rappeler toutes les fois que l'occasion s'en présentera.

Dans un livre aussi remarquable que véridique [1], dont M. Ad. Franck a fait deux fois [2] l'éloge très mérité, M. Paul Janet a raconté comment le brillant enseignement de M. V. Cousin fut brusquement interrompu lorsqu'il était, à ses débuts, suppléant de M. Royer-Collard. Après l'assassinat du duc de Berry, en février 1820, et après la chute de M. Decazes, le parti constitutionnel se divisa. M. de Serre, qui était passé du côté de la réaction, rompit avec ses anciens alliés. MM. Camille Jordan, Royer-Collard et Guizot furent écartés du conseil d'État. A la Sor-

[1] Paul Janet, *Victor Cousin et son œuvre*, Paris, 1885.

[2] Ad. Franck, *Nouveaux essais de critique philosophique*, Paris, 1890, et *Journal des Savants*, cahiers de novembre et décembre 1886.

IMPRIMERIE NATIONALE.

bonne, au moment de la reprise des cours, M. V. Cousin fut prié de ne pas remonter dans sa chaire. Une simple note du 29 novembre 1820, insérée au *Moniteur*, et rédigée, dit M. P. Janet, en termes d'une politesse ironique et hypocrite, constata cette mise à l'écart du jeune professeur. En voici le texte authentique : « L'annonce publiée par quelques journaux d'une suspension que le conseil de l'instruction publique aurait prononcée contre M. Cousin n'a aucune exactitude. M. Cousin, qui n'est pas professeur, n'aurait pu, même dans aucun cas, être l'objet d'une semblable mesure. Occupé de travaux importants sur d'anciens ouvrages grecs relatifs à la philosophie, il ne remplacera pas cet hiver M. Royer-Collard. » La cause pour laquelle M. V. Cousin fut frappé était un libéralisme, d'ailleurs modéré et très élevé, dont quelques-unes de ses dernières leçons s'étaient inspirées. Et les ouvrages grecs pour la publication desquels le gouvernement avait daigné lui donner des loisirs étaient les manuscrits inédits de Proclus[1].

Dans sa retraite, le professeur disgracié se consacra à des tâches singulièrement épineuses et rendit à la philosophie et à son histoire d'éclatants services. Il continua son édition des commentaires de Proclus; il donna, des œuvres complètes de Descartes, la seule édition qui ait paru en France et s'occupa avec un zèle passionné de la traduction des *Dialogues* de Platon. Le dernier volume, le treizième, porte la date de 1840 et parut quelques mois après la chute du ministère du 1er mars, dont M. V. Cousin avait été membre avec ses amis MM. Thiers et Charles de Rémusat. Le premier est daté de 1822. L'entreprise avait donc coûté dix-huit années de travail.

A mesure que les volumes étaient livrés à la publicité, ils étaient lus avidement par les philosophes, par les littérateurs de profession et aussi, très souvent, par l'élite des gens du monde, par des romanciers, par de grands artistes. Assurément le *Parménide*, le *Sophiste*, le *Théétète* restaient aux mains des métaphysiciens et des psychologues; mais le *Banquet*, le *Phèdre*, le *Gorgias* même et la *République* étaient étudiés et admirés, au moins en quelques-unes de leurs plus belles pages, par des personnes, je m'en souviens, qui n'étaient pas de notre métier. En sorte qu'il est permis d'affirmer que, sans cette interprétation attrayante, un nombre considérable de bons esprits ou de curieuses intelligences n'aurait jamais connu Platon que par ouï-dire.

Quelles étaient donc les qualités de la traduction et l'aptitude spéciale du traducteur? Plus d'une fois on a prétendu que cette version,

[1] Paul Janet, *Victor Cousin et son œuvre*, p. 160-161.

signée du nom de M. V. Cousin, n'était pas de lui. M. P. Janet a consacré à l'examen de cette espèce d'accusation le chapitre dixième de son livre. « Il n'y a rien d'étonnant, dit-il, que, dans un travail si long, M. Cousin ait eu recours à quelques auxiliaires; cet appel à son aide de quelques amis de choix n'était nullement illégitime; on peut seulement regretter qu'il ne les ait pas nommés. Quant à savoir au juste quelle a été, dans la tâche commune, la part des collaborateurs, comment le savoir? Quoi qu'il en soit, cette traduction a un grand caractère. Hegel y retrouvait le naturel et l'aménité de l'original. » « Enfin, conclut M. Paul Janet, il n'y a qu'un grand écrivain qui ait pu rédiger certaines pages, par exemple le discours de Calliclès dans le *Gorgias*, le portrait du philosophe dans le *Théétète* et du sage dans la *République*, la fin du *Phédon*, etc. Il y a un éclat, une flamme, une imagination qui ne sont pas d'emprunt. L'œuvre reste donc à son nom; et elle doit y rester [1]. »

Nous adoptons pleinement cette appréciation de M. P. Janet. Nous avons souvent trouvé injustes et même ridicules les critiques de certains érudits qui, ayant rencontré çà et là, dans cette traduction, des fautes de sens, et même des contresens difficilement évitables, avaient, pour cette raison, condamné l'œuvre tout entière. Il y en a même qui, ayant essayé de présenter une interprétation exacte, en y mettant leur style, ne réussirent qu'à faire ressortir le talent de M. V. Cousin et leur personnelle insuffisance. C'est qu'il y a une condition à remplir lorsqu'on aborde pour les traduire les chefs-d'œuvre de la littérature grecque et particulièrement ceux de la grande époque : il faut être doué de ce que j'appellerai volontiers le sens attique. Ce sens est spécialement indispensable à quiconque veut exprimer, dans notre langue, la pensée de Platon et le mouvement de cette pensée. J'ai fait à cet égard une expérience que je demande la permission de rappeler ici. En partant pour Athènes, en 1847, je n'avais eu garde de ne pas emporter la traduction de Platon de M. V. Cousin, que je me faisais d'avance une joie de lire à l'endroit même où avait été écrit l'original. Un de mes compagnons avait, de son côté, mis dans sa malle quelques volumes d'une autre traduction qu'il est inutile de désigner. Plusieurs fois nous allâmes, à deux ou trois, nous asseoir à l'ombre, dans l'un des sites dont Platon a parlé, ou du moins dans le voisinage, tantôt près de l'Ilyssus, tantôt parmi les oliviers de la route d'Éleusis, tantôt près du Pirée, afin de recevoir autant que possible, l'impression des lieux et des souvenirs. Là nous lisions d'abord le texte grec du *Phèdre*, par exemple, ou du préambule

[1] *Victor Cousin et son œuvre*, p. 216.

de la *République*, ou des premières pages du *Banquet;* puis nous mettions en regard la traduction récente, et enfin nous comparions avec le texte et avec cette traduction nouvelle celle de M. V. Cousin. Jamais l'épreuve ne fut un seul instant douteuse. Le style de M. V. Cousin avait un naturel, une simplicité, une finesse souriante, une grâce aisée qui répondaient merveilleusement à la prose de Platon. On eût dit, sans exagération aucune, que la traduction française du maître avait été écrite, non pas dans la rue d'Enfer ou entre les vieux murs de la Sorbonne, mais là même où nous étions, sous ce ciel et à cette lumière. Quels que soient les habiles collaborateurs que M. V. Cousin ait associés à son travail, lui seul, je l'ai bien vérifié depuis, a eu ce sens attique, ce sentiment tout platonicien, cette divination à travers les âges des plus exquises qualités grecques. Aussi regrettait-il amèrement de n'avoir jamais visité Athènes et portait-il envie à ceux qui avaient eu ce bonheur. Il avait la nostalgie de la Grèce. M. A. Fouillée a compris la valeur, senti la saveur de la traduction de M. V. Cousin; il le prouve en ne citant que celle-là, quitte à la rectifier de temps en temps.

Au surplus, personne n'a jamais douté que les *Arguments* des *Dialogues* ne fussent l'œuvre propre et exclusive de M. V. Cousin. Or ces beaux morceaux d'exposition lumineuse et de profonde critique portent évidemment la même empreinte que les passages principaux des *Dialogues* moraux et politiques dont nous avons déjà parlé. Dans les uns et dans les autres, c'est ce même style qui faisait dire à M. Ch. de Rémusat que M. V. Cousin était l'un des rares écrivains français qui donnent l'impression de la grandeur. Ces *Arguments* expliquent non seulement les théories platoniciennes, ils révèlent aussi l'état d'esprit du traducteur à certaines dates de son développement philosophique. Pour cette double raison, il est très regrettable que tant de dialogues soient restés dépourvus de ces majestueuses introductions. Jusqu'au cinquièm volume inclusivement, il n'en manque aucune, pas plus au *Charmide* qu'au *Phédon*, pas plus à l'*Euthyphron* et au *Lysis* qu'au *Théétète* et au *Philèbe*. Tout à coup, au sixième volume, elles disparaissent; et ce sont des œuvres telles que le *Phèdre*, le *Ménon*, le *Banquet* qui en sont privées. Quels n'eussent pas été l'éclat, la force et le charme d'une dissertation spéciale de M. V. Cousin sur ce dernier dialogue, où figurent des personnages considérables de la société athénienne et qui aboutit au discours de Diotime sur l'amour et à l'éloge de Socrate par Alcibiade! Les notes fort curieuses que le traducteur a placées à la fin du volume ne compensent nullement cette lacune. Au tome septième, se déroule, en tête de la traduction des *Lois*, le plus remarquable, le plus imposant

peut-être de tous ces *Arguments*. Mais ensuite il n'y en a plus, pas même pour la *République*, le *Sophiste*, le *Politique*, le *Parménide*, le *Timée*. Voilà un de ces préjudices déplorables que les lettres subissent parfois de la part des fonctions administratives et surtout de la politique.

Nos regrets à cet égard sont d'autant plus vifs que, si M. V. Cousin eût composé et publié la série complète de ses *Arguments*, il lui eût été plus aisément possible, après les avoir relus, de les fondre en une introduction générale toujours promise, toujours espérée et qui n'est jamais venue. Peu d'années avant sa mort, il se promenait dans Paris avec un de ses amis. Celui-ci osa lui dire en souriant : « Quand vous entrerez là-haut aux Champs Élysées où Platon vous attend, il vous accueillera avec joie; mais ce ne sera pas sans vous adresser quelques reproches. — Pas si graves que ceux que je m'adresse à moi-même, » répondit l'illustre philosophe, avec un accent de sincère tristesse. En voyant un si franc repentir, l'ami n'insista pas. Cette humble confession d'un grand esprit était touchante. Il n'y avait qu'à la recueillir avec respect. D'ailleurs le maître n'avait pas longtemps à vivre; ce n'était plus l'heure d'entreprendre un travail difficile et de longue haleine.

Mais il méditait dès lors de susciter quelqu'un qui accomplît la tâche à laquelle il avait manqué. Lui-même, il rédigea et proposa en 1864 le programme d'un concours sur la théorie platonicienne des Idées. Il n'eut pas la satisfaction d'assister à l'heureuse issue de la lutte. Il mourut en janvier 1867, et c'est en novembre que fut lu à l'Académie le rapport de la section qui proclamait M. Alfred Fouillée comme ayant mérité le prix. Le très digne concurrent de M. Alfred Fouillée avait été M. A. Chaignet. La conclusion du rapport était la suivante : « En présence des mémoires n° 2 et n° 3 qui donnent enfin à la philosophie française une complète exposition du platonisme; en présence aussi des deux esprits qui s'y révèlent et dont l'un est très distingué et l'autre éminent, l'Académie peut se réjouir d'avoir mis au concours ce magnifique et difficile sujet... La section lui propose de décerner au mémoire n° 3 (auteur, M. A. Fouillée) la totalité du prix, qui est de *cinq mille francs;* au mémoire n° 2 (auteur, M. A. Chaignet) un second prix, pour lequel la section prie l'Académie de prendre sur ses fonds en réserve une somme de *quinze cents francs*. » Un autre mémoire, qui portait le n° 1, obtint une mention honorable.

Si j'insiste sur ces détails, c'est que ce concours eut un tel retentissement qu'il fut considéré, au moins par les hommes compétents, comme une sorte d'événement philosophique; c'est aussi parce que l'ouvrage de

M. A. Fouillée est devenu le guide des jeunes esprits qui sont appelés, soit par leurs goûts intellectuels, soit par les études de leur carrière, à approfondir les questions platoniciennes. La première édition est épuisée. En voici une seconde qui s'annonce comme ayant été revue et augmentée. Nous examinerons quelques-uns des points que l'auteur a, dit-il, rectifiés ou complétés. Mais il déclare qu'il n'a pas modifié sa conception générale du platonisme, qu'il a contrôlé à mainte reprise son interprétation première de Platon, et que c'est avec une conviction arrêtée et motivée qu'il maintient aujourd'hui cette interprétation.

M. V. Cousin aurait-il approuvé la manière dont M. A. Fouillée explique la pensée prédominante de la doctrine de Platon? Aurait-il reconnu, dans le mémoire du jeune et brillant lauréat, les principaux traits, les vues essentielles de l'introduction générale qu'il se promettait à lui-même d'écrire et qui demeura à l'état de grand dessein? Ce n'est pas impossible. Il est probable même qu'il eût approuvé sans réserve les pages où M. A. Fouillée se prononce d'abord sur l'*immanence* et la *transcendance* des Idées, puis sur le caractère éminemment synthétique du génie de Platon.

Les Idées sont-elles immanentes ou transcendantes? « Nous croyons, dit M. A. Fouillée, que, devant ce dilemme, Platon aurait fait ce qu'il fait le plus souvent; il eût accepté les deux thèses et, selon son expression, « pris les deux à la fois, » en distinguant les points de vue. Il est certain d'abord que, si quelqu'un a compris, après Parménide, la nécessité d'une unité fondamentale et radicale à laquelle tout se rattache, c'est l'auteur du *Parménide* et de la *République*. Il a admis que l'unité, « supérieure à l'intelligence et à l'essence, » fait notre être et l'être du monde; qu'elle est en nous et nous en elle; que, si elle était vraiment différente de nous par le fond même de son être, elle constituerait avec nous une « dualité » au-dessus de laquelle la dialectique « élèverait aussitôt une unité supérieure », et c'est cette unité qui serait la vraie, la dernière, la seule une et universelle. En ce sens Platon est moniste... Mais, d'autre part, il a toujours soutenu que l'unité primitive enveloppait et fondait une réelle multiplicité, que les racines du multiple dans l'un étaient les *formes éternelles* ou Idées, et que le lien des Idées, leur unité, était la réalité parfaite, achevée, accomplie, en un mot le Bien... Les deux thèses sont donc vraies pour l'auteur du *Parménide*. Dieu est « identique au monde et différent du monde, ni identique, ni différent. « Il fait un avec le monde et il fait deux[1]. » Cette page, très fidèle, de M. A. Fouillée revient à dire que la conception la plus haute à la fois et

[1] Préface de la deuxième édition, p. XI.

la plus large de Platon est celle de la coexistence et de la conciliation universelle des contraires.

Sur l'harmonie des contraires quelle était l'opinion philosophique de M. V. Cousin? Nous le savons par un *Argument* que M. Janet appelle l'*Argument du Globe*. Celui-ci, qui est non pas inédit, mais tout à fait oublié et resté inconnu, devait figurer dans le sixième volume de la traduction des *Dialogues*. Il a dormi caché dans le numéro du célèbre journal *le Globe* qui porte la date du 3 novembre 1827. M. P. Janet a eu bien raison de le reproduire tout entier et d'y voir le témoignage le plus précis et le plus certain de l'influence immédiate de Hegel, qui venait de passer à Paris le mois de septembre et que M. V. Cousin avait vu tous les jours. Mais il est permis d'y reconnaître non moins sûrement l'influence du *Parménide*, comme l'indiquent les lignes suivantes :

« Le dernier terme véritable, celui qui nous fuit toujours et que nous poursuivons sans cesse, qu'il n'est peut-être donné à aucune civilisation, comme à aucun homme, d'atteindre absolument, ce dernier terme est l'harmonie des contraires; c'est le dernier mot de toute sagesse et de toute philosophie [1]. »

On voit combien se ressemblent ce dernier fragment et la page de M. A. Fouillée sur les deux thèses acceptées par l'auteur du *Parménide*. L'*Argument* de 1827 contient sur l'esprit compréhensif et conciliant de Platon lui-même un passage qu'il faut citer :

« Nous ne craignons pas d'affirmer que, dans l'histoire de la philosophie, Platon est le premier qui ait essayé d'échapper à l'esprit de système et qui domine tous les points de vue particuliers. Platon est le premier individu de l'espèce humaine qui ait accompli le cercle entier des développements possibles de l'intelligence; mais il n'arriva que tard à cette hauteur, au retour de ses voyages, lorsque, après avoir beaucoup vu et beaucoup voyagé, trop ferme pour tomber dans le scepticisme, trop éclairé pour se soumettre à aucun des systèmes qu'il avait rencontrés, il ne lui restait qu'à tenter de les concilier. Ce fut alors seulement qu'il atteignit le développement complet de son génie comme philosophe et même comme artiste [2]. »

Soixante ans après M. V. Cousin, M. A. Fouillée porte, en termes différents, un jugement qui est au fond exactement le même :

« Il ne faut jamais oublier, écrit-il, que l'esprit de Platon était essen-

[1] Cité par M. P. Janet, *Victor Cousin*, p. 243. — [2] Cité par M. P. Janet, *Victor Cousin*, p. 241.

tiellement synthétique, compréhensif, aimant à considérer toutes choses « sous tous les points de vue », à « examiner toutes les hypothèses possibles », à faire sans cesse « d'un plusieurs et de plusieurs un ». C'est pour cela qu'il a tout dit et tout soutenu dans ses *Dialogues;* il a mis en scène les doctrines les plus diverses avec les personnages les plus divers, non par scepticisme ou par manque de doctrine, comme on l'a prétendu naïvement, mais par plénitude de doctrine et par conviction que, pour celui qui va au fond des choses, tout se ramène à l'harmonie et à l'unité.

« C'est ce qui fait du platonisme la doctrine la plus large et la plus ouverte; c'est ce qui en a fait aussi la doctrine la plus vivace dans l'histoire de la philosophie [1]. »

L'admiration profonde qu'inspirait à M. V. Cousin la doctrine des *Dialogues* l'a empêché d'être jamais tout à fait, jusqu'à ses derniers jours, infidèle à Platon. Lorsqu'il en a été détourné par des causes diverses, et aux époques où il aimait trop ailleurs, selon son expression, il maintenait avec constance les grands dialogues et la polémique d'Aristote contre les Idées sur le programme de l'agrégation. A ceux de ses élèves qui lui demandaient des sujets de thèse, il lui est souvent arrivé de proposer quelque question platonicienne, quelque comparaison entre un dialogue de Platon et un ouvrage d'Aristote. De même, admirateur passionné du même philosophe, M. A. Fouillée, qui, depuis 1867, s'est livré à des recherches très variées, revient à Platon, l'approfondit à nouveau, fait, à son égard, un attentif examen de conscience et avertit que sa conception de l'œuvre reste la même et que son ancien enthousiasme n'est nullement amorti. Félicitons la philosophie française de ce qu'un esprit si ardent, et quelquefois si hardi, n'ait pas rompu, dans son âge mûr, avec le merveilleux génie qui charma sa jeunesse; demandons-lui des lumières sur des questions demeurées longtemps obscures au point de décourager les plus intrépides commentateurs.

C'est principalement au sujet des Idées que nous allons l'interroger.

Mais ici deux questions préalables s'offrent à nous sur lesquelles nous avons besoin de connaître quelle est la solution à laquelle M. A. Fouillée s'est arrêté. Où faut-il chercher la théorie des idées? Les écrits de Platon où elle est exposée sont-ils authentiques? M. A. Fouillée répond que cette théorie se trouve dans les grands dialogues métaphysiques et dialectiques, ce qui n'est pas contesté. Il ajoute que ces dialogues sont authentiques; et, comme tous les savants n'admettent pas cette authenticité,

[1] *Philosophie de Platon*, t. I. Préface de la deuxième édition, p. XII et XIII.

il la démontre. Comment la prouve-t-il? Principalement en mettant en évidence l'enchaînement théorique des dialogues suspectés. Il connaît à fond l'œuvre platonicienne tout entière; toutes les parties en sont présentes à son vigoureux esprit; on dirait qu'il sait par cœur les textes eux-mêmes et la traduction de ces textes, tant est remarquable la facilité avec laquelle les expressions et les passages viennent à son appel se grouper et se fortifier mutuellement. Il en résulte qu'il saisit sûrement les points par où les dialogues se touchent, se tiennent, s'expliquent, et que là où d'autres n'aperçoivent que des contradictions il découvre et montre une réelle harmonie.

Aussi traite-t-il avec sévérité les critiques, peu clairvoyants selon lui, qui, après s'être laissé déconcerter par l'apparence de quelques désaccords, ne connaissent d'autre moyen de sortir d'embarras que de rejeter l'authenticité des plus importants dialogues. « Il est très commode, dit-il, de déclarer apocryphe et « indigne de Platon » ce dont on n'a pas su saisir le sens. Nous en verrons des exemples dans le *Parménide*, le *Sophiste*, le *Politique*, le *Philèbe*, le *Cratyle*, le *Second Hippias*, etc. Ce que l'exégèse allemande a dépensé de travail pour obscurcir les choses les plus claires est vraiment incroyable. Platon eût souri de toutes les prétendues contradictions qu'on lui prête, à lui qui, dans tous ses dialogues, tend obstinément au même but par les voies les plus diverses et les plus libres : existence d'un monde intelligible, d'un monde d'Idées où le multiple et l'un coïncident [1]. » Après avoir fait nettement ressortir ce but toujours poursuivi, M. A. Fouillée cite des phrases parfaitement claires du *Philèbe* et du *Sophiste*, par exemple, où il est également affirmé que le rapport *d'un et de plusieurs, de plusieurs et d'un*, se trouve partout et toujours, que jamais il ne cessera d'être et que jamais il n'a commencé d'être. Et malgré cette identité de la doctrine, ces dialogues sont déclarés apocryphes. M. A. Fouillée ne saurait approuver cette méthode critique qui procède par voie de suppression. Au contraire, le *Philèbe* lui offre, dans un important passage, le plan même du *Parménide* et confirme l'authenticité de ce dernier dialogue. Les contraires qui comparaissent dans le *Parménide* ne sont point inconciliables, au témoignage même de Platon [2]. M. A. Fouillée ne nie nullement que Platon ait cédé, dans le *Parménide*, à la séduction de la subtile dialectique des Éléates. Mais il fait observer que, quoique le vieux Parménide se plaise à laisser sur sa pensée le masque du sophisme qui caractérisait la dialectique des Éléates, le *Théétète* avertit qu'il faut craindre, en vou-

[1] T. I, Préface de la deuxième édition, p. XIV. — [2] T. I, p. 209.

lant réfuter Parménide, de ne pas « bien le comprendre[1] ». « Si donc, conclut M. A. Fouillée, le *Sophiste* indique l'abus sophistique qu'on peut faire des contradictions et le côté insidieux du *Parménide* lui-même, le *Théétète* fait allusion à ce que ce dialogue, sous ses « jeux » dialectiques, contient de sérieux. Le *Parménide* traite des *Idées*, objet de la *science;* le *Théétète* traite de la *vraie science;* le *Sophiste*, de la *fausse science;* et le *Politique*, de l'application de la *science* au gouvernement. » Par ce passage, que j'extrais d'une note de la page 209, on voit comment M. A. Fouillée démontre l'authenticité des dialogues au moyen de leur liaison, et cette liaison au moyen de leurs intimes relations scientifiques et de leur marche différente mais concertée vers un même résultat.

L'opinion de notre auteur est loin d'être partagée par tous les interprètes et commentateurs de Platon; notamment en ce qui regarde le *Sophiste*, M. Ch. Huit, dans des mémoires étendus et savants lus à l'Académie des sciences morales et politiques[2], s'est appliqué à faire ressortir les passages, les expressions, les contradictions qui militent contre l'authenticité du *Sophiste*. Il soutient que, dans ce dialogue, Platon a mis le non-être sur le même pied, au même rang que l'Être, que la Beauté et la Justice en soi, lui accordant « autant de réalité et d'essence qu'à tous les autres genres ». Et M. Ch. Huit s'écrie ensuite : « En vérité, je ne sais comment il eût pu s'y prendre pour infliger à sa doctrine un démenti plus catégorique, et les critiques qui ont si vertement relevé les variations réelles ou prétendues de sa pensée ont eu bien tort de ne pas citer cet exemple : on ne saurait en imaginer de plus accablant. » Un peu plus loin M. Ch. Huit ajoute : « Encore un coup, fût-il démontré, ce qui n'est pas, que, dans le *Sophiste*, se découvre un philosophe, un métaphysicien d'une étonnante profondeur, Platon ne peut pas être ce philosophe, Platon n'est pas ce métaphysicien. »

Ces lignes datent de 1880. M. A. Fouillée, dans la seconde édition de sa *Philosophie de Platon*, qui est de 1888, ne les a pas ignorées et n'en a pas été ébranlé. Au lieu de rejeter le *Sophiste* comme apocryphe, il persiste à croire que la théorie principale de ce dialogue, composé, d'après lui, plus tard que le *Parménide*, est la clef des énigmes du *Parménide* même. M. Ch. Huit reproche à Platon d'avoir, dans le *Sophiste*, accordé au non-être, au néant, autant de réalité essentielle qu'à l'être lui-même, qu'à l'être le plus existant. M. A. Fouillée, pénétrant jusqu'au

[1] Tome I, p. 144.

[2] *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, livraisons de novembre et décembre 1879, de janvier 1880, de février et mars 1880.

fond de la doctrine, dit de son côté : « L'*être* lui-même admet le non-être; et nous savons qu'il ne s'agit point de l'absolu néant, chose exclusive parce qu'elle est absolue, mais d'une négation relative qui se concilie avec l'être. On ne saurait trop le répéter : l'être en soi et considéré à l'état de pureté absolue n'est pas le non-être, deux contraires absolus s'excluent nécessairement, suivant le principe du *Phédon;* mais il n'en est pas moins vrai que, dans l'éternelle réalité, il y a union entre l'être et quelque chose qui n'est pas l'être même, qui d'ailleurs n'exclut pas l'être; ce quelque chose de différent de l'être, Platon l'appelle le non-être... Ce mot *non-être* désigne des déterminations de l'être autres que celles qu'on considère spécialement. Dans le fond, c'est toujours l'être qui s'oppose à l'être. Par exemple, le *non-beau* consiste dans une opposition d'un être avec un être [1]. »

Cette interprétation, par M. A. Fouillée, de la thèse principale ou plutôt fondamentale du *Sophiste*, me paraît d'une irréprochable justesse. Or il ne serait pas difficile de la retrouver, en termes plus ou moins différents, dans les dialogues dont l'authenticité n'est pas mise en doute. On ne saurait donc tirer d'une prétendue contradiction entre la doctrine générale et celle du *Sophiste* un argument contre l'origine platonicienne de ce dialogue. Il y a bien longtemps que là-dessus nous pensons comme M. A. Fouillée, et son *criterium* nous semble le meilleur auquel on puisse recourir pour vérifier l'authenticité des écrits de Platon. Toutefois il est à regretter que M. A. Fouillée n'ait pas examiné de près et réfuté un à un les arguments nombreux et au moins spécieux que M. Ch. Huit a rassemblés pour établir que le *Sophiste* n'est pas sorti de la main de Platon. Outre le *criterium interne*, M. Ch. Huit, comme certains critiques allemands, a appliqué le *criterium externe*. Il a notamment passé en revue les termes insolites qui, dit-il avec Ast, abondent dans le *Sophiste* et qui plus d'une fois dépaysent le lecteur [2]. La critique de ces critiques devait bien, à ce qu'il semble, tenir quelque place dans la deuxième édition du vaste ouvrage de M. A. Fouillée.

Puisque les grands dialogues dont nous venons de parler sont de Platon, puisque tous ont pour lieu commun la théorie des Idées, que nous apprennent-ils sur ces Idées, que sont-elles, de quoi y a-t-il des idées, quel est le rapport des Idées avec Dieu?

A cette question : que sont les Idées? M. A. Fouillée n'a pas l'imprudence de répondre par une courte définition. Il connaît trop la com-

(1) *La Philosophie de Platon*, t. I, p. 163. — (2) Voir l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, 13e année, 1879, p. 176 à 199.

plexité du problème pour se risquer à en enfermer la solution dans une formule unique et brève. Il débute par présenter toutes les preuves que Platon a données de l'existence des Idées, puis il les examine sous tous leurs aspects. Le suivre dans les détails de ce travail est impossible ici. Je me bornerai à montrer comment M. A. Fouillée éclaircit la notion de l'Idée en la rattachant à la science, dont elle est, selon Platon, le principe fondamental. Pour le moment, notre auteur expose et interprète seulement; il n'apprécie ni ne juge; le critique n'apparaîtra qu'à la fin de l'ouvrage.

Le point de départ de la théorie des Idées, ce sont les données sensibles, dans lesquelles il n'y a rien de pur, de parfait, d'un et d'identique. Puisque la même chose est grande et petite, suivant le point de vue, belle et laide, bonne et mauvaise, il n'y a rien là que de relatif et la pensée n'en peut rien affirmer que par comparaison. Mais ces affirmations par comparaison supposent une affirmation pure et simple, portant sur des objets fixes, ayant leur essence propre, déterminés en eux-mêmes, au lieu d'être déterminés seulement et déterminables par rapport à d'autres objets. L'induction n'est possible que par l'application aux choses sensibles de certains principes de généralité et de perfection, en un mot d'*unité*. Ces principes, l'induction ne les fait pas; elle les reçoit d'ailleurs et les applique. Ainsi la science n'est pas dans l'induction, mais réside dans les principes qui rendent l'induction possible. La science n'est pas dans les opérations logiques, mais dans les principes métaphysiques qui sont les conditions nécessaires de ces opérations.

Mais quelle est la nature de ces principes? La pensée ne peut être satisfaite par la considération de tel objet beau, de tel objet bon, la beauté et la bonté des choses particulières étant mêlées de laideur et de méchanceté. La pensée conçoit donc nécessairement un principe du beau et un principe du bien. Ce principe devra exister partout où il y a quelque degré de beauté et de bonté : car la cause est partout où est l'effet; elle contient la raison non seulement des effets actuels, mais encore des effets passés ou à venir et même des effets purement possibles. Le bien et le beau qui se trouvent dans les objets particuliers supposent donc un principe qui contienne dans son sein l'origine du réel et du possible, du présent, du passé et de l'avenir. Ce principe est donc d'une généralité absolue et sans bornes; par là, il est *un*. L'*unité* de l'universel, tel est le premier caractère que l'esprit attribue nécessairement au principe du beau et au principe du bien.

En outre, ce principe doit être d'une pureté et d'une perfection absolues. Nous ne concevons le bien relatif, multiple et comme impur,

qu'à la condition de concevoir un principe où le bien soit parfait, simple, pur et sans degrés, parce qu'il est sans mélange.

« Ces principes d'universalité et de perfection, d'unité et de bien, supérieurs à la sensation, d'une part, et aux abstractions logiques, de l'autre, objets de la raison intuitive, origine et fin de la science, aussi réels que la science même puisqu'ils la produisent, aussi réels que notre pensée puisqu'ils l'éclairent et la développent; ces principes intelligibles par lesquels l'intelligence existe, et qui existent aussi certainement que l'intelligence même, quelle que soit d'ailleurs la manière dont on se représente leur existence, ce sont les Idées[1]. »

Telle est d'abord l'Idée, comprise comme source, principe, condition de la science. Ce n'en est qu'un premier aspect. L'Idée est aussi condition de l'existence, principe de l'essence, type de la perfection. Mais M. A. Fouillée n'arrive à ces autres conclusions que par les mêmes voies qui conduisent à la première, c'est-à-dire pas à pas, en faisant, comme Platon lui-même, monter le lecteur de degré en degré, en l'élevant des choses sensibles et imparfaites, multiples et particulières, à l'unité et à la perfection. C'est ici le mode véritable d'exposition, bien supérieur à celui qui consisterait à énoncer tout d'abord des définitions. Celles-ci surprendraient l'esprit, l'embarrasseraient; il les comprendrait moins bien si l'explication venait en dernier lieu. Avec un génie aussi libre que celui de Platon, les préparations, je dirais presque les initiations sont très souvent nécessaires à qui veut le comprendre.

Je passe, afin de n'être pas trop long, sur les parties du livre où M. A. Fouillée traite la question de savoir quels sont les objets dont il y a des idées; et j'arrive sans plus de retard aux Idées dans leur rapport avec Dieu lui-même, c'est-à-dire au chapitre IV du livre X. En tête de ce chapitre on lit, comme titre, cette affirmation : « Le Bien, principe des Idées, est Dieu. » — Non, le Bien n'est pas Dieu, répondent quelques interprètes du platonisme, « lesquels, dit M. A. Fouillée, à force d'étudier la lettre, ont fini par laisser échapper l'esprit de la doctrine. » M. A. Fouillée ajoute aussitôt qu'une telle interprétation de Platon est la négation du platonisme lui-même. Cependant elle a été soutenue par un des plus savants critiques français, M. Th.-H. Martin. Celui-ci refuse d'admettre que les Idées soient le Bien et que le Bien soit Dieu. A l'appui de son interprétation, il ne cite qu'un texte positif : « Platon, dit-il, déclare nettement, dans le *Timée*, que les Idées existent en elles-mêmes et qu'elles ne peuvent exister dans aucun autre être. Cet endroit du *Timée*

[1] Tome I, p. 46.

confirme ce qu'Aristote a dit de l'existence complètement séparée et indépendante attribuée aux Idées par Platon [1]. » Mais M. A. Fouillée produit des passages nombreux qui établissent avec clarté que les Idées sont séparées des objets sensibles, du monde sensible, et non du Bien, et que toute l'antiquité l'a entendu ainsi. Il pousse à fond cette discussion, qui est l'une des plus fortes et des plus remarquables de l'ouvrage tout entier. Qu'est-ce donc, selon lui, que l'Idée? « Nous le savons, dit-il : c'est essentiellement une forme et une puissance du Bien, une perfection déterminée prise dans l'ensemble inépuisable des perfections qui constitue le Parfait, l'Être le plus réel, le Bien, *τὸ τέλειον, τὸ παντελῶς ὄν, τὸ ἀγαθόν*. Les Idées ne sont donc pas des conceptions divines, mais des perfections et des formes divines [2]. ». A tous les textes qu'il invoque, M. A. Fouillée n'oublie pas de joindre les deux lignes décisives du *Phèdre* où il est dit que « les Idées, les essences, font de Dieu un véritable Dieu, en tant qu'il est avec elles. » Les Idées sont dans le Bien comme dans leur principe substantiel. Or le Bien, c'est Dieu. « Si le Bien n'est pas Dieu, il est donc plus que Dieu; car, pour Platon, il n'y a rien au-dessus du Bien, et le Bien lui semble supérieur à tout le reste, même à la vérité, même à la beauté, même à l'essence et à l'intelligence. Qu'on cherche donc un nom plus auguste encore que celui de Dieu pour le donner au Bien [3]. »

Par ce premier article, nous voudrions avoir montré quelles rares et puissantes qualités M. A. Fouillée déploie dans l'explication du platonisme, et de quel jour il sait en éclairer les parties les plus profondes et les plus obscures. Toutefois cela ne nous suffit point : nous avons à cœur de l'interroger maintenant sur quelques autres théories du maître qui ont soit excité particulièrement l'admiration, soit soulevé de nombreuses controverses, par exemple celles qui ont rapport à l'amour, à l'art et à la liberté morale.

Ch. LÉVÊQUE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

---

[1] *Études sur le Timée*, t. II, p. 175; *ibid.*, note 22, § 2. — [2] *La philosophie de Platon*, t. II, p. 124. — [3] *Ibid.*, t. II, p. 220.

Lettres de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des filles de la Charité. Paris, imprimé par Pillet et Dumoulin, 1880, 4 vol. in-8°. — *Histoire de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des filles de la Charité,* par Mgr Bougaud, évêque de Laval. Paris, Poussielgues frères, 1889, 2 vol. in-8°.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Les missions étrangères étaient devenues, par une conséquence naturelle et par l'invitation même de la Propagande et du souverain pontife, un des attributs des prètres de la Mission. Il avait été question d'en envoyer dans la Perse, aux Indes. Il y en avait à Madagascar, cette grande île africaine dont la France avait dès lors pris possession. Là les moyens de communication étaient si difficiles et si lents que, lorsque saint Vincent de Paul écrivait à un missionnaire, il éprouvait le besoin de lui demander tout d'abord s'il était encore de ce monde :

Monsieur, écrivait-il à M. Bourdaise, un de ses premiers missionnaires dans ce pays, je vous dirai d'abord la juste appréhension où je suis que vous ne soyez plus en cette vie mortelle [2].

Dans les autres missions étrangères, notamment en Écosse, en Barbarie, le danger n'en était pas moins de tous les jours, et là la mort des missionnaires fut quelquefois un véritable martyre. L'Écosse, sous la domination anglaise, ne le cédait guère aux États barbaresques :

Le pauvre frère Lye, étant en son pays, est tombé aux mains des ennemis, qui lui ont écrasé la tête et coupé les pieds et les mains en la présence de sa mère [3].

Saint Vincent de Paul ne voulait pas que là non plus ses missionnaires s'exposassent volontairement au péril. Dans les États barbaresques, il s'agissait surtout de soulager et de fortifier de malheureux captifs en attendant leur libération. Il écrit à M. Le Vacher, mission-

[1] Voir les précédents articles dans les cahiers de janvier, mars et mai 1890. — [2] Octobre 1659, t. IV, p. 477. — [3] A M. Lambert, supérieur à Varsovie, 22 mars 1652, t. II, p. 401.

naire apostolique et grand vicaire de Carthage (c'est le titre sous lequel il l'avait fait reconnaître) :

Vous ne devez nullement vous raidir contre les abus quand vous voyez qu'il en proviendrait un plus grand mal; tirez ce que vous pourrez de bon des prêtres et des religieux esclaves, des marchands et des captifs par les voies douces, et ne vous servez des sévères que dans l'extrémité... Vous n'avez été envoyé à Alger que pour consoler les âmes affligées, les encourager à souffrir et les aider à persévérer dans notre sainte religion : c'est là votre principal, et non la charge de grand vicaire, laquelle vous n'avez acceptée qu'autant qu'elle sert pour parvenir aux fins susdites; car il est impossible de l'exercer en rigueur de justice, sans augmenter les peines de ces pauvres gens, ni presque sans leur donner sujet de perdre patience et de vous perdre vous-même.

Il lui recommande de tempérer son zèle :

Le bien que Dieu veut se fait quasiment de lui-même sans qu'on y pense.

Il lui cite en exemple toutes les œuvres qui se sont accomplies dans la congrégation de la Mission comme chez les filles de la Charité :

Mon Dieu, Monsieur, que je souhaite que vous modériez votre ardeur et pesiez mûrement les choses au poids du sanctuaire devant que de les résoudre! Soyez plutôt pâtissant qu'agissant, et ainsi Dieu fera pour vous seul ce que tous les hommes ensemble ne sauraient faire sans lui [1].

Le frère Bareau, consul à Alger, devait donner plus tard un exemple des suites fâcheuses du défaut de conduite : employant à la légère les fonds qui lui avaient été confiés, répondant pour un marchand qui finalement ne put payer, et se faisant emprisonner jusqu'à l'acquittement de la dette. Ce fut un des grands ennuis de saint Vincent de Paul. Un des deux frères Le Vacher vint en France pour tâcher de tirer d'embarras son confrère. On s'adressa à quelques personnes généreuses; on fit des quêtes dans les églises de Paris; quêtes, dit-il, qui font « plus de bruit que de fruit »; et quand l'argent fut à peu près réuni, ce fut un autre souci que de savoir comment l'envoyer et surtout comment le soustraire à la rapacité des créanciers du négociant en faillite.

A propos de la Tunisie, je renverrai à une lettre dans laquelle saint Vincent de Paul énumère à M. de La Haye-Vantelay, ambassadeur du roi dans le Levant, les droits que les capitulations reconnaissent au consul de France à Tunis : c'était un vrai protectorat de la France, non sur le bey, mais sur les nations qui trafiquaient en Tunisie : Flamands, Hollan-

[1] Décembre 1650, t. II, p. 297.

dais, Allemands, Suédois, Italiens, Espagnols, etc., excepté les Anglais. Il lui demande de les faire confirmer par Sa Hautesse et de se donner de garde des Anglais :

D'autant que le consul anglais veut entreprendre sur le consul français et usurper ses droits sur une partie des nations susdites en vertu d'une nouvelle patente qu'il a obtenue du Grand Seigneur contre l'ancien usage; en quoi il se fait appuyer des Turcs à force de présents [1].

Notons encore ce point : le pacha de Tripoli enviait à Tunis nos missionnaires :

Nos gens de Barbarie sont à telle édification par la miséricorde de Dieu que le pacha de Tripoli, en Barbarie, demande qu'on lui donne quelqu'un qui fasse comme eux et se propose même d'en écrire au roi : c'est ce que M. le prévôt, à Marseille, me mande à l'instance de quelques-uns qui ont commercé en cette ville-là et qui en viennent [2].

En fait de missions étrangères, on pourrait être surpris de celles qui sont en Italie, à Turin, à Gênes, à Rome. Quel besoin le siège de la papauté pouvait-il avoir d'une mission venue de France? Mais l'œuvre de saint Vincent de Paul était nouvelle en Italie comme en France, et précisément il tenait beaucoup à établir des missionnaires à Rome. C'est même par là qu'il commença les missions du dehors. Dès 1634, on trouve M. Du Coudray à Rome [3], et en 1639 M. Le Breton. Le 1er février 1640, le saint, en lui écrivant, rend grâce à Dieu des bénédictions qu'il donnait à ses travaux :

Je pense, Monsieur, ajoute-t-il, que vous ferez bien de travailler incessamment à l'établissement dans Rome et de louer à cet effet quelque petit logement, voire même d'acheter quelque petite maison, s'il s'en trouve pour trois ou quatre mille livres, si petite et en quelque endroit que ce soit; *dummodo sit sanus*, qu'importe que ce soit dans l'un des faubourgs, puisque nous ne voulons pas faire des actions publiques dans la ville; le quartier de dehors du Vatican n'est pas très éloigné [4].

M. Lebreton mourut et M. Codoing lui succéda. Déjà la Mission avait à Rome, comme à Paris, un séminaire ecclésiastique. Saint Vincent de Paul donne au nouveau supérieur les règles à suivre pour le diriger [5]; et ce n'était point assez du séminaire, il voulait une maison pour y préparer, comme à Paris, les ordinands. La duchesse d'Aiguillon avait

(1) 25 février 1654, t. III, p. 23.
(2) A M. Berthe, supérieur à Rome, 7 août 1654, t. III, p. 70.
(3) T. I, p. 93 et 268.
(4) T. I, p. 285.
(5) T. I, p. 399. Saint Vincent de Paul lui recommandait « d'avoir soin de sa santé et, à cet effet, de se loger en

fourni les fonds pour l'acheter, espérant même qu'elle pourrait servir aux prochains Quatre-Temps. M. Codoing allait plus loin : il aurait voulu que saint Vincent de Paul vînt l'occuper et que le siège du supérieur général de la Congrégation fût à Rome ; ce à quoi le saint se refusa, de l'avis des anciens de la Congrégation, remettant d'ailleurs tout à Dieu[1]. Vint ensuite M. d'Horgny[2], puis M. Almeyras, et les négociations continuèrent sur la question des vœux, sans que le saint montrât plus de découragement ni d'impatience[3]. Quant à la maison, on la cherchait toujours, et toujours dans les mêmes sentiments :

C'est bonté de Dieu sur nous que d'avoir cette occasion d'honorer l'état de Notre-Seigneur, qui n'avait aucun logement sur la terre[4].

En 1652, M. d'Horgny était revenu de Rome, et les choses ne marchaient pas plus vite, mais les missions avaient plein succès dans la campagne voisine[5]. Les prêtres d'Orvietto demandaient même leur union à la Compagnie[6].

En 1655, enfin, la question des vœux est résolue; le bref a été signé par le pape et reçu par la Compagnie. M. Jolly avait succédé à M. d'Horgny, à Rome, et c'est lui que saint Vincent de Paul remercie, après Dieu, comme « le promoteur et l'âme de cette poursuite » qui vient enfin d'aboutir[7]; mais l'heureux supérieur est toujours sans logement. Le saint lui écrit :

Je vois le grand besoin que vous avez d'un logement à Rome; mais je le vois

bon air et d'être un peu superstitieux aux observances de Rome, d'y tenir autant que le vulgaire juge convenable ». (M. Le Breton était mort pour les avoir négligées.)

(1) Lettres des 29 mai, 8 juin et 10 juillet 1643, t. I, p. 454-456. Il trouvait en général que le supérieur faisait et défaisait trop de choses et trop précipitamment : former un petit séminaire, laisser le séminaire ecclésiastique (6 août 1646, *ibid.*, p. 479). M. Codoing, du reste, demanda humblement à être déchargé de son office, qui fut donné à M. d'Horgny (lettre du 14 octobre 1646, *ibid.*, p. 482).

(2) La question du petit séminaire fut reprise sans aboutir (30 juin 1645, *ibid.*, p. 190).

(3) 13 janvier 1650, 3 janvier 1651, 23 octobre 1648, 18 juin, 11 juillet, 10 septembre 1649, t. II, p. 121, 163, 169, 178, 205, 304. « Les œuvres de Dieu, disait saint Vincent de Paul, ne se font pas quand nous le souhaitons, mais quand il lui plaît, » et il rappelait à son délégué l'exemple des jésuites, des pères de l'Oratoire. (*Lettres*, 23 mars 1650, t. II, p. 232. Cf. 5 août, *ibid.*, p. 258.)

(4) 29 décembre 1650, *ibid.*, p. 301.

(5) 29 mars, 19 avril, 2 mai, 13 juin 1652, 20 juin 1653, t. II, p. 403, 416, 421, 424, 544.

(6) 20 septembre 1652, *ibid.*, p. 479.

(7) 22, 24 octobre et 17 décembre 1655, 7 janvier 1656, t. III, p. 201, 204, 218, 230.

toujours à travers la maxime de Notre-Seigneur, qui n'eut jamais aucune maison et n'en voulut pas avoir [1].

La Congrégation étant acceptée, la question de la maison allait être rendue plus facile. Le pape se montrait disposé à en céder une, à la condition que la famille fît des missions à perpétuité dans la campagne de Rome : ce que saint Vincent de Paul acceptait, puisque ses missionnaires n'étaient venus à Rome que pour cela [2]. La Mission eut autre chose encore à y faire quand, peu de semaines après, la ville fut frappée de la peste. Tous les missionnaires s'offrirent pour soigner les malades et saint Vincent de Paul en témoigne une grande joie à leur supérieur, tout en lui recommandant, à lui, de ne pas s'exposer lui-même, et à la famille de ne pas le souffrir [3].

Ces actes de dévouement avaient mis la Congrégation plus en vue. Des cardinaux parlaient de lui confier le collège de la Propagande [4]. En attendant, M. Jolly, qu'il était question de rappeler à cause de sa santé, songeait à ouvrir un séminaire avec un internat, et il l'ouvrit à la grande satisfaction de saint Vincent de Paul [5].

Le pape avait donné aux missionnaires l'autorisation de faire à Rome tout ce qu'ils faisaient à Gênes et ailleurs [6], et l'on était enfin à la veille d'obtenir dans la ville pontificale une maison pour la Mission [7]. La congrégation de la Visite apostolique avait décrété que nos missionnaires seraient pourvus d'une maison dans Rome même [8]. Non seulement ils auront une maison, mais ils seront chargés de préparer les ordinands [9]. Cependant l'achat de la maison que l'on avait en vue avait manqué. On était toujours sans demeure fixe :

Nous aurons grand tort, écrivait le saint à M. Jolly, si nous ne faisons valoir le bonheur que nous avons de delà d'être semblables à Notre-Seigneur quand il disait qu'il n'avait pas un lieu pour se reposer. Ce n'est pas une petite humiliation d'être logés pauvrement et chez autrui dans une grande ville qui ne fait état que des communautés bien établies; mais aussi devons-nous aimer d'être inconnus et délaissés,

[1] 25 mars 1656, t. III, p. 254.

[2] 23 juin 1656, t. III, p. 293.

[3] 11 août 1656, t. III, p. 327. Sur la conduite que devaient tenir les missionnaires pendant toute la durée du fléau, voir la lettre du 27 octobre 1656 et celle du 5 janvier 1657, t. III, p. 369 et 396.

[4] 18 octobre 1657, t. III, p. 620. M. Jolly rendit, en effet, les bons offices que l'on attendait de lui dans le collège. Voir la lettre du 22 novembre 1658, t. IV, p. 229.

[5] 9 novembre 1657, t. III, *ibid.*, p. 658; 4 janvier 1658, t. IV, p. 4. Cf. la lettre du 22 août 1659 sur les progrès de ce séminaire, t. IV, p. 448.

[6] 19 juillet 1658, t. III, p. 109.

[7] 5 juillet 1658, *ibid.*, p. 115.

[8] 9 août 1658, *ibid.*, p. 122.

[9] 30 août et 6 septembre 1658, *ibid.*, p. 137 et 143.

tant qu'il plaira à Dieu de nous tenir dans cet état, et peut-être que Dieu se servira de cet amour de notre abjection, si nous l'avons, pour nous loger avec avantage[1].

Cet espoir se réalisa l'année suivante. Le cardinal Bagni avait reçu la Mission dans sa maison; il la lui céda à un prix inférieur à ce qu'elle valait; et c'est sur le terrain cédé par le cardinal que s'élève encore aujourd'hui la maison de la Mission à Monte Citorio. Le saint en remerciait le cardinal[2], et il se réjouissait moins encore du résultat que des moyens dont la Providence s'était servie pour l'opérer[3]. Maintenant que la Mission a sa maison, elle pourra y préparer les ordinands, autre sujet de joie[4]; et ce qui devait mettre le comble à cette sainte joie, c'est que le pape décréta « que les exercices des ordinands se feraient désormais à Rome par les prêtres de la Compagnie »[5]: des missionnaires de France chargés par décret pontifical de préparer aux saints ordres le clergé romain!

Saint Vincent de Paul eut d'autres occasions de montrer l'esprit qui l'animait dans le développement de ses œuvres. Des religieux, les frères de la Merci par exemple, s'occupaient déjà des captifs en Barbarie; d'autres, d'évangéliser les infidèles, et des congrégations nouvelles étaient en voie de préparation, qui semblaient prendre sur le terrain de la Compagnie. L'assistant de la maison de Rome, en l'absence de M. d'Horgny, s'en était ému. Saint Vincent de Paul l'en blâme. Il lui était bien arrivé d'intervenir lui-même pour empêcher qu'une congrégation, qui s'annonçait comme ayant le même but, prît le titre de Prêtres de la Mission. Pourquoi? C'est pour qu'il n'y eût pas de confusion possible et que chacun pût répondre de ses actes. Mais quant au fait de s'associer pour prêcher l'Évangile aux pauvres ou pour le porter aux infidèles, de quel droit y aurait-on fait obstacle?

Il vaudrait mieux, dit-il à son délégué trop zélé, qu'il y eût cent entreprises de missions, quoique préjudiciables à notre institut, que si nous en avions détourné une bonne comme celle-là, sous prétexte de nous maintenir[6].

[1] 25 octobre 1658, t. IV, p. 182. Cf. les lettres du 6 décembre 1658 et du 9 mai 1659, *ibid.*, p. 238 et 335.

[2] 12 septembre 1659, t. IV, p. 467.

[3] 17 octobre 1659, *ibid.*, p. 485.

[4] 21 novembre 1659, *ibid.*, p. 495.

[5] 26 décembre 1659, *ibid.*, p. 519.

[6] 29 mars 1652, t. II, p. 408. Il s'agissait de la mission des Indes projetée par M. de Ventadour et dont saint Vincent de Paul parlait à M. d'Horgny le 29 mars précédent (*ibid.*, p. 403). Il en écrit de nouveau à l'assistant (12 avril) et lui dit qu'il a remontré à M. de Ventadour l'inconvénient de porter le même nom, ce dont M. de Ventadour est convenu avec lui (*ibid.*, p. 412). Il en parle dans le même sens à M. d'Horgny (19 avril, *ibid.*, p. 416) et rappelle encore son assistant à l'indifférence pour les intrigues et à la confiance en Dieu (juin 1652, *ibid.*, p. 430).

Et à propos, tant de cette affaire que d'une autre, il écrit à M. d'Horgny:

Souffrez que je vous dise, pour une bonne fois, que nous sommes à Dieu et devons souhaiter que les autres y soient, et que nous sommes de chétifs ouvriers en son Église, qui devons nous réjouir quand il en appelle de meilleurs que nous : *quis tribuat ut omnis populus prophetet et det eis Dominus spiritum suum.* Si ceux qui se présentent ont l'esprit de Dieu, que craignons-nous? et s'ils ne l'ont pas, que peuvent-ils faire tant que nous marcherons droit?... J'ai en aversion toutes ces prévoyances sur les desseins d'autrui, autant que j'ai de soin d'éviter les intrigues dont on use à présent dans le monde. Au nom de Dieu, Monsieur, gardons-nous également des unes et des autres. Je ne sais pas si les Pères jésuites font quelque chose contre nous; je veux croire que non : mais au reste, que les autres fassent ce qui leur plaira; quant à nous, tenons-nous à Dieu. La persécution se tourne en bien, quand elle est bien reçue; et ceux-là sont bienheureux qui souffrent pour la justice [1].

S'il montrait ce désintéressement quand il s'agissait de l'extension spirituelle de sa Compagnie, on peut facilement admettre qu'il n'en avait pas moins pour son accroissement dans l'ordre temporel. Il l'avait déjà suffisamment montré quand il avait si longtemps refusé, si longtemps ajourné l'établissement de la Congrégation à Saint-Lazare. Il ne dédaignait pas les biens du monde pour elle en tant qu'ils lui permettaient de vivre et de s'étendre; des bénéfices pouvaient être acceptés, des cures gérées par des missionnaires, si cela devait concourir à l'œuvre de la Mission. Mais en toutes ces choses il montrait plus de circonspection que d'empressement. Il recommandait la même conduite aux supérieurs, et, pour plus de sûreté, les invitait à ne prendre aucune décision grave sans son avis. Il avait écrit en ce sens à M. Codoing, lorsqu'il était à Rome, et, sur sa réponse qu'il ne ferait rien sans ordre et se proposait d'aller *piano, piano*, il lui en exprimait sa joie :

Ô Monsieur, que mon cœur est consolé de cela! Ressouvenez-vous, Monsieur, que la manière de faire monter un arbre bien haut, c'est de lui couper les branches, que les animaux qui se nourrissent trop meurent vite [2].

[1] 13 juin 1648, t. II, p. 435. C'est un point sur lequel il revient encore vers la fin de sa vie, à propos des Pères de la Doctrine chrétienne, qui avaient obtenu de faire des vœux simples et aussi de faire des missions. Le nonce était venu de leur part lui demander s'il y trouvait à redire : « Je lui ai répondu que tant s'en faut que cela nous fasse de la peine, que nous serions bien aises que tant eux que beaucoup d'autres religieux et prêtres s'employassent de la bonne sorte à l'instruction et au salut des peuples » A M. Jolly, 14 mars 1659, t. IV, p. 287.

[2] Lettre du 2 juillet 1642, t. I, p. 412. Cf. une lettre du 25 mars 1642, *ibid.*, p. 403.

Il ne se bornait pas à des recommandations générales. Il écrivait à M. A. Lucas, frère de la Mission, au Mans :

La proposition que vous me faites du prieuré de Laval est contraire à notre maxime et à l'usage où nous sommes de ne rechercher aucun établissement directement ni indirectement. La Providence seule nous a appelés, en tout ce que nous avons, par ceux qui avaient droit à la chose; et si la Compagnie m'en croit, elle se conservera inviolablement dans cette retenue [1].

Il voulait surtout éviter les contestations et les procès :

La paix vaut plus que tout ce qu'on vous ôte, et si nous la procurons en autrui, n'est-il pas plus raisonnable que nous la conservions chez nous, afin qu'on ne nous rebute avec ce reproche que nous lûmes hier dans l'Évangile : « Médecin, guéris-toi toi-même »? Au nom de Dieu, Monsieur, supportons plutôt semblables pertes que de donner scandale [2].

Il ne décline pourtant pas tout recours en justice, quand le droit le commande :

Puisque vous ne voulez appeler en justice les détenteurs des biens aliénés que pour empêcher la prescription qu'ils sont sur le point d'acquérir, j'y consens volontiers, pour ne perdre pas le droit de les réunir, qui est si légitime [3].

Mais si un procès engagé est perdu, il ne s'en afflige pas, tant s'en faut! Témoin cette lettre à M. Des Bordes, auditeur des comptes, à Paris :

Monsieur,

Les bons amis se font part du bien et du mal qui leur arrive, et comme vous êtes un des meilleurs que nous ayons au monde, je ne puis que vous communiquer la perte que nous avons faite du procès et de la ferme d'Orsigny, non toutefois comme un mal qui nous soit advenu, mais comme une grâce que Dieu nous a faite, afin que vous ayez agréable, Monsieur, de nous aider à l'en remercier. J'appelle grâce de Dieu les afflictions qu'il nous envoie, surtout celles qui sont bien reçues. Or, sa bonté infinie nous ayant disposés à ce dépouillement avant qu'il fût ordonné, elle nous a fait aussi acquiescer à cet accident avec une entière résignation et j'ose dire avec autant de joie que s'il nous avait été favorable. Ceci semblerait un paradoxe à qui ne serait pas versé comme vous aux affaires du ciel et qui ne saurait pas que la conformité au bon plaisir de Dieu dans les adversités est un plus grand bien que tous les avantages temporels [4].

On l'avait pressé d'appeler de la sentence, il crut bon de ne pas se

[1] 25 mars 1650, t. II, p. 232.

[2] A M. Lucas, au Mans; 23 mai 1650, t. III, p. 244. Cf. une lettre à M. Cruoly, supérieur dans cette ville, où il le presse de traiter à l'amiable, 22 avril 1656, t. III, p. 266.

[3] A M. Cruoly, 2 décembre 1656, t. III, p. 385. Cf. une lettre à M. Jolly, supérieur à Rome, 8 février 1658, t. IV, p. 26-28.

[4] Lettre du 3 septembre 1658, t. IV, p. 141.

décider tout seul; il consulta les anciens, et, par des motifs catégoriquement exposés, il refusa. On peut bien croire que les anciens n'avaient fait que se ranger à son avis, quand il dit :

> Enfin, Monsieur, pour vous dire tout, j'ai grand'peine, pour les raisons que vous pouvez penser, d'aller contre le conseil de Notre-Seigneur, qui ne veut pas que ceux qui ont entrepris de le suivre plaident. Et si nous l'avons déjà fait, c'est que je ne pouvais pas en conscience abandonner un bien si légitimement acquis et un bien de communauté dont j'avais l'administration, sans faire mon possible pour le conserver; mais, à présent que Dieu m'a déchargé de cette obligation par un arrêt souverain qui a rendu mes soins inutiles, je pense, Monsieur, que nous en devons demeurer là : d'autant plus que, si nous venions à succomber une seconde fois, ce serait une note d'infamie qui pourrait préjudicier au service et à l'édification que nous devons au public [1].

La Congrégation avait été approuvée par Alexandre VII en 1655; ce fut près de trois ans plus tard que saint Vincent mit la dernière main aux constitutions qui la devaient régir : « Son grand âge, dit son historien Abelly, et ses infirmités presque continuelles lui faisaient prévoir qu'il ne lui restait plus guère de temps à vivre. Comme il avait toujours aimé les siens pendant sa vie, il voulut leur donner des preuves signalées de cet amour avant sa mort, en leur laissant son esprit exprimé dans ses règlements et constitutions [2]. »

La première règle que saint Vincent avait établie pour ses missionnaires, c'est qu'ils se réserveraient uniquement pour les gens des campagnes : « Vainement, dit Mgr Bougaud, les évêques les plus zélés demandaient au saint des prêtres de la Mission pour prêcher dans leurs villes épiscopales; vainement Louis XIII et la reine Anne d'Autriche en réclamaient pour donner des missions à Reims ou à Metz. Saint Vincent de Paul s'inclinait humblement et répondait que sa chétive petite congrégation n'était faite que pour les pauvres et que sa première règle était de ne jamais prêcher dans les villes [3]. »

La seconde règle découlait de la première : c'est que les missions

[1] A M. Des Bordes, 21 décembre 1658, t. IV, p. 245.

[2] *Histoire de saint Vincent de Paul*, p. 213. Voir sa lettre d'envoi : « A nos chers frères en Jésus-Christ les prêtres, clercs et coadjuteurs laïques de la congrégation de la Mission, 17 mai 1658. » Il a tardé à les rédiger, mais il y a longtemps qu'on les pratique : « Nous en avons usé de la sorte, tant pour imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ en ce qu'il a commencé à faire plutôt qu'à enseigner comme pour obvier à plusieurs inconvénients qui eussent pu naître de la publication trop précipitée des mêmes règles... La Congrégation les a peu à peu et suavement pratiquées avant qu'elles aient été mises en lumière. » (*Lettres*, t. IV, p. 64. Le texte latin est donné en note.)

[3] *Histoire*, etc., t. I, p. 457.

seraient gratuites. On ne demanderait rien aux pauvres curés de campagne; on accepterait seulement ce que les seigneurs voudraient donner. La troisième en dérivait bien plus directement encore : c'était de prêcher simplement. Dès 1638, Vincent de Paul écrivait à un missionnaire :

On m'a averti que vous faites de trop grands efforts en parlant au peuple et que cela vous affaiblit beaucoup. Au nom de Dieu, Monsieur, ménagez votre santé et modérez votre parole et vos sentiments. Je vous ai dit autrefois que Notre-Seigneur bénit les discours qu'on fait en parlant d'un ton commun et familier, parce qu'il a lui-même enseigné et prêché de la sorte, et que, cette manière de parler étant naturelle, elle est aussi plus aisée que l'autre qui est forcée, et le peuple la goûte mieux et en profite davantage. Croiriez-vous, Monsieur, que les comédiens, ayant reconnu cela, ont changé leur manière de parler et ne récitent plus leurs vers avec un ton élevé comme ils faisaient autrefois? mais ils le font avec une voix médiocre et comme parlant familièrement à ceux qui les écoutent. C'était un personnage qui a été de cette condition, lequel me le disait ces jours passés. Or, si le désir de plaire au monde a pu gagner cela sur l'esprit de ces acteurs de théâtre, quel sujet de confusion serait-ce aux prédicateurs de Jésus-Christ si l'affection et le zèle de procurer le salut des âmes n'avaient pas le même pouvoir sur eux[1].

Cette façon de prêcher est ce que, dans sa règle, il appelait la « petite méthode » :

Cette méthode, dit-il lui-même, c'est que nous y allons tout bonnement dans nos discours, le plus simplement qu'il se peut, tout familièrement; de sorte que jusqu'au moindre de nos auditeurs puisse nous entendre; sans toutefois se servir de langage corrompu ni trop bas, mais de celui qui est d'un usage commun, simple, net, et ainsi recherche la commodité et les avantages des auditeurs : elle instruit, elle échauffe, elle détourne aisément du vice, elle persuade l'amour de la vertu et produit les meilleurs effets partout où elle est bien employée. Voilà en quoi consiste précisément et principalement la méthode[2].

Il faut voir dans les pages suivantes, que j'ai regret de ne pas reproduire, avec quelle bonhomie il développe les avantages de la petite méthode, c'est-à-dire de la prédication pratique opposée aux sermons d'apparat :

Qu'est-ce que c'est que toute cette fanfare? s'écrie-t-il avec cette vivacité méridionale qui donnait plus de relief au bon sens de ses réflexions. Quelqu'un veut-il montrer qu'il est brave rhétoricien, bon théologien, chose étrange, il en prend mal le chemin... Ces sortes de prédicateurs obtiennent-ils leur fin? Le peuple est-il touché et court-il après cela à la pénitence? Rien moins, rien moins. Et voilà cependant les prétentions de ces grands orateurs : acquérir de la réputation, faire dire au monde : « Vraiment cet homme débite bien, il est éloquent... » Voilà à quoi se réduit tout le fruit de leurs sermons. Vous montez donc en chaire non pas pour

[1] *Lettres*, t. I, p. 229. — [2] *Histoire*, etc., t. I, p. 459.

prêcher Dieu, mais vous-mêmes! Et vous vous servez (oh! quel crime!) d'une chose aussi sainte que la parole de Dieu pour nourrir et fomenter votre vanité. Oh! divin Sauveur! etc.[1].

Est-ce la proscription de l'éloquence? Si l'on veut voir que la petite méthode ne la bannissait pas, on n'a qu'à lire les paroles qu'il prononça devant la Congrégation en apprenant la mort ou les souffrances des missionnaires qui soutenaient les fidèles en Pologne au milieu de l'invasion des Moscovites et des Suédois[2]. Il ne s'agissait plus seulement alors de prêcher la pénitence aux bons villageois de Mme de Gondi. Il fallait défendre la foi dans les pays où elle était menacée; il fallait la porter dans les pays où elle était inconnue. Il aurait voulu évangéliser le monde, et ses enfants n'ont point failli à ses intentions apostoliques. Combien d'entre eux n'ont-ils pas consumé leurs forces, sacrifié leur vie dans les missions de l'Extrême Orient! Le bienheureux Perboyre, dont les Lazaristes viennent de célébrer avec tant de solennité la béatification, en est un récent exemple.

Dans l'assemblée générale que saint Vincent de Paul tint le 17 mai 1658 pour remettre aux prêtres de la Mission le petit livre qui contenait leurs règles obligatoires, il revient aussi sur l'origine et les développements de l'œuvre, comme pour en décliner l'honneur :

Toutes ces règles, leur dit-il, et tout le reste que vous voyez dans la Congrégation s'est fait, je ne sais comment, car je n'y avais jamais pensé; tout cela s'est introduit peu à peu, sans qu'on puisse dire qui en est la cause... Voilà M. Portail, qui a vu aussi bien que moi l'origine de la petite compagnie, qui peut vous dire que nous ne pensions à rien moins qu'à tout cela. Tout s'est fait comme de soi-même, peu à peu, l'un après l'autre... Oh! Messieurs et mes frères, je suis dans un tel étonnement de penser que c'est moi qui donne des règles que je ne saurais concevoir comment j'ai fait pour en venir là, et plus j'y pense, plus aussi il me paraît que c'est Dieu seul qui a inspiré ces règles à la Compagnie[3].

Dans cette confiance il ne craint pas de dire :

Outre leur but premier qui est de nous rendre saints, elles en ont un second qui devrait suffire à nous les rendre précieuses, car aucune autre congrégation ne l'a jamais eu, qui est d'annoncer l'Évangile aux pauvres, et aux pauvres les plus abandonnés. Oh! que nous avons sujet de nous humilier et de nous confondre de ce qu'il n'y en a point eu d'autres encore, que je sache, qui se soient proposé pour fin particulière et principale d'annoncer l'Évangile aux pauvres, et aux pauvres les plus abandonnés : *Pauperibus evangelizare misit me!* car c'est là notre fin. Oui, Messieurs et mes frères, notre partage sont les pauvres. Quel bonheur de faire la même chose pour laquelle Notre-Seigneur a dit qu'il était venu du ciel en terre, moyennant quoi nous espérons, avec sa grâce, d'aller de la terre au ciel. Faire cela, c'est continuer

[1] *Histoire*, etc., t. I, p. 464. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 163. — [3] *Ibid.*, t. II, p. 214, 215.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'ouvrage du Fils de Dieu, qui allait volontiers dans les lieux de la campagne chercher les pauvres [1].

Ces règles données, saint Vincent de Paul, malgré ses infirmités, se faisait un devoir de les expliquer tous les vendredis aux prêtres de la Mission, comme il faisait les mercredis aux filles de la Charité. Ces derniers enseignements ont été pieusement recueillis, et le nouvel historien du saint en cite plus d'un trait édifiant : c'était l'enseignement des vertus qu'il voulait voir pratiquer par les siens, et dont, bien qu'il s'appelât « le plus misérable des pécheurs », il était le plus parfait modèle. Mais la santé allait faire défaut à son zèle; le mal, dont le symptôme était l'enflure des jambes, prit un tel caractère qu'il ne pouvait plus se tenir debout ni, par conséquent, dire la messe. Ce fut une de ses grandes afflictions; il en eut d'autres aussi : la mort de M. Portail, son compagnon unique à l'origine de l'œuvre des Missions, et celle de Mlle Legras, la mère des filles de la Charité. Il se fit porter près du premier pour l'assister à la dernière heure [2]. Quant à Mlle Legras, il ne put que lui envoyer un de ses prêtres : « Vous partez devant, mademoiselle, lui fit-il dire; j'espère qu'en peu je vous reverrai au ciel. » Dans les six mois sa parole était accomplie [3].

Mgr Bougaud a retracé un tableau bien émouvant des derniers moments de saint Vincent de Paul et des soins charitables qui, jusqu'à

(1) *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 216.

(2) Il a plu a Dieu de nous priver du bon M. Portail... Il avait toujours appréhendé la mort; mais, la voyant approcher, il l'a envisagée avec paix et résignation et il m'a dit, plusieurs fois que je l'ai visité, qu'il ne lui restait aucune impression de sa crainte passée; il a fini comme il a vécu, dans le bon usage des souffrances, la pratique des vertus, le désir d'honorer Dieu et de consumer ses jours, comme Notre-Seigneur, dans l'accomplissement de sa volonté. Il a été l'un des deux premiers qui ont travaillé aux Missions et il a toujours contribué aux autres emplois de la Compagnie, à laquelle il a rendu de notables services; en sorte qu'elle aurait perdu en sa personne, si Dieu ne disposait de toute chose pour le mieux et ne nous faisait trouver notre bien où nous pensions recevoir du dommage. Il y a lieu d'espérer que ce sien serviteur nous sera plus utile au ciel qu'il ne l'eût été sur la terre. (A M. Get, 27 février 1660, *Lettres*, t. IV, p. 541.)

(3) « Il a plu à Dieu de disposer de M. Portail il y a environ un mois et hier de Mlle Legras. Ces nouvelles vous surprendront d'abord; j'espère que, voyant le bon plaisir de Dieu là dedans, vous vous y conformerez et que vous ferez comme nos chères sœurs de deçà, qui ont édifié chacun par la paix et l'union qu'elles ont fait paraître en ces accidents; faites-le donc, ma chère sœur, et priez Dieu pour ces deux défunts; appliquez, s'il vous plaît, vos premières communions à leur intention, et à ce qu'il plaise à Dieu d'être lui-même la conduite de votre petite compagnie. » (A la sœur Jeanne Lacroix, 16 mars 1660, t. IV, p. 251.)

l'heure suprême, occupèrent sa belle vie. Il y ajoute un chapitre sur ses qualités naturelles qui achèvent son portrait. Il aurait voulu y joindre une étude sur ses qualités surnaturelles. La mort l'arrêta lui-même ici dans son travail, et le savant et pieux éditeur de son œuvre, pour y suppléer, a eu la bonne pensée d'emprunter ce chapitre à l'ouvrage d'Abelly. Il est du reste assez difficile de les distinguer, et ce qu'on appelle les vertus naturelles de saint Vincent de Paul porte véritablement un cachet divin. Les lettres du saint offrent d'ailleurs mille traits qui auraient pu servir à grossir considérablement l'un et l'autre chapitre. Avec quel abandon il veut qu'on s'en remette à Dieu!

Il est vrai, ma sœur, écrit-il à une fille de la Charité, la direction spirituelle est grandement utile; c'est un lieu de conseil dans les difficultés, d'encouragement dans les dégoûts, de refuge dans les tentations, de force dans les accablements, enfin c'est une source de biens et de consolations quand le directeur est bien charitable, prudent et expérimenté; mais savez-vous bien que, là où les hommes manquent, là commence le secours de Dieu? C'est lui qui nous instruit, qui nous fortifie, qui nous est tout, et qui nous mène à lui par lui-même. S'il ne permet pas que vous ayez un père spirituel à qui vous puissiez recourir en toute rencontre, pensez-vous que ce soit pour vous priver du bénéfice de la direction d'un tel père? Point du tout, au contraire, c'est Notre-Seigneur qui prend sa place et qui a la bonté de vous diriger [1].

Avec quelle force il prêche l'humilité comme le signe caractéristique de la vie chrétienne [2]. Quelqu'un voulant lui dédier un livre, voici comment il décline cet honneur :

Je vous en suis très obligé; mais vous me désobligeriez extrêmement si vous en passiez aux effets. Les lettres dédicatoires se font à la louange de ceux à qui elles s'adressent, et je suis tout à fait indigne de ces louanges; pour bien parler de moi, il faudrait dire que je suis fils d'un laboureur, qui a gardé les pourceaux et les vaches, et ajouter que cela n'est rien au prix de mon ignorance et de ma malice [3].

(1) 23 février 1650, t. II, p. 223.

(2) Un prêtre ne doit-il pas mourir de honte s'il prétend à la réputation dans le service qu'il rend à Dieu?... Souvenez-vous, Monsieur, que nous vivons en Jésus-Christ et que nous devons mourir en Jésus-Christ... et que, pour mourir avec Jésus-Christ, il faut vivre comme Jésus-Christ. Or, ces fondements posés, donnons-nous au mépris, à l'opprobre, à l'ignominie et désapprouvons les honneurs qui nous procurent la renommée et les applaudissements qui nous sont donnés, et ne faisons chose aucune qui tende à cette fin. (A M. Portail, 1er mai 1635, t. I, p. 101.) M. Portail était bien dans ces sentiments; mais voyez la leçon que le saint donne à un frère coadjuteur qui se croyait appelé à convertir l'univers (dans une lettre du 10 décembre 1656, t. III, p. 388).

(3) A M. de Saint-Rémy, chanoine archidiacre de Langres, 17 juin 1651, t. II, p. 338. Un prêtre de la mission d'Arras ayant imprimé un livre où il faisait l'éloge de la Compagnie, le saint

Et comme il pratiquait cette vertu d'humilité, prenant volontiers, comme saint François d'Assise, exemple sur les plus humbles êtres de la création !

M[lle] Legras, dit-il en *post-scriptum* à une lettre, a amené à notre parloir le petit chien que l'on envoie à la reine [de Pologne]. Il aime tellement une des sœurs de la Charité qu'il ne regarde seulement pas les autres, ni qui que ce soit, et dès qu'elle passe la porte, il ne fait que se plaindre et n'a point de repos. Cette petite créature m'a bien donné de la confusion, voyant son unique affection pour celle qui lui donne à manger, me voyant si peu uniquement attaché à mon souverain bienfaiteur et si peu détaché de toutes les autres choses [1].

Et pour la charité (c'est toute son œuvre, c'est toute sa vie!), quel meilleur commentaire des paroles de saint Paul que ce conseil aux sœurs de l'hôpital de Nantes :

Ne vous mettez pas en peine si vos emplois vous empêchent d'être exactes à l'oraison et aux règles, parce que, la charité étant la reine des vertus, il faut tout quitter pour elle [2].

Cette charité était la vertu maîtresse de saint Vincent de Paul. C'est d'elle que procèdent en lui toutes les autres. C'est ainsi qu'il se montre dans ses lettres affectueux envers les siens, compatissant pour tous les malheureux, indulgent pour les faibles, plus paternel qu'un père luimême dans des circonstances où l'on aurait pu croire qu'il eût été porté à prendre la cause du père contre le fils [3]; pratiquant jusque dans son

l'en blâme vivement : « S'il y a quelque bien en nous et en notre manière de vivre, il est de Dieu, et c'est à lui à le manifester, s'il le juge expédient. Mais quant à nous qui sommes de pauvres gens ignorants et pécheurs, nous devons nous cacher comme inutiles de tout bien et comme indignes qu'on pense à nous. (7 février 1657, t. III, p. 414.)

(1) A M. Ozenne, supérieur à Varsovie, 9 avril 1655, t. III, p. 152.

(2) 12 février 1659, t. IV, p. 281.

(3) Voir sa lettre à M. Demuraud, seigneur de Saint-Julien, trésorier de France, pour le prier de rendre ses bonnes grâces à son second fils, qui, ne se sentant aucune vocation ecclésiastique, avait résigné un bénéfice pour se marier. Le père l'avait fait arrêter et enfermer, par ordre du magistrat, à Saint-Lazare : Vincent de Paul vit ce jeune homme et sut la vraie cause de ces rigueurs. Le jeune homme voulait se marier, et il avait résigné son bénéfice, mais autrement que ne le voulait son père. « Croyant ne pouvoir pas remettre son bénéfice à un de ses frères, parce qu'il ne le jugeait pas assez capable, il l'avait résigné à une personne qui l'était, pour mettre sa conscience à couvert ». Le saint fit venir le frère aîné, lui fit comprendre qu'il valait mieux que la libération du jeune détenu se fît par la famille que par décision de justice; il les renvoya s'étant embrassés, et il écrivit au père, en le priant de rendre au jeune homme ses droits et son affection. Il est impossible que ce père n'ait pas répondu à des raisons si fortes et à des instances si émouvantes (14 juin 1659, t. IV, p. 370).

langage le *cor unum et anima una :* « Mon cœur n'est pas tant le mien que le vôtre [1]; » plein de bonhomie dans son accueil, se mettant à la portée de tous :

Nous avons parlé picard, mais avec cette différence qu'il faisait tout ce qu'il pouvait pour bien parler français, et moi pour bien parler picard [2].

Plein de condescendance, en toutes les choses, du moins, qu'il n'avait pas le devoir de refuser : car alors il ne savait qu'adoucir les formes de son refus, comme lorsque le marquis Desportes réclamait son concours pour obtenir une pension ecclésiastique :

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire est digne d'une âme vraiment chrétienne comme la vôtre. Je ne puis vous exprimer, Monsieur, combien je reste édifié de vos sentiments pour la prélature, et vos dispositions touchant la pension pour laquelle je vous voudrais rendre tous les services qui me seront possibles, le bon usage que vous en voulez faire m'y oblige doublement; à quoi néanmoins je prévois deux difficultés : la première est que l'on ne donne point de pensions ecclésiastiques qu'à ceux qui le sont, qui en portent l'habit et qui en effet vivent conformément à cela. Je sais, Monsieur, que vous avez l'esprit ecclésiastique et que cette difficulté n'a point de lieu à votre égard; mais, etc. [3].

On ne peut quitter les lettres de saint Vincent de Paul sans dire quelque chose de son style :

N'y cherchez, dit Mgr Bougaud, ni la grâce souriante de saint François de Sales, ni le souffle oratoire qui court à travers les plus simples lettres de Bossuet, ni la finesse un peu subtile des lettres de Fénelon. Mais la gravité, le bon sens, la fermeté, la connaissance approfondie des hommes, la science des affaires, l'esprit précis, pratique, en marquent toutes les pages. Ce sont de vraies lettres de gouvernement, des lettres d'homme d'État capable de diriger un empire [4].

Rien n'est plus juste; mais quand il ajoute : « tout cela, il est vrai, dans un style un peu terne, embarrassé [5], » je le trouve bien sévère. Les fragments que nous avons cités montrent un homme qui dit claire-

[1] A M. du Coudray, à Rome, 6 novembre 1634, t. I, p. 93.

[2] A M. Lambert, supérieur à Varsovie, 22 mars 1652, t. II, p. 399.

[3] 31 décembre 1648, t. II, p. 136.

[4] *Histoire de saint Vincent de Paul,* t. II, p. 272.

[5] Il ne faut pas tenir compte de certaines lettres à de grands personnages où il était, si je puis dire, de style de se confondre en compliments. Les épîtres dédicatoires de Corneille n'échapperaient point elles-mêmes à la critique. Je citerai, par exemple, la lettre au marquis de Pianezze, qui finit par cette salutation : « Je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'agréer ces tendres affections de mon cœur, plein de respect et de révérence pour le vôtre en qui je suis, etc. » (t. IV, p. 123). — Je voudrais bien savoir comment se termine cette formule et ce que cache cet *etc.*

ment ce qu'il veut dire, et c'est la première qualité de l'écrivain : ses billets, ses lettres d'affaires sont ce qu'ils doivent être, et dans ses exhortations, dans ses remontrances il y a un entrain, une chaleur qui témoignent assez d'où sa pensée dérive : c'est le même cœur qui a inspiré et ses lettres et ses discours.

Mgr Bougaud avait pris soin de donner à l'avance le complément de son ouvrage dans un dernier chapitre : celui de la canonisation du saint, qu'il avait rédigé encore et qui est le couronnement naturel de son œuvre. De nos jours un dernier hommage a été rendu à saint Vincent de Paul. En 1880, Léon XIII avait proclamé saint Thomas d'Aquin patron de toutes les écoles catholiques. En 1885, à la requête des évêques de France, des chefs d'ordres et de plusieurs prélats étrangers, il proclama saint Vincent de Paul « patron spécial de toutes les associations de charité qui existent dans le monde catholique ». L'éditeur du livre de Mgr Bougaud termine l'ouvrage par ce bref du souverain pontife. On peut dire qu'il est tout à l'honneur du pays où sont nées et d'où se sont répandues dans le monde ces grandes associations de charité [1].

H. WALLON.

---

[1] Un auteur espagnol, M. Felice y Pérez, en tête d'une traduction française sur saint Vincent de Paul (*San Vicente de Paul y su mission social*, par Arturo Loth) a eu de nos jours l'étrange idée de revendiquer saint Vincent de Paul pour l'Espagne au détriment de la France. Sa principale raison c'est que « les saints sont très nombreux en Espagne, et entre tous les peuples du monde il en est peu qui puissent rivaliser avec l'Espagne pour la célébrité et la quantité de ses saints »; et son principal document, une lettre du 2 décembre 1830, attestant qu'une famille Paul est très ancienne en Aragon et qu'on y garde un portrait fort ressemblant de saint Vincent de Paul. Cette singulière prétention qui ferait de notre saint non seulement un Espagnol né à Tamarite, mais un hidalgo, a provoqué une réponse : *Saint Vincent de Paul est né en France.* A défaut d'un acte de naissance qui ne se trouve pas plus à Tamarite en Aragon qu'à Pouy dans les Landes, l'auteur, M. Pémartin, prêtre de la Mission, dissipe les assertions ultra-pyrénéennes par l'accord des premiers historiens de saint Vincent de Paul, ses contemporains, par les témoignages admis au procès de canonisation et par tout ce que le saint lui-même a dit, en plusieurs lettres, de son pays et de sa famille.

La génération des minéraux métalliques dans la pratique des mineurs du moyen âge, d'après le Bergbüchlein.

PREMIER ARTICLE.

Ce n'est pas seulement dans le domaine des phénomènes de la vie que se sont produites de bizarres fantaisies de l'imagination. Quelque inertes qu'ils soient, les corps bruts en offrent dans leur histoire des exemples particulièrement surprenants. Les vertus extraordinaires qui, pendant tant de siècles, ont été attribuées à certaines pierres témoignent d'une manière frappante de cette tendance au merveilleux. Cette même tendance se manifeste encore, sous un autre aspect, par la manière dont on a tenté d'expliquer la formation des principaux minéraux dans le sein de la terre.

On sait que l'astrologie, dès une antiquité reculée, a compris dans son ressort tout ce qui se passe à la surface de la terre. Mais elle ne s'est pas limitée au monde extérieur. L'action du soleil et des planètes était supposée intervenir jusqu'aux profondeurs sombres et inaccessibles du globe et devait y présider à la formation des minéraux, particulièrement à celle des minéraux métalliques. Bien qu'enfantées par la pure fantaisie, ces assertions furent soumises à des raisonnements et coordonnées en système.

Ce qui paraîtra encore plus surprenant, c'est que toute cette fantasmagorie ne soit pas restée dans la sphère de la spéculation ou de superstitions traditionnelles. Elle parvint à acquérir assez de force et de crédit pour se faire adopter par les mineurs eux-mêmes. Tout positifs qu'ils étaient, ces praticiens croyaient devoir y recourir, comme à un guide infaillible et indispensable, pour les opérations qui leur servaient à exploiter les filons métalliques.

Une conviction si ferme ne semblerait pas croyable aujourd'hui, si nous n'en trouvions des preuves formelles dans un petit livre publié dès l'origine de l'imprimerie et devenu d'une extrême rareté. Dans cet ouvrage, la doctrine se trouve dogmatiquement exposée, sous la forme d'un dialogue entre un savant connaisseur de mines et un apprenti mineur, et, pour mieux préciser son enseignement qu'il qualifie d'éminemment utile, l'auteur a illustré le texte de cet opuscule de figures représentant les effluves indicateurs des filons métalliques.

Il est intéressant, non seulement pour l'histoire de l'art des mines,

mais aussi au point de vue de la psychologie, de connaître la singulière croyance dont les gîtes minéraux ont été longtemps l'objet, même dans le domaine de la pratique. Tel est l'objet de cet article.

Qualités occultes attribuées à certaines pierres.

Rien peut-être ne témoigne plus hautement de la crédulité humaine et de sa tendance au merveilleux que ces vertus diverses, la plupart bienfaisantes, qui étaient attribuées à certaines pierres, surtout aux pierres précieuses. Les qualités physiques de ces dernières, ainsi que leur rareté, les ont fait pendant bien longtemps regarder comme possédant des influences surnaturelles. Cependant l'expérience de chaque jour aurait dû, semble-t-il, obliger bientôt à reconnaître combien de telles croyances étaient erronées.

Il n'est guère de traité ancien relatif aux pierres qui, à côté d'indications vagues sur leurs caractères extérieurs, telles qu'on pouvait les donner alors, ne figure une énumération des vertus occultes de beaucoup d'entre elles. Les livres de médecine, de pharmacie et d'alchimie témoignent aussi de ces superstitions singulières. Tel est, entre autres, l'un des poèmes d'Orphée relatif aux pierres [1].

L'ambre ou succin était connu dès une antiquité très reculée, ainsi qu'il résulte de nombreux textes et de la découverte de cette substance sous forme de bijoux [2]. Le pouvoir remarquable qu'elle possède d'attirer à elle les corps légers était bien de nature à entretenir dans les esprits l'idée d'une sorte d'action vitale ou même, selon certains philosophes, d'une âme résidant dans les minéraux.

Il en était de même de la pierre d'aimant, dont la force attractive n'avait pas non plus échappé à l'attention des anciens.

Nos aïeux du moyen âge adoptaient ces légendes bizarres, qui leur avaient vraisemblablement été transmises par l'intermédiaire des Arabes. Un des écrits qui ont le plus contribué à les répandre en Occident est le poème que Marbode, évêque de Rennes, écrivit sur cette matière au commencement du XIIe siècle [3].

Jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, l'attribution aux pierres de vertus secrètes et mystérieuses a continué à trouver crédit. Il serait trop long et sans grand intérêt de les reproduire. Je me bornerai à deux exemples remontant seulement au XVIIe siècle.

(1) Περὶ τῶν λίθων.

(2) Par exemple dans les fouilles de M. Schliemann.

(3) *De gemmarum lapidumque pretiosorum formis, naturis atque viribus opusculum.*

Voici ce qu'écrivait en 1644[1] Boèce de Boot, médecin de l'empereur Rodolphe II : « Un gentilhomme de ma connaissance, en portant au bras une pierre néphrétique, jette une si grande quantité de sable, que, craignant qu'une si grande éruption ne lui nuise, il la pose quelquefois et ne jette plus de sable; mais, lorsque la douleur le presse, il la reprend derechef et instantanément il est délivré. »

« Quant à l'émeraude, dit Robert de Berquen en 1669[2], elle conserve la chasteté et découvre l'adultère, ne pouvant du tout souffrir l'impudicité, autrement qu'elle se rompt de soi-même en pièces, ainsi que le fait entendre Agricola... Elle rend les personnes agréables, éloquentes et discrètes. »

Bien des gens admettaient qu'à l'instar de l'aimant, qui sent le fer et l'attire ou va à lui, les pierres étaient susceptibles de sentiments. D'autres faisaient intervenir une action surhumaine. « Personne n'attribuera ces facultés à la pierre elle-même, ajoute Boèce de Boot[3], mais aux esprits auxquels Dieu a commis et permis d'exercer ces facultés. Peut-être la substance de ces pierres précieuses, à cause de leur beauté, de leur splendeur, de leur dignité, est-elle propre pour être le siège et le réceptacle des esprits bons, tout aussi bien que le réceptacle des mauvais sont les lieux puants, horribles et solitaires. »

Aujourd'hui les préjugés sur les vertus des pierres ne sont pas tout à fait effacés; ils persistent encore dans certains pays de l'Europe, par exemple relativement à l'opale.

La supposition que la divinité pouvait résider dans une pierre se rattache à une vénération qui remonte à une haute antiquité. C'est une forme de culte primitivement très répandue, particulièrement en Asie.

Parmi les pierres vénérées, celles qu'on avait vues tomber du ciel, les météorites, paraissent avoir occupé une place à part. Telle était la masse recueillie à Pessinonte, en Phrygie, qui devint l'objet d'un culte sous le nom de Cybèle ou de Mère des dieux et qui fut transportée, en 204 avant notre ère, à Rome, au temple de la Victoire, avec la plus grande pompe, suivie d'un cortège brillant de dames romaines. Telle était aussi la pierre d'Émèse, en Syrie, qu'on y adorait comme l'image du dieu du soleil et que l'empereur Élagabale fit également transférer à Rome. Traînée sur un char magnifique, elle fut amenée dans un temple élevé en son honneur sur le mont Palatin, qui fut consacré dès lors au culte du Soleil.

[1] *Le parfait joaillier,* Lyon, 1644, p. 333. — [2] *Ibid.*, p. 253. — [3] *Ibid.*, p. 158.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Au revers de diverses monnaies d'Élagabale est représentée une pierre de forme conique et portée par un quadrige. Cette figure est, sans aucun doute, la reproduction de la pierre d'origine céleste à laquelle Élagabale avait rendu de si grands honneurs en sa qualité de grand prêtre du Soleil. La vénération dont on entourait les masses dont l'origine extra-terrestre avait été reconnue est attestée par le revers de bien d'autres médailles antiques et à l'effigie de divers empereurs [1]. La *pierre noire* de la mosquée de la Mecque nous montre encore aujourd'hui l'exemple d'un culte semblable.

Circonstances dans lesquelles les pierres sont supposées avoir mûri et acquis leur état actuel.

Les anciens avaient bien remarqué que certaines pierres continuent à se former journellement. Telles sont notamment les stalactites des cavernes qui avaient fort attiré leur attention. La pierre calcaire avec laquelle Rome est construite, le travertin, continue à se déposer avec lenteur, à mesure que l'eau de la rivière perd l'acide carbonique qu'elle tenait en dissolution. L'auteur du Digeste pouvait avoir en vue ce dernier phénomène, lorsque (livre III, titre V, loi 18), parmi les dispositions relatives à la propriété, il prévoyait le cas de carrières telles que la pierre s'y régénère.

Mais ces dépôts contemporains des continents, généralement restreints à leur épiderme, constituent des cas exceptionnels et sont en général peu étendus; l'ensemble des roches remonte à des époques bien antérieures à l'histoire. Leur formation et celle des minéraux qui leur sont associés ont plus d'une fois excité la curiosité des naturalistes et des penseurs, sans qu'elle ait obtenu une réponse rationnelle. Avant que l'observation fît connaître la constitution de l'écorce terrestre et surtout avant que la chimie eût éclairé la nature des minéraux, on devait se borner, en ce qui concerne l'origine des pierres, à des conjectures parfois aussi extravagantes que celles qui précèdent. Rien n'en pouvait préserver les esprits les plus judicieux eux-mêmes.

Sans remonter bien haut dans le passé, c'est, par exemple, ce que nous montre Bernard Palissy [2], qui, avec un jugement si juste, avait

[1] Comme l'a montré récemment M. Brezina, *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien,* mai 1889.

[2] *Recepte véritable par laquelle tous les hommes de la France pourraient apprendre à multiplier et augmenter leurs trésors.* La Rochelle, 1563, E. ij. — Édition de 1844, p. 35.

pénétré des faits fondamentaux de l'histoire du globe méconnus jusqu'à lui : « Dieu ne créa pas toutes ces choses pour les laisser oisives... Les astres et les planètes ne sont pas oisifs; la mer se pourmène d'un côté et d'autre...; la terre semblablement n'est jamais oisive... Ce qui se consomme naturellement en elle, elle le renouvelle et le reforme derechef; si ce n'est en une sorte, elle le refait en une autre... Tout, ainsi que l'extérieur de la terre, se travaille pour enfanter quelque chose; pareillement le dedans et matrice de la terre se travaille aussi à produire. » Un siècle plus tard on continuait à penser que la nature n'est jamais oisive, qu'elle produit sans cesse et perfectionne ce qu'elle produit [1].

Quant aux procédés qui président à ces transformations, ils ne peuvent avoir, on le suppose bien, été indiqués que d'une manière très erronée ou dans des termes fort vagues. Les explications se rattachent en général à celles qu'on trouve chez les Arabes, et en particulier au XIIIe siècle, dans le livre de Teifaschi [2].

La terre et l'eau amenée à l'état d'exhalaisons *fumeuses* ou *vaporeuses,* ou à l'état d'exhalaisons *sèches,* forment, les premières, les substances fusibles et les métaux, tandis que les secondes produisent les pierres, conformément à l'idée d'Aristote. La chaleur et le froid, la sécheresse et l'humidité interviennent. On a aussi supposé que la chaleur solaire intervient et que la production des pierres précieuses exige l'eau et le feu. La croyance qu'on avait dans la transmutation des éléments aidait beaucoup à toutes ces hypothèses : « Le rubis [3], en particulier, prend naissance peu à peu dans la minière; premièrement il est blanc, et, en mûrissant, il contracte graduellement sa rougeur; d'où vient qu'il s'en trouve d'aucuns qui sont tout à fait blancs, d'autres moitié blancs et moitié rouges... Comme l'enfant se nourrit du sang dans le ventre de sa mère, ainsi le rubis se forme et se nourrit. »

De telles idées étaient de nature à stimuler vivement les efforts des alchimistes pour arriver à la pierre philosophale; c'est ce qui est éloquemment exprimé dans les lignes suivantes [4] : « Ce que la nature a fait dans le commencement, disaient-ils, nous pouvons le faire également, en remontant au procédé qu'elle a suivi. Ce qu'elle fait peut-être encore à l'aide des siècles, dans ses solitudes souterraines, nous pouvons le lui

(1) De Rosnel, *Le Mercure indien,* 1672, p. 2 et 5.

(2) *La fleur des pensées sur les pierres précieuses,* ouvrage publié en arabe en 1265 et traduit par Clément Mullet. (Voir le *Journal asiatique,* 1868, n° 1.)

(3) De Rosnel, *Le Mercure indien,* 1672, p. 13.

(4) Jean Reynaud. *Études encyclopédiques,* t. IV, p. 487.

faire achever en un seul instant, en l'aidant et en la mettant dans des circonstances meilleures. Comme nous faisons le pain, de même nous pourrons faire les métaux. Sans nous, la moisson ne mûrirait pas dans les champs; le blé ne s'échapperait pas en farine sous nos meules, n la farine en pain, par le brassage et la cuisson. Concertons-nous donc avec la nature pour l'œuvre minérale, aussi bien que pour l'œuvre agricole, et les trésors s'ouvriront devant nous. »

Parmi les influences éminemment actives auxquelles était attribuée la génération des minéraux et des métaux, celle des astres, pendant tant de siècles objet de crédulité, mérite une attention spéciale.

Toutes les civilisations, à une certaine époque de leur existence, ont passé par la phase de l'astrologie, c'est-à-dire par des croyances à l'intervention des astres dans tout ce qui se passe à la surface du globe et en particulier dans les actions des hommes. Cette croyance se présente partout, en Égypte, en Chaldée, en Grèce, à Rome, chez les Arabes et, après eux, chez les Européens de la Renaissance. L'astrologie paraît même encore exercer actuellement un pouvoir en divers pays, l'Inde, la Perse, le Thibet, la Chine et le Japon.

Doctrine de la génération des métaux, sous l'influence des astres, admise par les mineurs praticiens, d'après le Bergbüchlein.

Ayant autrefois trouvé à Strasbourg un exemplaire de ce petit livre imprimé en 1505 à Augsbourg et n'en ayant jamais vu d'autres, je m'adressai à un savant versé dans tout ce qui concerne l'art du mineur et, en même temps, d'une obligeance sans bornes, à mon ami von Dechen, avec prière de me renseigner à ce sujet. M. von Dechen ne connaissait aucunement cet ouvrage; les personnes compétentes qu'il consulta ne le connaissaient pas davantage. Un avis inséré par lui dans un journal allemand très répandu parmi les ingénieurs des mines, pour demander des renseignements, resta sans réponse. Cependant M. Schaarschmidt, professeur à l'université de Bonn, lui apprit qu'il avait vu ce livre cité dans d'anciens ouvrages. Ayant enfin rencontré le *Bergbüchlein*, mais d'une édition moins ancienne que celui dont il s'agit, M. von Dechen le trouva assez digne d'intérêt pour en faire l'objet d'une publication portant le titre : *Das älteste deutsche Bergwerksbuch*[1]. C'est en effet la plus ancienne publication en langue allemande sur ce sujet.

Georges Agricola, dans l'avant-propos de son célèbre ouvrage *De re*

[1] Inséré d'abord dans le *Zeitschrift für Bergrecht von Dr. Brassert*, t. XXVI, 1885.

metallica [1], nous fait connaître l'auteur du *Bergbüchlein*, qui était resté anonyme et qu'il désigne sous le nom de *Calbus Fribergius;* le nom allemand peut avoir été Calb ou Calbe. Calbus n'était pas mineur lui-même, mais médecin distingué, *non ignobilis medicus*, comme dit Agricola. Vivant à Freyberg parmi les plus habiles mineurs de la Saxe (*Bergmeister, Geschworene*, etc.), il s'en assimila le savoir, et il le reproduisit, ainsi que les opinions des « sages », c'est-à-dire des savants ou alchimistes. L'auteur paraît lui-même avoir été un copropriétaire ou actionnaire de mine, à en juger par la manière précise dont il définit la division des actions ou parts de mine (*Kuxe*).

Le *Bergbüchlein* a aussi le mérite d'avoir servi de précurseur à cet ouvrage classique d'Agricola, le fondateur de la science des mines et de la métallurgie pratique, qu'on a appelé le Pline de la Saxe. Non plus que Calbus, Agricola n'exerçait l'état de mineur : comme son devancier, il était médecin, et résidait à Joachimsthal, l'une des principales villes minières de la Saxe, pays exceptionnellement renommé dès cette époque pour l'industrie des mines. Comme Calbe à Freyberg, il eut l'occasion d'acquérir des connaissances techniques approfondies, surtout avec l'aide de son ami Bermann, auquel il a rendu hommage dans sa première publication [2]. Après avoir fait ses études à Wittenberg et en Italie, il avait acquis une érudition extrêmement étendue, à en juger par la manière dont il cite les auteurs latins, grecs et autres. Les alchimistes arabes lui étaient aussi bien connus.

Publié il y a plus de quatre siècles, le *Bergbüchlein* est écrit dans l'ancienne langue allemande (*hoch Deutsch*). Il est souvent difficile à comprendre : certains passages en sont réellement obscurs, ainsi qu'Agricola le reconnaissait déjà (*liber admodum confusus*). D'ailleurs les fautes d'impression y abondent.

Grâce à la très obligeante collaboration du docteur Gurlt, ingénieur des mines à Coblentz, j'en possède une traduction aussi littérale que possible. Je vais la donner à peu près ci-dessous, après y avoir fait diverses retouches, mais en conservant toutefois bien des phrases peu compréhensibles ou fort incorrectes. Malgré ces défectuosités, on accueillera, je l'espère, avec bienveillance, l'exposé d'une doctrine intéressante, qui n'a pas encore été publiée en langue française et qui est exposée avec une conviction et une naïveté surprenantes; un résumé ou quelques extraits seraient insuffisants pour l'apprécier.

[1] *De re metallica;* les divers livres qui le composent ont été publiés de 1530 à 1546. Agricola (Bauer), né en 1494, est mort en 1555. — [2] *Bermannus, sive de re metallica*, Bâle, 1530.

Un petit livre bien ordonné et utile : comment il faut chercher et trouver des mines de divers métaux, avec leurs figures, d'après la situation des montagnes; joliment exposé, suivi des termes de mines, de grand service pour les mineurs praticiens.

DANIEL, LE CONNAISSEUR DES MINES (*der Verständig*).
LE JEUNE APPRENTI MINEUR (*Knappius der Jung*).

DANIEL, LE CONNAISSEUR DE MINES (*der Bergverständig*). Sur ton instante prière et ton désir longtemps manifesté, j'ai pensé à préparer un petit livre sur les minerais métalliques, tiré des livres des vieux sages et aussi de l'expérience de mineurs experts, dans lequel tu peux avoir une instruction et connaissance : quelles montagnes, quels filons, fentes (*Kluft*) ou minéraux, par la démonstration de leur juste nature, sont capables à la génération des minerais métalliques et promettent d'être avantageux à exploiter; et il donne connaissance, selon le possible, de chaque objet, tel que la capacité des montagnes, la direction, l'inclinaison et l'affleurement des filons en général, et de chaque métal en particulier, dans des chapitres séparés, comme il sera besoin.

LE JEUNE APPRENTI MINEUR (*Knappius der Jung*). Ainsi je voudrais bien apprendre de ce petit livre, d'après les causes, à reconnaître quelles mines seraient à exploiter avec avantage, pour que les frais ne soient pas dépensés inutilement, mais plutôt avec profit.

DANIEL. Pourtant chaque homme doit bien se servir de sa raison et s'exercer avec diligence et travail à reconnaître, aussi bien que possible, de quelles matières, par quels moyens et en quel lieu les métaux se sont formés dans la nature, et sans mépriser l'avantage qui en résulte. Cependant la tendance est généralement et principalement dirigée vers le profit et l'avantage, et non pour reconnaître les travaux admirables dont la nature se sert dans la terre au moyen de la force minérale. Il pourrait même en résulter une dépréciation de ce petit livre et de chaque art. Si tu veux apprécier le profit plus que l'art, tu t'exposes à manquer l'art avec le profit. Mais il te faut bien regarder une chose : c'est que l'information générale, qui résulte sur le gisement, la direction, le mur et les autres propriétés des filons, doit être appliquée avec grande facilité à l'un ou l'autre filon spécial.

L'APPRENTI MINEUR. Je le comprendrai mieux par l'expérience.

DANIEL. Par la connaissance des chapitres qui se trouvent dans ce petit livre sur la division du monde (les points cardinaux) et son usage dans les mines, tu peux parfaitement apprendre les œuvres qui sont exécutées par la nature dans l'intérieur de la terre.

L'APPRENTI MINEUR. Comme tu veux parler des directions du monde et des particularités des mines, je te demande vers quelle direction du monde, ou en quelle galerie du puits, ou à quel côté du sol, ma part[1] ou celle de Lamprecht doit être dépensée, afin que je puisse voir dans la mine quel en serait mon avantage.

DANIEL. Ton ignorance des mines m'a forcé à ce travail. Penses-tu qu'une partie spéciale de la mine donne un profit particulier? Une part est la 128ᵉ partie du tout,

[1] *Kux*, part de mine.

c'est-à-dire de la propriété d'une mine. Et la mine est ensuite commodément divisée en 16, 32, 64 et 128 parts de mine (*Schicht*); et aussi en 1/2, 1/4 et 1/8 de part. Quand cette division se fait par un nombre qu'on appelle *partiter, partite* (diviseur exact), elle est toujours divisée en portions entières. Ainsi peux-tu apprendre de quelle nature est une part d'une mine. Mais une chose ne te doit pas fâcher : c'est que ce petit livre est fait en des termes et expressions peu ornées. Il contiendra néanmoins quelque chose d'utile, que tu dois plus estimer que la douceur des mots. La journée est à demi passée, et, pour ne pas faire un poste prolongé, apprends brièvement les choses qui vont suivre.

Pour la connaissance de l'arrivée et de l'origine des minerais métalliques, il faut savoir que ce petit livre sur la génération minérale se divise en dix chapitres

LE PREMIER CHAPITRE.

De l'origine des minerais, soit minerais d'argent, d'or, d'étain, de cuivre, de fer ou de plomb.

Comme ils se présentent tous d'une même manière, ils seront appelés, d'un nom général, minerais métalliques. Il est à remarquer que, pour la croissance ou génération d'un minerai métallique, il faut un géniteur et une chose soumise ou matière qui soit capable de percevoir l'action génératrice. Le géniteur général de toutes choses, du minerai et de toutes choses qui naissent, est le ciel avec son mouvement, son rayonnement lumineux et son influence, comme disent les maîtres en sciences naturelles. L'influence du ciel se multiplie par le cours du firmament et la rotation des sept planètes. C'est pourquoi chaque minerai métallique reçoit une influence toute particulière de sa propre planète, d'après sa propriété et d'après sa conformité en chaleur, froid, humeur et aridité. Ainsi l'or s'est fait par le Soleil, l'argent par la Lune, l'étain par Jupiter, le cuivre par Vénus, le fer par Mars, le plomb par Saturne, le vif-argent par Mercure.

Pour cela les métaux sont souvent appelés par Hermès [1] et par d'autres sages d'après ces noms : l'or, le Soleil (*Sol* en latin); l'argent, la Lune (*Luna* en latin), comme il sera dit clairement dans les chapitres séparés sur chaque métal. C'est tout ce qu'il faut dire sur le géniteur général des métaux et des minerais.

Mais la chose soumise ou la matière générale de tous les métaux est, selon l'opinion des sages, un soufre et un mercure qui, par le cours et l'influence du ciel, doivent être purifiés et consolidés en un corps métallique ou en un minerai. Aussi quelques-uns sont d'avis que, par le cours et sous l'influence du ciel, par ce soufre et ce mercure, des vapeurs ou exhalaisons dites *exhalationes minerales* soient attirées des profondeurs de la terre et en émanent dans les filons et fentes, où elles sont transformées en minerai. Il y en a encore d'autres qui prétendent que les métaux ne sont pas engendrés par le mercure, parce qu'on trouve en beaucoup de lieux des minerais métalliques, mais pas de mercure; au lieu du mercure, ils supposent une matière humide, froide et muqueuse, sans aucun soufre, qui est tirée de la terre comme sa sueur, et par laquelle, avec la copulation du soufre, tous les métaux seraient engendrés.

Quoi qu'il en soit, après une claire intelligence et une juste explication, chaque opinion est bonne; et le minerai ou le métal est engendré de l'humeur de la terre,

[1] Hermès Trismegistos, le philosophe égyptien.

comme d'une matière du premier degré, de vapeur ou de l'exhalaison en partie, comme d'une matière du second degré, qui l'une et l'autre s'appellent ici mercure. De plus, dans l'union du mercure et du soufre au minerai, le soufre se comporte comme la semence masculine et le mercure comme la semence féminine dans la conception et naissance d'un enfant. Le soufre est ainsi particulièrement propre à la génération des minerais ou métaux.

LE DEUXIÈME CHAPITRE.

De la capacité générale des montagnes.

Quoique les influences du ciel et la propriété des matières concernent la génération de chaque minéral ou métal, cependant elles ne suffisent pas pour que la naissance des minerais puisse se faire commodément. Mais il faut une qualité propre d'un vase naturel comme les filons, dans lequel le minerai soit engendré. Il y a des filons redressés, inclinés, traînants, croisants ou comme ils sont appelés suivant l'usage de chaque pays. Il faut aussi des voies ou approches commodes, par lesquelles le pouvoir métallique ou minéral peut avoir accès au vase naturel, comme les crins [1]; que ces crins soient obliques, en travers, inclinés, croisants,



(La figure est dessinée comme une vue latérale du filon. La dénomination des quatre points cardinaux n'est donc pas correcte; elle ne doit montrer que les deux régions minuit [*Mitternacht*] et midi [*Mittag*]. La pente de la montagne est vers midi. L'arc *w* avec ses courbes parallèles signifie l'efflorescence [*Witterung*] indicatrice du filon.)

ou que ce soient des couches portant différents noms selon l'usage de chaque pays. Il faut aussi une stratification convenable de la montagne dans laquelle les filons et crins s'étendent. La position générale de la montagne, par rapport à sa pente ou à la stratification est, en quelques lieux, vers le matin, en d'autres vers le midi, en d'autres vers le soir et en d'autres vers minuit. Mais la pente ou la stratification de la montagne vers midi est plus favorable que toutes les autres directions à la pro-

[1] Sortes de fentes, encore désignées sous ce nom dans diverses contrées de mine de la France.

duction du minerai d'or, quand elle a devant elle, vers midi, une partie peu inclinée. Et cela est la meilleure position de toutes les montagnes qu'il faut exploiter. Pour l'exploitation de cela suit la figure.

Pour l'éclaircissement de ce qui précède sur les régions du monde et des chapitres suivants, il faut noter que toute la terre se divise en 24 parts, selon le cercle dit *orizon* [1], qui divise le ciel dans la partie supérieure et la partie inférieure, là où le ciel touche la terre en apparence. Il est premièrement partagé en quatre divisions par deux lignes qui, avec des angles ou coins égaux, passent l'une sur l'autre en se croisant; ces divisions sont dites orient ou matin, midi, occident ou soir, et minuit. Ensuite chaque portion se divise encore en six parts. Sur l'orient il faut mettre 6, alors 7, 8, 9, 10, 11 sur les autres divisions avant le midi, et alors 12 sur le midi et 1, 2, 3, 4, 5 sur les autres divisions après le midi, alors 6 sur le soir et 7, 8, 9, 10, 11 sur les autres divisions après le midi, enfin 12 sur minuit et 1, 2, 3, 4, 5 sur les autres divisions après minuit. Ainsi le temps est divisé sur chaque demi-horloge [2]. Pour le mieux comprendre suit cette figure.

(Ici est placée une figure de la boussole, qui ressemble beaucoup à la boussole moderne du mineur.)

LE TROISIÈME CHAPITRE.

De la direction et de l'affleurement des filons et crins.

La direction des filons est leur étendue longitudinale, dans laquelle ils se trouvent entre les roches de la montagne. Cette direction va quelquefois du matin au soir,



(Cette figure est une vue transversale. De même que la figure précédente, elle porte les quatre régions, mais avec cette faute qu'en bas est indiqué le matin (*Morgen*), au lieu du soir).

quelquefois du soir au matin. Un filon a sa direction du matin au soir, dont la roche encaissante a la pente de ses couches ou de ses joints de stratification [3] au toit

[1] Orizon ou horizon. — [2] *Halbe Zaiger* ou demi-horloge; est divisée en deux fois 12 heures au lieu de 24 heures que portaient les horloges anciennes. — [3] *Schmerkläfftlin*, joints, crins de stratification.

vers le soir, et le filon se dirige au contraire dès le soir au matin, dont la roche a son inclinaison vers le matin, comme il est représenté dans cette figure. Cela se règle selon la pente de la montagne.

La direction de quelques filons va aussi de midi à minuit, et de quelques autres, au contraire, de minuit à midi, selon l'inclinaison de la roche, comme il est justement indiqué plus haut; mais cela se règle encore suivant la pente de la montagne.

(Ici est placée une figure que nous n'avons pas reproduite.)

La direction des filons va quelquefois aussi du milieu entre matin et midi au milieu entre soir et minuit, et quelquefois au contraire du milieu entre soir et minuit à celui entre matin et midi.

(Dans cette figure, deux filons sont représentés par *gg;* la brume de la montagne par *u;* les efflorescences qui émanent des filons par *ww.*)

La direction des filons s'étend quelquefois aussi du milieu entre midi et soir au milieu entre matin et minuit, et au contraire quelquefois du milieu entre matin et minuit au milieu entre midi et soir. Cela s'apprend d'après la pente de la montagne, comme précédemment.

(Ici est placée une figure que nous n'avons pas reproduite.)

Aussi la direction de quelques filons est-elle entre les quatre régions du monde et leurs milieux, et, pour chaque région, en deux espèces de direction. Il y a aussi des filons ayant une direction régulière et droite, suivant vingt-quatre directions [1], comme il se peut facilement comprendre de ce qui a été dit sur la division du monde. Il y a aussi quelques filons dont la direction n'est pas droite ou régulière, mais courbée selon un demi-cercle, ou verticale par des accidents. Il en est qui se dirigent d'abord du matin vers le midi, puis du midi vers le soir ou autres régions

[1] Selon les vingt-quatre heures de la boussole allemande.

du monde. Comme ces filons sont inégaux en leur direction, ils sont aussi inégaux par leurs minerais, comme suit dans les autres chapitres.



Il reste à parler du toit et du mur des filons.

Chaque filon a aussi son toit et mur. Le toit du filon est la couverture au-dessus de lui, laquelle il touche avec son dos. Le mur est la roche sur laquelle il repose. Mais il y a quelques filons qui ont une position si verticale qu'on n'en peut pas bien reconnaître le toit ou mur.

Cela dit sur le toit et le mur, voyons l'affleurement des filons.

Chaque filon a deux espèces d'affleurement. L'une est l'affleurement vers le jour selon toute la longueur du filon. On l'appelle affleurement du filon entier. L'autre est l'affleurement à travers la direction ou contre la direction du filon selon sa roche encaissante; cela s'appelle l'affleurement de la roche.

Après cette définition obscure de la seconde espèce d'affleurement, suit une explication supplémentaire de la boussole allemande[1].

Ainsi peux-tu avoir une exacte connaissance des régions du monde, de la direction, de l'inclinaison et de l'affleurement des filons, quand la boussole tellement divisée est tenue au-dessus du filon.

[1] L'auteur ne connaît pas encore les mots de déclinaison ou déviation magnétique; cependant il sait fort bien la divergence du vrai méridien et du méridien magnétique. Il dit qu'en son temps (1505) et aux pays bénis de Meissen (Saxe), la déclinaison magnétique était tout près de huit heures de l'avant-midi, c'est-à-dire vers l'ouest. La boussole représentée montre la flèche de l'aiguille aimantée dirigée vers midi et sa demi-lune vers minuit. Il semble ainsi que la flèche signifie le pôle austral, le croissant en usage au XVIe siècle indiquant le pôle boréal (comme chez les Chinois). Les figures montrent en outre au milieu un cercle, qui doit représenter un disque fixé à l'aiguille, comme aujourd'hui la rosette des compas de mer.

Suite, sur les crins.

Apprends la direction, la pente et l'affleurement des crins comme tu viens de l'apprendre pour les filons. Parmi les crins il y a des crins obliques, des crins en travers, des crins croisants ou comme on les appelle selon les expressions des mineurs. Tantôt ils apportent ou conduisent au filon, en partie, un enrichissement et font un bon minerai. Tantôt ils enlèvent et prennent au filon sa génération minérale ou son pouvoir producteur de minerai, pour quelle raison on trouve souvent loin des filons une grande efflorescence; ils rendent beaucoup de mineurs incertains sur leur exploitation. Mais quels crins apportent l'enrichissement du filon où s'enlèvent, je veux le montrer dans le chapitre suivant.

Après ces généralités, l'auteur examine successivement le gisement de chaque métal dans une série de chapitres spéciaux, ainsi qu'on le verra dans un second et dernier article.

DAUBRÉE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 16 juin 1890, a élu M. Bischoffsheim membre libre, en remplacement de M. Cosson.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Le Colloque de Poissy, par M. Alphonse de Ruble. Paris, Champion, 1889, 56 pages in-8°.

On croyait encore à la cour de France, dans les premiers mois de l'année 1561, qu'il était possible de prévenir le conflit menaçant des protestants et des catholiques, en corrigeant les abus, les désordres avoués de l'Église officielle. Cette opinion était à la fois celle de la reine mère, Catherine de Médicis, et du chancelier de l'Hospital. Il fut donc résolu que l'on convoquerait à Poissy les plus autorisés des évêques et des ministres, et qu'on les inviterait à s'expliquer tour à tour, puis à se faire des concessions mutuelles, finalement à s'accorder. La conférence eut lieu; et, quand elle fut, non pas achevée, mais brusquement interrompue, les représentants des deux partis se séparèrent plus animés que jamais les uns contre les autres. On aurait dû prévoir qu'elle ne pouvait finir autrement.

Le n° 17813 des manuscrits français de la Bibliothèque nationale contient un récit anecdotique de tout ce qui se fit avant et pendant cette conférence, un vrai journal rédigé par un témoin, Claude Despence, recteur de l'université de Paris, protestant par instinct, catholique par prudence. M. de Ruble publie ce journal de Despence et en commente toutes les parties obscures. Cette publication sera très favorablement accueillie. Le commentateur a voulu d'ailleurs, il le dit, être impartial, et il l'est en effet.

Annales du musée Guimet. — Précis de l'histoire des religions, première partie, *Religions de l'Inde*, par M. L. de Milloué, Paris, Ernest Leroux, 1890, in-18, VIII-335 pages.

M. L. de Milloué, qui s'est occupé pendant dix ans de la classification des collections du musée Guimet, a voulu, par un livre de vulgarisation, faciliter l'étude d'une partie de ces curieux matériaux. Il déclare qu'il n'a aucune prétention à l'érudition; et il se borne à faire connaître ce qu'on sait de plus certain sur l'origine et le rôle des dieux, et sur les rites auxquels sont consacrés tous les objets accumulés dans cet immense inventaire. Ce premier volume est précédé d'une introduction assez courte sur l'histoire des religions, depuis le fétichisme jusqu'aux religions sémitiques, y compris le christianisme. Après avoir esquissé les phases nécessaires par lesquelles passent toutes les religions, l'auteur aborde les religions principales de l'Inde, et il commence par le védisme, dont il marque le caractère nettement naturaliste, au milieu de la multitude des déités qu'il invoque. Du védisme sort le brahmanisme, qui organise définitivement la société aryenne, et qui lui donne les quatre castes pour fondement et pour règle immuable. Après les hymnes des Rishis, ce qu'il y a de plus grand dans les œuvres du génie indou, ce sont tous les documents dus aux brahmanes, liturgie, épopée, drame, légendes, philosophie, lyrisme, etc. M. de Milloué place le djaïnisme immédiatement à la suite du brahmanisme. Sur

ce point comme sur tant d'autres, la chronologie indoue n'a rien de précis; mais d'ordinaire on croit le djaïnisme postérieur au bouddhisme; et, malgré de récents et très remarquables travaux, la question n'est pas résolue. Le bouddhisme, qui remonte au moins à 500 ans avant l'ère chrétienne, est aujourd'hui bien connu; et l'auteur a pu en exposer avec exactitude les doctrines les plus originales. Un dernier et long chapitre est donné à l'indouisme, qui n'est pas, à proprement parler, une religion nouvelle, et qui n'est que la corruption des croyances et des pratiques du brahmanisme primitif. L'indouisme se partage entre les deux grandes sectes vishnouvite et çivaïte. En terminant ce chapitre, M. de Milloué dit quelques mots de la réforme tentée dans le sein du brahmanisme contemporain par Ram-Mohun-Roy et par ses successeurs. Enfin, l'auteur résume dans une brève conclusion les résultats essentiels de son étude sur les religions de l'Inde. Cet ouvrage sera une utile préparation pour les études que pourra provoquer le musée Guimet. Il servira de guide aux visiteurs qui voudront se rendre compte des variétés presque infinies qu'a prises la pensée religieuse dans l'Inde, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. D'assez nombreux dessins représentent quelques-uns des dieux et quelques-unes des déesses les plus vénérés dans la presqu'île. On sait que ces images, quelque saintes qu'elles soient aux yeux des croyants, sont en général d'une extravagance monstrueuse, où le bon goût n'est pas plus satisfait que la raison; mais M. de Milloué n'a pu que les reproduire telles que les a conçues la superstition populaire, et telles que les réalisent les monuments de toute sorte qui subsistent encore.

AUTRICHE.

Ἀδαμάντιος Κοραῆς ὑπὸ Δ. Θερειανοῦ. Imprimé aux frais de la fondation Démétrios Iconomos. 3 vol. in-8°, Trieste, 1890.

En écrivant la Vie de Coraïs, M. Thérianos a payé une dette nationale; mais en dehors même de la Grèce tous ceux qui savent aimer et admirer un grand savant, homme de bien, noble caractère, ardent patriote, sauront gré à l'auteur des trois volumes que nous annonçons. Coraïs naquit à Smyrne en 1748; son père, qui le destinait au commerce, l'envoya à Amsterdam pour les affaires de sa maison, mais le jeune homme, qui avait alors vingt-quatre ans, avait peu de goût pour le commerce. Il se mit à étudier la langue et la littérature de la vieille Grèce, et c'est ainsi que le séjour de six ans qu'il fit alors en Hollande eut une influence décisive sur toute sa vie. A l'école des grands hellénistes de ce pays il apprit, comme il l'a reconnu lui-même dans sa correspondance, la langue d'Homère et de Démosthène, et ses sentiments républicains y furent nourris à la fois par le commerce avec les anciens et par l'atmosphère dans laquelle il vivait. Aussi ne put-il se résoudre à vivre sous le joug des Turcs. De retour à Smyrne, il refusa la main d'une belle et riche héritière et quitta bientôt de nouveau sa patrie pour se soustraire à la servitude et à la vue, plus odieuse encore, de la servilité d'un grand nombre de ses compatriotes. Il se rendit d'abord à Montpellier, où il étudia la médecine, et, après avoir été reçu docteur avec distinction, il s'établit à Paris. Il avait alors quarante ans et il ne quitta plus la France, son pays d'adoption, qu'il chérissait, tout en restant Grec et en consacrant toutes ses méditations et tous ses efforts à la régénération de sa nation. Ses travaux de philologie grecque, très nombreux et très considérables, étaient quelque chose de plus que des œuvres savantes; il les entreprit pour épurer la langue des Hellènes, pour les remplir de l'esprit des ancêtres, de leur amour de la liberté, de leur dé-

vouement à la patrie, pour faire enfin l'éducation de son peuple en prévision de cet affranchissement qu'il ne cessa d'espérer, d'annoncer, de préparer, et dont il eut le bonheur d'être témoin. D'un autre côté, il s'appliqua à détruire les préjugés répandus contre les Grecs. Plusieurs de ses écrits, notamment son *Mémoire sur l'état actuel de la Grèce*, eurent une grande action sur l'opinion de l'Europe, comme sur les Hellènes eux-mêmes. Mais c'est surtout par sa conduite, par sa vie, que Coraïs conquit des sympathies qui firent de ses amis personnels des philhellènes. Pauvre, réduit presque toujours à la gêne, quelquefois à une misère noire, il était d'une fierté ombrageuse et ne voulut recevoir, même de ses amis, aucun bienfait qui pût ressembler à une aumône. Napoléon le chargea de travailler, en commun avec La Porte-du-Theil et Gosselin, à une traduction française de Strabon et avait assigné à chacun de ces savants un traitement de 3,000 francs. Quand il ajouta plus tard une pension viagère de 2,000 francs, Coraïs, craignant d'être obligé à trop de reconnaissance, refusa le traitement annuel et fit partager son désintéressement à ses collaborateurs. C'est le même amour de l'indépendance, la même fierté, qui lui fit refuser une chaire au Collège de France et l'honneur de siéger à l'Institut. Il ne put jamais se résoudre à faire les visites obligées, quoi que pût lui dire son excellent ami François Thurot. Coraïs pensait sans doute qu'en sa qualité de Grec il devait pousser la fierté plus loin qu'un autre : il semble s'être proposé de faire mentir la vieille légende du *Græculus esuriens*. Fidèle aux traditions de la Révolution, il abhorrait les titres de noblesse. On sait les services rendus par Alexandre Mavrocordatos à la cause hellénique; mais il était prince, et voilà pourquoi Coraïs avait à son endroit une défiance incurable. Le prince, en lui écrivant, le traite de concitoyen et Coraïs lui répond : « Il faut vous avouer que je ne puis faire sortir de ma vieille tête l'adage : Peut-il rien venir de bon de Nazareth? » Il écrit à un ami : « Mavrocordatos ne signe pas prince; s'il le faisait, il ne recevrait pas de réponse de moi; ce sont des imbéciles qui lui ont attaché ce grelot. » Aussi trouvait-il mauvais que les Grecs rétablissent les titres et les décorations et ne voulait-il pas de roi pour son pays. La monarchie, à l'entendre, ce serait pour la Grèce le renouvellement de la conquête. Son âge lui interdisait de quitter Paris, mais, jusqu'à son dernier souffle, tous ses écrits et tous ses actes avaient en vue la régénération politique et morale de son pays.

M. Thérianos nous fait assister, soit par des récits, soit par des extraits habilement choisis de la correspondance de Coraïs, à tous les incidents de la vie de son héros, à ses tristesses, à ses espérances, à ses enthousiasmes, à ses études surtout, et, parmi ces études, il fait une grande place aux travaux du médecin et de l'helléniste. Le dirai-je? il s'y étend peut-être un peu trop. En biographe consciencieux, il tient à éclairer tout ce qui touche de près ou de loin aux études de Coraïs. Il expose très savamment l'état de la science médicale au moment où le jeune Hellène fit ses études à Montpellier; il explique ce qu'était le vitalisme et s'étend longuement sur les doctrines qui dominaient alors parmi les médecins. A propos des éditions d'auteurs grecs données par Coraïs (et l'on sait combien elles sont nombreuses), M. Thérianos disserte sur la vie et les ouvrages des auteurs; il signale les éditions qui précédèrent et aussi celles qui suivirent celles de Coraïs, en sorte que l'on pourrait tirer de ces trois volumes des aperçus littéraires et bibliographiques sur une grande partie de la littérature grecque. M. Thérianos traite de tant de matières diverses avec beaucoup de science et de compétence, en homme qui est parfaitement au courant; mais on peut se demander si tout ce bagage savant est bien placé dans un ouvrage biographique. Désireux de ne rien omettre de ce qui peut mettre en lumière le mérite de

son héros, M. Thérianos mentionne, à propos de chaque publication, les jugements qu'en ont portés les philologues anglais, français, hollandais, allemands; il note les conjectures qu'ils ont louées et, après avoir cité ces appréciations textuellement, il les reproduit dans une traduction grecque. A quoi bon accumuler tant de témoignages quand il s'agit d'un homme tel que Coraïs? Il nous semble que c'est le diminuer au lieu de le grandir. Sa réputation est bien établie, son mérite n'est pas contesté; il n'a que faire de tous ces certificats, bons pour recommander un inconnu. Tout le monde sait qu'il n'est pas permis de négliger les travaux de Coraïs, quand on revient à un auteur dont il s'est occupé; et sa prodigieuse activité en embrassa un grand nombre, depuis Hippocrate jusqu'à Héliodore. Sa critique conjecturale rectifia et éclaira une foule de textes; s'il négligeait plus que de raison la collation exacte des manuscrits, cela tenait sans doute à la vivacité de son esprit et au mépris qu'en enfant du XVIIIe siècle il avait pour le moyen âge et pour l'ignorance des moines copistes. Les tendances de son siècle expliquent peut-être aussi sa prédilection pour les prosateurs. Sauf son édition des quatre premiers livres de l'*Iliade*, aucun poète grec n'a été l'objet de ses études. Ajoutons que son désir d'épurer la langue grecque, de lui rendre un caractère littéraire, le porta naturellement vers les monuments de la prose.

C'est avec raison que M. Thérianos, écrivant pour des Grecs et obéissant à la même pensée qui avait inspiré Coraïs, s'attache à montrer combien ce dernier, dès ses premiers écrits, l'emportait par l'élégance et la propriété du style sur ses contemporains, et à faire voir comment, par son exemple et par ses conseils, il contribua puissamment à arracher la langue des Hellènes à la barbarie où elle était tombée. Depuis Coraïs on est allé beaucoup plus loin dans cette voie et M. Thérianos est naturellement amené à se prononcer sur une question qui divise et passionne ses compatriotes. En homme sage il se tient en garde contre tout excès. Il n'approuve ni M. Condos, qui voudrait ressusciter le vieil usage attique, ni M. Psichari, qui voit le salut dans une langue populaire épurée par des procédés scientifiques de tout alliage de science factice et rétrospective. Ce sont là des questions bien délicates que l'avenir résoudra : mais tout le monde donnera raison à M. Thérianos, lorsqu'il critique un certain journalisme qui défigure la langue grecque par des calques inconsidérés de tournures françaises ou allemandes; on peut en voir de curieux exemples dans cet ouvrage, destiné tout d'abord aux Hellènes, mais pouvant offrir aussi un sérieux intérêt aux lecteurs français.

H. W.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET 1890.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XC.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1890.

La Modernité des Prophètes. (Articles de M. Ernest Havet, parus dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er et du 15 août 1889.) — *Précis de l'histoire juive, depuis les origines jusqu'à l'époque persane,* par M. Maurice Vernes, Paris, 1889. — *Les résultats de l'exégèse biblique,* par le même, Paris, 1890.

A diverses reprises, dans ses derniers écrits[1], l'éminent M. Havet exprima la pensée que la partie de la Bible consacrée aux prophètes pouvait bien n'être pas aussi ancienne qu'on le croit généralement. Avec sagacité, il voyait que c'était là une question fondamentale dans les études bibliques, les écrits des prophètes étant de beaucoup ceux qui résistent le mieux aux efforts que l'on fait pour attribuer les textes hébreux à des dates récentes. Étranger aux études de philologie hébraïque, M. Havet ne tirait pas cette conclusion de l'examen intrinsèque des livres. La considération qui pesait le plus sur son esprit était cette induction que le livre des Psaumes, autrefois tenu pour si ancien, était maintenant regardé comme d'une assez basse époque. Ne pourrait-il pas arriver également que le volume des Prophètes fût un jour ramené par la science à une date peu antérieure à notre ère?

Beaucoup d'observations pourraient déjà être faites sur ce raisonnement préjudiciel. Le livre des Psaumes renferme assurément un très grand nombre de compositions postérieures à la captivité de Babylone. Mais il renferme aussi, de l'aveu de tout le monde, des parties antérieures à la captivité. En outre, M. Havet méconnaissait dans ses rai-

[1] Voir, par exemple, *Le Christianisme et ses origines,* t. III, p. 185 et suiv.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sonnements un trait qui établit une différence essentielle entre les écrits prophétiques et les Psaumes. Les premiers sont relatifs à des circonstances déterminées et peuvent être datés avec certitude; les seconds sont vagues, sans date apparente; ils peuvent correspondre à des époques très diverses de l'histoire morale et religieuse d'Israël. Comme, d'un autre côté, chaque pièce est courte, et que la date de l'une d'elles ne dit rien pour la date de sa voisine dans le recueil, la chronologie des Psaumes reste un problème des plus ardus. Il n'est donc pas très légitime de conclure de l'un des recueils à l'autre. La réflexion néanmoins encouragea M. Havet dans la thèse qu'il avait embrassée d'abord comme une simple possibilité. Un travail publié dans les derniers mois de sa vie[1] est destiné à montrer que les écrits prophétiques ont été composés, non au temps des anciens royaumes d'Israël et de Juda, ni sous la captivité, ni à l'époque de la restauration, mais au IIe siècle avant Jésus-Christ, dans la période de crise qui inaugura l'établissement de la monarchie asmonéenne, de 170 à peu près à la fin du IIe siècle. Les derniers prophètes, Zacharie, Aggée, celui qu'on appelle Malachie, auraient écrit sous Hérode.

L'hébraïsant, dès à présent, ne peut s'empêcher de faire une réflexion. La date du mouvement initial des guerres macchabaïques est depuis longtemps reconnue comme une date importante dans l'histoire littéraire des Hébreux. C'est le moment de l'apparition du livre de Daniel, de l'apocryphe Baruch. Le style de cette époque a un caractère des plus déterminés; c'est celui d'une complète décadence. Or voici que c'est le jour même ou le lendemain du jour qui aurait vu se produire tant de pages molles et prolixes que seraient nés les chefs-d'œuvre des classiques hébreux. C'est comme si on venait nous apprendre que, par suite de découvertes nouvelles, Virgile et Horace ont écrit le lendemain du jour où Claudien achevait son poème. Mais nous ne voulons pas trop insister sur ce point. M. Havet pensait que l'on ne possède en hébreu aucun criterium tiré de la langue même et du style pour discerner les dates d'une manière générale. Évidemment, ces sortes de recherches ne peuvent être faites d'une manière fructueuse que par des philologues au courant des détails les plus minutieux de la grammaire et de la critique.

Ces suppositions, contre lesquelles on voit déjà se dresser des objections si formidables, se trouvèrent analogues à celles que concevait en même temps M. Maurice Vernes, qui servaient de base à son *Précis de*

[1] *Revue des Deux Mondes*, endroit cité.

l'histoire juive, et qu'il exposait dans l'opuscule intitulé d'une manière un peu présomptueuse : *Les résultats de l'exégèse biblique.* Selon M. Vernes, ce ne sont pas seulement les Prophètes, c'est la Bible tout entière qui a été composée dans son ensemble à une époque bien plus rapprochée de l'ère chrétienne qu'on ne le croit. « La Bible est l'œuvre des grandes écoles théologiques qui florissaient à Jérusalem de 400 à 200 avant notre ère; elle a été élaborée au cours de deux ou trois générations... Là où l'on s'évertue à chercher des débris de souvenirs altérés et confondus, nous voyons, dit M. Vernes, une création libre, de la plus grande allure, à laquelle plusieurs littératures anciennes et modernes offrent des analogues, aucune un équivalent en force imaginative et en perfection littéraire. »

Pour nous borner au volume prophétique, nous pensons que les deux savants défenseurs de l'opinion nouvelle n'ont pas lu avec une égale attention toutes les parties du recueil qu'ils essayent de rajeunir d'une manière si excessive. Certes, de grandes distinctions sont à faire dans ce recueil. Certaines parties ne sont pas des écrivains auxquels on les attribue. Mais toutes sont anciennes, et il ne semble pas qu'il y ait dans le livre des Prophètes aucun passage considérable qui soit postérieur à l'an 450 avant Jésus-Christ. Nous croyons qu'on peut démontrer qu'il y a dans ce recueil des parties authentiques antérieures à la ruine du royaume d'Israël, dont la date est fixée, à un an près, à l'an 720 avant Jésus-Christ. Nous croyons également que le même recueil renferme des parties parfaitement authentiques du VIIe, du VIe et du Ve siècle avant Jésus-Christ.

Prenons le livre d'Amos, par exemple. Ce prophète, quoique né en Juda, s'occupe toujours des affaires du royaume du Nord. Les reproches qu'il adresse à la société de Samarie et de Béthel sont topiques, virulents, comme ceux qu'on attend de la bouche d'un contemporain. Rien ne ressemble moins aux déclamations en l'air des moralistes qui ne poursuivent qu'un but général. Ils vont jusqu'à des détails qu'on ignorait certainement au IVe siècle avant Jésus-Christ, et qui, à cette date, devaient manquer de tout intérêt. Comprendrait-on, de nos jours, ailleurs que dans les écoles, des diatribes à froid contre les abus du XIVe ou du XVe siècle? On sent, dans les pages qui nous sont venues sous le nom d'Amos, un très vif courant d'opinion, qui portait tous les esprits modérés des deux royaumes à désirer la réunion, ou la fin du schisme, comme on dit maintenant. Les allusions aux derniers faits du royaume d'Israël sont fréquentes et lumineuses. Dira-t-on que Samarie et Béthel sont là des dénominations allégoriques pour désigner

des pays séparés de l'orthodoxie? Le fréquent usage que les écrivains juifs ont fait de ce procédé ne saurait être invoqué pour des écrits comme ceux dont nous venons de parler, où tout est clair, précis, historique. Aux morceaux d'Amos nous joignons sans hésiter les écrits de Joël; mais, comme des critiques sérieux ont élevé des doutes sur l'authenticité des pages attribuées à Joël, nous nous interdisons d'en tirer aucun argument. Quoi de plus évident, au contraire, que le caractère antique des chapitres IX, X et XI de Zacharie, placés par erreur à la suite du Zacharie authentique et qui appartiennent certainement au plus ancien prophétisme d'Israël? Nous en disons autant d'Osée, dont la date est si clairement fixée au milieu du VIIIe siècle, et dont le style, par sa rudesse même, diffère si complètement de tout ce qui peut s'appeler pastiche et imitation. La composition apocryphe se distingue toujours par quelque chose de général et de vague. Jamais le fabricateur d'apocryphes ne va jusqu'à inventer des circonstances historiques pour y faire des allusions détournées. Examinons attentivement le livre de Daniel, qui est bien, lui, un apocryphe, et qui, d'ailleurs, n'appartient pas au volume prophétique. Nabuchodonosor, Balthasar, Darius le Mède s'y meuvent comme des personnages de pure fiction. Tout y est lourdement raconté, de face; rien n'y est présenté de profil. On y sent le prédicateur qui ne veut que toucher, et se soucie très peu de l'histoire et de la chronologie. Que l'on compare à cela les chapitres IX, X et XI du livre actuel de Zacharie : ce sont des pièces absolument contemporaines des événements; très faibles ou, pour mieux dire, nulles, si on les envisage comme des morceaux de prédication agadique; très énergiques et très forts, si on les envisage comme des morceaux de publiciste, ayant une date déterminée. Un bon criterium pour distinguer les apocryphes, tels que le livre de Daniel, le livre d'Hénoch, des écrits sincères, ce sont les obscurités ou, pour mieux dire, les difficultés que rencontre le philologue pour arriver au vrai sens. L'apocryphe peut être obscur par le style, par les conceptions particulières de l'auteur; mais la teneur du livre est toujours claire; l'auteur ignore le singulier raffinement qui consisterait à supposer une histoire qu'il tairait, pour donner créance à ses récits; il n'est pas facile au peintre de faire regarder à ses personnages un lointain qui n'existe pas. Nous osons dire que des morceaux comme Amos, comme les chapitres anciens de Zacharie, comme les chapitres XV et XVI d'Isaïe, que ce prophète déclare lui-même empruntés à un prophète plus ancien, seraient dénués de sens, si c'étaient là des compositions fantastiques analogues aux lettres prétendues de Nabuchodonosor dans le livre de Daniel. Disons-le hardiment, nous avons quelques morceaux des prophètes an-

térieurs à la prise de Samarie, et par conséquent à l'an 720 avant Jésus-Christ. Le type du style prophétique avait été frappé dans la première moitié du VIIIe siècle, et quelques pages de ces temps anciens furent gardées comme des modèles que l'école d'Isaïe essaya d'égaler.

Le livre d'Isaïe renferme une foule de fragments qui ne sont pas d'Isaïe. Mais que, dans le livre de cet ancien prophète, il y ait des pages qui réellement sont d'Isaïe lui-même, c'est ce qui est absolument incontestable. Je citerai comme exemple les chapitres relatifs à Sebna, le préfet du palais d'Ézéchias, probablement étranger et de basse extraction. Il y a, derrière les attaques venimeuses d'Isaïe contre ce personnage, une intrigue facile à deviner. Le parti piétiste, dont le chef était Isaïe, voulait faire remplacer ce profane, ce partisan de l'alliance égyptienne, par un iahvéiste pur, par Helqia fils d'Éliaqim, qui exercerait ses fonctions au profit du groupe pieux. Tout cela est exprimé en des termes d'une précision qui ne laisse rien à désirer. Admettre qu'une pareille intrigue ait été imaginée à l'époque des Séleucides, pour donner occasion aux déclamations qu'Isaïe y rattache, et qui justement sont d'une sobriété extrême, c'est vraiment sortir de la vraisemblance.

De l'aveu de tous les critiques indépendants, la seconde partie d'Isaïe, depuis le chapitre XL, n'est pas d'Isaïe; mais ces pages, dont l'auteur est inconnu, sont peut-être les mieux datées de la Bible. Cette belle composition, ayant une parfaite unité, et que l'auteur a voulu voir attribuée à Isaïe lui-même, a été écrite au moment de l'entrée triomphante de Cyrus dans les affaires de l'Orient, c'est-à-dire vers l'an 536. L'auteur, qui vécut évidemment en Babylonie, s'est proposé de rattacher ses compatriotes et coreligionnaires au parti vainqueur et de les décider à retourner en Palestine, malgré les obstacles énormes que présentait un pareil retour. Ces pages sont contemporaines de Cyrus et non d'Antiochus Épiphane. Elles suffiraient, quoique n'étant pas de l'auteur à qui on les attribue, pour prouver que la littérature prophétique continua durant le VIe siècle à se développer richement.

Et que dire de Jérémie? S'il y a un livre dans la Bible qui porte le cachet d'une individualité clairement déterminée, c'est celui qui est intitulé du nom de cet homme extraordinaire. Ce n'est pas que la rédaction du livre de Jérémie soit une œuvre faite à tête reposée par Jérémie lui-même. Un curieux épisode raconté au chapitre XXXVI montre que la vie si tourmentée de Jérémie se prêta peu aux rédactions suivies. Le livre de Jérémie est en réalité de Baruch, son secrétaire, qui recueillit et compléta les pages et les souvenirs restés de son maître. Qu'on rapporte, si l'on veut, la rédaction dernière du livre de Jérémie, au milieu du

vi^e siècle avant Jésus-Christ, ce sera encore là une antiquité bien ruineuse pour l'hypothèse de MM. Havet et Vernes. Et rappelons, je le répète, qu'il s'agit ici, non de quelques pages éparses, mais d'un livre entier, nous présentant le caractère vrai d'un des hommes qui ont eu le plus d'action dans l'histoire du genre humain. Jérémie se voit, se touche. Grâce à lui, nous assistons aux luttes qui remplirent les derniers jours du royaume de Juda. Ce n'est pas artificiellement que des pages si brûlantes ont pu être composées.

Le livre d'Ézéchiel a été tenu jusqu'ici pour le plus authentique de tous les textes de prophètes. Ézéchiel, en effet, n'est pas, comme les prophètes antérieurs, un prophète récitateur, déclamant lui-même son morceau prophétique. C'est bien un prophète écrivain, adressant à ses coreligionnaires de longues épîtres de consolation et d'exhortation. Ce sont presque les seules parties de la Bible dont l'authenticité n'ait pas été attaquée. Le livre d'Ézéchiel n'a jamais non plus subi aucune interpolation sérieuse. Or les dates que se donnent les différents morceaux du livre sont l'an 595 et l'an 572 avant Jésus-Christ. Nous sommes loin, on le voit, du temps des Séleucides ou de la paisible synagogue de Jérusalem.

Et, au retour de la captivité, à ce moment décisif où apparut mieux que jamais la passion intense qui animait Israël, le génie prophétique garda-t-il le silence? Non certes; les huit premiers chapitres de Zacharie, le livre d'Aggée, sont bien de 520 à 500. Le secret des luttes du sacerdoce et de la royauté davidique, les rivalités de Josué fils de Josadaq et de Zorobabel, ne se voient que dans les pages authentiques de Zacharie, et de telles particularités historiques ne s'inventent pas. Qu'on veuille bien lire, par exemple, le chapitre III de Zacharie. On verra si les circonstances qui servent d'occasion à ces pages bizarres ont pu être inventées 200 ans plus tard, à une époque où de telles luttes, dont on avait même perdu le souvenir, n'avaient plus aucun sens. J'en dirai autant du petit écrit connu sous le nom de *Maleaki* (mon ange), qui clôt si bien l'ancien volume prophétique vers le temps d'Esdras.

Il faut conclure de tout ce qui précède que, parmi les volumes qui composent l'antique Bible juive, aucun, autant que le volume des *Nebiim* ne porte le caractère de l'authenticité.

Quoi de plus remarquable, par exemple, que ce qui arriva pour le livre de Daniel? Voilà un livre qui eut tout d'abord une très grande vogue, qui arriva en quelques années à exercer une influence majeure sur l'opinion. Pour les contemporains d'Antiochus Épiphane, c'était là un livre d'ancien prophète, et ce fut un instant le plus estimé des livres qui avaient la prétention d'annoncer l'avenir. Eh bien, le volume prophétique était

dejà si bien serré « entre deux ais », comme disent les Arabes, qu'on n'osa pas, je demande pardon d'employer cette expression vulgaire, le déficeler pour y joindre ce précieux ouvrage. Le livre de Daniel n'entra jamais dans ce recueil prophétique. Il resta errant parmi les *Ketoubim*, dans le dernier volume du canon biblique. A partir d'Esdras, en effet, on n'admit plus que Dieu fît part de son inspiration directe à personne. Celui qui avait une pensée qu'il croyait bonne à communiquer au public prenait le manteau d'un ancien sage. Paraissant sous son nom, les idées qu'il voulait émettre dans le monde n'auraient obtenu aucune autorité. Acceptées comme d'un révélateur déjà connu, elles travaillaient profondément les esprits. Voilà les circonstances où se produisirent les livres de Daniel, d'Hénoch, de Baruch et les nombreux apocryphes qui jouirent d'une si grande faveur à l'époque de l'ère chrétienne. Mais une telle manière de voir n'impliquait-elle pas qu'il y avait eu antérieurement une école d'anciens prophètes dont l'inspiration avait eu un caractère reconnu comme supérieur?

Ainsi, de l'an 800 à l'an 450 avant Jésus-Christ, il y eut en Israël des inspirés se prétendant en communication directe avec Iahvé et dont on croyait posséder des pages authentiques. On en possédait, en effet[1], et nous croyons que les observations de MM. Havet et Vernes n'ébranleront pas, à cet égard, l'opinion généralement établie. De ce qu'une littérature a été sans cesse refondue par des compilateurs de tous les ordres, ce n'est pas une raison pour que tout y soit faux. L'existence de parties apocryphes dans un recueil n'est pas une raison pour affirmer que tout y est apocryphe. Ce fait que, dans un grand nombre de cas, la science a été amenée à rabaisser l'âge de certains écrits ne prouve pas que tous les écrits plus ou moins analogues soient également d'époque récente.

M. Havet et M. Vernes me paraissent, chacun de leur côté, avoir trop raisonné ainsi : la direction des hypothèses scientifiques, depuis un certain temps, a été dans tel sens; donc il est probable que sur tel point donné l'évolution prochaine se fera dans le même sens. Une telle manière de raisonner est très dangereuse en critique. D'abord, le progrès de la science n'empêche pas qu'il n'y ait, dans la doctrine reçue, des parties fixes que rien n'ébranle. En outre, la marche de la critique n'est pas aussi systématique que cela. Ce n'est pas de parti pris, qu'on nous permette des expressions empruntées à un autre ordre d'idées, que la critique est à un moment radicale, à un autre moment réactionnaire.

[1] Si l'on s'étonne de trouver chez les Hébreux des écrits antérieurs à ceux des Grecs, il faut se rappeler que la Syrie posséda l'usage commun de l'écriture plusieurs siècles avant la Grèce.

Des esprits jeunes, avides de nouveautés, comme cela a lieu souvent en Allemagne, où les études critiques sont cultivées avec passion, peuvent céder à ces sortes de tendances; mais la science dans son ensemble est froide, indifférente au résultat. Il faut en pareille matière procéder, non par des considérations générales, mais par le détail. Aucune thèse *a priori* ne saurait être appliquée en critique.

La Bible renferme notoirement des couches très anciennes; les derniers remaniements, au contraire, en ont été assez modernes. Expliquer la contexture intime de ces éléments de différents âges est chose difficile, non impossible. Une pareille œuvre rappelle celle des premiers déchiffreurs des papyrus d'Herculanum. On avait devant soi de petits rouleaux carbonisés, où les feuillets étaient collés ensemble, si bien que les lettres des différentes pages se mêlaient et offraient comme une masse compacte de caractères presque sans suite. Les plus grandes précautions doivent être portées dans de pareilles recompositions, et il ne faut pas trop vite se flatter d'avoir réussi. Mais supposer que ces vieux textes ont été écrits, d'une même plume, à une époque où le génie ancien avait disparu, c'est émettre une hypothèse analogue à celle que les premières découvertes de la géologie amenèrent chez des personnes étrangères à toute idée d'évolution. Certains théologiens admirent que Dieu avait créé le monde à l'âge mûr et portant par conséquent les signes d'états antérieurs. Adam, par exemple, fut censé avoir été créé à trente ans. Dans l'hypothèse de M. Vernes, le génie hébreu aurait aussi, en quelque sorte, créé la Bible vieille, avec des stratifications trompeuses, qui devaient un jour induire les savants en erreur. Cela est vraiment bien peu philosophique. La géologie, comme la critique, recherche l'histoire d'un vaste développement. Une foule de particularités restent obscures; mais on nie le problème, on ne le résout pas, en prétendant que ce conglomérat étrange a été fait à une date donnée, quand des indices certains démontrent que des époques très diverses y ont laissé leurs traces.

Les études bibliques portant sur des matières où le doute tient une très grande place, il y aura toujours en ces études une oscillation entre la tendance qui porte certains esprits à s'exagérer l'antiquité des choses historiques et la tendance qui porte certains autres à s'en exagérer la « modernité », pour prendre l'expression de M. Havet. Ces deux tendances existeront toujours. Chaque esprit doit connaître, à cet égard, sa propension naturelle, pour s'en défendre comme d'une cause d'erreur. Dans l'histoire de la science, les deux tendances dont nous parlons règnent tour à tour, selon la phase que l'on vient de traverser, et, pour les études bibliques, le régime durant lequel on a tenu obstinément à des

antiquités exagérées a été si long, si lourd à porter, si impérieusement maintenu, que l'on comprend les impatiences qui portent en un sens inverse les esprits émancipés.

On a tenu pendant des siècles à ce qu'Isaïe, au chapitre XLIV, nommât Cyrus par son nom deux cents ans avant sa naissance; Bossuet voit là une des beautés de celui qu'on appelait alors l'*aigle des prophètes*. M. Havet se porte à l'extrémité opposée. Il veut que des passages, conçus évidemment pour servir le parti de Cyrus et pour faire impression le jour où ils parurent, soient du temps des Séleucides. La vérité est peut-être qu'ils furent écrits à l'époque où ils eurent un but et où ils fournirent des arguments à une cause. La liberté étant maintenant complètement acquise en de pareilles études, on ne sert plus la cause d'une orthodoxie établie, parce qu'on défend l'opinion traditionnelle sur certains points. D'un autre côté, toute thèse qui se produit, si elle vient d'hommes savants ou laborieux, doit être écoutée; car il n'y a rien de plus dangereux pour la science que la quiétude. Il y a des points certains en critique biblique; ce qui n'empêche pas que, si des hommes tels que M. Havet et M. Vernes s'annoncent comme venant les ébranler, il faut accueillir leur opposition avec reconnaissance; car, dans l'ordre des études savantes, tout effort sérieux est un service rendu; s'il n'introduit pas une vérité nouvelle, il oblige à revoir le dossier de quelque vérité ancienne; il contribue à ce travail de perpétuelle revision des résultats acquis qui est l'essence même de la science et sa garantie contre la routine et la paresse.

Ernest RENAN.

IMPRIMERIE NATIONALE.

I. *La Philosophie de Platon*, par Alfred Fouillée, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques et par l'Académie française. 2e édition, revue et augmentée; 4 volumes in-12. (Paris, Hachette et Cie, 1888.)

II. *Études sur le Banquet de Platon*, par Ch. Huit, docteur ès lettres, lauréat de l'Institut. 1 vol. in-8°. (Paris, Ernest Thorin, 1889.)

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Dans notre premier article, nous avons dit quel a été en France le promoteur de la renaissance du platonisme, quels travaux lui sont dus, quels ouvrages il a suscités et quel est, parmi ces nombreux ouvrages, la place tout à fait éminente du livre de M. A. Fouillée. Nous avons ensuite fait connaître l'opinion de celui-ci sur l'authenticité des écrits de Platon et l'interprétation générale de la doctrine tout entière, qu'il avait donnée dans la première édition de son livre et qu'il a fermement maintenue dans la seconde. Nous voudrions maintenant examiner par quels rapports il rattache à la théorie des idées quelques-unes des grandes questions traitées dans les *Dialogues*, et si ces rapports étaient réellement dans la pensée de Platon, ou bien si l'habile interprète n'a pas imposé aux vues du maître de trop précises déterminations.

D'après M. A. Fouillée, les *Dialogues* contiennent non seulement une doctrine, mais une théorie essentiellement dogmatique, un système tellement un, malgré certaines apparences, que toutes les parties en sont enchaînées sans incohérences, sans contradictions. Tel n'a pas été le jugement de Grote. Le savant anglais s'est maintes fois prononcé à cet égard, et toujours dans le sens opposé. Par exemple, après une longue analyse du *Cratyle*, il arrive à la conclusion suivante : « Aucun objet didactique et commun ne se fait apercevoir à travers l'ensemble des *Dialogues;* chacun est une composition distincte sur une question particulière [2]. » Grote fonde cette opinion sur les contradictions qu'il croit remarquer entre le *Cratyle* et les autres dialogues, surtout le *Théétète* et le *Sophiste*. Il dit un peu plus loin [3] : « Si nous devons trouver une intention commune qui passe à travers les *Dialogues* et les relie les uns aux autres, ce n'est pas une intention didactique au sens propre du mot :

[1] Voir le premier article dans le cahier de juin 1890. — [2] *Plato and the other companions of Socrates*, t. II, p. 550. — [3] Page 551.

la valeur des *Dialogues* consiste, non dans le résultat de la discussion, mais dans la discussion même; non dans la conclusion, mais dans les prémisses pour ou contre cette conclusion. » M. A. Fouillée ne nie pas que cette façon de juger ne soit vraie pour certains dialogues; mais il fait observer que ceux-là mêmes qui ne concluent pas explicitement ont une conclusion sous-entendue. Il ajoute que Grote, qui a si bien compris la logique platonicienne, demeure trop étranger à la métaphysique. « La liberté extrême de la forme, écrit-il, n'empêche pas, dans Platon, l'unité systématique de la pensée. Platon pourrait appliquer au savant critique anglais et à ceux qui croient sa pensée toujours flottante ce qu'il dit d'Héraclite et de son école dans le *Cratyle* : « A force de tourner « en tous sens dans leur recherche, la tête leur aura tourné à eux-mêmes, « et ce vertige leur aura fait voir toutes choses dans un mouvement per- « pétuel. Mais ils ne s'avisent guère d'aller chercher dans leur disposition « intérieure l'explication de leur manière de voir; ils croient que ce sont « les choses elles-mêmes qui roulent de la sorte et qui, de leur nature, « n'ont rien de stable ni de fixe : ce n'est, à les en croire, que flux et révo- « lutions, mouvement et génération perpétuelle. » « Il est fort à craindre, conclut M. A. Fouillée, que Grote, quand il voit partout des contradictions et des différences, ne se constitue lui-même la *mesure* des pensées de Platon, malgré son intention d'être un miroir fidèle et passif[1]. » M. A. Fouillée a raison: Grote, en effet, demeure par trop étranger à la métaphysique platonicienne. Mais ce n'était pas assez de signaler cette fausse manière de voir du savant anglais; il fallait montrer, sous l'extrême liberté de la forme, l'unité systématique de la pensée de Platon. C'est à quoi s'est appliqué M. A. Fouillée dans tout le cours de son vaste ouvrage. Il y a surtout et brillamment réussi au chapitre premier du livre VII, où il expose et explique la théorie de la sensibilité et de l'amour et le rapport qui les rattache à la théorie des idées. Je vais résumer ce très intéressant chapitre avec le regret d'en détruire le charme. Je tâcherai de faire saisir du moins le lien par lequel M. A. Fouillée a, légitimement selon moi, enchaîné les uns aux autres les discours prononcés sur l'amour par les convives d'Agathon dans le *Banquet*. Nul autre interprète n'avait encore aussi bien aperçu et aussi nettement montré cet enchaînement, qui fait du beau dialogue de Platon un chef-d'œuvre de composition.

D'après M. Fouillée, l'amour y est considéré : 1° dans la nature; 2° dans les âmes; 3° dans son principe; et, à chacun de ces trois points

[1] *Philosophie de Platon*, t. I, p. 299.

de vue, la fin de l'amour est toujours, conformément à l'esprit de la théorie des idées, la conciliation des contraires, la coexistence harmonieuse et en même temps l'existence distincte de l'un et de plusieurs dans une unité supérieure. Ainsi compris, le dialogue ne présente ni digressions ni épisodes : c'est un ensemble dont toutes les parties se tiennent.

L'amour, c'est toujours la dialectique. Séparé de l'intelligence, l'amour s'égarerait; à son tour l'intelligence resterait immobile si l'amour ne lui donnait l'essor. Quand le philosophe étudie la marche de l'intelligence, il y constate les impulsions visibles d'une puissance secrète, laquelle n'est autre chose que l'amour. Sans ce ressort intérieur, le mouvement dialectique ne commencerait pas.

Or il y a une dialectique dans la nature elle-même, parce qu'il y a de l'amour dans le monde extérieur. Platon cherchera l'amour plus haut, dans l'homme. Toutefois il n'en méconnaît pas l'empire sur les phénomènes naturels. Et, dans le *Banquet*, il charge le médecin Éryximaque d'exposer les vues de la philosophie qui précéda Socrate sur les effets de l'amour dans le monde extérieur. Ainsi, lorsque les éléments physiques sont unis en une juste proportion, l'ordre et la santé règnent dans les corps. Si l'un des éléments prédomine, il y a désordre. La médecine doit alors intervenir. La médecine est donc la science de l'amour, c'est-à-dire de l'union des éléments dans les corps. La science de l'amour en fait de rythme et d'harmonie, c'est la musique, où l'unité produit l'accord, d'abord en s'opposant à elle-même, puis en retournant à elle-même; car l'opposition à elle seule n'engendrerait pas l'harmonie. Ici donc apparaît clairement le grand principe selon lequel « un est plusieurs, et grâce à l'amour plusieurs sont un »[1].

Toutefois nous ne reconnaîtrions pas dans la nature les effets de l'amour si nous n'en avions ressenti l'influence en nous-mêmes. Notre âme nous en donne l'idée, et nous appliquons ensuite au monde sensible la notion intime que nous en avons. Ainsi il faut étudier l'amour principalement dans notre âme.

Comme la connaissance a deux degrés, qui sont l'opinion et la science, de même il y a deux degrés dans l'amour. L'un correspond au monde matériel, l'autre au monde intellectuel. L'amour de la Vénus populaire s'éprend du corps, non de l'âme; l'amour de la Vénus céleste s'adresse à l'âme et non au corps. Mais quelle est l'origine de ces deux amours? M. A. Fouillée résume ici, sans la défigurer, la réponse qu'Aristophane,

[1] *Philosophie de Platon*, t. I, p. 303.

l'un des convives du *Banquet*, apporte à cette question, dans un discours dont la forme ironique et bouffonne voile à peine une pensée profonde. C'était une tradition pythagoricienne et orphique, reprise par Empédocle, que les amants n'étaient autrefois qu'une seule et même nature. Jupiter coupa cet être complexe en deux moitiés qui, depuis leur séparation, tourmentées par une constante inquiétude, vont partout cherchant la moitié qui leur a été ravie. Le discours d'Aristophane, sous son apparence symbolique, laisse voir cette idée que l'amour est l'union de deux êtres qui se complètent. La nature humaine, mâle et femelle à l'origine, est l'unité primitive brisée par la séparation; l'amour est le retour à l'unité, la réconciliation de plusieurs avec l'un qui est la loi de tous les êtres du monde et l'axiome prédominant de la doctrine des idées.

Cette loi, M. A. Fouillée montre parfaitement qu'elle est plus évidente encore d'après Platon, lorsque l'on s'applique à connaître la Vénus céleste et ses effets sur l'âme, ainsi que le font, dans leurs discours Phèdre et Agathon, deux autres panégyristes de l'amour. Pour n'en reproduire que le point essentiel, voici le rôle admirable de l'amour dans l'univers. Sa nature subtile est quelque chose de divin qui s'insinue dans toutes les âmes. Il réunit les hommes en familles, les familles en sociétés; il embrasse dans ses liens puissants non seulement les objets sensibles et les âmes humaines, mais encore les dieux; car, avant le règne de l'amour, les dieux étaient en guerre les uns avec les autres. La Nécessité était alors maîtresse souveraine, et, sous son empire, toutes choses s'agitaient dans le désordre. L'Amour vint, et à tous les éléments multiples et discordants il imposa l'unité de l'harmonie.

On voit avec quel art et, en même temps, avec quel respect du texte, M. A. Fouillée fait apparaître, comme conclusion de ces divers discours, la formule platonicienne plus ou moins enveloppée, mais aisément reconnaissable, de la conciliation de l'un avec le plusieurs. Tout aussi légitime est son interprétation métaphysique du mythe relatif aux parents de l'Amour et à l'union par laquelle ils l'ont mis au monde. A la naissance de Vénus, Poros, le dieu de l'abondance, s'étant enivré de nectar, s'unit à Pénia, la déesse de la pauvreté, et de là naquit l'Amour. Celui-ci tient à la fois de son père et de sa mère. D'un côté il est toujours pauvre; en digne fils de Pénia, il est perpétuellement misérable; d'un autre côté, il ressemble à son père : il court à la recherche de ce qui est beau et bon. Tenant le milieu entre la sagesse et l'ignorance, il peut seul être amoureux de la sagesse, qu'il désire parce qu'il ne l'a pas : il est donc essentiellement philosophe. « Tout cela par le fait de sa naissance : car il vient d'un père sage et qui est dans l'abondance, et d'une

mère qui n'est ni l'un ni l'autre. » M. A. Fouillée traduit ce mythe de Platon en le rattachant à sa métaphysique. La Pauvreté, mère de l'Amour et du Désir, est la matière multiple, indéfinie, qui peut tout devenir et qui n'est rien. Le dieu de l'abondance, Poros, père de l'Amour, c'est le Bien, le Dieu des idées, qui s'unit à la matière informe et lui communiqua une partie du bien qu'il possède, c'est-à-dire l'unité de l'ordre universel.

Après avoir considéré l'amour dans l'univers et dans l'âme, il faut l'envisager dans son principe et dans sa fin. En essayant de résumer cette partie éclatante du *Banquet*, M. A. Fouillée n'a pas eu le courage d'en tracer une analyse trop sèche, et nous ne saurions l'en blâmer. Il a conservé les plus beaux passages du discours de Diotime à Socrate. Il a montré l'amour, tel que Platon l'entend, faisant le fond de toute activité, de toute volonté, et la volonté que l'amour excite et anime tendant toujours, non pas vers tel bien, mais vers *le bien* pris dans toute la simplicité du mot; il a rappelé que le bien attire l'amour en produisant le désir, et qu'ainsi l'amour, d'après Diotime, consiste à vouloir toujours posséder le bon. Et quel est donc ce bon? C'est la production dans la beauté selon le corps et selon l'esprit. La production selon le corps nous donne l'immortalité par la naissance d'êtres semblables à nous; la production selon l'esprit nous fait enfanter dans notre âme et dans les autres âmes de beaux sentiments, de belles actions, de belles connaissances. Mais quelle est la route à suivre, quels sont les degrés à monter, et où s'arrêtera la poursuite?

L'âme poussée par l'amour ne s'arrêtera pas à la pluralité des beautés visibles; elle ramènera ces beautés éparses à un seul type qui les contient dans son *unité*. Elle reconnaîtra que ce que nous admirons dans la beauté visible, c'est l'ordre, l'harmonie, l'*unité*, qui viennent de l'âme, et c'est à l'âme qu'elle s'attachera. Puis elle verra que toutes les belles âmes sont belles par *une seule* et même beauté et elle concevra, sous un type *unique*, la beauté morale. L'âme est un principe d'activité; celui qu'inspire l'amour cherchera la beauté *unique*, modèle des belles actions; la beauté intellectuelle *unique*, modèle des belles connaissances et des belles sciences. Enfin, parvenu au dernier degré de l'initiation, il contemplera « face à face », sous sa forme *unique*, la beauté divine. « Cette union avec Dieu, dit M. A. Fouillée, n'est point l'anéantissement de l'âme ni celui de l'amour. . . . . L'union n'est pas l'*unité* absolue, ou, du moins, c'est une *unité* qui n'exclut point la distinction. L'amant et l'aimé sont deux, ils ne perdent point la conscience d'eux-mêmes; ils sont deux et cependant ils ne sont plus qu'un. Ce mystère de la « coexistence de l'un et

du multiple », dont l'intelligence poursuit en vain l'explication, est réalisé dans l'amour [1]. »

M. Ch. Huit, esprit distingué et érudit de grand mérite, qui a commenté savamment plusieurs dialogues de Platon, a consacré au *Banquet* une monographie étendue et très intéressante. Comme M. A. Fouillée, il s'est préoccupé de la question que soulève la suite des discours tenus par les convives d'Agathon. Au premier aspect, son analyse différente et son interprétation moins précise semblent aboutir à d'autres conclusions. Il fait d'abord observer que les anciens et Platon lui-même, sans paraître s'en apercevoir, multiplient et allongent à plaisir épisodes et digressions. « Le *Banquet*, dit-il, en est un remarquable exemple : il nous amène au but, mais après combien de détours! Avant Socrate, ici comme ailleurs le véritable porte-voix du platonisme, nous avons entendu tour à tour les réminiscences d'un jeune enthousiaste, les considérations d'un politique, les théories d'un encyclopédiste, les interprétations hardies d'un mythologue et les dithyrambes fleuris d'un poète, chacun soutenant sa thèse avec le secret désir de faire mieux et le dessein avoué de faire autrement que son voisin. Dans l'Athènes d'alors, sur un de ces sujets où la spéculation coudoie perpétuellement la pratique, c'est ainsi sans doute que s'exprimaient volontiers les gens du monde, même ceux qui se piquaient de quelque teinture de philosophie; et ce qui achève la fidélité du tableau, c'est ce mélange, que j'appellerais inconscient, de raisonnements justes et de sophismes élégants, de rhétorique toute superficielle et de pensées vraiment dignes d'attention. Certes la tâche était belle pour qui aurait voulu relever les bizarreries et les inconséquences de ces moralistes improvisés : à la table d'Agathon, Socrate n'y pouvait songer [2]. » Cette page, que nous avons tenu à citer, est d'un platonicien très exercé. Elle atteste une connaissance exacte, sur certains points, de la société athénienne au temps de Platon. Donne-t-elle de la marche des discussions dans le *Banquet* une explication irréprochable? Est-il vrai que ceux qui parlent avant Socrate « multiplient et allongent à plaisir épisodes et digressions »? Est-il vrai que le dialogue ne nous mène au but qu'après beaucoup de détours et à travers les bizarreries et les inconséquences d'un groupe de moralistes improvisés? Nous ne le pensons pas. La forme de cette œuvre est assurément d'une extrême liberté; M. A. Fouillée l'a reconnu; mais cette liberté ne va pas jusqu'à jeter les personnages et leurs propos dans tant d'épisodes, de digressions, de bizarreries, d'inconséquences.

[1] Tome I, p. 318. — [2] *Études sur le Banquet de Platon*, p. 74.

On s'est demandé si l'ordre dans lequel se succèdent ces discours répond à quelque plan préconçu. « Certains critiques, dit M. Ch. Huit, auraient cru manquer à la mémoire de Platon s'ils avaient un seul instant supposé le contraire, et ils se sont mis à la torture pour découvrir dans le dialogue ce qui évidemment ne s'y trouvait pas, je veux dire une suite raisonnée, un enchaînement méthodique[1]. » Mais, nous l'avons vu, M. Fouillée, qui a découvert dans le *Banquet* une suite raisonnée, n'a eu nullement besoin de se mettre à la torture et de nous y mettre. Le texte l'a guidé et il a suivi ce guide, qui l'a très naturellement conduit pas à pas jusqu'au but.

« Évidemment, continue M. Ch. Huit, Platon, en déroulant devant nous ce curieux défilé d'opinions, a voulu nous inviter à les combiner, à les compléter, à les corriger les unes par les autres, à en chercher l'unité fondamentale; lui-même nous en donne l'exemple, comme il est aisé de s'en convaincre[2]. » M. Huit nous paraît avoir fort bien pénétré et exprimé l'intention de l'auteur du *Banquet* en jugeant, dans ces lignes, que Platon a voulu nous inviter à chercher l'unité intime de tous ces discours. Or M. A. Fouillée a compris cette invitation; il a tâché d'y répondre; il y a répondu dans le passage que nous avons cité tout à l'heure. Il y avait déjà répondu d'une façon un peu différente, mais au fond concordante, en donnant du mythe de l'Amour né de Poros et de Pénia l'explication que voici :

« La Pauvreté, mère de l'Amour et du Désir, est la matière, virtualité indéfinie qui peut tout devenir et qui n'est rien. Le dieu de l'abondance, père de l'Amour, c'est le Bien, « éternellement enivré de nectar, » éternellement heureux par la possession des idées et de l'intelligible. A la naissance de Vénus ou de la beauté visible, c'est-à-dire du Cosmos ou de l'ordre universel, Dieu s'unit à la matière informe et la féconda en lui communiquant une partie du bien qu'il possède. L'amour est la participation déjà actuelle, mais imparfaite, de la matière aux idées; le désir est le mouvement qui pousse l'être incomplet à développer ses puissances; et la béatitude, Diotime va nous le montrer, est l'union entière de l'âme avec Dieu : c'est encore l'amour, mais dans sa perfection absolue, dégagé de tous les tourments et de toutes les inquiétudes du désir[3]. »

Il est aisé de voir que cette page a le même sens que le passage où, plus loin, M. A. Fouillée rattache les discours divers du *Banquet* par

(1) *Études sur le Banquet*, p. 74. — (2) *Ibidem*, p. 75. — (3) *La Philosophie de Platon*, p. 311.

cette pensée générale que tous aboutissent à la conciliation de l'un et du plusieurs, pensée qu'il a dégagée et mise en lumière au moyen de textes formels. M. Ch. Huit condamne-t-il cette interprétation métaphysique? Je ne le crois pas, puisqu'il écrit ceci : « Que ces savantes réflexions soient conformes à l'esprit général de la doctrine platonicienne, c'est ce que je n'aurai garde de contester; que Platon, même en pleine possession de sa théorie, les eût signées sans réserve, c'est ce que je n'oserais affirmer; enfin, qu'elles aient été présentes à sa pensée au moment où, bien des années sans doute avant le *Timée*, il écrivait cette page du *Banquet*, c'est ce qui me paraît éminemment invraisemblable. Mais une controverse approfondie ne serait pas ici à sa place[1]. » Ainsi, M. Ch. Huit reconnaît que l'explication du mythe apportée par M. A. Fouillée est conforme à l'esprit général de la doctrine de Platon. Voilà l'essentiel. Pour ce qui est de certaines réserves à faire dans le détail et relativement aux dates plus ou moins distantes des dialogues rapprochés par M. A. Fouillée, ces réserves et la discussion qu'elles rendaient nécessaire étaient ici, selon nous, tout à fait à leur place. Il eût été utile d'en fournir au moins la brève indication.

Cela dit et mon assentiment une fois accordé à sa profonde interprétation du mythe, je ne puis m'empêcher de regretter que M. A. Fouillée ait oublié ou volontairement omis de rattacher au discours de Diotime, c'est-à-dire, bien entendu, de Socrate, l'éloge si célèbre et si beau que, à la fin du dialogue, Alcibiade fait de son maître. M. Ch. Huit en a longuement et heureusement parlé. M. A. Fouillée, j'en suis sûr, ne le regarde pas comme un hors-d'œuvre. Je n'oublie pas que le discours d'Alcibiade renferme des parties vraiment répugnantes pour notre délicatesse morale et devant lesquelles avait battu en retraite l'abbesse de Fontevrault, embarquée témérairement dans une traduction du *Banquet*. Mais rien n'était plus facile que de les voiler, sinon de les passer absolument sous silence. Il suffisait de rappeler en peu de mots l'intérêt tout philosophique que Socrate avait porté à un jeune Athénien admirablement doué, les efforts qu'il avait faits pour le retenir dans les voies de la sagesse, et l'influence, intermittente sans doute, mais puissante quelquefois, qu'il avait exercée sur ce personnage aussi indisciplinable qu'intelligent. Alcibiade avoue, avec une éloquence sincère, que, plus d'une fois, lorsqu'il a entendu les paroles et les conseils de Socrate, il a été charmé, conquis, et qu'il s'est pris lui-même en dégoût. A ces rares moments, Platon nous fait comprendre que l'âme du disciple s'identifiait

[1] *Études sur le Banquet*, p. 64.

IMPRIMERIE NATIONALE.

en quelque sorte avec l'âme du maître et que l'ordre merveilleux de celle-ci s'imposait au désordre de celle-là. Tel est peut-être le lien par lequel ce discours tient aux autres et à l'idée dominante de la doctrine. M. A. Fouillée l'eût montré mieux que moi; il l'aurait fait en une page. Pourquoi ne l'a-t-il pas voulu?

C'est dans le *Banquet* que Platon, par la voix de Diotime, a célébré avec le plus d'éclat et d'enthousiasme la beauté absolue. Cette partie du dialogue est très connue; beaucoup de personnes qui ne sont pas philosophes en savent par cœur la page principale et la citent à l'occasion. Les prédicateurs notamment se plaisent à en orner certains de leurs sermons. La théorie de Platon sur le beau est cependant loin d'y être complète. Pour la reconstruire aussi exactement que possible, il est nécessaire d'emprunter des textes à plusieurs autres dialogues, au *Premier Hippias*, à la *République*, au *Philèbe*, au *Timée*. M. A. Fouillée n'a rien omis de ce qui devait éclairer cette importante question. Au chapitre premier de son huitième livre et sous ce titre : *Esthétique de Platon*, il examine tous les aspects de la théorie et s'abstient de la soumettre à une régularité artificielle. « La beauté absolue et immuable, dit-il, ne peut guère se définir, bien qu'elle soit un principe de définition pour les beautés particulières. » Il examine cependant si l'on peut y faire rentrer quelque idée déjà connue de nous, et si le beau n'enveloppe point dans son unité essentielle une pluralité d'attributs déterminables. Il est aisé de s'assurer que Platon procède ainsi.

Le *Grand Hippias* en est la preuve. L'analyse qu'en trace M. A. Fouillée est d'une exactitude parfaite. Le sophiste Hippias, interrogé par Socrate, ne manque pas de confondre le beau avec les objets particuliers dans lesquels la beauté réside. Il répond grossièrement que la beauté, c'est une belle femme. A quoi Socrate objecte qu'une belle cavale est belle aussi, et aussi une belle lyre, et que, tant qu'on ne sortira pas du particulier, on ne trouvera pas la raison du beau. D'ailleurs la beauté dont parle Hippias n'a rien de fixe : une belle cavale est laide comparée à une belle femme; une belle femme est laide comparée à une déesse.

Le sophiste ayant vainement proposé d'autres définitions non moins défectueuses, Socrate en essaye quelques-unes qui, par leur généralité, contrastent avec celles d'Hippias : « Le beau est le convenable; le beau est l'utile. » Ces définitions, que Platon lui-même a énoncées dans maints passages, dans le *Gorgias*, dans le *Premier Alcibiade*, il les rejette ici. Est-ce une contradiction? M. A. Fouillée a raison de ne pas le croire. En effet, il faut bien comprendre quel est l'objet de la recherche à laquelle est consacré le *Premier Hippias*. Ce dialogue a pour but de déter-

miner « le beau en soi qui orne et embellit toutes les autres choses, du moment qu'elles y participent; non pas ce qui est beau, mais ce que c'est que le beau ». On lit, dans la *République*, que le philosophe ne prend jamais les choses belles pour le beau lui-même. Donc, dans le *Premier Hippias*, ce que l'on cherche, c'est la détermination de l'idée du beau. Pourtant, ce dialogue, purement négatif, n'aboutit pas à cette détermination. Néanmoins la doctrine de Platon sur le beau n'est pas insaisissable.

M. A. Fouillée sait où la saisir. Je ne saurais trop louer l'art savant avec lequel il recueille et groupe les passages qui mettent en lumière cette idée platonicienne du beau. Grote a prétendu que Platon, dans le *Premier Hippias*, prend plaisir à détruire de ses propres mains toutes les théories de ses autres dialogues. C'est une grave erreur qui vient de ce que Grote, comme d'autres critiques, n'aperçoit pas la distinction profonde qu'établit Platon entre la beauté dans les choses et le beau en luimême, supérieur aux choses. Par des rapprochements tout à fait justes, peu à peu, M. A. Fouillée arrive à montrer clairement que, pour Platon, la beauté parfaite est la beauté du bien. « Considère l'idée du bien comme le principe de la science et de la vérité; tu ne te tromperas pas en pensant que l'idée du bien en est distincte et les surpasse en beauté... La science et la vérité ont de l'analogie avec le bien, qui est d'un prix tout autrement relevé... Sa beauté doit être au-dessus de toute expression, puisqu'il produit la science et la vérité et qu'il est encore plus beau qu'elles : *αὐτὸ δ' ὑπὲρ ταῦτα κάλλει ἐστίν.* » Mais si la beauté du bien est au-dessus de toutes les beautés, la beauté du bien est donc la beauté suprême, plus haute que la beauté du vrai. La conséquence de ces rapprochements, c'est que le beau est la splendeur du bien, et non pas la splendeur du vrai.

Sur tous ces points, nous étions d'accord avec M. A. Fouillée six ans avant qu'il les eût traités. Nous sommes heureux qu'il ait amplement confirmé en 1865, puis en 1890, nos conclusions de 1860. Mais c'est en vain que nous avons établi la fausseté de la formule : le beau est la splendeur du vrai, attribuée à Platon. Les jeunes philosophes l'ont abandonnée; mais les critiques en art et en littérature n'en veulent pas démordre. Je souhaite que M. A. Fouillée réussisse mieux que moi à les en détacher.

Reste cependant à savoir ce qu'est en substance ce beau qui n'est selon Platon, que la beauté du bien. Il est caractérisé dans le *Banquet* par une magnifique série de qualifications. Lorsqu'on les lit, lorsqu'on les énumère, on est ébloui, ravi. Comment ne l'être pas à la pensée de

cette « beauté éternelle, non engendrée et non périssable, exempte de décadence comme d'accroissement, qui n'est point belle dans telle partie et laide dans telle autre, belle seulement en tel temps, dans tel lieu, dans tel rapport, belle pour ceux-ci, laide pour ceux-là; beauté qui n'a point de forme sensible, un visage, des mains, rien de corporel, qui n'est pas non plus telle pensée ni telle science particulière; qui ne réside dans aucun être différent d'avec lui-même, comme un animal, ou la terre ou le ciel ou toute autre chose; qui est absolument identique ou invariable par elle-même; de laquelle toutes les autres beautés participent, de manière cependant que leur naissance ou leur destruction ne lui apporte ni diminution, ni accroissement, ni le moindre changement. » Il n'est personne qui ne cède au charme d'une aussi éclatante description. Néanmoins le sens critique ne tarde pas à se réveiller et l'on se pose la question suivante : Cette beauté éternelle, rayonnement du bien, qu'est-elle en réalité? Est-elle dans le bien comme l'attribut dans un sujet? Et si le bien est un sujet dont le beau est un des attributs, quel est ce sujet? Est-ce quelqu'un, un être vivant, une intelligence, une âme? Dans le cas où il serait impossible d'en rien savoir, le bien et le beau, le sujet et l'attribut ne seraient donc que deux abstractions.

M. A. Fouillée ne l'entend pas ainsi. Il nous a montré précédemment que le bien et le beau sont des idées; mais il dit, dans un chapitre sur les attributs moraux de Dieu[1] : « Aucune idée n'est abstraite selon Platon. » Et, pour l'affirmer, il s'appuie sur deux textes, l'un du *Philèbe*, l'autre du *Sophiste*, dont la signification ne laisse aucun doute. On sait que Platon donne volontiers au dieu suprême le nom qu'il portait dans la religion nationale : il l'appelle Jupiter. Or, voici la phrase du *Philèbe* : « Il y a dans Jupiter une âme royale (*ψυχὴ βασιλική*), en raison de la puissance de la cause (*διὰ τὴν τῆς αἰτίας δύναμιν*). » Il faut y joindre le passage du *Sophiste* qui confirme et complète cette phrase : « Nous persuadera-t-on que, dans la réalité, le mouvement, la vie, l'âme, l'intelligence, ne conviennent pas à l'être parfait? que cet être ne vit ni ne pense, et qu'il demeure une chose immobile, immuable, sans avoir part à l'auguste et sainte intelligence? Ou bien lui accorderons-nous l'intelligence en lui refusant la vie, ou dirons-nous qu'il y a en lui l'intelligence et la vie, mais que ce n'est pas dans une âme qu'il les possède?... Tout cela me paraît raisonnable. » La conclusion de tous ces textes apparaît avec clarté : à moins que le *Philèbe* et le *Sophiste* ne soient

[1] T. II, pages 150 et 154.

pas de Platon, ce que personne encore n'a réussi à démontrer, le beau est dans le bien comme l'attribut est dans une âme royale, dans une intelligence royale, dans un être parfait et réellement vivant.

Nous ne l'avons jamais nous-même compris autrement. M. Ch. Huit est ici tout à fait de l'avis de M. A. Fouillée et du nôtre. Cette interprétation s'établit de plus en plus comme tout à fait exacte. « Qu'on y prenne garde, dit M. Ch. Huit, l'idéal nous est ici présenté non à titre d'abstraction, mais sous les traits du réel purifié et transfiguré; le terme dernier où il nous conduit n'est pas une pensée pure, le dernier résultat de l'esprit analysant les données fugitives de la sensation et ramenant cette multiplicité indéfinie à une unité rationnelle. Cette opération d'ordre essentiellement logique, le *Banquet* sans doute la mentionne et la prescrit, mais il ne s'y arrête pas; le beau suprême n'est point une simple conception de la raison; c'est la beauté increée, impérissable, qui existe éternellement et absolument[1]. »

Il est pourtant un point qui a de l'importance et qui ne paraît avoir assez frappé ni M. A. Fouillée ni M. Ch. Huit; je veux parler de la relation qui existe, aux yeux de Platon, entre la beauté suprême et l'attribut de cause. On sera surpris de ne pas trouver la mention de ce rapport essentiel dans le paragraphe, si profond d'ailleurs, où M. A. Fouillée étudie la conception platonicienne de l'intelligence divine. Dans le *Philèbe*, Platon compte quatre principes ou, comme il dit, quatre grands genres, auxquels se rattache tout ce qui existe dans l'univers : le déterminé ou fini, *τὸ πέρας*; l'indéterminé ou infini, *τὸ ἄπειρον*; le mélange du fini et de l'infini, *τὸ κοινόν*, et la cause du mélange ou le genre de la cause, *τὸ τῆς αἰτίας γένος*. Cette cause, c'est Jupiter; c'est Dieu lui-même, l'auteur du monde, lequel est la meilleure de toutes les causes. Cette cause est, de plus, notons bien ce point, le genre le plus beau et le plus excellent de tous, l'essence belle par-dessus toutes, *τὴν τῶν καλλίστων καὶ τιμιωτάτων φύσιν*. Donc ce qu'il y a de plus beau dans la beauté divine, c'est son attribut de cause. Le beau se présente cette fois non seulement comme souverainement existant, mais comme souverainement cause, c'est-à-dire puissance[2] agissante. Il n'y a donc aucun moyen de s'y méprendre; le beau, splendeur du bien, n'est pas une abstraction.

M. A. Fouillée me reproche d'avoir, dans un de mes livres, envisagé, dans le Dieu de Platon, beaucoup plus le bien moral que le bien méta-

[1] *Études sur le Banquet*, p. 98. — [2] Voir notre ouvrage *La Science du Beau*, 2e édition, t. II, p. 517.

physique, foyer et source des idées, unité suprême d'où partent et où reviennent toutes les multiplicités. Sa critique est juste; je reconnais sans difficulté que j'ai commis, il y a trente ans, une erreur à cet égard. J'accorde aujourd'hui que l'idée platonicienne du bien a une ampleur beaucoup plus grande que je ne l'avais vu et dit. M. A. Fouillée n'a pas plus méconnu que moi ce qu'il faut nommer la bonté de Dieu. Dans le chapitre I du livre XI, intitulé : « Dieu producteur du monde, » et au paragraphe 3, il commente excellemment les grands textes du *Timée* qui sont comme l'écho de ceux du *Banquet* sur la fécondité par l'amour. Dieu, dit-il, se suffit à lui-même. Pourquoi donc a-t-il produit le monde qu'il concevait comme simplement possible et non comme nécessaire? A cette question le *Timée* répond : « Il était bon, et celui qui est bon n'est avare d'aucun bien; il a donc créé le monde aussi bon que possible, et, pour cela, il l'a fait semblable à lui-même. » « Il était bon, » répète M. A. Fouillée, et il fait observer que, pour entrevoir la solution du plus difficile des problèmes métaphysiques, il faut s'élever jusqu'à l'idée qui brille au sommet de la doctrine platonicienne, à l'idée du bien.

Or, qu'on s'en aperçoive ou non, on retourne ainsi à la théorie du *Banquet*, d'après laquelle la fécondité est en raison directe de la perfection et du bien; on est ramené à la théorie de l'amour et à cette définition admirable que l'amour est la production dans la beauté selon le corps et selon l'esprit. La production est œuvre divine : fécondation, génération, voilà ce qui fait l'immortalité de l'animal mortel. Faisons attention à ce caractère divin de la génération. Remarquons en même temps que, si celui qui engendre n'est pas *bon* et ne réalise pas l'idée divine de son espèce, il y a pas de fécondité; pas de fécondité non plus si l'être fécondé n'est pas bon; pas de fécondité enfin si l'être produit n'est pas bon par la possession virtuelle de la perfection propre à son espèce.

A ce point de vue, la bonté qui résulte de la perfection et de l'amour devient expansive; le mot de bonté prend un sens nouveau et désigne non plus seulement l'être bon en soi, mais l'être bon pour autrui. « Ce second sens, dit M. A. Fouillée, à peine connu de l'antiquité païenne, et qui est devenu avec le christianisme le sens principal du mot *bonté*, on le voit poindre déjà dans le *Timée*: « Il était bon, et celui qui est bon n'a aucune espèce d'envie. » L'absence d'envie et d'avarice, la tendance à partager le bien qu'on possède, n'est-ce pas déjà la *bienfaisance*, la bonté affectueuse dans laquelle s'unissent la perfection et la fécondité? » En conséquence « l'être souverainement bon et beau conçoit un

modèle de bonté et de beauté qui est le *vivant intelligible*, identique à lui-même; et il produit dans la beauté une œuvre belle et bonne, image mobile de son immobile perfection. » Ainsi, l'exposition de M. A. Fouillée le fait voir avec évidence, encore une fois, le bon, ou plutôt le bien et le beau se rejoignent, et celui-ci devient la manifestation de celui-là, parce qu'il est de même nature et réside dans le même sujet.

Je ne crois pas qu'il soit possible de mieux comprendre et de rendre plus intelligible l'union intime du bien et du beau et les effets de cette union dans la doctrine platonicienne.

CH. LÉVÊQUE.

(*La fin à un prochain cahier.*)

L'ORATEUR LYCURGUE, étude historique et littéraire par Félix Dürrbach, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la faculté des lettres de Toulouse. Paris, Thorin, 1889.

PREMIER ARTICLE.

Le sujet choisi par M. Dürrbach a le mérite de bien répondre à l'un des objets principaux que doit se proposer notre École d'Athènes. Recrutée en grande partie parmi les élèves de l'École normale, agrégés des lettres et de grammaire, il est naturel qu'elle fasse servir à l'intelligence de la littérature classique les connaissances spéciales que ses membres acquièrent par l'étude des monuments et des inscriptions, dont le nombre s'accroît tous les jours sous leurs yeux. C'est une des voies où ont pris soin de les diriger le chef actuel de l'École, M. Foucart, et son regretté prédécesseur, Albert Dumont, et le livre dont il va être rendu compte serait fait pour justifier, s'il était nécessaire, une pareille direction.

L'orateur Lycurgue ne nous était assurément pas inconnu; il n'avait pas été négligé par l'érudition moderne. Sa vie avait été étudiée par Ed. Meier[1], par Arn. Schaefer[2], plus récemment par M. Blass dans son grand et bel ouvrage sur l'éloquence attique; son talent oratoire, apprécié

[1] *Commentatio de vita Lycurgi*, Halle, 1847, à la suite du commentaire de Kiessling sur les *Fragments* de l'orateur. — [2] *Demosthenes und seine Zeit*, t. II, p. 317 et suiv. de la seconde édition.

en détail par ce dernier savant dans le même livre. De plus, un assez grand nombre de questions particulières avaient été traitées, soit dans les grands manuels de Karl Hermann et de Gilbert, soit dans des articles spéciaux qui procédaient plus ou moins des importants travaux de Bœckh sur l'économie politique des Athéniens et sur leur marine, et qui avaient paru dans le *Philologus*, dans l'*Hermès*, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, dans les *Communications de l'Institut allemand archéologique d'Athènes* et ailleurs encore. M. Dürrbach a pris connaissance de tous ces travaux; il a recueilli, en outre, ce que pouvaient fournir quelques inscriptions récemment découvertes, et il a pensé avec raison qu'il y avait lieu de publier chez nous les résultats obtenus, en les réunissant dans une œuvre d'ensemble.

Son livre, bien divisé, solide, écrit du style simple et net qui convient au sujet, est d'une lecture intéressante. Cela vient d'abord du caractère si profondément original et de la vie si particulière du personnage qu'il étudie, et c'est ce qu'il a bien fait de montrer en mettant une biographie en tête de son travail. Plus d'un point nous échappe dans la vie de Lycurgue; mais les lignes principales en sont si nettement marquées, les traits essentiels de sa nature ressortent avec un tel relief, nous voyons si bien quelle place à part il occupe dans ces temps de crise suprême pour la puissance et pour la constitution d'Athènes, que le vague d'une impression reçue à une telle distance se dissipe en grande partie. Nous distinguons clairement une figure qui n'a d'analogue dans l'histoire politique et dans l'histoire littéraire d'aucun temps.

Lycurgue appartient à la famille des Étéobutades, une des plus nobles d'Athènes, où se transmettaient les importants sacerdoces de Poséidon Érichthonios ou Érechthée et d'Athéna Polias. Cet eupatride, attaché par sa naissance et par ses traditions de famille à tout ce que les progrès de la démocratie ont détruit ou affaibli, n'en est pas moins, par patriotisme, activement mêlé à la vie publique. Il est l'énergique allié de Démosthène et d'Hypéride contre la Macédoine. Avec eux, il est l'âme des dernières luttes; avec eux il partage l'honneur d'être réclamé par Alexandre, vainqueur de Thèbes, comme soutien de l'indépendance athénienne; et, quand la résistance n'est plus possible, il proteste librement contre les prétentions impies d'un ennemi tout-puissant : « Étrange divinité! dit-il; il faudrait se purifier au sortir de son temple. » Sparte se contentait de répondre : « Puisque Alexandre veut être Dieu, qu'il le soit. »

Dans les combats que Lycurgue livre avec les alliés illustres dont on vient de rappeler les noms, il y a un trait qui le distingue d'eux et de

tous les hommes publics qui tiennent à la considération : c'est moins un orateur écouté dans l'assemblée qu'un accusateur redouté devant les tribunaux. On sait que ce dernier rôle n'était guère propre à concilier l'estime; en général on le flétrissait du nom de sycophante. Lycurgue n'hésita pas à le remplir, et il n'en fut que plus respecté. Il se chargea pour le bien du pays de cette fonction d'accusateur public que la constitution athénienne n'avait pas prévue. Il accusa des membres du parti macédonien, comme Aristogiton, le sycophante connu, l'ennemi de Démosthène, comme ce Képhisodote qui voulait faire décerner à Démade une statue de bronze sur l'Agora et la nourriture au Prytanée. Il accusa Léocrate, coupable d'avoir quitté Athènes après la bataille de Chéronée, et Lysiclès, coupable d'avoir perdu cette bataille : à ses yeux, l'égoïsme du citoyen et la mollesse du général étaient des crimes. Il accusa enfin, ce qui paraît plus étrange, des citoyens pour immoralité, par exemple Lycophron, convaincu d'adultère, estimant que les désordres de la famille atteignaient la cité et que les bonnes mœurs faisaient partie des vertus civiques. C'était un accusateur vigilant et implacable, d'une sévérité draconienne. On put dire de lui que, pour écrire ses discours, il trempait sa plume dans le sang, et son nom prit une signification proverbiale. Cicéron écrivait à Atticus [1] : « Nosmet ipsi, qui *Lycurgei* a principio fuissemus, cotidie dimitigamur. » Lycurgue n'était pas moins sévère pour lui-même que pour les autres. Son austérité, la simplicité de sa vie malgré sa fortune, son incorruptible probité lui conciliaient l'estime universelle. Il gagnait ses causes, et il les gagnait presque toutes, autant par son autorité que par son éloquence. Son affirmation avait tout le poids d'un argument.

Mais sa grande situation dans l'État vint principalement de son activité administrative. La confiance de ses concitoyens l'investit pendant douze années consécutives d'une espèce de surintendance des finances qui soumit à son autorité la recette et l'emploi des revenus publics. Soit par l'exercice régulier de cette fonction, soit par des délégations qui s'y rattachaient, il eut la part principale dans des mesures et des résultats de la plus haute importance : une augmentation considérable des ressources du Trésor, l'accroissement de la flotte et du matériel militaire, de grandes constructions maritimes, l'édification, l'achèvement ou la restauration de monuments publics, du théâtre de Bacchus, peut-être de l'Odéon, du stade Panathénaïque, du gymnase et de la palestre du Lycée. Parmi les actes de cette féconde administration, il ne faut

[1] I, 13.

pas oublier les dépenses qui se rapportent aux cultes publics, à celui d'Athéna sur l'Acropole, à celui des divinités éleusiniennes et à d'autres encore. Ces restaurations religieuses faisaient partie d'un travail de renouvellement par lequel Athènes chercha à se ressaisir après le désastre de Chéronée. L'homme qui eut l'honneur de présider pour une grande part à ce travail tint le premier rang dans l'estime publique. La démocratie athénienne ne pouvait lui permettre de rester à l'abri des accusations. Il eut à se défendre contre Dinarque et contre Démade; mais il le fit avec succès. L'auteur de sa *Vie* raconte que, se sentant sur le point de succomber à la maladie, il se fit porter au Métrôon et au Conseil pour rendre compte de son administration, qu'il réfuta victorieusement les imputations de Ménésechme, qui seul avait osé l'accuser, puis revint mourir chez lui. Cette lutte énergique contre la mort pour accomplir un devoir et protéger son honneur conviendrait bien à son caractère et en achèverait l'image. Sur une stèle, dressée par ses soins devant la palestre qu'il avait construite, il avait fait graver un compte détaillé de toute son administration. Cependant ce même Ménésechme, qui lui succéda dans ses fonctions financières, réussit à faire condamner ses fils comme responsables d'un déficit, et, ne pouvant payer l'amende, ils furent jetés en prison. Le fait est attesté par une phrase éloquente d'Hypéride[1]. Si l'on en croit le Pseudo-Plutarque, une lettre de Démosthène, alors en exil, contribua à faire rougir le peuple athénien de cette sentence, et les condamnés furent remis en liberté. La troisième des lettres attribuées à l'orateur est un long plaidoyer en faveur des victimes. Lycurgue était mort dans le courant de l'année 324; dix-sept ans après, sa mémoire était plus honorée que jamais. A cette date un décret proposé par Stratoclès ordonna que sa statue en bronze fût élevée sur l'Agora, que l'aîné de ses fils, puis, à chaque génération, de ses descendants, fût nourri au Prytanée, et que tous les décrets rendus sur sa proposition fussent gravés sur des stèles de marbre et exposés à l'Acropole.

Cette esquisse de Lycurgue serait trop incomplète, si l'on n'y ajoutait pas encore un trait. Ce Caton athénien d'une austérité si rigoureuse et d'une simplicité presque misérable, qui portait le même vêtement hiver comme été, couchait sur un grabat pour moins dormir et marchait ordinairement pieds nus comme Socrate, avait la passion de l'art comme il avait celle de la grandeur de sa patrie. On a déjà parlé des grands travaux de construction auxquels il présida; il fut le véritable créateur du théâtre de Bacchus. De plus, il assura l'exacte conservation des plus

[1] *Fragm.* 121, Blass.

belles œuvres qui y étaient représentées. Sur sa proposition, une copie officielle des drames d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide fut gardée dans les archives pour servir de contrôle aux représentations, et l'on exécuta en bronze les statues des trois grands tragiques. Les poètes, pour lui, étaient les utiles auxiliaires des lois. « Les lois, dit-il dans une phrase du discours contre Léocrate que M. Dürrbach cite avec raison, par un effet de leur concision, n'enseignent pas, mais prescrivent ce qu'il faut faire; les poètes, choisissant, pour imiter la vie humaine, les plus belles des actions, exposent et démontrent, et ils persuadent les hommes. » Lycurgue n'aimait pas moins que la poésie la philosophie et même la rhétorique. L'argent qu'il épargnait pour sa personne, il n'hésitait pas à le dépenser pour les leçons des sophistes. Comme on l'en blâmait : « Si quelqu'un, répondit-il, me promettait de rendre mes fils meilleurs, ce n'est pas mille drachmes, c'est la moitié de ma fortune que je donnerais. » Son âpre éloquence, laborieusement travaillée, porte la marque de l'enseignement d'Isocrate. Ainsi le même homme dont la vie fut une lutte violente pour le triomphe de la morale et du patriotisme et réalisa l'idéal le plus sévère d'un dévouement absolu aux grands intérêts de l'État, ce sage d'une vertu si rude et si énergique avait le culte de l'art, le goût des recherches de l'esprit et poussait l'étude de l'éloquence jusqu'à une pratique raffinée.

M. Dürrbach aurait pu, je crois, nous donner une image plus vive de ce personnage si remarquable. Du moins fournit-il, dans le cours de son travail, tous les éléments de la peinture. On y trouve à peu près tout ce qu'on peut savoir ou penser sur Lycurgue, et le sujet est étudié sous tous ses aspects. Les deux principaux font voir dans Lycurgue l'administrateur. et l'orateur. A ce fait répondent naturellement les deux grandes divisions du livre. Je vais suivre l'auteur dans cette double étude, en m'arrêtant avec lui seulement sur quelques points.

J'ai assez dit que l'impression produite par la figure de Lycurgue dans la galerie des hommes d'État de l'antiquité a quelque chose de particulièrement net et tranché. Cependant, comme il arrive si souvent en histoire, aussitôt qu'on veut examiner chaque trait et entrer dans le détail précis, on se voit arrêté par des difficultés. Ainsi, quelles étaient au juste les fonctions administratives de Lycurgue? Par quel titre officiel étaient-elles désignées? Quelle en a été la durée? Pour répondre pleinement et sûrement à ces questions, les documents font défaut ou ne suffisent pas. Les sources principales se réduisent à la courte biographie qui fait partie des *Vies des dix orateurs* attribuées à Plutarque et à un décret (le troisième) placé à la suite de ces *Vies*. Cette pièce et celle

dont quelques fragments ont été recueillis dans le *Corpus inscriptionum atticarum* (II, 240) étaient des transcriptions en somme assez exactes, malgré des omissions et quelque désordre, du décret de Stratoclès, mentionné plus haut, qui, en décernant à Lycurgue des honneurs posthumes, énumérait ses titres à cette récompense. On trouve encore dans quelques textes épigraphiques certains renseignements sur la partie de son administration qui concerne la marine et le culte. Quant aux textes littéraires, en très petit nombre, que l'on peut consulter, ils servent plus à étayer des inductions qu'à fournir sur les questions examinées des faits positifs. En somme, les éléments de certitude ne sont pas nombreux ni décisifs sur tous les points.

Pour le titre officiel des fonctions de Lycurgue, M. Dürrbach adopte l'opinion de Drœge[1], à laquelle ont adhéré la plupart de ceux qui depuis se sont occupés de la question. Il pense que Lycurgue s'appela *le préposé de l'administration, ὁ ἐπὶ τῇ διοικήσει*. D'après l'examen des textes cela paraît assez vraisemblable; mais il est impossible de ne pas remarquer le vague d'une pareille désignation. C'est qu'aussi on ne réussit pas à faire sortir complètement du vague les fonctions elles-mêmes. Ce qu'on aperçoit le mieux, en regardant avant et après Lycurgue, c'est qu'elles ont varié suivant les dates où elles ont été remplies et suivant les hommes qui en ont été chargés. Par exemple, Périclès a été très probablement investi de pouvoirs financiers très étendus : ses belles constructions, son procès, d'autres faits encore en font foi. Il fut donc préposé à l'administration. Fut-il revêtu d'une magistrature spéciale, désignée par ce nom, ou bien agit-il en vertu de délégations particulières, ou bien seulement en qualité de stratège, le seul titre mentionné dans les textes anciens, celui qui, soutenu par son autorité personnelle, suffit pour cette espèce de principat qu'il exerça en réalité, comme dit Thucydide, dans une république nominale?

Plus près de Lycurgue, qu'était-ce qu'Eubule, son prédécesseur dans la direction supérieure des finances? Pour lui, il n'est question que de l'administration des fonds *théoriques*, c'est-à-dire des fonds destinés à la célébration des fêtes. Plutarque dit[2] cependant qu'il augmenta les revenus publics; Dinarque[3] rappelle qu'il fit construire des trirèmes et des remises pour les navires; enfin il résulte d'une phrase d'Eschine[4] que la confiance du peuple lui permit de réunir les attributions des receveurs (ἀποδέκται), du contrôleur des recettes (ἀντιγραφεύς), du pré-

[1] *De Lycurgo publicarum pecuniarum administratore*, Leipzig, 1883. — [2] *Præc. gre. reipubl.*, xv, 23. — [3] *C. Demosth.*, § 96. — [4] *In Ctesiph.*, § 25.

posé aux constructions navales et aux routes, en un mot d'avoir dans sa main presque toute l'administration. D'un autre côté, on voit qu'en 337, un an après la bataille de Chéronée, quand Lycurgue venait d'entrer en fonction, Démosthène était intendant des fonds *théoriques*, en même temps qu'il était un des dix commissaires chargés de réparer les fortifications d'Athènes.

De ces différents faits on peut tirer plusieurs conclusions. D'abord la situation du puissant Eubule était assez mal définie; et, à ce propos, puisque l'intendant du *théorique*, loin d'épuiser complètement pour les plaisirs du peuple les sommes dont il disposait, pouvait pourvoir aux dépenses les plus utiles et accroître les ressources financières de l'État, nous sommes avertis que la question des abus auxquels donnait lieu l'institution d'une pareille caisse ne comporte pas une sentence simple et absolue. En second lieu, on est autorisé à penser, contrairement à ce qui paraît être l'opinion de M. Dürrbach, que, malgré l'étendue des pouvoirs de Lycurgue, ils avaient subi une diminution par rapport à ceux d'Eubule. Celui-ci, en effet, paraît avoir dirigé les mêmes services, et, de plus, il administrait le *théorique*. Enfin, et c'est un point capital, que M. Dürrbach a le mérite de bien mettre en lumière, l'entrée en charge de Lycurgue marque un changement dans l'organisation des magistratures financières et un progrès dans leur délimitation. L'administration du *théorique* est réduite à son objet propre[1], et le reste de l'administration financière, excepté les fonds de l'armée (τὰ σ1ρατιωτικά), qui ont maintenant un trésorier particulier, est en majeure partie confié au préposé supérieur. Bientôt le *théorique* va disparaître, et le préposé à l'administration aura des attributions de plus en plus diminuées et précises.

Voilà un aperçu de la question que soulève la nature des fonctions de Lycurgue et des principales difficultés qu'en présente la solution. Sur la date de ces fonctions et sur leur durée, on est arrivé à des conclusions qui paraissent à peu près certaines. La *Vie* et le décret de Stratoclès nous apprennent qu'elles remplirent trois *pentétérides* : on est d'accord aujourd'hui pour reconnaître que ce terme ne désignait qu'une période de quatre ans. La première de ces trois périodes commença probablement la troisième année de la 110e olympiade (=338/7 av. Jésus-Christ); la dernière finissait la seconde année de la 113e olympiade (=326/5), environ deux ans avant la mort de Lycurgue. Un fait curieux, c'est qu'il

[1] Malgré l'affirmation intéressée d'Eschine dans le passage indiqué plus haut, il est clair que Démosthène, quand il est chargé du *théorique*, est loin d'avoir les mêmes pouvoirs qu'Eubule.

paraît n'avoir été élu que pour la première et la troisième pentétéride. D'après une phrase de la *Vie*, une loi défendit que le même préposé à l'administration fût continué dans sa charge pendant deux périodes consécutives. Mais il n'en garda pas moins la haute direction des finances, un de ses amis ayant consenti à prendre le titre sans exercer le pouvoir. Ce serait un nouvel exemple de ce que pouvait l'influence personnelle en dehors de la régularité administrative. Dans la période intermédiaire, la seconde pentétéride, devrait se placer une délégation, par laquelle, semble-t-il d'après les termes du *Décret*, il fut chargé de reconstituer le trésor sacré de la déesse à l'Acropole.

Je me bornerai à renvoyer au travail de M. Dürrbach pour ce qu'on peut savoir ou conjecturer sur les résultats financiers de l'administration de Lycurgue et sur le détail des œuvres qu'elle accomplit. On y verra à quels calculs ingénieux il est amené, à la suite de Boeckh et des savants postérieurs, par les chiffres que la *Vie* et le *Décret* donnent pour la somme à laquelle s'élevèrent alors les revenus d'Athènes. Il semble seulement que l'auteur aurait pu mettre un peu plus de précision dans l'indication des sources de ces revenus qui comprenaient, non seulement les tributs, mais les contributions volontaires et les amendes, en particulier celles qui se rapportaient à la triérarchie, où l'on trouverait peut-être une nouvelle preuve de la sévérité avec laquelle Lycurgue s'acquittait de ses devoirs envers l'État; car les sommes qui entrèrent par cette voie dans le trésor public paraissent avoir atteint un chiffre élevé. En somme, M. Dürrbach montre bien que Lycurgue, trouvant le trésor vide au moment de la bataille de Chéronée, réussit vite à le remplir et à rétablir la prospérité financière. C'est ce que prouvent tous les travaux qu'il put faire exécuter.

Parmi ces travaux, les plus importants pour un État comme celui d'Athènes étaient ceux qui concernaient la marine; et il se trouve précisément que c'est sur eux que nous avons le plus de renseignements. On sait qu'un assez grand nombre des inventaires que rédigeaient les épimélètes des arsenaux, retrouvés dans le courant de ce siècle, ont permis à Boeckh de faire son important travail sur la marine athénienne, qui depuis a été complété grâce à quelques nouvelles découvertes épigraphiques et rectifié sur un petit nombre de points, surtout par M. Kœhler. Ils forment une série incomplète qui s'étend sur une cinquantaine d'années, où est comprise, dans les dernières, l'administration de Lycurgue, et c'est du temps de cette administration et des années suivantes que datent ceux de ces inventaires qui sont le plus instructifs.

Ici encore nous ne voyons pas nettement de quelle magistrature Lycurgue était revêtu. Quelques mots, qu'on lit à la fois dans le *Décret*[1] et dans la *Vie*, paraîtraient indiquer qu'il fut élu pour remplir une charge particulière. Quelle pouvait être cette charge? M. Dürrbach, guidé par Boeckh, pense avec raison que ce n'était aucune de celles que remplissaient les préposés à la construction des trières (τριηροποιοί), les épimélètes des arsenaux, et le trésorier des constructions de trières (ταμίας τῶν τριηροποιϊκῶν), trois fonctions qui sans doute étaient, chacune, très limitées et relevaient de la direction supérieure des finances. Il ne croit pas non plus qu'ainsi que le suppose M. Droege, Lycurgue, pendant une des années de la seconde pentétéride, où il n'était pas officiellement directeur de l'administration, ait été élu stratège et chargé spécialement du matériel militaire. Cette hypothèse ne s'accorde ni avec les textes ni avec les dates qui se rapportent à l'histoire de la stratégie. M. Dürrbach admettrait plutôt que Lycurgue remplit une fonction extraordinaire, dont nous ne connaissons ni le titre ni les attributions, de même que Démosthène avait été élu extraordinairement inspecteur de la marine, ἐπιστάτης τοῦ ναυτικοῦ, deux ans avant Chéronée, pour organiser le nouveau système de triérarchie. L'examen des textes du *Décret* et de la *Vie*, où le décret officiel de Stratoclès n'est évidemment reproduit qu'abrégé et altéré par quelques confusions, permettrait peut-être de penser que Lycurgue fut en effet chargé, pendant la seconde pentétéride, d'une mission particulière, mais que cette mission eut exclusivement pour objet de mettre en état et de rassembler le matériel de la guerre[2]. Quant à ce qui touche la marine, comme ce qui concerne les constructions qui sont ensuite mentionnées, il faudrait simplement le comprendre dans les actes de la direction supérieure de l'administration.

Quoi qu'il en soit, il est certain que, grâce aux efforts de Lycurgue, le nombre des vaisseaux d'Athènes en état de tenir la mer, neufs ou réparés, atteignit un chiffre élevé, environ 400. De plus, il acheva de construire ou de restaurer les loges qui, pratiquées en partie dans le rocher près des différents ports du Pirée, servaient d'abris pour les vaisseaux, et il fit terminer le grand arsenal de Philon commencé sous l'administration d'Eubule, œuvre célèbre, dont l'architecte lui-même avait laissé la description. La découverte d'une inscription, faite au Pirée en 1882 par M. Mélétopoulos, a permis à plusieurs savants, notamment

[1] Je désigne ainsi la copie du décret de Stratoclès placée à la suite des *Vies des dix orateurs* attribuées à Plutarque. — [2] Χειροτονηθεὶς ἐπὶ τὴν τοῦ πολέμου παρασκευήν.

à MM. Foucart[1] et Choisy[2], de reconstituer le plan et les dispositions principales de cet édifice. Par l'importance et le bon état de leur flotte, les Athéniens furent capables, sinon de regagner ce qu'ils avaient perdu dans la guerre contre Philippe, du moins de conserver et de protéger les colonies qui leur restaient, d'assurer la sécurité de leur commerce en le défendant contre les périls croissants de la piraterie, de créer une nouvelle colonie, celle d'Hadria, et, ce qui était un point capital, de pour voir par là à l'approvisionnement d'Athènes, très compromis depuis la perte de la Chersonèse de Thrace.

JULES GIRARD.

(*La fin à un prochain cahier.*)

MARIE STUART, l'œuvre puritaine, le procès, le supplice (1585-1587), par le baron Kervyn de Lettenhove, président de la Commission royale d'histoire en Belgique, ancien ministre, correspondant de l'Institut de France. Paris, librairie académique Didier, Perrin et Cie, édit. 1889, 2 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

La vie de Marie Stuart est tout un drame dont le premier acte nous la montre sur le trône de France et qui, après de douloureuses péripéties en Écosse, a son dénouement sanglant au pied du trône dont elle était héritière en Angleterre. Ce grand sujet pourrait se traiter au théâtre à la façon de Shakespeare, mais dans l'histoire, à moins de se borner à une rapide esquisse, il faut savoir procéder par épisodes. Le plus tragique est celui de la captivité, et ici même, si l'on veut traiter à fond la question d'après les documents, il convient de se réduire aux deux dernières années, à la période où le dessein de faire périr la reine fut conçu et perpétré par les conseillers d'Élisabeth. C'est ce qu'a fait, il y a quelques années, M. Chantelauze dans un livre intitulé : *Marie Stuart, son procès et son exécution d'après le journal inédit de Bourgoing, son médecin, la correspondance d'Amyas Paulet, son geôlier, et d'autres*

[1] *Bulletin de correspondance hellénique*, VI, p. 540 et suiv. — [2] *L'arsenal du Pirée* dans les *Études épigraphiques sur l'architecture grecque*, Paris, 1884.

documents nouveaux. C'est ce que vient de refaire M. Kervyn de Lettenhove après une recherche plus complète des documents du procès. J'avais déjà rendu compte du premier ouvrage dans le *Journal des Savants* (janvier et février 1877). Je me trouvais donc mieux préparé à reconnaître ce qu'il y avait de nouveau et de décisif dans le travail du savant président de la Commission royale d'histoire de Belgique.

M. Chantelauze, tout en signalant les perfidies et les manœuvres qui allaient faire aboutir la longue captivité de Marie Stuart à son terme fatal, a eu principalement le mérite de faire connaître et de mettre en œuvre un récit inconnu jusque-là et dont il a démontré le caractère authentique, le *Journal de Bourgoing*, médecin de la reine qui demeura près d'elle jusqu'à la fin. M. Kervyn de Lettenhove, en profitant de ce précieux document, s'est plus particulièrement appliqué à suivre le fil de ces intrigues, à montrer la main qui le dirige dans ce tissu de mensonges et de faux qui sert de base au procès de Marie Stuart. Jamais trame ne fut si habilement et perfidement conduite; mais aussi, disons-le à l'honneur de l'histoire, jamais machination ne fut plus entièrement saisie dans sa marche, surprise dans ses procédés et mise en pleine lumière pour la confusion et la honte de ceux qui avaient eu l'espoir de n'en recueillir que le profit.

Le premier mobile de ce grand crime d'État, c'est la jalousie d'Élisabeth pour Marie Stuart, qui doit être son héritière; mais d'autres passions sont en jeu dans l'affaire et sauront user de ce sentiment tout égoïste d'Élisabeth pour se donner satisfaction. Ce sont les passions religieuses et politiques, c'est la crainte de voir le catholicisme ressaisir l'Angleterre et redemander à l'Église établie les dépouilles que lui a livrées Henri VIII.

M. Kervyn de Lettenhove entre en matière sans autre préambule que la mise en regard des deux reines : la reine d'Angleterre au comble de la puissance, trouvant des adulateurs, même pour sa beauté, et ne laissant pas de faire elle-même son propre éloge dans ce panégyrique qu'elle adressa en 1585 à tous les souverains; la reine d'Écosse chassée de ses États, captive dans ce royaume qui pourrait être un jour le sien et où elle était venue chercher un asile, ayant encore un semblant de maison, deux secrétaires, une correspondance autorisée, car au commencement on avait voulu dissimuler ses chaînes, mais n'obtenant rien pour la liberté qu'elle estimait la plus précieuse de toutes, la liberté de sa conscience : un prêtre qui avait réussi à pénétrer près d'elle fut trouvé pendu à dix pas de sa chambre, presque sous ses fenêtres, le lendemain. Faut-il s'étonner si, tandis que les honneurs

publics dont les courtisans sont les dispensateurs s'accumulaient sur Élisabeth, les sympathies populaires se réveillaient pour Marie : « Les ennemis de Marie Stuart, dit M. Kervyn de Lettenhove, l'accusaient volontiers de recourir à des sortilèges. Partout où elle a passé, les catholiques l'honorent comme si elle était la seule sainte sur la terre; c'est une réflexion d'un auteur du temps qui mérite d'être recueillie. » Mais les protestants la voient d'un autre œil. L'Église établie la redoute, les puritains l'exècrent et ont juré sa mort. Les catholiques avaient le nombre : l'auteur estime qu'ils faisaient peut-être encore alors les trois quarts de la population en Angleterre; mais l'Église établie avait l'autorité et les puritains une puissance de haine qui devait leur donner l'ascendant dans la poursuite de la captive. D'ailleurs ils avaient eux-mêmes des patrons à la cour et cette crainte de Marie Stuart formait un lien entre eux et ceux qui entouraient Élisabeth. Élisabeth n'avait pas à redouter que Marie Stuart la dépossédât. Mais si Marie recueillait sa succession, ses ministres favoris étaient sûrs de leur perte. De ce nombre il en est deux qui se sentaient plus particulièrement menacés par cet avènement possible de Marie Stuart : Leicester, qui, ayant été, restant toujours, quoique vieilli, le favori d'Élisabeth, allait jusqu'à se flatter de relever peut-être un jour pour lui-même cette couronne qu'elle n'avait pas voulu partager avec lui, et Walsingham, secrétaire d'État, qui n'ambitionnait rien de plus que sa charge à la cour, mais y tenait et n'avait point l'illusion de la pouvoir garder avec cette autre reine. Ce fut lui qui, intéressé avec plusieurs autres à la mort de Marie Stuart, conçut le dessein de la perdre et poursuivit cet objet à travers une suite de machinations qui devaient compromettre plus d'un innocent et sacrifier plus d'une tête, avant d'atteindre celle qu'il voulait faire tomber. Cela n'est pas une révélation de la critique moderne; les plus anciens historiens de Marie Stuart l'ont bien su; mais il a fallu la publication des documents pour en fournir la preuve, et personne n'en a mieux fait ressortir l'évidence que l'auteur de l'ouvrage dont nous faisons ici l'analyse.

Pour préparer les voies, il fallait répandre la croyance que la vie d'Élisabeth et, par suite, l'avenir de l'Église anglicane pouvaient être menacés. Or, précisément à cette époque, le prince d'Orange, Guillaume le Taciturne, le défenseur de la Réforme aux Pays-Bas, tombait sous la main d'un assassin (10 juillet 1584).

Marie Stuart en devait subir le contre-coup. L'attentat dont le prince était victime avait profondément ému les esprits en Angleterre, et c'est sous cette impression que se firent les élections au Parlement. Les puri-

tains, qui criaient le plus haut, y vinrent en nombre, et déjà ils se voyaient maîtres de la place. Il fallait pourtant compter avec Élisabeth, mais on pouvait tout oser contre Marie Stuart; et c'est pour mieux l'atteindre que l'on fit l'Acte d'association. C'est Walsingham qui en avait conçu l'idée dans un voyage de l'année précédente en Écosse; c'est lui qui en rédigea la teneur; c'est lui qui amena la reine à l'accepter, en essayant des moyens qu'il emploiera plus largement bientôt pour agir sur son esprit. On lui fit croire que ses jours étaient en danger. Parry, un espion aux gages de Burleigh, déclara que Morgan, le plus fidèle soutien de Marie Stuart en France, l'avait voulu payer pour tuer Élisabeth. Il faisait là son rôle de délateur. Pour donner plus de sérieux au projet, on traita l'espion en complice, et il subit la peine des traîtres, en s'écriant qu'Élisabeth répondrait de son sang devant Dieu.

L'acte d'association fut donc accepté de la reine et voté au Parlement: c'était le glaive tiré sur la tête de Marie Stuart :

« Si l'attentat a été formé par quelque personne qui, en cas de mort de la reine, pourrait recueillir la couronne, ou même en sa faveur, elle en sera exclue à perpétuité. En ce cas, tous les sujets de Sa Majesté doivent et peuvent légalement, sous sa direction, employer tous les moyens en leur pouvoir afin de poursuivre jusqu'à la mort quiconque aurait excité, favorisé ou connu cet attentat. C'est au nom de Dieu, avec le témoignage d'une bonne conscience que les fidèles sujets de la reine s'uniront par leurs signatures. »

Ils s'obligeaient à défendre la reine jusqu'à l'assassinat de quiconque aurait formé ou seulement connu un complot contre ses jours.

Marie Stuart vit bien que cet acte était dirigé contre elle-même. Elle protesta. Protestation qui ne devait que mieux faire goûter à Élisabeth le mode de procédure créé pour perdre sa rivale.

Walsingham ainsi armé pouvait entrer en campagne pour faire tomber Marie dans ses filets. La reine d'Écosse, même captive, était souveraine; elle se croyait libre de négocier avec les puissances étrangères, avec la France, avec l'Espagne, pour recouvrer sa liberté. Nul n'était tenté de lui dénier ce droit, ou du moins ce n'est pas en l'incriminant de ce chef qu'on pouvait faire accepter des puissances étrangères la légitimité d'un jugement capital. Il en était autrement si l'on était en mesure de l'impliquer dans un complot d'assassinat. Or l'assassinat était un moyen auquel ne répugnaient point les passions politiques ou religieuses du XVI[e] siècle. Un protestant avait assassiné le duc de Guise; un catholique avait assassiné le prince d'Orange; pourquoi une main dirigée par le même esprit ne frapperait-elle pas Élisabeth pour délivrer Marie Stuart? Marie avait en France des amis dévoués qui avaient fui l'Écosse par

attachement à sa fortune : l'évêque de Glascow et Morgan. C'est Morgan que l'espion Parry avait naguère cherché à compromettre par une délation dont lui seul fut la victime. Mais n'avait-il pas pu tomber juste en l'accusant? Si quelque chose se tramait en France au profit de Marie Stuart, c'est Morgan qui devait en tenir tous les fils. Élisabeth, à la suite de la dénonciation de Parry, avait demandé à Henri III l'extradition de Morgan : elle ne put l'obtenir; mais elle obtint au moins qu'on le mît à la Bastille et qu'on lui livrât à elle-même ses papiers. Comment Henri III lui eût-il refusé cette grâce, quand il venait de recevoir d'elle, dans un cérémonial dont il se tint probablement pour fort honoré, l'investiture de l'ordre de la Jarretière?

Morgan, prévenu à temps, avait pu mettre en sûreté ses papiers les plus précieux. Ce qu'on aurait pu y trouver, c'était la preuve d'un projet que Villeroi avait conçu pour faire attaquer tout à la fois l'Angleterre par le roi d'Espagne et par le duc de Guise, projet que patronnait fort le nouveau pape Sixte-Quint (1585); moins menaçant pourtant qu'il ne le semblait, car Philippe II tenait à combattre le protestantisme bien plus en France qu'en Angleterre, et Henri de Guise lui devenait suspect quand il semblait se détourner si facilement contre les Anglais. D'ailleurs, en France, Élisabeth avait des alliés dans les huguenots, qui lui offraient des places de sûreté; et l'Écosse, qui était le chemin ordinaire des invasions françaises, leur était fermée par les hommes qu'elle avait préposés à la garde de Jacques Stuart. Mais, je l'ai dit, quand on aurait impliqué Marie Stuart dans ce projet par les papiers de Morgan, cela n'aurait pas suffi au but que se proposait Walsingham, car c'eût été un fait de guerre; il lui fallait une complicité d'assassinat.

C'est alors que Walsingham, ne trouvant nulle trace d'un pareil complot, en forgea un de toutes pièces, suscitant l'idée, trouvant des hommes et comptant bien l'amener au point où, d'une façon ou d'une autre, il convaincrait Marie Stuart d'en avoir eu connaissance et d'y avoir consenti.

Mais, pour cela, il fallait d'abord que Marie Stuart fût remise en rapport avec le dehors, qu'elle reçût des lettres, qu'elle pût en envoyer, avec la conviction que le secret en fût assuré. Ce fut le but de sa translation au château de Chartley sous la garde d'Amyas Powlet; c'est à cette fin qu'on facilita le prétendu secret de ses communications au moyen d'un double fond dans les tonneaux de bière, régulièrement fournis à sa maison par un brasseur de Burton dont on se croyait sûr, moyen qu'elle croyait inventé par ses amis et qui l'était par Walsingham. Les lettres remises pour Marie Stuart au brasseur étaient transmises à Walsingham

déchiffrées[1], recopiées et au besoin altérées par un de ses secrétaires, dressé à ce métier, nommé Philipps, rescellées, recachetées, rendues à « l'honnête brasseur », qui les faisait parvenir à Marie; et les mêmes opérations se pratiquaient pour les lettres de Marie à ses amis du dehors.

Dès ce moment, on pouvait lui faire savoir et lui faire dire ce qu'on voulait. Walsingham était maître d'inventer ou de tramer des complots et de l'y impliquer à son plaisir.

Walsingham avait des espions partout. Il les prenait de toute condition, du caractère qui pouvait inspirer le plus de confiance aux partisans de Marie Stuart et, par conséquent, les mieux trahir; de faux catholiques, de faux prêtres : s'ils n'étaient pas prêtres, au besoin ils prenaient les ordres pour mieux cacher leur jeu. Qui pouvait, par exemple, paraître plus sûr à Morgan qu'un jeune homme de bonne famille anglaise, catholique, élevé au séminaire, ayant pris les ordres et, par conséquent, placé sous le coup des lois terribles qui frappaient les prêtres de séminaire (*seminarist priest*) en Angleterre? Tel était Gilbert Gifford. Morgan lui-même y fut trompé et le recommanda à Marie Stuart. Or voici à quoi Gilbert Gifford travaillait alors sous l'inspiration de Walsingham. Il cherchait un homme qui s'engageât à tuer la reine d'Angleterre, et il le trouva dans un ancien capitaine nommé Savage. Un complot contre la vie d'Élisabeth tramé par un de ses principaux ministres! Élisabeth ignorait tout; mais Walsingham savait qu'elle n'avait rien à craindre. C'est Marie Stuart seule qui était menacée dans sa vie et dans son honneur. Le complot formé, il fallait trouver le moyen de faire croire que Marie Stuart l'avait connu et qu'elle y avait consenti. C'est à quoi l'on devait faire servir l'art du faussaire Philipps.

Le premier emploi que l'on fit de ces procédés de falsification fut appliqué à la lettre de Morgan sur Gifford. Morgan avait remis à Gifford un simple mot de recommandation. On en fit une lettre étendue qui engageait Marie Stuart à se confier entièrement à lui. La preuve de la falsification est flagrante et se retrouvera encore dans plusieurs autres lettres falsifiées. Le pape Grégoire XIII avait réformé le calendrier en 1582. L'année de trois cent soixante-cinq jours ne correspondant pas exactement à une année solaire, le calendrier Julien avait suppléé à ce qui y manquait en y ajoutant un jour complémentaire tous les quatre ans; mais l'addition était trop forte; pour corriger l'erreur, Grégoire XIII

[1] Walsingham s'était fait livrer le chiffre de Marie Stuart par un attaché de l'ambassadeur de France, qui était alors Châteauneuf.

arrêta que sur quatre années séculaires une seulement serait bissextile; et, pour ramener l'année aux termes où elle était à l'époque du concile de Nicée, il décréta que l'on retrancherait dix jours à l'année courante et qu'au lieu du 5 décembre on compterait le 15 décembre. Cette réforme fut immédiatement adoptée par les pays catholiques, mais non dans les pays protestants. Les Anglais ne l'adoptèrent qu'en 1752. Il y avait donc en 1585 dix jours de différence dans la manière de compter en France et en Angleterre. Rien n'ayant été changé dans la suite des jours de la semaine, ils cessent dès lors de correspondre aux quantièmes des jours du mois, et les deux styles, dans les lettres datées tout à la fois du jour et du quantième, se trahissent par cette différence. Or la minute de la lettre supposée de Morgan est du style anglais, et en retard de dix jours; on a rétabli le style français, qui avait dû être employé par Morgan, sur l'expédition remise comme pièce originale à Marie Stuart. La minute écrite par Philipps, avec la date de style anglais, est au *Record Office;* la lettre transcrite pour Marie comme étant de Morgan, avec la date rétablie en style romain, est au château de Hartfield. M. Kervyn de Lettenhove les y a vues et c'est ainsi qu'il a constaté le faux. Prié de me donner de plus précises explications sur ce sujet, l'auteur m'écrit, donnant plus de généralité à son observation : « Je remarque que les lettres contrefaites et interpolées dans leur texte officiel, je ne dis pas authentique, se trouvent à Hartfield, telles que les reçut la reine d'Écosse, et que d'autre part les minutes de ces mêmes lettres, rédigées par Philipps, existent au *Record Office*, et je n'ai eu qu'à les comparer. »

L'altération de la lettre de Morgan sur Gifford n'était qu'un préliminaire. On allait faire usage du moyen dans des conditions tout autrement tragiques.

Gifford s'était mis en relation avec le château de Chartley et, revenu à Londres, il apportait à Châteauneuf une lettre de Marie Stuart disant qu'on pouvait se fier entièrement à lui.

Il repartit alors pour la France. Il laissait Savage, bien surveillé d'ailleurs, en Angleterre; mais Savage ne lui paraissait pas suffire à donner corps au complot : il voulait y impliquer Mendoça, l'ambassadeur d'Espagne en France, il voulait aussi y faire entrer d'autres acteurs. Tel fut Jean Ballard, autre prêtre déclassé, sorti comme lui du collège de Reims, appartenant à une famille de bourgeois de Londres. Il avait été employé par Stafford, ambassadeur d'Élisabeth en France, à espionner Morgan; il était revenu à d'autres sentiments, s'était rendu à Rome, et, comme réconcilié par son voyage, il était rentré en Angleterre et ne s'était soustrait qu'à grand'peine aux poursuites qui le menaçaient comme

« prêtre de séminaire ». Il s'était lié avec un homme qui était espion de Walsingham (où n'y en avait-il point?), et quand il repassa en France, on lui trouva un autre espion moins connu et plus dangereux pour surveiller ses pas. Cet homme remuant, en quête d'aventures, avait paru à Walsingham propre à seconder ses vues sans le savoir. Gifford se mit en rapport avec lui, servi peut-être par d'anciennes relations de famille et rapproché en apparence par l'analogie de leur situation, de leurs espérances; et ce fut lui qu'il employa pour faire entrer l'ambassadeur d'Espagne dans le complot. Un capitaine et un prêtre, voilà déjà deux premiers rôles; mais, pour donner à la conspiration plus d'éclat, il y fallait enrôler quelques jeunes seigneurs d'Angleterre. C'est la conspiration de Babington et de ses amis.

Au premier abord, on reste confondu devant la hardiesse de ces machinations. Voici un complot contre la vie d'Élisabeth conçu par son ministre, non pour la perdre assurément, mais pour perdre sa rivale dans une accusation de complicité. Ce complot n'est pas seulement tramé en France, de telle sorte que la révélation seule en arrive en Angleterre et qu'il y ait toujours le détroit entre les conjurés et leur future victime: non, le capitaine Savage est amené par Gifford en Angleterre; le prêtre Ballard va y revenir; Babington et ses amis y sont, et ils ont accès au palais de la reine. Le complot si bien organisé ne pourrait-il pas avoir son issue naturelle et aboutir où Walsingham ne le veut pas? Mais, quand on y regarde de plus près, on voit que les précautions pour éviter le danger égalent l'habileté qu'on a mise à lui donner de l'apparence. Savage a sa consigne; il ne fera rien qu'il n'ait reçu le signal; Ballard n'a rien à faire non plus qu'avec les jeunes seigneurs; cette brillante petite phalange de conjurés tient des réunions où les espions ont leur place. Ce sont les espions qui mènent tout, des espions recommandés par Morgan à Marie Stuart, comme ce Poley que Morgan croyait un homme à lui, qu'il avait fait entrer au service de lady Sidney, fille de Walsingham, à qui Burleigh disait de bien faire le catholique et le *justice Young*, de poursuivre les traîtres et de se souvenir de Naaman: à quoi Poley répondait: « Pourvu que les papistes ignorent qui l'a fait, je serai toujours prêt à leur couper la gorge » (p. 232); et par eux Walsingham est toujours assuré d'arrêter l'affaire au point voulu. Cette association des jeunes seigneurs est d'ailleurs indispensable au but qu'il veut atteindre. Marie Stuart n'a jamais entendu parler du capitaine Savage; elle ne connaît pas davantage le prêtre Ballard. Elle ne l'a connu que par une lettre de Morgan, qui, ayant su ses propositions à Mendoça, lui recommanda de s'en méfier (I, p. 218). Au contraire elle a connu Babington, et par lu

seul on a chance de la faire, autant qu'il le faut, participer à l'entreprise.

Cela même n'était pas si facile, et, pour y arriver, il en fallait venir aux grands moyens que l'on avait préparés.

Babington était d'une famille ancienne et riche; il avait vingt-quatre ans; à seize ans, page du comte de Shrewsbury, il avait vu Marie Stuart, dont le comte avait alors la garde. Il avait été frappé de sa beauté, touché de ses malheurs. Pendant deux ans, au château de Sheffield, il s'était chargé de lui transmettre ses lettres; mais il n'avait reçu aucun gage de sa reconnaissance et il avait cessé de prêter ses bons offices à Morgan trois mois avant que Marie Stuart fût transférée à Chartley.

Ces anciennes relations étaient connues de Walsingham. Ne pourrait-on pas les renouer, si Marie adressait à Babington une lettre où elle témoignât qu'elle n'avait pas oublié ses services; et cette démarche ne pourrait-elle pas servir à mener Babington où l'on voudrait?

Était-ce à l'assassinat d'Élisabeth? Rien ne l'établit, et le procès du jeune seigneur et de ses amis a pu fournir, par la torture, des déclarations en ce sens, mais des déclarations suivies de désaveux qui valent bien les dires contraires; sans compter que le procès lui-même peut être entaché de faux comme tout le reste. Ce qui est établi, c'est qu'ils songeaient à délivrer Marie Stuart, et que, même pour cela, ils répugnaient à se servir de l'appui des étrangers. Mais enfin c'était là un complot; et qu'il donne lieu à une correspondance, on trouvera toujours bien moyen, avec l'art de Philipps, d'y introduire ce qui pourra servir à la cause.

Parmi les lettres qui furent dans un dessein perfide remises à Marie Stuart, il y en avait deux relatives à Babingt on où Morganparlait du découragement de ce jeune seigneur et pressait Marie Stuart de le relever par quelque témoignage de bienveillance.

« Que ces lettres soient fausses ou tout au moins largement interpolées, dit M. Kervyn de Lettenhove, nous ne pouvons en douter. La minute porte la date en style anglais, tandis que le texte donne la date en style romain. Ce qui en caractérise encore mieux l'origine, c'est que l'on y trouve jointe une rédaction de la lettre même que Marie Stuart avait à adresser à Babington[1], où figure une déclaration importante qui ne peut être que l'œuvre de Walsingham. Faut-il ajouter qu'ici la minute est de nouveau de la main de Philipps et qu'elle porte aussi une date en style anglais. « Toute cette correspondance, écrira plus tard Château-

[1] « La première que la royne d'Écosse lui escripvit fut suivant une minute envoyée de mot à mot toute faicte par Morgan. » Déclaration de Nau. Labanoff, t. VII, p. 208. (*Note de l'auteur.*)

neuf, n'estoit qu'une menée et artifice des seigneurs du conseil d'Angleterre et nommément du secrétaire Walsingham [1]. »

« Ce n'est pas la première fois, observe l'archevêque de Glascow, que Burleigh et Walsingham ont fait de fausses lettres, et comme ils avaient entre leurs mains les chiffres de la reine d'Écosse, il leur était facile d'y mettre tout ce qui leur paraissait le plus utile pour l'incriminer[2]. »

L'invitation de Morgan à Marie Stuart d'écrire à Babington porte donc la marque d'un faux; la lettre écrite en conséquence par Marie Stuart à Babington est du style de Walsingham et de la main de Philipps, avec la même marque d'origine; la lettre écrite en réponse par Babington a été aussi refaite dans l'officine de Walsingham. Dans cette lettre où le faux se décèle déjà par des invectives contre Powlet, comme pour en dissimuler l'origine, Babington pouvait dire à Marie Stuart qu'à sa vie était attaché le salut de l'Angleterre, qu'il risquerait tout pour la sauver, que six gentilshommes de ses amis se joindraient à lui pour cela. « Ce que cette lettre ne pouvait pas renfermer, dit l'auteur, c'étaient les détails sur l'exécution tragique (étrange expression) préparée contre Élisabeth : car même si cela eût été vrai, il n'y avait aucun avantage à ce que Marie Stuart en fût instruite, et il n'y avait que péril à le lui faire connaître. »

L'auteur relève encore ce point : la lettre de Babington ne fut pas portée à la reine d'Écosse; elle fut remise d'abord au faussaire Philipps, qui prit tout son temps pour la remanier, qui porta lui-même la lettre transformée à Chartley et la remit au brasseur de Burton; et dans un faux supplémentaire, dans un billet écrit au nom de Barnes à Curle, secrétaire de la reine d'Écosse, il dit, à deux reprises, que la lettre de Babington réclamait la plus prompte réponse.

C'est dans cette réponse de Marie que l'on comptait trouver son adhésion à l'attentat que Babington était censé lui faire connaître.

Cinq jours se passèrent sans que le brasseur de Burton eût rien à remettre à Powlet. Enfin arrive un gros paquet contenant, à la date du 27 juillet, plusieurs lettres à divers, à Mendoça, à l'archevêque de Glascow : lettres sujettes à caution, car on n'en a que des copies de la main de Philipps; mais encore n'y trouve-t-on que des allusions aux dispositions des catholiques en Angleterre et à son espoir de délivrance; enfin la lettre si impatiemment attendue, la réponse à Babington. Philipps la reçut le 28 juillet; il en transmit immédiatement une copie à

[1] Labanoff, t. VI, p. 391. — [2] Lettre de Mendoça du 8 novembre 1586. Teulet, *Relations de la France et de l'Écosse*, t. V, p. 423. (*Note de l'auteur.*)

Walsingham. Walsingham n'en est pas satisfait; il demande à voir l'original et veut que Philipps l'apporte lui-même avec les plus grandes précautions à Londres. Mais l'original ne répondait pas à ses vues. Il mande Philipps, et dans une conférence il fut jugé utile que Marie Stuart demandât à Babington le nom des gentilshommes qui devaient concourir à son dessein (*which are to accomplish the designement*), et comment il devait agir lui-même dans cette affaire, *for the same purpose*, termes vagues par lesquels on pourrait entendre plus tard ce qu'on voudrait. On cherchait bien moins à connaître par Babington lui-même les noms de ses complices qu'à se donner le moyen de prouver que Marie Stuart avait connu le complot. Et l'on avait maintenant tout ce qu'il fallait pour cela.

On pouvait donc mettre un terme à l'intrigue en arrêtant les conspirateurs. Les espions qui étaient de la compagnie devaient y aider. Gifford fut chargé d'arrêter Ballard; mais il jugea plus prudent de laisser ce soin à un autre et de gagner le continent. Il eût été trop facile aux accusés d'établir qu'il avait eu le premier rôle dans l'affaire; que c'est lui qui avait suggéré à Savage, à Ballard, l'idée d'assassiner; ses propositions pouvaient être prouvées; ses excuses eussent été inadmissibles, car il eût fallu mettre en cause Walsingham; et Gifford se souvenait du sort de Parry, puni du supplice des traîtres pour donner plus d'apparence de réalité au projet homicide qu'il avait prêté à Morgan.

Ballard fut arrêté le premier; « prêtre de séminaire » et par cette qualité proscrit, son arrestation ne devait pas donner l'éveil aux autres. Ils s'étaient d'ailleurs jetés dans cette aventure avec toute l'imprudence de la jeunesse et l'on savait où se tenaient leurs réunions.

M. K. de Lettenhove a raconté d'une façon très dramatique l'arrestation de Savage et des jeunes seigneurs, leur procès et leur mort. Si difficile que fût leur fuite, ils surent pendant quelques jours glisser entre les mains des sbires de Walsingham. Babington avait trouvé asile dans une honnête famille de nobles campagnards; il ne fit que l'entraîner tout entière dans sa ruine. Aucun ne manqua au jugement. Le procès commença par une forme d'enquête dont on ne voulait leur épargner aucun détail : la torture. Ils reconnaissaient qu'ils avaient voulu sauver Marie Stuart; ils niaient qu'ils eussent voulu faire périr Élisabeth. Qu'ont-ils avoué dans cette forme d'interrogatoire où les aveux doivent être tenus pour nuls; et ces aveux, les ont-ils faits? On aurait le droit de le révoquer en doute avec les procès-verbaux qui les relatent; car ces procès-verbaux peuvent être falsifiés tout aussi bien que le reste. Il y avait un accusé qui pouvait être plus qu'aucun autre soupçonné d'avoir accédé

aux propositions d'assassinat que lui avait faites Gifford, car le ministre d'Espagne en France en avait eu connaissance : c'était Ballard. Tout ce qu'il reconnut, c'est qu'on les lui avait faites.

« Savage, lui dit le juge, es-tu coupable ou ne l'es-tu pas?

— Oui, répondit Savage, j'ai assisté à des réunions, à Saint-Gilles *in the Field,* et j'ai reçu diverses lettres, mais je n'ai jamais voulu tuer la reine Élisabeth.

Le juge Anderson. — Il faut répondre : coupable ou non coupable. Ainsi le veut la loi. Ne crois pas qu'en répondant : non coupable, tu échapperas à la mort.

— Oui, répéta Savage, on m'a excité à tuer la reine, mais je n'y ai jamais consenti.

— N'oublie pas, interrompt le chief-baron Maxwood, que la loi prononce des peines sévères (*grievous punishment*) contre ceux qui refusent de répondre.

— La dénégation de Savage importe peu, dit Christophe Hatton; nous avons des preuves. »

Mais une preuve que nous avons, nous, contre la sincérité du procès, c'est une pièce même de la procédure. « Nous sommes fixés aujourd'hui, dit M. K. de Lettenhove, sur la valeur de la confession de Savage. Non seulement le texte que nous possédons est de la main de Philipps (*Pap. of Mary,* vol. XIX, n° 38), mais de plus nous en trouvons la minute au dos d'une lettre de Philipps à Gilbert Gifford, avec ces mots : *Ce que Savage aura à déclarer.* »

Ballard, après Savage, est le plus suspect d'avoir, non pas conçu le projet d'assassinat, mais adhéré aux propositions de Gifford, c'est-à-dire de Walsingham; et pourtant, au sortir de la torture qu'il avait subie plus cruellement que les autres, il nia aussi. Quand le juge Sanders lui dit : « Te reconnais-tu coupable? » il eut encore la force de répondre :

— Oui, j'ai voulu délivrer la reine d'Écosse et j'ai désiré le rétablissement de la religion catholique en Angleterre, mais je n'ai jamais songé à tuer la reine d'Angleterre.

— Comment, Ballard, oses-tu dire cela? interrompt Christophe Hatton. Tu as de ta propre main tout avoué; maintenant c'est la vanité qui t'égare et te pousse à tout nier. Pourquoi t'opiniâtrer ainsi dans ton orgueil?

« Que se passa-t-il en ce moment, dit M. Kervyn de Lettenhove. Menaça-t-on Ballard de le ramener à la Tour et de le livrer de nouveau à la torture? Les procès-verbaux passent tout ceci sous silence. Ils se bornent à constater que Ballard, après ces protestations, consentit à plaider *guilty* « coupable ».

Babington aussi plaida coupable; et pourtant contre lui et contre ses amis, on n'a, avec les dires des agents provocateurs, que ces interpola tions des lettres échangées entre lui et Marie Stuart, interpolations don

le faux est parfaitement établi; et ses amis n'avaient fait que le suivre dans cette aventure chevaleresque, dont le seul but prouvé était la délivrance de Marie Stuart.

La chose n'avait pas été montrée ainsi à Élisabeth. Walsingham n'avait pas manqué de lui faire voir le grand péril qu'elle avait couru et toute l'énormité de l'attentat où se trouvait impliquée Marie Stuart. Élisabeth en fut épouvantée, et pour s'en venger elle-même, croyant aussi en inspirer par là plus fortement l'horreur au public, elle demanda que l'on ajoutât, s'il se pouvait, à l'atrocité du supplice. On lui dit qu'en appliquant la peine selon la lettre de la loi, il n'y aurait rien à désirer. La peine des traîtres, en effet, réunissait une succession de raffinements d'atrocités supérieurs aux inventions mêmes des Peaux-Rouges que la race anglo-saxonne a dépossédés de l'Amérique : gibet pour commencer, puis ouverture du ventre du patient, entrailles arrachées, jetées au feu en sa présence, puis enfin seulement, écartèlement du moribond et exposition des membres épars. Tel fut le supplice de Savage, de Ballard, de Babington et de ses amis; puis le lendemain nouvelle série de victimes moins directement compromises et qui eurent la faveur d'être vraiment tuées, avant que l'exécution légale s'achevât.

Pour que le faux qui domine toute cette sanglante intrigue gardât sa place jusqu'à la fin, on a fabriqué une lettre de Babington où, en s'avouant coupable, il demande à Élisabeth grâce de la vie : « Et que faut-il penser, dit M. Kervyn de Lettenhove, de cette déclaration où, au-dessous de chiffres écrits vraisemblablement de la main de Philipps, on fait reconnaître à Babington, dans une intention aisée à expliquer, ceux dont il se servait dans sa correspondance avec Marie Stuart, déclaration sur laquelle on a inscrit la date même de son supplice [1]?

« Ni l'un ni l'autre de ces documents, ajoute-t-il, ne sont de la main de Babington, et, dans cette écriture régulière et compassée, nous ne pouvons retrouver les traits tracés à la hâte de la lettre où il implorait l'intercession de Christophe Hatton. » (I, 318.)

Le supplice des condamnés avait été retardé de quelques jours, parce que Walsingham voulait faire inscrire dans la sentence les griefs qui devaient servir de base à l'accusation de Marie Stuart : ce à quoi Élisabeth s'opposa, et ce n'était point assurément par sollicitude et tendresse pour Marie. Pourquoi ce grand procès, et quelle justification à ces sanglantes immolations si la vie d'Élisabeth n'avait pas été menacée? Et la preuve de l'attentat avait son fondement dans les pièces interpolées

[1] *Dom. pap.*, vol. CXCIII, n° 34.

où Marie Stuart n'était pas moins impliquée que les autres! Mais, pour la mettre elle-même en jugement ou pour justifier sa condamnation aux yeux des souverains, on voulait un complément de preuves. Le génie de Walsingham et l'art de Philipps sauront au besoin y ajouter un complément de faux. C'est ce qui nous reste à voir, avec le livre que nous examinons.

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

La génération des minéraux métalliques dans la pratique des mineurs du moyen âge, d'après le Bergbüchlein.

Deuxième article [1].

Les généralités sur les filons métalliques qui forment la première partie du *Bergbüchlein* et figurent dans un premier article sont suivies de l'examen de chaque métal, considéré séparément dans sa génération et dans son gisement, comme on va le voir.

Le quatrième chapitre.

Du minerai d'argent et de ses filons.

Quoiqu'il serait juste, en suivant l'action et l'ordre de la nature, de décrire les métaux imparfaits en premier lieu, je veux donc mettre d'abord le plus précieux et le plus cher métal, parce qu'il est naturel que le plus profitable métal soit le plus estimé, et alors je descendrai de l'un à l'autre, selon un ordre convenable. Mais quoiqu'il serait juste de donner à l'or le premier rang, selon la noblesse de sa nature, il m'a cependant paru convenable, parce que le pays de Meissen (dans lequel ce petit livre sur les minerais a été récemment conçu) est si bien pourvu de toutes sortes de minerais, parmi lesquels se trouve principalement le minerai d'argent, de commencer avec la description de l'origine et de la génération du minerai d'argent.

Selon l'opinion des sages, le minerai d'argent se fait sous l'influence de la lune, comme il est dit plus haut, d'un mercure clair et d'un soufre constant et pur, par le pouvoir d'un géniteur et la propriété de la matière.

Le minerai d'argent est produit de différentes manières : quelquefois dans le limon de l'eau, comme une poudre noire ou grise, de la même manière qui suit dans le chapitre sur le minerai d'or; quelquefois aussi dans les filons et crins, comme il suit dans le chapitre présent.

[1] Pour le premier article, voir le cahier de juin 1890.

A la connaissance des filons aurifères, il faut comprendre que la position la plus convenable du filon se trouve à la pente de la montagne vers midi, quand sa direction est de 7 ou 6 heures du matin à 6 ou 7 heures du soir, selon la division du monde, comme il est dit plus haut, et quand l'affleurement de tout le filon va vers minuit, surtout quand la stratification de la roche encaissante s'élève vers le matin et le toit du filon marque vers midi, et son mur vers minuit.

Car, en de telles dispositions de la montagne et du filon, l'influence du ciel est très commodément reçue pour préparer la matière dont le minerai d'argent doit se faire ou naître, et pour la contenir enfermée comme dans un propre vase, de manière que la génération du minerai d'argent s'y peut achever avec tant de perfection. Mais les autres directions des filons sont considérées comme plus ou moins argentifères, selon qu'elles s'éloignent plus ou moins de la direction décrite, mais avec les mêmes toit, mur et affleurement. Aussi ces filons, qui ont leur direction de minuit à midi, et leur toit vers le soir, et leur mur et affleurement vers le matin, donnent plus d'espérance à l'exploitation que les filons qui se dirigent du midi au minuit, et dont le toit est contre le matin et le mur et affleurement vers le soir. Quoique ces derniers filons quelquefois contiennent de l'argent natif en enduit et de beaux minerais en quelques lieux, cependant il n'y a rien de constant ou de durable, car tout le pouvoir minéral s'évapore ou s'efflore ou s'en va par tels affleurements.

Tu dois aussi comprendre ce qui concerne les filons qui ont leur direction du matin au soir, comme il est dit plus haut, et leur affleurement et mur vers midi, parce qu'ils subissent une altération complète par leur affleurement.

Parmi les filons d'argent, il y en a aussi quelques-uns qui ont des quartz au toit et au mur, autres du spath calcaire, autres de la pierre cornée, ou de la mine de fer, aussi du calcaire ou une roche bigarrée de beaucoup de couleurs, selon le mélange des vapeurs de nature différente qui colorent la roche, enfin quelques autres pierres remarquables.

Quelquefois les filons portent aussi des pyrites blanches ou jaunes; quelques-uns de la galène ou du minerai de bismuth; autres des terres colorées jaunes ou brunâtres, ou des terres grasses brûlées, noires, bleues ou brunes, ou une efflorescence verte selon la nature de la vapeur minérale; enfin, autres une pierre luisante foncée ou blanche comme l'alun. Mais une espèce est nommée du quartz transparent, quoiqu'il soit, à l'opposé du vrai quartz, fusible par le feu[1].

Les mêmes pierres et minéraux se trouvent dans les joints ou crins, comme il est dit sur les filons. Quand ces différents minéraux des filons et crins contiennent eux-mêmes de l'argent, alors il faut recouper ces minéraux jusque dans le toit et le mur.

Mais quand il y a des crins obliques en travers ou croisants, qui se détachent du filon principal ou se traînent au-dessus, alors on peut foncer hardiment; car les filons s'enrichissent ensuite eux-mêmes et deviennent argentifères en profondeur, si les affleurements de ces filons et minéraux vont l'un vers minuit et l'autre vers le matin.

La fin de ce chapitre contient des règles sur l'exploitation des filons qu'il faut suivre pour en obtenir un résultat heureux; entre autres indi-

[1] Peut-être le spath fluor.

cations, il en est qui concernent les minéraux non métalliques, les crins, joints, veinules argileuses et autres choses.

LE CINQUIÈME CHAPITRE.

Du minerai d'or.

Selon l'opinion des sages, l'or est engendré d'un soufre le plus clair possible et bien purifié et rectifié dans la terre, sous l'action du ciel, principalement du soleil, de manière qu'il ne contient plus aucune humeur qui pourrait être détruite ou brûlée par le feu, ni aucune humidité liquide qui pourrait être évaporée par le feu; aussi d'un mercure qui est le plus constant possible, et au plus haut degré purifié, au point qu'un soufre pur n'y trouve aucune résistance à la génération. Ils sont absorbés l'un par l'autre et colorés de la couleur permanente de l'or, depuis leur surface jusqu'au fond de toutes leurs parties et tous les deux, soufre et mercure, comme des matières minérales, sous l'influence du ciel appropriée au soleil, et par la convenance du lieu qui la reflète et retourne et en lui-même contient de la matière minérale du soufre et du mercure; unis par les plus fortes et les plus puissantes affinités, ils se pénètrent en un corps métallique que la plus forte et la plus grande action du feu ne peut détruire.

L'or est engendré dans différents gisements (*Stettenn*) : quelquefois dans le sable commun des fleuves; quelquefois dans la terre, auprès des marais; quelquefois dans les gisements pyriteux, ou en état natif, dans les crins ou filons; quelquefois aussi en certains minéraux et efflorescences, que les filons et crins contiennent eux-mêmes avec des parties schisteuses ou en efflorescences noires, brunâtres, bleues ou jaunes, ou dans des parties de glaise. L'or qui a son origine dans le sable des fleuves est le plus pur et le plus fin, parce que sa matière est bien purifiée par le flux et le reflux de l'eau et par la nature du gisement dans lequel se trouve l'or de lavage déposé par l'action des eaux.

« La situation de l'eau la plus favorable est quand il y a vers minuit une montagne et vers le soir une plaine, et sa direction doit être du matin au soir. Un autre cours de la rivière, mais moins favorable, est du soir au matin, quand la situation de la montagne est la même. La troisième direction du cours va de minuit à midi avec une montagne vers matin. Mais la plus mauvaise condition pour la génération de l'or est de midi à minuit quand une haute montagne s'y élève vers le soir. La direction de l'eau peut être aussi variable que les régions du monde, comme la direction des filons, qui est décrite plus haut dans le chapitre sur l'argent. Et chaque cours est estimé plus favorable ou plus mauvais selon qu'il s'éloigne plus ou moins des ci-dites directions.

Suit alors une énumération de minéraux qui accompagnent généralement l'or, comme certaines pierres précieuses, la tourmaline, le fer magnétique, etc.

De plus, l'or qui s'engendre dans les gisements pyriteux est mélangé avec d'abondantes et différentes impuretés, à cause du soufre imparfait et de la terre impure, dont le gisement pyriteux est constitué. Cependant, après beaucoup de temps, par l'action du soleil et du ciel, la plus subtile substance du gisement devient purifiée

et cuite nécessairement jusqu'à l'état de parfait minerai d'or, qu'on peut séparer de l'impur gisement pyriteux par beaucoup de travail, au moyen du feu.

Ce gisement pyriteux aurifère se trouve en quelques lieux, comme une vraie couche (*Fletzwerck*) qui s'étend par toute la surface de la montagne, et on l'appelle, selon l'usage de quelques pays, un filon peu incliné (*Schwebender Gang*). On le trouve aussi en vrais filons redressés, qui ont toit et mur. Un gisement pyriteux peu incliné est de petite valeur, parce que l'action du ciel n'y peut pas beaucoup produire, à cause de l'inaptitude de la localité.

Mais un gisement pyriteux aurifère (*Goldkisswerck*) de la sorte d'un filon est regardé comme meilleur quand sa roche au toit et au mur devient plus subtile et noble; et aussi quand les filons d'or ont la direction et l'affleurement en régions favorables; et enfin quand ils sont joints de crins accidentels, qui enrichissent le filon, comme il est dit plus haut au chapitre sur les filons d'argent, par lesquels ils deviennent meilleurs et plus aurifères. Aussi l'or, qui est engendré dans les filons sans pyrite se trouve quelquefois en état natif dans la roche, aussi dans une glaise jaune ou dans une subtile efflorescence brune, et quelquefois engendré dans les quartz.

Où cette brune efflorescence se montre comme filons, là on peut exploiter avec espoir, parce que les crins accidentels apportent en profondeur un remarquable enrichissement.

De même, où les jaunes glaises se trouvent comme des filons, là on peut s'enfoncer également avec espoir, quand le filon porte une roche subtile au toit et au mur. En outre, où l'on trouve l'or natif dans les crins qui s'étendent à côté du filon, là il faut bien observer à quel lieu le crin se dirige vers le filon; en ce lieu, on peut exploiter et s'enfoncer avec certitude. Mais quand le crin s'éloigne du filon, il est à craindre qu'on n'y puisse guère gagner quelque chose remarquable, sauf s'il se dirige vers un autre filon. Pour cette raison, il faut bien conseiller, où de semblables crins obliques qui contiennent de l'or natif s'éloignent ou s'inclinent à partir du filon, de faire dans un tel lieu des travaux de recherches ou explorations pour rencontrer d'autres filons, et d'exploiter ainsi avec prudence les crins, roches et filons ensemble.

LE SIXIÈME CHAPITRE.

Du minerai d'étain.

Le minerai d'étain ou le *zwitter*[1] se fait, sous l'influence de Jupiter, d'un mercure pur et d'un peu de soufre. A un mélange des deux se trouvent ajoutées quelques vapeurs sulfureuses et mauvaises, qui s'incorporent l'une à l'autre et s'unissent en un métal appelé étain. Par cette vapeur mauvaise, chaque étain devient fortement odorant, craquant et cassant, ainsi que fait tout autre métal mauvais et cassant auquel il est mélangé.

De plus, une partie du minerai d'étain est née dans les rivières, comme plus haut l'or, et quelquefois lavée en gros grains, comme la tourmaline, dont se fait le plus beau et le meilleur étain qu'on appelle *étain de lavage*, parce que sa matière

[1] Le nom *zwitten* ou *zwitter*, des vieux mineurs allemands, signifie *jumeau*, peut-être parce que le minerai d'étain cristallise très souvent en cristaux jumeaux maclés.

devient fort bien purifiée et ennoblie par la qualité du lieu. Quelque minerai d'étain est aussi engendré dans les montagnes et se trouve en filons; on l'estime davantage quand il se trouve bien loin de filons pyriteux et quand il est moins mélangé surtout de matières lourdes[1] et cuivreuses dont le minerai d'étain est très difficile à séparer. Mais la pyrite stérile[2] n'est pas si nuisible au minerai d'étain, parce que, par l'ardeur du feu, elle est allégée et incinérée; ainsi elle peut être séparée du minerai d'étain par le lavage sur la table[3].

Le jumeau ou minerai d'étain se trouve quelquefois aussi dans une couche imprégnée[4] et pas en filons dans la montagne. Ce minerai est d'autant plus pur qu'il se trouve plus loin des filons pyriteux; il est alors moins mélangé de pyrite de fer[5].

Une indication de ce minerai d'étain est fournie par les fragments de la roche qui se détachent au jour.

LE SEPTIÈME CHAPITRE.

Du minerai de cuivre.

Le minerai de cuivre est engendré sous l'influence de Vénus par un bon et pur mercure, cependant pas parfaitement libéré d'une certaine humeur étrangère, et par un chaud, brûlant et impur soufre, de manière que, par la chaleur du soufre, tout le métal devient coloré rouge en toutes ses parties. Ce minerai métallique est rencontré tantôt dans des couches schisteuses, tantôt dans des filons et en sortes différentes, quelquefois brun ou vert, enfin pyriteux. Le minerai de cuivre dans les schistes est mélangé de beaucoup de roche stérile, de manière qu'il n'est guère possible d'en obtenir le métal, par un traitement ou une fusion simple. Mais le minerai de cuivre des filons est trouvé meilleur et plus aurifère, selon que le filon touche avec son toit et son mur à une roche noble et convenable. Aussi, selon que les filons ont une direction dans les régions favorables du monde, comme il est dit plus haut des filons d'argent, enfin quand les filons sont plus ou moins ennoblis par des crins accidentels ou des minerais mêlés, alors ils portent aussi un cuivre plus pur et plus riche.

Apprends la direction des filons de cuivre et leur enrichissement, de la même manière qu'il est dit plus haut, de l'enrichissement des filons d'argent. Seulement les filons de cuivre qui s'étendent le long de la pente des montagnes vers minuit sont en général puissants, pendant que leur cuivre est néanmoins moindre en argent. Mais les filons qui se dirigent le long de la montagne vers midi sont plus subtils et leur cuivre est plus riche en argent. Ces filons s'ennoblissent aussi par leur direction, comme il est remarqué plus haut des filons d'argent.

LE HUITIÈME CHAPITRE.

De la mine de fer.

Le fer est fait sous l'influence de Mars, d'un mercure impur et d'un soufre sec

[1] Matières lourdes, peut-être le wolfram.

[2] *Taub Kifs*, pyrite stérile, probablement pyrite arsenicale.

[3] *Auf den Test mit Wasser*, dit le texte; *Test* doit être une table de lavage.

[4] *Geschitt nestig*, couche imprégnée, *Stockwerk* (comme à Geyer et Zinnwald).

[5] *Eyserigen Schwefel*, pyrite de fer.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et impur, qui entraîne beaucoup de matières terreuses dans le mélange métallique. C'est ainsi que le fer est très difficile à amollir dans le feu et qu'il contient beaucoup de rouille enfermée, à cause du soufre impur, pourquoi il ne peut pas facilement être mêlé, fondu ou allié avec un autre métal. La mine de fer se trouve en quelques lieux, comme une couche incohérente, brune et jaune; en autres, en filons. La mine de fer des couches donne beaucoup de scories ou mâchefers et peu de fer. Mais la mine de fer des filons donne du fer en plus grande quantité; cependant il est quelquefois cassant, parce qu'il est mélangé avec une autre espèce de métal. De plus, les filons bien pourvus de toit et mur ne sont pas à mésestimer, surtout quand leur direction va du matin au soir et leur inclinaison vers midi. Quand leur mur et leur affleurement se montrent vers minuit, la mine de fer est profonde; le filon se mélange en général avec de l'or ou un autre minerai précieux.

LE NEUVIÈME CHAPITRE.

Du minerai de plomb.

Le minerai de plomb est engendré sous l'influence de Saturne, d'un imparfait, humide, lourd et impur mercure et d'un peu de soufre qui, par la sortie de ses exhalaisons chaudes, cuit le mercure et le coagule en un corps métallique. Et comme tous les deux, le soufre et le mercure, sont unis seulement d'une faible affinité, ainsi leur corps métallique, le plomb, est facilement consumé et volatilisé par le feu.

Le minerai de ce métal se trouve quelquefois comme une couche peu inclinée, quelquefois comme un filon redressé. Le minerai de plomb des couches, près de l'affleurement, est pauvre en argent, s'il n'arrive pas que des minerais d'argent s'y joignent : ce qui peut se faire par les crins. Mais le minerai de plomb des filons est plus riche et d'une plus forte teneur en argent, quand ses direction, inclinaison et enrichissement sont convenables, comme il est dit plus haut de l'argent. Le minerai de plomb des filons est tantôt noir, tantôt gris foncé, tantôt luisant.

LE DIXIÈME CHAPITRE.

Du mercure ordinaire.

Le mercure ordinaire est engendré sous l'influence de Mercure, d'une humeur muqueuse et aqueuse, qui est mélangée avec la plus subtile terre sulfureuse. Ce métal est quelquefois engendré dans une terre brune, comme les autres minerais; quelquefois dans les mines, comme coulé dans les crins et dans la roche, en une cavité, comme de l'eau. Il y en a aussi qui est vaporisé et volatilisé au-dessus de la terre et qui se trouve dans le gazon de la surface. Ce métal est d'une nature merveilleuse, dont les alchimistes ont bonne connaissance, et pour cette fois je veux laisser disputer sur sa nature.

L'Apprenti mineur. Par la connaissance des matières dont le minerai se fait et des lieux où il est commodément engendré, je ne peux pas apercevoir de quelle manière l'un ou l'autre peut être fondu pour fournir le métal supposé.

Daniel. La journée est passée; maintenant il est dit assez sur ce sujet. Demain, nous voulons aller de la cabane[1] à l'usine, et alors je veux te dire avec quel

[1] *Kaw*, cabane sur l'orifice d'un puits.

fondant il faut fondre les minerais pyriteux, fusibles, sauvages, à gros grains ou à fins grains, etc.

Si quelqu'un voulait faire peindre ou colorier les figures, pour en mieux distinguer et reconnaître la montagne, il faudrait faire les filons jaunes, la brume et l'efflorescence gris de fumée, l'eau bleue; quoi qu'il en soit, j'ai eu soin en général d'indiquer par les lettres suivantes :

g. Filons de la montagne.
w. Efflorescences de la montagne.
n. Brumes de la montagne.

Après ce dixième chapitre vient une explication des termes techniques qui concernent l'art des mines et la métallurgie.

L'exemplaire dont il vient d'être question est le plus ancien que l'on connaisse. Il paraît, d'après l'enquête faite par M. von Dechen, qu'il n'en existe pas d'autre[1]. Toutefois il a été signalé des éditions postérieures du *Bergbüchlein,* en date des années 1512, 1518, 1527, 1534 et 1539, imprimées à Augsbourg, Worms et Erfurt; l'ouvrage, tout amphigourique qu'il fût, trouvait donc bien des acquéreurs. Notre Bibliothèque nationale en possède un exemplaire sans date, en 24 pages, probablement du XVIe siècle. Cette édition est, à très peu près, la reproduction de celle de 1505, sauf quelques variantes dans les figures : sur l'une d'elles, les rayons du soleil sont représentés par des séries de lignes doubles faisant des angles très aigus ou pointes dirigées vers la terre.

Observations.

C'est ainsi qu'une coopération de la terre et du ciel était supposée présider à la naissance des minerais métalliques dans les filons.

Pour cette croissance, il faut un élément géniteur et une chose soumise, ou matière assujettie, qui soit capable de percevoir l'action génératrice.

D'une part, le géniteur général est le firmament, avec son mouvement, particulièrement le soleil et les sept planètes.

D'autre part, la terre fournit des émanations, de l'humidité, du soufre et du mercure, qui s'unissent sous l'action des planètes pour former un minerai. Dans cette union, le soufre se comporte comme la *semence mâle*, le *père* ou l'*esprit,* et le mercure comme la *semence femelle* ou la *mère*, lors de la conception d'un enfant.

[1] C'est en vain que M. Zapf, conseiller intime à Augsbourg, en a recherché un exemplaire de 1778 à 1791.

Chaque sorte de minerai métallique correspond à une influence spéciale de sa planète particulière[1].

Néanmoins cette action simultanée ne suffit pas pour permettre à la génération de s'accomplir. Il faut, en outre, un réceptacle naturel, bien approprié et comparable à l'utérus chez les animaux. Tels sont les filons, verticaux et autres, pour servir de passage aisé à l'agent minéralisateur. La situation des réceptacles par rapport aux positions des astres, c'est-à-dire leur orientation, importe beaucoup pour donner tel ou tel minerai.

Ces croyances des mineurs représentent, on le voit, une association d'idées de deux ordres absolument distincts : celles de leurs observations journalières et de leurs connaissances pratiques avec les doctrines antiques des alchimistes.

La différence dans la nature des minerais, suivant les diverses directions des filons, telle que la faisaient reconnaître si clairement les exploitations de la Saxe, notamment celles de Freyberg, était de nature à confirmer cette confiance dans une intervention des astres sur les générations métalliques.

Dans le *Bergbüchlein*, reflet fidèle de ces idées, la doctrine est exposée sous une forme essentiellement affirmative, tout comme s'il s'agissait de théorèmes de géométrie. Dans un exposé extrêmement court, d'environ 21 pages de petit format, à côté de la description de l'instrument essentiel, la boussole, la place tout à fait prédominante est accordée à l'influence génératrice des astres. La connaissance de cette action, quelque mystérieuse et vague qu'elle soit, est supposée non moins indispensable que la notion de la boussole à celui qui exploite les mines métalliques.

Comme pour éclaircir et mieux fixer le phénomène dans l'esprit, une série de figures représente les effluves, partant de la planète, ainsi que les émanations exhalées du sol et désignées sous les noms d'*efflorescences* et *brumes de la montagne* (*Witterung und Nebel des Bergs*).

Les Babyloniens, on le sait, croyaient déjà que les planètes ont une influence sur toutes les créatures et sur tous les objets répandus à la surface de la terre. C'est à eux également que paraît remonter l'attribution respective aux sept planètes des sept métaux qu'ils connaissaient : les correspondances rappelant la ressemblance de la teinte de la lumière des uns avec la couleur des autres. Cela résulte des écrits de Proclus au

[1] Le minerai n'est pas un corps simple; il se compose de deux substances qui sont, respectivement, de la nature du soufre et du mercure ordinaires isolés, mais qui néanmoins ne sont pas identiques à ces éléments et qui peuvent d'ailleurs varier en humeur et en pureté.

ve siècle, dans son commentaire sur le Timée et de ceux d'Olympiodore au VIe siècle, c'est-à-dire à une époque bien postérieure à celle où florissait l'école astrologique des Babyloniens. Un savant russe, M. Chwolsohn, a publié en allemand un ouvrage remarquable qui confirme le fait. Plus tard, ces idées, après avoir passé par l'Égypte, furent transmises aux Grecs, et de nouveaux noms, traductions des précédents, furent substitués par les astrologues et les philosophes néo-platoniciens aux noms orientaux qui servaient à désigner les planètes respectives.

Apportées à Constantinople, les notions dont il s'agit furent transmises aux Arabes vers les VIIe et VIIIe siècles, à l'époque de Geber. Enfin les Arabes de Syrie et de l'Espagne les enseignèrent dans l'Occident.

Leonardi de Pise, nommé aussi Fibonacci, après avoir voyagé au XIIe siècle parmi les Arabes de la Barbarie, en rapporta leurs connaissances. Il ne leur emprunta pas seulement l'usage des chiffres que nous nommons arabes et qu'il introduisit en Italie. On lui doit aussi un livre intitulé *Camilli Leonardi, cui accessit sympathia septem metallorum ac septem selectorum lapidum ad planetas*[1], où se trouvent les doctrines qui avaient cours alors et le germe des idées du *Bergbüchlein*.

Après avoir rappelé dans l'introduction les couleurs des sept planètes, il dit dans le chapitre premier intitulé *De septem lapidibus planetariis*[2]: « L'Arabe Balemis, dissertant dans son traité d'archéologie (livre II, chapitre VIII) par quelle manière les astres peuvent aussi produire une force active sous la terre, s'efforce de prouver que les métaux et les pierres ne peuvent se développer (*vegetare*), à moins qu'une force coulante (*vis fluxiva*), dont le vrai nom est *seilen*, ne leur soit accordée par une planète spéciale. C'est pourquoi il affirme qu'on ne peut attribuer aux planètes que les sept pierres d'élite (*selectissimi*) et les sept métaux, et que telle est la sympathie des uns pour les autres qu'une fois placés ensemble, et toutes précautions prises, ils peuvent produire des effets admirables[3]. »

Suit une figure expliquant cette correspondance : turquoise et plomb; émeraude et fer; améthyste et cuivre; cristal de roche et argent; aimant et vif-argent; diamant ou saphir et or; carniole et étain.

Dans le chapitre V, *De sympathia metallorum ad planetas*, le texte latin peut se traduire à peu près ainsi : « Il a été dit et démontré par quelle manière les métaux et les pierres sont mutuellement liés (*in causa gene-*

[1] Paris, 1610, in-8°. Bibliothèque nationale.

[2] *Ouvrage précité*, p. 255.

[3] *Adeo ut, simul positis et omnibus bene observatis, effectus mirabiles producere valent.*

rativa et productiva ad invicem); il reste à considérer pourquoi tel métal convient à une planète plutôt qu'à une autre et pourquoi telle pierre est consacrée (*dicatur*) à telle planète... Nous avons démontré que les pierres et les métaux dérivent de la même matière (*etiam æqualem materiam lapidibus et metallis exstare*). »

Le chapitre VII est consacré aux *qualités planétaires*.

Les rêveries astrologiques relatives à la naissance des métaux ont persisté postérieurement à ces siècles du moyen âge.

Ce n'est pas toutefois qu'il n'y ait eu des protestations isolées contre de telles assertions.

A l'époque même où s'imprimait le *Bergbüchlein*, Léonard de Vinci crut devoir combattre les idées astrologiques; on le voit dans les passages suivants de ses manuscrits, qui concernent l'état ancien de la terre et les témoignages de l'intervention de la mer dans la formation des continents : « Et si tu veux dire que les coquilles sont produites par la nature moyennant les constellations, par quelle voie montreras-tu que les constellations font les coquilles de diverses grandeurs et de diverses espèces en un même endroit[1] ». « Si elles étaient dues aux étoiles, il s'en reproduirait encore aujourd'hui en quelque lieu, et je te défie de m'indiquer sur la terre un point où ce travail de formation s'accomplisse. Et d'ailleurs comment expliqueras-tu par des influences sidérales la présence, à diverses hauteurs, des bancs de graviers où l'on distingue des cailloux qui n'ont pu être arrondis qu'à l'aide du mouvement des eaux? Et comment expliqueras-tu par les astres le grand nombre de feuilles fixées dans les pierres sur le haut des montagnes? Et l'algue, herbe marine entremêlée de coquilles et de sable, le tout pétrifié dans la même masse, avec des écrevisses de mer morcelées et mélangées à ces coquilles? Pour moi, il m'est impossible de ne pas y voir une preuve du séjour des eaux en ces lieux[2]. »

Palissy, sans avoir connaissance de ces lumineuses indications, arrivait de même, soixante ans plus tard, par l'examen du sol de son pays, à reconnaître la signification des animaux fossiles.

Quarante années après la publication du *Bergbüchlein*, Agricola aussi se montrait tout à fait réfractaire aux doctrines astrologiques de ce livre. Dans son ouvrage intitulé *De ortu et causis subterraneorum*, publié en 1544 et au 5e livre, où il traite des métaux et des hypothèses relatives aux matières métalliques, il ose ridiculiser la doctrine des alchi-

[1] Charles Ravaisson-Mollien, *Les manuscrits de Léonard de Vinci*. Manuscrit F, fol. 80 v°. — [2] Venturi, *Les manuscrits de Léonard de Vinci*, p. 12 et 13.

mistes sur le soufre et le mercure, qu'il qualifie d'impossible. Il réfute aussi assez longuement celle de l'influence des planètes qui, dit-il, sont seulement au nombre de sept, tandis que les métaux sont beaucoup plus nombreux. Quant à l'opinion personnelle de ce métallurgiste, « la matière métallique, dit-il, est un mélange de terre et d'eau qui se fait sous l'influence des eaux souterraines par l'action de la chaleur et du froid, conformément à l'idée d'Aristote. »

Cependant, malgré ces oppositions, et quelque singulière qu'elle soit, la croyance à l'influence des planètes conserva du crédit longtemps encore après l'époque où nous venons de l'étudier.

« Les mouvements du ciel sont la première cause de génération et de corruption qui se font ici-bas... Selon l'ordonnance de la nature et par la puissance divine, il est de nécessité que les corps célestes influent sur les choses extérieures. » Telles sont, comme exemple, deux phrases d'un petit volume imprimé à Metz en 1510 et devenu très rare[1].

Nous voyons la persistance des anciennes idées, pendant le XVIIe siècle, dans un ouvrage bien connu :

« Il est certain que la génération des métaux et des minéraux, est-il écrit, en 1640, dans la *Restitution de Pluton*[2], par la dame et baronne de Beausoleil, se fait par l'action des corps célestes et de la matière, d'exhalaisons chaudes et sèches enfermées dans les entrailles de la terre. La matière s'épaissit, s'endurcit et devient pierre; et selon la diversité des veines de la terre, des conjonctions des astres ou planètes et des différents aspects du soleil et des étoiles, et encore des sujets dont les exhalaisons et vapeurs sont composées, les pierres sont donc de prix ou de nulle valeur, opaques ou transparentes, claires ou diversement colorées. Ceux qui sont maîtres des mines doivent savoir l'astronomie pour divers motifs. »

Il n'y a guère plus d'un siècle, en 1753, Lehmann, membre de l'Académie de Berlin et conseiller des mines de Prusse, croyait encore, dans un ouvrage estimé[3], devoir réfuter ces opinions relatives aux influences des planètes. « Cependant, ajoutait-il, comme on a remarqué que les métaux, surtout l'or, semblent affectionner le midi, on ne peut en donner, selon moi, de raison plus plausible qu'en disant que le soleil par sa chaleur échauffe les fentes des montagnes. C'est là le seul

[1] *Pronostications nouvelles pour l'an 1510*. Bibliothèque de la ville de Metz.

[2] Dédié à Monseigneur l'Éminentissime cardinal duc de Richelieu. Gobet, t. I, p. 381 et 388.

[3] *Traité de la formation des métaux*, t. I, p. 191. Traduction française, 1759.

corps céleste dont nous ne puissions nier l'influence, quoique nous ayons des raisons pour la renfermer dans des limites très étroites. »

Vers la fin du XVIIIe siècle, Wallerius, tout en reconnaissant avec justesse que souvent les mines métalliques et les métaux ne sont pas si âgés que les montagnes qui les renferment, pensait que l'eau se change en terre, que la terre calcaire, ainsi que la terre fusible et vitrescible, est un produit des eaux[1].

Enfin, en 1784, Guyton de Morveau croyait encore à la transmutation de l'argent en or, et Bergmann lui-même ne repoussait pas tout ce qui se disait à ce sujet.

Que de changements survenus dans la connaissance des gîtes métallifères, en moins d'un siècle, depuis qu'ils ont été l'objet d'innombrables observations précises et exactes, telles que les exige aujourd'hui l'art des mines! Habilement coordonnées, ces observations servent de base à des théories auxquelles la synthèse expérimentale elle-même est venue apporter son contrôle. Quels que puissent être les progrès ultérieurs et les transformations de la science, nous possédons dès aujourd'hui des faits certains destinés à persister au milieu des changements que le temps apportera nécessairement à nos connaissances.

Mais, avant l'ère de la géologie positive, il fallait des réponses à tous les problèmes que se posait l'esprit, alors même qu'on n'avait aucun fondement pour les résoudre, et les hypothèses ainsi sorties du pur domaine de l'imagination étaient susceptibles d'acquérir un crédit incontesté.

Au point de vue de l'étude de l'esprit humain, il est bien remarquable de voir avec quelle persistance les erreurs et les illusions les plus bizarres se sont perpétuées; combien de générations les ont acceptées comme des vérités.

On voit ainsi combien notre intelligence a besoin d'efforts méthodiques pour s'approcher graduellement de la vérité.

A. DAUBRÉE.

[1] *De origine mundi*, 1779, p. 92, 93 et 123.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du samedi 5 juillet 1890, a élu M. Français membre de la section de peinture, en remplacement de M. Robert-Fleury.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Alexandre Hardy et le théâtre français à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, par Eugène Rigal. Paris, Hachette, 1889, 715 p. in-8°.

Ce gros livre, ce monument, dont tous les matériaux ont été recherchés, avec la curiosité la plus louable, dans les carrières les plus diverses, est certainement l'histoire la plus complète du théâtre français avant Pierre Corneille. Après avoir relaté tout ce qu'on sait ou croit savoir sur la vie d'Alexandre Hardy, M. Rigal nous fait connaître quels étaient, à la fin du XVIe siècle, le théâtre, les acteurs, le public, l'organisation des spectacles et la mise en scène, tant à Paris qu'en province. Le théâtre ne différait guère d'une halle, les acteurs étaient des nomades faméliques, des vauriens, le public un mélange tumultueux de passe-volants et de filous, presque toutes les pièces jouées des farces burlesques où les mots cyniques provoquaient surtout les applaudissements; quant à la mise en scène, elle n'était certainement pas compliquée, et cependant la décoration n'en était pas toujours simple. M. Rigal donne sur les modes, peu variés d'ailleurs, de la mise en scène des renseignements très précis et très intéressants. Il aborde ensuite l'analyse des pièces, tragédies,

tragi-comédies, pastorales, que nous avons conservées sous le nom de Hardy, le plus grand nombre n'ayant jamais été imprimées et paraissant irrévocablement perdues. Plusieurs chapitres sont consacrés à l'examen et à la critique du style de Hardy. Enfin M. Rigal recherche quelle a été l'influence de ce poète longtemps oublié sur la littérature dramatique du XVII[e] siècle.

La lecture de ce savant livre est très attrayante. Quoique les détails y abondent, l'auteur les a présentés en si bon ordre, il a mis si bien en relief ceux dont l'intérêt est le plus grand, qu'on n'en trouve aucun superflu.

Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours, publiés par M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut; Paris, Thorin, 1890, 102 p. in-8°.

Le titre que nous venons de reproduire ne fait pas soupçonner toute l'importance du livre. En effet M. l'abbé Duchesne ne nous donne pas simplement des textes, pour la plupart inédits; il fait plus, il commente ces textes avec cette critique indépendante et sagace qui recommande au plus haut point son beau travail sur le *Liber pontificalis*. La conclusion de son commentaire est que la fondation de l'église métropolitaine n'est certainement pas antérieure à l'année 250, qu'elle est même peut-être un peu plus récente, que les évêchés du Mans, d'Angers, de Nantes furent institués environ un siècle plus tard, et, à des dates incertaines, mais non plus tôt, les évêchés de Rennes, de Vannes, de Quimper, etc. Cela réduit au néant bien des légendes qu'on s'est dernièrement efforcé de remettre en honneur, quand elles avaient été depuis longtemps jugées fabuleuses par les plus autorisés des historiens, même les plus zélés pour la cause de l'Église. M. l'abbé Duchesne reconnaît que la chronologie de ces listes épiscopales restera toujours, en certains endroits, douteuse. On a, pour les premiers siècles de notre Église, trop peu de documents authentiques pour rectifier toutes les erreurs ou toutes les fraudes des clercs qui les ont rédigées. Mais nous voici du moins parfaitement éclairés par sa critique sur la valeur relative des pièces, et mis en mesure de prendre un parti quelconque entre les témoignages discordants. C'est un grand service qu'il vient de rendre aux historiens futurs de la province de Tours. Combien il est à désirer qu'il poursuive son œuvre et répande la même lumière sur les annales non moins obscures des autres évêchés de la vieille France!

Les obituaires français au moyen âge, par M. Auguste Molinier, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions. Paris, Imprimerie nationale, 1890, 354 p. in-8°.

M. Molinier montre d'abord quelle est l'origine des obituaires. Ils procèdent des anciens diptyques; mais, s'ils en ont conservé la forme, en ce qu'ils offrent, comme les diptyques, des listes de personnes recommandées aux prières des fidèles, il s'en faut bien que, pour tout le reste, ils ressemblent à ces respectables monuments de l'antique liturgie. Nos premiers obituaires, ceux d'Adon et d'Usuard, sont eux-mêmes bien différents des derniers, où sont confondus des noms de saints, de dignitaires ecclésiastiques ou civils, de bienfaiteurs de toute condition, souvent même de simples clercs ou moines. Il faut surtout, ajoute M. Molinier, se défier de ces derniers obituaires, où il y a bien des renseignements trompeurs; on en peut même citer où de beaux noms ont été introduits par fraude, pour passer de là dans de fabuleuses généalogies.

Quelles sont les règles que doit observer la critique dans l'emploi des obituaires? C'est là ce qu'expose clairement M. Molinier. Une étude attentive de ces précieux documents l'a mis en mesure d'en constater les défauts et les mérites, et nous voici

désormais par lui sûrement conseillés sur l'usage que nous en devons faire. Ses conseils sont minutieux; mais ils ne pouvaient ne pas l'être. Pour n'être pas induit en erreur par les meilleurs obituaires, il faut bien savoir suivant quelle méthode ils ont été composés.

Une table d'environ sept cents obituaires français et une série de pièces justificatives, toutes intéressantes, terminent ce très savant et très utile ouvrage.

Les grands jours de la sorcellerie, par M. Jules Baissac. Paris, Klincksiek, 1890, v-735 pages, in-8°.

Les grands jours de la sorcellerie commencèrent, suivant M. J. Baissac, vers la fin du xv° siècle. Il n'est pas contestable qu'on crut, durant le moyen âge, à l'intervention du diable dans les affaires humaines, et de ses ministres subalternes, les sorcières et les sorciers; il n'est pas moins certain qu'un certain nombre de pauvres fous furent alors condamnés et brûlés comme pleinement convaincus d'avoir eu commerce avec le démon. Cependant c'est la bulle *Summis desiderantes affectibus*, datée du 9 décembre 1484, qui, la première, définit canoniquement le crime de sorcellerie et prescrivit de le poursuivre avec une constante rigueur dans toutes les régions de la chrétienté. Telle est la thèse de M. Baissac et les preuves historiques de cette thèse sont ensuite produites : ce sont les nombreux procès intentés à d'imaginaires sorciers, en France, en Allemagne, en Espagne, en Angleterre et même en Amérique, jusqu'au milieu du xviii° siècle, par des tribunaux ecclésiastiques ou civils, catholiques ou protestants. La lecture des pièces intégralement reproduites ou fidèlement analysées par l'auteur de ce gros livre ne cause pas moins de honte que d'effroi. Que de victimes immolées sur l'autel d'un préjugé né d'une illusion métaphysique.

Nous voulons bien admettre avec M. Baissac que toutes les poursuites n'ont pas été loyales et qu'on a fait plus d'une fois condamner comme sorciers des gens qui n'avaient jamais eu la prétention de l'être, mais dont on était soucieux de se débarrasser. Cependant c'est à la simple ignorance qu'il faut imputer la plupart des procès pour crime de sorcellerie et des tragiques exécutions qui en ont été la suite. De l'ignorance procède le fanatisme, le fanatisme politique comme le fanatisme religieux. Ne cessons donc pas de combattre l'ignorance. M. Baissac a certainement écrit son livre avec l'intention de prendre part à ce bon combat.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs des ministres de France depuis les traités de Westphalie; Russie, avec une introduction et des notes, par M. A. Rambaud. Paris, Alcan, 1890, lviii-500 pages in-8°.

Les relations entre la France et la Russie commencèrent fort tard, elles furent intermittentes, peu suivies; les Russes ne rêvant l'accroissement de leur domaine occidental qu'aux dépens de la Suède, de la Turquie, que nous avions à craindre de voir amoindrir, nous ne pouvions que souhaiter l'insuccès de leurs entreprises. Notre premier ambassadeur en Russie fut François de Carbe, en 1586; le seul résultat de cette ambassade fut un traité de commerce. Quand nos rapports avec les successeurs de Pierre le Grand devinrent plus réguliers, ils ne furent guère plus intimes. La Russie ne marcha de concert avec nous que vers la fin du dernier siècle, pour tourner bientôt après ses armes contre les nôtres.

C'est néanmoins une très intéressante histoire que celle de nos relations avec cette puissance, si faible d'abord, avec le temps devenue si formidable, et le volume publié par M. A. Rambaud est plein de documents curieux, dont l'intelligence est

rendue facile par ses nombreuses annotations. Sans elles on ne devinerait pas toujours le vrai sens et la portée des pièces. Nous avons à recommander aussi non seulement la lecture, mais encore l'étude de sa savante introduction, où, si considérable qu'elle soit, rien n'est inutile, si ce n'est peut-être un paragraphe, le dernier.

François Bacon, étude suivie du rapport à l'Académie des sciences morales et politiques sur le concours ouvert pour le prix Bordin en 1889, par J. Barthélemy-Saint Hilaire, in-18°, VII-203 pages, librairie F. Alcan, 1890.

Cet ouvrage se compose de deux parties d'égale longueur à peu près : d'abord l'étude nouvelle sur la philosophie de François Bacon ; puis le rapport sur le concours jugé l'année dernière. Ce concours avait été fort remarquable, et les quatre mémoires envoyés pour disputer le prix étaient tous d'une réelle valeur. Au nom de la section de philosophie, M. Barthélemy-Saint Hilaire les a analysés avec le plus grand soin pour montrer le cas particulier qu'on doit en faire. C'est M. Charles Adam, professeur adjoint de philosophie à la faculté des lettres de Dijon, qui a obtenu la couronne ; M. Lescœur, inspecteur général honoraire de l'instruction publique, a eu une mention très honorable. Quant à l'étude sur Bacon, il y est traité successivement des questions principales que soulèvent les doctrines du chancelier, et l'auteur insiste spécialement sur les erreurs qu'il a commises en critiquant, comme il l'a fait, avec la plus injuste violence, l'antiquité grecque et la scolastique, et sur l'insuffisance des travaux scientifiques qu'il a donnés comme spécimens de sa méthode. Mais, tout en constatant ces lacunes, M. Barthélemy-Saint Hilaire n'en reconnaît pas moins le mérite de Bacon. Il n'est pas le novateur qu'on suppose généralement ; mais, s'il n'a pas réalisé la révolution impossible qu'il méditait, il a secondé puissamment le mouvement commencé longtemps avant lui, par l'appel retentissant qu'il adressait à tous les savants ; il a réhabilité l'observation des phénomènes naturels, trop négligée par le moyen âge. Bacon lui-même voulait qu'on le prît simplement pour un clairon (*buccinator*), excitant les guerriers à la lutte, ou pour le sonneur de cloches matinal, réveillant la cité. L'étude se termine par une comparaison entre Bacon et Descartes. M. Barthélemy-Saint Hilaire donne hautement la préférence au philosophe français, et les arguments sur lesquels il appuie son opinion impartiale paraissent en effet irréfutables à tous les points de vue auxquels on peut rapprocher ces deux génies.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1890.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XC.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1890.

Tirynthe. Le palais préhistorique des rois de Tirynthe. Résultat des dernières fouilles, par Henri Schliemann, avec une préface de M. le professeur E. Adler et des contributions de M. le docteur W. Doerpfeld. Illustré d'une carte, de 4 plans, de 24 planches en chromolithographie et de 188 gravures sur bois. Un volume in-8°, Reinwald, 1885.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Les matériaux qui entrent dans la composition des murs de Tirynthe sont la pierre, l'argile, le bois et la chaux. On y observe diverses espèces de pierre. Celle qui a été le plus employée est un calcaire compact, qui a fourni des moellons et des blocs taillés; sous la première forme, on le rencontre dans les fondations et dans les murs d'enceinte, où il prend des dimensions colossales; sous la seconde, il a servi à faire des seuils, des bases d'antes et de colonnes, des marches d'escalier et la grande dalle qui formait le pavé de la chambre de bain. La brèche, c'est-à-dire un conglomérat siliceux, a donné aussi des seuils et les puissants jambages de la porte par où l'on accédait à la citadelle supérieure; plus dure et moins facile à travailler que le calcaire, elle a été plus rarement mise en œuvre. On a fait encore un moindre usage du grès; il ne paraît que par exception, ainsi par exemple dans le degré inférieur du *mégaron* principal. Là où ils constituent des murs, ces matériaux sont presque partout, sauf dans certaines fondations, reliés par un mortier qui est fait d'argile délayée, mélangée de paille ou de foin. Dans le mur d'en-

[1] Pour les articles précédents, voir les cahiers de février, avril et juin 1890.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ceinte, il y a de plus, entre les gros blocs de forme irrégulière, des pierres plus petites; celles-ci, prises dans cette terre qui les retient, bouchent les intervalles; aussi, grâce au poids de ces quartiers de roc et à l'épaisseur de la muraille, le rempart a subsisté jusqu'à nos jours et paraît devoir rester encore debout pendant de longs siècles.

Il n'en est pas de même des murs qui limitaient les bâtiments d'habitation et qui en marquaient les divisions intérieures; ils étaient nécessairement beaucoup plus minces et ne pouvaient se défendre par leur masse. Il a fallu, pour en assurer la durée, avoir recours à des procédés de construction un peu plus compliqués. Jusqu'à une hauteur de 1 mètre environ, la partie inférieure de ces murs était en moellons; la pierre seule peut supporter sans danger le contact du sol imprégné d'humidité. Au-dessus de cette sorte de plinthe ou de base solide, le mur était en briques crues. Ces carreaux, faits d'argile et de paille hachée, se sont presque tous décomposés sous l'action des agents atmosphériques; mais on en a retrouvé les débris dans l'intérieur des chambres. Ce qui a permis de les reconnaître et même d'en mesurer les dimensions, ce sont les effets de l'incendie qui a détruit les édifices[1]. Au cours de la conflagration, un certain nombre de ces briques ont subi une cuisson qui les a rougies et durcies tellement que, dans deux pièces (la salle des femmes XVIII et la cour XXX), elles sont demeurées en place. On a même pu s'y tromper au premier abord et les prendre pour des briques cuites au four; mais l'erreur a été dissipée par un examen plus attentif, grâce surtout aux moyens de comparaison qu'offraient des constructions analogues, à Mycènes, à Troie et ailleurs encore. La cuisson est irrégulière et imparfaite. Dans un même carreau, il y a des parties presque vitrifiées, celles qui se trouvaient avoisiner les poutres et les planches que dévorait le feu, tandis que le reste de la masse n'a pris qu'une teinte légèrement rosée et ne présente qu'une faible cohésion. Enfin le mortier de terre qui reliait briques et moellons a été calciné, lui aussi, en maints endroits, comme M. Doerpfeld me l'a fait constater sur les lieux; c'est ce qui achève de prouver que les briques étaient déjà montées dans le mur quand elles ont subi l'action de la flamme.

Pour que l'état de l'argile ait souffert une modification si profonde, il faut que le bois ait été employé dans l'édifice en quantité très considérable. Il constituait les charpentes, et celles-ci devaient avoir une grande puissance pour supporter le plafond de salles aussi vastes que le *mégaron*

[1] On trouvera ces mesures, pour Tirynthe et pour plusieurs bâtiments de la même époque, dans le livre de M. Schliemann, p. 243.

des hommes et celui des femmes; il formait, au moins dans certaines pièces, le chambranle des portes et le revêtement des murailles; il avait fourni la matière de toutes les colonnes, car, si les bases lapidaires de celles-ci sont encore partout en place, on n'a pas retrouvé le plus petit débris de fût ni de chapiteau. Cependant la présence même et l'embrasement simultané de toutes ces pièces de bois, indépendantes de la muraille, ne suffiraient peut-être pas à expliquer que celle-ci ait pris un caractère si différent de celui qu'elle présentait avant la destruction du palais. Comme j'ai pu m'en convaincre, en y regardant de très près, ici, à Mycènes et à Troie, le bois était un des éléments constitutifs de la muraille; on y encastrait des poutres longitudinales qui jouaient le rôle de chaînes. Sans doute le bois ainsi inséré parmi les moellons ou parmi les briques n'existe plus, soit qu'il ait été décomposé par l'humidité, soit qu'il ait été carbonisé par l'incendie; mais, là où le mur est bien conservé, on y reconnaît la place, vide aujourd'hui, qu'il occupait jadis, et, en y mettant la main, en l'enfonçant jusqu'à une certaine profondeur, il m'est arrivé plusieurs fois de ramener des cendres et des charbons, irrécusables témoins de la disposition primitive. Lorsque le feu fut mis au palais, la terre qui enveloppait ces poutres avait eu le temps de se dessécher et d'éprouver ainsi un certain retrait; grâce à ce décollement, il y avait, autour de ces poutres, un espace libre qui permettait à l'air de circuler dans l'interstice et d'entretenir la combustion.

Formé de matériaux si divers, moellons, pisé, bois, le mur, s'il n'avait pas eu de revêtement, aurait offert un aspect des plus pauvres; et de plus il n'aurait eu aucune solidité, aucune résistance. Les pluies auraient bientôt entraîné l'argile qui était la seule liaison de tous ces éléments hétérogènes; il se serait produit des tassements et des écroulements. Partout donc ailleurs que dans le mur d'enceinte, les parois interne et externe de la muraille ont été couvertes d'un enduit. Celui-ci consistait d'abord en une couche d'argile, assez épaisse pour racheter toutes les inégalités de la surface où elle s'appliquait. Sur l'argile était étendu un mince crépi de chaux, dont l'épaisseur ne dépasse jamais 2 centimètres. Ce crépi était ensuite aplani et peint.

Le principal élément de la décoration, c'étaient les peintures exécutées sur ces crépis encore frais, où la chaux a gardé, par endroits, les traces des coups de pinceau. En dépit de l'œuvre de destruction qui s'est accomplie dans le palais pendant le cours des siècles, il y a bien peu de pièces où des fragments plus ou moins considérables du crépi primitif ne soient encore adhérents au mur. Cependant la peinture antique a disparu presque partout; la pluie glissait sur ce qui restait des murs et en lavait

les parements. Les vestiges de ce décor peint ne sont plus guère apparents que dans la chambre des femmes; on y distingue encore sinon les couleurs, tout au moins le tracé des ornements. C'est parmi les gravois des diverses salles situées au nord-est de la chambre des bains que M. Doerpfeld a surtout trouvé des morceaux d'enduit, où les tons de la peinture étaient encore très visibles; depuis longtemps détachés de la paroi, ces morceaux avaient été protégés contre l'humidité par les décombres mêmes, qui formaient au-dessus d'eux une couche épaisse et compacte. Les mieux conservés étaient ceux dont la face peinte était tournée vers le sol. De ces débris, les plus précieux ont été portés à Athènes, où je les ai vus dans la salle du musée central qui est consacrée aux monuments de l'époque mycénienne; la plupart sont restés à Tirynthe même, dans la cabane du gardien des ruines. Il ne semble d'ailleurs pas y avoir eu partout des dessins sur le crépi; ceux-ci auraient été réservés pour les intérieurs, et particulièrement pour les pièces les plus importantes. Sur les faces externes des murs et même dans beaucoup de petites pièces, les enduits seraient restés monochromes ou n'auraient guère eu pour ornement que de larges bandes qui entouraient et limitaient les champs. Des observations faites au moment où ces enduits sortaient de terre, il résulte que cinq couleurs seulement ont été employées par le décorateur : le blanc, le noir, le bleu, le rouge et le jaune. Tous les tons intermédiaires manquent, même le vert. Pour chaque ton, il y a, d'un fragment à l'autre, des variations dans les teintes qui paraissent tenir surtout à la décomposition plus ou moins avancée de la matière colorante; on a constaté pourtant, sur un éclat d'enduit recueilli au cours de la dernière campagne, que la palette du peintre comportait deux nuances de rouge très tranchées. Ces deux nuances, l'une claire et l'autre foncée, figurent, avec des rôles différents, sur un même panneau[1].

Pour avoir une idée de l'effet et du style de ce décor, on devra consulter, à défaut des vitrines du musée d'Athènes, les planches V à XIII du livre de M. Schliemann. Elles reproduisent en couleur les parties conservées des motifs les plus intéressants; les parties détruites sont complétées en noir. Les teintes, qui dans beaucoup d'endroits ont perdu de leur valeur, sont partout rétablies telles qu'elles se sont maintenues là où la peinture a le moins souffert. La plupart de ces ornements sont réduits à la moitié de leur grandeur réelle; un d'entre eux seulement a été donné avec les dimensions mêmes de l'original.

[1] *Tirynthe*, p. 326 et fig. 142.

Sans le secours de ces images, nous ne saurions faire voir au lecteur ces divers motifs ni même lui en faire comprendre les dispositions; nous devrons donc nous borner à quelques remarques d'un caractère très général.

Le dessin géométrique est ce qui tient le plus de place dans ce décor; ce que l'on aperçoit le plus souvent, quand on manie ces fragments, ce sont des lignes courbes qui serpentent entre des bandes horizontales, elles-mêmes striées de lignes verticales; ce sont des enroulements de spirales plus ou moins compliquées, qui évoluent autour d'un petit cercle dont la couleur tranche sur celle du fond, autour de ce que l'on appelle l'*œil* dans la volute ionique à laquelle font songer la plupart de ces motifs (pl. V, VI, VIII, IX, X). Il y a aussi des motifs plus difficiles à définir, des espèces de compartiments dont la forme se rapproche, en gros, de celle du losange, mais qui ont pour côtés des lignes sinueuses et non des lignes droites. Des ronds, des figures qui rappellent l'aspect d'un peigne ou d'un râteau meublent le milieu de ces sortes de cartouches (pl. XI). Il serait facile de relever encore d'autres combinaisons de lignes, de cercles et de points, conçues dans le même esprit; mais le peintre s'est inspiré aussi des types que lui offrait le monde organique. Il multiplie les rosaces, dont le principe a été suggéré par la fleur, comme l'indique le nom même que porte cet ornement; il esquisse de grandes fleurs, à triple rang de pétales et à style allongé (pl. V); il enfile des chapelets de feuilles cordiformes (pl. IX). Il ne se renferme d'ailleurs pas dans le règne végétal, et, dans le règne animal, il ne s'en tient pas aux organismes inférieurs. L'étoile de mer, avec ses tentacules divergents, lui fournit un motif qui, par l'ensemble de sa disposition, se rapproche de la rosace; il en peint les bras en rouge et en bleu sur fond noir (pl. X); mais il a de plus hautes ambitions; il s'élève jusqu'à l'étude et à la reproduction des animaux supérieurs. Dans deux de ces débris de fresque, on voit paraître le taureau, et sur l'un d'eux l'homme lui tient compagnie (pl. IX et XIII). Le peintre ne se borne pas à représenter de son mieux ce qu'il a sous les yeux; dans le peu qui reste de son œuvre, on remarque plusieurs débris d'amples figures ailées, aux plumes multicolores; par malheur, aucune d'elles ne se laisse rétablir tout entière. Sur celui de ces morceaux de crépi où l'image est le moins mutilée, on voit une partie de l'aile, de l'épaule où celle-ci s'attache, et du cou, orné d'un riche collier, auquel tient cette épaule; mais il ne subsiste plus rien de la tête ni des membres inférieurs; on ne saurait donc dire quels étaient au juste les traits qui caractérisaient ces figures, ni dans

quelle mesure elles se distinguaient des types analogues dont l'art égyptien et l'art chaldéo-assyrien font un si fréquent usage (pl. VI, VII et XII).

Le chef-d'œuvre de cet art, c'est un groupe que l'on a pu recomposer presque complet, en rapprochant plusieurs éclats d'enduit qui se rajustent l'un à l'autre (pl. XIII). « Sur une bande disposée en frise, qui est limitée en haut par un ornement peint, on a représenté un puissant taureau emporté vers la gauche par une course folle. Sa tête est redressée; ses longues cornes arquées pénètrent jusque dans le bord supérieur de la bande; la bouche est fermée. L'artiste a marqué la sauvagerie de l'animal surtout par le dessin de l'œil, qui est grand et rond. La poitrine est très haute; les pattes antérieures, grosses et courtes, sont étendues en avant, comme pour le saut. Les pattes postérieures sont rejetées en arrière. La queue, longue et redressée, est comme brandie en avant. Les organes de la génération sont indiqués[1]. » Un homme, vu de profil et aussi tourné à gauche, semble se tenir sur le dos de l'animal, que touchent son genou droit et le bout de son pied. La jambe gauche est fortement étendue en arrière et si haut placée que le talon atteint presque le bord supérieur de la frise. La main droite saisit fortement la corne du taureau, tandis que la main gauche est placée au-dessous de la poitrine. Ces deux figures se détachent en gris clair sur un fond bleu; dans l'intérieur du contour, des touches de rouge et de bleu ont servi à marquer les détails, à dessiner, chez le taureau, le mufle, l'œil et les bouquets de poil; à indiquer, chez l'homme, des guêtres qui montent jusqu'au genou[2].

L'explication que l'on a donnée de la scène ne me paraît pas juste. On a voulu voir dans l'homme qui occupe la partie supérieure du tableau un dompteur qui montre sa dextérité en bondissant sur le dos du taureau pendant que celui-ci court à toute volée; c'est ainsi, a-t-on dit, que, dans l'Iliade, il est question d'un écuyer qui, guidant quatre coursiers lancés au galop et se tenant debout sur la croupe de l'un d'eux, saute ensuite sur le dos des autres chevaux[3]. On a invoqué ici mal à propos le souvenir de cette prouesse. Le mouvement des jambes ne s'accorde pas avec l'interprétation proposée. L'une d'elles est en l'air; l'autre ne pose sur la ligne du dos que par l'extrémité des orteils. Ce n'est pas ainsi, avec un unique et faible point d'appui, que le personnage, tout agile qu'on veuille le supposer, aurait pu se maintenir en

[1] *Tirynthe*, p. 283. — [2] Sur la technique de cette peinture, voir les observations de Fabricius, *Tirynthe*, p. 285. — [3] *Iliade*, XV, 679.

équilibre, même pendant quelques instants, et résister aux soubresauts et aux secousses de cette monture indomptée. L'attitude que le peintre a voulu saisir et qu'il n'est arrivé à rendre qu'en l'exagérant, c'est celle de la course; l'homme court près de l'animal, il le saisit déjà par la corne; il va essayer de le détourner et de le renverser. S'il est représenté au-dessus et non à côté du taureau, si son pied droit, qui porte en réalité sur le sol, semble en contact avec les reins de la bête, ne voyez là qu'un effet de l'inexpérience du peintre. C'eût été pour celui-ci une entreprise trop malaisée que de placer le personnage en avant du taureau; il aurait fallu prêter aux deux figures des tons différents et très tranchés, ce qui eût beaucoup compliqué le travail, étant donné le très petit nombre de couleurs dont disposait alors le pinceau. De plus, une partie du corps de l'animal aurait été ainsi dérobée au regard; ce corps ne se serait plus montré tout entier au premier plan, dans le développement de son allure emportée et de sa force brutale. Le moyen de tourner la difficulté, c'était d'utiliser, pour y mettre la figure accessoire, l'espace qui restait libre dans la partie supérieure du champ; le spectateur saurait rétablir par la pensée le rapport vrai, voir juxtaposés, sur un même plan horizontal, sur la ligne de terre, les personnages qui sont ici superposés dans le plan vertical. C'est là une convention toute primitive, un artifice naïf auquel la plastique a eu recours presque chez tous les peuples, quand elle en était encore à la période des débuts et des essais. L'Égypte même et l'Assyrie, dont l'art a, par certains côtés, tant de puissance et d'éclat, s'en sont pourtant tenues, dans leurs tableaux de chasse et de bataille, à ce mode ingénu et sommaire de perspective.

Ce décor, qu'il consiste seulement en combinaisons plus ou moins complexes de lignes droites et de lignes courbes ou bien qu'il se hausse à imiter les formes de la nature vivante, est exécuté partout avec une extrême liberté. Ne cherchez pas ici cette symétrie minutieuse et servile qui témoigne de l'emploi des calques et des poncifs. Les raies parallèles qui ornent les bandes d'encadrement ne sont ni équidistantes ni d'égale longueur; deux rosaces voisines n'ont ni le même diamètre ni le même nombre de divisions, et il en est de même pour les feuilles et pour les fleurs. Quant à la figure, dans l'unique fragment auquel nous puissions demander comment elle a été comprise et traitée, elle donne lieu aux mêmes observations : à défaut de correction, le dessin y a une franchise hardie qui atteste chez l'artiste, auquel la science manque encore, de rares aptitudes naturelles. Chez l'animal surtout, quoique la tête soit un peu petite pour le poitrail, le caractère général de la forme est

très bien saisi. Le chasseur a le corps trop étiré, trop allongé; ce sont là ces proportions grêles jusqu'à la difformité que l'on rencontre dans les peintures des vases les plus anciens; mais, de part et d'autre, le mouvement est bien indiqué; les deux figures, quand elles étaient complètes, devaient bien donner l'impression d'un rapide et furieux élan. Cet effet, le peintre l'a cherché, il l'a trouvé sur le mur même; ce n'était pas un manœuvre, esclave d'un patron qu'il se serait contenté de suivre avec une docilité routinière. Le bleu du fond a souffert; en s'écaillant, il a laissé reparaître des parties d'une première ébauche. On voit que, tout d'abord, l'artiste avait dessiné l'animal un peu plus long; avant de donner à la queue sa disposition actuelle, il l'avait, par deux fois, esquissée autrement; les pieds de devant étaient d'abord portés un peu plus haut.

C'est un hasard heureux et vraiment inespéré qui nous a conservé ce curieux fragment d'un décor auquel sa nature même ne semblait pas promettre une si longue durée; il n'en faut pas plus pour que nous ayons le droit de supposer, dans les salles que leur destination appelait à être les plus ornées, d'autres scènes du même genre, des représentations de chasse et peut-être de combats. D'autres éléments entraient encore dans cette décoration, beaucoup plus riche que l'on n'eût été porté à le croire d'après le mode de construction des murs. Pour varier l'aspect des parois intérieures, ce n'était pas seulement à la peinture sur enduit que l'on avait recours; on tirait encore parti de ces diversités et de ces oppositions de couleur que donne l'emploi de matières différentes. Il y avait le bois qui, sous forme de madriers ou de planches, fournissait le chambranle et les vantaux de la plupart des portes, parfois même le revêtement de certaines murailles. Suivant les arbres d'où il provenait, il offrait des teintes ici plus claires et là plus foncées, teintes que l'on savait peut-être déjà rehausser par l'application d'une cire étendue sur des surfaces soigneusement polies, où les veines se dessinent mieux sous le brillant du vernis. Y avait-il aussi, sur les poutres des linteaux, sur les solives des plafonds et autour des panneaux, des plaques de bronze ciselées ou des feuilles découpées en guirlandes? Nous l'ignorons; du métal qui a pu entrer dans ces constructions, rien n'a été retrouvé qu'un gond d'airain, encore en place dans la salle des femmes, et le feu a détruit toutes les pièces de bois auxquelles ces ornements auraient été attachés. Ce n'est pas comme à Mycènes et à Orchomène, où, dans les grandes tombes à coupole, la pierre lisse a gardé la trace des clous au moyen desquels y étaient fixées ces appliques dont la disposition se laisse parfois deviner d'après la distribution des trous.

Si, pour le bois et le bronze, on est réduit à la conjecture, il en est tout autrement du rôle que jouaient, dans cet édifice, des matériaux qui ont mieux résisté à l'incendie, tels que la pierre et le verre. On a ramassé, dans le grand *mégaron*, plusieurs débris d'un ornement sculpté; faits d'une pierre d'un vert clair, extrêmement dure, ils sont pour la plupart très bien conservés, et l'on peut en rétablir la suite. On voit, en les rapprochant, qu'ils formaient une frise de 12 centimètres de hauteur, logée d'environ 28 centimètres dans la muraille. Sur les faces supérieure et inférieure de ces fragments, il existe des trous qui ont 15 à 25 millimètres de profondeur et 26 de diamètre; ces trous recevaient sûrement des tenons de bois ou de métal qui servaient à fixer la frise. Le champ de ce bandeau est rempli par une spirale dont chacun des tours s'enroule autour d'un œil en légère saillie. L'exécution de l'ornement est soignée; le profil en est très fin; il fallait que l'ouvrier eût dès lors à sa disposition des outils excellents. Par malheur, l'endroit où a été faite la trouvaille ne permet pas de déterminer la place que cette corniche occupait autrefois dans le palais. Les fragments ont été recueillis dans le petit bassin qui se creuse le long du mur oriental de la salle des hommes; ils avaient été employés, en guise de matériaux ordinaires, lors d'une restauration du palais, et avaient alors été placés de telle sorte que l'ornement, tourné vers l'intérieur de la construction, n'était plus visible.

C'est dans le vestibule de cette même salle, sur la paroi occidentale, que l'on a rencontré les restes d'un ornement plus curieux encore et plus compliqué, d'une grande frise composée de plusieurs plaques d'albâtre[1]. Cette frise occupait l'intervalle compris entre l'ante et le mur méridional du vestibule; il y a sept plaques, dont quatre sont un peu moins larges que hautes et ressemblent à des triglyphes doriques; les trois autres sont carrées et très analogues à des métopes. Les plaques étroites débordent sur les plaques voisines carrées, comme le font les triglyphes sur les métopes dans beaucoup d'entablements. Toutes ces plaques sont fort endommagées, surtout à gauche, où l'on ne trouve plus trace des ornements; mais la partie inférieure des plaques posées à droite est mieux conservée. Là on voit encore distinctement que la frise portait des ornements sculptés et était décorée d'incrustations en pâte vitreuse bleue, ce qui a permis à M. Doerpfeld d'en présenter une restauration où il a

[1] *Tirynthe*, p. 265-273. — La planche IV donne : 1° une esquisse représentant la frise dans l'état où on l'a trouvée; 2° un petit plan qui indique la disposition des plaques; 3° une restauration de la frise avec les couleurs.

IMPRIMERIE NATIONALE.

laissé indéterminées, faute de documents, certaines parties du motif, mais où il n'a introduit aucun élément conjectural.

Nous ne saurions décrire en détail cet ensemble, qu'il faut étudier dans la planche même où il a été si fidèlement restitué; voici ce qu'il importe de retenir : sur ces plaques étroites qui rappellent les triglyphes, il y a des rosaces assez serrées pour que leurs pétales se touchent, tandis que ce sont deux demi-rosaces, d'un diamètre beaucoup plus grand, qui, entourées d'une élégante spirale, remplissent tout le champ de ces plaques plus larges que l'on peut comparer aux métopes. Des baguettes et de menus rectangles ou carrés de verre, très rapprochés, encadrent les triglyphes et bordent les rosaces; celles-ci ont pour cœur un petit rond de la même matière, qui brille aussi dans la spirale, où il forme l'œil de la volute.

C'est au ras du sol que cette frise a été trouvée, lors des fouilles. M. Doerpfeld pensait, au moment où il a publié sa relation, que cette frise aurait d'abord occupé une autre place dans le bâtiment et qu'elle n'aurait été appliquée que plus tard contre le pied du mur, dans un de ces remaniements dont le palais porte plus d'une trace. Il est, depuis lors, revenu sur sa première opinion; il admet aujourd'hui que cette bande ciselée a toujours joué le rôle d'une sorte de plinthe très décorative [1]. Peu importe d'ailleurs; le fait curieux, celui que l'on ne devra pas perdre de vue, c'est l'emploi même de ces pâtes de verre, c'est l'artifice par lequel la couleur venait ainsi partout relever l'effet des reliefs et des creux que le ciseau avait taillés dans l'albâtre.

Ce n'était pas seulement les murs qu'égayait la couleur; on l'avait aussi répandue sur les pavements formés de chaux et de petits cailloux qui se voient encore dans la plupart des chambres. Dans quelques pièces, ces pavements sont ornés de lignes en creux où il y avait des traces de peinture rouge et bleue; on avait voulu simuler un tapis. En un point (dans le corridor XII), on a même pu reconnaître, dans ce qui reste de cette enluminure appliquée sur l'aire de chaux, des ornements géométriques plus variés, des lignes en zigzag et d'autres qui sont ondulées comme des flots [2].

Nous avons achevé de décrire l'édifice; le plan que nous avons reproduit nous a aidé à en faire comprendre la disposition, et nous avons essayé de donner une idée de la décoration polychrome qui en était la parure; il reste à déterminer l'âge auquel il appartient. La première pensée

[1] Communication de M. Doerpfeld dans la discussion qui a eu lieu à Londres (*The Builder*, 10 juillet 1886, p. 50, col. 2 et 3). — [2] *Tirynthe*, p. 257-258.

qui vient à l'esprit, c'est que ce palais est contemporain des énormes murailles qui l'enveloppent, murailles que les Grecs du ve siècle avant Jésus-Christ considéraient déjà comme un legs étrange et mystérieux des âges légendaires, comme l'œuvre de constructeurs surhumains, les Cyclopes; mais des doutes se sont élevés et ont été exprimés très haut; on a contesté que l'enceinte et le palais datassent du même temps; on a voulu chercher, dans celui-ci, un ouvrage postérieur au commencement de notre ère et presque moderne; cette discussion a fait assez de bruit dans le monde savant pour qu'il soit impossible de la passer sous silence.

C'est M. Stillmann, alors correspondant en Grèce du *Times*, qui s'est le premier inscrit en faux, dans une série de lettres adressées en 1886 à son journal, contre les assertions de MM. Schliemann et Doerpfeld. Ceux-ci n'avaient pas eu un instant d'hésitation; dès le premier jour, l'édifice dégagé par leurs soins leur était apparu comme un monument de cet art mycénien dont ils avaient, à Mycènes même et à Orchomène, rendu au jour et étudié d'autres œuvres importantes. Au début de cette controverse, M. Stillmann s'appuyait sur l'autorité considérable de M. Penrose, l'architecte justement célèbre auquel on doit un ouvrage mémorable sur les courbes du Parthénon; M. Penrose habitait alors la Grèce, comme directeur de l'École anglaise. Après avoir d'abord divisé la presse, la question fut portée, d'un commun accord, devant la *Société pour l'encouragement des études grecques de la Grande-Bretagne*, le 2 juillet de cette même année. MM. Schliemann et Doerpfeld avaient fait tout exprès le voyage de Londres afin de pouvoir répondre en personne aux objections et aux critiques de MM. Penrose et Pelham, qui représentaient là l'opinion émise par M. Stillmann; ils étaient soutenus par le professeur Middleton, connu pour de bons travaux sur l'architecture de l'âge homérique. Le débat fut des plus intéressants et, malgré la passion qu'y apportait M. Schliemann, ainsi attaqué dans ses plus chères convictions, il resta courtois. A lire les comptes rendus qui en furent donnés dans plusieurs journaux de Londres, il semble que les auditeurs soient demeurés indécis, en présence des assertions contradictoires qui se produisaient devant eux[1]; on avait pourtant été frappé des raisons alléguées

[1] Voir la *Saint-James Gazette* (3 juillet 1886), le *Times* (3 juillet) et le *Builder* (10 juillet de la même année). C'est seulement dans ce dernier recueil, qui s'adresse à un public spécial, comme l'indique son nom, que l'on trouvera une analyse détaillée des notes lues au cours de la séance par les différents érudits qui prenaient part au débat. La discussion a été aussi résumée dans le *Journal of Hellenic Studies*, 1886, p. LIII-LXI.

par M. Doerpfeld et de l'assurance avec laquelle il se faisait fort de convertir M. Penrose à ses idées, si celui-ci voulait bien, à son retour en Grèce, l'accompagner sur le terrain et examiner avec lui les ruines de Tirynthe.

La Société ne prit pas parti et ne pouvait pas le faire; ce n'était pas un tribunal constitué pour rendre une sentence; mais M. Penrose avait accepté la proposition qui lui avait été adressée par son confrère; au mois d'octobre, il étudiait Tirynthe avec M. Doerpfeld, et, quand il en revint, il avait cessé d'entretenir les doutes que lui avait d'abord inspirés une première et trop rapide visite des restes du palais. C'est ce qu'il s'empressa de déclarer dans une lettre qui fut rendue publique [1]. Nous ne savons ce que pense maintenant à ce sujet M. Stillmann, qui a quitté la Grèce; mais, parmi les archéologues dont l'avis a quelque poids, nous n'en connaissons pas un qui soutienne et professe aujourd'hui l'opinion que l'on avait pu croire un moment tout près de triompher. MM. Schliemann et Doerpfeld ont bataille gagnée; mais il n'en importe pas moins d'indiquer les raisons qui leur ont valu ce succès.

Au début de la controverse, on aurait presque eu le droit d'opposer à M. Stillmann ce que l'on appelle, dans nos assemblées parlementaires, la question préalable. Les murs de cette demeure ne peuvent, disait-il, appartenir à ce que l'on nomme *l'âge héroïque;* ils sont faits de trop petits matériaux et trop grossièrement maçonnés pour que l'on puisse, avec quelque vraisemblance, en attribuer la construction aux ouvriers qui ont bâti, en grands blocs si bien dressés, les Trésors de Mycènes et la Porte des lions. Tels quels, ils existent cependant, et l'on ne saurait nier qu'ils aient formé, par leur réunion, une maison spacieuse et décorée avec quelque soin. Vous voulez les dépouiller de l'antiquité qu'on leur prêtait. Soit; mais il faut alors que vous leur trouviez quelque part une autre place dans l'histoire, un siècle et un peuple auxquels vous puissiez en faire honneur. Vous ne songez pas à les supposer antérieurs à l'enceinte, puisque vous affirmez au contraire que, lorsque celle-ci a été construite, on ignorait encore l'usage de certains outils, la scie, par exemple, et la tarière, dont les pierres du palais portent la trace. Ce sera donc dans un temps plus rapproché du nôtre que vous chercherez ce point d'attache; mais vous sentez vous-même que les procédés ici appliqués ne sont pas ceux des artisans de l'âge classique, et vous imaginez une tribu de Celtes qui, lors des invasions des Galates, se serait établie

[1] *Athenæum,* n° 3133, 12 novembre 1887. La lettre fut reproduite, par les soins de M. Schliemann, dans le journal même où il avait été si fort attaqué, dans le *Times* (31 décembre 1887).

sur cette colline [1]. Les Celtes ont été longtemps la grande ressource des archéologues sans critique; comme on ne savait pour ainsi dire rien de leur état social et de leurs arts, pour toute la période qui précède la conquête de la Gaule par les Romains, on trouvait commode de mettre à leur compte tous les monuments qui ne s'expliquaient pas d'eux-mêmes et qui n'avaient pas de caractères bien tranchés. Les contradicteurs de M. Stillman lui firent remarquer que l'histoire n'avait pas gardé le moindre souvenir de tribus barbares qui auraient, à cette époque, pénétré jusqu'en Argolide et y auraient pris pied assez solidement pour s'y bâtir des demeures de cette importance. Qu'à cela ne tienne : d'un bond, M. Stillmann saute du IIIe siècle avant Jésus-Christ jusqu'en pleine période byzantine, et il affirme que M. Schliemann a découvert là un palais byzantin, contemporain de l'église et des tombeaux qui ont été signalés dans la partie méridionale de l'Acropole supérieure [2].

Il est inutile d'insister. Lorsque, sommé d'assigner à un monument une date probable, on traverse ainsi les siècles à si grandes enjambées, lorsqu'on passe avec cette désinvolture de l'âge macédonien au moyen âge, c'est qu'au fond l'on ne sait pas à quoi s'en tenir, c'est que l'on ne s'est pas mis en mesure d'établir un rapport entre le style du monument en litige et l'un des styles connus qui ont été définis par les historiens de l'art. Il n'y a d'ailleurs rien ici, dans tout ce qui reste du palais, qui relève, à un titre quelconque, de l'art byzantin. Ce ne sont pas les matériaux que celui-ci met en œuvre. L'église et les tombeaux où ont été recueillis des tessons d'une poterie vernissée de basse époque renferment des briques et des tuiles cuites au four, qui font absolument défaut dans le palais où l'argile n'a été employée que sous forme de briques séchées au soleil. Enfin, dans ce décor peint et sculpté que nous avons décrit sommairement, on ne signalerait pas un motif qui rentre dans les habitudes du peintre et du sculpteur byzantin.

On n'a, au contraire, que l'embarras du choix, lorsque l'on cherche à mettre en lumière les nombreuses et sensibles analogies qui rattachent l'édifice de Tirynthe aux autres monuments de la période dite « mycénienne ». Il y a d'abord le plan de l'édifice, avec ses propylées et ses cours, avec ses salles à colonnes, dont une, la plus spacieuse, celle qui a dû être la plus importante de toutes, se reconnaît à son foyer central; or tous les traits caractéristiques de ce plan se sont retrouvés à Mycènes et à Troie, dans des édifices qui paraissent avoir eu la même destina-

[1] C'est la conjecture qu'avait d'abord émise M. Stillmann dans les lettres qu'il avait adressées au *Times* en avril 1886.

[2] C'est l'idée à laquelle M. Stillmann paraît s'arrêter dans la note qui a été lue en son nom à la conférence de Londres.

tion [1]. On s'étonne de la rusticité de ces murs, faits de moellons noyés dans de la terre gâchée avec de la paille; mais c'est bien le même procédé de construction que dans ce rempart colossal de Tirynthe, auquel on ne s'est pas encore avisé de prêter une origine byzantine. Toute la différence, c'est que, dans le mur d'enceinte, les pierres qui reliaient, là aussi, ce mortier d'argile sont beaucoup plus grosses; il le fallait, pour que cet ouvrage pût braver toutes les attaques de l'ennemi. Là où il n'y avait pas à compter avec les nécessités de la défense, on a gardé la même méthode, sauf à employer des matériaux d'un bien plus faible échantillon. Depuis que M. Doerpfeld a appelé l'attention sur ce genre de travail, on a reconnu des murs de cette espèce sur tous les points où l'on se trouvait en présence de constructions appartenant à ce premier âge de la vie du peuple grec. Ces murs, que l'on prenait encore, il y a quelques années, pour les restes de bâtisses du moyen âge ou de la période toute moderne, je les ai étudiés et suivis, tout récemment, dans ce palais de l'Acropole mycénienne qu'avait recouvert, au VIe siècle, un temple dorique; bientôt après, on me les montrait, dans l'Acropole d'Athènes, recouverts par les constructions de Cimon et de Périclès, là où elles se sont superposées à l'enceinte dite pélasgique; enfin, c'est eux aussi que j'ai vus sortir des remblais, à Troie, sous la pioche des ouvriers de M. Schliemann. Il n'y a point à s'étonner que les paysans bâtissent encore ainsi en Orient, un peu partout, les murs de leurs enclos et de leurs maisons; le procédé est d'un emploi trop facile et trop rapide pour n'être pas demeuré en usage. Même observation à propos de la place réservée à cet appareil, auquel on ne demandait d'ordinaire que de constituer la partie inférieure de la muraille, celle qui se trouvait en contact avec le sol humide. Au-dessus de cette sorte de socle, à Mycènes et à Troie comme à Tirynthe, c'était la brique séchée au soleil qui s'entassait par larges carreaux. Refuserons-nous d'en croire le témoignage de nos yeux et d'admettre que cette méthode remonte en Grèce à une très haute antiquité, parce qu'aujourd'hui encore, dans la plaine d'Argos, c'est ainsi que sont construites, partout ailleurs qu'à Nauplie, presque toutes les maisons? Enfin, comme nous avons pu nous en convaincre à Troie plus sûrement encore qu'à Tirynthe, en examinant des murs dont la partie moyenne était mieux conservée qu'en Argolide,

[1] Le rapprochement a été fait, pour Troie, par M. Doerpfeld lui-même. Voir le plan de la portion médiane des constructions de l'acropole troyenne dans *Tirynthe*, p. 210, fig. 115. Quant au palais de Mycènes, on en trouvera le plan, emprunté aux publications de la *Société archéologique* d'Athènes, dans Schuchardt, *Schliemann's Ausgrabungen*, p. 332, pl. V.

c'était aussi une habitude très généralement répandue, dans cet âge primitif, que celle d'insérer des poutres longitudinales et parfois transversales dans ces murs de moellons ou de briques crues; on croyait ainsi donner à l'ensemble de l'ouvrage plus de cohésion et de solidité. Ne se trompait-on pas? Ce n'est point ici le lieu d'examiner la question; il suffit de constater qu'il y a là, dans l'emploi de ce mode de chaînage, une ressemblance de plus entre le palais de Tirynthe et plusieurs édifices dont le grand âge n'est contesté par personne. On peut pousser plus loin encore le rapprochement. A Mycènes et à Orchomène l'architecte, pour orner ses façades ou ses intérieurs, a été chercher on ne sait où, en sus des pierres qu'il avait sous la main et qui constituent la construction proprement dite, certaines roches que leur couleur plus tranchée et leur rareté faisaient paraître plus précieuses. Cette même préoccupation se marque à Tirynthe. On se rappelle les deux frises que nous avons signalées, l'une qui est sculptée dans une pierre verte très dure, l'autre qui est taillée dans l'albâtre. A Tirynthe, l'albâtre sert donc à orner le bas d'une paroi; à Mycènes, on a tiré de la même matière de grandes plaques qui ont servi à daller une des chambres du palais.

Alors même qu'il se contente de matériaux plus communs, c'est dans le même esprit et d'après les mêmes règles que le constructeur les utilise à Tirynthe, à Mycènes et à Troie. Pour les chambranles et les seuils des portes principales, pour les antes qui forment la tête des murs, il a dressé à la scie de gros blocs de brèche ou de calcaire, tandis que, pour le corps de ces mêmes murailles, il s'est contenté du moellon brut et des carreaux d'argile; mais partout il a dissimulé la grossièreté de cet appareil sous des crépis de chaux qui lui donnaient des surfaces lisses et susceptibles de recevoir une décoration polychrome que le peintre pouvait faire aussi riche qu'il lui plaisait.

C'est surtout lorsque l'on étudie cette décoration que l'on sent combien est étroit le lien qui rattache le palais de Tirynthe aux autres monuments avec lesquels nous l'avons déjà comparé. Nous ne saurions entrer ici dans le détail; c'est aux yeux qu'il faut parler pour convaincre l'esprit de cette frappante similitude, comme l'a fait M. Schliemann lorsque, dans ses planches, à côté des fragments les plus curieux des fresques de Tirynthe, il a reproduit des ornements empruntés à Mycènes et à Ménidi, à Orchomène et à Spata. On trouve de part et d'autre le même goût et le même style, la même prédominance du dessin géométrique, la même prédilection pour la spirale et pour les combinaisons très variées qu'elle engendre. Il n'y a pour ainsi dire pas à Tirynthe un seul motif qui ne se retrouve ailleurs, soit dans l'un des édifices que

nous venons de nommer, soit sur quelqu'un des objets qui composent le mobilier funéraire des tombes à coupole. Il suffira de citer, entre plusieurs, deux exemples de cette concordance singulière. Sur un de nos morceaux de crépi, vous reconnaissez le motif, d'un caractère très particulier, qui décore à Orchomène les dalles de schiste du couloir conduisant à la chambre funéraire, motif dont l'origine égyptienne ne paraît pas douteuse[1]. Le motif de la frise d'albâtre, les deux demi-rosaces séparées par un étroit bandeau vertical d'un léger relief, se rencontre presque pareil dans une frise en pierre de Mycènes et dans un ornement en verre de Ménidi[2]. Quant au fragment où paraissent le taureau et le chasseur, il pouvait passer, jusqu'à ces derniers temps, pour unique en son genre; le thème en paraissait étranger au répertoire courant de l'art mycénien; mais voici qu'à Mycènes même, dans les fouilles les plus récentes, on a ramassé des morceaux d'enduit où se montrent aussi la figure de l'homme et celle de l'animal[3]. Des images du même genre se rencontrent d'ailleurs en foule sur ces pierres gravées que l'on a pris l'habitude d'appeler *pierres des îles*, parce que les premières qui aient attiré l'attention des archéologues avaient été recueillies dans les îles de la mer Égée; or ceux qui les ont étudiées s'accordent à reconnaître qu'elles appartiennent à la même civilisation que toute l'orfèvrerie des tombes mycéniennes[4]. Si, par aventure, quelqu'un a pu conserver encore quelques doutes sur la haute antiquité de la peinture en question, ceux-ci seront levés par une découverte qui date d'hier, par celle des admirables vases d'or qui ont été tirés par M. Tsoundas, en 1889, d'une tombe à coupole qu'il a fouillée à *Vafio*, en Laconie[5]. Le bas-relief, au repoussé, qui tourne autour de la panse d'un de ces gobelets, représente trois taureaux. L'un d'eux s'est abattu dans un filet tendu sous ses pas. Un autre bondit en renversant deux hommes qui se trouvaient sur son passage; un troisième s'enfuit d'une course précipitée. Mieux conservé, le bas-relief est aussi d'une facture plus serrée et plus savante que la fresque. La différence tient à la valeur de la matière et à la nature du procédé; l'artiste qui a ciselé le vase de prix était supérieur au peintre

(1) *Tirynthe*, planche V et page 279, fig. 124.

(2) *Tirynthe*, pl. IV.

(3) Schuchardt, *Schliemann's Ausgrabungen*, p. 326, 327, fig. 287, 288.

(4) C'est Milchœfer qui a surtout appelé l'attention sur ces pierres (*Die Anfänge der Kunst in Griechenland*, in-8°, 1883. Chapitre II : *Die Inselsteine*). On en trouvera une nouvelle et curieuse série dans la planche X de l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική pour 1889.

(5) Tsoundas, *Recherches en Laconie et la tombe de Vafio* (dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική de 1889, p. 130-171, pl. VII-X).

en bâtiments dont la brosse a décoré en toute hâte les pièces de la demeure royale; il a certainement pris une tout autre peine; mais la comparaison n'en est pas moins instructive; il en ressort que la représentation de ces chasses au taureau sauvage était un des thèmes favoris de l'art, dans une civilisation qui avait adopté pour les édifices civils le type que nous avons rencontré à Tirynthe, à Mycènes et à Troie, tandis que ses tombes ressemblaient toutes plus ou moins aux fameux *trésors* de Mycènes, comme on les appelle communément. Il n'est pas jusqu'à l'exécution qui, par ses qualités et ses défauts, ne montre que le peintre et l'orfèvre ont bien les mêmes habitudes, qu'ils relèvent d'une même école. L'un et l'autre sont déjà, comme on dit, des *animaliers* d'une habileté rare, tandis qu'ils font subir au corps humain une véritable déformation, qu'ils l'amaigrissent et l'allongent outre mesure.

Nous arriverions à la même conclusion, si nous avions le loisir d'étudier ici les figurines en terre cuite et les débris de vases qui ont été recueillis à Tirynthe au cours des fouilles[1]; il nous serait aisé de prouver que la technique en est pareille à celle des objets de même nature qui ont été ramassés à Mycènes et dans l'intérieur ou aux alentours de toutes les tombes à coupole; mais la démonstration est assez complète pour qu'il n'y ait pas lieu, ce semble, de s'attarder à ces minuties.

Cet art que l'on appelle, faute d'un autre terme, l'art mycénien, c'est bien celui dont l'auteur ou les auteurs de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* avaient sous les yeux les ouvrages, auxquels ils font de fréquentes allusions. Nous avons déjà constaté que, dans leurs grandes lignes, les palais de Tirynthe, de Mycènes et de Troie répondaient bien à l'idée que nous étions amenés à nous faire, d'après les poèmes, de la demeure des héros de l'épopée.

On nous permettra de signaler, avant de clore cette analyse, une dernière concordance qui est des plus curieuses et des plus significatives. On lit dans *l'Odyssée* (VII, 86-87), à propos du palais d'Alkinoos, ces deux vers :

Χάλκεοι μὲν γὰρ τοῖχοι ἐρήρεδατ' ἔνθα καὶ ἔνθα,
ἐς μυχὸν ἐξ οὐδοῦ· περὶ δὲ θριγκὸς κυάνοιο.

Nous les traduirons provisoirement ainsi : « Des deux côtés du seuil, des murs d'airain s'étendaient jusqu'au fond du palais; une frise bleue courait tout à l'entour. » Des murs d'airain, ce sont des murs revêtus de ces appliques en bronze dont les traces ont été retrouvées à Mycènes

[1] Schliemann, *Tirynthe*, ch. III, IV, VI, D et E.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et à Orchomène; mais qu'est-ce que ce *κύανος* qui fournit l'ornement de la frise? C'est certainement une matière de couleur bleue; mais laquelle? Les commentateurs avaient en général cru qu'il s'agissait d'acier bleuâtre. Mais les recherches de Lepsius et d'Helbig, auxquelles nous renvoyons le lecteur, ont prouvé que, dans la langue des écrivains grecs qui, comme Théophraste, ont traité des pierres et des métaux, *κύανος* était l'équivalent du mot égyptien *Xesbet*[1]. Il désignait particulièrement le *lapis-lazuli* naturel ou artificiel, la *lazulite*, originaire de la Tartarie, que le commerce des caravanes transportait, à travers la Parthie et la Médie, jusqu'à Babylone, d'où elle se répandait en Égypte et dans tout le bassin de la Méditerranée, puis d'autre part les pâtes de verre, colorées avec le carbonate bleu de cuivre, au moyen desquelles l'industrie égyptienne et phénicienne fournissait à bon marché des imitations de cette matière, laquelle restait toujours d'un prix assez élevé. Helbig avait observé que, dans les tombes, on avait recueilli nombre de petits ornements en verroterie, souvent teints de bleu, qui avaient dû être cousus sur les vêtements, et cette remarque l'avait conduit à supposer que la bande qui décorait les murs de la demeure d'Alkinoos devait être faite de plaques d'une pâte vitreuse. Cette hypothèse trouve aujourd'hui sa confirmation dans la découverte de cette frise d'albâtre où les inscrustations d'émail bleu tiennent une si grande place; il ne peut plus y avoir de doute sur le sens qu'Homère attachait à ces mots : *θριγκὸς κυάνοιο*.

La vraie Grèce, la Grèce classique, n'a fait qu'un très faible usage du verre; c'est une fabrication dont elle a laissé le monopole à la Syrie et à l'Égypte; elle n'a point assigné de rôle au verre dans la décoration de ses édifices, de ses meubles et de ses vêtements. Énumérer toutes les raisons qui expliquent et justifient ce parti pris nous entraînerait trop loin; un mot suffira : le goût de la verroterie est un goût de sauvage, ou, si l'on trouve le mot trop fort, c'est le goût d'un enfant qui, indifférent à la noblesse et à la pureté de la forme, est surtout sensible aux jeux de la couleur et aime tout ce qui brille. On n'a donc pas été surpris d'apprendre, par les fouilles de M. Schliemann et par celles qui s'y rattachent, de quelle faveur le verre jouissait chez les ancêtres des Grecs de l'histoire; mais c'est ce que l'on aurait pu déjà soupçonner, avant d'avoir exhumé toute cette Grèce primitive, si l'on avait lu avec plus d'attention et mieux compris les textes homériques. Depuis que l'on a

[1] Lepsius, *Die Metalle in den ægyptischen Inschriften* (*Abhandlungen der Berliner Akademie*, 1871); Helbig, *Das Homerische Epos aus den Denkmælern erlæutert*, 2e édition, p. 100-106.

repris cette étude dans des conditions nouvelles, il n'y a plus de doute sur le vrai sens de ce passage et de bien d'autres mentions du même genre qui jadis embarrassaient fort les commentateurs.

A la lumière des récentes découvertes, nous sommes donc arrivé à la conclusion naturelle de cette étude : il y a un lien étroit entre le monde dont l'image se réfléchit dans l'épopée et celui dont les reliques, encore confusément entassées, remplissent une des salles du Musée central à Athènes. Parmi les objets qui sont là jetés un peu au hasard dans ces vitrines, où ils ont été déposés par MM. Schliemann, Stamatakis et Tsoundas, il y en a certainement d'antérieurs, il y en a peut-être de postérieurs au temps où les aèdes charmaient la Grèce en chantant les prouesses des héros devant Troie et les dangers que coururent les vainqueurs avant de rentrer dans leur patrie; mais, sans que l'on puisse établir un exact synchronisme ni dater même à quelques années près les poèmes auxquels est attaché le nom d'Homère et les monuments du type mycénien, il est sûr aujourd'hui que ces poèmes et ces monuments correspondent, les uns et les autres, à l'une des phases du long développement, l'œuvre de plusieurs siècles, qui conduisit par degrés le peuple qu'Homère appelle les Achéens de la barbarie première jusqu'à la civilisation la plus avancée et à la maîtrise de l'art. C'est ce qui fait l'intérêt du palais de Tirynthe, non seulement pour l'architecte et pour l'archéologue, mais encore pour tout esprit curieux des lettres grecques. Restituez-le par la pensée, dans toute l'ampleur de ses dispositions fort bien entendues et avec toute la richesse de sa décoration où entraient des éléments si variés; répandez-y les meubles, les armes, les vases, les costumes, les parures que vous permettent d'entrevoir les descriptions ou les allusions de l'épopée et dont maints débris précieux se trouvent aujourd'hui dans la galerie d'Athènes; vous aurez une image vraisemblable et fidèle des palais où Nestor, Ménélas et Alkinoos accueillent Télémaque et Ulysse, comme aussi de la demeure, moins vaste sans doute et moins somptueuse, mais encore ordonnée à peu près sur le même plan, où se passent les dernières scènes de l'*Odyssée* et que rend à son maître légitime le meurtre des prétendants.

Georges PERROT.

L'ORATEUR LYCURGUE, étude historique et littéraire par Félix Dürrbach, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la faculté des lettres de Toulouse. Paris, Thorin, 1889.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

M. Dürrbach, dans son étude sur l'administration financière de Lycurgue, a donné la première place à la marine; et avec raison, car c'est à la fois la partie la plus considérable de cette administration et celle sur laquelle nous sommes le mieux renseignés. Il s'occupe ensuite du culte. Un détail fait bien voir l'importance de ce second sujet. Dinarque, dans son discours d'accusation contre Démosthène[2], veut démontrer l'inanité du prétendu dévouement de son adversaire par l'énumération de tout ce qu'il n'a pas fait : « Quels vaisseaux a-t-il fait construire?... Quels arsenaux ont été bâtis par l'effet de son action politique? Quand, par décret ou par loi, a-t-il relevé la cavalerie? Quelles forces de terre ou de mer a-t-il organisées après le combat de Chéronée...? Quels objets de décoration la déesse a-t-elle reçus, grâce à lui, à l'Acropole?... » Il est remarquable de voir ce dernier trait rapproché des précédents. Le nom d'Eubule est prononcé au commencement de ce passage; celui de Lycurgue n'avait pas moins de droit au souvenir de Dinarque; et même c'est lui qui semblerait le plus naturellement désigné par allusion dans la dernière phrase, car il est constaté qu'il eut précisément ce mérite d'accroître le luxueux trésor de la déesse. C'était un des titres à la reconnaissance des Athéniens que faisait valoir le décret de Stratoclès.

D'après les termes de ce décret, Lycurgue fit faire des Victoires en or massif, des objets en or et en argent pour les processions et des ornements d'or pour cent canéphores. Il faut voir dans M. Dürrbach comment, en s'aidant de quelques fragments de décrets et de comptes qui se rapportent à cette époque, on peut commenter les renseignements et expliquer en partie le fonctionnement de cette partie de l'administration financière. Voici les résultats auxquels on arrive avec son aide et en consultant les textes qu'il a réunis.

Lycurgue fit exécuter ces divers travaux de décoration religieuse, soit comme préposé supérieur à l'administration, soit plutôt, pendant la seconde pentétéride, en qualité de commissaire élu avec des collègues.

[1] Voir pour le premier article le cahier de juillet 1890. — [2] § 96.

Il s'agit, dans ce dernier cas, d'une commission nommée pour quatre ans, qui fonctionnait avec l'aide des trésoriers annuels de la déesse. Les Victoires en or massif dont il est question constituaient de magnifiques offrandes. Le poids moyen de chacune était de deux talents d'or, qui valaient plus de vingt talents d'argent. Leur histoire, particulièrement étudiée par M. Foucart [1], se rattache étroitement à celle des vicissitudes d'Athènes et remonte jusqu'à Périclès. Elles étaient alors probablement au nombre de dix. En 407, les besoins de la guerre du Péloponèse en firent convertir huit en numéraire. Une seule fut refaite quelques années après, sans doute avec les biens confisqués sur les Trente. Dans un inventaire, qui se place entre les années 377 et 367, figurent sept supports pour les Victoires : « Ils avaient été conservés, dit M. Foucart, comme pour rappeler aux Athéniens la dette qu'ils avaient contractée envers la déesse. » C'est sans doute Lycurgue qui acquitta cette dette, en faisant refaire les sept Victoires qui manquaient. Les inventaires et les monuments figurés nous renseignent sur la nature des objets destinés aux processions et à la parure des canéphores. Ils consistaient, par exemple, en couronnes, en colliers, en bracelets, en amphores et en corbeilles d'argent, en sièges et en ombrelles, qui étaient portés par des filles de métèques, accompagnant les canéphores. Tout ce matériel sacré, classé et distribué en catégories, était conservé dans un édifice spécial, situé dans le Céramique intérieur, près de la porte Dipyle.

L'œuvre à laquelle Lycurgue eut la part principale par sa fonction supérieure ou par son influence prépondérante dans la commission extraordinaire ne consistait pas seulement à rehausser l'éclat du culte de la déesse; c'était une reconstitution de son trésor. Il y avait là un intérêt politique en même temps qu'un acte religieux. On vient de voir que les Victoires avaient été une ressource pour l'État à la fin de la guerre du Péloponèse. Cet emploi des offrandes, des vases et des ornements, même de l'or dont était revêtue la statue d'Athéna, était prévu dès le commencement de la guerre par Périclès, dans un discours que lui prête Thucydide. Ces objets précieux, ces œuvres d'art, ces magnifiques hommages offerts aux divinités pouvaient être convertis en monnaie d'or ou d'argent. C'étaient des emprunts que l'État contractait; mais la date des restitutions dépendait de la prospérité financière. Le respect des dieux n'en était pas affaibli. Un citoyen se créait un titre à la faveur publique en s'occupant du bon état des offrandes, par exemple en transformant par des refontes les couronnes d'or que le temps avait détériorées. Ce

(1) *Bulletin de correspondance hellénique*, XII, p. 283 et suiv.

genre de titre fut invoqué par Androtion, comme nous l'apprend le discours d'accusation de Démosthène. Lycurgue fit beaucoup plus que n'avait fait Androtion; il réussit enfin, après un intervalle de trois quarts de siècle, à remettre la déesse de l'Acropole en possession de toutes ses richesses.

Cette tâche s'accomplit au moyen d'opérations financières dont la nature nous échappe en partie. Dans la copie du décret de Stratoclès donnée par le Pseudo-Plutarque, il est dit que Lycurgue a « réuni beaucoup d'argent à l'Acropole ». D'où venait cet argent et à quel emploi était-il destiné? Du temps de la seconde pentétéride nous avons un décret et un compte d'administration sacrée [1], trouvés à l'Acropole, où est indiqué comme source de revenus le *dermaticon*, c'est-à-dire le produit de la vente des peaux, cornes et autres parties des victimes immolées dans les sacrifices publics. Nous voyons dans la première de ces deux pièces que le *dermaticon* faisait partie des ressources destinées à la restauration ou à l'accroissement des trésors sacrés, particulièrement de celui d'Athéna, et à la célébration de fêtes religieuses, dont les grandes Panathénées formaient la principale. La seconde contenait un compte des recettes qui avaient servi à ces usages pendant les quatre années de la pentétéride. Le compte détaillé du *dermaticon*, qui remplit la majeure partie des fragments de cette inscription, donne des chiffres assez élevés, beaucoup moins cependant que celui qui est atteint par le produit de la refonte des offrandes. Dans un décret du même temps [2], qui concernait la célébration des petites Panathénées, on trouve mentionnée une somme de quarante et une mines provenant de la nouvelle location des biens du temple. Voilà une nouvelle source de revenus, qui, sans doute, avait une certaine importance. Il y en avait d'autres encore, qui étaient probablement indiquées dans les parties détruites des inscriptions. Selon M. Dürrbach, c'est l'ensemble de ces recettes qui est désigné dans la phrase du décret citée plus haut. Cette interprétation, assez vraisemblable, ne s'impose pas nécessairement.

Tout en admettant que Lycurgue, avec la commission où il avait la haute main, déploya beaucoup d'activité pour réunir ces différentes recettes et en accroître le total, on peut se demander si la phrase en question ne vise pas un autre genre d'opérations financières. Il est dit, dans les extraits du décret de Stratoclès et dans la *Vie*, que des sommes considérables, 650 talents d'après le premier de ces deux textes, 250 d'après le second, qui a moins d'autorité, furent confiées en dépôt à Ly-

[1] *Corpus inscript. attic.*, II, 162, 741. — [2] *Ibid.*, 163.

curgue par de simples particuliers. La *Vie* réunit dans la même phrase la mention de ce fait et celle de la confection d'objets précieux pour le culte ; mais la rédaction de tout le passage n'est pas assez rigoureuse ni assez complète pour qu'on puisse tirer une conclusion précise de ce rapprochement. Il faut se reporter aux extraits du décret de Stratoclès, où nous lisons que Lycurgue employa cet argent « pour les intérêts de la ville et du peuple ». Nous y trouvons un mot (προδανείσας) qui est employé aussi, et répété deux fois, dans un fragment du décret dont il a été parlé en premier lieu [1] (προδεδανεισμένα). C'est évidemment un terme financier; mais le sens n'en est pas certain. M. Dürrbach (p. 39, n. 3) le traduit par *emprunter*, et il ajoute que Lycurgue fit à l'État l'avance de ces sommes, obtenues de riches particuliers par son crédit personnel, pour les besoins qui pourraient se produire. Il dit aussi que Lycurgue les fit valoir pour le compte de l'État. Ce sont ces derniers mots qui me paraissent approcher le plus de la vérité. Je pense que le verbe grec signifie, non pas *emprunter*, mais *prêter* suivant certaines conditions, faire une opération de banque, peut-être d'escompte; qu'il indique, en tout cas, que Lycurgue fit valoir l'argent qui lui était confié. Ne serait-ce pas surtout à ces grosses sommes qu'il est fait allusion dans la phrase : « Il réunit beaucoup d'argent dans l'Acropole »? Le dernier mot s'expliquerait par ce fait qu'elles ont dû être déposées, en effet, à l'Acropole, dans l'opisthodome du Parthénon, comme tous les deniers publics, qui étaient ainsi confiés à la garde de la déesse. L'explication de M. Dürrbach a pour elle l'ordre suivi dans la rédaction des extraits du décret de Stratoclès.

Quoi qu'il en soit de ce point particulier, il est certain que le culte et les questions financières qui s'y rattachaient tinrent une grande place dans l'administration de Lycurgue. Il faut ajouter qu'il y mêla les sentiments d'une piété patriotique. Nous avons déjà remarqué que des traditions de famille le préparaient particulièrement à s'occuper des intérêts religieux de la cité. Il accomplit ce devoir, non seulement en rehaussant l'éclat des processions et en reconstituant les trésors sacrés, mais aussi en rendant à certaines cérémonies purement religieuses leur importance, que le goût du peuple pour le plaisir et le zèle de ses courtisans avaient diminuée au profit des fêtes d'apparat. C'est ainsi qu'il paraît avoir rétabli, en leur restituant leurs ressources légitimes, un certain nombre de sacrifices offerts à d'anciennes divinités nationales. N'oublions pas que, suivant la croyance antique, c'était conserver à la patrie, avec ses

[1] *Corp. inscr. attic.*, II, 162, fr. *c*, l. 6 et suiv.

traditions de moralité religieuse, les bienfaits de la protection divine. Parmi les inscriptions qui ont été trouvées dans ces dernières années à Éleusis, un compte de dépenses [1], dont M. Foucart a expliqué le sens et fait ressortir l'intérêt [2], nous apprend qu'en l'année 329-328, pendant la troisième pentétéride, où Lycurgue était officiellement à la tête de l'administration, il faisait dans le culte éleusinien une importante restauration de ce genre. Sur son ordre, on construisait alors à Éleusis un temple de Pluton, dieu infernal de la fécondité agraire, dont le culte, associé originairement à ceux de Déméter et de Coré, s'était, à ce qu'il semble, effacé devant celui d'Iacchos, et l'on réparait son autel en même temps que celui des deux déesses. Cette réparation se faisait en vue d'une fête prochaine. Les fêtes éleusiniennes s'étaient beaucoup développées au IVe siècle. Nous voyons dans la même inscription qu'un décret venait d'ajouter aux jeux des concours hippiques. Une autre, qui a été découverte en 1878 et que M. Foucart date du milieu du IVe siècle, prouve que des représentations tragiques faisaient alors partie des concours musicaux [3]. Ces représentations étaient-elles placées sous le patronage des déesses? Elles ne pouvaient l'être que d'une manière générale. C'était nécessairement Dionysos qui présidait aux représentations tragiques, et le fait que des tragédies ont été représentées près du sanctuaire d'Éleusis prouve à la fois l'extension des concours dionysiaques et le progrès du goût public pour les spectacles. Une ancienne cérémonie en l'honneur de Pluton, qui consistait en un banquet offert, sous la surveillance de l'hiérophante, au dieu couché sur un lit de parade, paraît avoir été rétablie à l'Éleusinion d'Athènes sur la proposition de Lycurgue. Cette proposition et d'autres analogues en faveur de Déméter et de Coré et d'autres divinités étaient faites avec la sanction de l'oracle de Delphes.

A l'administration sacrée de Lycurgue se rattache une grande partie des constructions dont il embellit la ville. Les exercices gymniques et les concours musicaux furent l'objet de ses soins en même temps que les saintes traditions du culte national. Le gymnase et la palestre du Lycée, le stade Panathénaïque furent créés ou transformés par lui. Si l'on accepte un mot suspect de la phrase d'Hypéride qui a déjà été rappelée, il aurait fait réparer (le texte dit *bâtir*) l'Odéon, plutôt sans doute l'ancien Odéon que celui de Périclès. Il eut certainement l'honneur de présider à

[1] *Corp. inscr. attic.*, II, 834 *b*.

[2] *Le culte de Pluton dans la religion éleusinienne*, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, VII, p. 387 et suiv.; *Notes sur les comptes d'Éleusis*, dans le même recueil, VIII, p. 194 et suiv.

[3] *Bulletin de corresp. hellén.*, III, p. 121.

l'achèvement du théâtre de Dionysos. M. Doerpfeld[1] a montré l'importance d'un travail qui, selon lui, aurait consisté à faire pour la première fois, contrairement à la légende qu'on lit dans Suidas[2], les gradins de marbre et les constructions fixes de la scène. Lycurgue serait donc le véritable créateur du théâtre de Dionysos.

On sait que sa sollicitude ne se porta pas seulement sur la constitution matérielle du monument, mais qu'elle s'étendit à la mémoire des trois grands tragiques et à la conservation de leurs œuvres. J'ai déjà rappelé que, conformément aux prescriptions d'une loi portée sur sa proposition, des statues en bronze leur furent élevées et des exemplaires officiels de leurs drames furent rédigés pour garantir l'exactitude des représentations. Son goût pour la poésie est encore attesté par deux autres lois qui sont mentionnées dans la *Vie*. L'une de ces lois instituait aux fêtes de Poséidon un concours de chœurs dithyrambiques, en fixant des prix de dix mines pour les vainqueurs, de huit et de six pour ceux qui seraient placés au second et au troisième rang. L'autre loi rétablissait à la fête des Chytres, au troisième jour des Anthestéries, un concours *au sujet des comédiens*, *περὶ τῶν κωμῳδῶν*. M. Dürrbach, adoptant l'interprétation d'Ed. Meier, croit que les mots grecs désignent les poètes comiques, et donne avec lui, du passage obscur qui se lit un peu plus loin (*καὶ τὸν νικήσαντα εἰς ἄστυ καταλέγεσθαι*), cette explication singulière : « Le vainqueur devait être inscrit sur la liste des vainqueurs aux Dionysiaques urbaines. » Comme j'ai eu l'occasion de le dire ailleurs[3], il est plus naturel de penser à un concours entre des acteurs comiques, où les vainqueurs auraient été désignés pour prendre part aux représentations des grandes Dionysies qui avaient lieu le mois suivant.

Ce qu'on peut appeler le rôle religieux de Lycurgue l'amena à prononcer d'assez nombreux discours : « il parla souvent sur des sujets sacrés, » est-il dit dans la *Vie*. Quelques titres et quelques phrases ou quelques mots nous sont restés. L'un de ces discours se rapportait à des consultations d'oracle, sans doute l'oracle de Delphes, dont nous avons vu que la sanction avait été demandée pour certaines restaurations religieuses. Dans un autre il était question des attributions d'une prêtresse; on a conjecturé qu'il s'agissait de la prêtresse d'Athéna Polias. Il y avait aussi une accusation, d'impiété, à ce qu'il semble, contre Ménésechme, au sujet des cérémonies de Délos.

[1] Dans A. Müller, *Lehrbuch d. gr. Bühnen Alt.*, p. 415 (*Nachträge*).

[2] *S. v.* *Πρατίνας*.

[3] *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, article *Dionysies*, fasc. XIII, p. 239.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Près de la seconde moitié du livre de M. Dürrbach traite de Lycurgue orateur. C'était, comme je l'ai déjà dit, la division naturelle du sujet. Je me bornerai cependant à quelques observations sur cette seconde partie, qui porte sur ce qui a été le mieux étudié et où l'auteur ne pouvait guère que contrôler le travail de ses deux prédécesseurs, MM. Rehdantz et Blass.

La carrière oratoire de Lycurgue, comme celle de tous les hommes politiques d'Athènes, se partagea entre l'assemblée du peuple et les tribunaux. Je ne parle pas des discours qu'il put prononcer dans le cours d'une ambassade dont il fut chargé, suivant l'auteur de la *Vie*, avec Polyeucte et Démosthène, pour réunir différents États de la Grèce dans une ligue contre Philippe. Sans aucun doute, il parla plus d'une fois dans l'assemblée, ne fût-ce que pour soutenir les propositions de lois et de décrets dont nous connaissons l'existence. Il n'était rien resté de ces discours. On n'avait de lui dans l'antiquité qu'une quinzaine de plaidoyers, qui tous appartenaient à la dernière partie de sa vie. Les plus anciens, ceux qu'il prononça contre Lycophron, ne remontent pas au delà de l'année 340. Ce fait indique-t-il, comme le suppose M. Blass, qu'il n'avait lui-même publié que des œuvres du temps où il jugeait son talent parvenu enfin à la maturité? Ne serait-ce pas aussi que son activité oratoire, même devant les tribunaux, coïncide avec l'époque assez tardive où il compta parmi les premiers d'Athènes, soit, aux environs de Chéronée, comme associé à la politique triomphante de Démosthène, soit, après cette date, comme le principal auteur du relèvement de la prospérité matérielle de son pays? Il est à remarquer qu'aucun témoignage n'autorise à croire qu'il ait, comme Démosthène et Hypéride, écrit des plaidoyers pour d'autres. Lycurgue n'employait son talent que pour sa propre cause et pour celle de ses idées.

D'après les titres et ce qu'on peut savoir ou conjecturer des sujets, les discours qui avaient été conservés ont été répartis par M. Blass en trois classes, selon qu'ils se rapportaient à son administration, qu'il avait eu plus d'une fois à défendre dans des redditions de comptes (il y en avait deux); à des matières religieuses (il vient d'en être question); et aux intérêts de l'État et de la moralité publique. Tous les discours de cette dernière catégorie, au nombre de six, et un de ceux qui concernaient la religion, étaient des accusations.

J'ai déjà eu à signaler ce trait particulier du caractère de Lycurgue, qui fit de lui une sorte d'accusateur public, et la rigueur des sentences qu'il prétendait dicter aux juges. Sur ce dernier point, il avait une théorie draconienne dans toute la vérité du mot. Elle est exposée dans

un passage du discours contre Léocrate, qui a été plus d'une fois relevé [1]. Les moindres transgressions ne méritent pas moins de sévérité que les plus grandes; les anciens législateurs les ont toutes également punies de mort. Le voleur de dix drachmes est aussi coupable que celui de cent talents. Il n'est pas vrai qu'une petite faute soit indifférente, si l'on reconnaît que par sa nature elle peut, à un degré supérieur, causer un grand mal. Il n'est pas vrai que le crime d'un seul ait peu d'importance : en violant les lois, il compromet, pour ce qui dépend de lui, le salut de la cité. Il faut donc, en faisant des exemples, rendre les citoyens meilleurs; l'intérêt de la patrie l'exige.

On est fondé à croire que, malgré l'âpreté des luttes politiques à Athènes, les haines personnelles n'étaient pour rien dans la violence des attaques de Lycurgue. C'est de bonne foi qu'il dit dans une phrase du même discours [2], dont M. Dürrbach a vu la portée, sinon saisi très exactement le sens : « Le fait d'un citoyen juste n'est pas d'obéir à ses haines particulières pour intenter des actions publiques à ceux qui sont innocents envers l'État; c'est de considérer comme ses ennemis particuliers ceux qui sont coupables envers la patrie, et d'avoir soin que l'intérêt public, objet de leurs attentats, soit aussi la cause de sa querelle. » Lycurgue poussa jusqu'à l'extrême l'application de ce principe. On peut trouver aussi qu'il détourne les lois de leur vrai sens, quand on le voit recourir à l'*eisangélie* pour transformer en crime d'État l'immoralité de Lycophron, coupable d'adultère, ou la prétendue infidélité d'Euxénippe, accusé d'avoir rapporté inexactement une réponse donnée en songe par le héros Amphiaraüs. Il est vrai que, pour cette dernière cause, nous n'avons que le spirituel, mais suspect, témoignage d'Hypéride, qui était d'une humeur beaucoup plus accommodante que Lycurgue. Il faut reconnaître aussi que l'adultère n'était que le principal des chefs d'accusation dans le procès de Lycophron. Il y en avait d'autres, et sans doute la politique n'était pas étrangère au débat.

Parmi les discours perdus, celui dont probablement la perte mérite le plus nos regrets est l'accusation contre Démade ou, plus exactement, contre Képhisodote au sujet des honneurs proposés pour Démade. Les nobles passions de Lycurgue durent éclater en face d'un homme dont la politique, la vie et la moralité formaient avec les siennes le plus frappant contraste, et son discours n'aurait pu manquer de nous apprendre des faits curieux. Ce qui sans doute aurait pour nous un intérêt plus vif encore, ce serait, si l'on peut s'arrêter à une hypothèse impossible,

[1] §§ 64 et suiv. — [2] § 6.

de lire la défense de Démade, cet improvisateur hardi et plein de verve, que les témoignages anciens représentent comme si bien doué. Mais aucune découverte ne nous rendra jamais rien d'une éloquence qui s'est refusée elle-même à se conserver. Lycurgue, lui, nous est connu, car, si nous n'avons de lui qu'une seule œuvre, c'est une composition oratoire fort étendue, et, étant donnée la nature de son talent, plus fort que varié, on peut croire qu'elle suffit pour nous en donner une idée assez complète.

Cet unique monument de l'éloquence de Lycurgue, l'accusation contre Léocrate, formait, avec les plaidoyers contre Lysiclès et contre Autolycos, un groupe de trois discours qui se rattachaient au même événement, la défaite de Chéronée, et étaient inspirés par la même pensée de justice patriotique. Lysiclès était un des trois stratèges qui commandaient l'armée athénienne. Kiessling suppose qu'il exerçait le commandement le jour de la bataille et que ce fut la raison qui le désigna aux attaques de Lycurgue de préférence à ses deux collègues : « Tu étais stratège, ô Lysiclès, et, quand mille citoyens ont péri, quand deux mille sont devenus captifs, qu'un trophée se dresse à la honte de la ville et que toute la Grèce est esclave, quand tout cela s'est fait sous ton commandement et ta stratégie, tu oses vivre et voir la lumière du soleil, tu oses te présenter sur la place publique, toi qui es devenu pour la patrie un souvenir d'opprobre et de déshonneur! » Cette phrase, qu'on a souvent citée, faisait un crime de la défaite. L'accusateur demandait la mort du coupable, et l'obtint. Il obtint aussi celle d'Autolycos, et nous en sommes encore plus surpris. On peut concevoir que, dans l'exaspération de la première douleur, le général incapable ait été sacrifié : le capitaine est responsable de la perte de son vaisseau; mais punir de mort la prudence d'un père de famille qui, sans quitter lui-même sa patrie menacée, met à l'abri sa femme et ses enfants, cela est d'une rigueur voisine de la cruauté. Lycurgue ne pensa pas qu'on pût violer impunément le décret du peuple qui, aussitôt après la défaite, ordonnait de faire rentrer les femmes et les enfants dans les murs de la ville [1], et il eut peur sans doute que des craintes comme celles qu'Autolycos faisait paraître ne vinssent émousser l'énergie du patriotisme si nécessaire dans un pareil moment. Autolycos était aréopagite : il n'en était que plus tenu de donner l'exemple de la confiance.

L'accusation contre Léocrate se justifie mieux : il avait quitté secrètement Athènes, cherché un refuge à l'étranger et répandu à Rhodes la

[1] *Discours contre Léocrate*, § 16.

fausse nouvelle que la ville était prise et le Pirée assiégé. Au point de vue juridique, comme le remarque M. Blass, l'accusation était contestable. La loi sur l'*eisangélie* n'avait prévu aucun des actes de l'accusé, et l'accusateur ne multiplie les imputations, trahison (*προδοσία*), destruction de la démocratie (*δήμου κατάλυσις*), impiété (*ἀσέβεια*), mauvais traitements à l'égard des parents (*τοκέων κάκωσις*), désertion et oubli du devoir militaire (*λιποταξις*, *ἀστρατεία*), que parce qu'aucune n'est absolument fondée en soi. Mais qu'on se représente ce que c'était que la patrie pour un Grec, combien, même à Athènes, elle restreignait le champ de l'égoïsme et de la liberté individuelle au profit des idées religieuses et politiques, enfin quels devoirs étaient imposés à chaque citoyen par une organisation militaire qui, en principe, ne comportait pas d'armée en dehors de la cité, ni d'armée permanente, et l'on comprendra mieux la valeur des accusations de Lycurgue et la force du sentiment de réprobation excité par la conduite d'un homme qui avait abandonné son pays dans un moment de péril extrême. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner autant qu'on l'a fait, que Lycurgue, malgré l'intervalle de huit ans qui séparait l'acte incriminé du jugement et malgré les appuis de Léocrate, ait été si près d'obtenir une sentence mortelle. Il ne s'en fallut que d'une voix.

Le discours contre Léocrate permet de faire sur Lycurgue une étude littéraire assez approfondie. M. Dürrbach trouvait, pour cette partie de sa tâche, des secours très complets dans les notes et les commentaires qui accompagnent l'édition de Rehdantz et surtout dans le travail de M. Blass, qui a été son guide principal. Cependant il faut louer l'analyse attentive et intelligente qu'il a faite du discours. On doit lui savoir particulièrement gré du soin qu'il a mis à montrer que beaucoup de développements et de morceaux qu'on serait tenté de regarder comme étrangers au sujet, l'invocation solennelle aux divinités et aux héros du pays par laquelle Lycurgue commence, la mention du serment éphébique, la glorification des morts de Chéronée, celle des combattants de Salamine, et, en remontant jusqu'au passé mythologique, le récit des traits de dévouement sublime conservés par la légende et par la poésie, les citations d'Euripide, d'Homère et de Tyrtée, tous ces hors-d'œuvre apparents, font, en réalité, partie de l'argumentation de l'orateur, puisqu'il se propose de prouver que l'accusé a manqué aux devoirs envers la patrie, tels qu'ils sont établis par la religion, par les institutions et par ces nobles traditions qui font l'orgueil et l'honneur d'Athènes. Sur la mesure de ces développements, sur l'abus de l'amplification et de l'hyperbole, sur les inégalités et les gaucheries de la composition, sur la

monotonie d'une éloquence qui ne se détend jamais, M. Dürrbach ne fait guère que répéter ce qui avait été dit par la critique ancienne et par la critique moderne. La justice demandait que, d'un autre côté, il insistât plus qu'il ne l'a fait sur la force de certains effets oratoires, produits par l'énergie du sentiment et la vigueur de l'expression.

Il y a un sujet sur lequel il aurait pu aussi, à l'exemple des deux savants qui lui ont été si utiles, s'étendre davantage; c'est l'étude détaillée du style. Lycurgue était l'élève d'Isocrate. On s'en aperçoit tout de suite à la lecture de ce singulier plaidoyer dont maintes pages semblent empruntées à une oraison funèbre ou à un panégyrique. Ce mélange d'éloquence épidictique, de prédication païenne et de raisonnements d'avocat, que les Athéniens avaient écouté avec faveur, est curieux à examiner de près. La langue et la syntaxe, la construction des périodes prêtent aussi à des observations intéressantes. M. Dürrbach, en touchant ces différents points, a cherché à rendre sensibles par quelques exemples la science de Lycurgue et les imperfections de son art. Je ne partagerais pas toujours sa sévérité. A l'appui du reproche général de gêne et d'embarras, il cite sommairement un certain nombre de passages dont chacun demanderait un examen particulier et conduirait à une conclusion distincte [1]. Rien n'est plus délicat que les appréciations de ce genre; l'insuffisance de notre savoir et de notre goût sur les questions de style dans l'éloquence attique nous commande beaucoup de réserve dans nos jugements. Je n'insisterai donc pas sur ces critiques; j'aime mieux répéter, en terminant, que M. Dürrbach vient de nous donner un livre utile et digne de prendre une place honorable parmi tant de bons travaux qu'a publiés notre école d'Athènes.

Jules GIRARD.

[1] Page 183. Parmi les anacoluthes relevées, je n'en vois qu'une (§ 42) qui donne prise à la critique et puisse paraître un peu dure. Si dans une phrase Lycurgue intervertit pour trois termes l'ordre suivi à la phrase précédente (§ 3-4), ce n'est pas par gaucherie ni par embarras, mais par une habileté dont Rehdantz a bien compris l'intention. Je remarquerai aussi que la répétition très fréquente des mots *προδοσία* et *προδιδόναι* ne vient pas d'une indigence du vocabulaire, mais de la pensée bien arrêtée de ramener souvent l'énonciation du grief principal et de le graver ainsi dans l'esprit des juges.

Atlas fac-similé pour servir à l'histoire de la première période de la cartographie gravée, par M. A.-E. Nordenskiöld. — *Facsimile-atlas, to the early History of Cartography, with Reproductions of the most important maps printed in the xv^th and xvi^th centuries, translated from the Swedish original by Johan Adolf Ekelöf, roy. Swe. navy, and Clements R. Markham, C. B., F. R. S.* Stockholm, 1889. In-folio.

La fin du xve siècle et le commencement du xvie marquent une époque unique dans les fastes de l'histoire de la géographie. Une tendance constante et souvent heureuse agrandit la connaissance du monde que nous habitons. Les merveilleuses découvertes accomplies en un court espace de temps par Colomb, Gama, Magellan et quelques autres courageux navigateurs transforment tout à coup les notions que l'on s'était faites jusqu'alors sur la configuration de notre globe et la répartition des continents et des mers.

Vers le même temps, d'autres événements interviennent dans la vie des nations. L'imprimerie, découverte en 1440, contribue singulièrement à éveiller l'activité des esprits. A la suite de la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, une foule de Grecs lettrés se répandent en Europe avec un grand nombre de manuscrits anciens, que la presse se hâte de reproduire et de répandre. A cette époque privilégiée, un autre fait contribue sans doute très puissamment à révolutionner les idées: c'est l'immortelle découverte du système du monde, que Copernic publie en 1543, vingt-sept ans après l'avoir reconnue.

C'est ainsi que l'intelligence humaine s'ouvre des horizons tout nouveaux et se prépare aux grandes conquêtes scientifiques du xviie siècle.

Les transformations de la géographie, à l'époque de ces incomparables découvertes, ne peuvent guère être comprises sans une étude comparative des cartes que l'on possédait à cette époque. C'est en effet sur ces documents que les explorateurs se fondaient pour courir à de nouvelles entreprises.

A ce point de vue, les cartes imprimées, en raison de leur propagation plus étendue, jouaient un rôle non moins important que les cartes manuscrites, dont il n'existait que des exemplaires moins nombreux et souvent renfermés dans les archives d'État ou dans les comptoirs de marchands aventureux.

Mais les cartes imprimées de cette période sont elles-mêmes devenues aujourd'hui très rares, et peu de bibliothèques en possèdent des collections. Aussi ces utiles renseignements sont-ils difficilement accessibles.

C'est ce qui a engagé M. Nordenskiöld à publier une collection systématique des cartes les plus importantes *imprimées* pendant cette première période. Les cartes *manuscrites*, dont on possède déjà des atlas bien connus de Jomard, de Santarem et d'autres, ont été exclues. Quelques cartes imprimées, de grand format, n'y figurent pas non plus, parce que la réduction qui aurait été nécessaire pour les représenter leur eût fait perdre une partie de leur intérêt; tels sont, parmi ces dernières, la grande carte de la Scandinavie par Olaüs Magnus, le globe terrestre en fuseaux de Mercator à Paris, le planisphère de Sébastien Cabot, dont le seul exemplaire connu se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris, et quelques autres cartes.

L'atlas *fac-similé*, de dimension grand in-folio, comprend quarante et une cartes, qui toutes ont été reproduites à la grandeur de l'original. De plus, quatre-vingt-quatre autres cartes, la plupart réduites, mais avec l'indication de leurs dimensions, sont insérées dans le texte explicatif.

Les unes et les autres ont été reproduites de la manière la plus habile par la photo-lithographie, de telle sorte que les moindres détails du dessin et de toutes les inscriptions peuvent y être étudiés, même à la loupe, aussi nettement que sur les originaux. L'établissement ou la personne propriétaire de chacune de ces cartes est indiquée sur les *index* généraux : beaucoup d'entre elles appartiennent à la riche collection de M. Nordenskiöld.

Quant au texte, écrit d'abord en suédois, puis traduit en anglais, il est divisé en dix parties, dont nous allons donner sommairement le contenu.

I. *Atlas géographiques de Ptolémée.* — Les cartes annexées aux plus anciennes éditions de la Géographie de Ptolémée constituent le prototype de presque tous les atlas géographiques publiés depuis la découverte de l'imprimerie.

Non seulement les règles et les directions données par le grand géographe pour le dessin des cartes et la représentation des continents et des océans y sont encore pratiquées, mais aussi les méthodes pour figurer les limites des terres et des mers, les montagnes, les rivières et les villes, sont suivies, à part très peu de variations, conformément aux anciens manuscrits et aux premières éditions imprimées. Son mode

d'orientation, sa graduation et très souvent aussi ses projections y sont conservés.

Pendant la plus grande partie de sa vie, Ptolémée résida à Alexandrie ou dans le voisinage. A cette époque Alexandrie n'était pas seulement la ville la plus riche du monde, au point de vue des institutions savantes et des trésors littéraires; elle était, en outre, la place commerciale la plus considérable de la terre : c'était un centre où les navigateurs et les caravanes arrivaient de toutes les contrées alors connues. Par suite de cette affluence générale, s'offraient de meilleures occasions que partout ailleurs pour réunir des notions sur les pays et les mers les plus éloignés.

Le nom de Ptolémée se trouve rarement, et seulement d'une manière incidente, cité dans les écrits de ses contemporains ou de ses successeurs immédiats. Nous aurions donc à peine une notion du plus remarquable géographe de l'antiquité, si quelques-uns de ses ouvrages n'avaient été sauvés de la destruction.

Dans le chapitre consacré aux instructions sur la manière de recueillir les matériaux pour les cartes géographiques, Ptolémée dit que les observations peuvent avoir un caractère géométrique, c'est-à-dire concerner les distances entre les différentes localités, ou bien être fondées sur l'observation des corps célestes, au moyen d'instruments qui mesurent l'altitude des étoiles et la longueur de l'ombre du gnomon. Toutefois la division de la surface de la terre en un certain nombre de zones et de compartiments, à l'aide de la latitude et de la longitude, paraît déjà avoir été usitée antérieurement; Ptolémée aurait simplement continué ce mode de représentation.

Pendant l'obscurité du moyen âge, Ptolémée et sa méthode d'exécuter les cartes furent oubliés, au moins dans l'Occident. Au lieu d'être claires et intelligibles, d'être dessinées avec les proportions et d'avoir pour base des observations astronomiques, les cartes furent alors tracées sans la moindre proportion. Elles représentent des figures de princes assis avec tous leurs insignes, des monstres et des inscriptions fantastiques empruntées aux légendes chrétiennes et païennes. De rares exceptions se trouvent dans quelques cartes exécutées au XIVe siècle en Italie et aux îles Baléares, exclusivement pour l'usage des marins et des armateurs et d'après des matériaux qu'eux-mêmes avaient recueillis.

II. *Éditions de la Géographie de Ptolémée.* — Au commencement du XVe siècle, la connaissance de la langue grecque était très limitée en Occident, même parmi les hommes instruits. L'immense influence qu'a

exercée Ptolémée commence seulement à l'époque à laquelle son œuvre fut traduite en latin. M. Nordenskiöld mentionne des éditions, au nombre de cinquante-six, qui ont paru depuis celle de Bologne de 1472, c'est-à-dire trente-deux ans après la découverte de l'imprimerie, jusqu'en 1883, et dont trente-trois avaient déjà été imprimées antérieurement à 1570. Quelques-unes d'entre elles n'avaient pas encore été signalées.

Dans le catalogue de toutes ces publications, M. Nordenskiöld examine particulièrement les cartes dites *tabulæ novæ* ou *modernæ*, qu'on ajoutait successivement en nombre croissant à chaque nouvelle édition; leur très grande importance pour l'histoire de la cartographie est manifeste. La publication de ces suppléments s'arrête à l'année 1570, lorsque l'atlas de Ptolémée fut surpassé par des cartes beaucoup plus parfaites, comme celles du *Theatrum orbis terrarum* d'Ortelius ou de l'atlas de Mercator.

Le nom de Ptolémée est longtemps resté une sorte de terme générique pour désigner une géographie et un atlas, alors même que la part du célèbre géographe de l'antiquité disparaissait graduellement dans ces rééditions successives.

III. *Pseudo-éditions de Ptolémée; erreurs et mérites de Ptolémée.* — Vingt-six œuvres qui avaient été faussement comptées parmi les géographies de Ptolémée ont dû en être éliminées.

Quelques-unes des erreurs de ces œuvres diverses, dont M. Nordenskiöld fait ressortir les causes avec leurs effets, méritent l'attention.

Quelque haut placé que fût l'atlas de Ptolémée parmi les ouvrages similaires, soit de l'antiquité, soit du moyen âge, ses cartes accusent des idées géographiques, non seulement très incomplètes, mais aussi tout à fait erronées. Il est facile de comprendre qu'un atlas ne puisse rien représenter en dehors des connaissances géographiques de l'époque où il est composé. La réputation bien établie de l'auteur et la foi illimitée dans l'antiquité qui prévalait encore au XVe et au XVIe siècle furent la cause d'erreurs et de défauts fréquents. Il en résulta une influence retardatrice sur le développement de la cartographie; car des cartographes instruits adoptèrent pendant longtemps d'anciennes représentations de contrées, bien qu'ils se trouvassent en présence de cartes nouvelles et plus correctes, mais publiées par des marins et voyageurs illettrés. Par exemple, dans la carte de la Grande-Bretagne de l'édition de 1472, l'Écosse est représentée comme une extension orientale du nord de l'Angleterre, de telle sorte que la côte est de l'Écosse est à angle droit sur la côte est de l'Angleterre. L'erreur a persisté pendant plusieurs

éditions, et bien après qu'elle eut été reconnue. Enfin l'édition de 1513 figura l'Écosse avec une orientation à peu près correcte.

IV. *Anciennes cartes non ptolémaïques.* — Certains passages des anciens auteurs montrent que des cartes d'une utilité pratique existaient déjà en Grèce et à Rome plusieurs siècles avant l'époque de Marinus de Tyr et de Ptolémée. Malheureusement nous ne possédons aucune de ces cartes, et, d'après les courtes descriptions qui en sont conservées, il est impossible de se former une idée de la manière dont elles étaient exécutées.

Quelques cartes imprimées avant 1520, sans aucune connexion avec les éditions de la Géographie de Ptolémée, sont mentionnées dans l'atlas qui nous occupe. L'une d'elles, celle de Zacharias Lilius, *Orbis breviarium*, publiée en 1493, reproduit sans doute une carte du monde empruntée aux anciens manuscrits. Elle ne présente pas une ligne qui soit fondée sur des investigations originales, ni un seul mot faisant allusion aux grandes découvertes géographiques du siècle où l'auteur a vécu. L'ouvrage commence par ces mots : *Terrarum orbis universus in quinque distinguitur partes, quas vocant zonas. Media solis torretur flammis. Ultimas æternum infestat gelu. Duæ habitabiles inter exustam et rigentes. Altera a quibus incolitur, teste Macrobio, non licuit unquam nobis nec licebit agnoscere.* Cependant Lilius formulait cette dernière sentence de négation lorsque depuis longtemps les marins portugais avaient navigué à travers cette zone torride et prétendue inaccessible. Colomb avait découvert le nouveau monde avant que l'ouvrage fût pour la première fois imprimé. Toutefois ces erreurs et ces lacunes ne l'empêchèrent pas de rester, pendant longtemps encore, un manuel populaire de géographie et de cosmographie.

Les cartes marines, portulans ou cartes à boussole ou loxodromiques, sont ici l'objet d'un examen particulier.

Les portulans étaient presque toujours dessinés sur parchemin, à une échelle variant de $\frac{1}{1\,000\,000}$ à $\frac{1}{10\,000\,000}$, ordinairement d'environ $\frac{1}{5\,000\,000}$; ils étaient généralement ornés en or et en couleur, et le même coloriage s'est conservé pendant des siècles, pour des éditions ou reproductions très différentes. Les portulans typiques embrassent seulement la ligne des côtes et les villes situées dans le voisinage immédiat de la mer et aux embouchures des rivières navigables.

L'atlas de M. Nordenskiöld donne les fac-similés de onze des principaux portulans. Sur beaucoup d'entre eux, les côtes de la Méditerranée sont figurées avec une remarquable exactitude.

V. *Extension de l'Œkamène vers le nord et le nord-ouest.* — Comme on peut le voir par les cartes générales de Ptolémée, et conformément à l'exemple de Marinus, les cartes du monde connu s'arrêtent partout, vers le nord, au 63ᵉ degré de latitude. Cette limite, adoptée d'une manière tout à fait arbitraire, croise, sur environ les deux tiers de sa longueur, les déserts de la Sarmatie et de la Scythie. Au milieu du XVIᵉ siècle, les Anglais et les Allemands avaient commencé leurs voyages vers le nord-est; cependant les géographes ne tenaient aucun compte de ce qui était situé au delà du 63ᵉ degré. Ils terminaient l'Europe et l'Asie par une ligne de côtes, sans tenir compte de quelques notions concernant l'Asie septentrionale qui avaient pénétré dans les pays civilisés de l'Europe, grâce à Marco Polo et à d'autres voyageurs.

Mais vers l'ouest, le soixante-troisième parallèle était tracé par Ptolémée à travers l'île Thulé (Islande) et l'*Oceanus Hyperboreus* ou *Deucaledonius*. Ainsi ces parties du monde avaient déjà été atteintes avant l'an 150 de notre ère. Alors les côtes septentrionales de la Germanie et la péninsule cimbrique (Jutland) n'étaient pas représentées, au moins d'une manière reconnaissable ni vers leur latitude réelle.

Pendant une période de cinquante ans, la carte imprimée à Ulm, en 1482, constitue le seul type suivant lequel les contrées du Nord furent dessinées; mais, en 1532, une carte que publia le théologien bavarois Jacobus Zeigler introduisit une meilleure configuration de ces régions.

VI. *Premières cartes du nouveau monde et des parties récemment découvertes de l'Afrique et de l'Asie.* — On suppose généralement que les heureux voyages des Portugais dans la *Regio perusta* ou *Regio inhabitabilis propter nimium calorem* et la découverte du nouveau monde par Colomb ont produit immédiatement une grande impression dans la chrétienté. Il semble que l'on aurait dû comprendre l'immense importance de cet accroissement subit de régions adaptées à l'usage de l'homme; car ces continents et îles immenses, avec la fertilité d'un sol vierge, pouvaient donner à des millions d'êtres vivants des moyens de subsistance plus faciles, plus riches et plus abondants que l'ancien monde, avec sa population dense, son sol appauvri et d'autres conditions défavorables. Cependant il fut bien loin d'en être ainsi.

Les découvertes capitales dont il s'agit furent reçues avec indifférence, même par les hommes qui auraient paru devoir apprécier le développement qui devait en résulter pour les conditions politiques, économiques et religieuses de l'humanité. La vérité de cette assertion se

reconnaît facilement, si l'on prend la peine d'étudier les écrits historiques originaux, notamment d'après les recherches de M. Henry Harrisse.

VII. *Globes terrestres à partir du XVe siècle et dans la première partie du XVIe siècle.* — Il est admis que la doctrine de la forme sphérique de la terre fut établie, dans le VIe siècle avant notre ère, par Pythagore ou par quelques philosophes de son école, et qu'elle fut adoptée deux siècles plus tard, à l'époque de Platon. Mais ce principe, si indispensable à la géographie scientifique, fut pour la première fois démontré, au IVe siècle avant notre ère, par Aristote, d'après la forme de l'ombre de la terre pendant les éclipses de lune; Dicæarchus le déduisit des temps différents du coucher et du lever des corps célestes aux différentes latitudes. Puis Eratosthènes, 276 à 195 ans avant notre ère, tenta le premier de mesurer un arc d'un degré de latitude sur un méridien et de déterminer ainsi la circonférence du globe. Enfin c'est Hipparque (160 à 125 ans avant notre ère) qui fixa les premières positions géographiques au moyen d'observations astronomiques. Les données scientifiques les plus importantes pour la construction d'un globe terrestre, c'est-à-dire pour une représentation géographique des terres et des mers à la surface d'un globe, avaient donc été déterminées dès ces temps reculés, et des globes géographiques existaient probablement, quoique aucun d'eux ne nous soit resté. Dans les vingt-deuxième et vingt-troisième chapitres du premier livre de sa Géographie, Ptolémée donne aussi les instructions nécessaires pour la délimitation sur une sphère du monde habité, mais sans dire que ce travail ait été exécuté.

Plus tard et jusqu'à la fin du moyen âge, la doctrine des antipodes, comme son corollaire, la doctrine de la forme sphérique de la terre, fut très sérieusement condamnée. Pour ce dernier motif et à raison de la position occupée par Behaim, le globe de ce savant n'est pas seulement le premier, mais aussi sans comparaison le plus important document de cette sorte qui nous soit parvenu dans la période des grandes découvertes géographiques. Il a été l'objet d'un grand nombre de reproductions et de monographies.

VIII. *Projections de cartes.* — On trouve ici un aperçu des modes de projections employés pour les cartes : 1° avant le commencement du XVe siècle; 2° pendant le XVe siècle; 3° pendant la première partie du XVIe siècle; 4° enfin entre 1550 et 1600. A cette dernière époque appartiennent les méthodes de Gérard Mercator, qui ont exercé une influence

si puissante sur les progrès de la navigation. Une longue légende, inscrite sur la carte de 1569, explique le principe du nouveau procédé et son utilité pour la navigation.

Mercator, né à Ruppelmund le 15 mars 1512, après avoir fini ses premières études, fut envoyé à l'université de Louvain, où il étudia la philosophie; mais, après s'être marié (1536), il commença, afin de trouver le moyen de faire vivre sa famille, à s'occuper du dessin des cartes, en gravant sur cuivre et en s'occupant de la construction d'instruments astronomiques. Il devint bientôt tout à fait un maître dans sa nouvelle profession, à la fois comme fabricant d'instruments, constructeur, dessinateur et graveur de cartes.

IX. *Fin de la première période de la cartographie* (*1520-1550*). — Les cartes imprimées pendant cette période furent encore publiées comme suppléments aux nouvelles éditions de la Géographie de Ptolémée. Dans onze éditions de cet ouvrage, qui parurent de 1520 à 1550, figurent, avec deux cent soixante-neuf anciennes cartes, deux cent quarante-quatre *tabulæ novæ*, la plupart en double folio, tandis que le nombre des autres cartes imprimées dans la même période s'élève à peine à cent, si toutefois l'on excepte la cosmographie de Münster et de petites gravures sur bois des ouvrages de Bordone et d'Apianus. Ainsi la littérature cartographique de cette période est encore pauvre, tant par sa faible étendue que sous le rapport de la composition et de l'exécution. Cependant l'aurore d'une nouvelle phase s'y manifeste : d'une part, ces nouvelles cartes sont basées sur un plus grand nombre d'investigations topographiques récentes; d'autre part, on tente d'employer des méthodes de projection perfectionnées.

A un point de vue différent, cette même période forme époque dans le développement de la cartographie. Des gravures sur bois assez grossières ont déjà été publiées à Lubeck en 1475. De grandes cartes, également gravées sur bois, accompagnent deux éditions de grand mérite de Ptolémée, publiées à Ulm en 1482 et en 1486; quelques cartes isolées de même nature sont imprimées en Allemagne dans le xve et les premières années du xvie siècle. A part ces exceptions, presque toutes les cartes géographiques, jusqu'à 1513, année où la grande édition de Ptolémée était publiée à Strasbourg avec vingt nouvelles cartes, furent imprimées en Italie, souvent toutefois avec l'assistance de dessinateurs et de graveurs de la patrie de Gutenberg. Mais à partir de l'année que nous signalons, la principale industrie de l'impression des cartes se transfère, pour peu de temps il est vrai, au nord des Alpes. Tandis que

des cartes peu nombreuses et, la plupart, de faible importance étaient imprimées en Italie de 1513 à 1547, la presque totalité des œuvres de cette sorte dans la période suivante, 1548 à 1570, sont d'origine italienne. Puis à partir de 1570, c'est-à-dire de l'année où parut la première édition du *Theatrum orbis terrarum* d'Ortelius, la Hollande prit pour longtemps possession de l'impression des principales cartes.

La translation de cette industrie au nord des Alpes ne se fit pas sans que le fini de l'exécution eût à souffrir. Les cartes de Mercator et d'Ortelius sont les premières qui, sous ce rapport, soient comparables aux anciennes cartes gravées sur cuivre à Rome et à Venise. Les cartes allemandes furent d'abord presque exclusivement reproduites en gravure sur bois, tandis qu'en Italie la gravure sur cuivre était habituellement employée pour le même but.

La première partie du XVIe siècle est donc caractérisée par une apparence de recul dans l'art typographique. Mais un examen attentif des cartes de cette période y fait découvrir un progrès réel, que dissimule un premier aspect presque grotesque. Ce progrès est dû aux premiers efforts des géographes allemands, hollandais et français, pour s'émanciper des auteurs classiques antérieurs, que jusqu'alors on avait si scrupuleusement suivis. Leurs cartes, aussi bien pour l'ancien hémisphère que pour le nouveau monde, sont établies sur des données géographiques modernes. Toutefois, si l'on rapproche beaucoup de ces cartes, dont M. Nordenskiöld donne l'énumération, de l'histoire contemporaine des découvertes géographiques, on voit combien de difficultés rencontraient alors les géographes : les explorations récentes du nouveau monde et celles des archipels de l'est de l'Asie ne parvenaient que lentement en Europe; de plus, des données suffisantes de longitudes et de latitudes faisaient trop souvent défaut.

X. *Transition à la nouvelle période : son commencement : Jacopo Gastaldi, Philip Apianus, Abraham Ortelius, Gérard Mercator.* — Vers le milieu du XVIe siècle, un changement décisif survient dans la cartographie. Jusqu'alors, les géographes s'étaient contentés des cartes reposant sur les données géographiques énumérées et commentées dans la cosmographie de Ptolémée, d'après des itinéraires et des distances entre différentes localités. Mais les observations astro-géographiques étaient peu nombreuses et presque toujours incomplètes, puisque, avant la découverte des chronomètres, il n'existait aucun moyen de déterminer les longitudes avec une exactitude satisfaisante. La cartographie du nouveau monde était encore presque exclusivement restreinte à un contour gé-

néral des côtes, à peu près comme il arrive aujourd'hui pour les contrées inhabitées des régions polaires, boréales ou australes. Quant à l'ancien monde, la foi dans l'infaillibilité de Ptolémée n'était pas encore troublée; on regardait comme le plus grand mérite d'un cartographe de concilier les données nouvellement recueillies avec les types classiques du IIe siècle de notre ère. Cependant on voit paraître quelques cartes chorographiques ou topographiques, peut-être destinées au premier chapitre de la Géographie de Ptolémée, et bientôt après, à partir du XVIe siècle, des cartes spéciales fondées sur des explorations récentes deviennent moins rares. Les cartes restent défectueuses dans leur exécution technique; mais elles acquièrent une exactitude relative, qui faisait défaut, pendant la période des incunables de la cartographie. Cette rupture avec les autorités classiques amène une nouvelle période, avec les ouvrages de Gastaldi, Philip Apianus, Ortelius et Mercator.

Sans entrer dans des développements beaucoup trop longs pour cet article, on ne saurait donner une énumération, même tout à fait succincte, de la précieuse collection de cartes réunie dans l'Atlas fac-similé.

Toutefois je mentionnerai, d'après une lettre que m'écrivait récemment l'empereur dom Pedro, quelques-uns des documents de cet important ouvrage que l'auguste associé de l'Académie des sciences me signalait comme étant de nature à attirer particulièrement la curiosité de ses compatriotes :

« La mappemonde de Joh. Ruysch, *Universalior cogniti orbis tabula ex recentibus confecta observationibus, Romæ, 1508*, est la première carte gravée où figure le Brésil. La nomenclature comme les configurations en sont exclusivement lusitaniennes et, par conséquent, empruntées à des cartes portugaises. Ce qui est propre à ce géographe, c'est Terre-Neuve (*Terra Nova*), où lui-même est allé, et que le premier il soude au continent; quant au reste de l'Amérique, il ne l'a pas visité et, par conséquent, il s'en tient aux cartes portugaises.

« Sur la mappemonde dite de Leonardo da Vinci, de 1514, je lis : *C. D. S. Agosto* (Cabo de Sancto Agostinho, au nord de la province de Pernambuco), *C. Frio*, au nord de Rio, et *Cananea*, port du sud de la province de Saint-Paul.

« Dans le globe de Schœner de 1515, l'Amérique, dans une partie correspondant au Brésil et au nord de la province de Pernambouc, porte, au sud du fleuve *R. Fremoso*, le mot *Cambales* (peut-être cannibales ou anthropophages); plus au sud, un fleuve *S. Roch* (cap. S. Roque); puis *S. Vincenty mons;* plus loin *C. Săcte crucis*. A droite je vois :

Ex ma dato continens sanctæ crucis; Regis Portuga... ars hec insula hu... Australice luenit, que j'oserai lire : *Ex mandato regis Portugaliæ hæc insula huc Australice i[n]venit;* plus au sud encore, près d'un fleuve, l'indication *S. Francisci* (le fleuve Saint-François, l'un des plus importants du Brésil et qui arrose cinq provinces). Enfin, bien au sud de la pointe de l'Amérique, est représentée une terre australe portant en lettres majuscules *Brasilie regio.*

« Dans la mappemonde du milieu du XVIe siècle par Antonicis Florianus copiée de l'atlas de Lafreri, je vois, dans la région correspondante à la Patagonie, ces mots en majuscules : *Regio gigantam.* »

J'ajouterai, d'après M. Harrisse, que tous les noms des localités brésiliennes qui figurent sur les cartes depuis celle de Waldseemüller (1513) jusqu'à celles de Schœner de 1520, sont copiés sur le prototype ou les dérivés de la carte manuscrite dressée à Lisbonne sur l'ordre du duc de Ferrare, en 1502, et envoyée à ce prince par son agent diplomatique à la cour de Portugal, Alberto Cantino.

Plusieurs des cartes qui font partie de l'Atlas fac-similé sont d'une excessive rareté et n'avaient jamais été reproduites. Qu'elles appartiennent à l'Europe ou à d'autres parties du monde, leur examen ou même leur simple vue suggère des réflexions historiques pleines d'intérêt, en montrant les idées régnantes de l'époque à laquelle elles ont été exécutées.

Le texte explicatif et critique qui accompagne cet atlas en rehausse encore singulièrement la valeur. Sous une forme très concise, il témoigne de la vaste érudition de l'auteur, ainsi que de l'esprit profond et pénétrant qui le caractérise.

C'est une œuvre monumentale, dont l'apparition sera accueillie avec reconnaissance par les géographes et par tous ceux qui s'intéressent à la géographie. Chacun pourra désormais posséder et consulter à loisir, dans son cabinet, une foule de documents intéressants et rares, que l'on n'aurait pu trouver réunis dans aucune bibliothèque publique ou particulière.

C'est un nouveau service à ajouter à ceux que M. Nordenskiöld a déjà rendus à la science, sous une autre forme, dans ses intrépides explorations polaires au Spitzberg, au Groënland, dans l'océan Glacial de Sibérie, et qui ont rendu son nom illustre.

A. DAUBRÉE.

IMPRIMERIE NATIONALE

LES REGISTRES DE NICOLAS IV; recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées par M. Ernest Langlois. Fascicules I-III.

Jérôme Masci, d'Ascoli, religieux franciscain, nommé général de son ordre le 20 mai 1274, cardinal-évêque du titre de Sainte-Pudentienne le 12 avril 1281, fut élu pape et sacré le 22 février 1288. On s'accorde à reconnaître qu'il fut pourvu malgré lui de toutes ces dignités. C'était, assure-t-on, un homme vraiment modeste, et qui de plus redoutait le souci des affaires. Il prit le nom de Nicolas IV.

Les trois premiers fascicules de ses registres, les seuls qui soient encore publiés, se rapportent aux deux premières années de son pontificat, qui furent assez tranquilles. C'est pourquoi la plupart des pièces qui composent ces trois fascicules offrent, prises à part, peu d'intérêt. Mais l'ensemble en est instructif; il montre clairement ce qu'était un pape à la fin du XIIIe siècle, ce qu'on attendait de son autorité toujours respectée, quoique de moins en moins, et quelles étaient, en conséquence, ses occupations habituelles. Toutes les questions de doctrine ou de discipline sont depuis longtemps résolues. Un pape n'est plus tenu d'être au premier rang parmi les canonistes et les théologiens; s'il s'élève certaines difficultés à propos de quelque dogme ou de quelque texte légal, il est entouré de gens experts qui sont payés pour donner un avis décisif sur tous les cas douteux. L'Église ne fait plus de lois; elle en a même, comme il paraît, trop fait, car on ne s'adresse plus guère à la cour romaine que pour lui demander la permission de les violer. Cette permission s'appelle dispense. Nicolas signe habituellement plusieurs dispenses en un seul jour. C'est la grosse affaire de son administration. Elle était peut-être une des plus lucratives.

Celles qui concernent les mariages ne sont pas les moins fréquentes. Aujourd'hui chacun est curieux, dans les familles nobles, de connaître tous ses proches, même tous ses alliés, en ligne directe ou indirecte. C'est pourquoi les généalogistes sont présentement très nombreux et très occupés. Eh bien, un grand nombre de bulles ont pour objet d'attester qu'on était, au moyen âge, de la plus grande ignorance en matière de généalogie, et que très souvent, sans le savoir, on se mariait au degré prohibé. Plus tard, quelquefois beaucoup plus tard, quand on en était par hasard informé, on s'adressait au pape, en le priant de légitimer cette union condamnée par les canons, mais qu'on avait contractée,

disait-on, sans aucunement soupçonner qu'elle fût illégale. Le pape le croyait-il? Il feignait, du moins, de le croire et accordait la dispense. Nous avouons pour notre part, n'ayant aucune raison de feindre, que le très grand nombre des postulants nous inspire des doutes sur la sincérité de quelques-uns. Il est vraiment incroyable que tant de gens aient naïvement commis, dans le même temps, la même erreur. Et, qu'on le remarque, toutes ces suppliques sont de personnes très considérables; de simples bourgeois n'auraient pu faire alléguer l'intérêt de l'Église, car telle était la formule, pour obtenir l'approbation d'un mariage irrégulier. Ajoutons donc au grand nombre des nobles officiellement dispensés la multitude des vilains qui n'avaient pas qualité pour solliciter une dispense. Quelle somme de mariages consacrés par l'Église au mépris de ses anciennes lois! Évidemment ces anciennes lois étaient tombées en désuétude.

Il en était ainsi des canons relatifs au cumul des bénéfices. Ce cumul, tous les conciles l'ont interdit, mais sans contester au souverain pontife le droit de tempérer par exception, en des circonstances tout à fait particulières, la rigueur de l'interdiction. Or l'exception est devenue la règle. On l'a déjà constaté sous le pontificat d'Innocent IV. Nous ne saurions admettre que ce pape ait, par faiblesse, sinon, comme on l'a dit, encouragé, du moins autorisé tant de cumuls; il l'a dû faire par système, pensant qu'un chanoine serait d'autant plus honoré qu'il serait plus riche. Il s'était élevé contre ce système de vives et graves protestations. Mais elles n'avaient pas arrêté le cours des choses, et les dispenses de cette sorte ne se rencontrent pas moins souvent dans les registres de Nicolas IV que dans ceux d'Innocent. Il suffira d'en citer deux. Gilles Aycelin, professeur de droit civil, était déjà prévôt et archidiacre de Clermont; de plus il possédait plusieurs prébendes dans les églises de Rouen, du Puy, de Billom, etc., enfin diverses pensions annuelles dans les églises et les prieurés de Chadeleu, de Saint-Julien, de Saint-Marc. Ce professeur de droit civil ne pouvait donc se plaindre d'être médiocrement renté. Ajoutons qu'il était d'une famille très noble et très opulente. Or où lisons-nous qu'il jouissait à la fois de tous ces bénéfices? Nous le lisons dans une bulle de Nicolas IV, qui le nomme par surcroît, en 1289, chanoine de Bayeux (p. 210). Cette bulle est du 22 juin. Une autre, du 30, honore d'une faveur semblable le futur chancelier de France, Jean de Vassogne. Il est présentement chapelain du pape, archidiacre de Bruges, pourvu de fructueuses prébendes dans les églises de Laon, de Beauvais, de Soissons, de Troyes, de Montfaucon, et le pape lui réserve, en outre, un canonicat dans l'église de Boulogne, chez les

Morins (p. 211). En conséquence, le 15 février 1290, étant informé qu'un archidiaconé vient de vaquer dans cette église, il le lui confère, *cum præbenda* bien entendu, c'est-à-dire avec tous les profits de la charge qu'il ne remplira pas (p. 372).

Chaque chose a son temps. L'ancienne discipline avait eu le sien, et l'on était en réaction contre elle. Mais toutes les réactions en provoquent d'autres. On distingue maintenant deux ordres dans le clergé, le haut et le bas; on s'emploie sans défiance à constituer une aristocratie de prélats, de chanoines, d'abbés noblement pourvus de biens temporels, qui commanderont ainsi le respect non seulement à leurs subalternes, mais encore aux puissances du siècle; et l'on inquiète les rois, on blesse les grands, on mécontente le peuple des pauvres clercs, des pauvres moines, et l'on fomente imprudemment cette réaction formidable qui doit un jour avoir pour programme : la réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres.

Ce qui paraît avoir surtout choqué les grands, c'est que l'Église, étendant ses domaines, limitait l'action de leur justice. Déjà, sous le règne de Louis IX, de vives protestations avaient eu lieu contre les empiétements des évêques sur la juridiction des seigneurs et celle du roi. Mais on ne les avait guère écoutées. En ne faisant pas droit à de justes plaintes, l'Église a provoqué des représailles; maintenant sa propre juridiction est, en divers lieux, contestée; même dans ses domaines, ses officiers de justice sont prévenus par d'autres, et, quand ils se présentent, maltraités. Rien n'est curieux à lire comme une bulle de Nicolas, du 19 mars 1289 (p. 163), contre les baillis et prévôts du comte de Chartres. C'est un long factum où sont minutieusement exposés, article par article, tous les anciens droits, privilèges, franchises de l'église de Chartres, tous maintenant violés, outrageusement mis à néant par les officiers du comte, secondés par les officiers du roi. Le roi n'est-il pas Philippe le Bel? Ce qui se passe à Lyon, dans le même temps, est plus grave encore. Pour un motif que le pape ne dit pas, le bailli de Mâcon a mis la main, dans le ressort de son bailliage, sur divers domaines du doyen de Lyon, et non seulement il en perçoit tous les fruits, mais il en a fait prisonniers tous les colons récalcitrants et menace du gibet les notaires chargés de lui signifier les protestations de l'Église offensée. Nicolas irrité, très irrité, ne se contente pas d'enjoindre à l'archevêque de Vienne de châtier le bailli coupable; il écrit au roi pour l'avertir qu'une juste sentence d'excommunication pourra l'atteindre lui-même, s'il ne désavoue pas son bailli (p. 246). Comme on le voit, les hostilités étaient ouvertes entre la cour de Rome et le roi de France avant la venue de l'impétueux Boniface.

Il est probable que le bailli de Mâcon avait, dans cette affaire, manqué de modération et de prudence; mais les dignitaires de l'Église et le pape lui-même se montraient-ils, dans leurs rapports avec les juges civils, plus modérés et plus prudents? Ils ne s'abstenaient pas même de les contrarier, de les blesser, sans profit réel, pour des riens. C'était et c'est encore une obligation pour tout plaideur de produire en justice les titres, les pièces qu'il estime être le fondement de son droit. Eh bien, le pape écrit aux chartreux de Vauvert qu'il les dispense, pour l'avenir, de faire cette production. Si les juges, les juges civils, éprouvent le besoin de voir, de lire ces titres, ces pièces, ils en enverront prendre des copies, à leurs frais; les originaux resteront au couvent (p. 192). Le pape avait-il le droit de faire ainsi des règlements particuliers en matière de procédure civile? On en doute. Quoi qu'il en soit, il est bien évident que Nicolas n'a voulu, dans le cas présent, que témoigner une injurieuse malveillance aux officiers du roi. Voilà comment, de part et d'autre, on aigrissait les affaires et l'on hâtait la solution des débats engagés. Le pape aurait dû comprendre qu'il avait à la différer plus d'intérêt que son puissant rival.

D'autant plus, il le savait trop, que l'Église elle-même était partout en proie à de scandaleuses discordes, qui ne pouvaient ne pas amoindrir son autorité. Nous en avons, dans son registre, un grand nombre de preuves. Il serait long et superflu de les mentionner toutes. Quelques-unes suffiront pour faire apprécier l'état réel des choses.

Boniface d'Aoste, chapelain du pape, était archidiacre de Lyon. Un jour, étant à sa place, durant vêpres, dans le chœur de l'église métropolitaine, il en est violemment chassé par une bande de gens de toute condition, clercs et laïques, à la tête desquels marche un jeune chanoine, âgé de vingt ans à peine, nommé Louis de Villiers, lequel s'empare de sa place, prend son titre et confisque les revenus de la charge qu'il a de cette façon usurpée. On l'excommunie; il en rit, et, protégé, dit le pape, par la puissance civile, certainement toléré par l'archevêque, il assiste aux offices divins et jouit en paix de tous les privilèges afférents à l'archidiaconé (p. 177). Se demande-t-on comment tout cela s'est pu faire, et comment, à défaut de l'archevêque, de l'official, du chapitre de Lyon, le pape est obligé d'intervenir et de citer l'usurpateur devant son tribunal? A cette question voici la réponse : Louis de Villiers est Français et Boniface d'Aoste Italien. Or les papes ont attribué tant de bénéfices français à ces clercs italiens qu'ils les ont rendus odieux à tout le monde.

Traversons la France et transportons-nous à Poitiers. Le prévôt de

cette église est en guerre ouverte avec son évêque. Deux clercs s'étant rendus coupables de quelques délits, il les a fait arrêter et conduire dans sa prison. L'évêque les ayant plusieurs fois réclamés comme relevant de sa justice, il les a constamment refusés; bien plus, vers le même temps, le rebelle a forcé la prison de l'évêque et saisi la pièce probante d'un crime de faux poursuivi (p. 92). Voilà donc un prévôt qui prétend s'attribuer toute juridiction dans une église, ne reconnaissant, du moins en matière criminelle, aucune compétence à l'évêque auquel il a prêté serment de soumission et de fidélité. Ailleurs ce sont des doyens, des chanoines, qui contestent à leurs prélats les droits jadis réputés les moins équivoques. En tous lieux souffle l'esprit de chicane.

A Reims, par exemple, c'est à la fois le doyen et tout le chapitre qui sont en lutte ouverte avec leur archevêque. Le couronnement de Philippe le Bel a nécessité de grands frais, qu'il s'agit de payer. Une part de ces frais est donc mise par l'archevêque à la charge de son chapitre. Mais le chapitre entend ne rien donner. Que fait alors l'archevêque? Il envoie ses percepteurs chez les francs sergents, les vassaux des chanoines, et fait mettre leurs maisons au pillage; rien de précieux n'y est laissé. Mais les chanoines ne sont pas réduits à l'impuissance de se venger. Ne sont-ils pas les ministres du culte dans l'église cathédrale? Eh bien, ils ne paraîtront plus dans cette église et les offices divins y seront suspendus (p. 75). De là procès sur procès, tant devant le Parlement de Paris que devant la cour de Rome.

Mais tout cela n'est rien en comparaison de ce qui vient de se passer à Cambrai. Jean, cardinal évêque de Tusculum, est récemment arrivé dans cette ville, comme légat du pape, accompagné de deux de ses neveux et de quelques amis. Sa visite déplaisant à l'évêque de Cambrai, celui-ci prend aussitôt le parti de le chasser. C'est ce qu'il fera lui-même; lui-même, qu'on l'entende bien. Le voilà donc sortant de son palais et, suivi par une multitude de gens armés, pénétrant par la force dans la maison du légat. Les amis du légat s'interposent; on les frappe, on les blesse, on les arrête. Des glaives nus menacent sa poitrine, et, s'il ne fuit pas, c'en est fait de lui. Il fuit. Quant à l'évêque, s'il est deux fois excommunié, cela ne trouble guère sa conscience, car tout le monde, à Cambrai, l'approuve et le félicite; aussi croit-on juste et nécessaire d'excommunier après lui ses chanoines et, en outre, le bailli, le prévôt civil et les échevins de Cambrai (p. 116). Est-ce tout? Pas encore. Le pape le cite devant sa cour. Il ne s'y rend pas. Le pape le déclare contumace et lui défend de conférer désormais aucun des bénéfices vacants dans son église (p. 397). Cela ne l'empêchera pas de demeurer sur son siège

jusqu'à l'heure de sa mort. Quel était donc cet arrogant et belliqueux prélat? C'était un très grand seigneur, Guillaume d'Avesnes, neveu de l'empereur Guillaume de Hollande. Un moindre personnage n'aurait certes pas osé traiter de la sorte un légat du pape. Qu'a donc fait l'Église moderne en invitant elle-même la noblesse à venir prendre possession de ses plus hautes dignités? Elle s'est préparé ces cruels affronts.

Il est à noter qu'on ne trouve, dans le *Cameracum christianum,* aucune allusion aux faits que nous venons de rapporter. Cela prouve combien peut contribuer à rendre l'histoire plus sincère, plus vraie, cette publication des registres pontificaux que notre École de Rome a si vaillamment entreprise. On n'a pas trop loué le zèle avec lequel les bénédictins de Saint-Maur se sont employés à rechercher, dans nos archives épiscopales ou monastiques, tous les documents qui leur pouvaient servir à rédiger fidèlement l'histoire sommaire de nos églises; mais, comme il ne leur avait pas été permis de pénétrer dans les archives romaines, ils ont ignoré bien des choses que nous apprenons aujourd'hui; bien des choses dont quelques-unes sont, ainsi qu'on vient de le voir, très intéressantes.

Nous rencontrons aussi, dans les trois fascicules de Nicolas IV, un certain nombre de pièces qui concernent les mœurs du temps. Nous en signalerons quelques-unes, celles dont la lecture nous a causé quelque surprise.

Le 5 septembre 1288 le pape écrit aux inquisiteurs de la foi, dominicains et franciscains, qu'il a le cœur troublé, venant d'apprendre que beaucoup de chrétiens, *quamplurimi christiani*, se sont faits juifs, *se damnabiliter ad ritum judaicum transtulerant*. Il ordonne donc que de sévères poursuites soient partout exercées tant contre ces renégats que contre leurs séducteurs (p. 62). Nous ne croyons pas que cela fût connu. On savait que, vers la fin du XIIIe siècle, la foi s'était notablement amoindrie chez les laïques à demi lettrés; mais on ignorait que tant de gens fussent alors retournés au judaïsme. Les progrès de l'irréligion étaient, à la vérité, secondés par les impiétés publiques de certains clercs. Deux clercs du Mans et un ribaud, leur ami, fréquentent, vêtus en frères Mineurs, les tavernes de la ville et autres lieux encore plus déshonnêtes; quelques jours après ils se livrent, déguisés en Filles-Dieu, aux mêmes déportements (p. 282). A Dieppe, le curé de Saint-Rémy, nommé Guillaume de Grimoville, dans son église, en un jour solennel, étant présente la foule des fidèles, insulte à haute voix une image de saint François. « Ce manant, dit-il, fut un homme vil, cupide et maudit, qui fit tout simplement une opération de commerce; un saint, jamais (p. 204). » On n'a

qu'à lire les sermons de ce temps-là pour être pleinement convaincu qu'entre les clercs séculiers et réguliers la haine était alors réciproque et violente; on s'étonne néanmoins d'apprendre que de tels scandales aient eu lieu.

Il nous reste à tirer des trois fascicules quelques notes pour l'histoire littéraire.

Simon Mattifas, ou plutôt Mattifard, de Buci, docteur en droit canonique, qui mourut en 1304 étant évêque de Paris, n'a pas laissé d'ouvrages; il a pourtant son article dans le tome XV de l'*Histoire littéraire*. Nous y pouvons ajouter, d'après une lettre de Nicolas, qu'il était, avant sa promotion à l'épiscopat, chapelain du pape et pourvu de nombreux bénéfices dans les églises de Reims, de Paris, de Laon, de Soissons (p. 173). C'était donc encore un docteur bien renté.

Nous avons à faire aussi, dans le tome XXVII de la même *Histoire*, une utile addition à la notice du célèbre cardinal Jean le Moine. On y lit qu'il était, avant son cardinalat, chanoine d'Amiens, de Paris et doyen de Bayeux, mais nullement pourvu d'autres dignités ecclésiastiques. C'est une erreur que corrige une lettre de Nicolas du 5 octobre 1288. Jean le Moine était à cette date vice-chancelier de l'église romaine (p. 63). On a donc eu tort de dire qu'il ne fut investi de cette fonction que par Boniface VIII, vers l'année 1299.

Baluze rapporte que l'évêque de Mende, Guillaume Duranti, surnommé le Spéculateur, unit à sa mense épiscopale, vers l'année 1290, l'église paroissiale de Saint-Médard de Banassac, une bulle de Nicolas ayant autorisé cette union. (*Vit. Pap. Aven.*, t. I, col. 720.) Cette bulle est du 21 septembre 1289, et la teneur en est assez curieuse. L'évêque avait écrit au pape que les vignes étaient rares dans son domaine de Mende; il avait donc demandé qu'il lui fût permis d'annexer à sa mense une église de son diocèse dont le territoire lui fournît plus de vin. C'est là ce que le pape lui concède par grâce spéciale (p. 288).

Casimir Oudin dit du célèbre Alvare Pélage qu'il avait à rougir de sa naissance : *natalibus non solum infimis sed et pudendis* (*Comm. de script. eccles.*, t. III, col. 899); ce qui ne l'empêcha pas de devenir, quand il eut fait preuve de son mérite, grand pénitencier du pape Jean XXII et successivement évêque de plusieurs églises. Nous apprenons ici qu'il avait eu pour père un noble marié et pour mère une fille libre, *soluta*. Il fallait donc qu'il obtînt une dispense du pape pour être admis aux ordres mineurs et pourvu d'un bénéfice ecclésiastique. Elle lui fut accordée le 22 septembre 1289 (p. 289). Il était alors simple clerc dans l'église de Séville.

L'*Histoire littéraire* rapporte simplement que l'évêque de Gap, Raymond de Meuillon, fut transféré, le 8 octobre 1289, sur le siège archiépiscopal d'Embrun. Cette date n'est pas tout à fait exacte; il fallait dire le 4 octobre. La bulle qui l'institue nous fait, en outre, connaître que le pape le nomma lui-même, après avoir cassé son élection comme irrégulière (p. 298). Mais cela n'a guère d'intérêt, quoique Raymond de Meuillon soit un personnage très digne de fixer l'attention des historiens.

Une bulle vraiment intéressante nous est offerte à la date du 1er juin 1288. Quand une chaire était vacante dans l'université de Padoue, les écoliers s'assemblaient et procédaient à l'élection du maître à qui cette chaire devait être confiée. La commune de Padoue confirmait ensuite le choix des écoliers. Mais, au cours de l'année 1287, la majorité des suffrages s'étant prononcée en faveur du docte Parmesan Jacques d'Arena et la commune ayant approuvé ce choix, les écoliers ultramontains, partisans d'un autre candidat, s'étaient tous, moins trois, engagés par serment à quitter la ville et à n'y revenir qu'après une absence de dix ans, si Jacques d'Arena n'avait pas été mis hors de sa chaire avant le 25 décembre de cette année 1287. La commune n'ayant pas cru devoir céder à cette injonction, qu'allait-il advenir? Redoutant le départ annoncé, mais, paraît-il, encore différé, des écoliers ultramontains et, d'autre part, informée que plusieurs d'entre eux regrettaient le serment par eux témérairement prêté, la commune a prié le pape de vouloir bien les en délier tous; ce que le pape s'empresse de faire. Ayant reconnu l'intérêt de cette pièce, M. Ernest Langlois l'a particulièrement signalée dans une notice qu'on peut lire au tome IV, p. 53, des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* que publie notre École de Rome.

Les plus récentes des bulles que contiennent les trois fascicules sont du mois de février 1290 et Nicolas IV siégea jusqu'au 4 avril 1292. Nous attendons avec quelque impatience l'achèvement d'un travail si bien commencé.

B. HAURÉAU.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Lexicographie latine. — L. Quicherat et A. Daveluy, *Dictionnaire latin-français.* Nouvelle édition revisée, corrigée et augmentée par Émile Chatelain. Paris, Hachette, 1889. — Henry Nettleship, *Contributions to Latin Lexicography.* Oxford, Clarendon Press, 1889. — Ed. Wölfflin, *Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik, mit Einschluss des älteren Mittellateins, als Vorarbeit zu einem* Thesaurus linguæ latinæ, *mit Unterstützung der K. Bayerischen Akademie der Wissenschaften.* Leipzig, 1884-1890, 6 volumes.

Au moment où le plus important des trois dictionnaires de Louis Quicherat reparaît sous une forme rajeunie, la pensée se reporte vers le temps de la première publication. A cette époque, la surprise dans le monde scolaire fut grande. Littré, qui n'était pas encore connu comme lexicographe, mais qui, en sa qualité de traducteur de Pline, avait toute autorité pour donner son opinion, jugea l'œuvre de son ami dans le *Journal des Débats :* « Ces trois ouvrages, disait-il, le *Thesaurus poeticus,* le *Dictionnaire latin-français* et le *Dictionnaire français-latin,* sont des livres de classe, et ils ont obtenu, dans les classes, un grand et légitime succès; mais ce sont aussi des livres où se déploient un riche savoir et un goût exercé. Les lettres latines n'ont pas maintenant de nom plus autorisé... » On se rappelle les mots touchants par lesquels Littré terminait son étude : « Qui nous aurait dit, mon cher Quicherat, quand tous les deux nous étions assis sur les bancs dans la troisième cour du collège Louis-le-Grand, alors lycée impérial, que nous nous devrions jamais l'un à l'autre le plaisir et le gré de cet article, confondant ainsi dans un même sentiment les souvenirs toujours si chers des premières années, le labeur et le loyer des dernières? »

Il faut avoir été collégien vers 1845 ou 1850 pour avoir une idée de la révolution que produisirent dans les classes ces dictionnaires faisant successivement leur apparition et venant apporter le modèle d'un souci de l'exactitude, d'une propriété de langage et d'une science de bon aloi qui étaient autant de nouveautés. De quelle sorte étaient les livres mis jusque-là entre les mains des écoliers, on peut aujourd'hui se le représenter difficilement : réimpressions ou imitations d'ouvrages du siècle dernier, et non des meilleurs, ils trahissaient leur origine à certains signes sensibles même pour des commençants, tels que l'air archaïque

et démodé du français, l'indifférence pour l'âge et la provenance des locutions, la part également faite à la latinité moderne et à l'ancienne. Tout cela changea rapidement avec les livres de Louis Quicherat.

La première chose qui frappait les yeux, c'était la netteté et l'ordre introduits dans les grands articles. La séparation des sens constitue une partie délicate et difficile de la tâche du lexicographe. L'absence de divisions, c'est le chaos; des divisions trop multipliées, c'est l'émiettement. Il y a là un problème analogue à celui qui se pose pour l'historien, quand il doit répartir son œuvre en chapitres et en périodes. L'histoire des mots, encore moins que celle des peuples, ne présente de coupures absolument tranchées : sauf quelques cas exceptionnels, tout se suit et se continue sans brusque interruption; les changements de signification en apparence les plus imprévus se relient logiquement à un état antérieur. Il entre donc quelque chose d'arbitraire et de convenu dans le sectionnement des sens. L'historien du langage est obligé d'en prendre son parti. Comme il arrive toujours, quand l'esprit doit retenir un ensemble de faits ou comprendre un côté du monde extérieur, il faut que nous y mettions une parcelle de nous-mêmes. C'est la raison pour laquelle l'érudition, à elle seule, ne suffit pas à faire un bon lexicographe; il y faut encore une portion d'art.

L'ordre où doivent se ranger les différents sens est également un point qui demande du tact et de la réflexion. Cet ordre ne peut pas être le même dans un livre de pure science et dans un livre de classe. Pour le livre de science, l'ordre qui se recommande tout naturellement est l'ordre historique : j'entends par là, non la chronologie des auteurs, mais la filière successive des significations. On commencera par l'acception la plus rapprochée de l'étymologie, qui n'est pas nécessairement celle qu'on trouve chez les plus anciens écrivains. Ainsi le mot *tranquillus*, qui voulait dire d'abord « transparent », se rencontre au sens propre seulement dans Pline; c'est le sens qu'il a gardé dans la basse latinité, où *Tranquillitas tua* est employé exactement comme en italien *vostra Serenità*. Les autres acceptions — « calme, paisible, tranquille » — viendront après, quoiqu'elles soient plus fréquentes et plus anciennement attestées.

Au contraire, dans un livre d'usage, auquel on demande avant tout des renseignements et une direction pour comprendre les auteurs, le sens le plus usité sera placé en tête. On y rattachera de manière plus ou moins étroite les autres significations. Quelquefois le sens primitif, conservé seulement dans une locution, sera placé à la fin. C'est ainsi que Quicherat, qui s'adresse à des écoliers, après avoir donné les diverses

significations du mot *carmen :* 1° chant, 2° vers, 3° poème, 4° prédiction, 5° paroles magiques, finit par le sens qui est le plus ancien : 6° formule religieuse ou judiciaire. *Lex horrendi carminis erat*, dit Tite-Live. C'est l'acception primitive; mais il est certain que, pour un élève qui apprend le latin, le plus pressé est de savoir que *carmen* signifie « chant » et « vers ».

On voit la différence des deux procédés; mais comme ces deux ordres ne sont pas partout et toujours en conflit, et comme il n'est pas interdit à un livre de classe d'être en même temps un livre de science, la disposition à adopter est une question qui renaît à chaque mot nouveau. Le problème ne doit ni ne peut recevoir une solution uniforme. C'est la rectitude avec laquelle Quicherat jugeait ces espèces, c'est la clarté et l'heureuse ordonnance des grands articles, qui a été une des nouveautés de son œuvre.

Un autre mérite, avec lequel nous sommes familiarisés aujourd'hui, mais qui n'en doit pas moins être reconnu et loué, c'est d'avoir appuyé chaque sens d'un ou plusieurs exemples, tous pris dans l'antiquité et accompagnés, comme de juste, du nom de l'écrivain. Par ce seul nom, le lecteur peut déjà pressentir à quelle région spéciale de la langue le terme se rapporte, si c'est le mot propre, une expression poétique ou oratoire, ou une image familière. Les courtes phrases citées à l'appui rendent l'emploi plus tangible et plus vivant. Quicherat prend toujours soin de traduire ces phrases en français, de manière que rien ne manque à la clarté : il fournit ainsi du même coup des fragments de traduction, fragments dont on sait combien la jeunesse des écoles est avide.

Les traductions de l'auteur sont généralement bonnes : ce que je leur reproche, c'est de l'être trop. En humaniste désireux de prouver qu'il manie la langue française non moins facilement que la latine, Louis Quicherat s'applique à opposer gallicisme à latinisme : il y réussit la plupart du temps, mais il y réussit de telle façon qu'à un œil inexercé le rapport entre le latin et le français peut aisément échapper. Quand au mot FRUGALITAS, il rend la phrase de Pline le Jeune : *Quod cessat ex reditu, frugalitate suppletur,* par : « L'économie répare les brèches du revenu, » il donne un modèle de traduction excellent, mais on peut craindre que les élèves n'aient plus vite fait de se l'approprier que de le comprendre. L'inconvénient n'est pas grand pour des équivalents comme celui-ci : *tranquillior oleo*, « doux comme un mouton ». Mais il arrive aussi qu'en l'absence d'un gallicisme, l'auteur se contente d'indiquer le sens général : il fournit alors une aide plus complaisante qu'utile,

comme ferait un élève plus avancé venant au secours d'un camarade. Ainsi, quand il rend ces mots de Cicéron : *Hos sermones lacessivi nunquam*, par : « Je ne suis pas l'auteur de ces bruits, » il n'explique point *lacesso*. — *Pacem conciliare inter cives* (Cicéron) : « Mettre un terme aux troubles civils. » — *Pace tua dixerim* : « Permets-moi de te le dire. » — *Expeditus ad dicendum :* « Qui parle avec aisance. » — *Nec via mortis erat simplex* (Virgile) : « La mort présentait divers symptômes. » Ce ne sont pas là des explications d'un mot latin : ce sont de bonnes traductions soufflées à l'oreille de l'élève. Aussi peut-on affirmer, sans crainte d'être accusé de paradoxe, que les deux dictionnaires de Louis Quicherat (car le dictionnaire français-latin est conçu dans le même esprit) ont moins initié nos lycéens à la connaissance de la langue latine qu'ils ne les ont formés au maniement du français. Ce sera, comme on le voudra, soit une critique, soit un éloge.

Je viens maintenant à ce qui concerne cette nouvelle édition.

Pendant toute sa vie, Louis Quicherat ne cessa de corriger et de compléter son ouvrage. Il publia d'abord un supplément contenant le vocabulaire des noms propres : 19,000 mots nouveaux, recueillis directement dans les auteurs, qu'il ajoutait à son dictionnaire. Puis, en 1862, parurent ses *Addenda Lexicis latinis*, qui étonnèrent le monde des érudits par la richesse de la récolte : 7,000 mots, qui avaient échappé à ses devanciers ou que les inscriptions venaient de faire connaître, prirent place dans ce volume; de tous les travaux de Quicherat c'est le plus savant et le plus connu à l'étranger. Comme tous les collectionneurs, le collectionneur de mots se prend peu à peu de passion pour son œuvre : Quicherat, sans se refuser à d'autres recherches et tout en publiant ses livres de prosodie, ses éditions d'auteurs, revenait toujours à ses dictionnaires. Ainsi furent amassés les éléments d'une refonte que le vieux savant aurait voulu diriger lui-même, mais que l'âge ne lui permit pas de surveiller. La mort vint le trouver avant que le remaniement projeté fût commencé.

Un petit-neveu de Louis Quicherat, lui-même philologue, M. Émile Chatelain, bien connu pour ses recherches de critique et pour ses belles publications de paléographie, s'est chargé de la nouvelle édition. M. Chatelain n'était point d'un caractère à se rendre la tâche facile, au moins en ce qui concerne ses études préférées, la critique verbale, la prosodie, les questions d'orthographe. Nous aurons à constater tout à l'heure qu'on peut deviner ses prédilections à la manière quelque peu inégale dont il a réparti son attention et ses soins. Il mit d'abord la lexicographie au courant, en dépouillant les livres de Klotz, de Georges, de

Paucker, de Rönsch. Grâce au choix d'un type plus serré, il put faire entrer 4,000 mots nouveaux sans augmenter sensiblement le nombre des pages. Il fondit dans le corps du dictionnaire, non seulement les *Addenda*, mais les noms propres. Toutes les fois qu'il traite d'un mot rare, d'une acception peu usitée, il renvoie exactement à l'auteur et au passage. Quand le texte est contestable, il se reporte aux meilleures éditions et consulte au besoin les manuscrits. L'orthographe des mots a été l'objet d'une attention spéciale : partisan de la conservation dans les choses indifférentes, le nouvel éditeur n'hésite pas à modifier ce qui est fautif. Il écrit *intellegere*, *cælum*, *contio*, *pænitet*, *condicio*, mais en mentionnant à sa place alphabétique l'orthographe erronée, de manière que le lecteur est toujours averti et guidé. C'est de la sorte, en effet, qu'il faut procéder si l'on veut peu à peu corriger des habitudes vicieuses.

Quand on collationne la nouvelle édition avec l'ancienne, on constate que les grands articles sont généralement restés tels que les avait rédigés le premier auteur (ou, plus exactement, les premiers auteurs, car il n'est pas juste que le nom d'A. Daveluy, inscrit à la page de titre, se perde complètement dans celui de Louis Quicherat). M. Chatelain, pour plusieurs raisons, a bien fait de respecter l'ordonnance de ces grands articles : il eût été dangereux de les remanier, d'abord parce qu'il était difficile de faire mieux, et ensuite parce qu'il ne faut pas sans motif sérieux toucher à des livres consultés et cités tous les jours. Mais l'éditeur se rattrape sur les petits articles : il n'y a guère de pages où l'on n'ait à noter des changements et des additions.

Ce qui, en pareille matière, cause le plus de travail et est le moins apprécié des lecteurs, ce sont les suppressions. « Les suppressions, dit M. Chatelain, m'ont donné bien plus de mal que les additions; avant d'effacer un mot, il fallait remonter à la source de l'erreur. . . » Je pourrais, si la chose en valait la peine et ne demandait pas trop de temps, donner l'exemple d'une de ces suppressions, que je connais, parce que je l'ai indiquée à M. Chatelain : c'est, sur le mot Aries, un contresens qui défigurait un passage de Cicéron et qui, de livre en livre, remonte jusqu'à Boèce. L'éditeur a fait disparaître de la sorte, sans en rien dire, un certain nombre de taches. On peut, à cet égard, s'en fier au zèle et à la conscience du jeune philologue.

Après avoir fait la part de l'éloge, je viens maintenant à un côté qui est moins satisfaisant et qui, déjà faible chez Quicherat, aurait eu le plus besoin d'être revu et mis au courant : je veux parler de l'étymologie. La première édition du Dictionnaire est de 1844 : à cette époque, un humaniste était excusable à la rigueur de ne pas savoir que la science

étymologique était en voie de se renouveler. Il pouvait, s'il tenait à rééditer d'anciennes rêveries, faire venir *aurora* de *aura*, *findo* de *idao*, *exilis* de *ex ile*. Mais depuis ce temps les années se sont succédé, des latinistes éminents, qui n'ont pas dédaigné de s'instruire, ont publié des travaux connus de tout le monde (il suffit de nommer Ritschl), l'étymologie est devenue une étude sérieuse : aussi sommes-nous quelque peu stupéfait de retrouver des explications, déjà extraordinaires au moment où elles parurent, dans une édition qui porte le millésime de 1889. Le nouvel éditeur ne s'est pas donné ici la peine de retoucher, ni même de relire son texte. Que dire de *capio* rapproché de *ἅπτομαι* (orthographié fautivement *ἄπτομαι*), de *daps* comparé à *δαίς* « repas » (l'imprimé porte *δαΐς*, qui veut dire « torche »), de *lira* « sillon » expliqué par *λειρός*, lequel est un adjectif signifiant « pâle »? Enseigner que *oriundus* est pour *oribundus*, que *mollis* est pour *movilis*, que *nobilis* est pour *novibilis*, que *pronus* vient de *pro-nuo*, ce n'est pas seulement enseigner des erreurs, c'est brouiller les notions grammaticales de l'élève. Il est fâcheux de rapporter *serere moras* au verbe *serere* « semer », et de réunir en un seul article *janitrix* « la portière » et *janitrices* « les belles-sœurs ». Il est bizarre de faire venir *sol* « le soleil » de *solus* « seul », et l'on peut s'étonner de voir *hæreo* « rester attaché » rapproché de *αἱρέω* « enlever ».

Il est vrai que, pour s'excuser, M. Chatelain dit dans sa préface : « Nous n'avons pas encore, malheureusement, le dictionnaire d'étymologie latine entrepris par M. Bréal dans ses conférences de l'École des hautes études. » Voilà, en vérité, un regret superflu! Puisque l'auteur me fait l'honneur de me nommer, il me sera permis, je pense, de lui répondre. Faites donc, spécialement en vue des classes et pour des savants comme M. Chatelain, un livre où vous insérez le meilleur de votre savoir! Pesez avec soin ce qu'il y faut mettre, pour introduire enfin dans l'enseignement quelques notions nouvelles, et ce qu'il en faut écarter, de peur de rebuter les maîtres! Adressez-vous, pour publier votre travail, à une librairie scolaire, à la librairie même qui édite le dictionnaire de Quicherat...! Cette mésaventure, qui a son côté plaisant, montre l'inconvénient que présente un savoir trop spécial : c'est aujourd'hui le défaut de nos études. Nous nous enfermons en compartiments clos de toutes parts, et nous ignorons avec plaisir ce qui se passe à côté de nous. Un contemporain de Quicherat, M. Adolphe Regnier, qui déplorait déjà ce parti pris, avait l'habitude d'ajouter en manière de conclusion : *Ignoti nulla cupido.* Le meilleur conseil que nous puissions donner à M. Chatelain, dans l'intérêt de la nouvelle édition et pour le bon renom de nos études universitaires, c'est d'effacer dans le prochain

tirage tout ce qui a rapport à l'étymologie. Le silence sera assurément meilleur. Heureusement, Quicherat ne permettait à ses étymologies aucune influence sur le corps de l'article.

Je ne veux pas me séparer de M. Chatelain sur un dissentiment. Je citerai donc encore deux points par lesquels son dictionnaire se distingue avantageusement : la quantité prosodique, toujours marquée avec soin, a été l'objet d'une revision attentive; enfin, au commencement du volume se trouve une liste, non seulement des auteurs, mais de tous les ouvrages cités en abrégé. Cette liste très complète rendra de nombreux services aux étudiants : elle contient à elle seule les éléments d'un cours de littérature. Nous terminerons en exprimant l'espoir que sous sa nouvelle forme le dictionnaire de Quicherat fournira une seconde carrière, non moins utile, non moins longue que la première.

Je passe maintenant au second des ouvrages inscrits en tête de cet article. M. Henry Nettleship est un professeur d'Oxford justement estimé comme latiniste; son nom est particulièrement connu pour ses travaux sur les glossaires. En 1875, les délégués de la presse universitaire d'Oxford l'avaient invité à composer un nouveau lexique latin-anglais sur le modèle du lexique grec-anglais de Liddell et Scott. M. Nettleship se mit courageusement à l'œuvre, comptant fermement qu'il trouverait des associés et des auxiliaires pour cette tâche immense. Mais il nous apprend qu'à l'exception de quelques contributions isolées, cet espoir fut déçu : aussi s'est-il décidé, après douze ans de travail, à publier sans plus tarder une partie des notes qui s'étaient accumulées dans ses cartons. Le présent volume, qui sera le seul, contient à peu près la moitié de ce que l'auteur avait amassé pour la lettre A (p. 1-391) et un choix de notes pour le reste de l'alphabet (p. 391-609).

La valeur de cette publication est de nature à nous faire regretter que le plan primitif n'ait pu être conduit à bonne fin. Ce volume constitue en effet une addition importante à notre connaissance de la langue latine. C'est d'abord par la place accordée aux anciens grammairiens latins que le livre de M. Nettleship sera utile aux travailleurs. Ensuite ils y trouveront des exemples nouveaux, qui présentent des emplois jusqu'à présent négligés. Je citerai, à titre de spécimens, les articles Ago, Agito, Animvs, Ratio, Svvs. Les glossaires ont fourni des renseignements en partie inédits ou inexploités. Enfin les inscriptions ont été consultées soit pour accroître le vocabulaire, soit pour fixer l'orthographe.

On n'adressera pas à M. Nettleship le même reproche qu'à M. Chatelain. Il a fait visiblement effort pour se mettre au courant des recherches

de linguistique. Les recueils les plus autorisés ont été consultés par lui. Une certaine inexpérience ne doit pas nous empêcher de reconnaître ce mérite, qui, joint à tous les autres, assurera à son ouvrage un rang honorable parmi les travaux de lexicographie. Toutes les fois que le latiniste voudra être sûr de n'avoir négligé aucun renseignement, après Quicherat, après Forcellini, après Georges, il fera bien de feuilleter encore le livre de M. Nettleship.

Puisque nous sommes sur ce sujet, nous voulons au moins, en finissant, mentionner l'entreprise lexicographique actuellement tentée en Allemagne et qui, qu'elle soit couronnée ou non d'un plein succès, comptera dans l'histoire de cet ordre d'études. Nous voulons parler du *Thesaurus linguæ latinæ* projeté par l'Académie royale de Bavière, et du recueil périodique qui, depuis six ans, réunit des matériaux en vue de ce *Thesaurus*.

Une première fois en 1857, sous le règne du roi Maximilien, le plan d'un *Thesaurus* avait été conçu par l'Académie bavaroise. Le directeur devait être Carl Halm, avec Ritschl, Fleckeisen pour comité, et Bücheler pour rédacteur. La guerre d'Italie, survenue en 1859, la mort du roi, celle de Halm firent tout échouer : les notes déjà amassées restèrent sans emploi. Le plan qu'on s'était proposé était fort simple : il consistait à dépouiller séparément la langue de chaque auteur et à fondre ces vocabulaires spéciaux en un grand travail d'ensemble.

En 1884, après vingt-sept ans, M. Edouard Wölfflin, le successeur de Halm dans la chaire de littérature latine à l'université de Munich, a réveillé les anciennes ambitions de l'Académie. Pour se donner des collaborateurs et pour leur imprimer une direction uniforme, il a fondé le recueil intitulé *Archiv für lateinische Lexicographie*, où tout ce qui touche à la langue latine est discuté et traité avec le plus grand détail. Le plan primitif du *Thesaurus* est modifié : il faut avouer qu'il n'est pas très aisé de comprendre celui de M. Wölfflin. Après avoir réparti par portions à peu près égales toute la littérature latine entre ses collaborateurs, il leur pose des questions, demandant les réponses dans un délai fixé d'avance et selon un formulaire uniforme. Voici, comme spécimens, deux ou trois de ces questions : colliger tous les passages où se trouve le mot *abacus;* relever tous les exemples du verbe *facio* suivi d'un infinitif présent passif; donner tous les exemples de *usque ab, usque ad, usque in.* M. Wölfflin estime à environ cent cinquante le nombre des pionniers qui lui sont nécessaires. Nous n'avons pas à juger ici un système qui transporte dans le travail littéraire l'exactitude de l'arpenteur et la disci-

IMPRIMERIE NATIONALE.

pline du régiment. L'expérience seule peut dire ce qu'il est capable de donner : si nous en jugeons par les premiers résultats (car l'*Archiv* publie quelques articles déjà terminés), le procédé employé ne laisse rien à désirer pour la quantité. Les seuls mots *absolvo, abstineo* ne prennent pas moins de vingt-cinq pages chacun ; mais on se demande involontairement à quelles proportions atteindra l'œuvre entière, on se demande qui pourra acheter ce *Thesaurus*, et quelle année lointaine en verra l'achèvement.

En attendant, M. Wölfflin publie son *Archiv*, qui est déjà par lui-même un service important rendu aux études latines. Nous y trouvons des articles sur des sujets de littérature, de grammaire, de prosodie, d'étymologie, de critique verbale : les langues romanes, dans leurs rapports avec le latin, y tiennent une large place. Des savants de divers pays collaborent à l'*Archiv* : on y peut lire des articles écrits en français. Peut-être le plus clair résultat du projet de *Thesaurus* sera-t-il d'avoir donné un nouveau motif aux recherches, un but commun aux bonnes volontés isolées, et d'avoir mis au monde un excellent journal comme l'*Archiv* de M. Wölfflin.

MICHEL BRÉAL.

SUR LES TRACES DES ÉCRITS ALCHIMIQUES GRECS conservées dans les traités latins du moyen âge et sur l'ouvrage intitulé *Turba philosophorum*.

PREMIER ARTICLE.

C'est par l'intermédiaire des écrits arabes et hébreux que la plupart des connaissances scientifiques des Grecs en mathématiques, en astronomie, en physique et en médecine, ont été transmises au moyen âge occidental, les écrits grecs proprement dits n'y ayant guère été connus directement avant la Renaissance; il en est de même des connaissances théoriques ou pratiques relatives à la chimie, connaissances dont l'ensemble a porté autrefois le nom d'alchimie. Ce nom même ne nous est venu des vieux praticiens gréco-égyptiens [1] qu'avec addition de l'article

[1] Voir mes *Origines de l'alchimie*, p. 10 et 27.

arabe. La transmission de ces notions alchimiques à l'Europe latine a eu lieu vers le temps des croisades, un peu avant l'époque d'Arnaud de Villeneuve, de Raymond Lulle, de Roger Bacon et de Vincent de Beauvais, auteurs qui nous fournissent les premiers textes de date authentique en cette matière.

Elle a été connue d'abord par des traductions latines de l'arabe et de l'hébreu, dont un certain nombre nous ont été conservées dans les collections intitulées *Theatrum chemicum*, publié dans les premières années du XVIIe siècle, et *Bibliotheca chemica*, de Manget (1702). Ces traductions latines, dont je parlerai tout à l'heure avec plus de détails, sont assez informes et elles ne conservent pour la plupart que des traces éloignées et indirectes des alchimistes grecs, créateurs de la science qu'elles exposent; de telle sorte qu'elles ont paru jeter jusqu'ici peu de lumière sur la transmission qui les a précédées, c'est-à-dire sur la façon dont la science grecque a passé aux Arabes. C'est sur ce point que j'ai fait quelques trouvailles nouvelles et précises dans l'ouvrage intitulé *Turba philosophorum*, trouvailles qu'il paraît utile de faire connaître.

L'histoire même de l'alchimie arabe et latine est si obscure et si confuse d'ailleurs, qu'il est utile d'y établir des points de repère, afin de préparer la voie aux personnes disposées à débrouiller cette vaste et curieuse évolution, à la fois mystique et scientifique. Rien de ce qui touche à l'histoire du développement de l'esprit humain n'est indifférent : c'est ce qui m'engage à dire quelques mots d'abord sur les caractères généraux des ouvrages et opuscules alchimiques qui nous ont été donnés comme traduits de l'arabe ou de l'hébreu.

Ces ouvrages se rangent en deux groupes fort distincts.

Les uns constituent de vrais traités didactiques, classés et ordonnés par matières, offrant un caractère scientifique incontestable, malgré les erreurs et les illusions qu'on y rencontre. Tels sont les traités attribués à Geber[1], à Avicenne[2], certains du moins; ceux qui portent le nom du Pseudo-Aristote[3], tels que *De Perfecto magisterio*, etc. L'arrangement systématique des matériaux et la régularité des procédés d'exposition relatifs à la connaissance des substances et à la description des opérations, dans le traité intitulé *Summa perfectionis magisterii*, traité qui est donné sous le nom de Geber, rappellent tout à fait l'esprit logique et classificateur de la scolastique. C'est elle, en effet, qui a introduit ou rétabli l'usage de semblables méthodes de composition, oubliées depuis le temps des mathématiciens grecs. Les habitudes argumentatrices de la

[1] *Bibliotheca chemica*, t. I, p. 519. — [2] *Ibid.*, I, 626. — [3] *Ibid.*, I, 638.

scolastique se retrouvent également très marquées dans les ouvrages dont je parle.

Je citerai, par exemple, la réfutation, en forme et suivant les règles, de ceux qui nient la réalité de l'art des transmutations, laquelle porte un caractère relativement moderne, c'est-à-dire contemporain des enseignements philosophiques des écoles des XIIe et XIIIe siècles; les alchimistes grecs n'avaient jamais pensé que ce doute pût être soulevé, du moins en principe. Leurs théories sur la matière première[1], aussi bien que les changements surprenants observés dans le cours des opérations pratiques relatives aux alliages et colorations métalliques[2], ne leur paraissaient permettre aucun doute légitime à cet égard. Les premiers alchimistes arabes ne semblent pas non plus en avoir douté, comme le montre la lecture du groupe de leurs opuscules traduits en latin dont je parlerai tout à l'heure.

Au contraire, je le répète, la discussion méthodique des doutes élevés sur la possibilité même de la transmutation figure en tête du traité qui est prétendu traduit de Geber, et elle se retrouve à partir de ce moment dans la plupart des traités originaux du moyen âge et des temps modernes, jusqu'au moment où le scepticisme devient universel et définitif, au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle. Le prétendu Geber fait également preuve d'un rationalisme très avancé, en niant l'influence des astres sur la production des métaux, influence admise pleinement dans les époques antérieures depuis Proclus[3]; une semblable négation rappelle celle de Roger Bacon : *De nullitate magiæ.*

Ce ne sont pas les seuls indices de composition moderne du traité de Geber : les idées et les faits qui y sont développés se retrouvent fréquemment exprimés sous les mêmes termes dans les ouvrages authentiques de Roger Bacon et dans les articles relatifs aux métaux du *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais, ainsi que dans le traité d'alchimie connu sous une double rédaction latine et grecque et attribué soit à Theoctonicos[4], soit à Albert le Grand : or tous ces ouvrages appartiennent à la fin du XIIIe siècle, sinon au commencement du XIVe. En raison de ces circonstances et de ces caractères généraux, je serais porté à croire que les traités latins attribués à Geber et à Avicenne, et congénères, ne remontent pas, au moins sous la forme de leur rédaction présente, au

[1] Voir mes *Origines de l'alchimie*, p. 246, 264, 272.

[2] *Origines de l'alchimie*, pages 211 et 238. Se reporter aussi à mon *Introduction à la chimie des anciens*, p. 53.

[3] *Orig. de l'alch.*, p. 48.

[4] *Introd. à la chimie des anciens*, p. 207 à 211.

delà du XIII[e] siècle, sans vouloir préjuger d'ailleurs la question de savoir s'ils ne renfermeraient pas des matériaux plus anciens. Ils auraient été mis sous le nom du vieux savant Geber, de même que d'autres ouvrages alchimiques portent l'étiquette pseudo-épigraphique d'Aristote et de Platon.

La publication des textes arabes de Geber, qui existent à Leyde et dans diverses autres bibliothèques d'Europe, pourra seule décider la question, surtout si l'on établit l'authenticité de l'attribution de ces textes et leur date véritable par une discussion critique convenable.

En tout cas, pour revenir à l'objet principal de cet article, les traités latins attribués à Geber ne contiennent aucune citation formelle empruntée aux alchimistes grecs, dont les noms mêmes n'y sont pas prononcés. Certes, la filiation des théories et des faits qui y sont exposés avec le contenu des ouvrages grecs antérieurs n'est pas douteuse; mais elle est indirecte et suppose des intermédiaires.

Cependant, à côté de ces traités méthodiques, il existe une série d'ouvrages alchimiques latins, fort singuliers, qui nous sont donnés aussi comme traduits de l'arabe ou de l'hébreu, ouvrages écrits sans méthode, dans un style allégorique et souvent charlatanesque. Parmi ces ouvrages il en est qui sont probablement les plus anciens de tous et par conséquent les plus voisins de la vieille tradition, ainsi que je vais l'établir.

Tels sont les écrits attribués à Morienus ou Marianos, à Calid, au faux Platon, au faux Aristote, au *senior Zadith filius Hamuelis;* tels sont le *Consilium conjugii* (anonyme), la *Clavis sapientiæ*, attribuée à Alphonse le Sage, le *Tractatus Micreris suo discipulo Mirnefindo;* telle est surtout la *Turba philosophorum*, attribuée à un prétendu Arisleus, livre qui porte tous les caractères d'une traduction, et dont nous possédons même deux versions très différentes.

Enfin je compléterai cet examen par celui du *Rosarium philosophicum*, ouvrage composé en latin, mais formé d'extraits appartenant à la même famille d'ouvrages. On aurait pu pousser cette étude jusqu'à l'opuscule d'Artephius, *Clavis majoris sapientiæ*, qui est aussi rapporté à la même tradition. Cet auteur est cité par Roger Bacon; mais la date en est incertaine et les points de contact et de comparaison sont trop vagues.

Tous ces livres sont, je le répète, imprimés en latin dans le *Theatrum chemicum* et dans la *Bibliotheca chemica*.

Les indications des orientalistes, tels que d'Herbelot, Wustenfeld, Hammer, Leclerc, nous autorisent à regarder plusieurs de ces ouvrages comme existant réellement, sous le même titre, dans les langues sémitiques. Leur caractère intrinsèque atteste d'ailleurs sur plus d'un point

une origine arabe ou hébraïque. Quelques-uns paraissent avoir été composés en Espagne, comme l'indiquent le nom de *Toletanus philosophus*[1] et celui d'*Alphonse le Sage*, sous le patronage desquels certains de ces traités pseudo-épigraphiques sont placés. Par leur symbolisme mystique, leurs formules et leurs pratiques, ces ouvrages, les plus anciens surtout, rappellent souvent de très près les alchimistes byzantins du temps d'Heraclius, tels que Stephanus d'Alexandrie, le Pseudo-Ostanès, Comarius, etc; ils en sont assurément plus voisins que les traités didactiques attribués à Geber et à Avicenne.

Je vais d'abord rechercher vers quelle époque ont été faites les traductions latines de ce groupe spécial. Il est facile de reconnaître que la date de ces traductions est comprise entre le XIIe et le XIVe siècle. La limite la plus récente paraît devoir être fixée d'après le contenu du *Rosarium philosophicum*[2], écrit en latin par un lecteur assidu de ces divers traités. Or l'auteur du *Rosarium* cite et commente Stephanus, Geber (*Rex Persarum*, p. 114), Razès, notre Avicenne, notre Pseudo-Aristote; il cite également Morienus et Calid (p. 90); il reproduit en un grand nombre d'endroits la *Turba philosophorum*, dont il continue évidemment la tradition. Mais il invoque aussi les noms des alchimistes latins proprement dits, tels que Alain de Lille (pseudonyme), Albert le Grand, Arnaud de Villeneuve (p. 88), Raymond Lulle (p. 109), le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais (p. 102), saint Thomas d'Aquin (pseudonyme, p. 93), enfin Hortulanus, qui a vécu vers 1330. C'est le plus récent auteur cité par le *Rosarium*. On est ainsi conduit à fixer la composition de cette compilation vers le milieu du XIVe siècle.

Nous avons au contraire la date probable la plus reculée dans la traduction latine du *Liber de compositione alchemiæ*, qui porte le nom de Morienus Romanus[3], prétendu ermite, c'est-à-dire moine, de Jérusalem, qui l'aurait écrit pour Calid, roi d'Égypte : je reviendrai tout à l'heure sur ces noms propres. Le traducteur paraît un personnage sincère; il déclare son nom: *Robertus Castrensis*, nom que Jourdain, dans son Étude sur les traducteurs d'Aristote, identifie avec Robert de Retines, traducteur connu d'arabe en latin de divers ouvrages philosophiques. Il est plein d'enthousiasme pour l'ouvrage qu'il traduit et croit que le sujet en a été inconnu jusque-là aux Latins : *Quid sit alchymia, nondum cognovit vestra latinitas*. Il déclare avoir traduit ce livre de l'arabe et terminé son travail en latin le 11 février 1182 (v. st.) (p. 519): c'est la date la

(1) *Bibl. chem.*, t. II, p. 118. — (2) *Bibl. chem.*, t. II, p. 87. — (3) *Bibl. chem.*, t. I, p. 509.

plus ancienne qui soit citée dans ce genre d'ouvrages, et je ne vois pas de raison pour la suspecter, du moins jusqu'à nouvel ordre.

Le livre traduit par Robertus Castrensis porte, à tort ou à raison, le nom de Morienus, lequel paraît le même qu'un certain Marianos ou Murianos, moine chrétien grec ou plutôt syriaque, dont le disciple Calid mourut vers 704. Tous deux sont cités par les auteurs arabes[1]. Cette dernière date correspond d'ailleurs à une indication du traité latin : *Post quatuor annos a morte Herculis regis eremita incedo*[2] « je suis devenu moine quatre ans après la mort d'Heraclius ». L'auteur se déclare chrétien. Il débute en rapportant l'origine de sa science à un livre alchimique composé par Hermès, roi d'Égypte. Cette affirmation rappelle certains passages de Zosime[3] et d'Olympiodore[4] sur le livre de la Chimie, révélé aux mortels, et elle se trouve reproduite dans une forme analogue par Calid, par Theoctonicos ou Albert le Grand[5] et, à leur suite, par Pic de la Mirandole. « Ce livre, ajoute Morienus, a été retrouvé par Adfar d'Alexandrie, » nom défiguré que je cite seulement à cause de celui de la ville. Morienus apporte à l'appui de ses assertions les dires des philosophes, *testimonia antiquorum*, tels que *Hercules, rex sapiens et philosophus*, désignation qui s'applique, d'après divers textes congénères, à l'empereur Heraclius, protecteur de Stephanus et des alchimistes, sous le nom duquel on avait même mis des ouvrages d'alchimie, aujourd'hui perdus[6]. Morienus le cite trois ou quatre fois. Dans d'autres traités alchimiques[7] latins, le nom d'Heraclius est associé, comme dans l'histoire, à celui de Stephanus d'Alexandrie. Les noms de Marie, d'Africanus (Arsicanus) et peut-être de Zosime (Oziambe, écrit aussi Azinabam?) figurent plus loin.

Une autre citation de noms gréco-orientaux est celle de Datin s'adressant à Eutychès, citation répétée à plusieurs reprises (p. 514-515). Or le nom d'Eutychès se rapporte à la Syrie : c'était celui d'un célèbre hérétique du ve siècle, auquel se rattachait la tradition des Syriens jacobites. On peut aussi rappeler Eutychius, patriarche melchite d'Alexandrie, historien et médecin, qui a vécu à la fin du IX[e] et au commencement du X[e] siècle, ainsi que divers autres homonymes.

[1] D'après Wustenfeld, *Histoire des médecins arabes*, et Hammer, *Histoire de la littérature arabe*.

[2] *Bibl. chem.*, t. I, p. 512.

[3] *Orig. de l'alch.*, p. 9.

[4] *Collect. des alch. grecs*, traduction, p. 87.

[5] *Introduct. à la chimie des anciens* p. 209.

[6] *Introduct. à la chimie des anciens*, p. 176.

[7] *Allegoriæ sapientium supra librum Turbæ* (*Bibliotheca chemica*, tome I, p. 472).

La phrase suivante, qui fait allusion à la fois au rôle alchimique et au rôle théologique de Marie, conformément à certains textes gnostiques et byzantins [1], appartient au même ordre de rapprochements (p. 515) : « Les philosophes, étant réunis en présence de Marie, lui dirent : Tu es heureuse, Marie, parce que le divin secret t'a été révélé. » Tout ceci nous ramène donc à ce milieu gréco-syriaque dans lequel les sciences antiques ont subi une première élaboration, avant d'être transmises aux Arabes. Les autres noms cités par Morienus, tels que Herizartem et Adarmath, sont trop défigurés par la double transcription en arabe et en latin pour que l'on puisse essayer de les identifier. Aucune phrase d'ailleurs ne paraît traduite exactement des auteurs que nous connaissons; mais plusieurs relèvent de la tradition constante des alchimistes, telle que celle relative à la multiplicité et à la diversité des noms donnés aux mêmes choses par les anciens sages, afin de mettre en défaut les non-initiés et de leur faire faire fausse route. Or la même assertion figure déjà dans les papyrus de Leyde [2] et dans Olympiodore [3], et elle est reproduite par le Pseudo-Démocrite [4] et par les auteurs qui l'ont suivi. Les indications des quatre éléments : le chaud et le froid, le sec et l'humide, répondant au feu, à l'eau, à la terre et à l'air, sont aussi trop vagues et trop répandues dans les traditions médicales et alchimiques pour constituer des filiations précises. Je noterai seulement la comparaison de la matière première des corps avec l'étoffe au moyen de laquelle le tailleur fabrique le corps, les manches, le giron et les différentes parties d'un habit et dont il tire même les fils destinés à joindre ces parties (p. 514). Elle rappelle, avec une variante nouvelle et non signalée jusqu'ici chez les Grecs, à ma connaissance, les textes du Timée [5] et d'Énée de Gaza [6] relatifs à la matière première, ainsi que ceux de Synesius [7] et de Stephanus sur le mercure des philosophes. Relevons encore l'axiome d'Hermès cité par Morienus : *Omnia ex uno procedant* (p. 513), pareil à celui du *Pœmander*, *ἓν τὸ πᾶν* [8], et à ceux qui sont retracés entre les anneaux circulaires du serpent mystique des alchimistes. De même cet autre énoncé (p. 515) : *Quo modo id quod est inferius, superius ascendit, et qua ratione quod est superius inferius descendit*

[1] *Orig. de l'alch.*, p. 173.

[2] *Introduct. à l'étude de la chimie des anciens*, p. 10.

[3] *Collect. des alch. grecs*, traduction, p. 88.

[4] *Collect. des alch. grecs*, traduction, p. 83.

[5] *Orig. de l'alch.*, p. 264.

[6] *Ibid.*, p. 74. On trouve la même comparaison dans le livre de *senior Zadith*, *Bibl. chem.*, II, 228.

[7] *Ibid.*, p. 272. *Collect. des alch. grecs*, traduction, p. 67.

[8] *Orig. de l'alch.*, p. 135.

et qualiter unum eorum alteri conjungitur, ita quod ad invicem misceantur. On reconnaît l'axiome des alchimistes grecs : « En haut les choses célestes, en bas les choses terrestres; par le mâle et la femelle l'œuvre est accomplie, » lequel accompagne dans les manuscrits grecs les figures des appareils distillatoires[1]. De même ce dire d'Hermès (p. 514): « D'abord vient la couleur noire, puis, au moyen du sel tiré du natron, la couleur blanche, etc., » lequel répond aux énoncés des Grecs et de Stephanus[2]. Tout cela atteste une tradition qui se poursuit et une filiation directe ou détournée. Ces axiomes ont passé ensuite aux alchimistes latins, qui ne cessèrent de les invoquer.

L'ouvrage de Morienus, dont je viens de les extraire, est un dialogue entre le moine chrétien et Calid, prétendu roi d'Égypte; ce qui nous amène à examiner les ouvrages latins qui sont donnés comme traduits de ce même Calid. *A priori* on serait porté à regarder le titre de roi d'Égypte comme chimérique, de même que ceux de roi des Perses ou roi de l'Inde, attribués à Geber, ou bien encore celui de roi d'Arménie que certains manuscrits grecs assignent à l'alchimiste égyptien Pétésis (ou Petesius), en tête de l'ouvrage d'Olympiodore. Les alchimistes, en effet, avaient coutume de supposer à leurs prédécesseurs de semblables titres, qu'ils croyaient devoir augmenter leur autorité. Cependant ce Calid paraît être un personnage historique, mort en 704.

Il est donné par les orientalistes[3] pour un prince égyptien, devenu savant après diverses aventures, et le premier introducteur, parmi les musulmans, des ouvrages scientifiques, astronomiques, médicaux et alchimiques. Son nom exact est Abu Haschim Chalid ben Iezid ben Moawia al Ommawi, de la tribu des Koreischistes : il est signalé comme disciple de Marianos, ou condisciple de Geber. Les attributions de ces ouvrages scientifiques au prince égyptien sont-elles plus fondées que celles des livres grecs attribués à Heraclius et à Justinien (second, probablement)? Les souverains orientaux de cette époque étaient grands fauteurs d'astrologie et d'alchimie, en même temps que de médecine et de sciences mathématiques; le tout étant regardé comme du même ordre, comme également utile, et mis sur le même plan. En tout cas les ouvrages alchimiques qui portent de tels noms doivent avoir été écrits, au moins sous leur première forme, à une époque où ces noms avaient quelque autorité, c'est-à-dire

(1) *Introd. à la chimie des anciens*, pl. I, p. 64; p. 133-136; p. 161.

(2) *Orig. de l'alch.*, p. 277.

(3) Wustenfeld, *Histoire des médecins arabes* (en allemand), p. 9; Hammer, *Hist. de la littérature arabe* (en allemand), I Abtheil., Bd. II, p. 185; *Ibn Khallikan*, traduit de l'arabe en anglais par de Slane, t. I, p. 481; Leclerc, *Hist. de la médecine arabe*, t. I, p. 63.

IMPRIMERIE NATIONALE.

à une époque voisine, en général, de celle de l'existence de personnages qui ne tardaient guère à tomber dans l'oubli.

En fait nous possédons sous le nom de Calid deux ouvrages alchimiques latins, donnés comme traduits de l'arabe : le *Liber trium verborum* [1] et le *Liber secretorum artis... Calid filii Iaici, ex hebræo in arabicum et ex arabico in latinum versus incerto interprete* [2]. Il est probable que ces ouvrages sont réellement traduits de l'arabe. En effet, on lit dans Ibn Khallikan que Calid exposa sa doctrine dans trois lettres, dont l'une contient la relation de ce qui s'est passé entre lui et son maître Marianos, et les autres, la manière dont il a appris la science, ainsi que les allusions énigmatiques du maître. L'indication des trois lettres rappelle le titre : *Liber trium verborum;* mais le contenu de la première répondrait plutôt à l'ouvrage mis sous le nom de Morienus. Les énigmes dont il est fait ici mention étaient sans doute analogues à celles qui figurent à la suite de la *Turba*. En tout cas, il s'agit de traités arabes similaires ou identiques avec ceux que nous possédons en latin. Mais, à part le nom d'Euclide, cité (p. 184) pour un énoncé géométrique, et celui d'un philosophe grec, Bausan (Pauseris?), les énoncés contenus dans ces opuscules sont trop vagues pour permettre aucun rapprochement précis en vue de la recherche que je poursuis actuellement : c'est une difficulté que l'on rencontre continuellement dans l'examen de ce genre de littérature.

Le *Tractatus Micreris suo discipulo Mirnefindo* [3], congénère des précédents, cite *Astannas* philosophe, probablement Ostanès, ainsi que le Nil et l'Égypte. On peut encore signaler quelques traces de traditions grecques dans le Pseudo-Platon, *Platonis libri quartorum* [4] *cum commento Hebuæ habes Hamed*, etc., ouvrage juif [5], à la fois astrologique et alchimique, lequel cite (p. 140) l'Almageste de Ptolémée, Euclide, Pythagore, Homère (p. 186), les Chaldéens siégeant sur le fleuve Euphrate, gens habiles dans la connaissance des étoiles et de l'astrologie judiciaire (p. 144), etc.

Le *Tractatus Aristotelis alchymistæ ad Alexandrum Magnum de lapide philosophico* serait soi-disant traduit, d'après le titre, de l'hébreu en latin, suivant l'ordre du pape Honorius, par un certain Grec [6]. Cet ouvrage renferme des traditions grecques défigurées, à la façon de celles de l'Alexandre

(1) *Bibl. chem.*, t. II, p. 189. Dans la Collection *Auriferæ artis*, etc. (Bâle, 1572), le *Liber trium verborum* offre des variantes considérables; il y est question notamment des philosophes persans qui ont disparu dans la *Bibl. chem.* Cf. *Coll. des alch. grecs*, trad., p. 61.

(2) *Bibl. chem.*, t. II, p. 183; dans le *Theatrum chemicum*, t. IV, p. 209, figure le même traité sous le titre : *Liber secretorum alchimiæ Regis Calid filii Iarichi*, etc.

(3) *Theatrum chem.*, t. IV, p. 101.

(4) *Ibid.*, t. IV, p. 114.

(5) *Aron noster.*

(6) *Ibid.*, t. IV, 880.

du moyen âge : il y est question de la lutte d'Alexandre contre Antiochus, du char de ce dernier (p. 886) dont les roues sont assimilées aux quatre éléments, du serpent d'Hermès, etc.[1]. Morienus y est cité (p. 891). J'ajouterai que dans la bibliothèque syriaque d'Assemani[2], il est question d'une *lettre d'Aristote à Alexandre le Grand sur le grand art*, écrite en syriaque et soi-disant traduite en grec par Ebed Jesus, laquelle paraît identique au traité précédent. Le nom même d'Antiochus figure comme auteur d'un livre d'alchimie[3] parmi les manuscrits latins de la bibliothèque Bodléienne.

Tous ces opuscules sont courts et leur composition semble comprise entre l'époque du texte arabe de Morienus (VIIIe siècle) et celle du *Rosarium* (XIVe siècle). Il en est de même du *Senioris libellus*, attribué à Zadith, fils de Hamuel (*Bibl. chem.*, t. II, p. 216; *Theatrum chem.*, t. V, p. 215): c'est un écrit juif, rempli de paraboles et de commentaires sur des figures mystiques. J'y relève les noms de Marie, d'Hermès, d'Aros (Horus), de Platon (l'alchimiste), de Salomon, d'Averroès, de Marcos parlant au roi Théodore, de Rosinus, auteur arabe (Hœfer, *Histoire de la chimie*, t. I, p. 367, 2e édit.); mais aucun savant plus moderne n'est nommé. Parmi les phrases caractéristiques de la tradition grecque, on peut citer celle-ci : « Notre cuivre est comme l'homme, il possède un esprit, une âme et un corps. — Trois et trois sont un, et tout résulte de l'unité. — Prends le corps de magnésie, etc. » J'y reviendrai tout à l'heure en parlant de la *Turba*. L'ouvrage anonyme : *Consilium conjugii, seu de massa solis et lunæ libri III, ex arabico in latinum sermonem reducti*[4], se rapporte par l'un de ses titres à une vieille tradition alchimique, qui figure déjà dans le papyrus de Leyde[5] et qui se retrouve dans Zosime et dans le Pseudo-Moïse; car le mot *massa* signifie, en alchimie, ferment métallique[6], et il a été pris pour l'alchimie elle-même[7]. Cet ouvrage est chrétien[8] et relativement moderne, car il cite Morienus et Razès; il s'en réfère continuellement à la *Turba* et même aux énigmes de la *Turba*, addition postérieure. Je ne crois pas qu'on puisse le regarder comme antérieur au XIVe siècle.

M. BERTHELOT.

(*La fin à un prochain cahier.*)

(1) *Origines de l'alch.*, p. 144.

(2) *Bibl. orientale*, t. III, p. 361; — Wenrich, *De auctorum græcorum*, etc., *versionibus*, p. 165; Leipsick, 1842.

(3) Il exista aussi un astrologue de ce nom au moyen âge.

(4) *Bibl. chemic.*, t. II, p. 235.

(5) *Introduct. à la chimie des anciens*, p. 31, 57.

(6) *Ibid.*, p. 304.

(7) *Introd.*, p. 209, 210, 257.

(8) *Bibl. chem.*, t. II, p. 241, 251.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

L'Ars minor de Donat, traduction française reproduite en fac-similé et publiée par M. Léon Dorez, Paris, Picard, in-4°.

Cette traduction française est reproduite, non d'après un manuscrit, mais d'après une édition publiée, croit-on, à Utrecht, en 1460. De cette édition un seul exemplaire est connu; encore est-il incomplet. C'est la bibliothèque d'Utrecht qui conserve cette relique, que M. Léon Dorez n'a pu voir sans émotion. On lui saura gré d'avoir reproduit un texte précieux que M. Ch. Thurot n'a pas connu.

TABLE.



JOURNAL DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1890.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XC.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

Assistants...
- M. E. Renan, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Barthélemy-Saint Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.

Auteurs...
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Wallon, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Boissier, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. B. Hauréau, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau.*
- M. R. Dareste, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. G. Perrot, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Gaston Paris, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Berthelot, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Jules Girard, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Weil, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Paul Janet, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Daubrée, de l'Institut, Académie des sciences.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1890.

L'Allemagne depuis Leibniz. Essai sur la formation de la conscience nationale en Allemagne (1700-1848), par Lévy-Bruhl, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand (Hachette, 1890).

L'ouvrage de M. Lévy-Bruhl sur l'*Allemagne depuis Leibniz* n'est pas un ouvrage de philosophie, ni d'histoire, ni de littérature, ni de politique : c'est un mélange curieux de tout cela, un résumé synthétique de tous les éléments qui ont servi à former la conscience nationale en Allemagne. L'auteur cherche à expliquer comment s'est produite, d'abord dans le domaine idéal de la pensée, puis dans le domaine des faits, l'idée de l'unité allemande. Dans sa première conception, M. Lévy-Bruhl, qui est un philosophe, avait eu d'abord uniquement en vue d'étudier l'influence de la philosophie sur la formation de cette idée; mais il a vu bientôt qu'il ne pouvait restreindre ainsi son sujet; qu'à côté de la philosophie il y avait d'autres éléments dont il fallait tenir compte, tels que la littérature, les événements politiques, les hommes d'État, etc. Il a donc étendu la sphère de ses recherches, et il s'est trouvé en face d'une masse de faits et de documents de toute nature, dans lesquels il était très aisé de se perdre et qu'il a su dominer avec une justesse d'esprit et une étendue de vues vraiment remarquables. Nul doute que l'esprit de synthèse que développe la philosophie ne lui ait été utile dans ce travail; mais il a montré aussi qu'il n'était nullement asservi aux abstractions philosophiques, et qu'aux qualités du philosophe il savait joindre celles de l'historien. Ajoutons que ce livre est sorti d'un cours professé avec succès à l'Ecole libre des sciences politiques, dont l'habile directeur, M. Emile Boutmy, prend à cœur de réunir toutes les compétences et de faire la part à

IMPRIMERIE NATIONALE.

toutes les branches de la pensée dans leur rapport avec la politique. Le livre de M. Lévy-Bruhl représente la part de la philosophie, mais de la philosophie contenue et tempérée par l'histoire. De tels livres, suscités par cette laborieuse école, prouvent les services qu'elle peut rendre à la science aussi bien qu'à l'enseignement.

Nous essayerons de rendre compte du livre de M. Lévy-Bruhl en nous attachant aux points culminants, et en insistant sur l'histoire des idées plus que sur celle des faits.

L'auteur aurait pu prendre son sujet de plus loin encore qu'il ne l'a fait; et peut-être une histoire de la conscience nationale en Allemagne devait-elle commencer avec Luther, qui a été la première et la plus puissante incarnation de cette conscience. En effet, religion, politique, langue, éducation, philosophie, musique même, tout commence dans l'Allemagne moderne avec Luther. Il a imprimé sa marque sur toutes les générations allemandes. Il est plus que personne l'Allemagne elle-même. Cependant l'auteur n'a pas cru devoir remonter si haut, son sujet lui paraissant déjà assez vaste tel qu'il l'avait conçu. Il peut faire valoir aussi une autre raison : c'est que, s'il est vrai que Luther ait donné un branle extraordinaire au génie et à l'âme de l'Allemagne, ce mouvement s'est affaibli et affaissé au XVIIe siècle. A cette époque, tout est en décadence, l'anarchie est au comble; l'indifférence de la patrie allemande (si un tel anachronisme d'expression est permis) est absolue. La domination et l'influence de l'étranger, de son or et de ses modes étouffent toute spontanéité nationale. L'Allemagne n'est plus qu'une expression géographique. C'est alors que Leibniz reprend, à son point de vue, l'œuvre de Luther; et c'est à cette date que l'auteur a cru devoir aborder son sujet. C'était son droit. On n'en éprouve pas moins un certain regret que, dans un livre sur la conscience nationale en Allemagne, le nom de Luther ne soit pas même prononcé.

Arrivons à Leibniz. Celui-ci, très connu comme philosophe, l'est très peu comme écrivain politique. Si l'on excepte le curieux mémoire, souvent cité et réimprimé, dans lequel Leibniz proposa à Louis XIV la conquête de l'Égypte, on ne sait presque rien de ce qu'il a écrit sur ces matières. Cependant ces écrits sont très nombreux; mais, avant ces dernières années, ils n'avaient pas été réunis, et nombre d'entre eux n'étaient pas publiés. C'est en 1864 que M. Otto Klapp commençait en Allemagne sa grande édition des œuvres de Leibniz par la publication des écrits politiques. En France, M. Foucher de Careil avait eu la même idée, et, dans son édition inachevée, il a publié d'abord sept volumes, tous consacrés à la politique. Nous sommes donc aujourd'hui parfaite-

ment en mesure d'apprécier l'œuvre politique de Leibniz; et M. Lévy-Bruhl, qui a étudié cette œuvre de très près, nous la résume avec précision et clarté.

Dans ses vues sur la politique allemande (car Leibniz s'est très peu occupé de politique pure), il est surtout parti d'une conception historique. C'est ainsi que, dans ses premiers écrits, il s'attache surtout à l'idée du Saint-Empire romain; il considère l'empereur comme le chef de la chrétienté, comme le défenseur de la civilisation chrétienne contre la barbarie. Il montre les droits sacrés de l'Empire sur toutes ses anciennes dépendances, sur les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, sur le cercle de Bourgogne et même sur la Provence. Il n'oublie pas la Lorraine, l'Alsace et le Dauphiné. « Vienne, dit-il, montre trop d'indifférence sur ces sortes de travaux historiques, qui ne sont pas sans portée politique. » Il pressentait ainsi le rôle que devait jouer l'histoire dans les revendications ultérieures de l'Allemagne. Il surveillait également avec une singulière sollicitude l'extension croissante des voisins de son pays. Dans un écrit sur la succession de Pologne, il montre le danger que le voisinage de la Russie peut faire courir à l'Empire. Quant à la France, il essaye, comme on l'a vu, de détourner son activité du côté du Levant. Puis il prévoit les complications qui peuvent naître de la succession d'Espagne et de la succession d'Angleterre. Dans ce dernier pays, il soutient énergiquement les droits de la maison de Brunswick, à laquelle il est attaché. Il proteste contre tous les traités qui abandonnent la moindre parcelle du territoire germanique. La cession de Strasbourg lui arrache un cri de douleur, et il craint pour Cologne le sort de Strasbourg. Il ne se borne pas d'ailleurs au rôle de critique et d'historien. Il forme des plans pour la reconstitution de l'Allemagne. Il essaye de réconcilier les catholiques et les protestants, sachant bien que les divisions religieuses sont la principale cause des divisions politiques. Il pousse au développement de l'industrie allemande, et se plaint de la vassalité que les mœurs et la mode imposaient à l'Allemagne à l'égard de la France. La vieille simplicité allemande a disparu; le luxe et le luxe français l'a remplacée; tout vient de Paris. Il voudrait acclimater en Allemagne l'industrie de la soie; il demande la formation de grandes compagnies de commerce, et s'occupe d'un projet de fabrication d'eau-de-vie. Il s'intéresse aussi aux questions sociales et anticipe sur le socialisme d'État de nos jours en réclamant l'établissement par l'État de caisses d'assurances et même de véritables ateliers nationaux. Enfin il aiguillonne l'activité scientifique de son pays; il vante les services rendus en France par l'Académie des sciences et par le *Journal des Savants;* lui-même jetait les bases

de l'Académie de Berlin. Il écrivait enfin une *Apologie* de la langue allemande et publiait bon nombre de ses écrits en allemand. Et cependant toute cette agitation était stérile, tant l'idée d'une patrie allemande était alors loin de tous les esprits. Leibniz signalait avec douleur ce manque de patriotisme. « Trop de gens, disait-il, sont de l'opinion de M. Thomasius, qui soutient que tout ce qu'on dit des devoirs envers la patrie ne sont que des chimères inventées par les païens. » En effet, la guerre de Trente ans avait affaibli et divisé l'Allemagne : l'étranger, tantôt suédois, tantôt français, y avait pénétré en maître; mille petits États, ennemis les uns des autres, se partageaient le sol. La population avait effroyablement diminué. Les objurgations savantes de Leibniz ne pouvaient rien contre cet état de choses. Avant de faire une Allemagne politique, il fallait refaire l'Allemagne elle-même; et pour cela des œuvres de génie, comme les œuvres métaphysiques ou mathématiques de Leibniz, en élevant l'Allemagne, dans le domaine de la spéculation savante, au niveau de la France et de l'Angleterre, pouvaient faire plus pour la reconstitution d'une Allemagne nouvelle que des revendications archéologiques au nom du Saint-Empire romain. Leibniz a donc échoué dans son œuvre politique; mais en même temps et sans s'en douter, il préparait plus efficacement pour plus tard le succès de cette œuvre par la création d'une philosophie allemande. En effet l'une des vues les plus justes et les plus fines de M. Lévy-Bruhl, et que nous retrouvons souvent dans son livre, c'est que l'unité allemande s'est beaucoup moins faite dans les esprits par la volonté réfléchie d'un patriotisme positif que par le génie de ceux qui ne pensaient point au patriotisme et même qui souvent y paraissaient opposés. L'idée de l'unité s'est d'abord fait jour dans le domaine de l'esprit avant de passer dans le domaine de la réalité politique.

C'est ce que nous voyons tout d'abord après Leibniz dans l'apparition de ce mouvement religieux depuis si puissant non seulement en Allemagne, mais aussi en Angleterre, et que l'on a appelé le *piétisme* et le *méthodisme*. D'ordinaire l'expression de piétisme réveille l'idée d'une dévotion étroite, formaliste et superstitieuse. Au contraire, dit notre auteur, le piétisme a été à l'origine une révolte du sentiment religieux et évangéliste contre une orthodoxie étroite et trop littérale. Telle était la pensée du fondateur du piétisme, le célèbre Spener. C'était un retour au protestantisme primitif, à l'esprit de Luther. En même temps, c'était aussi un appel à la charité évangélique en faveur des déshérités et des humbles, trop négligés par le christianisme officiel. Le succès croissant du piétisme amena bientôt une réaction. Spener et ses

disciples se virent obligés de quitter Francfort et Leipsick; mais ils furent recueillis par l'électeur de Brandebourg qui leur assigna la ville de Halle, devenue dès lors le centre et le foyer le plus actif de ce mouvement. Ce fut là aussi qu'il perdit son caractère primitif et se transforma à son tour en une secte étroite et intolérante. Nous n'avons pas à en faire l'histoire; mais disons avec M. Lévy-Bruhl qu'en réveillant la conscience religieuse en Allemagne, « le piétisme a été un des premiers tressaillements de vie renaissante dans ce grand corps immobile et engourdi ».

A côté de ce mouvement religieux il faut signaler le mouvement universitaire, créé et entretenu par deux savants professeurs, qui, bien loin de Leibniz par le génie, ont cependant singulièrement avancé sur le terrain pratique son œuvre patriotique, en écrivant et en enseignant dans la langue allemande, Thomasius et Wolf. Ce fut Thomasius qui donna le premier l'exemple : il ouvrit à l'université un cours en allemand, au grand scandale du monde savant. En même temps, il fondait une revue allemande, *les Entretiens mensuels*. Il était obligé de se défendre d'avoir osé écrire et parler dans la langue populaire : « La philosophie, disait-il, est si facile qu'elle peut être comprise de toute personne de quelque condition et de quelque sexe qu'elle soit. Les philosophes grecs n'écrivaient point en hébreu, ni les latins en grec. Chaque peuple se sert de sa langue maternelle. Les Français savent fort bien le faire aujourd'hui. Pourquoi nous priverions-nous de cet avantage? » Wolf, comme Thomasius, mais bien plus que lui, a contribué à la création d'une philosophie vraiment allemande. Il représentait le mouvement rationaliste en opposition avec le mouvement piétiste dont nous avons parlé. Il fut même obligé de quitter les États du roi de Prusse par suite de l'intolérance piétiste. Mais cette persécution même valut à sa philosophie une grande popularité. Retiré à Marbourg, dans la Hesse, il y ouvrit un cours où l'on se rendit de tous les côtés de l'Allemagne. Sans aucun génie d'invention, Wolf avait à un haut degré la faculté de construction et d'organisation. Il systématisa sous forme didactique et dogmatique ce que Leibniz avait dispersé dans tant d'ouvrages divers sous forme fragmentaire. Wolf donna ainsi à la philosophie allemande ses cadres, sa forme et son type; et même les philosophes modernes les plus méprisants pour sa doctrine ont subi, quant à la forme, son influence. Hegel a dit de lui qu'il avait été « l'instituteur de l'Allemagne ». Cette philosophie eut un succès prodigieux, non seulement dans les universités, mais dans le monde, et même auprès des femmes. Elle se recommandait surtout par la pureté et la sévérité de sa morale, tout à

l'opposé de la morale licencieuse de ce temps. En un mot, Wolf accomplit pour la première fois une œuvre vraiment allemande, non pas en politique, mais sur le terrain de la science, et surtout dans les universités, qui deviendront plus tard un agent si puissant du germanisme.

Parmi les fondateurs de l'Allemagne moderne, M. Lévy-Bruhl ne pouvait manquer de faire sa place au plus grand homme de guerre et au plus grand homme d'État du XVIIIe siècle, à Frédéric II, quoique ce prince ait toujours eu en vue beaucoup plus l'intérêt de la Prusse que celui de l'Allemagne et qu'il n'ait éprouvé aucune sympathie pour cette Allemagne idéale et intellectuelle qui se créait, en dehors de son influence, et autour de lui. L'auteur signale avec soin la différence singulière de ces deux tendances qui devaient cependant aboutir au même but. Autant Frédéric était attaché à la grandeur politique, et particulièrement à la grandeur de son État, qui n'était pas encore l'Allemagne, mais qui devait en devenir le noyau, autant il était indifférent à l'Allemagne littéraire, à celle des philosophes et des poètes. Sa patrie concrète et réelle était la Prusse; sa patrie intellectuelle était la France : soit à l'un, soit à l'autre de ces deux points de vue, l'Allemagne n'était rien pour lui. Au contraire, et réciproquement, ceux qui devaient le plus travailler par leur propre génie et leur propre exemple à la formation d'une Allemagne intellectuelle se montraient les plus indifférents en matière politique, et n'avaient aucune patrie proprement dite, pas même la Prusse. Cependant, malgré cette opposition, Frédéric de son côté, et de l'autre les Lessing, les Herder, les Gœthe, travaillaient à une même œuvre. Frédéric, en effet, dès les premières années de son règne, et surtout par son héroïque conduite dans la guerre de Sept ans, enfin par ses prodigieux succès, exerça une influence profonde sur l'imagination des Allemands; il frappa de sa marque le siècle qu'il remplit de son règne. Enfin, c'est lui qui, sur le terrain de la réalité, forgea l'instrument qui devait servir plus tard à accomplir l'œuvre nationale.

Mais voici le moment où cette Allemagne littéraire, si dédaignée de Frédéric, va apparaître et préparer l'éclosion de la nation allemande. Le chef de ce grand mouvement a été Lessing, que l'on a appelé à juste titre « le libérateur » de l'Allemagne. Ce n'est pas qu'il y ait à demander à Lessing plus qu'à aucun de ses contemporains rien qui ressemble à ce que l'on appelle le patriotisme au sens positif du mot. Lui-même faisait bon marché de cette vertu: « Le patriote, écrivait-il à Gleim, tient trop de place dans votre œuvre aux dépens du poète. La réputation de patriote est la dernière que j'ambitionne, si le patriotisme devait m'apprendre à oublier

que je suis citoyen du monde. De l'amour de la patrie je n'ai aucune idée : c'est une faiblesse héroïque dont je me passe fort bien. » Il n'y a pas lieu de s'indigner contre ces paroles. Quelle eût pu être la patrie de Lessing? Il était né en Saxe; mais quel orgueil pouvait-il y avoir pour lui à être Saxon? Il eût été plus près d'être Prussien, car il admirait beaucoup Frédéric, et il avait pris part lui-même à la guerre de Sept ans; mais pouvait-il prendre pour patrie un État qui n'était pas le sien? Enfin sa vraie patrie, qui était l'Allemagne, n'existait pas encore, et il ne soupçonnait pas qu'elle pût exister. Sans le savoir, il travaillait à la former. C'était cette patrie idéale qu'il essayait d'affranchir en littérature, en l'arrachant au joug de la France. Créer une littérature était alors tout ce qu'on pouvait faire, et c'est à ce point de vue que Lessing a pu être appelé un libérateur.

Le même trait de caractère, le même genre d'influence, le même rôle d'émancipation, sans souci de patriotisme local, mais sur une sphère plus grande et plus vaste, se fait remarquer chez le philosophe Herder que M. Lévy-Bruhl a étudié avec le plus grand soin: c'est l'objet d'un des chapitres les plus neufs de son livre.

Le caractère propre du talent et de l'esprit de Herder, c'est l'universalité. Il n'a pas l'originalité d'un Kant ou d'un Gœthe; mais l'étendue de ses études et la variété de ses aptitudes intellectuelles étaient des plus remarquables. Non seulement la théologie, qui fut d'abord son objet propre, mais la Bible, la poésie de l'Orient, l'origine du langage, la philosophie de l'histoire, bien d'autres matières encore l'ont occupé, et sont devenues l'objet de ses réflexions et de ses écrits. Il apprenait les langues pour lire les chefs-d'œuvre dans leur texte; il aimait la Grèce, le moyen âge, le monde biblique, et s'enthousiasmait pour les chants populaires et sauvages de la Scandinavie. Il traduisait le *Romancero* du Cid; enfin, selon l'expression spirituelle de M. Lévy-Bruhl, son « ubiquité intellectuelle » était prodigieuse. Ce génie si vaste et si varié était évidemment plus propre que personne à étendre et à élever l'idéal de l'esprit allemand, et à lui donner la conscience de ce besoin de synthèse et de vaste compréhension qui le caractérise. Mais, ici encore, n'allez pas demander à Herder du patriotisme à la manière antique. Il a lui-même traité cette question dans un curieux écrit de 1765 : « Avons-nous encore une patrie comme les anciens? » Il distingue la cité antique et la société moderne. Dans l'antiquité, tout est subordonné à la cité, à la patrie, à l'Etat. Aussi le patriotisme est-il la première de toutes les vertus. Mais le christianisme a changé la face des choses. Au-dessus de la patrie il a placé l'idée de l'humanité, qui est maintenant notre vraie patrie : « Nous

avons, dit Herder, de plus nobles héros qu'Achille, un patriotisme plus élevé que celui d'Horatius Coclès. » En réalité, cette critique du patriotisme, que nous rencontrons chez presque tous les écrivains de ce temps, n'est que l'expression d'une sorte de patriotisme inconscient qui ne savait où se prendre dans l'Allemagne de ce temps, morcelée, divisée, pulvérisée en mille petits États. Ce sentiment inconscient était à la recherche d'une patrie : on méprisait précisément ce qu'elle n'avait pas. En outre pour Herder, optimiste à la manière du XVIII[e] siècle, l'idée de patrie était associée à l'idée de guerre, et il partageait l'aversion que la guerre lui inspirait.

Mais si peu patriote, si peu allemand qu'il fût au point de vue politique, Herder, comme Lessing, était Allemand dans toute la force du terme au point de vue littéraire. Dans ses *Fragments sur la littérature contemporaine*, il revendique pour la littérature de son pays l'originalité. Il condamne la fureur d'imitation de ses compatriotes à l'égard de la France, de l'Angleterre ou de l'antiquité : « Quand donc le public allemand cessera-t-il d'être le monstre à trois têtes de l'*Apocalypse*, à la fois grec, français et anglais ? » Il ne se contente pas de protester contre l'imitation servile; il invite le littérateur allemand à remonter à la source, à s'inspirer du génie propre de la race allemande, et à renouer la vieille tradition germanique. « Tirons de notre propre fonds tout ce que nous pourrons en tirer. Notre langue possède une poésie plus ancienne que celle des Espagnols, des Italiens et des Français. Étudions nos vieux poèmes germaniques du moyen âge. » Et de même pour la langue. Bien loin de vouloir altérer l'allemand, pour le rendre semblable au français, il demandait au contraire qu'on lui conservât son accent, ses inversions, ses constructions synthétiques. « Éveille-toi, dieu endormi, s'écriait-il, éveille-toi, peuple allemand; ne te laisse pas ravir ton *palladium*. » Ce palladium, c'est la langue allemande, à laquelle Herder attribuait un privilège particulier, celui de ne pouvoir exprimer que la vérité; si on lui fait dire autre chose, elle s'y refuse, ou le rend mal. Les langues romanes, au contraire, si souples et si insinuantes, sont particulièrement propres à l'expression du mensonge. Gœthe avait la même opinion. Dans un de ses romans, l'héroïne s'aperçoit que son amant veut la quitter parce qu'il lui écrit en français. M[me] de Staël elle-même paraissait avoir accepté cette bizarre théorie lorsqu'elle dit : « Rien ne m'inspire plus de dégoût que cette langue tudesque quand elle est employée au mensonge. Sa construction traînante, ses consonnes multipliées ne lui permettent aucune grâce dans la souplesse. Elle se raidit contre l'intention de celui qui la parle dès qu'on veut la faire servir à trahir la vérité. »

On voit de quelle espèce est le cosmopolitisme de Herder. C'est un cosmopolitisme allemand. Riga et Strasbourg font partie de cette Allemagne théorique, si différente de l'Allemagne politique; mais bientôt la guerre extérieure, la présence de l'étranger sur le sol allemand amènent notre auteur au sentiment de la nationalité: « Une nation, dit-il, qui n'est pas capable de se protéger elle-même n'est pas une nation. » Ainsi, à l'ancienne idée de cité ou de patrie commençait à se substituer l'idée de nation. Il n'y avait pas de patrie allemande; il y avait déjà une nation allemande. Quels sont les traits, les caractères principaux de cette nation? Herder essaye d'en fixer les contours; mais il n'arrive qu'à une esquisse des plus vagues. Il y trouve deux traits caractéristiques: le courage et la fidélité. Quant au courage, quel est le peuple qui ne se l'attribue pas au même degré? La fidélité a quelque chose de plus distinctif, tout chimérique que puisse nous paraître cette vertu de la race allemande. Par fidélité, il faut entendre le respect à la foi jurée et l'horreur du mensonge. Luther avait dit également que l'origine de la réforme était dans la droiture allemande, qui ne pouvait se plier au mensonge italien. Schiller dit aussi qu'une fois le Rhin passé, il ne faut pas s'attendre à la bonne foi. La nature allemande est essentiellement morale : « Rien ne serait plus anti-allemand, dit Herder, que si la moralité devenait chez nous, comme ailleurs, un objet de dérision. Il nous manque l'esprit, il nous manque la grâce légère, un beau ciel pour nous rendre l'immoralité tolérable. La débauche allemande a toujours été grossière, parce que la débauche ne va pas à notre climat. » Un autre trait de caractère, suivant Herder, c'est que le peuple allemand, misérable et opprimé, pillé par les étrangers, s'oublie lui-même pour les progrès de l'humanité. Herder croit à une mission de l'Allemagne, sans nous dire laquelle: « Nous sommes arrivés tard, dit-il; nous en sommes d'autant plus jeunes; nous avons beaucoup à faire, tandis que d'autres nations (la France évidemment) entrent dans le repos après avoir produit tout ce dont elles sont capables. » Herder écrivait cela, précisément au moment où la Révolution venait de montrer que la France était loin d'avoir épuisé sa faculté d'expansion; et il devait se passer bien des années encore avant qu'on vît poindre dans le monde une mission allemande, en supposant qu'il y en ait une.

« On voit, dit M. Lévy-Bruhl, que rien n'est plus aisé que de concilier avec Herder le cosmopolitisme avec le sentiment national allemand. L'idéal allemand ne fait qu'un avec l'idéal de l'humanité. Il est réservé à l'Allemagne de guider l'Europe civilisée et chrétienne dans la voie du progrès. La moralité fait de l'Allemagne une nation privilégiée. » Le peuple

allemand est le peuple par excellence, dira Fichte. Cette conception si naïve et si orgueilleuse d'une mission de vertu et de moralité s'est identifiée depuis Herder avec la conscience allemande. Sa prétention à la supériorité morale que Herder, Schiller, Fichte attribuent au peuple allemand, et dont Mme de Staël dans son livre célèbre semble avoir naïvement reconnu la légitimité, s'est fondue plus tard avec les ambitions les plus réalistes; et le rôle d'une mission providentielle a servi à couvrir d'une teinte religieuse et humanitaire les calculs de la politique la plus positive.

Le même genre de contradiction que nous venons de signaler dans l'attitude de Herder à l'égard de la patrie allemande, se retrouve également chez le plus grand génie de l'Allemagne, l'auteur de *Faust* et de *Werther*. Le patriotisme, dans le sens antique du mot, lui est étranger: « Je suis fatigué, écrivait Gœthe, d'entendre dire que nous manquons de patriotisme, que nous n'avons pas de patrie. Ce sont là des mots, rien que des mots. Si nous trouvions un endroit au monde où nous puissions être tranquilles avec ce que nous possédons, un champ pour nous nourrir, une maison pour nous abriter, n'avons-nous pas là une patrie? A quoi bon ces vains efforts pour faire renaître un sentiment que nous ne pouvons plus éprouver, qui n'a existé que chez certains peuples à des moments déterminés de l'histoire, et qui est le résultat d'un certain concours de circonstances. Le patriotisme comme chez les Romains, Dieu nous en préserve! » Gœthe est resté fidèle à cette doctrine, et il l'a fait passer dans sa conduite pendant les guerres d'Allemagne. On lui a vivement reproché cette haute indifférence. Les événements qui ont tellement humilié l'Allemagne à cette époque ne lui ont arraché aucun cri de sympathie pour les vaincus, de malédiction contre les vainqueurs. Peut-on dire cependant que Gœthe n'a rien fait pour l'Allemagne moderne? En symbolisant le génie allemand dans ce qu'il a de subtil et de profond, de poétique et de mystérieux, de vague et de compréhensif, en luttant avec Voltaire d'étendue et d'universalité, en cultivant à la fois la poésie, la science, la philosophie, en s'inspirant de panthéisme, de naturalisme, de cosmopolitisme et de haute culture classique, ne présentait-il pas à l'Allemagne une image idéale d'elle-même qui lui était une patrie plus chère que celle du sol, et qui devait plus tard conduire à la conquête de la seconde patrie? En ce sens, Gœthe travaillait à former un sentiment qu'il n'éprouvait pas lui-même. Il était le messager, le hérault d'un monde nouveau qu'il ne comprenait pas. En Allemagne, on a souvent opposé à l'indifférence de Gœthe le patriotisme de Schiller, comme étant le poète national par excellence. Cependant

Schiller n'avait pas sur le patriotisme d'autres idées que celles de Gœthe, de Herder et de Lessing. « Nous autres modernes, écrivait-il à Kœrner en 1789, nous avons par devers nous un intérêt que les Grecs et les Romains n'ont pas connu, et qui laisse bien loin derrière lui l'intérêt patriotique. Celui-ci n'a de valeur que pour les nations qui ne sont pas mûres, c'est un bien pauvre idéal que de n'écrire que pour une seule nation. » De là l'enthousiasme qu'inspira à Schiller la Révolution, comme événement humain en général, même après les premières victoires françaises.

Cependant le moment devait bientôt venir où l'Allemagne idéale des poètes et des philosophes allait se changer en une Allemagne vivante et réelle, où la nation allemande allait prendre conscience d'elle-même, où la guerre, portée par l'étranger sur le sol allemand, et, plus tard ensuite, dix ans de domination et de conquêtes allaient produire ce que tous les grands esprits que nous avons cités n'avaient pas cru possible, à savoir l'idée d'une patrie. Le grand mouvement de 1813 qui fut pour l'Allemagne ce qu'avaient été pour la France les campagnes de 1792 et de 1794. Ces événements sont bien connus; et M. Lévy-Bruhl les résume avec sobriété, comme il convenait à son plan et à son but.

Fidèle à l'idée générale de son livre, il insiste surtout sur le rôle de la philosophie dans ce mouvement émancipateur de 1813. Heureuse dans son malheur, l'Allemagne était alors en possession d'une philosophie mâle et généreuse, animée par le sentiment moral le plus profond et une tendance idéaliste des plus élevées, éminemment propre à relever les âmes abattues et à enflammer les efforts et les courages. M. Lévy-Bruhl croit devoir attribuer en grande partie l'héroïsme patriotique de cette époque à l'idée du Devoir proclamée avec tant d'énergie et de profondeur par l'école de Kant et de Fichte. Sans doute il paraît singulier de dire qu'il y a eu un moment où un philosophe a découvert l'idée du devoir, car cette idée appartient à la conscience humaine, et n'a pas besoin d'être inventée. Et cependant, si l'on consulte la philosophie du XVIII[e] siècle, antérieure à Kant, ou contemporaine, on est confondu de voir à quel point l'idée du devoir est ignorée et méconnue; et cela non seulement dans la philosophie, égoïste et licencieuse d'Helvétius et de d'Holbach, mais même dans la philosophie sentimentale de J.-J. Rousseau et de Jacobi. Celui-ci par exemple, dans son roman de *Woldemar*, qui a précédé de quelques années la *Critique de la raison pure*, confondait l'idée du devoir ou de loi morale avec l'idée des lois extérieures, des conventions sociales, des préjugés de classes et de monde, en un mot avec la lettre de

la morale, tandis que l'esprit ne consistait pour lui que dans les instincts irréfléchis du cœur et dans des élans d'enthousiasme, plus près des impulsions aveugles de la passion que des inspirations divines de la conscience. Jacobi n'avait donc aucune idée d'une loi purement interne, étrangère à tout mobile extérieur, et qui tout en dominant la sensibilité ne s'impose à la volonté que parce que celle-ci la reconnaît elle-même comme sa propre loi, de telle sorte que loi et liberté sont une seule et même chose, et que l'*impératif catégorique* trouve sa véritable expression dans l'*autonomie de la volonté*. C'est cette morale que Fichte proclame avec éloquence, et avec laquelle il enflamme la nation allemande dans ses fameux *Discours*, qui ont plus qu'aucune autre cause, après l'abaissement d'Iéna, relevé et réveillé la conscience nationale. Déjà dans un écrit non publié et qui fait partie de ses œuvres posthumes, Fichte s'était interrogé lui-même sur l'idée de la patrie et modifiait sensiblement la doctrine de Herder : « Vous êtes Allemand, disait-il à un interlocuteur. — Non, répondait celui-ci, je ne suis point Allemand; je suis Prussien. — Comprenez-moi bien, répondait l'auteur; la distinction de la Prusse et de l'Allemagne est une distinction factice, tandis que la distinction entre les Allemands et les autres peuples est fondée en nature. »

On voit que Fichte se rencontrait au fond avec Herder, mais en changeant l'ordre des termes. Soyons cosmopolites, avait dit celui-ci et nous serons patriotes; car l'humanité est la patrie de l'Allemand. Maintenant Fichte disait : Soyons Allemands et nous ne cesserons point d'être cosmopolites; car pour le philosophe, l'Allemagne représente l'humanité. « Il y a eu là, dit M. Lévy-Bruhl, un véritable chassé-croisé; le cosmopolitisme et l'humanité, qui étaient au premier rang, ont reculé au second. La patrie et l'Allemagne, qui étaient au second plan, se sont avancées au premier. » Pour la première fois, dans les *Discours à la nation allemande* l'idée d'une patrie prenait un caractère vivant et concret.

Un grand pas était fait. L'Allemagne s'était sentie et reconnue sur les champs de bataille. L'unité morale de la nation s'était achevée par le sang versé en commun; mais ce n'était encore qu'une unité morale. Les plus belles idées du monde, pour se réaliser, ont besoin du concours de la politique. Pour préparer l'unité de la patrie allemande, il fallait, non plus seulement des œuvres philosophiques et littéraires, des aspirations idéales; il fallait modifier et transformer la réalité; il fallait faire passer dans des institutions renouvelées ce qui n'était encore jusque-là qu'une pensée théorique. Ce fut l'œuvre d'un grand homme d'État, d'un politique hardi et consommé, le célèbre Stein. Stein a été le vrai créateur, le vrai organisateur de l'Allemagne moderne, de l'Alle-

magne politique, comme Lessing et Herder, Gœthe et Schiller, Kant et Fichte avaient été les créateurs de l'Allemagne idéale. Tout en travaillant dans le même sens, Stein était l'ennemi des philosophes; il les accusait d'avoir détruit les anciennes croyances et d'avoir desséché les cœurs. Il retournait contre le cosmopolitisme les objections que ceux-ci faisaient contre le patriotisme : « Un sauvage, disait-il, est un être plus réel que ce fantôme érudit qui s'enthousiasme pour le nom de son espèce, c'est-à-dire pour un mot. » Stein représente tout le véritable patriotisme allemand, en opposition au vague humanitarisme des littérateurs. Ce qu'il voudrait, ce n'est pas seulement réformer et organiser un état particulier, même celui de la Prusse dont il est ministre; ce n'est pas davantage restaurer le vieil empire germanique du moyen âge : c'est créer et fonder l'Allemagne réelle, telle qu'elle s'est faite de nos jours, mais sur une base plus vaste encore sans l'exclusion de l'Autriche et sous l'hégémonie prussienne.

Pour atteindre à ce but alors si éloigné, il fallait renouveler et transformer les institutions gothiques de l'Allemagne. Tout le monde attribuait à Stein ce rôle de réformateur. Genz disait : « M. de Stein est le premier homme d'État de l'Allemagne »; et Blücher s'écriait : « Plût au ciel que Stein fût notre premier ministre! » En quoi consistait donc cette réforme que le ministre prétendait imposer à la vieille monarchie prussienne pour la régénérer? Elle consistait à y introduire un souffle moderne, à y faire pénétrer l'esprit de la civilisation telle que le XVIII[e] siècle l'avait compris, c'est-à-dire l'esprit libéral, sans cependant affaiblir les institutions monarchiques, mais dans le sens d'une civilisation plus éclairée, plus large, plus soucieuse des droits du peuple et de l'humanité. Ainsi le premier acte de Stein fut l'édit d'émancipation des serfs. Cette grande réforme, que nous avons vue de nos jours s'accomplir en Russie, Stein l'imposa à la Prusse : « A tout autre moment, dit M. Lévy-Bruhl, cette réforme ne se fût pas accomplie aussi aisément. Ce fut un remède héroïque. Le roi avait appelé un chirurgien hardi. Il s'était livré à lui, et force était maintenant de le laisser faire. Le danger n'eût pas été moindre à l'empêcher d'agir. » En 1808, Stein est obligé de renoncer à ses fonctions de ministre. Avant de se retirer, il adressa à tous ses collaborateurs une circulaire mémorable dans laquelle il résumait son plan de réformes, soit de celles qu'il avait commencé à exécuter, soit de celles qui restaient à accomplir : liberté et égalité devant la loi, tolérance religieuse, égalité administrative, accès largement ouvert à toutes les fonctions civiles et militaires, réduction de la bureaucratie, extension de l'instruction publique; promesse d'états généraux;

larges libertés municipales, tels étaient les principaux articles de l'œuvre projetée ou déjà à moitié réalisée. On a fait remarquer avec raison que toutes ces réformes étaient les réformes mêmes de la Révolution; et, en effet, c'était bien là ce que voulait Stein : faire passer dans les vieux cadres de l'empire germanique de la féodalité prussienne les conquêtes positives et incontestables de l'esprit moderne; mais au lieu de s'appuyer comme en France sur le droit naturel et la souveraineté du peuple, Stein se fondait sur l'intérêt de l'État et voulait faire exécuter ces réformes par la monarchie elle-même. Ce n'est pas le vœu des peuples qu'il consulte, c'est l'intérêt monarchique qui veut, comme l'enseignait Montesquieu, qu'il y ait des corps organisés pour servir de points d'appui et en même temps de limites au pouvoir du monarque. De là, par exemple, cette remarquable loi, nommée l'*Ordonnance municipale*, qui organisait sur les bases les plus larges les libertés des provinces et des communes, et qui, loin de ne voir dans ces libertés que des droits, les transformait en devoirs, puisqu'on ne pouvait refuser les fonctions municipales, même non rétribuées, si l'on était élu.

Stein, éloigné du pouvoir en 1808, retiré en Autriche ou en Russie, ne travaille plus que d'une manière théorique à l'œuvre de l'émancipation allemande; mais ces travaux théoriques préparaient l'avenir. A ce point de vue, on ne saurait attacher trop d'importance au mémoire adressé au czar Alexandre sur la constitution de l'Allemagne : « Avant tout, disait-il, il ne faut pas rétablir l'ancien état de choses. Les traités de Westphalie ont été néfastes. » Mais quel plan adopter? Trois solutions se présentent : 1° une monarchie allemande, un seul pouvoir, un seul souverain; 2° le partage de l'Allemagne entre la Prusse et l'Autriche; 3° grouper autour de ces deux grands États un certain nombre d'États indépendants reliés dans deux confédérations, l'une autour de la Prusse, l'autre autour de l'Autriche. De ces trois solutions, la première, selon Stein, serait la meilleure; c'est celle de ses rêves; elle paraît peu praticable. Stein se prononce pour la troisième, comme pis aller. A ceux qui l'accusent d'être Prussien, il répond : « Je n'ai qu'une patrie qui s'appelle l'Allemagne. Les dynasties sont tout à fait indifférentes. Mon seul désir est que l'Allemagne soit grande et forte, en état de se défendre contre la France et la Russie. Ma devise est l'unité, ou un acheminement à l'unité. Cessez de penser à vos vieilles querelles des Capulets et des Montaigus. » En 1813, il présente de nouveau au souverain un mémoire sur la constitution de l'Allemagne et insiste sur la nécessité de faire de la Prusse et de l'Autriche deux puissances prépondérantes; et il demande l'établissement d'un parlement allemand. Mais Metternich déjoue

le plan de Stein en groupant les États secondaires autour de l'Autriche. Stein ne pouvait contenir son indignation. L'unité allemande, telle que l'avaient faite les traités de 1814 et de 1815, n'était, suivant son expression, qu'« une farce ». Le moment n'était pas venu de réaliser sa pensée; mais cette pensée devait reprendre corps plus tard dans l'esprit d'un autre grand homme d'État qui la réaliserait dans des conditions nouvelles, à savoir l'isolement de l'Autriche et la subordination de l'Allemagne à la Prusse. Ce n'était pas là l'idéal de Stein; mais lui qui voulait l'unité à quelque prix que ce fût, se serait probablement rallié à un système qui était la conséquence naturelle des événements.

Il nous reste à mentionner un dernier stade dans cette histoire : c'est celui auquel correspond la philosophie de Hegel. Quoique l'auteur ait poussé son sujet jusqu'en 1848, nous nous arrêterons avec Hegel, afin que ce travail finisse comme il a commencé, par le nom d'un philosophe.

Hegel, suivant notre auteur, représente une nouvelle évolution dans la pensée de l'unité allemande. Déjà nous avons vu l'expression vague d'Allemagne remplacée par celle de nation allemande, puis celle-ci par celle de patrie allemande: avec Hegel, la patrie allemande devient l'État allemand. Stein avait déjà travaillé à ce changement en essayant de réaliser le sentiment de l'unité dans des institutions. L'œuvre de Hegel correspond à celle de Stein. Il donne à comprendre que la patrie, pour vivre, a besoin de se transformer en État et que l'État lui-même a besoin d'être ramené à un type réel et précis existant en réalité. Ce type, c'est l'État prussien. Comme tous les grands écrivains politiques, Hegel avait trouvé son idéal dans la réalité. Pour Platon, l'idéal c'était la Crète et Lacédémone, pour J.-J. Rousseau la république de Genève, pour Bossuet la monarchie de Louis XIV, pour Montesquieu la monarchie d'Angleterre; pour Hegel, ce fut la monarchie prussienne, telle que l'avait faite Frédéric II, mais perfectionnée par l'esprit moderne. Hegel cependant n'était pas Prussien; mais il avait adopté la Prusse pour patrie, en fixant son enseignement à Berlin. Il fut toute sa vie le philosophe officiel de l'État prussien: il en idéalisa la théorie. C'est l'esprit de sa philosophie qui a plus ou moins inspiré l'Allemagne politique contemporaine. En enseignant l'identité du rationnel et du réel, de la force et du droit, il a permis d'identifier l'esprit de conquête avec les prétentions à la plus haute culture humanitaire. C'est lui qui donnait la formule du socialisme d'État en disant : « Si l'on confond l'État avec la société civile, si on le considère comme institué pour garantir la liberté des personnes et la sécurité des individus, alors c'est l'intérêt des indi-

vidus qui est la fin dernière. Au contraire, l'État est la réalité absolue; et l'individu lui-même n'a d'objectivité, de vérité, de moralité, qu'en tant qu'il est membre de l'État. » Sans admettre un droit divin théorique, qui consisterait dans le choix de personnes royales, Hegel fixe le droit divin dans l'État lui-même : « L'État est l'esprit en tant qu'il se réalise avec conscience dans le monde, tandis que la nature est l'esprit endormi. C'est la marche de Dieu dans le monde qui fait que l'État existe. » Bossuet avait dit : « O rois, vous êtes des dieux. » Hegel disait également que « l'État est un dieu sur la terre », littéralement « un terrestre divin ». Cependant Hegel n'est pas pour la monarchie absolue : sa philosophie, en effet, ne se contente jamais des termes simples : il lui faut toujours trois termes, dont les deux extrêmes sont reliés par un moyen. C'est pourquoi il est favorable à la monarchie constitutionnelle, dans laquelle s'unissent la monarchie, la démocratie et l'aristocratie. Mais il n'admet pas la souveraineté du peuple. Le vrai souverain est le monarque. On croit que c'est la volonté du peuple qui doit prédominer; le peuple, au contraire, suivant lui, représente dans l'État précisément cette partie *qui ne sait pas ce qu'elle veut*. D'ailleurs qui dit système représentatif ne veut pas dire par là représentation populaire. Ce qui doit être représenté, ce ne sont pas les individus, ce sont les intérêts : agriculture, commerce, industrie, même propriété, etc. On voit que de telles conceptions ressemblent singulièrement à celles qui inspirent aujourd'hui l'État allemand : c'est l'opposé de ce qu'on appelle le parlementarisme. Hegel n'en était pas moins libéral, mais à la manière de Stein : liberté des personnes, égalité devant la loi, libertés municipales, mais le tout pour ou par l'État et par le prince, non par le peuple. Aussi la philosophie de Hegel fut-elle considérée comme une philosophie de réaction. Mais cette philosophie est à double face. Les conservateurs ont pu l'adopter et la faire coïncider avec leurs idées; mais les socialistes n'ont pas eu plus de peine à la tirer du côté des leurs. Karl Marx et Lassalle dérivent directement de Hegel; et Proudhon, dans ses célèbres *Contradictions économiques*, prétendait appliquer la dialectique de Hegel, et s'inspirer de sa philosophie, que d'ailleurs il ne connaissait guère, et dont il avait seulement entendu parler par son ami Bergmann de Strasbourg.

Pour nous résumer, et résumer l'œuvre si distinguée que nous venons d'analyser, et qui témoigne de tant de lectures et de tant de sagacité, citons quelques passages de la conclusion de notre auteur : « A la fin du XVIIIe siècle, l'Allemagne n'existe pas comme État, mais elle existe comme idée dans la conscience nationale. Menacée dans son existence par Na-

poléon, elle s'attache à l'idée tant dédaignée au siècle précédent, l'idée de patrie. Un moment en 1813, sous l'extrême danger commun de l'Allemagne et de la Prusse, il semble que l'idée nationale va prendre corps et s'incarner dans cet État; mais la Prusse repousse toute solidarité avec les patriotes. L'unité nationale redevient une idée qui essaye de se réaliser elle-même dans le parlement de Francfort, où éclate à la fois l'impatience des patriotes et leur impuissance. L'avortement de cette tentative rend à la Prusse le premier rôle. Elle ne s'était pas donnée à l'Allemagne; c'est l'Allemagne qui se donna à elle. La Prusse a ainsi profité de l'œuvre si patiemment accomplie. Peut-être en a-t-elle trop profité. Dans l'Allemagne nouvelle, façonnée à son gré, elle n'a su faire des patriotes allemands que des instruments dociles ou résignés; mais qui sait si l'avenir ne leur réserve pas un rôle plus actif? Tout donne à penser que l'évolution intérieure de l'Allemagne n'est pas achevée, et que l'œuvre qui a paru un moment définitive ne pourra durer qu'en se transformant. »

PAUL JANET.

MARIE STUART, l'œuvre puritaine, le procès, le supplice (1585-1587), par le baron Kervyn de Lettenhove, président de la Commission royale d'histoire en Belgique, ancien ministre, correspondant de l'Institut de France. Paris, librairie académique Didier, Perrin et Cie, édit. 1889, 2 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Par le procès de Babington et de ses amis, Walsingham, qui avait inventé le complot, avait convaincu Élisabeth que les amis de Marie Stuart en voulaient à sa vie; qu'elle était en danger de mort tant que la reine d'Écosse serait vivante; mais encore fallait-il qu'en frappant sa rivale on ne l'exposât pas elle-même à de trop redoutables représailles. C'est la seule chose qui lui donnât à réfléchir.

Marie Stuart se faisait encore illusion sur les desseins de ses ennemis; et ses amis du continent ne semblaient pas non plus fort inquiétés de son

[1] Voir le cahier de juillet.

péril. Le duc de Guise en France aurait pu seul agir énergiquement pour elle, et la reine d'Angleterre eut un instant la pensée de se débarrasser de lui par les moyens auxquels les gens de son temps et de son rang même ne répugnaient pas; mais elle comprit bien vite qu'il suffirait de Catherine de Médicis pour le contenir. Philippe II armait, disait-on; mais Gilbert Gifford, exploitant habilement le prétendu projet d'assassinat contre Élisabeth, sut insinuer à Mendoça qu'il valait mieux attendre. Quant au jeune roi d'Écosse, qui aurait dû être le premier à prendre la cause de sa mère, Élisabeth l'entretenait dans sa coupable indifférence par les espérances flatteuses dont elle le berçait. Les choses étant ainsi, Walsingham résolut d'en venir au procès de Marie Stuart, et pour l'entamer il voulut se donner de nouveaux moyens de preuve, en arrêtant ses secrétaires et en saisissant tous ses papiers.

Il prit le prétexte d'une chasse pour faire transférer la prisonnière au château de Tixal : ce fut sur la route qu'on arrêta les deux secrétaires Nau et Curle, pris ainsi à l'improviste. Les papiers, laissés dès lors à la discrétion du geôlier, ne furent saisis qu'après que Marie Stuart eut été ramenée à Chartley.

« Pendant trois jours, dit M. K. de Lettenhove à ce propos, les perquisitions les plus minutieuses se succèdent. Beaucoup de minutes ont été saisies (Hardwick, *Papers*, t. I, p. 249), mais on ne les produira jamais. On se contentera (et il est facile d'en soupçonner les motifs) des copies qu'exécutera Thomas Philipps[1].

« Le 28 août, vers le soir, ajoute l'auteur, Walter Aston expédia trois coffres de papiers à Londres où ils n'arrivèrent que dans la soirée du dimanche 31 août. Ils furent immédiatement remis à Walsingham et à Philipps, qui les gardèrent plusieurs jours. »

Pourquoi? Pour les copier et les altérer selon le besoin de la cause : « Vous devez être surchargé de besogne », écrit Powlet à Walsingham le 6 septembre. Et le lendemain Walsingham écrit à Philipps : « Je vous ai envoyé Gregory pour vous aider à copier les lettres que je vous ai adressées[2]. »

C'est alors qu'on sépara Marie Stuart d'une partie de ses gens et qu'on lui fit connaître l'attentat de Babington dont elle était censée complice. Marie Stuart protesta hautement; et elle était assurée qu'on ne trouverait rien contre elle dans sa correspondance. Elle aurait pu se rappeler pourtant ce qu'on peut faire d'une correspondance; et

[1] Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 387. — [2] *Morris*, p. 277 et 278; Kervyn de Lettenhove, *Marie Stuart*, t. I, p. 388.

M. Kervyn de Lettenhove remet tout naturellement en mémoire que les lettres de la cassette avaient été habilement fabriquées pour l'accuser d'avoir excité Bothwell contre Darnley. Il n'y avait qu'à employer le même procédé pour la charger d'un autre crime : « C'est à Philipps, dit l'auteur, que sera confié l'examen de tous les papiers saisis à Chartley. Telle fut, dit un historien anglais (Hosack), la dernière période où Philipps se livra à sa tâche de faussaire en dénaturant la correspondance de Marie Stuart, et le même jugement a été porté récemment par l'éditeur même du *Calendar* des papiers de la reine d'Écosse (M. Thorpe, introd., p. XXVI[1]). »

Camden avait déjà signalé ces fraudes, et M. Kervyn de Lettenhove cite plusieurs lettres où des altérations ont été commises pour donner apparence à la complicité d'attentat. Avec ces pièces, dont on ne produira que des copies, il y en a d'autres que l'on ne produit pas, mais qu'on prétend avoir : par exemple un testament où la reine d'Écosse dépouille son fils de ses droits héréditaires pour les transférer au roi d'Espagne; et l'on placera sous les yeux de Henri III, pour refroidir au besoin son zèle, une prétendue lettre où elle dit qu'elle n'attend de secours que de Philippe II; on montrera à Élisabeth une lettre où elle lui reproche, en termes cyniques, ses infirmités et ses plus honteux désordres. Et ici c'est un original, mais un faux original, d'une écriture qui imite assez habilement celle de Marie Stuart. — Si Marie Stuart a écrit cette lettre à Élisabeth, comment se trouve-t-elle encore dans ses papiers[2]?

Élisabeth avait donc raison de dire que l'on veillât sur la translation de ces lettres; qu'elle y attachait plus d'importance qu'à la remise en ses mains des deux secrétaires : ces papiers étaient un trésor d'où l'on tirait tout ce qu'on voulait; mais le témoignage des secrétaires avait bien également son prix, car par l'usage de certains moyens on comptait bien aussi leur faire dire tout ce qu'on voudrait.

Nau et Curle, amenés à Londres, furent détenus chez Walsingham lui-même. On agit d'abord sur Nau. On lui demanda un mémoire sur la correspondance de sa reine; mais ce mémoire n'offrait rien à l'appui du projet d'assassinat, et la déclaration de Curle ne donnait rien de plus. Curle reconnut pourtant que Marie Stuart avait reçu une lettre de Babington[3] et qu'elle y avait répondu; mais quoi? On n'avait rien si on n'avait la reconnaissance que ces lettres étaient celles où l'on avait introduit l'allusion au projet d'assassinat.

[1] *Marie Stuart*, t. I, p. 389. — [2] *Ibid.*, p. 392. — [3] *Ibid.*, p. 408.

Pour l'obtenir, on n'épargnait ni menaces ni promesses. Dans une lettre à Philipps, Walsingham dit, à propos de Curle : « J'ai été porté à tout ceci parce que la minute de la lettre de la reine, sa maîtresse, n'existe pas[1] », et Burleigh disait le même jour, de l'un et de l'autre, à Christophe Hatton : « Il faudra bien enfin qu'ils cèdent et qu'ils consentent à écrire quelque chose qui confirme le crime de leur maîtresse; mais il convient de leur faire entendre que le salut à eux-mêmes est à ce prix, et qu'en ce cas la hache ne frappera que leur maîtresse entre la tête et les épaules[2]. »

On obtint d'eux, en effet, ce qu'on voulait. Les 15 et 16 septembre, on plaça sous leurs yeux les lettres interpolées de Marie Stuart et de Babington, copies écrites par Philipps et certifiées par Babington, c'est-à-dire par quelque faussaire qui a imité son écriture et sa signature. Où étaient donc ces originaux qu'on se vantait d'avoir? C'était bien le cas de les présenter aux deux secrétaires; mais ces originaux on ne les avait pas et si on les avait eus, on se fût bien gardé de les produire. « Tous les textes français de la lettre de Marie Stuart, dit M. Kervyn de Lettenhove, ne sont que des traductions, puisqu'on ne retrouva point la minute française telle que l'avait écrite Marie Stuart. »

C'est ce qu'établissent diverses annotations : La vraye copie d'une lettre de la royne d'Écosse, escripte en anglois à Anthoine Babington, et fidellement traduite en françois (ms. Ylverton, 31 f. 243); tournée d'anglois en françois (*Papers of Mary*, vol. XVIII, n° 51[3]).

L'auteur vient de dire que les lettres transmises à Babington étaient en anglais. « Les certificats de Babington, dit-il, sont dans la même langue. » Ils sont ainsi conçus :

« Pour la lettre de Babington, *The is the trewe copie of the letter which I wrote and sent to the queen of Scottes.*

« Pour la lettre de Marie Stuart, *This is the trewe copie of the letter which I received from the queen of Scottes.*

« Ce qui se trouve ainsi rendu dans les traductions contemporaines :

« *C'est la vraye copie de la lettre que je escrivis à la royne d'Ecosse;*

« *C'est la copie des lettres de la royne d'Ecosse à moy dernièrement envoyées.* »

« Mais, ajoute l'auteur, s'il n'existe qu'un texte original anglais comment expliquer les variantes qu'offrent diverses copies? » Et il en donne des exemples[4]. Évidemment les faussaires n'y regardaient pas de très près.

(1) 4-14 septembre 1586.
(2) T. I, p. 410.
(3) T. I, p. 410.
(4) *Ibid.*, p. 411.

C'est à ces copies que l'on obtint la reconnaissance de Nau et de Curle, en quelque forme qu'ils l'aient donnée; car la confession de Nau est de la main de Philipps, celle de Curle porte des mots entre les lignes : le faux peut être là comme dans le reste.

On eut au moins leur signature, et c'est trop pour leur honneur; mais ils pouvaient revenir sur ces déclarations : Nau, en effet, fit un long mémoire où, tout en insistant sur ce qui pouvait répondre aux vues d'Élisabeth (les projets de Philippe II, les intrigues de Courcelles, envoyé de France en Écosse), il s'attachait à montrer que Marie Stuart avait ignoré le projet d'assassinat; et Curle tenait le même langage. On résolut donc d'avoir d'eux une déclaration plus formelle. L'enquête avait commencé pendant que le procès de Babington et de ses amis se poursuivait; des historiens modernes disent que Nau et Curle furent conduits à la Tour pour assister aux tortures de Ballard et des autres, et en prendre avertissement. Le nouvel interrogatoire des deux secrétaires eut lieu le lendemain du supplice de ces malheureux. Cette fois on a des aveux complets sur le point capital :

« Nau, dit l'auteur, rapporte qu'il a lu à la reine d'Écosse la lettre de Babington qui avait été déchiffrée par Curle et qu'elle résolut d'y répondre. Il ajoute qu'il a recueilli fidèlement de point en point sa réponse à Babington telle qu'il l'a écrite et traduite en français, puis il la lui soumit et elle la corrigea dans les termes où elle fut adressée à Babington. Il déclare que la reine d'Écosse lui a indiqué de sa propre bouche les réponses à faire à diverses questions soulevées par Babington, notamment en ce qui touche les moyens que devaient employer les six gentilshommes; et il en est de même de cette autre phrase relative à l'avis à donner en toute diligence après le succès de leur tentative.

« Curle, interrogé à son tour, dit également qu'il déchiffra la lettre de Babington, que Nau la lut à la reine d'Écosse, que celle-ci chargea Nau de rédiger la réponse qu'elle approuva et fit traduire en anglais par Curle. Il déclare que cette réponse comprenait divers points, notamment ceux qui se rapportent aux moyens que devaient employer les six gentilshommes et aux avis à transmettre immédiatement dès que le *dessein* aurait été exécuté.

« Puis Nau et Curle affirmèrent par serment, en signant leurs confessions, qu'ils les avaient faites en dehors de toute contrainte »; et la chose fut affirmée par Thomas Powell, clerc de la couronne, et par plusieurs lords présents. « Mais que devient, dit l'auteur, la valeur de ces solennelles déclarations, si nous remarquons que cette fois

encore le procès-verbal de l'interrogatoire a été dressé par Philipps[1].

On voulut davantage, car ces faussaires avaient conscience du peu de foi qu'inspireraient leurs procédés. On voulut obtenir de Curle une attestation plus expresse des passages incriminés. Une note de Burleigh en signale la nécessité : « Il faudra faire signer Curle. Lui lire la lettre de Marie Stuart en lui disant que nous possédons l'original. Insister sur la confession de Babington. » C'était la lettre de Marie Stuart telle qu'on l'avait refaite et la confession de Babington comme on l'avait accommodée.

La déclaration de Curle porta donc d'abord sur ces trois passages de la lettre de Babington : 1° protestation de son dévouement; 2° moyens d'assurer la délivrance de la Reine et le bien du pays, et parmi ces moyens était *the dispatche of the usurping competitor;* 3° détails d'exécution : et tout particulièrement les six gentilshommes qui devaient l'entreprendre. « Cette lettre de Babington, dit M. Kervyn de Lettenhove, qui, d'après la première déclaration de Curle, ne tenait qu'une feuille de papier devenait ainsi une des deux longues lettres dont parlait Walsingham. Dans la lettre de Marie Stuart, Curle signalait cinq passages : 1° les secours que les catholiques d'Angleterre attendaient du dehors; 2° l'approvisionnement d'armes nécessaire pour agir; 3° les moyens de délivrer Marie Stuart; 4° les affaires d'Écosse; 5° le mode d'exécution de la délivrance.

M. Kervyn de Lettenhove, prenant ces passages en détail, fait remarquer avec quelle exactitude les interpolations de la lettre de Marie Stuart forment la réponse aux interpolations de la lettre de Babington. Il faut en voir le rapprochement dans son livre[2]. « Remarquables et légitimes revendications de la vérité historique, s'écrie-t-il. Walsingham, par le soin qu'il avait pris de faire spécialement certifier, grâce aux menaces de la torture et presque en présence de l'échafaud, les passages qui allaient devenir entre ses mains les instruments les plus redoutables de sa haine, avait signalé lui-même les inventions de sa fourberie. » Le fameux *post-scriptum* de la lettre de Marie Stuart à Babington, qui avait été forgé tout d'abord pour impliquer Marie Stuart dans la connaissance du complot de Babington et dont Philipps, qui en était l'auteur, avait attesté l'authenticité, avait disparu dans ces versions nouvelles, vu qu'il avait semblé plus probant d'en introduire la teneur dans le texte[3].

Avant de quitter l'Angleterre (près d'une année devait s'écouler

[1] T. I, p. 416. — [2] *Ibid.*, p. 419-420. — [3] Page 422.

encore) Nau dut signer une déclaration nouvelle qu'en tout ce qu'il avait confessé, il avait agi sans séduction ni contrainte; et Curle fit plus tard une déclaration spéciale dans le même sens. Quelle valeur attacher à ces attestations? Plus tard, dans son apologie, Nau proteste contre tous les aveux qu'on lui attribuait; et Curle, avant de mourir, déclara qu'il n'avait jamais manqué de fidélité à Marie Stuart; que pendant sa vie et après sa mort il avait maintenu son innocence contre toutes les calomnies de ses ennemis.

Pour le moment, Burleigh et Walsingham avaient, dans les déclarations obtenues des deux secrétaires, des charges suffisantes contre Marie Stuart. Élisabeth en eut communication; elle ne devait pas retarder plus longtemps le procès.

Le second volume de M. Kervyn de Lettenhove qui comprend le procès et l'exécution nous présente assurément les scènes les plus émouvantes de cette tragique histoire; mais, tout en signalant l'intérêt qu'on y trouve, nous pouvons nous y moins arrêter; car cette partie de l'histoire nous est mieux connue, surtout depuis la publication du récit de Bourgoing. Il y a pourtant plus d'un renseignement curieux à recueillir encore des documents diplomatiques; il y a plus d'un faux nouveau à signaler dans l'inépuisable arsenal de Walsingham.

Si Henri III montra une si déplorable mollesse aux approches d'un procès où, comme roi, comme beau-frère de Marie Stuart, il avait tant de raison d'intervenir, il n'en fut pas de même du représentant de la France en Angleterre. Châteauneuf fit preuve d'une activité dans sa charge et d'une fermeté vis-à-vis d'Élisabeth qui devait le mettre lui-même en péril. Quand il sut que la reine d'Angleterre allait remettre le jugement de Marie Stuart à une commission, il lui écrivit, le jour même, une lettre où il défendait l'accusée en sa qualité de reine étrangère et récusait les ministres d'Élisabeth comme étant juges et parties; mais Hatton lui demanda s'il était autorisé à parler de la sorte, et il dut bien reconnaître qu'il l'avait fait de lui-même, selon le droit de son office.

Le lieu où devait s'accomplir ce drame était un château comme perdu dans le désert, à l'aspect effrayant, d'un nom de sinistre augure : Fotheringay. En l'apercevant, Marie Stuart s'écria : *Perii.*

Quand elle entra dans cette dernière prison, sa mort en effet était résolue. Élisabeth n'y trouvait pas seulement la satisfaction de sa haine; elle s'était laissé facilement persuader que c'était la condition même de sa propre vie. Il n'y avait entre elle et son conseil qu'une divergence de vue. Les conseillers voulaient que cette mort se fît par jugement solennel et sous la garantie d'Élisabeth. Élisabeth répugnait à une exécution

judiciaire dont sa main devait signer l'ordre, où son nom se trouverait nécessairement rattaché; elle eût voulu une de ces exécutions libres, elle aurait volontiers dit loyales, comme tout loyal sujet y était en effet invité par l'acte d'association. Mais ses conseillers avaient des raisons pour ne pas entrer dans cette voie et ne rien faire que par le commandement et sous la responsabilité de la Reine.

Deux nouveaux personnages entrent en scène : Nicolas Davison et Robert Beale; Davison, allié à Walsingham, employé déjà dans une mission suspecte, homme sûr pour la besogne à laquelle il était destiné, et c'est pour la mener à bonne fin qu'il venait d'être nommé secrétaire d'État; Beale, beau-frère de Walsingham et qui, chargé de plusieurs missions auprès de Marie Stuart, n'avait capté sa bienveillance que pour la trahir. On se demande même comment il avait pu lui inspirer ces sentiments, dur et violent comme il l'était par caractère. C'est lui qui fut chargé par Walsingham d'établir que nulle considération ne devait empêcher le jugement de la reine d'Écosse; que l'acte d'association la condamnait; et comme s'il n'y avait point assez de faux dans cette affaire, il en produisait un de plus, disant que Marie Stuart avait souscrit à l'acte d'association.

Le procès étant décidé, en quelle forme devait-on le faire? Beale demandait qu'on le fît en la forme ordinaire, conséquent avec ses principes qu'aucun privilège ne devait couvrir Marie Stuart. Il entendait même singulièrement le droit commun à son égard : car il prétendait qu'on pouvait la condamner sans l'entendre. Mais Elisabeth avait l'instinct que la dignité royale, et non pas seulement Marie Stuart, était engagée au procès, et ne pouvait partager le sentiment des puritains qui ne répugnaient pas à frapper les deux choses. Elle voulut que Marie fût jugée par des lords : c'était plus honorable et plus sûr, peut-être. Elle hésitait pourtant encore à entrer dans cette voie de procédure. Pour l'y pousser on eut recours au moyen ordinaire. On fit courir le bruit d'une conspiration à l'italienne. On disait même que l'empoisonneur en titre de Catherine de Médicis, le parfumeur René, avait débarqué en Angleterre sous un faux nom.

Le moyen réussit. Une commission sera nommée selon que le réglait l'acte d'association. Ce seront des lords, mais des lords choisis par la Reine : les uns ennemis personnels de Marie Stuart, Kent, Shrewsbury, Leicester; les autres, pour la plupart, ses anciens amis, mais qui s'étant compromis avec elle avaient beaucoup à se faire pardonner. Des précautions sont prises d'ailleurs qui ne sont d'aucune procédure. Marie Stuart sera jugée sur les dépositions des témoins Nau et Curle, et si

elle demande que ces témoins soient entendus devant elle, cela lui sera refusé.

Marie elle-même aurait bien pu faire qu'on n'eût pas à les produire. Elle protesta contre le procès comme reine étrangère et souveraine, lorsque son geôlier Powlet vint la sommer de comparaître; et quand le président Burleigh et le chancelier Bromley se présentèrent pour l'interroger, elle s'y refusa. Mais Hatton ayant dit que cela n'empêcherait pas le procès d'avoir cours, et qu'en refusant de répondre elle laisserait s'accréditer des bruits dont ses réponses pourraient faire justice, elle céda et consentit à venir devant le Conseil.

On lui lut les lettres altérées que l'on a vues et les dépositions plus que suspectes de Nau et de Curle. Elle protesta contre les dépositions de ses deux secrétaires et demanda qu'ils fussent interrogés devant elle; elle se récria non moins vivement contre la teneur de la lettre qu'on l'accusait d'avoir écrite à Babington et surtout contre le passage relatif aux six gentilshommes: « J'affirme, dit-elle, que je n'ai jamais rien écrit au sujet de ces six meurtriers. »

« Jamais, dit justement M. Kervyn de Lettenhove, on ne vit plus inique procédure. On ne fit entendre aucun témoin, on ne produisit aucune pièce originale. Tous les documents étaient de la main de Philipps et le nom de Philipps ne fut même pas prononcé[1]. »

Mais l'iniquité de la procédure fait d'autant plus ressortir la grandeur de la Reine qui, sans conseil, tenait tête à ses accusateurs, rejetant dédaigneusement les faux, soutenant ses droits. Quand Burleigh lui reprocha d'avoir aspiré à la couronne d'Angleterre : « Je n'ai jamais, reprit-elle, renoncé à mon droit; je n'y renoncerai jamais. Je suis la petite-fille du roi Henri VII. Je sais bien que mes ennemis veulent me déshériter, qu'ils ont même voulu attenter à ma vie; mais je n'aspire pas à la vengeance. Je laisse ce soin à celui qui est le juste vengeur des innocents et des affligés[2]. » Après Burleigh, c'est Walsingham, puis tous ces juges qui l'interpellent, crient tous à la fois, comme s'ils voulaient étouffer sa voix : « En vérité, dit Marie Stuart à ses serviteurs en rentrant dans sa chambre, j'ai cru entendre la clameur des Juifs : *Tolle, tolle, crucifige;* et néanmoins, ajoutait-elle, j'aime à croire qu'il y en a parmi eux qui ne disaient pas ce qu'ils pensaient et qui avaient pitié de moi. »

Dans une deuxième audience, elle se plaignit de ces clameurs des hommes de loi qui voulaient troubler son esprit et étouffer sa parole.

[1] T. II, p. 38. — [2] T. II, p. 39, d'après Bourgoing.

Elle rétablit la cause sur son vrai fondement. Oui, elle en avait appelé aux princes chrétiens dont elle attendait sa délivrance, mais ne s'était jamais associée à un projet contre les jours de la Reine. Elle invoquait les engagements d'Élisabeth qui l'avait attirée en Angleterre, en lui envoyant son anneau comme gage de sa foi; et, repoussant une dernière fois l'accusation de complicité de meurtre : « Lors même, dit-elle, que je pourrais sauver tous les catholiques par la mort d'une seule personne, je ne le ferais pas. J'aime mieux remplir le rôle d'Esther que celui de Judith; j'aime mieux prier Dieu qu'il sauve le peuple que priver de la vie le dernier de ce peuple. » Puis, comme Burleigh citait encore les lettres : « Que de fois, s'écria-t-elle, n'a-t-on pas ajouté à ce que j'ai écrit! » La réponse portait coup. Burleigh revint à la charge : « Oh! dit-elle, indignée, tu es mon ennemi. — Oui, répliqua Burleigh, je suis l'ennemi de tous les ennemis de la Reine. » Et il siégeait parmi les juges.

Le solliciteur général se leva et demanda à la reine d'Écosse si elle n'avait rien à ajouter à sa défense. C'était pour elle la clôture du procès; et, comme si la sentence était déjà prononcée, elle en appela de ce tribunal au Parlement et à la reine d'Angleterre.

Cette sentence, ce n'est pas à Fotheringay, c'est à Westminster qu'elle devait être rendue. Là le procès fut en quelque sorte repris. On y entendit Nau et Curle; mais Marie Stuart n'y était pas pour les entendre. Et Camden relève cette infraction à la loi criminelle qui ne veut pas que l'on produise les témoins sans les confronter avec l'accusé. On leur fit donc répéter ce qu'on voulut, car le procès-verbal qui le constate est suspect comme tout le reste. Nau protesta plus tard qu'il y avait établi l'innocence de Marie Stuart, jusqu'à provoquer contre lui la colère de Walsingham qui le menaça du poing. Sans ajouter grande foi au procès-verbal, M. Kervyn de Lettenhove ne se montre pas très porté à croire à ce réveil d'énergie dans le secrétaire de la reine d'Écosse. Tous les amis de Marie l'accusent au contraire d'avoir aggravé la situation de sa maîtresse. « A ce qu'ils racontent, on trouva plus tard dans les papiers de Walsingham une note constatant qu'il avait remis 7,000 livres à Nau et à Curle pour payer de complaisantes déclarations[1]. »

C'est sur les lettres altérées et sur les déclarations plus ou moins suspectes et dans tous les cas fausses des deux secrétaires que fut motivée la sentence. Marie Stuart était condamnée à mort et à ce titre déclarée

[1] T. II, p. 52.

déchue de tous ses droits; mais les droits de son fils étaient réservés : c'était le prix de son consentement à la mort de sa mère.

Ici commence une nouvelle série de manœuvres qui ont pour but, d'une part, de sonder les dispositions des puissances étrangères à l'égard de l'exécution de la sentence, de les paralyser avant qu'elle s'accomplisse, de les désarmer au besoin quand elle sera accomplie; d'autre part, d'amener Élisabeth à y donner cours selon la loi et de couvrir ses conseillers contre ses récriminations hypocrites après qu'elle sera consommée.

M. Kervyn de Lettenhove a suivi avec beaucoup de perspicacité cette double intrigue dont les fils s'entre-croisent et pourraient embarrasser le lecteur.

Plus le terme approchait, plus Élisabeth voyait le péril dans l'exécution légale de Marie Stuart et pour sa couronne et pour elle-même; et cela quand quelque fidèle, bien inspiré par le texte de l'acte d'association, pouvait en prendre la charge, maintenant que la participation de Marie Stuart à un complot contre sa vie se trouvait judiciairement établie. Elle ne suivait donc qu'avec mauvaise humeur la marche progressive des choses.

Le Parlement devait approuver le procès. Le Parlement avait été convoqué le 29 septembre 1586 au moment où l'on venait de saisir les papiers de Marie Stuart, et les élections s'étaient faites selon les vues d'Élisabeth. Il se réunit le 4 novembre et l'on ne doutait pas qu'il ne confirmât la sentence. Toutefois on ne crut pas utile de renouveler les débats devant lui. Ni Marie Stuart, ni ses secrétaires ne comparurent. La sentence fut purement et simplement ratifiée, et une députation la porta à la Reine. Élisabeth n'y fit qu'une réponse évasive, si bien que les lords, à qui elle fut transmise, crurent qu'elle ne l'acceptait pas et en témoignèrent de la joie, ce qui excita la colère d'Élisabeth, furieuse d'avoir été si mal comprise. Mais les choses en restèrent là. Élisabeth voulait savoir d'abord quel effet le procès et la sentence avaient produit sur l'esprit de Marie Stuart.

Si elle l'avait pu savoir par Bourgoing, ce calme, cette sérénité que la condamnée avait retrouvée après cette terrible épreuve aurait sans doute mal rempli son attente. La sentence prononcée et connue de Marie Stuart ne lui avait pas encore été signifiée. Ce fut Buckhurst qui fut choisi pour cet office; et il en profita pour inviter la reine d'Écosse à faire des aveux. Car les pièces que l'on avait contre elle n'étaient pas tellement probantes (on le savait bien) que l'on ne souhaitât de les corroborer par quelque déclaration de sa bouche. C'était aussi l'objet des fréquentes visites de Powlet. Marie Stuart avait confondu Powlet par sa

résignation et sa constance, par la force d'âme qu'elle tenait du sentiment de mourir sans reproche, de mourir pour sa foi. Elle répéta à Buckhurst qu'elle mourait innocente et ne lui dit rien qui répondit aux espérances de ses ennemis. Élisabeth attendait donc toujours.

Mais qui pouvait prévenir par un attentat l'exécution de la sentence, Powlet étant présent? La condamnée était trop bien gardée. Powlet seul eût été en mesure de le faire. On le sonda et l'on vit bien qu'il ne fallait pas compter sur lui. Powlet souhaitait ardemment la mort de Marie : c'était en même temps pour lui la délivrance. Il croyait y toucher, et en attendant il se donnait le plaisir de dégrader autant qu'il était en lui et d'acheminer à la mort sa prisonnière. Il lui fit enlever tout ce qui lui restait des insignes de sa dignité royale dans la prison; il faisait dresser l'échafaud dans la cour : n'était-ce pas une condamnée? et il lui refusait même ce qu'on accordait toujours au condamné, les secours de sa religion. Le chapelain de Marie Stuart demeura rigoureusement consigné dans un lieu séparé. Marie Stuart savait bien que ses jours étaient comptés et elle se préparait à la mort avec une dignité qui respire dans ses lettres: lettres à Sixte-Quint, au duc de Guise, à l'archevêque de Glascow; lettre à Élisabeth, si différente de celle qu'on avait supposée naguère pour exciter contre elle l'arbitre de sa destinée.

Deux mois devaient s'écouler dans l'agonie de ce supplice : Élisabeth ne se demandait point si ce n'était pas ajouter aux souffrances de celle dont elle voulait la mort. Ses conseillers auraient désiré en finir plus tôt. Ils firent revenir Leicester, l'ancien favori d'Élisabeth, et qui seul semblait pouvoir agir sur ses résolutions; en même temps le Parlement lui envoyait une adresse pour la presser d'exécuter les arrêts de la justice, adresse à laquelle la Reine répondit en des termes habilement calculés; et du 12 décembre elle prorogea la session au 25 février suivant. Elle avait promis de faire promulguer la sentence. Elle tint sa promesse. Une proclamation royale l'annonça au public et la nouvelle en fut portée à Marie Stuart dans sa prison. Restait l'arrêté d'exécution. Le projet en fut rédigé, mis en forme; mais quand il s'agit de le signer, Élisabeth refusa. Allait-elle gracier Marie Stuart? En aucune sorte; mais elle demeurait frappée du péril auquel l'exposait la mise à exécution de la sentence. Malgré l'aveuglement de sa haine contre sa rivale, elle se rendait compte de l'effet que pouvait produire une telle mort d'une princesse qui avait régné sur la France, dont le fils régnait en Écosse, et quelle arme elle allait offrir au roi d'Espagne, au pape qui avait encore tant d'ascendant sur la chrétienté. Elle voulut prendre ses précautions par des ambassades à Jacques Stuart et à Henri III. Elle s'assura que

Jacques était toujours tenu en laisse par les agents anglais; que Henri III avait bien d'autres soucis. Cependant Henri III envoya en mission particulière à Londres Bellièvre. Pourquoi, lorsqu'il y avait Châteauneuf? cet envoi inspirait plus d'inquiétude que d'espoir. Bellièvre partit trop bien inspiré des dispositions réelles de Henri III, à ce qu'il semble. Le temps pressait; la sentence était rendue, promulguée : il mit quinze jours à faire le voyage; mais arrivé, il parut s'animer au contact de Châteauneuf et se pénétrer du devoir de son office. Il demanda audience, fit une harangue des plus correctes, à laquelle la Reine n'opposa qu'un déclinatoire : le roi de France était mal informé. Dans une seconde audience elle répondit sur un ton plus hautain : le peuple de Londres acclamait la promulgation de la sentence. La seconde audience n'eut donc pas plus d'effet que la première; et une lettre collective des deux ambassadeurs demeura sans réponse. Il en fut à peu près de même de la mission de Keith envoyé par le roi d'Écosse. Keith, lui, hâta son voyage; et tint vis-à-vis de la Reine une fière attitude; mais l'ambassadeur ordinaire d'Écosse à Londres était sous la main de Walsingham. Toute la satisfaction que la Reine donna aux envoyés extraordinaires d'Écosse et de France, ce fut d'accorder un sursis de douze jours à l'exécution de la sentence.

Tout cela donnait des doutes à Powlet et à Walsingham, et l'humeur fantasque d'Élisabeth, qui se croyait mal servie, ne pouvait que les accroître. Elle ne montrait à ses conseillers que défiance et mauvais vouloir; elle semblait revenir à d'autres sentiments à l'égard de Marie Stuart : elle ordonnait de lui rendre son aumônier. Il convenait que du côté de la reine d'Écosse on secondât ces meilleures dispositions. Bellièvre conseilla à Marie Stuart d'écrire à Élisabeth, et elle le fit dans des termes qui, tout en répondant aux vues de l'ambassadeur, sauvegardaient sa propre dignité. Powlet avait hésité à envoyer cette lettre. Davison consulté n'osa s'y opposer; la lettre fut remise à Châteauneuf et par Châteauneuf à la Reine. Que signifiaient ces procédés nouveaux, et que pouvait-il en résulter? Walsingham en revint aux moyens dont il savait user pour frapper l'esprit de la Reine : lettre anonyme faisant savoir que la mort de Marie Stuart pouvait seule assurer son salut; horrible conspiration : on devait employer ou les plus subtils poisons d'Italie, ou le procédé plus brutal d'un tonneau de poudre placé sous le lit d'Élisabeth, et l'on insinuait que Châteauneuf et Keith étaient du complot.

L'intérêt qu'excitait la situation de cette reine tenue sous le coup de la sentence était habilement exploité à son détriment. Les cours de France et d'Écosse, en effet, grâce à leurs chargés d'affaires, se montraient plus

pressantes : Henri III, Jacques VI écrivaient des lettres plus énergiques, Courcelles en Écosse secondait dignement les vues de Châteauneuf. On s'en prit à celui qui à Londres semblait bien être le plus vigilant défenseur de Marie, je veux dire Châteauneuf. Les conseillers d'Élisabeth résolurent de paralyser son action en l'impliquant lui-même dans l'une de ces conjurations qu'on savait inventer au besoin. C'était toujours le même procédé. Des affidés tramaient un complot où ils impliquaient frauduleusement ceux que l'on voulait perdre. Cette fois ce fut William Stafford, le frère même de l'ambassadeur d'Angleterre en France, qui se chargea du premier rôle. Il était reçu par Châteauneuf, qui tirait de lui des informations diverses, sans se douter que c'était un espion. Stafford se concerta avec un jeune débauché, nommé Moody, qui était en prison à Newgate pour dettes, et l'un et l'autre révélèrent un prétendu dessein qu'ils avaient de tuer la Reine : Moody à Des Trappes, secrétaire de Bellièvre, au moment où il s'apprêtait à rejoindre Bellièvre en France; Stafford à Châteauneuf lui-même. Ni l'un ni l'autre des deux agents français, il est inutile de le dire, ne se laissa prendre dans un pareil complot. Châteauneuf en exprima vivement son horreur à Stafford, à qui il reprocha sa monstrueuse ingratitude à l'égard d'Élisabeth, la bienfaitrice de sa famille, menaçant de dénoncer son projet s'il y persévérait; mais il en avait donc connu quelque chose et il ne l'avait pas dénoncé; et maintenant c'était Stafford qui était là, s'accusant lui-même, dans la confiance de l'impunité, et jurant par son salut éternel, avec l'impudence sacrilège de ces mécréants, que Châteauneuf en avait eu la première idée et qu'il l'y avait excité. Il faut lire dans le livre de M. Kervyn de Lettenhove l'exposé de cette nouvelle intrigue faite sur le modèle de la conspiration de Babington, où l'inévitable Philipps a encore son rôle, soit dans la saisie des papiers de Des Trappes et la transmission de ces papiers, dûment retouchés, à Élisabeth, soit dans la reproduction de l'interrogatoire.

Ce coup d'audace réussit. La populace de Londres, instruite qu'un complot était formé contre la vie de la reine Élisabeth par les ambassadeurs de France et d'Écosse, pilla l'ambassade d'Écosse; et Châteauneuf, gardé à vue dans son hôtel, y était moins en sûreté que si on l'eût mis, comme Des Trappes, à la Tour. Au milieu de ces dangers personnels, il n'oubliait pas que la vie de Marie Stuart ne tenait plus qu'à un fil; et après ses lettres à Henri III, à Catherine de Médicis, il écrivait à la reine Louise, parente de la reine d'Écosse; mais que pouvait cette reine si complètement effacée?

La nouvelle invention de Walsingham réussit de même auprès d'Élisabeth.

Élisabeth adressa ses plaintes aux cours de France et d'Écosse sur cette grande conspiration : signe caractéristique, W. Wade, envoyé en France par la Reine, commença, d'après l'avis de Philipps, par visiter Gilbert Gifford, qui était resté en relations avec Walsingham[1]. Cependant on accréditait le bruit de ce complot; on parlait des tentatives faites pour délivrer Marie Stuart par la force. On disait même à Londres qu'elle était sortie de prison et s'était mise à la tête d'une armée. Les prêches puritains se multipliaient. On y prouvait que les rois, les princes pouvaient être mis à mort; et l'on n'avait guère besoin pour cela de sortir du pays, de remonter à la Bible : l'histoire des familles qui ont régné en Angleterre est une suite de révoltes et de meurtres. On avait d'autres moyens encore pour peser sur les résolutions de la Reine. On disait que si la sentence n'était pas exécutée, le Parlement, qui ne devait plus tarder à se réunir, refuserait tout subside. La situation en Hollande était menaçante. Deventer venait d'être livrée aux Espagnols par deux colonels, Stanley et York, et l'on disait que Stanley avait des complices dans l'armée même en Angleterre.

Élisabeth hésitait encore. Davison alla chercher lord Howard d'Effingham, grand amiral, chargé de la défense des côtes. Sa déclaration devait être décisive. L'argent, disait-il, lui manquait, et il n'y avait rien à attendre du Parlement, tant que le warrant d'exécution de la reine d'Écosse ne serait pas signé. — « Qu'on apporte donc le warrant », dit Élisabeth. Davison l'apporta; elle le signa, le jeta par terre, et comme Davison se levait pour le ramasser : « N'éprouves-tu pas au fond du cœur, lui dit-elle, quelque chagrin de voir la chose faite? » et après l'échange de quelques paroles, elle dit que l'exécution ne devrait pas être publique; qu'elle voulait qu'elle eût lieu dans une des salles et non dans la cour du château. Puis encore : « Tout le monde doit ignorer ce qui s'est passé; que je n'en entende plus parler[2]. »

Après tout ce qu'on avait fait pour en arriver là, il semble que l'exécution devait suivre sans plus de délai. Mais toutes ces manœuvres d'Élisabeth ne laissaient pas que d'inquiéter ses conseillers et de ramener leur attention sur eux-mêmes. Si on livrait immédiatement Marie Stuart au bourreau, Élisabeth ne pourrait-elle pas dire qu'on ne lui avait pas laissé le temps de la réflexion? Ils avaient l'instrument signé; ils étaient maîtres d'en hâter au besoin les effets, et en ne précipitant rien, ils ôtaient aux récriminations possibles tout prétexte et toute excuse. Car ici commence une série de scènes tristement comiques qui viennent

[1] T. II, p. 264. — [2] T. II, p. 297.

s'entremêler aux dernières scènes du drame. La défiance des conseillers entre en lutte contre les secrets désirs et l'hypocrisie d'Élisabeth. Quand Davison était parti, emportant le décret, Élisabeth avait laissé échapper le regret qu'on n'eût pas trouvé d'autre moyen de la délivrer de Marie Stuart. Davison, en allant remettre le warrant signé à Walsingham, lui redit les paroles de la Reine; et, pour répondre à ses vues, ils écrivirent à Powlet en lui recommandant bien de brûler la lettre. Le 12, Davison reparaît devant Élisabeth : « Le warrant est-il scellé? — Oui. » — Pourquoi tant de hâte? Pourquoi faire peser sur elle tout le faix? Davison fit part de ces hésitations plus ou moins voulues à Burleigh et à Walsingham, qui se tinrent prêts à prévenir tout contre-ordre : Burleigh, en préparant la lettre de convocation des lords témoins de l'exécution, Walsingham, en se rendant chez Beale qui devait conduire l'affaire. Le Conseil est réuni, quelques-uns demandent encore s'il n'y a pas lieu de prendre une dernière fois l'ordre verbal d'Élisabeth. Mais Walsingham dit que la Reine ne veut plus qu'on lui en parle. —Élisabeth en parla pourtant encore à Davison; elle lui dit le rêve affreux qu'elle avait eu du supplice de Marie Stuart, et Davison lui avoua que l'on avait écrit à Powlet pour l'inviter à prendre tout sur lui, et cela suffit pour la calmer; mais quand arriva la réponse de Powlet qui, lassé sans doute de son rôle de geôlier, récusait celui d'exécuteur, la colère de la Reine ne put se contenir. Trois jours s'écoulent encore : nouvelle conversation : « C'est grande honte qu'aucun de ses serviteurs ne sache se dévouer pour elle. » Mais ses conseillers s'en gardaient d'autant plus que celui qui eût répondu à ses vues avait toute chance d'être désavoué, sacrifié même pour donner plus de crédit au désaveu. Aussi nul contre-ordre ne survenant, résolurent-ils d'accomplir, sans plus attendre, le décret dont ils étaient armés.

Je n'ai point à retracer ici, avec M. Kervyn de Lettenhove, les derniers moments de Marie Stuart, déjà présentés dans leurs traits principaux par M. Chantelause. Les deux auteurs, avec les éléments qu'ils trouvaient dans les mémoires d'Amyas Powlet et le journal de Bourgoing, ont mis en lumière d'une manière saisissante les figures des divers personnages qui ont leur rôle dans ce dernier acte : Beale amenant le bourreau et allant chercher le chirurgien du village qui doit embaumer sa victime; Powlet, qui s'est refusé à lui donner la mort, mais ne lui épargne aucun genre de supplice; Kent et Shrewsbury qui n'entendent pas réduire au rôle de personnage muet leur office de témoins, Kent, qui s'emporta jusqu'à dire à Marie : « Votre vie serait la mort de notre religion; votre mort sera sa vie », parole qui, en manifestant l'objet

poursuivi par les puritains dans son procès, donnait au moins à Marie cette satisfaction de savoir qu'elle mourait pour sa foi.

La figure qui domine par sa majesté toutes les autres est celle de Marie Stuart, si calme devant les outrages, si complètement maîtresse d'elle-même dans ces heures qui précèdent le supplice, si pleine de sollicitude pour ses serviteurs et de miséricorde pour ses secrétaires qui s'étaient sauvés à ses dépens, soutenant devant la mort la dignité du sang royal, avec la sécurité de l'innocence et la sérénité du martyre.

Le drame accompli, l'odieuse comédie recommence. Élisabeth paraît ignorer ce qui se passe. Le moment précis du supplice, elle l'ignora sans doute. Quand les cloches de Londres, joyeusement mises en branle, annoncèrent que Marie Stuart était morte, quand on le lui dit; elle se montra impassible : c'est tout ce qu'elle put faire pour dissimuler la satisfaction qu'elle en avait; de même au sermon renouvelé devant elle par le doyen de Peterborough. Quelle attitude allait-elle prendre devant ses ministres? Lorsque le Conseil se réunit quelques jours plus tard, elle avait eu le temps d'y réfléchir et son plan était arrêté. Chr. Hatton lui ayant dit que le warrant avait été lu par R. Beale à Marie Stuart, elle affecta d'y voir une intention de la mettre tout particulièrement en avant dans l'exécution de la sentence et s'écria : « Comment Davison a-t-il osé expédier un warrant que je lui avais ordonné de garder entre ses mains? » Davison fut jeté en prison; Burleigh, qui tenta de l'excuser, disgracié. Walsingham, quand il reparut au Conseil, fut mal reçu: Powlet rejetait tout sur lui; Kent et Shrewsbury eurent besoin de se justifier eux-mêmes pour le rôle d'assistants qu'ils avaient accepté. Voilà pour le Conseil. Le Parlement était convoqué pour le 25 février. On savait l'irritation affectée par Élisabeth; très peu y vinrent. Les puritains, si hardis naguère, ne hasardèrent que quelques demandes timides. Un d'eux, qui se montra plus entreprenant, fut puni de mort[1].

Cependant l'émotion avait été grande au dehors à la nouvelle du supplice de Marie Stuart, et la Reine devait chercher à la calmer. En Écosse le roi Jacques avait reçu une lettre d'Élisabeth sur l'*accident* : il prit le deuil, il ne pouvait moins faire; mais sa noblesse prenait les armes et son Parlement se montrait disposé à la soutenir; on recherchait l'alliance de la France et de l'Espagne. En France, c'est l'ambassadeur anglais Stafford qui avait été chargé d'expliquer la chose à Henri III; mais les dépêches de Châteauneuf apprirent au roi toute la vérité; et l'on commença par faire à la reine immolée de magnifiques

[1] T. II, p. 408.

IMPRIMERIE NATIONALE.

funérailles à Notre-Dame. De leur côté, les conseillers d'Elisabeth n'étaient par restés inactifs. Au fond, c'est leur propre cause qu'ils avaient à défendre. Ils excitèrent les huguenots en France; et Henri III ne cacha point à son ambassadeur Courcelles, qui le pressait de s'unir aux Écossais, que tous ses armements devraient être tournés à la répression de la guerre civile. L'Espagne était moins facile à atteindre, et le prince de Parme ne demandait pas mieux que de pousser vivement la guerre; mais Philippe II avait des vues particulières sur l'Angleterre; elles devaient aboutir à un irrémédiable échec.

Élisabeth travaillait de plus en plus à se laver les mains du sang de Marie Stuart. Elle avait signé, disait-elle, le warrant pour donner satisfaction à la clameur publique; mais c'est à son insu et malgré elle qu'il avait été exécuté. En témoignage, elle pressa le procès de Davison. Burleigh, dont la parole aurait pu le sauver, le sacrifia, craignant d'avoir à répondre pour lui-même, et Davison fut condamné à la prison perpétuelle : « tant qu'il plairait à la reine »; c'était la formule de cette justice subordonnée au pouvoir despotique. Enfin pour enlever tous les doutes sur le deuil que la Reine prenait de sa bonne sœur, elle lui fit célébrer aussi de somptueuses funérailles dans l'abbaye de Peterborough. La cause que tant de souverains avaient paru disposés à venger se trouva comme ensevelie sous les tentures de la cérémonie funèbre. De toute part on ne voulait que se dégager. Henri III se trouva satisfait par la mise en liberté de Des Trappes, ce secrétaire d'ambassade dont l'arrestation, avec les prétextes qui l'avaient motivée, était une insulte à la France. Le roi d'Écosse ne se montra pas plus difficile; et de sa part l'abstention était odieuse, quand il était visible que l'oubli de sa mère était le prix dont il devait payer son admission à la succession d'Élisabeth.

Élisabeth avait cru d'abord avoir besoin de se défendre, elle osa bientôt présenter son apologie pour la part qu'elle avait prise à la mort de Marie Stuart. Son manifeste aux princes chrétiens ne fait que donner un caractère plus authentique à l'hypocrisie qui la guida depuis le commencement jusqu'à la fin dans cette lamentable histoire où vient s'abîmer toute la gloire de son règne. Les conseillers qui furent ses inspirateurs et ses complices ont bien leur part dans cette flétrissure; et M. Kervyn de Lettenhove, dans un dernier chapitre intitulé *Le jugement de Dieu*, montre que pour la plupart ils reçurent, dès cette vie même, leur châtiment.

Le livre de M. Kervyn de Lettenhove le perpétuera dans l'histoire.

H. WALLON.

Egberts von Lüttich Fecunda Ratis. Zum ersten Male herausgegeben, auf ihre Quellen zurückgeführt, von Ernst Voigt. Halle, 1889, in-8°, LXV-273 pages.

M. Ernest Voigt est très avantageusement connu de tous ceux qui s'occupent de la littérature du moyen âge par ses travaux sur les poésies latines relatives au cycle du renard et notamment par son excellente édition de l'*Isengrimus* (Halle, 1884). Le nouveau volume qu'il vient de publier ne mérite pas moins d'éloges. Dans une introduction très savante, l'éditeur cherche à reconstituer la vie d'Egbert de Liège, auteur de la *Fecunda Ratis*, retrace le milieu scolastique où s'est exercée son activité, apprécie le caractère de son œuvre et décrit minutieusement le manuscrit unique qui l'a conservée. L'édition est faite avec autant de soin que de compétence, et accompagnée d'un commentaire où se montre à chaque page une riche érudition. A la suite du texte viennent un glossaire des mots (et des acceptions ou constructions) méritant d'être relevés, un très utile *index rei metricae*, et un copieux registre de noms et de choses. Le brave Egbert, si longtemps obscur, et qui n'était connu jusqu'à ces dernières années que par une notice de Sigebert de Gembloux, reproduite par toutes les histoires littéraires avec les altérations de Trithème et d'autres erreurs successivement accrues, ne s'attendait guère à voir, près de neuf siècles après sa mort, le modeste livre qu'il composait pour ses écoliers être l'objet de tant de soins et reparaître dans une forme à la fois aussi érudite et aussi élégante. S'il peut jouir de ce succès inespéré, il doit en savoir un gré infini à son éditeur.

Peut-être seulement éprouverait-il quelque surprise en lisant certains passages de sa biographie. Il était de Liège (*nostram urbem*, I, 1066)[1], et y exerçait, sans doute dans l'église cathédrale, les fonctions d'écolâtre pour le *trivium*, qui lui étaient rendues amères, surtout quand il fut devenu vieux, par la paresse et la rusticité de ses élèves. Les Pays-Bas, portion de l'antique Lotharingie, sont traversés par la limite qui sépare les parlers *wallons* des parlers *tiois* : cette limite, on le sait, passe au nord et à l'est de Liège, la laissant dans le domaine roman, et elle ne paraît pas avoir varié depuis une douzaine de siècles : Liège a été un des

[1] Sigebert l'appelle *clericus Leodiensis;* Trithème, altérant tout suivant son usage, met à la place : *clericus Leodiensis ecclesiæ, natione Teutonicus.*

foyers les plus anciens et les plus actifs de la littérature romane au moyen âge. La présomption est donc que notre Egbert avait le roman pour langue maternelle : M. Voigt veut en faire un Allemand, et cela pour deux raisons, qui ne paraissent pas péremptoires. D'abord Egbert déteste la France et les Français : il fulmine (I, 1746-1764) contre des gens dangereux, *mali Francigenae*, venus de cet Occident d'où arrivent aussi les tempêtes; il s'indigne (I, 1066-1068) contre une nouvelle mode de tonsure introduite à Liège par la *perversa Francia*[1]. Mais est-il besoin de faire remarquer que Liège dépendait de l'Empire, et que tout ce qui parle roman n'est pas pour cela français? On trouverait peut-être encore aujourd'hui en Belgique des gens qui n'aiment pas plus qu'Egbert ce qui vient de France, et qui cependant ne savent pas un traître mot d'allemand. Ce n'était pas le cas pour lui : il se moque (I, 1535-1544) des parents qui donnent à leurs enfants des noms qu'ils croient de bon augure, et, à côté de *Durand* et de *Vitalis*, il cite *Guot* et *Hartman;* il paraît établir (I, 1150) un rapport étymologique entre le nom *Drogo* et le verbe bas-allemand *drôgan* « tromper »[2]. Mais il est clair qu'à Liège, si près du pays allemand, un homme instruit, sans cesse en relation avec des supérieurs qui d'ordinaire étaient de race germanique, devait connaître les deux langues. On peut aussi se demander si l'année 972, fixée pour la date approximative de la naissance d'Egbert, est bien assurée. Il nous dit qu'il avait plus de cinquante ans quand il écrivait; M. Voigt montre qu'il écrivait bien probablement avant 1024, mais ne prouve pas aussi bien qu'il n'écrivait pas peu après 1010, date où Adalbold, auquel il dédie son ouvrage, devint évêque d'Utrecht. M. Voigt s'appuie surtout sur la pièce déjà mentionnée contre les « méchants Français », où il croit pouvoir trouver une date. Cette pièce est curieuse et n'est pas très longue; elle donne une idée du style et de la versification également hachés de notre auteur; on nous permettra de la reproduire.

[1] *Perversa* ne veut d'ailleurs pas dire ici « perverse », mais « où tout va de travers, détraquée ».

[2] Un autre exemple est à rayer : *Que pars in nostris dic, sodes, uclupa tectis.* Un glossateur explique *uclupa* par *ferest, eminentior pars domus*, et M. Voigt y voit un mot allemand : « *huclupa*, Hochlauf ». Ce *huclupa* est absolument inconnu à l'ancien allemand aussi bien que *Hochlauf*, « faite », au moderne. Le mot *uclupa* « a été corrigé de *uolupa* ou *udupa* »; il est donc très douteux; mais c'est certainement un mot latin : il figure dans une série de mots difficiles dont Egbert demande l'explication à ses élèves (entre *optio* et *vopiscus*). On pourrait songer tout simplement à *upupa* pris dans le sens de « crête ». Notons que le mot *ferest* de la glose est plus près du vieux français *ferst* (d'où *fest* ou *frest*) que de l'allemand *First*.

De malis Francigenis.

Unde solent tempestatum ebullire procelle,
Solis ab occasu orta heresis quam pessima nuper;
De quibus audistis satis et meminisse potestis:
Gens inimica Deo, nullius commoda honoris;
Jurat per frameam atque crucem, per viscera Christi;
Perque animam (mirandum[1] quod non fulminat omnes,
Quod non sorbet eos jam vivos terra dehiscens!).
Hinc prodeunt homines omni feritate, bilingues,
Corrupto cerebro, furibunde cedis haneli,
Quos malus error et exagitat manifesta frenesis.
Vita ne verbis sis credulus hospitis hujus;
Janua limen amet, custos et pessulus obstet,
Ne noctu tales suspecti irrumpere possint
Et pereas aut tu vel carus natus et uxor.
Interior qui scis quid eis persuaserit hostis?
Non feriare manus puto, cui[2] non lingua domatur.
Presumptus vigor ebrietas et crebra negabit
Ausus illicitos et inexpertum scelus ullum?
Qui vult credat eis; non ausim credere quicquam.

Ces Français, capables de tout, que redoutait notre bon écolâtre nous semblent être simplement des « mauvais garçons », des blasphémateurs, dont les impiétés le révoltaient; le mot *heresis* ne paraît pas avoir ici son sens strict: il signifie seulement « secte, façon de vivre » et il s'agit de bandes suspectes venues de France nous ne savons quand. M. Voigt au contraire reconnaît là les manichéens dont la découverte fit tant de bruit sous le règne du roi Robert, et pense que notre pièce a été écrite après l'éclat qu'avait jeté sur leurs doctrines et leurs pratiques jusque-là obscures le synode d'Orléans, en 1022, où treize de ces malheureux inaugurèrent les bûchers élevés pour crime d'hérésie. « Seulement Egbert, dans un ouvrage destiné à la jeunesse des écoles, passe naturellement sous silence le contenu doctrinal du système hérétique, se contentant d'un renvoi facile à comprendre aux écrits de saint Augustin contre les manichéens[3]; il va même si loin, soit dans sa dissimulation voulue, soit dans son inexactitude d'information qu'il les fait jurer par des choses dont nous savons qu'elles n'étaient pas sacrées pour eux. » Tout cela paraît un peu subtil, et je crois qu'il

[1] Je crois devoir corriger ainsi le *mirandam* du manuscrit.

[2] Ms. *quo*.

[3] C'est le troisième des vers qu'on vient de lire qui contiendrait ce renvoi « facile à comprendre »; les lecteurs d'Egbert avaient l'intelligence singulièrement vive.

est plus sage de ne pas s'appuyer sur cette interprétation pour fixer la date de la *Fecunda Ratis* et par suite celle de la naissance d'Egbert.

Ce sont là d'ailleurs des questions bien peu importantes. Ce qui est hors de doute, c'est que l'ouvrage a été composé, à Liège, par un écolâtre au moins quinquagénaire, dans le premier quart du XIe siècle. C'est pour l'usage de ses élèves qu'Egbert l'a composé, afin, dit-il, dans sa dédicace, « que cette jeunesse, habituée en l'absence du maître à se réciter des vers plus ou moins futiles dans le désir de s'aiguiser l'esprit, se serve de préférence de ceux qu'on a faits exprès pour elle à cet effet ». L'ouvrage d'Egbert porte le titre de *Fecunda Ratis*, « vaisseau richement chargé », et comporte une « proue » et une « poupe » (d'où le titre de *Prora et Puppis* qu'on lui a parfois donné). Dans la première partie de la proue (mille vers) nous voyons une pensée, un enseignement, une règle de grammaire, une remarque lexicologique, un récit, une allusion enfermés en un seul vers hexamètre à force de patience, d'ingéniosité, d'obscurité et de violences faites à la propriété des termes, à l'élégance du style et à l'harmonie de la versification. Cette partie, comme le montre M. Voigt, fut composée la première et parut d'abord seule; elle était intitulée, d'après Sigebert, *De aenigmatibus rusticanis*, titre que nous comprendrons facilement si nous nous rappelons avec M. Voigt que dans le latin du moyen âge, *aenigma* est souvent à peu près synonyme de *proverbium* et de *parabola;* quant à l'épithète de *rusticana*, elle s'explique par la source à laquelle l'auteur a puisé au moins en partie et a prétendu puiser presque entièrement, la matière de ses vers [1].

S'il fallait en effet en croire Egbert dans sa dédicace, ses vers auraient presque tous leur origine dans la tradition purement orale. Il se vante d'être le premier à écrire ce qui n'a jamais été écrit : « In communi enim sermone multi sepe multa locuntur, et plurimis ad usum necessariis exemplis illa vulgi sententia profertur; quod quidem hausi, mecum id reputans quod in his plurima versarentur utilia, et, si aliquatenus retineri possint, perspicua, que, quoniam nusquam scripta fuissent, quo magis memori pectore servarentur, indiligentes propterea facerent auditores [2]. Unde ego que comminisci per horas interdiu noctuque potui singulis ea versiculis, sepe duobus, interdum tribus, mandans [3], pre-

[1] Egbert, dans la dédicace telle que nous l'avons, ne désigne pas expressément les *rustici* comme ceux auxquels il doit le sujet de ses vers; il le faisait sans doute dans la première dédicace. Au reste, ce fut l'usage au moyen âge d'attribuer les proverbes aux *rustici* en latin, aux *vilains* en français. Il y aurait à faire sur ce point une assez curieuse étude.

[2] Ce n'est pas clair.

[3] *Mandans* est ajouté par l'éditeur.

terea novis atque vulgaribus fabulis aliquot divinisque paucis interserens, in duobus tantum coacervavi libellis. » Et en terminant il insiste encore sur le fait qu'il inaugure un genre d'ouvrage tout nouveau : « Non enim quisquam, ita ut sciam, inventum hinc aliquid scriptitans posteris monimentum de se ullum reliquit. » Toutefois cela n'est vrai que pour une faible partie de l'œuvre bigarrée d'Egbert. Même dans les mille vers qui composent le recueil primitif, il y a de très nombreux emprunts aux écrivains anciens et aux Pères de l'Église, sans parler des règles de grammaire et des brocards d'école; il en est de même des parties suivantes, qui, d'abord en deux vers, puis en trois, en quatre, et enfin dans des pièces d'un nombre de vers indéterminé, contiennent des fables, des contes, des satires, des réflexions toutes personnelles. La *Pappis*, qui n'a que 605 vers tandis que la *Prora* en compte 1,768, est, à très peu d'exceptions près, purement religieuse, et se compose surtout de passages versifiés de saint Grégoire, de saint Augustin et d'autres auteurs ecclésiastiques. Le savant éditeur, par des recherches aussi fructueuses que laborieuses, a restitué à leurs premiers propriétaires toutes les pierres empruntées par Egbert pour sa mosaïque. Mais cela fait, et supposé même, comme il est certain *a priori*, que tel ou tel rapprochement ait échappé à sa diligence, il reste, tant de fables ou contes que de proverbes, un nombre très respectable de morceaux que l'écolâtre de Liège a pris directement de la bouche du peuple pour les faire passer en latin *ad usum juventutis*. Ils nous apparaissent pour la première fois dans son livre, qui devient ainsi, pour l'histoire comparée des récits et des dictons populaires, un document de la plus grande importance. Ce n'est pas un petit mérite pour un homme d'école des environs de l'an mil d'avoir daigné ramasser ces cailloux que ses contemporains foulaient dédaigneusement aux pieds, et d'en avoir su apprécier la forme originale ou la vive couleur, et ce n'est pas une mince valeur pour son poème que d'être ainsi la source la plus ancienne et la plus pure où nous pouvons puiser à notre tour la connaissance d'une notable partie du *folk-lore* du x[e] siècle. Egbert a eu, surtout pour les proverbes, de nombreux imitateurs, quoique son livre, à cause de la forme bizarre et obscure qu'il a choisie, ait par lui-même été peu répandu; mais il gardera l'honneur d'avoir ouvert une voie nouvelle et féconde. Son but était, comme l'explique fort bien son éditeur, de compléter pour ainsi dire et de remplacer dans une certaine mesure les deux recueils qui servaient alors, dans les classes latines, de première lecture et de première base aux explications grammaticales et morales, les *Distiques* de Caton et les fables d'Avianus; d'autres l'ont essayé en ne pui-

sant que dans la littérature ancienne, profane ou sacrée : il a eu, en écoutant les conversations et les récits des *rustici*, l'heureuse idée de tirer de là les éléments d'un Caton et d'un Avianus modernes. Ses écoliers ont sans doute été agréablement surpris de retrouver, sous le latin peu attrayant de ses hexamètres mnémoniques, les fables et les dictons vulgaires avec lesquels ils étaient familiers, et ils ont dû prendre plaisir à briser l'écorce pour savourer la noix; nous aussi nous sommes charmés de découvrir ce que cache cette enveloppe rugueuse, et nous remercions le vieux maître de nous avoir gardé, sous la gangue de son dur latin, les fossiles qui couraient les rues il y a mille ans, dont plusieurs ont des représentants encore vivants, tandis que d'autres sont morts depuis longtemps et n'existent pour nous que dans sa collection[1].

Des deux séries d'emprunts faits par Egbert à la tradition orale, je laisse de côté les fables et contes, qui demanderaient une étude spéciale, et je parlerai seulement des proverbes, parce qu'ils ont été l'objet, de la part de M. Voigt, d'une appréciation qui me paraît fort contestable et qu'il est utile de contester avant que, grâce à l'autorité d'un savant aussi distingué, elle ait passé dans le domaine public. Voici comment il s'exprime :

Tout bien pesé, il nous reste un noyau de plus de deux cents proverbes et exemples nationaux, qui... représente un riche et imposant trésor de vieille sagesse populaire allemande; il peut paraître mesquin aux yeux des dilettantes encore nombreux qui voudraient attribuer à la plus haute antiquité germanique tout ce qui circule aujourd'hui chez nous de monnaie proverbiale, mais en réalité il laisse loin derrière lui tous les recueils modernes, et tout connaisseur en folk-lore l'admirera, en comparaison de la littérature gnomique d'autres nations, comme aussi grand et varié qu'ingénieux

[1] A cette dernière classe appartiennent un certain nombre de types populaires curieux, dont tout souvenir a disparu, comme Magfrid (I, 120), qui gagna une fortune en restant assis; Hiring (I, 122), qui atteignit une vieillesse fabuleuse (et que, d'après la glose, une mouche finit par abattre); Billard (I, 643), qui mourut d'une façon extraordinaire; Butzo (I, 663), qui consolait son maître par de vaines paroles. « Le temps où Berte filait », au contraire, déjà vieux au xe siècle, n'est pas encore oublié en Italie et en France. *Accepta ditione Poles jugulat genitorem* (I, 124). Qu'est-ce que *Poles?* M. Voigt fait une conjecture assez invraisemblable (*Poles* serait pour *Pales* et désignerait un paysan en général), et il rapproche un proverbe qui n'a guère de ressemblance. Nous retrouvons, chose curieuse, dans un proverbe roumain l'histoire ici résumée : *Căndŭ ciganulŭ s'a facută impĕrată, ănteĭ pe tata seŭ a spăndurată:* « quand le Tsigane est devenu empereur, il a commencé par pendre son père »; et le même dicton existe en serbe, également rapporté à un Tsigane (voir Reinsberg-Düringsfeld, dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. VI, p. 182). Il se retrouve sans doute dans d'autres langues slaves.

et poétique. En tout cas, qu'il paraisse grand ou petit, une chose est sûre : *il est à nous*, il est le trésor primitif de notre sagesse nationale, que personne ne peut nous enlever, et dont bien peu d'articles peuvent être regardés comme appartenant au fonds commun indo-germanique. Et tandis que tant d'autres créations poétiques du vieux génie allemand ne nous sont arrivées qu'en débris et en fragments ou sous des formes altérées et tardives, nous possédons dans ces proverbes et exemples un nombre important d'éléments poétiques indubitablement nationaux, qui, grâce à leur brièveté frappante et à leur forme imagée, ont presque toujours échappé à ces remaniements qu'ont dû subir les matériaux poétiques de dimensions plus considérables.

J'avoue que j'ai été surpris en trouvant ces affirmations absolues sous la plume d'un critique qui est habituellement aussi circonspect qu'il est bien informé. M. Voigt ne nous dit pas sur quoi s'appuie cette certitude qu'il manifeste sans réserve; je n'en vois pas, quant à moi, les bases. Je crois, au contraire, qu'il est aisé de démontrer que beaucoup des proverbes auxquels il pense (pour ne parler que des proverbes) ne sauraient remonter à l'antiquité allemande, qu'ils sont d'une date relativement récente, et qu'ils ont beaucoup plus de chances d'avoir été conçus et élaborés dans le monde roman que dans le monde germanique.

D'abord les preuves externes font défaut : qu'Egbert fût de race tioise ou wallonne, il vivait en pays wallon; plus d'un des dictons qu'il a recueillis se retrouve parmi les *spots* liégeois dont M. Dejardin a donné un si riche dictionnaire, et il n'y a aucune raison de croire qu'il ne se disait pas il y a mille ans sous la forme même (moins les altérations phonétiques) où il se dit maintenant. Ensuite les comparaisons de M. Voigt, pour riches qu'elles soient, sont loin d'épuiser la matière : sans parler de l'inépuisable trésor des proverbes espagnols et italiens, auquel il s'est abstenu de toucher, il s'en faut qu'il ait exploité suffisamment la mine du français ancien ou moderne, tandis qu'il a pu, grâce à des recueils plus complets, rapprocher à peu près tout ce qui existe en néerlandais et en allemand. Et malgré cette restriction, il arrive souvent que sa liste de parallèles ne contient rien de germanique et ne présente que des exemples français : dans ces cas, qui ne sont pas rares, on n'a vraiment aucun droit d'affirmer l'origine allemande des dictons. Dès lors, de quel droit l'affirme-t-on quand, ce qui arrive d'ordinaire, le proverbe versifié par Egbert se retrouve dans les langues romanes aussi bien que dans les langues germaniques? Même quand il semble appartenir exclusivement à ces dernières, c'est souvent une illusion : sans parler des pays latins, on le retrouve chez les Grecs, chez les Slaves, chez les Orientaux, et il est bien difficile de décider où il a été formulé pour la pre-

mière fois. M. Voigt paraît, dans ses rapprochements, n'avoir voulu s'attacher qu'aux proverbes attestés pour le moyen âge en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas; je ne saisis pas bien les raisons de l'exclusion donnée aux proverbes recueillis à une époque plus moderne et dans d'autres pays. Je la comprendrais si l'éditeur d'Egbert avait seulement voulu rapprocher de l'auteur qu'il commente ce qui était le plus voisin de lui dans l'espace et dans le temps; mais alors il ne fallait pas tirer de données volontairement aussi restreintes des conclusions d'une telle portée. Beaucoup de proverbes d'une haute antiquité n'ont été écrits que très récemment; beaucoup d'autres, communs jadis à plusieurs peuples, ne se conservent plus que chez l'un d'eux; il est précisément intéressant de constater parfois par le recueil d'Egbert l'existence ancienne d'un proverbe dont on n'a que des formes récentes. M. Voigt sait parfaitement tout cela; j'aurais voulu qu'il rendît compte à ses lecteurs du système qu'il a suivi dans ses rapprochements et des considérations qui le justifient à ses yeux. Sous le bénéfice de ces remarques générales, voici quelques observations de détail qui ont surtout pour but de fournir des suppléments à la partie française de ces rapprochements.

I, 72. Corticis et ligni medium ne fixeris unguem.

M. Voigt ne fait aucune remarque; le recueil de Reinsberg-Düringsfeld[1], que l'éditeur d'Egbert a négligé de parti pris, parce qu'il n'indique pas ses sources, en cite de nombreux exemples dans les langues germaniques et romanes et, en outre, au paragraphe consacré à la France, le vers latin :

Non vola claudatur ubi libro stirps sociatur.

J'ignore la provenance de ce vers, mais il remonte certainement au moyen âge.

I, 103. Qui pendet, nimium dilatio longa videtur.

M. Voigt cite en latin : *Male exspectat qui pendet*, mais nous trouvons dans un manuscrit anglo-normand du XIIIe siècle la forme française : *Mal atent qui pent*, accompagnée de quatre traductions en vers latins[2].

[1] *Sprichwörter der germanischen und romanischen Sprachen*, von Ida von Düringsfeld und Otto Freiherrn von Reinsberg-Düringsfeld. Leipzig, 1872, 2 volumes.

[2] Elles se trouvent dans les *Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France conservés dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne*, par Paul Meyer (Paris, 1871), p. 173.

I, 148. Nidos commaculans inmundus habebitur ales.

L'éditeur cite plusieurs formes latines, un proverbe allemand qui n'a qu'un rapport éloigné, et omet le proverbe français si répandu au moyen âge: *Dehé ait li oisiaus qui conchie son ni!*[1].

I, 182. Assidue non saxa legunt volventia muscum.

Ce sera là, si l'on veut, un proverbe indo-européen, puisqu'il se retrouve en grec (Λίθος κυλινδομένος φῦκος οὐ ποιεῖ) et dans beaucoup d'autres langues; mais il est à remarquer que, tandis qu'il se présente chez nous depuis le moyen âge, aussi bien au midi qu'au nord, comme un de nos plus populaires, on ne le retrouve pas anciennement, du moins à ce qu'il semble, chez les peuples de race germanique.

I, 208. De cocleare cadit quod hianti porrigis ori.

Entre boche et coillier vient sovent encombrier (ou *destourbier*), disait l'ancien français, et le mot *cuiller*, que nous donne le vers d'Egbert, est ici attesté par la rime, tandis que chez d'autres peuples la même idée est exprimée autrement, en grec par la coupe et la lèvre, en latin par le morceau et la bouche, et que M. Voigt n'en cite aucune forme allemande ancienne[2].

I, 287. In plaustro quodcumque novum, quod inutile, stridit.

Le proverbe existe en allemand, bien que M. Voigt n'en relève pas d'exemples anciens; mais il est intéressant de remarquer que dès 1119 Philippe de Thaon le notait en français: *La pire roelete crie de la charete*[3], comme un *repruvier* (proverbe) de vilain.

I, 487. Saltum movisti, sed aves collegerat alter.

M. Voigt n'a trouvé aucune trace de ce proverbe avant une allusion de Rabelais; mais déjà au moyen âge il se répétait en France exactement tel qu'à Liège du temps d'Egbert. *Amis, vous batez les buissons, dont autres ont les oisillons*, dit Guillaume de Machaut[4], et Coquillart: *C'est dommaige... que la simple batte le buisson et ung aultre en ayt les oiseaulx*[5].

I, 613. Byrrum, si sapias, adhibebis sole sereno;
Fac utrum libeat pluvia impendente, viator.

En allemand et en français, M. Voigt cite des parallèles; mais aucun

[1] Voir notamment P. Paris, *Romancero françois*, p. 98 et 104.

[2] Reinsberg-Düringsfeld rapporte de nombreuses variantes de ce proverbe dans diverses langues germaniques.

[3] *Comput*, éd. Mall, p. 133.

[4] Cité par Sainte-Palaye au mot *Buisson*. On dit encore « battre le buisson sans prendre les oiseaux ».

[5] Éd. d'Héricault, t. II, p. 25. Voir encore *Ancien Théâtre françois*, t. IX, p. 15.

n'est aussi complet que ce dicton encore très usité parmi nous : *S'il fait beau, prends ton manteau; s'il pleut, prends-le si tu veux.*

I, 727. Herpica ut horridulam trivisset forte rubetam,
« Tot colaphos quot », ait, « dominos contingit habere ».

Le proverbe existe en français et en néerlandais, mais il est bien plus anciennement attesté chez nous : *Dehé ait tant de maistres ! dist li crapoz a l'erce*, en est la forme la plus archaïque, non relevée par M. Voigt[1]. Ce proverbe et d'autres appartiennent à la curieuse série des « mots » mis dans la bouche d'un personnage, et dont le type se trouve déjà dans l'antiquité. Notons d'ailleurs qu'il est peu probable que la herse ait fait partie du matériel proverbial, non plus que du matériel agricole, des *Urgermanen* auxquels M. Voigt veut faire remonter les apophthegmes populaires recueillis par Egbert[2].

Cette remarque m'amène à en faire une autre encore plus décisive, concernant tout un groupe de proverbes où il s'agit du chat. Sans entrer présentement dans l'attrayante et difficile question de l'histoire du chat domestique, je rappellerai que les anciens ne le possédaient pas, et que dans leurs fables et leurs dictons nous rencontrons à sa place la belette, qu'on élevait à la maison, à demi apprivoisée, pour y combattre les souris. Les premières mentions assurées de notre chat familier apparaissent au IIIe ou au IVe siècle, en même temps que le mot *cattus* ou *catta*[3]. L'origine de ce mot est restée jusqu'à présent introuvable ; il se pourrait qu'il fût celtique[4] ; en tout cas, les mots allemands *Kater* et *Katze* sont

(1) Voir *Journal des Savants*, 1885, p. 50; Meyer, *Documents manuscrits*, p. 171.

(2) Il est vrai que le latin *occa* et l'allemand *Egge* semblent remonter à la même racine; mais cette parenté, ainsi que celle du moyen-haut-allemand *egede* avec le lithuanien, soulève des questions fort difficiles.

(3) *Cattae* dans Martial (XIII, 69) désigne certainement des oiseaux de Pannonie bons à manger et non des chats ou des martres, comme on l'a dit; le même mot dans la version latine de Baruch (VI, 21), qui remonte sans doute au IIIe siècle, est obscur : le grec porte αἴλουροι, qui semble bien prouver qu'il s'agit de chats. Le *cattini oculi* attribué à Acron (sur *Ep.* XVI, 7) est plus que douteux (voir l'éd. Hauthal). Le dictionnaire de Georges cite encore le *Mythographus Vaticanus*, III, VI, 22, qui serait fort précieux, car il s'y agit de l'*odium canis et catti;* mais ce texte n'est que du Xe siècle, et la phrase en question n'est que dans deux mss. des XIIe et XIIIe siècles. C'est dans Palladius (IVe siècle) que le mot avec son sens précis fait vraiment son apparition. Il est à remarquer que Sextus Placitus (XVIII), reproduisant une recette attribuée par Pline aux mages sur les *excrementa felis*, remplace *felis* par *cattae.*

(4) M. d'Arbois de Jubainville (*Origines de la propriété foncière*, p. 44) pense que le nom d'homme gaulois *Cattos*

certainement empruntés, et ils l'ont été sans doute avec le chat domestique. Comment donc les proverbes, presque tous charmants, qui concernent cet animal pourraient-ils remonter à la plus haute antiquité germanique[1]? Ils sont nés entre le IIIe et le Xe siècle, bien probablement dans la Romania, où le chat domestique, apporté on ne sait d'où, venait de faire son apparition. Ils sont infiniment précieux, parce qu'ils attestent, avec les fables ajoutées dans la même période à celles de l'antiquité, avec la versification renouvelée, avec bien d'autres indices, la puissance de création qui a régné dans ce monde si mal connu de ce qu'on a nommé le pré-moyen âge. Ils sont importants aussi en ce qu'ils contribuent à restreindre dans de justes limites l'opinion de ceux qui veulent voir dans tout ce qu'on appelle *folk-lore* un héritage de temps excessivement reculés, que les générations successives se seraient transmis sans jamais l'accroître. Il est clair que nos proverbes sur le chat domestique proviennent de l'observation directe et familière des mœurs de cet amusant animal, et par conséquent qu'à une époque relativement très moderne il s'est formé des proverbes nouveaux qui sont devenus rapidement aussi populaires et aussi répandus que les plus antiques. Voici ceux qui concernent le chat dans la *Fecunda Ratis :* comme dans les exemples que j'ai cités tout à l'heure, plusieurs, sans parler de leur origine première, sont évidemment français, ou au moins romans, plutôt qu'allemands.

I, 7. Ad cujus veniat scit cattus lingere barbam.

Celui-là n'existe pas en allemand, tandis qu'il se trouve très souvent, dans les recueils français du moyen âge, sous la forme : *Bien set li chaz*

signifie «chat». Le nom de *Cencait* «tête de chat» apparaît très anciennement en Irlande, et un certain *Cath Paluch* appartient aux plus anciennes traditions épiques des Bretons d'Angleterre. Il est vrai que dans tous ces cas il s'agit probablement du chat sauvage; mais si les Celtes ont fourni au chat domestique, chez tous les peuples européens, le nom qui dans leur langue désignait le chat en général, on peut croire qu'ils ont été les premiers à le domestiquer. Toutefois c'est là une hypothèse encore fort vague, et que je ne présente que comme telle. L'origine syriaque ou tout au moins asiatique du mot *cattus* et de l'animal qu'il désigne a pour elle d'assez grandes vraisemblances.

[1] Les chats qui traînent le char de Freia ne sont pas nécessairement des chats domestiques, et ils ont pu changer de nom, comme le chat sauvage lui-même, quand les mots *cattus, catta* ont fait irruption dans les langues de l'Europe. D'ailleurs, l'ancienneté de la mythologie scandinave dans son ensemble est aujourd'hui, comme on le sait, révoquée en doute, et on ne saurait en tout cas tirer de ce fait un argument en faveur de la haute antiquité, chez les Germains, du chat domestique et du mot *cattus*.

cui barbe il leche, et sous d'autres très voisines [1]. Il n'est pas clair, ce qui est le cas pour beaucoup de ces proverbes nés au plus ancien moyen âge, et qui, comme celui-ci, ont disparu de l'usage moderne [2]. Le chat n'a pas l'habitude de lécher d'autre barbe que la sienne, et l'on serait tenté de croire que tel est le sens du proverbe français, si Egbert et avec lui d'autres interprètes latins ne nous montraient clairement qu'il s'agit d'une barbe étrangère et humaine; nous ne saisissons pas bien le point de départ de la plaisanterie, qui, en tout cas, dénonce l'égoïsme et l'habileté bien connus de maître Mitis.

I, 35. Dum deerit cattus, discurrere conspicitur mus.

Celui-ci est répandu par toute l'Europe. La forme française la plus ancienne est : *La ou n'est chat souris revele.*

I, 336. Cattus amat pisces, sed non vult crura madere;
Isque adeo tumidus, si non vult carpere mures;
Nulla farina tamen, quamvis aliud sit in urna.

Les deux derniers vers sont fort obscurs [3]. Le premier, à propos duquel M. Voigt n'allègue qu'une fable peu ancienne, est un proverbe souvent cité [4] et qui, pour le coup, repose sur une observation facile à faire.

I, 605. Cattulus in primis [5] stipulas imitatus oberrat,
Ad quam vix veterem sollers produxeris artem.

M. Voigt n'a pas pénétré le sens exact de ces vers, qu'il rapproche vaguement de ceux qui viennent d'être cités. Je crois qu'il faut plutôt y voir une version amplifiée d'un proverbe que nous avons sous deux

[1] Il se retrouve en portugais : *Bem sabe o gato cujas barbas lambe* (Rolland, *Faune populaire*, IV, 86).

[2] Tels sont, pour n'en citer que quelques-uns : *Tierce mie paste set*, *La force paist le pré*, *Qui de buens ist soef ueut*, *Entre deus vertes une meüre*, celui du crapaud et de la herse, cité plus haut, où on ne voit pas bien pourquoi les dents de la herse sont appelées des « maîtres », etc.

[3] Il me semble qu'on pourrait (autrement que M. Voigt) voir dans le dernier vers une variante de ce proverbe : *Le chat a faim quand il ronge pain* (Le Roux de Lincy, I, 158; Rolland, IV, 91); *quamvis* signifierait *quamdiu*, ce qui n'est pas inadmissible dans le latin d'Egbert. Alors le vers précédent pourrait signifier : « Le chat est bien gonflé (rassasié) quand il ne veut pas prendre de souris »; ce qui rappellerait le proverbe danois (Rolland, IV, 93) : « Au chat rassasié le lait est amer », et le proverbe français bien connu : *A colomb saoul cerises ameres.*

[4] Reinsberg-Düringsfeld (I, 871) en donne entre autres trois formes latines versifiées. (Voir aussi Rolland, IV, 93.)

[5] Le ms. porte *inprimis*, qu'on pourrait d'ailleurs laisser, vu le peu de propriété d'Egbert dans l'emploi des mots et surtout des adverbes, mais *in primis* est plus clair.

formes, l'une du XIIIe siècle : *Devant vieux chat ne traiez ja festu*[1], l'autre du XVIe : *Un vieil chat ne se joue pas volontiers a son esteuf*[2]. Je traduirais donc : « Le petit chat, dans ses premiers temps, par imitation, court après les fétus, mais quand il est vieux, vous aurez beaucoup de peine à l'a mener à cet exercice[3]. »

I, 710. Mures haud faciunt nidos in vertice catti.

Le seul parallèle que M. Voigt ait trouvé est français : *Jamais ne fut ny ne sera qu'une souris fasse son nid en l'oreille d'un chat.*

L'étude scientifique et comparative des proverbes est encore à faire, et même à commencer : on n'a jusqu'à présent que des recueils, munis de rapprochements plus ou moins riches, mais dressés sans méthode et dépourvus de toute recherche vraiment historique. Ce serait un travail difficile, mais attrayant. Il devrait se borner d'abord aux proverbes des nations européennes, c'est-à-dire essentiellement des Grecs, des Romans, des Germains et des Slaves. On tâcherait de démêler ce qui, dans le trésor particulier de chaque race et de chaque peuple, est indigène, emprunté ou originairement commun, ce qui est vraiment populaire et ce qui vient de la littérature profane ou sacrée. On commencerait naturellement par l'antiquité grecque et latine, et l'on rechercherait ce qu'elle nous a transmis. On serait, je le crois, frappé du peu d'importance de l'élément vraiment antique et traditionnel des proverbes modernes, au moins chez les nations romanes. Les Romains semblent avoir été assez peu riches en ce genre : ils avaient des maximes, des adages pratiques, mais ce ne sont pas là des proverbes proprement dits. Sans prétendre exclure des recueils de proverbes tout ce qui ne présente pas ce caractère, on peut dire que le vrai proverbe est essentiellement une courte allégorie : c'est toujours la constatation d'un fait physique, qui, pour juste qu'elle soit, n'est pas intéressante et n'est pas exprimée pour elle-même, mais uniquement en vue de l'application morale qu'elle suggère. *Manus manum lavat :* le fait est incontestable, mais n'a rien qui vaille la peine d'être remarqué; il n'est mentionné que pour indiquer allégoriquement (et d'ordinaire malicieusement) que des gens qui s'entendent se rendent mutuellement les mêmes services. Les proverbes sont donc des sortes d'apologues, qui diffèrent des autres en ce qu'ils contiennent une obser-

[1] Le Roux de Lincy, *Livre des Proverbes*, t. II, p. 475.

[2] Le Roux de Lincy, t. I, p. 159.

[3] On peut penser encore à une autre explication : si *stipulas* peut désigner « le chaume » et par extension le toit, on traduirait : « Le petit chat, dès ses premiers jours, par imitation, se promène sur les toits ». Mais le second vers s'arrange difficilement de cette hypothèse.

vation générale et permanente et non le récit d'un fait particulier et passé. Les Romains paraissent avoir eu moins que les Grecs de ces courts poèmes en prose que la riche imagination de certains peuples barbares ou même sauvages fait éclore en si grand nombre. Toutefois on ne peut l'affirmer avec certitude : les monuments de la littérature latine du genre familier qui nous sont parvenus sont rares ; dans les comiques et dans Horace nous trouvons assez de proverbes pour faire croire qu'il s'en échangeait beaucoup dans la conversation, et en effet l'entretien des convives peu raffinés de Trimalchion nous en fournit un grand nombre. Quoi qu'il en soit, beaucoup de proverbes, comme ceux qui concernent les chats, sont certainement nés pendant le moyen âge, dont ils reflètent la civilisation [1] ; beaucoup semblent être particulièrement français, du moins c'est en France que nous les trouvons le plus anciennement et le plus abondamment, et c'est surtout en France et dans l'Angleterre française qu'on s'est amusé, aux XII[e] et XIII[e] siècles, à en faire des recueils ou à les tourner en vers latins. Nous avons plusieurs de ces collections latines, qui mériteraient d'être toutes mises au jour et réunies ; il est souvent piquant de voir les façons différentes dont les versificateurs scolaires ont torturé leurs sujets pour les coucher sur le lit de Procruste de leurs hexamètres baroques.

Tous ces recueils, je l'ai déjà dit, paraissent avoir été faits à l'imitation de celui d'Egbert de Liège : sa *Fecunda Ratis* est le plus ancien et par là même le plus précieux de ces curieux monuments parémiographiques. En la publiant et en l'illustrant avec autant de science que de goût, M. Voigt a rendu un nouveau et signalé service aux études de littérature comparée. Son livre prend place parmi les plus importants qu'on possède dans ce domaine, et c'est un grand et double honneur pour moi qu'il ait voulu inscrire mon nom sur la première page à côté du nom si légitimement illustre de M. Ernest Dümmler [2].

GASTON PARIS.

[1] Aussi beaucoup de ces proverbes, qui se rapportent à la féodalité, à la chevalerie, à la chasse à l'oiseau, etc., ont disparu avec le milieu qui les avait produits.

[2] Dans le *Moyen Age* (avril 1890), M. Godefroid Kurth conteste aussi à M. Voigt et la nationalité allemande d'Egbert et l'origine allemande de ses proverbes.

Sur les traces des écrits alchimiques grecs conservées dans les traités latins du moyen âge et sur l'ouvrage intitulé *Turba philosophorum.*

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Les rapprochements les plus directs entre les textes des alchimistes grecs et ceux des plus vieux traités alchimiques latins, traduits ou imités de l'arabe et de l'hébreu, se trouvent dans la *Turba philosophorum* et dans les opuscules de *Rosinus*. Commençons par ces derniers.

Rosinus est un personnage sur lequel nous ne possédons aucun renseignement. Il est cité longuement dans le *Rosarium*[2] et dans le livre du *Senior Zadith*, sous les deux formes Rosinus[3] et Rubinus[4]; en outre le dialogue si caractéristique de l'or et du mercure des philosophes, reproduit par Vincent de Beauvais dans son *Speculum naturale*[5], se trouve à la page 337 du Traité de *Rosinus :* celui-ci paraît donc antérieur au milieu du XIIIe siècle; il serait contemporain de la *Turba*, ou un peu postérieur. Hœfer, dans son *Histoire de la chimie*, le dit arabe : je ne sais sur quelle autorité. Rosinus cite en effet Mahomet (p. 331), Geber « Sarracenus » (p. 332), Morienus, Razès; mais il n'y a là en somme rien de décisif. Son nom même est latin, équivoque, et il a l'apparence d'un sobriquet. Les ouvrages latins qui le portent renferment beaucoup de mots orientaux (azoch, cambar, alkabir, alkabric, Habielsam, etc.), mais sans offrir les caractères certains d'une traduction proprement dite. Ces ouvrages sont au nombre de deux, publiés dans la collection *Auriferæ artis quam Chemiam vocant antiquissimi auctores*[6]. Le caractère en est assez différent, et ils portent, le second surtout, la trace d'interpolations, ou gloses, ajoutées dans le texte par les copistes.

Le premier a pour titre : *Rosinus ad Euthiciam*, désignation qui rappelle les traités de Zosime dédiés à Théosèbie (ou Eusébie). Ce traité cite Aros (Horus), Marie, Hermès et son traité intitulé la *Clef des philosophes*[7], Bilonius, c'est-à-dire Apollonius de Tyane (voir plus loin), Aga-

[1] *Journal des savants*, cahier d'août, p. 514.
[2] *Bibl. chem.*, t. II, p. 95.
[3] *Ibid.*, p. 232.
[4] *Ibid.*, p. 226.
[5] *Introd. à l'étude de la chimie*, etc., p. 258.
[6] Tome I, p. 267; Bâle, 1572.
[7] V. *Coll. des alch. grecs*, trad., p. 271. *Introd. à l'étude de la chimie*, etc., p. 244.

damon (Agathodémon), Démocrite et sa Chrysopée[1], Syrnas, philosophe, c'est-à-dire le philosophe syrien (Sergius?). La citation isolée du *Rosarium* (p. 274) doit être regardée comme une interpolation, puisque le *Rosarium* est postérieur à Rosinus et le cite au contraire ; à moins qu'il ne s'agisse d'un autre livre plus ancien portant le même titre, qui a appartenu en effet à plusieurs ouvrages distincts.

Le second traité a pour titre : *Rosini ad Sarratantam Episcopum* (p. 299). Cette dédicace, si elle n'a pas été forgée après coup, indiquerait un auteur chrétien. Ici les citations sont bien plus nombreuses; mais elles ont un caractère plus moderne : car on y trouve, non seulement Aristote, Galien, Morienus, Geber, Razès, mais aussi la *Turba*, dans un grand nombre de passages; *Dantius* (p. 326, 337), auteur d'une alchimie que l'on a parfois attribuée au Dante, le *Senior* (p. 319, 321), etc. Comme le *Senior* cite d'autre part Rosinus, cette dernière indication ne saurait être du vrai Rosinus : soit que le traité *Ad Sarratantam* soit pseudépigraphe, ou bien qu'il ait été fortement interpolé, comme il est arrivé trop souvent dans ce genre de littérature.

Quoi qu'il en soit, le moment est venu de relever dans ces traités, particulièrement dans le premier, les passages qui en manifestent les relations avec les alchimistes grecs. Je note d'abord les mots : *aqua sulfuris*, eau de soufre, qui répondent à *ὕδωρ θεῖον* du papyrus de Leyde et des Grecs : mots qui ne se retrouvent plus dans la *Turba* et dans les auteurs postérieurs; ils sont répétés plusieurs fois dans Rosinus (p. 288, 292, 293, 298, etc.), avec leur signification originelle. Voici certaines phrases caractéristiques : « Marie a appelé cette chose *venenum ignis* » (p. 289). C'est le remède igné de Marie (*Coll. des alch. grecs*, trad., p. 112). — « La lame formée de deux corps métalliques » (p. 291). C'est la feuille de Marie formée de deux métaux (*Coll. des alch. grecs*, trad., p. 204) et la lame de la Kérotakis (*Introd.*, etc., p. 143). — « La préparation brillante pareille au marbre » (p. 283) est tirée du traité de Démocrite (*Coll. des alch. grecs*, trad., p. 55). — Le symbolisme alchimique d'Adam et d'Ève (p. 269) est également reproduit du grec (*Coll. des alch. grecs*, trad., p. 95). — L'axiome « Si les corps métalliques ne sont changés en incorporels et les incorporels en corps, tu n'as pas trouvé la marche de l'opération » (p. 300), est un axiome des Grecs (*Coll. des alch. grecs*, trad., p. 21, 101). — « Notre pierre a corps, âme et esprit » (p. 300); cet axiome qui se trouve aussi dans Artephius, est appliqué au cuivre par les Grecs (voir plus loin). — « Je

[1] *In arte auri*, p. 291.

te dis que cette chose est une, le vase unique, la cuisson unique » (p. 311). C'est à peu près la phrase des Grecs : « Le fourneau est unique, la voie unique, unique aussi est l'œuvre » (*Coll. des alch. grecs*, trad., p. 37). — « Prends le vif-argent et fixe le corps de la magnésie » (p. 295) répond au début de la Chrysopée de Démocrite.

Toutes ces citations, que je pourrais multiplier davantage, montrent que Rosinus a travaillé, sinon sur les alchimistes grecs directement, du moins sur des textes arabes ou hébreux qui en dérivaient. Plusieurs vont se retrouver dans la *Turba;* mais certaines diffèrent de part et d'autre; ce qui atteste que l'un des auteurs ne s'est pas borné à copier l'autre, mais qu'il ont remonté tous deux à des sources communes.

Le moment est venu d'aborder l'examen de la *Turba philosophorum*, objet essentiel de la présente étude. C'est une compilation de citations attribuées à des philosophes anciens proprement dits, et à des philosophes alchimiques de différentes époques, les uns et les autres étant mis sur le même pied, suivant la prétention ordinaire des alchimistes. Ce procédé de citations est dans leur tradition. Divers articles intitulés : *Sur la pierre philosophale*, dans les manuscrits grecs [1], sont construits ainsi par une suite de citations. Déjà Olympiodore, auteur plus ancien et qui a écrit au ve siècle, rapproche les philosophes ioniens et naturalistes : Thalès, Parménide, Héraclite, Hippasus, Xénophane, Mélissus, Anaximène, Anaximandre, etc., et leurs opinions sur les principes et sur les éléments, des opinions des alchimistes, tels que Hermès, Agadémon, Chymès, Zosime et autres [2]. Ce passage présente dans son tour général et même dans sa conclusion [3] qui établit une relation entre les quatre éléments et les quatre qualités, chaleur et froid, sécheresse et humidité; il présente, dis-je, une analogie frappante avec le début de la *Turba*, où les mêmes idées reparaissent, beaucoup plus délayées à la vérité. Elles sont congénères encore des opinions exposées dans la 9e leçon de Stéphanus, auteur bien plus voisin de la *Turba*, comme il sera dit tout à l'heure. Mais l'auteur de la *Turba* ne possède plus cette connaissance plus ou moins approximative des doctrines réelles des vieux philosophes, qui existait dans Olympiodore et même dans Stéphanus. Les attributions dogmatiques de la *Turba* à tel ou tel personnage sont de pure fantaisie : les noms invoqués ne représentent plus qu'un écho lointain de l'antiquité.

La *Turba* n'a pas été écrite originairement en latin; mais elle est assu-

(1) *Collect. des alch. grecs*, trad., p. 194 et 420.

(2) *Orig. de l'alchimie*, p. 254 à 260; *Collect. des alch. grecs*, trad., p. 87 à 92.

(3) Même collection, p. 92.

rément traduite de l'arabe ou de l'hébreu. Ce qui le prouve, ce sont d'abord les déformations singulières des noms propres grecs, caractéristiques d'un passage par une langue sémitique : j'y reviendrai. Ce sont encore les dénominations données à certaines substances, dont les noms grecs sont remplacés par des mots sémitiques, tels que Mardeck, Borith, Ethel, Icsir, Kuhul, Cambar, etc.

Enfin la *Turba* nous est donnée sous deux versions distinctes, représentant les traductions parallèles, quant à l'exposition, mais fort différentes dans l'expression des détails, et même dans leur développement, de deux variantes ou copies d'un même texte originaire. Par exemple, dans l'une de ces versions[1], les articles où sont consignées les opinions de chaque auteur sont désignés sous le nom de *Sermones*, comptés depuis le n° 1 jusqu'au n° 72. Dans l'autre version, ce sont des *Sententiæ*, comptées de 1 à 78 et se suivant dans le même ordre, sauf division de certains articles en deux.

En fait, il n'est pas un seul article qui soit tout à fait identique dans les deux versions; en outre, les noms des mêmes philosophes sont le plus souvent transcrits et défigurés d'une façon différente. Il ne s'agit pas ici de simples gloses, commentaires ou interpolations, telles que ceux qui différencient parfois deux copies d'un même texte; mais, je le répète, de deux textes tout à fait distincts, quoique traduits sur des copies dérivées d'un même original.

L'auteur de cette compilation est monothéiste : « *Deus cum solus fuisset, dico Deum ante omnia fuisse, cum quo nihil fuit.* » « Dieu, dit-il encore, s'est servi des quatre éléments pour créer les anges, le soleil, la lune, les étoiles, etc. (*Sermo* VIII), et il a tout créé par sa parole. »

« Ce que Dieu a créé d'une essence unique ne meurt pas jusqu'au jour du jugement. » Ces derniers mots paraîtraient indiquer un chrétien. Mais une telle opinion n'est pas confirmée par la phrase suivante (*Sermo* V) : « Il existe un Dieu un, non engendré et qui n'a pas engendré » : énoncé de principes qui trahissent un juif ou plutôt un musulman; aucun énoncé islamique d'ailleurs ne peut être relevé dans tout ce texte.

Cherchons à préciser la date de la compilation.

Tandis qu'elle cite les philosophes grecs : Parménides, Pythagore, Socrate, Démocrite, etc., ainsi que les alchimistes : Hermès, Agathodémon, Lucas, Archelaüs, et, ce semble, Ostanès; par contre, elle ne nomme aucun alchimiste arabe, ni Morienus, ni Geber, ni Razès, ni

[1] *Bibl. chem.*, t. I, p. 445. Cette version est aussi celle qui figure au *Theatrum chemicum*, sauf de légères variantes. Les deux versions existent déjà dans la collection *Auriferæ artis*, Bâle, 1572.

Avicenne, ni leurs successeurs et imitateurs latins. Elle est donnée d'ailleurs, dans la *Bibliotheca chemica*, à la suite de son titre même, comme reproduisant les auteurs antérieurs à Geber. Ce silence est d'autant plus significatif que la *Turba* est citée au contraire dès le XIIIᵉ siècle par les Latins, tels que Arnaud de Villeneuve[1], Albert le Grand, le Pseudo-Alain de Lille[2], le *Consilium conjugii*, le *Rosarium*. Le texte primitif de la *Turba*, je parle du texte antérieur à la traduction latine, peut donc être regardé comme l'un des plus anciens qui existent en alchimie : induction que je confirmerai bientôt, en y montrant des traductions littérales et étendues des alchimistes grecs. Mais auparavant il convient de dire que la *Turba* est accompagnée par toute une série de gloses et de commentaires latins plus modernes : telles sont les *Allegoriæ sapientium supra librum Turbæ*[3], commentaire où sont cités au contraire Geber, Morienus, Calid, Albert le Grand, Arnaud de Villeneuve, etc. Ce commentaire a été très certainement écrit par un juif : « filii, sciatis quod Deus Moysen legem docuit ». — On y trouve cités les *Dicta Salomonis filii David*, précédés par un dialogue du roi Hercule (Heraclius) avec Stephanus d'Alexandrie, et on y parle d'un autre dialogue de « *Aron cum Maria prophetissa sorore Moysis* ». Ces allégories se trouvent aussi à la suite de la deuxième version de la *Turba*, mais dans un texte qui paraît plus vieux et qui est très différent du premier[4].

A la suite figurent d'autres commentaires intitulés : *Ænigmata* (p. 495), *Distinctiones* et *Exercitationes* (p. 497), de date encore plus récente. Ces *Enigmes* rappellent celles que Ibn Khallikan attribue à son Marianos. On voit que la *Turba* a été le centre de toute une littérature.

Venons aux personnages qui y sont cités. Ils vont nous fournir de nombreux rapprochements avec les traditions grecques ; rapprochements utiles à signaler, avant d'aborder le texte lui-même.

La *Turba* est donnée comme l'œuvre d'Arisleus[5], pythagoricien, disciple d'Hermès et appelé *Abladi filius* dans les gloses. Il réunit les philosophes et chacun d'eux expose d'abord ses idées sur la formation du monde par les éléments, puis sur la pierre philosophale, sur la transmutation et sur les questions diverses qui s'y rapportent. Le titre même : *As-*

(1) *Bibl. chem.*, t. I, p. 682.

(2) *Theatrum chem.*, t. III, p. 727.

(3) *Bibl. chem.*, I, 466.

(4) *Bibl. chem.*, I, 494. Le mot *Aron* paraît résulter d'un rapprochement erroné avec *Aaron*; car le dialogue lui-même, imprimé dans *Auriferæ artis* (p. 343), porte *Aros* à diverses reprises, c'est-à-dire Horus d'après les arabisants (*Orig. de l'alchimie*, p. 131) : ce dialogue semble traduit de l'hébreu ou de l'arabe.

(5) Syn. Aristenes (*Sermo* x de la première version, comparé avec *Sententia* xi de la deuxième version ; de même *Exercitatio* v).

semblée des philosophes se trouve aussi dans la *Collection des alchimistes grecs* (trad., p. 37) : ils s'y réunissent pour discuter si le mystère s'accomplit au moyen d'une seule espèce ou de plusieurs; problème qui est posé dans les mêmes termes dans les *Exercitationes* sur la *Turba* (p. 499) : *Multis disputationibus lapidem vel diversis, vel duabus, vel una tantum re constare, diversis nominibus contendunt.*

Le sujet de la *Turba* est plus étendu. Examinons de près les noms des philosophes qui y sont cités.

On y trouve d'abord des noms exacts, tels que Pythagore, Parménide, Démocrite, Anaxagore, Socrate, Platon, Moïse, philosophes ou prétendus tels. D'autres noms plus ou moins altérés, sont cependant faciles à identifier : tels sont Eximenus pour Anaximène[1], Iximidrus ou Ixumadrus[2] pour Anaximandre : noms qui se présentent d'ailleurs avec des variantes multiples dans les deux versions, comparées entre elles, et même dans chacune d'elles. Ces variantes attestent à la fois la négligence des traducteurs ou des copistes et les incertitudes d'une double transcription du grec en arabe ou en hébreu, et de ces dernières langues en latin, incertitudes causées par le manque ou l'insuffisance des voyelles, et par la ressemblance des lettres proprement dites : les orientalistes ont tous signalé en effet les incertitudes et les déformations singulières qui en résultent. On rencontre une multitude d'exemples analogues dans le *Lexicon alchemiæ* de Rulandus.

Hermès, Agathodémon[3], Marie, Théophile, Lucas[4] et Archélaüs[5] sont des auteurs alchimiques grecs, qui figurent également dans la *Turba;* Stephanus et Heraclius se trouvent dans les Commentaires de la *Turba :* Ostanès paraît devoir être identifié avec Astanius[6], Pélage avec

[1] Eximenus (sermo IX) = (sent. X); Exumenus (sermo LIII) = Obsemeganus (sent. LVII); Exemiganus (sermo LXVI) = Emigamus (sent. LXXII) et Hermiganus (sermo LXVII).

[2] Iximidrus (sermo I) = Eximindus (sent. I); Ixumdrus (sermo LII) = Ysimidrus (sent. LVI). Peut-être le même que Mundus (sermo XVIII et autres) et Mandinus (sermo LXX = sent. LXXV).

[3] Ce nom se trouve dans la *Turba* répété un grand nombre de fois, avec des variantes multiples, telles que Agadmion, Agadmon, Agmon, Admion, Cadmon. Il répond encore (sent. XLV de la deuxième version) à Zimon (sermo XLI de la première version); lequel est ailleurs (sermo XXXIII = sent. XXXVII) identifié avec Zeunon ou Zenon, auteur d'un certain nombre de dires.

[4] Lucas est donné comme le maître de Démocrite dans la *Turba;* c'est-à-dire qu'il joue le rôle rempli par Ostanès dans la tradition de Pline et des alchimistes grecs (*Collection des alch. grecs*, trad., p. 61. — *Origines de l'alchimie*, p. 163.)

[5] Sent. LXXVI = Bracus (sermo LXXI).

[6] Astanius (sermo XLIV) = Ascanius (sermo XLVI); Attamus (sermo XLVI et LXVIII) = Actomanus (sent. L) et Attamanus (sent. LXXIII).

Balgus[1]; Dardaris[2] de la *Turba* est regardé par Fabricius comme le même que le magicien Dardanus cité par Pline[3]. Enfin le nom de Belus[4] ou Bellus, qui s'écrit aussi Belinus, Belinius, Bolemus, Bonites ou Bonellus, paraît être la traduction de celui d'Apollonius de Tyane, d'après les identifications faites par de Sacy et par M. Le Clerc, dans les traductions de textes arabes très différents de ceux que j'examine ici.

On voit combien sont nombreux les rapprochements de noms propres des personnages de la *Turba* et de ceux de la tradition antique des alchimistes et des magiciens. Ces rapprochements se multiplieraient sans doute, si nous pouvions remonter à l'orthographe initiale des noms tout à fait défigurés, tels que Acsubofen ou Assuberes, Frictes, Menabdus, Nictarus ou Nictimerus, Afflontus, Effistès, Horfolcos ou Orfulus, Pithem, Pandophis ou Pandolfus, Bacoscus ou Bacsen, etc.

Entrons maintenant dans le fond des choses, c'est-à-dire dans l'examen des rapprochements de doctrine et de texte entre la *Turba* et les alchimistes grecs. Dès le début, on est frappé en voyant apparaître les philosophes ioniens et naturalistes grecs et leurs doctrines prétendues sur les éléments : terre, eau, feu et air, ainsi que la comparaison entre le système de ces éléments et la composition de l'œuf philosophique. J'ai dit comment ce développement rappelait un texte d'Olympiodore[5], beaucoup plus voisin d'ailleurs des idées réelles des anciens.

Les rapprochements suivants dans la *Turba* et les alchimistes grecs sont plus précis.

Parménide dit dans la *Turba* (p. 448) : « Sachez que par jalousie ils ont traité à différentes reprises d'eaux multiples, de corps, de pierres, de minéraux, afin de vous tromper, vous qui recherchez la science. Et sachez que si vous ne vous dirigez conformément à la vérité et à la nature, d'après ses dispositions et compositions, en joignant les choses congénères les unes aux autres, vous travaillez mal et vous opérez en vain : il faut que les natures rencontrent les natures, s'y réunissent et se réjouissent avec elles, parce que la nature est dirigée par la nature; la nature se réjouit avec la nature et la nature embrasse la nature. »

(1) Sermo LVIII = sent. LXIV.

(2) Sermo XIX et XLIII = sent. XX et XLVII; Ardarius, sent. XXIII.

(3) *Origines de l'alchimie*, p. 153.

(4) Belus (sermo XX et XLIX) = Bellus (sent. XXI et LIII); Bonites (sermo LVIII et LIX), Bonellus (sermo XXXII, XXXVII et LX = sent. XXXIV et XL) = Bodillus (sent. LXVI), — Belinus dans le *Rosarium*, Belinius et Bolemus dans *Artephius*, vieil auteur latin, congénère de la traduction de la *Turba* (*Bibl. chem.*, t. I, p. 503).

Au lieu du nom de Bellus (sent. XXV), on trouve dans le Sermo correspondant (XXIII) le nom de Cerus.

(5) *Collect. des alch. grecs*, p. 87. — *Orig. de l'alch.*, p. 254.

Or on lit dans les *Traités du Chrétien*, alchimiste grec [1] : « Cela a été expliqué d'une façon détournée, de crainte qu'un exposé trop clair ne permît aux gens de réussir sans le secours de l'écrit : voilà pourquoi ils ont décrit l'œuvre sous des dénominations et des formes multiples. »

Démocrite dit encore [2] : « Il faut apprendre à connaître les natures, les genres, les espèces, les affinités, et de cette façon arriver à la composition proposée..... Sache que si l'on n'apprend pas à connaître les substances, si l'on ne mélange pas les substances, si l'on ne combine pas les genres avec les genres, on travaille en pure perte et l'on se fatigue pour un résultat sans profit. Car les natures jouissent les unes des autres; elles sont charmées les unes par les autres », etc. Il est clair que le texte de la *Turba* est ici, sinon traduit littéralement, du moins emprunté dans son esprit et même dans sa forme à celui des auteurs grecs.

Les axiomes sur la nature sont particulièrement frappants sous ce rapport. On lit encore dans la *Turba* (p. 449) : *sulfura sulfuribus continentur* et *humiditas humiditate*, proposition répétée à plusieurs reprises; c'est-à-dire les sulfureux sont maîtrisés par les sulfureux, les humides par les humides correspondants. Ce sont là, en effet, des axiomes fondamentaux chez les alchimistes grecs [3]. Ils sont même attribués à Marie dans la *Turba* (p. 487); ce qui précise les rapprochements.

Un peu plus loin dans la *Turba* (p. 450), on trouve des indications sur la teinture en pourpre : « Prenez l'animal que l'on appelle Kenckel [4], parce que le liquide qu'il contient est la pourpre de Tyr. Si vous voulez teindre en pourpre tyrienne, prenez le liquide qu'il a rejeté », etc. L'urine d'enfant et l'eau de mer concourent à la préparation.

Un peu plus loin, le même mot et la même teinture reparaissent comme employés par les anciens prêtres pour teindre leurs étoffes (p. 482); ce qui est conforme aux traditions réelles des Égyptiens. En outre, ces morceaux rappellent le début du Pseudo-Démocrite [5]. Rien d'analogue ne se retrouve chez les autres Latins du moyen âge.

Voici d'autres énoncés de la *Turba*, toujours empruntés aux alchimistes grecs : « Si vous ne changez les corps en incorporels et les incorporels en corps, vous n'aurez pas travaillé régulièrement. » C'est l'axiome attribué tour à tour à Hermès, à Agathodémon et à Marie par les Grecs [6].

(1) *Collect. des alch. grecs*, trad., p. 398 et *passim*.
(2) *Collect. des alch. grecs*, trad. p. 408.
(3) *Ibid.*, p. 20.
(4) C'est évidemment le mot grec **κογχύλιον**, le coquillage qui fournissait la pourpre des anciens.
(5) *Collect. des alch. grecs*, trad., p. 43.
(6) *Ibid.*, p. 101 et 124.

« Il faut avec deux faire trois, avec quatre faire un et avec deux faire un » (*Turba*, p. 461) : formule identique avec l'axiome cabalistique de Marie, donné par le Chrétien[1] : « Un devient deux et deux deviennent trois, et au moyen du troisième le quatrième accomplit l'unité : ainsi deux ne font plus qu'un... »

« Le mercure brûle et tue tout » (*Turba*, p. 458), expression attribuée à Marie la Juive chez les alchimistes grecs.

« Le cuivre ne teint pas, s'il n'a pas été teint d'abord » (*Turba*, p. 453); ce mot se retrouve continuellement dans la *Collect. des alch. grecs* (voir trad., p. 169, 136, etc.).

« Il faut extraire la nature cachée » (*Turba*, p. 482; *Collect. des alch. grecs*, trad., p. 65 et 107).

« Il faut d'abord que tout soit réduit en cendres; — la préparation doit être divisée en deux parties; — la préparation devient semblable à du marbre », etc.

La similitude du langage de la *Turba* et des alchimistes grecs apparaît ainsi dans une multitude de passages. Mais les suivants précisent encore davantage cette filiation.

On lit dans la *Turba*[2] : « Le cuivre a été blanchi et privé d'ombre[3]... Étant dépouillé de sa couleur noire, il a abandonné son corps épais et pesant... Le cuivre est comme l'homme... Les sages ont dit que le cuivre a un corps et une âme; son âme est un esprit[4], son corps une chose épaisse[5]. »

Or ce passage est traduit presque littéralement de Stephanus[6], dont voici le texte : « Le cuivre est comme l'homme; il a une âme et un corps... L'âme est la partie la plus subtile, c'est-à-dire l'esprit tinctorial; le corps est la chose pesante, matérielle, terrestre et douée d'une ombre. Après une suite de traitements convenables, le cuivre devient sans ombre... »

Démocrite dit aussi dans la *Turba*, p. 465 : « Il faut employer notre cuivre pour obtenir l'argent[7], l'argent pour obtenir l'or, l'or pour la coquille d'or, et la coquille d'or pour le safran d'or. » Sauf les derniers mots, ceci est traduit littéralement du grec (*Collect. des alch. grecs*, trad., p. 47).

(1) *Collection des alch. grecs*, p. 192 et 389.

(2) P. 454 et 459.

(3) Voir *Collect. des alch. grecs*, trad., p. 87 et 180, etc.

(4) Volatil.

(5) Fixe.

(6) *Orig. de l'alchimie*, p. 276.

(7) *Nummos*, expression souvent reproduite dans la *Turba* et qui paraît être la traduction du grec ἄσημον = argent au moyen âge. — Au lieu du mot *Plumbum*, qui vient ensuite dans la *Turba*, il faut lire *argentum*.

Voici un passage plus frappant encore par son caractère mystique et qui semble emprunté à quelque vieille poésie alchimique; sa reproduction dans la *Turba* ne comporte aucune coïncidence accidentelle. On lit dans Stephanus[1] :

« Combats, cuivre; combats, mercure; joins le mâle à la femelle; c'est là le cuivre qui reçoit la couleur rouge; et l'ios tinctorial doré... combats, cuivre; combats, mercure. Le cuivre est détruit, rendu incorporel par le mercure; et le mercure est fixé par sa combinaison avec le cuivre. En procédant ainsi, on peut teindre tout corps. »

Le sens chimique de ce passage, qui vise l'amalgamation du cuivre et la production de certains alliages colorés au moyen de cet amalgame, est facile à comprendre. Mais, sans m'étendre autrement sur ce point, je me bornerai à remarquer que ce passage singulier se trouve traduit presque textuellement dans la *Turba*, où il est mis dans la bouche d'Astanius (Ostanes) : *Irritate bellum inter æs et argentum vivum, quoniam peritum tendunt et corrompuntur prius; eo quod æs argentum concipiens*[2] *vivum coagulat; ipsum argentum vero vivum concipiens, æs congelatur; interea igitur pugnam irritate, ejusque corpus diruite*, etc. ...*qui enim eos per Ethel in spiritum vertit... omne corpus tingit.*

Donnons enfin le morceau le plus décisif : il s'agit de la Chrysopée et de l'Argyropée du Pseudo-Démocrite, dont des pages entières sont traduites à peu près littéralement dans la *Turba*. Le commencement est censé récité par Parménide : « Prenez du vif-argent; coagulez-le avec le corps de la magnésie[3] ou avec du kuhul[4], ou avec du soufre non combustible[5]; rendez sa nature blanche et mettez-le sur notre cuivre et le cuivre blanchira. Si vous rendez le mercure rouge[6], le cuivre rougira, et si on le fait cuire ensuite, il devient or. Je dis qu'il rougit aussi le mâle[7] lui-même et la chrysocolle d'or. Et sachez que l'or ne prend pas sa teinte rouge, si ce n'est par l'action de l'eau permanente. C'est ainsi que la nature se réjouit de la nature. »

Or voici la traduction du texte grec correspondant (*Collect. des alch.*

[1] *Introd. à la chimie des anciens*, p. 292. — *Physici et medici græci minores* d'Ideler, t. II, p. 217.

[2] *Corripiens?*

[3] Le mot *magnésie* a ici un sens tout différent de son sens moderne. (Voir *Introd. à la chimie des anciens*, p. 255.)

[4] C'est le nom arabe du sulfure d'antimoine.

[5] Traduction des mots : *soufre apyre.*

[6] Le rouge et le jaune sont confondus souvent par les alchimistes, qui s'en servent pour désigner la couleur de l'or. On sait en effet que l'or peut offrir ces deux teintes sous l'influence de traces de matières étrangères.

[7] C'est le nom grec de l'arsenic, traduit avec le sens littéral et commun du mot *ἀρσένικον :* ce qui concourt à rendre le texte latin inintelligible.

grecs, trad., p. 46) : « Prenez du mercure, fixez-le avec le corps métallique de la magnésie, ou avec le corps métallique de l'antimoine d'Italie, ou avec du soufre apyre; ou avec de la sélénite... ou comme vous l'entendrez. Mettez la terre blanche[1] sur du cuivre et vous aurez du cuivre sans ombre; ajoutez de l'argent jaune et vous aurez de l'or; avec l'or, du chrysocorail métallique. Le même effet s'obtient avec l'arsenic jaune et la sandaraque... la nature triomphe de la nature. »

Le texte grec présente un sens clair et bien défini : il décrit un procédé pour blanchir superficiellement le cuivre, avec du mercure éteint préalablement en le mélangeant avec diverses substances, et pour communiquer une coloration dorée au métal blanchi d'abord. C'est, comme je l'ai montré[2], un artifice d'orfèvre pour teindre superficiellement les métaux; artifice qui est devenu par la suite, entre les mains des praticiens et surtout dans les écrits des écrivains mystiques, un prétendu procédé de transmutation : la même destinée a changé la signification réelle des deux petits traités de Chrysopée et d'Argyropée, attribués à Démocrite, lesquels avaient à l'origine un sens technique et positif.

Mais ce qu'il y a ici peut-être de plus remarquable, au point de vue critique, c'est de voir comment les traductions successives du grec en arabe ou en hébreu, puis en latin, ont rendu le texte initial à peu près inintelligible, par la multiplication des mots équivalents et des contresens.

La *Turba* continue, en supprimant la suite du texte grec pour arriver à un développement déclamatoire, toujours traduit du grec. On lit en effet dans la *Turba* : « Ô natures célestes, multipliant les natures véritables par la volonté divine! Ô nature puissante qui triomphe des natures (opposées) et les surmonte, tandis qu'elle se plaît et se réjouit avec les natures (semblables)! C'est à elle que Dieu a attribué le pouvoir que le feu ne possède pas. »

Il existe un texte grec de Démocrite qui débute à peu près de même[3], mais le développement de la *Turba* se rapproche encore davantage d'un texte analogue de Stéphanus[4], lequel était déjà un commentateur mystique du Pseudo-Démocrite. C'est ainsi que la *Turba* reproduit à peu près les débuts de la Chrysopée de Démocrite.

Or il arrive ici une circonstance bien caractéristique, qui montre comment le commentateur se borne à donner des extraits des textes anciens, sans se préoccuper autrement de savoir si ces extraits conser-

(1) C'est-à-dire la pâte de mercure éteint ainsi préparée.

(2) *Introd. à la chimie des anciens*, p. 53.

(3) *Collect. des alchim. grecs*, traduction, p. 50.

(4) Ideler, *Physici et medici græci minores*, t. II, p. 199.

vent le sens définitif et la signification pratique de l'écrit original. C'est ainsi que la *Turba* supprime la suite de la Chrysopée du Pseudo-Démocrite, pour arriver à l'Argyropée du même auteur, dont l'exposition est faite par Lucas (p. 449). Je donne en note[1] les deux textes parallèles de la *Turba* et du Pseudo-Démocrite. On y voit comment la traduction, au moins sous la forme qu'elle présente aujourd'hui, après avoir traversé trois langues successives, non sans diverses suppressions, s'est trouvée remplie de contresens et devenue incompréhensible. Si nous ne connaissions pas les textes grecs originaux, déjà altérés eux-mêmes, et surtout le papyrus de Leyde, lequel est purement technique, il ne serait plus possible de reconnaître le sens primitif de ces phrases incohérentes. Cependant ce sont ces textes mutilés et faussés qui ont servi ensuite de point de départ aux études et aux méditations des alchimistes du moyen âge.

La *Turba* poursuit cette traduction approximative et mutilée pendant une trentaine de lignes, dont je crois devoir fournir en note le sommaire, pour compléter ma démonstration[2]. Les deux dernières pages de l'Argyropée grecque sont supprimées.

[1] *Turba :* « Prenez le vif-argent tiré du mâle, et coagulez-le suivant son usage... et déposez-le sur le fer ou l'étain, ou le cuivre déjà traité, et (le métal) sera blanchi. Semblablement la magnésie devient blanche et le mâle est changé avec elle. L'aimant a une certaine affinité pour le fer : voilà pourquoi notre nature se réjouit. Prenez donc la nuée, que vos prédécesseurs vous ont prescrite. Et cuisez-la avec son propre corps, jusqu'à ce qu'il se forme de l'étain. Suivant l'usage, purifiez-la de sa couleur noire, lavez et faites cuire à un feu régulier, jusqu'à ce qu'elle blanchisse. Le vif-argent convenablement traité blanchit tous les corps. Car la nature transforme la nature. »

Or cette exposition latine de la *Turba* suit de près le texte grec ancien, dont voici la traduction (*Collect. des alch. grecs*, p. 53) : « Fixez suivant l'usage le mercure tiré de l'arsenic (c'est-à-dire l'arsenic métallique, comme je l'ai établi) ; projetez-le sur le cuivre ou sur le fer traité par le soufre, et le métal deviendra blanc. Le même effet est produit par la magnésie blanchie (mercure éteint ou amalgamé, comme il a été dit plus haut), par l'arsenic transformé, la cadmie, etc. Vous amollirez le fer, en y mettant de la magnésie ou du soufre... ou de la pierre magnétique ; car la pierre magnétique a de l'affinité pour le fer. La nature charme la nature. Prenez la vapeur précédemment décrite, etc... Cette préparation blanchit toutes sortes de corps métalliques... La nature triomphe de la nature. »

Le sens grec a un sens pratique qui a disparu dans la traduction latine de la *Turba*. Mais la filiation de cette dernière n'est pas douteuse.

[2] *Turba :* « Prenez de la magnésie, de l'eau d'alun, de l'eau de fer, de l'eau de mer ; blanchissez au moyen de la fumée. Cette fumée est blanche et blanchit tout... La magnésie en blanchissant ne laisse pas perdre les esprits, ni apparaître l'ombre du cuivre, parce que la nature renferme la nature... faites cuire pendant sept jours, jusqu'à ce que

J'ai cru nécessaire de présenter ces citations avec quelques développements, afin de montrer le caractère véritable de la *Turba* et d'expliquer comment cette compilation, parmi les textes latins originaux ou traduits de l'arabe au moyen âge, est celle qui se trouve dans la relation la plus voisine avec les alchimistes grecs.

Une telle relation cependant ne saurait être regardée comme tout à fait directe. S'il est certain que le texte de la *Turba* est tout imprégné des idées et des pratiques des alchimistes grecs, à tel point qu'on pourrait presque mettre à côté de chaque phrase de la *Turba* un texte grec analogue; s'il est démontré que des pages entières ont même été traduites réellement du grec en arabe ou en hébreu, puis en latin; néanmoins la transmission ne saurait être envisagée comme s'étant faite sans intermédiaire. Car les noms des auteurs des textes traduits ou imités se sont perdus en route et ont été presque toujours remplacés par d'autres, les uns appartenant à la série des alchimistes grecs connus; les autres, nouveaux et inconnus d'ailleurs. Déjà cette confusion commence à apparaître dans les écrits de Stéphanus, de Comarius et des auteurs grecs du VIIe siècle; elle a dû augmenter jusqu'au jour où un écrivain a eu l'idée de former en arabe ou en hébreu cette collection de dires, qui porte le nom de *Turba philosophorum*. Peut-être même la première rédaction en a-t-elle été faite en langue grecque.

C'est ainsi que les doctrines mêmes qui étaient claires et jusqu'à un certain point logiques chez les alchimistes grecs ont été embrouillées et confondues par le premier rédacteur de la *Turba* : il paraît avoir joué simplement le rôle d'un compilateur, ne comprenant pas le fond des choses, c'est-à-dire les faits et les pratiques, en partie réelles, en partie illusoires, de ces anciens expérimentateurs. Il s'est attaché surtout à la partie mystique, comme Stéphanus l'avait fait déjà. L'œuvre du compi-

le produit devienne comme du marbre brillant. Quand cela arrive, il y a un très grand mystère, parce que le soufre est mêlé au soufre, etc... Ces préceptes relatifs à l'art de l'argent (*de nummorum arte*) suffisent pour les gens raisonnables. »

Le texte grec a une étendue plus que double de celui de la *Turba* : j'en traduirai seulement les phrases correspondantes, afin de mieux montrer le procédé suivi dans la traduction :

« Magnésie blanche ; blanchissez-la avec de la saumure et de l'alun lamelleux, dans de l'eau de mer ou dans le jus de citron, ou bien dans la vapeur de soufre. Car la vapeur de soufre étant blanche blanchit tout... La magnésie blanchie ne rend pas les corps métalliques fragiles, et ne ternit pas l'éclat du cuivre; la nature domine la nature..... Opérez pendant six jours, jusqu'à ce que la préparation devienne semblable à du marbre. Quand elle sera devenue telle, il y aura là un grand mystère », etc.

lateur de la *Turba* est une sorte de bouillie de faits et de théories anciennes, non digérées, qu'il commente à la façon d'un théologien, ne s'avisant pas de révoquer jamais en doute les textes sur lesquels il s'appuie.

Le sens expérimental des vieux écrits grecs s'est perdu tout à fait à travers ces traductions successives, ces extraits et ces abréviations de commentateurs, et il n'a guère subsisté que la partie mystique et chimérique; laquelle une fois isolée, n'a cessé de grandir et de se développer dans les écrits de leurs successeurs. La tradition écrite a ainsi perdu presque tout contact avec la tradition pratique, laquelle se transmettait d'un autre côté et simultanément chez les orfèvres, les pharmaciens, les médecins et les métallurgistes. La trace de cette dernière serait certes la plus intéressante à connaître; mais elle est bien plus difficile à suivre, quoiqu'on la retrouve encore de loin en loin dans les écrits de certains auteurs, plus fidèles aux vieilles méthodes scientifiques. En tout cas, les détails que je viens de présenter fixent, je crois, un nouveau jalon dans cette obscure et difficile histoire de la transmission des sciences antiques aux Occidentaux pendant le moyen âge.

BERTHELOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Charles Vergé, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé le 26 août 1890.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Psychologie, par Antonio Rosmini Serbati, traduit de l'italien sur la nouvelle édition, par E. Segond, agrégé de philosophie, professeur de philosophie au collège Stanislas, 3 vol. in-8°. Paris, librairie académique de Didier, Perrin et Cie.

Rosmini n'est pas connu en France autant qu'il a le droit de l'être. Trop de personnes chez nous ignorent qu'il tient une des premières places dans l'histoire philosophique de l'Italie contemporaine. Rosmini, né à Roveredo en 1797, mort en 1855, se distingua dès son enfance par ses aptitudes philosophiques, par son esprit chercheur et méditatif. A peine sorti de l'adolescence, il aborda les problèmes les plus difficiles. Initié d'abord à la philosophie de Locke, il prit bientôt pour maître saint Thomas; mais il le suivit avec indépendance. Ce qu'il appréciait surtout dans saint Thomas et dans les meilleurs scolastiques, c'était le lien par lequel ils ont rattaché la pensée moderne à la philosophie antique. Il a étudié et approfondi tous les grands systèmes de l'antiquité. Jamais peut-être, depuis Leibniz, on n'avait vu une telle étendue de lecture, une érudition si prodigieuse. Mais à tant de savoir il joint la hardiesse et une incontestable originalité. M. E. Segond a fidèlement et élégamment traduit le texte, qui est souvent, non pas obscur, mais très personnel. Il a fait précéder sa traduction d'une ample esquisse des principes fondamentaux de la philosophie de Rosmini. Par cette traduction d'un des ouvrages principaux de Rosmini, M. E. Segond a rendu à la philosophie un réel service. L'Institut l'en a récompensé, cette année, en lui attribuant la moitié du prix Ledissey de Penanrun.

C. L.

Les Rêves, physiologie et pathologie, par le Dr Ph. Tissié, avec une préface de M. le professeur Azam (un volume de la Bibliothèque de philosophie contemporaine), Paris, Félix Alcan, 1890.

Le sujet traité dans ce volume appartient certainement, pour la plus grande part, à la psychologie; mais la part que M. Tissié y accorde à la pathologie suffit à expliquer que la question soit traitée par un médecin. Les cas où le médecin doit intervenir pour compléter l'analyse des rêves sont assez nombreux. Beaucoup des aperçus de l'auteur se rencontrent dans les livres des psychologues; mais on ne trouve nulle part, dans aucun livre de médecine, rien d'aussi complet que l'étude pathologique du rêve contenue dans le présent volume. M. Tissié a eu la chance de pouvoir observer un sujet, un jeune homme particulièrement intéressant. Il a rassemblé et coordonné une grande quantité de faits très instructifs, notamment dans le chapitre II, intitulé : *Sommeil pathologique, rêves d'origine pathologique*. Il montre clairement que les rêves morbides ont une grande valeur à titre de symptômes et doivent attirer l'attention du médecin. Quelles que soient les réserves que l'on fasse à l'égard de certaines conclusions de l'auteur, on jugera que le livre est intéressant et présente des parties neuves. C. L.

Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition collationnée sur le manuscrit autographe, par M. de Boislisle, membre de l'Institut, t. VII. Paris, librairie Hachette, 1890.

Le *Journal des Savants* a déjà rendu compte de la grande édition des *Mémoires de Saint-Simon*, confiée aux soins éclairés de M. F. de Boislisle, membre de l'Institut, pour la collection des *Grands écrivains de la France* que publie la maison Hachette. Le septième volume, qui a paru cette année, nous amènerait à répéter ce que nous avons dit de l'établissement définitif du texte et des notes historiques et littéraires, historiques surtout, qui replacent le lecteur au temps même de Saint-Simon et l'aident à mieux connaître les personnages ou les événements dont il parle : personnages qui n'ont pas tous gardé leur importance ; événements qui ne sont bien souvent gros que pour lui, comme les questions de préséance, de tabouret ou de carrosse. Mais l'ensemble nous fait revivre les siècles de Louis XIV et de Louis XV avec leurs grandeurs et leurs faiblesses, et l'année 1700, où commence le septième volume, compte deux grands faits qui eurent une importance incalculable pour l'histoire de l'Europe. La mort du roi d'Espagne qui fit passer par son testament la couronne de la monarchie espagnole au petit-fils de Louis XIV, et la reconnaissance de l'électeur de Brandebourg comme roi de Prusse : reconnaissance au prix de laquelle Louis XIV croyait intéresser les Hohenzollern à l'agrandissement des Bourbons. Ce volume contient, comme les précédents, les additions de Saint-Simon à la partie correspondante du journal de Dangeau et pour un bon tiers les appendices ; en tête, les conseils du roi sous Louis XIV : c'est la fin de cet excellent traité ; et, parmi les autres, plusieurs morceaux inédits de Saint-Simon ; à savoir : *Le duc et la duchesse de Navailles*, *La maréchale de Guébriant, son mari, sa famille* et *Les rois et reines de Pologne* ; *Les Duret de Chevry*, *Le cardinal de Furstemberg* ; *La comtesse de Verue*, cette Montespan du duc de Savoie ; *M. de Rancé, abbé de la Trappe* ; sans compter maintes autres pièces tirées des Archives et qui servent de complément à l'exposé déjà si large du grand écrivain. H. W.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

OCTOBRE 1890.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XC.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

OCTOBRE 1890.

La philosophie de Platon, par Alfred Fouillée, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques et par l'Académie française. Deuxième édition, revue et augmentée; 4 vol. in-12. Paris, Hachette et Cie, 1888.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Platon est aussi grand moraliste que profond métaphysicien. Quoique librement exposée dans les *Dialogues*, quoique n'étant pas soumise, comme celle d'Aristote, à la régularité des classifications et à la précision des formes méthodiques, sa morale embrasse toutes les questions relatives à la vertu, au mérite et au démérite, aux peines et aux récompenses dans cette vie et dans la vie future. Parmi ces questions, a-t-il abordé celle de la liberté morale, et, s'il l'a traitée, comment l'a-t-il résolue?

Dans son vaste ouvrage sur la philosophie de Platon, M. Alfred Fouillée ne pouvait manquer d'exposer et d'éclairer ce point important. Il s'y était déjà appliqué en rédigeant le mémoire qui fut couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Ce qu'il en avait dit avait été très remarqué par ses juges, et le rapport fait au nom de la section s'exprimait dans les termes suivants : « En ce qui touche la volonté libre, l'auteur du mémoire discute à fond la question, et il conclut que Platon, d'une part, n'est point fataliste, mais que, d'autre part, il n'a eu la notion de l'activité libre que sous une forme obscure et populaire. Peut-être cette opinion eût-elle été un peu différente, si l'on avait tenu

[1] Voir les deux premiers articles dans les cahiers de juin et juillet 1890.

compte de la théorie si curieuse et si étendue du volontaire et de l'involontaire dans le IXe livre des *Lois*. Dans tous les cas, il convenait de discuter ces importants passages, dont l'auteur du mémoire ne dit rien. Mais, à part ces réserves, nous n'avons que des éloges à donner à ce très remarquable chapitre. » Lorsqu'il corrigea son mémoire pour le publier, M. A. Fouillée tint grand compte des observations que lui adressait le rapport. Il les a reproduites en appendice à la fin du premier volume de la deuxième édition et y a joint cette note : « Tout le travail sur la liberté dans Platon a été refondu et on peut le considérer comme entièrement nouveau. Nous avons, de plus, fait un travail spécial sur le *Second Hippias* [1], où la question de la liberté dans Socrate et Platon est, si nous ne nous trompons, entièrement et définitivement élucidée. »

Le chapitre Ier du livre IX de la deuxième édition, intitulé : « La liberté morale dans Platon; Théorie de la volonté, » est donc le fruit d'une longue et consciencieuse élaboration. En outre, il est donné par l'auteur comme une élucidation complète et définitive de la question du libre arbitre selon la doctrine platonicienne. A ce double titre, il mérite et réclame un examen attentif.

Mais la théorie de Platon sur ce point est étroitement liée à celle de Socrate, dont elle diffère peut-être, mais dont à coup sûr elle procède. Il est donc d'une bonne méthode de reconstituer d'abord la pensée de Socrate sur la liberté morale, de rechercher en quoi elle est psychologiquement autre que celle de Platon, et enfin de bien marquer à quelle distance au delà de son maître l'auteur des *Dialogues* s'est, en dernière analyse, avancé et arrêté.

C'est la marche qu'a suivie M. A. Fouillée. « Que Platon, dit-il, se soit borné, dans la première période de sa carrière philosophique, à reproduire la théorie de Socrate, cela est possible et même probable; mais il n'a pas tardé à modifier cette théorie. C'est ce qui ressort de passages d'Aristote jusqu'ici négligés ou peu compris, malgré leur importance capitale. » Ces passages, M. A. Fouillée les a longuement étudiés dans son ouvrage sur Socrate. Il rappelle ici que, d'après Xénophon et Aristote, Socrate niait énergiquement (ὅλως ἐμάχετο) [2] que l'homme pût choisir entre ce qu'il *sait* ou même ce qu'il *croit* le bien et ce qu'il *sait* ou *croit* être le mal. En quoi Platon sera moins radical et moins ra-

[1] Platonis *Hippias minor*, sive Socratica contra liberum arbitrium argumenta. A. Fouillée, Thèse latine pour le doctorat, 1872. — [2] Aristote, *Morale à Nicomaque*, I, III.

tionaliste. L'un des passages d'Aristote les plus propres à faire distinguer le système platonicien du système socratique est celui-ci : « Socrate faisait des vertus des sciences. Toutes les sciences sont liées à la raison (*πᾶσαι μετὰ λόγου*); or la raison se trouve dans la partie intellectuelle. Il arrive donc que, faisant des vertus des sciences, il met toutes les vertus dans la partie rationnelle de l'âme et supprime la partie non rationnelle de l'âme; ainsi il supprime l'élément passionné et l'élément moral (*καὶ πάθος καὶ ἦθος*); il a donc sur ce point mal traité des vertus [1]. » Ailleurs, Aristote est encore plus explicite. « Socrate, dit-il, combattait fortement cette proposition (qu'un homme puisse être sciemment incontinent), comme si l'incontinence n'existait pas réellement; car, d'après Socrate, personne n'agit contrairement au mieux avec conscience, mais par ignorance [2]. » M. A. Fouillée a raison de reconnaître dans ces énergiques expressions d'Aristote la traduction fidèle du *κακὸς ἑκὼν οὐδείς*, personne n'est volontairement méchant, maxime que Platon met si souvent dans la bouche de Socrate, et à laquelle, selon notre auteur, aboutit aussi toute la discussion sur le mensonge contenue dans le *Second Hippias*.

Que Socrate ait constamment enseigné cette doctrine morale; qu'en toute occasion il ait soutenu que la science du bien a pour effet certain d'engendrer la bonne action et que, par conséquent, nul n'est méchant que par ignorance, c'est là un point définitivement acquis. Avant de chercher en quoi Platon a modifié cette doctrine absolue, il est peut-être utile d'examiner si Socrate ne l'a pas inconsciemment limitée lui-même; si, doué, comme il l'était, du sens psychologique le plus pénétrant, et dominé par l'évidence du caractère électif de certaines mauvaises actions, ou par le sentiment de l'effort que nous coûte chaque victoire remportée sur nos passions, il n'a pas rétabli, en dehors de la raison, la force purement active, distincte de l'intelligence. Cette infidélité de Socrate à son enseignement habituel et préféré, M. Fouillée ne l'a pas aperçue. A ceux qui la lui ont signalée, il n'a rien répondu. Son vigoureux esprit embrasse aisément l'ensemble des systèmes. Il n'aime pas à y apercevoir des lacunes ou des contradictions. Cependant, lorsqu'il s'agit de Socrate qui, le premier, abordait le problème du libre arbitre, ou de Platon qui ne l'a pas traité dans un ouvrage unique et spécial, quelle impossibilité y a-t-il à ce que ces hommes, malgré leur génie, aient varié quelquefois, et même, à leur insu, se soient démentis eux-mêmes, mais en se corrigeant? Est-ce donc leur manquer

[1] Aristote, *Grande Morale*, I, I. — [2] Aristote, *Morale à Nicomaque*, I, III.

de respect que de présenter tel qu'il s'est développé, avec ses mouvements divers et même contraires, le cours de leurs pensées?

En ce qui regarde Socrate, il est intéressant de recueillir toutes ses affirmations, concordantes ou non, au sujet de la liberté morale. D'après M. A. Fouillée, redisons-le, Socrate niait que l'homme eût le pouvoir de choisir entre ce qu'il sait être le bien et ce qu'il sait être le mal. Sa raison, le bien une fois connu par elle, devait produire et produisait l'acte conforme au bien. Ainsi disparaissait pour lui le rôle du libre arbitre. Soit : reconnaissons ce côté de la doctrine. N'en avait-elle pas un autre? A cet égard, M. E. Zeller est fort réservé. Je n'ai trouvé dans son livre, si complet d'ailleurs, aucune page, aucun passage où le maître de Platon soit présenté comme ayant ou n'ayant pas nié le libre arbitre.

Lorsqu'on s'étonne de la puissance impulsive que Socrate a attribuée à la raison, à la science, qui est une force théorique et non une énergie pratique, M. A. Fouillée répond ceci : « Vous demandez comment, d'après Socrate, celui qui est *σοφώτερος* deviendra, par là même, *πρακτικώτερος*? Par un moyen terme, et ce moyen terme est *l'empire sur soi, la force morale, ἐγκράτεια*, mais une force morale qui est elle-même l'effet, la conséquence immédiate de la prédominance de la raison. En sorte que, la raison ou sagesse produisant l'empire sur soi, et l'empire sur soi engendrant l'action, c'est la raison ou sagesse (et nullement un autre principe) qui, en définitive, cause l'action et ne peut pas ne pas la causer. Ainsi la volonté, c'est la science; et la liberté morale n'est que l'efficace toute-puissance de la raison. »

Déjà, dans un précédent travail [1], nous avons objecté à M. A. Fouillée et nous lui objectons encore aujourd'hui que l'empire sur soi, l'*ἐγκράτεια*, même à ne le prendre que comme moyen terme entre la science et la vertu, représente un élément psychologique distinct de la vertu et de la science. Nous lui ferons observer, en outre, que l'empire sur soi nécessite un effort, soit pour résister à la passion, soit pour obéir à la raison, et que cet effort est réellement l'œuvre du libre arbitre. Il résulte de là que l'*ἐγκράτεια* est quelque chose du libre arbitre et que, sous ce nom, Socrate a au moins entrevu et implicitement affirmé le libre arbitre, bien loin de le nier.

Nous ne sommes pas seuls à proposer cette interprétation de la doctrine socratique et à y voir une limitation de la formule absolue trop exclusivement envisagée par certains critiques. Grote et M. E. Boutroux

[1] Voir le cahier du *Journal des Savants* du mois d'avril 1886.

n'en jugent pas autrement que nous. « Socrate, dit Grote, avança que la retenue, ou empire sur soi-même, était la base même de la vertu, τὴν ἐγκράτειαν ἀρετῆς κρηπῖδα, et que la retenue (l'empire sur soi) était indispensable pour permettre à l'homme d'acquérir le savoir. Socrate regarde ici évidemment l'empire sur soi comme n'étant pas un état de l'homme intellectuel, et cependant comme étant la base même de la vertu. Conséquemment il me semble n'avoir pas appliqué avec rigueur sa doctrine générale, à savoir que la vertu consistait seulement dans la science ou dans l'excellence de l'homme intellectuel[(1)]. » Ainsi, d'après Grote, il y a ici l'affirmation d'un élément volontaire et une atténuation notable de la théorie qui identifie la science et la vertu. M. E. Boutroux exprime la même opinion que Grote, mais avec une netteté plus décisive encore. Son raisonnement est celui-ci : « En ce qui concerne l'empire sur soi-même, cette condition première de toute vertu, Socrate ne dit nullement que le libre arbitre n'a aucun rôle à jouer. La négation du libre arbitre pourrait se déduire de la doctrine, si Socrate interposait expressément l'empire sur soi-même (ἐγκράτεια) entre la science (σοφία) et la tempérance (σωφροσύνη), comme une conséquence de la première et rien de plus, ainsi que le veut M. A. Fouillée. Mais Socrate fait de l'empire sur soi-même une condition de la science aussi bien qu'un résultat. « Ne semble-t-il pas, dit Socrate, que le défaut d'empire sur soi-même (ἀκρασία) détourne les hommes de la science (σοφία), qui est le plus grand des biens, pour les porter vers son contraire? » « A ceux-là seuls qui se possèdent, dit-il ailleurs, il est donné de pratiquer la dialectique[(2)]. » — Semblable quant au fond, quoique un peu différente dans les mots, voici quelle sera notre conclusion. Pour Socrate, l'empire sur soi, force active, puissance de faire effort, était non seulement distincte de la science, mais, jusqu'à un certain point, cause efficiente par rapport à la science. Qu'un tel rapport soulève des difficultés, j'en conviens avec M. Boutroux. Ces difficultés, Socrate ne les a certainement pas aperçues. Il ne s'est pas douté que sa doctrine semble renfermer un cercle vicieux. Mais en réalité la formelle négation du libre arbitre ne s'y trouve pas, quoique l'affirmation n'en soit pas explicite. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'a pas su accorder sa psychologie de la raison avec sa psychologie de l'empire sur soi. Il n'en a pas moins aperçu deux vérités incontestables : c'est que, d'une part, l'homme ne veut jamais son propre mal et se porte vers son bien ; et que, d'autre part, il ne

(1) Grote, *Histoire de la Grèce*, traduction française, tome XII, p. 304. — (2) Voir les *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, novembre 1883, p. 694.

saurait obéir à sa raison et résister à sa passion sans un acte de ce que nous nommons la volonté libre.

Platon a reçu de Socrate la fameuse maxime : *Nul n'est injuste volontairement.* On peut même dire qu'il l'a acceptée. L'a-t-il faite absolument sienne sans changement, sans réserve? M. A. Fouillée ne le pense pas. A l'aide de textes empruntés à la *Morale* d'Aristote, il n'a pas de peine à distinguer profondément l'opinion de Platon de celle de Socrate. Parmi ces textes, il en est un que l'on trouvera, comme nous et comme M. A. Fouillée, si remarquable qu'il y a lieu de s'étonner qu'il ait passé longtemps inaperçu. « Ce discours, dit Aristote en parlant de la thèse socratique, met en doute ce qui est pourtant évident; et, en outre, il eût fallu chercher, au sujet de la passion, en la supposant produite par l'ignorance, quel est ce mode d'ignorance. » Mais Platon, lui, a su distinguer les diverses sortes d'ignorance : « Il y a des gens (τινες), continue Aristote, qui accordent une partie de ce qui précède et qui rejettent l'autre. Qu'il n'y ait rien de plus puissant que la science, ils l'accordent; mais qu'on ne fasse rien contre ce qui a *paru* meilleur (παρὰ τὸ δόξαν βέλτιον), ils ne l'accordent pas; en conséquence, ils disent que l'incontinent qui se laisse dominer par les plaisirs n'a point la *science*, mais l'opinion. » Ce passage est extrait de la *Morale à Nicomaque*[1]. En voici un autre, tiré celui-ci de la *Grande Morale*[2], où Socrate et Platon sont non moins clairement opposés l'un à l'autre : « Mais s'il n'y a qu'*opinion* dans l'incontinent, il ne sera donc plus blâmable. Car s'il fait le mal sans pleine connaissance et avec une simple opinion, on lui pardonnera de s'adonner à la volupté et de faire le mal, puisqu'il ne sait pas pleinement que la chose est mauvaise, et qu'il n'a qu'une simple opinion. Et ceux à qui nous pardonnons, nous ne les blâmons pas. Ainsi l'incontinent, s'il n'a qu'une opinion, ne sera pas blâmable. Et pourtant il est blâmable. Voilà les discours qui nous jettent dans les difficultés : en effet, les uns (Platon) niaient qu'il y eût science, montrant que, dans ce cas, il surviendrait une absurdité (à savoir que la science, que la raison pût être vaincue); les autres (Socrate) niaient qu'il y eût même une simple opinion, et ils nous montraient aussi l'absurdité qui en surviendrait (à savoir qu'on choisirait le mal en le croyant mal). »

La différence entre les deux doctrines est visible. M. A. Fouillée la rattache à la théorie des idées, toujours présente à l'esprit de Platon, inconnue à Socrate. Sans le suivre dans les explications ardues qu'il donne à ce sujet, notons le trait psychologique qui sépare le disciple de

[1] Livre I, ch. III. — [2] Livre I, ch. VIII.

son maître. Platon admet qu'on peut ne pas faire ce que l'on *croit* le meilleur sans en être certain, et il concède à Socrate qu'on fait toujours ce qu'on *sait* le meilleur. En sorte que, d'un côté, il accepte, et, de l'autre, il restreint la célèbre maxime socratique. Rien de plus lumineux et de mieux établi, dans le livre de M. A. Fouillée, que ce point important.

« Cependant, dit notre auteur, ce n'est pas encore là, chez Platon, l'affirmation du libre arbitre au sens propre du terme. » — Nous en convenons sans hésiter; car le libre arbitre consiste à choisir le mal, même quand on *sait*, à n'en pouvoir douter, qu'il est le mal, et à ne pas faire le bien, même quand on *sait* qu'il est le bien, à n'en pouvoir douter. Nous verrons plus loin que Platon a, d'une autre façon, agrandi la distance entre son système moral et celui de Socrate. Mais déjà, par son idée de la *δόξα*, il commettait une première infidélité à l'égard de l'enseignement socratique. Comment il a mêlé peu à peu, et de plus en plus, cette conception de l'*opinion*, comme terme intermédiaire, à la doctrine de la science identique à la vertu, c'est ce que M. A. Fouillée a parfaitement montré par un examen approfondi de plusieurs des grands dialogues. Il y retrouve le plus souvent la simple exposition de la théorie socratique; mais il y voit pénétrer insensiblement, pas à pas, la présence et l'effet de la *δόξα*.

Dans le *Gorgias*, Platon distingue avec précision la tendance de la volonté vers le bien d'avec ses actions particulières, la fin où l'on vise des moyens par lesquels on tâche de l'atteindre. « L'homme ne veut point la chose qu'il fait, mais celle en vue de laquelle il la fait. » « Faire ce qui *semble* le meilleur n'est pas faire ce qu'on *veut*. » Ici déjà se montre la *δόξα*, qui fait souvent paraître meilleur ce qui est moins bon, et qui nous porte à vouloir ainsi autre chose que le meilleur, lequel pourtant est le seul et unique but de la volonté.

Tous ceux qui ont lu le *Protagoras* se rappellent que la doctrine socratique de la volonté y est exposée en termes particulièrement explicites. Aux preuves ordinaires du libre arbitre développées par Protagoras, Socrate oppose une réfutation serrée : « Juges-tu, dit-il, que la science est une belle chose, faite pour commander à l'homme; que quiconque aura la connaissance du bien et du mal ne pourra jamais être vaincu par quoi que ce soit, et ne fera autre chose que ce que la science lui ordonne; qu'enfin l'intelligence est suffisante pour défendre l'homme contre toute attaque? — Socrate, me répondit-il, la chose me paraît telle que tu le dis, et il serait honteux, pour moi plus que pour tout autre, de ne pas reconnaître que la science et la sagesse sont ce qu'il y

a de plus fort parmi les choses humaines. — Mais sais-tu, lui dis-je, que le plus grand nombre n'est pas en cela de ton avis ni du mien, et qu'ils disent que *beaucoup de gens, connaissant le meilleur, ne le veulent pas faire, quoique cela soit en leur pouvoir, et font tout autre chose?* » Or comment Socrate combat-il cette erreur? En montrant que ceux qui pèchent dans le choix des plaisirs et des peines pèchent par défaut de science, conséquemment par ignorance. Et il ajoute, ce qui est à noter, « que l'homme *sachant* ou *opinant* qu'il y a quelque chose à faire de meilleur que ce qu'il fait ne manque jamais de le faire ». Socrate attribue ainsi la force d'impulsion vers le bien non seulement à la science, mais encore à l'opinion; et d'après lui, que cette force vienne de l'opinion ou de la science, elle est également irrésistible. Au contraire, des passages du *Sophiste* démontrent que Platon admet la possibilité d'une résistance de l'inclination à l'opinion, d'un désaccord entre l'une et l'autre et de la défaite de l'opinion par les désirs. Pour Socrate, il n'y a jamais dans l'âme discorde réelle; on désire et on agit toujours conformément à ce qu'on croit. Il y a donc simplement ignorance ou science. Au contraire, Platon distingue le combat intérieur que se livrent nos facultés de l'échec final qu'éprouve l'intelligence dans la recherche du vrai.

M. A. Fouillée insiste sur le combat que les facultés se livrent au sein même de notre âme. Il le décrit et en montre les effets au moyen de textes dont le sens n'est pas douteux : « Lors donc que l'âme s'oppose aux *sciences* ou aux *opinions* ou à la *raison*, qui de leur nature sont faites pour commander, j'appelle cet état absence d'intelligence, folie (ἄνοιαν). Lorsque les belles notions, se trouvant dans l'âme, ne produisent rien de plus, mais produisent le contraire d'elles-mêmes, je regarde toutes ces ignorances comme les plus discordantes[1]. » Il est aisé d'apercevoir dans ce langage combien Platon s'éloigne de la doctrine exclusive de Socrate, d'après laquelle il était impossible à l'homme de ne pas obéir à la science et même à l'opinion touchant ce qui est le bien.

Toutefois, que l'on ne s'y trompe pas : malgré ces déclarations, Platon maintient, même dans les *Lois*, le caractère tout à fait involontaire de l'injustice. L'opposition du désir avec l'opinion et avec la raison constitue, pour Platon, l'injustice même; or cette opposition est toujours une ignorance du bien, et une ignorance *involontaire*. Tout en choisissant le mauvais, la volonté ne cesse pas de vouloir essentiellement le bien. Il faut combattre les injustices d'autrui, soit irrémé-

[1] *Lois*, livre III, 689, *a*. sqq.

diables, soit remédiables, avec énergie, mais avec douceur, parce que tout homme injuste est injuste sans le vouloir.

Dans un tel système, quelle peut être la conception, la nature, la raison de la pénalité? Ici se présente le passage si connu du IXe livre des *Lois* où Platon, qui vient de déclarer toute injustice involontaire, rencontre devant lui la distinction admise par tous les législateurs entre les injustices volontaires et les injustices involontaires. Que va devenir, dans ce conflit, la maxime absolue qui prétend rester intacte et debout?

Platon tentera de la sauver au moyen d'une observation psychologique très exacte, mais dont il abuse et qui, entre ses mains, se change en subtilité. En la répétant maintes fois telle qu'il l'altère et même la fausse, il ne la rend pas pour cela plus admissible. Platon, dit M. A. Fouillée, admet parfaitement que, si je tue un homme après délibération, je le tue volontairement; mais je ne le tue pas pour être injuste, ni avec la parfaite conscience d'être injuste: οὐχ ἑκὼν ἄδικός εἰμι. A ceux qui contestent cette psychologie, Platon répond : Ce n'est pas en tant qu'injuste que je commets volontairement l'acte; je le commets volontairement en tant que meurtre, mais non en tant qu'injuste. Mais alors, cela étant, donnera-t-il des lois à sa république des Magnètes, et lesquelles?

L'injustice, pour Platon, demeure toujours involontaire, en tant qu'injustice ou mal de l'âme. Quand je tue un homme, ce n'est pas être injuste que je veux; je veux seulement tuer cet homme, et cela en vertu d'un désordre d'âme involontaire, d'une erreur, d'une maladie involontaire, d'une involontaire injustice. Platon n'admet pas que celui qui rend un service par de mauvaises voies soit injuste; et cela parce qu'il n'a pas l'*intention* d'être injuste. Il faut, d'après Platon, considérer non pas l'acte extérieur, mais le *moral*, l'état de l'âme. Or cet état moral mauvais qu'on appelle injustice n'est nullement l'intention consciente du mal; ce n'est qu'une maladie involontaire, qui fait que la volonté porte sur l'acte seul et non sur une fin qui serait l'injustice même. Platon dit que le législateur, regardant ces injustices comme des maladies de l'âme, appliquera des remèdes à celles qui sont guérissables. Il se proposera d'instruire par la loi l'auteur de l'acte injuste et de le contraindre à ne plus oser commettre volontairement un tel acte. Mais contre celui dont il voit le mal incurable, le législateur n'a qu'une loi, qu'une peine à porter : « Comme il sait que ce n'est pas un bien pour de tels hommes de prolonger leur vie, et qu'en la perdant ils sont doublement utiles aux autres, devenant pour eux un exemple qui les détourne de mal faire, et délivrant en même temps l'État de mauvais citoyens, il se trouve par là dans

IMPRIMERIE NATIONALE.

la nécessité de châtier la faute par la mort. » Dans tout cela, fait observer M. A. Fouillée, l'intention d'être injuste est absente. Il n'y a qu'un trouble mauvais, mais non mauvais *intentionnellement*, au sens moderne. A notre tour, nous dirons qu'entre commettre un acte injuste en le prenant pour but, pour fin, pour lui-même, et le commettre comme moyen et quoiqu'il soit injuste, s'il y a quelque différence, c'est toujours au fond un acte injuste que l'on accomplit et auquel on consent. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'élément qui constitue la moralité reste le même.

Voyons cependant la suite du IXe livre des *Lois*. Peut-être y trouverons-nous d'utiles explications. Platon, à deux reprises, énumère les causes de l'injustice. Ce sont, d'après lui : 1° la colère; 2° le plaisir et les passions; 3° la tendance contraire des espérances et de l'opinion vraie touchant le meilleur. Le désaccord que produisent ces causes, Platon l'a appelé plus haut la dernière ignorance; cette ignorance, il la regarde toujours comme involontaire, parce que, si nous connaissions de science certaine le bien que nous voulons, nous le ferions. Ici, M. A. Fouillée, craignant d'attribuer à Platon une pensée que celui-ci n'a pas eue, écrit en forme de conclusion : « C'est donc au moment où Platon touche le plus près au libre arbitre qu'il nie l'intention volontairement injuste, le consentement à l'injustice comme fin de l'acte[1]. »

Ces éclaircissements nous laissent au point où nous en étions. Nous poserons donc la question autrement que M. A. Fouillée, et nous nous demanderons si, en dépit de sa distinction dix fois répétée entre l'acte et la fin de l'acte, Platon, à son insu, n'a pas introduit dans sa doctrine le libre arbitre avec tous ses caractères essentiels. M. A. Fouillée estime que c'est mal interpréter le texte grec que de traduire le mot *ἦθος* par notre mot *intention*. Soit, renonçons à cette traduction. Mais ce qui ne pourra être contesté, c'est que Platon a connu, caractérisé, nommé la *préméditation*. Établissons ce point : on en verra les conséquences.

D'abord proclamée involontaire, l'injustice, au milieu du IXe livre des *Lois*, devient tout à coup volontaire. Elle le devient à deux expresses conditions : 1° que celui qui commet le crime sache bien ce qu'il fait; 2° que, sachant qu'il fait mal, il agisse avec *préméditation*. Inversement, s'il n'a pas su ce qu'il faisait, il n'est pas coupable; s'il a su ce qu'il faisait, mais qu'il n'ait pas prémédité l'injustice, il n'est coupable qu'à un faible degré; enfin, s'il a évidemment ourdi, préparé, prémédité le crime, il est coupable au plus haut degré.

(1) Page 67.

Il y a des états où, selon Platon, le crime doit être tenu pour absolument involontaire : ce sont la folie, le délire morbide, la stupidité sénile, l'imbécillité. Si les juges viennent à reconnaître que c'est un de ces états qui a donné lieu au crime, ils condamneront le coupable à la réparation du dommage qu'il a pu causer et lui feront grâce des autres châtiments; car évidemment il n'a pas su ce qu'il faisait et n'a rien prémédité.

Si quelqu'un, dans les combats et les jeux publics, vient à tuer son ami, sans dessein, *ἄκων*, . . . si le même malheur lui arrive à la guerre ou aux exercices militaires,... qu'il soit déclaré innocent : *ἔστω καθαρός*. La loi déclare également innocent tout médecin qui, sans le vouloir, tue son malade.

Le philosophe législateur marque ensuite les degrés par lesquels l'homicide involontaire devient de plus en plus semblable à l'homicide volontaire, et ces degrés sont précisément ceux de la préméditation. « On agit par colère, dit-il, lorsque soudain, *ἐξαίφνης*, et sans préméditation, *ἀπροβουλεύτως*, on ôte la vie à un homme en le frappant ou de quelque autre manière, et qu'aussitôt après on se repent de l'action qu'on vient de faire . . . Celui qui garde son ressentiment et ne se venge pas sur-le-champ, mais attend, pour le faire, une occasion où il prend son ennemi au dépourvu, ressemble beaucoup au meurtrier volontaire. Celui qui ne contient pas sa colère et la satisfait à l'instant même, sans aucune préméditation, *ἀπροβουλεύτως*, ressemble à l'homicide involontaire; cependant son action n'est pas tout à fait involontaire [puisqu'il aurait pu se contenir]. C'est pour cette raison qu'il est difficile de décider si les meurtres qui sont l'effet de la colère sont tous volontaires, ou si le législateur doit en ranger quelques-uns parmi les involontaires. Le meilleur et le plus vrai est de dire qu'ils ressemblent aux uns et aux autres *et de les distinguer par le dessein prémédité*, *τῇ ἐπιβουλῇ*, *et par le défaut de préméditation*, *ἀπροβουλίᾳ*, décernant les plus grandes peines contre ceux qui tuent par colère et *avec préméditation*, et de plus légères contre les autres, qui tuent dans un premier mouvement *indélibéré*. En effet, il est juste de punir plus sévèrement ce qui ressemble à un mal plus grand et avec moins de sévérité ce qui ressemble à un mal moindre. C'est aussi le parti que nous devons prendre dans nos lois [1]. »

Qu'il y ait des nuances dans le volontaire, personne ne le niera. Or ces nuances, Platon les a vues; mais il a fait bien davantage : il a vu aussi et nettement défini le moyen de déterminer ces nuances autant que possible. Or, avoir aperçu ces nuances, avoir défini le moyen de les

[1] Trad. V. Cousin, t. VIII, p. 176 et suiv.

déterminer, avoir démontré que la préméditation, à tous ses degrés, est ce moyen, ce signe, ce criterium, je le demande à M. A. Fouillée, n'est-ce pas là avoir connu l'intention elle-même, avec le caractère qu'elle imprime à l'action? Ou bien se fera-t-on fort de découvrir, de montrer une séparation essentielle entre l'intention et la préméditation? Est-ce donc que celle-ci ne présuppose pas celle-là? Comment préméditer un crime si l'on n'a nulle intention de le commettre? Au point où il en est arrivé dans son système, Platon a parfaitement saisi l'intime connexité de l'une avec l'autre.

Mais dès lors n'est-il pas visible qu'il est parvenu à la notion de la volonté libre, du libre arbitre? Dans tout ce passage, sa langue prend une précision nouvelle et frappante. On y remarque toute une série d'expressions qui ont pour radical la racine même du mot français *volonté*, *βούλη*. Ces expressions, rassemblons-les, car elles sont de grande importance dans la question dont il s'agit. Les voici donc : *βουλήθεντες*, *ἐπιβουλῇ*, *ἐπιβουλία*, *ἀπροβουλεύτως*, *ἀπροβουλία*, *ἐπιβούλευσις*, et enfin *βούλησις*. Ainsi, dans les *Lois*, dans cet ouvrage suprême du génie de Platon, nous avons, avec la notion du libre arbitre qu'il avait, de progrès en progrès, approfondie et éclaircie, le nom même de la volonté, sous des formes, il est vrai, nombreuses et diverses, mais avec un seul radical toujours le même, et communiquant à tous ses dérivés la même et constante signification.

Cependant M. A. Fouillée maintient que, dans le IXe livre des *Lois*, toute idée de ce que nous nommons l'*intention* est absente. Cette idée, dit-il, constituerait, avec la doctrine de Platon, une contradiction telle que ce philosophe ne saurait y être tombé. A cet argument, nous avons deux réponses à faire.

En premier lieu, entre le principe : « Nul n'est injuste volontairement, » et l'affirmation de la volonté dans le fait de préméditation, aucune conciliation n'est expressément tentée par Platon; mais elle s'opère implicitement, dans une certaine mesure, et les textes le prouvent lorsqu'on les rapproche. Aussi longtemps que l'auteur du dialogue des *Lois* parle de l'homme affligé d'une constitution vicieuse et n'ayant pas appris à la corriger; ou de l'homme corrompu par une éducation mauvaise à laquelle il n'a pu se soustraire; ou de l'homme ignorant faute d'avoir reçu de qui que ce soit le bienfait de l'instruction, le philosophe déclare que l'homme est injuste sans le vouloir, il le traite plutôt comme un malade que comme un coupable, et se borne à exiger de lui la réparation du dommage causé. Mais du moment où il a placé le citoyen au sein d'une société sagement organisée où ni les leçons, ni les lumières, ni

l'éducation, ni la discipline ne manquent à la conscience morale, Platon tient un autre langage. Dans de semblables conditions sociales, l'homme ayant fait le mal avec connaissance de cause, διανοηθεὶς, avec préméditation, ἐκ προνοίας, après délibération, ἐξ ἐπιβουλίας, est appelé volontairement injuste, et, en conséquence, puni les plus grands supplices, parce qu'il a été entièrement injuste, κατ' ἀδικίαν πᾶσαν, et à dessein, μετ' ἐπιβουλῆς, τῇ βουλήσει. Si l'on reconstitue ainsi la suite et l'enchaînement des notions qui s'introduisent une à une dans la théorie par les nécessités impérieuses de l'évidence, on peut y noter certaines discordances, on n'y surprend pas de choquantes contradictions.

Mais, en second lieu, admettons que ces anneaux de la chaîne ne soient pas aussi liés les uns aux autres que nous le pensons, supposons que Platon ait commis une véritable inconséquence, est-ce que ce serait là un phénomène si extraordinaire et si rare qu'on ne pourrait y croire sans méconnaître son génie, sans sortir des probabilités et des vraisemblances? Bien au contraire : le mérite des grandes intelligences est souvent de se contredire, parce que c'est se corriger. Et Platon a eu ce mérite, sans s'en bien rendre compte, il est vrai. De proche en proche, il fait de l'homme un être capable de choisir. Il enseigne que, dans une vie antérieure, l'homme a choisi sa destinée actuelle, et qu'en présence de cette destinée il reste libre et sans maître; il ajoute qu'il n'est pas de condition si mauvaise qu'il ne dépende de l'homme de la modifier dans le sens du bonheur ou du malheur. Voilà pourquoi, dans la deuxième et dans la troisième édition de son *Histoire de la philosophie des Grecs*, éditions séparées par un intervalle de treize ans, le savant M. Ed. Zeller dit exactement dans les mêmes termes, sans aucune correction : « Que Platon ait admis la libre volonté dans le sens de la liberté de choisir, voilà qui est hors de doute [1]. » Et par la fameuse maxime : « Personne n'est méchant volontairement, » Platon, d'après M. E. Zeller, entendait simplement que personne ne fait le mal quand il a conscience que son action sera un mal pour lui. Au reste, ajoute M. E. Zeller, que toutes ces propositions de Platon se concilient et s'accordent parfaitement entre elles, on peut en douter; mais cela n'autorise pas la critique à ne tenir aucun compte des déclarations si précises de Platon au sujet du libre arbitre : « Ce qui est juste, c'est plutôt de dire que le philosophe n'a pas eu conscience de la contradiction dans laquelle il s'est embarrassé [2]. »

[1] Troisième édition, t. II, 2ᵉ partie, p. 178. « Dass Plato dieselbe (Frage) in Sinne der Wahlfreiheit voraussetz, steht ausser Zweifel. »

[2] *Ibid.*, p. 720. « Das richtigere wird vielmehr sein, dass sich der Philosoph des Widerspruchs, in den er sich verwickelt, nicht bewusst war. »

Ainsi conclut M. E. Zeller, et son opinion est conforme à la nôtre. Déjà, il y a vingt-cinq ans, et avant que parût la première édition du livre de M. A. Fouillée, nous avions soutenu notre interprétation dans un long travail qui fut communiqué à l'Académie des sciences morales et politiques. A ce travail, M. A. Fouillée a opposé plusieurs arguments. Quelques-uns nous ont paru solides; d'autres, au contraire, n'ont rien changé à notre manière de voir. Nous avons tenu compte des premiers, notamment en ce qui touche la traduction du mot grec ἦθος par notre mot *intention;* pour répondre aux seconds, nous avons cru pouvoir reproduire ici, en les fortifiant, certains passages de notre mémoire académique[1] que M. A. Fouillée nous semble n'avoir pas suffisamment discutés.

Quelles que soient les différences qui nous séparent, nous sommes d'accord sur des points de grande conséquence. Je me plais à louer surtout l'analyse profonde que M. A. Fouillée a faite des modifications successives que Platon a apportées au principe essentiel et beaucoup trop absolu, dans sa forme habituelle, de la morale socratique. C'est un morceau remarquablement savant et original où sont mis en lumière les côtés les plus intéressants de la psychologie platonicienne dans ses rapports avec la question de la liberté morale.

L'ouvrage de M. A. Fouillée est si considérable, il embrasse tant de questions que, pour ne pas nous laisser entraîner trop loin, nous avons dû nous borner à choisir, parmi les points qu'il a traités, quelques-uns seulement des plus intéressants. Nous voudrions que nos articles eussent mis en nouvelle et pleine évidence les mérites essentiels de ce grand travail de reconstitution, d'interprétation et de critique. En concourant l'un des premiers pour le prix Victor Cousin, en en remportant avec éclat la première couronne, M. A. Fouillée a donné un exemple qui a été aussitôt imité par toute une série de savants philosophes français. Ainsi est née chez nous une brillante suite de livres remarquables sur les systèmes antiques. Espérons que ce mouvement, si fécond jusqu'ici, ne s'arrêtera pas.

Ch. LÉVÊQUE.

[1] Inséré dans les *Séances et Travaux* de l'Académie des sciences morales et politiques, livraisons de février-mars, juin et juillet 1866.

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DE LA LANGUE FRANÇAISE *du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours,* précédé d'un *Traité de la formation de la langue* et contenant : 1° la prononciation figurée des mots; 2° leur étymologie, leurs transformations successives, avec renvoi aux chapitres du *Traité* qui les expliquent, et l'exemple le plus ancien de leur emploi; 3° leur sens propre, leurs sens dérivés et figurés, dans l'ordre à la fois historique et logique de leur développement; 4° des exemples tirés des meilleurs écrivains, avec indication de la source des passages cités, par MM. Adolphe Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, et Arsène Darmesteter, professeur de littérature française du moyen âge et d'histoire de la langue française à la Faculté des lettres de Paris, avec le concours de M. Antoine Thomas, chargé du cours de philologie romane à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Ch. Delagrave, 1890, très grand in-8°. Premier fascicule : Introduction, A. Ajournement[1].

PREMIER ARTICLE.

I

Le titre longuement développé du nouveau dictionnaire de la langue française dit assez ce que les auteurs ont voulu faire et ont fait; cet article ne peut guère en être que le commentaire avec preuves à l'appui. Avant de présenter ce commentaire, je veux toutefois donner quelques renseignements sur l'histoire du livre, sur l'esprit qui a inspiré cette belle et difficile entreprise, et sur ceux qui ont l'honneur de l'avoir exécutée. Hélas! l'un d'eux est mort dans la force de l'âge, sans avoir même eu la joie de voir ce premier fascicule dont l'apparition fait remonter des larmes aux yeux de ses amis. Ce n'est pas Arsène Darmesteter qui a conçu le *Dictionnaire;* mais il lui a imprimé, à côté des caractères qu'avait donnés à l'œuvre le premier auteur, quelques-uns de ceux qui sont devenus le plus essentiels; il a couvé avec la passion tenace et la

[1] L'ouvrage sera publié en 30 fascicules de 80 pages, du prix d'un franc chacun. Le second fascicule vient de paraître.

profondeur de méditation qui lui étaient propres le germe qu'il avait accueilli; il l'a aimé jusqu'à lui donner sa vie, car il est mort d'un excès de travail causé en bonne partie par les exigences renouvelées sans trêve de ce labeur de dix-sept ans. C'est à M. Adolphe Hatzfeld que revient le mérite d'avoir conçu le plan d'un nouveau dictionnaire français avant même que fût terminé celui de Littré. M. Hatzfeld avait discerné tout de suite les côtés par lesquels il pouvait améliorer et compléter l'œuvre du grand lexicographe, qu'il ne songeait pas d'ailleurs à refaire, puisqu'il était décidé à renfermer la sienne dans des limites quatre ou cinq fois plus étroites. L'étymologie, l'historique, les exemples, lui semblaient former un fondement solide et inattaquable; mais son esprit extrêmement précis avait trouvé parfois du vague et de l'incertitude dans les définitions, et surtout sa pensée philosophique avait été choquée de l'ordre ou plutôt du désordre arbitraire dans lequel les diverses significations des mots avaient souvent été rangées. Pour définir avec exactitude, il fallait deux conditions : d'abord, connaître le sens des mots aussi bien et aussi complètement que possible, soit par soi-même, soit en s'adressant aux hommes les plus compétents; ensuite, comprendre en quoi consiste une bonne définition et être résolu à n'en donner que de telles. Ce second point est de beaucoup le plus difficile, bien que le premier exige un grand effort de travail et d'attention[1] : définir avec la rigueur voulue le mot dont on croit le mieux connaître le sens est une tâche digne des penseurs les plus profonds et que plus d'un, même parmi eux, a souvent mal remplie, soit par idée préconçue, soit par négligence, soit par inaptitude. « Une définition exacte, dit l'Introduction, doit s'appliquer au mot défini, à l'exclusion de tous les autres, et rendre raison de toutes les acceptions. » Et elle ajoute : « L'écueil ordinaire, qu'il importe d'éviter, c'est de considérer les mots synonymes comme des équivalents et de définir les uns par les autres. . . On définit *digne* par *qui mérite*, et *mériter* par *être digne de; prurit* par *démangeaison vive*, et *démangeaison* par *prurit léger*. On dissimule le paralogisme en multipliant les équivalents : on définit *orner* par *décorer*, *embellir*, *parer*, et *parer* par *orner*, *décorer*, *embellir; munir* par *pourvoir*, *garnir*, et *pourvoir* par *garnir*, *munir;* mais, pour être moins apparent, le cercle n'en est pas moins réel. » Proscrire ainsi le procédé de définition le plus facile et le plus habituel, ce n'est pas assurément se rendre la tâche aisée. L'attention nécessaire pour connaître le vrai sens de tous les

[1] L'Introduction donne de curieux exemples de méprises qui se transmettent d'un dictionnaire à l'autre, parfois depuis des siècles.

mots, la réflexion et le soin nécessaires pour les bien définir, M. Hatzfeld, toutefois, était sûr de les posséder. Mais connaître et définir ne lui suffisait pas : il voulait classer les sens des mots, c'est-à-dire non seulement déterminer pour chacun d'eux le sens primitif dont les autres sont nés peu à peu, mais retrouver l'ordre dans lequel ces sens, parfois si divers et au premier coup d'œil presque inconciliables, se sont successivement détachés et épanouis autour du noyau central. M. Hatzfeld est avant tout, au dire de juges compétents, un excellent logicien, et c'est surtout cette partie de la tâche, si difficile mais si curieuse, qui lui avait donné le désir de composer un nouveau dictionnaire français. Au premier abord il semblait que la logique dût lui mettre en main une clef ouvrant toutes les portes : puisque tout ce qui est réel est rationnel, l'ordre logique devait donner l'ordre historique. Mais quand il voulut appliquer son idée et mettre en un bel ordre systématique le chaos apparent de toutes les significations des mots, le logicien se trouva en présence de difficultés et de contradictions qu'il n'avait pas prévues. Les renseignements que lui fournissait Littré sur l'histoire des mots lui montraient parfois comme le plus ancien un sens qu'il avait jugé devoir être un des plus récents, ou à l'inverse. L'étymologie même, c'est-à-dire la constatation que tel mot français existait déjà en latin (pour ne parler que du latin), posait des problèmes qu'il ne pouvait résoudre avec la méthode purement rationnelle. M. Hatzfeld était trop pénétrant et trop avisé pour essayer de se passer d'un complément dont ses observations lui avaient démontré la nécessité; il sentit qu'il lui fallait un collaborateur pour la partie purement historique de son œuvre, et il fit appel à son jeune ami Arsène Darmesteter [1].

Il ne pouvait avoir la main plus heureuse. Arsène Darmesteter avait alors vingt-cinq ans. Esprit lui-même très philosophique, épris d'abstraction et habitué par l'étude du Talmud aux distinctions les plus fines et les plus subtiles, il venait, tout à fait occasionnellement, de faire connaissance avec la méthode historique, et il était dans l'éblouissement de ce qu'elle lui avait révélé et comme déjà conquis et comme possible à conquérir. Prompt à saisir ce qu'il y avait de neuf, de juste et de fécond dans la conception du nouveau dictionnaire, il comprit ce que cette analyse rigoureuse du rapport de la pensée à la parole pouvait donner,

[1] En même temps, des écrivains distingués et instruits, qui avaient promis de prendre part au moins à la revision du *Dictionnaire*, cessèrent d'être associés à l'œuvre (MM. Gréard, Baudrillart et Marguerin). Ce double événement montre bien l'esprit dans lequel avait d'abord été conçu le *Dictionnaire*, et le sens dans lequel cet esprit ne tarda pas à se modifier.

IMPRIMERIE NATIONALE.

si elle s'alliait à une observation aussi exacte et complète que possible des faits dont la succession à travers les âges constitue l'histoire de la parole en elle-même. Toute la langue française lui apparut dans son évolution millénaire, avec les modifications considérables, mais rigoureusement successives et strictement limitées, de son matériel phonétique, avec les changements bien plus indéfinis, plus hardis et plus multipliés de ses significations. Il entra dans toutes les idées de son collaborateur, qui, de son côté, accepta les siennes avec une entière confience, et après dix-sept ans d'une association plus intime qu'il n'y en eut peut-être jamais en pareille occurrence, le *Dictionnaire général* était terminé; il n'attendait plus qu'une dernière revision pour être mis au jour, quand la mort, le 16 novembre 1888, vint frapper le plus jeune des deux travailleurs.

Darmesteter abandonnait trop tôt pour l'œuvre commune la place qu'il y occupait. Ce mot de revision semble presque n'indiquer qu'un travail matériel, ne demander que de l'attention et du soin : quand on sait comment se font les œuvres de ce genre, combien de petites décisions on réserve pour le dernier moment, combien d'à peu près, d'obscurités, d'indications ébauchées, de contradictions même on laisse presque fatalement subsister jusqu'au jour de la mise au point, on comprend que M. Hatzfeld n'ait pas cru pouvoir se charger seul de ce grand travail, qui allait donner au *Dictionnaire* sa forme définitive, et qu'il ait cherché, pour le partager avec lui, quelqu'un qui y reprît à peu près la part de Darmesteter[1]. Ce fut M. Antoine Thomas qui fut désigné, et cette fois encore le choix était heureux entre tous. Avec une préparation de premier ordre, une connaissance parfaite des plus récents progrès de la science, un esprit à la fois critique et inventif, une conscience scientifique poussée jusqu'au scrupule (ce qui est inappréciable chez un lexicographe), M. Thomas apportait au *Dictionnaire* un élément précieux qui n'avait été jusque-là qu'insuffisamment représenté : la connaissance étendue et précise des parlers du midi de la France, tant dans leurs monuments anciens que dans leur état actuel. Il apportait en outre une ardeur au travail et un renouveau de forces qui assurent l'achèvement du *Dictionnaire* dans le temps le plus court possible et dans les meilleures conditions.

[1] En fait, pour un assez grand nombre de mots, il y avait, au moins dans la partie proprement historique du travail, plus qu'une revision à faire. Darmesteter avait souvent laissé son travail à l'état de simples notes, se réservant pour le dernier moment le choix raisonné, le contrôle décisif et la rédaction : il fallait, pour se substituer à lui, quelqu'un qui pût faire ce travail dans le même esprit et avec la même compétence.

II

Le choix des mots à admettre dans le *Dictionnaire général* était déjà un problème difficile à résoudre. Pour le passé, les auteurs (sans le dire expressément) semblent avoir pris un parti qu'on ne peut qu'approuver étant donné le titre de leur ouvrage, qui comprend « la langue française depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours ». Ils ont recueilli dans les vieux livres beaucoup de mots qui ont disparu de l'usage et qu'avaient négligés les lexicographes modernes, même Littré [1]. Citons dans le premier fascicule *abeillage, abeiller, abet* (Nicot), *abougrir, abroutir, acertener* (Chapelain), *affaîter* (Trévoux), *affranchement* (Malherbe), etc. On remarquera surtout un grand nombre de termes techniques, les uns encore usités, les autres remplacés ou perdus, qui ont été relevés dans des lexiques spéciaux ou des manuels et qui montrent la richesse de formation de la langue. Il est clair d'ailleurs que cette catégorie, malgré le concours que plusieurs érudits ont apporté aux auteurs, peut encore être notablement augmentée : le *Dictionnaire* offre un cadre ouvert où chacun pourra insérer ses trouvailles. Je recommanderais surtout à ce point de vue la littérature familière et burlesque du XVIIe siècle, encore à peine explorée par les lexicographes : les Mazarinades, par exemple, et les innombrables productions des imitateurs de Scarron n'offrent guère qu'un intérêt lexicographique, mais cet intérêt y est très grand, moins cependant pour les mots mêmes que pour les acceptions détournées et les locutions populaires.

La question du choix des vocables est bien plus difficile pour la langue contemporaine, parce qu'elle implique des décisions de sentiment ou de principe. Les auteurs, dans leur introduction, ont exposé les idées qui les ont guidés : elles manquent un peu de précision, et, à vrai dire, il ne saurait en être autrement. Le point de vue qui est et devait être celui de l'Académie ne pouvait être absolument le leur : ils n'ont pas prétendu donner une liste restrictive des mots du bon usage; ils faisaient œuvre de science et non d'art ou d'éducation. Mais leur criterium est assez malaisé à déterminer. Il se résume en ceci qu'ils ont voulu ne donner que les mots de la langue commune : « Les néologismes que chaque jour voit naître ne pénètrent pas tous dans la circulation. Comme toute langue vivante, le français peut créer et crée sans cesse des termes nouveaux, qui répondent à des besoins généraux ou à des

[1] Le *Dict. gén.* marque d'un astérisque les mots qu'il enregistre et qui ne sont pas dans l'Académie; on rendrait un vrai service en marquant d'un signe particulier ceux qui ne sont pas non plus dans Littré.

besoins individuels. Les premiers entrent naturellement dans la langue; des seconds elle ne garde que ceux qui l'enrichissent de quelque heureuse création. » De même : « Nous n'avions pas à faire entrer dans le *Dictionnaire* tous les termes employés encore aujourd'hui dans les divers patois sortis du latin populaire des Gaules et conservés sur tel ou tel point du territoire. Nous avons admis seulement ceux dont l'usage était resté commun à toute une région de la France. Dans les œuvres des auteurs contemporains qui, à l'exemple de ceux du XVIe siècle, accordent une large place aux termes dialectaux, nous n'avons recueilli que les mots qui tendent à pénétrer dans l'usage. Nous ne devions pas oublier que nous composions un dictionnaire de la langue commune. Nous n'avons donc fait exception en faveur d'un terme purement local que lorsqu'il éclairait d'un jour nouveau tel ou tel mot de la langue usuelle. » Et enfin : « En ce qui concerne les termes scientifiques créés par les savants pour désigner les faits et les inventions dont le répertoire va augmentant chaque jour, ou les usages et les institutions des temps antérieurs, nous avons écarté, comme des créations stériles, ceux qui ne sont pour ainsi dire pas sortis des livres de leurs auteurs; nous avons admis ceux qui, répondant à un besoin ancien ou nouveau de la pensée, sont entrés ou tendent à entrer dans l'usage général. » Tout cela est fort bien; mais qui décidera ce qui est « commun, général, usuel, heureux »? Évidemment le sentiment des auteurs, leur information, surtout leurs habitudes. Tel mot que nous entendons ou lisons pour la première fois nous semble étrange, « barbare », mal formé; pour d'autres il répond à un besoin; il se répand peu à peu par les conversations, les journaux, les livres, le théâtre, et ceux qu'il avait d'abord choqués se trouvent, quelque temps après, l'employer eux-mêmes couramment; la génération suivante l'apprend avec les autres mots de la langue et ne se rend même plus compte de sa nouveauté. Faut-il donc demander à un *Dictionnaire général* d'enregistrer toutes les créations mort-nées, tirées du grec par une maladroite violence ou du français par une dérivation machinale, ou encore empruntées aux langues étrangères, qui surgissent à chaque instant dans la langue de la conversation, du journalisme ou du théâtre? On fera sans doute plus tard, quand la période où nous vivons sera close à son tour, un inventaire complet au moins de tous ceux de ces mots qui sont arrivés à l'honneur, aujourd'hui singulièrement prodigué, de l'impression; mais on ne pouvait l'attendre du *Dictionnaire* actuel. On ne peut qu'accepter le point de vue des auteurs, quitte à leur suggérer parfois l'addition de mots qui semblent à celui qui les propose être entrés dans l'usage com-

mun (je ne dis pas dans le bon usage) aussi bien que d'autres qu'ils ont admis. L'argot des journalistes est tellement compris de tous que je n'aurais pas laissé de côté l'expression caractéristique de « matière *abonnable* », courante dans tous les bureaux de publications périodiques. L'*abricotine* est une liqueur qu'on demande assez souvent dans les débits de rafraîchissements pour qu'elle puisse avoir sa place dans le répertoire des mots usuels. Le mot *absentéisme*, créé en Angleterre à propos de l'Irlande, a depuis longtemps passé dans la langue politique, où il a même pris de nouvelles nuances de signification : Tocqueville et d'autres écrivains de mérite l'emploient souvent, et, précisément parce qu'il est obscur et mal fait, il était utile de le définir. De même, il n'est pas d'écrit philosophique, dans ces dernières années, qui ne parle de l'*agnosticisme* et des *agnostiques*, et c'est bien là un mot qui répond à un besoin nouveau de la pensée. Pourquoi, dans un autre ordre d'idées, avoir écarté le mot *agitable*, qui d'une part est dans Montaigne, et d'autre part est utile et s'emploie encore assez fréquemment? Ces petits suppléments se sont présentés à moi, sans que je les cherchasse, à une simple lecture du premier fascicule; d'autres s'offriront certainement à d'autres lecteurs : il sera bon, en se limitant toujours au point de vue exposé dans l'Introduction, de les réunir dans un appendice.

La variété même des procédés appliqués au passé et au présent montre qu'il y a dans le *Dictionnaire général* deux dictionnaires distincts, qui sont juxtaposés plutôt que fondus : un dictionnaire de la langue écrite des XVIIe et XVIIIe siècles, où en principe rien ne doit être rejeté de ce qui a été admis jusqu'à la Révolution au moins dans les ouvrages imprimés, et un dictionnaire de l'usage contemporain, qui repose sur un choix plus ou moins arbitraire. Cette dualité, qui ne laisse pas que de faire quelque tort à la parfaite clarté du plan, était imposée aux auteurs, qu'ils en eussent ou non conscience, par la contradiction qui règne, en fait de langage, entre notre théorie littéraire classique et notre pratique. Nous croyons écrire, sinon parler la langue des grands auteurs du XVIIe siècle, et nous nous figurons que cette langue a apparu un beau jour, avec Malherbe suivant les uns, avec le *Cid* ou les *Provinciales* suivant les autres, toute formée et désormais immuable; dès lors, dit-on, la langue a été fixée. De là cette date du XVIIe siècle à laquelle MM. Hatzfeld et Darmesteter, tout comme Littré, ont fait commencer pour les mots le droit de figurer dans leur répertoire. En réalité, un grillage qu'on met dans un fleuve n'interrompt pas le courant : on n'a là qu'une limitation toute extérieure et factice. Mais si l'on établit, de quelque

façon que ce soit, un *terminus a quo* sans établir de *terminus ad quem*, on se trouve en présence d'insurmontables difficultés. Depuis un siècle, qu'on le sache ou non, la langue a été profondément révolutionnée, surtout dans son lexique. Une production littéraire centuplée, le journalisme pénétrant jusque dans les masses les plus profondes, les idées nouvelles en politique et en science, les écoles littéraires qui se sont succédé, les influences de l'étranger, la diffusion même du français littéraire sur toute l'étendue du territoire, tout a précipité dans ce courant, jusque-là assez homogène, des éléments nouveaux par torrents et a fait remonter à la surface ce qui dormait dans les fonds : notre Seine calme et claire est devenu une sorte d'Orénoque troublée, tumultueuse et fangeuse, pleine de remous et de tourbillons, saturée de produits chimiques et de détritus de toute espèce, et surtout éminemment instable dans la composition de ses eaux. Il serait curieux d'entreprendre, sans aucune idée préconçue, un dictionnaire complet du français écrit et parlé à la fin du XIXe siècle; mais ce serait une œuvre très différente de celle qu'ont voulu composer les auteurs du *Dictionnaire général*. Ils ont prétendu nous donner le relevé des mots employés dans la langue courante des Parisiens cultivés de la fin du XIXe siècle; seulement ils l'ont fondu avec un relevé aussi complet que possible des mots employés dans la langue écrite jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. La réunion dans une même œuvre de ces deux recueils différents : lexique de la langue classique, lexique du français contemporain, trahit encore chez nos auteurs une sorte de préoccupation pédagogique. Cette préoccupation est d'ailleurs fort naturelle et répond parfaitement aux idées reçues et aux besoins des lecteurs. De toutes les parties de la science, la connaissance du langage que nous parlons est celle où la conception historique a jusqu'ici le moins pénétré. Nous considérons encore instinctivement, même quand la réflexion nous a appris d'autres vues, la grammaire comme l'art de parler et d'écrire correctement, et un dictionnaire comme un inventaire des mots dont il est permis de se servir. On commence à ne plus voir dans l'histoire une leçon de morale, mais on cherche toujours dans les livres consacrés à la langue des enseignements sur la meilleure manière de s'exprimer. Les auteurs du *Dictionnaire*, quoique ayant pour leur compte dépassé ce point de vue pratique et d'ailleurs en soi légitime, y ont dans une certaine mesure assujetti le plan de leur œuvre. Un détail qui le montre clairement est cette indication de *néologisme* qu'ils appliquent à une foule de mots. Ce terme à lui seul implique qu'il y a une langue fixée et contient, au moins pour la plupart des lecteurs, une nuance de méfiance

et de désapprobation attachée au mot. Cependant il n'a pas de sens net. Chaque mot a été un néologisme au moment où il est apparu, et puisque les auteurs ont marqué, quand ils l'ont pu, la date de l'apparition de chaque mot, cette date, s'ils l'avaient donnée plus souvent pour le XIXe siècle, aurait suffi à montrer quels mots étaient récents, et on n'aurait pas eu l'air de répartir tous les vocables en deux groupes, les bons vieux mots et les parvenus, entrés dans le dictionnaire à la suite de la Révolution. C'est une tout autre distinction qui sépare en réalité les mots français, celle des mots *héréditaires* avec leurs dérivés, et celle des mots empruntés. Mais quelle différence y a-t-il entre *aberration*, qui, étant attesté en 1737, n'est pas un néologisme, et *ablactation*, qui en est un parce qu'il n'a pas été relevé avant le XIXe siècle? Et, d'autre part, comment un mot aussi français, aussi bien formé qu'*accot*, substantif verbal d'*accoter*, est-il traité de néologisme? Il est vrai qu'*abat*, *aboi*, *about*, etc., formés exactement de même d'*abattre*, *aboyer*, *abouter*, sont attestés au moyen âge, tandis qu'*accot* ne l'est que de nos jours; mais il n'y a là aucune différence essentielle, et l'on découvrirait *accot* dans un texte ancien que cela n'aurait rien de surprenant et surtout ne changerait rien à la nature du mot. Donc, sans cette séparation arbitraire, ce qui nous aurait parfaitement suffi, c'est d'une part l'indication (que les auteurs nous ont fort exactement donnée comme on le verra) des mots héréditaires et des mots empruntés, d'autre part la constatation aussi fréquente et aussi sûre que possible de la plus ancienne apparition de chaque mot.

Sauf ces quelques critiques, dont la plus générale est plutôt une suggestion à l'adresse des lexicographes futurs, la nomenclature du nouveau dictionnaire m'a paru extrêmement bien faite et très riche, et je crois volontiers (voir *Introduction*, p. X) qu'elle ajoute à celle des lexiques antérieurs « un nombre considérable de mots de la langue populaire et de la langue scientifique ». Elle est en outre beaucoup plus correcte : le contrôle vigilant dont elle a été l'objet en a fait disparaître plus d'un mot qui ne devait son existence qu'à une faute d'ouïe, de lecture ou d'impression. L'Introduction en cite de curieux exemples : *accolement* pour *accotement*, *ancre boneuse* pour *ancre toueuse*, *calepin* pour *canepin*, *bassage* pour *passage*, *marteau d'assiette* pour *marteau d'aissette*, etc.[1]. Là

[1] J'hésiterais à supprimer certaines formes qui, pour altérées qu'elles sont, ne le sont pas plus que bien d'autres de la langue commune : « Une prononciation vicieuse avait substitué *berclé* à *bertelé* et *bertelé* à *brételó*, qui est le terme exact. » Mais la même prononciation « vicieuse » a substitué jadis *fromage* à *formage* et plus anciennement *veclum* (d'où *vieil*) à *vetulum* : pourquoi ne pas admettre *berclé* comme un doublet de *brételó*?

comme partout on retrouve le soin minutieux et intelligent apporté au détail de l'œuvre.

III

Je parlerai peu de la première des quatre catégories entre lesquelles le titre du *Dictionnaire* répartit les explications données pour chaque mot, à savoir « la prononciation figurée des mots ». Elle me paraît traitée avec beaucoup de soin ; sur quelques points on peut avoir d'autres sentiments ou plutôt d'autres habitudes que les auteurs ; mais on trouvera empreinte dans leur simple et exacte notation la prononciation usitée à Paris vers la fin du XIXe siècle d'après le jugement de trois personnes compétentes et attentives, d'âges et de milieux différents. Je n'y signalerai qu'un seul point, la disparition définitive de l'*l* mouillée, remplacée par un simple *y*. On sait quelle importance Littré attachait à maintenir la prononciation ancienne de ce phonème : à tous les mots qui présentent *ill*, il note qu'il faut prononcer *l* mouillée (semblable à l'it. *gli*), et non *y*; par exemple (pour m'en tenir à des mots contenus dans notre premier fascicule) il insiste pour qu'on prononce *ail* « all, *ll* mouillées, et non aye », « a-je-nou-lle-man, *ll* mouillées, et non a-je-nou-ye-man », « é-gũi-lle, *ll* mouillées, et non é-gũi-ye ». On ne trouve plus trace de cette prescription dans le nouveau dictionnaire : c'est qu'en effet l'*l* mouillée a cessé de se prononcer et est partout remplacé par *y*. C'est un exemple frappant du travail d'évolution et d'altération phonétique qui, malgré toutes les grammaires et les écoles et sous la fixité trompeuse de l'orthographe, ne cesse pas de se produire dans la langue vivante. Bien que les auteurs du *Dictionnaire* soient en général très conservateurs et qu'ils aient favorisé autant que possible les prononciations archaïques[1], leur phonétique, si on la comparait à celle de Littré, fournirait bien d'autres exemples de cette usure continue de l'élément matériel du langage qui amènerait peu à peu toutes les langues, et le français en particulier, à une pauvreté de sons inimaginable et à un monosyllabisme où se confondraient les mots les plus éloignés d'origine, si d'une part la dérivation, la composition, l'emprunt ne renouvelaient sans cesse le lexique, et si d'autre part du contact des phonèmes mis en présence par la chute de ceux qui les avaient séparés ne naissaient des combi-

[1] L'*e* féminin, d'après eux, se prononce en vers dans beaucoup de cas où il ne se prononce pas en prose. Le fait est discutable; en tout cas les auteurs, contrairement à leur habitude, vont parfois, pour la prose, trop loin dans la suppression; ainsi je ne puis admettre qu'*aheurtement* se prononce *aheurt'-man*; le groupe *rtm* n'est pas toléré en français.

naisons inconnues à l'âge précédent et destinées elles-mêmes, en se modifiant d'après des lois spontanées, à donner naissance à des phonèmes encore imprévus. L'histoire phonétique du français depuis le XVIe siècle est consignée dans l'admirable ouvrage de Charles Thurot. Le *Dictionnaire général* ajoute un nouveau chapitre à cette histoire; elle est destinée à en avoir beaucoup d'autres.

IV

Le *Dictionnaire général* comprend ensuite « l'étymologie des mots, leurs transformations successives, avec renvoi aux chapitres du *Traité* qui les expliquent, et l'exemple le plus ancien de leur emploi ». Les auteurs ont apporté à cette partie de l'œuvre lexicographique de grandes et heureuses innovations[1]. Ils donnent d'abord le mot latin (pour s'en tenir à cet élément essentiel) auquel correspond le mot français; mais ils ne s'en tiennent pas là : chaque différence qui existe entre la forme classique (ou la forme reconstruite par hypothèse) du mot latin et la forme du mot français est indiquée, et l'explication de chacun de ces changements est renvoyée au *Traité de la formation de la langue* qui doit compléter le *Dictionnaire* et que Darmesteter a laissé achevé au moins dans ses lignes essentielles. L'étymologie est d'ailleurs tout à fait au courant de la science : le lecteur qui demande avant tout à savoir « d'où vient » un mot sera, la plupart du temps, pleinement satisfait, et il apprendra en outre, ce qui fait l'objet d'une curiosité plus savante, par quels chemins et à travers quelles étapes le mot est « venu ». Il restera dans l'incertitude là où tout le monde y est : tous nos mots français ne sont pas ramenés à leur origine, même prochaine, et après le travail de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas il y aura encore à faire bien des recherches étymologiques; eux-mêmes ils avouent souvent l'ignorance où ils sont de la provenance d'un mot; ils s'attachent d'ailleurs à ne donner autant que possible que des résultats certains; ils ne se perdent pas en vaines conjectures, encore moins en inutile érudition. Leur plan ne comportait pas, comme celui de Littré, un riche « historique », contenant des exemples empruntés aux siècles antérieurs à ceux où se renferme la nomenclature. Dans le corps des articles ils ont cependant, comme nous le verrons, admis des exemples sous certaines conditions; à l'étymologie ils se sont attachés, idée aussi ingénieuse qu'utile, à ne citer que le plus ancien. C'est surtout pour les mots « empruntés » ou

[1] Une innovation matérielle qu'on ne peut qu'approuver consiste à avoir mis l'étymologie en tête de l'article, et non, comme dans Littré, à la fin : elle éclaire ainsi d'avance tout le développement des sens.

« savants » que cette indication est précieuse et peut être sûre. Quoi de plus précis et de plus instructif, par exemple, que la partie étymologique de l'article *Aberration?* « Au sens 1° (déviation apparente des rayons lumineux qui viennent d'un astre), traduit par Clairault (*Mém. de l'Acad. des sc.*, 1737, p. 105) du latin *aberratio* que Manfredi employait en 1730 pour exprimer les phénomènes découverts par Bradley. Au sens 2° (aberration de réfrangibilité, dispersion des rayons lumineux qui ont traversé une lentille), traduction du latin *aberratio*, employé en ce sens par le physicien Klingenstiern en 1761. *Aberratio* en latin classique signifie *éloignement*[1] ». Ce mot si récemment introduit dans la langue purement scientifique est employé au figuré dès le XVIIIe siècle (lettre de Grimm de 1775), et aujourd'hui il a tout à fait passé dans la langue courante. Cent cas du même genre, expliqués avec la même précision et la même élégante sûreté, font de la partie étymologique de beaucoup d'articles une lecture vraiment curieuse et intéressante.

Le grand mérite du nouveau dictionnaire est dans la distinction sévère des mots héréditaires et des mots adventices. C'est le progrès de la phonétique historique qui a permis de constater le nombre extraordinaire des seconds, qui ont pénétré dans l'usage le plus populaire, et dont plusieurs sont antérieurs aux premiers monuments écrits du français. Dès les plus anciens temps, les gens qui savaient le latin classique mais parlaient le latin vulgaire (ou français) ont fait passer dans celui-ci des mots empruntés à celui-là, naturellement sans leur imposer les transformations qu'avaient subies les mots latins restés dans l'usage vulgaire; ce procédé commode d'enrichissement d'un vocabulaire à l'origine très pauvre n'a pas cessé d'être employé, et nous l'employons encore tous les jours, plus consciemment et à peu près uniquement en écrivant (ce qui n'empêche pas les mots ainsi introduits de pénétrer dans la langue parlée). Mais, pour discerner les mots toujours transmis oralement de ceux qui ont ainsi été tirés du latin appris ou lu, il faut posséder dans ses plus menus détails l'histoire et l'ordre chronologique de ces transformations. Un mot comme *chapitre*, de *capitulum*, a l'air parfaitement français : il présente le changement si caractéristique de *c* en *ch* devant *a;* mais le *p* entre deux voyelles avait passé à *v*, dans la France du nord, dès l'époque mérovingienne, l'*i* bref tonique avait passé à *e* fermé avant la chute de l'empire romain, et le groupe *tl* (dans *capit'lum*) était dès le IIIe siècle devenu *cl :* le phonétiste voit tout de suite que *capitulum*, s'il s'était transmis oralement, aurait donné *cheveil*, et il reconnaît dans *chapitre*

[1] Littré donne simplement : « ÉTYM. *Aberratio*, de *aberrare*, de *ab*, loin, et *errare*. »

un mot introduit par les clercs dans le latin vulgaire avant le VIIIe siècle (époque où paraît s'être produit le changement de *ca* en *cha*) et qui depuis lors a subi toutes les modifications communes de la langue. Cette distinction, bien aperçue en principe par Diez et bien comprise par Littré, n'a pas été, à beaucoup près, appliquée par eux avec la rigueur inflexible que permet et que prescrit l'état actuel de nos connaissances[1]. Le nouveau dictionnaire la met en pleine lumière, et l'adjonction de l'exemple le plus ancien fait connaître pour beaucoup de mots, non seulement l'époque exacte de leur introduction, mais souvent même l'écrivain qui les a le premier transplantés dans le français. Les cas sont bien rares où l'on pourrait signaler dans le *Dictionnaire général* quelque relâchement d'attention à ce point de vue. L'article *Abîme* en offre peut-être un exemple : de quelque façon qu'on explique le type latin *abyssimum*, il n'aurait pu, dans la bouche du peuple, donner qu'*avesme*[2].

Ce n'est pas seulement le latin qui a fourni des mots d'emprunt au français : le grec, l'hébreu, l'arabe, l'allemand, l'anglais, etc., ont contribué à enrichir notre lexique; le vieil idiome celtique y a laissé quelques traces. Mais, sans sortir du latin vulgaire, tout ce qui lui appartient dans notre vocabulaire n'est pas pour cela du pur français : bien des mots, qui présentent une évolution phonétique différente de celle qui caractérise l'Île-de-France, sont empruntés à des parlers également latins, mais autres, soit tout voisins, comme ceux de la Picardie ou de la Normandie, soit un peu plus éloignés, comme ceux du midi de la France, soit étrangers à la Gaule, comme l'italien et l'espagnol. Le *Traité de la formation de la langue* présentera tous ces mots groupés d'après leur provenance respective et formera ainsi le tableau le plus frappant de l'accroissement multiple de ce vocabulaire que nous sommes portés à regarder comme si homogène et si national. Sur ce point aussi, le *Dictionnaire* marque un progrès considérable. Les indications de la phonétique y sont mises à profit avec la plus grande attention, et elles trouvent souvent une confirmation éclatante dans la date et le caractère du plus ancien emploi du mot. Le lecteur non préparé éprouve ainsi bien des surprises. Qui ne croirait qu'*abeille* (lat. *apicula*) est un mot tout français? Ce n'est pas possible, dit théoriquement le phonétiste : un *p*

[1] Littré n'ajoute aucune remarque à la constatation que *chapitre* vient de *capitulum*.

[2] J'aurais aussi aimé à trouver le plus ancien exemple d'*abisme*, qui n'est pas indiqué. A en juger par l'*historique* de Littré, il serait dans Benoit de Sainte-More (dernier tiers du XIIe siècle); mais le mot se trouve déjà dans le Psautier de Montebourg (commencement du XIIe siècle). — *Abisme* est un nom propre dans *Roland*.

entre deux voyelles devient *b* dans le midi de la France, mais *v* dans le nord; *abeille* doit être un mot venu du midi. Ouvrons le *Dictionnaire;* nous lisons à l'étymologie d'*abeille :* « Du provençal *abelha*, lat. *apicula*, qui a remplacé les anciennes formes françaises *ef* ou *é* (de *apem*), *aveille* (de *apicula*), *avette* (de *apitta*) ». Et l'exemple : « xve s. *Avettes*, que l'on appelle *eps* en France et *abeilles* en Poitou (*Coutume d'Anjou*) ». On ne peut rien demander de plus précis : on voit le mot venir du midi, se rencontrer au centre avec ses équivalents septentrionaux et les remplacer peu à peu [1]. Pourquoi, dira-t-on, cette substitution? La réponse appartiendrait à un grand dictionnaire historique de la langue, que les auteurs n'ont pas prétendu faire et qu'il n'est pas encore temps d'entreprendre; si j'essayais de la donner, elle m'entraînerait dans des recherches étendues et peut-être infructueuses. Mais qu'on soit assuré qu'il y en a une : l'introduction d'un mot dans une langue répond toujours à l'introduction d'une idée ou d'un fait dans la vie sociale à laquelle cette langue sert d'expression; c'est ce qui fait que l'analyse des éléments lexicographiques d'une langue est une partie, aussi intéressante que peu abordée jusqu'ici, de l'histoire d'une nation.

La partie étymologique du *Dictionnaire* est donc digne des plus grands éloges : elle nous représente parfaitement l'état actuel de la science, ses méthodes rigoureuses et ses résultats assurés. La science ne progressera-t-elle pas encore [2], ou plutôt son point de vue ne doit-il pas se déplacer et s'élever? Le mot même d'« étymologie » et l'idée qu'il exprime me semblent appartenir à une époque qui sera bientôt close. Ils remontent à une conception de l'histoire des langues et de leurs rapports qui ne saurait longtemps se maintenir. Ils supposent cette distinction entre les langues mères on matrices, comme on disait autrefois, et les langues filles ou dérivées, qu'une critique attentive a déjà reléguée au rang des illusions de l'esprit, mais qui s'impose encore par la force de l'habitude même à ceux qui s'en dégagent quand ils la considèrent directement. Cette question que se posent les gens du monde et même les savants en présence d'un mot : « D'où vient-il? » et qui, dans le nouveau dictionnaire comme dans les autres, trouve sa réponse dans le petit compartiment spécial intitulé *Étymologie*, est en réalité mal formulée. Elle doit être remplacée par celle-ci : « Jusqu'où pouvons-nous poursuivre dans le passé l'histoire de ce mot? » S'il n'y avait pas eu de latin littéraire, et que l'évolution phonétique et morphologique du parler

[1] Littré identifie *abeille* à *apicula* et trouve tout à fait normale la correspondance de *b* à *p*.

[2] Sans parler, bien entendu, des conquêtes de détail qu'il reste à faire à l'étymologie.

latin se fût empreinte avec toutes ses phases successives dans une série ininterrompue de formes fidèlement représentatives, s'il en avait été de même depuis vingt siècles dans les divers pays où le latin a été porté, nous sentirions naturellement, ce que nous révèle seule, dans l'état des choses, l'observation critique, que les langues romanes ne sont que des différenciations du latin et qu'il est impossible de les en distinguer nettement et de les distinguer nettement les unes des autres. Et si, au delà des premiers monuments du latin, nous possédions également l'empreinte du parler indo-européen dans toutes ses vicissitudes, nous verrions qu'il n'y a nulle part solution de continuité, et que, des premières racines verbales de ce parler à l'épanouissement merveilleux des langues indo-européennes, il y a une végétation constante, dont les ramifications n'empêchent pas la même sève de circuler par des canaux qui sont souvent cachés à notre vue, mais qui ne sont brisés nulle part. Et ces racines elles-mêmes, si nos instruments étaient assez parfaits et surtout nos renseignements assez complets, nous ramèneraient peut-être à quelques symboles phonétiques communs à l'indo-européen et à d'autres idiomes qui nous en paraissent absolument distincts. Il n'y a d'étymologie, au sens traditionnel, que pour les mots d'emprunt, greffes prises à un autre arbre ou à un autre rameau que celui dont on fait l'histoire. On peut dire que nos mots *aberration*, *acanthe*, *agio*, *abricot*, viennent du latin, du grec, de l'italien, du portugais, parce qu'ils ont été, à un moment donné, pris à ces langues par les savants, les artistes, les financiers ou les marchands pour être annexés à la nôtre. Mais on ne peut dire de même que le français *amer* vient du latin *amarum* : ce n'est qu'un seul et même mot, qui n'a pas cessé de vivre dans les bouches parlant latin. L'illusion qui nous fait considérer *amer* comme français et *amarum* comme latin tient simplement à l'absence de monuments écrits représentant les phases intermédiaires *amaru*, *amar*. Il faudrait donc, en réalité, remplacer la rubrique *Étymologie* par la rubrique *Histoire du mot*, et déclarer que la distinction entre le latin et le français n'est pas plus tranchée qu'entre le français de 1890 et celui de 1889, le français de 1889 et celui de 1888, et ainsi de suite. Un dictionnaire d'une langue indo-européenne quelconque n'est en fait qu'un morceau plus ou moins arbitrairement détaché d'un lexique général indo-européen, dans lequel chaque racine aurait son histoire depuis son éclosion jusqu'au dernier terme connu de son évolution.

Mais cette vaste synthèse, si elle doit jamais se faire, est loin d'être réalisable aujourd'hui. Il est commode, il est nécessaire de distinguer un latin qui est censé s'arrêter avec les derniers écrivains classiques

et un français qui est censé commencer au IXe siècle, en admettant entre les deux un « latin vulgaire » qui n'est autre chose que l'intermédiaire postulé et parfois constaté par lequel le premier passe insensiblement au second. Il est surtout très pratique et très raisonnable de ne pas aller plus loin que le latin, et de laisser d'autres travailleurs comparer les mots latins avec les mots des autres dialectes indo-européens et remonter ainsi aussi près que possible de la source première.

La conception rigoureusement historique que je viens d'exposer a d'ailleurs été parfaitement présente à l'esprit des savants auteurs du *Dictionnaire*. On pourrait parfois en douter en lisant séparément les articles consacrés à l'étymologie : le mot français et le mot latin semblent au premier abord y être présentés comme deux individus distincts, dont l'un aurait été tiré de l'autre à l'aide de procédés presque mécaniques. Le *Traité de la formation de la langue*, auquel renvoie expressément chacun de ces articles, corrigera cette petite défectuosité purement apparente en mettant à leur rang les phénomènes de l'évolution phonétique. On peut déjà s'en rendre compte en lisant tel ou tel de ces articles, où, par une certaine inconséquence, l'explication historique a été donnée plus complètement que dans d'autres. Tel est celui d'*abbesse* : « Du lat. *abbatissa*, fém. de *abbatem*, § 129 (là se trouvera l'histoire du suffixe grec latinisé *-issa*). *Abbatissa* est devenu *abbatéssa*, § 259 (on y trouvera sans doute la date de cet aboutissement d'ĭ et ē à *e* fermé), d'où, par réduction de *a* final à *e*, § 291, de *bb* à *b*, § 436, et de *t* à *d* (l'ordre de ces trois phénomènes est-il bien celui qui semble indiqué ici?) et, par chute du *d*, § 402, les formes *abadesse* (XIe s.), *abaesse*, *abeesse* (XIIe s. : ne peut-on pas admettre plutôt la succession *abadesse*, *abedesse*, *abeesse?*), puis *abesse* (XIVe s.), § 358 (cette date est peut-être contestable, mais on comprend qu'une rigueur absolue n'est pas possible pour chaque mot), et enfin *abbesse*, § 502. » Les auteurs n'auraient pu expliquer la transformation de tous les mots avec ce détail : ce spécimen et quelques autres suffisent à montrer l'attention et la méthode avec laquelle ils ont étudié l'histoire matérielle des mots français, et font attendre avec grand intérêt le *Traité* où cette histoire sera exposée dans son ensemble.

Voici quelques observations de détail sur la partie étymologique de ce fascicule. Les mots *abandon* et *accul*, donnés comme formés de *à bandon* et *à cul*, sont bien plutôt les substantifs verbaux d'*abandonner* et *acculer*. — *Abatée*, « oscillation d'un navire de droite à gauche sous l'influence du vent et de la lame », serait le substantif participial irrégulier de *abattre*, formé sous l'influence du participe *abattant*. Peut-être les paragraphes du *Traité* auxquels renvoie cet article donneront-ils d'autres

exemples d'un pareil procédé; pour moi, je n'en connais pas, et je supposerais volontiers que le mot est emprunté à une langue étrangère[1]. — « *Abet*, appât pour le poisson. Peut-être subst. verbal de l'anc. fr. *abeter*, tromper. » *Abeter*, en ancien français, doit, d'après son étymologie germanique, avoir eu pour sens propre « amorcer »; il n'y a donc pas de doute à avoir sur l'origine d'*abet*. — « *Abreuver*, anc. *abevrer*, du lat. pop. *abbĭberare*, de *ad bibere*, faire boire. » C'est évident; mais la formation d'*adbiberare* est tellement insolite qu'elle aurait dû être expliquée. Elle l'est par ce fait que l'infinitf *bibere* en latin vulgaire était devenu un substantif, comme *boivre* en est un en ancien français. — Le *Dictionnaire général* regarde avec raison *abri* comme le substantif verbal d'*abrier*, et renonce pour celui-ci à l'étymologie d'*apricare*[2]. Mais je conteste ce qui est dit sous ce mot : « L'ensemble des formes romanes indique une forme du lat. pop. *abbrēgare*, d'origine inconnue. » Les « formes romanes » se réduisent, en dehors du français, à *abrigar* en provençal, espagnol et portugais; elles ont donc un *i* comme le français, et il est clair qu'elles renvoient à un type *abbrĭcare* ou *abbrĭgare*, et non *abbrēgare*. Le *Dictionnaire* mentionne, il est vrai, une forme française *abreyer;* je ne la connais pas, mais, fût-elle attestée, elle ne prouverait rien : elle a été refaite par une analogie bien connue, tout comme *chasteier*, *chastoier* pour *chastier*, de *castĭgare*. — Je ne crois pas qu'*accabler* signifie proprement « faire succomber sous les pierres des caables »; mais cette question est très obscure et se rattache à l'histoire du mot *câble*, sur laquelle nous n'avons pas encore l'opinion des auteurs. — *Accise* est tiré, comme dans Littré, d'*accidere;* je suis porté à croire que ce mot est le substantif verbal d'*accensare*. — *Accolade* (mot d'emprunt) aurait « remplacé l'anc. fr. *acolee*, subst. part. de *accoler* ». Il aurait été bon de faire remarquer que souvent, dans les vieux textes, où on a lu *l'acolee*, il faut lire *la colee*, c'est-à-dire le soufflet appliqué sur le cou qui consacrait l'investiture de la chevalerie. Plus tard ce soufflet fut remplacé par un embrassement, et les modernes ont cru retrouver cette *accolade* dans l'ancienne *colee;* mais c'est une erreur. — Il ne m'est

[1] Les auteurs renvoient à *auloffée*, qui désigne le retour du navire à sa direction normale.

[2] M. G. Körting, dans le *Lateinisch-romanisches Wörterbuch*, d'ailleurs si méritoire et si précieux, qu'il est en train de publier, dit que l'étymologie *apricare* « ne peut maintenant être révoquée en doute à l'aide d'aucun argument de quelque valeur ». Même l'impossibilité du changement français de *p* en *b?* — J'ai été plus surpris de voir M. Meyer-Lübke, dans le premier volume de sa magistrale *Grammaire des langues romanes*, admettre, quoique avec quelque hésitation, l'identité d'*apricum* et *abri*.

pas démontré qu'*accorder* se rattache à *cor* et non à *chorda;* mais la question est très complexe. — « *Accourres*, plaine où la meute attend la bête au débucher. Subst. verb. de l'anc. fr. *accourre* pour *accourir.* » Ce serait alors non un substantif verbal, mais un infinitif pris substantivement. N'est-ce pas plutôt la locution *à courre* devenue substantif? — « *Accourse*, subst. part. de *accourir.* » *Courir* n'a jamais eu *cours* pour participe en français; en outre le sens ne convient pas. *Accourse*, dans ses deux sens, signifie un passage qui abrège le chemin; on trouve aussi *accoursie;* il faut sans doute le rattacher au verbe *acourcier* ou *acourcir.* — *Accroire* du français moderne est toujours pour *à croire;* l'ancien français *acroire* est un autre mot. — « *Adouer*, mettre par deux, accoupler; de *à* et l'anc. fr. *dou*, deux. » Ce n'est pas très bien expliqué : *adouer* est *adduare;* l'*ŭ* est ici atone, tandis que dans *duo*, étant tonique, il donne l'*eu* de *deux*. *Dou*, s'il a existé (alors comme forme dialectale), ne saurait être qu'un sujet, et par conséquent n'entrerait pas en composition. — « *Affiler :* composé au sens I de *à* et *fil*, au sens II de *à* et *file.* » C'est juste; mais alors ce sont deux mots distincts. Le second, signifiant « mettre en file », est récent et provient de l'italien, comme *file* même. Dans ce second sens les auteurs rangent *d'affilée*, « locution familière formée avec *de* et le participe passé féminin, § 722. » Je me demande quels exemples analogues fournira ce paragraphe : dans *de venue*, *d'emblée*, etc., il s'agit toujours d'un participe qui a d'abord passé à la fonction de substantif. A mes yeux, *affilée* est ici aussi un substantif, qui aurait dû être enregistré à sa place. En outre je le rattacherais à *affiler* I et non à *affiler* II : ce qui est essentiel dans *d'affilée*, ce n'est pas l'idée de suite, c'est l'idée de non-interruption, presque de simultanéité; la métaphore me paraît empruntée aux couturières, qui, travaillant rapidement, bâtissent tout un patron avec une seule aiguillée de fil. — « 3. *Aine*, bande de peau qui garnit les plis d'un soufflet, » me paraît se rattacher par une métaphore naturelle à l'*aine*, qui est moins la « partie du corps entre le ventre et la cuisse » que la peau souple qui fait pli entre le ventre et la cuisse. — L'*airelle* frappe surtout par la couleur noire de ses baies (*vaccinia nigra*) : je rattacherais volontiers le mot à un lat. **atrella*, diminutif d'*atra*, « noire »; *-ir-* de *-tr-* s'expliquerait par une provenance méridionale; mais précisément les formes du midi, d'où la plante et le nom semblent originaires, soulèvent des questions difficiles.

Gaston PARIS.

(*La fin à un prochain cahier.*)

Psyché. Seelencult und Unsterblichkeitsglaube der Griechen, von Erwin Rohde. *Erste Hälfte. Culte des âmes et croyance à l'immortalité chez les Grecs*, par Erwin Rohde, première partie. — Fribourg-en-Brisgau, chez J.-C.-B. Mohr, 1890. 294 pages in-8°.

Les lecteurs du *Journal des Savants* connaissent M. Erwin Rohde et son beau livre sur les romans grecs[1] : ils savent que M. Rohde n'est pas seulement un érudit qui possède la méthode des recherches scientifiques et qui sait l'appliquer en maître, mais que c'est aussi un écrivain. Le livre que nous annonçons en est une nouvelle preuve. Quelle idée les anciens Grecs se faisaient-ils de la nature de l'âme et de l'autre vie ? Voilà un sujet des plus intéressants et des plus difficiles à traiter. Ce n'est pas que les matériaux fassent défaut, ils abondent ; mais au milieu de croyances multiples qui variaient, non seulement d'époque à époque et de pays à pays, mais aussi d'individu à individu, et qui, dans le même esprit, étaient souvent vagues et mobiles, il n'est pas facile de déterminer la croyance généralement répandue, celle qu'on peut considérer comme la croyance de la nation. Si, ensuite, on se demande comment ces croyances se sont formées, et comment elles se sont modifiées avec le temps, on est embarrassé par une autre difficulté. Le témoin le plus ancien que nous puissions atteindre, c'est Homère ; mais les poèmes homériques n'appartiennent pas à l'âge primitif, ils représentent un âge déjà très avancé de la poésie et de la civilisation des Grecs. Ne peut-on trouver, dans les documents postérieurs à l'*Iliade* et à l'*Odyssée*, des mythes, des traditions et aussi des croyances qui remontent plus haut qu'Homère ? Le culte des ancêtres, si cher aux Grecs comme à tant d'autres peuples, n'a pas laissé de traces dans les épopées homériques : faut-il en conclure qu'il est d'origine plus récente ? Quelques savants le pensent : à leurs yeux la triste conception de l'autre vie que l'on trouve dans l'*Odyssée*, cette demi-existence des ombres dans la maison d'Hadès, est la conception primitive. L'immortalité accordée à quelques favoris des dieux, étendue ensuite à tous les héros des grands cycles épiques, le culte des chefs de race, des fondateurs de ville, des éponymes, auraient été les échelons grâce auxquels l'esprit hellénique se serait élevé enfin à l'idée de l'immortalité de toutes les âmes, aux récompenses et aux châtiments d'outre-

[1] Voir l'article d'Émile Egger, dans le *Journal des Savants*, 1879, p. 41 et suiv.

tombe. D'autres regardent le culte des morts comme un fait très ancien et pour ainsi dire primordial : la haute idée de la puissance, de la nature surhumaine des défunts, que ce culte semble impliquer, se serait éclipsée parmi les Ioniens de l'époque homérique, en laissant cependant assez de traces dans les cérémonies funèbres pour reparaître plus tard et reprendre tout son éclat. Ce dernier système est celui de M. Rohde. Il prétend remonter au delà d'Homère, et cependant, en critique judicieux, il prend pour point de départ l'étude des poèmes homériques.

On lit dans beaucoup de livres que, pour Homère, l'homme lui-même, l'homme véritable, c'est le corps; et, à l'appui de cette assertion, on cite, entre autres, les premiers vers de l'*Iliade*, dans lesquels les âmes envoyées chez Hadès sont opposées aux guerriers *eux-mêmes* livrés en pâture aux oiseaux de proie. Voilà qui est incontestable; mais notre auteur fait remarquer avec justesse que, dans d'autres passages, la *psyché* porte le nom du vivant et continue sa personnalité. Le moi est donc double, et il faut reconnaître dans Homère une psychologie qui nous paraît bien étrange, mais qui a été constatée chez un grand nombre de peuples sur tous les points du globe. En effet, dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée*, le terme de *psyché* est uniquement réservé au souffle vital qui semble s'échapper avec le dernier soupir et dont le départ entraîne la mort. Les manifestations de la vie et les énergies vitales, les mouvements du corps et de l'âme, les affections et les pensées de l'homme ne dépendent pas de la *psyché*, ils résident dans le corps, ils dépendent du cœur (ἦτορ), du diaphragme (φρένες), ou de ce que la langue épique appelle θυμός; quand un héros réfléchit, il parle, non à sa *psyché*, mais à son θυμός ou à son cœur. Cette singulière psychologie, qui semble avoir été suggérée aux hommes par les phénomènes du sommeil, de l'extase et de certains états maladifs, combien de temps a-t-elle duré parmi les Grecs? Quand la *psyché* a-t-elle pris le gouvernement de l'homme vivant et éveillé? Je ne saurais le dire exactement. On lit dans le recueil de Théognis, v. 529 : « Jamais je n'ai trahi ami ni fidèle compagnon, et dans mon âme il n'y a rien de servile. »

> *Οὐδένα πω προὔδωκα φίλον καὶ πιστὸν ἑταῖρον,*
> *οὐδ' ἐν ἐμῇ ψυχῇ δούλιον οὐδὲν ἔνι.*

Je crois que c'est le seul passage de Théognis où le mot ψυχή soit employé avec un sens non homérique : est-ce une raison de le suspecter? Anacréon dit à l'objet de son amour : « Je te cherche, mais tu ne viens pas; tu ne sais que tu tiens les rênes de mon âme. » (Διζημαί σε, σὺ δ' οὐ

κλεις, οὐκ εἰδὼς ὅτι τῆς ἐμῆς ψυχῆς ἡνιοχεύεις, fr. 4.) Simonide place le courage dans la *psyché* (*εὐτόλμῳ ψυχῆς λήματι πειθόμενοι*, fr. 140). Il est inutile de citer Pindare et les poètes dramatiques.

S'il est vrai que, pour Homère, le moi est double, il faut ajouter cependant que ces deux moi sont loin d'avoir la même force, la même intensité, la même plénitude d'existence. Le moi qui persiste après la mort est un souffle, une ombre, une image impalpable, telle que la vision d'un rêve; c'est un être sans vigueur, ayant à peine conscience de lui-même, plongé dans un état de torpeur, végétant dans un lieu sans lumière et sans joie. Ce souffle-image (*ψυχὴ καὶ εἴδωλον*) existe sans doute, mais d'une existence bien inférieure à celle d'un être vivant. Peut-on croire qu'auparavant les Grecs lui aient prêté une existence supérieure, semblable à celle des dieux? Les honneurs que les héros homériques rendent aux morts, et qui sont évidemment conformes à l'usage traditionnel, n'attestent-ils pas des croyances différentes de celles du poète, n'ont-ils pas le caractère d'un vrai culte des morts? M. Rohde pense qu'on l'a vainement contesté. Achille fait des libations à l'âme de Patrocle, il dépose une boucle de ses cheveux sur la tombe de l'ami, il lui offre des sacrifices sanglants, des brebis, des bœufs, quatre chevaux, neuf chiens de chasse, enfin douze enfants troyens. Le poète désapprouve [1] ce dernier sacrifice, il dit à deux reprises que c'était mal agir: il n'a donc rien inventé de tout cela, il n'a fait que respecter une tradition qui répugnait à ses sentiments déjà plus humains. De même dans l'*Odyssée* les ombres sont évoquées par un sacrifice. Nous croyons cependant que ces sacrifices n'impliquent pas, de l'état et de la puissance des défunts, une idée supérieure à celle d'Homère. Achille ne fait pas ces offrandes pour obtenir la protection de Patrocle, il n'attend rien de lui, il veut au contraire lui venir en aide. Les chevaux, les chiens, les prisonniers abattus serviront le défunt dans sa triste demeure, le sang répandu autour du bûcher le nourrira, de même qu'il nourrit les ombres évoquées par Ulysse et leur rend passagèrement l'usage de la parole et de la pensée, en leur infusant un peu de cette vie dont elles ne jouissent que très incomplètement. Ces pauvres âmes en peine d'un corps sont quelque peu soulagées par les aliments que leur fournissent les vivants; loin d'être supérieures aux vivants, elles dépendent d'eux.

Mais le premier besoin et le plus urgent pour lequel les vivants doivent venir en aide aux morts, c'est la sépulture. La *psyché* n'a pas de repos jusqu'à ce qu'on lui ait préparé cette demeure qu'elle habitera désormais,

[1] Cf. *Iliade*, XXIII, 176 : Κακὰ δὲ φρεσὶ μήδετο ἔργα. De même, XXI, 19.

et elle n'y entre que lorsque les restes du corps y sont déposés ; il existe donc encore je ne sais quel lien entre le cadavre et le souffle-image qui l'a quitté. La croyance à cette relation remonte sans doute au temps où les Hellènes enterraient encore les cadavres, usage constaté par les tombeaux de Mycènes. Cependant les poèmes homériques ne connaissent que la crémation des morts, non seulement pour les guerriers grecs qui meurent loin de la patrie et des tombeaux de leurs pères, mais aussi pour les Troyens qui succombent dans leur pays. Quel lien peut rattacher l'âme aux os calcinés? Cela est très mystérieux ; mais les hommes y croyaient si bien qu'ils livraient des combats acharnés pour ne pas abandonner à l'ennemi le corps d'un ami et le priver ainsi de sépulture. On sait que l'usage de brûler les morts se maintint dans les temps historiques, non sans exceptions, il est vrai ; mais ces exceptions sont beaucoup moins nombreuses qu'on ne le dit aujourd'hui [1]. Nous n'oublions pas que, dans le cas où l'on ne pouvait retrouver le corps, on se contentait d'ériger un cénotaphe, et l'on appelait l'âme, on l'évoquait, pour l'inviter à se rendre dans cette habitation ; mais c'était là un pis aller, et je ne sais si l'on était bien convaincu de l'efficacité d'une pareille mesure.

Pourquoi les Hellènes adoptèrent-ils la crémation? On en a donné plusieurs explications, dont aucune ne satisfait pleinement. Voici celle de M. Rohde. L'ombre de Patrocle visite Achille pendant son sommeil et lui dit : « Donne-moi la main, car je ne reviendrai plus de la maison d'Hadès après que vous m'aurez accordé un bûcher [2]. » Il semble résulter de ces mots que, d'après les croyances de ces temps, le corps une fois brûlé, l'âme ne revenait plus, et notre auteur pense que le but de la crémation était précisément d'empêcher les morts de revenir et

[1] Thucydide, VI, 71, dit des Athéniens : *συγκομίσαντες τοὺς ἑαυτῶν νεκροὺς καὶ ἐπὶ πυρὰν ἐπιθέντες*. Si, au chapitre suivant, l'historien se contente de dire des Syracusains : *τοὺς σφετέρους αὐτῶν νεκροὺς θάψαντες*, il n'est pas permis d'en conclure, avec Hermann-Müller (*Privatalterth.*, p. 375, n. 1), que les Syracusains usaient d'un autre mode de sépulture. Je ne pense pas non plus que les expressions dont se sert Plutarque en parlant des lois de Solon et de Lycurgue : *οὐκ εἴασεν συντιθέναι πλέον ἱματίων τριῶν* (*Solon*, chap. XXI), *συνθάπτειν οὐδὲν εἴασεν, ἀλλὰ ἐν φοινικίδι καὶ φύλλοις ἐλαίας θέντες τὸ σῶμα περιέστελλον* (*Lyc.*, chap. XXVII), excluent l'idée de crémation, comme l'assure M. Rohde (p. 208, n. 4). Platon (*Menex.*, p. 242, E) dit des guerriers morts pour la patrie, dont les corps étaient brûlés : *ἐν τῷδε τῷ μνήματι ἐτέθησαν*, et Archiloque (fr. 12) serait moins affligé de la mort d'un être cher, *εἰ κείνου κεφαλὴν καὶ χαρίεντα μέλη Ἥφαιστος καθαροῖσιν ἐν εἵμασιν ἀμφεπονήθη*.

[2] Cf. *Iliade*, XXIII, 76 : *Οὐ γὰρ ἔτ' αὖθις | νίσομαι ἐξ Ἀΐδαο, ἐπήν με πυρὸς λελάχητε*.

d'importuner les vivants. Reste cependant à savoir si la même croyance ne s'était pas attachée autrefois à l'inhumation des corps.

Si chaque âme habite son tombeau, comment concilier cette croyance avec le séjour commun de toutes les âmes dans la demeure d'Hadès? L'âme de Patrocle dit encore : « Donne-moi promptement la sépulture, afin que je puisse franchir les portes d'Hadès. Les âmes, les simulacres des défunts me tiennent à distance et ne me permettent pas encore de les rejoindre au delà du fleuve; mais j'erre à l'entrée de la vaste maison d'Hadès [1]. » Si je comprends bien, le mort qui n'a pas de tombeau est regardé comme le vivant qui ne possède pas de maison, de foyer, comme un homme sans feu ni lieu; et les ombres domiciliées, établies, le retranchent de leur société. L'existence des morts est faite à l'image de l'existence des vivants : il ne pouvait en être autrement. Les Grecs passaient la plus grande partie de la journée en dehors de leurs maisons, sur la place publique, dans les échoppes des artisans et autres lieux de réunion, à causer, à trafiquer, à s'occuper des affaires communes; voilà pourquoi l'*Odyssée* nous montre les défunts réunis par groupes et devisant sur le pré des asphodèles, les femmes formant un groupe à part, séparé des hommes, comme elles l'étaient dans la vie réelle, comme elles le seront dans les Mimes de Sophron (*μῖμοι ἀνδρεῖοι*, *μῖμοι γυναικεῖοι*) et dans les comédies d'Aristophane, que l'on pourrait aussi diviser en comédies à hommes et comédies à femmes.

Mais comment le tombeau communique-t-il avec le séjour commun des ombres? Ne soyons pas trop curieux; les choses cachées sous la terre sont mystérieuses par essence. Ce point devient plus obscur encore quand le séjour commun des morts semble, comme dans l'*Odyssée*, relégué à l'extrémité du monde, loin des habitations humaines, au delà du fleuve Océan dans lequel se couche le soleil. En effet, Ulysse trouve dans ces lieux éloignés l'entrée de la maison d'Hadès; on dirait que les ombres habitent les ténèbres ultra-solaires, au lieu des ténèbres souterraines que leur assignait la croyance commune. Cependant, dans le même livre de l'*Odyssée*, Ulysse promet d'offrir un sacrifice à Tirésias et aux autres morts quand il sera de retour dans sa patrie. M. Rohde demande comment les ombres reléguées dans un lointain inaccessible pourront jouir de ces victimes immolées dans Ithaque. Il trouve cette donnée inconciliable avec la conception générale de cet épisode, et il pense que le poète, en parlant d'un pareil sacrifice, obéit à des croyances

[1] *Iliade*, XXXIII, 71-74 : *Θάπτε με ὅττι τάχιστα, πύλας Ἀΐδαο περήσω. | Τῆλέ με εἴργουσι ψυχαί, εἴδωλα καμόντων, | οὐδέ μέ πω μίσγεσθαι ὑπὲρ ποταμοῖο ἐῶσιν, | ἀλλ' αὔτως ἀλάλημαι ἀν' εὐρυπυλὲς Ἄϊδος δῶ.*

traditionnelles et toutes différentes de celles qu'il met en œuvre. La contradiction ne nous semble pas flagrante. Comme Ulysse erre dans les mers lointaines, à l'extrême occident, il était naturel, si on voulait le conduire au séjour des morts, de l'y faire arriver par une entrée ultrasolaire; mais cette fiction n'exclut pas que le royaume d'Hadès ne s'étende dans la région souterraine au-dessous de nos pieds. Partout, dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée*, les ombres descendent sous la terre. Cette conception n'est point abandonnée dans le XIe livre de l'*Odyssée :* l'ombre d'Elpénor y est descendue (*κατῆλθεν*, v. 65) chez Hadès, et Ulysse lui-même descend dans ces lieux (v. 475). Si les idées d'en bas et d'au delà sont ainsi combinées, cela n'a rien de particulier; elles le sont également dans les croyances générales : tout en descendant sous terre, les ombres doivent franchir un fleuve; qu'il s'appelle Achéron ou Océan, peu importe.

On voit donc dans Homère ce qu'on peut appeler un culte des morts : sépulture, offrandes, sacrifices; mais le point important à noter, c'est que tous ces actes sont dans l'intérêt des morts plutôt que des vivants. Les vivants agissent sur les morts; on ne voit guère l'action des morts sur les vivants. Sans doute ces derniers sont coupables s'ils ne remplissent pas ces pieux devoirs, et, comme toute obligation demande une sanction, l'oubli du devoir expose à un châtiment. L'ombre d'Elpénor supplie Ulysse de lui donner la sépulture, « afin, dit-elle, que je ne devienne pas pour toi la cause de la colère des dieux [1] ». A en juger par ce passage, l'ombre n'agirait point directement, elle s'en remettrait pour la vengeance aux dieux infernaux. Gardons-nous cependant de construire toute une théorie sur un seul vers. L'ombre de Patrocle vient demander les honneurs funèbres à Achille; si Achille tardait à les lui rendre, pourquoi ne reviendrait-elle pas à la charge, pourquoi ne tourmenterait-elle pas l'ami négligent? Quelle que soit la faiblesse de ces impalpables souffles-fantômes, on peut les croire capables de hanter, d'inquiéter, de tourmenter les vivants. Cette action vengeresse du mort n'implique pas que son ombre soit douée d'une puissance extraordinaire. Si l'on croyait que le meurtrier était exposé à la colère de sa victime, c'est qu'on se figurait, au témoignage de Platon, que l'ombre, remplie de crainte et d'épouvante par suite du coup qui l'avait frappée, communiquait au coupable l'inquiétude qu'elle éprouvait elle-même [2].

[1] Μή τοί τι θεῶν μήνιμα γένωμαι (*Odyssée*, XI, 73).

[2] Platon, *Lois*, IX, p. 865, D : Λέγεται δὲ ὡς ὁ θανατωθεὶς ἄρα βιαίως... θυμοῦταί τε τῷ δράσαντι νεοθνὴς ὤν, καὶ φόβου καὶ δείματος ἅμα διὰ τὴν βίαιον πάθην αὐτὸς πεπληρωμένος... δειμαίνει (lisez : δειματοῖ), καὶ ταραττόμενος αὐτὸς ταράττει κατὰ δύναμιν πᾶσαν τὸν δράσαντα.

En somme, sans méconnaître ce qu'il y a de particulier dans l'image de la condition des morts que présentent les poèmes homériques, nous croyons cependant que la différence entre cette conception et celle que nous constatons plus tard ou que nous pouvons supposer antérieurement est moins profonde, moins tranchée que ne veut M. Rohde. Les lieux habités par les ombres sont pour Homère les mêmes que pour les Grecs de tous les temps; ils ne se trouvent pas séparés du séjour des vivants par des distances infranchissables et qui excluent tout commerce entre les deux mondes. Achille et Patrocle veulent reposer dans le même tombeau; inséparables durant leur vie, ils désirent que leurs os soient réunis dans la même urne : ces deux amis sont bien convaincus qu'ils habiteront après leur mort sous le tertre que leur élèveront les Achéens. Sans doute, en dehors de quelques vers du XI[e] livre de l'*Odyssée*, il n'est pas question dans Homère de libations ou de sacrifices offerts aux défunts après l'accomplissement des rites de la sépulture. Nous hésitons cependant à conclure de ce silence qu'Homère et les Homérides ignoraient ces offrandes réitérées et qu'à leurs yeux aucun lien, aucun rapport, n'existait plus entre le mort et les survivants une fois que ces derniers l'avaient en quelque sorte interné dans la maison d'Hadès. Ce qui est vrai, c'est qu'Homère détourne les yeux des ombres et de leur triste demeure : son imagination n'est pas hantée par leurs fantômes, et les revenants ne jouent aucun rôle dans son poème. Il n'ignore pas les dieux qui règnent sous la terre, mais il ne les fait point paraître dans l'assemblée des immortels ni intervenir dans les querelles des hommes. Les lieux qu'ils habitent, affreux d'obscurité et de moisissure, lui sont en horreur autant qu'aux dieux de l'Olympe; dans ses poèmes il fait grand jour, et le spectacle du monde qu'il déroule devant nous est éclairé par cette lumière sereine dont il entoure les demeures des immortels. Si l'on excepte l'apparition de l'ombre de Patrocle, les visions mêmes des songes viennent des dieux du ciel, soit qu'ils apparaissent en personne, soit qu'ils envoient des simulacres formés par eux. Ce sont ces mêmes dieux qui créent quelquefois ces vaines images par lesquelles ils abusent les hommes éveillés et qui prennent eux-mêmes des figures différentes.

En voyant un vautour ou un aigle assis immobile au sommet d'un grand arbre et contemplant une bataille, le poète y reconnaît quelque chose de plus qu'un simple oiseau, mais jamais il n'y soupçonne l'âme d'un défunt ni un dieu infernal : c'est Apollon, c'est Athéné, qui ont pris cette figure. Cependant il ne faut pas se hâter d'affirmer que les hommes de l'âge homérique ne croyaient pas aux revenants. Homère

prête aux âmes-fantômes un petit cri, une espèce de sifflement[1]. Où a-t-il pris ce trait précis? Dans l'appendice de l'*Odyssée* on voit les âmes des prétendants de Pénélope s'envoler semblables à des chauves-souris qui voltigent au fond d'une grotte en poussant précisément ce même sifflement[2]. Cette comparaison provient, si nous ne nous abusons, d'une croyance populaire : on voyait dans ces animaux étranges, que leur nom grec désigne comme nocturnes, quelque chose de mystérieux, on y soupçonnait l'apparition de revenants. Des superstitions de ce genre se rencontrent chez plus d'un peuple. Celle qui semble indirectement attestée par Homère persista longtemps en Grèce parmi les gens du peuple, si nous avons raison d'y rapporter un passage des *Oiseaux* d'Aristophane. On y voit Socrate évoquer des âmes et, au lieu de celle que l'on attendait, paraître tout à coup à la lumière « Chéréphon, la chauve-souris » (Χαιρεφῶν ἡ νυκτερίς, v. 1564).

Le voyage d'Ulysse au pays des ombres tranche avec le reste de l'*Odyssée*, et l'on est quelque peu étonné qu'un poète dont l'imagination ne se plaît que dans le monde lumineux se soit étendu sur une pareille matière. Certes ce n'est pas le désir de décrire ces sombres lieux ou de peindre la triste existence des défunts qui dut l'y engager. Le motif de cet épisode est assez évident. Alkinoos est curieux de savoir si le héros rencontra dans les enfers ses anciens compagnons d'armes; que les vers auxquels nous faisons allusion soient une addition postérieure ou non, ils expriment fidèlement l'intérêt que cette aventure d'Ulysse avait pour les auditeurs du poète et pour le poète lui-même. C'est le même genre d'intérêt que celui qui s'attache au voyage de Télémaque chez Nestor et chez Ménélas : compléter le poème en y introduisant les héros survivants qui avaient combattu avec Ulysse devant Troie, puis aussi ceux qui étaient morts, lui ménager une entrevue avec l'ombre de sa mère, telle est la raison de ces amplifications du plan primitif. Si l'on compare la version de la mort d'Agamemnon dans les premiers livres avec celle que donne le livre XI, on est amené à penser que les enfers sont encore plus récents que Pylos et Lacédémone. Il est de mode aujourd'hui de considérer le XIe livre de l'*Odyssée*, ou tout au moins le noyau de ce livre, comme l'un des plus anciens éléments du poème; nous voyons avec plaisir que M. Rohde ne partage pas cette manière de voir. Il insiste avec raison sur la faiblesse du lien qui rattache cette aventure

[1] *Iliade*, XXIII, 100 : Ψυχὴ δὲ κατὰ χθονὸς, ἠύτε καπνὸς | ᾤχετο τετριγυῖα.

[2] *Odyssée*, XXIV, 6 : Ὡς δ' ὅτε νυκτερίδες μυχῷ ἄντρου θεσπεσίοιο | τρίζουσαι ποτέονται... ὣς αἱ τετριγυῖαι ἅμ' ἤϊσαν.

aux autres : Ulysse s'y engage afin d'apprendre de l'ombre de Tirésias le chemin à suivre pour regagner Ithaque[1]. Or Tirésias ne l'en instruit que très imparfaitement; c'est Circé qui lui donnera des instructions précises.

Peut-on maintenant indiquer par quels degrés les Grecs passèrent des conceptions homériques sur la condition des morts à des croyances plus consolantes? Dans l'*Odyssée*, Ménélas, l'heureux époux de la fille de Zeus, ne subira pas la mort, mais sera transporté aux extrémités de la terre, dans les Champs Élysées, où il rejoindra le blond Rhadamanthe; dans le Cycle et chez Hésiode, ce privilège s'étend peu à peu à tous les héros illustrés par la poésie épique. Mais M. Rohde soutient avec grande raison qu'en tout cela il n'y a rien qui s'écarte des conceptions homériques de manière à en préparer d'autres. Ces héros ne meurent pas, ils jouissent de l'immortalité grâce à une faveur particulière, qui n'est pas sans exemple, puisque Calypso promet aussi à Ulysse de le rendre immortel. S'ils continuent de jouir de la plénitude de la vie, c'est qu'ils conservent leur corps, et ces exceptions ne font que confirmer la règle : l'état de misérable débilité où se trouvent réduites les âmes qui n'ont plus ni sang, ni chair, ni force.

D'autres héros sont engloutis vivants dans les profondeurs de la terre. Les Amphiaraos, les Trophonios et leurs semblables rendent des oracles dans les lieux souterrains qu'ils habitent et où les hommes descendent quelquefois pour les consulter. Il est très vraisemblable que ces héros ne sont que des dieux dégradés; mais n'importe, ils passèrent de bonne heure pour des hommes aimés des dieux et objets d'une faveur particulière. Cette faveur ne contredit pas non plus la règle, puisque eux aussi conservent leurs corps et sont soustraits à la mort.

Pour trouver des *âmes* de défunts douées d'une grande puissance, d'une action sensible sur les vivants, d'une nature surhumaine et voisine de celle des dieux, il faut en venir à ces êtres qui, dans les temps historiques, sont désignés par le nom de *Héros* et qui, dans les invocations, dans les serments, dans le culte, figurent constamment à côté des immortels. Dans les lois de Dracon, vers la fin du VIIe siècle, *θεοὶ καὶ ἥρωες* se trouvent ainsi associés; mais ces lois ne faisaient que consacrer une tradition déjà ancienne. Chaque pays, chaque ville, avait ses Héros, dont les tombeaux étaient sacrés, que les citoyens honoraient par des sacrifices, dont ils attendaient une protection particulière, qui combattaient souvent, à ce qu'ils croyaient, présents quoique invisibles, dans leurs

[1] *Odyssée*, X, 539 : *Ὅς κέν τοι εἴπῃσιν ὁδὸν καὶ μέτρα κελεύθου.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

batailles, et les aidaient à remporter la victoire. Le culte de ces héros, il faut y insister, était attaché à leurs tombeaux; leurs os, souvent rapportés de loin, constituaient un palladium pour la cité. Sans doute beaucoup de ces héros sont entièrement fictifs; leurs noms mêmes, comme celui d'Amphictyon, ne permettent point d'en douter : mais le culte de ces faux ancêtres suppose un culte des vrais chefs de race qui lui servit de modèle. Quoique le mot *Héros* n'ait pris ce sens nouveau qu'après Homère, l'adoration des héros ne saurait être un fait nouveau, il faut y voir la renaissance d'un culte très ancien, antéhomérique, mais obscurci pendant quelque temps.

Peut-on retrouver chez Hésiode un souvenir de ce fait obscurci? On lit dans les *Travaux et les Jours* que les hommes de l'âge d'or et de l'âge d'argent devinrent après leur mort des génies bienheureux. M. Rohde croit reconnaître dans ce morceau une trace de l'antique culte des défunts : trace isolée, sans lien avec les croyances actuelles, car il est évident qu'aux yeux du poète les hommes de son temps seront tous, en descendant sous la terre, la proie de la triste mort. Ce système est séduisant et nous serions tout disposés à l'adopter si les vers d'Hésiode attestaient en effet un culte encore vivant alors de ces lointains ancêtres. Tout dépend ici du sens que l'on attache au mot τιμή dans ces deux vers (141 et suiv.) :

Τοὶ μὲν ὑποχθόνιοι μάκαρες θνητοὶ (?) καλέονται
δεύτεροι, ἀλλ' ἔμπας τιμὴ καὶ τοῖσιν ὀπηδεῖ.

L'« honneur » dont parle le poète désigne-t-il une adoration, un culte, rendu aux hommes de l'âge d'argent? Cette explication, tout en étant possible, n'est cependant rien moins que nécessaire. D'après la *Théogonie*, v. 399, l'honneur, la τιμή, de Styx consiste, non dans un culte, mais dans le fait que les dieux jurent par lui. Il y a plus, le vers dont nous cherchons l'interprétation se réfère évidemment au vers 126, où il est dit que les hommes de l'âge d'or sont devenus après leur mort des génies qui donnent la richesse et que c'est là leur privilège royal :

Πλουτοδόται· καὶ τοῦτο γέρας βασιλήϊον ἔσχον.

Ce qui est appelé ici γέρας s'appelle plus bas τιμή; ce dernier mot ne doit donc pas être pris dans le sens de culte. Le mythe des âges est un mythe tout poétique dont, à notre avis, il n'y a rien à tirer pour les idées religieuses répandues dans le peuple.

Quoi qu'il en soit, le culte des Héros ne doit pas être confondu avec le culte général des âmes de tous les défunts; les Héros, quelque considérable qu'ait été leur nombre, sans cesse grossissant, n'étaient cepen-

dant qu'une petite minorité dans l'immense peuple des morts, et cette minorité avait à l'adoration des hommes des titres particuliers qui manquaient aux autres. Pour cette raison, notre auteur refuse de voir dans le culte des âmes une extension du culte des Héros. Il regarde au contraire le culte des âmes comme un fait en quelque sorte primordial, fondé sur des croyances éclipsées pendant un certain temps, mais continuant d'exister à l'état pour ainsi dire latent; et ce culte aurait été rendu aux défunts comme à des êtres transfigurés par la mort, devenus meilleurs et plus puissants [1]. Il est cependant forcé d'avouer que les rites accomplis sur les tombeaux avaient pour but de soulager les morts, de subvenir à leurs besoins, et il dit très justement que le salut des âmes, leur salut matériel, dépendait, suivant les croyances grecques, de la piété des survivants. Il nous semble donc que ce culte, qui remonte, on ne saurait en douter, à l'antiquité la plus reculée, loin d'attester une croyance à la supériorité et à la félicité des morts, indique, au contraire, qu'on se figurait leur condition comme impuissante et misérable. On objectera peut-être que la puissance attribuée aux ombres des chefs de races, des fondateurs de cités, des hommes remarquables par leur talent ou bien par une beauté, une force physique extraordinaires, implique l'idée que l'âme, séparée du corps, continue d'être douée d'une grande énergie vitale. Ce raisonnement serait juste si l'on pouvait supposer que, dans un état de réflexion peu avancée, les hommes se fussent formé une idée générale de la nature de l'âme et de ses qualités essentielles qui ne pussent être propres aux unes sans être communes à toutes. Le souvenir que les hommes avaient laissé dans les esprits, l'image que l'on conservait d'eux, l'existence dont ils jouissaient dans la mémoire des survivants, déterminaient la forme et le degré d'existence qu'on leur attribuait après la mort. Les rois, les puissants, les hommes supérieurs, conservaient dans le tombeau cette supériorité qu'ils gardaient dans le souvenir des hommes. C'est ainsi que, dans Eschyle, les enfants d'Agamemnon se persuadent que leur père doit être un des grands dignitaires qui entourent les dieux souterrains, parce qu'il a été un grand roi sur la terre [2]. Les âmes des hommes vulgaires languissaient dans l'oubli, voltigeaient, comme dit Sapho, dans la maison d'Hadès, perdues parmi la foule obscure des ombres débiles [3]. L'usage de donner

[1] *Ὡς βελτιόνων καὶ κρειττόνων γεγονότων.* Aristote, *Eudème* (fr. 44 Rose).

[2] Voir Eschyle, *Choëph.*, 358 sqq. : *Κατὰ χθονὸς ἐμπρέπων | σεμνότιμος ἀνάκτωρ | πρόπολός τε τῶν μεγίστων | χθονίων ἐκεῖ τυράννων· | βασιλεὺς γὰρ ἦν ὄφρ' ἔζη.*

[3] Sappho, fr. 68 : *Ἀφάνης κὴν Ἀΐδα δόμοις | φοιτάσεις πεδ' ἀμαύρων νεκύων ἐκπεποταμένα.*

à tous les défunts indistinctement l'épithète de bienheureux (μακάριοι) pourrait bien dater seulement de l'époque où le sentiment de l'égalité des hommes, ou tout au moins des hommes libres, devint plus vif dans la Grèce. Chaque famille alors se figurait volontiers que les morts qui lui étaient chers jouissaient du bonheur qu'elle leur souhaitait et qu'ils rendaient aux survivants l'affection secourable que ces derniers leur témoignaient. C'est alors seulement que les rites funèbres devinrent vraiment un culte. Remarquons la forme que prend ce culte et la terminologie dont il use : pour chaque famille, le membre qu'elle a perdu devient un Héros et son tombeau s'appelle *Héroon;* les simples mortels sont exaltés par l'affection de leurs parents au rang héroïque. N'y a-t-il pas là un indice que le culte général des âmes est né par extension du culte des Héros?

D'autres causes ont pu contribuer à généraliser ce culte, à relever les âmes des morts de l'état misérable où les réduisaient les poèmes homériques. Les Mystères promettaient aux initiés une douce félicité après la mort, leur donnaient des espérances qui témoignent que, dans l'intervalle qui sépare l'âge épique du ve siècle, des aspirations nouvelles s'étaient fait jour dans les esprits. Le grand point était de délivrer les âmes des ténèbres souterraines; les Grecs, comme tous les hommes et plus que tous les autres, aimaient passionnément la lumière; sans lumière, point de joie; la nuit du tombeau, l'obscurité éternellement répandue sur l'empire d'Hadès imprimaient à ces séjours une incurable tristesse, en excluaient tout bonheur. Les Mystères faisaient luire pour les initiés un soleil souterrain, leur promettaient la lumière, la joie. C'était là, il est vrai, une grâce particulière, refusée aux profanes; mais tous les Athéniens, bientôt tous les Hellènes, pouvaient se faire initier aux mystères d'Éleusis, et les mystères orphiques, qui ne se rattachaient à aucune localité, étaient encore plus accessibles.

D'un autre côté, l'esprit de la nation mûrissait et l'observation réfléchie des penseurs modifiait profondément l'idée que l'âge primitif s'était faite de la nature humaine. Cette image vaporeuse, insaisissable qui persistait dans la mort, ombre débile et impuissante d'un corps jadis plein d'énergie vitale, commençait à être regardée comme supérieure au corps, et cela, ce nous semble, à cause de sa ténuité, de sa quasi-immatérialité même. On comprit que, dans les êtres vivants, l'essentiel c'est la forme, qui persiste, qui dure pendant que la matière se renouvelle sans cesse. C'est là ce que, bien avant Platon, pensaient ou entrevoyaient déjà les philosophes et les mystiques du vi^e siècle, et ce que de grands poètes enseignaient à la nation. Pindare, dans un de ses

Thrènes, parle de cet autre moi, cette image qui dort tant que le corps agit, mais qui, pendant le sommeil, est doué de la vue de l'avenir. Cela est conforme à la psychologie primitive; mais le poète appelle cette image « image de vie », et il ajoute qu'elle reste vivante quand le corps succombe à la mort puissante, parce que seule elle vient des dieux[1]. De cet *αἰῶνος εἴδωλον* à l'*εἶδος* de Platon il n'y a qu'un pas. C'est ainsi que des croyances qui réduisaient les âmes des défunts à de tristes fantômes frayèrent la voie au spiritualisme. Cependant les idées consacrées par Homère, le grand éducateur du peuple, continuèrent d'exercer leur empire sur les esprits. Ces idées étaient profondément helléniques. Heureux qui voit la lumière du soleil; rien n'est plus odieux aux mortels que les portes d'Hadès. Les monuments figurés donnent aux dieux une taille colossale, surhumaine, tandis que les âmes des défunts s'y font reconnaître par leur exiguïté : ce symbolisme de l'art en dit long sur l'échelle des êtres, sur le degré d'énergie et de puissance que l'on attribuait à chaque classe.

Aux yeux des Grecs, l'homme continuait de vivre dans ses enfants, dans sa descendance, bien plus que dans la pâle image plongée dans les ténèbres souterraines. La doctrine longtemps la plus répandue, c'est que les bons et les mauvais, s'ils ne sont pas récompensés ou punis dans leur personne, le seront dans ces autres eux-mêmes qui sortiront d'eux. Cette doctrine est celle de Solon, de Théognis, qui l'admet tout en protestant, celle d'Hérodote et des tragiques. Elle est aussi la doctrine de l'oracle de Delphes : « L'honnête homme, dit la sagesse delphique, meurt comme le parjure; mais Serment a pour vengeur un fils, être sans nom, qui, sans pieds ni mains, poursuit rapidement jusqu'à ce qu'il ait saisi toute la race et détruit la maison tout entière. L'homme fidèle à son serment laisse après lui une descendance heureuse. »

Ἀνδρὸς δ' εὐόρκου γενεὴ μετόπισθεν ἀμείνων[2].

Ce dernier vers, ainsi que toute la doctrine, se trouve déjà dans les *Œuvres et les Jours*[3]. On peut dire, à la vérité, que, frappé ainsi dans sa descendance, le coupable se trouve aussi frappé indirectement lui-même. Avec la famille s'éteint la flamme du foyer domestique, les rites ne sont plus accomplis et le défunt ne reçoit plus aucune de ces offrandes qui le soulagent et le réjouissent dans son tombeau. Cependant

[1] Cf. Pindare, *Thrènes*, fr. 108. — [2] Cf. Hérodote, VI, 86. — [3] Cf. Ἔργα, v. 285.

Hésiode, ainsi que les autres poètes cités, est ici en désaccord avec deux passages de l'*Iliade* où on lit que les parjures sont châtiés après la mort, soit par je ne sais quels dieux infernaux, soit par les Érinnyes [1]. Que faut-il penser de ces deux passages qui semblent se concilier si difficilement avec la conception homérique de la condition des ombres? M. Rohde estime que nous avons là, non le germe de croyances qui commencent, mais le reste de vieilles croyances qui survivent dans les formules traditionnelles du serment. On connaît les supplices des enfers de l'*Odyssée*, ils sont infligés à des impies qui, comme les parjures, ont offensé les dieux personnellement. Les critiques modernes s'accordent avec les grammairiens d'Alexandrie à considérer le morceau en question comme une addition postérieure; ils ont certainement raison, et cette athétèse prouve, pour le dire en passant, que les vers les plus beaux ne sont pas nécessairement les plus anciens.

La croyance aux châtiments et aux récompenses qui peuvent attendre l'homme après la mort était-elle répandue parmi le peuple dans les temps historiques? On ne saurait alléguer, pour répondre affirmativement à cette question, ce que Pindare en dit dans la seconde *Olympique* et dans quelques fragments de ses *Thrènes*. Le poète adressait ces odes à des personnes initiées aux doctrines orphiques et pythagoriciennes. Ces mêmes doctrines ont certainement agi sur Eschyle, et cependant ce qu'on lit dans les *Euménides* de l'implacable justice d'Hadès et des supplices infligés aux impies, aux parricides, aux violateurs de l'hospitalité, ne laisse pas d'avoir une saveur populaire [2]. Mais voici des indices plus considérables. L'honnête Képhalos, cet aimable vieillard que Platon nous présente au début de la *République*, ne veut pas mourir sans avoir payé ses dettes et réparé les torts qu'il peut avoir eus. Képhalos n'est pas philosophe, il n'a aucune science, mais il suit, comme dirait Platon, les croyances, les opinions justes [3], répandues dans le peuple, et c'est en vertu de ces croyances, il le dit lui-même [4], qu'il s'est persuadé que l'homme rendra compte après sa mort des actes de sa vie. Lysias fait parler dans un de ses discours une mère qui défend les intérêts de ses enfants contre son propre père. Elle se déclare prête à jurer sur la tête de ses enfants que leur grand-père et leur tuteur les a frustrés de leur patrimoine. « Et cependant, dit-elle, je ne suis pas assez malheureuse et je n'aime pas assez l'argent pour m'exposer à quitter la vie après avoir prêté un faux ser-

(1) Cf. *Iliade*, III, 278 et suiv.; XIX, 259 et suiv.

(2) Voir Eschyle, *Eum.*, 269-275.

(3) Képhalos n'a pas l'*ἐπισλήμη*, mais il a ce que Platon appelle l'*ὀρθὴ δόξα*.

(4) Platon, *Rép.*, I, 242 E : *Οἱ λεγόμενοι μῦθοι περὶ τῶν ἐν Ἅιδου, ὡς τὸν ἐνθάδε ἀδικήσαντα δεῖ ἐκεῖ δοῦναι δίκην.*

ment[1]. » Voilà bien l'expression naïve de ce que croyaient les femmes d'Athènes au IVe siècle. Un client de Démosthène poursuit en justice l'auteur d'une loi qui, suivant lui, donnera toute sécurité aux mauvais citoyens et aux malfaiteurs. « Il faut le condamner à mort, s'écrie-t-il, pour qu'il donne sa loi aux impies dans l'Hadès et qu'il nous laisse jouir à l'avenir, nous autres vivants, des saintes et justes lois de la cité[2]. » Ailleurs l'orateur déclare qu'Aristogiton a mérité par sa méchanceté que les dieux infernaux le rejetassent parmi les impies[3]. En présence de ces témoignages, je crains que M. Rohde n'aille trop loin en affirmant que la croyance au jugement des morts n'était pas répandue parmi les Grecs de l'époque classique. Cette croyance gagnait évidemment du terrain, tout en étant encore flottante, incertaine, sans forme arrêtée. Pour tout ce qui concerne la condition de l'homme après la mort, il n'y avait aucune croyance qui s'imposât, qui fît loi, et les idées les plus diverses existaient en même temps. M. Rohde signale quelque part dans son livre[4] la trace isolée d'une croyance qui se rapproche de la mythologie scandinave. Les Tritopatores étaient adorés à Athènes comme les âmes des ancêtres, devenues les esprits des vents. D'un autre côté, le terme *σκιά*, *umbra*, dont les poètes se servent souvent pour désigner les défunts, n'indiquerait-il pas une superstition commune à beaucoup de peuples, à savoir que l'ombre jetée par les corps, leur image noire, est cet autre moi qui descend dans la tombe? Du temps d'Aristophane, on entendait dire que les hommes deviennent des étoiles après leur mort[5]. Je ne sais d'où vient cette idée, qui n'est peut-être pas très ancienne en Grèce; mais on voit combien il est malaisé de rien dire de général lorsqu'on se trouve en face d'une si grande diversité d'opinions et de croyances.

Quand on suit ainsi, à travers les siècles, les variations du culte des défunts parmi les Grecs, et qu'on essaye de remonter aux origines de ce

[1] Καίτοι οὐχ οὕτως εἰμὶ ἀθλία οὐδ' οὕτω περὶ πολλοῦ ποιοῦμαι χρήματα, ὥστ' ἐπιορκήσασα κατὰ τῶν παίδων τῶν ἐμαυτῆς τὸν βίον ἐκλιπεῖν. Lysias, *Contre Diagiton*, § 13; Denys d'Halicarnasse, *Jugement sur Lysias*, p. 508, Reiske, p. 56 de l'édition de MM. A.-M. Desrousseaux et Max Egger.

[2] Démosthène, *Contre Timocrate*, § 104 : Ὥστ' ἔμοιγε δοκεῖ... κατὰ τοῦτο αὐτὸ ἄξιον αὐτὸν εἶναι θανάτῳ ζημιῶσαι, ἵν' ἐν Ἅιδου τοῖς ἀσεβέσι θῇ τοῦτον τὸν νόμον, ἡμᾶς δὲ τοὺς ζῶντας τοῖσδε τοῖς ὁσίοις καὶ δικαίοις ἐᾷ τὸ λοιπὸν χρῆσθαι.

[3] *Contre Aristogiton*, § 53 : Εἶθ' ὃν οὐδὲ τῶν ἐν Ἅιδου θεῶν εἰκός ἐστι τυχεῖν ἵλεων, ἀλλ' εἰς τοὺς ἀσεβεῖς ὠσθῆναι διὰ τὴν πονηρίαν τοῦ βίου...

[4] Voir p. 227, avec la note relative au passage cité.

[5] Aristophane, *Paix*, 833 : Οὐκ ἦν ἄρ' οὐδ' ἃ λέγουσι κατὰ τὸν ἀέρα, | ὡς ἀστέρες γιγνόμεθ' ὅταν τις ἀποθάνῃ.

culte et des croyances qu'il implique, on est amené à se poser une question d'une grande portée, à se demander quelle place historique ces croyances occupent dans le développement des croyances religieuses. On connaît la thèse soutenue avec tant de science et de talent par Fustel de Coulanges dans sa *Cité antique*, thèse qui est devenue une des pierres angulaires de la *Sociologie* d'Herbert Spencer. A leurs yeux, les esprits des morts, doués par l'imagination d'une puissance surhumaine, auraient été les premiers dieux adorés par les hommes, le culte des morts aurait été partout le point de départ de tous les autres cultes. M. Rohde touche à cette grande question en passant et en y mettant beaucoup de réserve; il est trop historien pour rien affirmer sur ce qui sort du domaine de l'histoire, il penche cependant vers la solution que nous venons d'indiquer. S'il est vrai que, dès la plus haute antiquité, chaque famille adorait ses morts comme des êtres bienheureux, veillant au sort de leur descendance; s'il est vrai, d'un autre côté, que chez la race hellénique l'organisation de la famille précéda celle de la tribu, et l'organisation de la tribu celle de la cité; si enfin le culte de Zeus et des autes Olympiens constitue le lien religieux des membres de la même cité, en sorte que ces dieux se trouvent être éminemment des dieux civiques, n'est-il pas logique d'admettre que le culte des morts est plus ancien que le culte des dieux de la nature, et que ce dernier, étant plus récent, provient de l'autre par une évolution naturelle? Quelque séduisant que puisse être ce système (et il a séduit de très bons esprits), nous hésitons à nous y rallier. D'abord il ne nous est pas prouvé que le culte des morts ait eu chez les Grecs, à l'origine, le caractère qu'on lui attribue, celui d'une adoration d'êtres supérieurs aux vivants. Mais, quand même il en aurait été ainsi, comment les hommes se seraient-ils imaginé que la foudre était lancée du haut du ciel par un de leurs ancêtres, que leur aïeul était devenu le dieu qui répand la clarté du jour? Prétendra-t-on sérieusement que ces croyances s'expliquent par un malentendu, les surnoms hyperboliques de Soleil et de Foudre, donnés à des chefs victorieux, ayant fini par être pris au pied de la lettre? Sans doute, les acteurs des grands drames de la nature apparaissaient alors comme des espèces d'hommes de taille et de force surhumaines; les hommes pouvaient croire que ces êtres les avaient créés, qu'ils étaient les auteurs de leur race. Mais ne renversons pas les rôles en élevant les hommes de notre espèce au rang de grands dieux de la nature. Personne ne se serait attendu, il y a un demi-siècle, à cette résurrection de l'évhémérisme; et, jusqu'à plus ample informé, nous demandons la permission de ne pas nous y convertir.

M. Rohde se garde bien d'attribuer à de simples intuitions la valeur de faits constatés. Il se tient sur le terrain historique, et l'on trouvera dans son livre une foule de détails curieux, d'observations fines et ingénieuses, de recherches conduites dans un esprit vraiment scientifique et dont les résultats sont présentés d'une façon attachante. Nous dépasserions les bornes d'un article si nous voulions relever tout ce qu'il y a d'intéressant dans un ouvrage qui se recommande non seulement aux amis de l'antiquité grecque, mais à tous les esprits cultivés. L'auteur promet une série d'appendices dans lesquels il se propose de développer certains points déjà indiqués dans les notes nombreuses et instructives dont il a enrichi son livre.

HENRI WEIL.

CRITIQUES AND ADDRESSES, by Thomas Henry Huxley L. L. D., S. R. S., 1873 (1865-1871); *Lay Sermons, Adresses and Reviews*, par le même, 1887 (1854-1870); *De la place de l'homme dans la nature*, par Th.-H. Huxley, membre de la Société royale de Londres, traduit, annoté et précédé d'une *Introduction* par le docteur Dally, 1868 (1).

PREMIER ARTICLE.

I. Huxley, professeur honoraire à l'École royale de mines, ancien président de la Société royale et de la Société géologique de Londres, est depuis plusieurs années correspondant de notre Académie des sciences et figure à divers titres sur les annuaires des principales sociétés savantes d'Europe et d'Amérique. C'est dire quelle haute place il occupe dans l'opinion de ses compatriotes aussi bien que des étrangers; et ces témoignages d'estime sont amplement justifiés par le nombre et l'importance de ses travaux. J'aimerais à entretenir le lecteur de cette œuvre scientifique. Malheureusement, il ne s'agit ici que de transformisme; et la tâche que j'ai entreprise va me mettre une fois de plus aux prises avec un homme éminent dont les écrits et le caractère me sont également sympathiques.

(1) L'ouvrage anglais a été publié en 1863, sous le titre de *Evidence as to Man's place in Nature.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

II. Huxley fut un des tout premiers disciples de Darwin. Il a raconté lui-même comment il avait été conduit à abandonner la croyance à la création biblique; comment ses relations intimes avec Herbert Spencer et surtout la lecture des livres de Lyell lui avaient laissé « une sorte de conviction pieuse qu'après tout l'évolution finirait par être reconnue pour la vérité [1] »; comment « la publication des mémoires de Darwin et de Wallace (1858) et plus encore celle de l'*Origine* (1859) produisirent sur lui l'effet d'un éclair lumineux qui, à un homme égaré dans une nuit obscure, révèle soudainement une route allant bien certainement dans la bonne direction [2]. »

A partir de ce moment, Huxley s'est montré constamment un des défenseurs les plus actifs, un des apôtres les plus zélés des doctrines darwinistes. Il semble même qu'au lieu de s'affaiblir avec le temps, sa confiance dans ces doctrines, son admiration pour celui à qui on les doit, aient été en grandissant. Au début, et quoique dans la première ferveur de son enthousiasme, il se contentait de comparer Darwin à Copernic et reconnaissait que la question de l'origine des espèces pouvait bien attendre son Kepler et son Newton [3]. Aujourd'hui, il semble vouloir égaler son maître à Newton et compare le livre de l'*Origine* à l'immortel ouvrage des *Principes* [4].

Pour expliquer cette progression, il faut peut-être tenir compte des circonstances qui ont pu la provoquer et du caractère de l'écrivain. Tous les savants qui m'ont parlé de Huxley, d'après leur expérience personnelle, me l'ont dépeint comme un homme d'une sincérité parfaite, d'une loyauté à toute épreuve, mais ardent et animé d'un esprit de combativité qui l'emporte parfois plus loin qu'il ne le voudrait et ne le croit. Lui-même reconnaît qu'il a cette réputation, contre laquelle il proteste naturellement [5]. Dès le début, il se trouva mêlé aux vives controverses soulevées par le livre de Darwin. Il se signala en particulier dans la fameuse séance où l'évêque d'Oxford, Wilberforce, attaqua violemment la

(1) *La vie et la correspondance de Charles Darwin*, publiée par son fils Francis Darwin, traduit par Henri-Ch. de Varigny, 1888, t. II, p. 14.

(2) *Ibid.*, p. 23.

(3) *The Origin of species* dans les *Lay sermons*, p. 258. Ce chapitre est la réimpression d'un article paru dans la *Westminster Review* (avril 1860), un peu plus de quatre mois après la première publication du livre de Darwin. Huxley reproduit cette appréciation dans son ouvrage : *De la place de l'homme dans la nature*, traduit par le Dr Dally (1868), p. 244.

(4) *Vie et correspondance de Ch. Darwin*, p. 32; et *Proceedings of the Royal Society*, vol. XLIV, p. 17.

(5) *Vie et correspondance de Ch. Darwin*, p. 22.

théorie de Darwin et, le premier, eut la malheureuse idée de dire qu'elle conduisait à regarder l'homme comme descendant du singe [1]. Darwin, retenu par sa santé, n'assistait pas à la séance. Huxley, provoqué personnellement par l'évêque, n'hésita pas à relever le gant. Il déclara qu'il allait prendre la défense du « lion malade »; et il le fit avec une éloquence et une verdeur qui réduisirent Sa Seigneurie au silence [2].

Huxley ne s'en tint pas là : il défendit les idées de Darwin, il en attaqua les adversaires par la parole et par ses écrits en bien des circonstances. On comprend que je ne saurais le suivre dans toutes ces controverses. Je me borne à mentionner sa réponse à la critique que Flourens avait faite du darwinisme [3]. Le savant anglais y a montré sa verve et sa puissance d'ironie habituelles [4]. Mais cette fois, il faut bien l'avouer, sa sévérité était justifiée. Le secrétaire perpétuel de notre Académie des sciences, déjà sans doute sous le coup de la pénible maladie qui devait l'emporter [5], n'avait pas toujours compris la pensée de son adversaire et

[1] Cette séance eut lieu à Oxford le 30 juin 1860 au cours de la session de l'*Association britannique*.

[2] M. Francis Darwin nous dit lui-même qu'il circula plusieurs versions de la réplique de Huxley. Voici celle qu'il donne comme ayant été recueillie par Richard Green : « J'ai affirmé et je répète qu'un homme ne saurait être honteux d'avoir un singe pour grand-père. S'il est un ancêtre dont je serais honteux, ce serait *d'un homme*, d'un homme doué d'une intelligence versatile et agitée, qui, non content d'un succès équivoque dans sa propre sphère, plongerait dans les questions scientifiques dont il ignore le premier mot, pour les obscurcir par une rhétorique sans but, et distrairait l'attention de ses auditeurs des points en question par des digressions éloquentes et par des appels habiles à des préjugés religieux. » (*Vie et correspondance de Darwin*, p. 187.)

Je crois devoir donner aussi la version que je tiens de W. Carpenter. Toutes deux peuvent fort bien être exactes; car il résulte de la précédente que Huxley est revenu à diverses reprises sur la même idée. « Si j'avais à choisir, j'aimerais mieux être le fils d'un humble singe que celui d'un homme dont le savoir et l'éloquence sont employés à railler ceux qui usent leur vie dans la recherche de la vérité. » Plus tard Vogt disait : « Il vaut mieux être un singe perfectionné qu'un Adam dégénéré. » (*Leçons sur l'homme*, p. 628.)

La séance paraît avoir été des plus dramatiques. « Après le discours de Huxley, l'agitation, dit Green, était à son comble. Une dame s'évanouit et il fallut l'emporter. » On comprend qu'une discussion commencée dans ces termes et placée dès le début sur le terrain de la controverse dogmatique et philosophique devait rapidement tourner en polémique. C'est ce qui eut lieu, et l'on trouve de nombreuses traces de cette guerre de plume dans les écrits de Huxley et dans la correspondance de Darwin.

[3] *Examen du livre de Darwin sur l'Origine des espèces*, par P. Flourens (1864).

[4] *Criticism on the Origin of species* (*Lay Sermons*, chap. XIII).

[5] Flourens a succombé à la suite d'un ramollissement du cerveau dont les progrès ont été très lents.

avait trop oublié la mesure et les formes dont on ne devrait jamais s'écarter dans une discussion scientifique.

Il est facile de comprendre que ce disciple enthousiaste, cet ami dévoué de Darwin ait été péniblement impressionné en voyant les théories les plus essentielles de son maître perdre chaque jour du terrain. Il a beau affirmer dans un de ses derniers écrits [1] que l'Évolution règne aujourd'hui dans le monde entier et que son empire est « aussi solidement assis que celui de la dynastie de Hanovre », — ce qui est beaucoup dire pour un loyal Anglais, — il ne peut ignorer que les temps sont changés depuis l'époque où il triomphait à Oxford. Il sait bien qu'il n'a plus à lutter seulement contre des théologiens et des antitransformistes; il sait que des transformistes libres penseurs, comme Carl Vogt, ont porté au darwinisme des coups dont il aura peine à se remettre; que des transformistes, élèves directs de Darwin, comme Romanes, en rejettent la donnée fondamentale, réduisent la *sélection naturelle* au rôle d'un simple agent d'adaptation, et cherchent à lui substituer un procédé de transmutation absolument différent; il a lu ou entendu à coup sûr la déclaration si formelle de ce commensal, de cet ami de Darwin [2]. Cela même ne pouvait que stimuler les instincts généreux de Huxley. Il avait défendu le *lion malade;* il a voulu défendre le *lion mort;* et, entraîné par son affection, il est allé au delà de sa propre pensée; il a oublié les réserves formulées par lui-même. Voilà comment il a fini par égaler à Newton le penseur qu'il avait d'abord comparé seulement à Copernic.

III. Pour qui croit au transformisme et accorde à la sélection le pouvoir modificateur que lui attribue Darwin, ce dernier rapprochement ne manque pas de justesse. Il donne à entendre que, quoique séduisante et paraissant juste à certains égards, la théorie pèche par quelque côté grave. Malgré son enthousiasme du premier moment, Huxley l'avait bien compris. C'est qu'on n'est pas pour rien naturaliste et physiologiste éminent. On connaît les faits; et, lorsqu'on est sincère et loyal, on signale ceux-là mêmes qui sont en désaccord avec des notions générales, auxquelles on ne se rattache alors que provisoirement. Telle fut dès l'abord la position prise par Huxley.

[1] Accueil fait à l'*Origine des espèces* (*Vie et correspondance de Ch. Darwin*, t. II, chap. I).

[2] C'est à la porte de Romanes, à qui il allait faire une visite, quatre mois seulement avant sa mort, que Darwin, déjà très affaibli, fut atteint d'une de ces crises qui firent pressentir sa fin prochaine (*Vie et correspondance de Darwin*, t. II, p. 743). Ce détail montre combien est fondé ce que Romanes a dit de son intimité avec son maître.

Peu de mois seulement avant la mémorable séance d'Oxford, il publia un grand article sur l'*Origine des espèces*[1]. Il y faisait connaître le livre de Darwin et exposait ses vues personnelles sur quelques-uns des faits fondamentaux dont il faut tenir compte lorsqu'on veut aborder les questions soulevées par le grand penseur anglais.

Plus logique, plus rationnel que son maître, Huxley a compris que, avant de s'occuper de l'origine des *espèces*, il est nécessaire de dire nettement ce qu'on entend par ce mot[2]. Il a consacré plusieurs pages à développer sa pensée sur ce point; et quoiqu'il ne formule pas une définition proprement dite, il est aisé de voir que sa conception à ce sujet concorde pleinement avec celle de tous les grands naturalistes, tels que Cuvier, de Candolle, etc. Il faut, dit-il, considérer l'*espèce* sous deux points de vue, l'un morphologique, l'autre physiologique. Au premier se rattachent les formes extérieures et la structure anatomique; au second, les fonctions[3]. Mais il ajoute que la distinction, la caractérisation des groupes spécifiques est trop souvent difficile et incertaine. Quand il s'agit des animaux, même de l'époque actuelle, nous n'en possédons le plus souvent que des peaux, des os, des coquilles; pour les fossiles, nous n'avons que des os. Comment admettre comme rigoureuses les distinctions fondées sur des documents aussi incomplets? En outre, il naît parfois, au milieu des représentants typiques d'une espèce, des individus exceptionnels, comme le mouton ancon; ce sont autant de *variétés* dont les descendants conservent les mêmes caractères et constituent les *races*. La morphologie conduirait à regarder celles-ci comme des *espèces* différentes de celles dont elles se sont détachées. Mais, dit-il, comment séparer des groupes que l'on sait remonter aux mêmes parents? et comment les rapprocher, si l'on ignore cette communauté d'origine?

Ici Huxley examine assez sommairement la question des croisements. Il déclare que jusqu'à ce jour on ne connaît aucun exemple de croisement *entre races*, quelque différentes qu'elles fussent, qui ne se soit montré parfaitement fertile[4]. Il reconnaît aussi que le croisement *entre espèces* est d'ordinaire ou *absolument infertile*, ou ne donne naissance qu'à

(1) *Westminster Review* (avril 1860). Cet article forme le 12e chapitre des *Lay Sermons*.

(2) On sait que, dans son livre, Darwin ne donne nulle part une définition précise de l'*espèce*, et qu'il en vient à la considérer « comme une simple combinaison artificielle ». (*De l'Origine des espèces*, traduction Moulinié, p. 569.)

(3) *Lay Sermons*, p. 225. Huxley a très sommairement reproduit cette distinction dans son livre sur l'homme, p. 243.

(4) « Perfectly fertile. » (*Ibid.*, p. 237.) On sait que Darwin a reconnu le même fait. (Voir mon article sur Romanes dans le *Journal des Savants*.)

des produits qui ne peuvent se féconder entre eux. Mais, d'une part, il fait ressortir les difficultés que présente l'emploi de cette épreuve quand il s'agit des espèces sauvages; d'autre part, il admet avec Darwin que, dans quelques cas, l'hybridation a donné chez les végétaux des produits *fertiles inter se*, et que même, chez certaines plantes, la fécondité a été accrue.

J'ai trop souvent discuté et réfuté ce qui a été dit des prétendues hybridations fertiles pour y revenir ici. J'ajouterai seulement que, en acceptant tout ce que Darwin a dit des végétaux, Huxley oublie les très justes remarques faites par lui-même quelques pages auparavant [1]. En dressant l'inventaire du règne végétal, les botanistes ont souvent beaucoup trop peu tenu compte de l'existence des *races naturelles* et en ont décrit un grand nombre comme autant d'*espèces distinctes*. C'est là un fait que notre Decaisne a mis hors de doute par ses belles expériences sur les ronces et les plantains. En cultivant au Muséum, dans des conditions identiques, toutes les prétendues espèces de ronces du bassin de Paris, mon regretté confrère et collègue les a si bien rapprochées qu'on ne pouvait plus les distinguer morphologiquement. En revanche, il a semé et cultivé dans des conditions différentes les graines d'une seule espèce de plantain sauvage; et il a obtenu ainsi plus de sept variétés, décrites jusque-là comme étant de très bonnes espèces [2]. Ainsi un expérimentateur qui aurait marié deux formes différentes de ces ronces ou de ces plantains aurait cru croiser deux espèces, tandis qu'il n'aurait croisé que deux races.

En présence de faits aussi significatifs, il est bien permis de mettre en doute la valeur des quelques expériences dont arguent Darwin et Huxley, surtout quand ils vont jusqu'à parler d'un accroissement de fécondité à la suite des croisements dont il s'agit. Tous les expérimentateurs, botanistes ou zoologistes, qui ont étudié ces questions, s'accordent pour dire que les unions *entre espèces*, lorsqu'elles réussissent, sont toujours ou presque toujours moins fécondes que les unions normales [3]. Par contre, Darwin reconnaît qu'il se manifeste très souvent un accroissement de fécondité à la suite d'unions *entre races* d'une même espèce; il en cite de nombreux exemples [4] et accepte même le fait comme général [5]. Dès

[1] *Lay Sermons*, p. 226 et 230.

[2] *Note manuscrite*. J'ai publié ces détails il y a trente ans dans mon *Unité de l'espèce humaine* (p. 81 et 82). Dans la même note, Decaisne cite d'autres exemples de variation extrême des végétaux.

[3] Une tête de pavot contient habituellement environ 2,000 graines. Dans un hybride de cette plante Gartner n'en trouva que six.

[4] *De la variation des animaux et des plantes*, traduction Moulinié, t. II, p. 126 et suiv.

[5] *Ibid.*, p. 188.

lors n'aurait-il pas été plus logique de regarder les résultats dont il parle comme étant dus à une méprise et d'en conclure que l'expérimentateur avait fait un *métissage*, en croyant faire une *hybridation*? C'est à cette conclusion que s'arrêtera certainement quiconque tiendra compte de l'ensemble des faits que j'ai rapidement résumés.

IV. Dans l'article dont nous parlons, Huxley faisait naturellement le plus grand éloge du livre de Darwin. Tout en reconnaissant certaines ressemblances entre cet ouvrage et ceux de Lamarck, il en proclamait l'incontestable supériorité, signalait un certain nombre de chapitres comme étant absolument sans rivaux dans la littérature biologique et louait sans réserve la méthode mise en œuvre par l'auteur. Toutefois il ne donnait pas à la théorie de la sélection une adhésion absolue. Il se demandait : « En fait, est-il prouvé d'une manière satisfaisante que les espèces puissent être produites par sélection... ? qu'aucun des phénomènes que montrent les espèces n'est inconciliable avec ce mode d'origine[1]? » Pour lui, si l'on peut répondre affirmativement à ces questions, l'ensemble des idées de Darwin passe au rang d'une théorie démontrée ; sinon, il n'y a là qu'une hypothèse, très probable, il est vrai, et la seule digne de l'attention des savants, mais non la véritable *théorie de l'espèce*.

Or Huxley signale ici le grave desideratum que j'ai déjà indiqué. Dans sa conviction bien entière[2], il n'est nullement prouvé qu'un groupe d'animaux, ayant tous les caractères que les espèces présentent dans la nature, ait jamais été produit par la sélection artificielle ou naturelle. « Des groupes ayant les caractères morphologiques d'une espèce, constituant des races distinctes et permanentes, ont été obtenus par ce moyen maintes et maintes fois. Mais jusqu'à présent on n'a aucune preuve positive qu'un groupe quelconque d'animaux, par variation ou par accouplement sélectif, ait donné naissance à un autre groupe qui fût le moins du monde infertile avec le premier[3]. » Tout en déclarant que Darwin a déployé beaucoup d'ingéniosité pour diminuer la force de cette objection, qui ne lui avait pas échappé, Huxley reconnaît qu'il y a là, *dans sa théorie, un point faible* que l'on ne doit ni déguiser ni passer sous silence[4]. C'est à ce propos qu'il rappelle la grandeur du service rendu à la science par Copernic malgré ses erreurs et qu'il compare Darwin à ce précurseur de Kepler et de Newton[5].

[1] « Originated. » *Lay Sermons*, p. 256.

[2] « It is our clear conviction. » (*Lay Sermons*, p. 256.)

[3] « Even in the least degree. » (*Ibid.*)

[4] « This little rift within the lute is not to be disguised nor overlooked. » (*Ibid.*, p. 256.)

[5] *Ibid.*, p. 258.

Huxley est revenu sur cet ensemble de considérations dans son livre sur l'homme. Il y répète que, pour lui, la théorie darwinienne « s'approche de la vérité pour le moins autant que l'hypothèse de Copernic, par exemple, par rapport à la véritable doctrine des mouvements célestes[1] ».

Mais il ajoute : « Malgré toutes ces raisons, notre adhésion à l'hypothèse darwinienne restera provisoire aussi longtemps qu'un anneau manquera dans l'enchaînement des preuves ; et cet anneau fera défaut aussi longtemps que les animaux et les plantes, qui ont dans cette hypothèse une origine commune, ne pourront produire que des individus fertiles à postérité fertile. Car jusque-là on n'aura pas prouvé que le croisement par sélection naturelle ou artificielle est capable de réaliser les conditions nécessaires à la production des espèces naturelles, qui sont, pour la plupart, stériles entre elles... C'est pourquoi j'adopte la théorie de Darwin, sous la réserve que l'on fournira la preuve que des espèces physiologiques peuvent être produites par le croisement sélectif. »

On sait que cette preuve n'a pas encore été donnée et que Darwin lui-même a exposé assez longuement les raisons qui le forcent à regarder comme invraisemblable la réalisation d'un pareil fait[2]. On sait aussi que, si un petit nombre d'espèces distinctes peuvent contracter des unions fertiles, pas une de celles qui ont été soumises à l'expérience n'a pu donner naissance à une postérité hybride, se propageant au delà d'un nombre plus ou moins restreint de générations. Je ne saurais trop le répéter, là sont les deux phénomènes capitaux qui distinguent l'espèce de la race. Nous avons vu que Huxley fait quelques réserves au sujet de l'hybridité, dont il paraît s'être peu occupé ; et je ne puis que le regretter ; mais on doit lui savoir gré d'avoir reconnu et proclamé l'importance de la fécondité ininterrompue des métis. En agissant ainsi, il a tenu compte, au moins en partie, des données physiologiques, presque constamment oubliées par la plupart des transformistes, et il s'est montré aussi loyal que son maître, en insistant sur une difficulté dont il ne semble pourtant pas avoir compris toute la gravité.

V. Vers la fin de son compte rendu, Huxley se sépare encore de Darwin sur un point que lui-même déclare ne pas manquer d'importance. Se fondant sur les faits de variation brusque constatés chez

[1] *De la place de l'homme dans la nature*, traduction de M. Dally, p. 244. — [2] *De la variation des animaux et des plantes*, traduction Moulinié, t. II, p. 199.

l'homme aussi bien que chez les animaux (hommes sexdigitaires, mouton ancon), il admet que, dans la formation des espèces, la nature doit faire de temps à autre de véritables sauts, et que Darwin aurait répondu plus facilement à certaines objections, s'il ne s'était pas mis lui-même dans l'embarras par sa fidélité au fameux aphorisme *Natura non facit saltum*[1].

Ici, Huxley se rapproche, au moins partiellement, de M. Mivart, à qui il a adressé ailleurs de si vives critiques[2] et qui croit à la formation des espèces nouvelles par une variation brusque. Mais évidemment il n'a pu convaincre son maître et ami. Dans la dernière édition de son livre, Darwin, tout en reconnaissant qu'il n'avait peut-être pas accordé d'abord une importance suffisante aux phénomènes de variation spontanée[3], n'en maintient pas moins fermement la doctrine d'une évolution lente et graduelle. Il combat les idées de M. Mivart et refuse absolument de croire à son procédé de transformation, qu'il qualifie de *bizarre*[4]. Il oppose à son adversaire des arguments dont une partie est empruntée à quelques-unes de ses théories personnelles les moins acceptables[5] et que repoussent aujourd'hui les transformistes sérieux. Mais il en est un qu'il est curieux de rencontrer sous sa plume. Il regarde les *variétés* brusquement apparues (hommes porcs-épics ou sexdigitaires, mouton ancon, bœuf gnato, etc.) comme des espèces de monstruosités qui n'éclairent que très peu la question. Surtout il insiste sur ce que ces variétés « apparaissent isolément et à intervalles de temps assez éloignés. . . Des variations de ce genre, se manifestant dans l'état de nature, seraient sujettes à disparaître par des causes accidentelles de destruction et surtout par les croisements subséquents. . . Pour provoquer l'apparition subite d'une nouvelle espèce, il faudrait qu'il eût simultanément paru, dans le même district, beaucoup d'individus étonnamment changés[6]. » C'est là précisément l'argumentation, bien difficile à réfuter, que Romanes et Fleming Jenkin ont opposée plus tard

[1] *De la variation*, etc., p. 258.

[2] *M. Darwin's critics* (*Critiques and Addresses*, chap. XI). M. Mivart a répondu (*Lessons from Nature*, chap. XIV). Mais cette discussion presque entièrement philosophique et métaphysique ne rentre pas dans le cadre de cet article.

[3] *De l'Origine des espèces*, traduction Moulinié, p. 529.

[4] *Ibid.*, p. 567.

[5] Je me borne à indiquer les raisons qu'il tire du prétendu parallélisme des phénomènes embryogéniques et de la succession des espèces fossiles (p. 470). On sait que C. Vogt lui-même a renoncé absolument à cette conception. (Voir mon article sur C. Vogt dans le *Journal des Savants*, 1889.)

[6] *De l'Origine des espèces*, traduction Moulinié, p. 567.

à la théorie de la sélection, à propos des variations utiles commençantes [1]. En l'employant contre M. Mivart, Darwin n'a pas prévu qu'elle devait un jour se retourner contre lui-même et l'atteindre en même temps que son adversaire et que Huxley.

VI. Le désaccord entre le maître et le disciple est tout aussi prononcé et bien plus grave au sujet d'une des conséquences générales qui ressortent de la conception de Darwin, savoir : que les séries organiques ont constamment progressé depuis les premières manifestations de la vie à la surface du globe; que les anciens types étaient plus rapprochés des formes embryonnaires et que, plus généraux, moins spécialisés que leurs descendants, ils étaient par cela même moins élevés; enfin que le perfectionnement des êtres animaux ou végétaux est le résultat de la différenciation régulièrement croissante des organes et des fonctions. C'est là une des conséquences logiques de la manière dont le savant anglais a compris la naissance et le développement de l'*arbre de la vie;* c'est une des plus attrayantes; et elle a valu au darwinisme d'être maintes fois présenté au public comme étant la *doctrine du progrès.*

Darwin est constamment resté fidèle à cette croyance. Toutes les éditions du livre sur l'*Origine des espèces* se terminent par quelques lignes attestant l'enthousiasme qu'inspire à l'auteur la perception intime de ce progrès continu; et dans la dernière, dans le chapitre consacré à combattre les objections de ses adversaires, il s'exprime dans les termes suivants : « Quoique nous n'ayons point de bonnes preuves de l'existence d'une tendance innée des êtres organisés vers un développement progressif, ce dernier est un résultat nécessaire de l'action continue de la sélection naturelle [2]. » Owen et M. Mivart, dont les théories transformistes diffèrent d'ailleurs radicalement de celles de Darwin [3], ont également

[1] Voir mon article sur Romanes (*Journal des Savants*, avril 1889).

[2] *De l'Origine des espèces*, traduction Moulinié, p. 535. Cette loi du progrès a d'ailleurs de bien nombreuses exceptions, au dire de Darwin lui-même. Pour qu'un animal progresse, il faut qu'il se produise en lui une variation pouvant lui être avantageuse, étant donné son genre de vie. « Quel avantage y aurait-il, demande Darwin, pour un animalcule infusoire, un ver intestinal, ou même un lombric, à acquérir une organisation supérieure? » (*Origine des espèces*, traduction Moulinié, p. 132.) On voit qu'ici Darwin restreint singulièrement le texte de la sélection et semble rentrer dans les vues qui me sont communes avec Romanes. (Voir mon article sur ce dernier dans le *Journal des Savants*, 1889.)

[3] Ces deux savants admettent une tendance innée à la *transmutation progressive.* En s'exprimant comme il le fait, Darwin a évidemment voulu opposer à cette *force* inconnue et indémontrable l'action de la sélection reposant en entier sur des phénomènes naturels.

admis comme lui le perfectionnement et la caractérisation progressive des espèces animales et végétales.

Eh bien, deux ans environ après la publication du livre de Darwin, Huxley combattait tout cet ensemble d'idées, au nom de la paléontologie, dans une séance solennelle de la Société géologique de Londres[1]. Il estimait environ à quarante mille le nombre des animaux et des végétaux fossiles connus à cette époque[2]. L'éminent botaniste Hooker admettait deux cents *ordres* de plantes; et pas un seul n'était positivement reconnu comme exclusivement fossile. Ainsi, dit Huxley, chez les végétaux, la totalité des temps géologiques n'a pas donné naissance à un seul type d'*ordre* que nous ne retrouvions à l'état vivant[3].

Grâce à la complexité plus grande de leur organisation, les animaux ont varié dans des limites bien plus étendues que les végétaux; et pourtant on n'a pas trouvé un seul fossile qui ne rentrât dans les *embranchements* et les *classes* fondées sur l'étude des faunes vivantes. Il faut descendre jusqu'aux *ordres* pour trouver des exemples de cases nouvelles ajoutées à nos anciens cadres, par suite des découvertes faites en paléontologie. Huxley, évaluant à cent trente environ le nombre des *ordres* zoologiques, pense que treize d'entre eux, tout au plus, ont dû être créés pour y placer une partie des animaux fossiles[4]. Ainsi, depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours, le plan général des deux règnes organiques n'a pas varié; et après avoir comparé un grand nombre des plus vieilles espèces aux espèces correspondantes actuelles, Huxley a pu conclure en disant : « Ce dont nous devons nous étonner, c'est que les changements, démontrés par des preuves positives, aient été aussi faibles[5]. »

Après avoir examiné l'*étendue* des différences qui existent entre les espèces éteintes et les espèces vivantes, Huxley s'occupe de la *nature* des caractères différentiels. Il passe de même en revue les principaux groupes zoologiques, compare le passé au présent et cite de nombreux exemples, demandant chaque fois : en quoi les espèces anciennes montrent-elles plus de caractères embryonnaires que les espèces actuelles? en quoi re-

(1) *Geological contemporaneity and persistent types of Life* (*The anniversary addresse to the Geological Society*, 1862, réimprimé dans *Lay Sermons and Addresses*, 1887, chap. x). Cette réimpression prouve que les idées de Huxley sur ce point n'ont pas changé dans ce long intervalle de temps.

(2) Ce chiffre serait bien plus fort aujourd'hui et peut-être doublé au moins pour les plantes, d'après les estimations de mes confrères qui s'occupent de cet ordre de recherches.

(3) *Lay Sermons*, p. 188.

(4) *Ibid.*, p. 188.

(5) *Ibid.*, p. 191.

présentent-elles un type plus généralisé? Et toujours l'égalité organique des animaux qu'il oppose l'un à l'autre est évidente. Il conclut que, dans tous ces groupes, on a de nombreuses preuves de la variation des types, mais pas une seule qui démontre l'existence de ce que l'on entend d'ordinaire par le mot *progrès*[1].

Toutefois il existe des groupes, contemporains des précédents et vivant dans les mêmes conditions, chez lesquels on peut montrer des signes plus ou moins évidents de progression organique accomplie depuis leur apparition. Huxley n'a garde de méconnaître les faits de ce genre et il en signale plusieurs. Mais ce mélange même atteste combien est fondée la conclusion générale sur laquelle il insiste à diverses reprises et qu'il formule entre autres dans les termes suivants : « On ne saurait concevoir qu'une théorie quelconque, impliquant un développement nécessairement progressif, puisse se maintenir[2]. » Dans un discours prononcé huit ans plus tard à la Société géologique, il est revenu sur cette question et a maintenu ses conclusions premières en répétant : « Il n'y a absolument aucune preuve que les premiers membres d'un groupe quelconque ayant longtemps persisté aient eu une organisation d'un type plus général que les derniers venus[3]. »

On vient de voir avec quelle netteté Darwin affirme le contraire en parlant de sa théorie; et quiconque aura lu ce qu'il dit à ce sujet dans les chapitres consacrés aux espèces vivantes et fossiles, ne pourra douter de l'importance qu'il attache à cette question[4]. Le maître et le disciple sont donc sur ce point aussi en désaccord que possible; et, en présence des faits invoqués par Huxley, on ne pourrait que lui donner raison, lors même que les découvertes faites depuis l'époque où il publiait son *Adresse* n'auraient pas confirmé ses conclusions et permis d'aller bien plus loin[5]. Or, par cela même, Huxley met en évidence le peu de fondement de la doctrine de Darwin, comme le mathématicien démontre la fausseté d'une proposition en montrant qu'elle conduit à des conséquences en contradiction avec un axiome. Ce dernier est ici

[1] *Lay Sermons*, p. 193.

[2] « It is inconceivable that any theory of a necessarily progressive development can stand. » (*Ibid.*)

[3] « As to the nature of that modification, it yelds no evidence whatsoever that the earlier members of any long-continued group were more generalized in structure than the later ones. » (*Critiques and Addresses*, page 103.)

[4] *De l'Origine des espèces*, ch. IV et X.

[5] Voir mes articles sur Carl Vogt (*Journal des Savants*, avril et août 1889). Je me borne à rappeler ici que le professeur de Genève a montré que l'étude des séries paléontologiques conduit à substituer dans bien des cas l'idée de *dégradation* à celle de *progrès*.

remplacé par les faits paléontologiques qui ne peuvent, pas plus que lui, être récusés.

VII. Ainsi, malgré l'enthousiasme avec lequel il accueillait les conceptions de Darwin, Huxley leur opposait dès l'origine de graves objections dont tout a depuis démontré la justesse. J'ai dit ailleurs combien d'autres critiques, non moins fondées et de plus en plus graves, ont été adressées au darwinisme, même par de zélés transformistes[1]. On sait bien que rien de pareil ne s'est produit au sujet des *lois* de Newton, dont l'exactitude et la généralité ont été de mieux en mieux comprises, à mesure qu'on les appliquait à l'étude de problèmes plus obscurs et plus délicats. Dès lors, comment peut-on comparer le livre de l'*Origine* à celui des *Principes?* Il est évident que même les plus fermes croyants au transformisme ont tout au plus le droit de rapprocher Darwin de Copernic. C'est là ce qu'a d'abord fait Huxley. Il va bien plus loin aujourd'hui et j'ai dû combattre ses exagérations actuelles. Toutefois je ne saurais être bien sévère pour elles ; car, je le répète, elles me semblent avoir leur source dans quelques-uns des meilleurs sentiments humains.

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Voir dans le *Journal des Savants* mes articles sur Carl Vogt et sur Romanes.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies a eu lieu le samedi 25 octobre 1890, sous la présidence de M. Ambroise Thomas, président de l'Académie des beaux-arts. Après le discours du Président, il est donné lecture du rapport sur le concours Volney. Un prix de 2,000 francs est décerné à M. James Darmesteter pour

son ouvrage intitulé : *Les Chants populaires des Afghans*, et une médaille de 1,000 fr. à M. J. Loth pour sa *Chrestomathie bretonne*.

La Commission décernera, en 1891, une médaille de 1,500 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux qui lui auront été adressés.

L'étude partielle ou d'ensemble, au point de vue comparatif et surtout historiquement comparatif, d'un ou de plusieurs idiomes, et celle d'une famille entière de langues, seront également admises à concourir.

Les manuscrits et les ouvrages imprimés seront admis au concours; ces derniers, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1890. Ils ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1891; ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le jour prescrit.

La séance s'est terminée par la lecture des morceaux suivants :

La Vénus de Milo, par M. Ravaisson-Mollien, délégué de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Le plateau central de la France, par M. Fouqué, délégué de l'Académie des sciences.

L'Ami des hommes. — Fragment d'une étude sur Mirabeau, par M. Rousse, délégué de l'Académie française.

Ce que la nature fournit à la musique, par M. Ch. Lévêque, délégué de l'Académie des sciences morales et politiques.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu sa séance publique annuelle le samedi 18 octobre 1890, sous la présidence de M. Ambroise Thomas.

Après l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le second premier grand prix de composition musicale et dont l'auteur est M. Bachelet (Alfred-Georges), M. le Président a proclamé les prix décernés et les sujets de concours.

PEINTURE. — Le sujet était : *Le Reniement de saint Pierre*. Le grand prix a été remporté par M. Devambez (André-Victor-Édouard); le premier second grand prix a été décerné à M. Lenoir (Charles-Amable); le deuxième second grand prix a été décerné à M. Lavergne (Georges-Auguste-Élie).

SCULPTURE. — Le sujet était : *Le Spartiate Othryadas*. Le grand prix a été remporté par M. Gasq (Paul-Jean Baptiste); le premier second grand prix a été remporté par M. Belloc (Jean-Baptiste-Jacques-Gabriel); le deuxième second grand prix a été remporté par M. Sicard (François-Léon).

ARCHITECTURE. — Le programme était : *Un Monument à Jeanne d'Arc*. Le premier grand prix a été remporté par M. Pontremoli (Élisée-Emmanuel); le grand prix disponible de 1889 est attribué à M. Sortais (Louis-Marie-Henri); le premier second grand prix a été remporté par M. Varcollier (Louis); le deuxième second grand prix a été remporté par M. Bossis (Pierre-Émile-Marie-Auguste).

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. — Le grand prix a été décerné à M. Lavalley (Georges-Henri); le premier second grand prix a été remporté par M. Paret (Jean-Baptiste); le deuxième second grand prix a été décerné à M. Dezarois (Antoine-François).

GRAVURE EN MÉDAILLES ET EN PIERRES FINES. — Le programme était : *Phorbas détachant de l'arbre Œdipe enfant.* Le grand prix a été remporté par M. Pillet (Charles-Philippe-Germain-Aristide). L'Académie n'a pas décerné de premier second grand prix. Un deuxième second grand prix a été décerné à M. Callot (Jacques-Henri) et une mention honorable à M. Delpech (Jean-Marie).

COMPOSITION MUSICALE. — Le sujet du concours était une cantate à trois personnages, intitulée *Cléopâtre*, par M. Fernand Bessier. Le grand prix a été remporté par M. Carraud (Michel-Gaston); le grand prix disponible de 1889 est attribué à M. Bachelet (Alfred-Georges); le premier second grand prix a été remporté par M. Lutz (Charles-Gustave-Henri); un deuxième second grand prix a été décerné à M. Silver (Charles).

Prix Leprince. — Ce prix a été attribué à M. Devambez pour la peinture, à M. Gasq pour la sculpture, à MM. Pontremoli et Sortais pour l'architecture, à M. Lavalley pour la gravure en taille-douce, et à M. Pillet pour la gravure en médailles et en pierres fines.

Prix Alhumbert. — Le prix a été décerné à M. Patricot, graveur en taille-douce.

Prix Deschaumes. — Ce prix a été décerné à M. Siquot (Jules).

Prix Maillé-Latour-Landry. — Ce prix, qui est biennal, sera décerné en 1891.

Prix Bordin. — Le sujet était : « De la musique en France, et particulièrement de la musique dramatique, depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, en y comprenant les œuvres des compositeurs étrangers exécutées ou représentées en France. » Quatre mémoires ont été adressés au concours : l'Académie a décerné le prix à M. Arthur Coquart.

L'Académie propose, pour l'année 1891, le sujet suivant : « Démontrer l'erreur ou la vérité contenue dans l'exclamation suivante de Pascal : « Quelle vanité que la « peinture qui attire l'admiration par la ressemblance des choses dont on n'admire « pas les originaux ! » Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1890.

L'Académie propose, pour l'année 1892, le sujet suivant : « Faire ressortir le caractère national de la sculpture française à partir du XIIIe siècle jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire depuis les imagiers qui ont décoré les cathédrales et autres édifices du centre de la France jusqu'à Houdon. » Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1891.
Les étrangers pourront prendre part à ces concours, pourvu que leurs mémoires soient écrits en langue française.

Prix Trémont. — Ce prix est partagé entre MM. Lavalley et Danguy, artistes peintres, et M. Poise, compositeur de musique.

Prix Lambert. — Ce prix est partagé entre Mmes Colin, Longepied, Mlle Vallot et M. Lottier.

Prix Achille Leclère. — Le sujet était : *Une Arène pour les courses de taureaux.*

Le prix a été décerné à M. Bertone (Émile); deux mentions honorables ont été accordées à M. Duménil (Pierre) et à M. Sortais (Louis).

Prix Chartier. — Ce prix a été décerné à Mme la comtesse de Grandval.

Prix Troyon. — L'Académie propose pour l'année 1891 le sujet suivant : *Un Troupeau surpris par l'orage.*

Prix Duc. — Ce prix a été décerné à M. Jasson; trois mentions honorables ont été accordées à M. Breassons, à M. Scellier de Gisors et à M. Wable.

Prix Jean Leclaire. — Ce prix est attribué à MM. Chifflot, Jaboulay et Delassus.

Prix Chaudesaigues. — Ce prix a été décerné à M. Honoré (Marc); trois mentions honorables sont accordées à M. Hannotin, à M. Maistrasse et à M. Charpentier.

Ce prix sera décerné de nouveau en 1891.

Legs de Caen. — « Les artistes peintres, sculpteurs ou architectes envoyés à Rome, auront chacun, après leur temps fini, pendant trois ans : les peintres et les sculpteurs, une rente de 4,000 francs; les architectes, une rente de 3,000 francs.

Prix Moubinne. — Ce prix a été décerné à M. Benjamin Godard.

Fondation Dubosc. — Le revenu est distribué chaque année par égales portions aux jeunes peintres et aux jeunes sculpteurs reçus en loge pour le grand prix de Rome. Cette somme leur est remise au moment de l'admission en loge.

Fondation Delannoy. — Ce prix a été décerné à MM. Pontremoli et Sortais.

Fondation Lusson. — Ce prix est attribué à M. Varcollier.

Prix Rossini. — L'Académie a décerné le prix à MM. Eugène et Édouard Adenis, auteurs de la cantate intulée *Isis.*

Elle rappelle que le concours, ouvert pour la composition musicale à adapter à l'œuvre couronnée, sera clos le 31 décembre 1890.

Un nouveau concours, pour la production d'une œuvre poétique, sera clos le 31 décembre 1891.

Prix Jean Reynaud. — L'Académie décernera ce prix en 1892.

Fondation Laboulbène. — Le revenu est distribué tous les ans, par portions égales, aux élèves peintres admis en loge, et cela à la fin du concours.

Fondation Cambacérès. — Ce prix a été attribué à MM. Lenoir pour la peinture, Belloc pour la sculpture, Lavalley pour la gravure en taille-douce et Pillet pour la gravure en médailles et en pierres fines.

Fondation Pigny. — Ce prix est attribué à M. Varcollier.

Prix Desprez. — Ce prix a été décerné à M. Marioton (Eugène).

Prix Henri Lehmann. — Le prix a été partagé entre M. Devambez et M. Biennourry.

Prix Anastasi. — Les revenus ont été partagés entre MM. Benassit, Lhénert, Gaildrau, Chardin, peintres, et Vidal, sculpteur.

Prix Brizard. — Ce prix a été décerné à M. Rigolot (Albert), pour ses deux ta-

bleaux intitulés : l'un, *Fin juillet*, et l'autre, *Matinée de septembre dans la vallée de Chevreuse.*

Il sera décerné, en 1891, à l'auteur d'un tableau représentant *une marine.*

Prix Maxime David. — Ce prix a été décerné à M[lle] Pomey (Thérèse).

Prix Jary. — Ce prix a été décerné à M. d'Espouy.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, M. le comte Henri Delaborde, secrétaire perpétuel, lit une notice sur la vie et les ouvrages de M. Charles Questel, membre de l'Académie.

La séance est terminée par l'exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier grand prix de composition musicale, dont l'auteur est M. Carraud (Michel-Gaston).

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Calmon, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques est décédé le 12 octobre 1890.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Ablon-sur-Seine. Recherches historiques par l'abbé Pierre Bonnin, curé d'Ablon. Paris, Lecène, 170 pages in-8°.

Ablon eut, dès les temps anciens, un château, mais, autour de ce château, un très petit nombre de manants. D'un recensement fait au commencement du XVII[e] siècle M. l'abbé Bonnin est en droit de conclure que toute la population d'Ablon se composait de 90 personnes, y compris les enfants. Mais il n'y a pas de si petit lieu, dans le Parisis, qui n'ait été le théâtre de quelque événement mémorable et qui ne mérite d'avoir un historien. Ainsi l'on parla souvent d'Ablon, tant à la cour qu'à la ville, dans les premières années du XVII[e] siècle, quand cette humble commune fut siège légal du temple transféré plus tard à Charenton. Il faut savoir gré à M. l'abbé Bonnin d'avoir consciencieusement recherché, en diverses archives, la matière de son volume et d'avoir écrit cet intéressant volume avec la plus louable impartialité, même à l'égard des calvinistes. D'autres se seraient empressés de saisir l'occasion de déclamer là où il raconte simplement les faits, avec le calme d'un bon esprit.

Maurice de Sully, évêque de Paris, par M. Victor Mortet. Paris, 1890, 206 pages in-8°.

Maurice, né à Sully-sur-Loire, près d'Orléans, fut évêque de Paris de 1160

IMPRIMERIE NATIONALE.

à 1196. Il s'était, né très bas, lentement élevé très haut par son mérite et aussi, croyons-nous, par son adresse. M. Mortet s'est particulièrement proposé de le faire connaître comme administrateur d'un important diocèse. Si l'évêque de Paris n'avait pas alors le rang et l'autorité d'un métropolitain, on comprend sans peine que la plupart des métropoles pouvaient être plus facilement administrées qu'un simple diocèse dont la ville principale était à la fois le siège de la royauté et la mère patrie des écoles. La vie de Maurice ne fut pas tranquille; elle le fut d'autant moins qu'il était naturellement entreprenant, ce qui veut dire ardent à poursuivre ses desseins sans égard pour les droits ou les convenances des autres. M. Mortet analyse avec soin tous le actes de son épiscopat qui nous ont été conservés et nous montre, sur le témoignage de ces documents, qu'il fut un administrateur actif, vigilant, non moins soigneux de ses affaires temporelles que des spirituelles, grand bâtisseur, scrupuleux théologien et canoniste volontiers querelleur.

Le livre de M. Mortet sera lu certainement avec beaucoup intérêt, quoique l'auteur ait dédaigné de recourir, pour le rendre plus agréable, à l'artifice des digressions anecdotiques. Ce que nous regrettons, c'est qu'il n'y ait pas plus de renseignements nouveaux pour l'histoire littéraire; il y en a quelques-uns néanmoins, qui ne sont pas à négliger, notamment sur Mainier, le disciple d'Abélard, et sur le chancelier Pierre Le Mangeur. N'avons-nous pas à conseiller quelques corrections? Nous nous serons bientôt acquitté de ce devoir, M. Mortet étant d'une très grande prudence et se défiant des conjectures. Nous l'engagerons simplement ici à ne plus confondre l'auteur, d'ailleurs digne de confiance, du *Liber de scriptoribus ecclesiasticis*, avec l'éminent philosophe Henri de Gand. Mais, hâtons-nous de le dire, s'il a fait cette confusion, l'erreur ne lui est pas imputable. Il n'y a pas, depuis Aubert Lemire, un bibliographe qui ne l'ait commise.

Denys d'Halicarnasse, Jugement sur Lysias. Texte et traduction française publiés avec un commentaire critique et explicatif par A.-M. Desrousseaux, maître de conférences à la faculté des lettres de Lille, et Max Egger, professeur agrégé au collège Stanislas. Paris, Hachette, 1890, in-8°.

Dans cette association, c'est M. Desrousseaux qui s'est chargé d'éditer les textes et d'en donner un commentaire critique et explicatif. Son collaborateur lui a cependant fourni, nous dit-il lui-même, « pour le premier tiers de l'ouvrage, un certain nombre de notes, portant en général sur des points d'histoire ou de rhétorique ancienne ». M. Max Egger a écrit une courte mais suffisante introduction et a traduit l'opuscule de Denys d'Halicarnasse.

Le nom de M. Desrousseaux, qui s'est déjà fait connaître honorablement, est à lui seul une recommandation pour cette nouvelle édition du *Jugement sur Lysias.* Il dit très nettement ce qu'il a voulu faire, et en général il l'a bien fait. Resserré par des conditions particulières dans des limites de temps très étroites, informé d'ailleurs de la prochaine publication d'une édition critique de tout le traité de Denys sur les anciens orateurs par M. Radermacher, il ne pouvait songer à entreprendre un travail complètement original. Il s'est borné à collationner lui-même à Paris deux manuscrits qui ont une certaine importance (2131 et 2944 de l'ancien fonds grec à la Bibliothèque nationale), et, pour les autres, il s'est servi des travaux récents, surtout de l'appareil critique préparé par M. Radermacher, qui avait été mis obligeamment à sa disposition. En utilisant principalement les recherches de MM. Hermann Usener et Léonard Sadée, il est arrivé à établir un classement des manuscrits; c'est à peu près celui qui avait été proposé par le premier de ces deux savants. Pour re-

médier aux altérations du texte, il a consciencieusement examiné les corrections des éditeurs et des critiques qui l'avaient précédé; il a pu y ajouter des conjectures inédites qui lui ont été communiquées de divers côtés et apporter sur quelques points des contributions personnelles. Le travail d'annotation, nouveau pour le texte même de Denys d'Halicarnasse et d'autant plus difficile, aurait pu donner un plus grand nombre d'éclaircissements; mais il mérite le plus souvent des éloges. On doit y louer surtout le soin qu'a pris M. Desrousseaux d'expliquer la langue par des rapprochements de détail entre le *Jugement sur Lysias* et les autres ouvrages de rhétorique de l'écrivain grec.

La tâche de M. Max Egger présentait des difficultés d'un autre ordre, mais peut-être plus grandes. Sa traduction, soit du travail de Denys, soit des fragments de Lysias qui y sont insérés, est très supérieure à ce que nous avions jusqu'ici. En reconnaissant qu'il a souvent coupé et décomposé les phrases grecques, il prévient une critique qui pourra, en effet, lui être adressée. Ce procédé a parfois le tort de rendre moins sensibles l'agencement des idées et le caractère du style. Peut-être aussi serait-on quelquefois en droit de lui demander plus de justesse ou de précision dans la traduction de termes qui ont un sens très déterminé, juridique ou littéraire. Deux exemples seulement. Au paragraphe 23, le client de Lysias reproche à Diogiton, tuteur infidèle, de s'être refusé à des tentatives de conciliation et d'avoir aimé mieux courir les risques d'un procès, comme celui qui lui est intenté maintenant, et en appeler d'une sentence arbitrale prononcée par défaut (*μὴ οὖσαν διώκειν*). Le sens est-il nettement rendu par ces mots : « Il a voulu avoir un procès, *en provoquer même un autre en nullité d'arbitrage*? » Un peu plus loin (§ 24), Denys remarque, parmi les qualités de Lysias dans l'exorde, la simplicité des constructions et le naturel d'un style coulant et uni (*τὸ λεῖον*) : M. Egger traduit « un style poli »; c'est une idée très différente. Le *Jugement sur Lysias* est plein de difficultés de détail. Mais il serait injuste de s'appesantir sur des imperfections peut-être inévitables dans une œuvre très méritoire, qui marque un progrès dans la critique et l'interprétation de Denys d'Halicarnasse et sera certainement utile à ceux qui voudront étudier la rhétorique grecque.

J. G.

Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, par B. Hauréau; t. I, Paris, Klincksieck, 1890, 406 p. in-8°.

Soixante-seize manuscrits de l'ancien fonds latin sont successivement analysés dans ce volume, et de nombreuses questions d'histoire littéraire sont amplement traitées à l'occasion des œuvres qu'ils contiennent. On sait que les manuscrits de l'ancien fonds latin ont été catalogués, pour la dernière fois, en 1744, par des bibliothécaires scrupuleux, mais dont l'érudition était courte. M. Hauréau s'est proposé de combler de nombreuses lacunes de ce catalogue, et rencontrant, parmi les gros ou petits livres dont il n'indique pas les auteurs, des œuvres attribuées, depuis le XVIe siècle, par la plupart des bibliographes, à d'autres écrivains que ceux qu'ils auraient dû nommer, il a pris le soin de discuter ces attributions trompeuses. Le tome II de ces *Notices*, qui sera mis bientôt sous la presse, concernera les manuscrits du Supplément latin et de Saint-Germain-des-Prés.

BELGIQUE.

Correspondance du cardinal de Granvelle, publiée par M. Ch. Piot; t. VII et VIII. (Bruxelles, 1889-1890, in-4°.)

Le tome VII de cette *Correspondance* contient 278 pièces, tirées de diverses archives, des années 1578 et 1579. Philippe II désire pacifier les Pays-Bas sans avoir recours à la force des armes. C'est un désir que partage Granvelle, et les conseils qu'il donne sont tous à cette fin. Mais le jeune gouverneur des Pays-Bas, don Juan, aime la guerre et la provoque. Il meurt heureusement, au mois d'octobre 1578, après avoir usé sa vie par toute sorte d'excès. Son successeur au gouvernement, Alexandre Farnèse, est plus habile; il obtient la pacification des provinces wallones. Mais d'autres provinces continuent la guerre et l'on perd l'espoir de les soumettre tant qu'on aura pour adversaire le puissant Guillaume d'Orange. L'assassinat de ce prince est donc résolu.

Dans le tome VIII sont réunies 227 pièces, qui se rapportent aux années 1580 et 1581. Guillaume d'Orange, dont la tête a été mise à prix, tient toujours en échec, dans les provinces du Nord, l'usurpation espagnole, et, dans les provinces du Midi, les intrigues des Français détachent chaque jour quelqu'un du parti des réconciliés. Granvelle, qui est en Espagne, s'emploie de tout son zèle à ce que Marguerite de Parme reprenne le gouvernement des Pays-Bas. Celle-ci quitte, en effet, l'Italie et se rend, à regret et lentement, en Flandre. Mais, à peine arrivée, elle écrit qu'elle ne peut et ne veut demeurer plus longtemps dans ce pays plein de trouble, où elle ne voit que menaces de sédition. Malgré les efforts de Granvelle, l'état des choses ne s'améliore pas. Les Espagnols, manquant d'argent, perdent plus de terrain qu'ils n'en gagnent.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1890.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XC.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants*.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1890.

Mithridate Eupator, roi de Pont, par Théodore Reinach. Paris, Firmin-Didot, 1890.

Nous connaissons fort mal les deux plus grands ennemis de Rome, Annibal et Mithridate; nous ne savons guère d'eux que ce que nous en ont raconté leurs vainqueurs, qui naturellement n'étaient pas disposés à les flatter. L'histoire de Philinos, dont Polybe nous dit qu'elle était écrite dans l'intérêt de Carthage, est perdue; nous n'avons plus les historiens contemporains, ceux qui, comme Cincius Alimentus, approchèrent le général carthaginois et purent s'entretenir avec lui; mais, heureusement, il nous reste Polybe, qui entendit raconter les grandes luttes de la seconde guerre punique dans la maison des Scipions ou chez les fils de Fabius Cunctator et qui était décidé à dire la vérité. Pour Mithridate, quoique l'époque où il a vécu soit plus rapprochée de la nôtre, nous sommes encore moins heureux. Nous ne possédons ni les mémoires mêmes du roi de Pont que Pompée trouva, dit-on, dans son palais, ni sa correspondance avec Monime, où il était plus question d'amour que de politique, ni les éloges qu'avaient faits de lui ses flatteurs grecs. Ce qui est plus grave, c'est que nous n'avons conservé ni les mémoires de Sylla, en vingt-deux livres, qui furent achevés par son affranchi Cornélius Épicadus, ni ceux de l'honnête Rutilius, qui vit de près tous les événements de la guerre, puisqu'il ne voulut pas quitter l'Asie Mineure, ni les plus anciens historiens qui profitèrent de ces documents, Salluste, Tite-Live, et nous sommes réduits à Plutarque, à Appien, à Dion Cassius, qui vivaient deux ou trois siècles plus tard et dont les récits n'ont ni l'exactitude ni l'ampleur que nous souhaiterions.

C'est avec ces documents si imparfaits que M. Théodore Reinach

a entrepris d'écrire une histoire complète de Mithridate. La tâche, comme on le voit, était très difficile; il y a tout à fait réussi. Son travail est assurément l'un des meilleurs et des plus originaux qu'on nous ait donnés dans ces dernières années sur les temps antiques; son succès tient surtout à l'usage habile qu'il a su faire de ce qu'on appelle les sciences auxiliaires de l'histoire, l'épigraphie, la numismatique, la géographie. Elles lui ont fourni en abondance ce qu'il ne trouvait pas chez les historiens proprement dits; il en a tiré non seulement des connaissances très importantes, qui ne sont pas ailleurs, mais ces détails particuliers et précis qui animent le récit des événements et rendent la vie au passé.

La numismatique de Mithridate et des rois voisins, à laquelle M. Théodore Reinach avait déjà consacré un volume particulier[1], lui a notamment donné le portrait authentique du roi, qu'il a placé en tête de son volume. L'œuvre est tout à fait remarquable, et il est impossible de n'être pas attiré tout d'abord vers cette énergique et intelligente figure : « Ce n'est pas, nous dit M. Reinach, la parfaite régularité des profils grecs, mais quel contraste avec les faces mal dégrossies des ancêtres paternels de Mithridate! on reconnaît que le sang affiné des Séleucides a passé là. Le visage s'encadre entre de légers favoris et de longs cheveux bouclés, adroitement ramenés sur le front pour cacher une cicatrice — un coup de foudre reçu dans l'enfance. La bouche entr'ouverte va parler; la narine s'avance, frémissante; la lèvre épaisse, le menton charnu annoncent les instincts sensuels, mais l'arcade sourcilière proéminente, le front bombé, les plis déjà marqués du rictus et de la paupière, l'œil profond où l'on devine un feu sombre, tout cela compose un ensemble rayonnant d'intelligence et d'activité. »

Voilà le portrait physique de Mithridate tel que les médailles nous le donnent, il est saisissant de vie et de vérité. Son portrait moral était plus difficile à tracer. Il faut le tirer des récits que nous font les historiens, encore plus que de leurs appréciations personnelles, qui sont presque toujours étroites et partiales. Ce qui, pour M. Reinach, explique tous les contrastes qu'on remarque chez Mithridate et qui souvent déconcertent la critique, c'est qu'il y avait en lui deux personnages différents, assez mal unis ensemble, un Perse et un Grec. D'origine, il était Perse. Sa famille descendait, dit-on, d'un de ces grands seigneurs qui conspirèrent contre le mage et donnèrent le trône à Darius, fils d'Hys-

[1] *Trois royaumes de l'Asie Mineure*, par Théodore Reinach. Paris, Rollin et Feuardent.

taspe. Plus tard, sa vanité grandissant avec sa fortune, il se fabriqua des généalogies qui le faisaient descendre des rois achéménides et mettaient Cyrus parmi ses aïeux. Mais le sang grec se mêlait chez lui au sang perse. Ses pères avaient contracté des alliances nombreuses avec les filles des petits princes de l'Asie Mineure, et sa mère appartenait à la race des Séleucides. D'ailleurs il avait été tout à fait élevé comme un Grec. Il passait pour un orateur habile; il se piquait de favoriser les lettres et les arts. Il avait réuni autour lui des écrivains distingués dont un surtout a laissé un nom célèbre : c'était Métrodore de Scepsis, philosophe, rhéteur, historien, géographe, auquel sa haine contre les Romains avait valu le surnom de *Misorome* et dont il fit un des principaux personnages de son empire. On nous dit qu'il entretenait des correspondances avec les plus illustres médecins de son temps et qu'il profitait de leur science pour composer des poisons subtils qui le débarrassaient sans scandale de ceux qui gênaient son ambition et des contrepoisons dont il se servait sans cesse pour se dérober à la vengeance de ses ennemis ou à la trahison de ses proches. Quant aux œuvres d'art, il les aimait beaucoup et les payait cher. Il avait acquis une grande réputation d'amateur et de collectionneur; son cabinet de pierres gravées, le premier qui soit mentionné dans l'histoire, fut transporté à Rome par Pompée et consacré dans le temple de Jupiter Capitolin.

Néanmoins, dans ce mélange, c'était le Perse qui dominait; on le vit bien dans la seconde moitié de sa vie, à partir de la défaite de Chéronée. Je suis tenté de croire qu'il en était de même chez la plupart de ces Asiatiques que la conquête d'Alexandre n'avait qu'effleurés. Au premier abord on est surpris de la rapidité avec laquelle ils étaient devenus grecs; mais le plus souvent ils n'avaient pris que les dehors de la civilisation hellénique, et à la première occasion le fond barbare reparaissait. C'est ce qu'on remarque dans Mithridate; à mesure qu'il vieillit, il devient de plus en plus un monarque oriental, « entouré d'eunuques, de femmes et de têtes coupées »; il avait commencé comme un héritier d'Alexandre, il finit, nous dit M. Reinach, par être un sultan. A l'exemple de M. Mommsen, M. Reinach aime beaucoup à employer ces expressions modernes à propos des événements ou des personnages de l'antiquité; on le lui a reproché, et il est certain que l'assimilation n'est jamais complète et que les ressemblances de noms couvrent souvent des différences de choses; mais ici le mot est tout à fait juste, et c'est bien à un sultan que ressemble Mithridate dans les dernières années. Sa cour est pleine de trahisons de famille et de tragédies domestiques; ses serviteurs les plus dévoués, ses amis, ses proches, sont tour à tour victimes de ses

soupçons et de ses jalousies. Il avait commencé par n'avoir qu'une femme; à l'exemple des Séleucides et des Ptolémées, d'après un usage qu'autorisaient les livres sacrés des Mages, il épousa sa sœur Laodice. Ce mariage ne fut pas heureux : Laodice essaya de prendre une influence politique et créa au roi des embarras qui le dégoûtèrent de la monogamie. Après avoir tué sa femme, il se constitua un harem, recruté parmi les filles, les sœurs et même les femmes de ses généraux et de ses vassaux; il y fit entrer la belle Monime, fille de Philopémen de Stratonicée, qu'il aima quelque temps avec passion et qu'ensuite il enferma étroitement avec beaucoup d'autres dans son gynécée. Plutarque et M. Reinach, d'après lui, ont raconté comment Mithridate sauva ses concubines de la servitude, quand ses affaires lui parurent désespérées : « Avant de quitter Comana et de se confier à la générosité de son gendre, Tigrane, il songea à son harem; il l'avait expédié, au début de la campagne, dans la forteresse de Pharnacie, sur la côte du Paryadrès. Maintenant le précieux dépôt n'était plus en sûreté. L'orgueil du sultan frémit à l'idée de voir vivantes entre les mains du conquérant étranger ses femmes et ses sœurs, tout son sang et tout son amour. L'eunuque Bacchidès fut chargé d'empêcher ce déshonneur suprême; le sinistre messager arriva à Pharnacie, porteur de l'ordre de mort, qui ne laissait aux victimes que le choix du supplice. Des trois sœurs survivantes de Mithridate, l'une, Nysa, était en prison à Cabira; les deux autres, Roxane et Statira, se trouvaient à Pharnacie; elles reçurent l'arrêt fatal, Roxane en maudissant son frère, Statira en le remerciant. Bérénice de Chios, une de ses concubines, partagea une coupe empoisonnée avec sa mère; la vieille femme expira sur-le-champ, mais la fille se tordait encore dans les spasmes de l'agonie, quand Bacchidès, pour en finir, l'étouffa. La plus touchante victime de cette catastrophe fut une autre Grecque, Monime de Stratonicée, si célèbre par sa beauté et la résistance qui lui avait valu une couronne. Cette fleur d'Ionie s'étiolait dans la prison dorée du sérail, elle accepta la mort comme une délivrance; mais, quand elle voulut se pendre à son bandeau, la frêle gaze de Tarente se rompit, dit-on, sous l'effort : « Haillon maudit, s'écria-t-elle, ne « me rendras-tu pas même ce service? » Et elle tendit la gorge au couteau de l'eunuque impassible. » Racine n'avait pu lire sans émotion cette touchante histoire, et c'est elle qui lui donna l'idée d'écrire sa tragédie de Mithridate.

La géographie tient une place importante dans le livre de M. Théodore Reinach. Il a étudié avec le plus grand soin, à l'aide des documents anciens et nouveaux, les pays où se sont passés les faits qu'il raconte, ce qu'on

sait de leurs productions et les ressources qu'elles pouvaient offrir à Mithridate; il a pu constater ainsi les raisons qu'avait le roi de vouloir s'en emparer, et savoir, quand il en fut le maître, ce qu'elles ajoutaient à sa puissance. Il commença par conquérir la Chersonèse Tauride, la Crimée d'aujourd'hui, le royaume du Bosphore et la Colchide, contrées riches et peuplées, où les Grecs avaient établi de nombreuses colonies. Il y gagna des ports et des chantiers excellents, un peuple de matelots et de soldats, le monopole des pêcheries du Palus Méotide et un territoire agricole destiné à devenir le grenier du Pont, comme il avait été celui d'Athènes. Par malheur ces beaux pays ne se reliaient pas les uns aux autres d'une manière continue; ils étaient séparés entre eux par d'âpres montagnes peuplées de barbares qu'on n'avait pas pu soumettre et ne communiquaient que par le Pont-Euxin. M. Reinach définit très heureusement cette situation quand il dit : « L'empire de Mithridate n'était pas, à la façon des États modernes, un morceau de continent plus ou moins entouré de mers, mais au contraire, comme plusieurs autres empires anciens, un morceau de mer plus ou moins entouré de territoire. » Plus tard, quand Mithridate, qui ne pouvait plus s'agrandir du côté du Nord, songea à s'étendre vers le Midi, on raconte qu'avant de tenter l'aventure il entreprit un voyage de reconnaissance à travers l'Asie Mineure et la parcourut tout entière dans le plus étroit incognito « étudiant les villes et les contrées, notant l'emplacement de ses victoires futures ». M. Reinach se met à sa suite et en prend occasion de nous présenter le tableau du pays que le roi de Pont va essayer de soumettre. Depuis la défaite des Séleucides et la fin de la dynastie des Attales à Pergame, les Romains en sont les maîtres, et ils le possèdent tout entier, sauf quelques États clients qu'ils ont bien voulu laisser vivre sous leur dépendance. M. Reinach montre que la domination romaine était alors très lourde, que le détestable système employé pour la perception des impôts épuisait les provinces, que de plus elles étaient exploitées par une nuée de négociants avides, sûrs de trouver un appui dans les magistrats qui partageaient leurs profits. Les gens d'Asie étaient donc fort mécontents, très disposés à secouer le joug, et après que Mithridate, dans les premières rencontres, eut vaincu deux armées romaines, ils n'hésitèrent pas à se déclarer pour lui. C'est à cette heure de premier enthousiasme que fut résolu le massacre de tous les Romains qui habitaient la contrée. Ces « vêpres Éphésiennes », comme les appelle M. Reinach, furent décrétées par le roi. Il envoya aux gouverneurs des provinces et aux magistrats des villes des instructions secrètes qui portaient qu'à un jour donné on eût à faire main basse sur tous les résidents de langue ita-

lienne, libres ou esclaves, sans distinction d'âge ni de sexe. Les corps des victimes devaient être laissés sans sépulture, les biens partagés entre le fisc royal et les municipalités. Ces instructions furent suivies à la lettre. « Quand le jour fatal se leva, le massacre s'accomplit presque partout avec une effrayante ponctualité. Vainement les proscrits, au premier signal, se réfugièrent dans les temples, au pied des autels et des saintes images; la haine fit taire la religion, et les lieux d'asile les plus anciens, les plus vénérés, furent profanés et souillés en ce jour. A Caunes, par un raffinement de cruauté, on tua d'abord les enfants sous les yeux de leurs mères, puis les femmes sous les yeux de leurs maris. A Adramyttion, les fugitifs furent poursuivis jusque dans la mer et noyés sans pitié, adultes et enfants. A Tralles, les bourgeois, par un singulier scrupule, ne voulurent pas se souiller du sang de leurs hôtes, mais ils traitèrent à forfait avec un capitaine paphlagonien, Théophile, qui se chargea de les en débarrasser. » On évalue le nombre des victimes à 80,000 : ce fut une abominable exécution. Je trouve que M. Reinach la juge avec beaucoup trop d'indulgence. Il lui paraît qu'il était bien difficile qu'il en fût autrement, que les résidents romains étaient un grand embarras pour les villes révoltées, et qu'il n'y avait guère d'autre moyen de s'en délivrer que par un massacre. Il déclare « que, comparés aux boucheries sociales, dont le mobile est le pillage, les crimes inspirés par le fanatisme de race ont encore une noblesse relative ». On pourrait répondre à M. Reinach que, si l'on comprend à la rigueur une explosion subite de haine et de vengeance populaires, rien ne répugne plus qu'une exécution officielle, froidement et savamment préparée. Après tout, Mithridate était à moitié un barbare; il connaissait l'incurable légèreté des Grecs, il voulait leur rendre un retour vers les Romains impossible et les unir indissolublement à lui par un crime commun; mais ces Grecs eux-mêmes, qui la veille flattaient bassement les Romains et qui devaient quelques années plus tard se remettre à leurs pieds, comment M. Reinach n'a-t-il pas trouvé, pour flétrir leur conduite, un mot de colère ou de mépris?

Un prince qui traitait les Romains avec cette cruauté et s'en faisait ainsi l'ennemi irréconciliable devait passer pour le champion de l'hellénisme, aussi bien sur le continent que sur la côte asiatique de l'Archipel. Athènes se déclara pour lui, entraînant une partie de la Grèce, et dès lors Mithridate parut être un autre Alexandre. Mais ce fut le terme de ses succès; à ce moment même Sylla débarquait en Épire avec cinq légions, et la guerre sérieuse allait commencer.

M. Reinach a cherché les raisons qui ont empêché Mithridate de

réussir dans ses entreprises. La principale, c'est qu'il n'a jamais pu se faire une armée capable de tenir devant les légions romaines. Il a eu de bons généraux, Dorylaus, Archélaus, Taxile, et le grand ingénieur Callimaque. Parmi les nations que la conquête avait réunies sous son sceptre, il y en avait qui ne manquaient pas de courage militaire; ses mercenaires scythes, bastarnes, galates, se battaient bien; mais ces soldats venaient de pays quelquefois éloignés les uns des autres; ils n'étaient unis entre eux ni par le sang ni par les intérêts; ils avaient des usages, des idiomes différents, et, pour se faire entendre d'eux, le roi était obligé de parler vingt-deux langues. Selon l'habitude orientale, à ces soldats véritables on ajoutait des contingents énormes, levés sans choix parmi des populations efféminées : c'étaient des foules plutôt que des armées. Le roi comptait beaucoup sur ses chars armés de faux, et il est sûr que cette artillerie, pour nous servir de l'expression de M. Reinach, pouvait causer quelque épouvante à ceux qui ne la connaissaient pas. Les Bithyniens lâchèrent pied quand ils virent pour la première fois ces engins effrayants se diriger vers eux. Mais les Romains en avaient pris l'habitude depuis les guerres d'Antiochus et ils savaient le moyen de les rendre inutiles. Ils se munissaient de pieux qu'ils fichaient solidement en terre et dont la pointe était dirigée contre l'ennemi. A l'abri de cette barrière improvisée, ils lançaient leurs javelots et leurs pierres, poussaient des cris assourdissants, qui effarouchaient les attelages et en faisaient refluer le plus grand nombre vers le corps de bataille, où ils semaient le désordre et la confusion. Les autres venaient se heurter contre les pieux et s'y empêtraient. A Chéronée, quelques-uns à peine parvinrent à se dégager et s'enfuirent misérablement, poursuivis par les huées des Romains, qui en demandaient « d'autres », comme au cirque.

Le roi lui-même était plus un soldat qu'un général. Les épreuves de sa jeunesse lui avaient fait un corps de fer; il était brave de sa personne et combattait au premier rang. Mais il a souvent mal conduit ses armées et commis des fautes qui, en présence de généraux comme Sylla, Lucullus ou Pompée, devenaient irréparables. Sa grande qualité fut sa persévérance et son obstination indomptables, sa fécondité de ressources dans les moments critiques, cette énergie qui ne connut jamais le désespoir, cette facilité à se relever de ses défaites et à tenter toujours des efforts nouveaux. C'est dans les derniers moments de sa vie, quand tout lui manquait à la fois, qu'il conçut la pensée, avec les trente ou quarante mille hommes qui lui restaient, de renouveler la tentative d'Annibal et de tomber sur Rome désarmée. Malheureusement, il n'était plus

sûr de ses soldats; il avait fatigué ses sujets, en leur demandant trop de sacrifices; il ne possédait plus d'allié fidèle, depuis qu'il avait cessé d'être heureux; aussi sa famille, qu'il tenait dans la terreur, se révolta contre lui, dès qu'elle vit qu'il n'était plus à craindre. Du haut de la forteresse de Panticapée, où il s'était réfugié, il assista à la révolution qui mit sur le trône son fils chéri, Pharnace, sur lequel s'étaient reportées toutes ses espérances. Il l'entendit proclamer roi, il le vit couronner, en guise de diadème, d'une bande de papyrus arrachée d'un temple voisin. Il ne lui restait plus qu'à éviter la dernière honte d'être livré vivant aux Romains. « Mithridate, dit M. Reinach, se retrouva tout entier pour mourir. Il réunit autour de lui ses gardes du corps, les rares amis qui lui étaient restés fidèles, les remercia et leur donna leur congé. Puis il ouvrit la poignée, richement ornée, de son cimeterre et en tira un poison violent, qui ne le quittait jamais. Auprès de lui, se trouvaient deux de ses filles, Mithridatis et Nysa, fiancées, depuis dix ans, aux rois d'Égypte et de Chypre. Quand elles virent leur père préparant la coupe empoisonnée, elles demandèrent à la partager avec lui. Il fit droit à leur prière, et la première gorgée les étendit mortes; mais, lorsque le vieillard vida la coupe à son tour, soit que la dose fût trop faible, soit que son corps, comme on le prétendait, eût été endurci par l'usage quotidien des antidotes, la vie refusa de s'échapper. Vainement il voulut se jeter sur son épée : son bras déjà engourdi retomba à son côté. Cependant, dehors, l'émeute grondait toujours; la soldatesque déchaînée massacre les messagers du roi, massacre ses gardes mêmes qui sortaient du palais pour faire leur soumission. Le flot humain bat le mur d'enceinte; un moment encore, et les portes vont être forcées. Alors Mithridate avise un de ses gardes les plus dévoués, le Gaulois Bituit, et le supplie de l'achever. Fidèle jusqu'au bout à sa consigne, le soldat tire l'épée et frappe. Le vieillard roule dans son sang. L'instant d'après les satellites de Pharnace font irruption dans la salle et ne trouvent plus qu'un cadavre encore palpitant, qu'ils défigurent à coups de piques et de glaives. »

Ainsi finit le grand ennemi des Romains. Sa mort fut accueillie à Rome par des transports de joie. Le peuple, dit Plutarque, prit des habits de fête, « comme si dix mille ennemis étaient morts en sa personne, » et le Sénat décréta une supplication de dix jours aux dieux immortels. Ce roi, qui causa aux maîtres du monde de si mortelles inquiétudes, méritait bien d'être le sujet d'une étude approfondie. Grâce à M. Théodore Reinach, nous connaissons à fond sa vie, nous pouvons juger ses desseins, nous le suivons dans ses conquêtes et dans ses revers; il nous est

possible enfin de décider en quoi il mérite cet éloge, que lui décernait Cicéron, d'être le plus grand des rois après Alexandre, *rex post Alexandrum maximus* (1).

GASTON BOISSIER.

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DE LA LANGUE FRANÇAISE du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, précédé d'un *Traité de la formation de la langue* et contenant : 1° la prononciation figurée des mots; 2° leur étymologie, leurs transformations successives, avec renvoi aux chapitres du *Traité* qui les expliquent, et l'exemple le plus ancien de leur emploi; 3° leur sens propre, leurs sens dérivés et figurés, dans l'ordre à la fois historique et logique de leur développement; 4° des exemples tirés des meilleurs écrivains, avec indication de la source des passages cités, par MM. Adolphe Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, et Arsène Darmesteter, professeur de littérature française du moyen âge et d'histoire de la langue française à la Faculté des lettres de Paris, avec le concours de M. Antoine Thomas, chargé du cours de philologie romane à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Ch. Delagrave, 1890, très grand in-8°. Premier fascicule : Introduction, A – Ajournement.

DEUXIÈME ARTICLE (2).

V

Pour tous les mots qu'ils enregistrent, les auteurs du *Dictionnaire général* promettent de nous donner « leur sens propre, leurs sens dérivés et figurés, dans l'ordre à la fois historique et logique de leur développement ». C'est là, je l'ai déjà dit, la partie la plus neuve et la plus intéressante de leur œuvre. Les définitions qu'ils nous offrent sont presque toujours des modèles de précision et de concision; elles sont conçues de manière à faire voir dans le sens propre le germe de tous les sens dérivés ou figurés, et chacun de ceux-ci est présenté de telle façon que

(1) *Acad.*, II, 1, 3. — (2) Pour le premier article, voir le cahier d'octobre 1890.

son rapport au sens primitif apparaît au lecteur sans qu'il soit besoin de l'expliquer. L'ordre logique se révèle donc pour ainsi dire de lui-même; l'ordre historique est attesté, comme je le dirai plus loin, par des exemples décisifs. Je présenterai sur cette partie de l'ouvrage, consacrée à la sémantique ou sémasiologie, quelques observations générales, et sur certains mots quelques remarques de détail.

Le problème du rapport des mots aux idées qu'ils expriment est, si on le poursuit jusqu'au bout, un des problèmes capitaux de la philosophie. Un mot est un groupe d'actions phonétiques destiné à produire chez l'auditeur un groupe de sensations acoustiques. Ce groupe de sensations est associé, tant chez celui qui parle que chez celui qui entend, à une image que le premier veut faire passer de sa sensation interne dans celle du second. (Qu'il n'y ait pas concordance parfaite entre ce que l'un veut faire comprendre et ce que comprend l'autre, c'est une question secondaire.) Savoir quel rapport il y a entre le phénomène physique et le phénomène psychique, c'est un problème que la science moderne, plus sage que l'antique philosophie, s'interdit provisoirement de poser, mais qu'elle posera quelque jour et qu'elle arrivera peut-être à résoudre. En tout cas il dépasse de beaucoup l'horizon du lexicographe français. La tâche de celui-ci, telle que l'ont circonscrite les auteurs de notre dictionnaire, est encore immense. Il constate d'abord qu'un mot actuel, dont il donne le sens précis et qui apparaît dans les documents français à une époque plus ou moins reculée, est identique, d'après les lois de la phonétique historique, à un mot relevé dans les documents écrits de la littérature latine (je prends le cas le plus simple): c'est l'étymologie. Le sens du mot latin, c'est-à-dire l'image que l'émission des phonèmes qui le composent éveillait dans l'esprit à l'époque latine, lui est fourni plus ou moins sûrement et complètement par les lexicographes latins. Il part de là et cherche à déterminer par l'étude des textes français, depuis le IXe siècle jusqu'au XIXe, et de la langue vivante actuelle, le sens de ce mot en français. Le travail est quelquefois très simple, et il y suffit d'une constatation. Prenons le mot *airain*, qui est défini « métal dur et sonore, alliage de cuivre et d'étain »; le *Dictionnaire général* se borne à dire : « Du latin *aeramen*, m. s. » Il ne s'attache pas à rechercher comment *aeramen*, qui veut dire proprement « application d'airain », a pris peu à peu le sens de son primitif *aes*, tombé en désuétude; encore moins se demande-t-il d'où vient *aes* et ce qu'il signifiait à l'origine : tout cela regarde le latiniste. *Aeramen* au sens d'« airain » est attesté en latin; c'est tout ce qu'il faut au lexicographe français. Depuis mille ans le fr. *airain* n'a pas changé de sens, et la recherche sémasiologique est

complète en deux mots[1]. Tout au plus aura-t-on à noter quelques cas d'emploi figuré (*un cœur d'airain*) ou de synecdoque (*l'airain tonnant, l'airain sacré*). Un seul point pourrait solliciter l'attention, c'est la distinction entre *airain* et *bronze*. Cette distinction pose la question générale de la synonymie, à laquelle Littré a, comme on sait, accordé dans son œuvre une place importante, et que nos auteurs, avec une singulière hardiesse, ont à peu près écartée de la leur. Voici comment, dans l'*Introduction*, ils motivent cette exclusion : « Une définition précise de chaque terme, fondée sur l'origine et sur l'histoire du mot, ferait évanouir les prétendus mots synonymes et rendrait inutiles certains traités spéciaux, composés suivant une méthode trop empirique, pour corriger les inexactitudes et combler les lacunes des dictionnaires[2]. Du rapprochement de définitions exactes doit sortir sans effort la distinction des termes synonymes. » C'est montrer dans la précision des définitions de chaque mot une confiance que justifie chez les auteurs la conscience du soin qu'ils ont apporté à cette partie de leur tâche. Ils se bornent donc en général à mentionner dans chaque article les mots qui peuvent sembler synonymes du mot étudié, laissant au lecteur le soin de constater la différence des sens par celle des définitions. Parfois cependant il leur a été impossible de ne pas donner quelque explication. C'est ce qui leur arrive précisément pour le mot qui nous occupe : à leur définition d'*airain* ils ajoutent : « également désigné, surtout dans l'industrie, sous le nom de *bronze*. » La distinction entre les deux mots ne serait donc que dans les diverses catégories de personnes qui emploient plus volontiers l'un ou l'autre. Il y aurait eu lieu de serrer d'un peu plus près, et de distinguer les cas où l'on emploie indifféremment *airain* ou *bronze* et ceux où l'usage préfère toujours l'un ou l'autre. En fait *airain* est un mot archaïque, qui ne s'emploie plus dans la langue parlée et ne s'est conservé que dans la poésie et dans certaines locutions consacrées ou métaphoriques; *bronze*, terme d'art et d'industrie venu d'Italie au XVIe siècle, l'a remplacé dans l'usage courant. En général, j'aurais vu sans regret la synonymie occuper dans le *Dictionnaire général* une place plus grande, sinon aussi considérable que dans Littré[3]; les nuances de sens ou d'emploi qui distinguent les synonymes les uns des autres apparaissent bien

[1] Il n'en serait pas de même en italien, où *rame* a pris le sens de *cuivre*.

[2] Et aussi, ce qui est non exprimé mais sous-entendu, des paragraphes spéciaux consacrés à la synonymie dans les dictionnaires.

[3] Il est curieux que Littré ne dise précisément pas un mot, ni à *airain*, ni à *bronze*, de la distinction à faire entre ces deux mots. Sa synonymie, outre qu'elle est un peu prolixe, a le tort d'être parfois capricieuse.

plus clairement quand on les oppose et les compare que quand on se borne à les définir isolément.

Il s'en faut bien que des cas aussi simples que celui d'*airain=aeramen* soient ordinaires ou même fréquents, au moins pour les mots qui sont français depuis longtemps. Presque toujours ces mots ont un grand nombre de significations, dont il s'agit de dégager le rapport logique et de rechercher la succession historique. L'Académie, qui ne prétend faire qu'un inventaire de l'usage approuvé, a eu pour règle de mettre en tête le sens le plus usité et a fait suivre les autres dans un ordre qui paraît avoir été aussi, au moins d'intention, celui de l'usage de plus en plus restreint. Littré a parfaitement vu et expliqué que ce plan ne pouvait convenir à un dictionnaire historique, et il a exposé à peu près aussi bien que MM. Hatzfeld et Darmesteter les raisons et la méthode de l'ordre de succession à la fois logique et chronologique; mais il faut avouer qu'il n'a rempli qu'imparfaitement le plan qu'il avait tracé. Les auteurs du *Dictionnaire général* l'ont repris à leur compte, et, grâce à un labeur plus constamment dirigé dans le même sens, ils l'ont exécuté aussi bien que le leur permettaient les limites assignées à leur œuvre. Ils prennent comme point de départ le sens le plus rapproché du latin, puis ils passent à ceux qui s'en sont peu à peu développés. Des chiffres romains marquent les divers embranchements qui se détachent de la souche commune; des sous-chiffres arabes indiquent dans chaque embranchement les ramifications successives. Prenons le mot *aile*. L'étymologie nous apprend que c'est le latin *ala*. L'article comprend deux subdivisions : « I, 1° appendice qu'ont de chaque côté les animaux qui volent, et qu'ils déploient et agitent pour se soutenir dans l'air; 2° (par extension) l'aile d'une volaille (plumée), le membre qui portait l'aile joint à la partie charnue qui s'étend du haut de l'estomac jusqu'au-dessus de la cuisse; II (par extension), 1° les ailes d'un moulin à vent (ce qui semble faire la fonction des ailes) et (par analogie[1]) d'un pignon, d'un touret; 2° tout ce qui se déploie, s'étend des deux côtés d'une chose, pétales latéraux, ailes du nez, ailes d'un logis, d'un pont, d'une armée, ailes de filet, ailes des vitraux, ailes d'un chapeau. » On comprend très bien que les ailes, ayant le double caractère de s'agiter pour produire un mouvement et d'être symétriquement latérales au corps, ont servi à désigner des objets qui avaient en commun avec elles l'un ou l'autre de ces caractères. Si nous comparons ce tableau à celui de Littré, nous le trou-

[1] Ces membres de phrases ne sont pas dans le dictionnaire, mais ils sont certainement dans la pensée des auteurs, et ils me paraissent nécessaires pour bien faire voir l'ordre symétrique de leur classement.

vons sensiblement plus clair et mieux ordonné [1]. Est-il cependant tout à fait définitif? Au point de vue logique, on ne pourrait trouver à y reprendre que quelques détails secondaires [2]; au point de vue historique, il appellerait plus d'un complément. Je ne demanderai pas aux auteurs de nous donner la date où se rencontre pour la première fois chaque acception particulière : un pareil dépouillement est réservé au futur dictionnaire historique dont le leur n'offre pour ainsi dire que la table des matières; mais les origines mêmes des sens pourraient être recherchées plus complètement. Le latin *ala* avait déjà beaucoup de significations; on ne nous les indique pas. Je comprends qu'on néglige celles qui n'ont point passé en français; mais ne faudrait-il pas, pour faire comprendre « dans l'ordre historique de leur développement » celles qui se retrouvent en français, indiquer qu'elles existaient déjà en latin? Le latin disait comme le français *les ailes d'un bâtiment, les ailes d'une armée :* ne faudrait-il pas remarquer que ces expressions remontent au latin? et n'y aurait-il pas à se demander si elles y remontent par transmission orale comme le mot *aile* lui-même, ou si elles n'ont pas été reprises par les savants dans les livres latins? Ici se pose la question difficile et presque intacte encore de l'élément savant dans la sémantique. Beaucoup de mots parfaitement héréditaires ont des sens qui ne se sont pas développés spontanément dans la période française, qui leur ont été imposés par des lettrés sous l'influence du latin. Non seulement le vaste édifice du latin classique, toujours debout et visité, a fourni à notre lexique un nombre énorme de matériaux qu'on a été y rechercher comme on prend les pierres d'un vieux bâtiment pour en bâtir ou en orner un nouveau, mais cette ruine colossale a projeté et projette encore son ombre sur tout ce qui s'est élevé à ses pieds. Pour discerner ce qui, dans le développement du sens d'un de nos mots, est purement français et spontané, il faudrait d'abord constater les sens divers du mot latin qu'il continue [3], en ne notant, si l'on veut, que ceux qui se retrouvent en français, puis rechercher pour chaque sens l'époque et les conditions où il apparaît pour la première fois. Un

[1] Littré définit *aile* « membre qui sert aux oiseaux à voler » et range ensuite tous les sens, sous les chiffres 1°-13°, dans un ordre qu'il est difficile de saisir.

[2] *Bouts d'ailes,* « plumes prises au bout de l'aile de l'oie », rentre dans I, 1° et non dans I, 2°. Je ne puis voir de différence dans la nature d'*ailes de pigeon* (coiffure) rangé à la fin de II, 2° et *ailes de mouche* (architecture) rangé sous I, 1°. — Ni les anges, ni les Renommées, ni Pégase ne sont des êtres « allégoriques ».

[3] Et parfois même d'un autre mot latin. Un mot français a très bien pu emprunter des sens à un mot latin dont il est, non le successeur, mais le synonyme : le français *tête*, par exemple, a pu recevoir des lettrés quelques-uns des sens du latin *caput*.

pareil relevé dépasserait assurément de beaucoup les limites que s'étaient prescrites les auteurs du *Dictionnaire général*; mais j'aurais voulu qu'ils en donnassent au moins les premiers points de repère en indiquant plus abondamment, dans le paragraphe intitulé *Étymologie*, les sens figurés et dérivés déjà développés en latin. Je m'y serais d'autant plus attendu qu'ils ont très bien vu, comme on pouvait le croire, cette condition particulièrement difficile de la lexicographie française, et qu'ils l'ont très nettement signalée : « Les lettrés n'ont pas seulement enrichi la langue de mots nouveaux, qui n'étaient que des mots anciens repris au latin classique : ils ont encore ajouté au sens primitif de certains mots, entrés dans la langue par une acception spéciale du latin vulgaire ou du bas latin, des sens classiques depuis longtemps oubliés. » Et ils citent en exemple l'histoire sémasiologique du mot *grâce*. Ils annonçent d'ailleurs, au paragraphe de l'*Introduction* consacré à l'*Étymologie*, que « toutes les fois que le mot moderne conserve la signification unique ou les significations diverses du mot étymologique », ils l'indiquent par la formule : « même signification. » En leur demandant de noter, par exemple pour *ala* devenu *aile*, les ressemblances de sens entre les deux mots et les raisons diverses de ces ressemblances, on ne leur demande donc que d'appliquer leurs propres principes. C'est parce qu'ils ont posé ces principes que MM. Hatzfeld et Darmesteter ont jeté les bases d'une lexicographie vraiment historique. Si un jour elle se fait avec toute l'ampleur qu'elle comporte, elle ne pourra méconnaître qu'elle leur doit sa méthode et en grande partie son programme.

Ce qui a forcément empêché les savants auteurs d'exécuter du premier coup, au moins dans ses traits essentiels, l'œuvre qu'ils avaient conçue, c'est qu'ils restreignaient, comme Littré, leur nomenclature à la période des trois derniers siècles. Dès lors, ils n'avaient à chercher dans la langue du moyen âge que l'exemple le plus ancien de chaque mot ou quelques preuves de ses modifications successives de forme et de sens : or un tableau complet du développement de la langue française devrait naturellement faire une part égale à toutes les périodes, ou même une part plus considérable à celles où les forces d'évolution du français agissaient plus spontanément et subissaient moins l'influence des livres. Il faut d'ailleurs reconnaître qu'ils ont fait, pour la sémantique, une place importante et bien aménagée à la langue des siècles antérieurs au XVIIe. Quand le passage d'une acception à une autre ne s'explique que par une acception intermédiaire aujourd'hui disparue, ils intercalent celle-ci dans leur exposé sémasiologique, en citant des exemples du moyen âge. Ils montrent ainsi l'étroite continuité de la

langue à travers tous les siècles de son existence dans notre pays [1], et ils ouvrent encore une fois la voie féconde qu'il est réservé à l'avenir d'élargir. Rejeter, comme le fait Littré, dans un article à part, sous la rubrique *Historique*, tous les exemples qui ne sont pas de la période arbitrairement considérée comme moderne, c'est présenter et presque imposer à l'esprit l'idée de deux langues distinctes, bien plus insoutenable ici que pour le français en regard du latin, puisqu'il n'y a eu dans le français aucune solution, même apparente, de continuité.

Ces réserves faites — et elles ne sont guère que la constatation des limites que s'étaient imposées les auteurs du nouveau dictionnaire — leur travail, au point de vue de la sémantique, est tel qu'on pouvait l'attendre d'eux : il mérite vraiment l'admiration. C'est un plaisir des plus vifs, où la satisfaction de la certitude se mêle presque toujours à la surprise de la découverte, que de suivre avec eux les sens des mots dans leurs enchaînements, leurs rayonnements, leurs élargissements, leurs restrictions, leurs métaphores, leurs allusions, leurs sous-entendus. Chaque page offre en abondance des solutions élégantes de séries de problèmes souvent très compliqués. Je ne puis que renvoyer pour la preuve de cette appréciation au livre même. Je recommanderai seulement aux lecteurs qui aiment à réfléchir sur ces sujets l'étude de ce terrible article *à*, qui ouvre tout dictionnaire français, et dont la distribution et la rédaction sont si difficiles qu'elles ont fait renoncer à la tâche, dès le début, plus d'un aspirant lexicographe. Comparons-le dans Littré et dans le nouveau dictionnaire. D'abord l'étymologie, chez Littré, contient une erreur essentielle : « Étym. *Ad* et *ab* qui se sont confondus. » Cette erreur en a entraîné une autre dans l'historique, où le *ab* des *Serments* (*ab Ludher*), qui est le premier élément et a le sens du moderne *avec*, est rangé parmi les anciennes formes d'*à*. Ce sont évidemment les cas où *à* semble présenter le sens d'« extraction » (*ôter à quelqu'un*, *prendre à un tas*) qui l'ont fait rattacher par Littré au latin *ab*. Quant à la classification des sens, Littré ne l'a pas essayée, il l'a même expressément écartée : « Un mot aussi petit et aussi employé que *à* est devenu très indéterminé, de manière à se prêter à une foule d'emplois différents. Comme toute préposition, il exprime un rapport, et ne peut être bien apprécié indépendamment des deux termes qu'il lie, aussi bien l'antécédent que le conséquent. Au lieu de la classification par significations, on peut adopter une classification d'après les deux termes du rap-

[1] La théorie de ces évolutions avait été exposée d'avance par Darmesteter dans son charmant livre sur la *Vie des mots*, dont j'ai longuement rendu compte dans le *Journal des Savants* (1887, p. 65, 149, 241).

port où *à* figure. En conséquence on peut considérer *à* dans les rapports suivants. » Viennent alors 29 paragraphes numérotés, dans lesquels l'ordre tout externe indiqué ci-dessus n'est même pas suivi, car, à côté de rubriques comme « *à* entre un substantif et un substantif, *à* entre un adverbe et un nom, *à* entre le même mot répété sans article, etc. », on en trouve d'autres comme « locutions par pléonasme, locution populaire ». Les auteurs du *Dictionnaire général* ont été plus hardis et plus rigoureux. *À*, disent-ils en tête de leur article, « exprime un rapport de destination ». De là cinq divisions munies de subdivisions : I. Destination de lieu (1° direction vers un lieu; 2° proximité par rapport à un lieu, à une chose; 3° position dans un lieu). II. Destination de temps (1° progression vers un temps; 2° coïncidence par rapport à un temps; 3° accomplissement dans un temps). III. Destination de but (1° tendance vers un but; 2° conformité en vue d'un but; 3° situation par rapport à un but). IV. Destination de personnes, de choses (1° attribution; 2° adjonction; 3° appartenance). V. Destination de moyen (1° recours à une chose qui sert à produire un effet déterminé; 2° par ext. réunion d'une chose avec une autre qui concourt à un effet déterminé). Le tout, avec exemples à l'appui, occupe deux colonnes, et c'est merveille de voir ce qu'en ce court espace les auteurs ont fait tenir de faits précis et de déductions qui s'imposent à l'esprit par leur simple coordination. Tout, naturellement, n'y a pas une égale évidence, et j'aurais sur quelques points des objections assez sérieuses à présenter[1]. Mais le domaine de la sémantique est encore si peu exploré et de sa nature est si difficile, les

[1] Je n'en toucherai qu'un. Le sens d'« extraction », qui a fait croire à Littré (et à d'autres) que *à* représentait parfois *ab*, est rattaché « par extension » au sens d'« appartenance » (II, 3°). Cela ne se comprend guère et ne me paraît pas exact. C'est tout simplement un cas particulier de la fonction d'exprimer le datif, qui est une des plus importantes de *à* et que j'aurais voulu voir signaler plus expressément (il n'y a pas même un exemple d'*à* avec *donner*). Cela est si vrai que le datif exprimé autrement que par *à* peut avoir le même emploi. Par une extension naturelle de : *il m'a donné mon livre, il lui a laissé son emploi*, on a dit : *il m'a pris mon livre, il lui a ôté son emploi*, et de même, en regard de *donner, laisser quelque chose à quelqu'un*, on a dit *prendre, ôter quelque chose à quelqu'un*. La même chose avait lieu en latin : *auferre, eripere alicui*. J'aurais voulu d'ailleurs, soit dit en passant, non seulement que l'emploi de *à* comme datif fût mis plus en relief, mais qu'on remarquât que devant les pronoms, et en ancien français aussi devant les noms de personnes, le datif s'exprime par un cas sans l'intermédiaire de *à*. C'est de la syntaxe, dira-t-on; mais les mots n'étant pas isolés dans le discours et ne vivant que par leurs rapports avec d'autres, il est impossible de faire de la sémantique sans faire plus ou moins de syntaxe (ce que les auteurs ont d'ailleurs reconnu eux-mêmes; voir *Introd.*, p. VIII).

faits qui le composent sont d'aspect tellement variable et de nature tellement complexe qu'il comporte rarement une absolue certitude, et que ceux qui l'étudient auront besoin de longues discussions et délibérations avant de se mettre tout à fait d'accord. Les auteurs du *Dictionnaire* ont apporté dans leurs définitions et leurs classifications une précision toute nouvelle; il s'en suit qu'ils habituent le lecteur à se contenter très difficilement, et, en lui montrant la bonne méthode, ils provoquent sans cesse sa réflexion critique et par là même quelquefois son opposition. MM. Hatzfeld et Thomas ne m'en voudront pas de n'être pas toujours de leur avis, pas plus que ne m'en aurait voulu Darmesteter : c'est d'eux qu'on apprend à être sévère et minutieux en ces matières, et peut-être à mon tour, en leur montrant que sur leurs traces on peut quelquefois pousser un peu plus loin qu'ils ne l'ont fait la rigueur de l'analyse et de l'ordonnance, les stimulerai-je à une attention plus intense encore pour la suite de leur grande œuvre, à la perfection de laquelle tous les Français qui pensent doivent attacher un si sérieux intérêt.

Voici d'abord une observation générale et de forme, qu'on voudra bien ne pas regarder comme une pure chicane. Le groupe des mots par lesquels on en définit un autre doit toujours être construit de telle façon qu'il puisse remplacer ce mot dans une phrase quelconque (évidemment avec moins d'élégance ou de correction, mais sans dommage pour le sens). Il ne faut pas dès lors faire entrer dans la définition des compléments qui ne sont pas dans le défini. Cette règle est généralement observée; mais elle ne l'est pas toujours. Ainsi *adorer* 2° est défini : « avoir une sorte de culte pour quelqu'un, quelque chose; » si l'on veut remplacer par cette définition *adore* dans l'exemple cité, *Déjà de ma faveur on adore le bruit*, il faut supprimer *quelqu'un*, *quelque chose*. — *Adopter* 1° est défini : « faire entrer dans sa famille un enfant d'une autre famille; » pour traduire ainsi *adopta* dans *Claude adopta Néron*, il faut arrêter la définition à *sa famille*. *Adopter* 2° : « rendre sienne la manière de voir ou d'agir d'un autre; » dans : *J'ai adopté votre opinion*, on peut remplacer *adopté* par *rendu mienne*, mais alors il faut supprimer ce qui suit. — *Affectionner* 1° (vieilli) est défini : « modifier l'âme par un sentiment; » il aurait fallu simplement « modifier par un sentiment », pour cadrer avec l'exemple cité : *L'âme, selon qu'elle est affectionnée, dispose le corps.* Il suffit, pour éviter ce défaut, de mettre entre parenthèses, dans la définition, les compléments qui ont semblé nécessaires pour la rendre plus claire[1]. Une

[1] Il faut aussi que ces compléments ne modifient pas la définition elle-même dans son nombre ou son genre. Ainsi au lieu de « rendre sienne (une manière de voir) » pour *adopter*, il aurait fallu simplement « rendre sien ».

IMPRIMERIE NATIONALE.

négligence plus grave, et qui n'est pas rare, consiste à définir un verbe transitif par un verbe intransitif sans l'accompagner d'une proposition, ou un verbe quelconque [1] par une locution qui ne peut se construire comme lui. Ainsi *adorer* 1° est défini par « rendre les honneurs divins »; il aurait fallu ajouter « à », et encore la définition sera inapplicable quand le verbe sera au passif : *Hercule était adoré par les Phéniciens* [2]. — *Accentuer* 2° est défini : « donner à la voix plus d'intensité sur certaines syllabes; » l'exemple est : *Plus la langue est accentuée, et par conséquent mélodieuse.* Comment introduire ici la définition? Il aurait fallu, semble-t-il : « munir d'accents nombreux et marqués. » — *Accoucher :* « faire sortir (le fœtus humain) [3]. . . . . de l'organe où il s'est développé. » Exemple : *Elle a accouché de deux jumeaux.* On ne pourrait pas dire : *Elle a fait sortir de l'organe où ils se sont développés de deux jumeaux.* Et si l'on a : *Elle est accouchée de deux jumeaux?* Il aurait fallu : « se délivrer par expulsion naturelle ou par extraction (du fœtus humain). » La définition d'*accouchement* est encore plus contestable : « Sortie du fœtus humain de l'organe où il s'est développé. » Mais dans : *Elle a eu un accouchement laborieux,* peut-on remplacer la définition par le défini? Non, et la définition est en outre erronée, car elle s'applique, non à l'accouchement, mais à la naissance : l'accouchement est un acte de la mère et non du fœtus. Il était plus simple de mettre tout bonnement : « acte d'accoucher. » — *Accorder* II, 1° : « consentir à admettre. » Cela va très bien avec : *J'accorde qu'il s'est trompé,* mais non avec : *Je vous accorde cette proposition,* puisque ni *consentir* ni *admettre* ne se construisent avec le datif de la personne. On aurait pu dire : « concéder (dans une discussion, une question douteuse). » *Accorder* II, 2° est défini : « consentir à donner (ce que demande quelqu'un). » Cela va bien avec : *Je te les ai accordées,* mais mal avec : *Tous vos désirs, Esther, vous seront accordés,* et encore plus mal avec : *Accorde ma requête.* Il me semble qu'il aurait fallu séparer le premier emploi du second et mettre à part celui-ci, d'ailleurs rare et poétique, et où l'on pourrait définir *accorder* par : « consentir à exaucer. » On trouverait dans cette première livraison quelques négligences analogues;

[1] Je parle principalement ici des définitions de verbes, que j'ai regardées de plus près et qui présentent les cas les plus intéressants. On pourrait faire des observations analogues sur les définitions de plusieurs substantifs.

[2] La difficulté de faire cadrer la définition du verbe avec son emploi passif (c'est-à-dire avec son participe passif) se présente très fréquemment; on en verra plus loin d'autres exemples. On se demande si cette considération, jointe à quelques autres, ne justifie pas le parti qu'a pris Littré de mettre le participe dans un article spécial.

[3] Ici et plus loin j'ai suppléé les parenthèses qui devraient entourer les compléments dans les définitions.

il est facile de les relever quand on n'a pas d'autre peine à prendre que de lire cette livraison avec attention; elles sont inévitables dans une œuvre qui a demandé au contraire un effort si constant, si vigilant et si tendu; on ne les remarque que parce qu'elles sont rares et sont dénoncées par la perfection même de celles qui les entourent : une surveillance attentive les écartera sans doute à l'avenir.

Voici maintenant quelques définitions qui en elles-mêmes peuvent laisser à désirer. *Abasourdir* est présenté comme « un mot fait avec *sourd* sur le modèle de *abalourdir* ». Cette explication est bien préférable à la singulière explication de Littré [1]; j'aurais toutefois préféré la rédaction suivante : « *Abasourdir* est l'ancien *abalourdir*, altéré sous l'influence d'*assourdir* [2]. » Mais la définition « assourdir momentanément » me paraît inexacte, bien qu'elle soit à peu près celle de l'Académie et de Littré : le vrai sens est celui qui est donné en second, « hébéter momentanément »; c'est celui que le mot (malgré la présence du mot *vacarme*, qui évoque une image de bruit, qu'on transporte au verbe) a dans : *ce vacarme m'abasourdit;* la première définition me paraît être due à une influence qu'*assourdir* a exercée sur l'esprit des lexicographes comme sur la prononciation du peuple. — Parmi les sens d'*aboyeur*, il n'aurait pas fallu omettre celui de « crieur qui se tient à la porte des théâtres [et des maisons où l'on reçoit] pour appeler les voitures (Littré) »; quant au sens « populaire » de : « celui qui fait le boniment pour attirer les spectateurs, » il m'est inconnu et me paraît peu vraisemblable [3]. — *Absoute* II est défini : « 1° prière prononcée autour du cercueil dans l'office des morts; 2° absolution publique à l'office du jeudi saint. » L'absoute funéraire est aussi, en réalité, une absolution donnée par le prêtre, et la division du mot en I et II est inutile : l'absoute est toujours une absolution; c'est l'ancien mot (plus anciennement *assoute*) qu'*absolution* a remplacé, sauf dans quelques cas particuliers. — Dans « les acceptants et les refusants », le mot *acceptants* aurait eu besoin d'une définition : il s'agit de ceux qui acceptaient la bulle *Unigenitus*. L'expression : *les temps sont accomplis*, est rangée sous le chef 3° d'*accomplir*, « exécuter d'une manière

[1] « De *sourd* et de *aba*, qui est probablement le même que dans *abajoue*, c'est-à-dire formé de *à* et *ba* ou *be* indiquant une mauvaise disposition. » *L'abajoue*, d'après nos auteurs, est pour *la bajoue*.

[2] Ainsi s'expliquerait la double prononciation du mot : l'*l* d'*abalourdir* étant sonore, on n'est d'abord allé dans le rapprochement avec *assourdir* que jusqu'à une *s* sonore (*abasourdir*), puis l'assimilation a été faite plus complètement (*abassourdir*).

[3] N'y aurait-il pas ici quelque erreur de notes? L'*aboyeur*, au sens omis, se tient à la porte du théâtre; ces mots pris en note ont pu suggérer l'idée d'un harangueur à la porte du théâtre forain.

complète »; c'est bien plutôt le sens 2° : « rendre complet (en achevant ce qui est commencé). » — Au mot *accoucheur* j'aurais voulu la mention du *crapaud accoucheur*, qui doit ce nom, comme on sait, aux soins si curieux qu'il prend pour délivrer sa femelle de ses œufs. — *S'accoupler*, dans l'exemple de Montaigne, me paraît appartenir au sens 1° et non au sens 2° du mot. D'ailleurs ce sens est donné comme « vieilli », et puisqu'il n'en a pas produit en français moderne d'autres à l'explication desquels il soit nécessaire, il ne devrait pas, dans le plan du *Dictionnaire*, être mentionné. — *Accrémentition* est singulièrement défini : « Mode de génération de végétaux ou d'animaux inférieurs par éléments anatomiques qui se détachent de l'individu pour former un individu semblable. » Ni *ad* ni *crescere*, qui forment le mot, ne sont ainsi expliqués. La définition de Littré semble bien préférable : « Génération par accrémentition, phénomène caractérisé par la naissance d'éléments anatomiques entre ceux qui existent déjà et semblables à eux, à l'aide et aux dépens d'un blastème qu'ils ont fourni ou fournissent peu à peu. » — Aux sens du mot *acéphale*, j'aurais ajouté : « manuscrit acéphale, » terme bien connu de bibliographie. — *Actionner* ne signifie pas seulement « rendre *plus* agissant », mais « rendre agissant, mettre en action » : *ce piston actionne une roue*. — On aurait pu remarquer que le mot *administrer* est souvent intransitif : *ce préfet administre bien*. — Le mot *aduler* a pris dans le langage mondain un sens qui n'est pas tout à fait celui de « flatter *servilement* » : *cette femme aime à être adulée*. — Le mot *affabulation* est très bien défini : « morale adaptée au récit (dans une fable); » il aurait été bon de signaler l'usage impropre qu'on fait souvent aujourd'hui de ce mot en histoire littéraire, en le prenant pour *fable* même, sujet d'un récit, d'un poème : cela est tout à fait contraire à l'étymologie et au vrai sens. — Je ne comprends pas pourquoi on ajoute au mot *affection* un sens III, qui ne serait que dans Bouchet, écrivain du XVIe siècle, et qui d'ailleurs me paraît imaginaire. *Affection* y serait synonyme d'*affectation* : « Ce sont manières de parler pleines d'affection. » Comme il s'agit des « manières de parler » de Jésus-Christ, il est clair que telle ne peut avoir été la pensée de l'auteur. — Au mot *affinité*, puisqu'on cite les *Affinités de choix* de Gœthe, il aurait été bon de dire ce qu'on entend en chimie par *affinités de choix* ou *électives*. — Est-il bien juste de dire que le mot *âge* se rapporte proprement à l'homme et ne se dit d'un cheval ou d'un arbre que « par analogie »? En définissant l'âge comme « la partie de la vie déjà parcourue », il me semble qu'on serait plus dans le vrai et qu'on suivrait mieux l'histoire du mot.

On voit que ces observations ne portent que sur des nuances parfois bien

légères. D'autres peuvent être faites sur le classement des sens, auquel les auteurs ont attaché avec raison tant d'importance. *Abuser* est défini « user mal, user avec excès », puis « spécialement : le droit d'user et d'abuser, non seulement de jouir d'une chose, mais de la dénaturer ». *Abuser* dans ce sens est un terme juridique, qui remonte directement à la locution latine *jus utendi et abutendi*, où *abuti* signifie, non pas « user mal », mais « user d'une chose de manière à la détruire (ou dénaturer) ». — *Accoudement* signifie : « 1° le fait d'être accoudé; 2° spécialement (art militaire) : état des soldats d'infanterie alignés de façon à se toucher les coudes. » Comme *s'accouder*, d'où vient le premier *accoudement*, n'a pas le sens de « se toucher les coudes », le second *accoudement* est en réalité un autre mot, refait directement sur la locution *coude à coude*. — *Action* a cinq sens principaux, dont plusieurs sont subdivisés. Le sens IV, « marche des événements d'un récit, d'un drame vers un événement principal, » est donné comme « sans doute dû au latin *actus* »; mais *actus* n'a pas ce sens en latin, et il me semble dériver très naturellement du sens ordinaire du mot. En revanche, *action de grâces*, rattaché à une variante de ce sens ordinaire, est le latin *gratiarum actio*, qui ne s'explique qu'en latin par la locution *gratias agere*, et qui a été emprunté directement, tandis que *gratias agere* était laissé de côté. Le sens V, sens financier, « paraît venir de Hollande ». C'est possible, mais il n'est qu'un développement du sens II, 2° : « (vieilli) droit sur quelqu'un; » on cite avec raison, au sens V, l'expression ancienne : *avoir des actions sur une compagnie*, c'est-à-dire avoir de certains droits à exercer sur elle. — Dans le mot *affecter* il y aurait réellement deux mots : « Au sens I, c'est l'anc. fr. *afaitier*, du latin pop. *affactare*, repris (?) sous une forme savante. Au sens II, c'est le lat. class. *affectare*, repris (au XVIe s.) dans sa forme et sa signification. » Mais peut-on établir entre ces deux mots une distinction réelle? *Il affecte pour vous une fausse tendresse* est rangé sous le sens I; *il y a autant de faiblesse à fuir la mode qu'à l'affecter* est rangé sous le sens II : je ne puis voir dans ces deux emplois d'*affecter* que des nuances de la même signification, et je renvoie *affecter* dans tous les sens au latin *affectare*. — Les locutions *affranchir un tonneau*, « lui faire perdre le goût du vase neuf », *affranchir un animal*, « le châtrer », ne sont pas faciles à expliquer. Le *Dictionnaire général* tire du sens 1° (« rendre de condition libre ») un sens 2°, « rendre libre de ce qui grève », et il y rattache nos deux locutions. Ainsi nettoyer un tonneau, châtrer un porc, ce serait les rendre libres de ce qui les grevait. Cela paraît peu probable. Je crois plutôt qu'*affranchir* ici renvoie à un des sens qu'a le mot *franc*, non celui de « libre », mais celui de « bon, de bonne qualité, net ». — *Agrément* est :

« 1° la qualité qui rend agréable; 2° l'action d'agréer quelque chose. » J'intervertirais les deux sens : *agréement* est plus ancien au sens d'« action d'agréer » (on en cite un exemple du XVe siècle) qu'au sens de « qualité qui rend agréable[1] »; c'est le seul sens qu'aient le provençal *agradamen*, l'it. *aggradimento*. — Je suis bien porté à croire, avec M. Sophus Bugge et les auteurs du *Dictionnaire*, qu'*aise* se rattache plus ou moins directement à *ansa;* mais M. Bugge et jadis A. Darmesteter lui-même[2] regardaient comme le sens primitif d'*aise* celui de « place libre aux côtés », d'où « coudées franches, commodité », et il me semble que le développement du mot s'explique mieux ainsi que si l'on prend pour point de départ[3] le sens de « poignée, et par suite prise facile ». — Les auteurs ont grandement raison de ne pas séparer *air* II (apparence) et *air* III (mélodie) de *air* I, et de ne pas les rattacher, comme Littré, à *aire* dans *de bon aire*, etc. Il ne me paraît pas aussi naturel qu'à eux que le sens de « mélodie » dérive du sens d'« apparence », et la comparaison avec les deux sens de l'allemand *Weise* n'est pas probante, car *air* n'est nullement synonyme de *manière d'être*[4]. Mais l'essentiel, comme ils le remarquent, c'est que l'italien *aria*, d'*aera*, a les trois mêmes sens que le français *air;* il en résulte, je crois, non que « les deux derniers se sont développés en français comme en italien, peut-être sous l'influence de l'italien », mais que deux sens du mot italien *aria* ont été, au XVIe siècle, attribués au français *air*. C'est donc aux lexicographes italiens qu'il appartient de rechercher comment s'est opéré dans leur langue le passage, assurément singulier, du sens I au sens II et au sens III[5].

Pour comprendre le progrès considérable que marque dans la lexicographie française, quant à la définition et au classement des sens, le nouveau dictionnaire, il faut, ici surtout, le comparer aux dictionnaires antérieurs. Cette comparaison ne montrera pas seulement combien le travail de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas a été original, combien ils sont indépendants de leurs prédécesseurs, qu'ils ont cependant toujours consultés; elle montrera surtout combien ce travail a été fruc-

[1] La meilleure définition de ce sens serait peut-être plutôt : « ce qui agrée, » au sens 1° d'*agréer*.

[2] Voir A. Darmesteter, *Reliques scientifiques* (Paris, 1890), t. I, p. 176.

[3] Ou au moins pour point de départ exclusif; car, quand on rapproche le latin *ansam quaerere, invenire*, et l'anc. fr. *avoir, trouver aise à faire quelque chose*, on est bien tenté de penser que la métaphore latine s'est continuée en français.

[4] Entre « manière » et « mélodie adaptée à des paroles » le rapport est tout naturel. L'*air* d'une chanson se disait en ancien français *maniere*, comme il se dit *Weise* en allemand.

[5] Il semble d'ailleurs, par certains exemples un peu vagues (*l'air de la cour, l'air précieux*), que le passage au moins de I à II aurait pu s'effectuer en français.

tueux, et combien, grâce à l'excellente méthode et à l'attention toujours soutenue avec lesquelles il a été conduit, il a fait avancer la connaissance de la langue française dans ce qu'elle a de plus vivant, et en même temps de plus intime et de plus difficile à explorer.

VI

Il me resterait à parler du choix des exemples allégués. Mais il est difficile de donner, dans un compte rendu, une idée du soin apporté par les auteurs du nouveau dictionnaire à cette importante partie de leur tâche. On constatera d'abord facilement qu'ils ne se la sont pas rendue aussi aisée qu'ils auraient pu être tentés de le faire. Littré offre, depuis les origines jusqu'à nos jours, une si riche collection qu'il semble qu'ils n'avaient qu'à y puiser à pleines mains. Ils ne se sont pas interdit, naturellement, de reprendre à leur illustre prédécesseur des citations qui convenaient à leur plan et qu'il aurait été puéril de laisser de côté parce qu'elles avaient déjà été utilisées. Mais ils n'ont fait de cette ressource qu'un usage très discret. On trouvera souvent des articles où figurent en grand nombre des exemples dont pas un ne se lit dans les articles correspondants de Littré. On sent qu'ils ont lu eux-mêmes, la plume à la main, avec l'attention la plus diligente, les auteurs auxquels ils ont fait des emprunts. Et avant d'accueillir un exemple pris à un lexicographe antérieur, ils l'ont soigneusement vérifié, et très souvent ils l'ont ou corrigé ou employé plus judicieusement. La critique des textes, on le sait, a trouvé à s'exercer même sur les œuvres de nos classiques. En remontant aux meilleures sources, MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas ont parfois fait de curieuses trouvailles. L'Introduction en cite quelques échantillons, celui-ci par exemple : « Bossuet a écrit dans un de ses sermons : *Les oreilles sont flattées par la cadence et l'arrangement des paroles.* Des éditeurs peu clairvoyants ayant lu dans le manuscrit : *par* l'académie *et l'arrangement des paroles*, sur cette leçon incorrecte, que les éditions critiques ont rectifiée, on a imaginé au mot *académie* une acception qui n'a jamais existé. » — « Mais, ajoutent-ils, il ne suffit pas de cette exactitude matérielle, déjà difficile à obtenir dans un travail d'une pareille étendue. Une autre sorte d'exactitude, non moins importante, est celle qui consiste à prendre les mots d'un exemple historique dans le sens qu'ils avaient au moment où l'auteur a écrit. » Ainsi, pour citer un cas, « Mme de Sévigné nous parle, dans ses lettres, d'une dame qui arrive coiffée d'un bonnet *à double carillon.* On disait alors dans un sens figuré *à double carillon*, comme le montre cet exemple de Cotgrave : *Je te frotteray à double carillon.* Faute d'avoir constaté cet emploi, on

inscrit parmi les sens du mot *carillon :* coiffure de femme usitée au XVII[e] siècle. » On voit combien cette revision attentive a été profitable à la vraie intelligence de la langue.

D'après quel principe les exemples ont-ils été choisis? Les auteurs ne nous l'ont pas exposé clairement; ils ont présenté leur choix comme beaucoup plus restreint qu'il ne l'est en réalité. D'abord, ainsi que nous l'avons vu, ils s'efforcent, à l'*Étymologie*, de donner, à quelque époque qu'il appartienne, le plus ancien exemple écrit de chaque mot. Il est trop clair que c'est là plutôt une tentative extrêmement intéressante qu'un résultat vraiment obtenu. Malgré les secours qu'ils ont trouvés auprès d'obligeants auxiliaires[1], ils ne s'imaginent pas avoir souvent réussi à découvrir, soit la première apparition réelle d'un mot, soit même le premier texte encore existant où il se trouve écrit ou imprimé. C'est au public à compléter leur œuvre, et je ne saurais trop engager à le faire, dans la mesure de leurs moyens, tous ceux qui lisent et qui s'intéressent à notre langue et à notre histoire. Quand le *Dictionnaire général* sera terminé, tout travailleur sérieux l'aura sur sa table : au fur et à mesure de ses lectures, il devra noter les mots qui lui apparaîtraient à une date antérieure à celle qui y est relevée et les signaler à ceux qui prépareront soit un supplément soit une nouvelle édition. En Angleterre, c'est une immense collaboration volontaire et anonyme qui permet en ce moment à M. Murray d'élever à la langue de son pays un monument lexicographique tel qu'aucune nation n'en possédera de longtemps. On trouverait certainement en France aussi des personnes de loisir et de bonne volonté qui se feraient un plaisir d'apporter leur contribution à un dictionnaire historique vraiment complet. Pour le moment, on n'en demande pas tant. On se contente d'attirer l'attention des gens instruits sur cette petite case trop souvent vide en tête de chaque article du *Dictionnaire général* et de les inviter à la remplir quand ils en trouveront l'occasion[2].

En dehors de ce « plus ancien exemple », les auteurs du *Dictionnaire général* ont, en théorie, circonscrit comme il suit le choix de leurs citations : « Des exemples tirés d'écrivains ne sont pas nécessaires pour établir l'emploi contemporain que chacun peut reconnaître et vérifier

[1] Entre autres M. Godefroy, qui, à côté de son *Dictionnaire de la langue d'oïl*, prépare un répertoire général des mots français de toutes les époques, et M. Delboulle, à qui l'on doit déjà de précieux *Matériaux pour l'historique du français* et qui nous donnera bientôt un très riche *Recueil de vieux mots*.

[2] Cette demande de collaboration s'applique aussi, comme il a été indiqué plus haut, à la nomenclature en elle-même, pour des mots tombés en désuétude.

par lui-même. Il en est autrement dans un dictionnaire raisonné de la langue, qui doit souvent reproduire des mots oubliés et remonter à des sens disparus, pour expliquer des mots et des sens encore usités. On ne saurait les mettre en lumière sans recourir à des exemples..... Il s'agit de dresser l'état de la langue depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours : la langue a changé, les mots ont subi des transformations durant ces trois siècles; nous ne pouvons établir ces transformations que par des textes authentiques, qui permettent de passer de l'ancien usage à celui qui existe aujourd'hui. » A prendre cette règle à la rigueur, ils ne devraient donner d'exemples que pour les mots (des XVIIe et XVIIIe siècles) et pour les sens (depuis le IXe siècle, en tant qu'ils expliquent les sens conservés) aujourd'hui disparus. Mais, s'ils ont appliqué aussi bien qu'ils l'ont pu la partie positive de leur règle, ils ne s'y sont nullement tenus pour la partie négative, et on ne peut que les en féliciter. Beaucoup de mots et de sens encore parfaitement en usage sont appuyés par des exemples; seulement (sauf pour le cas du plus ancien exemple d'un mot) on ne les a puisés que dans les auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles, en sorte que, s'ils ne servent pas à établir des significations disparues, ils ont du moins une valeur historique en attestant l'ancienneté de l'usage [1]; ils ont surtout une valeur d'un autre genre, grâce à la qualité des auteurs auxquels on les a demandés et au soin qui a présidé à leur sélection. Ils sont en effet admirablement choisis, de façon à présenter dans toute sa force et sa plénitude le sens qu'ils ont pour but de mettre en lumière. C'est parce que les auteurs du *Dictionnaire général* ont tenu à avoir des exemples aussi probants et aussi intéressants que possible qu'ils ne se sont pas contentés de ceux que leur offraient les répertoires antérieurs [2]. Pour chaque sens, ils ne donnent généralement qu'un exemple, mais il est topique et il suffit. Il faut évidemment qu'ils aient eu en réserve un nombre immense d'extraits pour y discerner et y choisir, le moment venu, celui qui convenait le mieux à l'emploi qu'ils voulaient en faire. Il en résulte que pour ceux, Français ou étrangers, qui veulent apprendre à fond la langue littéraire la plus généralement approuvée en France, le *Dictionnaire général* offre

[1] Le hasard des lectures n'a pas cependant été toujours étranger au choix. On est surpris de rencontrer de si fréquentes citations de Guillaume Bouchet, écrivain médiocre, et qui, bien que mort en 1606, appartient tout à fait au XVIe siècle.

[2] Il est juste de dire que, pour les premières lettres, les auteurs du nouveau dictionnaire ont trouvé un secours extrêmement précieux dans le *Dictionnaire historique* de l'Académie française, qui présente une collection d'exemples aussi riche que bien choisie.

dans ses exemples une lecture extrêmement fructueuse, de même qu'elle est du plus haut intérêt pour ceux qui, sans préoccupation d'art ou de goût, s'attachent à l'histoire de cette langue et veulent étudier l'emploi qu'en ont fait, pendant les deux derniers siècles, les écrivains les plus autorisés.

VII

J'ai essayé, par un commentaire des paragraphes successifs du titre et de l'Introduction, de faire comprendre quel est le plan du nouveau dictionnaire, d'exposer ce qui en fait l'originalité et la valeur, et de montrer comment il est exécuté. On voit qu'il s'agit d'une œuvre profondément méditée, sortie de pensées larges et fécondes, et travaillée dans le détail avec un soin minutieux. Elle fera faire à la connaissance de la langue française, non seulement pour la période où se renferme la nomenclature, mais pour toute la suite de son existence, un progrès sensible et dans le grand public, qui pourra y recourir avec une entière confiance, et dans le cercle des philologues, qui y trouveront à chaque page des faits nouveaux, des rapprochements précieux, une critique pénétrante et judicieuse. Elle sera particulièrement utile en fournissant un instrument d'analyse supérieur à tout ce qu'on possédait pour l'étude du sens des mots français dans ses évolutions, ses caprices apparents et ses lois fixes, surtout quand le *Traité de la formation de la langue*, qu'elle suppose sans cesse et qui en est à la fois la base solide et le couronnement majestueux, sera venu la compléter. Elle fera un grand et durable honneur au courage, au travail et au mérite de ceux qui l'ont hardiment commencée, obstinément poursuivie, vaillamment achevée, et par là même à la science et à la pensée française.

Un mot encore. A côté de l'œuvre nouvelle, le *Dictionnaire* de Littré garde sa gloire et sa valeur. Après avoir cité les lexiques qui ont précédé le leur, les auteurs du *Dictionnaire général* déclarent qu'ils ont des obligations sérieuses à beaucoup d'entre eux, « et surtout à celui de Littré, le plus puissant effort qui ait été tenté pour réunir dans un monument unique les principaux documents relatifs à l'histoire, à la signification et à l'emploi des mots de notre langue. Si nous avons pu, ajoutent-ils, comme c'était notre ambition, éclairer d'un jour nouveau l'histoire des mots par l'histoire des idées qu'ils représentent, c'est à celui qui a frayé le chemin qu'il convient d'en rapporter le mérite. » C'est Littré, en effet, qui, pour la première fois, a essayé de rattacher la langue française actuelle dans son ensemble à ses états anciens depuis mille ans, et non seulement du premier coup il a réuni en vue de ce

noble but une telle masse de matériaux qu'on a peine à croire qu'un seul homme ait pu les recueillir, mais il a su les mettre en œuvre sans embarras, les utiliser avec attention et finesse, les embrasser d'une vue constamment claire et souvent étonnamment pénétrante. Il est vrai que, pour ne pas être écrasé par ces matériaux, il a pris le grand parti de les séparer en deux groupes, rejetant à l'*historique*, dans un désordre que tempère seul une chronologie assez lâche, tout ce qui était antérieur au XVIe siècle, ne cherchant à mettre un peu d'ordre que dans ce qui appartenait à la langue considérée comme classique ou comme vivante. La méthode plus strictement historique du nouveau dictionnaire, en montrant la continuité de la langue à toutes ses époques, a fait faire à l'idée de Littré un pas important en avant. Ce pas en amènera quelque jour un autre, la constitution d'un dictionnaire qui suivra tous les mots français depuis leur apparition jusqu'à l'époque contemporaine ou jusqu'à l'époque où ils auront été employés pour la dernière fois. Mais l'honneur d'avoir introduit l'*historique* dans un dictionnaire français restera toujours à Littré, comme l'honneur de l'avoir fondu avec le lexique moderne restera aux auteurs du *Dictionnaire général*. De même, s'ils ont porté dans l'évolution purement logique du sens des mots une clarté et une pénétration supérieures souvent à celles de Littré, on ne pourra jamais oublier qu'il a été le premier à étudier cette évolution pour tous les mots de la langue, que, dans un grand nombre de cas, son exposé est parfait et n'a eu à subir aucune amélioration, et qu'enfin, en ces sortes de questions, ceux qui arrivent en second et qui sont éclairés par les premières tentatives ont un grand avantage sur celui qui a le premier abordé la solution des problèmes. Rien n'aiguise plus l'esprit que la critique d'une explication déjà exprimée, que l'on sent vaguement insuffisante; c'est en essayant de se rendre compte de l'endroit par où elle pèche qu'on arrive très souvent à découvrir ce qu'elle doit être pour s'accommoder parfaitement aux faits.

La gloire de Littré reste donc intacte. La valeur de son dictionnaire reste très considérable. Quatre ou cinq fois plus étendu que celui de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, ce qu'il contient en plus n'est nullement superflu. C'est d'abord cet incomparable *historique* auquel viendront toujours puiser ceux qui voudront approfondir l'histoire d'un mot. Ce sont ensuite ces exemples si nombreux, si variés, si bien choisis, qui, depuis Malherbe et Regnier jusqu'à Lamartine et Victor Hugo, depuis les ouvrages les plus sublimes jusqu'aux proverbes, font passer sous les yeux du lecteur une série de pensées et d'images si attrayante que l'emploi du livre prend presque toujours bien plus de temps qu'on ne s'y attendait, et qu'au lieu de le consulter on se surprend sans cesse à le

lire. Ce sont encore ces remarques souvent si intéressantes, parfois si originales, sur les locutions, sur la syntaxe, sur le bon usage, sur la synonymie. C'est enfin, dans le paragraphe intitulé *Étymologie*, le rapprochement des mots semblables dans les différents parlers de la France et les autres langues romanes, et ces recherches souvent un peu aventureuses ou un peu surannées, mais curieuses et suggestives, sur l'étymologie et le sens primitif du mot latin, allemand ou grec qui sert lui-même d'étymologie au mot français. Le nouveau dictionnaire ne rendra pas inutile, tant s'en faut, le dictionnaire de Littré : il aidera, au contraire, à s'en servir; il présentera les chefs sous lesquels viennent se grouper, dans un ordre plus net et une meilleure lumière, les richesses qui y sont amassées. Les deux œuvres se complètent l'une l'autre, elles ne se font pas concurrence.

Gaston PARIS.

Tableau des origines et de l'évolution de la famille et de la propriété, par M. Maxime Kovalevsky. 1 vol. in-8°, Stockholm, 1890.

Un Suédois mort récemment, M. Loren, a légué à la ville de Stockholm une somme considérable pour fonder un institut où des savants de tous les pays seraient invités à faire des conférences sur les sciences sociales. Les cours ont été inaugurés en 1888. Un Français, M. Beauchet, professeur à la faculté de droit de Nancy, a donné une série de leçons sur le rôle de l'État dans la société. M. Kovalevsky, ancien professeur à l'université de Moscou, dont les travaux sur l'histoire du droit et l'ethnographie ont depuis longtemps attiré l'attention, a exposé en quinze leçons l'état actuel de la science sur les origines de la famille et de la propriété. C'est déjà une curiosité qu'un cours semblable professé à Stockholm, par un Russe, en langue française. A cet intérêt s'en joint un autre, plus sérieux et plus profond, dû à l'importance du sujet et à la compétence particulière de l'auteur. M. Kovalevsky connaît toutes les langues de l'Europe. Il a séjourné dans tous les pays. Il a visité et exploré par deux fois les contrées du Caucase où l'on trouve encore aujourd'hui tant de restes d'institutions primitives. Il a étudié à fond le monde slave, si peu et si mal connu dans l'Occident. On peut donc le suivre en toute confiance dans l'examen des difficiles questions qu'il traite, et

ce n'est pas sans raison que le conseil de la fondation Loren a fait appel à un savant distingué.

Si la famille et la propriété dérivent de la nature humaine et sont la base de toute civilisation, il ne suit pas de là qu'elles aient toujours eu la même forme. Elles varient suivant les lieux et changent avec le temps. Les anciens l'avaient déjà remarqué, mais les observations qu'ils pouvaient faire n'étaient ni assez complètes ni assez sûres pour leur permettre de ramener à une loi générale le développement de ces institutions. Nous sommes aujourd'hui mieux placés pour entreprendre cette étude. L'histoire des divers pays du monde commence à être connue, les monuments de l'ancien droit sont publiés, l'ethnographie a fait d'immenses progrès. En rapprochant, en comparant toutes ces données, on est arrivé à entrevoir ce qui n'avait guère été soupçonné jusqu'ici; on a reconnu que bien des coutumes étranges, inexplicables par elles-mêmes devaient être les débris, les vestiges d'un passé depuis longtemps disparu et oublié. Des traits de lumière ont éclairé ce qui semblait d'une obscurité impénétrable, et les questions se sont posées. Ce n'est pas à dire qu'elles soient résolues, ni même qu'elles puissent jamais l'être définitivement; mais n'est-ce pas un grand progrès que de comprendre la nature et les conditions du problème?

On a cru longtemps que la famille s'était constituée à l'origine sous la forme patriarcale. Les travaux récents de Bachofen et de Mac Lennan ont fortement ébranlé cette opinion. Le premier a réuni un grand nombre de témoignages d'auteurs anciens d'où il résulte que la famille et la parenté se rattachaient primitivement à la mère. Le second a montré qu'il en était encore ainsi chez les indigènes de l'Amérique du Nord. Les ethnographes ont accumulé des faits du même genre. Les missionnaires anglais en Australie ont signalé chez les tribus sauvages de ce grand continent une sorte de mariage par groupes, avec interdiction d'union entre personnes d'un même groupe. C'est ce qu'on appelle l'exogamie. Le matriarcat et l'exogamie se retrouvent chez tous les peuples sauvages de toutes les parties du monde. Il en existe encore des traces même chez des peuples déjà parvenus à un certain degré de civilisation, par exemple chez les Tcherkesses et les Pshaves du Caucase, surtout chez les Ingousch et les Chevsoures de la Géorgie. Cet ensemble de faits permet de supposer que le patriarcat n'est pas le type primitif de la famille et que la parenté par la mère a été la seule reconnue dans le premier âge de l'humanité. Cette conclusion n'est pas encore généralement acceptée. M. Sumner Maine, dont le nom seul est une grande autorité, s'est toujours refusé à l'admettre, et il faut bien reconnaître

que les coutumes des peuples sauvages ne fournissent pas sur ce point une preuve sans réplique. Ce qu'il faut démontrer, c'est que chez les nations civilisées la forme patriarcale a succédé à une forme antérieure dans laquelle la mère était le centre. Mais les recherches récentes des historiens et des jurisconsultes ont fourni de nombreux éléments pour la solution affirmative de cette question. Des traces d'un matriarcat primitif ont été aperçues chez les Arabes et même chez les Hébreux. On en a trouvé chez les Celtes et les Germains. L'auteur en signale chez les anciens Slaves. Il en existe même chez les anciennes populations de l'Inde, et chez les Grecs comme chez les Romains. D'après toutes ces données, M. Kovalevsky n'hésite pas à admettre que la parenté par la mère a été la loi primitive et que la famille patriarcale ne s'est constituée qu'à une époque relativement récente. Cette transformation a été un fait capital dans l'histoire de la civilisation. Comment s'est-elle produite? Comment a-t-elle pu se faire? C'est ce qu'il n'est pas impossible d'expliquer. La tribu primitive est forcée de se disperser pour vivre. La vie nomade ou pastorale n'admet pas les grandes agglomérations. L'isolement favorise la formation de ménages permanents. La femme est alors protégée non plus par ses frères, mais par son mari. La parenté s'établit alors par le père. C'est au père qu'appartient le pouvoir sur la femme et les enfants. En même temps apparaît l'idée religieuse qui sanctifie le mariage en le mettant sous la protection de la Divinité. La première forme de l'union a été l'enlèvement par la force. C'était la guerre entre deux tribus. Pour obtenir la paix, il a fallu que le ravisseur fît accepter un dédommagement aux parents de la fille enlevée. De là l'achat, qui se retrouve au fond de toutes les anciennes lois. Vient enfin la cérémonie religieuse, dont le rite est presque identique chez toutes les nations indo-européennes. Les fiancés font ensemble le tour du foyer domestique et goûtent en commun un gâteau de farine et de miel. C'est la *confarreatio*. Le mariage, ainsi célébré, devient un contrat qui oblige pour la vie. C'est le *consortium omnis vitæ* dont parlent les jurisconsultes romains.

L'évolution de la propriété répond à celle de la famille. Ici encore il s'agit bien moins de rechercher quel est le fondement rationnel du droit de propriété que de montrer comment les choses se sont passées aux différents stages de la civilisation. A l'origine les hommes n'ont d'autres ressources alimentaires que la chasse et la pêche, et celles-ci ne peuvent se faire qu'en commun. Le produit est partagé entre tous ceux qui ont concouru à la production. De là une sorte de communauté primitive. A mesure que l'effort devient individuel, la propriété individuelle ap-

paraît comme conséquence, mais sans jamais dépasser la limite des besoins de l'individu. Tout le surplus reste commun.

L'appropriation porte d'abord sur les provisions, les armes, les parures, puis sur les femmes, les esclaves, les animaux domestiques. L'habitation et la terre sont les derniers objets qui soient entrés dans la propriété privée. Encore faut-il remarquer que cette propriété appartenait bien plus à la famille qu'à l'individu. Avec l'apparition de l'agriculture et l'appropriation de la terre commence la famille patriarcale.

Ici encore l'autorité du droit romain a conduit à de singulières méprises. On a cru longtemps que la puissance absolue du mari sur sa femme, du père sur ses enfants, était le type primitif. C'est une erreur démontrée par les recherches récentes, et aujourd'hui reconnue. Le type primitif a été celui de la famille qu'on pourrait appeler *large*, c'est-à-dire d'une communauté nombreuse d'individus vivant sous le même toit, au même pain et pot, comme on disait dans plusieurs de nos anciennes coutumes, et soumises à l'autorité d'un ancien, contrôlée par le conseil de famille, c'est-à-dire par tous les intéressés. Ce type se retrouve chez tous les peuples indo-européens, chez les Germains et les Celtes, et surtout chez les Slaves, et non pas seulement chez les Slaves du Sud, comme on le croyait encore il y a quelques années, mais même chez les Russes. Cette organisation a existé dans l'Inde, et même à Rome, dans les premiers temps. Avec elle sont nés le culte des morts et celui du foyer domestique, c'est-à-dire la première manifestation extérieure du sentiment religieux. De ce culte, qui se transmettait de mâle en mâle aux héritiers du sang, dérivent les institutions qui ont pour but d'assurer la perpétuité de la famille, l'obligation pour les pères de marier leurs enfants, la punition rigoureuse de l'adultère de la femme, enfin l'adoption et le lévirat. Sous ce régime, la communauté patriarcale était la seule propriétaire du sol. L'exploitation étant commune, les fruits étaient répartis entre tous ceux qui concouraient à leur production. La famille étant perpétuelle, il n'y avait pas, à proprement parler, de succession. Les partages étaient interdits. Le père de famille n'était ainsi qu'un administrateur. Bien loin qu'il fût le maître absolu de la personne et des biens de sa femme, l'histoire nous montre que, partout et même à Rome, son pouvoir a été, au moins dans l'origine, un pouvoir de protection et de gestion. Associée au culte domestique, l'épouse était la compagne et l'égale de son mari.

Que la polygamie ait été la règle au moment où la famille patriarcale s'est fondée, c'est ce dont il n'est guère permis de douter. C'était un moyen de se procurer des travailleurs et de s'assurer des alliances; mais

les plus anciens codes rédigés sous l'influence des idées religieuses sont favorables à la monogamie. La première femme, particulièrement chargée de participer au culte des morts et d'entretenir le foyer domestique, devient la maîtresse de la maison, et ses enfants sont les seuls légitimes. Les autres femmes descendent au rang de concubines et leurs enfants ne jouissent que d'une demi-liberté.

La puissance paternelle est la conséquence de la puissance maritale. Devenu maître de la femme par rapt ou par achat, l'homme a un droit absolu sur tous les enfants qui naissent de cette femme, qu'il en soit ou non le père. Mais ici encore les codes ont tempéré ce que la coutume primitive avait d'odieux et d'excessif, et la communauté de famille a fourni au législateur le moyen d'intervenir dans l'intérêt de l'enfant. Même à Rome, où le père de famille avait en théorie le droit de vie et de mort, ce droit ne pouvait être exercé qu'avec le concours ou l'approbation d'un conseil composé des plus proches parents. La même limitation fut imposée à la puissance maritale.

La famille patriarcale a été un progrès en comparaison des régimes antérieurs, mais on ne saurait la considérer comme une forme définitive. A peine est-elle constituée qu'on y voit poindre un germe de dissolution. Le besoin de l'indépendance personnelle se fait sentir à tous les membres de la communauté. La vie en commun, sous l'autorité d'un chef, n'a plus que des inconvénients et devient insupportable. C'est ce qui se passe aujourd'hui même en Russie, où les partages deviennent de plus en plus fréquents. Chacun veut être chez soi et faire ménage à part. Cette transformation ne se produit pas tout d'un coup. Les membres de la communauté commencent par garder les profits qu'ils ont faits personnellement. C'est le pécule. La dot de la femme devient aussi son pécule propre. Le droit d'exiger le partage de la communauté, même du vivant du père, est le dernier terme de cette évolution, et en même temps apparaît la fixation de la majorité légale, qui n'avait pas d'intérêt sous le régime de la communauté. Une autre conséquence de l'introduction du partage est l'ordre des successions. Jusque-là la famille pouvait changer de chef, mais il n'y avait pas, à vrai dire, de succession. Pour partager, il a fallu déterminer les droits de chaque copartageant. Rien n'est plus intéressant que de rechercher comment et sous quelles influences cette détermination s'est faite, mais le sujet est si vaste que M. Kovalevsky préfère ne pas l'aborder. Il signale seulement l'origine du droit d'aînesse, ou préciput accordé à l'aîné, d'abord pour indemnité à raison du culte domestique qui restait à sa charge, puis à raison du service militaire. Un autre préciput est celui du plus jeune, c'est-à-dire

celui qui reste le dernier dans la famille et d'ordinaire travaille le plus longtemps pour elle. Quant aux filles, elles ont été d'abord exclues de tout droit de succession par cette raison que, le bien de la communauté étant inaliénable, la fille ne pouvait en détacher une portion pour la porter dans une autre famille. Elles ont été cependant appelées à défaut de fils, et enfin en concurrence avec ceux-ci.

La famille patriarcale a fait place à la famille qu'on peut appeler individuelle, fondée sur un contrat librement consenti entre les époux, source de droits et de devoirs réciproques. Le patrimoine de la femme est reconnu et protégé. Le mari n'en est plus que l'administrateur et le débiteur hypothécaire. Le régime de la communauté assure à la femme une part dans les profits du ménage et tend à se compléter par l'attribution à la veuve d'une part dans la succession du mari. Enfin l'introduction du divorce met les deux époux sur le pied de l'égalité. La répudiation n'est plus un privilège du mari. L'autorité paternelle se partage entre le mari et la femme. Elle n'est plus qu'un pouvoir de protection et de correction qui s'exerce sous la surveillance de l'État. La conservation des biens personnels de l'enfant est garantie par des mesures prévoyantes. Ainsi se développe sous nos yeux la famille moderne, type bien supérieur à ceux qui l'ont précédé.

La dissolution de la communauté de famille n'a pas seulement modifié les rapports personnels. Elle a amené toute une révolution dans les conditions de la propriété. C'est ce qui est arrivé notamment en Russie. Ici les observations de M. Kovalevsky ont un intérêt tout particulier. Jusqu'à ces derniers temps on croyait que la constitution actuelle de la propriété en Russie remontait aux origines mêmes de la nation et distinguait profondément les Slaves du Nord de ceux du Midi. Des recherches toutes récentes ont amené à reconnaître que le régime actuel ne remonte pas au delà de deux ou trois siècles, et qu'en Russie comme partout ailleurs la communauté de famille a été la règle primitive.

Le partage de la terre entre les membres de la famille se fit sur le pied de l'égalité. Chaque ménage reçut une part dans les terres de labour et dans les prés. Les forêts et les terres de pacage restèrent en commun et furent soumises à l'usage de tous les copartageants. Les lots devinrent aliénables et les étrangers purent ainsi entrer dans la commune. Celle-ci conservait sur les biens partagés un droit éminent. Les lots qui cessaient d'être cultivés lui faisaient retour, et les terres incultes étaient abandonnées à ceux qui voulaient les défricher. Mais cette ressource n'était pas inépuisable. Le jour où elle devint insuffisante pour assurer l'égalité des possessions, la majorité des habitants exigea un

IMPRIMERIE NATIONALE.

nouveau partage et l'obtint presque partout. Ainsi s'établirent, mais à une époque relativement récente, les partages périodiques que l'on voit encore en Russie, dans l'Inde anglaise, à Java, et qui ont existé autrefois dans une grande partie de l'Europe. La commune agricole, société d'hommes libres, copropriétaires du territoire communal, avec jouissance divise des terres de culture et jouissance indivise des biens communaux, telle est la forme qu'affecte la propriété à une certaine époque de la civilisation. On a prétendu que c'était une création de la féodalité. Le contraire est aujourd'hui hors de doute. Le régime seigneurial, l'institution du servage ont exercé sans doute une grande influence sur la condition des populations rurales, mais la commune rurale libre est le fait primitif.

Il reste à montrer comment la commune rurale, telle que nous venons de la décrire, s'est dissoute à son tour pour faire place au régime de la propriété individuelle. Elle avait sans doute certains avantages. Fondée sur le sentiment de l'association et de la solidarité, elle assurait à tous ses membres le moyen de vivre, elle prévenait le paupérisme en maintenant l'égalité; mais en même temps elle faisait obstacle à tout progrès, à toute innovation dans le système de culture. Elle conduisait nécessairement à l'appauvrissement général, l'étendue des terres à partager étant invariable et la population augmentant toujours. Enfin, et c'est ici la raison la plus forte, elle enchaînait la liberté de l'homme en lui ôtant la disposition de son capital, en l'empêchant de se livrer à l'industrie ou au commerce. Aussi l'histoire des communes agricoles révèle-t-elle une tendance constante de l'individu à sortir de l'association, à exclure d'abord les nouveaux venus, puis enfin à se soustraire à l'obligation du partage renouvelé. En Russie, où le système était pratiqué depuis des siècles, le législateur de 1861 n'a eu qu'à supprimer l'obligation et à autoriser le paysan à sortir de la communauté pour créer un mouvement qui ne s'arrête plus. Partout les communes renoncent aux partages périodiques. On ne connaît plus que la propriété individuelle et définitive; chacun veut être maître chez soi.

La féodalité n'a exercé sur ce mouvement qu'une influence secondaire. Née du besoin de protection et d'assistance qu'éprouvaient partout les petits et les faibles, elle a d'abord groupé les petits propriétaires autour d'un manoir, et la recommandation a transformé les propriétaires en simples tenanciers. D'autre part les chefs de nation ont été obligés de s'assurer une force militaire et de rémunérer les services par des concessions de terres. La propriété et la souveraineté se confondirent. Mais si la commune agricole perdit ainsi son autonomie et des-

cendit même jusqu'au servage, les rapports de ses membres entre eux restèrent ce qu'ils étaient. C'est surtout la bourgeoisie qui a fait la substitution de la propriété individuelle à la propriété communale. Enrichis par le commerce et l'industrie, les bourgeois ont acquis des terres et formé de grands domaines. Les méthodes de culture se sont transformées, et les anciennes institutions ont rapidement disparu. Nous assistons aujourd'hui au triomphe complet de la propriété individuelle. Ce système doit-il se transformer à son tour? Dans quelle mesure l'État devra-t-il intervenir pour contenir les excès de l'individualisme et assurer à tous les moyens de vivre sans porter atteinte à la liberté de chacun? C'est le secret de l'avenir.

Nous nous sommes efforcé de reproduire aussi fidèlement que possible les traits principaux du tableau esquissé par M. Kovalevsky. Nous ne nous arrêterons pas à discuter une à une toutes les idées de l'auteur. A notre avis, la science de l'histoire du droit n'est pas encore assez avancée pour qu'on puisse en faire une théorie définitive. C'est à peine si nous commençons à connaître les monuments de l'ancien droit des peuples civilisés, et, quant aux coutumes non écrites, les observations déjà faites ne sont rien en comparaison de celles qui restent à faire. D'autre part on a peut-être attaché trop d'importance à ce qui se passe chez les peuples sauvages. Il y a aujourd'hui toute une école qui croit trouver chez les indigènes de l'Amérique, de l'Afrique centrale et de l'Australie le type de l'humanité primitive, et considère leur misérable condition comme une étape nécessaire de l'évolution sociale. Cela n'est vrai que dans une certaine mesure, et aucune étude n'exige plus de prudence et de discernement. Outre qu'on ne peut se fier absolument aux tableaux tracés par des observateurs souvent peu expérimentés dans les questions juridiques, il n'est pas certain que les pratiques des peuples sauvages ne tiennent pas, en bien des cas, à la dégradation et à l'abrutissement. Sans nier la loi de l'évolution, c'est-à-dire du progrès, il est permis de douter que le mouvement ait été continu, qu'il n'ait jamais subi ni interruption ni recul. Les matériaux recueillis par l'ethnographie ne doivent donc être employés qu'à la condition d'être soumis à une critique sévère. On se gardera surtout d'en tirer des conclusions absolues. Il en est de l'origine des sociétés comme de l'origine du langage. On peut entrevoir certaines choses, poser certains jalons, mais il faut se résoudre à ignorer ce qu'on ne saura jamais.

Est-ce à dire qu'il faille s'abstenir et renoncer à des recherches qui ont déjà produit d'importants résultats? Non assurément. Mais il faut procéder avec méthode, étudier le droit de chaque peuple, en s'atta-

chant de préférence aux peuples qui sont parvenus à un haut degré de civilisation et qui ont joué un rôle dans l'histoire, interroger les lois écrites, recueillir les coutumes, reconstruire autant que possible le développement historique de chaque législation particulière. Cela même ne suffit pas. Après avoir observé et classé les faits particuliers, il faut les comparer entre eux pour s'élever à des idées générales, et la comparaison réagit à son tour sur l'observation en jetant un jour inattendu sur des faits qui, pris en eux-mêmes, resteraient obscurs et inexpliqués. On ne peut donc se passer de théories et de vues générales, alors même qu'elles paraissent prématurées. Elles rendent d'immenses services en dirigeant les investigations et en étendant la portée de nos moyens d'observation, pourvu toutefois qu'elles gardent un caractère provisoire et qu'elles se bornent à exprimer ce qui ressort des faits, sans prétendre les assujettir à des lois *a priori*, qui ne sont, la plupart du temps, que des hypothèses.

M. Kovalevsky n'a pas voulu faire autre chose et nous l'en félicitons. Il est trop bon jurisconsulte, il connaît trop bien la complexité des questions qu'il traite pour croire qu'elles peuvent être résolues par de simples formules. S'il fait des concessions, trop de concessions peut-être aux systèmes modernes, et notamment à l'école anglaise d'Herbert Spencer, il n'est pas de ceux qui pensent que la science du droit sera prochainement remplacée par la sociologie. Mais en même temps il a senti la nécessité d'étendre son horizon et de renoncer à la routine traditionnelle. Il montre mieux que personne tout le profit que la science peut tirer des découvertes modernes. Les jurisconsultes romains ont été certainement de très grands esprits. Ils ont eu le sens juridique, l'analyse sagace et pénétrante. Ce sont, sans contredit, des maîtres incomparables, mais le développement historique de leur propre droit leur a souvent échappé. A certains égards nous le comprenons mieux qu'ils n'ont pu le faire, parce que nous avons des termes de comparaison plus nombreux. L'immense autorité dont ils ont joui jusqu'à nos jours est devenue, par suite et à certains égards, un obstacle au progrès. On a hésité longtemps à voir des choses qu'ils n'avaient pas vues. On s'est enfin décidé à ouvrir les yeux. Le droit romain n'est plus regardé comme un type idéal. C'est un événement qui a sa place dans l'histoire, une place très grande assurément, mais non pas exclusive. On commence à savoir d'où il est venu et de quels éléments il s'est formé. Ce sont là des vues qui étaient contestées il n'y a pas longtemps encore. Aujourd'hui elles sont généralement acceptées et transforment l'enseignement.

R. DARESTE.

La famille Descartes en Bretagne, par M. Ropartz, dédié à la mémoire de son fils aîné Sigismond Ropartz. Comptes rendus de l'Association bretonne, congrès de 1875. — *Un collège de jésuites aux XVIe et XVIIe siècles*, par le P. Camille de Rochemonteix, de la Compagnie de Jésus. Le Mans, 1889.

PREMIER ARTICLE.

Trois de nos vieilles provinces se disputent l'honneur de compter Descartes au nombre de leurs enfants. La ville de Tours a érigé sur une de ses places publiques l'image du grand homme né en Touraine, que plus d'un historien nomme cependant le philosophe breton. Le savant auteur du livre sur *La famille Descartes en Bretagne* croit démontrer que Descartes n'est ni Tourangeau, ni Breton, mais Poitevin. René Descartes est né à la Haye, en Touraine, le 31 mars 1596. Le fait est certain, comme le sont d'ailleurs tous ceux qu'on allègue en faveur de l'une ou de l'autre des trois opinions. Le procès ne peut être jugé; la décision dépend d'une définition de mots, d'une définition arbitraire. Le prolixe historien de la vie de Descartes, Baillet, dans lequel jusqu'ici ses successeurs ont puisé avec confiance, consacre son premier chapitre « à ceux à qui M. Descartes devait la vie et à l'état où était sa famille quand il vint au monde ». Ses allégations sont précises : M. Descartes, dit-il, était sorti d'une maison qui avait été jusqu'alors considérée comme l'une des plus nobles, des plus anciennes et des plus appuyées de la Touraine.

René Descartes était fils de messire *Joachim* Descartes, qui eut pour père *Pierre* Descartes et pour mère Claude Ferrand.

Pierre Descartes n'eut pas d'autre enfant que *Joachim*.

Tout cela est exact; mais, dans les détails qu'il donne sur *Pierre* Descartes, Baillet se trompe complètement.

Ce Pierre Descartes, grand-père de René, exerçait à Châtellerault la profession de médecin, et par là dérogeait à la noblesse transmise par ses ancêtres. Baillet l'a-t-il ignoré? Cela est vraisemblable, car la famille Descartes, dans la généalogie conservée par les descendants de Joachim, a dissimulé ce détail. On lit dans une pièce conservée aux archives du département d'Ille-et-Vilaine et léguée par la famille de Piré :

« *Pierre* Descartes, deuxième du nom, épousa Claude Ferrand, fille de M. Ferrand, lieutenant général de Châtellerault, et sœur d'Antoine Fer-

rand, lieutenant particulier au Châtelet de Paris, dont la postérité a possédé quatre fois la charge de lieutenant particulier, jusqu'à Antoine Ferrand, depuis maître des requêtes, intendant de Bourgogne, ensuite de Bretagne, frère de MM. Ferrand, l'un président aux requêtes du palais, l'autre conseiller au parlement de Paris, et de Mme de la Falnère, première présidente du parlement de Bretagne, et de Camillac.

« Du mariage de *Pierre* Descartes et de Claude Ferrand vint *Joachim* Descartes. »

Le rédacteur de la généalogie remplace, on le voit, par de nombreux détails sur les honneurs obtenus par la famille de Claude Ferrand ce qu'elle ne veut pas dire de son époux *Pierre* Descartes. Baillet, ne sachant rien, y a suppléé en attribuant à Pierre les exploits de son père Gilles.

« Pierre Descartes, dit-il, était un gentilhomme aisé qui s'était retiré de bonne heure du service et des emplois pour goûter plus longtemps les fruits du repos qu'il s'était procuré; mais il n'hésita jamais de l'interrompre lorsqu'il fut question de servir son prince et sa patrie. Il se signala même depuis en diverses occasions, et, s'étant jeté dans la ville de Poitiers, l'an 1569, avec le comte du Lude, pour en soutenir le siège contre les huguenots, il contribua beaucoup à affermir le parti du roi, à faire lever le siège, et à maintenir le peuple et les troupes dans l'obéissance du prince légitime. »

C'est Gilles Descartes, père de Pierre, qui, d'après la généalogie conservée par la famille de Piré, a contribué en 1569 à la défense de Poitiers.

Son fils Pierre, époux de Claude Ferrand et père de *Joachim*, exerçait à Châtellerault la profession de médecin. L'abbé Lalanne, en 1857, dans le *Bulletin des antiquaires de l'Ouest*, a publié une consultation médico-légale rédigée par le docteur Pierre Descartes en 1543.

Il est difficile, en rapprochant les dates, d'admettre que le docteur Pierre, sans contestation grand-père de René, et qui signait en 1543, sur la demande du lieutenant général de la sénéchaussée, un rapport médico-légal, soit le fils de Gilles, défenseur, en 1569, de la ville de Poitiers assiégée.

Si l'on suppose à Pierre trente ans en 1543, il en avait cinquante-six en 1569, et son père devait être bien âgé pour songer à endosser la cuirasse.

Pierre Descartes, quoique médecin, maintenait ses droits de gentilhomme. Il soutint et gagna un procès contre les élus de Châtellerault, qui prétendaient le soumettre à la taille, et il fut rétabli par la cour des aides de Paris dans tous les droits de sa noblesse.

Joachim Descartes, fils unique de Pierre, était avocat à Paris, lorsqu'en 1585 il obtint ou, pour parler plus exactement, acheta les lettres de provision pour un office de conseiller au parlement de Bretagne. Le 5 février 1586, Joachim fut appelé, suivant la règle, à faire preuve de capacité comme le constatent les registres du parlement :

« M[e] Joachim Descartes, pourvu d'un estat et office de conseiller en la cour par la résignation de M. Emery Renault, entré en la dite cour, a répondu sur la loy *Si mater tua. C. de contrahenda emptione et venditione*, sur les volumes des Digestes et sur la pratique, et, s'estant retiré, a été délibéré sur sa suffisance et arresté qu'il sera reçu à l'exercice du dict office; et, rentré, a fait et presté le serment en tel cas requis et accoutumé. »

Joachim Descartes, en entrant au parlement de Rennes, n'était pas encore marié. Les registres du parlement nous apprennent qu'avant d'épouser Jeanne Brochard, la mère de René, il avait eu ou laissé supposer d'autres projets.

Dans la première séance de l'année 1588, un plaideur récusa le président Barrin, parce qu'il était notoire que le président avait promis sa fille en mariage à Joachim Descartes.

Le beau-père et le gendre ne pouvaient siéger dans la même affaire.

Cependant, par contrat du 15 janvier 1589, Joachim épousa Jeanne Brochard, fille du lieutenant général de Poitiers et de Jeanne Sain. Les Brochard étaient, comme Joachim Descartes, d'origine poitevine. Les Sain étaient Tourangeaux. La propriété de la Haye, où naquit René Descartes, appartenait à Jeanne Sain, mère de sa mère.

Le semestre qui suivit le mariage de Joachim Descartes fut très agité au parlement de Bretagne : au commencement du mois de mars, le premier président Claude de Faucon, revenant de Blois avec son gendre M[e] Jacques Loysel, conseiller, avait été fait prisonnier et enlevé par un parti de gens de guerre.

A l'audience du 4 mars 1589, le parlement, modifiant la formule du serment prêté quelques mois auparavant, exigea de tous ses membres et des justices inférieures un nouveau serment, exclusif toujours de huguenotisme, mais aussi exclusif de la Ligue :

« Nous jurons de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, conserver l'autorité du Roy, tenir la province et même cette ville en repos et tranquillité, et, à ce faire, exposer nos vies, biens et moyens, sans acception de personnes, de quelque qualité qu'ils soient; ne tenir ni assister à conseils ou conventicules, favoriser aucunes ligues ou associations contraires à ce que dessus, favoriser directement ou in-

directement ceux qui portent les armes contre le Roy, leurs fauteurs ne adhérents. »

L'arrestation du premier président avait été suivie de celle du sieur de la Roche et du sieur de Crapado, et de l'assassinat du marquis d'Asserac.

Le 13 mars, une grande émotion s'éleva dans la ville de Rennes; il y eut même des barricades. Les meneurs déclarèrent que les huguenots les menaçaient et qu'ils prenaient les armes pour leur sûreté personnelle. Le parlement s'entremit; on transigea; les clefs des portes furent remises au président Barrin.

Des bandes d'hommes armés entouraient la ville. Une de ces bandes enlève le conseiller Grimaundet; une autre vole l'argenterie de l'église de Vesins (à une lieue de Rennes). Le conseiller François du Plessinx et d'autres officiers du roi au présidial sont arrêtés à Nantes, les officiers de la cour des comptes, Miron, Cornulier, Couturier, sont aussi faits prisonniers. La maison de la Haye, appartenant au président Barrin, est prise par violence et démolie. Claude d'Argentré, de Bec-de-Lièvre, de Launay, Denis Guillaubé, conseillers, vont rejoindre Mercœur à Nantes et y organisent avec Aradon, l'évêque de Vannes, et le président Carpentier, un parlement dévoué à la Ligue.

Le 14 mai, le parlement royaliste enregistre les lettres du roi qui déclarent Mercœur, chef des ligueurs en Bretagne, déchu de ses fonctions de gouverneur de Bretagne. C'était la guerre civile. Le président Harpin était dépouillé de tous ses meubles à Fougères. A Rennes, le président Brulon, accusé de connivence secrète avec les ligueurs, était chassé de la ville par le gouverneur La Hunaudaye.

L'ouverture du semestre d'août appelait à Rennes Joachim Descartes nouvellement marié. Effrayé de ces désordres, il ne vint pas.

La requête suivante fut produite à l'ouverture de l'audience :

« Ont été veus les requêtes présentées à la dicte cour par Me Jean de Morillon et Jouachim Descartes, conseillers en icelle, par lesquelles ils remonstroient, comme il soit notoire à chacun, que les chemins sont de telle sorte occupés par les troupes et gens de guerre rebelles au roy, que ses serviteurs et mesme ses conseillers à la cour ne peuvent se mestre en chemin sans danger très évident de leurs personnes; requérans par ce moyen les dits Morillon et Descartes, attendu la distance du pays de Poitou et ceste ville de Rennes, qu'il eust plu à la dicte cour les tenir pour deument excusés du service qu'ils doivent en la dicte cour pour le présent mois d'aoust et jusqu'à ce que les chemins soient plus libres. »

M. Ropartz fait remarquer que, dans cette requête, comme dans un

grand nombre de pièces authentiques, Joachim Descartes indique le Poitou et non la Touraine comme le lieu de sa résidence officielle pendant les vacances du parlement.

Joachim ne vint pas à Rennes en 1589; il n'assista pas à la séance dans laquelle le parlement affirma à la fois son catholicisme et son royalisme en prêtant serment à Henri IV, à la condition qu'il se ferait catholique. Morillon, qui comme lui se trouvait en Poitou, avait bravé les dangers de la route et repris son service le 23 septembre.

La déclaration suivante est du 12 octobre :

« La cour, toutes chambres assemblées, a arresté que les présidents, conseillers et autres officiers de cette province, gentilshommes et communautés, feront serment de fidélité et obéissance au roy Henry quatrième, roy de France et de Navarre, à la charge que la religion catholique, apostolique et romaine sera entretenue, de laquelle le dit seigneur Roy sera supplié de faire profession. »

La Ligue était vaincue à Rennes, et le parlement, dont la fidélité ne s'était jamais démentie, s'empressait de condamner avec la dernière rigueur les membres dissidents de l'assemblée usurpatrice et rebelle de Nantes. Quinze de ses membres, et parmi eux l'évêque de Vannes, étaient condamnés « à être traînés sur une claie, ayant la corde au cou, depuis la prison jusqu'à la potence, à icelle pendus et étranglés jusqu'à extinction de vie, si appréhendés peuvent être, sinon par figure et effigie ». Aucun d'eux ne fut appréhendé. Les biens meubles et immeubles des condamnés étaient en outre « confisqués au Roy ». Cette partie de l'arrêt resta également sans effet, et le seul président Carpentier fut exclu du parlement; mais tout se calma pour les autres, ils reprirent leurs sièges et vinrent s'asseoir au milieu des juges qui les avaient condamnés à la potence.

Les routes restaient périlleuses. La généalogie conservée dans la famille de Piré, déposée aujourd'hui aux archives du département d'Ille-et-Vilaine, rapporte que Joachim Descartes, venant de sa terre à Rennes, fut pris par les ligueurs et mis à rançon. M. Ropartz oppose à cette assertion les registres secrets du parlement, dans lesquels Joachim, après son retour, met en relief les dangers du chemin sans dire qu'il en ait été victime.

A partir de l'année 1591, la famille Descartes réside à Rennes. C'est cependant à la Haye en Touraine, chez la belle-mère de Joachim, Jeanne Sain, que naquirent ses deux fils Pierre et René. M. Delaporte, dans ses recherches sur la Bretagne publiées en 1819, en donne une explication plausible.

91
IMPRIMERIE NATIONALE.

Henri II, craignant que le désir, ordinaire chez les Bretons, d'avoir un souverain particulier ne les fît agir contre ses intérêts, avait placé des Français dans le parlement lorsqu'il le créa; ses successeurs, malgré les remontrances des états et du parlement, suivirent invariablement le même système. Les charges françaises furent beaucoup moins chères que les autres parce qu'il se trouva peu d'étrangers qui voulurent abandonner leur pays pour venir demeurer à Rennes. Les membres du parlement, pour rendre leurs enfants aptes à les posséder, envoyaient leurs épouses accoucher hors de la province.

Jeanne Brochard, suivant Baillet, copié par tous ceux qui l'ont suivi, mourut peu de jours après la naissance de son fils René. L'erreur est excusable, car Descartes lui-même la partageait; il écrivait à la princesse Palatine :

« Étant né d'une mère qui mourut peu de jours après ma naissance d'un mal de poumon causé par quelques déplaisirs, j'avais hérité d'elle une toux sèche et une couleur pâle que j'ai gardées jusqu'à l'âge de plus de vingt ans, et qui faisaient que tous les médecins qui m'ont vu avant ce temps me condamnaient à mourir jeune. »

Jeanne Brochard, cependant, survécut quinze mois à la naissance de René et mourut en mettant au monde un fils qui mourut lui-même quelques jours après sa naissance. Le registre de la paroisse Notre-Dame de la Haye doit être cru plutôt que les traditions de famille :

« Le XIIIe jour de mai 1597, sur les sept heures du soir, est décédée demoiselle Jehanne Brochard, femme et épouse de noble homme Me Joachim Descartes, conseiller du Roy à Rennes; le corps de laquelle a esté enterré en l'église Notre-Dame de ceste ville de la Haye. »

On lit sur le même registre :

« Le XVIe jour de may 1597, est décédé un petit enffant, fils de Monsieur Descartes, enterré en l'église. »

Une excellente nourrice, pour laquelle René conserva toujours une grande reconnaissance et qui lui survécut, veilla sur lui, sous les yeux de son père, jusqu'à l'âge de huit ans. On ne sait rien de ses premières années, sinon qu'il questionnait sur tout et que son père l'appelait son petit philosophe. Baillet le dit, mais il peut se tromper; il a commis des erreurs plus graves.

Joachim Descartes épousa en secondes noces Anne Morris, fille du premier président de la cour des aides de Bretagne. Le mariage ne peut être postérieur à 1599, car Joachim Descartes, le premier-né de cette union, était reçu sans dispense d'âge au parlement de Rennes le 10 juillet 1627; il était donc alors âgé de vingt-sept ans au moins. Anne

Morris ne fut pas pour René une belle-mère très tendre; c'est sous son influence, sans doute, que Joachim prit le parti d'envoyer cet enfant chétif et débile commencer, dès l'âge de huit ans, ses études au collège de la Flèche, et qu'il le laissa jusqu'à l'âge de seize ans éloigné de la maison paternelle. Le voyage de Rennes à la Flèche durait quatre jours; on couchait à Vitré, à Laval et au Mans. Les routes n'étaient pas sûres, et quelquefois on s'y égarait. Le Père Rochemonteix a reproduit le récit très intéressant d'une promenade en France entreprise pendant les vacances, sous le règne de Louis XIV, par une vingtaine d'élèves du collège, sous la conduite des Pères Jésuites. Ils partent de la Flèche, visitent le Mans, Laval, Vitré, Rennes, Antrain, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Morlaix, Brest, Quimper, Hennebon, Vannes qu'ils appellent Vennes, la Roche-Bernard, où ils ont grand'peine à embarquer leurs chevaux pour passer la Vilaine, puis Nantes, où le loueur de chevaux les prie instamment de reprendre le chemin de la Flèche. « Voulez-vous, leur dit-il, ruiner un pauvre homme? Je suis obligé de laisser ici un cheval malade; je dois, pour tenir mes engagements, vous en fournir un autre, et qui me coûte vingt sols de louage par jour. »

On voit dans cette excursion les jeunes gens s'égarer sur les routes mal tracées entre les villes, et contraints, pour retrouver leur chemin, de recourir à un guide.

Au moment où Joachim Descartes envoyait son fils loin de sa famille recevoir l'enseignement des Jésuites, il avait la certitude de pouvoir le confier prochainement, à Rennes même, à un collège de la Société. Dès l'année 1586, en effet, les Jésuites avaient remplacé à Rennes les Dominicains dans la maison d'éducation de la communauté de Saint-Thomas. Aux bâtiments livrés gratuitement, les états de Bretagne avaient gracieusement ajouté une allocation pour le collège. Le clergé, voulant apporter son tribut, avait accordé une année des dîmes du diocèse, et plusieurs particuliers, stimulés par l'exemple, apportaient de riches offrandes. Après l'attentat de Jean Châtel, le parlement de Paris avait condamné à l'exil tous les Jésuites de France, arrêtant, le 29 décembre 1594, que tous les membres de la Société de Jésus sortiraient sous trois jours de Paris, ainsi que de toutes les villes où ils étaient établis, et dans quinze jours du royaume, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roi et de l'État.

Les parlements de Bordeaux et de Toulouse s'opposèrent au départ des Pères, et les collèges du Midi, celui de Tournon entre autres, après une longue lutte, furent autorisés à conserver leurs maîtres. A Rennes, l'émotion fut vive; la ville résista, obtint des délais; le collège, gratuit

pour les externes, et pour cette raison très regretté des familles, ne fut fermé qu'en 1596. Les études à Rennes furent interrompues. Huit ans après, en 1604, au moment même où, pressé par son serviteur favori, Fouquet de la Varenne, Henri IV fondait le collège de la Flèche et le confiait aux Jésuites, avec une allocation considérable, sur laquelle Fouquet, malgré la résistance un peu timide des Pères, trouva moyen de se faire construire une maison, les états de Bretagne leur allouaient, pour les rappeler à Rennes, une rente de 12,000 livres, somme considérable à une époque où 200 livres suffisaient pour l'entretien et la nourriture d'un Jésuite, en se réservant, malgré la résistance des Pères, le droit d'en surveiller l'emploi. Le collège des Jésuites de Rennes fut ouvert le 18 octobre 1605, et Joachim Descartes aurait pu, après avoir fait faire à René sa classe de sixième à la Flèche, le rappeler en 1605, pendant la peste terrible qui éclata à la Flèche, et lui faire suivre les autres classes près de lui. Il était assez riche, d'ailleurs, pour attacher, suivant l'usage de l'époque, un précepteur à la personne du jeune seigneur du Perron; c'est ainsi qu'on appelait René dans sa famille. Le frère aîné, seigneur de la Bretaillère, avait eu sans doute et avait encore cet avantage; il était âgé de douze ans et son père ne s'en sépara jamais. René, cependant, resta pendant huit ans au collège Henri IV et n'en sortit qu'à l'âge de seize ans. Peut-être Joachim Descartes fut-il décidé par la présence à la Flèche de son parent le Père Charlet. Peut-être aussi eut-il la pensée que le roi favoriserait plus tard les élèves d'une maison fondée par lui et dans laquelle il avait ordonné que son cœur fût porté après sa mort. Un tel espoir n'était pas sans fondement; Henri IV conserva toujours une grande bienveillance pour cette ville de la Flèche et pour le château, transformé en collège, où s'était célébré le mariage de son père, Antoine de Bourbon, avec Jeanne d'Albret et où lui-même, pendant son enfance, avait vécu plusieurs années.

Les correspondances de l'époque, dit le Père de Rochemonteix dans son livre consciencieux et savant : *Un Collège de Jésuites aux XVIIe et XVIIIe siècles*, sont pleines de détails sur la bienveillance de Henri IV. Il veut que son collège soit le premier de tous, sans rival dans le monde entier; il s'enquiert avec intérêt de tout ce qui se passe à la Flèche; il veut qu'on lui adresse le catalogue des livres enseignés, les thèses de philosophie, le programme des *séances* et des *pièces;* il les reçoit avec le plus grand plaisir; quelquefois il conserve comme objets précieux ce qu'on lui envoie de sa *chère maison;* il aime à parler de son collège et à en entendre parler. Il veut voir tous les Pères qui viennent à Paris en se rendant à la Flèche; il les questionne sur leur vie, sur leurs minis-

tères; il leur recommande de suivre fidèlement leur institut, de s'occuper avec zèle de leurs fonctions.

Henri IV se faisait envoyer les noms des élèves les plus distingués par leur travail et par leurs succès, et leur accordait, *à ses frais*, des récompenses particulières. A la fin de la première année, il voulut que tous les prix fussent distribués aux élèves à ses dépens. Les plus grands seigneurs lui faisaient la cour en lui demandant à quelle école ils devaient envoyer leurs fils; le roi répondait invariablement : « A la Flèche. »

René Descartes fit à la Flèche des études complètes. Il y resta huit ans, et, pendant toute sa vie, se montra reconnaissant envers ses maîtres.

Un de ses amis désirait plus tard envoyer son fils au collège de Leyde. Descartes lui répondit :

« Le désir que j'aurais de pouvoir vous rendre quelque service en la personne de Monsieur votre fils m'empêcherait de vous dissuader de l'envoyer en ces quartiers, si je pensais que le dessein que vous avez touchant ses études s'y pût accomplir. Mais la philosophie ne s'enseigne ici que très mal. Les professeurs n'y font que discourir une heure le jour environ, la moitié de l'année, sans dicter jamais aucuns écrits ni achever le cours en aucun temps déterminé; de sorte que ceux qui en veulent tant soit peu savoir, sont contraints de se faire instruire en particulier par quelques maîtres, comme on fait en France pour le droit quand on veut entrer en office. Or, encore que mon opinion ne soit pas que toutes ces choses qu'on enseigne en philosophie soient aussi vraies que l'Évangile, toutefois, à cause qu'elle est la clef des autres sciences, je crois qu'il est très utile d'en avoir étudié le cours entier de la manière qu'on enseigne dans les écoles des Jésuites, avant qu'on entreprenne d'élever son esprit au-dessus de la pédanterie pour se faire savant de bonne sorte. Je dois rendre cet honneur à mes maîtres, de dire qu'il n'y a lieu au monde où je juge qu'elle s'enseigne mieux qu'à la Flèche. »

Descartes était un excellent élève; on n'avait cependant, pendant ses études, rien remarqué qui le distinguât de ses condisciples. Il donne exactement la mesure de ses succès et l'opinion qu'on avait de lui, lorsqu'il écrit : « J'étais dans l'une des plus célèbres écoles de l'Europe, où je pensais qu'il devait y avoir de savants hommes, s'il y en avait en aucun endroit de la terre. J'y avais appris tout ce que les autres y apprenaient. Avec cela je savais les jugements que les autres faisaient de moi; et je ne voyais point qu'on m'estimât inférieur à mes condisciples, bien qu'il y eût déjà entre eux quelques-uns qu'on destinait à remplir les places de nos maîtres. »

Descartes, lors de l'assassinat de Henri IV, était âgé de quatorze ans.

Il fut un des vingt-quatre gentilshommes chargés de représenter la noblesse du collège dans le cortège chargé de recevoir le vase qui contenait son cœur confié à la garde du collège.

On ne dit pas jusqu'où les vingt-quatre gentilshommes écoliers durent aller au-devant du cœur de Henri IV. Tous les Jésuites de France, d'après la volonté formellement exprimée du roi, sauf ce qu'il en fallait pour garder la maison, avaient dû venir prendre le cœur au lieu où Sa Majesté avait rendu l'âme et le porter à pied, en continuelles prières, aux frais et dépens du collège, jusqu'à la Flèche, où devait se faire un service solennel de trois jours, nourrissant tous les pauvres qui se trouveraient alors audit lieu.

Le collège avait établi une fête littéraire annuelle. On exposait les travaux des élèves; ceux qui le méritaient obtenaient l'honneur d'une lecture publique devant un auditoire d'élite.

La plus brillante de ces assemblées eut lieu en 1611; le récit en a été conservé dans la préface d'un recueil contemporain : *In anniversarium Henrici Magni obitus diem. Lacrymæ Collegii Flexiensis regii Societatis Jesu* (*1611*). On accourut en foule, dit l'auteur, des villes, bourgs et villages de dix, vingt et trente lieues à la ronde. La fête dura trois jours. Le premier jour, procession, oraison funèbre en français, le matin, à l'église paroissiale; en latin, le soir, au collège. Le P. Charlet, parent de Descartes, prononce un discours latin fort admiré. Jamais Cicéron ne fut plus cicéronien.

Le deuxième jour, thèses philosophiques et exercices littéraires en l'honneur du roi défunt. Le matin on discute, le soir on lit des compositions latines, grecques et françaises, en prose et en vers. On explique des énigmes.

Le troisième jour, pièce de théâtre : la France, en habit de deuil, triste, éplorée, vient après beaucoup de lamentations, environnée du chœur des vertus royales, s'asseoir sur le tombeau du roi pour mourir avec lui. L'archange saint Michel et l'amour divin interviennent, l'encouragent et lui ordonnent de suivre Louis XIII, proclamé roi.

Les cahiers du collège contiennent 5,500 vers latins, 500 vers français et 200 vers grecs. Clio redit le courage de Henri IV, Calliope pleure sur sa tombe, Uranie chante son immortalité, Polymnie regrette sa mort prématurée, Melpomène décrit ses vertus guerrières et ses travaux, Thalie rappelle la paix et le bonheur de la France sous son sceptre royal; Érato Terpsichore, Euterpe paraissent à leur tour et par des chants divers montrent la France rendue par lui à la liberté; Mnémosyne et le chœur des Grâces jettent des fleurs sur le cœur inanimé de

leur bien-aimé prince. La France s'avance enfin, pleure son roi et le chante sur tous les rythmes; puis viennent les vertus, qui, chacune à leur tour, se lamentent, se désespèrent et veulent mourir avec le roi. Mais Louis arrive, héritier du grand cœur et des vertus de son père; il apporte à tous consolation, courage et espérance; il n'est plus permis de pleurer :

Et nos ultra flere vetat.

L'oraison funèbre de Henri IV fut prononcée le matin dans l'église de Saint-Thomas de la Flèche. Le collège n'en est pas responsable, mais elle donne une idée du goût de l'époque. Les compositions des élèves ne laissent nullement paraître chez les Jésuites le désir de le transformer.

L'orateur chrétien, du haut de la chaire, compare le cœur du héros au Soleil, flambeau du ciel, grand œil de l'univers, paré de sa lueur et couronné de lumière; il est attaché et enchâssé au milieu de ses globes et planètes comme entre les officiers de sa couronne, distribuant sagement les charges de la cour. Jupiter lui sert de chancelier et chef de sa justice, Saturne est son lieutenant, Mars général de l'armée, Vénus mère des grâces, la Lune messagère de ses volontés; le reste des astres et feux du ciel autant de soldats qui font le corps de garde et divers cantons et quartiers de là-haut.

Cette police ne doit pas être aisément condamnée, puisque Dieu même la reçoit et dit :

Adoravit omnem militiam Dei,

parlant d'un prince idolâtre qui fléchit le genou devant la gendarmerie du ciel et adore les étoiles.

Le recueil publié : *Lacrymæ Flexienses*, est l'œuvre des cinq cents élèves du collège et de leurs maîtres. Tous étaient invités à chercher, soit en latin soit en grec, mais toujours en vers, un sujet d'inspiration dans la mort du grand roi. La langue française, sans être proscrite, était traitée en étrangère. Tout, même le latin, s'enseignait en latin. Descartes, en 1611, faisait sa seconde année de philosophie; amoureux de poésie, comme il l'a dit lui-même, il a certainement produit sa contribution et il serait intéressant de retrouver le fruit de sa muse. La méthode qu'il recommande se réduit à exiger l'évidence; elle n'est pas applicable à un tel problème, mais nous pouvons, avec une grande vraisemblance, dans ce recueil dont aucune pièce n'est signée, désigner celle de René Descartes.

Descartes, dès le collège, aimait la poésie française. On l'accusait d'imiter Ronsard plus volontiers que Virgile.

Il aimait les vers, dit Baillet, beaucoup plus que ne pourraient se l'imaginer ceux qui ne le considèrent que comme un philosophe. Il avait même du talent pour la poésie, aux douceurs de laquelle il a déclaré qu'il n'était pas insensible, et dont il a fait voir qu'il n'ignorait pas les délicatesses. Il n'y renonça pas même au sortir du collège, et l'on sera surpris d'apprendre qu'il finit les compositions de sa vie par des vers français qu'il fit à la cour de Suède peu de temps avant sa mort. Il écrivait enfin : « Il n'est pas plus du devoir d'un honnête homme de savoir le grec et le latin que le suisse ou le bas breton. »

Nous sommes donc autorisés à chercher parmi les compositions françaises celle que Descartes n'a pu manquer de donner au recueil. Sa facilité, qui était grande, lui a dicté peut-être des vers dans les trois langues, mais, très probablement, il n'a pas laissé échapper l'occasion de montrer ses talents en français; or la partie française du recueil se réduit à quatre pièces : l'une est de 500 vers; les trois autres sont des sonnets. Chacun, dès le premier examen, écartera la première; on ne peut faire à Descartes l'injure de lui attribuer une amplification ridicule et diffuse. En suivant jusqu'au bout le principe, on pourrait ne rien conserver; mais le moins faible des trois sonnets, sans être d'un poète, peut être l'œuvre d'un géomètre et d'un philosophe de quinze ans. Le sujet, d'ailleurs, est bien en rapport avec la tendance connue du jeune écolier à porter sa curiosité loin du cercle des études de l'école :

Sonnet sur la mort du roy Henry le Grand et sur la descouverte de quelques nouvelles planettes ou estoiles errantes autour de Jupiter, faicte l'année d'icelle par Galilée, célèbre mathématicien du grand-duc de Florence.

Et de même que dans un musée on ne fait pas difficulté d'inscrire au pied d'une œuvre d'art le nom de l'artiste qu'on a de bonnes raisons d'en croire l'auteur, on aurait droit, sans manquer de prudence, de remplacer, au bas de ce sonnet, la signature inconnue de l'auteur par ces mots : *Attribué à Descartes :*

La France avait déjà répandu tant de pleurs
Pour la mort de son roy, que l'empire de l'onde,
Gros de flots, ravageait à la terre ses fleurs,
D'un déluge second menaçant tout le monde,

Lorsque l'astre du jour, qui va faisant sa ronde
Autour de l'univers, meu des proches malheurs
Qui hâtaient devers nous leur course vagabonde,
Lui parla de la sorte, au fort de ses douleurs :

« France de qui les pleurs pour l'amour de ton prince
Nuisent par leurs excès à toute autre province,
Cesse de t'affliger sur son vide tombeau,

« Car, Dieu l'ayant tiré tout entier de la terre,
Au ciel de Jupiter maintenant il esclaire
Pour servir aux mortels de céleste flambeau. »

Descartes quitta la Flèche à l'âge de seize ans; on le destinait sans doute, comme ses deux frères, à la magistrature. Leur père Joachim, devenu fort riche par son second mariage, voulait en même temps faire de ses fils de brillants gentilshommes capables des plus hautes situations; c'est de lui sans doute que René tenait son dédain pour le métier d'auteur, n'étant point, grâce à Dieu, disait-il, d'une condition qui l'obligeât à faire métier de la science pour le soulagement de sa fortune.

Joachim allait plus loin et regardait comme un ridicule, qu'on l'acceptât ou non pour soulager sa fortune, l'ambition de se faire relier en veau.

Un descendant de Joachim Descartes, M. de Piré, dans un des manuscrits actuellement conservés aux archives de la ville de Rennes, écrit : « Joachim Descartes, rapporteur du procès Chalais, était père du fameux philosophe René Descartes, sieur de Perron. » Il ne prévoyait pas sans doute le cas qu'on devait dans la suite faire de lui et de ses écrits, lorsqu'il dit ce qui suit à un autre Joachim Descartes, son fils du second lit, qui l'a raconté à Christophe de Rosnyvenen, mari de Clémence Descartes, petite-fille dudit second Joachim :

« De tous mes enfants, je n'ai de mécontentement que de la part d'un seul. Faut-il que j'aie mis au monde un fils assez ridicule pour se faire relier en veau ! »

Les documents relatifs au procès de Chalais occupent une place importante dans le livre de M. Ropartz.

Le manuscrit conservé dans les archives du marquis de Langle, de la main d'Eustache de Rosnyvenen de Piré, contient 54 feuilles in-folio. Il porte en tête :

« Joachim Descartes, né en 1563 (il faut lire 1553), conseiller au parlement de Bretagne en 1586 (on ne pouvait être conseiller avant l'âge de vingt-sept ans), mort environ en 1640, fut, en 1626, étant dès lors le doyen du parlement, un des conseillers nommés par le roi pour juger le procès criminel de M. de Chalais. Ayant été rapporteur du procès, il en a laissé l'extrait à ses héritiers. Cet extrait, tout écrit de sa main, d'une écriture très mauvaise d'elle-même, d'ailleurs dans le

goût du seizième siècle et remplie d'abrégés, étant à présent (1737) entre les mains d'Eustache de Rosnyvenen, fils de Louise-Prudence Descartes, son arrière-petite-fille, il prend la peine de la transcrire. »

Eustache de Rosnyvenen de Piré ajoute : « Ce qui avait piqué ma curiosité, c'est que Joachim Descartes, mon grand-père, qui avait ledit extrait dans son cabinet, avait toujours et constamment refusé pendant sa vie de le faire voir à feu mon père, à feu mon frère et à moi. »

M. Ropartz reproduit en entier le projet de rapport de Joachim Descartes. Ce travail préparatoire, dit-il avec un peu d'exagération, en jetant un grand jour sur l'instruction qu'il résume, donne une idée vivante sur l'esprit, la manière et le talent du père de Descartes. Nous citerons seulement les dernières lignes : « L'accusé confesse donc audit sieur cardinal qu'il savait les conseils qu'on avait donnés à Monsieur de se retirer à Metz, Sedan ou au Havre, et d'user de violence envers M. le cardinal de Richelieu, s'il ne voulait faire délivrer le colonel d'Ornano; avoir su que Monsieur avait envoyé l'abbé d'Aubazine à M. d'Épernon et lui avait écrit pour avoir retraite à Metz. D'une part confesse avoir lui-même écrit au sieur de La Valette; confesse encore avoir su que Monsieur, étant à Saumur, voulait se retirer à la Rochelle; que les conseils lui en venaient de Paris; qu'il croit que ce soit Des Aulnoys qui les apportait, étant celui auquel Monsieur avait plus de confiance pour les voyages. Il déclare des princes qu'il dit être de la conjuration, l'autre M. de Longueville qu'il dit en avoir été, lorsqu'il était à Paris, mais ne savoir si depuis il a continué; reconnaît avoir écrit à M. le comte après la prise de MM. de Vendôme et Grand-Prieur, pour l'avertir de ne venir à Paris crainte d'y être arrêté. Il reconnaît avoir su que le prince de Piémont était de la partie, qu'il promettait dix mille hommes; que l'Angleterre avait aussi promis du secours et que la négociation avec l'étranger avait été conduite par le colonel d'Ornano. Confesse aussi avoir su que Monsieur avait eu dessein de partir de Nantes; avoir dit à Paris à Monsieur qu'on voulait le prendre prisonnier; qu'il avait fait faute de laisser mettre des exempts dans Honfleur; que, depuis que Monsieur était à Nantes, on avait mis des troupes de cavalerie pour empêcher sa sortie.

« Les desseins pour empêcher le mariage de Monseigneur avec Mlle de Montpensier; j'ai horreur de le dire, l'espérance de faire épouser la reine à Monsieur, si Dieu appelait à lui le roy. Il est vrai qu'il dit ne savoir cela que par le bruit de la cour.

« Plus, le conseil d'attenter à la personne de M. le cardinal.

« Je ne sais ce que c'est que le voyage de Fleury. »

Ici s'arrête le rapport de Joachim Descartes.

Cette dernière phrase inspire à son arrière-petit-fils une réflexion peu respectueuse :

« Joachim Descartes dit qu'il ne sait ce que c'est que le voyage de Fleury. Le bonhomme, doyen du parlement, grand travailleur dans son métier, ne voyait que ce qui paraissait au procès et était peu informé d'ailleurs de ce qui se passait à la cour. »

Chalais, cela résulte nettement du rapport de Joachim, était un double traître et un espion infidèle; il méritait la mort et n'était pas digne de pitié.

Sur des feuilles volantes jointes au manuscrit original, M. de Piré signale deux pièces dont la première est sans intérêt; il définit ainsi la seconde : « Un pot pourri de pensées diverses et de maximes que Joachim Descartes voulait sans doute intercaler soit dans son travail mis au net, soit dans la discussion orale. » Ces pensées du père de Descartes auraient intéressé plus d'un lecteur. Indifférent et sévère, M. Ropartz n'en cite que deux :

« Comme les épileptiques sont incurables, ou encore que quelquefois ils semblent guéris et sains, toutefois la mauvaise température demeure toujours en eux, tôt ou tard leur mal retourne; de même ceux qui ont été une fois infestés de conjuration et rébellion ne sont jamais bons sujets ni entièrement fidèles.

« Le bon pilote a des quadrans pour le jour et pour la nuit. Le bon juge a des lois pour ceux qui, défendant l'État, veulent conserver les lois; d'autres pour ceux qui, conspirant contre l'État, veulent ruiner toutes sortes de lois. »

M. Ropartz, en choisissant ces deux citations, ne dit pas si son but est de les arracher à l'oubli, ou s'il veut faire connaître l'esprit de Joachim Descartes, dont les autres sans doute ne démentiraient pas la médiocrité.

J. BERTRAND.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Critiques and Addresses, by Thomas Henry Huxley, L. L. D., S. R. S., 1873 (1865-1871); *Lay Sermons, Adresses and Reviews*, par le même, 1887 (1854-1870); *De la place de l'homme dans la nature*, par Th. H. Huxley, membre de la Société royale de Londres, traduit, annoté et précédé d'une *Introduction* par le docteur Dally, 1868.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

VIII. Quiconque se préoccupe de l'origine des espèces animales et végétales, surtout en se plaçant au point de vue de l'évolution ou de la dérivation, est inévitablement amené à se demander d'où sont venues, comment se sont formées celles d'où devaient descendre toutes les autres. On sait comment Lamarck et ses disciples, comment Haeckel et bien d'autres darwinistes ont résolu la question. Ils ont admis que les forces physico-chimiques, agissant d'une manière spéciale, avaient à elles seules façonné et animé la matière morte et enfanté de toutes pièces les premiers organismes. Darwin lui-même a été plus sage. Tout en faisant quelques réserves pour l'avenir, il a admis comme un fait primordial l'existence soit d'un très petit nombre d'êtres à organisation très simple, soit d'un seul archétype, père de tous les êtres vivants, et l'on sait que tout son livre est conçu dans l'esprit de cette seconde hypothèse.

Huxley est resté fidèle à son maître sur ce point. Il a consacré un de ses *Essais* à la question de la génération spontanée [2]; il en a fait l'historique, et, insistant principalement sur les expériences si démonstratives de M. Pasteur, il conclut que, dans l'état actuel de la science, il faut admettre que la *biogénèse*, c'est-à-dire l'engendrement de tout être vivant par d'autres êtres également doués de vie, a pour elle toutes les preuves directes et indirectes [3].

Toutefois il ajoute ne vouloir nullement donner à entendre que l'*abiogénèse*, c'est-à-dire la production d'un être vivant par la matière non vivante, ne s'est jamais produite dans le passé ou ne se produira pas dans l'avenir. Il semble compter sur les progrès de la chimie pour obtenir ce merveilleux résultat.

[1] Voir le premier article dans le cahier d'octobre 1890. — [2] *Biogenesis et Abiogenesis* (*Critiques and Addresses*, chap. x). — [3] *Ibid.*, p. 237.

Ces réserves expresses et la manière dont elles sont motivées prêtent à deux observations. D'une part, Huxley entre ici dans le *champ du possible;* et l'on sait combien il est facile de s'y égarer. D'autre part, lors même que la science parviendrait à fabriquer quelque algue monocellulaire ou un Amibe, non seulement avec des infusions semblables à celles qui ont servi à tant d'expériences, mais encore avec une solution ne renfermant que des corps inorganiques, le problème des origines de la vie à la surface du globe ne serait pas résolu pour cela. Les sciences modernes réalisent chaque jour des merveilles que les forces naturelles, livrées à elles-mêmes, sont absolument, matériellement impuissantes à parfaire. Les plus violents coups de tonnerre ne s'entendent pas au delà de 20 à 30 kilomètres [1]; et l'on se parle à l'oreille de Marseille à Paris. L'écho répète quelques syllabes et se tait; le phonographe recueille des discours entiers, les conserve et les reproduit. Le potassium, le phosphore, etc., ne peuvent pas exister à la surface du globe; ils se trouvent dans tous nos laboratoires et le dernier est utilisé dans quelques-unes de nos industries courantes. Il y a là de quoi donner à réfléchir et de quoi justifier ma conclusion : si jamais nos physiciens ou nos chimistes arrivent à créer de toutes pièces un être vivant, il restera encore à démontrer que la nature peut en faire autant sans le secours de l'industrie humaine.

IX. En rendant compte du livre de Haeckel sur la *Création naturelle* [2], Huxley reproche à l'auteur de paraître vouloir faire perdre de vue ce qu'il regarde « comme l'un des points fondamentaux du darwinisme [3] ». Le professeur d'Iéna admet que les variations organiques sont dues à l'action exercée par les agents extérieurs [4], et je suis heureux de me trouver d'accord avec lui sur ce point. Il y a environ trente ans, j'ai cherché à montrer que l'on peut aisément comprendre et expliquer dans certains cas le maintien général des types et leurs variations plus ou moins accusées, par la seule application des lois de l'hérédité et du milieu, celui-ci jouant d'ordinaire le rôle d'agent modificateur [5].

Huxley pense au contraire que la tendance à varier n'a rien à faire

[1] Arago (*Annuaire du bureau des longitudes*, 1838).

[2] Huxley fait le plus grand éloge de ce livre, tout en faisant quelques réserves, surtout au point de vue géologique. Il a été évidemment entraîné par ses théories et je me borne à rappeler ce que C. Vogt en a dit.

[3] « A capital point in Darwinian hypothesis. » (*Critiques and Addresses*, p. 308.)

[4] *Création naturelle*, p. 197.

[5] *Unité de l'espèce humaine*, 1861, chap. XII. Ce livre avait paru d'abord sous forme d'articles dans la *Revue des Deux Mondes*.

avec les conditions *extérieures* et qu'elle dépend entièrement des conditions *intérieures*[1]. On comprend que je ne puis accepter cette proposition. Mais je ne saurais reproduire ici les raisons que j'ai invoquées à l'appui de ma manière de voir, soit dans le livre auquel je viens de faire allusion, soit dans un article précédent[2].

Je veux seulement faire remarquer qu'en s'exprimant comme il le fait, Huxley me semble aller bien plus loin que son maître et même entrer en contradiction avec lui. Les idées de Darwin au sujet des causes qui déterminent les variations chez les animaux et les plantes n'ont jamais été bien arrêtées, et ce qu'il dit à ce sujet n'est pas toujours clair. Toutefois, après avoir longtemps attribué une très faible part à l'action des forces internes, produisant les variations que nous appelons *spontanées*, faute de pouvoir en expliquer l'apparition, il a fini, il est vrai, par leur attribuer un rôle plus important[3]. Mais il a toujours reconnu l'influence exercée par le monde extérieur[4], par ce que lui-même a appelé avec Geoffroy Saint-Hilaire les *conditions d'existence* ou *de vie*, expression que Haeckel s'est borné à changer en lui substituant le mot de *nutrition*, pris dans une acception toute nouvelle[5].

Bien loin de nier l'influence exercée par les conditions d'existence, c'est-à-dire par l'action du milieu extérieur, Darwin leur reconnaît le pouvoir d'agir tantôt directement, tantôt indirectement. Dans le premier cas, elles entrent en lutte avec la nature de l'organisme et peuvent produire ce que l'auteur appelle une variabilité *définie* ou bien une variabilité *indéfinie*. A la première se rattachent les effets à peu près constants produits par l'abondance et la nature des aliments, par le climat, etc. Darwin rapporte à la seconde les modifications légères qui constituent les traits individuels aussi bien que les différences plus tranchées, pouvant aller jusqu'à la monstruosité, qui apparaissent entre animaux d'une même portée ou entre plantes levées de graines sorties de la même capsule.

Selon Darwin, les conditions d'existence agissent d'une manière indirecte quand leur action s'exerce d'abord sur les organes reproducteurs des parents. Ces organes sont excessivement sensibles « à tout change-

(1) « The tendency to vary, in a given organism, may have nothing to do with the external conditions to which that individual organism is exposed, but may depend wholly upon internal conditions. » (*Critiques and Addresses*, p. 309).

(2) Voir l'article sur la théorie physiologique de M. Romanes (*Journal des Savants*).

(3) *De l'Origine des espèces*, traduction Moulinié, p. 529.

(4) *Ibid.*, p. 8 et suiv.; *De la variation des animaux et des plantes*, traduction Moulinié, t. II, chap. XVIII et XXII.

(5) *Création naturelle*, p. 198.

ment, même insignifiant, dans les conditions ambiantes [1] »; et Darwin attribue en grande partie aux modifications qu'ils ont subies la variabilité des produits [2].

Enfin, à l'époque où Darwin écrivait son livre sur la *Variation*, il disait : « Examinons maintenant les arguments généraux qui me paraissent favorables à l'opinion que les variations de toutes sortes et de tous degrés sont directement ou indirectement causées par les conditions extérieures auxquelles chaque être et surtout ses ancêtres ont été exposés [3]. »

Sans doute, comme je l'ai rappelé plus haut, Darwin a atténué ce que cette déclaration a d'absolu. Mais il ne l'a pas rétractée; et, jusque dans sa dernière édition, il a conservé en tête de son livre sur l'*Origine des espèces* les pages que je viens de résumer. En les rapprochant de l'opinion si nettement formulée par Huxley, il est impossible de ne pas reconnaître que, encore ici, le disciple se sépare du maître; mais, pour cette fois, c'est le dernier qui a raison.

X. Dans plusieurs de ses publications, Huxley ne s'est pas arrêté aux animaux et aux plantes. Le premier, il a fait à l'homme l'application des théories de Darwin. Aussi, bien qu'ayant l'intention de revenir plus tard avec détail sur ce sujet, je crois devoir exposer ici et discuter sommairement sa manière de voir sur cette grave question.

La controverse imprudemment soulevée à Oxford ne pouvait manquer d'avoir des suites. L'évêque Wilberforce, s'attaquant à la doctrine de Darwin, avait dit que cette théorie conduirait à nous donner un singe pour ancêtre [4]. Il avait cru que ses adversaires reculeraient devant cette conséquence de leurs idées transformistes; il fut vite désabusé. Huxley semble, au contraire, l'avoir acceptée avec empressement. Dès cette année même il commença à traiter cette question dans une série de conférences, réunies peu après en volume [5]. Il a donc précédé Carl Vogt [6], Haeckel [7] et Darwin lui-même [8] dans cette application spéciale de la doctrine qui leur est commune.

XI. Le rang occupé par l'homme parmi les êtres vivants et, par

[1] *Origine des espèces*, p. 10.

[2] *Ibid.*, p. 9.

[3] *De la variation des animaux et des plantes*, p. 274 et 284.

[4] Séance du 30 juin 1860 de l'*Association britannique.*

[5] *Evidence as to Man's place in Nature* (1863), traduit en français par le docteur Dally (1868).

[6] *Leçons sur l'homme* (1869).

[7] *Generelle Morphologie der Organismen* (1866).

[8] *La descendance de l'homme* (1871), traduction Moulinié (1872).

suite, la place qui lui revient dans nos classifications, la valeur du groupe qu'il doit, soit composer à lui seul, soit partager avec quelque autre espèce, ont donné lieu à des appréciations nombreuses et très différentes. Et Isidore Geoffroy a consacré à l'histoire de ces diverses opinions un chapitre que bien des anthropologistes me semblent avoir trop oublié[1]. Huxley a abordé à son tour ce problème. Après un exposé et une discussion de faits sur lesquels je reviendrai tout à l'heure, il conclut que l'homme fait partie de l'*ordre* des Primates, lequel comprend tous les singes et les mammifères plus ou moins voisins de ce type. Il partage cet *ordre* en *sept familles;* celle des *Anthropiniens* occupe le premier rang et ne renferme que l'homme seul[2]. Viennent ensuite la *famille* des *Catarhiniens*, dont font partie tous les singes de l'ancien continent; celles des *Platyrhiniens*, qui habitent l'Amérique, des *Arctopithèques* (Ouistitis, Tamarins...), qui vivent à côté des précédents, etc.

Ainsi à en juger par cette classification, Huxley semble n'admettre entre l'homme et les Catarhiniens que des différences analogues à celles qui séparent ces derniers des Platyrhiniens. On peut d'autant mieux s'y tromper que son argumentation tout entière tend à justifier cette conclusion. Qu'il résume les phénomènes du développement, ou qu'il décrive n'importe quel système d'organes, il ne cesse de répéter que l'homme se confond avec les animaux et qu'il y a moins de différences de l'homme aux Anthropomorphes que de ceux-ci aux singes inférieurs.

Mais, d'autre part, il déclare presque aussi souvent qu'entre l'homme et les singes les plus élevés en organisation il y a une *immense différence*, un *grand golfe*, un *hiatus*, un *gouffre*, un *abîme*... Bien plus, son traducteur, M. Dally, lui ayant reproché l'emploi de ces expressions comme étant « peu en rapport avec sa pensée[3] », Huxley a protesté dans sa *Préface* contre cette critique et formulé sa réponse dans les termes que voici : « Ces mots rendent exactement ce que je dois en comprendre[4]. » Enfin, vers la fin de son travail, il affirme de nouveau qu'entre le règne animal et nous-mêmes la ligne anatomique de démarcation n'est pas plus profonde qu'entre ces animaux eux-mêmes; il ajoute que « toute tentative en vue d'établir une distinction psychique est également futile[5] »; et pourtant il fait immédiatement après la déclaration suivante : « Mais en même temps personne n'est plus fortement convaincu que je ne le suis de l'immensité du golfe qui existe entre l'homme civilisé et les ani-

[1] *Histoire naturelle des règnes organiques* (1869), t. II, p. 37 et ch. VII.

[2] *Place de l'homme dans la nature*, p. 240.

[3] *Place de l'homme dans la nature*, p. 238.

[4] Préface, p. VIII.

[5] *Ibid.*, p. 246.

maux; personne n'est plus que moi certain que, soit qu'il en dérive, soit qu'il n'en dérive point, il n'est assurément pas l'un d'entre eux; personne n'est moins disposé à traiter avec légèreté la dignité actuelle, ou à désespérer de l'avenir du seul être à intelligente conscience qui soit en ce monde[1]. »

On le voit, Huxley est tombé dans la contradiction, plus apparente que réelle, dont Linné avait donné l'exemple et que j'ai maintes fois signalée dans mes cours et ailleurs[2]. Dans les pages consacrées à la classification, l'illustre Suédois met l'homme à côté des singes et déclare qu'il n'a pu découvrir aucun caractère permettant de placer dans des genres (*familles*) différents son *Homo nocturnus* et l'*Homo sapiens*[3]. Mais, dans les magnifiques généralités qui précèdent, il tient un bien autre langage. Alors, pour lui, l'homme (*H. sapiens*) est la plus parfaite des œuvres créées et il le montre comme revêtu d'une part de la majesté divine[4]. C'est que, dans le premier cas, Linné, qui ne connaissait pas la *méthode naturelle* et en était encore au *système* en fait de classification, s'est préoccupé seulement d'une partie des caractères qui devaient déterminer la place de l'*Homme dans la nature* et n'a parlé que du corps; tandis que, dans le second cas, il a tenu compte en outre de ce qui caractérise par-dessus tout l'espèce humaine, c'est-à-dire de ses facultés intellectuelles, morales et religieuses. Alors il a été conduit à en faire un être exceptionnel et à l'appeler le prince des animaux, pour qui toutes choses ont été créées[5].

(1) *Place de l'homme dans la nature*, p. 247.

(2) *L'Espèce humaine*, 1re édit., p. 17 (1877). La même pagination a été maintenue dans les dix éditions suivantes, qui ne sont en réalité que des *tirages*, le livre ayant été cliché dès le début. J'ai reproduit les mêmes idées dans mon dernier ouvrage : *Introduction à l'étude des races humaines* (1889), p. 3.

(3) *Systema naturæ*, p. 33. On s'est demandé bien des fois quel est le singe que Linné a appelé *H. nocturnus*. En général, on a pensé qu'il s'agit de l'orang ou du chimpanzé. Isidore Geoffroy croit que c'est un gibbon. Il arguë d'un passage de la *Mantissa plantarum* où le naturaliste suédois dit de son *Lar.: Homo brachiis longitudinis corporis* (*Histoire naturelle des règnes organiques*, t. II, p. 182). Mais, dans le *Systema naturæ*, Linné dit : *Manuum digiti in erecto attingentes genua*, trait qui ne peut se rapporter à un gibbon. D'autre part, il attribue à son *H. nocturnus* un pelage blanc, et celui du chimpanzé est noir ou brun foncé. La question est donc encore indécise.

(4) *Systema naturæ*, p. 12.

(5) *Ibid.*, p. 19. La manière dont Buffon a envisagé notre espèce présente le même contraste selon le point de vue où il se place. Après avoir avancé dans une des premières pages de son *Histoire naturelle* que « l'homme doit se ranger lui-même dans la classe (*règne*) des animaux », il dit dans son chapitre sur la *Nature de l'homme* : « L'homme est d'une nature différente de celle de l'animal; seul il fait une classe (*règne*) à part...

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ainsi la classification de Linné ne traduit nullement la véritable pensée du grand Suédois; et la place assignée par lui à l'homme dans son cadre tronqué n'est pas celle qu'il attribuait en réalité à cette espèce supérieure. Il en est de même de la classification de Huxley, de l'aveu de l'auteur lui-même. Après avoir placé l'homme dans l'*ordre* des Primates, qui comprend tous les singes, après ne l'avoir séparé des Catarhiniens qu'à titre de *famille*, Huxley déclare que cet homme n'est *assurément pas un animal*.

Mais, s'il en est ainsi, pourquoi le mettre dans un groupe qui, lui seul excepté, ne renferme que des animaux? et que faut-il en faire, en se plaçant strictement au point de vue du naturaliste classificateur?

Si Huxley s'était posé ces questions, s'il avait quelque peu creusé sa propre pensée, il aurait vite reconnu que l'homme, n'étant pas un animal et ne pouvant être mis parmi les plantes ou les pierres, doit former à lui seul un groupe, distinct de tous ceux où l'on a distribué les autres êtres organisés. En d'autres termes, sous une dénomination ou sous une autre, il aurait accepté ce *Règne humain*, admis depuis Aristote jusqu'à nos jours par une foule de savants éminents, à côté desquels j'ai pris place depuis bien longtemps; et cela, par suite de considérations exclusivement scientifiques et parfaitement indépendantes de toute préoccupation théologique, aussi bien que d'un faux orgueil [1].

Au reste, tous les naturalistes, tous les biologistes, qui se sont refusés à entrer dans cette voie, ont plus ou moins agi comme Linné, comme Huxley. Le fait parlait trop haut pour qu'il en fût autrement. La question du *Règne humain* a été longuement et vivement agitée il y a quelques années dans le sein de la Société d'anthropologie de Paris [2]. En très grande majorité, mes collègues combattirent ma manière de voir, et plusieurs s'efforcèrent, en se plaçant à divers points de vue, de diminuer

Il est d'une nature si supérieure à celle des bêtes, qu'il faudrait être aussi peu éclairé qu'elles pour pouvoir les confondre.»

[1] Je ne puis que renvoyer le lecteur à l'ouvrage d'Isidore Geoffroy (*Histoire naturelle générale des règnes organiques*, t. II, chap. VII). Il y trouvera un historique complet de la question et la discussion très remarquable par laquelle l'auteur motive sa conclusion en faveur du *Règne humain*. — Je me borne à rappeler ici que, bien avant la publication de ce livre, j'étais arrivé à la même conclusion qu'Isidore Geoffroy par des considérations tantôt fort semblables à celles qu'il a fait valoir, tantôt quelque peu différentes et que j'ai maintes fois exposées dans mon enseignement à la faculté des sciences de Toulouse (1838-1840) et dans mes livres (1854-1889).

[2] *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 1re série, t. II, V et VI; 2e série, t. I. J'ai résumé toute cette discussion dans un volume publié à l'occasion de l'Exposition universelle, sous le titre de *Rapport sur les progrès de l'Anthropologie* (2e partie, chap. I).

la distance qui sépare l'homme des animaux. Mais eux-mêmes signalèrent comme à l'envi les graves différences qui les distinguent.

Eh bien, après les travaux d'Adanson, de Jussieu, de Cuvier, après l'inauguration de la *Méthode naturelle*, il n'est plus permis à un naturaliste d'agir comme au temps de Linné, de baser ses classifications sur un seul ordre de caractères arbitrairement choisis, de tenir compte seulement de ceux qui prêtent au rapprochement de deux êtres ou de deux groupes d'êtres, en négligeant ceux qui les éloignent le plus l'un de l'autre. Pour assigner à l'homme sa véritable place dans la nature, il faut embrasser l'être humain tout entier; et alors, on vient de le voir, Huxley lui-même le déclare, on ne saurait le juxtaposer à n'importe quels animaux, on est forcé de lui faire une place à part.

XII. Lorsqu'on s'arrête chez l'homme à l'organisme matériel, l'appréciation des rapports devient nécessairement fort différente. Alors l'espèce humaine ne forme plus qu'une famille des Primates. C'est la conclusion adoptée par Huxley; c'est celle à laquelle s'est arrêté Isidore Geoffroy [1] et que j'ai adoptée depuis longtemps [2].

En effet, elle précise suffisamment le degré d'affinité anatomique et physiologique existant entre nous et les singes supérieurs, si l'on prend ce mot d'*affinité* dans le sens ordinaire et classique. Mais il en est tout autrement si l'on se place sur le terrain de l'évolution. Ici, pour Lamarck, pour Darwin et pour tous leurs adhérents, l'*affinité* devient *parenté;* les ressemblances embryogéniques et anatomiques accusent la filiation des êtres et permettent d'établir leur généalogie; et on sait que les transformistes, se plaçant à ce point de vue, ont rattaché l'homme au singe.

Mais, tout en restant d'accord sur le principe général, les transformistes se sont divisés quand il s'est agi d'en faire l'application. Les uns, avec Darwin, Haeckel et la plupart de leurs disciples, ont admis la filiation directe. Ils nous ont donné pour ancêtre immédiat parmi les animaux un singe bien caractérisé comme catarhinien, avec ou sans queue [3]. Pourtant, comme de lui à nous le saut eût été trop considérable, ils ont imaginé de relier les deux types par les *Anthropopithèques* de M. de

[1] *Loc. cit.*, p. 251.

[2] *Rapport sur les progrès de l'anthropologie*, 1868, p. 91.

[3] Darwin, *La descendance de l'homme*, traduction Moulinié, t. I, p. 212; Haeckel, *Histoire de la création des êtres organisés d'après les lois naturelles*, traduction Letourneau, p. 570; *Anthropogénie*, traduction Letourneau, p. 434. Quelques anthropologistes ont voulu donner pour ancêtres aux Américains les singes à queue prenante, les Platyrhiniens de leur pays. Haeckel lui-même a protesté contre cette hypothèse.

Mortillet ou par quelque autre type intermédiaire, dont on n'a nulle part trouvé la moindre trace. Les autres, avec Carl Vogt[1] et Filippi[2], sont remontés plus haut et ont rattaché l'homme et les singes à un *ancêtre antérieur commun* qui nous est également inconnu.

Comme je l'ai déjà dit, je me réserve d'examiner une autre fois la question des prétendues origines simiennes de l'homme. Ici, je me bornerai à dire qu'en adoptant l'opinion rappelée plus haut, Darwin a oublié ses propres principes. Tout l'appareil locomoteur de l'homme en fait un mammifère destiné à marcher sur ses membres postérieurs; par le sien, le singe est non moins essentiellement fait pour grimper, en s'aidant principalement de ses membres antérieurs. Le livre même de Huxley témoigne hautement de ce dernier fait. Or, en vertu de la *loi de caractérisation permanente*, une des plus séduisantes du darwinisme, parce qu'elle semble rendre compte des rapports des êtres entre eux, un *marcheur* ne peut pas descendre d'un *grimpeur*. En outre, Pruner Bey[3], Welker[4], Broca[5], etc., ont signalé un *développement inverse* dans divers appareils organiques de l'homme et des singes; et il est évident que les principes fondamentaux du darwinisme s'opposent à ce que l'on rattache l'un à l'autre, par une généalogie directe, deux êtres dont le développement s'effectue en sens inverse. Au contraire, en recourant à l'hypothèse d'un ancêtre antérieur commun, qui n'était encore nettement caractérisé ni comme homme ni comme singe, mais qui tenait plus ou moins de ces deux types, on rentre dans une des théories secondaires les plus ingénieuses de Darwin; et, en se rattachant à cette idée, Vogt et Filippi ont été plus heureusement inspirés que leur maître.

Sans être bien explicite, c'est vers cette dernière opinion que Huxley semble pencher après d'assez longues réflexions. « Si, dit-il, des causes naturelles quelconques ont suffi pour faire évoluer un même type souche, ici en ouistiti, là en chimpanzé, ces mêmes causes ont été suffisantes pour, de la même souche, faire évoluer l'homme[6]. » Toutefois, quand le savant anglais écrivait cette phrase, ses convictions étaient encore loin

[1] *Mém. sur les microcéphales*, p. 200. Ce mémoire a remporté le prix Godard, décerné pour la seconde fois par la Société d'anthropologie de Paris en 1867.

[2] *L'uomo e le simie.*

[3] *Sur le transformisme* (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 2e série, t. IV, p. 647).

[4] *Leçons sur l'homme*, par Carl Vogt, p. 53 et suiv., fig. 7, 8 et 9.

[5] *Sur l'angle orbito-occipital* (*Revue d'anthropologie*, t. VI, p. 384).

[6] Préface de la traduction française, p. VII. Cette préface, écrite en 1868, est par conséquent postérieure de cinq ans à l'ouvrage lui-même. Dans tout celui-ci, Huxley semble avoir adopté l'opinion qui nous attribue un singe pour ancêtre direct, bien qu'il ne le dise pas formellement.

d'être arrêtées; et, quelques lignes plus bas, il a peint lui-même l'état de son esprit en termes qui ne manquent pas de poésie. On me saura gré de citer textuellement ce passage :

« Il m'arriva un jour de séjourner durant de nombreuses heures, seul et non sans anxiété, au sommet des Grands-Mulets. Quand je regardais à mes pieds le village de Chamounix, il me semblait qu'il gisait au fond d'un prodigieux *abîme* ou *gouffre*. Au point de vue pratique, le gouffre était *immense*, car je ne connaissais pas le chemin de la descente; et, si j'avais tenté de le découvrir seul, je me serais infailliblement perdu dans les crevasses du glacier des Bossons. Néanmoins je savais parfaitement que le gouffre qui me séparait de Chamounix, quoique infini dans la pratique, avait été traversé des centaines de fois par ceux qui connaissaient le chemin et possédaient des secours spéciaux.

« Le sentiment que j'éprouvais alors me revient quand je considère côte à côte un homme et un singe. Qu'il y ait ou qu'il y ait eu une route de l'un à l'autre, j'en suis sûr. Mais maintenant la distance entre les deux est tout à fait celle d'un abîme; et, pour mon compte, j'aime mieux reconnaître ce fait, aussi bien que l'ignorance où je suis du sentier, plutôt que de me laisser choir dans une des crevasses creusées aux pieds de ces chercheurs impatients qui ne veulent pas attendre la direction d'une science plus avancée que celle du temps présent[1]. »

Certes, il y a quelque sagesse dans ces dernières paroles; mais la comparaison que fait Huxley entre ses impressions d'alpiniste et ses opinions de transformiste n'en manquent pas moins de justesse. Arrivé aux Grands-Mulets, voyant au fond du *gouffre* le village d'où il était sans doute parti, il ne pouvait mettre en doute le fait qu'il existe une communication entre ces deux points. Fût-il arrivé au sommet de la montagne par une autre route, il savait, comme il le dit lui-même, que des centaines de voyageurs avaient suivi un sentier qui, quoique invisible pour lui, n'en existait pas moins en réalité. Sa conviction avait donc pour fondement l'expérience et l'observation, soit transmises, soit personnelles.

Il n'en est plus de même quand il s'agit de la voie qu'aurait suivie un organisme simien pour se transformer en organisme humain. Personne ne l'a parcourue de l'œil; personne n'a même pu indiquer quelqu'une des pierres milliaires qui auraient dû la jalonner. C'est là un fait avoué par tous les transformistes sérieux qui se sont expliqués sur ce point[2];

[1] Préface, p. VIII. — [2] Voir notamment ce que dit C. Vogt (*Mémoire sur les microcéphales*, p. 200).

Huxley le reconnaît formellement pour « la création actuelle[1] » aussi bien que pour les faunes fossiles[2]. Ici donc le savant anglais ne peut invoquer en sa faveur ni l'observation ni l'expérience; et, lorsqu'il dit *être sûr* que l'homme et le singe sont parents n'importe à quel degré, il ne peut arguer que de sa conviction personnelle motivée par *sa foi* en une doctrine qu'il déclare ailleurs n'accepter que sous une réserve formelle[3]. Aussi s'en remet-il à son maître pour démontrer la possibilité de la transmutation qu'il a imaginée[4].

Eh bien, ce n'est pas à Huxley qu'il est nécessaire de rappeler les exigences de la science moderne; et à coup sûr il demanderait aux adversaires du transformisme des arguments et des preuves d'une tout autre nature.

XIII. En somme, de tous les savants qui, par l'importance de leurs travaux, se sont placés au premier rang des zoologistes-biologistes actuels et qui ont hautement acclamé la théorie de la sélection, Huxley est à mes yeux le plus pur, le plus fidèle darwiniste. Dès le premier jour, il embrassa avec ardeur la doctrine dont Wallace, mais surtout Darwin, étaient pour lui les révélateurs; il la propagea et la défendit par la plume et par la parole; il fut toujours au premier rang dans les luttes qu'elle souleva; et, loin de faiblir avec le temps, son enthousiasme pour le maître, sa foi en cette doctrine semblent avoir grandi d'année en année.

Et pourtant, sous la pression de faits qu'il ne pouvait se dissimuler, ce disciple dévoué a formulé de bien bonne heure des objections très graves, qui n'ont pas été réfutées; objections qui touchaient soit au fond même de la conception, soit aux conséquences qu'on en avait tirées. En réimprimant ses *Critiques* et ses *Adresses*, il a témoigné que ses opinions sont restées les mêmes depuis l'époque où il les avait émises. On sait que, dans l'intervalle, l'opposition a grandi et s'est développée chez ceux-là mêmes qui se disent encore disciples de Darwin. Il en est, comme nous l'avons vu, qui ont sapé jusque dans ses fondements l'édifice élevé par

(1) *La place de l'homme dans la nature*, p. 232 et 239.

(2) Page 316.

(3) Page 244.

(4) *Préface*, p. VIII. On peut se demander qui de Huxley ou de Vogt a eu le premier l'idée de reporter l'origine de l'homme et des singes à un ancêtre commun, au lieu de représenter le premier comme descendant directement des seconds. Il est facile de répondre à cette question. La *Préface* de Huxley est datée du 15 novembre 1867; et le *Mémoire* de Vogt avait été couronné par la Société d'anthropologie dans la séance du 20 juin de la même année. Il était en outre imprimé. L'antériorité appartient donc au savant génevois.

celui qu'ils appellent pourtant leur maître. Mais Huxley les a précédés; et quiconque lira attentivement les écrits dont j'ai cherché à donner une idée sommaire ne pourra que voir en lui le précurseur de Vogt et de Romanes.

A. DE QUATREFAGES.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu sa séance annuelle le 20 novembre 1890, présidée par M. Léon Say.

La séance s'est ouverte par le rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les résultats des concours.

Prix d'éloquence. — Le sujet du prix d'éloquence à décerner en 1890 était : « Les Contes de Perrault. » Un prix de 2,500 francs est décerné à Arvède Barine; un prix de 1,500 francs est décerné à M. Auguste Salles, et une mention honorable est accordée au manuscrit n° 33, dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Prix Montyon (ouvrages les plus utiles aux mœurs). — L'Académie a décerné :

1° Un prix de 2,000 francs à l'ouvrage intitulé : *L'Éducation athénienne au ve et au vi^e siècle avant Jésus-Christ*, par M. Paul Girard;

2° Deux prix de 1,500 francs aux ouvrages suivants : *Antonin le Pieux et son temps (138-161)*, par M. Lacour-Gayet. *Le réalisme et le naturalisme dans la littérature et dans l'art*, par M. A. David-Sauvageot;

3° Dix prix de 1,000 francs aux ouvrages suivants : *Paris*, par M. Auguste Vitu; *Lamartine, étude de morale et d'esthétique*, par M. Charles de Pomayrols; *Madame de la Vallière*, par M. l'abbé L. Pauthe; *La confession d'un père*, par M. Victor Fournel; *Des Andes au Para*, par M. Marcel Monnier; *L'épave mystérieuse*, par Mme de Nanteuil; *Marchand d'allumettes*, par A. Gennevraye; *Le petit Gosse*, par M. William Busnach; *Péri en mer*, par M. Gustave Toudouze; *Dans ma nuit*, par Mme Bertha Galleron de Calonne;

4° Deux prix de 600 francs aux ouvrages suivants : *Madame d'Épone*, par Brada; *Mon oncle et mon curé*, par Jean de la Brète;

5° Six prix de 500 francs aux ouvrages suivants : *Tu seras agriculteur,* par M. Henry Marchand; *Antoine Brasseur,* par Mme G. Crauk; *Demoiselle Micia,* par Mme Poradowska; *Le feu à Formose,* par M. Jean Dargène; *Madame de Sainte-Beuve et les Ursulines de Paris (1562-1630)*, par Mlle H. de Leymont; *Histoire d'un enfant de Paris (1870-1871)*, par Mme G. Mesureur.

Prix Gobert. — Ce prix est décerné à M. Doniol, pour son ouvrage : *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique,* et le second prix à M. le vicomte de Broc, pour son ouvrage : *La France sous l'ancien régime.*

Prix Thérouanne. — Ce prix, de 4,000 francs, est ainsi réparti : un prix de 3,000 francs à M. le vicomte de Meaux pour son ouvrage : *La Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie;* un prix de 1,000 francs à M. Antonin Deloume, pour son ouvrage intitulé *Les manieurs d'argent à Rome.*

Prix Halphen. — Ce prix, de 1,500 francs, est décerné à M. Adolphe Guillot, pour son ouvrage : *Les prisons de Paris et les prisonniers.*

Prix Guizot. — Ce prix, de 3,000 francs, est ainsi réparti : 1,000 francs à un ouvrage sur *Tourville et la marine de son temps (1642-1701)*, par M. J. Delarbre; 1,000 francs à une *Étude sur Montaigne,* par MM. H. Motheau et D. Jouaust; 500 francs à un ouvrage : *La mission de Talleyrand à Londres en 1792,* par M. Georges Pallain; 500 francs à un ouvrage : *Lasource, député (1763-1793)*, par M. Camille Rabaud.

Prix Bordin. — Ce prix, de 3,000 francs, est ainsi réparti : 1,500 francs à M. Alfred Marchand pour son ouvrage : *Les poètes lyriques de l'Autriche;* 500 francs à chacun des ouvrages suivants : *Vauvenargues,* par M. Maurice Paléologue; *Chapelain et nos deux premières Académies,* par M. l'abbé Fabre; *La renaissance de la poésie anglaise (1798-1889)* et *Les poètes modernes de l'Angleterre,* par Gabriel Sarrazin. Une mention très honorable est accordée à M. Émile Simond, auteur d'une *Histoire du 28e régiment de ligne.*

Prix Marcelin Guérin. — Ce prix, de la valeur de 5,000 francs, est ainsi réparti : Un prix de 1,500 francs est décerné à M. L. de la Sicotière pour son ouvrage : *Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832)*. Trois prix, de 1,000 francs chacun, sont décernés aux ouvrages suivants : *La France actuelle* , par M. Ramon Fernandez; *Histoire littéraire de la Suisse française,* par M. Philippe Godet; *Le mouvement littéraire au XIXe siècle,* par M. Georges Pellissier. 500 francs sont attribués à l'*Histoire de Marie-Antoinette,* par M. de la Rocheterie.

Prix Langlois. — Ce prix, de 1,400 francs, est ainsi réparti : un prix de 1,000 francs est décerné à M. J. Loth, pour une traduction des *Mabinogion, chants gallois;* et 500 francs sont attribués à une traduction du *Théâtre anglais de Christophe Marlowe,* par M. Félix Rabbe.

Prix Jules Janin. — Ce prix, de 3,000 francs, est ainsi réparti : deux prix, de 1,200 francs chacun : à une traduction de la *Consolation philosophique de Boèce,* par M. Octave Cottreau, et à la traduction de la *Moselle* d'Ausone, par M. H. de la Ville de Mirmont; 600 francs sont attribués à une traduction de *Salluste,* par M. L. Constans.

Prix Archon-Despérouses. — Ce prix, de 4,000 francs, est ainsi réparti : un prix de 1,500 francs est décerné à M. Gabriel Vicaire, auteur des *Émaux bressans*

et du *Miracle de saint Nicolas;* deux prix de 1,000 francs à chacun des recueils suivants : *Femmes antiques*, par M. Jean Bertheroy; *Rêves et visions*, par Mlle Jeanne Loiseau; et un prix de 500 francs à un recueil de vers: *Les pipeaux*, par Mlle Rosemonde Gérard.

Prix Vitet. — Ce prix est décerné à M. Paul Mesnard.

Prix Lambert. — Ce prix, de 1,600 francs, est ainsi réparti : 1,000 francs à Mme Dardenne de la Grangerie; 600 francs à Mlle Marie O' Kennedy.

Prix Maillé-Latour-Landry. — Ce prix est attribué à M. Frédéric Béchard.

Prix de poésie (à décerner en 1891). — Sujet du prix : « Légende historique ou religieuse empruntée à l'époque du moyen âge. »

Prix d'éloquence (à décerner en 1892). — Sujet du prix : « Étude sur Joseph de Maistre. »

Prix Katsner-Boursault. — Ce prix, de la valeur de 2,000 francs, sera attribué, en 1893, au meilleur travail relatif « à Boursault le poète, à ses œuvres et principalement à sa comédie d'*Ésope à la cour* ».

Pour les prix Montyon, Gobert, Thérouanne, Thiers, Halphen, Guizot, Bordin, Marcelin Guérin, Langlois, Jules Janin, de Jouy, Archon-Despérouses, Botta, Reynaud, Vitet, Jules Favre, Toirac, Maillé-Latour-Landry, Lambert, Monbinne, qui seront décernés en 1891, 1892, 1893, 1894, l'Académie n'indique, selon l'usage, aucun sujet de concours.

M. le Secrétaire perpétuel ayant achevé son rapport, il est ensuite donné lecture d'un fragment du manuscrit qui a remporté le prix d'éloquence.

La séance a été terminée par la lecture du discours sur les prix de vertu par M. le Directeur.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 14 novembre 1890, sous la présidence de M. Schefer.

M. le président fait d'abord connaître les résultats des concours.

Prix ordinaire de l'Académie. — Sujet proposé : « Étudier d'après les chroniques arabes et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abassides. » Aucun mémoire n'ayant été déposé, cette question est retirée du concours.

Antiquités de la France. — Trois médailles sont décernées : à M. Salomon Reinach, auteur de la *Description raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye;* à M. René Blanchard, pour les *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne de 1402 à 1406;* à M. J. Berthelé, pour ses *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou.*

L'Académie a accordé en outre six mentions : à M. Émile Chénon, pour une *Étude sur l'histoire des alleux en France* et une *Histoire de sainte Sévère en Berry;* à M. Ulysse Robert, pour son livre intitulé *Les signes d'infamie au moyen âge;* à M. A.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de Charmasse, auteur d'un livre sur *Autun et ses monuments;* à M. P.-M. Perret, pour une *Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France;* à MM. H. Beaune et J. d'Arbaumont, pour une édition des *Mémoires d'Olivier de la Marche;* à M. le comte de Panisse-Passis, pour un travail sur *Les comtes de Tende de la maison de Savoie.*

Prix de numismatique. — Ce prix, fondé par Mme veuve Duchalais, est décerné à MM. Engel et Serrure pour leur *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française.*

Prix Gobert. — Le premier prix est décerné à M. Alfred Coville, pour son ouvrage intitulé : *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413;* le second prix est décerné à M. Julien Havet, pour sa publication des *Lettres de Gerbert* (983-997).

Prix Bordin. — Sujet proposé pour l'année 1890 : « Étudier la géographie de l'Égypte au moment de la conquête arabe, d'après les documents coptes et grecs. Relever dans les vies des saints, chroniques, sermons en langues copte et grecque les noms de lieux, nomes, villes, villages, couvents, montagnes et rivières qui y sont cités; les identifier avec les noms arabes mentionnés dans les historiens et dans les cadastres modernes de l'Égypte. » Le prix est décerné à M. E. Amélineau.

Le sujet suivant avait été prorogé à l'année 1890 : « Examen de la géographie de Strabon. » Le prix est décerné à M. Marcel Dubois.

Prix Louis Fould. — Ce prix est décerné à MM. Georges Perrot et Charles Chipiez, pour leur *Histoire de l'art dans l'antiquité.*

Prix de la Fons-Mélicocq. — Ce prix est ainsi réparti : 1,200 francs sont attribués à M. Abel Lefranc, pour son *Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du XIIIe siècle,* et 600 francs à M. Alcius Ledieu, pour l'ensemble de ses ouvrages sur la province de Picardie.

Prix Stanislas Julien. — Ce prix est décerné à M. Abel des Michels, pour son ouvrage intitulé : *Les Annales impériales de l'Annam.*

Prix Delalande-Guérineau. — Ce prix n'est pas décerné. L'Académie accorde une somme de 800 francs à titre d'encouragement à M. Amélineau, pour son *Histoire de saint Pakôme et de ses communautés.*

Prix Jean Reynaud. — Ce prix est décerné à M. Frédéric Mistral, pour son dictionnaire provençal-français intitulé : *Lou tresor dou felibrige.*

Prix de la Grange. — Ce prix est décerné à M. Ernest Langlois, pour son volume intitulé : *Le couronnement Looys,* chanson de geste.

Fondation Garnier. — Une somme de 19,000 francs est attribuée à M. Dutreuil de Rhins pour une mission d'exploration dans l'Asie centrale.

ANNONCE DES CONCOURS.

Prix ordinaire de l'Académie. — L'Académie a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1891 : « Étudier la tradition des guerres médiques, déterminer les éléments dont elle s'est formée, en examinant le récit d'Hérodote et les données fournies par d'autres écrivains; »

2° Pour l'année 1892 : « Étude sur les ouvrages composés en France et en Angleterre qui sont généralement connus sous le nom d'*Ars dictaminis*. »

L'Académie propose, pour l'année 1893, le sujet suivant : « Étude comparative du rituel brahmanique dans les brahmanas et dans les soutras. »

Ces prix sont de la valeur de 2,000 francs.

Antiquités de la France. — Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1889 et 1890 sur les antiquités de la France.

Prix de numismatique. — Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, sera décerné, en 1891, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1889.

Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, en 1892, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1890.

Chacun de ces prix est de la valeur de 800 francs.

Prix fondé par le baron Gobert. — Ce prix annuel est destiné à récompenser le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

Prix Bordin. — L'Académie a proposé les sujets suivants :

1° Pour l'année 1891 : « Étude sur les travaux entrepris à l'époque carlovingienne pour établir et reviser le texte latin de la Bible ; »

2° Pour l'année 1892 : « Rechercher ce que Catulle doit aux poètes alexandrins et ce qu'il doit aux vieux lyriques grecs. »

L'Académie a prorogé à l'année 1891 les deux sujets suivants :

1° « Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade ; »

2° « Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses annales et ses histoires. »

L'Académie avait prorogé à l'année 1890 les questions suivantes :

1° « Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue ; insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal ; s'aider pour cette étude des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années ; indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues. » Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1893, sous cette forme plus succincte : « Étude sur les dialectes berbères. »

2° « Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose connus sous le titre de *Chronique de Normandie*. » L'Académie retire cette question du concours et la remplace par le sujet suivant, qu'elle met au concours pour l'année 1893 : « Étude critique sur l'authenticité des chartes relatives aux emprunts contractés par les croisés. »

L'Académie propose, pour l'année 1893, le sujet suivant : « Étude sur les traductions françaises d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et Charles V. »

Chacun de ces prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Louis Fould. — Ce prix, de la valeur de 5,000 francs, sera décerné, en 1892, à l'auteur du « meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle ».

Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin.

Prix de la Fons-Mélicocq. — Ce prix triennal de 1,800 francs, fondé en faveur du « meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris) », sera décerné en 1893.

Prix Brunet. — L'Académie a proposé, pour l'année 1891, la question suivante : « Dresser le catalogue des copistes de manuscrits grecs; indiquer les copies qui peuvent être attribuées à chacun d'eux; ajouter les indications chronologiques, biographiques et paléographiques relatives à ces copistes. » Les ouvrages pourront être imprimés ou manuscrits. »

Ce prix est de la valeur de 3,000 francs.

Prix Stanislas Julien. — Ce prix annuel, de la valeur de 1,500 francs, est fondé en faveur du « meilleur ouvrage relatif à la Chine ».

Prix Delalande-Guérineau. — L'Académie décernera en 1892 ce prix au « meilleur ouvrage de critique sur des documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge ».

Ce prix sera décerné en 1894 au « meilleur ouvrage d'archéologie ou de littérature ancienne classique ».

Prix Jean Reynaud. — Ce prix quinquennal, de 10,000 francs, sera décerné en 1895.

Prix de la Grange. — Ce prix annuel, de 1,000 francs, est fondé en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, au meilleur travail sur un poète déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes.

Fondation Garnier. — Cette fondation annuelle est affectée, chaque année, aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie.

Prix Loubat. — Ce prix triennal, de 3,000 francs, sera décerné en 1892 au « meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la numismatique de l'Amérique du Nord ». L'Académie fixe, comme limite de temps extrême des matières traitées dans les ouvrages soumis au concours, la date de 1776.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langue latine, française, anglaise, espagnole ou italienne, depuis le 1er janvier 1889.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours devront parvenir francs de port et brochés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

La séance a été terminée par la lecture d'une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Léon Renier, membre ordinaire de l'Académie*, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel, et par une lecture intitulée : *De quelques statues cachées par les anciens*, par M. Edmond Le Blant, membre de l'Académie.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Edmond Schérer, par Octave Gréard, de l'Académie française, Paris, Hachette, 1890, 232 p. in-16.

Ce livre est l'histoire touchante d'une noble conscience, qui, longtemps portée de sphère en sphère par le besoin et l'espoir d'atteindre la vérité qu'on appelle absolue, s'est enfin repliée sur elle-même, lasse de cette course vaine, et s'est résignée tristement, mais résolument, à ne plus observer que le relatif, les faits réels, les objets de la connaissance empirique. M. Schérer s'est beaucoup étudié, s'est bien connu, et les notes qu'il a laissées sur les états successifs et divers de son âme sont d'une sincérité qui n'a jamais été surpassée. En faisant un habile usage de ces notes précieuses, M. Gréard a mis entre nos mains un livre dont la lecture est au plus haut point attachante. N'avez-vous pas connu ce penseur muet, ce critique dégagé de toutes les illusions, mais les comprenant toutes et pour toutes indulgent, cet élégant solitaire dont la tristesse était sans larmes, la sympathie sans abandon? Voici son image vraie, peinte avec le plus scrupuleux respect de la nature, où tous les traits de la personne sont fidèlement reproduits, ceux mêmes qui n'étaient pas strictement conformes au canon de la beauté.

Le livre de M. Gréard n'est pas seulement l'histoire morale d'un individu particulièrement intéressant par la rare distinction de son esprit. Beaucoup d'autres parmi ses contemporains, moins richement doués, mais non moins curieux et non moins sincères, ont passé par les mêmes épreuves. Ils ont, eux aussi, commencé par croire pour douter ensuite, et finalement, après avoir discuté, rejeté le probable après l'improbable, après avoir toujours vu l'horizon fuir devant eux, ils n'ont plus eu foi que dans l'existence de l'inaccessible mystère. Ils trouveront, dans le livre éloquent de M. Gréard, la description exacte de toutes les stations où tour à tour ils sont venus prier ou méditer, appelant avec ferveur la voix de Dieu et n'entendant, hélas! disent-ils, que le silence.

Celui qui écrit ces lignes fut, il y a soixante ans, un des condisciples de M. Schérer et a été, depuis, son constant ami. Il remercie particulièrement M. Gréard d'avoir fait mieux connaître ce penseur profond, cet écrivain correct et justement dédaigneux de toutes les libertés malséantes, qui n'a certes pas eu dans le public tout le succès qu'il méritait. B. H.

Les manuscrits du château de Merville, par C. Douais, Paris, Picard, 1890, 169 pages in-8°.

Le château de Merville, dans la Haute-Garonne, possède encore aujourd'hui vingt et un manuscrits, français, latins, italiens, dont le travail de M. Douais nous offre une scrupuleuse et savante description. Nous signalerons d'abord une histoire de la croisade contre les Albigeois, en langue provençale, dont l'auteur inconnu n'a pas ménagé, quoique catholique, les vainqueurs de Muret, les oppresseurs de son pays, Simon de Montfort et l'évêque Foulques ou Folquet, autrefois libre chansonnier, devenu, par pénitence, le plus impitoyable persécuteur de toute hérésie. Un des manuscrits les plus précieux de Merville est un registre des interrogatoires subis, en 1299 et 1300, par un certain nombre de gens plus ou moins étroitement affiliés aux mystérieux sectaires. On ne connaissait jusqu'ici qu'un seul exemplaire de ce registre, conservé dans le n° 11847 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale. Celui de Merville est l'exemplaire original de l'évêque d'Albi, Bernard de Castanet, qui présida le tribunal devant lequel les accusés comparurent. Nous remarquons encore, parmi les volumes décrits par M. Douais, un traité du Mineur Jean Gilles de Zamora intitulé *Prosologion*, dont la bibliothèque nationale possède, sous le n° 523 du fonds latin, une copie, sous ce titre : *De accentu*. M. Douais croit avoir signalé le premier manuscrit de cet ouvrage. Un autre l'avait été, depuis longtemps, par Bandini, dans son *Catalogue* de la bibliothèque Laurentienne, t. IV, col. 182. Ajoutons que le livre est intéressant parce qu'on y rencontre de nombreuses citations de poètes presque contemporains de l'auteur, Alexandre Neckam, Jean de Garlande, maître Bene, etc. Presque tous les noms de ces poètes sont altérés dans notre n° 523; ils ne le sont peut-être pas dans le volume de Merville. M. Douais nous fait enfin connaître, comme étant à Merville, un manuscrit de divers traités du célèbre Bernard Gui, mort le 30 décembre 1331. M. Delisle, qui a longuement et savamment disserté sur ce fécond écrivain, ne soupçonnait pas l'existence de ce manuscrit, que M. Douais date de l'année 1430.

Nous le répétons, le catalogue où nous venons de trouver toutes ces révélations bibliographiques est fait avec beaucoup de soin par un homme expérimenté. La lecture en est très instructive. B. H.

D. Junii Juvenalis Satira septima, par M. Hild, professeur de littérature latine à la faculté des lettres de Poitiers.

La septième satire n'est pas une des meilleures de Juvénal. On y trouve plus de boutades que de raisons, une grande monotonie dans le développement des idées et des exagérations trop visibles. Elle n'est pas très bien conduite et finit avec une brusquerie étrange sur une obscénité révoltante. Cependant M. Hild a eu raison de croire qu'elle méritait une étude particulière. Juvénal se demande, dans cette satire, quelle a pu être la cause de la décadence des lettres. C'était un sujet qui préoccupait alors les plus grands esprits. Vers le même temps, Tacite, dans son dialogue des *Orateurs*, se posait la même question à propos de l'éloquence romaine. Il ne faut pas chercher dans Juvénal la hauteur de vues, la fermeté de pensées, que nous trouvons chez Tacite. Les raisons qu'il donne sont souvent mesquines ; il s'en tient à l'extérieur et à l'apparence, et pénètre rarement jusqu'au fond. Cependant son œuvre contient de très beaux passages, et, même dans ceux qui sont plus médiocres, il nous donne sur les poètes, sur les orateurs, sur les historiens, sur les professeurs de son temps, les renseignements les plus curieux.

M. Hild, qui s'adresse surtout aux élèves de nos facultés, et qui sait bien qu'on ne

s'intéresse à l'histoire littéraire que lorsqu'on la connaît dans le détail, a voulu ne rien laisser d'obscur dans l'œuvre de Juvénal; il a tenu à éclaircir les moindres allusions qu'il fait aux personnes et aux choses, en sorte que son commentaire est devenu un véritable tableau de la littérature latine à la fin du premier siècle. C'est un travail plein d'intérêt, qui ne paraîtra long à personne, quoique M. Hild ait consacré près de cent pages à expliquer 243 vers. Il n'a dit que l'essentiel et plus d'une fois il s'excuse de ne faire qu'effleurer quelques-unes des questions importantes que Juvénal soulève en passant. Je veux en donner un exemple. La septième satire contient quelques vers où l'on a voulu voir la cause de l'exil du poète. A ce propos M. Hild est amené à nous dire qu'il lui semble que cet exil est une légende, parce que Juvénal n'en a jamais rien dit et qu'il n'en est parlé qu'au ve siècle, dans des vers de Sidoine Apollinaire. Il est clair que ces raisons ne sont pas suffisantes et que la question ne sera vidée que lorsqu'on aura examiné de près toutes les biographies qui nous restent de Juvénal. En l'état où nous les avons, elles méritent peu de confiance; mais il faudrait savoir si elles ne supposent pas un ouvrage plus ancien, qu'elles ont reproduit inexactement et qui aurait plus d'autorité. M. Hild se propose de faire cette étude plus tard; car il nous dit que l'édition qu'il publie n'est que le prélude d'un travail plus complet, qui comprendra Juvénal tout entier. C'est une œuvre pour laquelle il est mieux préparé que personne. G. B.

L'instruction publique en Égypte, par Jacob Artin Pacha (Paris, 1889, Ern. Leroux).

Cet ouvrage, rempli de documents intéressants, tout nouveaux pour nous, contient le tableau de l'histoire et de l'état actuel de l'instruction publique en Égypte. Il nous apprend que la science a toujours été l'objet du respect et même de la vénération chez les Arabes d'Égypte, mais une science toute musulmane et dominée exclusivement par la théologie et par l'étude du Coran. Le centre de cette ancienne éducation est l'université d'El-Ashar, au Vieux-Caire, fondée au xe siècle, et qui a conservé jusqu'à nos jours ses traditions et son système théologique : c'est quelque chose de semblable à nos universités du moyen âge. Mais, à côté de cet ancien courant dérivé du Coran, l'auteur nous en fait connaître un autre, qui a déjà passé par bien des phases, et qui avait pour objet d'introduire en Égypte la science européenne, avec ses méthodes et ses innombrables connaissances. Cet autre système a pour organe un grand nombre d'établissements fondés par Méhémet-Ali et plus ou moins alimentés par ses successeurs. C'est la lutte entre ces deux systèmes et l'absorption lente, mais progressive, de l'un par l'autre qui fait l'intérêt de ce livre. L'auteur nous donne par le détail le tableau et l'histoire de cet antagonisme, dans lequel ce qui nous intéresse le plus c'est la prédominance de l'influence française. On remarquera aussi un chapitre curieux sur l'instruction des femmes.

Chapelain et nos deux premières académies, par l'abbé A. Fabre (librairie académique de Didier-Perrin et Cie).

M. l'abbé Fabre, déjà honorablement connu dans l'érudition littéraire par ses études sur Fléchier, s'est pris d'un intérêt singulier pour un personnage célèbre que la critique de Boileau a rendu ridicule, mais auquel il essaye de restituer sa véritable valeur. C'est le poète Chapelain. Déjà dans un livre antérieur, *Les ennemis de Chapelain*, il avait tenté de montrer l'injuste exagération de ses adversaires; dans un autre livre sur *La langue de Chapelain*, il l'avait fait connaître comme grammairien. Dans l'ouvrage nouveau que nous annonçons, il nous expose avec détail la part que

Chapelain a prise à l'établissement et à l'organisation de l'Académie française. Voici d'ailleurs le résumé de son opinion sur Chapelain : « Poète détestable, tant qu'on voudra, mais grammairien excellent, prosateur original, auteur de lettres fort intéressantes, Chapelain est le plus parfait honnête homme dans le sens du XVII[e] siècle. » Peut-être y a-t-il là quelque exagération. Le nom d'honnête homme au XVII[e] siècle réveille toujours une idée d'élégance qui ne s'associera jamais au nom de Chapelain; et, s'il est un prosateur original, que dira-t-on donc de Pascal et de La Rochefoucauld? Il n'en reste pas moins vrai, à l'honneur de Chapelain, et c'est ce qui résulte du livre de M. l'abbé Fabre, « qu'il a compris un des premiers le rôle de l'Académie française, qu'il a pris au sérieux ces assemblées, dont Balzac, Voiture, la cour et la ville se moquaient, qu'il a réclamé la régularité des séances, stimulé le zèle, gourmandé la paresse, empêché en un mot que ce grand corps, à peine constitué ne vînt à se désagréger. » C'est là ce que l'auteur a montré dans son ouvrage en dépouillant la correspondance de Chapelain. C'est une nouvelle histoire des origines de l'Académie française qui vient heureusement enrichir et compléter celles que nous possédons déjà. M. l'abbé Fabre a également fait connaître le rôle de Chapelain à l'Académie des inscriptions. Ce livre, qui n'a pas la prétention d'être un livre de critique littéraire, sera un répertoire utile à consulter pour l'histoire de la littérature française dans la première moitié du XVII[e] siècle.

ALLEMAGNE.

Aus den Briefen des Guido von Bazoches, von W. Wattenbach (1890), 113 p. in-8°.

Guy de Bazoches, chantre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne, vivait à la fin du XIII[e] siècle. On le connaissait assez bien comme chroniqueur; mais, si l'on avait appris d'Aubry de Trois-Fontaines qu'il avait laissé tout un volume de lettres, ces lettres étaient restées jusqu'à ce jour à peu près ignorées. M. Petit-Radel les confond, dans l'*Histoire littéraire de la France*, avec un manuel de style épistolaire qui paraît un ouvrage bien différent. On doit savoir le plus grand gré à M. Wattenbach d'avoir projeté dans ces ténèbres la vive lumière de son érudition magistrale.

TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1890.

SOMMAIRE DU CAHIER.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XC.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À la Librairie HACHETTE et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79.

Le Journal des Savants paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements, et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du *Journal des Savants.*

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1890.

L'avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience, par Alfred Fouillée, 1 vol. in-8° de XVI-304 pages, chez Félix Alcan, ancienne librairie Germer Baillière et Cie; Paris, 1889.

Une publication de M. Fouillée ne passe jamais inaperçue, et, en même temps qu'elle excite la curiosité du public, elle s'impose à l'attention des esprits les plus graves et les mieux informés des matières philosophiques. Un livre qui a pour titre *L'avenir de la métaphysique* est particulièrement digne de leur examen, quoique, à vrai dire, depuis nombre d'années, il n'y ait plus rien de bien nouveau à attendre de M. Fouillée. Nous connaissons tous les principes sur lesquels repose et d'où dérive plus ou moins directement la philosophie de M. Fouillée. Lui-même, d'ailleurs, comme il l'a fait consciencieusement dans ses précédents ouvrages, prend soin de nous les rappeler dans celui dont nous nous occupons en ce moment. Ils ne sont pas très nombreux et il importe qu'ils soient présents à notre pensée avant que nous abordions les théories multiples et très diverses sur lesquelles nous avons à nous prononcer.

Le premier de tous, celui qui domine tous les autres, c'est la foi au transformisme ou à l'évolution, entendue dans le sens le plus large que notre intelligence puisse concevoir, appliquée non seulement aux espèces, mais aux existences individuelles, aux esprits comme aux corps et aux idées elles-mêmes.

Le second principe de M. Fouillée, s'il est permis toutefois d'admettre ici un ordre hiérarchique ou chronologique, c'est la relativité de nos connaissances. Le mot *absolu* est pour lui un mot vide de sens. L'absolu, à l'en croire, ne se rencontre pas plus dans la pensée que dans la réalité, où tout change, où tout se modifie et se transforme. Si ce principe n'est pas vrai, il est du moins d'accord avec le précédent, car

si toute réalité est changeante, toute connaissance, toute idée est relative.

Le troisième principe de M. Fouillée, c'est le déterminisme, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de cause réelle, libre ou personnelle dans l'univers, mais que tout fait, tout phénomène, tout ce que nous appelons un acte est déterminé par un phénomène ou un fait antérieur. Il est évident, en effet, que, si rien n'est réel ou si toute réalité nous échappe, il n'y a pas de cause réelle, pas de cause personnelle ou permanente.

Le quatrième principe de M. Fouillée, c'est ce qu'il appelle le symbolisme; il consiste à ne voir partout, dans l'humanité comme dans la nature, que des signes de la réalité, au lieu de la réalité même que, sous l'empire d'une fausse science, nous nous flattons d'apercevoir. Mais il est bon que sur ce point obscur nous laissions parler M. Fouillée. « Où nos prédécesseurs, dit-il, se flattaient de saisir sur le fait la réalité ultime, nous n'apercevons plus que des signes liés entre eux par des lois nécessaires, et les signes sont pour nous les symboles de cette réalité inconnue [1]. »

Chacun de ces principes, si on le considère en lui-même sans tenir compte du système qu'il sert à étayer, présente à la raison des difficultés ou tout au moins des motifs de répugnance invincible. Le premier, l'évolutionnisme universel, que M. Fouillée nous présente, à tout propos et hors de propos, comme un dogme incontesté et incontestable, n'est cependant dans l'ordre scientifique, dans le domaine de l'histoire naturelle, où M. Fouillée a peu d'autorité, qu'une pure hypothèse que des naturalistes illustres répudient absolument, au nom des faits, au nom de l'expérience. A le juger au point de vue philosophique, le principe de l'évolution universelle est moins acceptable encore; car s'il ne représente que le changement, que la mobilité de tous les phénomènes de l'existence, il nous ramène tout simplement au système d'Héraclite, ce qui n'est pas un progrès, puisqu'il rend impossible toute science, en enlevant toute stabilité aux idées et aux choses.

Si l'évolution universelle n'est pas simplement un changement, mais un changement en mieux, un progrès, une réalisation de plus en plus complète de l'idée du bien, ainsi que le supposent, avec M. Fouillée, les fondateurs du transformisme, on a le droit de demander alors d'où vient cette idée du bien, puisqu'il n'y a d'idée stable ni d'intelligence dirigeante nulle part, et comment on peut dire que les choses s'améliorent quand la fin même dont on prétend qu'elles approchent sans

[1] *L'avenir de la métaphysique*, p. 152. — Les trois autres principes sont énoncés dans le même livre, p. 151-157.

cesse recule indéfiniment, et non seulement recule, mais change de nature, ne conserve ni la même forme ni la même essence. Aucun des dogmes religieux que répudie M. Fouillée avec le plus grand dédain ne présente rien d'aussi incompréhensible.

Le second principe de M. Fouillée, la relativité de nos connaissances, loin de porter remède aux difficultés du premier, ne fait que les confirmer et les aggraver. La relativité de nos connaissances, c'est ce que certains philosophes de l'antiquité, entre autres Carnéade et Arcésilas, ont enseigné sous le nom de probabilisme, et le probabilisme n'est qu'une forme adoucie du scepticisme. Avec le scepticisme, dans quelque mesure qu'on l'admette, il est bien permis de ne voir partout que des phénomènes variables et fugitifs et de se croire dispensé de leur chercher une cause ou une raison d'être; mais le scepticisme, loin de représenter la vérité, a toujours passé pour la négation de toute vérité et ne saurait à coup sûr obtenir une place parmi les grandes découvertes de notre temps.

Il est permis de s'expliquer plus brièvement encore sur le compte du déterminisme et du symbolisme. Le déterminisme, c'est le vieux fatalisme contre lequel proteste et a toujours protesté non seulement le sens moral du genre humain, aussi ancien et aussi impérissable que notre espèce, mais la conscience individuelle de chaque homme en particulier, conscience que ne fera jamais taire la plus savante et la plus subtile des argumentations. M. Fouillée lui-même semble en convenir puisque, niant résolument la liberté, il admet cependant l'idée de la liberté. D'où vient cette idée, comment elle a pu se produire si le fait lui-même est une chimère incompréhensible, c'est ce qu'il n'a jamais réussi à nous expliquer; mais de l'idée de la liberté il fait une force, c'est-à-dire un être réel, comme les gnostiques faisaient un être réel de l'intelligence ou de la sagesse, *Hélène Ennoia, Sophia Achamoth.* Assurément il aurait mieux valu laisser subsister l'homme libre que de lui substituer cette invention empruntée à Simon le Magicien et à Basilide.

Enfin le symbolisme, parfaitement à sa place dans la religion, dans la poésie et dans l'art, est inacceptable dans la science. La science fait usage de signes, de langues précises et claires, elle n'a pas de symboles. L'exemple même que cite M. Fouillée, et qu'il emprunte à l'algèbre, prouve contre lui. Les figures de la géométrie représentent d'une manière plus ou moins exacte les différentes délimitations que la pensée impose à l'espace, elles n'ont rien de symbolique. Restent donc les signes et le sens propre de nos langues parlées, qui ne peuvent se rapporter d'une manière immédiate qu'à des réalités et à des faits, à des

choses qui existent. Si la réalité, les choses qui existent reculent constamment devant nous ou ne cessent de se transformer, alors les signes et les expressions de la langue ne représentent plus rien, ils sont absolument inintelligibles. C'est là précisément qu'est le dernier terme du scepticisme, celui qui a été entrevu par quelques sophistes de l'antiquité, celui qui a été signalé par Gorgias lorsqu'il dit que non seulement nous ne connaissons pas la vérité, mais que nous n'avons aucun moyen de l'exprimer.

Au reste, le symbolisme tel que le comprend et l'admet M. Fouillée ne nous offre point d'autre résultat. Non content de condamner la foi des métaphysiciens dans une réalité supérieure aux phénomènes, il adresse même à la science positive le langage qui suit : « Si la science est positive, c'est précisément à la condition de n'être qu'une science de phénomènes et d'apparences. Nos sensations, symboles des mouvements extérieurs, ne leur ressemblent que d'une manière lointaine, comme les ondulations du désert ressemblent au vent qui a soulevé les sables, comme le flux et le reflux de la mer ressemblent aux mouvements combinés de la lune et du soleil qui attirent ses eaux. Que sont les harmonies de nos oreilles? La traduction et la transposition plus ou moins infidèle de ce que chantent les choses sur un ton inconnu, dans une langue inconnue. Quant aux couleurs et aux dessins qui séduisent nos yeux, c'est le mirage en nous d'une lumière qui n'est elle-même qu'un mirage. Passez de nos sensations intérieures aux mouvements extérieurs, aurez-vous atteint pour cela la réalité? Le mouvement, voilà la grande idole de la science moderne, mais ce n'est toujours qu'une idole; on veut en vain nous la faire adorer comme le fond même de la réalité. C'est le Jupiter ou le Jéhovah de la physique. Plus rationnelle et plus vraie est l'opinion qui réduit, selon la pensée de Kant, d'Hamilton, de Spencer, les mouvements du dehors comme les sensations du dedans à de simples symboles d'une réalité cachée[1]. »

Une « réalité cachée », c'est bien quelque chose, quoique la science humaine, métaphysique ou physique, n'ait pas grand profit à en espérer; mais une réalité cachée qui, de plus, ne reste jamais la même, c'est le pur néant, et c'est au pur néant qu'aboutit l'agnosticisme de M. Herbert Spencer aussi bien que le symbolisme de M. Fouillée. L'élégance presque mystique avec laquelle cette opinion nous est présentée n'en détruit pas et même n'en peut dissimuler la dernière conséquence.

Tels que nous venons de les présenter et de les définir d'après tous

[1] *L'avenir de la métaphysique*, p. 153-154.

ses ouvrages de doctrine, surtout d'après le dernier, les principes philosophiques de M. Fouillée nous donnent le droit de répudier d'avance le système auquel ils servent de base. Mais ce serait là une exécution sommaire d'une grande iniquité, on pourrait presque dire d'une extrême brutalité, ce ne serait ni une appréciation ni une critique. La saine philosophie, celle que Leibniz a si justement appelée « la philosophie éternelle », *perennis quædam philosophia*, non seulement n'aurait rien à gagner, elle risquerait de perdre énormément et de compromettre son autorité à un pareil procédé. Elle ferait preuve d'intolérance, non de sagesse et de liberté. D'ailleurs, avec un esprit comme M. Fouillée, aussi riche de science et de talent, aussi habile à se servir de toutes les ressources de la dialectique, aussi intrépide à détruire ce qui le gêne et à affirmer ce qui lui vient en aide, on a toujours l'occasion de s'instruire, de s'exercer, d'admirer ou de s'étonner quand une fois, comme nous venons de le faire, on s'est mis en garde contre ses grandes erreurs ou ce qu'on appellerait plus justement peut-être ses maîtresses illusions.

Le livre, d'ailleurs assez court pour l'importance des matières qu'il embrasse, se compose de deux parties principales et parfaitement distinctes par le but qu'elles se proposent. Dans la première, intitulée *La métaphysique et la science*, l'auteur entreprend d'établir, contre les savants et notamment contre les positivistes qui la nient, l'existence, non de la métaphysique, mais d'une métaphysique telle qu'il la comprend et qu'il a l'ambition de la fonder. Dans la seconde partie, en tête de laquelle se trouvent inscrits ces mots : *La métaphysique et la morale*, on promet de nous apprendre en quoi consiste cette métaphysique nouvelle, cette métaphysique de l'avenir dont la science positive et, disons-le tout de suite, les métaphysiciens de la vieille école n'ont aucun soupçon. Et pourquoi ce rapprochement de la métaphysique et de la morale? Chacune de ces deux branches de la philosophie n'a-t-elle pas assez d'importance ou n'est-elle pas assez indépendante pour mériter d'être traitée séparément, sinon pour donner lieu à une œuvre séparée? Non, selon M. Fouillée, et c'est là encore une des nouveautés dont il a l'intention de nous instruire, une nouveauté qui formera un des caractères de la philosophie de l'avenir, la morale n'est pas une conséquence de la métaphysique; tout au contraire, la métaphysique est une conséquence de la morale, du moins elle le sera quand elle aura trouvé dans la conscience sa véritable base, ignorée jusqu'aujourd'hui.

On voit que l'entreprise n'est pas médiocre, puisqu'il s'agit de ces trois choses : prouver qu'il y a une métaphysique, renouveler cette science ou la créer de toutes pièces, renouveler en même temps, ou

pour parler exactement, créer la morale. Ces trois desseins sont annoncés avec autant de netteté que d'audace dans une courte mais remarquable introduction dont le volume est précédé.

Pour démontrer contre le positivisme qu'il y a une métaphysique qui, si elle n'est pas actuellement réalisée, le sera certainement dans un temps ou dans un autre, M. Fouillée se sert d'un grand nombre de preuves qui sont loin d'avoir toutes la même valeur. Nous nous bornerons à citer celles qui nous ont paru les plus solides.

Outre les problèmes particuliers dont la science positive nous donne la solution par l'observation des phénomènes et des lois de la nature, il y a des problèmes généraux auxquels l'esprit humain ne peut rester indifférent, celui-ci par exemple : Quelle est, parmi toutes les conceptions que nous pouvons avoir de l'ensemble des choses, celle qui s'accorde le mieux avec elle-même, avec les lois constitutives de notre pensée, avec les motifs de nos actions, avec la totalité des faits dont nous avons été jusqu'ici informés par l'expérience?

La science positive nous donne des phénomènes et des lois; mais qu'est-ce qui existe, qu'y a-t-il de réel sous ces phénomènes et ces lois, qui, pris en eux-mêmes, ne sont que des abstractions?

Pour que de telles questions s'élèvent dans notre esprit, ne faut-il pas qu'il y ait dans la nature même quelque action inévitable qui les provoque et nous force à réagir contre elle, qui nous empêche de nous contenter des pures apparences ou des phénomènes sensibles?

Ce n'est pas la science, la science positive qui nous donnera la solution de ces problèmes, dont elle-même est l'occasion et qu'elle est incapable d'empêcher. Cette solution nous la demandons à la métaphysique, à une certaine métaphysique, si l'on veut. Aussi y a-t-il toujours eu des métaphysiques, comme il y a toujours eu des religions. « L'homme, dit-il, en propres termes, est un animal métaphysique. » La métaphysique durera tant qu'il y aura des cerveaux humains, une société humaine et un monde dont ils subiront l'influence [1].

Voici encore quelques autres raisons qui nous obligent à croire à la métaphysique, et qui sont tirées, comme les précédentes, de la science elle-même. Les sciences, en se développant et en multipliant leurs conquêtes, tendent à se diviser; mais, en se divisant, elles éprouvent le besoin de connaître les rapports qui les unissent et qui les relient dans une conception commune. Cette conception ne peut pas être seulement une conception générale; il faut, pour satisfaire l'esprit humain, qu'elle de-

[1] Chap. I, p. 16.

vienne une conception universelle du monde, laquelle, prenant sa source dans les lois mêmes de la pensée humaine, ne peut être qu'une conception métaphysique. A l'appui de cette idée, M. Fouillée cite un admirable passage de Descartes que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire :

« Les sciences toutes ensemble ne sont rien autre chose que l'intelligence humaine, qui reste une et toujours la même, quelle que soit la variété des objets auxquels elle s'applique, sans que cette variété apporte à sa nature plus de changements que la diversité des objets n'en apporte à la nature du soleil qui les éclaire; il n'est donc pas besoin de circonscrire l'esprit humain dans aucune limite. »

La science, étant devenue l'application des lois de l'esprit humain considérées dans leur ensemble, se trouvera en présence d'un nouveau problème. Elle sera amenée à rechercher ou elle poussera l'esprit humain à se demander quel est le principe commun de ces lois et ce qu'il y a de réel dans les choses mêmes que nous croyons connaître par elles. Ces problèmes, le dernier comme le premier, sont évidemment des problèmes de métaphysique.

Ce qu'il y a de réel dans les choses et dans les lois supérieures, les lois universelles de notre intelligence, c'est précisément la question que Kant s'est proposée dans sa *Critique de la raison pure*. Mais il l'a mal résolue, selon M. Fouillée, ou plutôt il l'a déclarée insoluble, il a ôté à la métaphysique toute réalité en fondant la philosophie transcendentale sur la séparation du subjectif et de l'objectif. Le kantisme s'est arrêté à moitié chemin, c'est un platonisme suspendu entre ciel et terre, une idée fausse de l'esprit et de la nature; car l'esprit, que Kant appelle le subjectif, ne peut se concevoir sans la nature qui est pour lui l'objectif. Le subjectif et l'objectif, l'esprit et la nature sont inséparables, incompréhensibles l'un sans l'autre. Cette critique du kantisme par M. Fouillée mérite une attention toute particulière; nous regrettons de ne pouvoir nous y arrêter plus longtemps, car, en lui donnant la place qu'elle réclame, nous risquerions de perdre de vue le but que nous poursuivons : faire connaître et apprécier les idées personnelles de M. Fouillée.

Voilà donc un point établi : il existe une science métaphysique qui domine et que supposent toutes les autres sciences, qui a pour objet, non les apparences de l'existence et les formes de la pensée, mais le fond même des choses. Telle est l'étendue que lui attribue M. Fouillée qu'elle peut passer pour la science universelle [1]. Mais là n'est pas l'intérêt qu'elle

[1] Voir surtout la page 41, les quatre dernières lignes.

présente, et le sujet de nos préoccupations. Qu'elle embrasse plus ou moins de choses, peu importe; il s'agit de savoir sur quels fondements elle repose ou quel degré de solidité il est possible de lui attribuer. Tous les philosophes qui ont admis ou qui admettent encore aujourd'hui l'existence de la métaphysique comme une science distincte, et non pas simplement comme une généralisation des autres sciences, lui donnent pour base des principes et non des faits, la raison et non l'expérience; car la raison seule, si elle existe, est invariable et inconditionnelle; les principes de la raison, loin d'être fournis par l'expérience, sont les conditions nécessaires de l'expérience et la rendent possible, comme Kant l'a démontré, comme Leibniz l'a démontré avant lui par cette seule phrase : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu nisi ipse intellectus*. Or, selon M. Fouillée, tout ce qui est en dehors ou au-dessus de l'expérience est en dehors de la réalité, n'est qu'un lointain mirage de notre pensée[1]. « Par l'expérience seule, dit-il, et principalement par la réflexion psychologique, nous atteindrons le réel autant qu'on peut l'atteindre[2]. »

Qu'on n'élève pas contre M. Fouillée cette objection que, si la métaphysique est une science d'expérience, elle est nécessairement une science subjective, il répondra que la terreur du subjectif est une terreur vaine que Kant nous a donnée. Le subjectif et l'objectif sont inséparables; ils sont compris l'un et l'autre dans le tout, dans la réalité universelle, c'est-à-dire dans l'univers. Cependant nous ne sommes pas l'univers, notre pensée, notre conscience ne sont pas l'univers; quel sera donc le rapport de cette pensée, de cette conscience avec la nature, avec le monde? Ce sera, dit M. Fouillée, « le rapport de la partie au tout[3] ». Ce n'est pas là résoudre la difficulté, c'est la supprimer; car il ne s'agit pas, quand il est question de métaphysique, du rapport de la partie au tout, il s'agit du rapport que nous concevons entre le relatif et l'absolu, entre le contingent et le nécessaire. Est-ce que l'absolu, le nécessaire ne sont compris ni dans l'esprit, ni dans la nature, ni dans la pensée, ni dans l'univers? C'est ce petit problème que M. Fouillée méprise et abandonne. Il se contente d'une affirmation, à savoir que l'absolu n'existe pas, que toutes nos connaissances sont relatives.

Il résulte de là que la métaphysique ne pouvant pas, à cause du rang qu'elle occupe au-dessus de la physique, être considérée comme un résultat de l'observation des sens, se ramène tout entière à la conscience et à la réflexion dont la conscience peut être l'objet. La conscience, « tel

(1) Page 46. — (2) Page 47. — (3) Page 53.

est l'océan intérieur dans lequel il faut jeter la sonde ». Mais dans cet océan, dans cette conscience, qui doit suffire à tout et répondre à tout, nous n'apercevons rien qui ressemble à un être conscient et permanent, à un moi identique en possession de lui-même, à une personne en un mot. Cette immense lacune nous apparaîtra encore mieux à propos de la morale.

Ainsi donc cette science métaphysique qu'il a défendue avec tant de chaleur et de raison, M. Fouillée, quand il en vient à la définir, la réduit à un pur phénoménisme, c'est-à-dire à une science expérimentale qui est le contraire de la métaphysique, et dont le dernier mot est le fait de conscience. Le fait de conscience est nécessairement conçu comme relatif et subjectif. Il n'y a pas d'autre mot pour le qualifier, malgré le mépris que ce mot inspire à M. Fouillée. Du reste, il se charge lui-même d'étendre le sens qu'il présente aux plus hautes et plus nécessaires conceptions de notre esprit, par exemple aux lois universelles de la pensée, à l'idée du bien en soi, appelé par M. Fouillée le bien idéal, enfin à l'idée du monde dont l'existence est absolument nécessaire pour donner un objet à la pensée et à la science.

Les lois universelles de la pensée, ce sont d'après lui les lois universelles de notre pensée à nous, qui ne peut se concevoir en dehors et au-dessus de nous, ni séparée des organes du corps. Une intelligence infinie, immatérielle et immortelle, n'est pas même admissible à titre d'hypothèse[1]. Ce que nous appelons le bien en soi, le bien absolu, le bien idéal, « c'est une position prise spontanément par la volonté, comme la position prise par l'aiguille aimantée dans la direction du Nord; en un mot, il y a là une orientation qui tient à notre nature même et qu'on ne peut confondre avec les directions laissées au choix de l'individu[2]. » En d'autres termes, c'est une idée qui, sans être individuelle, tient à la constitution de notre espèce et n'a aucune réalité hors de nous, hors de notre esprit.

L'univers lui-même, dans lequel tout est compris, avec lequel la nature et l'homme, l'esprit et les choses sont confondus, ne nous présente pas une réalité sur laquelle nous puissions absolument compter; c'est une *thèse* que nous soutenons, une thèse naturelle que notre constitution nous impose, un *postulat* de la science et de la connaissance, mais qui, hors de notre intelligence, pourrait bien ne pas exister. Il est vrai que ce postulat, ce *desideratum*, cette chose utile et commode est aussi réclamée par la volonté; car, si le monde n'existait pas, toute action

(1) Page 91. — (2) Page 90.

IMPRIMERIE NATIONALE

serait impossible, et toute règle d'action, toute moralité serait sans but[1]. Cela n'est pas en faveur de la réalité un argument de grande importance, puisque la volonté, la moralité, comme la pensée et les sensations, se réduisent pour M. Fouillée à un simple fait de conscience, à un pur phénomène d'expérience.

On conçoit après cela le souverain mépris professé par M. Fouillée pour tous les systèmes qui ont précédé le sien, quoiqu'il s'efforce en même temps de les ramener au sien en essayant de démontrer que tous, plus ou moins, même ceux de Schelling et de Hegel, ont pour unique base l'expérience. On devine, sans qu'il soit nécessaire de le suivre sur ce terrain, ce qu'il faut à M. Fouillée d'efforts d'interprétation et de dialectique, je n'ose pas dire de subtilité, pour soutenir cette thèse inacceptable. On ne peut s'empêcher d'entendre à son profit cette réflexion qu'il laisse échapper en passant : « On décerne tous les jours des prix de lieux communs; on pourrait aussi décerner quelques prix de paradoxe, d'autant plus que le paradoxe d'aujourd'hui est souvent la vérité de demain[2]. » Comment n'en serait-il pas ainsi, puisque les systèmes et les lois mêmes de la pensée dont elles prétendent être une fidèle application sont soumis comme les espèces animales, comme l'univers entier, si l'univers existe, à la loi suprême de l'évolution[3]? Toute cette théorie, comme nous l'avons déjà dit, se ramène au pur phénoménisme. C'est un retour savant, compliqué et en grande partie contradictoire, au système d'Héraclite : nous disons contradictoire, car la loi du progrès, affirmée ici sans preuve et sans raison, est en opposition directe avec le mouvement perpétuel dans la pensée et dans la nature, ou dans le rêve qui en tient lieu.

C'est pourtant sur cette métaphysique de fantaisie, cette métaphysique formée d'ombres chinoises, qu'on veut fonder un système de morale, et pour obtenir une rencontre de ces deux parties, nous ne dirons pas seulement de la philosophie, mais de la science même de la vie, M. Fouillée a recours au symbolisme. Nous ne reviendrons pas sur les raisons qui empêchent l'intervention du symbolisme dans une philosophie qui ne reconnaît que des faits d'expérience, nous montrerons seulement de quelle façon M. Fouillée l'applique à la morale.

Nos actions, selon lui, sont les symboles de nos idées, comme nos idées sont les symboles des phénomènes, et les phénomènes les symboles de la réalité; de sorte que toute action est une idée réalisée et traduite en mouvements visibles[4]. « Ainsi, quand je prends un objet

[1] Page 91. — [2] Page 109. — [3] Page 133-135. — [4] Page 154.

qui ne m'appartient pas, j'ai l'idée, je déclare intérieurement que mon désir est supérieur au droit de propriété. » M. Fouillée oublie que nos idées sont souvent en opposition avec nos actions et nos désirs; son esprit perd de vue cette vieille maxime : *Video meliora proboque, deteriora sequor.* Il oublie aussi qu'entre l'action et le désir, entre le désir et l'idée, il y a ce grand fait, l'un des plus considérables de la vie humaine, qui s'appelle la liberté. S'il ne l'oublie pas, il lui est défendu d'en tenir compte, puisque pour lui la liberté n'existe pas. Pour ce philosophe qui ne croit qu'à l'expérience, la liberté ne peut pas être prouvée par l'expérience; elle n'est qu'une idée, une idée-force, qui tend à se réaliser de plus en plus sans que nous soyons jamais libres.

Ici, dès le premier pas que nous faisons dans cette nouvelle science de la morale, les difficultés se multiplient et chacune d'elles est insurmontable. 1° Puisque nous ne savons rien que par expérience, d'où vient cette idée qu'aucune expérience ne peut démontrer? 2° Comment cette idée, qui, n'appartenant pas à l'expérience, ne devrait pas non plus appartenir à la réalité, est-elle une force, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus réel dans l'esprit et dans la nature? C'est donc, comme nous en avons déjà fait la remarque, une personnification mythologique ou théologique. 3° Comment, puisque l'idée de la liberté tend à se réaliser de plus en plus, ne sommes-nous jamais réellement libres, et, si nous le sommes dans une mesure quelconque, comment l'idée de la liberté échappe-t-elle et échappera-t-elle toujours à l'expérience?

Mais nous ne sommes qu'au début de la théorie morale de M. Fouillée. Sans avoir la prétention de l'épuiser, ce qui nous conduirait beaucoup trop loin, il faut que nous en fassions connaître au moins les résultats les plus importants. En voici un qui se recommande tout d'abord à notre attention. Toute action morale étant le symbole, la manifestation ou la réalisation d'une idée, est par là même le symbole ou la manifestation d'un système de métaphysique; car une idée, en se développant, aboutit nécessairement à un système. De là cet axiome de M. Fouillée, que je cite textuellement : « Une action morale enveloppe confusément et symbolise un système de métaphysique sur la société, une perspective sur l'univers[1]. » Par exemple, ce mot de Louis XIV, qui résume la conduite politique de toute sa vie : « L'État, c'est moi, » est la traduction de tout un système d'égoïsme; car le *credo* pratique de l'égoïsme, de tout égoïsme, est celui-ci : « L'univers, c'est moi. »

Un acte de dévouement, de fraternité se traduit par cette autre for-

[1] Page 179.

mule, expression d'un autre système : « Vous et moi, par la partie intelligente et aimante de notre être, nous sommes un; à un point de vue supérieur, vous êtes moi-même et moi je suis vous [1]. »

Au premier de ces deux systèmes, ajoute M. Fouillée, se rattache le pessimisme, au second l'optimisme; car le pessimisme repose tout entier sur l'amour de soi, l'optimisme sur l'amour des autres. Mais il n'y a là ni science ni connaissance du cœur humain. Ce sont des axiomes de fantaisie répudiés par l'expérience. On peut aimer le pouvoir, même en le poussant jusqu'à l'excès, sans renoncer à tout sentiment d'humanité et à toute idée de justice. On peut aimer jusqu'à l'abnégation ses semblables, sans faire le sacrifice de ses propres droits, de ses propres devoirs, même de ses intérêts compris avec une intelligence supérieure. Quand la religion des peuples les plus civilisés du monde nous recommande d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, elle entend que nous nous aimions nous-mêmes. Aussi est-on forcé de se dire que la morale religieuse est incomparablement supérieure à la morale évolutionniste. Voici toutefois encore quelques autres enseignements de celle-ci.

Pour M. Fouillée, comme pour Kant, il y a une morale théorique et une morale pratique. La première, c'est la recherche de l'idéal par la métaphysique; la seconde, c'est un symbolisme idéal par lequel nous rendons sensibles nos croyances ou nos espérances relativement à l'avenir de l'humanité et du monde. Mais la pratique suppose toujours la théorie, le symbolisme suppose la métaphysique; car, il faut qu'on le sache, pour M. Fouillée, « un acte de dévouement est une hypothèse métaphysique [2] ». Ce sont ses propres termes. Quoi! on ne saurait accomplir un acte d'humanité, de charité, de patriotisme, sans y être conduit par une théorie abstraite, par une hypothèse fondée sur une pure association de phénomènes! Rarement l'esprit de système a été poussé plus loin; rarement il a tenu moins de compte de l'expérience; car les raisonneurs, les esprits spéculatifs sont précisément les moins prompts et les moins propres à l'action.

Mais, sous l'empire de l'évolution, sous le règne du progrès fatal et illimité, cette incompatibilité entre l'action et la spéculation n'est pas à craindre. L'une et l'autre se développent en même temps et finissent par se confondre. L'idéalisme conçu par la pensée se réalisera de lui-même dans la vie publique et privée des peuples et dans les œuvres des législateurs. L'hérédité ajoutant son influence à celle de l'éducation et de la science, nous aurons des vertus innées comme les qualités qui distin-

[1] Page 180. — [2] Page 188.

guent le chien, le cheval et les fourmis. L'homme, à proprement parler, sera impeccable, sans cesser pour cela d'avancer dans les voies de la perfection : « Un jour viendra, nous assure M. Fouillée, où il sera aussi absurde de vouloir manœuvrer en dehors des lois que de vouloir conduire une locomotive en dehors des rails[1]. »

Il semblerait que, à cette perfection morale, devrait se joindre le bonheur parfait. Il n'en est rien. M. Fouillée nous annonce que, devenu plus sensible, plus impressionnable aux exigences du progrès général de l'humanité et même de l'univers qui en est inséparable, l'homme souffrira autant des moindres préjudices causés à la justice, à la bonté, à l'ordre universel, qu'il fait aujourd'hui à l'aspect des plus grandes iniquités et des plus criantes violences. Ses souffrances augmenteront dans la proportion de l'amour qu'il portera à tous les êtres. D'un autre côté, mieux il connaîtra la nature, plus ardent sera chez lui le désir de dépasser les bornes actuelles de la moralité, de la sociabilité et de la science, pour s'élever à un idéal supérieur[2]. Mais alors, privé comme il l'est de toute croyance religieuse, puisque, selon les assurances de M. Fouillée, on se passera un jour de toute religion[3], certain d'ailleurs que son individualité ne survivra pas à la mort, si même elle subsiste pendant toute sa vie, qu'est-ce que l'homme gagnera à ce perfectionnement sans terme? Peut-être est-ce là une de ces questions surannées et indifférentes dont la philosophie évolutionniste ne daigne pas s'occuper.

Après avoir expliqué comment, dans son système, la morale se fonde sur la métaphysique, M. Fouillée aborde cette autre question : « Comment la métaphysique se fonde sur la morale. » Mais nous ne voyons aucun intérêt à le suivre sur ce terrain. Nous savons ce qu'est pour lui la morale, nous savons ce qu'est pour lui la métaphysique, nous n'avons pas à rechercher comment la dernière vient de la première, puisque, en fait, elles n'existent pour lui ni l'une ni l'autre, son phénoménisme leur a enlevé toute réalité, tout principe d'existence, et ce qu'il a la prétention d'ajouter au phénoménisme est, non pas seulement hypothétique, mais absolument arbitraire et contradictoire. Aussi le chapitre qu'il a consacré au problème que nous venons d'énoncer est-il purement polémique. Il argumente contre les philosophes qui admettent la liberté, le devoir, le principe de causalité, les principes éternels de la raison, qui est autre chose que l'esprit de système et la faculté d'argumenter. Ce n'est pas notre but ici de défendre ces principes qui, d'ailleurs, se défendent tout seuls et subsisteront éternellement en face

[1] Page 190. — [2] Pages 195-199. — [3] Page 109.

de toutes les chimères. Nous avons seulement voulu savoir comment M. Fouillée les remplace et à l'aide de quels artifices il a la prétention de s'en passer. Ce but, nous nous flattons de l'avoir atteint; car si nous avons des préventions au sujet de M. Fouillée, ce sont des préventions favorables, et si nous nous sommes décidé à rendre compte de son livre, c'est que lui-même nous en a prié avec une insistance affectueuse et un rare désintéressement. Il savait, en effet, que je n'avais pas été clément pour ceux de ses précédents ouvrages que j'ai voulu faire connaître dans ce journal ou que j'ai présentés à l'Académie des sciences morales et politiques. Eh bien, voici en quels termes je résumerai mon jugement sur le livre qui a pour titre : *L'avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience.* L'auteur y a déployé les plus rares et les plus riches facultés, une science qu'on ne rencontre pas souvent au même degré chez les savants et les érudits de profession, un talent d'écrivain et de dialecticien absolument hors ligne; on peut même dire que sa dialectique est trop raffinée; sans faire tort à sa sincérité, elle touche quelquefois de très près à la sophistique, surtout à celle que Platon a combattue dans ses *Dialogues*, non moins admirables par le bon sens que par le génie métaphysique. Mais, à considérer le livre en lui-même, dans les résultats qu'il nous présente, dans les doctrines qui y sont défendues comme les conclusions définitives de la philosophie, je ne crains pas de dire, parce que je tiens à dire ce que je pense, que c'est une œuvre de confusion et de dissolution. Toutes les certitudes y sont ébranlées sinon supprimées, tous les objets de la connaissance humaine y sont confondus, identifiés, dans une science chimérique vantée comme la seule science, tout au moins comme la seule philosophie désormais possible. C'est le légitime produit de cette alchimie métaphysique qui prend le nom d'évolutionnisme et dont la chute est aussi assurée que celle de l'alchimie physique ou métallique dont le monde s'était épris pendant le siècle de la Renaissance.

Ad. FRANCK.

T. Macci Plauti fabularum reliquiae Ambrosianae, codicis rescripti Ambrosiani apographum, confecit et edidit Guilelmus Studemund, Berlin, Weidmann.

Le *Codex Ambrosianus*, dont il a été si souvent question, dans ces dernières années, à propos des comédies de Plaute, est un manuscrit de la bibliothèque de Milan, qui lui vient probablement du monastère de Bobbio. Il fut écrit au ve siècle, et contenait les vingt et une pièces de Plaute qu'on appelait Varroniennes, parce que leur authenticité avait été mise par Varron au-dessus de toute contestation. Au VIII[e] siècle, l'ancien texte fut lavé, et on écrivit par-dessus le livre des Rois. L'opération fut faite avec peu de soin; le lavage altéra le parchemin, qui, devenu trop mince et moins résistant, fut souvent déchiré par le nouveau copiste; les trous qui s'y formèrent empêchaient de lire l'écriture, si bien que huit pages, qu'on jugea plus compromises que les autres, durent être recopiées. On se servit pour les remplacer d'un manuscrit qui avait contenu des passages des tragédies de Sénèque. Au commencement de ce siècle, Angelo Maï fit disparaître autant qu'il le put la seconde écriture, au moyen de réactifs chimiques, et reconnut, par-dessous, le texte de Plaute. Il publia, en 1815, quelques morceaux qu'il avait pu lire et qui ne se trouvaient pas dans les éditions ordinaires du poète. La publication de Maï fit peu de bruit et les éditeurs de Plaute s'en occupèrent médiocrement, jusqu'à ce que Ritschl, passant par Milan, eût l'occasion de regarder le manuscrit de plus près. Il en comprit tout de suite l'importance et le fit connaître au monde savant dans sa fameuse lettre à Godefroy Hermann, qui fut publiée par la *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft* de 1837. Ritschl y faisait voir, par des exemples bien choisis, les services qu'on pourrait tirer du palimpseste de l'Ambrosienne pour corriger les fautes innombrables de langue et de métrique que des copistes ignorants avaient introduites dans le texte du grand comique latin; lui-même se mit à l'œuvre et entreprit de donner une édition de Plaute, que, fidèle à son habitude, il ne poussa pas jusqu'au bout; car il était dans sa nature de commencer beaucoup de grands travaux et de n'en achever aucun. Mais l'élan était donné; ce qu'il ne faisait pas, d'autres l'essayèrent, ses élèves, ses amis d'abord, comme Fleckeisen, et quelquefois aussi des gens qui ne se piquaient pas de marcher tout à fait dans sa route. C'est ainsi que Geppert, qui ne l'aimait guère, étudia après lui le palimpseste; il y fit quelques trouvailles intéressantes, qui

avaient échappé à Ritschl, et aboutit souvent à des conclusions différentes des siennes, ce qui amena, entre les deux savants, des luttes violentes où Geppert fut souvent très maltraité.

Il n'en avait pas moins montré que le manuscrit n'avait pas livré tous ses secrets du premier coup et qu'il était bon de l'examiner encore. C'est ce qu'a fait Studemund avec un soin, un scrupule, un succès, auxquels tout le monde, Ristchl lui-même, a rendu justice. Studemund, on peut le dire, a consacré sa vie presque entière au *Codex Ambrosianus.* Pendant vingt-cinq ans il n'a guère fait que d'essayer de le déchiffrer, y revenant sans cesse et en rapportant à chaque fois quelque découverte nouvelle. Les publications qu'il avait faites, à différentes reprises, de passages qu'on n'avait pas pu lire, et qu'il avait su déchiffrer, lui avaient donné un grand renom parmi les amis de la vieille littérature latine, mais il méditait de leur rendre un plus grand service. Comme il s'apercevait que le précieux manuscrit s'altérait de plus en plus, il voulut au moins en sauver les restes; il se mit à le copier depuis le commencement jusqu'à la fin. Le travail était d'une effrayante difficulté; on s'en rendra compte si l'on jette les yeux sur la page du palimpseste que les éditeurs ont empruntée à l'album de Wattembach et qu'ils ont placée à la fin de leur volume. Ces lignes presque effacées, qu'on entrevoit à peine sur un parchemin noirci et tout percé de trous, Studemund les a regardées, examinées avec soin l'une après l'autre; à chaque fois il note ce qu'il a cru voir, et, pour ne pas nous tromper, au-dessus et au-dessous de chaque lettre qu'il écrit, il place des signes qui nous font savoir jusqu'à quel point il croit avoir bien lu. Ces signes, qui sont assez nombreux, nous conduisent depuis la pleine certitude jusqu'à la simple conjecture. On voit qu'il était impossible de pousser plus loin la bonne foi.

Studemund touchait au terme de son entreprise laborieuse; sa copie était presque achevée d'imprimer; il avait écrit en tête de son livre ce vers de Catulle à Lesbie :

Ni te plus oculis meis amarem,

ce qui était une allusion spirituelle à sa passion pour le vieux poète latin qu'il avait payée de l'affaiblissement de sa vue; il ne lui restait plus que la préface à terminer, quand il fut pris du mal qui l'emporta. Il mourut au moins avec la certitude que l'ouvrage qui lui avait coûté tant d'années et tant de peine allait voir le jour.

Pour se rendre compte du service que la publication de Studemund vient de nous rendre, il faut savoir au juste quelle est la valeur du *Codex Ambrosianus.* La question, dans ces derniers temps, a été assez discutée,

et les critiques ont émis à ce sujet des opinions différentes. Après avoir été tenté de le surfaire, on en est venu quelquefois à le trop rabaisser. Peut-être Ritschl était-il allé trop loin dans les éloges qu'il lui décernait en le signalant le premier à l'attention du monde savant. Il a semblé le reconnaître lui-même dans la préface qu'il a mise en 1871 à la seconde édition du *Trinummus;* là, tout en montrant en quoi le *Codex Ambrosianus* vaut mieux que les autres, il reconnaît aussi que quelquefois les autres lui sont supérieurs; il montre exactement la part qu'il faut faire et l'importance que l'on doit accorder à chaque groupe de manuscrits dans une édition de Plaute. C'est ce que je vais essayer d'indiquer après lui.

Parmi les manuscrits de Plaute que l'on connaissait avant d'avoir découvert celui de Milan et dont Camérarius s'est servi pour établir le texte du poète latin, il y en avait deux auxquels il avait attaché plus d'importance qu'aux autres: c'étaient le *Vetus codex*, du XIe siècle, et celui qu'on appelait *Decurtatus* parce qu'il était mutilé et ne comprenait pas les premières pièces, depuis l'*Amphitryon* jusqu'à l'*Epidicus*. Tous les deux faisaient partie de la bibliothèque de l'électeur palatin à Heidelberg; ils furent tous les deux enlevés par les Suédois et donnés par la reine Christine à la Vaticane. Le *Vetus codex* y est resté; le *Decurtatus*, ayant été apporté à Paris à la fin du siècle dernier, a été repris par les Allemands en 1815, et il est retourné à Heidelberg. Comme ils sont sans contestation les meilleurs de tous ceux que l'on connaissait avant la découverte de Maï, ils ont donné leur nom au groupe tout entier, et l'on oppose ordinairement les *Palatini* au *Codex Ambrosianus*.

Dans la comparaison qu'on établit entre eux, il y a d'abord une observation importante à faire : c'est que le *Codex Ambrosianus*, quel que soit son mérite, ne peut pas tout à fait se flatter de tenir la place des autres. Il est pour cela trop incomplet. Les trois premières pièces, c'est-à-dire l'*Amphitryon*, l'*Asinaria* et l'*Aulularia* y manquent entièrement; et, dans le reste, que d'incertitude! que de lacunes! que de pages où l'on peut à peine déchiffrer quelques lettres! que de vers dont plus de la moitié des mots a disparu! Dans le triste état où il est, il peut servir de complément et de contrôle aux autres, mais assurément il ne les remplacera pas.

J'ajoute que, même dans les parties qui se sont le mieux conservées, le texte est très loin d'être irréprochable. Il contient des incorrections, des fautes contre la métrique et contre la langue, qui s'expliquent par les vicissitudes de toute sorte que ces comédies ont traversées. Plaute n'était pas tout à fait un auteur dramatique du genre de ceux qui sont

IMPRIMERIE NATIONALE.

venus après lui. Il faut plutôt se le figurer comme cet Alexandre Hardy, qu'on vient de nous faire si bien connaître [1]. Il était attaché à une troupe de comédiens et chargé de fournir à la consommation de leur théâtre. Quand il en avait le loisir, il faisait pour eux des pièces nouvelles, dont il empruntait le fond aux comiques grecs; mais, lorsqu'il était pressé, on nous dit qu'il se contentait de retoucher celles de ses prédécesseurs et de les servir au public avec un titre différent. C'est ainsi qu'on mettait sous son nom cent trente comédies, dont quelques-unes seulement lui appartenaient tout entières. Soyons sûrs qu'il ne songeait qu'à la représentation dans les jeux publics et qu'il ne s'est jamais adressé qu'aux spectateurs de la *cavea* ou de l'orchestre. Il ne lui est pas venu à l'esprit, sa pièce une fois jouée, de la reprendre, de la remanier, pour qu'elle pût plaire à un autre public, celui des gens lettrés, et retrouver à la lecture le succès qui l'avait accueillie sur la scène. Pourquoi l'aurait-il fait? Horace lui reproche de n'avoir d'autre souci que de mettre un écu dans sa bourse :

Gestit enim nummum in loculos dimittere [2],

en quoi il est vraiment bien excusable, car sa bourse était d'ordinaire très mal garnie; or ce n'était pas la publication d'un ouvrage qui pouvait à ce moment lui procurer quelque profit. Le théâtre seul permettait à un auteur non pas d'arriver à la fortune — Térence toucha pour son *Eunuque* huit mille sesterces (1 600 francs), prix qui n'avait jamais été atteint jusque-là — mais d'échapper à la misère; Plaute ne travailla donc que pour le théâtre. Après sa mort, ses pièces durent rester entre les mains des comédiens qui, les ayant payées, s'en regardaient comme légitimes propriétaires. Il est probable que, pendant quelques années, elles n'ont existé que dans leurs magasins, avec les costumes et les décors, et qu'on les y allait chercher de temps en temps, pour les faire reparaître devant le public. Qu'on juge des altérations de toute sorte qu'elles ont dû subir. On ne se gênait pas pour changer des expressions populaires sorties d'usage; on faisait disparaître des allusions à des événements contemporains qui n'étaient plus comprises. C'est sans doute à cette époque que remonte le double dénouement du *Pœnulus;* c'est de là aussi que proviennent ces répétitions de mots et d'idées qui trop souvent allongent et refroidissent l'action. On ne peut les expliquer qu'en

[1] *Alexandre Hardy et le théâtre français à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle*, par Eug. Rigal. — [2] Horace, *Epist.*, II, 1, 175.

supposant qu'un copiste trop consciencieux a conservé et juxtaposé deux textes de la même pensée qu'il aura trouvés dans des copies d'époques ou de troupes différentes. Il est vraisemblable que ces reprises que les comédiens faisaient de temps en temps des pièces de Plaute avaient beaucoup de succès. Non seulement le populaire, qui trouvait peu de plaisir à celles qu'on lui donnait ordinairement, proclamait sans hésiter « que des gens de goût doivent préférer le vin vieux et les vieilles comédies [1] », mais les lettrés eux-mêmes en comprenaient mieux le mérite. Une école de grammairiens se fonda, qui avait pour représentants principaux Ælius Stilo, Ser. Clodius, Aurelius Opilius, etc.; elle se donna surtout pour tâche d'étudier les œuvres de Plaute et d'en arrêter un texte qui pût être mis dans les mains des lettrés. C'est à ce texte seulement que nous pouvons espérer de remonter. Si nous arrivons à posséder les pièces de Plaute à peu près comme les lisaient les gens du VIIe siècle de Rome, nous devons nous estimer fort heureux. Quant à essayer de les remettre en l'état où elles ont dû être jouées, ce serait vraiment une entreprise insensée.

Depuis le VIIe siècle jusqu'à la fin de l'Empire elles ont encore beaucoup souffert. Plaute avait un double inconvénient qui rendait l'altération de son texte inévitable. D'abord la langue dont il se sert a beaucoup vieilli. Les copistes et les correcteurs sont toujours enclins à faire parler l'auteur dont ils reproduisent l'ouvrage comme on parle autour d'eux; ils remplacent, presque sans le vouloir, les locutions et les tournures qui ne sont plus en usage par celles qu'ils connaissent et qu'ils entendent employer tous les jours. Aulu-Gelle affirme que, dans *Casina*, Plaute avait écrit les deux vers suivants :

> Etiamne habet Casina gladium? — Habet, sed duos,
> Quibus, altero te occisurum ait, altero villicum.

Mais cet emploi de l'infinitif futur au lieu du participe, qu'Aulu-Gelle retrouve jusque dans les bonnes éditions de Cicéron [2], n'était plus usité sous l'Empire, et le copiste du *Codex Ambrosianus* a mis *occisuram*. Une autre cause plus grave encore que la première a introduit beaucoup d'altération dans les pièces de Plaute : c'est la manière dont il faisait les vers. Ordinairement la métrique sert beaucoup à conserver l'intégrité

[1] *Casina*, prol. :

> Qui utuntur vino vetere sapientes puto,
> Et qui libenter veteres spectant fabulas.

[2] Aulu-Gelle, I, VII, 11.

du texte des poètes; les copistes, quand ils transcrivent des vers, ne sont pas aussi libres de changer l'ordre des mots ou d'introduire des expressions nouvelles qui rompraient la mesure, et le rythme même qu'ils ont dans l'oreille les empêche de commettre des erreurs trop grossières. Mais la prosodie et la métrique de Plaute ne sont pas tout à fait celles des siècles qui l'ont suivi. Ses ïambes trimètres contiennent des licences qui scandalisaient Horace; quant aux vers de ses *Cantica*, septénaires ou octonaires, anapestes, crétiques, bacchiaques, les grammairiens de l'époque de Sylla n'y comprenaient plus rien. C'est ce que dit en propres termes Sisenna, qui pourtant avait fait de ces pièces une étude particulière [1]. Il est naturel que ceux qui vinrent plus tard y aient moins compris encore. Priscien, qui ne pouvait expliquer le mélange de trochées et d'ïambes qu'il croyait y trouver, suppose que le poète a fait exprès de commettre des fautes pour imiter la façon de parler des esclaves et des gens du peuple qu'il mettait sur la scène [2]. Il ne faut pas s'étonner que cette versification irrégulière de Plaute, qui troublait les grammairiens, ait déconcerté les copistes. Elle est certainement pour beaucoup dans la façon dont ils ont défiguré son texte.

Il y avait donc longtemps que des corruptions de toute sorte s'étaient glissées dans les comédies de Plaute quand le *Codex Ambrosianus* fut écrit. L'archétype qui lui servit de modèle les contenait déjà, et l'on comprend bien qu'elles furent fidèlement reproduites. Ce n'est donc pas un texte irréprochable qu'il nous a conservé; loin de là : Ritschl pense même que pour certains détails de métrique et de langage les *Palatini* peuvent lui être supérieurs; mais dans l'ensemble il vaut mieux qu'eux. Quelques observations suffisent pour l'établir.

Je ne veux pas insister sur les petites découvertes de détail que Ritschl doit à notre manuscrit, et qui ont pourtant leur intérêt parce qu'elles prouvent que la source d'où il dérive était plus ancienne et plus complète. Par exemple, c'est le *Codex Ambrosianus* qui a révélé le nom véritable du poète. Deux fois il y est écrit en toutes lettres et avec une netteté remarquable sur un parchemin si détérioré : *T. Macci Plauti Casina; T. Macci Plauti Epidicus explicit.* Plaute s'appelait donc Maccius, nom assez rare, mais dont on trouve d'autres exemples, et non pas M. Accius comme on le croyait jusqu'ici, ce qui nous débarrasse de la difficulté d'expliquer les deux prénoms Titus et Marcus, qu'on avait cru trouver sur ces manuscrits. C'est aussi le *Codex Ambrosianus* qui nous

[1] Rufinus, *De metris*, p. 385; Gaisf. : *Concisa sunt ut non intelligas.* — [2] Priscien, *De metris Ter.*, 17 p. 1326.

conserve la didascalie du *Stichus*[1] et nous permet ainsi de soupçonner que les grammairiens avaient fait pour les pièces de Plaute comme pour celles de Térence. C'est là enfin qu'on lit le nom véritable de certains personnages que les autres manuscrits ne nous donnent qu'entièrement travestis[2]. Mais les services qu'il peut rendre pour la constitution du texte sont bien plus importants. Il n'y a pas de page où il ne présente plusieurs leçons différentes de celles des autres manuscrits, et, même quand elles ne sont pas les meilleures, elles donnent lieu à des discussions et à des comparaisons intéressantes et profitables. Mais je veux aller tout de suite à ce qui fait la grande supériorité du *Codex Ambrosianus*. On ne peut pas douter que les comédies de Plaute n'aient souffert beaucoup de suppressions et de mutilations avant d'arriver à l'état où elles nous sont parvenues. On remarque que l'étendue en est très inégale, et il n'est guère probable qu'il en fût ainsi quand elles parurent pour la première fois sur la scène. Chacune d'elles devait remplir une représentation entière[3]; et vraisemblablement le peuple, très rigoureux pour ses plaisirs, exigeait que la représentation eût toujours à peu près la même durée. Nous pouvons arriver aisément à nous faire une idée de la longueur moyenne que devaient atteindre ces pièces, quand elles étaient intactes. Dans un fragment qui nous reste du prologue du *Pseudolus*, il est dit que cette pièce est longue :

Plautina longa fabula in scenam venit.

Dans le *Pœnulus*, un des personnages de la pièce engage son interlocuteur à se presser parce qu'elle n'a duré que trop longtemps et que les spectateurs s'impatientent :

In pauca confer; sitiunt qui sedent[4].

Or le *Pseudolus*, dans l'édition de M. Ussing, a 1337 vers, et le *Pœnulus* 1368; on peut donc supposer que, dans les conditions ordinaires, une comédie ne pouvait guère avoir moins de mille à douze cents vers, et qu'il y a quelque raison de croire que celles qui sont aujourd'hui plus

[1] Il y a aussi, dans le *Codex Ambrosianus*, quelques traces de didascalie au début du *Pseudolus*.

[2] Notamment les noms des deux femmes dans le *Stichus* et celui du vieillard dans *Casina*.

[3] J'entends une représentation *scénique*, c'est-à-dire le temps réservé aux comédies et aux tragédies dans les jeux publics, car le prologue de l'*Hécyre* montre qu'on donnait, après les jeux scéniques, des spectacles de funambules, d'athlètes et de gladiateurs.

[4] *Pœnulus*, 1222.

courtes ont été diminuées par les grammairiens ou les copistes. Dans leur forme primitive, avec leurs amples développements, elles avaient charmé le public. C'est plus tard, quand elles eurent disparu du théâtre, que les gens de goût, qui les lisaient, y trouvèrent quelquefois des longueurs; ces facéties prolongées, qui amusaient la populace, leur parurent insupportables. Comme elles sont d'ordinaire fort peu utiles à l'action, rien n'était plus facile que de les abréger ou même de les supprimer tout à fait. Ces suppressions ont dû commencer d'assez bonne heure; elles existaient déjà en partie quand fut écrit le manuscrit sur lequel notre palimpseste a été copié, car les critiques sont d'accord pour penser que l'*Epidicus* et le *Curculio*, qui n'ont guère plus de 700 vers, ne nous sont pas parvenus entiers, et le *Codex Ambrosianus* ne renferme rien de plus que les manuscrits palatins. Dans le *Trinummus*, le palimpseste est souvent dans un si triste état qu'on n'y peut pas lire grand'-chose; mais, en comptant les lignes, Ritschl a vu qu'il devait contenir des vers et même des fragments de scènes qui ne se trouvent pas ailleurs, et, par un jeu d'esprit qui témoigne de son habileté à manier le latin, il s'est amusé à les refaire. Pour la *Cistellaria* nous sommes plus heureux, et cette fois le *Codex Ambrosianus* ne se contente pas de signaler les lacunes, il nous aide à les combler. La *Cistellaria* est une des pièces les plus faibles de Plaute; il s'y trouve sans doute des caractères charmants comme ceux des deux amoureux, Selenium et Alcésimarque, et la bonne courtisane Melænis, type rare chez notre comique et qui semble convenir mieux à Térence. Mais les scènes y sont fort décousues et très inégalement développées. Tantôt l'auteur s'étend avec complaisance, tantôt il se contente d'indiquer sa pensée et passe brusquement de la diffusion à la sécheresse. La pièce est de beaucoup la plus courte de celles qui nous restent de Plaute; ce qui n'a pas empêché les grammairiens de la découper en cinq actes, selon leur habitude. Mais quels actes! le quatrième a tout juste vingt vers, et le cinquième n'en a que huit. On peut donc affirmer sans hésitation que la *Cistellaria* a dû être misérablement mutilée. C'est une assurance que confirme de tout point l'étude du *Codex Ambrosianus;* il n'a par malheur conservé qu'une très petite partie de la pièce, un acte et demi environ, et dans cette courte étendue il contient plus de 250 vers nouveaux. Dans les manuscrits palatins, le *canticum* d'Alcésimarque, qui ouvre le second acte, est brusquement interrompu, au milieu d'un vers, par l'arrivée des Melænis. La soudure est fort mal faite, de façon à blesser à la fois le sens et la métrique: le vers, qui commence par des anapestes, s'achève avec des trochées. Entre ces deux parties si mal liées, le *Codex Ambrosianus* insère

plusieurs scènes, dont on a pu déchiffrer seulement quelques lambeaux. On y retrouve ou on y devine des passages intéressants, qui rendent l'intrigue plus claire. On y voit, par exemple, l'amoureux éconduit qui perd la tête de douleur, et ce commencement de folie nous prépare à la résolution qu'il prend plus tard de se tuer. Il y paraît aussi un vieillard, honnête homme au fond, mais auquel la présence de la jeune Gymnasium fait perdre sa gravité, et qui, comme les Démonès du *Rudens*, ne peut s'empêcher de dire quelques sottises; enfin, au milieu de lacunes, d'incertitudes, d'obscurités de toute sorte, on y saisit de ces vers étincelants de verve et de franche gaieté, que Varron appelait *versus Plautinissimi*, et qui lui suffisaient pour décider que la pièce où il les rencontrait ne pouvait pas être d'un autre que de Plaute. Cet exemple me paraît montrer d'une manière évidente qu'à l'époque où fut arrêté le texte que le *Codex Ambrosianus* a reproduit, ces comédies, quoique assurément fort altérées, étaient plus intactes, plus complètes, et qu'elles se rapprochaient davantage de la forme primitive.

Ce qui est sûr, c'est que la critique de Plaute a fait des progrès remarquables depuis qu'on se sert du palimpseste de Milan. Si l'on veut se rendre compte de ces progrès et les mesurer, on n'a qu'à comparer les éditions qu'on vient de nous donner de ses pièces avec les précédentes. Nous en avons deux en ce moment qui paraissent se partager la faveur du public; celle que M. Ussing a publiée à Copenhague, et qui est achevée depuis trois ans, est accompagnée d'un excellent commentaire, qui témoigne d'un esprit sage et sûr et d'une connaissance approfondie du latin; on y reconnaît un des meilleurs élèves de Madvig. Les Allemands reprochent à M. Ussing d'être trop conservateur dans la constitution de son texte et chicanent la manière dont il scande quelquefois les *Cantica*. Mais il ne faut pas oublier que la métrique de Plaute est pleine d'obscurités, que les critiques allemands eux-mêmes ne s'entendent pas toujours entre eux pour la mesure des *Cantica*, et qu'il leur arrive quelquefois d'avouer qu'ils ne sont pas sûrs des arrangements qu'ils proposent[1]. L'autre édition est celle de Ritschl, qui, après une interruption de vingt ans, se remit à l'œuvre en 1871 en publiant le *Trinummus*. Trois de ses élèves, Gustave Loewe, George Goetz et Frédéric Schoell, qu'il s'était associés, ont continué le travail après sa mort, et il est près d'être terminé. Ces deux éditions, qui au fond diffèrent moins qu'il ne le semble, reposent l'une et l'autre sur le *Codex Ambro-*

[1] *Tractavi ut potui*, *Aulul.*, 120 (éd. Ritschl); *ordinavi ut potui*, *Epidicus*, 1; *numeri dubitationis pleni*, *Epidicus*, 526.

sianus. Il en sera de même de celles qui viendront plus tard; mais on peut dire que les éditeurs futurs seront plus heureux que leurs devanciers, ils n'auront pas besoin d'aller faire de longs voyages et d'user leurs yeux à déchiffrer le précieux palimpseste, il n'a plus de secrets pour personne; le chef-d'œuvre de patience et de conscience que Studemund a préparé pendant tant d'années rend la tâche facile à tous ceux qui désormais voudront étudier Plaute.

GASTON BOISSIER.

ALEXANDRE HARDY et le théâtre français à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle, par M. Rigal, maître de conférences à la faculté des lettres d'Aix.

Le nom d'Alexandre Hardy, le fécond dramaturge qui a rempli de ses œuvres innombrables toute la première partie du XVIIe siècle, est le nom d'un personnage à la fois célèbre et inconnu. Tous ceux qui s'occupent de lettres ont rencontré ce nom dans leurs lectures; on sait que Hardy a été un des précurseurs de Corneille, mais on n'en sait guère davantage; on ne connaît ni les titres de ses ouvrages ni leur genre de mérite, et l'on ne se rend pas exactement compte du rôle qu'il a joué dans l'histoire de l'art dramatique en France. Éclaircir ces obscurités, démêler ces traits vagues et oubliés, tel est l'objet d'une monographie intéressante de M. Eugène Rigal, maître de conférences à la faculté des lettres d'Aix. M. Rigal ne s'est pas contenté d'étudier l'œuvre de Hardy; il a surtout cherché à la faire comprendre en la plaçant dans le milieu où elle s'est produite; il a étudié à fond l'état du théâtre au commencement du XVIIe siècle, et ce second sujet, quoique n'étant en apparence que l'accessoire, est devenu le principal : c'est la partie la plus neuve et la plus curieuse de l'ouvrage. L'auteur a consulté tous les documents; il les a dépouillés avec conscience et les a interprétés avec sagacité. Nous le suivrons dans cette étude; et, sans oublier le rôle du principal personnage, c'est-à-dire le poète Hardy lui-même, nous emprunterons surtout à notre auteur la description piquante et animée des mœurs théâtrales et des conditions matérielles de l'art dramatique avant la grande période classique. Plus que jamais, aujourd'hui, nous recherchons les origines; nous n'aimons plus les choses toutes faites, et ce qui nous intéresse le plus, c'est de savoir comment elles se sont pro-

duites. C'est ainsi que l'idée philosophique de l'évolution, dans ce qu'elle a de sage et de fécond, se manifeste et prend corps dans toutes les parties de la science.

Le poète Hardy était attaché comme auteur à une troupe de comédiens qui, pendant longtemps, avait parcouru et exploité la province avant de se fixer à Paris. Il serait donc intéressant, pour comprendre le rôle de Hardy, de bien connaître à la fois et le théâtre en province et le théâtre à Paris. Nous n'avons malheureusement que très peu de documents sur les comédiens de campagne; en revanche, les documents abondent, ou du moins M. Rigal en a recueilli un grand nombre sur le théâtre à Paris. Quelques mots, cependant, sur la comédie en province sont indispensables.

A défaut de renseignements réellement historiques, M. Rigal a consulté deux documents romanesques qui traitent de la vie du comédien dans les provinces. C'est d'abord un roman espagnol *El viago entretenido*, (le voyage où l'on s'amuse), qui est de 1603, et le *Roman comique* de Scarron, qui est de 1651. A la vérité, le premier est une œuvre espagnole et doit contenir quelques traits qui s'appliquent surtout à la péninsule; le second est français, mais plus moderne et postérieur de cinquante ans au séjour de Hardy en province. Néanmoins il est probable qu'à part quelques détails ces deux ouvrages nous donnent d'une manière très approchée la description de la vie d'une troupe de comédiens nomades à cette époque. Ces troupes étaient des sociétés tantôt libres, tantôt liées par contrat, qui se formaient à Paris, généralement vers Pâques, et qui allaient transporter la comédie en province. On décidait, à la pluralité des voix, les villes que l'on devait parcourir. Le nombre des acteurs ne dépassait pas, en général, dix à douze. Le soin des décorations était confié à un acteur de la troupe. Il était rare que ces troupes eussent un poète spécial attaché à elles; elles jouaient en général les pièces déjà imprimées. La présence de Hardy dans une de ces troupes était donc une rareté et un gage de succès. On profitait, pour aller dans tel ou tel endroit, de toutes les occasions favorables : par exemple lorsqu'un gros bourgeois mariait sa fille et voulait donner la comédie à ses amis, lorsqu'un grand seigneur ouvrait son château, et enfin lors de la réunion des états provinciaux. Les seigneurs et les dames assistaient à ces représentations, mais pas toujours pour écouter la pièce. « Il s'y passait souvent, dit Fléchier, d'autres amours que ceux qu'on représentait sur le théâtre. » Les comédiens s'attachaient ainsi aux grands qui les avaient fait jouer devant eux; et ils prenaient le titre de « troupe de M. le Prince, troupe de M. le Duc », comme font aujourd'hui les fournisseurs à la mode.

Mais ces bonnes fortunes passagères étaient rares; on rencontrait mille difficultés pour vivre. Il fallait chômer pendant le carême, pendant les chaleurs de la canicule. On ne quittait pas les villes sans dispute avec l'hôtelier. On courait les routes dans un équipage qui n'était pas loin de ressembler à celui des bohémiens d'aujourd'hui. On espérait trouver la fortune dans une ville; mais que d'épreuves aussi ne rencontrait-on pas! Tantôt la crainte de l'incendie faisait interdire l'ouverture d'une salle de spectacle; tantôt la maladie d'un grand, les malheurs du temps, quelques accidents imprévus étaient la cause d'interdictions capricieuses, d'expulsions subites. De plus, les conditions d'admission étaient très onéreuses : examen préalable du répertoire, limitation du nombre des représentations, tarifs peu rémunérateurs, et déjà alors le fameux droit des pauvres, telles étaient entre autres les restrictions du privilège accordé aux comédiens. Une fois admis, ils avaient encore à compter avec la concurrence des représentations de collège, très fréquentes à cette époque, avec celle des sociétés bourgeoises, avec les jeux de marionnettes et les tréteaux des charlatans; et c'était alors une lutte acharnée. Enfin on avait contre soi le clergé, si indulgent autrefois pour les anciens mystères qui faisaient presque partie des cérémonies du culte, mais qui ne pouvait tolérer la licence des comédiens de profession. Dans des conditions d'existence si pénibles, comment l'art eût-il pu se développer? Le poète de la troupe devait produire vite pour satisfaire le public par le plus de variété possible. Les acteurs ne songeaient qu'à gagner leur vie et n'avaient guère souci du beau et du poétique. Et cependant, suivant l'auteur, ces troupes de province avaient un avantage sur celles de Paris : elles étaient plus libres; elles n'étaient pas liées à un système traditionnel, ni munies d'un matériel obligatoire. Tandis qu'à Paris, à l'hôtel de Bourgogne, les comédiens durent suivre et subir les traditions des Confrères de la Passion, auxquels ils succédaient, en province au contraire, ils ne dépendaient de personne et pouvaient essayer quelque genre nouveau. C'est ainsi que l'auteur explique que les tragédies de Hardy ont toutes été jouées en province, tandis qu'à Paris, liés par le système de décoration et les habitudes traditionnelles du drame populaire du moyen âge, les comédiens durent remplacer la tragédie par la tragi-comédie. Tel est, du moins, le système de l'auteur que l'on comprendra mieux par les développements suivants.

C'est en 1599 que la troupe de Vallerant, dont Hardy était le poète accrédité, vint se fixer à Paris, à l'hôtel de Bourgogne, qui appartenait encore, à cette époque, aux Confrères de la Passion. La troupe de Vallerant devint leur locataire. C'était l'une des premières troupes de comé-

diens proprement dite qui se fixât à Paris. C'est ici le lieu de nous rendre compte des conditions théâtrales dans lesquelles l'art dramatique se trouvait alors. L'auteur cherche à nous expliquer comment le système de la tragédie classique, inaugurée par Jodelle en 1551, a mis tant de temps avant de s'établir et de régner définitivement sur notre théâtre. Le Parlement avait cependant frappé, en 1548, la forme des *mystères*, comme contraires à la religion; les esprits cultivés étaient unanimes à condamner, à cause de leur licence et de leur grossièreté, les *moralités* et les *sotties;* mais en revanche la tradition et le goût populaires, surtout le monopole conservé aux Confrères de la Passion, rendaient très difficile l'accès du théâtre à la nouvelle forme classique. Cette forme, en effet, n'avait pas de comédiens à sa disposition. La première tragédie de Jodelle, la *Cléopâtre,* avait été jouée par l'auteur et ses amis dans un collège et devant un public universitaire. Cette tentative ne pouvait se renouveler souvent. En général, les tragédies et comédies de forme classique n'eurent d'autres acteurs à leur disposition que les étudiants. Ces représentations se donnaient, non sur un théâtre public, mais soit dans des maisons princières, par exemple la *Sophonisbe* de Mellin de Saint-Gelais à Blois en 1559, la *Lucrèce* de Nicolas Tilleul au château de Rouen en 1566, soit dans des collèges, par exemple *la Trésorière* de Garnier au collège de Beauvais en 1558, *la Mort de César* dans le même collège, l'*Achille* de Nicolas Tilleul au collège d'Harcourt, d'autres enfin dans des collèges de province, à Verceil, à Poitiers. Ces représentations étaient rares parce qu'elles coûtaient à organiser, et elles ne pouvaient servir à créer un véritable théâtre. De là il advint que les pièces de forme nouvelle, c'est-à-dire les pièces classiques, imitées de l'antiquité, furent le plus souvent composées pour la lecture et non pour la représentation. Sénèque le tragique, qui a écrit, selon toute apparence, dans les mêmes conditions, devint le modèle favori des poètes dramatiques de ce temps.

Jusqu'à quel moment en fut-il ainsi? L'auteur juge nécessaire de résoudre cette question avec précision; car de la solution qu'on en donnera dépend l'appréciation que l'on doit faire du théâtre de Hardy. Admet-on en effet que les tragédies de Jean de la Taille et surtout celles du célèbre Robert Garnier aient été des pièces jouées devant le public et acceptées par lui, on aura raison, comme les critiques classiques, les théoriciens doctrinaires du XVIIe siècle, tels que l'abbé d'Aubignac et autres, de regarder Hardy comme un irrégulier qui est venu interrompre le progrès du théâtre et ramener la barbarie. Hardy serait revenu aux formes du théâtre populaire, plus ou moins semblables à celles des théâtres espagnol et anglais, de Lope de Vega et de Shakespeare : Hardy

serait alors un romantique. Mais si, au contraire, comme l'auteur essaye de le prouver, aucune pièce classique, et en particulier aucune pièce de Garnier, n'a été jouée sur la scène, dans un théâtre public, il s'ensuivrait que jusqu'à Hardy la forme classique n'a été qu'une forme littéraire destinée à un théâtre artificiel, et souvent même à la lecture seule. C'était un théâtre de salon et de cabinet. Dans cette hypothèse, au lieu de considérer Hardy comme ayant rétrogradé et réagi contre la forme classique, il faut dire au contraire que c'est lui qui l'a introduite sur la scène, dans un vrai théâtre, devant un vrai public; seulement, pour introduire cette nouveauté, il lui a fallu se conformer aux habitudes de ce public, à ses traditions, à son système décoratif surtout, auquel l'auteur attache une grande importance. Hardy, au lieu d'être un romantique attardé, qui aurait troublé l'évolution de la tragédie, serait au contraire un demi-classique, qui a rendu possible la forme nouvelle de la tragédie, et qui serait aux classiques ultérieurs, Mairet, Rotrou, Corneille, à peu près ce qu'ont été de nos jours Casimir Delavigne et Alexandre Soumet aux romantiques de 1830.

Suivons donc l'auteur dans cette discussion.

La question se pose surtout à l'égard de la tragédie; car la comédie, à cette époque, ne se distinguait pas encore de la farce et pouvait par conséquent très bien être jouée sur les théâtres populaires. La tragédie, au contraire, telle que l'entendait l'école classique, était aussi éloignée que possible de la forme dramatique, libre, variée, tumultueuse, toute en action, à laquelle le public était habitué. Ces tragédies étaient des œuvres plus littéraires que dramatiques, dans lesquelles la poésie lyrique occupait une place excessive. Les chœurs étaient plus étendus que les actes; les actes eux-mêmes étaient remplis par des monologues. Rien ne se passait sur la scène. Tout était en récit, rien en action. De telles pièces peuvent-elles avoir été jouées? Rien de moins vraisemblable.

Il est vrai qu'un arrêt du Parlement, des 18 et 20 juin 1582, permettait aux clercs de jouer *éclogues, tragédies et comédies*. Mais le mot de tragédie, à cette époque, était employé dans le sens le plus vague, comme le prouve un passage de Jean de la Taille, un des poètes de l'école classique : « Si l'on m'allègue, dit-il, qu'on joue assez ordinairement des jeux qui ont le nom de comédies et de tragédies, je leur redirai que ces beaux titres sont mal assortis à telles sottises, lesquelles ne retiennent rien de la façon et du style des anciens. » Il n'y a donc rien à conclure du mot de « tragédies ». D'un autre côté, on parle d'une représentation donnée en 1584 à l'hôtel de Cluny par des comédiens qui jouaient en province le répertoire de la Pléiade; mais ces représentations n'eurent

lieu que pendant quelques jours, et nous ne savons rien du reste des pièces représentées dans cette occasion. La première troupe de comédiens de profession connue à Paris est celle de Courtin et Poteau en 1595; mais le répertoire de cette troupe se composait de jeux et de farces en même temps que de « mystères »; car on continuait à jouer des mystères malgré les défenses du Parlement; mais c'étaient des mystères profanes, composés sur le plan des anciens mystères : pas un mot de tragédies. L'auteur accorde qu'en province il y a pu avoir çà et là quelques représentations de tragédies classiques données par certaines troupes; mais ces troupes étaient rares; les représentations ne l'étaient pas moins; elles ne peuvent être considérées comme ayant servi d'interprètes réguliers aux poètes de la nouvelle école.

Restent les représentations de l'hôtel de Bourgogne, alors occupé par les Confrères de la Passion qui avaient le monopole du théâtre. Les Confrères continuaient à jouer des mystères et des moralités, comme au moyen âge. La forme dramatique du mystère persista donc jusqu'à la fin du XVI[e] siècle; et l'on ne voit jusque-là aucune trace de représentation tragique proprement dite. Enfin, comme nous l'avons dit, en 1599 une vraie troupe de comédiens, la troupe de Vallerant, celle-là même à laquelle était attaché Hardy, vint se fixer à l'hôtel de Bourgogne en payant loyer aux Confrères de la Passion; et c'est ici qu'il s'agit de fixer le rôle de Hardy; mais, jusque-là, il n'est fait mention dans les représentations dramatiques de l'hôtel de Bourgogne que de mystères et de moralités. D'un autre côté, de toutes les représentations de tragédies qui nous sont signalées, aucune n'est mentionnée comme ayant eu lieu à l'hôtel de Bourgogne. M. Rigal pense que l'on peut conclure de ce double fait qu'aucune des tragédies classiques de ce temps n'a été réellement jouée dans le sens propre du mot, c'est-à-dire sur le théâtre, du moins à Paris. Si les tragédies de Garnier, par exemple, eussent été jouées, comment se fait-il que, parmi les éloges si nombreux et si enthousiastes des contemporains, aucun souvenir de ces représentations ne se soit conservé? Comment, dans les préfaces de ces tragédies, aucune allusion n'y eût-elle été faite? Ajoutez que le terme de *Traité* par lequel Garnier lui-même désigne ses œuvres est bien singulier, appliqué à des œuvres dramatiques, et semble se rapporter beaucoup plus à la lecture qu'à la représentation.

Si toute cette discussion doit aboutir à cette conclusion que l'œuvre de la Pléiade a été toute théorique, qu'elle est restée renfermée dans les cercles littéraires, qu'elle n'a pas entamé le théâtre national, quel sera maintenant le rôle de Hardy suivant l'auteur? C'est précisément d'avoir renouvelé la tentative de Jodelle et de l'avoir fait réussir. Jodelle s'était

adressé à un public de passage par la voie d'acteurs improvisés; Hardy, vivant au théâtre et par le théâtre, faisait entendre des pièces d'un ordre élevé, des tragédies et des tragi-comédies, à un public populaire et par des comédiens de profession. La première tentative, celle des poètes de la Pléiade, était condamnée d'avance; celle de Hardy, au contraire, devait produire des effets durables. « Si l'on veut se placer au point de vue de l'histoire, dit l'auteur, on se demandera, non pas qui a écrit la première tragédie, mais qui a su le premier donner à la tragédie sa scène, ses acteurs, son public, qui a rendu possible les œuvres de nos grands poètes. » Dès lors on n'hésitera pas à considérer Hardy comme le vrai créateur du théâtre moderne. Seul, il alimenta la scène de l'hôtel de Bourgogne, ou du moins la troupe qui occupa cet hôtel, pendant une trentaine d'années. Jusqu'à Théophile, Racan et Mairet, on ne connut que les pièces de Hardy; et Corneille lui-même le cite encore comme un de ses prédécesseurs.

Peut-être est-ce le lieu de rappeler ici, parmi les poètes de l'école classique qui ont à cette époque composé des tragédies, le nom d'un auteur très peu connu, et que M. Rigal ne mentionne pas, mais qui mérite de ne pas être oublié, quoiqu'il n'ait composé qu'une seule tragédie. C'est le poète Luc Percheron, dont la tragédie unique est intitulée *Pyrrhe* et fut composée en 1592. Il en existe un seul manuscrit, qui est à la Bibliothèque du Mans; elle a été publiée en 1845 par MM. de Clinchamp et Montesson, mais seulement tirée à seize exemplaires; autant dire qu'elle ne l'a pas été. On en trouvera l'analyse, avec de nombreuses citations, dans l'*Histoire littéraire du Maine* de M. Hauréau, qui juge que la tragédie de *Pyrrhe* « ne vaut pas moins que les ouvrages les plus prisés de Hardy », quoiqu'elle leur soit antérieure. C'est une pièce des plus curieuses, qui rappelle par le sujet et par les personnages l'*Andromaque* d'Euripide et celle de Racine. Il serait intéressant de la comparer à l'une et à l'autre. M. Hauréau en a extrait de nombreux passages qui contiennent de très beaux vers, entre autres ceux-ci, dans lesquels Diane, annonçant d'avance le sujet de la pièce, déplore l'orgueil de Pyrrhus et prédit la mort qui l'attend :

Chétif, qui ne sait pas que la puissance humaine
N'est que l'ombre d'une ombre, ou qu'une enflure vaine
D'un peu de terre et d'eau, des dieux le passe-temps,
Jouet de la fortune et dépouille du temps!
Chétif qui ne sait pas qu'il nourrit la vipère,
Qui nous vengeant du fils nous vengera du père,
Et que son Hermione allume le flambeau
De sa noce sanglante au feu de son tombeau!

Voilà de beaux vers sans doute, et il y en a d'autres encore dans les morceaux cités par M. Hauréau. On voit que l'auteur a une facture ferme et riche et un sentiment remarquable de la période poétique. Le nom de Percheron mérite donc d'avoir sa place dans l'histoire de la tragédie classique, entre Garnier et Hardy. Maintenant rien n'indique que la tragédie de *Pyrrhe* ait été représentée; et il nous paraît qu'elle ressemble au type de tragédie de Jodelle et de Garnier, plutôt faite pour la lecture que pour la représentation. Elle ne contredirait donc pas la théorie de notre auteur. En tout cas, elle a droit à une mention dans l'histoire de la tragédie.

Revenons au poète Hardy, qui aurait le premier fait jouer des tragédies. Mais, pour introduire ainsi sur le théâtre des pièces d'un caractère plus noble que celles auxquelles le public était habitué, il fallait faire des concessions à ce public et tenir compte des conditions de l'art théâtral tel qu'il était alors connu. Demandons-nous donc quel était ce public et quelles étaient ces conditions. C'est ici que l'érudition de l'auteur a rassemblé les renseignements les plus curieux.

Et d'abord, quelle était la fréquence, quel était le mode de périodicité des représentations? Nous avons deux points fixes. D'une part nous savons, dit l'auteur, qu'en 1597 il n'y avait qu'une seule représentation par semaine, et qu'en 1660 il y en avait trois. Il est donc probable qu'entre ces deux époques, sans qu'il y eût toujours une grande régularité, il y a eu un temps où l'on jouait deux fois par semaine. Quelquefois aussi on jouait plusieurs jours de suite, lorsque les pièces dramatiques, comme les opéras de Wagner, avaient plusieurs journées : par exemple, la pièce de *Théagène et Chariclée* de Hardy occupait huit journées. Il y avait des pièces de deux ou trois journées, comme on le voit par certains préambules qui précédaient la pièce et qui étaient débités devant le public : « Hier la conclusion de notre paradoxe fut... A demain la conclusion et l'acquit de notre promesse. » A quelle heure avaient lieu les représentations? C'était toujours dans la journée. Le mauvais éclairage et l'insécurité des rues rendaient impossibles les représentations du soir. Une ordonnance de 1609 prescrit de commencer le spectacle à deux heures et de le finir à quatre heures et demie. Cependant les heures du théâtre allèrent toujours en retardant, comme les heures du dîner; et, à la fin du règne de Louis XIV, le théâtre n'ouvrait plus qu'à cinq heures. Comment annonçait-on le spectacle? Il y avait sans doute des affiches, mais l'usage n'en était ni fréquent ni ancien; c'était un procédé coûteux, et l'on employait surtout, comme encore aujourd'hui dans les campagnes, le son du tambour et l'annonce à haute voix. Bientôt les affiches restèrent seules; elles étaient sur le ton

emphatique et hyperbolique; les auteurs n'étaient pas nommés; ils ne le furent qu'à partir de 1615; au reste, le seul producteur de l'hôtel de Bourgogne à cette époque étant le poète Hardy, il n'était pas nécessaire de le nommer.

Entrons maintenant avec l'auteur dans l'intérieur de la salle : « Que l'on se figure, dit-il, une salle longue et étroite. A l'une des extrémités, une estrade sur laquelle est la scène; le long des murs, deux rangs de galeries superposées, formant les loges; au-dessous le parterre, où l'on se tient debout. Cette disposition était très incommode; le parterre n'étant pas incliné, on ne voyait pas par derrière; dans les loges, bien plus encore qu'aujourd'hui, on ne voyait qu'un côté de la scène. La salle était mal éclairée; quelques chandelles de loin en loin; les couloirs, étant encore plus obscurs, se prêtaient à tous les désordres. Aussi le public n'était pas de premier choix. Voici comme on en parlait dans la *Remontrance* du Parlement en 1538 : « En ce lieu se donnent mille assignations « scandaleuses au préjudice de l'honnêteté et pudicité des femmes et à « la ruine des familles des pauvres artisans desquelles la salle basse est « toute pleine; lesquels, plus de deux heures avant le jeu, passent le « temps en devis impudiques, en jeux de dés, en gourmandises et ivro- « gneries, tout publiquement, d'où deviennent pleinement querelles et « batteries. » A l'intérieur de la salle, voici comment se passait le temps suivant Bruscambille, l'acteur chargé alors des préambules, dont un bon nombre nous ont été conservés : « L'un appuyé contre la muraille se « cure les dents pour ôter les os qui s'y étaient arrêtés; quelques-uns se « promènent à grandes enjambées; les autres frisent le pavé. Un autre, « se sentant importuné de quelques mistoudins qui dansaient les canaries « sur ses épaules, s'aide de la muraille pour les frotter tout de bon et leur « faire peur... » Puis avant le lever du rideau, on crie à tue-tête : « Commencez, commencez. » Même le rideau levé, le silence ne se fait pas : « L'un tousse, l'autre crache, les laquais se donnent des gourmades « et font pleuvoir des pierres sur ceux qui n'en peuvent mais. Certains « péripatétiques se promènent pendant la pièce..... Si vous avez « envie de vous promener, leur dit Bruscambille, prenez vos pantoufles « et vous allez abattre sur les grands chemins jusqu'à Orléans. » Au milieu de cette foule se trouvaient mille marauds qui faisaient des querelles pour un rien et qui, mettant l'épée à la main, interrompaient la comédie. Même au repos, ils ne cessaient de parler, de siffler, de crier; ils ne venaient pas pour autre chose. Les filous se glissaient naturellement parmi ceux-là, causant du désordre et des bagarres, et faisant main basse sur tout ce qui pouvait être pris. Ajoutez à ces catégories

de spectateurs les étudiants, les poètes besogneux, les ouvriers, vous avez l'idée du public au commencement du XVIIe siècle. En général, la bonne compagnie ne fréquentait pas le théâtre; les femmes surtout n'y pouvaient aller à cause de la grossièreté et de l'indécence. Celles qui y venaient étaient en général des femmes perdues. En 1634, dans un des préambules qui avaient encore lieu à cette époque, nous lisons que « pendant longtemps les maris avaient défendu à leurs femmes l'entrée « de l'hôtel de Bourgogne. »

On voit combien mêlé, turbulent, peu homogène, était le public des représentations. Devant un tel public, les pièces sérieuses, nobles, poétiques devaient être assez mal reçues; on ne les supportait que pour la farce qui devait suivre; en même temps c'eût été imprudent de commencer par la vraie pièce. Aussi s'adressait-on d'abord au public par un prologue qui annonçait le spectacle et dans lequel se mêlaient les facéties et les obscénités aux recommandations sérieuses en faveur des comédiens. Le maître en ce genre, nous l'avons dit, était Bruscambille, dont le nom, même après sa mort, était encore employé pour faire valoir les prologues du même genre : « C'était un mélange, dit notre auteur, d'absurde galimatias, d'érudition indigeste et d'obscénités grossières. Il fait penser à Rabelais là où Rabelais n'est pas excellent. » L'obscénité était l'assaisonnement essentiel de ces sortes de *fantaisies*, comme on les appelait. Les comédiens eux-mêmes se plaignaient de cette triste nécessité, mais ils en rejetaient la faute sur le public. « A qui la faute? disaient-ils. A une folle superstition populaire qui croit que le reste ne vaudrait rien sans cela, et que l'on n'aurait du plaisir que pour la moitié de son argent? Dès à présent nous y renonçons et protestons de l'ensevelir dans une perpétuelle oubliance, si vous le voulez; elle ne nous sert que d'un faix insupportable et préjudiciable à la renommée. » Ils se justifiaient encore par l'exemple de la comédie italienne « cent fois plus dépravée de paroles et d'actions qu'aucune d'icelles, et notre patrie nous est beaucoup plus marâtre qu'aux étrangers par ce sinistre jugement ». Le prologue et la farce ne suffisaient point encore à l'amusement populaire. Il fallait encore terminer le spectacle par la chanson. En ce genre, on a conservé les chansons de Gaultier Garguille. Inutile de dire que, comme le reste, elles étaient de la licence la plus grossière; on ne les supporterait point aujourd'hui dans les cafés-concerts les plus mal famés.

C'est au milieu de ces éléments confus, grossiers, désordonnés, qu'il s'agissait d'introduire les genres plus nobles de la tragédie et de la tragicomédie. Ce fut, selon notre auteur, au poète Hardy que l'on doit cette innovation. C'est lui qui releva le théâtre populaire et licencieux du

IMPRIMERIE NATIONALE.

moyen âge, en y faisant jouer de vraies pièces, plus ou moins improvisées, mais cependant composées, suivies, ayant un ordre et un plan, et inspirées par l'antiquité. C'est lui qui, d'un autre côté, donna la vie à la tragédie de collège, en la rendant scénique, dramatique, en mettant en action ce que les poètes de la Pléiade mettaient en récit, et en même temps la rendant intéressante pour la foule puisque, pendant trente ans, il fut le seul fournisseur de la troupe, et qu'il composa tant de pièces qu'on a dit de lui qu'il avait fait autant de tragédies qu'Eschyle, Sophocle et Euripide réunis avaient fait de vers. Évidemment, une telle fécondité serait inexplicable si Hardy n'avait eu pour lui le succès et la popularité. Ses œuvres étaient loin de la perfection littéraire, et il n'en est rien resté; mais il a habitué le public à une forme nouvelle et ce sont les ébauches de Hardy qui ont rendu possibles les chefs-d'œuvre de notre théâtre.

En créant une forme dramatique nouvelle, Hardy ne pouvait pas ne pas tenir compte des cadres reçus. Ses drames, tout classiques qu'ils sont en intention, devaient donc ressembler encore, à beaucoup d'égards, aux drames populaires qu'ils remplaçaient. De là les irrégularités que les critiques de l'école classique lui ont tant reprochées. Il dut subir les conditions matérielles de l'art théâtral à cette époque, et, en particulier, celles du système décoratif adopté jusqu'alors. C'est à ce dernier point que l'auteur attache le plus d'importance. Quel était donc le système de décoration du moyen âge, système qui subsistait encore au commencement du XVIIe siècle? C'est le système de la décoration multiple, comme l'auteur l'appelle. Ce système s'était fixé à l'hôtel de Bourgogne, avec les Confrères de la Passion, et il passa avec le théâtre lui-même aux comédiens locataires dont Hardy était le poète attitré. Voici en quoi il consistait.

La mise en scène des *Mystères* se composait de deux parties : les *mansions* et la *scène* proprement dite. Les mansions étaient les différents édifices où l'action se transportait pendant le drame. Ainsi la maison de la Vierge à Nazareth, le temple de Jérusalem, le palais de Ponce-Pilate formaient autant de mansions dans le *Mystère de la Passion*. Toutes les fois que l'action ne se passait point dans une mansion déterminée, elle occupait la scène proprement dite et se transportait sans cesse d'une mansion à l'autre en traversant la scène. Sur la vaste scène des théâtres populaires du moyen âge, le nombre des mansions pouvait être considérable. Lorsque ce système dut s'appliquer à un véritable théâtre, le nombre des mansions dut diminuer. Il se réduisit en général à cinq ou six, et c'était encore beaucoup. Représentons-nous aujourd'hui la décoration divisée

en cinq ou six parties distinctes, représentant chacune un lieu différent : voilà le système de la décoration multiple dont il ne reste guère de traces de nos jours que dans le cas où le théâtre est coupé en deux et représente deux chambres en deux maisons différentes. En général, il y avait deux mansions de chaque côté et deux mansions au fond, quelquefois une seule. En un mot, les divers lieux où devait se passer l'action n'étaient pas présentés successivement aux spectateurs, mais juxtaposés. Voici, par exemple, la décoration de l'*Agarite* de Darval : « Au milieu du théâtre, il faut une chambre garnie d'un superbe lit qui s'ouvre et se ferme quand il en est besoin. A un côté du théâtre il faut une forteresse vieille, où se puisse mettre un petit bateau, laquelle forteresse doit avoir un antre à la hauteur de l'homme, d'où sort le bateau. Autour de ladite forteresse, il doit y avoir un mur haut de deux pieds huit pouces, et à côté de la forteresse un cimetière garni d'une cloche et de briques cassées et courtes. Trois tombeaux et un siège du même côté du cimetière. Une fenêtre, d'où l'on voit la boutique du peintre, de l'autre côté du théâtre, garnie de tableaux et autres peintures ; et, à côté de la boutique, il faut un jardin ou bois où il y ait des pommes, des grignons, des ardans, un moulin. » Un document curieux, dont M. Rigal a fait un intelligent emploi, les *Mémoires* et *Registres* de Mahelot, contient, avec l'indication des pièces jouées à l'hôtel de Bourgogne, un certain nombre de dessins qui en représentent la mise en scène. Nous avons treize dessins de ce genre pour les pièces de Hardy. On y reconnaît facilement le système décoratif résumé plus haut : à savoir un compartiment dans le fond et deux de chaque côté. Parmi les treize dessins de Mahelot, un seul en contient seulement quatre au lieu de cinq : les douze autres représentent toujours cinq lieux différents. Par exemple, *La Folie de Turlupin* exigeait un bois représenté au fond par des arcades de verdure ; à droite, un antre et une fontaine surmontée d'un arbre fourchu, plus une montagne ; et à gauche, deux autres montagnes percées d'antres. Pour la *Cintie*, la notice de la pièce demande deux maisons ; on en voit deux de chaque côté, et le fond représente la grande rue d'une ville. Pour *Cornélie*, un ermitage et une chambre, deux maisons et une grande rue au fond. Pour la deuxième journée de *Pandoste*, deux palais et une maison de paysan, un bois, etc.

De ce système de décoration suivirent des conséquences importantes. Quand on représente à la fois sur la scène plusieurs lieux, il faut admettre par convention que chacun d'eux ne sera que sommairement représenté : « Les rues étendues de quelques pieds commençaient et finissaient d'une manière brusque ; les cavernes s'ouvraient dans des rochers isolés poussés

on ne sait comment; les prisons consistaient en une salle où se trouvait le prisonnier et où le geôlier n'avait pas de place; chaque compartiment était réduit au strict nécessaire et le plus souvent des balustrades marquaient les séparations. » A chaque moment de la représentation il n'y avait qu'un compartiment d'employé, celui où se trouvaient les personnages; les autres étaient supprimés par convention. Mais comment les acteurs pouvaient-ils tenir dans un espace si étroit? C'est qu'ils se montraient d'abord dans la partie du décor où se plaçait la scène; puis ils s'avançaient sur le devant, comme font encore les acteurs aujourd'hui, et ils étaient censés être toujours dans le même lieu. C'était un système de conventions dramatiques comme il y en a dans tout théâtre. Mais voici la convention principale, celle qui a imposé aux œuvres leur forme même, et qui résulte le plus naturellement du système de la décoration multiple. Les compartiments juxtaposés représentaient des endroits différents qui pouvaient être éloignés les uns des autres, aussi bien à quelques toises qu'à des milliers de lieues. Ainsi, dans *Gésippe* ou *Les deux amis*, deux sont à Rouen, un troisième dans un bois romain, les deux autres sont à Athènes. Dans *Elmire* une partie de la décoration est en Égypte, une autre à Rome, une autre en Allemagne. C'était, comme l'appelait Sarrazin, une scène *ambulatoire*, semblable à une carte de géographie. Les changements de lieu, au lieu d'être représentés comme aujourd'hui par des tableaux successifs, étaient indiqués par les mouvements des comédiens et par les paroles qu'ils prononçaient. Ces changements de lieu servaient à diviser les actes et les scènes. Ils servaient aussi à indiquer les différents temps de l'action. De même qu'aujourd'hui un changement de décor nous suffit pour faire admettre qu'il s'est écoulé un temps entre un tableau et un autre, de même sur le théâtre de Hardy un changement de place sur la scène, par exemple le passage d'Athènes à Rome, indiquait par là même qu'il s'était écoulé un certain espace de temps. On voit que non seulement l'unité de lieu, mais même l'unité de temps était impossible dans le système de la décoration multiple. Il en était de même de l'unité d'action. Si, comme on l'a dit, la tragédie ne doit jamais représenter qu'une crise, c'est-à-dire un seul fait où viennent converger toutes les parties de la pièce, au contraire, dans le système de la décoration multiple, les changements de lieu et les changements de temps devaient amener une action plus étendue et plus éparpillée. Tel fut le système de Hardy, qui, malgré tous ses efforts pour se rapprocher des lois de la tragédie classique, dut cependant se conformer au goût de son temps et aux habitudes de son théâtre.

En résumé, dit l'auteur, si Hardy eût été l'inventeur du système de

la décoration multiple, on pourrait l'accuser d'avoir ramené la barbarie sur le théâtre. Mais il n'a pas inventé ce système; il l'a trouvé tout formé, et il a dû le subir. Quel parti en a-t-il tiré?

Le drame qui est né de ce système est plus libre, plus varié que le drame classique, car il a plus d'espace à sa disposition, à la condition cependant de ne pas se transporter dans plus de lieux que la scène n'en peut comporter. Son champ est donc plus vaste, et plus de sujets lui sont permis. Il n'est pas obligé de violenter la nature des choses pour faire tenir tous les événements dont se compose une action tragique dans un espace de vingt-quatre heures. Tels sont les avantages du théâtre de Hardy. En revanche, il est entraîné par la facilité même du système à multiplier les incidents et les aventures, et à négliger les caractères et les passions. Une objection cependant se présente tout d'abord à l'esprit. Toutes les fois que nous parlons du drame libre, le nom de Shakespeare est immédiatement évoqué : or peut-on dire que Shakespeare a négligé les caractères et les passions, et qu'il ne s'est appliqué qu'à peindre les incidents variés d'une action romanesque? L'auteur a vu cette objection et il a essayé d'y répondre. Bien entendu que la principale différence entre Shakespeare et Hardy vient de la différence de génie; mais, fidèle à sa théorie de l'influence de la décoration sur le théâtre, l'auteur croit que Hardy a été moins favorisé que Shakespeare sous ce rapport. Au temps de Shakespeare le théâtre anglais s'était dégagé du système de la décoration multiple, non pas, comme le théâtre classique, en arrivant au système de la décoration immobile, mais au contraire en supprimant toute décoration pour laisser plus de liberté au poète. Un écriteau, un rideau, quelques paroles des acteurs suffisaient à indiquer le changement de scène : « La scène, dit l'auteur, précisément parce qu'elle ne changeait pas, pouvait être supposée changer autant de fois qu'on le voulait, et appartenait tout entière à l'action. Mais la scène de Hardy ne pouvait changer qu'autant de fois que le nombre de ses compartiments le lui permettait. Comment par exemple remplir le théâtre, comme dans Shakespeare, d'une foule dont on n'aurait su dire si elle était à Athènes ou à Rome, à Thèbes ou en Macédoine? Comment faire aller, venir, fuir des armées ennemies sans qu'elles eussent l'air de se porter de compartiment en compartiment? » Ainsi le système de la décoration multiple, trop libre pour permettre le drame classique, ne l'était pas assez pour le drame shakespearien. Il ne se prêtait ni à la haute unité de l'un ni à l'infinie liberté de l'autre. Il était approprié au talent fécond et prodigieusement abondant, mais au fond très superficiel de Hardy. C'était le cadre relativement libre et relativement

restreint qui commandait cette forme moyenne, qui n'a été qu'une transition entre le théâtre populaire du moyen âge et le théâtre du XVIIe siècle et du XVIIIe siècle.

Néanmoins il est permis de dire que le génie se joue de tous les obstacles et que, si Hardy eût eu du génie, il aurait pu créer un théâtre original et puissant, qui, malgré quelques inconvénients, eût profité des avantages des deux systèmes. L'auteur, d'ailleurs, est le premier à reconnaître que Hardy n'a été qu'un improvisateur. Il aurait pu renouveler le théâtre populaire, comme Lope de Vega et Shakespeare; mais, pour une œuvre aussi difficile, il manqua d'indépendance, de plan arrêté et de décision. Il aurait fallu qu'il se dégageât d'une mise en scène surannée, qui a fini avec lui. Hardy se contenta de demi-mesures. Il cultiva d'abord la tragédie, en lui accordant quelques-unes des libertés de l'ancien théâtre; puis il reprit l'ancien drame sous forme de tragi-comédie, en lui imposant quelques-unes des règles de la tragédie. De même pour le public : Hardy conserva le public populaire, qui venait au drame du moyen âge, et commença à attirer le public mondain, qui allait bientôt applaudir la tragédie. En tout et à tout point de vue, Hardy a servi d'intermédiaire, de préparateur et de précurseur. Il n'a rien laissé d'original et de grand; mais sans lui l'histoire de notre théâtre serait inexplicable. Son originalité, s'il est permis de parler ainsi, est d'avoir rompu avec l'imitation de Sénèque le tragique, avec la tragédie de salon. Il a substitué à l'élément lyrique, à l'abus des monologues et des récits, l'élément dramatique et scénique, l'action proprement dite. Il avait l'instinct du théâtre, et il donna à son public le goût des choses dramatiques. Son inépuisable fécondité, qui touche à la banalité, lui a été imposée par la nécessité de vivre. Ce n'est ni un Racine ni un Shakespeare, ce n'est qu'un nom; mais, dans l'histoire littéraire, c'est encore un grand honneur de laisser un nom, et c'est un bonheur aussi de rencontrer un historien qui se charge de l'expliquer et de le commenter. Dans les histoires littéraires un peu étendues, on parlera maintenant de Hardy en meilleure connaissance de cause; et le critique ingénieux qui s'est donné la peine de lire ses œuvres, et par là de nous dispenser de les lire, a droit à l'estime et à la reconnaissance des lettrés.

Paul JANET.

La famille Descartes en Bretagne, par M. Ropartz, dédié à la mémoire de son fils aîné Sigismond Ropartz. Comptes rendus de l'Association bretonne, congrès de 1875. — *Un collège de jésuites aux XVIe et XVIIe siècles*, par le P. Camille de Rochemonteix, de la Compagnie de Jésus. Le Mans, 1889.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

René Descartes fut rappelé à Rennes, à l'âge de seize ans, pour y vivre en gentilhomme. Il étudiait dans les académies l'escrime, la danse et l'équitation. Descartes, en sortant par la porte Saint-Georges, voisine de la maison de son père, dont les débris subsistent encore, pouvait, un quart d'heure après, chevaucher dans la forêt de Rennes, dont les arbres les plus rapprochés sont aujourd'hui à quatre lieues de la ville, et qui, au temps de Duguesclin, permettait à l'armée anglaise, en approchant des murailles, de se dérober à la vue des assiégés. Curieux en toutes choses des principes, Descartes composait un traité sur l'escrime, qui s'est perdu. Baillet paraît l'avoir vu; il le résume en quelques lignes. La mesure courte et la mesure longue, deux manières de se mettre en garde, sont recommandées tour à tour, suivant le caractère et l'habileté de l'adversaire. L'escrime et la danse, pour discipliner le corps, n'étaient pas jugées de moindre importance dans l'éducation d'un honnête homme que la rhétorique et la dialectique. L'usage du fleuret, lors même que l'épée ne devait jamais le remplacer, donnait aux jeunes gens la fermeté, comme la danse la grâce du maintien. Descartes savait, à l'occasion, confirmer la théorie par l'application. Ayant laissé paraître, on ne sait à quelle époque, le désir d'épouser une jeune personne d'un grand mérite (c'est ainsi que Baillet interprète les attentions qu'il avait pour elle), celle-ci racontait plus tard que Descartes, sortant un jour de chez elle, avait été attaqué par un rival et que, l'ayant désarmé, il lui rendit son épée, disant qu'il devait la vie à cette dame pour laquelle il venait d'exposer la sienne.

Descartes a sans doute conservé longtemps l'habitude de manier le fleuret. Dans une lettre écrite de Hollande au Père Mersenne, en 1630, on lit en effet : « Si vous voyez le Père Lebœuf, vous m'obligerez extrêmement de lui témoigner combien je l'estime, lui et le Père Gondran, et combien je vous ai témoigné que j'approuvais et suivais les opinions que vous m'avez dit être dans son livre. Je ne serais pas marri qu'il

[1] Pour le premier article, voir le cahier de novembre 1890.

sache aussi, plus particulièrement que les autres, que j'étudie à quelque autre chose qu'à l'art de tirer des armes. » Descartes avait donc des amis de salle d'armes, pour ainsi parler, qui pouvaient croire l'escrime son occupation principale.

La maison paternelle avait pour Descartes peu d'attraits; jamais il n'a parlé de sa belle-mère. Son frère aîné, Pierre Descartes, seigneur de la Bretaillère, lui témoignait peu de sympathie. Lorsque, après la mort de leur père, la famille se réunit pour l'arrangement des affaires, René, dit Baillet, eut à se louer de M. de Chavagne, premier-né du second mariage de son père, et de ses beaux-frères; mais il eut de la peine à trouver autant d'équité chez son aîné, qui paraît n'avoir jamais eu pour lui beaucoup de considération.

C'est avec empressement qu'en l'année 1613 Descartes, âgé de dix-sept ans, se rendit à Paris pour apprendre comment y vivaient les honnêtes gens. Son père, quoique fort riche, évitait les grandes dépenses. Accompagné, nous dit-on, d'un petit nombre de domestiques, le jeune voyageur avait pour mentor un valet de chambre, au lieu d'un abbé, qu'il eût été de meilleur air d'attacher à sa personne. La mère de Descartes n'avait laissé à ses enfants qu'une très petite fortune. Le mariage de Jeanne Descartes, sœur de René, eut lieu le 13 avril 1613, deux mois à peine après le départ de son frère. Un voyage de Paris à Rennes exigeait alors beaucoup de temps et de dépenses; René ne revint pas. La dot de Jeanne fut de 15,000 livres; 10,000 provenaient de sa part dans la succession de son aïeule Jeanne Sain, de sa mère Jeanne Brochard et d'une autre Jeanne Brochard, dame d'Archangué, sa tante. Les droits de René étaient égaux à ceux de sa sœur. S'il se trouve plus tard dans une grande aisance, et si, dès son premier séjour à Paris, ses habitudes furent celles d'un jeune homme riche, il faut en remercier la générosité de leur père, qui, dès la majorité des trois enfants issus de son premier mariage, les mit en possession de tous les biens qui provenaient de la famille de leur mère.

Lorsque Descartes, après une longue absence, revint à Rennes, à l'âge de vingt-six ans, Monsieur son père, dit Baillet, prit occasion de sa majorité pour le mettre en possession des biens de sa mère, dont il avait déjà donné les deux tiers à M. de la Bretaillère et à M[me] de Crévy. René s'empressa de vendre ses propriétés, pour les convertir en rentes. Son frère en fit autant, et René se chargea d'aller en Poitou faire les affaires de la famille. On a conservé l'engagement pris par lui envers son frère, qui, tout en lui donnant sa procuration, prenait ses précautions pour qu'il n'en abusât pas. « Je soussigné, écrit René, m'oblige

à M. Pierre Descartes, conseiller du Roy au parlement de Bretagne, mon frère, de ne point vendre les biens compris dans la procuration qu'il me donne aujourd'hui à moindre prix que la somme de 8,000 écus; savoir : 10,000 livres la maison et jardin de la ville de Poitiers, et 14,000 livres les terres sises à Availle, si ce n'est de son consentement; et, en cas que je vende lesdites choses, de rapporter ladite somme, ou plus grande, si je la pouvais recevoir de la vendition desdits biens. »

René Descartes, à Paris, mena d'abord joyeuse vie. Comme Pascal, il devint joueur fort habile à juger de toutes les combinaisons, et comme Huygens, son autre rival de gloire, à peu près au même âge et dans des circonstances pareilles, il rechercha, dans ses premières années, les sociétés où l'on s'amuse, beaucoup plus que le commerce des savants. Huygens était bien accueilli chez Ninon de Lenclos; Baillet dirait sans doute qu'il désirait l'épouser. Nous ignorons si le jeune philosophe s'est montré plus réservé. Jamais Descartes n'affecta une grande rigidité de mœurs. Lorsque, plus tard, un adversaire de ses doctrines métaphysiques, dans un pamphlet où la science seule aurait dû paraître, fit allusion à une petite fille de mère inconnue, dont Descartes se reconnaissait le père, il ne lui causa aucun embarras : « Je suis homme, dit-il, je n'ai point fait vœu de chasteté et n'ai jamais prétendu passer pour plus sage que les autres. »

Le goût de l'étude, d'après le récit de Baillet, l'emporta bientôt sur tous les autres, et Descartes, invisible à ses amis qui le croyaient en Bretagne, étudiait les mathématiques, caché dans un faubourg de Paris. Baillet se trompe, et les amis de Descartes étaient plus près de la vérité. Pendant cette année où l'on se plaignait de ne plus le rencontrer à Paris, Descartes étudiait en droit à Poitiers. Beaussire a retrouvé la mention des examens qui attestent le succès de ses études.

On lit sur les registres de la Faculté, aux dates des 9 et 10 novembre 1616 :

Nobilis vir dominus Renatius Descartes, diocesis Pictaviensis, creatus fuit baccalaureus in utroque jure die nona, et licentiatus die decima mensis novembris, anno Domini millesimo sexcentesimo decimo sexto; examinatus ad 40 theses de testamentis ordinandis in utroque jure, pure et simpliciter de justicia, et laudetur.

René aurait pu faire ses études de droit à Rennes, mais non à Paris. Les ordonnances et décrets interdisaient, dans l'université de Paris, l'enseignement du droit civil. Les professeurs de droit canonique ont plusieurs fois tenté d'étendre leurs lectures au droit civil; ils n'en ont obtenu l'autorisation qu'au XVIIIe siècle. On lit dans les *Recherches de*

la France d'Estienne Pasquier : « Notre roy Henry troisième, par le soixante-neuvième article de son édit, fait en la ville de Blois par l'avis de ses trois États, défend nommément à tous ceux de l'université de Paris de lire ou graduer en droit civil, loi qui donne effet aux choses futures, sans préjudicier au passé. »

La défense avait pour but, on ne cherchait nullement à le cacher, de protéger contre une concurrence trop redoutable l'école de droit d'Orléans. Les études, à l'abri de cette protection, restaient languissantes. Les Mémoires de Charles Perrault nous apprennent comment, une trentaine d'années plus tard, les choses se passaient dans l'école d'Orléans.

« Dès que nous arrivâmes à Orléans, dit-il, il nous prit fantaisie de nous faire recevoir, et ayant heurté à la porte des écoles, sur les dix heures du soir, un valet qui vint nous parler à la fenêtre, ayant su ce que nous souhaitions, nous demanda si notre argent était prêt. Sur quoi, ayant répondu que nous l'avions sur nous, il nous fit entrer et alla réveiller les docteurs, qui vinrent, au nombre de trois, nous interroger, avec leur bonnet de nuit sous leur bonnet carré. En regardant les trois docteurs à la lumière d'une chandelle, dont la lumière allait se perdre dans l'épaisse obscurité des voûtes du lieu où nous étions, je m'imaginais voir Minos, Æachus et Rhadamante qui venaient interroger les ombres. Un de nous, à qui on fit une question dont il ne me souvient pas, répondit hardiment : « Matrimonium est legitima maris et feminæ conjunctio, individuam vitæ consuetudinem continens, » et dit sur ce sujet une infinité de belles choses qu'il avait apprises par cœur. On lui fit ensuite une autre question sur laquelle il ne répondit rien qui vaille. Les deux autres furent ensuite interrogés et ne firent pas beaucoup mieux que le premier. Cependant ces trois docteurs nous dirent qu'il y avait plus de deux ans qu'ils n'en avaient interrogé de si habiles, et qui en sussent autant que nous. Le lendemain, après avoir vu l'église de Sainte-Croix, la figure de bronze de la Pucelle qui est sur le pont, et un grand nombre de boiteux et de boiteuses parmi la ville, nous reprîmes le chemin de Paris; le 27 du même mois, nous fûmes reçus tous trois avocats. »

La carrière des armes tentait Descartes. Une chaleur de foie, qui disparut en peu d'années, lui donnait, s'il faut le croire, l'amour de la guerre. C'est pour instruire son père de sa résolution et s'en entendre avec lui, sans doute, qu'il fit à Rennes, en 1617, une courte apparition ignorée par Baillet, qui cependant voudrait suivre son héros pas à pas. M. Ropartz a rencontré la signature de René Descartes sur les registres de la paroisse où a été baptisée une de ses nièces.

La guerre civile, toujours menaçante, détournait les gentilshommes de la carrière des armes. Ne voulant suivre ni Concini, qui avait l'administration des affaires, ni les grands seigneurs, en haine de lui rebelles à leur roi, Descartes, conduit par son active curiosité, parcourut en spectateur beaucoup plus qu'en acteur tous les pays d'Europe agités par la guerre de Trente ans. Il se présenta d'abord au prince Maurice de Nassau, l'un des plus grands capitaines du siècle. Les Anglais, les Écossais, les Danois, les Suédois, les Allemands protestants et les Français allaient faire là l'apprentissage de la guerre. L'école était bonne, mais en vacances; une trêve de douze ans, conclue avec l'Espagne, avait interrompu les efforts du roi catholique pour réduire ceux qu'il considérait comme des insurgés. Descartes, très sincèrement catholique, aurait dû, comme les seigneurs italiens, siciliens, polonais et espagnols, et comme les Français et les Allemands catholiques, prendre parti dans le camp opposé; mais, en temps de trêve et souvent même en temps de guerre, on n'y regardait pas alors de si près. Le cardinal de Richelieu, peu d'années après, n'hésitait pas à servir, par les subsides de la France, la cause adoptée par Descartes. Les volontaires, en offrant leurs services sans accepter de solde, voulaient apprendre le métier des armes et faire preuve de vaillance. Le but de la guerre leur restait indifférent. Chacun choisissait son drapeau, suivant ses convenances. Les mémoires de Bassompierre en donnent un exemple curieux. Voyageant en Italie avec son frère, ils rencontrèrent à Laurette des gentilshommes français, et tous ensemble prirent la résolution de passer en Hongrie pour y faire la guerre avant de revenir en France; ils partent, mais la route est longue et coûteuse. Ceux dont la bourse est mal garnie font observer qu'il est inutile de chercher la guerre si loin, lorsque, tout près d'eux, le pape s'achemine à la conquête de Ferrare, dont la propriété lui est dévolue par la mort récente du duc Alphonse. Cette guerre est juste et sainte, comme celle de Hongrie contre les Turcs. La petite troupe, en conséquence, offre ses services au cardinal légat de l'armée. Ils se trouvent reçus si maigrement et on leur fait si peu d'accueil que, le soir, à leur gîte, chacun fut prompt à témoigner sa colère. Le frère de Bassompierre commença par dire que, véritablement, ils n'avaient que ce qu'ils méritaient; que, n'étant pas sujets du pape ni obligés à cette guerre, ils étaient allés inconsidérément offrir d'anéantir un prince de la maison d'Este; il proposa à ses amis d'offrir leurs services à ce pauvre prince, et la proposition fut acceptée.

Les principes du jeune Descartes étaient ceux de Bassompierre. Vingt ans après, devenu plus mûr et plus sage, il écrivait : « Pour ceux qui

s'exposent à la mort par vanité, ou parce qu'ils espèrent être loués, ou par stupidité parce qu'ils n'appréhendent pas le danger, je crois qu'ils sont plus à plaindre qu'à priser. »

Le prince d'Orange aimait les mathématiciens et les ingénieurs; il avait lui-même inventé de belles machines pour passer les rivières et d'ingénieux engins de siège pour tenir ses troupes en haleine; il faisait travailler aux fortifications de Bréda. Descartes y trouva l'occasion d'apprendre la science de l'ingénieur. La géométrie, qu'il aima toujours, était en honneur parmi les officiers; leur présence excitait les savants de la ville. L'un d'eux fit afficher l'énoncé d'un problème, défi public adressé à tous. La question était écrite en langue flamande. Descartes, qui la savait mal, pria un des curieux de lui traduire l'énoncé en latin. Étonné d'une telle curiosité chez un jeune soldat, celui auquel il s'adressa exigea, pour prix de sa complaisance, la promesse d'une solution que Descartes lui porta le lendemain. Le traducteur était Beeckman, recteur de l'université de Dortrecht. Cette rencontre fortuite fut l'origine d'une amitié qui, malgré de très graves dissentiments, ne cessa qu'à la mort de Beeckman.

Deux lettres de Descartes à Beeckman dépassent par leur dureté et leur ton de mépris les plus violentes injures que la colère puisse dicter. Beeckman, le recteur de l'université de Dortrecht, s'était permis, dix ans environ après leur rencontre, de parler de Descartes comme d'un ancien élève auquel ses leçons trop vite interrompues avaient beaucoup appris et pouvaient apprendre encore. Descartes dans deux longues lettres, l'une de douze, l'autre de dix-huit pages, l'informe, amicalement dit-il, du tort qu'il se fait et du ridicule qu'il se donne. « Sans doute, lui dit-il dans la première, que la civilité du style français vous a trompé et que, vous ayant souvent témoigné de bouche et par écrit que j'avais appris plusieurs choses de vous, et que j'espérais encore tirer beaucoup de profit de vos observations, vous n'avez point cru me faire tort de confirmer ce que je ne faisais point difficulté de publier moi-même.

« Il ne vous sert de rien, ajoute Descartes, de montrer à ceux qui me connaissent les témoignages que vous donnent mes lettres, car il n'y en a pas un qui ne sache que j'ai même coutume de tirer instruction des fourmis et des vermisseaux; et ils ne croiront jamais que j'aie pu rien apprendre de vous, si ce n'est de la même manière que j'ai coutume d'apprendre des moindres choses de la nature. »

La trêve avec l'Espagne ne laissait pas sans emploi les soldats de Maurice de Nassau. Les luttes religieuses troublaient la Hollande. La question de la grâce était déjà, vingt ans avant le livre de Jansénius,

le terrain brûlant de la dispute. Maurice de Nassau, fort indifférent à la prédestination et ne sachant, disait-il, si elle est verte ou bleue, mais attentif à la politique, prit parti pour les Gomaristes; son rival d'influence Barneveldt, moins indifférent que lui aux subtilités théologiques, demandait la tolérance pour tous; mais la tolérance pour tous, en l'absence de la tolérance de tous, aurait, suivant Maurice, amené la guerre civile. Maurice, pour la prévenir, désarma les Arminiens; Barneveldt, leur protecteur, bien plus que leur chef, fut condamné à mort et exécuté. Le prince de Nassau, devenu tout puissant, accrut l'indignité de sa conduite en faisant espérer qu'une demande en grâce serait accueillie. Les enfants de Barneveldt, instruits par lui à respecter la dignité de la famille, refusèrent de la signer.

Descartes, par désir de faire la guerre, bien plus sans doute que par indignation contre ses chefs, demanda son congé, et après quelques mois de voyage, pendant lesquels il assiste au couronnement de l'empereur Ferdinand à Francfort, il s'enrôla dans l'armée catholique levée par le duc de Bavière pour aider l'empereur à réduire les insurgés protestants de la Bohême. Le jeune volontaire, faisant la guerre à ses frais, avait de grandes libertés; en attendant le commencement des hostilités, il prit à Ulm ses quartiers d'hiver. Rien ne lui imposait la vie d'un soldat; il vivait plus occupé de ses études que de l'armée, recherchant, comme c'était sa coutume, souvent la solitude, quelquefois la société des philosophes et des géomètres.

Faulhaber était célèbre alors par un ouvrage en langue allemande et contenant, sans démonstration, quelques formules aujourd'hui devenues banales. Les premières font connaître la somme des carrés, la somme des cubes et la somme des quatrièmes puissances d'une suite de nombres entiers consécutifs. L'éditeur du livre, dans sa préface, compare l'auteur à Christophe Colomb. Le seul rapprochement qu'il signale avec le grand navigateur, c'est que tous deux ont ignoré la langue latine. Baillet, s'il a vu le livre, ce qui est fort douteux, n'y a pas remarqué cette déclaration, car celle-ci enlève toute vraisemblance à une anecdote souvent répétée d'après lui. Lorsque Descartes se présenta chez Faulhaber, le ton qu'il prit convenait mieux sans doute au seigneur du Perron, déjà grand géomètre, qu'à un soldat imberbe, sans grade dans l'armée. Faulhaber le lui aurait fait sentir par une citation du *Miles gloriosus* de Plaute, celle-ci sans doute :

> Perjuriorem hunc hominem si quis viderit,
> Aut gloriarum pleniorem quam illic est,
> Me sibi is habeto.

Mais si Faulhaber se faisait honneur d'ignorer le latin, il n'est pas vraisemblable qu'il cachât son ignorance sous des citations de Plaute.

Quelle qu'ait été la première impression, l'erreur ne pouvait durer. Descartes devint bientôt le maître de celui qui d'abord l'avait traité en écolier. Après un hiver de repos, Descartes rejoignait l'armée de Bohême : il prit part honorablement à la bataille de Prague, dans laquelle cinq mille hommes de l'armée bohémienne restèrent sur le champ de bataille. Les impériaux n'en perdirent que quatre cents. Descartes entra à Prague avec l'armée victorieuse; il y passa un mois, reprenant l'habitude de visiter les savants et curieux des souvenirs récents encore de Tycho Brahé et de Kepler. Descartes quitta le duc de Bavière pour servir sous le comte de Bucquoy et prendre part en Moravie à une campagne très brillante d'abord, malheureusement terminée par la mort du grand général. Descartes, libre de tout engagement, quitta l'armée, décidé à traverser lentement, en retournant dans sa patrie, les provinces dans lesquelles la guerre n'avait pas encore pénétré; il fit séjour à Breslau, où la tenue des États lui donna occasion de connaître les hommes les plus considérables du pays, traversa la Poméranie, visita Stettin, les côtes de la Baltique, le Mecklembourg et le Holstein; il voyageait à cheval et l'épée au côté, suivi par un écuyer et par plusieurs domestiques. Avant de rentrer en Hollande, il vendit ses chevaux et congédia ses gens, ne retenant qu'un seul valet. Dans ce modeste équipage, il s'embarqua sur l'*Elbe* pour prendre terre dans la Frise orientale. Retenant pour lui seul un petit bateau, il eut l'imprudence de le confier à des mariniers, les plus rustiques, suivant Baillet, et les plus barbares qu'on pût imaginer :

« M. Descartes, dit-il, n'avait pas d'autre conversation que celle de son valet, avec lequel il parlait français. Les mariniers, qui le prirent plutôt pour un marchand forain que pour un cavalier, jugèrent qu'il devait avoir de l'argent; ils voyaient que c'était un étranger et que personne ne le réclamerait quand il viendrait à manquer; ils ne firent pas difficulté de tenir conseil en leur présence, ne croyant pas qu'il comprît leur langue, et conclurent qu'il fallait le tuer et le jeter à l'eau. Descartes, voyant que c'était pour tout de bon, se leva tout à coup, tira l'épée et les menaça dans leur langue de les percer sur l'heure s'ils osaient lui faire insulte. Sa hardiesse eut un plein succès et ils se conduisirent aussi paisiblement qu'il pût le souhaiter. »

Ce récit n'est pas vraisemblable. Comment les mariniers pouvaient-ils croire que Descartes ignorât leur langue? Il leur avait parlé sans doute pour faire marché avec eux, et il n'est pas probable que ce fût en français.

Descartes passa l'hiver à la Haye. Les plus hautes sociétés l'y accueillirent : les États généraux, où se traitaient les affaires de la république, la cour du prince d'Orange, où l'on voyait beaucoup de noblesse étrangère, et celle du prince Palatin, conservant, pour l'avoir porté six mois, le titre de roi de Bohême, *Winter König* « le roi d'un hiver », comme on l'appelait avec une injurieuse sympathie. Descartes avait porté les armes contre lui, et n'en fut pas moins bien accueilli dans cette famille humiliée et appauvrie dans laquelle il devait rencontrer plus tard la jeune princesse que son amitié a rendue célèbre. Élisabeth, fille aînée du roi de Bohême, était alors âgée de trois ans. Sa grand'mère Juliane l'élevait avec ses frères dans son château de Grossen en Silésie. Descartes ne devait la rencontrer que dix ans plus tard.

Fort peu empressé de revoir sa famille, Descartes s'arrêta à Bruxelles, où l'infante Isabelle, gouvernant la Province au nom de l'Espagne et sous l'habit des religieuses de Sainte-Claire, soutenait avec vigueur la guerre engagée de nouveau contre les Hollandais. Simple spectateur désormais des affaires publiques, Descartes se faisait l'ami de tous et ne trouvait pas à Bruxelles moins bon accueil qu'à la Haye.

Descartes revint en France au mois de mars 1622. La peste qui sévissait à Paris le décida à se rendre à Rennes, où son père, sans que le droit strict l'y obligeât, le mit en possession du tiers des biens laissés par la famille de sa mère. Descartes, après avoir réglé ses affaires, se trouva riche de huit mille livres de rente; l'existence pour lui était assurée et il pouvait même quelquefois se permettre le luxe; il reprit ses voyages, visita la Suisse et l'Italie, assista à Venise au mariage du doge avec l'Adriatique, se rendit ensuite à Laurette pour y accomplir religieusement un vœu fait à la Vierge en un jour de péril, « et cette occasion, dit Baillet, fit naître dans son esprit quelques mouvements de dévotion. » C'est avec une ferveur sincère que, présent à Rome au jubilé de 1625, il fit provision d'indulgences achetées par de pieuses pratiques. Toujours curieux de connaître les hommes, Descartes put observer, grâce à l'affluence au jubilé, un abrégé de toute l'Europe, et ce concours lui parut si favorable à la passion qu'il avait toujours de connaître le genre humain par lui-même, qu'au lieu de passer son temps à examiner les édifices, les antiques, les manuscrits, les tableaux, les statues et autres monuments de la nouvelle Rome, il s'appliqua particulièrement à étudier les inclinations, les mœurs, les dispositions et les caractères d'esprit dans la foule et le mélange de tant de nations différentes. Cette commodité, suivant Baillet, le dispensa de faire d'autres voyages et lui ôta l'envie d'aller au fond de la Sicile et de l'Espagne

chercher les peuples qui lui restaient à voir. Baillet, sans doute, parle par conjecture, et il est difficile d'accepter que Descartes, ayant rencontré à Rome quelques pieux Espagnols venant y gagner des indulgences, ait satisfait suffisamment par là la curiosité de voir l'Alhambra. Les années de voyage étaient terminées. Descartes avait beaucoup vu et beaucoup observé, mais il revenait riche surtout des idées recueillies dans la solitude qu'il sut se créer partout et toujours.

Avant d'avoir rien écrit pour le public, Descartes avait su se rendre célèbre parmi les savants de l'Europe et se faire d'illustres amis. On attendait avec impatience les révélations d'un esprit qui osait, sur tous les sujets, tenir tête aux plus habiles et souvent les instruire. Sans autre ambition désormais que la vérité, il alla chercher en Hollande le calme nécessaire à ses méditations et un climat suivant lui favorable à sa santé. Tantôt dans les grandes villes, comme Amsterdam, Leyde, la Haye ou Utrecht, tantôt dans les villages comme Egmont ou Amersford, il ne s'installait guère que pour un an ou deux, trouvant moyen de cacher sa résidence sans interrompre sa correspondance toujours très active.

Quoique soigneux d'éviter les visites, Descartes prenait plaisir à charmer ceux qui savaient parvenir jusqu'à lui; il aimait la retraite, non le silence; volontiers il causait avec son domestique Gilot, dont il fit un géomètre. Ses visites à la cour étaient très désirées. L'admiration de la princesse Élisabeth et les efforts de cette charmante et sérieuse jeune fille pour exciter son admiration et mériter son amitié ont sans doute pour cause la haute estime inspirée par le philosophe aux personnages mêmes qui se souciaient le moins de la métaphysique et de la géométrie.

M. Ropartz, dans son livre, ne veut pas quitter la Bretagne; il y rencontre rarement René; l'étude est consacrée à sa famille. L'une des figures les plus connues est celle de Catherine Descartes, que Mlle de Scudéry appelait Cartésie.

Catherine, fille du frère aîné de Descartes, seigneur de la Bretaillère, etait née en 1637 à Kerleau. Elle resta vieille fille avec un patrimoine fort modeste. On a vanté son talent poétique. Mlle de Scudéry, son amie, avait fait des vers sur une fauvette qui revenait dans son petit bois *suivant sa coutume, le 15 avril :*

> Plus vite qu'une hirondelle,
> Je viens avec les beaux jours,
> Comme fauvette fidèle,
> Avant le mois des amours.

Mlle Descartes répondit par ce madrigal :

Voici quel est mon compliment
Pour la plus belle des fauvettes,
Quand elle revient où vous êtes.
Ah ! je m'écrie alors avec étonnement :
« N'en déplaise à mon oncle, elle a du jugement. »

Mlle de Scudéry répliqua par une épître qui finit par ces vers :

Après cela, Cartésie,
Pour vous parler franchement,
Il m'entre en la fantaisie
De vous gronder tendrement.
De ma fauvette fidèle
Vous avez tous les appas,
Vous chantez aussi bien qu'elle,
Mais vous ne revenez pas.

Catherine Descartes a écrit la relation de la mort de son oncle, *M. Descartes, le philosophe.*

L'intérêt de cette pièce est amoindri par les vers qu'elle n'a pu s'empêcher de mêler au récit, qui paraît cependant reposer sur des documents véritables. « S'il vous prend envie, dit la nièce de Descartes, de savoir pourquoi je m'avise de faire mourir mon oncle quarante ans après sa mort, j'ai à vous dire que c'est la révocation de l'édit de Nantes qui en est cause. Il a passé par cette ville (Rennes) un vieillard qui, sachant que j'étais nièce du philosophe Descartes, m'embrassa de bon cœur, et me dit qu'il était à Stockholm quand mon oncle mourut. C'est un ministre qui allait s'embarquer à Saint-Malo pour l'Angleterre. Il me parla tant de cette mort que je crois que c'est lui qui a fait la relation que je vous envoie, car je tiens de lui tout ce que j'y ai mis. »

Ici se placent des vers auxquels le véridique pasteur n'est pour rien. Catherine continue : « Si l'on ne veut recevoir une cause si poétique de la mort de M. Descartes, en voici une autre, meilleure pour la prose, et qui est plus vraisemblable. L'heure et le lieu que la reine lui avait donné pour l'entendre était à cinq heures du matin, dans sa bibliothèque, c'est-à-dire en Suède, dans le fond de l'hiver, cinq ou six heures avant le jour, temps tout ensemble fort honorable et fort incommode pour le philosophe, né, comme il le disait lui-même, dans les jardins de la Touraine. Il y avait un mois que cela durait, quand il se trouva saisi d'une grande inflammation de poumons et d'une violente fièvre, qui occupait le cerveau par intervalles. Il demeurait chez M. Chanut, alors ambassadeur de France ; ils s'appelaient frères, et il y avait effectivement

IMPRIMERIE NATIONALE.

entre eux une amitié ancienne, sincère et fraternelle. M. Chanut arrive à la chambre de son ami avec le médecin de la reine. Ils ne désespéraient pas de le guérir; mais le malade jugea qu'il était frappé à mort. Cette pensée ne l'étonna point; au contraire, il se disposa à ce grand passage avec un recueillement d'esprit fort paisible. »

Ici les vers recommencent.

Catherine reprend : « Un très dévot religieux, qui servait d'aumônier à M. l'ambassadeur, s'étant approché, lui raconte que, quoiqu'il se fût confessé et qu'il eût reçu son Créateur depuis deux jours, il était plus à propos d'employer le peu de temps qui lui restait à vivre à demander pardon à Dieu, à craindre ses jugements et à espérer en sa miséricorde qu'à des discours philosophiques. Le malade obéit tout à l'heure et dit le dernier adieu à M. Chanut en l'embrassant avec tendresse; ensuite il dicta une lettre à ses deux frères, conseillers au parlement de Bretagne, où, entre autres choses, il leur recommanda de pourvoir à la subsistance de sa nourrice, de laquelle il avait toujours eu soin pendant sa vie. Puis, se retournant vers son confesseur, il passa cinq ou six heures qu'il vécut encore en de continuels actes de piété et de religion. »

J. BERTRAND.

(*La fin à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française, dans la séance du jeudi 11 décembre 1890, a élu M. de Freycinet, en remplacement de M. Émile Augier, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du lundi 15 décembre 1890, a élu M. Mallard membre de la section de minéralogie, en remplacement de M. Hébert, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 29 novembre 1890, a élu M. Doniol académicien libre, en remplacement de M. Vergé, décédé.

Cette Académie a tenu sa séance publique annuelle, le samedi 6 décembre 1890, sous la présidence de M. Frédéric Passy.

La séance est ouverte par le discours de M. le Président, annonçant les prix décernés et les sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix du Budget. — Section de morale. — Sujet : « Exposer, d'après les œuvres de saint Jean Chrysostome, quelles étaient les mœurs de son temps et discuter, au point de vue moral, la manière dont il les juge. »

Le prix, d'une valeur de 2,000 francs, est décerné à M. Aimé Puech; une récompense de 1,000 francs est accordée à M. René Lavollée, et une récompense de 500 francs à M. l'abbé A. Degert.

Prix Bordin. — Section d'histoire. — Sujet : « Étudier l'histoire et la constitution de la propriété foncière chez les Grecs, en s'arrêtant à la conquête romaine. » Le prix, d'une valeur de 2,500 francs, est décerné à M. Paul Guiraud.

Prix Gegner. — Section de philosophie. — Ce prix, de la valeur de 4,000 francs, est partagé également entre M. Amélineau et M. Pierre Janet.

Prix Stassart. — Section de morale. — Sujet : « Étude critique sur le rôle du sentiment ou de l'instinct moral dans les théories contemporaines. » Le prix, d'une valeur de 3,000 francs, est décerné *ex æquo* à M. Adolphe Hatzfeld et à M. Léopold Mabilleau; une mention très honorable est accordée à M. Jules Angot des Rotours.

Prix Odilon-Barrot. — Section de législation, droit public et jurisprudence. — Sujet : « Du rôle des ministres dans les principaux pays de l'Europe et de l'Amérique. » Le prix, d'une valeur de 5,000 francs, est décerné à M. Léon Dupriez; deux mentions honorables sont accordées à M. Henri Hervieu et à M. Léon de Crouzas Crétet.

Prix Félix de Beaujour. — Commission mixte. — Sujet : « De l'Assistance par le travail. » Le prix n'est pas décerné; deux récompenses sont accordées, l'une de 4,000 francs à M. Mamoz, l'autre de 1,000 francs à M. Witold de Chodzko.

Prix Ernest Thorel. — Commission mixte. — Le prix, d'une valeur de 2,000 francs, est partagé entre M. Th. Desdouits, pour sa brochure : *Les Philosophes de l'atelier*, et M. Alfred Franklin, pour son livre : *La Vie privée d'autrefois. Comment on devient patron.* Deux récompenses sont attribuées : l'une de 800 francs à M. Paul Matrat, pour sa brochure : *Les Conseils du père Vincent ou les Bienfaits de l'épargne*, et l'autre de 600 francs à MM. Élie Pécaut et Charles Baude, pour leur ouvrage : *L'Art.*

Prix Joseph Audiffred. — Commission mixte. — L'Académie, sans décerner le prix, accorde les récompenses ci-après : 2,000 francs à M. Émile Manceau, pour son livre : *Code-Manuel du citoyen-soldat;* 1,500 francs à M. Charles Charaux, pour

ses trois ouvrages intitulés : *Notes et réflexions. — De l'esprit philosophique et de la liberté d'esprit. — Pensées sur l'histoire;* 1,000 francs à M. Eugène Plantet, pour son ouvrage : *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France (1579-1833)*; 500 francs à M. Georges Lamy, pour son livre : *Voyage du novice Jean-Paul à travers la France d'Amérique.*

Prix Le Dissez de Penanrun. — Commission mixte. — Ce prix, d'une valeur de 2,000 francs, est partagé également entre : M. E. Segond, pour sa traduction de l'italien, de l'ouvrage d'Antonio Rosmini Serbati, intitulé : *Psychologie;* et M. Antonin Deloume, pour son livre : *Les Manieurs d'argent à Rome.*

ANNONCE DES CONCOURS.

Prix du budget. — *Section de philosophie.* — Sujet pour 1892 : « La Philosophie de l'inconscient. »

Section de morale. — Sujet pour 1893 : « Des Idées morales dans l'antique Égypte. »

Section de législation, droit public et jurisprudence. — Sujet pour 1891 : « Exposer le développement du régime dotal en France, depuis le Code civil jusqu'à nos jours. »

Sujet proposé pour 1893 : « Étude de législation comparée sur la participation des particuliers à la poursuite des crimes et des délits. »

Section d'économie politique, statistique et finances. — Sujet proposé pour 1891 : « Des transformations survenues durant la seconde moitié du XIXe siècle dans les transports maritimes et de leur influence sur les relations commerciales. »

Sujet proposé pour 1894 : « Le Patronage. »

Section d'histoire générale et philosophique. — Sujet proposé pour 1892 : « Politique étrangère de l'abbé Dubois. »

Sujet proposé pour 1894 : « La colonisation française dans le continent de l'Amérique du Nord au XVIIe et au XVIIIe siècle. »

Chacun des prix du budget est de la valeur de 2,000 francs.

Prix Bordin. — *Section de morale.* — Sujet prorogé à l'année 1891 : « La Morale de Spinoza. Examen de ses principes et de l'influence qu'elle a exercée dans les temps modernes. »

Sujet proposé pour 1891 : « La Morale dans l'histoire. »

Section de législation, droit public et jurisprudence. — Sujet proposé pour l'année 1892 : « L'Arbitrage international, son passé, son présent, son avenir. »

Section d'économie politique, statistique et finances. — Sujet proposé pour l'année 1893 : « L'Émigration et l'Immigration au XIXe siècle. »

Section d'histoire générale et philosophique. — Sujet proposé pour 1894 : « Exposer les institutions politiques, judiciaires et financières du règne de Philippe Auguste. »

Chacun des prix Bordin est de la valeur de 2,500 francs.

Prix Victor Cousin. — Section de philosophie. — Sujet prorogé à l'année 1892 : « La philosophie de la nature chez les anciens. »

Le prix est de la valeur de 3,000 francs.

Sujet proposé pour 1893 : « Histoire et examen critique de la philosophie atomistique. »
Le prix est de la valeur de 4,000 francs.

Prix Gegner. — *Section de philosophie.* — Ce prix annuel, de 4,000 francs, est destiné à soutenir un écrivain philosophe.

Prix Crouzet. — *Section de philosophie.* — Sujet pour 1891 : « Quel est l'état actuel des questions qui se rattachent à la théodicée? Coup d'œil rétrospectif sur les systèmes philosophiques et les théories scientifiques qui ont précédé cet état. Quelles sont les conclusions qui sortent de cette comparaison entre le présent et le passé? »
Ce prix est de 4,000 francs.

Prix Stassart. — *Section de morale.* — Sujet pour 1893 : « Des doctrines nouvelles sur la responsabilité morale. »
Ce prix est de 3,000 francs.

Prix Odilon Barrot. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — Sujet prorogé à l'année 1891 : « Histoire du droit public et privé dans la Lorraine et les Trois Évêchés, depuis le traité de Verdun, en 843, jusqu'en 1789. »
Ce prix est de 6,000 francs.

Sujet pour 1893 : « Rechercher dans les actes de l'ancienne monarchie, et particulièrement dans les arrêts du Conseil, les règles d'après lesquelles ont été exécutés les travaux publics en France depuis le règne de Henri IV jusqu'en 1789. Signaler celles de ces règles qui ont passé dans la législation actuelle. »
Ce prix est de 5,000 francs.

Prix Kœnigswarter. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — Ce prix, de 1,500 francs, destiné à récompenser *le meilleur ouvrage sur l'histoire du Droit* publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours, sera décerné en 1894.

Prix Léon Faucher. — *Section d'économie politique, statistique et finances.* — Sujet pour 1891 : « Vauban économiste. »
Ce prix est de 3,000 francs.

Sujet pour 1894 : « Les finances communales. »
Ce prix est de 4,000 francs.

Prix Rossi. — *Section d'économie politique, statistique et finances.* — Sujet prorogé à l'année 1892 : « Des résultats de la protection industrielle. »
Ce prix est de 4,000 francs.

Sujet prorogé à l'année 1892 : « Histoire économique de la valeur et du revenu de la terre au XVIIe et au XVIIIe siècle en France. »
Ce prix est de 4,000 francs.

Sujet proposé pour 1891 : « La population. Les causes de ses progrès et les obstacles qui en arrêtent l'essor. »
Ce prix est de 5,000 francs.

Sujet proposé pour 1892 : « Histoire économique de la valeur et du revenu de la terre du XIIIe au commencement du XVIIe siècle. »
Ce prix est de 5,000 francs.

Sujet proposé pour 1893 : « Des refontes de monnaies sous l'ancien régime. »

Ce prix est de 5,000 francs.

Prix Aucoc et Picot. — *Section d'histoire générale et philosophique.* — Sujet proposé pour 1892 : « L'Administration royale sous François Ier. »

Ce prix est de 2,000 francs.

Prix Wolowski. — *Section d'économie politique et de législation réunies.* — Ce prix sera décerné à l'ouvrage imprimé ou manuscrit, soit de législation, soit d'économie politique, que les deux sections auront jugé le plus digne de l'obtenir. »

En 1891, le prix Wolowski sera décerné au meilleur ouvrage *d'économie politique, finances ou statistique,* publié dans les six années qui auront précédé la clôture du concours.

Ce prix est de 3,000 francs.

Prix Aucoc et Picot. — *Section de législation et d'histoire réunies.* — Sujet proposé pour 1893 : « Le Parlement de Paris depuis l'avènement de saint Louis jusqu'à l'avènement de Louis XII. »

Ce prix est de 6,000 francs.

Prix Jean Reynaud. — Ce prix, d'une valeur de 10,000 francs, sera décerné en 1893 au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

Prix Félix de Beaujour. — Sujet proposé pour 1893 : « Exposer l'organisation de l'assistance publique en Angleterre. »

Ce prix est de 6,000 francs.

Prix Bigot de Morogues. — Ce prix, de 4,000 francs, sera décerné, en 1893, au meilleur ouvrage sur *l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier,* publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours.

Prix Halphen. — Ce prix, de 1,500 francs, sera décerné, en 1891, soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire.

Prix Ernest Thorel. — Ce prix, de 2,000 francs, sera décerné, en 1892, à l'auteur du meilleur ouvrage, soit imprimé, soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple, non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante.

Prix Joseph Audiffred. — Ce prix annuel, de 5,000 francs, est fondé en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre « à faire aimer la morale et la vertu, et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie ».

Prix Jules Audéoud. — Ce prix, d'une valeur de 12,000 francs, sera décerné, en 1893, à des ouvrages imprimés et à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres.

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans la période des quatre années qui précéderont l'échéance du concours.

Les institutions ou œuvres ne doivent pas se proposer au concours : l'Académie se réserve le droit de les désigner.

Prix Blaise des Vosges. — Sujet pour 1891 : « Les sociétés de secours mutuels dans la population rurale. — Développement et résultats de ces sociétés. — Comparaison de la France et de l'étranger. »

Ce prix est de 1,000 francs.

Prix Le Dissez de Penanrun. — Ce prix annuel, de 2,000 francs, est destiné à récompenser ou encourager un auteur dont les travaux rentrent dans le cadre des attributions de l'Académie.

Prix Doniol. — Sujet pour l'année 1892 : « Faire l'histoire du droit des neutres et de son introduction dans la législation moderne de l'Europe. »

Ce prix est de 2,000 francs.

La séance a été terminée par la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. Caro, membre de l'Académie, par M. Jules Simon, secrétaire perpétuel.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Gouvernements, ministères et constitutions de la France depuis cent ans, précis historique des révolutions, des crises ministérielles, présidentielles et gouvernementales et des changements de constitutions de la France, depuis 1789 jusqu'en 1890, par Léon Muel; Paris, Mouillot, imprimeur-éditeur, 1890, 1 vol. in-8°.

L'auteur s'est proposé de grouper en un volume « tout ce qui, depuis cent ans, est relatif aux crises du pouvoir politique et aux changements de constitutions, » de manière à faire saisir d'un seul coup d'œil « toutes les étapes de notre histoire politique ». A cette fin il a pris pour base des actes publics l'ancien *Moniteur,* le *Journal officiel* et le *Bulletin des lois.* « Pour les faits historiques et anecdotiques qui ne figurent pas dans ces documents officiels, » il a eu recours, dit-il, « aux grands historiens et aux grands journaux de l'époque ; » et il en cite plusieurs.

Cette seconde partie de son programme peut donner plus de variété à son livre; mais elle est de nature à le faire dévier un peu du but qu'il semblait se proposer en prenant pour base les documents officiels. Ce n'est plus seulement un tableau statistique des faits qu'il nous présente; c'est, qu'il le veuille ou non, une histoire, et une histoire que son cadre même condamne à être incomplète dans l'exposition des causes et des effets. Je n'en donnerai qu'un exemple. « La Révolution de 1789, dit-il, a été occasionnée par le renvoi de Necker, ministre des finances » (p. 10). La Révolution de 1789 n'est-elle sortie que de là ? Et quelques faits, choisis par l'auteur, suffisent-ils à nous expliquer le changement qui s'accomplit dans le gouvernement du pays et dans le travail de la constitution de 1791.

J'en pourrais dire autant des révolutions et des constitutions qui ont suivi. L'auteur n'eût-il pas mieux fait de nous donner le texte de ces constitutions et non pas seulement des extraits, en supprimant ce qu'il appelle les anecdotes et en se réduisant

à ce qui était strictement nécessaire pour relier dans une série chronologique les gouvernements et les ministères dont il se proposait de nous montrer la succession? A cet égard du moins, il n'a pas failli à sa tâche; l'énumération m'en a paru complète et exacte, et c'est pourquoi son livre sera consulté avec fruit. H. W.

La poétique de Racine, étude sur le système dramatique de Racine, par P. Robert, professeur au lycée Saint-Louis. (Paris, 1890, librairie Hachette.)

Bien des études ont été consacrées au théâtre de Racine. M. Pierre Robert a cru avec raison que le sujet n'était pas épuisé, et qu'il y avait lieu à une étude nouvelle pour remettre en lumière, non le génie ou le talent personnel de Racine, que personne ne met en doute, mais son système dramatique, sa théorie de la tragédie; et il a recueilli et dégagé cette théorie soit en consultant ses *Préfaces*, sa *Correspondance* et la *Vie* que nous a laissée son fils, soit en illustrant ces doctrines par des exemples tirés de son théâtre. Le résumé de son examen est exprimé en quelques lignes dans son Introduction. « C'est dans l'œuvre de Racine, dit-il, que la tragédie française arrive à sa suprême beauté et à sa plus grande perfection ; c'est surtout chez lui qu'elle devient française et humaine, qu'elle atteint à un degré de vérité, de naturel, de profondeur, de ressemblance avec la vie qu'on ne trouve chez aucun de ses prédécesseurs et de ces successeurs..... Étudier le système dramatique de Racine, c'est étudier la tragédie française à son point le plus élevé et sous sa forme la plus achevée. » Quelques objections pourront s'élever contre ces conclusions; quelques amis du vieux Corneille feront valoir que, si Racine a perfectionné le système dramatique de son devancier, c'est peut-être en le rétrécissant et en l'appauvrissant quelque peu, en lui ôtant de sa largeur, de sa variété, de sa liberté. Mais l'auteur n'en a pas moins soutenu sa thèse avec beaucoup de talent, d'ingéniosité, de finesse et de compétence. Son livre est une contribution importante à l'histoire de notre théâtre.

Étude sur les comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, comte d'Anjou, par André Joubert. Angers, 1890, 93 pages in-8°.

Ces comptes sont des années 1367-1376. Ils sont donc anciens et à ce titre intéressants. M. André Joubert les a tirés d'un manuscrit conservé dans le Musée Britannique, et en a rendu le texte plus clair en y joignant des notes, pour la plupart historiques. Quelles étaient, au XIVe siècle, les recettes d'un grand seigneur et quelles étaient ses dépenses? A cette double question nous avons une réponse précise dans les comptes de Macé Darne. Nous en recommandons la lecture non seulement aux curieux, mais encore aux historiens.

Les Registres de Nicolas IV, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées par M. Ern. Langlois. 4e fascicule. Paris, Thorin, in-4°.

Nous avons attendu longtemps ce quatrième fascicule. Il nous est enfin livré et prochainement, assure-t-on, nous aurons le dernier de cet intéressant recueil. Nicolas IV ne peut être, à la vérité, compté parmi les grands papes; c'était un homme modeste et médiocre; mais la mise au jour des actes de son pontificat révèle un assez grand nombre de faits inconnus ou mal connus. On voit, par exemple, dans le présent fascicule, que presque toutes nos églises étaient, à la fin du XIIIe siècle, tellement endettées qu'il leur fallait assigner, pour les entretenir, des revenus extraordinaires; ce qui soulevait contre les évêques leurs propres chapitres et faisait murmurer tout le bas clergé. Le goût du bien-être, du luxe, et l'appétit de la richesse semblent maintenant tout dominer. Séculiers et réguliers sont aux prises, se disputant les droits utiles. Une bulle nous raconte même que, dans le diocèse de Nîmes,

des moines ont, à main armée, assailli des religieux qui leur contestaient certains de ces droits et les ont faits prisonniers (p. 456). Ailleurs la lutte est entre les évêques et les officiers du roi. Vienne un pape fier et violent comme Boniface VIII, et l'on verra succéder aux escarmouches la guerre ouverte et le guet-apens d'Anagni. Lisez avec attention les pièces émanées de la chancellerie romaine sous le pontificat de Nicolas IV, et déjà vous jugerez imminente la crise qui sera terminée, non sans douleur et sans honte pour Rome, par l'élection à peine canonique d'un pape français.

Il y a, dans ce quatrième fascicule, peu de renseignements pour l'histoire littéraire. Il y en a néanmoins quelques-uns qui ne sont pas à négliger. Ainsi nous voyons, p. 503, Pierre de Colle di Mezzo, qu'on appelle souvent à tort Pierre de Colmieu, nommé par le pape, le 23 août 1290, chanoine de Noyon, quand il était déjà chapelain du pape, chanoine d'Arras, et avait reçu le don d'une prébende en expectative dans l'église de Paris. Plus loin, p. 532, nous rencontrons le nom du dominicain Guillaume de Hottun, ou de Hothum, nommé évêque de Landaff le 4 septembre de la même année. Il fut ensuite archevêque de Dublin. Mais on le connait moins aujourd'hui comme prélat que comme philosophe. Le philosophe n'est peut-être pas original, mais c'est un thomiste très résolu. B. H.

Voyage en Grèce, par Élie Cabrol. Paris, Jouaust, 1890. 156 pages in-4°.

L'auteur intitule modestement son ouvrage *Notes et impressions*; et, en effet, le premier mérite de sa publication est de nous dire ce qu'éprouve aujourd'hui en face de la Grèce un homme du monde, que son éducation a préparé à goûter l'antiquité, les chefs-d'œuvre de l'art et les beautés de la nature. M. Cabrol a voulu faire ce qu'on peut appeler aujourd'hui le tour classique; il a visité, avec Athènes, qui, comme il était naturel, l'a le plus longtemps retenu, Égine, Épidaure, Corinthe et, dans la plaine de Nauplie, Tirynthe, Argos et Mycènes. Des circonstances imprévues l'on tempêché d'aller à Olympie. Ce qui ajoute beaucoup de prix à ses récits et à ses descriptions, c'est une trentaine de très belles héliogravures, douces et lumineuses, où l'artiste réussit presque à mettre sous nos yeux les monuments qu'il reproduit. L'acropole d'Athènes et ses temples en prennent dix; ce qui n'est pas trop pour leur importance, ni pour l'intelligente admiration de M. Cabrol. Les musées d'Athènes, les tombeaux du Céramique, les fouilles de Mantinée et même celles d'Olympie ont fourni les sujets de reproductions qui, presque toutes, sont très satisfaisantes. En somme ce beau livre est fait pour augmenter le nombre des admirateurs d'Athènes et des visiteurs de la Grèce. J. G.

La Littérature grecque, par Émile Egger, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres. Paris, Alphonse Picard, 1890, 419 pages in-8°.

Les fils de notre regretté confrère et collaborateur M. Émile Egger viennent d'achever un choix commencé par lui-même parmi de nombreuses œuvres que son activité savante avait répandues dans divers recueils et diverses publications. On retrouvera avec plaisir dans ce volume la plupart des appendices que renfermait la première édition de l'*Histoire de la critique chez les Grecs*, et que l'auteur n'avait pas cru devoir reproduire dans la seconde. On relira aussi avec profit des leçons, des mémoires et des articles publiés dans des revues, par exemple le morceau étendu intitulé *L'apologie du meurtre politique*, qui a été inséré en 1866 dans les Mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin. Le titre général sous lequel sont réunis tous ces opuscules, *La Littérature grecque*, n'indique nullement la prétention de présenter au public un ouvrage d'ensemble et complet. Cependant ils se répartissent

naturellement entre différents groupes, qui se rattachent soit aux principales périodes, soit aux principales divisions de l'hellénisme; en sorte que, sans aborder de front les grands sujets, ils conduisent le lecteur à des vues sur une bonne partie de la littérature grecque. Ce sont des excursions faites sur différents domaines de cette littérature, l'épopée, le théâtre, l'histoire, la philosophie, la politique et la grammaire, sous la direction d'un guide ingénieux et bien informé, que la modération de son esprit préparait à voir juste et à placer à leur point les idées émises sur ces diverses questions. MM. Victor et Max Egger ont donc pris, par cette publication, une manière excellente de rendre hommage à la mémoire de leur père.

La Défense nationale dans le Nord, de 1792 à 1802, ouvrage publié aux frais du département du Nord, par Paul Foucart, avocat à Valenciennes, ancien bâtonnier, et Jules Pinet, archiviste du département du Nord. Lille, 1890, t. I.

En 1886, un membre du Conseil général du Nord propose de célébrer le centenaire de 1789 par la réunion et l'exposition de tous les documents et même des objets d'art relatifs à la période révolutionnaire. L'exposition des documents et œuvres d'art que l'on put réunir eut lieu, non à Paris, comme on l'avait proposé d'abord, mais à Lille. Quant à la publication des pièces d'archives de nature à intéresser l'histoire, on comprit bien vite qu'il fallait se restreindre et l'on se réduisit aux événements militaires et maritimes dont le département avait été le théâtre; seulement on en étendit le cadre, on en recula le terme jusqu'à la paix d'Amiens (1792-1802). C'est le premier volume de ce recueil que le département du Nord vient de publier, avec cartes, planches et fac-similés. On y trouve en abondance des documents puisés aux archives du département et des communes, des extraits de journaux du pays ou d'imprimés du temps qui ne sont pas moins précieux que des pièces manuscrites; ils sont groupés « suivant l'ordre chronologique des campagnes » et reliés « par un texte rappelant la marche générale des événements et les personnages qui y ont marqué ». Même ainsi défini, ce plan ne laissait pas d'être assez embarrassant. Voulait-on se borner aux événements arrivés dans le département du Nord? Non, car on suit l'armée de Dumouriez dans la conquête de la Belgique. Mais alors peut-on séparer les opérations de l'armée du Nord de celles des armées de la Moselle, des Vosges et du Rhin? Dumouriez en Belgique fait sans cesse appel à Custine; et isolera-t-on plus tard l'armée du Nord de l'armée de Sambre-et-Meuse dans la seconde conquête de la Belgique? Voilà pour le plan; et, quant aux documents, peut-on se réduire à ceux que fournissent les archives locales? Les auteurs ont eu raison de ne le point penser. Ils ont reproduit des dépêches des généraux et des représentants en mission qu'ils ont trouvées dans le *Moniteur*. Mais il y a un bien plus grand nombre de dépêches que le *Moniteur* n'a pas données et qui se trouvent soit aux Archives nationales, soit au Dépôt de la guerre; et ces dépêches, quand elles n'ont pas été transcrites dans les archives des villes ou du département, les auteurs les ont négligées. Il n'est pas besoin d'en signaler l'importance, puisqu'elles tiennent aux relations des généraux ou des représentants en mission avec le ministre de la guerre ou le Comité de salut public. Il y a donc là une lacune grave qui appellerait un supplément pour le premier volume et qu'il est nécessaire de ne pas laisser subsister dans les volumes suivants; car l'ouvrage est loin d'être terminé. Sauf un chapitre sur Cambrai, qui atteint pour cet arrondissement les limites de la campagne de 1793, le premier volume, dans ses développements, ne dépasse guère la prise de Valenciennes et la mort de Custine; et l'on doit croire que le département du Nord ne voudra pas laisser son œuvre incomplète.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES
QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU *JOURNAL DES SAVANTS*, ANNÉE 1890.

Critiques and Addresses, by Thomas Henry Huxley, L. L. D. S. R. S., 1873 (1865-1871); Lay Sermons, Addresses and Reviews, par le même, 1887 (1854-1870); De la place de l'homme dans la nature, par Th.-H. Huxley, traduit, annoté et précédé d'une introduction, par le docteur Dally, 1868.

1er article, octobre, 637-649.
2e et dernier article, novembre, 708-719.

M. Ch. Lévêque.

Les manuscrits de Léonard de Vinci, appartenant à la bibliothèque de l'Institut, publiés en fac-similés, avec transcription littérale, traduction française et tables méthodiques, par M. Charles Ravaisson-Mollien. 3e volume, in-folio, recto et verso, contenant les manuscrits C, E, K. 4e volume contenant les manuscrits F et I. Paris, 1888 et 1889.

Mars, 133-146.
(Voir les précédents articles, relatifs aux manuscrits A, B, D, dans les cahiers de juillet 1882, de janvier et mars 1885.)

La philosophie de Platon, par Alfred Fouillée. Deuxième édition, revue et augmentée; 4 vol. in-12. Paris, 1888. — Études sur le Banquet de Platon, par Ch. Huit, 1 vol. in-8°, 1889.

1er article, juin, 349-362.
2e article, juillet, 406-419.
3e et dernier article, octobre, 589-602.

M. H. Wallon.

Lettres de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des filles de la Charité. Paris, 1880, 4 vol. in-8°. — Histoire de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des filles de la Charité, par Mgr Bougaud, évêque de Laval. Paris, 1889, 2 vol. in-8°.

1er article, janvier, 17-34.
2e article, mars, 161-176.
3e article, mai, 285-300.
4e et dernier article, juin, 363-378.

Marie Stuart, l'œuvre puritaine, le procès, le supplice (1585-1587), par le baron Kervyn de Lettenhove. Paris, 1889, 2 vol. in-8°.

1er article, juillet, 428-441.
2e et dernier article, septembre, 541-558.

M. Gaston Boissier.

Les Prologues de Térence, par Philippe Fabia. Paris.
Janvier, 34-43.

Inscriptions romaines de Bordeaux, par M. Camille Jullian, t. II.
Mai, 273-284.

Mithridate Eupator, roi de Pont, par Théodore Reinach. Paris, 1890.
Novembre, 657-665.

nant : 1° la prononciation figurée des mots; 2° les étymologies, leurs transformations successives, avec renvoi aux chapitres du traité qui les expliquent et l'exemple le plus ancien de leur emploi; 3° leur sens propre, leurs sens dérivés et figurés, dans l'ordre à la fois historique et logique de leur développement; 4° des exemples tirés des meilleurs écrivains, avec indication de la source des passages cités, par MM. Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter, avec le concours de M. Antoine Thomas. Paris, 1890, très grand in-8°. Premier fascicule : Introduction. A – Ajournement.

1er article, octobre, 603-620.
2e et dernier article, novembre, 665-684.

M. Berthelot.

Sur les Registres inédits du laboratoire de Lavoisier.

1er article, février, 120-131.
2e et dernier article, avril, 256-268.

Sur les traces des écrits des alchimistes grecs conservées dans les traités latins du moyen âge et sur l'ouvrage intitulé *Turba philosophorum*.

1er article, août, 514-523.
2e et dernier article, septembre, 573-586.

M. Jules Girard.

Histoire de la littérature grecque, par Alfred Croiset et Maurice Croiset. Tome Ier. Homère. — La poésie cyclique. — Hésiode. — Paris, 1887, 1 vol. in-8°.

4e et dernier article, février, 97-106.
(Voir, pour les articles précédents, les cahiers de mars, p. 137, de juillet, p. 428, et de décembre, p. 705, année 1889.)

L'orateur Lycurgue, étude historique et littéraire, par Félix Dürrbach. Paris, 1889.

1er article, juillet, 419-428.
2e et dernier article, août, 476-486.

M. Henri Weil.

Euripides Herakles, erklärt von Ulrich von Wilamowitz-Moellendorff. Volume I. — Einleitung in die Attische Tragödie, xii et 388 pages, in-8°. — Volume II. Text und Commentar, 308 pages. Berlin, 1888.

1er article, janvier, 43-58.
2e et dernier article, avril, 201-219.

Psyche. Seelencult und Unsterblichkeitsglaube der Griechen, von Erwin Rohde. Erste Hälfte. — Culte des âmes et croyance à l'immortalité chez les Grecs, par Erwin Rohde, première partie. Fribourg-en-Brisgau, 1890. 294 pages in-8°.

Octobre, 621-637.

LIVRES NOUVEAUX.

Les signes d'infamie au moyen âge, par M. Ulysse Robert. Paris, 1889. 118 pages in-8°.

Janvier, 64-65.

Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits du fonds de la Trémoïlle, par L. Delisle. Paris, 51 pages in-8°.

Janvier, 65.

Chartularium universitatis Parisiensis, sub auspiciis consilii generalis facultatum Parisiensium, ex diversis bibliothecis collegit H. Denifle, O. P., auxiliante E. Chatelain, t. I. Parisiis, 1889, 713 pages in-4°.

Janvier, 65.

Dernières découvertes concernant le docteur solennel, Henri de Gand, fils de Jean le Tailleur, par M. N. de Pauw. Bruxelles, 1889, 114 pages in-8°.

Janvier, 65-66.

Das Registrum multorum auctorum des Hugo von Trimberg, publié par M. Huemer. Vienne, 1888, 48 pages in-8°.

Janvier, 66-67.

Archives do Musea nacional de Rio de Janeiro. Volume VII. Rio de Janiero, 1887.

Janvier, 67-68.

Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, etc., en usage dans l'Église latine, depuis les origines jusqu'à nos jours, par le chan. Ulysse Chevalier. Louvain, 1889. Premier fascicule, 272 pages in-8°.

Février, 132.

Plaintes et doléances de la province de Touraine aux États généraux du royaume, publiées et annotées par M. Charles de Grandmaison. Tours, 1890, 157 pages in-8°.

Mars, 199.

Des poèmes latins attribués à saint Bernard, par B. Hauréau. Paris, 102 pages in-8°.

Mars, 199.

Die Entstehung der griechischen Literatursprachen (La formation des langues littéraires de la Grèce), von Eduard Zarncke. Leipzig, 1890.

Mars, 199-200.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Paris, 1890, t. XXXIII, in-4°.

Avril, 269.

Gesta domni Aldrici, Cenomannicae urbis episcopi, a discipulis suis, texte publié et annoté par les abbés Charles et Froger. Mamers, 1889, 223 pages in-4°.

Avril, 270.

IMPRIMERIE NATIONALE

Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours, publiés par M. l'abbé Duchesne. Paris, 1890, 102 pages in-8°.

Juillet, 454.

Les obituaires français au moyen âge, par M. Auguste Molinier. Paris, 1890, 354 pages in-8°.

Juillet, 454-455.

Les grands jours de la sorcellerie, par M. Jules Baissac. Paris, 1890, v-735 pages in-8°.

Juillet, 455.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs des ministres de France depuis les traités de Westphalie; Russie, avec une introduction et des notes, par M. A. Rambaud. Paris, 1890, LVIII-500 pages in-8°.

Juillet, 455-456.

François Bacon, étude suivie du rapport à l'Académie des sciences morales et politiques sur le concours ouvert pour le prix Bordin, en 1889, par J. Barthélemy-Saint Hilaire, in-18, VII-203 pages, 1890.

Juillet, 456.

L'Ars minor de Donat, traduction française reproduite en fac-similé et publiée par M. Léon Dorez. Paris, in-4°.

Août, 524.

Psychologie, par Antonio Rosmini Serbati, traduit de l'italien sur la nouvelle édition, par E. Segond, 3 vol. in-8°. Paris.

Septembre, 587.

Les rêves, physiologie et pathologie, par le D^r Ph. Tissié, avec une préface de M. le professeur Azam. Paris, 1890.

Septembre, 587.

Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition collationnée sur le manuscrit autographe, par M. de Boislisle, t. VII. Paris, 1890.

Septembre, 588.

Ablon-sur-Seine. Recherches historiques par l'abbé Pierre Bonnin. Paris, 170 p. in-8°.

Octobre, 653.

Maurice de Sully, évêque de Paris, par M. Victor Mortet. Paris, 1890, 206 pages in-8°.

Octobre, 653-654.

Denys d'Halicarnasse. Jugement sur Lysias. Texte et traduction française publiés avec un commentaire critique et explicatif par A.-M. Desrousseaux et Max Egger. Paris, 1890, in-8°.

Octobre, 654-655.

Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, par B. Hauréau, t. I. Paris, 1890, 406 pages in-8°.

Octobre, 655.

INSTITUT DE FRANCE.

Séance publique annuelle des cinq académies; prix Volney; octobre, 649-650.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Séance publique; prix décernés et proposés; novembre, 719-721. — Élection de M. de Freycinet; décembre, 778.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Élection de M. Hamy; janvier, 64. — Élections de M. de Lasteyrie et de M. Sickel; février, 132. — Séance publique; prix décernés et proposés; novembre, 721-725.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Mort de M. Cosson; janvier, 58. — Séance publique, prix décernés et proposés; janvier, 58-64. — Mort de M. Hébert et de M. Péligot; avril, 269. — Élection de M. Léauté; mai, 330. — Élection de M. Bischoffsheim; juin, 392. — Élection de M. Mallard, décembre, 778.

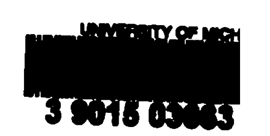
ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Mort de M. Diet; janvier, 64. — Mort de M. André; février, 132. — Élection de M. Normand; mars, 198. — Élection de M. Pascal; mort de M. Robert-Fleury; mai, 330. — Élection de M. Français; juillet, 453. — Séance publique; prix décernés et proposés; octobre, 650-653.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Élections de MM. Sorel et de Pressensé; janvier, 64. — Mort de M. le comte Daru; février, 132. — Mort de M. Charton; élection de M. Bérenger; mars, 198. — Élection de M. Bardoux; avril, 269. — Élections de M. Buffet et de M. P. de Rémusat; mai, 330. — Mort de M. Vergé; septembre, 586. — Mort de M. Calmon; octobre, 653. — Élection de M. Doniol, décembre, 779. — Séance publique; prix décernés et proposés; décembre, 779-783.

TABLE.


UNIVERSITY OF MICH
3 9015 03063

